This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

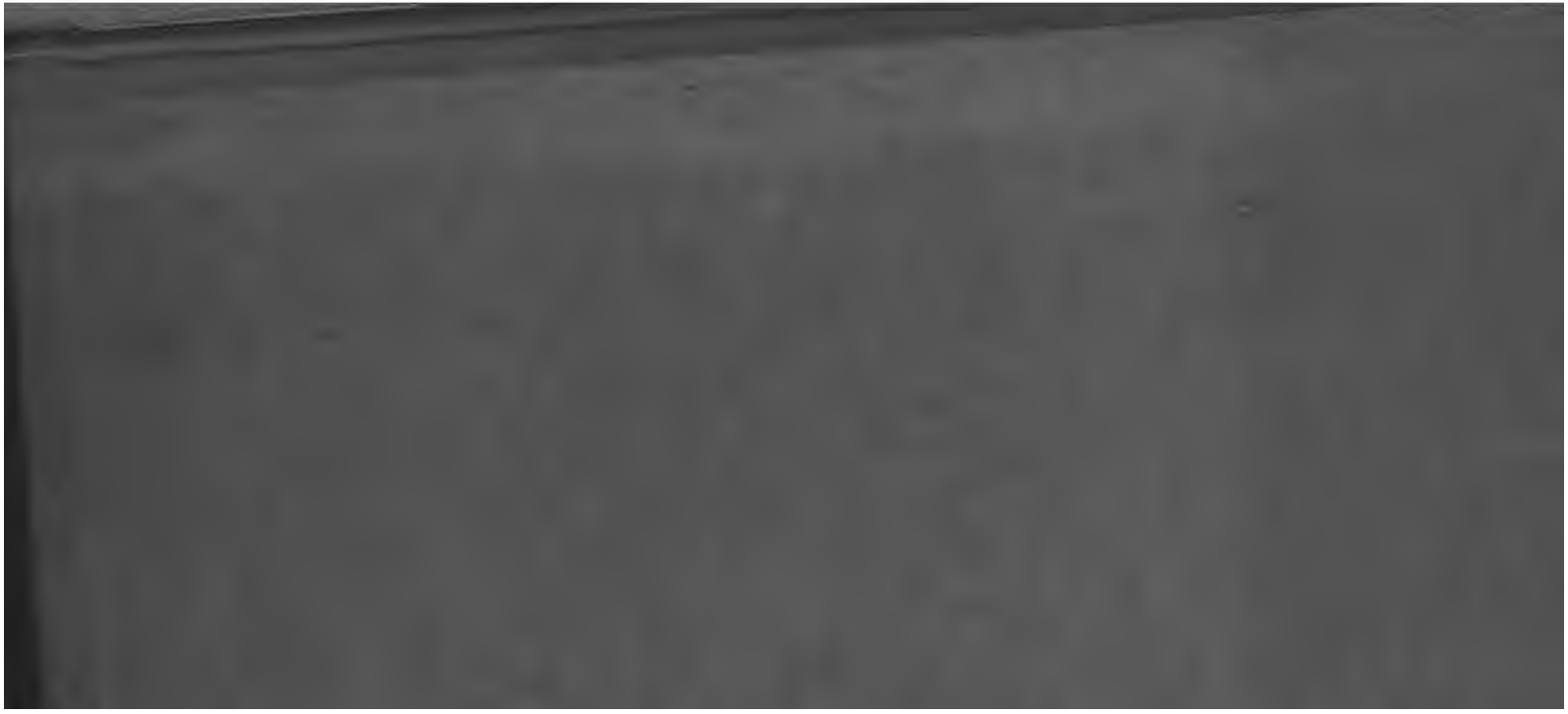

4R9565

MÉMOIRES

DU

P. RENÉ RAPIN

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

SUR

L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ

LA COUR, LA VILLE ET LE JANSÉNISME

Publiés pour la première fois d'après le manuscrit autographe

PAR

LÉON AUBINEAU

TOME PREMIER

B. S. P.

PARIS

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS

RUE CASSETTE, N° 3

1865

MÉMOIRES

DU

P. RENÉ RAPIN

MÉMOIRES

DU

P. RENÉ RAPIN

PROPRIÉTÉ.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI CHEZ LES LIBRAIRES SUIVANTS :

ANGERS,	Barassé.
—	Lainé.
ANNECY,	Burdet.
ARRAS,	Brunet.
BESANÇON,	Turbergue.
BORDEAUX,	Chaumas.
—	Coderc et Poujol.
BREST,	Lefournier.
CHAMBÉRY,	Perrin.
DIJON,	Hémery.
LILLE,	Quarré.
LYON,	Briday.
—	Girard et Josserand.
—	Périsse frères.
—	Bauchu.
LE MANS,	Le Guicheux-Gallienne.
MARSEILLE,	Camoens fils.
—	Ve Chauffard.
—	Laferrière.
METZ,	Mme Constant Loïez.
—	Rousseau Pallez.
MONTPELLIER,	Séguin.
NANTES,	Mazeau.
—	Poirier-Legros.
NANCY,	Wagner.
—	Thomas et Pierron.
POITIERS,	Bonamy.
REIMS,	Bonnefoy.
RENNES,	Thébault.
—	Verdier.
—	Hauvespre.
ROUEN,	Fleury.
TOULOUSE,	Ferrère.
—	Privat.
TOURS,	Cattier.
—	Bouserez.
BRUXELLES,	Goemaere.
GENÈVE,	Marc Mehling.
GÊNES,	Fassi-Como.
LEIPZIG,	Dürr.
LONDRES,	Burns et Lambert.
MADRID,	Bailly-Baillière.
MILAN,	Dumolard.
—	Boniardi-Pogliani.
ROME,	Merle.
TURIN,	Marietti (Hyacinthe).
St-PÉTERSBOURG,	Wolf.
VIENNE,	Gérold et fils.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

MÉMOIRES

DU

P. RENÉ RAPIN

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

SUR

L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ

LA COUR, LA VILLE ET LE JANSÉNISME

1644-1669

Publiés pour la première fois d'après le manuscrit autographe

PAR

LÉON AUBINEAU

TOME PREMIER

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PARIS

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS

RUE CASSETTE, N° 4

1865

Tous droits réservés

CSB

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
A09569
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1911 L

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

INTRODUCTION.

Le Père René Rapin est né en 1621 à Tours. Les recherches les plus minutieuses dans les archives de cette ville n'ont pu faire découvrir son acte de baptême, et l'on n'a non plus aucune lumière sur la position et le rang que tenait sa famille en Touraine. A l'âge de dix-huit ans, en 1639, René Rapin entra dans la Compagnie de Jésus. Il y enseigna les belles-lettres pendant neuf ans, disent les PP. de Backer; il y a lieu de croire qu'il professa à Paris, au collége de Clermont. A ce long travail auprès de la jeunesse il ajouta, selon les anciens usages de sa Compagnie, deux années de préparation religieuse avant d'être admis au sacerdoce. Il avait environ trente ans lorsque, le samedi saint, 8 avril 1651, il reçut l'onction sacerdotale dans la chapelle de l'archevêché de Paris, des mains de l'archevêque de Corinthe, le fameux coadjuteur. Mazarin était alors hors de France, Condé venait de rompre avec les frondeurs, le duc d'Orléans et Beaufort étaient séparés du coadjuteur, et l'on peut suivre dans les *Mémoires* de ce prélat toute la *cadence du pas de ballet* qu'il exécuta le 4 avril pour *rentrer purement dans les exercices de sa profession et se retirer dans son cloître;* il ne devait en sortir qu'avec la calotte de cardinal et après avoir forcé Condé à quitter Paris. Prêtre, le P. Rapin ne quitta pas le collége de Clermont. Il y était encore préfet des études en 1656 et chargé de veiller particulièrement à l'éducation du jeune Alphonse Mancini, neveu du cardinal Mazarin. La mort de cet enfant (6 janvier 1658) fut l'occasion d'un des premiers ouvrages de son maître : *R. Rapini lachrymæ in alumni sui Alphonsii Mancini tumulum*, 1658.

Nous ne voulons pas reproduire ici la liste des ouvrages du P. Rapin, ni étudier leur mérite. Il nous suffit de remarquer que l'auteur en professant les belles-lettres les cultivait avec succès.

Ce succès ne serait peut-être pas très-apprécié aujourd'hui. Grâce à l'ignorance que le régime universitaire entretient à grands frais parmi les classes éclairées, les muses latines sont devenues à peu près des étrangères en France, et elles y paraissent tellement frottées de pédantisme qu'on ne saurait croire à leurs grâces. Sans se déclarer leur chevalier en toutes circonstances, on peut remarquer que le grand siècle pensait autrement, et dans sa gloire littéraire le Parnasse latin avait, à son avis, un rayon particulier et jetait un éclat distinct. Sur ce mont sacré le P. Rapin tenait une place éminente, il y était réputé pour le Virgile de son temps. La réputation de Virgile n'était pas bornée aux murs des colléges; l'auréole en resplendissait dans les belles compagnies, dans les ruelles les plus précieuses et jusqu'à la cour. Le caractère du poëte, la délicatesse de son esprit et l'aménité de ses mœurs soutenaient son personnage. En 1671 madame de Scudéry le présentait comme une des premières têtes d'entre les jésuites, et qui avait beaucoup de crédit. « Il a, ajoute-t-elle, une physionomie qui découvre une partie de sa bonté et de sa douceur. Dans ses procédés il n'y a rien d'affecté : il se contente de garder les bienséances et d'avoir la sagesse qui convient à un homme de son âge et de sa profession. Il est non-seulement moralement bon, il a une grande piété... Il est, à ce que disent tous les savants, un des plus savants hommes de son siècle; cependant on peut dire de lui qu'il n'est pas un docteur tout cru, mais sa science est si bien digérée qu'il ne paraît dans la conversation ordinaire que du bon sens et de la raison. Il est aimé et recherché de ce qu'il y a de grand dans le royaume. Cependant on ne lui voit nul entêtement pour les personnes de grande qualité et de grand esprit, ni aucun mépris pour les personnes de mérite au-dessous de cela. Il a la plus grande droiture et la plus grande équité qu'on puisse avoir; ni grandeur, ni faveur, ni rang, ni esprit, rien ne le peut séduire, ni l'éblouir. C'est le meilleur homme qui vive : bienfaisant, officieux à tout le monde, mais, pour ses amis particuliers, sans aucun ménagement, ne voyant point de conséquences et n'ayant point d'égards qui l'empêchent d'employer tout son crédit pour eux. » C'est à Bussy que

madame de Scudéry écrivait de la sorte, et c'est le P. Rapin lui-même qui avait demandé à être présenté au comte. « J'ai assez de connaissance de l'antiquité pour voir, monsieur, lui disait-il, que votre manière d'écrire est la vraie et que vous êtes le seul qui ayez trouvé l'art d'écrire simplement sans paraître bas et d'être naturel sans être plat. Ce talent est si rare que c'est ce qui m'a donné tant d'estime pour vous et tant de passion d'être de vos amis. » Il disait vrai; le souci des belles-lettres était la grande préoccupation du P. Rapin et des choses d'ici-bas à peu près son unique pensée. Son intéressante correspondance, qu'il ouvre dès ce moment avec Bussy-Rabutin, roule presque toute sur la perfection du langage et sur des matières de littérature. Ce sont des avis que le P. Rapin sollicite, et il soumet ses ouvrages à la critique de son ami. La soumission est si absolue que Bussy lui-même s'en inquiète. « On n'a jamais reçu des avis avec tant de modestie que vous faites; j'ai peur que vous n'ayez trop de complaisance pour mes remarques. Je ne décide point, je vous propose mon opinion; j'y serai plus ferme si vous y acquiescez, sinon vous me redresserez vous-même. » Mais le religieux persiste dans ses déférences. « Je n'ai pas le mot à dire dès que vous avez parlé, répond-il, je me tiens à tout ce que vous me marquez. » C'est bien rarement en effet qu'il se permet des objections aux critiques de ses ouvrages. Il ne se contente pas d'ailleurs de solliciter les observations sur son langage, il expose la matière des écrits qu'il médite, il en explique le but. Il a toujours en vue d'initier la jeunesse à la connaissance des belles-lettres; à propos d'Homère et de Virgile, de Démosthène et de Cicéron, de Platon et d'Aristote, il vise à donner des réflexions en forme de préceptes sur l'usage de la poésie, de l'éloquence et de la philosophie du temps. Il a aussi son instruction sur l'histoire « qui lève la paille » et qui ravit d'admiration madame de Sévigné, et qui forme, au dire de Bussy, « un petit ouvrage achevé. »

Dans ses propos sur les belles-lettres sans doute l'amour et l'admiration de l'antiquité se montrent dans leur plénitude. Le P. Rapin ne marchande pas sur ce point, quoique ami du P. Bouhours, qui soutient l'excellence de la langne française :

ce sont deux beaux esprits tout différents l'un de l'autre, disait Bussy ; le P. Rapin ne manque pas une occasion de relever les mérites littéraires de l'antiquité et de se ranger tout à fait du parti des anciens contre les modernes. S'il a tant de déférence pour Bussy et s'il se promet tant de profits dans le commerce qu'il s'encourage à lier avec lui, c'est qu'il sait que Rabutin a lui-même plus de commerce dans l'antiquité, qu'il a fort étudiée, que le commun des gens de qualité. Ce goût littéraire et aussi la politesse de ses mœurs et l'aménité de son caractère poussent bien quelquefois le P. Rapin, dans sa correspondance, à certains ménagements qui font sourire. Parlant de Térence et l'exaltant au détriment des comiques modernes, il ouvre, sans la permission de Bourdaloue, une parenthèse au bénéfice de Molière. « Je ne nomme personne, dit-il, car Molière est de nos amis. » On en eût pu douter, et peut-être la parenthèse est-elle au vis-à-vis de Bussy, au début du commerce qu'on avait avec lui (1672), simplement de réserve et de politesse. Peut-être aussi le Père s'y trompait-il à la bonne foi. On verra dans ses *Mémoires* qu'il prétendait bien que Molière dans son *Tartufe* avait joué les jansénistes. La thèse pourrait se soutenir; mais, que les jansénistes ou d'autres aient posé devant le poëte, je crois qu'il faut tenir pour le sentiment de Bourdaloue, et c'est la piété et la religion que Molière a surtout mises en scène. Aussi aucun honnête homme, de ceux qui font passer la probité et les mœurs avant les dons poétiques, ne doit-il prétendre à avoir l'auteur pour ami. C'est assez de trouver qu'il a « quelque chose d'admirable dans certaines de ses œuvres », dans *les Femmes savantes* entre autres, dont, à tout prendre, le P. Rapin veut qu'on se déclare content, bien que, pour lui, il pose quelques réserves.

Cet esprit de condescendance de notre écrivain, cette habitude d'aménité et de ménagement donnent à ses appréciations du caractère des divers personnages qu'il a connus une valeur qui n'échappera à personne. Nous n'avons pas devant nous un peintre à outrance comme Saint-Simon. C'est un écrivain discret, tempérant, modéré et réservé : c'est là le fonds de son caractère. Ce caractère lui faisait beaucoup d'amis. « Mon Dieu !

qu'il me paraît un honnête homme, disait Bussy; je suis bien content de lui. Il n'y a point d'homme que j'aime et que j'estime plus que lui. » Et madame de Sévigné, de son côté, déclare son affection : « Je vis l'autre jour le bon P. Rapin; je l'aime; il me paraît un bon homme et un bon religieux. » Le Père lui-même à diverses reprises réclame ce caractère de bonhomie, et son *ingénuité* lui sert d'excuse toutes les fois qu'il provoque les avis de Bussy par de belles questions sur le sublime ou sur l'air de majesté naturelle que doit avoir la belle poésie.

Mais, avec toutes ses déférences et toute sa préoccupation des belles-lettres, le P. Rapin, comme l'a dit madame de Sévigné, était un bon religieux; aussi n'oubliait-il pas l'essentiel de son état, et, tout en s'attachant à la culture et aux curiosités de l'esprit, il songeait encore au salut des âmes. Il ne faut pas prendre madame de Scudéry tout à fait à la lettre quand elle dit : « Sa dévotion lui fait faire mille bonnes choses pour lui, mais à l'égard du prochain elle ne le rend pas un persécuteur de ceux qui ont des défauts; car il est tellement persuadé que le retour du mal au bien doit venir de la grâce de Dieu qu'il aime mieux prier pour les pécheurs que de s'amuser à leur faire des remontrances quand il voit qu'elles ne serviraient qu'à leur aigrir l'esprit. L'on ne voit donc de sa dévotion qu'autant qu'il en faut pour en être fort édifié et pour connaître qu'un extrêmement honnête homme peut être extrêmement dévot. » Les dévots ne peuvent être qu'extrêmement reconnaissants à madame de Scudéry, cependant que les choses n'allaient pas tout à fait comme elle les marque. Malgré ses habitudes d'aménité et de réserve, le P. Rapin ne se contentait pas de prier pour les pécheurs, et il occupait bien quelquefois son zèle à leur faire des remontrances, tout en appliquant sa charité à ne pas leur aigrir l'esprit. En discutant sur le sublime dans les mœurs ou sur le *tu* et le *toi* dont se servent les poëtes en vers, le P. Rapin ne laisse pas de reconnaître par de petits sermons les services qu'il demande à Bussy. Celui-ci ne s'en fâche pas. « Je vous assure, lui écrit-il, qu'il n'y a qu'à vos sermons où je ne m'ennuie pas; c'est qu'avec ce qu'ils sont fort bons et fort à propos ils sont encore

fort courts. Mais vous les finissez par de certaines louanges qui pourraient bien tout gâter. » Je ne sais si Bussy disait tout à fait vrai, mais, au risque de gâter quelque chose, avec ou sans louanges, le P. Rapin ne laissait pas échapper une occasion. « La philosophie toute pure ne mène point au vrai christianisme, écrivait-il au comte; il est bon de vous avertir, vous qui voulez être encore plus chrétien que philosophe, d'y penser un peu et de mêler dans les actions d'équité et de raison que vous aimez à faire un motif de religion. » Une autre fois, aux approches du temps pascal : « Pendant que vos amis sollicitent ici pour votre retour, souffrez, monsieur, que je vous avertisse de penser à solliciter vous-même le Maître de celui que vous faites solliciter. Voici Pâques qui s'approche; souvenez-vous, monsieur, de votre devoir de chrétien; c'est par là qu'il faut commencer par attirer sa bénédiction. J'ai donné un livre de dévotion à madame la comtesse de Bussy pour vous l'envoyer et par là vous engager un peu à penser à votre salut. Il n'y a que cela de réel et de solide dans le monde : *Quærite primo regnum Dei et cætera adjicientur vobis.* » Une autre fois encore il lui envoie un livre « pour vous apprendre à avoir la foi et à être chrétien, vous qui savez si bien tout le reste. » Bussy accepte tout de son ami, il trouve le livre admirable. « Cela me fait voir, ajoute-t-il, la faiblesse de la nature humaine, qu'on soit convaincu de la raison et qu'on ne la suive pas; j'appelle ne pas la suivre n'avoir que de faibles désirs. Cependant je m'en vais faire mon devoir et prier Dieu qu'il me donne ce qui m'est nécessaire soit pour mon salut, soit pour ma fortune. » Il reçoit le petit sermon comme toutes les choses qui lui viennent de son ami. « Je reconnais, ajoute-t-il encore, que cette philosophie, qui me fait tant d'honneur et qui me donne tant de repos, ne me vient que de Dieu, sans lequel je sais bien que je serais aussi faible qu'un autre. Ainsi, mon Révérend Père, vous voyez que ma philosophie est accompagnée de christianisme, comme vous me le conseillez, et je vous assure que je ne suis pas content de cela et que je veux aller plus loin si je le puis. »

Heureux siècle après tout où les plus égarés restaient si

proche de la vérité, et où les pécheurs, pressés d'entrer dans la splendeur de la lumière, cherchaient avec confusion à s'excuser sur leur faiblesse et ne prétendaient pas s'enorgueillir de leurs ténèbres! Bussy ne se contenta pas de paroles : à propos des désordres du roi le Père pouvait une autre année lui dire avec confiance : « On ne sait comment Pâques se passera à la cour ; vous ferez vos dévotions tranquillement, car vous n'avez plus de combats à donner; tout est soumis dans votre cœur, et je ne doute pas que vous ne soyez le reste de vos jours un bon chrétien. » Ce charitable souhait du P. Rapin s'est pleinement accompli; on peut croire que les avis du jésuite et ceux du P. Bouhours n'ont pas été étrangers aux singulières bénédictions qu'obtint Bussy de passer les dernières semaines de sa vie dans les exercices les plus édifiants et surtout les plus opposés à la recherche de bel esprit qui avait été une de ses grandes vanités. En tout cas ce commerce avec les jésuites contribua autant que son éloignement de la cour à préserver Rabutin des entraînements du jansénisme. « Je ne veux aller qu'en paradis et pas plus haut, disait-il non sans malice à madame de Sévigné; sauvons-nous avec notre bon parent saint François de Sales; il conduit les âmes par de plus beaux chemins que ceux du Port-Royal. »

Dans ses lettres avec le P. Rapin l'esprit de Bussy s'élève, et, sans rien perdre de son sel ni de ses grâces, quitte tout à fait les ordures où il se complait trop souvent; il acquiert une réserve et une honnêteté qui sont une politesse et une grâce de plus; et, si l'on voulait tirer de sa correspondance ses lettres au P. Rapin et celles au P. Bouhours (de qui madame de Sévigné disait : L'esprit lui sort de tous les côtés), avec celles de ces deux religieux, je crois qu'on aurait un de ces petits livres comme il y en a peu, excellents de langage, charmants de style et de bons sentiments, très-propres à être mis entre les mains de la jeunesse. Un pareil recueil d'ailleurs serait du sentiment et de la vocation des deux jésuites qui, dans leur souci de la littérature, ont toujours été préoccupés du profit des âmes et de l'édification de la jeunesse.

Pour nous en tenir au P. Rapin, il ne songeait pas seulement

à acquitter la dette imposée par le sacerdoce et la profession religieuse en travaillant au salut du prochain, comme nous le voyons auprès de Bussy, par un commerce intime et personnel. Ses obligations n'étaient-elles pas publiques? Il ne se contentait pas d'y satisfaire, à Paris, en allant régulièrement, une fois par semaine, visiter et confesser les malades de l'Hôtel-Dieu, et à la campagne en s'appliquant à instruire les pauvres gens et à exercer auprès d'eux son ministère de confesseur; il voulait employer au salut des âmes son talent d'écrire et tous ses dons d'éloquence. De là ses divers ouvrages de piété et de religion que nous ne voulons pas analyser ni même rappeler, et qui, entremêlés aux écrits de littérature et aux poésies latines, faisaient dire mal à propos de l'auteur qu'il servait Dieu et le monde par semestre. Ses livres de piété, excellents pour la diction et la forme, en répondant aux besoins du moment et satisfaisant aux exigences des esprits, eurent dans la nouveauté une assez grande influence et portèrent leur fruit. Bussy en était enthousiaste, et, s'il faut l'en croire, après les avoir lus il eût voulu courir au martyre : il trouvait son ami aussi merveilleux dans la dévotion que dans la littérature. Aujourd'hui les livres de dévotion du P. Rapin paraîtront excellents sans doute et solides, mais la perfection et la recherche du procédé littéraire y nuisent peut-être à la vigueur spirituelle; la moelle de la piété ne s'y trouve pas dans cette abondance savoureuse qui reste un privilége de la sainteté et que ne peut donner ni l'expérience ni l'habileté des lettres. Or le Père Rapin est un lettré; il porte ce caractère partout, et ses travaux historiques en sont marqués aussi bien que ses ouvrages de piété.

Par ses ouvrages historiques je n'entends pas désigner l'*Instruction sur l'Histoire*, dont j'ai déjà parlé, et qui ravissait madame de Sévigné. Il y a d'autres écrits du P. Rapin ; il a laissé des événements de son temps un récit historique abondant, détaillé, d'un volume considérable, et ce récit est resté jusqu'à ces derniers temps entièrement inédit. Le P. Bouhours cependant, dans l'éloge qu'il a fait de son ami, avait indiqué ce grand travail. « Son zèle, » disait-il au moment de la mort du P. Rapin, « son zèle pour les intérêts de la religion lui fit entreprendre,

« il y a plus de vingt ans, un grand ouvrage où il a travaillé « constamment sans nulle espérance de le voir paraître, et « que Dieu lui a fait la grâce d'achever avant sa mort. » Ces paroles si précises n'ont éveillé qu'une médiocre attention; ce grand ouvrage, où le P. Rapin avait dépensé tant de persévérance et qui contenait assez de révélations pour que l'auteur n'eût aucune espérance de le voir paraître, est resté jusqu'aujourd'hui en partie perdu parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Le P. Bouhours est modeste d'ailleurs dans son appréciation du temps que le laborieux écrivain avait consacré à ce *grand ouvrage*. Vingt ans environ avant la mort du P. Rapin, sous le pontificat de Clément IX (1667-1669), on trouve ce religieux à Rome, occupé à recueillir des matériaux pour cette grande composition, et déjà plus de la moitié de l'ouvrage était rédigé. Sous le titre d'*Histoire du Jansénisme*, il se composait alors de seize livres; le récit s'arrêtait à la condamnation des cinq propositions par Innocent X. Le P. Rapin avait fait de ce premier travail un abrégé qui, déposé par lui à la bibliothèque du collége des jésuites de Pont-à-Mousson, est aujourd'hui dans la bibliothèque de la ville de Troyes.

Le voyage du P. Rapin à Rome, sous le pontificat de Clément IX, n'avait pas eu lieu sans l'assentiment de ses supérieurs, et si le Père travaillait, selon la remarque du P. Bouhours, à l'honneur de sa Compagnie, c'était parce que sa Compagnie lui avait confié la défense de son honneur. A l'aide des documents recueillis à Rome, l'historien reprit son récit par l'analyse des délibérations des congrégations romaines chargées de l'examen des cinq propositions, et le poursuivit jusqu'à la paix de l'Église (1669), ajoutant à son ouvrage quatorze livres nouveaux. En même temps l'auteur démembra son travail et le divisa en deux parties; la première, composée de dix livres, s'arrêta à la mort de l'abbé de Saint-Cyran (1644).

Cette première partie, que l'on peut regarder comme le préliminaire de l'ouvrage, et qui traitait des événements dont l'auteur avait connaissance par les Mémoires de ses prédécesseurs, mais auxquels il n'avait pu prendre part, cette première

partie est la seule qui ait eu quelque notoriété. Une copie avec nom de l'auteur, provenant du séminaire de Saint-Sulpice, se trouvait à la bibliothèque de l'Arsenal; les savants et les curieux concluaient sans aucune critique, et malgré la précision du langage du P. Bouhours, qu'elle formait *le grand ouvrage* du P. Rapin. On y trouvait d'ailleurs de l'intérêt et quelque prix. Un juge, qui se donne pour accrédité en matière janséniste, et assez peu gracieux pour la Compagnie de Jésus, M. Sainte-Beuve, avouait que cette *Histoire* contenait « des choses qu'on ne trouve point ailleurs (1). » En somme on n'avait même de cette première partie de l'ouvrage du P. Rapin qu'une connaissance assez superficielle; le manuscrit autographe, sans nom d'auteur il est vrai, qui se trouve à la Bibliothèque impériale, inscrit aujourd'hui au nouveau catalogue des manuscrits français sous le n° 10574, n'avait été reconnu par personne; un historien qui l'a exploré, et qui le cite sous le titre d'*Histoire du Jansénisme, en dix livres,* n'a pas constaté qu'il contenait le même ouvrage que la copie de l'Arsenal, et il a invoqué tour à tour l'autorité des deux témoignages. Le plus fâcheux sans aucun doute, c'est que M. l'abbé Domenech, qui s'est chargé de mettre au jour ces dix livres de l'*Histoire du Jansénisme* (2), n'ait pas eu connaissance de ce manuscrit autographe et qu'il ait établi son texte uniquement sur la copie de l'Arsenal. L'écriture nette et ferme du P. Rapin eût épargné au copiste bien des fautes grossières qui lui ont été reprochées, qui altèrent trop souvent la pensée de l'auteur, et dont le nombre néanmoins n'a pu faire disparaître tout le charme et tout l'intérêt de son récit. Quant à la seconde partie du grand ouvrage restée ignorée et perdue jusqu'à présent, nous la publions sous le titre de ***Mémoires du P. Rapin.*** Il a bien fallu prendre cette liberté de modifier le titre de cette partie capitale du travail de l'historien, pour la distinguer des dix premiers livres depuis longtemps uniquement indiqués sous la désignation d'*Histoire du Jansénisme.* D'ailleurs le narrateur, dans ces vingt derniers livres, parle des

(1) *Port-Royal.*
(2) Un volume in-8°, 1861.

événements qu'il a vus et auxquels il a pris part, et il en parle avec une abondance de détails plus conforme peut-être à la simplicité des Mémoires qu'à la dignité de l'histoire.

Le jansénisme, dont le nom pourrait effrayer quelques lecteurs, est bien, comme le remarque le P. Rapin, une question d'école assez sombre d'elle-même et assez obscure, mais cette question a été, pour employer encore les termes mêmes de l'historien, « la plus considérable affaire que la religion ait « eue en ce siècle par l'animosité des partis qui se sont formés « dans les contestations qu'elle a suscitées, par la diversité des « intrigues auxquelles elle a donné lieu, et par l'importance « des personnes qui s'y sont intéressées. » Le jansénisme au dix-septième siècle est partout : à la cour, à la ville, dans les assemblées du clergé, dans les conciliabules des curés de Paris, dans les réunions dévotes, dans les cercles mondains, dans les ruelles même.

« On ne parloit que de saint Augustin dans les ruelles, raconte le P. Rapin. Il n'y avoit point de femme d'esprit qui ne se piquât de dire ses sentimens sur la grâce et sur la prédestination. Les dames de qualité se rangèrent aisément de ce côté-là, parce qu'elles y étoient considérées et qu'on y avoit une grande déférence pour leurs sentimens. Celles surtout qui, après une conduite peu régulière pendant leur jeunesse, cherchoient la réputation de prudes dans un âge plus avancé, faisoient paroître bien plus de zèle et d'ardeur pour la nouvelle doctrine que les autres. Et parce que la dévotion commençoit à devenir à la mode, car la reine (*Anne d'Autriche*) devenoit dévote, et qu'il ne paroissoit point à la cour d'autres partis pour les femmes, il y en avoit peu qui ne pensassent à se rendre considérables par là. Les plus vaines ne balancèrent pas à autoriser cette nouveauté, parce que l'éclat qui paroissoit dans la direction de Port-Royal, où l'on pratiquoit une morale qui n'avoit rien de commun, distinguoit si fort celles qui en étoient qu'on se fit bientôt un mérite d'en être. »

Toutes ces plus vaines, qui se faisaient un mérite d'être de la cabale, le P. Rapin les montre dans ses *Mémoires*. Les plus belles et les plus illustres dames du dix-septième siècle y apparaissent donc à leur moment : les unes mêlées aux intrigues et ardentes ; les autres naïves et suivant la mode, ravies, comme dit encore l'historien des mères dont les filles étaient instruites

à Port-Royal, ravies de voir leurs filles devenues savantes et théologiennes en peu de temps.

Je ne veux pas faire ici le dénombrement de toutes ces grandes dames; il y faudrait un Homère; mais leurs biographes désormais, pour bien connaître leurs physionomies et leurs rôles, auront besoin de consulter le P. Rapin. Comment un religieux exact et sérieux pouvait-il être si bien au courant des divers caractères des dames de son temps, en connaître le fort, le faible, l'âge et les ridicules, qu'il saisit d'ailleurs et qu'il met en relief avec une finesse particulière?... Il faut remarquer qu'au dix-septième siècle un religieux, dans le royaume très-chrétien, n'était déplacé nulle part et n'était point mis hors de la société. Outre ses commerces de lettres, le P. Rapin avait des relations personnelles, multipliées et étendues, avec les personnages les plus élevés. Il était souvent l'hôte du Premier Président de Lamoignon, à sa maison de Basville. Il se plaisait là et y faisait de longs séjours; il y tomba malade et peu s'en fallut qu'il n'y mourût.

Il y rencontrait néanmoins, sans parler du maître de la maison, bien des gens d'un esprit hostile à ses affections, Boileau, entre autres, c'est-à-dire le plus abandonné des hommes, et, après Pascal, le plus ardent au service des rancunes jansénistes. Mais dans ce temps d'égards mutuels, de politesse et de savoir vivre, la divergence des sentiments n'était pas un obstacle à la douceur ni même à l'agrément des commerces, et elle n'empêchait pas de se rechercher. Ainsi le P. Rapin remarque que le cercle que la marquise de Sablé tenait en la rue des Petits-Champs, chez son frère le commandeur de Souvré, n'était pas aussi pur que l'aurait désiré l'intérêt de la nouvelle doctrine; car, pour grossir sa cour, la dame recevait bien des gens de contrebande, le P. Rapin lui-même, entre autres, qui la visitait souvent. Le cercle de la comtesse du Plessis-Guénégaud, à l'hôtel de Nevers, que fréquentaient mesdames de Motteville, de Sévigné et de la Fayette était moins mêlé; c'était là aussi, mais non pas, je l'espère, en présence de ces aimables personnes, que se discutaient et se combinaient tous les fins secrets de la cabale. Nous connaissons le jugement de madame de Sévigné sur le P.

Rapin. Madame de Motteville aussi avait quelques relations avec lui. Elle avait composé sur la divinité de Jésus-Christ une dissertation dont le manuscrit est à la Bibliothèque impériale. Deux billets du P. Rapin sont attachés au premier feuillet; le religieux envoie ses compliments à la dame et lui fait des observations sur l'ouvrage, qu'il la remercie de lui avoir communiqué.

Avec madame de Sablé il avait un degré d'intimité de plus, et je ne sais s'il ne ménage pas un peu cette marquise dans ses *Mémoires;* il la dépeint comme une femme d'un esprit naturel, trop droit pour rien comprendre à la doctrine de Port-Royal, où elle n'était entrée que « par vanité. » Car enfin nos meilleurs amis peuvent avoir des faiblesses, et, si l'historien doit les signaler, l'homme privé peut toujours les excuser et l'ami doit même quelquefois y entrer. Le P. Rapin remplissait, en somme, toutes ces diverses obligations envers madame de Sablé. Les *Mémoires* ne dissimulent pas les prétentions, les délicatesses et les recherches de cuisine de la pauvre marquise, et le P. Rapin se prêtait fort obligeamment aux folies de son amie; il était le plus sérieusement du monde leur intermédiaire et leur ambassadeur auprès d'amis communs. Les portefeuilles de Vallant contiennent une lettre où le religieux, avec force compliments, rend compte d'une mission délicate et de confiance dont la marquise de Sablé l'avait chargé au sujet d'une salade désirée, savourée et appréciée à Basville.

Dimanche. (1675.)

« Je viens vous rendre compte, madame, de la salade; elle ne fut servie que le soir, et elle perdit bien de sa bonté par ce retardement. Toutefois M. le Premier Président la trouva très-bonne, et il en fit manger à M^me^ de Basville et aux autres qui mangeoient avec luy. On souhaite avoir le secret de la faire. Je tascheray d'avoir le temps pour vous aller le demander moy-mesme. M. de Basville revient. Enfin, madame, je ne puis m'empêcher de vous dire que je suis charmé de vos bontés. Vous estes la personne du royaume d'un mérite le plus solide et le plus accomply; personne n'en est plus persuadé que moy, qui vous honore aussi d'une manière plus parfaite que tous les autres qui ont de l'estime et de l'admiration pour vous. Je suis avec respect à vous, etc.

« *P. S.* Ayez la bonté de recommander en vostre office qu'on y fasse quelquefois du bien au petit bonhomme que je vous envoye. »

Le post-scriptum est pour montrer que, dans ces grands devoirs d'admiration rendus à une dame, le prochain pouvait encore trouver son compte, et que la vanité n'empêche pas toujours d'exercer la charité. Les salades de madame de Sablé étaient donc une bien grande merveille, et on ne pouvait leur comparer que les potages de cette admirable marquise. Ceux-ci méritent bien qu'on tire du portefeuille de Vallant une autre lettre adressée à madame de Sablé, et, puisqu'il y est question de cuisine, j'en dois respecter l'orthographe, et je regrette de ne pouvoir en reproduire l'écriture de chat.

« *Comme je vous dis le peu que je say seuleman, madame, par esprit de déférance, car je croy que vous savez bien mieux les nouvelles que moy, voilà lavan propos qui me sovera devan vous du rediculle de faire la mieux informé de nous deux. Après sela je vous diré que je vien d'aprandre que samedi MONSIEUR et MADAME* (1) *reviennent à Paris, et que, pour aujourduy la rayne et madame de Toscane vont à Saint-Clou, dont la naturelle bauté sera reausé de toute les musiques posible et dun repas manifique, dont je quitterois tous les gous pour une ecuele non pas de nantille, mais pour une de votre potage, rien netant si délicieux que dan manger en vous écoutant parler.* »

Je ne sais si ces deux lettres ont déjà été publiées; au cas où je les tirerais le second ou le troisième des manuscrits de Vallant, je les indique à M. Victor Cousin : il pourra les donner pour inédites. Mais inédites ou publiées, ces deux lettres témoignent du respect et de la considération que madame de Sablé avait conquis même pour ses ragoûts. Elle était si grande, en effet, que le duc d'Orléans, frère du roi, ne craignait pas, c'est le P. Rapin qui donne ce détail, d'aller sans la prévenir demander à manger à la marquise. Le prince, qui était connaisseur et avait d'excellents officiers, prétendait que nulle part il n'était aussi bien ni aussi proprement servi. Or madame de Sablé était sans fortune, elle n'avait point d'état de maison, et tout son service était confié à des femmes qu'elle avait dressées elle-même et qui, on le voit, étaient devenues fort habiles. Toutefois, malgré leur habileté, il y avait des merveilles où elles ne

(1) Le duc et la duchesse d'Orléans.

pouvaient prétendre et où la marquise seule mettait la main. La salade et le potage étaient de ces mystères réservés. Il y en avait bien encore d'autres, par exemple une certaine confiture, dont une cuillerée eût fait mettre La Rochefoucauld à genoux.

N'allais-je pas oublier de nommer l'auteur de la lettre sur les potages? On apu le reconnaître aisément. Madame de Brégy était encore une amie du P. Rapin, de nuance janséniste, quoique d'une nuance encore moins prononcée que madame de Sablé. Dans son style contourné et prétentieux, madame de Brégy adressa aux chefs du parti une lettre que le P. Rapin a reproduite (1), où elle les engage à se soumettre au pape, non pas que leur doctrine soit mauvaise et qu'ils aient des torts, mais parce qu'il est glorieux d'avoir de la déférence, et que l'Église leur serait reconnaissante de lui donner la paix. Il ne se peut rien de plus modéré; nous avons, de nos jours, entendu cette note qui supplie les ennemis de l'Église de la ménager et de lui pardonner ses faiblesses. Le résultat a toujours été absolument celui qu'obtint madame de Brégy. Celle-ci, pour son compte, ne tenait qu'à faire une belle lettre et à montrer son éloquence. Malgré toutes les prétentions de sa plume d'ailleurs, elle ne manquait pas d'esprit ni de trait. Elle avait à Port-Royal une fille des plus entêtées, et qui, dans les interrogatoires des religieuses (1664), fut des plus impertinentes envers l'archevêque de Paris. Madame de Brégy disait à son sujet : « J'ai une fille qui ne relève que de Dieu et de son épée. » Ce mot si comique, appliqué à une religieuse, mais assez déplacé dans la bouche d'une mère, montre assez l'esprit de la dame. Malgré ses recherches et ses exagérations, cet esprit plaisait à madame de Sablé et était fort goûté d'elle.

Ces divers commerces avec les beaux esprits et les précieuses pouvaient sans doute donner à l'auteur bien des lumières sur l'histoire et les mœurs de son temps; il disposait aussi d'autres renseignements, et je ne crois pas qu'on trouve un tableau des mœurs de la France, et des divers événements qui y passionnèrent les esprits au dix-septième siècle, plus complet et plus

(1) *Mémoires*, livre XVI.

vaste que les *Mémoires* du P. Rapin. L'auteur ne s'en tient pas seulement aux agitations de la cour ou aux passions des diverses coteries littéraires de Paris. Son récit court la province et embrasse les diverses intrigues nouées partout par le jansénisme, dans les diocèses des évêques favorables au parti, dans les couvents où l'on croyait éveiller quelques intelligences, au sein des diverses associations qu'on espérait attirer à la nouvelle morale. Les Pères de la Compagnie de Jésus, répandus sur toute la France, pouvaient fournir à l'auteur tous les renseignements qu'il avait à désirer; mais leurs Mémoires n'étaient pas les seuls qui fussent à sa disposition. Avec une discrétion dont nous expliquerons les motifs, et avec une persévérance infatigable, le P. Rapin s'adresse à tous les corps religieux, aux universités de la France et de l'étranger. Il tient à être éclairé. Sa correspondance avec M. Tronson, de Saint-Sulpice, est un témoignage de son insistance. A Rome le cardinal Albizzi lui ouvre les archives. Il dépouille dix-huit tomes de documents sur le jansénisme qui étaient déposés au Saint-Office. Le résultat de ce dépouillement est un énorme volume in-folio, rempli de dates, de notes de toutes sortes, de documents de toute nature, authentiques ou secrets, analysés et transcrits, qui est à la Bibliothèque impériale sous le n° 10576 du nouveau fonds français, et dont l'Arsenal possède aussi une copie.

En mettant en œuvre tant de matériaux recueillis de toutes parts, le P. Rapin tient à être historien : il veut être impartial. Il juge sévèrement, trop sévèrement peut-être, plusieurs des plus illustres de sa Compagnie, Pallavicini entre autres. Sa prétention habituelle, cependant, est de tempérer et d'accommoder; c'est aussi son caractère, avons-nous dit. Mais cette prétention et ce caractère avaient bien quelques inconvénients; car, si les divers commerces que le P. Rapin entretenait avec le monde pouvaient apporter des lumières à l'historien et être tournés par le religieux, comme nous avons vu, au bien des âmes et à leur sanctification, ces commerces, acceptés par les mœurs du temps, pouvaient aussi imprégner le religieux et l'écrivain plus ou moins profondément des diverses passions, des extravagances et des folies de son siècle. Au dix-septième

siècle, en France, la grande folie de l'opinion publique était l'omnipotence royale, et il faut avouer que le P. Rapin sur ce point est de son temps. Sans doute il est fermement attaché à la doctrine de l'infaillibilité du souverain Pontife, et il insiste à diverses reprises sur l'assistance de l'Esprit-Saint promise au successeur de saint Pierre. Néanmoins l'éclat et le prestige de la royauté l'éblouissent. En doctrine et en principe il ne la mettrait peut-être pas de pair avec le pontificat; en fait il l'élève à un point où l'on ne voit plus rien au-dessus. Aussi ses défenses de la puissance du souverain Pontife, attaquée alors dans les conseils du roi, dans les Parlements et même dans les assemblées du clergé, peuvent parfois paraître un peu trop modérées. Les théories les plus étranges ne déconcertent ni n'indignent l'historien; elles n'altèrent même pas son affection ni son estime pour ceux qui les professent. Lamoignon, au nom de la justice des Parlements, pourra vouloir éteindre le cri des consciences et obliger les âmes des Français à croire contre l'enseignement de l'Église romaine ce que le roi a décrété (1); le P. Rapin n'ira même pas jusqu'à l'audace du syndic Grandin, qui murmure entre ses dents qu'il faut laisser passer les temps mauvais, et cet odieux césarisme n'assombrit en rien le tableau des lumières, de la piété et du dévouement à l'Église du Premier Président.

En constatant cet esprit de modération, il est bon de remarquer qu'au dix-septième siècle, malgré l'effroyable omnipotence attribuée au pouvoir séculier, on était loin, sur le pontificat ecclésiastique et sur la notion des droits de l'Église, de la négation lâche et révoltante embrassée et propagée par tant de prétendus catholiques de nos jours. L'archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, était un prélat accommodant pour le pouvoir temporel; cependant il réclamait énergiquement pour l'Église un droit de contrainte sur les hérétiques, et il déclarait la proposition opposée entièrement schismatique, contraire aux conciles, à la pratique de l'Église et à l'usage des princes chrétiens (2). Le

(1) *Mémoires*, livre XVII.
(2) Tome II, livre XIII, p. 497.

P. Rapin prise beaucoup cet archevêque. « Ce grand homme, dit-il, l'oracle de son siècle dans les matières de la religion, dit-il, quand on le consultoit sur les affaires importantes qui regardoient la foy ou l'État, avoit coutume, dans le jugement qu'il en faisoit, d'établir ce qui étoit de foy ou de maxime d'État comme un point fixe et inébranlable à quoy il ne falloit pas toucher, permettant de toucher à tout le reste, qui n'étoit pas essentiel, pour accommoder les choses par des biais et des tempéramens qui ne se prenoient que dans les circonstances ou en les changeant et en les supprimant; et cette manière d'accommodement luy réussissoit toujours, parce qu'il donnoit d'autres tours aux choses en sauvant les principes et s'arrêtant toujours à l'essentiel (1). » Le P. Rapin admire trop cette pratique pour n'avoir pas cherché à en faire usage; il ne considère pas assez que ce grand homme, comme il l'appelle, malgré sa grande lecture des Pères et des anciens canons, malgré sa profonde étude de l'histoire ecclésiastique et la haute et juste pensée qu'il gardait et professait du pouvoir de l'Église, a vu mettre à l'*Index* son livre fameux, où il « distingue les droits du prince séculier d'avec les droits du prince spirituel. » On pourrait croire que la pratique même que le P. Rapin explique et admire a conduit cet écrivain à ce malheur. Car de faire de la maxime d'État un point fixe et inébranlable au même titre et placé au même niveau que la Foi, c'est établir une confusion mauvaise entre les choses divines et humaines. La maxime d'État varie selon les temps et les circonstances : qui le sait mieux que les hommes du dix-neuvième siècle? Elle s'est appelée autrefois liberté de l'Église gallicane, indépendance du pouvoir temporel; elle a arboré la devise : *Liberté, égalité, fraternité;* de nos jours elle s'intitule progrès, principes de 89, suffrage universel. Qu'elle ait été plus ou moins folle et audacieuse selon les époques; qu'elle puisse être saine; raisonnable, juste, vénérable même parfois si on veut, la maxime d'État reste toujours une parole humaine, frivole, changeante et stérile; elle n'a pas l'infaillibilité. Elle peut respecter, elle peut même parfois porter la lumière et la vérité;

(1) Tome II, p. 205, livre IX.

elle les emprunte et ne les produit pas. La Foi seule dans son infaillibilité est féconde; elle seule fait germer les âmes; elle les enivre et les nourrit; elle les domine et les façonne; elle est surhumaine enfin, surhumaine et divine; ses suavités ont une énergie à laquelle la maxime d'État, renforcée de toutes ses armées, de sa diplomatie, de ses canons et de ses arrêts, ne pourra jamais atteindre. Assurément, dans la vie austère, savante, sacrifiée et disciplinée de la Compagnie de Jésus, le P. Rapin n'ignorait aucune des splendeurs et des grâces de la Foi, et ne prétendait communiquer aucun de ses priviléges réservés; mais il était fasciné par la maxime d'État.

Il y a des erreurs qui s'imposent à tout un siècle et qui soumettent les esprits avec une énergie extraordinaire, qu'elles puisent peut-être dans la sincérité de leurs adeptes, mais qui reste inexplicable quand le charme est une fois rompu. On ne comprend plus alors que leurs conséquences palpables aient pu rester inaperçues aux yeux de ceux qui ont travaillé à leur succès. Les catholiques et les légitimistes d'aujourd'hui, qui font dater de 89 tout progrès, toute lumière, toute civilisation pour ainsi dire, admettent-ils qu'ils condamnent tout le passé de l'Église et de la monarchie? Malgré son césarisme exorbitant, Lamoignon était fermement attaché à l'Église, et le P. Rapin a raison d'insister sur ses vertus; la sincérité obligeait l'historien à signaler les services rendus à l'Église. Dans sa jeunesse, à côté du comte d'Albon et du baron de Renty, Lamoignon avait fait en effet partie de cette compagnie du Saint-Sacrement placée sous la direction du P. Suffren et du P. de Condren, à laquelle appartint H. Boudon, et dont le but était de travailler à procurer toute espèce de bien. Il semble que, devenu Premier Président, Lamoignon a tenu les promesses de sa jeunesse; son renom de piété retentit dans tout le grand siècle; il s'opposa avec énergie et avec succès auprès de Louis XIV aux réformes économiques et violentes de Colbert, qui, pour augmenter les armées et les richesses du roi, après avoir fait supprimer un grand nombre des fêtes de l'Église, voulait encore détruire les couvents. Mais, si le roi eût supprimé les couvents, Lamoignon se serait-il cru obligée de se soumettre à la volonté royale, et même, en qualité de Premier

Président du parlement de Paris, de travailler à son accomplissement? Pauvres humains! faut-il s'étonner s'ils sont pleins de contradiction, et ne faut-il pas admirer comment la foi peut vivre au milieu des âmes et y entretenir quelques lumières de la conscience à travers tant de préjugés si propres à l'obscurcir et à l'étouffer?

Le roi Louis XIV lui-même était soumis à la maxime d'État. Son orgueil sans doute, sa gloire, comme on disait au dix-septième siècle, le sollicitait de ce côté; mais sa conscience aussi se mettait de la partie et lui imposait le joug. Il était jaloux de contenter le pape; il détestait le jansénisme. Sa pieuse mère, la grande et généreuse Anne d'Autriche, lui en avait inspiré l'horreur. Il eût désiré en purger son royaume. Il y travailla avec zèle; mais cette hérésie misérable, fomentée par quelques prélats tarés, n'ayant d'autre pivot qu'un impertinent docteur de mine chétive et de triste lumière, mit en échec toute la puissance royale. Le P. Rapin montre, et son récit ne laisse peut-être pas d'avoir une utilité morale, comment un roi intelligent, puissant, désireux de faire sa volonté, peut être quelquefois facilement contredit et annulé par les artifices de ses ministres, surtout quand ceux-ci suivent le courant des mauvaises passions de leur temps. Aux yeux de Louis XIV la maxime d'État apparaissait au moment voulu, et elle suffisait à émousser les intentions droites et généreuses du roi. Mazarin avait déjà usé de ce procédé avec Anne d'Autriche, et, tout en déclarant qu'il ne connaissait pas les maximes du royaume, il les avait souvent invoquées pour arrêter le zèle et calmer l'ardeur de la reine. Le Tellier et Lyonne, avec des vues plus basses et des intentions moins dévouées, n'eurent qu'à suivre auprès de Louis XIV la voie que le cardinal leur avait indiquée. La maxime d'État domina tout et s'éleva au-dessus de toute doctrine et de toute puissance. Les maîtres de la foi s'inclinèrent eux-mêmes devant elle. On sait ce que Fénelon disait des évêques de son temps, dont le principe était que, pour affirmer ou pour condamner, même en matière de dogme, il fallait d'abord étudier le vent de la cour.

Les efforts du prince, unis à ceux d'un clergé affaibli par de tels préjugés, devaient donc être impuissants contre le

jansénisme. Toute la force de Louis XIV y fut sans efficace. Pour réprimer l'erreur le pouvoir temporel n'a de vertu qu'en se mettant au service de la puissance spirituelle, et les désirs du roi, qui comprenait instinctivement tout le ressort et l'aide que l'autorité royale devait trouver dans cette subordination qui a donné tant de grandeur à Charlemagne, les désirs du roi étaient misérablement contredits par cette fascination de la maxime d'État qui, tout en comprimant les plus hautes aspirations de son âme vraiment royale, caressait aussi les secrètes faiblesses de son orgueil.

Comment s'étonner qu'un historien, même retiré dans sa cellule de religieux, se ressente de préjugés aussi répandus de son temps? Toutefois le P. Rapin ne mériterait pas le blâme que Fénelon infligeait avec raison à l'épiscopat français du dix-septième siècle; car ce n'était pas seulement le vent de la cour, c'était aussi le vent des Parlements que les évêques étudiaient. En 1625, Léonor d'Étampes, évêque de Chartres, avait été chargé par l'assemblée du clergé de rédiger un avis aux archevêques et évêques de France; mais l'impression fut arrêtée par l'assemblée elle-même, qui trouva le prélat trop favorable à l'infaillibilité du souverain Pontife. Le P. Rapin au moins ne fait pas de concessions sur ce point. A son gré on ne peut rejeter l'infaillibilité du souverain Pontife sans se déclarer calviniste, et, malgré sa réserve et toutes les concessions à la maxime d'État, il ne va pas jusqu'à lui sacrifier l'infaillibilité du Pape. Son attachement à cette doctrine reste entier. Il en connaissait les conséquences, et c'est là précisément ce qui lui ôtait l'espérance, comme le marque le P. Bouhours, de faire paraître son ouvrage; car, dans la France très-chrétienne de 1682, il n'était pas permis à un religieux de professer et d'avouer sa foi aux promesses d'infaillibilité faites à Pierre par le Sauveur. L'assurance que le P. Rapin avait, à bon droit, que son travail serait poursuivi et supprimé, s'il venait à la connaissance de quelqu'un des ministres ou des membres du Parlement, contribuait à lui faire garder dans toutes ses recherches ce sentiment de discrétion et de réserve qui était dans le caractère de l'écrivain. Si les affaires dont il parlait étaient dangereuses, les intrigues

du parti étaient puissantes et le crédit des jansénistes en France atteignait partout. M. Tronson, en communiquant les documents qui étaient en son pouvoir, recommandait au P. Rapin de ne pas dire de qui il les tenait : c'eût été compromettre Saint-Sulpice. Les Parlements ne badinaient pas sur les doctrines. Aussi la composition de l'ouvrage se ressent-elle de la contrainte de l'auteur; du moins j'attribuerais volontiers à ce sentiment les analyses que l'historien fait si souvent des faits qu'il a déjà racontés et les portraits, où il revient sans cesse, des personnages qu'il a déjà mis en scène. On dirait qu'il s'est appliqué à faire de chacun des livres de son ouvrage un tout complet, afin que le lecteur pût avoir l'intelligence du récit sans s'en référer aux livres précédents. Ce n'est sans doute pas là un procédé de composition littéraire à citer en modèle; mais, dans les circonstances où se trouvait l'auteur, ce pouvait être un acte de prudence parfaitement justifié. Le P. Rapin avait même détaché de l'ensemble de son ouvrage certaines parties pour les communiquer sous des titres particuliers. Ainsi, dans un des manuscrits de l'Arsenal, on trouve une copie du XX^e^ livre sous le titre d'*Histoire de la paix de l'Église dans l'accommodement des jansénistes*. Je ne serais pas étonné d'ailleurs que ce XX^e^ livre ait été composé avant ceux qui le précèdent; il est, dans le manuscrit autographe, transcrit sur papier plus petit que les cahiers qui précèdent, et, bien que mis à la suite de l'ouvrage et réuni au tout par une même pagination, il ne porte pas l'indication de *livre vingtième* que nous lui avons donnée.

Bien que l'auteur n'ait cessé jusqu'à la fin de sa vie de travailler à ce grand ouvrage, de le corriger, de le compléter, d'y ajouter, de le refondre et de le polir, il y a laissé quelques contradictions qui, avec d'autres indices, pourraient dénoter les divers temps où chaque partie a été composée. Nous ne nous sommes pas appliqué à marquer ces détails. Il serait inutile aussi de décrire le manuscrit autographe, d'en signaler les ratures, d'en compter les surcharges, d'y relever les traces nombreuses qui attestent le démembrement que l'auteur a fait de son premier travail en deux parties distinctes. Mais il faut bien

dire que ce manuscrit, tout entier de la main de l'auteur, est à la Bibliothèque impériale, sous le n° 10575. Il faisait autrefois partie de l'ancien Supplément français. Il n'a aucune marque de provenance antérieure, et je suppose qu'il est entré à la Bibliothèque du roi à la fin du dernier siècle, sans doute au moment de la suppression de la Compagnie de Jésus.

Dans un travail d'aussi longue haleine le ton est loin d'être uniforme; l'auteur abandonne souvent le récit pour discuter, réfuter et analyser. Nous avons un instant songé à prendre la liberté de retrancher quelque chose à ce volumineux ouvrage, aux diverses analyses des écrits d'Arnauld, par exemple, aux réfutations des *Provinciales* ou des *Imaginaires;* mais le goût de notre siècle est à l'intégrité des documents, et leurs longueurs ne déplaisent pas à tous. D'ailleurs les jansénistes avaient tant de connivences dans la république des lettres, et ils ont tant abusé de l'écriture, que c'est peut-être justice à peine et qu'il y a une sorte d'intérêt à laisser enfin un jésuite parler, et parler à son aise. Celui-ci parle bien d'ailleurs, un peu abondamment peut-être et à la mode de son temps; c'était le bon pour les écrivains. Le P. Rapin appartient tout à fait à la grande génération du dix-septième siècle. Ce que nous avons dit de son souci du langage et de la perfection littéraire indique qu'il appartiendrait cependant à la famille des écrivains châtiés et ordonnés plutôt qu'à celle des créateurs et des aventureux. Toutefois le P. Rapin était religieux; on ne se scandalisera pas s'il ne suit pas avec la dernière exactitude toutes les modes du bel air et s'il garde dans son goût quelque chose de suranné. Ce n'est pas ce suranné-là qui déplaît de nos jours. Je n'affirme pas que le bon Père ait jamais été précieux : j'en douterais même volontiers; mais on remarque en lui certaines habitudes qui datent bien de la jeunesse de ses contemporains. Aux nombreuses maximes qu'il formule et enchâsse dans son récit on reconnaît aisément un admirateur de La Rochefoucauld et surtout un familier de madame de Sablé. Il aime les portraits, et ils abondent sous sa plume, fins, discrets, piquants, et s'aiguisant volontiers en malices. L'historien ainsi se complaît aux anecdotes; il en caresse la narration,

et plus d'une pourrait être citée comme modèle. Ces diverses anecdotes fournissent sur les croyances et les mœurs du temps des notions qu'on ne trouve point ailleurs. Toutefois ce sont surtout les lumières sur l'état de l'Église, sur la dévotion et la piété des peuples, et sur tous les intérêts religieux, qui nous paraissent donner du prix à ces *Mémoires*. Un juge compétent, M. l'abbé Bouix, en a déjà signalé l'importance. Elle est évidente pour tous ceux qui tiennent à pénétrer dans l'histoire intime des peuples ; mais les âmes catholiques doivent y trouver surtout un grand attrait ; du moins ai-je cru, en m'appliquant à cette publication, leur préparer une satisfaction et un régal. Il est si doux et si consolant de voir, au milieu des difficultés de toutes sortes, la barque de saint Pierre confiée à des mains généreuses et dignes d'une si haute mission ! Je suis persuadé qu'aucun catholique ne saurait lire sans se réjouir et remercier Dieu les livres VII et VIII de nos *Mémoires*. Le talent du P. Rapin y est merveilleux sans doute ; à force de clarté et de précision il est parvenu à donner un intérêt extraordinaire à une simple analyse des sentiments des divers consulteurs chargés d'examiner les propositions tirées de Jansénius ; mais, ce qui donne à ces analyses un intérêt supérieur, c'est la sagesse, la dignité et la tendresse du souverain Pontife, qui suit toute cette discussion, qui l'anime et qui la conduit. Le P. Rapin a résumé toute l'action d'Innocent X en cette circonstance. « Il consulta, dit-il, toutes les lumières de la terre comme s'il n'avoit rien à espérer des lumières du Ciel, et, après s'être éclairci des choses dont il avoit à décider par toutes les voies que pouvoit lui fournir la prudence humaine, il s'adressa à Dieu comme s'il n'avoit rien à attendre des hommes. » Cette exactitude rigoureuse aux devoirs du pontificat est sublime, et, dans un vieillard comme Innocent X, âgé de plus de quatre-vingts ans quand il donna la bulle de condamnation, et jusque-là, comme il le disait lui-même, étranger aux études théologiques, elle peut être considérée comme surnaturelle ; et il faut répéter avec un des correspondants de saint Vincent de Paul, Lagault, un des docteurs de Sorbonne qui suivit à Rome toute cette discussion : *Video visibiliter influere Spiritum sanctum.*

Mais si le souverain Pontife est ineffable dans les fonctions surnaturelles de sa divine mission, combien est inconcevable l'entêtement des hommes, des prêtres qui refusent de se soumettre à ses décisions prises avec tant de maturité, de sagesse et d'amour! Au dix-septième siècle, et le P. Rapin en fait foi, la dévotion du peuple de Paris, si ardente au temps de la Ligue, était encore célèbre et vivante. C'était une puissance et une force avec laquelle il fallait compter. Quelques-uns des curés sans doute employèrent au bien l'influence que leur donnait ce sentiment populaire. Le P. Rapin en cite plusieurs, entre autres le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, un des bienfaiteurs du séminaire des Missions étrangères, ami de M. Olier et de saint Vincent de Paul, dont le nom a été oublié dans les histoires de ces deux serviteurs de Dieu, avec qui il marchait d'accord contre les intrigues des jansénistes. Un autre ami d'Olier et de Vincent, Colombel, curé de Saint-Jean, de petit génie et de grand zèle, détermina la députation à Rome des docteurs de Sorbonne pour y solliciter la condamnation des cinq propositions. Plusieurs autres encore firent le bien; mais la majeure partie des curés de cette grande ville, avec ou sans réserve apparente, abusa du crédit que lui donnait cette foi du peuple pour favoriser le parti. Ils s'assemblaient sous prétexte de délibérer des avantages de leurs paroisses et ils fomentaient des oppositions aux décisions du souverain Pontife; ils en appelaient au Parlement, ils intriguaient auprès des magistrats pour empêcher la publication des bulles; sans même déclarer que le Pape fût infaillible dans les questions de dogme, ils affirmaient qu'il avait mal jugé dans une question de fait; ils disaient que leurs députés n'avaient pas été entendus à Rome, et que les congrégations romaines, soumises à l'inspiration des jésuites, avaient repoussé la lumière qu'on leur apportait de France, le seul pays où l'on connût véritablement la question. Que ne disaient-ils point? et n'est-ce pas là l'éternel discours avec lequel les dissidents se leurrent de ne pas sortir de l'Église catholique et se flattent même de rendre une obéissance raisonnable au souverain Pontife. Cependant, quand on considère aujourd'hui l'état des âmes et la foi du peuple dans

cette grande ville de Paris, autrefois si attachée au pape, si dévouée à l'Église, si abondante en confréries et en congrégations, si facilement et si profondément émue par la parole de Dieu, à quelle exécration, malgré toutes les circonstances atténuantes qu'on pourrait invoquer, à quelle exécration ne faut-il pas vouer les hommes qui ont abusé du sacerdoce pour priver les âmes, dont ils avaient la charge, de ces lumières et de cette force qui découlent uniquement de l'inébranlable rocher de saint Pierre!

Il nous resterait à dire un mot des notes nombreuses dont nous avons pu accompagner le texte de nos *Mémoires*. Nous n'avons rien épargné pour les rendre aussi dignes que possible d'un ouvrage si important. Nous ne nous sommes pas contenté de puiser aux sources inépuisables, et ouvertes à tous, des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Nous avons fait appel à un grand nombre de nos anciens lecteurs de *l'Univers*, voués dans les départements aux études biographiques et archéologiques; nous avons eu surtout recours aux lumières de nos anciens confrères de l'École des Chartes, préposés aux diverses archives des préfectures; de toutes parts les éclaircissements nous sont venus, précis, érudits, concluants. Aussi nous sentons-nous redevables à tant d'obligeances que, s'il nous est impossible d'en dresser la liste, nous voulons au moins en faire ici publiquement nos remercîments, en renvoyant à tant de savants, appliqués en province à l'étude de notre histoire, le mérite des renseignements les plus précieux qu'on trouvera au bas des pages ou dans les appendices de ces *Mémoires*.

Toutefois, malgré les empressements que nous avons été si heureux d'éveiller de toutes parts et malgré les lumières qui nous ont été offertes en si grande abondance, nous n'aurions jamais songé à réunir les éléments des notes biographiques qui donnent des indications précises sur chacun des nombreux personnages nommés par notre historien. Ces notes, qui ne sont pas le moindre ornement ni le moindre mérite de notre publication, nous ont été communiquées par un ecclésiastique laborieux et ardent, voué depuis longtemps, avec une sagacité toute particulière, à cette sorte de recherches. Je ne regrette

pas que sa modestie m'empêche de le nommer ici; c'est au titre de l'ouvrage que j'aurais voulu placer son nom auprès de celui du P. Rapin, dont je le considère comme le véritable annotateur.

ÉLOGE

DU P. RAPIN

PAR LE P. BOUHOURS.

Le Père René Rapin, de la Compagnie de Jésus, né à Tours, est mort à Paris le 27 d'octobre 1687, en la soixante-sixième année de son âge, d'une espèce d'apoplexie jointe à un commencement de paralysie qui l'a fait languir près de deux mois. C'est une perte considérable pour son ordre, dont il étoit un des principaux ornements ; car il avoit d'excellentes qualités, un génie heureux pour les sciences, un naturel fait pour la vertu, une humeur douce, une probité exacte, un très-bon sens et le meilleur cœur du monde.

Sa physionomie sage et spirituelle, son air humain et affable, ses manières simples et modestes lui gagnoient d'abord l'estime et la bienveillance de tous ceux qui le voyoient; plus on le pratiquoit, plus on découvroit en lui un fonds de raison et de bonté qui ne se rencontrent guères ailleurs.

Il étoit naturellement honnête, et il s'étoit fort poli dans le commerce des grands qui l'ont honoré de leur amitié, et auprès desquels ses supérieurs l'ont attaché plus d'une fois; mais sa politesse n'avoit rien qui ne convînt à sa profession. Il étoit officieux au delà de ce qu'on peut croire, prenant plaisir à obliger et obligeant de bonne grâce, prévenant les prières et les désirs, et servant avec chaleur jusqu'aux inconnus par le seul principe d'une inclination bienfaisante. Aussi n'y eut-il peut-être jamais un ami plus généreux ni plus tendre, plus fidèle, ni plus appliqué à remplir tous les devoirs, toutes les bienséances de l'amitié. Les gens du monde le regardoient comme un parfait homme d'honneur, et les gens de lettres comme un des plus beaux esprits de notre siècle. Il a excellé dans la poésie latine, et les ouvrages que nous avons de lui en ce genre ont rendu son nom célèbre par toute l'Europe. Les savants ont admiré entre autres son poëme *des Jardins* et l'ont jugé un chef-d'œuvre digne du siècle d'Auguste et digne de Virgile même. Quoique la langue de Virgile et de Cicéron fût presque la sienne, et qu'il en eût fait son étude principale dès ses premières années, il connoissoit toute les beautés de la nôtre, et ce qu'il a écrit en françois a une élégance particulière. Il s'étoit rempli l'esprit de toutes les belles connoissances, et rien ne marque mieux son érudition que ses réflexions sur l'éloquence, sur la poésie, sur la philo-

sophie et sur l'histoire, avec ses *comparaisons de Virgile et d'Homère, de Démosthène et de Cicéron, de Platon et d'Aristote, de Thucydide et de Tite-Live.*

Mais ses vertus chrétiennes et religieuses le rendent encore plus estimable que ses talents naturels et humains. Il a eu dès son enfance une pureté de mœurs et une délicatesse de conscience qui l'ont accompagné jusqu'à la fin de sa vie. Sa piété paroissoit dans son visage et dans ses discours, et ce n'étoit que pour inspirer à tout le monde ce qu'il sentoit des choses de Dieu que de temps en temps il composoit des livres de dévotion. Le dernier, *de la Vie des prédestinés*, qu'il fit en sortant d'une longue maladie, fut le fruit des réflexions d'un malade tout occupé de son éternité, et est plein des vérités de la foi les plus sublimes et les plus touchantes.

Il avoit une ardeur extrême pour la conversion des calvinistes, et il s'en expliquoit dans les rencontres d'une façon pathétique, tout modéré et tout paisible qu'il étoit. Il a écrit sur ce sujet des lettres fort vives à diverses personnes qui étoient engagées dans l'erreur, et il a eu le bonheur d'en retirer quelques-unes d'un mérite extraordinaire qui ont pris confiance en lui, qui ont suivi ses conseils, et qui vivent selon toutes les règles de la sagesse chrétienne.

Son zèle pour les intérêts de la religion et pour l'honneur de la Compagnie lui fit entreprendre, il y a plus de vingt ans, un grand ouvrage où il a travaillé constamment sans nulle espérance de le voir paroître, et que Dieu lui a fait la grâce d'achever avant sa mort.

Il aimoit fort le travail, et, comme il étoit destiné par sa vocation à l'avancement de la gloire de Dieu et au service du prochain, il se croyoit obligé en conscience d'employer le temps utilement dans ces vues-là; il ne savoit ce que c'étoit que de le perdre, et il faut qu'il ait été extrêmement laborieux pour avoir donné tant de livres au public avec une santé aussi délicate que la sienne. La maladie qui nous l'a enlevé n'est venue que de trop d'application. Il commençoit un nouvel ouvrage lorsqu'il est tombé malade, et on peut dire qu'il auroit vécu plus longtemps, selon toutes les apparences, s'il se fût ménagé.

Il étoit humble dans ses sentiments et dans sa conduite, n'ayant que de petites idées de lui-même, méprisant le monde d'autant plus qu'il le connoissoit davantage, et n'estimant véritablement que ce qui est grand devant Dieu.

Il vouloit particulièrement le bon ordre, et les moindres relâchements de la discipline ecclésiastique ou régulière excitoient en lui des mouvements d'une sainte indignation. Il parloit peu, toujours sagement, et d'une manière religieuse; charitable au reste et prêt en tous temps à secourir les malheureux. Comme il avoit partout du crédit et des amis, mille gens s'adressoient à lui dans leurs besoins et en recevoient les bons offices ou du moins de la consolation.

Il s'est appliqué aux bonnes œuvres tant que sa santé le lui a permis. Il

alloit confesser les malades de l'Hôtel-Dieu régulièrement toutes les semaines, avant que ses incommodités l'eussent réduit à une langueur dont il n'est jamais bien revenu, mais qui ne l'empêchoit pas, quand il étoit à la campagne, de confesser et d'instruire les pauvres gens.

On ne peut s'imaginer jusqu'où alloit sa patience, sa tranquillité dans des conjonctures désagréables et surtout dans des infirmités fâcheuses. Au temps de sa longue maladie il sentoit souvent des douleurs aiguës sans se plaindre et sans en dire presque rien à ceux qui avoient le plus part à sa confiance, ne voulant avoir que Dieu pour témoin de ce qu'il souffroit, et persuadé que le bonheur d'un chrétien est de souffrir en silence. Il prenoit un jour tous les mois pour se préparer à la mort par un petit exercice qu'il avoit composé lui-même pour son usage, et il faisoit la retraite, chaque année, comme s'il eût dû mourir après l'avoir faite. Un tel homme doit être regretté de tout le monde; il vit encore dans le cœur de ses amis, et ses ouvrages, ses vertus le feront vivre dans la mémoire de tous les siècles.

MÉMOIRES

DU

PÈRE RAPIN.

LIVRE PREMIER.

1644 — 1645.

Quoyque cette partie de l'histoire que j'entreprends d'écrire n'ait rien de fort éclatant par ces sortes d'événemens qui sont capables d'attirer la curiosité du public, n'étant au fond qu'une question d'école assez sombre d'elle-même et assez obscure, il faut avouer toutefois qu'elle est devenue la plus considérable affaire qu'ait eue la religion dans ce siècle, soit par l'animosité des partis qui se sont formés dans les contestations qu'elle a suscitées, soit par la diversité des intrigues de toutes les manières auxquelles elle a donné lieu, soit par l'importance des personnes qui s'y sont intéressées. Car, outre que presque toutes les universités de l'Europe y ont eu quelque part; qu'elle a été portée au souverain tribunal de Saint-Pierre par quatre-vingt-dix évêques de France qui en ont demandé la décision; que l'empereur, les rois de France, d'Espagne, de Pologne, ont fait paroître leur zèle à solliciter le jugement d'une si importante question, dont les suites commençoient à devenir redoutables par le trouble qu'elle causoit dans leurs États; on peut dire aussi que jamais erreur n'a été débitée avec plus d'adresse, ny soutenue avec plus d'esprit. Car, au lieu que la plupart des autres nouveautés dans la religion ne se sont établies que par le fer et le sang, celle-cy n'a eu principalement de succès que par la politesse et par l'artifice. On peut ajouter qu'il s'est jugé peu de choses par le Saint-Siége avec

plus de maturité et plus de circonspection, et que jamais peut-être pape n'a décidé de tant d'articles si essentiels à la religion dans un seul jugement, lequel fut non-seulement demandé, mais encore suivy de toutes les Églises et de toutes les universités de ces royaumes. Il n'y eut que ceux qui y furent condamnés, qui, s'étant opiniâtrés dans leur égarement, pour éluder l'autorité du jugement prononcé contre eux, cherchèrent d'autres voyes pour donner des couleurs nouvelles à leur erreur. Et voicy à peu près comme l'affaire se passa, selon les Mémoires qu'on en garde à Rome au Saint-Office, que le pape Clément IX (1) ordonna au cardinal Albizzy (2) de me communiquer dans un voyage que je fis exprès en Italie pour cela, et selon les instructions qu'on m'a fournies sur ce qui s'est passé en France de plus secret en cette affaire, dont j'ay appris bien des particularités par des gens de l'un et de l'autre party, qui en avoient eu le plus de connoissance.

La mort d'Urbain VIII (3), qui arriva le 29 juillet de l'année 1644, apporta bien du changement en la conduite qu'on tenoit à Rome dans l'affaire du feu évêque d'Ipres, Corneille de Janssen (4); car le car-

(1) Jules Rospigliosi, fils de Jérôme et de Catherine Rospigliosi, né à Pistoie le 28 janvier 1600, archevêque de Tarse et nonce en Espagne de 1644 à 1653, secrétaire d'État d'Alexandre VII, cardinal le 9 avril 1657, fut élu pape le 20 juin 1667. Il mourut le 9 décembre 1669.

(2) François Albizi, né à Césène en 1591, d'abord avocat, et marié à Violante Martinelli, entra après la mort de sa femme dans l'état ecclésiastique, fut nommé auditeur de la nonciature de Naples, puis d'Espagne, assesseur du Saint-Office en 1635, et enfin secrétaire de la congrégation pour l'affaire de l'*Augustinus*. Créé cardinal par Innocent X, le 5 mars 1654, il mourut à Rome le 5 octobre 1684.

(3) Maffeo Barberini, fils d'Antoine et de Camille Barbadori, né à Florence en 1568, envoyé en 1601 par Clément VIII en qualité de nonce extraordinaire en France, y fut ensuite nonce ordinaire, archevêque de Nazareth. Créé cardinal par Paul V le 11 septembre 1606, et transféré le 10 octobre 1610 à Spolète, il fut élu le 6 août 1623 pour succéder au pape Grégoire IX. Il mourut le 29 juillet 1644.

(4) Corneille Jansen (Jansénius), fils de Jean Otto, né le 28 octobre 1585 au village d'Acquoy, près Leerdam, en Hollande, étudia à Louvain, où il prit le nom de Jansen (fils de Jean). Il put y connaître du Vergier de Hauranne, qui y était au même temps et avec qui il se lia à Paris, où ils étudièrent l'un et l'autre en 1605. Les deux amis passèrent ensuite plusieurs années, jusqu'en 1617, à Bayonne, où Jansénius fut principal du collége. De retour à Louvain, il devint principal du collége de Pulchérie. Il fut sacré évêque d'Ypres, le 28 octobre 1636, à Bruxelles, dans l'église de Notre-Dame du Sablon. Il mourut à Ypres le 6 mai 1638. Du Fossé assure qu'il mourut victime de son dévouement, et, pour confirmer cette assertion, l'éditeur janséniste de ces Mémoires remarque que le prélat fut atteint de la peste en feuilletant de vieux papiers de l'évêché *pour le bien de ses ouailles*.

Je renvoie, au sujet de Jansénius et de son ami du Vergier de Hauranne, à l'*His-*

dinal François Barberin (1), qui gouvernoit sous ce pontificat, pour ménager ce qui restoit de forces et de santé au pape son oncle, dans les dernières années de sa vie, éloignoit de sa connoissance tout ce qui étoit capable de le fatiguer. La mémoire étoit encore si récente du peu de succès que Clément VIII (2) eut dans le différend des dominicains et des jésuites sur les questions de la grâce, lequel après quarante-huit conférences demeura indécis par la mort de ce pape, que le cardinal Barberin, craignant une pareille issue en une affaire qui luy paroissoit peu différente, avoit toujours fait difficulté d'y embarquer Urbain. Ce fut aussy ce qui l'obligea d'user de tous les biais et de tous les tempéramens dont le flegme naturel de cette cour est capable, pour terminer cette affaire par accommodement sans obliger le pape à faire des décisions, qui sont des remèdes qu'on ne doit mettre en usage qu'après avoir tenté tous les autres : se fondant principalement sur la conduite de l'Église, qui a coutume de ne décider dans les controverses de religion qu'avec bien de la répugnance et dans l'extrémité, pour se rendre digne par cette prudence et par cette modestie de l'assistance du Saint-Esprit, et pour ne pas exposer inconsidérément les résolutions du Saint-Siége par des précipitations et des impatiences.

Une maxime si sage et d'un usage si étably dans l'Église fut un prétexte spécieux à Barberin pour empêcher son oncle d'entrer dans la discussion d'une affaire si pénible ; il pensoit à le faire vivre pour régner luy-même plus longtemps. Mais ce cardinal, aussy lent naturellement dans toutes les grandes affaires qu'il étoit vif et ardent dans les petites, par le retardement qu'il apporta à celle-cy pour des considérations un peu humaines, ne servit qu'à donner aux sectateurs de l'évêque d'Ipres le temps de s'établir dans l'université de Louvain et de rendre par là inutile le remède qu'il voulut appliquer au mal par la censure du livre de ce prélat. En effet, quand la bulle du pape Urbain VIII en condamna absolument la doctrine comme entièrement opposée à la doctrine de l'Église et comme

toire du Jansénisme du P. Rapin, que M. l'abbé Domenech vient de faire imprimer. On y trouve, dit M. Sainte-Beuve, des détails qu'on ne rencontre pas ailleurs.

(1) François Barberini, neveu d'Urbain VIII, né à Florence en 1597, créé cardinal-diacre en 1623, évêque d'Ostie et Vellétri en 1666, mourut doyen du sacré collége le 10 décembre 1679.

(2) Hippolyte Aldobrandini, fils de Silvestre et d'Élisa Déti, né à Fano le 24 février 1535, créé cardinal par Sixte V le 18 décembre 1585, élu pape, sous le nom de Clément VIII, le 30 janvier 1592, selon la prédiction de saint Philippe de Néri, mourut le 3 mars 1605.

déjà condamnée par d'autres papes en la personne de Baius, l'archevêque de Malines (1), le président Rooze (2), et la plupart des docteurs de Louvain, qui avoient l'autorité entre les mains, l'employèrent non-seulement à empêcher la publication de cette bulle, mais même à prévenir l'esprit du roy d'Espagne (3) contre le cardinal Pancirole (4), nonce de Sa Sainteté, qui pressoit ce prince de la part du pape pour faire recevoir la censure du livre condamné. Car ce livre commençoit à faire du bruit dans les Pays-Bas. Il est vray que le roy d'Espagne s'étoit tellement laissé prévenir sur cette affaire qu'il n'en prenoit des instructions d'aucun autre que de l'archevêque de Malines et du président Rooze.

Jacques Boonen, archevêque de Malines, étoit gouverné par Henry Calénus (5), son domestique, et par Libert Fromond (6), son ancien amy, tous deux docteurs de l'université de Louvain entièrement dévoués à l'évêque d'Ipres, et Rooze, président du conseil de Brabant, avoit eu des liaisons secrètes avec cet évêque, auquel il avoit fourny les Mémoires de ce livre outrageux (7) qu'il écrivit contre

(1) Jacques Boonen, fils de Corneille, conseiller de Brabant, et de Gertrude Van Eetvelde, né à Anvers en 1573, sacré évêque de Gand le 5 février 1617, fut transféré le 24 décembre 1620 à Malines, et mourut à Bruxelles le 30 juin 1655.

(2) Pierre Roose naquit à Anvers, en 1586, de Jean, bourgmestre d'Anvers, et de Marie Kinschot. Sa famille était originaire de Flandre. En 1608 son oncle Henri Kinschot, président du conseil privé, l'adopta et le forma à la pratique du droit. Il fut nommé le 8 mars 1616 avocat fiscal du conseil de Brabant, et au mois de mai 1622 Isabelle le créa membre du conseil privé, puis le 14 janvier 1630 conseiller au conseil d'État. Enfin Philippe IV le fit président du conseil privé le 9 avril 1632. Destitué, comme on le voit dans nos Mémoires, en 1653, il mourut à Bruxelles le 27 février 1673, et fut inhumé à Sainte-Gudule le 14 mars. L'abbé du Parc officia à ses obsèques, et le P. Wolf, augustin, fit son oraison funèbre. Roose n'eut de sa femme, Françoise-Charlotte Vander Gracht, qu'une fille morte en bas âge.

(3) Philippe IV, roi d'Espagne, fils de Philippe III et de Marguerite d'Autriche, né le 8 avril 1605, succéda à son père le 31 mars 1621 et mourut le 17 septembre 1665.

(4) Jean-Jacques Panciroli, fils de Virgile, simple artisan, et de Prudence Alexia, naquit à Rome en janvier 1587, et fut d'abord avocat en cour de Rome. Nommé patriarche de Constantinople et nonce en Espagne par la protection du cardinal François Barberini, dont il avait été majordome, il fut créé cardinal le 13 juillet 1643; devenu enfin ministre secrétaire d'État d'Innocent X, il mourut à Rome le 3 septembre 1651.

(5) Henri Van Caelen, ou Calénus, né à Béringhen, près de Liége, en 1583, fut d'abord curé-archiprêtre de Sainte-Catherine de Bruxelles, puis chanoine de Malines et vicaire général de Boonen. Il mourut le 1er février 1653.

(6) Libert Froidmont ou Fromond, né à Hackoër-sur-Meuse, près de Liége, en 1587, enseigna la philosophie à Anvers, puis la rhétorique et la théologie à Louvain. Il fut l'un des éditeurs et approbateurs du livre de Jansénius, et mourut doyen de la collégiale de Saint-Pierre de Louvain, le 27 octobre 1653.

(7) *Mars Gallicus*, in-12, 1635. On trouve une analyse de ce pamphlet au livre IV de l'*Histoire du Jansénisme*.

les rois de France. Ces deux ministres agissoient de concert auprès du roy d'Espagne pour luy faire une affaire d'État de la bulle d'Urbain, dont le cardinal Pancirole pressoit la publication, prétendant l'un et l'autre par des avis secrets qu'elle seroit capable de révolter l'esprit des peuples de Flandre, parmi lesquels la mémoire de l'évêque d'Ipres étoit en quelque sorte de vénération ; que ce seroit déshonorer ce prélat de recevoir une censure de Rome contre son ouvrage, qui étoit en une approbation si générale dans l'université de Louvain et parmy tous les gens de bien du pays ; que la conjoncture même étoit dangereuse dans le commencement d'une guerre avec les François dont la chaleur s'augmentoit tous les jours ; qu'il étoit de sa politique de ménager les esprits en un temps aussy délicat qu'étoit celuy-là, où la défaite de ses meilleures troupes dans la bataille de Rocroy par le duc d'Enguyen (1) étoit capable d'ébranler les esprits. Le roy d'Espagne, qui étoit naturellement timide, l'étant encore devenu davantage par le mauvais succès de ses armes et par la disgrâce de la campagne précédente, écoutoit ces raisons, qui détruisoient celles du cardinal Pancirole ; et la bulle d'Urbain ne fut point reçue par l'obstacle que les longueurs affectées du cardinal Barberin y apportèrent.

Il arriva presque la même chose en France par des raisons différentes, quoyque la bulle y fut bien reçue d'abord, mais elle ne fut point publiée dans les formes. Les esprits y étoient fort partagés sous le gouvernement nouveau de la régente, dont l'autorité étoit foible pendant la minorité du roy et dans le commencement du ministère du cardinal Mazarin (2), qui n'avoit pas encore assez de crédit pour pouvoir appuyer la bulle ny peut-être assez de zèle pour le vouloir (3). Il venoit d'être élevé à la place de premier ministre par l'intrigue de la princesse Palatine (4) et de l'abbé de Mon-

(1) Louis de Bourbon, fils d'Henri de Condé et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, d'abord duc d'Enghien, puis prince de Condé après la mort de son père, né à Paris le 8 septembre 1621, mort à Fontainebleau le 11 décembre 1686.

(2) Jules Mazarini, né à Piscina, dans l'Abruzze, le 14 juillet 1602, créé cardinal-diacre le 10 juillet 1641, mort le 9 mars 1661.

(3) *La bulle fut envoyée trop tard en cette cour pour y être reçue par le cardinal de Richelieu, qui étoit bien intentionné à la vérité.* (R. R.)

(4) Anne de Gonzague, seconde fille de Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers et de Rhetel, ensuite de Mantoue, et de Catherine de Lorraine, née en 1616, tenue sur les fonts du baptême par la reine Anne d'Autriche, fiancée au duc de Guise, mariée en 1645 au prince Édouard de Bavière, comte palatin du Rhin. La régente protesta au parlement, le 30 avril 1645, contre cette union, contractée sans son agrément avec un prince étranger et protestant. En nommant ici la princesse Anne, le P. Rapin anti-

taigu (1), qui gouvernoient alors l'esprit de la reine (2). C'étoit un Italien qui s'étoit fait connoître au comte de Chavigny (3), alors ministre d'État sous le règne de Louis XIII, par le cardinal de La Valette (4); et le comte de Chavigny le mit bien dans l'esprit du cardinal de Richelieu (5), qui le fit connoître au roy, lequel le fit ministre d'État avant que de mourir. Et la reine, qui n'avoit nulle expérience dans les affaires, dont elle avoit été éloignée par

cipe sur les événements. Ce ne fut qu'en 1651 qu'elle servit efficacement le ministre. Jusqu'à la prison des princes, quoique intime amie de madame de Longueville, elle n'avait pas trop paru dans le monde et n'y était connue que par des aventures assez désagréables; elle commença, en travaillant à la liberté de Condé, à se rendre considérable, et montra alors tant d'esprit et un talent si particulier pour les affaires que personne au monde n'y avait si bien réussi, dit madame de Nemours. Lenet assure qu'elle était plus éclairée et plus habile que tous les amis des princes. Mazarin se trouva de cet avis et voulut faire entrer la Palatine dans ses intérêts. Le cardinal de Retz, qui, en sa qualité de mauvais prêtre, affecte toujours une grande tolérance et une extrême indépendance dans le choix de ses modèles, essaie de la dire une merveille et prétend que la reine Élisabeth elle-même n'avait pas pour conduire un État plus de capacité que la Palatine; il avait vu cette princesse dans le cabinet et dans la faction. Madame de Motteville confirme ces témoignages et ajoute qu'Anne de Gonzague avait de fort beaux yeux. Veuve en 1663, surintendante de la maison de la reine, la Palatine se convertit en 1672, et mourut à Paris le 6 juillet 1684. Bossuet a prononcé son oraison funèbre.

(1) Gautier de Montaigu, d'une famille noble d'Angleterre, embrassa la religion catholique après avoir été témoin des exorcismes de Loudun. Les Mémoires signalent son influence sur la reine et le donnent pour un Anglais *du temps de Buckingham*. Lachâtre l'accuse de mêler Dieu et le monde et d'être dévot de profession. La Rochefoucauld assure qu'il n'avait pas grand sujet de l'estimer; mais, hormis lui-même, qui La Rochefoucauld a-t-il jamais eu grand sujet d'estimer? Le lord Montaigu était ami du chancelier Séguier et de sa sœur, la mère Jeanne, carmélite. Ordonné prêtre, il fut grand-aumônier de la reine d'Angleterre, et ensuite aumônier de la duchesse d'Orléans. En 1654 il avait été nommé abbé de Saint-Martin de Pontoise et de Nanteuil en Vallée; il se démit de la première de ces abbayes en 1671, et mourut en février 1677. Bossuet assure que « tout le monde a connu le zèle et la vertu de feu M. l'abbé de Montaigu. » (Préface de l'*Exposition de la doctrine catholique de l'Église*.) Il s'était retiré les dernières années de sa vie aux Incurables, où le P. Rapin allait souvent le visiter.

(2) Anne d'Autriche, fille de Philippe III, née en 1602, mariée à Louis XIII le 25 novembre 1615, régente le 18 mai 1643, mourut le 20 janvier 1666.

(3) Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny et de Busançois, fils de Claude et de Marie de Bragelongne, né en 1608, conseiller au parlement en 1627, ensuite conseiller d'État et enfin secrétaire d'État en 1632. Il était gouverneur du château de Vincennes durant la prison de Saint-Cyran. Il fut nommé par le testament de Louis XIII ministre d'État et membre du conseil de régence. Il mourut le 11 octobre 1652. Il était marié à Anne Phélypeaux de Villesavin.

(4) Louis de Nogaret de La Valette d'Espernon, troisième fils de Jean-Louis, duc d'Espernon, et de Marguerite de Foix, comtesse de Candale et d'Astarac, né en 1593, archevêque de Toulouse en 1614, créé cardinal par Paul V le 11 janvier 1621, mort le 28 septembre 1639.

(5) Armand-Jean du Plessis-Richelieu, fils de François du Plessis et de Suzanne de La Porte, né à Paris le 5 septembre 1585, sacré évêque de Luçon le 17 avril 1607, créé cardinal le 5 septembre 1622, mort à Paris le 4 décembre 1642.

le roy, qui ne l'estimoit pas, trouvant dans ce cardinal toutes les qualités nécessaires pour se décharger sur luy du poids du gouvernement, c'est-à-dire le caractère de cardinal devenu grand par le ministère du cardinal Richelieu, joint à beaucoup d'esprit, de dextérité et de réputation, elle n'eut pas de peine à l'élever à ce premier poste, espérant plus de fidélité et d'attachement à sa personne d'un sujet qui seroit purement de son choix et sa créature que de tous les autres qui paroissoient sur les rangs pour aspirer à cette place. Et comme chacun avoit ses intérêts et ses prétentions dans ce gouvernement nouveau, on pensa fort peu aux affaires de la religion, qui ne passent pas toujours pour les plus importantes dans les cours des grands.

Il est vray qu'il paroît par les lettres du cardinal Grimaldi (1), écrites de Paris le 20 novembre 1643 au cardinal Barberin, que la bulle fut reçue d'abord assez favorablement, mais que, quelques ministres dévoués au party ayant, sous prétexte de zèle, persuadé à la reine de la faire recevoir par lettres patentes du roy pour luy faire plus d'honneur, le cardinal Grimaldi s'y opposa, prétendant que l'on pourroit en user de la sorte pour les choses de discipline et de juridiction, mais que cela ne se pouvoit pas pour des choses purement de foy; qu'il y auroit de l'indécence de vouloir autoriser par lettres patentes du roy ce qui ne doit dépendre que de la seule autorité du Saint-Siége. Le chancelier (2) ne passa pas outre, ayant su l'opposition que faisoit le cardinal Grimaldi. Toutefois les prélats du royaume les plus soumis, ayant reconnu les intentions de Sa Sainteté, ne laissèrent pas de faire publier la bulle dans leurs diocèses; quelques-uns s'amusèrent à pointiller sur les termes dans lesquels elle étoit conçue, et elle fut négligée de tous les autres. Ainsy cette bulle, qui ne fut alors publiée ny en France ny en Espagne, devint inutile par les circonspections du cardinal Barberin, qui ne

(1) Jérôme Grimaldi, fils de Jacques Grimaldi, baron de Saint-Félix, et d'Hiéronyme de Mari, né à Gênes le 20 août 1597, fut fait gouverneur de Rome et évêque d'Albano en 1628, envoyé comme nonce en France en 1641, et décoré de la pourpre le 13 juillet 1643. Nommé archevêque d'Aix en 1648, il ne fut préconisé qu'en 1655 et mourut dans son diocèse le 4 novembre 1685. On lui reproche de s'être montré favorable aux jansénistes et aux rigoristes durant son épiscopat.

(2) Pierre Séguier, duc de Villemor, fils de Jean Séguier, seigneur d'Autry, et de Marie Tudert de La Bournalière, né à Paris le 29 mai 1588, nommé garde des sceaux en 1633 et chancelier en 1635. En 1649 on lui ôta les sceaux, qui lui furent rendus en 1656, à la mort de Matthieu Molé; il les garda jusqu'à sa mort, arrivée à Saint-Germain-en-Laye le 28 janvier 1672. Il avait épousé Magdeleine Fabri de Champauzé, dont il n'eut que des filles.

l'envoya dans ces royaumes que plus d'une année après que le pape l'eut faite (1); et ce remède devint sans effet par les façons qu'on y fit et par les précautions trop lentes et trop étudiées qu'on y apporta.

C'étoit l'état où les choses se trouvèrent dans le commencement du pontificat d'Innocent X (2), un des papes les plus expérimentés aux affaires qui ayent gouverné l'Église dans ces derniers siècles. Il s'éleva à cette suprême dignité par les charges ordinaires de la cour romaine et par la nonciature d'Espagne : il avoit l'esprit grand et solide, et il suppléoit par son application et sa fermeté à ce qui lui manquoit de vivacité et de pénétration; il étoit plus versé dans la science du droit canon que dans celle de la théologie. Mais par-dessus toutes ses qualités il avoit un esprit d'équité qui le rendoit digne de monter sur le premier tribunal du monde. Car, dès qu'on est équitable, on mérite de commander. Innocent commença à régner par la connoissance qu'il prit luy-même des affaires; il établit de nouveaux officiers dont il connoissoit la capacité. Il continua l'abbé de Sainte-Anastasie, qui fut du depuis le cardinal Bichi (3), dans la fonction d'internonce en Flandre, par l'expérience qu'il avoit eue de son habileté, et il luy ordonna de l'informer de l'affaire de l'évêque d'Ipres par François Albizzy, assesseur du Saint-Office, en qui il avoit pris confiance.

Dom Francisque de Mello (4), alors gouverneur des Pays-Bas, étant

(1) Datée du 6 mars 1642, la bulle d'Urbain VIII ne fut promulguée qu'en juin 1643.

(2) Jean-Baptiste Pamphili, fils de Camille et de Flaminia del Bufalo Cancellieri, né à Rome le 7 mai 1572, patriarche d'Antioche et nonce à la cour d'Espagne, fut créé cardinal le 19 novembre 1629 par Urbain VIII, dont il avait accompagné le neveu durant sa légation en France et en Espagne. Il fut depuis secrétaire du Saint-Office et protecteur de Pologne. Élu pape le 16 septembre 1644, il prit le nom d'Innocent X et mourut le 7 janvier 1655, assisté par le P. Jean-Paul Oliva, son confesseur.

(3) Antoine Bichi, fils de Firmin et d'Honorée Magnanelli, né à Sienne le 30 mai 1614, fut d'abord abbé de Sainte-Anastasie et internonce en Belgique, puis nommé évêque de Monte-Alcino le 11 décembre 1652, et transféré à Osimo le 26 octobre 1656. Alexandre VII le créa cardinal *in petto* le 9 avril 1657, et le déclara le 10 novembre 1658. Il mourut à Osimo en 1691.

(4) Francesco de Mello de la Tor de Laguna et de Villescas, comte d'Açumar, grand-maître de la maison de la reine d'Espagne, Élisabeth de France, ambassadeur extraordinaire à Gênes et à Rome, vice-roi de Sicile en 1639, gouverneur du Milanais, puis des Pays-Bas, conseiller d'État et général des armées espagnoles. Il passait en France pour un homme de grand sens, mais de peu d'expérience à la guerre (Lenet); il gagna néanmoins la bataille d'Honnecourt en 1642, mais perdit celle de Rocroy l'année suivante. Il fut vice-roi d'Aragon et de Catalogne et mourut en 1661. Il était fils de Constant de Portugal-Bragance et Mello et de Béatrix de Silveïra-Castro. Il avait épousé Antoinette de Villena-Sousa, dont il eut un fils et trois filles.

rappelé en Espagne pour laisser le gouvernement au marquis dom Castel-Rodrigue (1), que le roy y envoyoit, en partant de Bruxelles et se retirant à Dandermonde, fit de grandes honnêtetés à l'archevêque de Malines et au président Rooze, pour les obliger par ses caresses à rendre au roy un favorable témoignage de sa conduite dans le gouvernement qu'il quittoit et pour mériter leur suffrage auprès de ce prince; car il n'ignoroit pas la créance qu'ils s'étoient acquise en son esprit. Ils répondirent l'un et l'autre à ces civilités selon leur politique pour engager par là dom Francisque à ne leur rien refuser, et pour cacher mieux leur jeu ils ne luy firent que des complimens fort généraux sans luy parler d'affaires, afin de le gagner davantage en paroissant moins intéressés. Mais, quelques jours après que Mello fut party de Bruxelles, l'archevêque alla le trouver à Dandermonde avec Fromond et Calénus, les deux grands acteurs de cette intrigue, pour luy présenter de nouveaux Mémoires sur l'évêque d'Ipres et pour luy faire de nouvelles propositions afin de brouiller encore davantage les choses. Outre qu'ils avoient toujours trouvé ce gouverneur favorable à leurs desseins, ils l'avoient encore ébloui par les espérances qu'ils luy avoient données de le servir auprès du roy. Car c'étoit un homme foible, timide, intéressé, voulant plaire à tous ceux qui pouvoient rendre témoignage de sa conduite pour s'établir à la cour et dans l'esprit du prince. L'abbé de Sainte-Anastasie, qui fut averty de ce voyage, trouva moyen d'en prévenir les suites par les lettres qu'il écrivit aux deux gouverneurs, qui s'étoient donné rendez-vous à Dandermonde pour y traiter en plus grande liberté d'affaires. Dom Castel-Rodrigue y attendoit Mello pour prendre de luy les instructions nécessaires en prenant le gouvernement. L'abbé écrivit à l'ancien gouverneur qu'il espéroit qu'on ne changeroit rien de ce qui avoit été réglé sur l'affaire de la bulle; qu'il le croyoit trop sage pour souffrir qu'on fît revivre par de nouveaux artifices la doctrine de l'évêque d'Ipres, condamnée par le pape défunt, pour exciter par là du trouble dans le pays; et il manda au gouverneur nouveau qu'il prît des précautions pour ne pas se laisser prévenir par l'archevêque et par ses deux collègues sur une affaire déjà terminée. Ainsy le voyage de l'archevêque fut sans effet par les diligences de l'internonce. Fromond étant de retour à Louvain fit courir le bruit qu'il avoit fait ce voyage pour

(1) Emmanuel de Moura-Cortéréal, marquis de Castel-Rodrigo, comte de Lumiarez, ambassadeur à Rome en 1636 et gouverneur des Pays-Bas en 1644, marié à Éléonore de Mello, mourut le 8 février 1651.

des affaires particulières, afin de cacher sa honte; et l'archevêque étant de retour à Bruxelles fut rendre visite à l'internonce, prenant le prétexte de luy faire ses complimens sur la promotion d'Innocent, mais en effet pour dissimuler le chagrin qu'il venoit de recevoir de la fausse démarche que le président Rooze luy avoit fait faire. Ce furent les derniers avis que l'internonce donna au cardinal Barberin, par ses lettres du quinzième d'octobre. Il ajoutoit par ces mêmes lettres que les fauteurs de l'évêque d'Ipres avoient assez montré, pendant tout le temps que dura le conclave, le peu d'espérance qu'ils avoient de trouver un pape favorable à leurs desseins et qui dût apporter quelque tempérament à la bulle d'Urbain, mais qu'ayant appris la promotion du cardinal Pamphile au pontificat ils avoient fait paroître, par des pressentimens secrets, moins d'espérance que jamais. Ainsy la consternation se répandit un peu dans le party à la nouvelle de cette promotion, et ce ne fut pas sans raison, comme il paroîtra dans la suite.

Après tout, Mello, qui avoit promis à l'internonce de ne pas passer outre en cette affaire et de ne plus s'en mêler, ne luy tint pas tout à fait parole; car il envoya en Espagne une délibération du conseil de Brabant et les avis des conseillers favorables à la doctrine de l'évêque d'Ipres. On ajoutoit même qu'il avoit écrit en Espagne, à la sollicitation de l'archevêque de Malines, en faveur de cet évêque. L'internonce l'ayant trouvé à Anvers, où il s'étoit venu embarquer pour son retour en Espagne, luy fit des reproches assez fiers de luy avoir manqué de parole, et se plaignit hautement de la lettre circulaire qu'il avoit écrite aux évêques de Flandre avant son départ pour leur conseiller de ne point recevoir la bulle d'Urbain que le roy d'Espagne n'en eût été informé et qu'il ne leur eût fait savoir ses intentions. Les reproches de l'internonce embarrassèrent Mello, qui dans le fond avoit des principes de religion. L'excuse qu'il luy en fit, toute méchante qu'elle étoit, ne laissa pas de marquer sa simplicité, en marquant aussy l'artifice de l'archevêque; car il avoua ingénument à l'internonce qu'on luy avoit présenté un Mémoire avant son départ de Bruxelles touchant l'affaire de feu l'évêque d'Ipres, qu'il avoit signé peut-être trop facilement, n'entendant pas assez la langue françoise en laquelle ce Mémoire étoit conçu, et qu'il l'avoit même signé sans le lire; que toutefois, pour remédier à cette faute, il pouvoit expliquer ses raisons par écrit pour les opposer à ce Mémoire, dont il rendroit compte luy-même au roy d'Espagne : ce que fit l'internonce pour ne rien négliger, quoiqu'il espé-

rât peu d'un homme si foible, dont toutes les vues alloient à contenter ceux qui pouvoient rendre témoignage de sa conduite en Espagne.

Cependant l'archevêque de Malines, selon l'ordre porté par la lettre circulaire du gouverneur, fit une assemblée des évêques de Flandre à Bruxelles, et les ayant vus tous en particulier après les instructions qu'il leur faisoit prendre dans son antichambre par Calénus de la manière dont il falloit parler, il leur demanda s'ils avoient touvé quelque chose à redire dans la doctrine de l'évêque d'Ipres, et s'ils n'étoient pas scandalisés des oppositions qu'on faisoit au livre de ce prélat, dont le dessein devoit être si utile à l'Église et si glorieux à la mémoire de saint Augustin. Ceux qui paroissoient favorables à cette doctrine étoient bien traités de l'archevêque, et ceux qui demandoient que la bulle d'Urbain fût publiée en furent reçus fort froidement. Engelbert (1), évêque de Namur, homme ferme et bien intentionné, n'ayant point voulu se trouver à cette assemblée, connoissant l'esprit qui devoit l'animer, écrivit à dom F. Mello une lettre modeste et chrétienne, mais forte et vigoureuse, pour répondre à la lettre circulaire qui luy fut envoyée de sa part. Il luy représentoit « qu'on ne pouvoit informer sur « le scandale prétendu de la doctrine de l'évêque d'Ipres sans un « mépris formel du pape et sans une entreprise contre le Saint-Siége, « qui avoit déjà décidé de cette affaire; que, cet ouvrage ayant « été jugé pernicieux par le Saint-Siége, des évêques particuliers « n'avoient aucun droit d'en connoître pour réformer ce jugement; « qu'on ne pouvoit douter qu'un livre publié contre les décrets « apostoliques ne fût scandaleux; que la matière dont il traitoit « avoit été défendue par les bulles de Pie V et Grégoire XIII « dans l'affaire de Baius; et, comme il ne seroit pas permis à des « juges d'informer d'un livre condamné par le prince pour des pro- « positions qu'on y auroit trouvées injurieuses à sa personne et pré- « judiciables à son État, qu'ainsy il ne croyoit pas qu'après que le « pape avoit jugé la doctrine de feu l'évêque d'Ipres scandaleuse il « fût permis d'en douter; qu'autrement ce seroit se moquer de l'auto- « rité du Saint-Siége d'examiner ses décisions pour en empêcher l'exé- « cution par des principes d'une fausse politique inouye parmy des

(1) Engelbert des Bois, né le 9 juillet 1578, d'une famille de Franche-Comté, fils de Catherin des Bois et de Françoise Verreycken, chanoine de Cambrai et archidiacre de Valenciennes, prévôt de Saint-Pierre de Lille, sacré évêque de Namur le 31 octobre 1629, mourut le 15 juillet 1651.

« catholiques, et contraire aux maximes de la religion. » Enfin, après plusieurs autres raisons de cette force, il concluoit « que c'étoit détruire ce qu'il y avoit de plus étably dans la religion de délibérer dans « des assemblées particulières sur des définitions du Saint-Siége. »

Mais ces délibérations, qui ne laissèrent pas de se faire malgré les raisons de l'évêque de Namur, n'eurent aucun effet par l'établissement du nouveau gouverneur; car toutes les mesures qu'avoit prises l'archevêque de Malines se trouvèrent entièrement renversées par ce changement. On prétend même qu'un évêque du pays bien zélé dit à dom F. Mello, avant son départ, que sa conduite trop politique dans les affaires de la religion avoit peut-être attiré la vengeance de Dieu sur le pays, et que sans doute elle avoit été cause du mauvais succès des armes du roy d'Espagne dans les dernières campagnes. Mais on n'a pu savoir le nom de cet évêque. L'abbé de Sainte-Anastasie, qui eut une audience assez favorable de Mello, avant son départ, luy fit faire une réflexion qui ne contribua pas peu à luy ouvrir les yeux sur les artifices des sectateurs de l'évêque d'Ipres, lesquels, par une ridicule délicatesse, représentoient au roy d'Espagne l'inconvénient qu'il y avoit de faire publier la bulle d'Urbain contre l'ouvrage de cet évêque, dont le nom étoit en vénération aux peuples du pays, dans un temps où la guerre avec les François devoit obliger à les ménager, pendant que l'université de Louvain écrivoit des lettres à la Sorbonne de Paris pleines de bienveillance et d'estime pour faire une ligue secrète (1) avec elle et pour l'intéresser dans la défense de la doctrine de Jansénius, qui commençoit à faire du bruit à Paris. C'étoit par le ministère du père Hugues Carré (2), docteur de Sorbonne, prêtre de l'Oratoire, qui étoit alors à Bruxelles, ancien amy de l'évêque d'Ipres et fort zélé pour sa doctrine, que cette liaison se pratiquoit. L'internonce fit voir à Mello la copie de la lettre que l'université de Louvain écrivoit à l'université de Paris, pour s'unir avec elle d'intérêt en ce dessein. Ce qui ne contribua pas peu à détromper Mello, mais trop tard, parce

(1) L'internonce écrivait de Bruxelles à Albizzy, le 3 juin 1644, « qu'il se traitoit d'une ligue entre Louvain et la Sorbonne et que ce seroit comme l'amitié d'Hérode avec Pilate pour crucifier de nouveau Jésus-Christ par une nouvelle hérésie. » (Extrait des archives de Rome. *Documents recueillis par le P. Rapin.* Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, théologie 43, in-f°.)

(2) Jean-Hugues Quarrey ou Quarré, fils d'Antoine et de Philiberte Vaucherot, né en 1590 à Salins, docteur en théologie de la faculté de Paris, reçu dans l'Oratoire par le P. de Bérulle en 1618, étant prêtre depuis 1613, et chanoine et théologal de Poligny, premier supérieur de l'Oratoire belge depuis 1631, chanoine de Malines en 1643, mourut à Bruxelles le 26 mars 1656.

qu'il avoit déjà quitté le maniement des affaires : et on ne sçait pas l'usage qu'il fit de cet avis étant arrivé en Espagne.

Dans le temps que le marquis dom Castel-Rodrigue prit possession du gouvernement, l'archevêque de Malines pratiqua des intrigues secrètes avec les principaux officiers de sa maison pour l'empêcher de prendre le père Pierre Bivero (1), jésuite, pour son confesseur. Ce père étoit venu d'Espagne avec le cardinal-infant (2) en qualité de son prédicateur; et comme il étoit grand théologien et qu'il avoit été disciple de Gabriel Vasqués (3), de la même compagnie, dont la doctrine étoit maltraitée dans le livre de l'évêque d'Ipres, il s'étoit déjà si fort signalé par ses ouvrages contre Fromond et les autres émissaires de ce party qu'ils avoient sujet de le craindre. Mais le père Bivero étant Espagnol, de la connoissance de dom Rodrigue, qui avoit une estime particulière pour luy et qui considéroit les jésuites, cette place le regardoit si naturellement que le marquis ne balança pas de le choisir pour son confesseur, et par ce choix il donna lieu de croire aux partisans de l'évêque d'Ipres qu'il ne leur seroit pas tout à fait si favorable que son prédécesseur : ils jugèrent bien eux-mêmes qu'il n'y auroit pas de sûreté à prétendre désormais luy imposer dans une affaire où il n'agiroit vraysemblablement que par les conseils et par les lumières de son confesseur. Ce qui ne contribua pas peu dès lors à ralentir l'ardeur avec laquelle on soutenoit les intérêts de l'évêque d'Ipres dans le conseil de Brabant, où la plupart des conseillers étoient prévenus en sa faveur.

Il parut environ ce même temps, par les assemblées fréquentes que les principaux du party tenoient à Louvain et par les voyages réitérés que Fromond et Calénus firent de Louvain à Malines, où

(1) Pierre de Biver ou Bivero, né à Madrid en 1572, admis dans la Compagnie de Jésus en 1593, professa d'abord en Espagne la rhétorique, la philosophie et la théologie. Envoyé dès 1616 à Bruxelles en qualité de prédicateur des infants Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, il conserva après la mort de cette princesse son titre et même son crédit auprès du cardinal-infant. Il fut nommé, à son retour de Flandre, recteur du collége de Madrid, et y mourut le 26 avril 1656. On peut consulter sur le père Bivero l'*Histoire du Jansénisme*, liv. IX. Il est nommé dans l'imprimé *Rivero*.

(2) Ferdinand d'Espagne, fils de Philippe III et de Marguerite d'Autriche, né en 1609, cardinal-diacre en 1619, archevêque de Tolède, gouverneur des Pays-Bas en 1632, fit son entrée à Bruxelles en cette qualité le 1er octobre 1634, et mourut dans cette ville en 1641. C'est à ce prince que l'*Augustinus* est dédié.

(3) Gabriel Vasquez, né à Belmonte en 1551, entra dans la Compagnie de Jésus en 1569. Il professa la théologie à Alcala et à Rome pendant plus de vingt ans avec un prodigieux succès. Il revint mourir à Alcala, le 23 septembre 1604. Benoît XIV l'appelle la lumière de la théologie. Ses œuvres ont été imprimées en 10 tomes in-folio. C'est un des théologiens insultés et calomniés par Pascal.

étoit alors l'archevêque, qu'il étoit arrivé quelque chose qui les embarrassoit : on trouva par leurs manières moins évaporées qu'à l'ordinaire qu'il y avoit du changement dans leur conduite ; ils ne paroissoient plus si fiers qu'ils avoient de coutume, car c'est assez le caractère des novateurs que l'esprit d'audace et de présomption dans les succès. En effet leur chagrin venoit de l'avis qu'ils avoient eu de la mortification de leurs députés à Rome. Comme toute la résistance que les sectateurs de l'évêque d'Ipres faisoient à la publication dela bulle ne rouloit au commencement que sur le bruit, que Fromond et Calénus avoient répandu dans le pays, que la bulle étoit supposée par les jésuites, et sur divers livres imprimés en ce temps-là pour rendre cette bulle suspecte de fausseté dans l'esprit des peuples, qui paroissoient disposés à y avoir de la déférence, l'université de Louvain avoit député à Rome, l'année précédente, Jean Sinnick (1) et Corneille de Pape (2), tous deux docteurs de la faculté, pour aller s'informer de la vérité sur les lieux. Ces députés trouvèrent d'abord un grand silence sur l'affaire qui les amenoit, dont en effet peu de gens étoient informés ; ce qui leur donna lieu de croire que la bulle étoit en effet supposée et de le mander à Louvain, d'où les plus animés pour l'évêque d'Ipres prirent occasion d'échauffer les esprits et de les soutenir quelque temps de cette chimère. Mais après quelques audiences que ces députés eurent de Sa Sainteté, qui les reçut toujours froidement, parce qu'il avoit été averty par l'abbé de Sainte-Anastasie du sujet de leur voyage, on les obligea à s'expliquer, et après une année de sollicitations le pape ordonna aux cardinaux Spada (3), Falconieri (4) et Pamphile (5) de les écouter. Ils

(1) Jean Sinnigh, né à Cork, en Irlande, en 1593, vint faire ses études à Louvain. Il enseigna la théologie à l'abbaye de Bonne-Espérance de l'ordre des Prémontrés, puis la philosophie au collége de Parc à Louvain. En 1637 il fut nommé chanoine de Saint-Pierre de Louvain et professeur de théologie à l'université. Il était recteur en 1643 et refusa de se soumettre à la bulle d'Urbain VIII. Il mourut le 8 mai 1666.

(2) Corneille, de Paepe, fils de Corneille, docteur en droit, et d'Anne Van Hove, né en 1609, entra dans l'Oratoire en 1633 ; il était docteur en droit canon et professeur à l'université de Louvain quand il partit pour Rome, où il mourut d'un flux de sang, le 23 septembre 1644.

(3) Bernardin Spada, né en 1593 à Brisighella, diocèse de Faenza, nonce à Paris en 1624, fut créé cardinal du titre de Saint-Étienne in Monte Celio le 19 janvier 1626, puis cardinal-évêque de Palestrine, et mourut à Rome en 1661.

(4) Lélio Falconieri, Florentin, d'abord avocat en cour de Rome, devint successivement gouverneur de Saint-Sévérino, de Spolète et de Bénévent, commissaire général de l'Ombrie et de la Romagne, nonce en Flandre sous Urbain VIII, qui le créa cardinal le 13 juillet 1643. Il mourut à Viterbe en 1648.

(5) Le cardinal J.-B. Pamphili, depuis Innocent X.

demandèrent à ces commissaires de voir l'original de la bulle d'Urbain contre l'ouvrage de feu l'évêque d'Ipres; le rapport en fut fait à Urbain, qui ordonna, peu de jours avant de mourir, qu'on tireroit des archives du Saint-Office l'original de cette bulle pour en donner une copie collationnée par un notaire apostolique à ces députés; et les trois cardinaux leur déclarèrent que la volonté du pape étoit qu'eux et tous les fidèles y ajoutassent foy, et leur imposèrent de sa part un silence perpétuel sur cette question. Sa Sainteté ordonna qu'on écrivît au gouverneur de Flandre et à l'université de Louvain pour autoriser encore davantage ce qu'il venoit de répondre par les cardinaux à ces députés, qui ne furent pas peu surpris de voir la vérité de cette bulle après les assurances téméraires et ridicules qu'ils avoient faites souvent dans leurs lettres de sa fausseté; ce qui les déconcerta si fort qu'ils ne purent se résoudre d'en donner avis à Louvain par leurs lettres qu'après avoir dissipé les premiers sentimens de leur honte et quelque temps après la mort d'Urbain. Ils avoient reçu par les mains du cardinal Spada, qui les fit appeler en son palais, la copie collationnée de la bulle, qu'ils avouèrent être véritable, et promirent au cardinal de le témoigner à l'université de Louvain. Antoine Tomasius (1), notaire de l'Inquisition, prit acte de leur aveu, signé le 21 juillet de cette année 1644, et cet acte fut mis dans le Saint-Office, où il est gardé.

Cette nouvelle refroidit un peu les esprits, surtout dans l'université de Louvain, où la chaleur du party avoit toujours paru davantage. Mais Calénus, qui venoit d'être nommé à l'évêché de Ruremonde par l'intrigue de l'archevêque de Malines, n'eut pas de peine à s'en consoler d'abord. Toutefois, cette nomination ayant été contestée parce qu'elle n'avoit pas été faite dans les formes, et l'internonce ayant envoyé à Rome des Mémoires contre ce docteur, comme un fauteur des plus ardents de la doctrine de l'évêque d'Ipres, ses bulles ne furent point expédiées : on délibéra même dans la congrégation de l'Inquisition de donner commission à l'internonce d'informer contre luy pour l'obliger d'abjurer la doctrine de l'évêque d'Ipres, ou de prier le roy d'Espagne de jeter les yeux sur un autre sujet, parce que la congrégation savoit les scandales que la désobéissance de Calénus et son dévouement à la mémoire de cet évêque avoient causés dans le pays. On ne prit pas de résolution sur cette affaire pour des difficultés qui se présentèrent; mais le bruit

(1) Jean-Antoine Tomasi, notaire de la congrégation de l'Inquisition.

qui se répandit dans Louvain qu'on refusoit d'expédier à Rome les bulles de l'évêché de Ruremonde pour Calénus, à cause de son attachement à la doctrine de l'évêque d'Ipres, ne contribua pas peu à refroidir le zèle qu'on avoit en cette université pour cette doctrine.

La nouvelle de la mort du père Jean de Saint-Thomas (1), dominicain et confesseur du roy d'Espagne, qui mourut sur la fin de la campagne de Catalogne, attrista aussy ceux de ce party. Ce père leur rendoit de bons offices auprès du roy, qui avoit grande créance en luy, et les résistances que firent les docteurs de Louvain aux ordres exprès de l'internonce de la part d'Urbain, pendant la dernière année de sa vie, pour les obliger à recevoir sa bulle, ne furent soutenues que par l'intelligence secrète qu'ils avoient avec ce père, lequel, prévenu des idées de la doctrine de son ordre, favorisoit un peu celle de l'évêque d'Ipres, qui ne luy en paroissoit pas fort éloignée. Le cardinal Pancirole ayant été averty pendant sa nonciature par l'internonce de l'intelligence du confesseur du roy avec les docteurs de Louvain, et ayant découvert par luy-même ses sentimens, en informa le cardinal Pamphile, un des trois commissaires qu'Urbain avoit nommés pour répondre aux députés de Louvain. Voicy la copie de la lettre.

« Le père Jean de Saint-Thomas, confesseur du roy d'Espagne, a « une pensée dans l'esprit sur la bulle, dont il s'est expliqué aux doc- « teurs de Louvain, qui me paroît dangereuse et dont je ne crois pas « qu'il se défasse aysément : il croit que toute personne qui se sent « intéressée par un bref du pape, qui luy semble désavantageux, « a droit de demander du temps pour avoir recours à Sa Sainteté, « afin qu'étant mieux informée elle prenne le loisir de juger avec « plus de circonspection ce qu'elle trouvera de juste et de plus con- « venable. Ainsy je vois icy de la disposition au retardement de la « publication de la bulle : l'exécution même m'en paroît hasar- « deuse quoyque Sa Sainteté témoigne bien de l'empressement à la « désirer. J'envoye à V. Em. une copie de la réponse du P. de Saint-

(1) Jean Poinsot, fils de Pierre Poinsot, noble viennois, et de Marie Garcez, né à Lisbonne le 9 juillet 1589, étudia les belles lettres et la philosophie à Coïmbre, et la théologie à Louvain, où son père l'appela en 1608. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, où il prit le nom de Jean de Saint-Thomas, au couvent de Sainte-Marie d'Atocha, à Madrid, en 1612. Après son noviciat il fut envoyé à Alcala pour y professer la philosophie et la théologie. En 1643, vers la fête de la Pentecôte, Philippe IV, le choisit pour confesseur. Il mourut à Fraga en Aragon, le 15 juin 1644. Il est auteur d'ouvrages de philosophie et de théologie.

« Thomas aux docteurs de Louvain, qui étoient pour la bulle, les-
« quels luy avoient écrit pour le prévenir contre les artifices des
« sectateurs de l'évêque d'Ipres ; j'en ay aussy envoyé une copie à
« l'abbé de Sainte-Anastasie. Je prétends renvoyer l'original à ce père,
« en luy donnant avis que cette lettre est écrite d'une manière à pou-
« voir préjudicier aux affaires. De Madrid, 28 may 1644. »

Il y avoit deux partis dans l'université de Louvain : le plus fort étoit pour l'évêque d'Ipres, le plus foible étoit pour la bulle et pour tout ce qui venoit de la part du pape. L'archevêque de Malines, étant chef du conseil, avoit part à l'autorité, et son suffrage étoit d'un grand poids auprès du prince pour la distribution des grâces : ce qui luy attiroit tous les gens intéressés, qui d'ordinaire font le grand nombre dans les compagnies. Aussy, comme il s'étoit déclaré pour la doctrine de M. d'Ipres, il eut bien des sectateurs en cette université, où il se trouva encore quelque reste de la doctrine de Baius qui avoit été fomentée par quelques-uns de ses disciples : ce reste de vieux levain, s'étant uny d'intérêt à ceux que la jalousie avoit animés contre les jésuites, grossit beaucoup le party des protecteurs de l'évêque d'Ipres, et le party contraire, n'étant composé que de gens bien intentionnés et sans intérêt, étoit réduit à fort peu de personnes, dont les principaux étoient Jean Scinkélius (1), Chrétien Beusecon (2) et Guillaume des Anges (3), les trois docteurs de l'université dans une plus haute estime de probité et d'une réputation plus irréprochable pour leurs mœurs et pour leur doctrine. Ces docteurs, que Dieu s'étoit réservés pour défendre sa cause dans cette université, ayant appris par l'internonce que leurs adversaires, les sectateurs de l'évêque d'Ipres, avoient prévenu l'esprit du confesseur du roy d'Espagne contre la bulle, luy écrivirent pour le prier de ne pas se laisser surprendre aux artifices de ces gens-là : ils luy envoyèrent même un Mémoire sur cette affaire pour le présenter au

(1) Jean Schinckélius, né à Louvain en 1581, y enseigna plusieurs années la philosophie, et fut nommé en 1614, le 17 septembre, professeur de théologie à l'université et chanoine de Saint-Pierre. Il mourut le 12 mars 1646, et fut inhumé dans le chœur de l'église des Frères Prêcheurs.

(2) Christian Beusecom, né à Amersfort, en Hollande, docteur de Louvain, professeur royal de catéchèse et chanoine de Saint-Pierre, mourut le 12 juin 1644, nommant la sainte Vierge sa légataire universelle pour la construction d'une chapelle dans la rue de Notre-Dame-des-Fièvres.

(3) Guillaume des Anges, né à Bois-le-Duc, promu au doctorat en 1616, enseigna la théologie d'abord à l'abbaye du Parc, près de Louvain, puis à l'université de cette ville. Nommé à l'évêché de Ruremonde en 1648, il mourut, avant d'avoir reçu ses bulles, le 3 février 1649.

roy. Les principaux chefs de ce Mémoire étoient « qu'il appartenoit au « pape d'examiner une doctrine et de juger si elle étoit catholique ou « non; que ce pouvoir ne luy avoit jamais été contesté; que les « rois ne pouvoient en aucune façon se mêler de porter leur juge- « ment sur ces matières sans usurper les droits du pape; que ce se- « roit renverser le plein pouvoir qu'a le Saint-Siége de décider en « matière de foy que de luy disputer la plénitude de ce droit. »

Le confesseur du roy répondit à ces docteurs « qu'il avoit présenté « leur Mémoire à Sa Majesté; qu'il ne prétendoit point contester au « pape son pouvoir; qu'il en convenoit entièrement; mais qu'il avoit « reçu d'autres informations sur cette affaire de ceux du party con- « traire, qui proposoient seulement au roy de vouloir leur donner « le temps de faire examiner si la bulle n'étoit point supposée, com- « me on leur écrivoit de divers endroits; qu'ils ne disputent point « au successeur de saint Pierre le droit qu'il a de décider dans les « matières de religion, mais que la censure du livre de l'évêque « d'Ipres leur paroît suspecte, en ce que la bulle prétendue le con- « damne en termes généraux, contre la manière ordinaire du Saint- « Siége, qui distingue les propositions erronées d'avec celles qui ne « le sont pas; qu'ils savent bien que ce n'est point aux rois de se « mêler des affaires de religion ou de s'opposer aux définitions du « Saint-Siége, mais, quoyque les rois ne soient pas les juges naturels « des controverses de l'Église, ils ne laissent pas toutefois d'être les « défenseurs de la religion, et que par ce titre ils ont quelquefois « droit d'interposer leur autorité non-seulement pour faire écouter « les plaintes de ceux qu'on condamne, mais même pour faire exa- « miner avec plus de circonspection les matières dont on décide afin « que l'on en juge sans précipitation; que cependant les amis de l'é- « vêque d'Ipres demandent que l'on suspende l'exécution de la bulle « jusques à ce que Sa Sainteté soit plus pleinement informée de cette « affaire; qu'il n'y a rien de plus juste ny de plus conforme à l'usage « étably en Flandre, qui est qu'on ne publie point les bulles ny les « lettres apostoliques qui viennent en ce pays de la part du pape « sans le consentement du roy, et que le roy n'avoit pu refuser à « ces Messieurs, qui s'intéressoient pour le livre de l'évêque d'Ipres, « d'en écrire au gouverneur du pays, pour luy rendre compte du « retardement qu'on avoit apporté à la publication de la bulle, et « d'ordonner cependant qu'on ne précipitât rien dans l'exécution. » Ces lettres du P. Jean de Saint-Thomas étoient du 13 may, datées de Catalogne, où le roy d'Espagne étoit avec son armée. Mais la

mort de ce père, qui arriva sur la fin de cette campagne, et l'arrivée du nouveau nonce en Espagne apporta quelque tempérament à cette affaire.

Jules Rospigliosi, alors archevêque de Tarse, et qui fut depuis Clément neuvième, fut envoyé par Innocent X environ ce temps pour succéder au cardinal Pancirole dans la nonciature d'Espagne. Outre que ce prélat étoit fort intelligent dans les affaires et qu'il avoit joint à sa douceur et à son affabilité naturelles une fort grande habileté, qualités capables de le rendre recommandable en cette cour, il y avoit encore apporté des lettres de recommandation du cardinal Albornos (1), qui venoit de se signaler auprès du roy par le succès de l'exaltation du cardinal Pamphile au pontificat porté par la faction d'Espagne. L'archevêque de Tarse étant arrivé à Madrid, après avoir fait ses complimens à la reine (2), qui avoit soin des affaires dans l'absence du roy, voulut prévenir don Jacques de Arce Reynozo (3), évêque de Plaisance, alors inquisiteur général, sur l'affaire de l'évêque d'Ipres, et, dès la première visite qu'il luy rendit, il le trouva dans la disposition de faire recevoir la bulle d'Urbain en Espagne et d'empêcher le cours du livre de cet évêque, qui commençoit à paroître en ce royaume. Les promesses que l'inquisiteur fit au nonce furent effectives ; car il ordonna dans tous les ports de mer de ne point laisser passer le livre de l'évêque d'Ipres, il commanda aux évêques d'Espagne de faire publier la bulle dans leurs diocèses, et il donna avis au nonce qu'il n'étoit pas même nécessaire d'en parler au roy pour avoir son consentement, pour ne pas luy donner lieu de prétendre dans la suite de vouloir interposer son autorité dans la connoissance des affaires de la religion, qui ne luy appartenoit nullement. Il blâma fort en cette occasion l'université de Louvain, qui s'opposoit avec une opiniâtreté scandaleuse à la

(1) Gilles Carillo Albornoz, noble espagnol, né à Talavéra, diocèse de Tolède, en 1581, d'abord inquisiteur et archidiacre de Burgos, fut créé cardinal le 30 août 1627, à la demande du roi d'Espagne ; il mourut à Rome en 1649, laissant une grande réputation de piété et de charité pour les pauvres.

(2) Élisabeth de France, fille de Henri IV, morte le 6 octobre 1644.

(3) Don Diégo de Arce y Reynoso, fils de don Fernando et de doña Catherine Davila Palomares, naquit à Zalaméa de Séréna le 25 avril 1587. Il professa le droit à Salamanque, devint auditeur de la chancellerie de Grenade, puis président de Séville, et enfin en 1632 conseiller au conseil suprême de Castille. Sacré évêque de Tuy le 3 février 1636, il n'avait accepté l'épiscopat que sur l'avis unanime des hommes les plus doctes qu'il voulut consulter. Il fut transféré le 20 août 1638 à Avila, et le 8 janvier 1641 à Placencia. Ayant été bientôt après nommé inquisiteur général, il se démit de son évêché, où il ne pouvait plus résider, et fut nommé évêque *in partibus infidelium*.

publication de la bulle, et il assura le nonce de son assistance et de son zèle dans les affaires qui regarderoient la religion, dont le nonce rendit compte au pape par monsignor Albizzi, selon l'ordre qu'il en avoit eu en partant de Rome.

Le P. Jean Martinez (1), dominicain, ayant été choisy du roy d'Espagne pour succéder au P. Jean de Saint-Thomas en la qualité de son confesseur, eut une grande conférence avec le nonce sur l'état des affaires de la religion de Flandre, avant son départ de Madrid pour aller trouver le roy en Catalogne, qui devoit se confesser pour la première fois à ce père le jour de la Nativité de la Vierge. Le succès de cette conférence fut heureux ; car le P. Martinez, après avoir blâmé la conduite des docteurs de Louvain aussy bien que l'inquisiteur, et ayant témoigné au nonce qu'il désapprouvoit fort le retardement qu'on apportoit à la publication de la bulle, l'assura encore qu'il en parleroit à la reine avant de partir, et qu'il représenteroit au roy, quand il seroit arrivé en Catalogne, l'importance qu'il y avoit de terminer cette affaire. La reine, prévenue par le P. Martinez, voulut voir le nonce, qui lui exposa en termes généraux les motifs que Sa Sainteté avoit eus de condamner le livre de l'évêque d'Ipres; que ses sectateurs avoient trouvé assez de crédit au conseil de Brabant par des intrigues secrètes pour empêcher la publication de la bulle, et que par des retardements si politiques la religion se trouvoit exposée à des désordres qui troubloient en quelque façon la paix de l'Église. La reine, ayant compris l'importance de cette affaire, promit d'en parler au roy, lequel envoya de nouveaux ordres en Flandre pour faire ce que le pape souhaitoit.

L'abbé de Sainte-Anastasie, averty par l'archevêque de Tarse de ce qu'on luy promettoit en la cour d'Espagne et du progrès qu'il y faisoit sur l'affaire de la bulle, écrivit à Rome, à l'assesseur du Saint-Office, qu'il seroit bon que Sa Sainteté envoyât un bref au nouveau gouverneur pour le disposer à exécuter les ordres qu'il recevoit d'Espagne. On jugea en effet, par les avis qu'on avoit eus

(1) Jean Martinez, né en 1590 à Coral de Almaguer, diocèse de Tolède, de parents nobles, entra le 14 septembre 1606 dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent de Sainte-Croix de Ségovie. Après ses études il fut employé surtout à la prédication et au gouvernement des couvents de son ordre. En 1642 il fut nommé confesseur du fils aîné du roi, puis de la reine Élisabeth de France, et le 17 juin 1644 de Philippe IV. Il le fut ensuite de Marie-Anne d'Autriche et même de Charles II, et mourut le 1er janvier 1676 à Madrid, d'où son corps fut transporté au couvent de Ségovie. Il avait refusé la charge d'inquisiteur général et l'archevêché de Compostelle.

de l'état où étoit l'esprit du marquis, qu'il auroit de la déférence pour ce que le pape luy recommanderoit, et on luy expédia un bref pour réveiller son zèle dans une affaire qui paroissoit dépendre de luy. Dans ce bref le pape ne manqua pas de luy citer l'exemple de Philippe second, qui fit solliciter par son ambassadeur à Rome les papes Pie V et Grégoire XIII pour condamner la doctrine de Baius, dont l'université de Louvain s'étoit remplie. Il exhortoit le marquis à imiter le zèle de ce grand prince dans une affaire peu différente de celle de Baius et sur laquelle l'université de Louvain s'étoit encore laissé surprendre. Le marquis n'eut pas de peine à écouter la voix du souverain pasteur, et il témoigna toujours bien de la déférence pour toutes les choses qui venoient de sa part pendant son gouvernement, qui dura peu de temps. Le pape jugea aussy à propos d'écrire à l'archevêque de Cambray (1), à l'archevêque de Malines, aux évêques de Namur, de Gand (2), d'Anvers (3), de Tournay (4), de Bruges (5), de Saint-Aumer (6), et à l'université de Louvain, pour leur déclarer ses intentions dans le commencement de son pontificat et pour confirmer la bulle d'Urbain ; et ces brefs furent reçus selon les différentes passions de ceux à qui ils furent adressés.

(1) François Vanderburch, fils de Jean, président du conseil souverain de Brabant, et de Camille-Marguerite Diacéti, né à Gand le 26 juillet 1567, chanoine d'Arras en 1591, doyen et vicaire général de Malines en 1596, sacré évêque de Gand le 17 février 1613 et transféré à Cambrai le 2 mai 1616. Il mourut à Mons le 23 mai 1644, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Ignace de l'église du collége des jésuites. Il a laissé une haute réputation de bienfaisance et de vertu à Cambrai, où il a été un digne précurseur de Fénelon.

(2) Antoine Triest, fils de Philippe, seigneur d'Auveghem, chevalier de la Toison d'or, et de Marie Van Royen, né en 1576 à Beveren, sacré évêque de Bruges le 9 juillet 1617, transféré à Gand le 15 mars 1622, mort en cette ville le 28 mai 1657, et inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Bavon.

(3) Gaspard Dubois, qui se fit appeler Némius pour se distinguer de Sylvius, naquit à Bois-le-Duc, étudia la théologie à Douai sous Estius, fut curé de Werwick, puis chanoine de Saint-Pierre de Douai et professeur-royal de théologie. Sacré évêque d'Anvers le 22 juillet 1635, et transféré à Cambrai le 1er décembre 1651, il y mourut en novembre 1667.

(4) Maximilien Vilain de Gand d'Isenghien, fils de Maximilien, comte d'Isenghien, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, et de Philippe de Jausse de Masteing, né en 1570, d'abord chanoine de Cambrai et de Douai, sacré évêque de Tournay le 14 mars 1616 et mort le 29 novembre 1644.

(5) Nicolas de Haudion de Guiberchies, chanoine, doyen et prévôt de la cathédrale de Gand, sacré évêque de Bruges le 26 janvier 1642, mort le 24 septembre 1649. Il était fils de Pierre de Haudion (et non Houdion, comme met le *Gallia Christiana*), seigneur de Guiberchies, et de Florence de Bernemicourt.

(6) Christophe de France, fils de Raynuce, président du grand conseil de Malines, sacré évêque de Saint-Omer le 15 juillet 1635, après avoir été doyen de la cathédrale d'Arras, est mort le 10 octobre 1656.

L'archevêque d'Athènes (1), que le pape avoit envoyé en qualité de son nonce en France, y trouva que la doctrine de l'évêque d'Ipres y étoit déjà reçue avec bien de l'applaudissement. En effet la curiosité naturelle de la nation, qui aime tout ce qui est nouveau, l'apparence de vertu et de réforme dont on coloroit cette doctrine, la qualité des personnes qui la publioient et l'intrigue secrète d'une faction puissante qui l'appuyoit, l'avoient déjà rendue si considérable dans le grand monde que c'étoit être à la mode que d'être de ce party-là. Mais après tout rien ne contribua davantage à sa réputation que le livre *de la Fréquente Communion*, imprimé dès l'année précédente par Arnault (2), docteur de Sorbonne et disciple secret du feu abbé de Saint-Cyran (3). Car, outre qu'on n'avoit encore rien vu de mieux écrit en notre langue, il y paroissoit quelque chose de l'esprit des premiers siècles et un caractère de sévérité pour la morale qui ne déplaît pas tout à fait au génie de notre nation, quoyqu'un peu libre dans ses manières. Un livre si bien écrit ne put pas éblouir les yeux sans surprendre les esprits : il fut d'abord bien reçu de la plupart du monde (4), et, ayant été répandu avec ostentation dans Paris et dans tout le royaume par les soins et par les diligences de ceux du party, on peut dire que rien n'attira tant de crédit ny de sectateurs à la cabale que cet ouvrage, dont il importe de bien exposer le dessein parce que tout le mystère secret de la nouvelle doctrine y étoit presque compris.

Il y avoit en ce livre, qui devint dans la suite si fameux, un dessein général et découvert, et un particulier et caché. Le dessein général, qui paroissoit à tout le monde, étoit de montrer que l'Église, s'étant laissé corrompre dans les derniers siècles en l'administration du sacrement de Pénitence, avoit besoin d'être réformée en cet article : l'auteur prétendant que c'étoit un abus qui s'étoit glissé

(1) Nicolas Bagni ou Guido-Bagni, fils de Fabrice, marquis de Montébello, et de Laure Colonna, né en 1584 près de Rimini, marié à Théodore de Gonzague, embrassa l'état ecclésiastique après la mort de sa femme. Il fut nonce en France de 1647 à 1656, et créé cardinal le 9 avril 1657. Il mourut à Rome le 23 août 1663.

(2) Antoine Arnauld, le dernier des vingt enfants d'Antoine Arnauld l'avocat et de Catherine Marion de Druy, né à Paris le 6 février 1612 et mort à Bruxelles le 8 août 1694, assisté par son fidèle disciple, le P. Quesnel, à qui il légua la direction du parti.

(3) Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, né à Bayonne en 1581, mort à Paris le 11 octobre 1643 et inhumé à Saint-Jacques du Haut-Pas, vrai père du jansénisme.

(4) *Malgré le zèle du P. Nouet, qui avoit entrepris l'été précédent d'en découvrir l'artifice et le danger dans plusieurs de ses sermons dans l'église de la maison professe, où il prêchoit cette année-là.* R. R.

dans la discipline depuis les cinq ou six derniers siècles, de donner l'absolution sacramentale après la confession, et qu'il falloit la différer, selon l'usage des premiers siècles, jusques à ce que le pénitent se fût disposé par une peine proportionnée au péché. Il produisoit sur cela les anciens canons, la tradition et le sentiment des Pères, avec un faste qui sentoit bien plus le déclamateur que le docteur et l'historien; et il faisoit un grand détail des maximes qui alloient à établir son dessein, comme, par exemple : 1. Que la pénitence; ainsy qu'elle se pratique aujourd'huy, ne sert qu'à favoriser l'impénitence générale des chrétiens, chacun voulant se confesser et personne ne voulant faire pénitence; 2. Que l'Église s'étoit relâchée en ce point parce qu'elle est corruptible en ses mœurs et en sa discipline; 3. Que le délay de l'absolution étant d'ordonnance divine et de tradition apostolique étoit indispensable, même dans un danger évident de mort, parce qu'il étoit essentiel au sacrement; 4. Que l'absolution du prêtre n'étoit capable de communiquer au pénitent tout au plus que la grâce d'une réconciliation extérieure, et que c'est la satisfaction canonique qui rend l'âme pure et qui la vivifie; et que le pouvoir de délier ne regardoit que la peine sans regarder la tache du péché : la puissance qu'exercent les prêtres sur les pécheurs dans le sacrement n'ayant pour fin principale que l'imposition de la satisfaction et non pas la rémission du crime; et que les Pères ne faisoient consister ce pouvoir de délier que dans celuy de mettre en pénitence et de séparer de la communion. C'est aussy pour cela qu'il donnoit au prêtre un caractère si ample et une puissance si étendue qu'il osoit dire que le prêtre enferme en luy seul avec éminence toute l'Église; que les évêques sont les successeurs des apôtres, les héritiers de la principauté céleste que Dieu leur a donnée sur la terre; que la primauté du pape au-dessus des évêques n'est pas de droit divin, et que saint Pierre et saint Paul sont deux chefs de l'Église qui n'en font qu'un.

Mais le dessein secret et particulier de ce livre étoit encore plus dangereux et d'une plus pernicieuse conséquence; car il alloit à renverser ce qu'il y a de plus étably et même de plus saint dans notre religion par des maximes encore plus dures et plus étranges que les premières. Sous le titre *de la Fréquente Communion* il tâchoit d'en détruire l'usage par l'impossibilité de la disposition qu'il y demandoit, et il ne pensoit qu'à en détourner les fidèles par la frayeur qu'il donnoit d'une action si sainte, qu'il ne représentoit que sous des couleurs terribles pour en imprimer l'éloignement dans les

esprits, en prétendant n'imprimer que du respect. Il insinuoit que tous les péchés mortels secrets et publics étoient sujets à la pénitence publique; que l'Église, ayant approuvé dans les premiers siècles cette pénitence ordonnée par les canons, cesseroit d'être la colonne de la vérité si elle cessoit d'en autoriser la pratique; qu'ainsy ce sacrement étoit principalement étably pour exercer toute la rigueur de la justice sur le pécheur, contre le sentiment universel de l'Église qui l'appelle un sacrement de miséricorde et comme une seconde planche pour le salut après le naufrage. L'auteur de cet admirable livre prétendoit que c'est un tribunal érigé pour la peine du pécheur et non pour sa consolation, pour sa condamnation et non pas pour luy faire grâce; que toute la force de la pénitence doit être bien plus imputée à la peine que se fait le pénitent qu'à la vertu du sang de Jésus-Christ infuse par le sacrement; que l'humilité et la confusion intérieure qui l'accompagne dans le délay de la communion satisfait plus à Dieu que toutes les œuvres de charité séparées de cette contrition; que la plus grande pénitence étant le retranchement de la communion, qui est une représentation de cette séparation dernière qui fait la plus grande peine des damnés, est la plus excellente de toutes les pénitences; que ce retranchement de la communion est une pratique des âmes les plus parfaites et la plus aisée selon les hommes parce que chacun en est susceptible; qu'ainsy l'on ne doit pas la désapprouver, étant plus propre à affliger l'âme que le corps; qu'on ne doit pas croire légèrement que la communion puisse rendre honneur à Dieu, non plus que des sujets soient capables d'honorer leur prince en mangeant à sa table. Il ajoutoit qu'il connoissoit des âmes prêtes à différer leur communion jusques à la fin de leur vie pour mieux témoigner à Dieu la douleur qu'elles avoient de l'avoir offensé, et qu'enfin c'est le diable qui incite à communier souvent; il appeloit même cette tentation du nom de « luxure spirituelle. » Voilà les maximes dont étoit remply ce dangereux livre, dont l'auteur avoit caché le poison sous tout l'artifice du langage et sous toutes les beautés de l'éloquence, comme sous autant de fleurs, pour l'insinuer plus agréablement dans les esprits.

Le plan de cette belle doctrine que ce docteur étaloit avec tant de faste étoit pris des sentimens de l'évêque d'Ipres et de l'abbé de Saint-Cyran, les deux premiers chefs de la cabale. Car c'étoit de l'évêque d'Ipres qu'il avoit pris le fondement de son opinion sur la pénitence, comme il le déclare lui-même dans la seconde partie de *la Fréquente Communion*, chapitre quarantième, où, après avoir fait

l'éloge de ce prélat, il dit que « ce grand homme, dont l'esprit n'é-
« toit remply que de la science de l'Écriture, de la théologie et de la
« tradition des Pères, marque dans le tribunal de la Pénitence un ju-
« gement de discrétion et un jugement de justice, ajoutant que la
« principale partie de la fonction qui s'exerce en ce tribunal est le ju-
« gement de justice par lequel les péchés sont punis par une espèce de
« châtiment qui sert à les expier, et que le pouvoir de lier n'est autre
« chose que le délay de l'absolution jusqu'à ce que la pénitence soit
« accomplie. » Tout ce qui regardoit l'éloignement des autels dans la participation du sacré corps de Jésus-Christ étoit pris de l'abbé de Saint-Cyran et de ses maximes, dont l'information de son procès, duquel l'original se garde au collége de Clermont, et ses autres livres sont pleins ; en voicy les principales : « Que l'Église d'à présent n'est
« plus la vraye Église; qu'elle a commencé d'être détruite depuis
« six cents ans; que le concile de Trente n'étoit qu'une assemblée
« de moines et de scolastiques, qui ont changé bien des choses
« dans la discipline de la religion; que les évêques et les pasteurs
« d'à présent sont dépourvus de l'esprit du christianisme et de l'es-
« prit de grâce; que l'invocation du nom de Jésus-Christ est aussy
« efficace que la participation du corps et du sang de Jésus-Christ;
« que la contrition parfaite est absolument nécessaire au sacrement
« de Pénitence et que c'est un abus de croire que par la confession
« le pénitent d'attrit devienne contrit. » Ce fut enfin dans les ouvrages de Saint-Cyran que l'auteur du livre *de la Fréquente Communion* trouva l'idée de cette dévotion affreuse, qu'il conseille dans son livre, de s'éloigner des autels et de s'abtenir de cette divine nourriture du Pain des forts, sans laquelle on ne peut souffrir que de perpétuelles langueurs dans les misères de cette vie. Ce fut dans le projet de ce chapelet mystérieux du Saint-Sacrement, imprimé à Paris l'année 1633 et censuré par la Sorbonne, où Arnault prit ce détestable dessein de persuader aux fidèles de passer leur vie sans communier, comme la plus grande perfection de notre religion. Car Saint-Cyran, dans cette admirable chapelet qu'il avoit composé, ou luy-même, ou la mère Angélique (1), assistée de son conseil et de ses lumières (car enfin c'est un ouvrage de Port-Royal), avoit imaginé trois manières d'attributs qu'il donne à Jésus-Christ dans le saint sacrement de l'autel, à

(1) Jacqueline-Marie-Angélique Arnauld (la mère Angélique), née le 8 septembre 1591, nommée coadjutrice de Port-Royal en 1599, obtint ses bulles à l'aide d'un faux, fit profession à l'abbaye de Saint-Antoine le 29 octobre 1600, devint abbesse le 4 juillet 1602 et commença la réforme de sa maison en 1607. Elle mourut le 6 août 1661.

savoir d'inaccessibilité, d'incommunicabilité et d'inapplication, en fournissant sur chaque point les pensées qui leur sont conformes. Il dit, par la plus bizarre dévotion dont on ait jamais entendu parler, qu'il falloit souhaiter l'inaccessibilité à Jésus-Christ pour qu'il demeure en luy-même et qu'il laisse la créature dans l'incapacité qu'elle a de l'approcher et que tout ce qu'il est n'ait point de rapport à nous. Sur l'article de l'incommunicabilité il souhaite que Jésus-Christ ne s'abaisse point jusqu'à nous dans des communications disproportionnées à son infinie capacité; et sur l'article de l'inapplication, que les âmes ne se présentent à luy que pour en être rebutées, aimant mieux être exposées à son oubly qu'étant en son souvenir luy donner sujet de sortir de l'application de soy-même pour s'appliquer aux créatures (1).

Ce furent là les beaux principes de cette extravagante dévotion sur lesquels Arnault a dressé le plan de son ouvrage; et voilà l'idée de cet éloignement de la communion qui se pratiquoit à Port-Royal, dont Sébastien Zamet (2), évêque de Langres, rendoit compte à son amy Achilles de Harlay (3), évêque de Saint-Malo, qui le luy deman-

(1) *Le Chapelet secret du très-saint Sacrement*, Paris, 1632 (et non 1633), fut un des grands mystères de la secte. On prétend y reconnaître le style et les pensées de du Vergier de Hauranne, qui aimait à se cacher et qui a pris ouvertement la défense de cette œuvre. Les jansénistes ont prétendu que c'était par simple amour de la vérité et nullement par affection paternelle. La responsabilité de cette merveille secrète fut attribuée tour à tour à la mère Angélique et à sa sœur Agnès Arnauld. Le P. Rapin raconte, dans l'*Histoire du Jansénisme*, liv. VI, comment Saint-Cyran a décliné la responsabilité de ce travail et l'a fait endosser à la mère Agnès. Celle-ci a même écrit deux lettres à d'Andilly et à Saint-Cyran pour se déclarer auteur de ce petit ouvrage, composé, dit-elle, il y a cinq ou six ans. On sait avec quelle défiance il faut peser les paroles jansénistes. Malgré les dénégations et les protestations, tous ceux qui ont été à même d'apprécier l'amphigouri prétentieux, incompréhensible et grotesque du style de l'abbé de Saint-Cyran, dont M. Sainte-Beuve admire la profondeur avec tant de complaisance, ne peuvent moins faire que reconnaître le grand homme dans l'affreux galimatias du *Chapelet secret*.

(2) Sébastien Zamet, fils de Sébastien, baron de Murat et de Billy, originaire de Lucques, et de Magdeleine Leclerc de Maisons, sacré en 1615 évêque de Langres, mort en son château de Mussy le 2 février 1655. On a publié ses Lettres spirituelles. Sa vie est imprimée à la suite de celle de *Madame de Courcelle de Pourlan, dernière abbesse titulaire et réformatrice de l'abaïe de Nostre-Dame de Tart, dite en religion la mère Jeanne de Saint-Joseph, décédée le* 16 *mai* 1651, *âgée de soixante ans* (par Bouré, de l'Oratoire); *Lyon, Jean Certe*, 1669, in-4°.

(3) Achille de Harlay, fils de Nicolas, baron de Maule et seigneur de Sancy, et de Marie Moreau, né en 1581, fut d'abord abbé de Saint-Benoît-sur-Loire et nommé à l'évêché de Lavaur; mais, à la mort de son frère Nicolas, tué en 1601 au siége d'Ostende, il quitta l'habit ecclésiastique et fut ambassadeur à Constantinople. A son retour il entra dans l'Oratoire; il fut nommé évêque de Saint-Malo en 1631 C'est un des approbateurs du livre *de la Fréquente Communion*. Il mourut le 20 novembre 1646.

doit de la part du cardinal de Richelieu par une lettre dont nous avons l'original, datée du mois de may de l'année 1638 : en voicy l'extrait.

« J'ay donné aux filles de Port-Royal l'abbé de Saint-Cyran, le « croyant capable de les servir en la vie spirituelle, mais avant que « de l'avoir bien connu. Ayant été étably en cette maison il a pris « puissance sur les esprits ; en quoy il a trouvé de la facilité par l'hu- « meur des filles, naturellement amies du changement et de la nou- « veauté, surtout en Marie-Angélique Arnault, alors supérieure du- « dit monastère du Saint-Sacrement, à laquelle l'abbé de Saint-Cyran « ordonna de tenir secrètes les pensées qu'il luy communiquoit et « de me cacher la conduite qu'il tenoit envers elle, quoyqu'il « n'eût aucune autorité sur ledit monastère et que je l'eusse tout « entière alors, comme supérieur nommé par la bulle de leur éta- « blissement. Cette conduite alloit à ne parler d'autre chose que de « pénitence, à se tenir prosternée contre terre en divers endroits du « monastère, particulièrement au chœur, et à ne se confesser que ra- « rement et communier encore moins : ce qui a été si avant que la- « dite Angélique Arnault, quoyque supérieure, fut une fois cinq mois « sans s'approcher de la sainte communion, et passa pareillement « une année le jour de Pâques sans communier, de quoy elle ne me « rendoit aucun compte à cause des défenses qui luy en avoient « été faites ; mais je ne laissay pas de le sçavoir par les filles du mo- « nastère. Elle avoit pris tel goût aux discours de l'abbé et elle s'en « remplit tellement l'esprit qu'elle ne parloit d'autre chose que de « la primitive Église, des canons, des coutumes des premiers chré- « tiens, des conciles, des Pères, principalement de saint Augustin, « qu'elle en entretenoit même les femmes qui l'alloient visiter, les- « quelles s'en moquoient comme d'un entretien inutile pour elles. » Le reste de la lettre contenoit les sentimens de l'abbé de Saint-Cyran : que le concile de Trente n'étoit pas un vray concile, que le sacrement de Pénitence n'effaçoit pas les péchés, que la communion avoit plus de vertu pour les effacer que la confession, que le concile de Trente avoit erré en déclarant que l'attrition étoit une disposition à la justification.

Il paroît encore par d'autres lettres que nous avons entre les mains (1) que cet éloignement des sacremens étoit l'esprit de

(1) *Ces lettres sont en original au collége de Clermont.* R. R. Elles ont échappé aux investigations des collecteurs, et ne se trouvent pas dans le recueil des *Lettres de la mère Agnès Arnauld*, publié par M. Faugère, 2 vol. in-8°, 1858.

Port-Royal, et que cela s'y pratiquoit. Voicy ce que la mère Agnès (1), sœur du docteur Arnault et alors abbesse, écrit d'une de ses religieuses : « Il y a de nos sœurs qui ne se sont point confessées depuis « quinze mois : c'est de quoy étonner un confesseur qui ne demande « que des paroles, et non pas des dispositions. » La même abbesse écrit à l'abbé de Saint-Cyran, du 12 juin de l'année 1634 : « Je pense, mon « père, qu'il ne faut point que cette personne communie au jubilé : ce « sera quand Dieu voudra, ce qu'il luy manifestera par votre moyen. » Le détail presque universel de la conduite de Port-Royal étoit conforme à ces sentimens-là, comme cette manière de suspendre au haut des autels le saint-ciboire, qu'on vouloit introduire pour rendre la communion du peuple plus difficile en la faisant dépendre de ces sortes de machines, pour en détourner les fidèles ; ces retranchemens de messes basses les jours de fêtes pour les réduire à une seule grande messe dans chaque ville ; cette diminution si notable du nombre des prêtres qu'on projetoit à Port-Royal ; ces prêtres même qu'on y élevoit sans dire de messes, et auxquels on faisoit une espèce de perfection de s'en abstenir ; ces malades qu'on laissoit mourir sans sacremens pour les laisser finir leur vie dans cette pénitence chimérique que Saint-Cyran avoit imaginée.

Quoy qu'il en soit, cet esprit, qui régnoit alors en ce couvent dans la pratique de cet éloignement de la communion et de la confession, est ce que le docteur Arnault avoit entrepris d'établir dans toute l'Église par ces dispositions si parfaites qu'il demandoit pour communier, et par ces nouvelles idées de pénitence publique pour se confesser, afin d'anéantir de quelque façon l'usage de ces deux sacremens en le rendant si difficile. Mais parce que dans une entreprise si hardie et qui dans la suite seroit désapprouvée de tous les gens de bien, car il s'agissoit de renverser la discipline de l'Église pour ces sacremens établie depuis tant de siècles et nouvellement autorisée par le concile de Trente, il falloit intéresser le public pour le rendre favorable à un dessein si nouveau, on eut soin de faire naître une occasion, qui fit paroître l'auteur de ce livre plutôt défenseur de la religion que novateur. Ainsy pour ôter à cet ouvrage, qui fut un dessein prémédité de la cabale, ce qu'il y avoit d'odieux, on se servit de la princesse de Guémené (2), que

(1) Jeanne-Catherine-Agnès de Saint-Paul Arnauld, née le 31 décembre 1593, fit profession à Port-Royal en 1612, fut élue abbesse en 1636 et 1658, et mourut le 19 février 1671.

(2) Anne de Rohan, princesse de Guémené, fille de Pierre de Rohan et de Magde-

d'Andilly (1) avoit gagnée au party en la cajolant sur la nouvelle doctrine, à laquelle elle s'affectionna par la qualité de son esprit. Voicy à peu près comme la chose se passa.

Magdeleine, de Souvré (2), fille du gouverneur de Louis XIII, et femme du marquis de Sablé, avoit été élevée à la dévotion par le père Pierre Cotton, confesseur du Roy (3). Ce fut luy qui l'instruisit à sa première communion et qui luy donna le premier du goût pour la dévotion et de l'affection pour les jésuites. Étant mariée elle prit le P. [de] Sesmaisons (4), théologien et casuiste de la compagnie, pour son directeur : elle communioit alors tous les mois, comme faisoient les personnes de qualité qui étoient un peu réglées : la princesse de Guémené, qui communioit bien plus rarement parce qu'elle étoit dans la conduite de Port-Royal (5), s'avisa de critiquer les communions de la marquise trop fréquentes pour une personne du monde : elles étoient amies l'une et l'autre, et toutes deux des plus considérables de la cour, la princesse par son rang et sa beauté, la marquise par son esprit (6), cet esprit juste et sensé qui apprend à vivre et qui rend les personnes raisonnables par-dessus toutes choses. La mar-

leine de Rieux-Châteauneuf, mariée en 1617 à son cousin germain Louis de Rohan, veuve le 19 février 1667, mourut le 14 mars 1685.

(1) Robert Arnauld d'Andilly, né à Paris en 1585, était l'aîné des vingt enfants de l'avocat Antoine Arnauld. Il épousa en 1613 Catherine Le Fèvre de la Boderie, dont il eut dix enfants, et mourut le 27 septembre 1674.

(2) Madeleine de Souvré, fille de Gilles, marquis de Courtenvaux, maréchal de France, et de Françoise de Bailleul, née vers 1599, épousa le 9 avril 1614 Philippe-Emmanuel de Laval-Boisdauphin, marquis de Sablé, mort le 4 juin 1640. Elle mourut elle-même le 16 janvier 1678.

(3) Pierre Coton, né en 1564 à Néronde, en Forez, admis dans la Compagnie de Jésus en 1583, fit son noviciat à Arona, près du lac Majeur, dans le Milanais, devint le confesseur de Henri IV. Il mourut à Paris le 19 mars 1626. Sa vie, par le P. Pierre-Joseph d'Orléans, de la Compagnie de Jésus, est dédiée au P. de La Chaize. Paris, in-4° Michallet, 1688.

(4) Pierre de Sesmaisons, né à Nantes, en 1588, d'une famille noble qui subsiste encore, fut admis dans la Compagnie de Jésus en 1607. Après avoir enseigné la philosophie et la théologie morale, il fut nommé préfet spirituel à la maison professe de Paris, où il mourut le 30 octobre 1648.

(5) Selon madame de Motteville, qui fait profession expresse de douter sur le chapitre de la galanterie de ce qu'on ne doit jamais croire, madame de Guémené était une des belles personnes du monde et elle ne cédait guère à madame de Montbason « en la quantité d'amants et en l'estime de ces sortes de biens que les dames s'imaginent être des triomphes. » Ces triomphes n'étaient pas un obstacle à l'estime de Port-Royal, où madame de Guémené faisait, dit le cardinal de Retz, des escapades plutôt que des retraites. Elle avait été sous la conduite de l'abbé de Saint-Cyran, et ce grand directeur, ce directeur sévère, cet ami austère et terrible de la perfection, ce maître puissant sur les âmes, s'était arrangé du vilain commerce que la princesse, dans un âge déjà mûr, conservait avec Gondy, qui s'en vante.

(6) *Car jamais femme n'en a tant eu.* R. R.

quise alla aussytôt sans perdre de temps avertir son confesseur, que cet avis regardoit plus qu'elle ; car c'étoit à la direction des jésuites à qui on en vouloit et qu'on attaquoit indirectement. Le confesseur, pour soutenir sa direction, donna à la marquise de quoy défendre sa conduite. C'étoit un extrait du livre de Molina (1), chartreux, où le savant homme établit trois règles de la fréquente communion. La première étoit l'usage ancien de l'Église, la tradition, les sentimens des Pères, les paroles de l'Évangile et ce passage si célèbre de saint Ambroise, où il déclare que, parce qu'il pèche souvent, il cherche souvent le remède à sa foiblesse dans la participation du sacré corps de Jésus-Christ (2). La seconde règle est le conseil d'un directeur sage, expérimenté, spirituel, qui ne soit point sujet à des sentimens particuliers ny à l'esprit de nouveauté. La troisième règle est l'état et la condition des affaires d'un chacun, car c'est sur cela principalement qu'on doit régler ses communions : et il conclut par le sentiment de saint Hilaire et de saint Augustin, qui enseignent qu'on ne doit pas s'abstenir régulièrement de la communion pour des péchés purement véniels. Il avoit ajouté, à ces règles de communier souvent, les dispositions requises à la communion, dont la principale est la dévotion, qu'il fait consister dans une préparation de cœur à faire la volonté de Dieu en toutes choses, et non pas dans un goût sensible des choses spirituelles ; il rapporte les sentimens des Pères sur cette disposition : après quoy il conclut que le délay de la communion ne peut être une préparation à mieux communier. Voilà en abrégé l'écrit du jésuite, lequel, ayant été confié à la princesse de Guémené par la marquise de Sablé, fut aussytôt mis entre les mains d'Arnault. Ce docteur, qui se préparoit depuis longtemps sur cette matière, arrangea ce qu'il avoit de préparé, et ce que Saint-Cyran lui avoit fourny, à ce qu'on prétend, de passages des Pères et de lieux communs, qui avoient rapport à ce sujet, sous les trois règles proposées par Molina, dont il fit les trois parties de son livre, suivant pied à pied l'écrit du jésuite pour le réfuter.

Dans la première partie de ce livre si célèbre, *de la Fréquente Communion* (3), il interprétoit les sentimens des Pères cités par le jésuite

(1) Antoine Molina, chartreux (qu'il ne faut pas confondre avec Louis Molina, jésuite), né à Villa-Nueva-de-los-Infantes, en Castille, mourut le 21 septembre 1612 en grande réputation de piété. Son ouvrage est intitulé de l'Institution des prêtres.

(2) Quia semper pecco, semper debeo habere medicinam. Ambr., l. IV, c. IV *de Sacram.*

(3) De la Frequente Communion, ou les sentimens des Peres, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Penitence et d'Eucharistie, sont fidelement exposez : pour servir d'addresse aux personnes qui pensent serieusement à se conver-

favorablement à son opinion, et il luy en opposoit d'autres qu'il faisoit valoir dans toute la force que l'élégance et la politesse de son style luy donnoient; il étaloit avec un air d'affectation la tradition des apôtres et les anciens canons, qu'il tournoit artificieusement à son avantage. La seconde partie étoit un grand traité de la pénitence, dont il ne s'agissoit pas; mais l'auteur avoit apparemment ce traité tout préparé dans son portefeuille, et il l'avoit fourré en cet endroit à l'occasion de la préparation à la communion, dont le chartreux avoit parlé dans la disposition qu'il jugeoit nécessaire et qu'il mettoit dans la pureté de l'âme et dans l'exemption de tout péché. Et c'étoit sur ce traité que rouloit tout le dessein de ce livre, afin d'éloigner les fidèles de la communion, en leur demandant des dispositions de cœur presque impossibles. Il enseignoit trois choses dans ce traité : 1. Quel étoit l'ordre de l'ancienne pénitence dans la primitive Église; 2. Les raisons pour lesquelles cet ordre avoit été étably; 3. Et que cet ordre n'avoit jamais cessé d'obliger les fidèles à le garder. En suite de quoy il découvroit le déréglement qui s'étoit glissé dans l'Église par la comparaison de l'ancienne pénitence avec la nouvelle, l'abus de la doctrine qui s'étoit établie sur la créance qui y régnoit, et l'obligation qu'on avoit de se réformer dans la pratique de ce sacrement sur les règles qu'il proposoit.

Cependant le bruit qui commençoit à se répandre dans le monde que ce livre alloit paroître sous le titre de réfutation de l'écrit du P. Sesmaisons, jésuite, étant venu aux oreilles de la marquise de Sablé, elle alla sur l'heure trouver la princesse de Guémené, pour s'en plaindre. La princesse fit l'ignorante de ce qui se passoit : ce peu de sincérité d'une amie comme elle choqua si fort la marquise qu'elle prit le party de s'adresser à l'abbé de Saint-Cyran, qui passoit pour l'auteur en chef de cet ouvrage, dont il avoit fourny les mémoires à Arnault. Saint-Cyran avoit été enfermé dans le château de Vincennes, dès l'année 1638, par ordre du roy, accusé d'innovations dans la religion; et la marquise ayant obtenu permission du comte de Chavigny de parler à cet abbé, elle luy fit des plaintes du tour qu'on faisoit à son confesseur d'imprimer sans son consentement contre un écrit qu'il luy avoit mis entre les mains pour sa conduite : car il n'y eut jamais de femme plus exacte en tous ses devoirs, et elle fit pro-

tir à Dieu; et aux pasteurs et confesseurs zelez pour le bien des ames, par M. Antoine Arnault, Prestre, docteur en théologie de la Maison de Sorbonne. — Sancta Sanctis. — A Paris, chez Antoine Vitré, 1643, avec privilége et approbations.

Ce livre fut publié au mois d'août.

mettre à l'abbé d'arrêter le débit du prétendu livre jusqu'à ce que le jésuite intéressé y eût consenty. Cette négociation dura près de six mois, pendant lesquels le livre fut arrêté. L'on prétend que l'on prit volontiers ce temps-là, pour solliciter les suffrages des évêques, dont on crut qu'il étoit besoin d'appuyer la doctrine de ce livre avant que de le donner au public, pour autoriser les nouveautés qu'on y débitoit et pour réprimer les efforts de ceux qui l'attaqueroient. Et l'on fit jouer tous les ressorts de l'intrigue la plus fine de Port-Royal pour mendier ces suffrages, ainsy que je l'ay appris de Victor Le Bouthillier (1), archevêque de Tours, lequel m'avoua qu'il avoit donné son approbation à ce livre sans l'avoir lu (2), me faisant comprendre qu'il en étoit de même des autres quinze prélats qui en furent les approbateurs. Ce fut aussy pendant ce temps-là qu'Arnault composa cette longue et mystérieuse préface, où il renferma presque tout son venin, en y débitant ses plus dangereuses maximes avec plus de liberté, parce qu'il en avoit dérobé la connoissance à ceux de qui il avoit mendié l'approbation. Et le jésuite ayant déclaré à la marquise de Sablé qu'il ne se soucioit pas qu'on pensât à réfuter l'écrit qu'il luy avoit donné, parce qu'il étoit persuadé qu'on ne pouvoit trouver à redire à une doctrine aussy saine et aussy conforme aux sentimens de l'Église sans se faire tort, et qu'il défioit tout le Port-Royal sur cela, le livre parut sur cette réponse, et après que la marquise, de qui j'ay su tout ce détail, eut satisfait à la fidélité qu'elle devoit à son directeur, qu'elle considéroit fort. Ce fut pour cela que le duc de La Rochefoucault (3) appela depuis ces deux

(1) Victor Le Bouthillier, fils de Denis et de Claude-Françoise de Machecop, qui mourut religieuse de la Visitation et dont la vie a été écrite par la mère Madeleine de Chaugy (*Vies de huit vénérables Veuves*, Annecy, 1649), né en 1590, sacré évêque de Boulogne le 9 avril 1628, nommé en 1630 coadjuteur de Tours, dont il devint archevêque en 1641, à la mort de Bertrand des Chaux, premier protecteur de l'abbé de Saint-Cyran, mourut le 19 novembre 1670. M. Hauréau, dans la suite du *Gallia Christiana* dont il est l'éditeur, fait mourir ce prélat à l'âge de soixante-treize ans seulement.

(2) Lancelot, en ses Mémoires, t. I, p. 241 (Cologne, 1738), assure, sans en donner aucune preuve, que l'archevêque de Tours, avant de donner son approbation, avait consulté le P. Nouet, jésuite, qui aurait répondu qu'il n'y avait que de l'honneur à approuver un tel ouvrage. L'éditeur janséniste de Lancelot renchérit sur ce texte et assure que l'approbation du prélat a été rédigée par le P. Nouet. M. Sainte-Beuve, aux yeux de qui toute parole janséniste fait foi, prend la chose pour établie et conclut que le P. Nouet avait rédigé cette approbation après lecture de l'ouvrage. C'est ainsi que souvent se forme une vérité historique. M. Sainte-Beuve se donne ensuite la joie de trouver piquante la contradiction où il voit le bon père, qui prêcha d'un grand zèle contre la doctrine d'Arnauld dans l'église Saint-Louis des jésuites, à Paris, aussitôt que le livre parut.

(3) François, duc de La Rochefoucauld, auteur des Mémoires et des Maximes, fils

dames fort plaisamment, car il avoit beaucoup d'esprit, les fondatrices du jansénisme, par l'occasion qu'elles donnèrent au livre *de la Fréquente Communion*.

Comme ce livre étoit plein de bonnes et de mauvaises maximes, qu'on n'eut pas le temps de démêler d'abord, il surprit jusqu'aux savans, qu'il éblouit par la beauté du langage et par la pureté de la morale qui y étoit exposée d'un air grave et sévère. Il est vray aussy qu'un titre aussy opposé au véritable dessein de l'ouvrage, avec les protestations affectées que l'auteur y avoit mêlées de ne pas prétendre à rien innover dans l'Église, ni à obliger les fidèles au projet de pénitence qu'il proposoit, ne contribuèrent pas peu à séduire ceux qui le lurent les premiers. Mais, dès qu'on fut un peu revenu du premier éclat qu'il fit, on commença à ouvrir les yeux par les différens effets qu'il causa dans le public. Les gens de bien qui fréquentoient les sacremens en furent troublés, la division se mit dans les familles, les enfans commencèrent à disputer contre leurs pères, les femmes contre leurs maris, les pénitens contre leurs confesseurs, quand ils leur refusoient l'absolution. On appeloit excommuniés dans le public ceux qu'on retranchoit de la communion. Le scandale qui croissoit tous les jours alla jusque-là qu'on vit profaner ce qu'il y a de plus saint et de plus inviolable dans le secret de la confession, et il se trouva même, à l'occasion d'une conduite si nouvelle, des maris aller observer leurs femmes jusque dans le sacré tribunal de la Pénitence.

Le prince de Condé (1), alarmé du succès du livre *de la Fréquente Communion*, par l'intérêt qu'il prenoit aux affaires de la religion, fut se plaindre au chancelier du privilége qu'il avoit donné pour l'impression d'un livre d'une doctrine si nouvelle et si dangereuse, et ayant appris de luy qu'il n'y avoit eu aucun privilége expédié au sceau pour ce livre, il alla s'en informer luy-même d'Antoine Vitré (2), qui l'avoit imprimé; lequel luy fit voir une copie d'un privilége que l'auteur avoit autrefois obtenu pour l'impression de ses ouvrages en général. Mais cette permission fut au même temps révoquée par le chancelier pour en empêcher l'abus. Le prince de Condé, indigné

de François et de Gabrielle du Plessis-Liancourt, né le 15 décembre 1613, mourut à Paris le 17 mars 1680. Selon l'usage de la maison il avait porté d'abord le nom de prince de Marsillac.

(1) Henri de Bourbon, prince de Condé, né le 1er septembre 1588, mort le 26 décembre 1646. Il avait épousé Charlotte-Marguerite de Montmorency. Bourdaloue a fait l'oraison funèbre de ce prince le 10 décembre 1683.

(2) Antoine Vitré fut choisi pour imprimeur par le clergé pour son seul mérite, dit Moréri. Il mourut au mois de juillet 1674.

de la mauvaise foy de ce docteur, s'en plaignit à la reine et écrivit contre son livre avec bien du zèle (1) : et ce zèle eut des imitateurs, entre lesquels se signalèrent davantage Charles-François Raconis, évêque de Lavaur (2), et le P. Petau (3), jésuite. Enfin l'opposition avec laquelle cet ouvrage fut reçu des savants bien intentionnés et de tous les gens de bien ne fut pas moindre que l'applaudissement avec lequel il fut reçu des curieux et de tout le party.

Mais l'archevêque d'Athènes ayant renouvelé les plaintes que le cardinal Grimaldi avoit déjà faites de ce livre en partant de France, la reine fit réiterer l'ordre qu'elle avoit déjà donné à Arnault et à Barcos (4), neveu du feu abbé de Saint-Cyran, les deux chefs qui paroissoient alors de ce party, d'aller à Rome rendre compte de leur doctrine au pape. Cet ordre fut si pressant qu'Arnault, pour éviter ce voyage, qui dans les apparences ne devoit pas luy être heureux, fit représenter à la reine que sa santé, qui étoit fort altérée par ses études, ne luy permettoit pas de le faire. Le parlement interposa son autorité auprès de la reine pour empêcher ce voyage comme préjudiciable aux libertés de l'Église de France, qui juge elle-même de ses sujets sans les exposer au jugement de Rome. Malgré ces remontrances mendiées du parlement, l'ordre de partir fut réitéré. Arnault, ne pouvant se résoudre, fit une espèce d'explication de sa doctrine par écrit, à laquelle ses médiateurs auprès de la reine donnèrent le nom de rétractation. Mais, n'ayant pu rien gagner sur l'esprit de cette princesse

(1) Le livre du prince de Condé, imprimé *par ordre*, ne porte aucun nom d'auteur; il est intitulé : *Remarques chrétiennes et catholiques*, 1644.

(2) Charles-François d'Abra de Raconis, né de parents calvinistes à Raconis, diocèse de Chartres, se convertit dès sa jeunesse. Docteur en 1618, puis prédicateur et aumônier du roi, il professa la théologie au collége de Navarre. Il fut sacré évêque de Lavaur le 22 mai 1639. Après quatre ans de résidence il fut forcé par les haines suscitées contre lui de quitter son diocèse; il vécut tantôt à Paris, tantôt en son château de Raconis, où il mourut le 16 juillet 1646. Il fut le premier évêque qui dénonça les jansénistes au Saint-Siége : ils ne le lui ont jamais pardonné. Plus de trente ans après la mort du prélat, Boileau, exécutant les hautes œuvres du parti, logeait le nom de l'évêque de Lavaur dans un des vers du *Lutrin*, qui est le pamphlet des rancunes jansénistes.

(3) Denys Petau, né à Orléans en 1583, était sous-diacre et chanoine d'Orléans lorsqu'il entra en 1605 au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Nancy. Il enseigna la rhétorique à Reims, à la Flèche, à Paris jusqu'en 1621, puis la théologie dogmatique dans cette dernière ville pendant vingt-deux ans. Il mourut au collége de Louis-le-Grand, appelé alors collége de Clermont, le 11 décembre 1652. Son livre en réponse à Arnauld est intitulé : *de la Pénitence publique*, in-4°, 1644.

(4) Martin de Barcos, né à Bayonne en 1600, d'abord prieur de Vonneil, diocèse de Poitiers, fut ordonné prêtre à Paris le 3 février 1647. Il avait, en 1643, succédé dans l'abbaye de Saint-Cyran à son oncle, dont il obtint la survivance par l'entremise de madame de Guémené. Il mourut à Saint-Cyran le 22 août 1678.

ny par luy, ny par ses amis, qui furent tous employés à cela, il fut contraint de disparoître pour quelque temps, étant dans la résolution de ne pas obéir, parce que, de quelque côté qu'il envisageât ce voyage, il luy paroissoit hasardeux pour sa personne (1). Cette petite persécution releva encore davantage le mérite du docteur dans l'opinion des zélés de Port-Royal : on s'en servit même pour luy attirer l'estime de ceux qui n'en étoient pas : ce qui ne fut pas difficile, car on plaint aisément ceux en qui l'on voit quelque mérite et qu'on croit maltraités.

Geneviève de Bourbon (2), fille du prince de Condé, qui fut mariée en ce temps-là au duc de Longueville (3) et qui devint la plus grande actrice du party, attiroit alors sur elle les yeux de toute la cour par sa jeunesse et par sa beauté : elle avoit beaucoup d'esprit, et, ayant pris un grand plaisir à lire le livre *de la Fréquente Communion*, elle l'estima extrêmement, le fit estimer des autres, et elle prit en cette lecture les premières semences et les premières impressions, qu'elle eut depuis si fortes, de la nouvelle doctrine, à quoy elle pensa peu pendant qu'elle fut belle et qu'elle fut jeune (4). Mais comme elle fut touchée de la politesse qu'elle trouva dans les

(1) D'après l'avocat général Omer Talon, l'autorité souveraine n'aurait pas triomphé si complétement et si franchement que semble le faire croire le récit du P. Rapin. « Si la reine ne s'est pas rétractée publiquement, devait dire en effet à tous « Messieurs assemblés dans la grand'chambre l'avocat général, qui nous a conservé « le projet de sa harangue; si la reine ne s'est pas rétractée publiquement et qu'elle « n'ait pas envoyé un ordre contraire au sieur Arnauld, cela ne doit pas être désiré « d'un souverain; les effets en ces rencontres succèdent au lieu des paroles. Il suffit « que votre entremise ait réussi, que la reine ait déféré à vos sentimens, et que, le bruit « et l'appréhension publique vous ayant émus, le même bruit commun vous donne as« surance non-seulement pour l'affaire particulière et pour la personne du sieur Ar« nauld, mais pour la conséquence et pour l'avenir. » C'était les Enquêtes qui avaient pris feu pour Arnauld, et l'on peut lire dans les Mémoires d'Omer Talon les discours du premier président Molé et du président de Mesmes contre la juridiction romaine. Le dix-neuvième siècle n'a rien inventé, et l'aveuglement de ces parlementaires n'eût rien cédé aux *catholiques sincères* de nos jours. Malgré tout ce zèle Arnauld trouva prudent de se mettre à couvert « sous l'ombre des ailes de Dieu, » c'est-à-dire au faubourg Saint-Marceau, chez M. Hamelin, contrôleur des ponts et chaussées.

(2) Anne-Geneviève de Bourbon, fille de Henri, prince de Condé, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, née le 27 août 1619, mariée le 2 juin 1642 à Henri d'Orléans, duc de Longueville, mourut le 15 avril 1679. C'est la dame de M. Victor Cousin.

(3) Henri d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, fils de Henri et de Catherine de Gonzague-Clèves, né le 27 avril 1595, marié le 30 avril 1617 à Louise de Bourbon-Soissons, décédée le 9 septembre 1637, et le 2 juin 1642 à Anne-Geneviève de Bourbon, mourut à Rouen le 11 mai 1663.

(4) Néanmoins dès l'année 1644 madame de Longueville apparaît dans les conseils du parti, bien que séparée encore de sa conversion (Sainte-Beuve) par toute la Fronde... et par toutes les aventures de la Fronde.

écrits et dans toutes les manières de Port-Royal, on l'entendit alors dire que, si elle devenoit jamais dévote, elle seroit de ce party-là : et l'on prétend qu'elle fit la première des railleries de la simplicité du prince de Condé, son père, qui avoit osé écrire contre ce livre, et qu'elle rendit son ouvrage ridicule par les plaisanteries qu'elle en fit.

On peut dire enfin que cet ouvrage fut le premier étendard sous lequel la cabale commença à se former en France, parce que les dames, qui ont part aux intrigues en ce royaume, furent gagnées par cet air fleury et brillant dont il étoit écrit, qui plut fort à tous les beaux-esprits, dont le sentiment est d'un si grand poids dans un pays où l'on se pique tant de politesse. Mais aussy rien ne fit mieux connoître l'esprit de la cabale, ny les sentimens les plus cachés de ce nouveau party, que cet ouvrage, où ils n'eurent pas le soin de se ménager. Après tout, comme il falloit être intelligent pour en voir le venin, et que le nombre des ignorans est toujours presque le plus considérable, il ne laissa pas d'être le bien reçu parmy les dames et parmy tous ceux qui se piquoient d'esprit. Ce qui fut cause que cette doctrine fit dans la suite un progrès bien plus considérable en France que dans la Flandre, parce qu'en Flandre elle ne fut débitée que par des gens d'université et par des moines, au lieu qu'en France ce n'étoient que des personnes de qualité, des beaux-esprits et des dames, qui la débitoient : ainsy l'on se faisoit une espèce de mérite d'en être, car on entroit par là dans le commerce du grand monde.

Comme ce seroit une chose assez curieuse de savoir bien précisement tout le détail de l'intrigue par laquelle cette cabale se forma, je tâcheray d'éclaircir par les lumières que j'en ay pu avoir une partie de ce secret, qu'on ne peut bien développer qu'en faisant un tableau bien fidèle de la situation où étoient alors les esprits dans la cour, dans le clergé, dans la Sorbonne et dans le peuple, pour distinguer mieux les différens intérêts et les motifs secrets qui faisoient agir les personnes. Mais parce qu'il n'est pas possible d'éclaircir entièrement tout le mystère de cette cabale, ny de révéler tout le secret d'un œuvre qu'on a dérobé à la connoissance du monde, parce qu'il ne pouvoit réussir qu'à la faveur des ténèbres, on verra du moins quel a été l'artifice caché par celuy qu'on a découvert, et on saura quel jugement on doit faire des intrigues secrètes dont on s'est servi en la conduite de cette affaire par celles qui ont éclaté.

Anne d'Autriche ayant été déclarée régente après la mort de Louis treizième, son mary, rappela la marquise de Senecey (1), nièce

(1) Marie-Catherine de La Rochefoucauld, duchesse de Randan, fille de Jean-Louis

du cardinal de La Rochefoucault (1), qui avoit été chassée de la cour en l'année 1638 par les défiances que le cardinal de Richelieu donnoit au roy de la liaison trop étroite que la reine avoit avec elle. Ces défiances avoient aisément leur effet dans l'esprit du roy en un temps où le cardinal avoit déjà commencé à luy rendre cette princesse suspecte par l'intelligence qu'elle avoit avec le cardinal-infant son frère, alors gouverneur de Flandres, après la déclaration de la guerre. Cette confiance que la reine avoit en la marquise, s'étant encore augmentée pendant son éloignement, l'obligea à la faire à son retour sa dame d'honneur et à luy confier l'éducation de ses enfants, pour luy donner par des gages si précieux les plus éclatantes marques de son estime. L'exil de la marquise fut bény de Dieu : elle ne s'y occupa que de la pensée de son salut, et elle fit du loisir que cette retraite luy donna une étude continuelle de vertu et de piété. Elle retourna à la cour ayant l'esprit plein de ces sentimens qui luy inspirèrent le zèle qu'elle y fit depuis paroître pour les interêts de Dieu et pour la défense de l'Église. Ayant trouvé dans la reine, qui avoit aussy bien de la piété, des sentimens conformes aux siens, elle prit soin de la prévenir contre les artifices dont les personnes les plus considérables du party se servoient pour la surprendre. Et ce fut elle qui jeta alors dans l'esprit de cette princesse les premières semences de l'aversion qu'elle eut toujours depuis de ces nouveautés qu'on vouloit introduire dans la religion au commencement de la régence : en quoy la marquise de Hautefort (2), dame d'atours, la se-

et d'Élisabeth de La Rochefoucauld de Roye, née en 1588, mariée le 8 août 1607 à Henri de Baufremont, marquis de Senecey, première dame d'honneur d'Anne d'Autriche et gouvernante de Louis XIV, mourut le 10 mai 1677. Fléchier expose dans *les Grands Jours* les raisons qu'on donnait de l'aversion de la marquise pour les jansénistes.

(1) François de La Rochefoucauld, fils de Charles, comte de Randan, et de Fulvie Pic de la Mirandole, fut sacré évêque de Clermont le 6 octobre 1585 et créé cardinal le 10 décembre 1607. Il permuta en 1610 son évêché de Clermont pour celui de Senlis, qu'il abdiqua en 1622 pour se dévouer tout entier à la réforme de Sainte-Geneviève. Il mourut le 14 février 1645. Le vénérable Bellarmin lui donnait toujours sa voix dans les conclaves comme au plus digne de la papauté, et le cynique Tallemant des Réaux lui-même n'a pu s'empêcher de rendre hommage à ses vertus, ne lui reprochant que d'être trop crédule et trop jésuite. Ceci explique pourquoi Saint Cyran l'outrage indignement dans le *Petrus Aurelius*. La vie du cardinal de La Rochefoucauld a été composée par le P. Pierre Lemoyne, de la Compagnie de Jésus, par *maistre* Jean Hénault (Paris, 1645), et par dom Branche, *Vies des Saincts et Sainctes d'Auvergne* (1652, in-12, le Puy).

(2) Marie de Hautefort, fille de Charles, marquis de Hautefort, et de Renée du Bellay, née le 5 février 1616, mariée le 24 septembre 1646 à Charles, maréchal de Schomberg, mourut le 1er août 1691. Elle était des plus belles et des plus vertueuses.

conda : c'étoit une personne agréable à la reine par sa qualité et encore plus par sa vertu. L'abbé de Pons (1) avoit aussy des audiences fréquentes et secrètes de cette princesse sur cette affaire dans le Val-de-Grâce, que l'abbesse (2) luy procuroit. La reine écoutoit volontiers

Madame de Motteville reproche à la dévotion de l'avoir rendue sévère et contrariante; naturellement elle était railleuse; elle avait été un peu de la cabale des Importants et ne voulut jamais ménager le cardinal Mazarin. Sa disgrâce (1644) fut soudaine et elle la ressentit vivement; elle essaya après son mariage de rentrer dans les bonnes grâces de la reine, dont elle fut rebutée; elle prit alors généreusement son parti; « sans bruit et sans plainte, elle et son mari allèrent dans leur maison et dans leur gouvernement vivre de cette vie chrétienne qui seule peut donner le repos de l'esprit et la tranquillité de l'âme. » (Motteville.)

(1) Pierre de Pons de la Grange, protonotaire apostolique, docteur en théologie et en droit, né en 1608 au diocèse de Saint-Flour, nommé en 1630 archidiacre de Saint-Flour et ordonné prêtre à Paris le 19 septembre 1643, donna, le 11 octobre suivant, l'Extrême-Onction à l'abbé de Saint-Cyran, qui mourut entre ses bras sans avoir pu recevoir le saint Viatique, ainsi que le raconte l'abbé de Pons lui-même dans une lettre, adressée sans doute au P. Rapin, que celui-ci a insérée au livre X de son *Histoire du Jansénisme*. Au moment de la mort de Saint-Cyran, Pierre de Pons venait de traiter de la cure de Saint-Jacques du Haut-Pas avec Honorat de Mulsey, qui ne lui céda toutefois la pleine possession de la paroisse que le 24 décembre 1645. L'abbé de Pons était ami de M. Olier, bien que son nom ne soit pas cité dans la vie du curé de saint Sulpice, où M. Faillon, à deux reprises différentes, l'a remplacé, à notre avis, par celui de Courret de la Barthe, qui n'a été que le troisième successeur de Pierre de Pons à la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas (*Vie de M. Olier*, t. I, p. 520 et 550). C'est Pierre de Pons en effet qui était curé de Saint-Jacques en 1645, lors de l'émeute suscitée contre M. Olier, et ce doit être lui qui accourut avec saint Vincent de Paul au secours de leur ami commun. C'est encore Pierre de Pons qui, se conformant au désir de la reine, offrit sa cure à M. Olier, pour lui ou pour l'un de ses amis. Après avoir essuyé pendant six mois les refus du fondateur de Saint-Sulpice, le curé de Saint-Jacques résigna son bénéfice à Edme Amyot, docteur de Sorbonne et doyen d'Auxerre, homme connu par son orthodoxie et sa fermeté, dont le P. Rapin invoque souvent l'autorité dans ces *Mémoires*. L'abbé de Pons se retira au séminaire des Missions-Étrangères, établi à Paris à Saint-Germain des Prés, rue du Bac, dont il devint un des directeurs et auquel il fit une donation considérable. L'acte de cette donation, conservé en original au ministère de la marine et reproduit par D. Félibien aux preuves de son *Histoire de Paris*, donne une haute idée de la piété et du zèle de ce vénérable prêtre, qui n'est pas même nommé dans l'*Essai sur l'influence du Christianisme au XVII^e siècle*, où il mériterait une place bien mieux que tant d'hommes entachés de jansénisme qui s'y sont glissés. Pierre de Pons mourut le 31 mars 1680 et fut inhumé dans le cimetière particulier du séminaire des Missions-Étrangères. Le curé de Saint-Sulpice voulut faire lui-même les obsèques, en mémoire sans doute de l'amitié qui avait uni le défunt au fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice.

(2) Marie de Burges ou Beurges, fille de Charles, seigneur de Sevry, gouverneur de Nomény, et de Jeanne Lescoët, dame de la Moguelaie, fut élevée auprès de Françoise de Lorraine-Mercœur, depuis duchesse de Vendôme, et quitta la cour pour se retirer au prieuré de Notre-Dame de Grâce, à la Ville-l'Évêque, dans un faubourg de Paris, où elle prit l'habit et le nom de Saint-Benoît, le 13 septembre 1614. Elle fut la seconde compagne de la mère Marguerite d'Arbouze dans la réforme du Val-de-Grâce en 1619. Élue abbesse le 13 août 1637, elle fut continuée jusqu'au mois de janvier 1650. *Le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas étoit amy de l'abbesse du Val-de-Grâce que*

cet abbé, parce qu'il étoit frère d'un de ses officiers qu'elle considéroit (1), et parce qu'étant alors curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, qui étoit la paroisse de Port-Royal, et où le feu abbé de Saint-Cyran avoit été enterré peu de temps auparavant, il étoit informé de ce qui s'y passoit de plus secret et lui en donnoit avis. L'opposition qu'il avoit faite à la dévotion que les amis et les dévots du feu abbé de Saint-Cyran, mort depuis peu, avoient à son tombeau, où il se faisoit de grands concours certains jours de la semaine, et la défense qu'il fit à ses paroissiens de recevoir les images de cet abbé qu'on distribuoit dans la paroisse, comme d'un saint, luy attirèrent la persécution de la cabale : on prétend qu'il fut empoisonné par un ecclésiastique qui, mangeant en sa communauté, jeta du poison dans un pot de tisane dont il buvoit, et l'on dit même que par consultation de médecins la vérité de ce poison fut justifiée dans les formes (2). Quoy qu'il en soit, cet abbé, qui étoit écouté favorablement de la reine, ne put pas l'avertir des choses qui se passaient à Port-Royal et dans sa paroisse, dont il étoit bien instruit, sans luy en donner à même temps de méchantes idées et sans luy faire comprendre de quelle importance il étoit pour l'État d'employer son autorité pour s'opposer au progrès de la nouvelle opinion. C'étoit l'assiette où se trouva l'esprit de la reine à la naissance de cette faction : et cette disposition fut encore soutenue par l'attachement inébranlable que cette princesse avoit aux maximes fondamentales de la religion et par la déférence et le respect que luy donnoit sa piété pour toutes les décisions du Saint-Siége : et quoyqu'elle semblât être née pour être souveraine et pour régner par les admirables qualités qu'elle avoit reçues de la nature, elle le méritoit encore bien plus par sa vertu et par les autres

la reine considéroit et à qui elle rendoit de fréquentes visites. R. R. « La reine, qui la connoissoit depuis près de trente ans, dit aussi Fleury, prit en elle une entière confiance. Elle lui laissa fort longtemps entre les mains les résolutions qu'elle avoit écrites dans une retraite de trois jours qu'elle fit au Val-de-Grâce, cette première année de sa régence, et lui communiqua le désir qu'elle avoit de se retirer de la cour et de passer le reste de ses jours dans ce monastère. L'abbesse... conseilla à la reine de demeurer dans le monde pour y servir Dieu par son bon exemple. » (*Vie de la mère Marguerite d'Arbouze*, par Mᵉ Claude Fleury, abbé du Loc-Dieu; Paris, 1686, p. 269.) Nous ignorons la date de la mort de la mère Marie de Saint-Benoît.

(1) Gabriel de Sarrazin, seigneur de Bonnefont, à qui sans doute il est fait ici allusion, était le beau-frère et non pas le frère du curé de Saint-Jacques ; il commandait les gens d'armes de la reine et avait épousé, le 7 décembre 1624, Henriette-Marie de Pons de la Grange. Gabriel de Sarrazin mourut vers 1644.

(2) Cette tentative d'empoisonnement doit être de la fin de l'année 1648 ; le registre de la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas y fait sans doute allusion en disant qu'Amyot entra en possession le 2 février 1649, par résignation de messire Pierre de Pons, *à cause de sa grande maladie.*

avantages qu'elle avoit reçus de la grâce : car elle avoit un véritable zèle pour les intérêts de la religion et une piété sincère, comme on verra dans la suite de cette histoire.

Le conseil du roy au commencement de la régence étoit composé du duc d'Orléans (1), du prince de Condé, du duc de Longueville, du cardinal Mazarin, du chancelier, du surintendant (2), et de Chavigny, secrétaire d'État. Le duc d'Orléans avoit une équité naturelle qui luy donnoit de l'aversion pour les nouveautés. Comme il n'aimoit que l'éclat et le faste extérieur de l'autorité, il en laissoit sans façon le solide au cardinal Mazarin : l'abbé de la Rivière (3), qui le gouvernoit alors, abusoit de la facilité de son esprit et luy donnoit les sentimens de ceux qui le payoient le mieux; car cet abbé étoit fort intéressé. Mais le duc et l'abbé son ministre prenoient alors peu d'intérêt aux affaires de la religion. Le prince de Condé s'y attachoit davantage, et, comme il aimoit aussy l'État, il ne pouvoit voir un nouveau party s'y former sans s'y opposer de toute sa force; et il avoit des conférences secrètes et fréquentes avec le nonce du Pape et le chancelier par l'entremise du P. Vincent (4), pour chercher ensemble des moyens de détruire ces nouveautés dont il avoit aversion.

Le duc de Longueville, depuis peu gendre du prince de Condé, n'avoit de crédit et n'étoit considéré que par son beau-père : ainsy il n'avoit point d'autres sentimens que ceux de ce prince.

Pour le cardinal Mazarin il avoit d'autres pensées. La confiance que la reine commençoit à prendre en luy ouvroit une carrière à son ambition qui ne luy laissoit pas le temps de penser à d'autres choses. Après tout, comme son application principale étoit de plaire à cette princesse, qui faisoit elle seule son élévation, il s'observoit pour ne pas choquer ses pensées sur l'affaire de Port-Royal, quoyque dans le fond il eût peu de considération pour les ordres qui venoient de Rome, par les méchantes impressions qu'il avoit du Pape, dont il se défioit.

Le chancelier, qui étoit alors Pierre Séguier, étoit très-bien intentionné : il avoit un fond de religion qui luy donnoit du respect pour

(1) Gaston-Jean-Baptiste, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, né à Fontainebleau le 25 avril 1608, mort à Blois le 2 février 1660.

(2) Michel Particelli, seigneur d'Émery, d'une famille italienne établie à Lyon au quinzième siècle, nommé surintendant des finances par Mazarin, qui fut obligé en 1648 de le sacrifier au parlement. D'Émery mourut deux ans après, exilé dans ses terres.

(3) Louis Barbier de la Rivière, fils d'Antoine Barbier, dit La Rivière, et de Cécile Le Maire, favori de Gaston d'Orléans, fut sacré évêque de Langres le 2 janvier 1656, et mourut à Paris le 30 janvier 1670, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

(4) Saint Vincent de Paul, né à Poy en 1576, mort à Paris le 27 septembre 1660.

les décisions du Saint-Siége, et, étant créature du cardinal de Richelieu, qui l'avoit élevé à la dignité où il étoit, il entra sans balancer dans les sentimens de ce cardinal, qui avoit fait arrêter l'abbé de Saint-Cyran, et qui pendant son ministère avoit poussé cette affaire avec toute la vigueur que son zèle pour la religion et pour l'État luy inspiroit. Outre ces raisons, qui l'engageoient à n'être pas favorable à ce party, il luy arriva un démêlé avec Antoine Le Maistre (1), qui s'étoit retiré à Port-Royal contre son conseil. Le chancelier estimoit beaucoup Le Maistre, et, après avoir tenté toutes les voyes imaginables pour le retirer de sa solitude, il luy fit encore de nouveau proposer l'ambassade des Suisses pour réveiller son ambition : non-seulement Le Maistre refusa cette proposition avec hauteur, mais il s'émancipa à écrire une lettre au chancelier pour luy persuader à luy-même l'amour de la retraite, en luy représentant la difficulté de faire son salut dans un poste aussy élevé que le sien. Le chancelier fut si choqué du refus que luy fit Le Maistre, et de la liberté qu'il s'étoit donnée de le prêcher, qu'il ne voulut plus entendre parler de ces gens-là. Ainsy on peut dire que la reine, la marquise de Senecey et le chancelier furent alors les instrumens principaux dont Dieu se servit pour opposer au torrent de la nouvelle opinion et pour sauver la religion dans le royaume.

Léon de Chavigny étoit le seul à la cour qui parût déclaré pour ce party, où l'amitié qu'il lia avec l'abbé de Saint-Cyran pendant sa prison au bois de Vincennes, dont il étoit gouverneur, l'avoit engagé. C'étoit un esprit fort particulier, et, quoyqu'il eût du talent pour les affaires, il avoit des inégalités dans sa conduite qui luy faisoient quelquefois prendre des résolutions violentes et peu convenables à sa fortune. Mais, quelque empressement qu'il eût pour l'affaire de Port-Royal, il tâcha toutefois à se modérer pour ménager dans le conseil du roy son crédit, qui commençoit à diminuer par le soupçon qu'avoit la reine de la part qu'il avoit eue en la déclaration du roy pour partager la régence entre elle et les princes. Le crédit de François des Noyers (2) étoit aussy fort diminué depuis la mort du cardinal de Ri-

(1) Antoine Le Maistre, fils aîné d'Isaac et de Catherine Arnauld, né en 1608, fut d'abord avocat. Il se mit en 1637 sous la conduite de l'abbé de Saint-Cyran, qui lui fit quitter le barreau et l'envoya à Port-Royal des Champs, dont il fut un des plus célèbres solitaires. Il mourut le 4 novembre 1658.

(2) François Sublet, seigneur de Noyers et baron de Dangu, fils de Jean et de Magdeleine Bochart, né en 1588, devint intendant des finances sous Richelieu, qui récompensa son désintéressement dans ce poste par la charge de secrétaire d'État. En 1643 il se retira des affaires, pour ne s'occuper plus que de son salut. Retz le traite de « dévot

chelieu, dont il avoit eu la confiance tout entière pour les affaires. C'étoit un homme d'une probité reconnue de tout le monde.

Pour le clergé il étoit alors composé de plusieurs bons sujets choisis de la main du cardinal de Richelieu, formés dans les principes de son ministère; il avoit encore à sa tête le cardinal de La Rochefoucault, ennemy déclaré des nouveautés, dont on respectoit les sentimens et qui étoit d'un poids très-considérable dans les assemblées. Mais le livre d'Aurélius (1), imprimé en l'année 1635 par les soins du clergé pour la défense des évêques et qu'on imputoit à l'abbé de Saint-Cyran, avoit déjà commencé à partager les esprits des prélats du royaume, dont quelques-uns regardoient assez favorablement la naissance d'un party qui faisoit profession d'un attachement particulier à leur ordre et d'un grand respect pour leur caractère. Les évêques mêmes qui furent engagés à donner leur approbation au livre *de la Fréquente Communion* par les sollicitations de la cabale, auxquelles ils ne purent résister, prirent un intérêt secret à protéger ce livre pour soutenir leur suffrage, et ils furent comme embarqués malgré eux à avoir du moins de la considération pour l'auteur et pour sa doctrine, quoyqu'ils n'en fussent pas tous persuadés.

Le parlement et les autres cours souveraines n'avoient encore aucun engagement pour ce party; car, comme ce sont à proprement parler les plus fermes colonnes de l'État, non-seulement ces corps doivent être inébranlables dans leurs maximes, mais même n'en doivent point souffrir de nouvelles, surtout en matière de religion et de discipline, ny rien autoriser qui puisse donner lieu aux innovations. Ce n'est pas que quelques particuliers de ces compagnies ne se fussent laissé gagner par ce qu'ils trouvoient de conforme à leur humeur ou d'agréable en ces nouveautés. Matthieu Molé (2), premier

de profession et même jésuite secret, à ce qu'on a cru. » De Noyers avait demandé à être reçu dans la Compagnie de Jésus, et le P. général l'avait refusé en répondant qu'il ferait plus de bien dans le monde. De Noyers mourut le 20 octobre 1645; il voulut être inhumé dans l'église du noviciat des jésuites, qu'il avait fait bâtir. Le noviciat des jésuites était rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice.

(1) La première édition avait paru en 1632 sous ce titre : *Vindiciæ Censuræ Fac. Theol. Parisiensis, seu Responsio dispunctoria ad libellum cui titulus, Hermanni Læmellii, etc., Spongia, cujus mendacia, contumeliæ et hæreses novissimæ refelluntur ad verbum, auctore Petro Aurelio, Theologo*; *Parisiis, apud Car. Morellum, via Jacobæa, ad insigne Fontis*, 1632. *Cum privilegio Regis et approb. Doctorum.*

(2) Matthieu Molé, fils d'Édouard, seigneur de Champlâtreux, né à Paris en 1584, devint premier président en 1641 et mourut garde des sceaux le 3 janvier 1656. Après avoir été l'ami de Saint-Cyran, il se brouilla entièrement avec les jansénistes, comme on le verra bientôt.

président du parlement, avoit de l'estime pour le feu abbé de Saint-Cyran ; et Jérôme Bignon (1), avocat général, faisoit élever son fils aîné à Port-Royal des Champs, par l'estime très-particulière qu'il avoit pour la vertu et pour la doctrine qui paroissoit en ceux de ce party : car, comme il étoit très-savant et très-vertueux, il ne trouvoit rien d'estimable dans le monde que la science et la vertu. On peut dire que ces deux magistrats étoient l'un et l'autre fort attachés à la religion, mais ils étoient aussy d'un caractère à s'accommoder trop aisément de tout où ils trouvoient l'apparence du bien, sans en examiner le fond avec toute la circonspection chrétienne. Les autres particuliers de ces cours qui s'attachèrent d'abord à Port-Royal consultèrent moins leur raison ou leur prudence que leur curiosité ou leur intérêt.

La Sorbonne étoit à peu près dans une pareille assiette : les anciens docteurs, comme Isambert (2), Cornet (3), Le Moyne (4), Lescot (5), depuis peu évêque de Chartres, Habert (6), évêque de Vabres, le P. Nicolaï (7), jacobin, Pereyret (8) et tous les autres, qui se distin-

(1) **Jérôme Bignon**, fils de Rolland, né à Paris le 24 août 1589, avocat général au grand conseil en 1620, conseiller d'État et avocat général au parlement de Paris en 1626, bibliothécaire du roi en 1642, mourut le 7 avril 1656. Ses deux fils, Jérôme et Thierry, furent élevés par Lancelot et Saci. Dans un voyage d'Italie il s'était lié avec Fra Paolo, excellente préparation pour goûter le jansénisme.

(2) Nicolas Isambert, né à Orléans, docteur et professeur de Sorbonne, a laissé un commentaire de la Somme de saint Thomas en 6 vol. in-folio. Il mourut le 14 mai 1612, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

(3) Nicolas Cornet, fils de Jacques et d'Anne Rabache, né à Amiens le 12 octobre 1592, docteur en théologie de la maison et société de Navarre, dont il devint grand-maître, refusa la charge de confesseur de Richelieu et l'archevêché de Bourges. Il mourut au collége de Boncourt, le 18 avril 1663. Bossuet a prononcé son oraison funèbre. Ceux qui ont prétendu qu'il avait été jésuite l'ont probablement confondu avec son frère Michel, reçu dans la compagnie le 3 novembre 1624, à l'âge de dix-sept ans, et mort, avant d'être prêtre, en 1629.

(4) Alphonse Le Moyne, né au diocèse d'Amiens, docteur de la maison et société de Sorbonne en 1624, professeur royal de théologie, donna sa démission le 16 septembre 1654 et mourut le 2 août 1659.

(5) Jacques Lescot, né à Saint-Quentin, docteur et professeur de Sorbonne, principal du collége de Dainville, chanoine de Notre-Dame de Paris en 1639 et confesseur de Richelieu, fut sacré évêque de Chartres le 15 novembre 1643 et mourut le 22 août 1656. C'est lui que Richelieu chargea d'interroger l'abbé de Saint-Cyran pendant sa prison de Vincennes.

(6) Isaac Habert, né à Paris, docteur de Sorbonne, prédicateur du roi et théologal de Notre-Dame de Paris, fut sacré évêque de Vabres, à Saint-Victor, le 17 décembre 1645, et mourut dans son diocèse, des suites d'une chute, le 15 septembre 1668.

(7) Jean Nicolaï, savant docteur en théologie de l'ordre de Saint-Dominique, né en 1594 près de Stenay, enseigna la théologie pendant vingt ans au couvent de la rue Saint-Jacques, et mourut le 7 mai 1673. Il a donné une bonne édition des œuvres de saint Thomas, avec des notes.

(8) Jacques Pereyret, né à Billom, d'abord théologal de Mende, docteur et profes-

guoient par leur vertu ou par leur capacité, et qui avoient plus de mérite, avoient aussy plus d'opposition d'esprit à ces nouveautés. A la vérité il régnoit encore en ce grand corps un reste de Richéristes, qui, sous le prétexte de désapprouver la trop grande puissance que s'usurpoit dans l'Église la cour de Rome, faisoient souvent des réflexions fort odieuses sur l'autorité du pape, qu'ils combattoient dans toutes les occasions, sans rien ménager. Hallier (1), qui avoit eu de grands démêlés avec le P. Cellot (2), jésuite, sur la hiérarchie, par l'aversion naturelle qu'il avoit des réguliers, s'étoit joint aux Richéristes et à tous ceux que le livre d'Aurélius, qu'on attribuoit à l'abbé de Saint-Cyran, avoit révoltés contre le Saint-Siége ; et Arnault, qui s'étoit fait de la réputation parmy la jeunesse par le caractère de son esprit, attiroit tous les jours quelqu'un à ses sentimens. Les premiers qu'il gagna furent Le Feron (3) et Beauharnois (4), qu'il ménagea d'abord pour avoir leur approbation sur le livre de M. d'Ipres qui fut imprimé à Paris. Beauharnois étoit d'une capacité si bornée qu'Arnault fut obligé de luy composer l'approbation qu'il luy demandoit. Le Feron, archidiacre de Chartres et depuis abbé de Saint-Laumer de

seur de philosophie, puis de théologie, au collége de Navarre, fut nommé chanoine, vicaire général et official de Clermont. Il aima mieux plus tard renoncer à ces fonctions que rien relâcher des règlements qu'il avait faits pour le rétablissement de la discipline. Il revint à Paris, où il professa la controverse; il eut Bossuet parmi ses élèves et devint grand-maître de Navarre. Saint Vincent de Paul ayant représenté à Mazarin la nécessité de le renvoyer à Clermont pour y réformer les abus, l'évêque Louis d'Estaing l'y rappela. Il travailla avec un zèle extraordinaire et mourut à Clermont le 15 juillet 1658. Il avait toujours à la bouche ces mots : « Sauvons-nous, mon ami; ne faisons rien qui nous puisse faire perdre le Paradis. » Il a composé en latin un traité de la grâce contre les jansénistes.

(1) François Hallier, né à Chartres vers 1595, fut d'abord théologal de cette église, puis docteur de Sorbonne et syndic de la faculté de théologie. Il fut sacré évêque de Cavaillon en 1657 et mourut le 23 juillet 1659. Son livre *de la Hiérarchie* a été *censuré* à Rome, dit le P. Rapin, et non pas *conservé*, ainsi que porte l'imprimé. *Hist. du Jans.*, livre VI.

(2) Louis Cellot, né à Paris en 1588, fut admis dans la Compagnie de Jésus en 1605. Il fut successivement recteur à Rouen, à la Flèche, et provincial de France. Il mourut à Paris en 1658. Son livre est intitulé : *de Hierarchia et Hierarchis libri novem... Rothomagi, apud Joann. Le Boulenger*, 1641, *in-fol.*

(3) Blaise Le Feron, docteur de Sorbonne, chanoine et vicaire général de Chartres, archidiacre de Dunois, ayant été nommé par Gaston, duc d'Orléans, abbé de Saint-Laumer de Blois, écrivit à Rome le 24 novembre 1653 pour se disculper de l'accusation de jansénisme; son évêque l'excusa sur sa simplicité. Le Feron se démit de son abbaye en 1658 et mourut le 5 mars 1659. Le *Gallia Christiana* le nomme Michel.

(4) Michel de Beauharnois, fils de François, seigneur de la Grillière et de Villechauve, et d'Anne Brachet de la Boische, né au diocèse d'Orléans, docteur de la maison et société de Sorbonne, aumônier de Gaston d'Orléans, ordonné prêtre à Paris le 22 septembre 1640, mourut en 1651.

Blois, n'étoit pas plus capable ; mais il s'étoit acquis du crédit dans la cabale des Richéristes, où il avoit pris des dispositions pour écouter Arnault et pour se laisser surprendre à ses discours. Ce docteur, qui étoit ardent, gagna encore un professeur de philosophie du collége des Grassins (1), nommé Guillebert (2), et l'engagea à enseigner le premier dans sa morale que la liberté pouvoit subsister avec la nécessité, conformément à la doctrine de l'évêque d'Ipres : et il fit de ce professeur, par cet engagement, un défenseur des plus zélés de la nouvelle opinion. Mais la conquête la plus considérable qu'il fit alors fut celle de Bourgeois (3), qui étoit en licence avec luy. C'étoit un esprit solide et un bon théologien, qui fut d'un grand secours pour soutenir la nouvelle doctrine par les chicanes de la dialectique, qu'on y savoit peu et dont même on ne se piquoit pas : il se rendit fort habile dans la suite en l'intelligence du fond du livre de M. d'Ipres, qui étoit connu de peu de personnes : et, quoyqu'il fût un des plus considérables de la cabale, il n'y brilla pas toutefois comme bien d'autres, parce qu'il parloit mal, et on avoit de la peine à le produire parmy des gens qui faisoient profession de mieux parler que les autres.

On trouva aussy moyen de ménager l'esprit de Sainte-Beuve (4), qui commençoit à régenter en Sorbonne avec quelque succès. Ce jeune homme s'étoit fort attaché, à la fin de sa licence, au bonhomme Isambert, qui décrioit hautement le livre de l'évêque d'Ipres et toute cette nouveauté de doctrine. Hallier étoit amy d'Isambert, et, étant obligé de quitter sa chaire de professeur, parce que son âge et

(1) Le collége des Grassins, rue des Amandiers, fondé en 1589, portait le nom de ses fondateurs.

(2) Jean Guillebert, né à Caen en 1605, prit le bonnet de docteur en 1642; après avoir enseigné quelque temps la philosophie et la théologie à Paris, il fut pourvu de la cure de Rouville en Normandie. Ce fut lui qui attira au jansénisme les Pascal et les Thomas du Fossé. Ayant quitté sa cure, il se retira près de Barcos, tantôt à Saint-Cyran et tantôt à Paris, où il mourut le 1er mai 1666. Il fut inhumé à Saint-Médard.

(3) Jean Bourgeois, né au diocèse d'Amiens, docteur de Sorbonne, d'abord chanoine et chantre de Verdun, ensuite abbé de la Merci-Dieu en Poitou, fut en 1645 député à Rome par le parti pour défendre le livre *de la Fréquente Communion*. En 1659 il refusa de souscrire à la censure d'Arnauld et fut exclu de la Sorbonne. De 1668 à 1679 il fut confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs, où il se fixa après s'être démis de son abbaye ; il mourut à Port-Royal, le 28 octobre 1687.

(4) Jacques de Sainte-Beuve, né à Paris en 1613, docteur de la maison et société de Sorbonne, professeur royal de théologie pendant onze ans, aima mieux perdre sa chaire que souscrire à la condamnation d'Arnauld. Il mourut à Paris le 15 décembre 1677, et fut inhumé dans l'église des Grands-Augustins. Son frère Jérôme publia après sa mort ses *Cas de Conscience*, 3 vol.

sa santé ne luy permettoient plus d'en porter la fatigue, il jeta les yeux sur Sainte-Beuve, le croyant bien intentionné par son attachement à Isambert, comme Hallier l'étoit luy-même : car, quoyqu'il fût fort contraire aux réguliers, il ne laissoit d'être dans les mêmes sentimens qu'étoient les plus considérables de la Sorbonne contre la nouvelle doctrine. Sainte-Beuve, étant nommé professeur, enseigna la doctrine ordinaire de la faculté la première et la seconde année; mais parce que le party, qui grossissoit fort, luy donna des espérances de le soutenir contre Le Moyne, son collègue, qui avoit alors toute la vogue, il se laissa éblouir par le crédit, par le nombre d'écoliers, et même par des intérêts plus grossiers dont on le flatta; et il commença à enseigner en 1645 le traité de la grâce selon les principes de l'évêque d'Ipres, avec quelque sorte de réputation. Ce qu'il continua depuis avec plus de bruit : car Le Moyne fut abandonné avec tout son mérite et toute sa capacité, et Sainte-Beuve fut suivy de la jeunesse, qui fit l'effet que nous verrons dans la suite. C'étoit l'état où étoit alors la Sorbonne.

Le peuple n'entroit point encore dans ces nouveautés, qui n'avoient rien de plausible ny de fort attrayant pour des esprits vulgaires. Les dames et tous les ignorans qui se piquoient d'esprit et de politesse se laissèrent si fort préoccuper de la beauté du style d'Arnault qu'ils conçurent bien de l'estime pour luy et une grande opinion de la nouvelle doctrine. Mais il n'y avoit rien de particulier, si ce n'est que la princesse de Guémené, à qui d'Andilly faisoit sa cour, et qu'il avoit prévenue de l'éclat de la nouvelle opinion, dont elle s'étoit déjà entêtée, la débitoit parmy les femmes, et en parloit même quelquefois à la reine, aussy bien que la comtesse de Brienne, femme (1) du

(1) Louise de Béon, fille de Bernard, seigneur du Massès, et de Louise de Luxembourg-Brienne, mariée en 1623 à Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État, mort le 5 novembre 1666, mourut elle-même le 2 septembre 1667. Dans l'*Histoire abrégée du Jansénisme* composée d'après les manuscrits du P. Rapin, que l'on conservait à Pont-à-Mousson, il y a un portrait de cette dame qui ne se retrouve pas dans nos Mémoires. Cette Histoire, après avoir passé du collége des jésuites entre les mains du président Bouhier, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Troyes. On y lit, à la page 71 du manuscrit :

« La comtesse de Brienne, par le caractère de son esprit léger et inconstant, donnoit dans toutes les nouveautés qui se débitoient, de sorte qu'elle fut bientôt touchée de la morale de Port-Royal, qui lui parut admirable; et avec cette prétention elle devint une des plus zélées de la nouvelle opinion, sans toutefois s'y attacher d'abord tout à fait, car elle entretenoit toujours commerce avec le P. Saint-Jure, son premier confesseur. Ainsi, par le caractère de son esprit, qui donnoit dans toutes les parties et s'accommodoit de tout, elle avoit un directeur aux jésuites et un autre (*le P.*

secrétaire de l'État, qui se laissoit surprendre à tout : cela ne faisoit toutefois aucune impression sur l'esprit de cette princesse, qui étoit prévenue des bons principes et soutenue par la marquise de Senecey. Après tout, quoyqu'il n'y eût rien encore alors de gâté dans toutes ces parties différentes de l'État dont je viens de parler, il y avoit néanmoins une si grande disposition à la nouveauté dans tous les esprits que ce n'est pas merveille si la doctrine de l'évêque d'Ipres fut reçue en ce royaume avec tant d'applaudissement, et si elle y fit tant de progrès en si peu de temps. La reine avoit alors choisy le P. Vincent, supérieur des Pères de la Mission, pour être de son conseil de conscience dans la distribution des bénéfices (1). C'étoit un homme simple, mais d'une grande vertu, qui, ayant connu assez particulièrement l'abbé de Saint-Cyran par le commerce qu'il avoit avec luy et parce qu'il étoit de même pays, le fit connoître au cardinal de Richelieu. Ce saint homme ayant un jour représenté à la reine, dans le conseil, de quelle importance il étoit qu'elle employât toute son autorité pour s'opposer au progrès de la nouvelle doctrine, et de ne point élever aux dignités ecclésiastiques ceux qui en étoient soupçonnés, elle luy promit; mais je ne say par quelles intrigues, dont elle ne put se démêler, elle ne laissa pas que de nommer environ ce temps-là, à deux des premières églises du royaume, deux personnes de qualité, qui furent depuis deux grands protecteurs du nouveau party : Jean-François-Paul de Gondy (2), qu'elle donna pour coadjuteur à François de

Desmares) à Port-Royal. Elle étoit de la maison de Luxembourg; elle avoit mêlé à une grandeur d'âme qu'elle tenoit de ses ancêtres une légèreté d'esprit qui la faisoit entrer dans tout le bien qu'on luy proposoit sans l'examiner. Elle étoit naturellement bonne. L'inclination qu'elle avoit à la dévotion l'engageoit dans le commerce des bonnes œuvres sans discernement. Tout lui étoit bon pourvu qu'il lui parût quelque couleur de bien; et, s'étant ruinée deux fois par dévotion, elle ne laissoit pas de soutenir ce caractère par le crédit qu'elle avoit auprès de la reine. Le comte de Brienne, son mari, avoit été contraint de vendre sa charge de secrétaire d'État pour payer les dettes de sa femme. »

(1) « Le conseil de conscience, que la reine avoit établi au commencement de la régence pour donner les bénéfices aux gens de bien... ne servit qu'à exclure ceux qu'on ne vouloit pas favoriser, et quelques années après il fut entièrement aboli, à cause que le P. Vincent, qui en étoit le chef, étant un homme tout d'une pièce, qui n'avoit jamais songé à gagner les bonnes grâces des gens de la cour, dont il ne connoissoit pas les manières, fut aisément tourné en ridicule, parce qu'il étoit presque impossible que l'humilité, la pénitence et la simplicité s'accordassent avec l'ambition, la vanité et l'intérêt qui y règnent. » (*Madame de Motteville.*) Voilà, si je ne me trompe, un brevet d'incapacité, d'intolérance, d'impru lence, et presque d'impertinence, donné en toute douceur à un saint par un contemporain pieux et raisonnable.

(2) Jean-François-Paul de Gondi, fils de Philippe-Emmanuel, comte de Joigny, et

Gondy, son oncle (1), archevêque de Paris, lequel fut après nommé archevêque de Corinthe par Urbain VIII, et depuis fait cardinal, sous le titre de Sainte-Marie à la Minerve, par Innocent X. L'autre fut Louis-Henry de Gondrin de Pardaillan (2), fils du marquis de Montespan d'Antin (3), qui fut fait coadjuteur d'Octave de Bellegarde (4), archevêque de Sens, et nommé par Urbain VIII archevêque d'Héraclée.

Il est vray que la reine ne pouvoit pas résister à une grande partie des personnes des plus considérables de la cour, c'est-à-dire le duc de Retz (5), le général des galères Philippe-Emmanuel de Gondy (6),

de Françoise-Marguerite de Sylly, né à Montmirail au mois d'octobre 1614, fut nommé coadjuteur de Paris en 1643 et sacré archevêque de Corinthe le 22 janvier 1644; il donna sa démission en 1662, et fut nommé abbé de Saint-Denis. Il mourut à Paris le 24 août 1679 et fut inhumé dans son abbaye, dont il fut le dernier abbé.

(1) Jean-François de Gondi, fils d'Albert, maréchal de Retz, et de Claude-Catherine de Clermont, porta dans sa jeunesse l'habit de capucin. Il fut sacré premier archevêque de Paris le 19 février 1623, et mourut le 21 mars 1654, à l'âge de soixante et onze ans.

(2) Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, fils d'Antoine Arnaud, marquis de Montespan et d'Antin, et de Paule de Saint-Lary de Bellegarde, né au château de Gondrin, diocèse d'Auch, en 1620, fit ses études à la Flèche. Il fut nommé coadjuteur de Sens en 1644, et sacré archevêque d'Héraclée le 14 mai 1645, à l'abbaye du Lys, près Melun. Il mourut dans l'abbaye de Chaumes le 19 septembre 1674. Il est curieux de comparer les éloges dont le comblent le *Gallia Christiana*, le Nécrologe de Port-Royal et Goujet, dans le supplément de Moréri, avec les récits du P. Rapin et le mot du cardinal de Retz : « Le déréglement de mœurs très-peu convenable à ma profession me faisoit peur ; j'appréhendois le ridicule de M. de Sens. » *Mém.*, collect. Michaud, 3e série, I, p. 66.

(3) Antoine-Arnaud de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan et d'Antin, lieutenant général au gouvernement de Guienne, gouverneur d'Agénois et de Condomois, fils d'Hector de Pardaillan, seigneur de Gondrin, Montespan et Antin, et de Jeanne, dame d'Antin, marié à Marie du Maine d'Escandillac et en secondes noces à Paule de Saint-Lary de Bellegarde, dont il eut, entre autres enfants, Roger-Hector, beau-père de la célèbre marquise de Montespan, mourut à Saint-Léger, près Montfort-l'Amaury, en 1624.

(4) Octave de Bellegarde, fils posthume de César de Saint-Lary et de Jeanne du Lyon, né en février 1587, sacré en mai 1614 évêque de Conserans, transféré à Sens en 1622, mourut le 26 juillet 1646 à Montreuil, près Vincennes. Après s'être montré favorable aux jansénistes il ouvrit enfin les yeux, et en mourant il dicta au baron de Renty ces paroles pour le nonce : « Il faut inspirer à Sa Sainteté de ne rien faire qui paroisse approuver les personnes et les desseins de ces novateurs. Je ne les approuve point, à cause de la singularité affectée que j'ai toujours remarquée en eux, aussi bien que l'orgueil, la présomption d'esprit, le mépris des autres, le soin de se cacher de ceux qui ne sont pas tout à fait à eux.... Je suis obligé de croire tout ce party suspect à l'Église pour avoir vu que son commencement a été dans l'illusion. »

(5) Henri de Gondi, duc de Retz, fils de Charles, marquis de Belle-Isle, et d'Antoinette d'Orléans, fondatrice des calvairiennes, né en 1590, marié le 15 mai 1610 à Jeanne de Scépeaux, duchesse de Beaupréau, mourut le 12 août 1659.

(6) Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, troisième fils d'Albert, duc

comte de Joigny, père du jeune abbé, et surtout le duc de Longueville, la marquise de Maignelé (1), le père Vincent même (2), amy intime du père de Gondy. Mais ce furent les pères jésuites qui portèrent le jeune abbé de Gondrin pour le faire coadjuteur de son oncle à l'archevêché de Sens, parce qu'il avoit fait ses premières études en leur collége de la Flèche, où il leur avoit donné des marques d'esprit et des espérances de vertu. Son oncle l'archevêque de Sens, qui le connoissoit bien, dit alors à quelqu'un de ses amis : *Les bons pères ne le connoissent pas, mais ils le connoîtront un jour.* Ce qui ne fut dans la suite que trop vray. A la vérité son ambition luy fit faire d'abord un personnage bien contraire à son humeur. Car il se résolut de s'enfermer dans le séminaire de Saint-Sulpice pour y prendre l'esprit ecclésiastique. Il s'y mit en soutane avec une affectation de modestie et même de simplicité pour y faire le dévôt, et il joua si bien la comédie qu'il imposa à bien des gens : mais il en fut chassé par l'abbé Ollier (3), alors supérieur, pour vouloir faire des mortifications à sa fantaisie, comme de coucher sur la dure et d'autres semblables. On luy dit qu'on ne vouloit rien de singulier dans la communauté, où il falloit obéir (4). Son oncle l'ayant un jour mené avec luy au Lys (5), célèbre abbaye de religieuses en son

de Retz, maréchal de France, et de Claude-Catherine de Clermont, né en 1581, marié à Françoise-Marguerite de Silly, se retira à l'Oratoire après la mort de sa femme, fut ordonné prêtre, et mourut à Joigny le 29 juin 1662.

(1) Claude-Marguerite de Gondi, sœur du P. de Gondi, née en 1570, mariée en 1588 à Florimond d'Hallwin, marquis de Maignelais, qui fut tué par les ligueurs en 1591, se donna tout entière aux œuvres de charité, et mourut le 25 août 1650. Sa vie a été écrite en 1666 à la prière des capucines de Paris. Elle y est nommée Charlotte.

(2) Saint Vincent avait été, comme on sait, précepteur des enfants du général des galères, Philippe-Emmanuel de Gondi. Le cardinal de Retz ne prête à saint Vincent de Paul aucune part dans la nomination à la coadjutorerie de Paris. Le saint du moins ne paraît pas s'y être opposé, et, trompé par le jeu hypocrite du jeune abbé, il encourageait peut-être les démarches du P. de Gondy et de madame de Maignelais en assurant que le jeune abbé n'était pas trop éloigné du royaume de Dieu, bien qu'il n'eût pas assez de piété.

(3) Jean-Jacques Olier, né à Paris le 20 septembre 1608, mort le 2 avril 1657. M. Faillon a écrit sa vie, 2 vol. in-8°, 1851. Le nouvel et judicieux historien n'a-t-il pas été trompé aux affectations de modestie et de piété de Gondrin? Voir au tome I, p. 350.

(4) Les Mémoires manuscrits de Baudrand confirment le récit du P. Rapin : « M. l'abbé de Gondrin, neveu de l'archevêques de Sens et son successeur dans la suite, demanda de se joindre à nos nouveaux séminaristes : il y fut reçu et il y vécut avec des marques de beaucoup de ferveur et d'une grande pénitence : car ce n'étoient que chaines, que cilices et que discipline. Mais, comme ces pratiques n'étoient pas reglees par l'obéissance, elles ne furent pas de longue durée en sa personne. » (Bibl. Imp. Suppl. franç. $\frac{2400}{3}$, p. 17.)

(5) Près de Melun.

diocèse, l'on vit ce jeune abbé, après avoir passé une partie du matin à prier dans un grand recueillement au bas de l'église, s'attacher l'après-dinée à frotter le marchepied du grand autel avec une ferveur de novice. Mais il parut quelque chose de si affecté en cette action d'humilité que l'archevêque et les religieuses la regardèrent comme une grande hypocrisie. Bien d'autres y furent pris : une conduite si artificieuse passa pour une vraye piété ; le bruit en fut porté à la cour ; ses amis et ses parents le firent valoir auprès de la reine : et l'on fit tant de bruit de sa dévotion, vraye ou fausse, qu'il fut fait coadjuteur sur la réputation que luy donnèrent ses amis. Mais dès le même jour il cessa de se contrefaire pour reprendre son naturel : le luxe, le plaisir, le divertissement succédèrent à l'air dévôt qu'il avoit pris, dont il crut n'avoir plus affaire. Et la reine, toute préoccupée qu'elle étoit contre la nouvelle doctrine dans la conjoncture présente, ne put pas se dispenser de nommer les deux plus grands protecteurs qu'ait eus cette erreur dans ces deux postes les plus considérables de l'Église de France.

Dans le progrès que fit la nouvelle opinion par le royaume, le diocèse d'Amiens fut infecté des premiers. Voicy de quelle manière et à quelle occasion. François Le Fevre de Caumartin, évêque d'Amiens (1), ayant mené une vie peu réglée par ses attachemens à la marquise de Bel-Fourière (2), femme du cadet (3) du marquis de Soyecourt (4) et lieutenante générale d'Amiens, tomba entre les mains d'un prêtre flamand qui étoit alors à Paris en réputation d'un grand homme de bien, nommé Étienne Mester (5), qui étoit

(1) François Le Fevre de Caumartin, fils de Louis, garde des sceaux, et de Marie Miron, né en 1587, sacré évêque d'Amiens le 23 mai 1618, mourut d'apoplexie le 27 novembre 1652.

(2) Judith de Mesme, fille de Jean-Jacques de Mesmes et d'Antoinette de Grossaines, mariée le 27 septembre 1618 à Maximilien de Belleforière, mourut le 5 mai 1659 chez les religieuses de Picpus.

(3) Maximilien de Belleforière, marquis de Guerbigny, fils de Pontus, seigneur de Belleforière, Cagny, etc., et de Françoise, dame de Soyecourt et Tilloloy, lieutenant général au gouvernement de Picardie et Boulonnais, gouverneur de la citadelle d'Amiens en 1634, donna sa démission en 1643, et mourut le 22 mars 1649 au couvent des dominicains de la rue du Bac, où il s'était retiré.

(4) Geoffroy de Belleforière, seigneur d'Ytres et Soyecourt, fils de Pontus, marié le 10 avril 1618 à Éléonore de Bournonville, fille de Louis, seigneur du Quesnoy, et d'Antoinette de Moreuil.

(5) Étienne Meyster, né à Ath, diocèse de Cambrai, entra d'abord chez les pères de la Mission ; il en sortit en 1636 pour se mettre sous la direction du P. de Condren. C'était un homme d'un zèle extraordinaire. (Voir la *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, t. I, p. 189.) En 1639 il tira l'évêque d'Amiens de ses désordres, et le premier fruit de cette conversion fut une mission donnée au peuple et au diocèse d'Amiens,

de bonnes mœurs en effet, mais de petit sens et fort visionnaire. Cet ecclésiastique ayant jeté dans l'esprit de l'évêque quelques sentimens de frayeur par les entretiens qu'il eut avec luy sur les jugemens de Dieu, il luy mit dans la tête de faire prêcher dans son diocèse la doctrine de S. Augustin sur la grâce, ajoutant que ce seroit un moyen d'apaiser Dieu et de faire son salut. L'évêque, qui y alloit de bonne foy, sans examiner ce conseil, demande des prédicateurs de la grâce à ce nouveau directeur : on consulte le Port-Royal, et on luy donne deux jeunes hommes gascons nommés André Dabillon (1) et Jean de Labadie (2), qui, avec un talent de prêcher

qui, selon la parole du P. de Condren, fut « une mission de grâce, un dessein non des hommes, mais de Dieu. » Plusieurs des missionnaires appartenaient à la congrégation de l'Oratoire, les autres étaient de ces prêtres ardents qui, dans ces temps d'abondantes bénédictions que le jansénisme n'avait pas encore taries, s'efforçaient avec tant de succès à soutenir l'Église et à propager le règne de Dieu. M. Olier était au nombre des missionnaires, avec plusieurs des premiers membres de la société de Saint-Sulpice. Meyster fut le grand ouvrier de cette mission d'Amiens en 1639 et en 1640, et il avait conquis un tel ascendant sur le peuple qu'il eût pu, disait-on, livrer la ville aux Espagnols. Le P. Rapin a été, ainsi qu'Habert et le P. de Brisacier, induit en erreur sur ce zélé missionnaire. Jamais Meyster n'eut aucune relation avec les jansénistes, encore moins avec Labadie, qui prit plus tard crédit sur l'esprit de l'évêque d'Amiens, et dont la mission dans cette ville, en 1644, a été à tort confondue par notre historien avec celle de Meyster, qui fut, on le voit, toute différente.

(1) André Dabillon, que Labadie entraîna hors de la Compagnie de Jésus, dont il était membre, fut nommé chanoine d'Amiens par la faveur de l'évêque. Il quitta ensuite la Picardie et vint en Saintonge, où il mourut curé de Magné, dans l'île de Ré. Il était entièrement revenu de ses erreurs.

(2) Jean Labadie, fils de Jean-Charles, lieutenant de la citadelle de Bourg, naquit à Bourg, en Guienne, le 13 février 1610. Il entra dans la Compagnie de Jésus encore jeune et s'y distingua par ses talents et sa piété; mais, comme le P. Surin, qui l'avait connu intimement, le rapporte, le manque d'obéissance et d'humilité le jeta dans l'illusion. Après avoir passé plus de dix ans en religion, il en sortit le 17 avril 1639. Il était prêtre, et il se présenta d'abord à Bordeaux, au curé de Sainte-Eulalie, le P. J.-B. Gault, de l'Oratoire; mais il ne put être employé dans cette ville à cause de l'opposition du P. de Chazes, supérieur de la maison professe, qui le fit connaître. Labadie se rendit à Paris, où il se proposait d'entrer à l'Oratoire; mais le P. de Condren était trop éclairé dans le discernement des esprits pour l'admettre. Il se tourna alors vers le Port-Royal; il y fut accueilli à bras ouverts; on fit valoir ses sermons, on le donna à l'évêque d'Amiens, dont la conversion récente avait tourné au jansénisme. Il paraît que Labadie avait un grand attrait et une grande autorité pour se faire obéir, et sa facilité de prêcher et de se faire agréer était surprenante, remarque Feydeau. Après bien des métamorphoses et des voyages, dont le P. Rapin raconte les principales aventures, Labadie se retira en 1666 à Middelbourg, en Zélande, il s'y lia avec le P. de Cort, de l'Oratoire belge, avec Antoinette Bourignon et d'autres visionnaires. Il passa plus tard à Erfurt, en Thuringe, et enfin à Altona, dans le Holstein, où il mourut en 1674. Le P. Catrou, dans son *Histoire des Trembleurs*, prétend qu'il fut jeté dans l'eau par le mari d'une femme dont il était directeur, et qu'il s'y noya. L'article que Moréri a consacré à Labadie est assez long; mais on peut s'en défier, car, comme beaucoup d'autres, il est écrit sur des renseignements jan-

insinuant et populaire, avoient un caractère qui les rendoit bien recommandables au party : ils avoient été jésuites et avoient été chassés de la compagnie en la ville de Bordeaux, pour s'être laissés gâter l'imagination par un esprit d'illusion. Ces deux nouveaux apôtres furent bien reçus de l'évêque, qui étoit à Paris, et envoyés à Amiens avec un plein pouvoir dont ils usèrent selon toute la hardiesse et toute la chaleur qui est naturelle à cette nation. Labadie se fit bientôt connoître au duc de Chaulnes (1), ayant été page du duc de Luxembourg (2), son frère. Ceux qui firent venir ces deux prédicateurs eurent soin de prévenir le peuple en leur faveur, et, pour autoriser davantage ce qu'ils venoient prêcher, on publia que M. l'évêque, persuadé de leur mérite, les envoyoit pour réformer la ville après avoir pris le dessein de se réformer luy-même. Ce bruit ne contribua pas peu à les faire écouter : le concours y fut grand, et le peuple, attiré par la curiosité, se trouva en foule à ces nouveaux sermons. On commença par y débiter que l'attrition ne suffisoit pas pour la confession, que la grâce suffisante étoit un pur amusement et une véritable illusion, qu'il n'y avoit point d'autre grâce que l'efficace, que Notre-Seigneur n'étoit pas mort pour tous, et qu'il n'étoit pas souvent en notre pouvoir de résister au péché. Ces propositions si hardies furent prêchées d'un air si décisif qu'elles jetèrent le trouble dans la ville, et, quoyque le peuple y soit bon et simple, elles firent toutefois une impression si forte sur la plupart des esprits qu'on vit à même temps dans les familles des particuliers les femmes et les maris, les pères et les enfants, les amis se brouiller avec leurs amis à l'ocasion de ces nouveautés. Le P. Antoine

sénistes. Tous les historiens ont parlé de Labadie; nous citons à la fin de ce volume un petit extrait des Mémoires manuscrits de du Ferrier sur ce personnage.

(1) Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, troisième fils d'Honoré de Luynes et d'Anne de Rodulf de Limans, marié en février 1620 à Charlotte-Eugénie d'Ailly, fille unique et héritière de Philibert-Emmanuel d'Ailly et de Louise d'Ognies, comtesse de Chaulnes, sous condition de porter les noms, armes et cri de la maison d'Ailly, nommé gouverneur de Picardie le 15 juin 1633, mourut au mois d'août 1649. Dès 1643 il avait, en obtenant la lieutenance pour son fils, laissé le gouvernement de Picardie au duc d'Elbœuf, à qui, un peu plus loin, notre historien donne effectivement ce titre. Le duc de Chaulnes s'était signalé durant la mission de 1640. En 1644, c'est à son fils, devenu par la démission du marquis de Belleforière lieutenant d'Amiens et gouverneur de la citadelle, que Labadie a dû se présenter.

(2) Léon d'Albert, seigneur de Brantes, quatrième fils d'Honoré de Luynes et d'Anne de Rodulf, créé duc de Piney-Luxembourg et pair de France en 1619 et 1620, épousa, le 6 juillet 1620, Charlotte-Marguerite de Luxembourg, fille et héritière d'Henri, duc de Luxembourg, et de Marguerite de Montmorency, dame de Thoré, et mourut le 25 novembre 1630.

de Feuguières (1), alors recteur du collége des jésuites, fit un extrait des erreurs que prêchoient ces nouveaux dogmatistes, qu'il envoya en cour pour le faire voir à la reine; et les magistrats les mieux intentionnés, qui voyoient croître l'émotion dans les esprits, l'engagèrent à opposer le prédicateur de son église aux prédicateurs de l'évêque, afin de désabuser le peuple qu'on vouloit surprendre. Ce prédicateur (2), qui étoit écouté assez favorablement des plus honnêtes gens de la ville, réfuta les erreurs de ces nouveaux apôtres, et cette réfutation fut si bien reçue de la plupart des gens de bien que Barboteau (3), grand-vicaire de l'évêque d'Amiens, se trouva obligé d'en avertir ce prélat, qui part à même temps de Paris pour venir luy-même au secours de ses prédicateurs, qu'il avoit envoyés devant luy avec un plein pouvoir de tout dire. Étant arrivé à Amiens le jour de S. Matthias (4), dans le commencement du carême, il envoya quérir le recteur du collége des jésuites, pour se plaindre de ce que le prédicateur du collége prêchoit des erreurs et pour l'obliger à se rétracter. Le père lui répondit modestement qu'on avoit prêché dans l'église du collége la vérité, et que sans une prévarication manifeste il ne pouvoit obliger le P. Le Juge à se rétracter. L'évêque menaça de luy faire faire d'autorité et ordonna que le prédicateur se préparât à désavouer les propositions qu'il avoit avancées sur la grâce et la prédestination, ajoutant qu'il iroit luy-même, le dimanche suivant, pour entendre sa rétractation ou pour l'interdire.

Le duc de Chaulnes (5), à qui le P. de Feuguières avoit demandé sa

(1) Antoine de Feuguières fut admis dans la Compagnie de Jésus en 1613; après avoir professé longtemps la philosophie et la théologie morale, il fut successivement recteur de trois colléges, et mourut à Eu le 28 décembre 1668. Il se consacra surtout à la direction des congrégations et à l'instruction des gens de la campagne. On le vit en temps de peste se dévouer au service des malades et braver la contagion.

(2) *C'était le P. Le Juge qui prêchoit alors au collége des Jésuites.* R. R. Christophe Le Juge, né à Paris en 1604, fut admis dans la Compagnie de Jésus le 1er septembre 1621. Après un cours de régence de six ans, il remplit pendant seize ans le ministère de la chaire avec beaucoup de fruit, et mourut supérieur de la résidence de Dieppe, le 12 mars 1670. Entre autres ouvrages il a composé un livre sous ce titre : *Justification de la conduite des Catholiques à l'égard des Jansénistes*, Paris, 1656, in-4°. *Il avoit soin de s'informer des erreurs que les prédicateurs de l'évêque prêchoient, quand il ne pouvoit pas les entendre luy-même, pour les réfuter.* R. R.

(3) François Barboteau, grand-chantre, chanoine et vicaire général d'Amiens en 1638, puis prévôt du chapitre en 1642, et enfin official en 1644, était bachelier en théologie de la faculté de Paris, conseiller et aumônier du roi. Il mourut à Amiens le 9 décembre 1660; il est inhumé dans la cathédrale.

(4) 24 février.

(5) Henri-Louis d'Albert d'Ailly, que le P. Rapin nomme duc de Chaulnes par anti-

protection, ayant ordonné à son lieutenant de se tenir dans une place proche du collége avec quelques compagnies de sa garnison (1), vint luy-même au sermon, suivy de la plupart de ses officiers. L'évêque qui en fut averty n'osa paroître; le prédicateur prêcha à son ordinaire, et il porta en chaire les actes d'un synode tenu à Reims environ le temps que Éléonor d'Étampes (2) fut nommé à cet archevêché, et qui furent confirmés par Godefroy de la Marthonie (3), prédécesseur de François de Caumartin. Ces actes contenoient une doctrine tout à fait opposée à celle que Dabillon et Labadie prêchoient. Les plus considérables de la ville, qui entendirent le sermon du prédicateur des jésuites, avouèrent que la doctrine contenue dans ces actes étoit celle qu'on leur avoit toujours prêchée. Cette opposition échauffa l'esprit des deux nouveaux prédicateurs. L'autorité que leur donnoit leur mission, jointe à leur hardiesse naturelle, leur fit faire encore de plus grandes extravagances; ils déclamèrent contre le pape, contre la dévotion du chapelet, contre l'invocation des saints, et conformément aux sentimens des calvinistes dans toutes les matières de controverses qu'ils ont à démêler avec l'Église romaine. On envoye à la reine un Mémoire de trente erreurs qu'on avoit débitées par ordre de l'évêque, sur lesquelles elle ordonna de faire des informations. Un capucin qui prêchoit alors à Amiens, nommé le P. Ambroise, fit imprimer un livre qui portoit pour titre : *le Récit de ce qui s'est passé à Amiens sur le sujet des nouvelles doctrines*. Il paroissoit en cet ouvrage trop d'emportement, car l'auteur disoit assez ouvertement qu'il n'étoit pas plus permis de prêcher la vérité dans Amiens que dans Londres. L'évêque, offensé de cette liberté, fait des diligences pour en savoir l'auteur, mais en vain; et, quoyque le recteur des jésuites n'en fût pas soupçonné, toutefois,

cipation, vidame d'Amiens, fils d'Honoré et de Charlotte d'Ailly, né en 1620, gouverneur de la citadelle et lieutenant de la ville d'Amiens depuis le 2 juin 1643, se maria le 3 mai 1646 à Françoise de Neufville de Villeroy, veuve de Juste-Louis, comte de Tournon, et mourut sans enfants le 11 mai 1653.

(1) « Les prédicateurs se sont échauffés, le schisme s'est mis dans l'esprit des peuples... et dans Amiens l'on a pensé en venir aux mains et se cantonner sur la diversité de ces opinions... » (Omer Talon.)

(2) Léonor d'Estampes de Valençay, fils de Jean de Valençay et de Sara d'Happlaincourt, né le 6 février 1589, sacré évêque de Chartres en 1621 et transféré à Reims en 1641, mourut à Paris le 8 avril 1651.

(3) Godefroy de la Marthonie, fils de Geoffroy et de Marguerite de Mareuil, fut sacré évêque d'Amiens le 25 mars 1577 et mourut le 17 décembre 1617. Il n'a donc pu confirmer aucun des synodes tenus du temps de Léonor de Valencay, qui ne fut appelé au siége de Reims que plus de vingt ans après la mort de Godefroy de la Marthonie.

parce qu'il avoit paru le premier parmy ceux qui s'opposèrent aux nouveaux prédicateurs, il attira sur luy les premiers effets de sa colère. Il fut cité devant l'official, et refusant de comparoître on décréta prise de corps contre luy; ce qui l'obligea de garder la maison quelque temps jusqu'à ce qu'il eût eu réponse de la cour. La reine, prévenue par les informations que ce père luy avoit déjà données, qui furent soutenues par la marquise de Senecey, envoya cette affaire au privé conseil, qui donna un arrêt de défense à l'évêque d'inquiéter le recteur du collége des jésuites et qui ordonnoit de luy laisser la liberté d'exercer dans sa maison les fonctions ordinaires de sa compagnie. Il fut aussy enjoint à l'un et à l'autre de s'adresser au pape s'ils avoient des différends à démêler sur la religion. L'évêque n'osa le faire, voyant bien que son procédé seroit mal reçu à Rome. Le recteur du collége écrivit à Sa Sainteté pour luy demander des commissaires, lequel luy nomma le cardinal de La Rochefoucault et l'évêque de Senlis (1). Le cardinal s'en excusa parce que l'état de sa santé ne luy permettoit plus de s'appliquer aux affaires. L'évêque de Senlis accepta la commission. Mais l'évêque d'Amiens s'adressa au parlement, ayant cet évêque [*de Senlis*] pour suspect parce qu'il avoit de grandes liaisons avec les jésuites. Le parlement fut récusé, parce qu'on représenta au chancelier que l'évêque d'Amiens y avoit alors plus de sept parens au degré défendu par l'ordonnance. Ainsy l'affaire fut renvoyée au conseil d'État, mais l'évêque s'en plaignit à l'assemblée du clergé, qui commençoit cette année-là. L'assemblée députa deux évêques à la reine et au cardinal Mazarin, pour leur demander justice du procedé des jésuites contre l'évêque d'Amiens. La reine, voyant que cette affaire ne finissoit point, envoya à Amiens un maître des requêtes, nommé de Chaulnes (2), pour en informer, et elle ordonna au duc d'Elbeuf (3), alors gouverneur de la province, d'y tenir la main.

(1) Nicolas Sanguin de Livry, fils de Jacques, conseiller au parlement, et de Marie du Mesnil, né en 1580, fut sacré évêque de Senlis le 12 février 1623, après la démission du cardinal de La Rochefoucauld, se démit en 1651, et mourut, frappé d'apoplexie, dans la galerie du Louvre, le 15 juillet 1653. C'était un très-saint évêque, qui fonda les religieuses de la Présentation. Henri de Maupas, évêque du Puy, fit son oraison funèbre, le 16 août, dans l'église Saint-Louis de la maison professe des jésuites, à Paris, rue Saint-Antoine.

(2) Jacques de Chaunes, seigneur d'Espinay, fils de Jacques et d'Anne Le Clerc, reçu maître des requêtes le 5 janvier 1637, marié à Anne de Paris, mourut le 17 janvier 1652.

(3) Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, fils de Charles et de Marguerite Chabot, né en 1596, gouverneur de Picardie, marié en février 1619 à Catherine-Henriette legitimée de France, mourut le 5 novembre 1657.

Le commissaire commença son information par les dépositions des supérieurs des maisons religieuses, qu'il interrogea. Le gardien des cordeliers assura avoir entendu prêcher à Labadie un grand nombre d'erreurs. Le prieur des augustins réformés (1) témoigna le même, et ajouta que pour désabuser le peuple il avoit été obligé de prêcher lui-même contre ces erreurs. Le supérieur des minimes (2) agit secrètement auprès du vidame pour faire chasser un de ses religieux, qui autorisoit en chaire les nouveautés que prêchoit Labadie. Mais le gardien des capucins, nommé Bernardin de Lannoy, de la maison de Crèvecœur (3), se signala dans la déposition de ces erreurs pardessus tous les autres. L'évêque l'envoya quérir pour luy en faire des reproches : le père luy répondit que, où il s'agissoit de religion, il falloit commencer par être fidèle à Dieu (4) : il ajouta avec une liberté chrétienne : « Je suis un pauvre capucin, qui ay embrassé l'opprobre de la croix ; mais sachez que vous n'êtes évêque que parce que je n'ay pas voulu l'être ; pour avoir méprisé la grandeur je n'en suis pas devenu plus méprisable, ny vous, Monseigneur, vous ne devez pas en être plus fier, pour l'avoir acceptée. » Il est vray que le roy défunt avoit voulu donner l'évêché d'Amiens à ce père, non-seulement en considération de sa maison, qui est une des plus illustres de Picardie, mais à cause de sa vertu et du grand talent qu'il avoit pour la prédication, et que ce père l'avoit refusé.

L'évêque ayant gagné par ses caresses un docteur de Sorbonne

(1) Le couvent des augustins d'Amiens ne fut uni à la réforme qu'en 1645, et le P. Raphaël Loncle, né à Poitiers en 1595, profès en 1619, mort à Montmorillon le 28 février 1671, en fut le premier prieur. En 1643 cependant le P. Jean de Mauroy avait eu commission du P. général des augustins de visiter le couvent d'Amiens, qu'on travaillait déjà à unir à la réforme. C'est lui sans doute que notre historien désigne ici ; il était né à Paris en 1601, était entré chez les augustins réformés en 1618, y avait fait profession en 1619. Il est mort à Paulmy, chez le marquis son neveu, le 16 novembre 1662.

(2) Antoine de Fourmanoir, né à Amiens en 1599, entra au couvent des minimes de cette ville en 1614 et y fit profession le 28 octobre 1618. Il y remplit pendant la plus grande partie de sa vie l'office de correcteur, c'est-à-dire de supérieur. C'était un homme d'une piété éminente, très-versé dans la théologie morale, et qui jusque dans la vieillesse la plus avancée consumait son temps à entendre les confessions. Il mourut à Amiens le 15 janvier 1677, dans de grands sentiments de dévotion.

(3) Guillaume-François Gouffier, second fils de Timoléon, seigneur de Thois, et d'Anne de Lannoy, dame de Morvilliers, d'abord abbé de Valloire et prieur d'Inglevert, renonça en 1618 à ses bénéfices pour entrer chez les capucins, où il prit le nom de Bernardin de Crèvecœur ou de Thois. Il était gardien du couvent d'Amiens en 1644.

(4) *L'évêque lui reprocha qu'il étoit du party des jésuites ; il déclara que, tant que les jésuites défendroient l'Église et la vérité, il seroit de leur party.* R. R.

nommé Denail (1), qui étoit alors théologal de son église, ce docteur témoigna par écrit qu'il n'avoit rien entendu dire aux deux prédicateurs de l'évêque qui luy parût contre la vérité : le prélat en triompha. Mais ce docteur, étant tombé dangereusement malade, envoya quérir le P. de Feuguières pour lui déclarer qu'il avoit trahy sa conscience par le témoignage qu'il avoit donné à l'erreur, qu'il en demandoit pardon à Dieu, et qu'il le prioit de publier partout le repentir qu'il en avoit : le père luy promit, et le malade mourut peu de temps après dans une grande paix, ayant reçu ses sacremens. Enfin, les informations étant faites, le commissaire en rendit un compte exact à la reine, et peu de jours après il vint ordre de la cour à Dabillon et à Labadie de se retirer de la province, et commandement à l'évêque de leur défendre pour toujours de prêcher en son diocèse : on ne laissa pas de luy permettre d'en choisir un des deux en qualité de son aumônier; il choisit Dabillon, qui luy parut moins extravagant que l'autre. En effet Labadie étoit un homme fort chimérique, et il avoit été chassé des jésuites par l'extravagance des imaginations ridicules dont il s'étoit gâté l'esprit. Étant encore jeune écolier de théologie, où il étudioit au collége de Bordeaux, et relevé d'une longue maladie, il mena son médecin dans l'église du collége, qui étoit alors fermée, et, étant debout sur le marchepied de l'autel et l'autre à ses pieds, il luy parla de la sorte : « Mon cher, je vous ay celé jusques à présent un secret de la dernière importance que je vas vous révéler : je suis envoyé de Dieu pour convertir le monde. » J'ay ordre de sa part de choisir des apôtres pour m'aider dans un si grand dessein; vous êtes le premier que je choisis. » Il dit ces paroles d'un air si transporté et même si affirmatif que le pauvre médecin en fut pénétré d'un sentiment de joye si extraordinaire qu'il en devint fou. Ce prétendu envoyé de Dieu étant sorty de la compagnie fit imprimer un livre qui portoit pour titre : *la Délivrance des trois captivités de l'Église, du Sacerdoce, de la Compagnie* (2). Il vint quelque temps après

(1) Gabriel de Nail, né en Touraine, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine théologal et vicaire-général d'Amiens, fut nommé grand-chantre en 1642 et mourut en 1645.

(2) Le livre de Labadie sur la Compagnie, le Sacerdoce et l'Église, est postérieur, à son apostasie à Montauban. Il faut remarquer aussi qu'après l'éclat d'Amiens l'évêque n'éloigna pas Labadie aussi promptement que pourrait le faire croire le récit de notre historien. Le prélat continua à regarder et à vanter Labadie comme l'apôtre de la Picardie; il le tenait à peu près pour divinement inspiré, et il « me donna comme à entendre, dit Feydeau, qu'il y avoit là dedans quelque chose d'extraordinaire, qu'on n'ose pas assurer. » Il chercha à lui ouvrir les chaires de Paris, il l'introduisit un dimanche

à Paris, où, s'étant laissé prendre aux nouveautés qui s'y débitoient alors, on le donna à l'évêque d'Amiens, d'où étant chassé il se retira à Bazas : l'évêque (1) l'y reçut assez bien; il eut permission d'y prêcher, et il y prêcha les opinions nouvelles et ce qu'il avoit appris dans le livre *de la Fréquente Communion* du docteur Arnault, dont il étoit grand adorateur. Le parlement de Bordeaux en fut averty et donna ordre de l'arrêter : il s'enfuit sur l'avis qu'il en eut par un de ses amis. De Bordeaux il alla à Toulouse, où par ses cajoleries spirituelles il s'insinua dans la maison des religieuses du tiers-ordre de Saint-François, auxquelles il renversa tellement l'esprit qu'il leur persuada des extravagances odieuses à la communion, pour représenter dans leurs personnes, disoit-il, une image de l'innocence de nos premiers pères au paradis terrestre. Il s'enfuit de là fort brusquement sur l'avis qu'il eut que le parlement le vouloit faire brûler. Sa fuite le fit tomber par hasard dans un ermitage de ce pays-là, nommé la Graville, dans le diocèse de Bazas, où quelques contemplatifs de l'ordre des Carmes s'étoient retirés : il s'y enferma avec un jeune homme qu'il appeloit son fils spirituel, et il persuada à ces pères que Dieu l'avoit envoyé pour être leur supérieur : ils le crurent, car il parloit d'un air de prophète, et ils luy obéirent. Il faisoit dans cette solitude les dernières extravagances, car, feignant quelquefois d'être remply de cet esprit qui possédoit David quand il dansoit devant l'arche, il dansoit luy-même et faisoit danser ces bons pères d'une manière ridicule. L'évêque (2) en étant averty, il vint en ce lieu pour en chasser cet extravagant qui s'enfuit dans les Pyrénées : et

au couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine, et demanda même à la supérieure de le faire prêcher un jour de bonne fête. La presse fut grande pour l'entendre, mais le désappointement fut grand aussi, car la mère Eugénie de Fontaines, prévenue à temps, fit monter un jésuite dans la chaire à la place du prédicant. Le monde en murmura, dit l'historien de la mère Eugénie, mais chacun put voir que, du moins, celle qui gardait Israël ne sommeillait point. (*Vie de la mère* Louise-Eugénie de Fontaines.)

(1) Henri Litolphi-Maroni, fils du marquis de Suzarre, d'une famille originaire de Mantoue, né à Ganville, près Évreux, nommé abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, diocèse de Laon, fut sacré évêque de Bazas le 8 juin 1634. Il se mit en 1640 sous la conduite de Singlin, qui lui fit faire une retraite à Port-Royal, où l'on fondait de grands desseins sur lui; mais il mourut à Toulouse le 18 ou 22 mai 1645. Godeau, évêque de Vence, prononça son oraison funèbre à Paris, le 24 novembre, dans l'église des Grands-Augustins.

(2) Samuel Martineau, né à Paris, docteur de Sorbonne et chanoine de Notre-Dame, fut sacré évêque de Bazas le 17 juin 1646 et mourut le 24 mai 1667. Il était supérieur des calvairiennes. Il n'était pas, comme son prédécesseur, ami des jansénistes, et, selon les *Mémoires* de Feydeau, il ne trouvait pas leur conduite assez mesurée et n'approuvait pas autrement tout ce qui se faisait.

ayant trouvé une de ses nièces assez bien faite qui avoit de l'esprit et qui ne disoit pas mal ce qu'elle vouloit dire, il luy apprit quelques passages de l'Écriture et en fit la compagne de ses voyages, prétendant que saint Augustin ny saint Thomas n'entendoient pas si bien l'Écriture ny n'avoient pas tant de lumière que cette fille. Après diverses courses qu'il fit avec elle en son pays, il se retira à Montauban, où il se fit huguenot, et il composa un livre pour faire voir que les principes de la doctrine de Jansénius étoient les mêmes que ceux de Calvin, et que l'un menoit à l'autre (1). Le talent qu'il avoit de prêcher le rendit bientôt considérable dans ce nouveau party : mais, par une démangeaison qu'il avoit de faire le réformateur, il voulut prêcher à sa manière et corriger dans cette église ce qui n'y étoit pas à son gré : ainsy il se fit des affaires avec les autres ministres, qui se défirent de luy. Il alla à Genève, d'où il fut encore chassé. Il s'enfuit enfin en Hollande pour y dogmatiser avec plus de liberté, mais on ne put l'y souffrir. Il se retira en Allemagne, où il fit une nouvelle religion avec Marie de Schurmann (2), Hollandoise qui le suivit; il y vécut depuis en visionnaire ou plutôt en impie qui n'avoit nulle religion. Telle fut l'aventure du premier apôtre de cette nouvelle doctrine. On n'a pas su celle de Dabillon, qui étoit un esprit à peu près du caractère de son collègue. On sait seulement qu'il écrivit avant de mourir au père Annat, qui étoit alors à Rome assistant de son général, pour reconnoître sa faute.

Il parut dans la ville d'Amiens pendant quelque temps des restes de ce poison que ces deux prédicateurs y avoient répandu; mais cela fut bientôt éteint dans l'esprit d'un peuple peu curieux de ces sortes de nouveautés et naturellement bon et simple. L'évêque même, après quelques persécutions secrètes qu'il fit au père de Feuguières, lui fit demander son amitié, et en mourant il pria les siens de le traiter comme son amy, ayant lui-même abjuré le jansénisme après en avoir reconnu la fausseté.

Pendant que les envoyés du Port-Royal employoient leur zèle a répandre la nouvelle doctrine dans les provinces, la principale applica-

(1) Lettre de Jean Labadie à ses amis de la Communion romaine. Montauban, chez Philippe Braconnier, 1651.

(2) Anne-Marie de Schurmann, née à Cologne, et non en Hollande, le 5 novembre 1607, de Frédéric et d'Ève de Harf, était une fille savante, en relation avec les personnages les plus doctes de son temps. Ce fut à Utrecht, et non en Allemagne, que Labadie se lia avec elle. Ils fondèrent ensemble une nouvelle secte qui s'éteignit bientôt. Anne-Marie de Schurmann mourut à Wiewert, près Leuwarden, en Hollande, le 5 mai 1678.

tion des principaux du party étoit d'en faire un établissement solide dans Paris : car tout le royaume suit d'ordinaire avec soumission les sentimens de cette ville, qui en est la capitale. Ainsy l'on commença par rétablir à Port-Royal le séminaire d'ecclésiastiques et de jeunes enfans, qui avoit été détruit par ordre du feu roy et par le ministère de Laubardemont (1), conseiller d'État, qui en avoit eu la commission en l'année 1638. On établit d'autres séminaires à Port-Royal de Paris et en des lieux fort secrets du faubourg Saint-Jacques, dont l'abbé de Pons, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, donna avis à la reine. On établit aussi de petites écoles au Chesne, près de Versailles, à Saint-Jean-des-Troux près de Port-Royal des Champs, et au faubourg Saint-Marceau. Mais on s'appliqua particulièrement à gagner quelque paroisse de Paris pour y placer quelque homme sûr, et on jeta les yeux sur la paroisse de Saint-Merry, qui donnoit de grands avantages à débiter aisément la nouvelle doctrine dans toute la ville par la commodité de sa situation; et en effet rien ne réussit mieux que ce dessein, qui ne fut pas difficile dans son exécution, et qui dans la suite avança fort les affaires de Port-Royal : voicy le biais qu'on prit pour y réussir.

Louis Hilerin (2), alors curé de Saint-Merry, étoit un homme de bien, mais d'un petit génie. Le caractère de son esprit l'engagea bientôt dans le nouveau party, où s'embarquèrent d'abord presque tous ceux auxquels l'air de singularité ou le sentiment de quelque dévotion mélancolique avoit affoibli l'esprit. On commença par lui donner scrupule de son état d'ecclésiastique : on lui demanda par quelle vocation il avoit pris cet état, s'il s'étoit bien examiné devant Dieu pour en suivre l'esprit par des vues bien pures : on le pressa de s'expliquer sur les motifs principaux qui l'avoient engagé à une profession si sainte : enfin on lui fit voir que sa vocation au sacerdoce étoit défectueuse, parce qu'elle n'étoit nullement conforme aux principes que l'abbé de

(1) Jean Martin, baron de Laubardemont, fils de Jean, trésorier général de France en Guienne, intendant de la généralité de Tours en 1632, mort au mois de mai 1653, à l'âge de soixante-six ans. Les romanciers du dix-neuvième siècle, échos inintelligents des rancunes jansénistes, et les historiens à la suite ont fort noirci le caractère de ce personnage, dont la réhabilitation ne serait pas difficile.

(2) Charles Hillerin était second curé de Saint-Merry à Paris. Le soin de cette paroisse, depuis le quatorzième siècle, était partagé entre deux curés qui exerçaient le ministère pastoral chacun leur semaine. Après avoir résigné son bénéfice Hillerin se retira en Poitou, au prieuré de Saint-André, qu'il possédait; il s'y abstint de toutes fonctions sacerdotales, faisant de temps en temps des pèlerinages à Angers et à Port-Royal. Il mourut dans un de ces voyages, à Paris, le 14 avril 1669, sur la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas; il voulut être enterré dans cette église aux pieds de Saint-Cyran.

Saint-Cyran avoit laissés pour en juger selon l'esprit de l'Église : on lui remontra toutefois que le défaut de sa vocation pouvoit se rectifier par une vie privée : que le peu de talent même qu'il avoit pour le ministère de pasteur et le peu de fruit qu'il faisoit dans une si sainte fonction devoient lui faire comprendre que Dieu ne le vouloit pas en cette place. Il ne résista pas à ces raisons, et il s'abandonna à ce que le docteur Arnault et Barcos, abbé de Saint-Cyran, qui conduisoient ce dessein, ordonneroient de luy. On lui proposa de se retirer à Port-Royal avec une pension de huit cents francs; il y consentit. Toute cette intrigue n'étoit que pour mettre en cette place quelqu'un qui pût donner de la réputation à la nouvelle doctrine : car le poste étoit avantageux pour se rendre maître des esprits de la ville, dont la paroisse étoit presque au milieu. On proposa dans le conseil de Port-Royal trois personnes pour cette cure : Constantin (1), docteur de Sorbonne, qui avoit du talent pour parler et pour gagner les esprits, Labadie, et Henry Duhamel (2). Il se trouva des obstacles personnels pour Constantin. Labadie ayant été jésuite, ce caractère, quoyqu'il luy en restât peu de vestiges, lui donna l'exclusion : on ne pouvoit se résoudre de fier un poste si important à un homme élevé parmy des gens qu'on avoit en horreur et qu'on vouloit perdre. Le seul qui avoit les qualités qu'on désiroit fut Henry Duhamel, curé, dans le diocèse de Sens, qui s'étoit déjà signalé par sa hardiesse. Car, comme c'étoit un homme entreprenant, il se mit le premier en la tête d'établir en sa paroisse l'usage de la pénitence publique, selon la règle que le feu abbé Saint-Cyran en avoit tracée, comme j'ay déjà remarqué (3). Une entreprise si hardie donna idée du caractère de cet esprit aux chefs

(1) Robert Constantin, fils de Gabriel, seigneur de la Fraudière, et de Gabrielle Lasnier, docteur de Sorbonne et chanoine d'Angers, ordonné prêtre à Paris le 18 septembre 1638, s'était signalé à l'attention des jansénistes par des propositions contraires à la primauté du Saint-Siége et aux réguliers, qu'il avait insérées dans son acte de Vespéries, le 16 juin 1640, et que Richelieu le força de rétracter. (D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, III, 36-40.)

(2) Henri Duhamel, né au diocèse de Sens, fut nommé en 1642 curé de Saint-Maurice, dans ce même diocèse, et y établit la pénitence publique, dont Arnauld a fait, dans la préface *de la Fréquente Communion* (n° xxxix), une pompeuse description. Le P. Rapin, de son côté, en a fait, au livre IX de l'*Histoire du Jansénisme*, une peinture plus curieuse, plus véridique et suffisamment grotesque. En 1644 Duhamel devint second curé de Saint-Merry, et n'entra en fonctions qu'en 1645 (Feydeau). Il fut banni de cette paroisse en 1654. Il consentit à signer le formulaire en 1661, et eut permission en 1664 de rentrer dans sa cure. Deux ans après il permuta pour un canonicat de Notre-Dame, dont il se démit en 1671 pour retourner dans sa première paroisse de Saint-Maurice. Il y mourut le 13 novembre 1682.

(3) *Histoire du Jansénisme*, livre IX.

du party : on le crut capable de grandes choses quand il seroit dans un établissement qui lui donneroit de l'autorité. Et en effet on ne se trompa pas. Il se trouva dans sa manière un air souple, insinuant et patelin, si propre à gagner les femmes, et un visage si populaire et si caressant, qu'il fut bientôt le maître dans cette paroisse, quoyqu'il eût un collègue (1) avec lequel il partageoit les fonctions de sa charge et son autorité. Ce fut par le ministère d'un esprit fait de la sorte qu'on commença à gagner le peuple, qui fut bientôt touché du mérite de son nouveau curé par la comparaison qu'on faisoit de ses talens avec ceux de son prédécesseur : car, comme il avoit de la vivacité, de l'imagination, et un grand flux de langue, il prêchoit, tant qu'on vouloit. Les dames furent tellement charmées de sa direction que non-seulement il se rendit maître des esprits, mais aussi des bourses des personnes de qualité de sa paroisse. Et ce fut un de ceux qui attira à Port-Royal cette splendeur et cette abondance laquelle le rendit si puissant dans la suite par les contributions des dames, qui n'épargnèrent rien pour soutenir cette nouveauté, dont elles furent bientôt éprises par les doucereuses exhortations de leur curé.

Cependant on ne parloit que de saint Augustin dans les ruelles. Il n'y avoit point de femme d'esprit qui ne se piquât de dire ses sentimens sur la grâce et sur la prédestination, qui sont des mystères aux plus grands théologiens. Les dames de qualité se rangèrent aisément de ce côté-là parce qu'elles y étoient considérées et qu'on y avoit une grande déférence pour leurs sentimens. Celles surtout qui, après une conduite peu régulière pendant leur jeunesse, recherchoient la réputation de prudes dans un âge plus avancé, faisoient paroître bien plus de zèle et plus d'ardeur pour la nouvelle doctrine que les autres. Et parce que la dévotion commençoit à devenir un peu à la mode, car la reine devenoit dévote, et qu'il ne paroissoit point à la cour d'autre party pour les femmes, il y en avoit peu qui ne pensassent à se rendre considérables par là. Les plus vaines ne balancèrent pas à autoriser cette nouveauté parce que l'éclat qui paroissoit dans la direction de Port-Royal, où l'on pratiquoit une morale qui n'avoit rien de commun, distinguoit si fort celles qui en étoient de toutes les autres qu'on se fit bientôt un mérite d'en être.

Les apologies du feu abbé de Saint-Cyran (2), qui parurent cette an-

(1) Étienne Barré, conseiller au parlement, chanoine de Notre-Dame de Paris en 1613, premier curé-chef lier de Saint-Merry, résigna en 1652 en faveur d'Edme Amyot, et mourut le 10 novembre 1663.

(2) Apologie de l'abbé de Saint-Cyran, in-4°, 1644. L'auteur était Barcos.

née, écrites dans une grande pureté et d'un air fort chrétien, ne contribuèrent pas peu à attirer bien de la considération à ce party : on y comparoit cet abbé à saint Bazile, à saint Épiphane, à saint Grégoire de Nazianze, à saint Chrysostome, à saint Ambroise : on disoit qu'il avoit été persécuté comme tous ces grands saints, et, après un grand discours de leur persécution, l'apologiste ajoutoit qu'on ne devoit pas s'étonner après cela si cet homme illustre, qui avoit travaillé toute sa vie à suivre les traces de ces Pères, avoit eu tant de part en leurs souffrances. Mais, dans le fond, si cet homme eût été aussy innocent que le prétendoient ses sectateurs, il pouvoit, après son élargissement, se justifier des chefs sur lesquels l'information de son procès fut faite. Un homme d'honneur et de probité, qui est sûr de son innocence, ne doit point souffrir qu'une procédure criminelle faite dans les formes subsiste contre luy sans faire des diligences pour la détruire et la réfuter ; car, outre qu'on a droit à toute heure de l'inquiéter et qu'il ne peut se rétablir dans la société sans être justifié, il porte encore sur son front un reproche public qui déshonore son commerce. Les disciples de l'abbé de Saint-Cyran, qui parurent alors par leurs écrits si zélés pour sa gloire et qui ne disent rien pour sa justification dans ces belles apologies, sont encore recevables aujourd'hui à le justifier, à quoy sans doute ils n'eussent pas manqué si en effet ils eussent eu quelque chose à dire de raisonnable. Après tout ces apologies, quoyque frivoles, ne laissèrent pas d'avoir leur effet dans le monde : car, outre qu'elles étoient bien écrites, elles attirèrent quelque sorte de considération aux sectateurs d'un party dont le chef avoit été, à ce qu'on prétendoit, si injustement persécuté, qui est un des caractères des plus heureux qu'on puisse donner à un homme qu'on veut rendre recommandable en matière de religion. La prison même de ce grand homme fit bien de l'honneur à saint Augustin, de qui la doctrine devint plus considérable par la tribulation d'une si importante personne ; on faisoit valoir dans le petit troupeau les afflictions de cet innocent prétendu comme le caractère incontestable de sa sainteté, et l'on s'en servoit pour autoriser sa doctrine. Mais ces apologies leur firent perdre un de leurs plus importans amis : ce fut le premier président Matthieu Molé, qui, choqué de la liberté qu'ils avoient prise d'y mêler son nom et de dire qu'il étoit amy de l'abbé de Saint-Cyran, leur fit faire des plaintes de ce qu'on avoit fait mention de luy dans leurs ouvrages, et leur fit dire qu'il ne vouloit plus entendre parler d'eux. En effet il les abandonna : et la manière dont le traita d'Andilly le choqua encore davantage ; car il renvoya mille écus à ce ma-

gistrat, qu'il avoit donnés à l'abbé de Saint-Cyran à la sortie de sa prison pour acheter des livres : ce qui l'aigrit extrêmement, et depuis il n'eut aucun commerce avec le Port-Royal.

Rien aussi n'eut plus d'effet parmy les plus gens de bien, pour donner crédit à ce party, que l'apparence de vertu et l'austérité de morale dont on y faisoit profession ; on n'y parloit que des premiers siècles, et on n'y faisoit mention que de la pureté de mœurs ordonnée dans les anciens canons. Les personnes les plus vertueuses se laissèrent éblouir à cet éclat : la reine même, toute prévenue qu'elle étoit contre cette cabale, confessa qu'elle pensa alors se laisser surprendre à l'apparence de vertu qui paroissoit dans ces gens-là (1) ; mais elle avoua aussy qu'elle en fut rebutée par les médisances perpétuelles qu'on faisoit à Port-Royal de ceux qui n'en étoient pas ; car on n'avoit selon eux de probité ny de christianisme qu'autant qu'on entroit dans leurs sentimens et qu'on étoit de leurs amis (2). Et comme on voyoit qu'on ne pouvoit réussir pour l'exécution des grandes choses qu'on méditoit sans la faveur et la protection de la reine, on faisoit tous les jours de nouveaux efforts et on mettoit en usage toutes sortes d'artifices pour la gagner. C'étoit tantôt la comtesse de Brienne qui lui faisoit l'éloge de Port-Royal, tantôt la princesse de Guémené qui la flattoit pour la surprendre ; une autre fois d'Andilly luy envoyoit des pavies de Pompone. D'Andilly étoit amy de la princesse de Guémené, en qui la reine prenoit tant de confiance que le cardinal Mazarin, n'étant pas encore bien étably dans ses bonnes grâces, engagea d'Andilly à le servir par la princesse qu'il gouvernoit (3) ; mais en voulant servir le cardinal on dit qu'il ne s'oublia pas. Il entreprit même, à ce qu'on prétend, de cajoler la reine par des flatteries de dévotion pour s'insinuer en son esprit ; ce qui ne luy réussit pas ; car le duc de Beaufort (4). qui fut favory de cette princesse deux ou trois

(1) *Elle le confessa ingénument à la marquise de Senecey.* R. R.

(2) Le P. Rapin n'est pas seul à formuler ce reproche ; tous ceux qui ont pratiqué les jansénistes abondent dans ce sens. Racine leur dit : « On vous a vus de tout temps louer et blâmer le même homme, selon que vous étiez contents ou mal satisfaits de lui... Qu'une femme fût dans le désordre, qu'un homme fût dans la débauche, s'ils se disaient de vos amis, vous espériez toujours de leur salut ; s'ils vous étaient peu favorables, quelque vertueux qu'ils fussent, vous appréhendiez toujours le jugement de Dieu pour eux. La science était traitée comme la vertu. Ce n'était pas assez, pour être savant, d'avoir étudié toute sa vie, d'avoir lu tous les auteurs ; il fallait avoir lu Jansénius et n'y avoir point lu les propositions. » 1re Lettre à Nicole.

(3) D'Andilly n'était pas seul alors à gouverner madame de Guémené, et ce gouvernement, comme la direction de Saint-Cyran, s'accommodait de celui du cardinal de Retz, qui n'allait pas à l'austérité.

(4) François, duc de Beaufort, fils de César, duc de Vendôme, et de Françoise de

jours, l'ayant trouvé à genoux au chevet de son lit, un jour qu'elle s'y étoit jetée fatiguée d'une affaire qu'elle venoit de conclure, il l'en chassa rudement. D'Andilly sans se rebuter se représenta à la reine; laquelle n'ayant eu aucune attention à ce qu'il lui disoit, il lui fit demander audience par son amy. Barthillac (1), son trésorier, qu'elle considéroit fort; c'étoit un de ses officiers les plus affidés, lequel la fit avertir que d'Andilly avoit quelque chose d'important à luy dire. La reine, qui étoit naturellement bonne, luy répondit qu'elle l'écouteroit volontiers quand il voudroit. Le jour fut pris : d'Andilly fut présenté par son amy. Mais la reine s'étant approchée pour l'écouter dans l'embrasure de la fenêtre de son appartement du Louvre, afin qu'il ne fût pas entendu de ceux qui étoient dans la chambre, la marquise de Senecey fut la prendre par le bras pour l'en retirer, et elle luy dit : « On veut surprendre Votre Majesté, Madame; donnez-vous bien de garde de donner une audience secrète à cet homme, qui pense à vous tromper. » C'étoit en effet pour luy parler de la nouvelle opinion, ce qui obligea la reine de le renvoyer sans l'écouter (2). D'Andilly ressentit si vivement l'injure que la marquise venoit de luy faire qu'il alla la trouver dans son appartement pour luy en faire le reproche : dans toute l'aigreur que luy inspira son ressentiment, il commença par s'emporter contre les jésuites en général, dont elle suivoit la conduite, et son emportement fut si grand qu'il alla même jusques à critiquer d'une manière libertine la canonisation de S. Ignace et la conduite générale de la compagnie : ce qui obligea la marquise d'ordonner à un homme si peu maître de luy de ne plus paroître en sa présence, quoyqu'en effet elle avouât avoir autrefois ressenty de ses bons offices quand il étoit premier commis du marquis de Schomberg (3), surintendant des finances, et luy avoir obligation.

Mercœur, né à Paris en janvier 1616, fut tué au siége de Candie le 24 juin 1669.

(1) Étienne Jehannot de Bartillat, baron d'Huriel, trésorier général de la reine Anne d'Autriche en 1639, puis conseiller et secrétaire du roi, garde du trésor royal, mourut au mois de juillet 1701, dans sa quatre-vingt-douzième année, et fut inhumé à Saint-Germain l'Auxerrois. M. Varin l'a confondu avec son fils Nicolas.

(2) D'Andilly ni aucun des siens, qui furent tous dévorés de l'envie d'écrire, ne donnent ces détails. L'abbé Arnauld assure (p. 509) que son père reçut de la reine beaucoup de marques de confiance qui excitèrent quelques jalousies, et d'Andilly lui-même dans ses *Mémoires* (p. 765), ne manque pas à faire l'important récit des faveurs qu'il a reçues, sans marquer toutefois leur triste conclusion. « La reine me fit l'honneur de me parler de choses fort importantes avant que d'aller au parlement et encore après en être revenue et s'être mise dans le lit à cause qu'elle étoit fort lasse; ce qui fut tellement remarqué que feu M. le Prince me pressa de lui dire de quoi je l'avois donc tant entretenue; mais je m'en excusai parce que ce n'étoient pas des choses à dire à d'autres qu'à Sa Majesté elle-même. »

(3) Charles de Schomberg, duc d'Hallwin, pair et maréchal de France, fils de Henri,

D'Andilly, honteux d'avoir été traité de la sorte et malcontent de n'avoir pas réussy dans les mesures qu'il avoit prises avec les ministres par l'entremise de la princesse de Guémené pour être précepteur du roy (1), dont il avoit eu des assurances par Chavigny, son amy, à la mort de Louis XIII, se retira à Pompone, sa maison de campagne, à quatre lieues de Paris, où il s'appliqua à la culture des arbres fruitiers et à écrire. C'est un party assez ordinaire aux mécontents de la cour : on s'avise de faire le philosophe quand on n'a pas été bon courtisan, ou plutôt on va cacher son chagrin dans la solitude quand on n'a pas la force de le soutenir en public. D'Andilly avoit du génie pour écrire, comme il a paru par les ouvrages qu'il a donnés et qui ont été reçus avec tant de succès, ce qui luy fut d'un grand secours dans sa retraite : mais on prétend qu'elle ne laissa pas d'être un peu violente ; la difficulté qu'il eut à s'y résoudre et les adieux trop longs et trop réitérés dont il lassa la cour donnèrent lieu de le croire. Après tout il ne fut pas ermite de bonne foy (2), car il voulut faire encore du bruit de sa solitude par le commerce de lettres très-fréquent et très-assidu qu'il conserva avec ses amis, et par le soin qu'il avoit d'envoyer aux dames de la cour, surtout à la reine, des fruits de ses espaliers de Pompone, qui étoient toujours bien reçus, parce qu'ils étoient très-beaux : et la reine, qui les aimoit fort, en faisoit de petites railleries agréables avec la marquise de Senecey, à qui elle en donnoit à manger, en luy disant qu'elle pouvoit en conscience manger des pêches et des pavies de M. d'Andilly, parce qu'ils n'étoient point jansénistes.

Mais le bruit que Duhamel commençoit à faire dans sa paroisse, l'applaudissement avec lequel les apologies de l'abbé de Saint-Cyran étoient reçues dans le monde, et toutes les autres intrigues de la cabale avoient un si grand succès que le père Claude de Lingendes (3), qui étoit devenu célèbre par la réputation extraordinaire de ses prédications, en ayant été averty le premier, en fit donner avis à

aussi maréchal de France, et de Françoise d'Espinay, né en 1600, marié successivement à Anne, duchesse d'Hallwin, et à Marie de Hautefort, dont il n'eut point d'enfants, mourut le 6 juin 1656.

(1) Sur les tentatives de d'Andilly pour obtenir l'éducation du roi on peut voir M. Varin, *la Vérité sur les Arnauld*, tome I, p. 14-42.

(2) Dans *la Vérité sur les Arnauld* on trouvera encore confirmé ce que dit ici le P. Rapin sur la retraite du courtisan désappointé.

(3) Claude de Lingendes, né à Moulins en 1591, admis dans la Compagnie de Jésus en 1607, un des meilleurs prédicateurs de son temps, fut successivement recteur du collége de Moulins, provincial et supérieur de la maison professe de Paris, où il mourut en 1660.

la reine par la marquise de Senecey, et il luy fit dire que, puisqu'elle étoit devenue la maîtresse des affaires, elle étoit obligée en conscience d'écrire au pape pour luy demander secours contre le progrès de cette erreur, qui s'établissoit dans le royaume; que plusieurs grandes reines et impératrices avoient fait éclater leur zèle dans de pareilles occasions, et avoient demandé l'assistance du Saint-Siége dans les besoins les plus pressants de la religion; et que les lettres de tant de grandes princesses, adressées aux souverains pontifes pour implorer leur autorité contre les nouveautés qui s'introduisoient dans leurs États, dont on avoit les copies dans les conciles, comme de l'impératrice Pulchérie, sœur de Théodose le jeune et associée au gouvernement de l'empire, qui écrivit à saint Léon, pape, pour remédier au désordre que le conciliabule tenu à Éphèse, où présidoit Dioscore, causoit dans l'Église, et de tant d'autres grandes princesses devoient luy servir d'exemple pour en user de la sorte; que le dépôt de l'État qu'elle avoit entre les mains, pendant la minorité du roy son fils, renfermoit celuy de la religion, dont le soin luy avoit été confié. La reine, qui étoit pleine de piété et bien intentionnée, promit de faire ce que le père luy conseilloit, mais elle le pria de lui mander de quelle manière cela se devoit faire. Le P. de Lingendes envoya à la marquise de Senecey le projet d'une lettre au pape, avec la traduction de cette lettre en latin, que la reine fit copier par le secrétaire de ses commandemens. Mais ayant communiqué ce dessein au cardinal Mazarin, qui commençoit à acquérir du pouvoir sur son esprit, et luy ayant fait voir la lettre dont le P. de Lingendes lui avoit envoyé le projet pour écrire au pape, le cardinal n'approuva nullement ce dessein. Il est vray qu'il regardoit cette affaire, où la religion étoit si intéressée, comme une question purement de l'école, où la cour ne devoit pas prendre part. Pour amuser la reine et lui ôter cette pensée, il luy dit qu'elle ne devoit rien précipiter dans un dessein de cette importance, et que si le besoin pressoit il seroit bon d'y remédier de concert avec les évêques de son royaume, qui doivent être les juges naturels de ce besoin. C'est ainsy qu'il détourna adroitement cette vue qu'on avoit inspirée à la reine sans sa participation, pensant à se ménager avec un corps aussy considérable qu'est le clergé en France, jusqu'à ce que les fondemens, qu'il commençoit à jeter, de sa fortune et de sa grandeur fussent plus solides et plus affermis; et sa délicatesse pour le gouvernement de l'État croissoit à mesure qu'il sentoit augmenter son crédit.

Au reste l'amour de la nouveauté et la curiosité naturelle à la nation attiroient presque tous les esprits à ce party, et la doctrine de l'évêque d'Ipres faisoit de grands progrès à Paris. On n'entroit point encore dans cet intérêt-là à Bruxelles, et les personnes considérables de cette cour regardoient la chaleur que l'archevêque de Malines et le président Rooze faisoient paroître en cette affaire avec bien de la froideur. Il est vray que l'archevêque s'échauffoit plus que jamais dans l'engagement qu'il avoit pris. Mais rien alors ne lui tenoit plus au cœur que la nomination de son amy Calénus pour l'évêché de Ruremonde, qu'on avoit commencé de contester à Rome. Outre que l'autorité de l'archevêque y étoit engagée, parce que Calénus étoit sa créature et que c'étoit luy qui l'avoit nommé au roy d'Espagne par don Francisque de Mello, il étoit encore d'une importance très-grande pour le party que cette entreprise ne tournât point à sa confusion. Car, comme il en étoit le chef déclaré dans le pays, rien n'auroit tant gâté les affaires que s'il paroissoit de la foiblesse en son crédit. Il mit aussi tout en usage pour faire réussir cette nomination; et, comme la principale opposition qu'on y faisoit venoit de Rome, on se servit de tous les artifices imaginables pour se rendre favorables ceux qui s'opposoient de ce côté-là. On commença des négociations secrètes avec l'abbé de Sainte-Anastasie, à quoy on le prépara par des complimens en termes généraux et de grandes honnêtetés de la part de l'archevêque de Malines : on luy fit parler de la nomination de Calénus par des personnes qui ne luy devoient pas être désagréables. L'archevêque luy fit même des avances pour vaincre les rigueurs qu'on tenoit à son grand archidiacre; mais l'internonce, qui savoit les intentions de Rome, ne répondoit autre chose à ces avances sinon qu'il falloit que l'archidiacre donnât des marques de sa soumission au Saint-Siége après en avoir tant donné de sa désobéissance; que c'étoit à luy à qui l'on imputoit la révolte de la plupart des docteurs de l'université de Louvain; que Jean Sinnick, cet Hibernois qu'ils avoient député à Rome, continuoit à y cabaler pour feu l'évêque d'Ipres par ses conseils, quoyque Corneille de Pape, son collègue, y étant mort depuis quelque temps, il n'eût plus d'affaire en ce pays-là, celle pour laquelle il y avoit été envoyé étant terminée; enfin que c'étoit à luy uniquement à qui on attribuoit la résistance qu'on faisoit à la publication de la bulle d'Urbain VIII.

Ces raisons, que l'internonce représenta avec sa vigueur ordinaire, firent comprendre à l'archevêque qu'il n'y avoit rien à espérer pour la promotion de son archidiacre, à moins de donner des marques de sa

soumission. Il arriva même une affaire, pendant la négociation de l'archevêque avec l'internonce, qui donna de la hardiesse à l'internonce et de la timidité à l'archevêque et aux partisans de l'évêque d'Ipres. Les esprits commençoient à se partager dans Louvain à l'occasion des priviléges que Martin V avoit accordés autrefois à cette université, confirmés par Eugène IV, qu'Innocent X refusoit de confirmer à cause de la désobéissance de cette université à la bulle d'Urbain, quoyqu'on eût prolongé la députation du docteur Jean Sinnick à Rome pour en solliciter la confirmation. Ce docteur, après avoir été rebuté plusieurs fois par les officiers du pape et par le cardinal Pamphile dans la poursuite qu'il faisoit de cette affaire, fut enfin obligé, pour justifier ses diligences, de mander à l'université qu'il n'y avoit rien à espérer du pape pour la confirmation des priviléges pendant que l'université résisteroit à la publication de la bulle. Cette nouvelle alarma surtout les professeurs des Arts, qui s'intéressoient particulièrement dans la conservation de leurs priviléges qui les dispensoient de la juridiction du prince et leur donnoient de grandes immunités; ce qui les obligea à s'assembler pour se plaindre de ce qu'on exposoit leurs priviléges pour s'opiniâtrer à soutenir contre le Saint-Siége la doctrine de l'évêque d'Ipres, où ils ne prenoient nulle part; qu'on les obligeoit à faire de grandes dépenses pour fournir aux frais de la députation de Jean Sinnick pour cette affaire, quoyqu'ils ne fussent pas appelés aux délibérations qui s'en faisoient dans la faculté; que deux ou trois particuliers attachés au sentiment de l'évêque d'Ipres abusoient du nom et de l'autorité de l'université pour faire des entreprises préjudiciables à sa réputation en résistant au Saint-Siége. Ces plaintes furent faites d'une manière assez forte par les professeurs des Arts à Jacques Pontan (1), qui étoit alors recteur, dévoué sectateur de la doctrine de l'évêque d'Ipres, mais néanmoins zélé pour son corps. Les Arts demandoient d'avoir part aux délibérations par la raison des contributions auxquelles on les obligeoit, et, comme ils sollicitoient une assemblée générale de tous les corps de l'université, afin qu'on leur fît raison sur des prétentions si justes, le recteur pour se défaire de leur importunité supposa des

(1) Jacques du Pont (*Pontanus*), né en 1604 à Hermal-sur-Meuse, au pays de Liége, étudia les belles-lettres à Maestricht au collége des jésuites et la théologie à Louvain sous Fromond. Il fut pourvu le 12 février 1638 de la charge de censeur apostolique et royal des livres, à laquelle était attachée une prébende de Saint-Pierre de Louvain. Le 23 novembre suivant il prit le bonnet de docteur. Il fut élu recteur de l'université en 1645 et en 1658. Ce fut lui qui approuva la traduction du Nouveau Testament, dite de Mons, le 4 juin 1666. Il mourut le 1er janvier 1668.

lettres qu'il prétendoit avoir reçues du député de l'université auprès du pape, qui portoient que les priviléges seroient bientôt confirmés, que le pape étoit satisfait de l'assurance qu'il luy avoit donnée de la soumission de l'université. Ainsy le recteur évita par cet artifice l'assemblée que demandoient les Arts, et il les apaisa pour quelque temps.

Mais l'internonce ayant eu avis de cette supposition par les docteurs des Anges et Scinkélius, il fit avertir les Arts de sa part qu'on les trompoit; ce qui contribua encore davantage à diviser les esprits. Cette désunion, dont il étoit bien informé, luy donnoit de la fermeté pour résister aux honnêtetés dont se servoit l'archevêque de Malines, qui espéroit de l'adoucir et le rendre favorable à l'affaire de Calénus, dont il se faisoit un point d'honneur, étant persuadé qu'il y alloit de sa réputation de faire réussir la nomination qu'il avoit procurée du roy pour une personne qui luy étoit si dévouée. L'internonce répondoit aux civilités de l'archevêque que le pape ne souffriroit jamais la promotion de Calénus à l'évêché de Ruremonde qu'il ne donnât des marques de sa soumission. L'archevêque vit bien que, pour se prévaloir de la conjoncture présente de la nomination de Calénus, il falloit en passer par là, et Calénus, qui s'étoit laissé éblouir à l'éclat d'une crosse, n'en parut pas éloigné. Ainsy l'un et l'autre firent assurer, sur la fin de cette année, l'internonce qu'on prendroit des mesures avec luy pour terminer cette affaire. Calénus se transporta à Bruxelles pour faire luy-même ses propositions à l'internonce; mais, ayant été arrêté au lit par la goutte, à quoy il étoit sujet, il fut obligé de différer sa négociation. Toutefois, parce que son incommodité continuoit et que l'agrément de l'internonce étoit nécessaire pour finir l'affaire, l'archevêque fit dire à l'internonce que son archidiacre étoit bien marry de n'être pas en état d'aller luy-même le trouver, pour luy donner les marques de l'obéissance qu'on luy demandoit afin d'obtenir ses bulles, et que, s'il vouloit avoir la charité de rendre visite à un malade, il pourroit être témoin de la soumission qu'il avoit pour le Saint-Siége. L'internonce eut de la joye d'apprendre la disposition où étoit l'archidiacre; il le vint voir le 6 janvier de l'année 1646, et, après l'avoir embrassé avec des marques de tendresse, il luy expliqua les intentions du pape sur la bulle de son prédécesseur; il ajouta que les députés de l'université de Louvain, Corneille de Pape et Jean Sinnick, avoient reconnu la bulle d'Urbain dans l'original qui leur avoit été communiqué à Rome, et que Sa Sainteté luy avoit ordonné de

s'opposer à la nomination prétendue de sa personne à l'évêché de Ruremonde à moins d'avoir des marques de sa soumission. Calénus convint de tout ce que l'internonce voulut pendant qu'on ne s'expliqua qu'en termes généraux. Mais, comme on délibéroit de la manière dont cette soumission se devoit rendre, l'archidiacre dit à l'internonce qu'il en avoit dressé luy-même la formule, qu'il fit lire par Jean de Wese, notaire apostolique, qui étoit présent; et cette formule étoit conçue en ces termes : « Moy, Henry *Calenus*, ar-
« chidiacre de Malines, nommé à l'évêché de Ruremonde, je promets
« obéissance à la sainte Église catholique et romaine, et au souverain
« pontife Innocent X et à ses successeurs : et quoyque j'aye cru que le
« livre de M. d'Ipres est la doctrine toute pure de S. Augustin, et que
« j'aye lu et défendu ce livre contre ceux qui l'attaquoient dans ce
« sentiment, ayant appris toutefois que les papes Urbain VIII et
« Innocent X l'ont censuré, je déclare que je soumets mes sentimens
« à leurs sentimens et j'appelle Dieu à témoin de ma soumission. »

L'internonce, qui ne s'étoit engagé à cette conférence qu'avec une défiance secrète de la sincérité de Calénus, qu'il avoit reconnu fort attaché aux sentimens de l'évêque d'Ipres, ne fut pas surpris de cette déclaration, qui ne signifioit rien étant trop générale; et il interrompit assez brusquement la conférence; ce ne fut pas sans donner des marques de son mécontentement, prétendant qu'on devoit avoir plus de respect pour son caractère dans une affaire de cette importance; il se retira sans écouter l'explication que l'archidiacre vouloit donner à sa déclaration pour l'adoucir. Cette conférence n'ayant pas réussy, on fit de nouvelles démarches pour en renouer une autre. Calénus employa ses amis pour engager l'internonce à revenir le voir, promettant de le satisfaire. Imbernic (1), archiprêtre de l'église de Saint-Ambroise de Milan, qui étoit alors à Bruxelles, engagea l'internonce à écouter les nouvelles propositions de Calénus. Il y retourna le huitième de janvier pour le voir et pour adoucir par cette indulgence la peine que cet homme faisoit paroître dans ses irrésolutions. L'archidiacre débuta par de grands complimens soutenus d'excuses recherchées. L'internonce le dispensa de ces cérémonies extérieures pour luy demander s'il n'étoit pas dans le dessein de condamner sincèrement et de cœur la doctrine de l'évêque d'Ipres, comme elle avoit été condamnée par le Saint-Siége. L'ar-

(1) Nous n'avons aucun renseignement sur cet archiprêtre de Milan ni sur les raisons de sa présence à Bruxelles. Il est possible d'ailleurs que le nom de ce personnage soit plus ou moins défiguré.

chidiacre luy protesta qu'il étoit dans cette disposition. Ainsy il ajouta aux termes généraux de sa première déclaration « qu'il con- « damnoit les erreurs contenues dans le livre de M. d'Ipres comme le « pape les avoit condamnées. » Il promit à l'internonce qu'il ne liroit jamais le livre de cet évêque et assura qu'il renonçoit à cette doctrine. L'internonce, satisfait de cette déclaration, en envoya la copie à Rome pour y être reçue du pape. Mais quoyque Calénus fût convenu avec l'internonce que cet acte seroit secret et qu'on n'en publieroit aucune copie, toutefois, parce que luy-même avoit envoyé à un de ses amis du chapitre de Ruremonde sa déclaration, cet amy n'ayant pas été secret, on en eut des copies bientôt après dans l'université de Louvain : ce qui y déconcerta fort les partisans de l'évêque d'Ipres, dont Calénus étoit reconnu pour un des plus déclarés. Mais parce que cette déclaration renversoit toutes les mesures qu'on y avoit prises pour défendre la nouvelle doctrine, Calénus fit une rétractation de cette déclaration entre les mains de son notaire, Jean Weze, qu'il signa le 26 du mois de février (1646) : on en communiqua des copies dans l'université pour rassurer les esprits de ceux qui s'étoient effarouchés de la déclaration : on en envoya même des copies à Paris, afin que la nouvelle de la prétendue déclaration de Calénus ne fût point en état de nuire aux affaires de l'évêque d'Ipres, qui commençoient à s'y établir. L'internonce fut averty de ce procédé; mais pour s'en assurer davantage il fit contraindre le notaire de luy donner une copie de cette rétractation, qui fut copiée sur l'original et envoyée à Rome, où la déclaration de Calénus n'avoit pas été reçue, parce qu'elle n'avoit pas paru ny assez simple ny assez sincère. Ainsy sa nomination, qui n'étoit fondée que sur l'agrément du pape, cessa d'avoir lieu dès que cet agrément eut été refusé.

Voilà le premier plan sur lequel on a fait depuis des déclarations dans ce party, où il paroît par de si beaux principes le jugement qu'on doit faire de la morale qui s'y pratique ; car si l'on en use avec tant de déguisement dans les actes mêmes où l'on proteste de sa religion et de sa fidélité, quelle sincérité peut-on attendre de ces gens dans les affaires ordinaires et indifférentes?

L'internonce eut ordre du pape d'avertir le gouverneur qu'on lui proposât un autre sujet pour l'évêché de Ruremonde et de reprocher à Calénus sa mauvaise foy. On prétend que l'archevêque de Malines, pour dédommager son archidiacre de la cassation de sa nomination, luy obtint une pension assez considérable sur l'abbaye de Saint-Pierre de Gand : il tâcha de sauver par là le crédit qu'il venoit de

risquer dans la poursuite de cette promotion à l'évêché de Ruremonde pour soutenir le party, en y soutenant son autorité, ce qui lui réussit parmy ceux qui en étoient déjà prévenus.

Mais il pensa se ruiner par le mauvais succès qu'il eut presque au même temps dans une entreprise presque pareille de faire Libert Fromond évêque de Tournay. Cet évêché venoit de vaquer par la mort de celuy qui le possédoit (1). L'archevêque fut un des premiers avec le président Rooze à prendre les devants pour prévenir l'esprit du gouverneur sur le mérite de Fromond; ils réussirent si bien l'un et l'autre dans leur sollicitation qu'ils tirèrent une réponse assez favorable. La joye qu'ils en eurent ne fut pas secrète. L'internonce l'apprit et en donna avis au cardinal Pamphile, et ce cardinal eut ordre du pape d'écrire à l'archevêque de Tarse, nonce en Espagne, de représenter au roy combien ces promotions de sujets désobéissans au Saint-Siége étoient préjudiciables à la religion, car elles décourageoient les gens bien intentionnés par la considération qu'on témoignoit avoir en Flandre pour les partisans de l'évêque d'Ipres. On obligea l'abbé de Sainte-Anastasie de représenter la même chose au marquis Castel Rodrigues, gouverneur des Pays-Bas; ce qu'il fit avec bien de la force, et le marquis, ayant compris l'importance de cette affaire, en écrivit au roy d'Espagne, lequel avoit déjà été prévenu par l'archevêque de Tarse, que le roy écouta assez favorablement avant son départ pour la campagne prochaine. Le nonce le pressa de nouveau de la part du pape pour faire exécuter ses ordres pour la publication de la bulle d'Urbain, qui ne s'exécutoient point. Un des ministres dit qu'on mandoit de Flandre que les défenseurs de la doctrine de l'évêque d'Ipres n'avoient pas été écoutés à Rome. Le nonce fit voir le contraire par la manière dont on avoit traité les députés de l'université de Louvain; sur quoy il prit la liberté de faire comprendre au roy que le conseil de Brabant étoit si fort prévenu, par les artifices de l'archevêque de Malines et du président Rooze, en faveur des partisans de M. d'Ipres, que tout ce que Sa Majesté ordonnoit sur cette affaire à la sollicitation du pape ne s'exécutoit point. Il ajouta que le pape avoit su que, par les intrigues de l'archevêque de Malines et du président Rooze, Libert Fromond, un des chefs des plus considérables du party, avoit été nommé à l'évêché de Tournay en la place du baron de Raseglies (2), neveu du défunt

(1) Maximilien Vilain de Gand d'Isenghien, évêque de Tournay, était mort le 20 novembre 1644.

(2) François Vilain de Gand, baron de Rassenghien, fils de Jacques-Philippe, comte

et de la première noblesse du pays qui y prétendoit par bien des raisons, mais que ses prétentions furent combattues par l'archevêque et par le président pour le trop grand attachement au Saint-Siége qu'avoit ce baron; que le pape le prioit sur toutes choses d'empêcher la nomination de Fromond, qui ne pouvoit être que préjudiciable à l'Église, étant d'un exemple pernicieux parce qu'il autoriseroit la désobéissance contre le Saint-Siége. Le roy, qui en comprit l'importance, promit au nonce que le pape seroit satisfait, qu'on publieroit la bulle et que Fromond ne seroit pas évêque. Il est vray que c'étoit l'intention du roy de faire publier la bulle; mais le conseil de Brabant, où les partisans de l'évêque d'Ipres étoient les maîtres, n'en étoit pas d'avis. Ils faisoient toujours une affaire d'État au conseil d'Espagne de cette bulle, en exagérant les succès des armes du roy de France dans les Pays-Bas, où l'état des affaires obligeoit à ménager les esprits des peuples qui paroissoient prévenus d'un sentiment de vénération pour la mémoire de M. d'Ipres, qui étoit déshonoré par cette bulle. Ces raisons, quoyque frivoles, ne laissoient pas de faire impression dans le conseil, qui devenoit tous les jours plus circonspect par le mauvais succès des armes du roy d'Espagne.

Mais pour la nomination de Fromond à l'évêché de Tournay, l'archevêque de Tarse avoit mandé à l'abbé de Sainte-Anastasie d'une manière si affirmative qu'elle n'auroit pas de suite que la nouvelle en fut bientôt publiée par les soins de l'abbé à Bruxelles et à Louvain, pour relever le courage de ceux qui étoient bien intentionnés dans le pays, et pour donner de la confusion à l'archevêque de Malines et à ceux de son party par le renversement de leurs desseins. Ces deux affaires, qui manquèrent l'une après l'autre à l'archevêque, luy causèrent une véritable douleur, non-seulement parce qu'elles rompirent entièrement les mesures qu'il avoit prises pour établir dans le pays la doctrine de l'évêque d'Ipres, en y établissant dans deux évêchés considérables les plus zélés défenseurs de cette doctrine, mais aussy parce qu'en effet on s'aperçut de la diminution de son crédit par le mauvais succès d'une entreprise où il s'étoit intéressé avec tant de chaleur, ce qui l'obligea à changer de conduite et à relâcher de cette hauteur dont il traitoit l'internonce, pour s'accommoder au temps en prenant des mesures avec le cardinal Pamphile, qui paroissoit être le maître des affaires dans la cour de Rome. Ce fut le

d'Isenghien, et d'Odile de Claerhout, prévôt de Sainte-Waudru de Mons et de Saint-Pierre de Lille, puis chanoine de Saint-Lambert de Liége, fut sacré évêque de Tournay à Bruxelles le 1er décembre 1647 et mourut le 28 décembre 1666.

conseil que luy donnèrent ses deux bons amis Calénus et Fromond, qui nourissoient toujours dans le fond de leurs âmes des prétentions secrètes d'être évêques pour exercer avec plus d'autorité le zèle qu'ils avoient de rétablir la doctrine de la grâce dans l'esprit des peuples. Car ils avoient fort à cœur d'être quelque chose, pour en faire honneur à saint Augustin. Les sectateurs de l'évêque d'Ipres, dont ils se glorifioient d'être les disciples, faisoient en effet retentir partout le nom de saint Augustin, dont ils s'autorisoient sans cesse, comme faisoit Calvin qui n'avançoit rien que sous un si grand nom. Mais, comme ils étoient fort évaporés, leur dessein de gagner le cardinal Pamphile vint à la connoissance de l'internonce, qui en donna avis au cardinal pour ne pas se laisser surprendre aux artifices de l'archevêque de Malines; ainsy ses espérances furent vaines parce que le cardinal se tint sur ses gardes.

Cependant les évêques d'Anvers, de Bruges et de Namur, ayant reçu des brefs d'Innocent qui les exhortoit à recevoir la bulle, la firent publier dans leurs diocèses, sans consulter même le marquis don Castel Rodrigues, qui étoit occupé aux préparatifs de la campagne et que la saison pressoit. L'université de Louvain, qui avoit aussy reçu le bref du pape par les mains de Santvoert (1), docteur de cette université, commençoit à donner des marques de la résolution qu'elle avoit prise d'obéir à Sa Sainteté. Mais l'internonce luy fit dire par le docteur Scinkélius que la première marque que le pape luy demandoit de son obéissance étoit d'interdire le livre de l'évêque d'Ipres et d'en faire supprimer tous les exemplaires dans les boutiques des libraires. On a mit ces propositions en délibération; les partisans les plus dévoués à cette nouvelle doctrine ne purent consentir à la suppression du livre; on voulut y apporter du tempérament; les Arts vouloient absolument obéir par l'intérêt qu'ils prenoient à la confirmation de leurs privilèges; les esprits s'échauffèrent tellement de part et d'autre qu'il ne fut pris aucune résolution dans cette délibération.

D'un autre côté, l'internonce demandoit au marquis Don Castel Rodrigues réponse au bref qu'il luy avoit rendu quelque temps auparavant de la part du pape, parce que ce bref étoit fort pressant et que l'esprit du marquis luy paroissoit disposé à quelque réponse favorable. Mais, parce que ce marquis avoit ordre de ne rien faire de

(1) Jacques Van Santvoort, né à Amersfort, en Hollande, docteur en droit canon, doyen de Saint-Jacques de Louvain en 1634, mourut en 1648.

son chef sans en délibérer avec le conseil royal, il dit à l'internonce que le conseil différoit de répondre sur cette affaire parce que la plupart des conseillers étoient prévenus en faveur de l'évêque d'Ipres, et qu'ils ne prétendoient par ces retardements que de gagner temps pour fatiguer ceux qui poursuivoient la conclusion de cette affaire. Le marquis se trouva luy-même tellement embarrassé des pensées de la guerre qu'il ne pouvoit donner du temps aux délibérations nécessaires pour la terminer : il ne laissa pas d'assurer l'internonce de son zèle pour les choses que le pape souhaiteroit de luy, et luy ajouta qu'il avoit écrit au roy d'Espagne pour l'informer de la qualité des esprits de Fromond et de Calénus, afin de donner une exclusion encore plus positive à la nomination des évêchés de Tournay et de Ruremonde, où l'on les destinoit.

Fromond, piqué de cette exclusion que Rome venoit de luy donner, renoue de nouvelles intrigues dans l'université de Louvain pour s'opposer à la publication de la bulle que pressoit l'internonce ; il fait courir à Louvain le bruit que les empressemens de l'abbé de Sainte-Anastasie pour faire recevoir la bulle n'étoient que des effets de son ambition ; qu'il agissoit de son chef et sans aveu pour faire valoir ses services et pour être bientôt cardinal ; il ajoutoit qu'il y avoit apparence que le dernier bref d'Innocent à l'université étoit supposé ; que toutefois, s'il étoit vray, il étoit d'avis qu'on répondît au pape que l'université étoit en disposition d'obéir, mais qu'il eût la bonté de souffrir qu'on prît le temps propre pour cela, car le conseil de Brabant s'y opposoit ; que le nom du feu évêque d'Ipres étoit dans une si grande estime dans tout le pays qu'on appréhendoit de révolter les esprits en faisant supprimer son livre, lequel étoit bien reçu dans les universités d'Espagne et de France, comme on leur mandoit ; qu'il y avoit à la vérité des gens dans l'université de Louvain qui souhaitoient que la bulle fût reçue, mais que c'étoit plutôt par des vues intéressées, pour le rétablissement de leurs priviléges, que pour un vray motif de religion, etc. Fromond porta cet avis avec tant de chaleur qu'il lut dans l'assemblée le projet qu'il avoit fait de la lettre qu'il falloit écrire, laquelle parut trop peu respectueuse au recteur de l'université, quoyqu'il fût fort zélé pour le party ; mais il craignoit la faculté des Arts. Ainsy elle fut supprimée ; car les Arts, qui avoient communiqué à l'internonce une copie de l'acte de leur soumission qu'ils vouloient envoyer à Rome, étoient disposés à obéir.

L'internonce, rebuté de ces longueurs, écrivit au cardinal Pam-

phile une lettre, datée du 1er juillet 1645, qui portoit qu'avec toutes les protestations d'obéisance que l'université faisoit au pape les partisans de l'évêque d'Ipres faisoient de nouvelles pratiques pour s'y opposer, et qu'ils prétendoient faire casser par le conseil de Brabant l'acte de soumission au Saint-Siége fait par les Arts, étant fait sans sa participation; qu'on luy avoit présenté une lettre du conseil par laquelle on luy donnoit avis que, le conseil ayant été informé par un mémorial du procureur fiscal, c'étoit alors un nommé Vanden Hoven (1), il étoit obligé de suspendre cette affaire jusques à nouvel ordre du roy; que ce mémorial contenoit des plaintes contre luy (*l'internonce*) de ce qu'il avoit remué pour préjudicier à l'autorité du conseil royal et violer les priviléges du pays en faisant publier une bulle contre M. d'Ipres sans l'agrément du roy, et d'autres chefs pour animer les ministres contre luy. Ce mémoire portoit encore que le conseil défendoit au recteur de l'université et aux docteurs Scinkélius, Santvoert et des Anges, d'obéir à ce que l'internonce leur ordonneroit de la part du pape, et que le Mémoire luy seroit communiqué. L'internonce ne jugea point à propos d'y répondre, mais il s'en plaignit hautement au marquis de Castel Rodrigues, en luy disant que, pendant qu'on attendoit l'effet de ses promesses sur le bref qu'il avoit reçu du pape, il souffroit que le conseil donnât sa proctection aux révoltés contre le Saint-Siége.

Le marquis, qui dans le fond avoit de bonnes intentions, fit ses excuses à l'internonce sur l'état présent des affaires qui l'occupoient et ne luy donnoient pas le temps de s'informer du détail de ces plaintes, promettant d'y satisfaire dès qu'il le pourroit en finissant cette affaire. Le président Rooze l'ayant appris alla à la campagne pour éviter par une absence de quelques jours les empressemens de l'internonce; l'archevêque, de son côté, faisoit naître de nouvelles difficultés pour embarasser l'exécution prompte que promettoit le marquis; et toute cette intrigue du mémorial présenté au conseil royal, du voyage du président Rooze et de toutes ces pratiques de l'archevêque, n'alloient que pour empêcher la résolution de l'assemblée des facultés de l'université de Louvain, qui s'étoit tenue le cinquième may de cette année sur le bref d'Innocent envoyé à l'université, où il fut arrêté d'un consentement universel et sans aucune

(1) Martin Van den Hove, fils de Libert, substitut du procureur général, et d'Éléonore de la Couture, né à Louvain, fut nommé avocat fiscal du conseil de Brabant le 9 janvier 1640; il donna sa démission en 1647, et mourut en 1651. Il avait épousé Anne Catana.

opposition qu'on obéiroit au pape. Il est vray que quelques brouillons trouvèrent moyen dans cette délibération de faire insérer, dans l'acte qu'on dressoit, le droit du roy, auquel on ne prétendoit pas toucher, et que, le recteur ayant eu ordre de demander les avis sur cette clause, l'assemblée se leva sans en délibérer. Après tout, les docteurs Scinkélius et Santvoert demeurèrent avec le recteur pour tirer par Mintar, notaire de l'université, une copie de la résolution qu'on venoit de prendre dans l'assemblée d'obéir au pape et pour en porter l'acte à l'internonce, à qui on l'avoit fait espérer; mais cette résolution prise juridiquement dans cette assemblée fut traversée par tous les artifices de l'archevêque de Malines, du président Rooze et de leurs partisans. Leur opiniâtreté fut si grande que l'internonce, tout habile qu'il étoit, se vit obligé de mander à Rome qu'il désespéroit de la surmonter parce qu'ils étoient les maîtres dans le conseil; qu'au reste ce ne seroit pas abandonner la bulle de surseoir à la poursuite de sa publication, puisqu'elle avoit déjà suffisamment été publiée, l'ayant été en divers diocèses de Flandre, où elle avoit été si bien reçue. Mais ce conseil ne fut pas écouté à Rome, où l'on ne prend point de résolution qu'après une très-mûre délibération; et quand une fois on y a résolu quelque chose, surtout en matière de religion, on n'a pas coutume d'en relâcher rien pour l'exécution. Ainsy l'internonce eut ordre de suivre cette affaire avec toute l'application nécessaire, et parce qu'on arrêtoit principalement la publication de la bulle par un droit prétendu étably dans le pays qu'il ne s'y doit rien publier sans l'agrément du prince, et que c'étoit un des principaux chefs du Mémoire présenté au conseil royal, on luy commanda de s'informer sur quoy ce droit étoit fondé. Il trouva que ce droit n'avait aucun fondement, qu'il n'avoit jamais été en usage dans le pays pour les livres censurés à Rome, et bien moins encore pour les affaires de la religion; il est vray qu'il trouva une espèce de règlement, fait dans le commencement du siècle passé par les ducs, qui portoit défense d'exécuter aucune bulle de Rome en matière de bénéfices sans l'agrément du prince (1). Mais il n'y avoit aucun exemple que cette ordonnance eût lieu dans les choses de la foy, comme il parut depuis en l'affaire de Baïus, où les décisions des papes Pie V et

(1) C'est sur des confusions analogues que se sont fondés la plupart des prétendus priviléges des diverses nations catholiques à l'égard des actes et des décisions du pontife romain. Il faut étudier à ce sujet le curieux volume sur les priviléges de la couronne de France, publié par ordre du ministre de l'instruction publique. On y voit combien sont circonscrites et étroites les limites des exemptions réputées les plus larges.

Grégoire XIII avoient été reçues sans la permission du roy d'Espagne. Ce fut l'éclaircissement qu'en donna l'internonce au cardinal Pamphile par ses lettres du 8 juillet de cette même année.

L'archevêque, de Tarse, nonce du pape en Espagne, qui avoit ordre de presser incessamment auprès du roy l'accomplissement de cette affaire par la publication de la bulle qui traînoit depuis tant de temps, ayant informé le roy de ce qui s'étoit fait à Rome à l'occasion des députés de l'université de Louvain et du nouveau bref que le pape avoit envoyé à cette université pour confirmer la bulle d'Urbain, le roy donna de nouveaux ordres au conseil de Brabant pour cette publication, si bien que par les diligences du nonce l'affaire paroissoit devoir être bientôt terminée. Il trouva lieu dans cette audience de représenter aussy au roy qu'on ne le servoit pas fidèlement en Flandre pour la nomination des sujets propres à y remplir les bénéfices; que Calénus et Fromond, les plus révoltés contre le Saint-Siége et les plus factieux dans l'affaire de l'évêque d'Ipres, luy avoient été proposés pour l'évêché de Ruremonde et de Tournay; que cette conduite faisoit un fort méchant effet dans le pays, où il y avoit bien des gens de mérite qui se décourageoient par la préférence injuste qu'on leur faisoit de ces gens-là. Le roy promit d'y remédier et assura le nonce qu'il vouloit suivre entièrement les sentimens du pape dans les choses qui regardoient la religion. Le nonce ne manqua pas de donner avis, par ses lettres de Madrid du 13 juillet, au cardinal Pamphile de la disposition où il avoit trouvé le roy d'Espagne et dont le secrétaire d'État Pédro Coloma (1) l'avoit assuré, ce qui ne contribua pas peu à encourager ceux à qui le pape avoit ordonné de poursuivre cette affaire. Le pape même ayant appris que le cardinal de la Cuéva (2), de la faction d'Espagne, étoit intime amy du marquis de Castel Rodrigues, luy ordonna de luy écrire pour presser l'exécution des ordres du roy d'Espagne, dont l'archevêque de Tarse avoit donné avis au cardinal Pamphile. Le marquis répondit au cardinal de la Cuéva « que l'abbé « de Sainte-Anastasie agissoit avec trop de chaleur en cette affaire pour « se laisser trop gouverner aux jésuites, qu'il ne ménageoit pas assez

(1) Pédro Coloma, baron de Bornhem, fils de Pédro Coloma et de Jeanne L'Escuyer, vicomtesse de Dourlens, né à Bruxelles le 19 mai 1587, marié le 11 octobre 1629 à Cornélie de Vos, dame de Beaupré, Hamme et Hendecordel, mourut au château de Bornhem le 9 octobre 1656.

(2) Alphonse de la Cuéva, de la maison des ducs d'Albuquerque, né en 1572, religieux de l'ordre d'Alcantara, créé cardinal-diacre le 5 septembre 1622 et cardinal-évêque de Palestrina en 1644, mourut à Malaga en 1655.

« les esprits, que le naturel du pays demandoit plus de douceur « et plus de flegme, et qu'un peu de modération pourroit peut-être « mieux réussir parmy ces peuples; que les conseillers d'État qui « étoient prévenus en faveur de l'évêque d'Ipres, et qui s'atta- « choient à l'observation des priviléges du pays, demandoient l'agré- « ment du roy, et que le conseil de Brabant ne pouvoit se résoudre « à relâcher de ses droits dans une affaire de cette importance; « qu'à la vérité le roy vouloit qu'on donnât contentement au pape, « qui luy en avoit écrit, et que de son côté il disposoit les choses « par ordre de Sa Majesté d'une manière que l'affaire seroit bientôt « terminée, si l'internonce vouloit prendre les biais qu'il falloit pour « l'exécution. » Cette lettre fut écrite de Bruxelles le 8 juillet de cette année, par le marquis. L'internonce ayant eu avis de Rome que le marquis se plaignoit de sa chaleur dans la poursuite de cette affaire par la trop grande déférence qu'il avoit pour les jésuites, dont il suivoit les conseils trop aveuglément, répondit au cardinal Pamphile de Bruxelles, le 2 de septembre, qu'il n'agissoit que selon l'impression qu'on luy donnoit de Rome, qu'il ne faisoit que suivre les ordres qu'il en recevoit, que les jésuites n'étoient nullement de son conseil; qu'à la vérité il écoutoit leurs avis, comme il écoutoit ceux des gens qu'il trouvoit bien intentionnés pour la religion. Les lettres du marquis au cardinal de la Cuéva, son amy, firent croire à Rome qu'on verroit bientôt l'exécution de ses promesses, parce qu'il mandoit luy-même l'ordre qu'il avoit eu du roy d'Espagne de terminer cette affaire, et l'on ordonna à l'internonce de ne pas se laisser surprendre dans l'exécution, et qu'il prît garde que son mandement pour la publication de la bulle ne fût conçu d'une manière qui pût donner lieu de croire qu'on eût eu besoin d'avoir un agrément du roy pour la publication, afin qu'on ne fît aucun préjudice à l'autorité du Saint-Siége. Cet ordre fut envoyé à l'internonce par le cardinal Pamphile le 28 septembre. Il étoit en effet très-important de prendre des précautions pour ne pas engager inconsidérément les décisions du Saint-Siége à la dépendance d'un tribunal séculier pour les autoriser.

Mais il parut dans la suite que rien ne pressoit, parce que les affaires étoient en une assez mauvaise situation dans le pays, par les désavantages de la campagne qui ne fut pas heureuse aux Espagnols, et par les jalousies continuelles que le duc de Lorraine (1) leur

(1) Charles IV, duc de Lorraine, fils du duc François et de Catherine de Salm, né le 6 avril 1604, mort le 17 septembre 1675.

donnoit de sa conduite; dans le peu d'assurance qu'on avoit sujet de prendre en luy, le marquis ne voulut rien remuer dans une affaire sur laquelle la plupart de ceux du conseil luy donnoient des défiances. On luy citoit l'exemple des guerres de la religion du siècle passé, et l'on ne manqua pas de luy faire un fantôme de l'union que les peuples de Flandre pouvoient avoir avec les François, qui donnoient vogue à cette doctrine qu'on vouloit condamner. Ces raisons furent d'un grand poids dans l'esprit du marquis déjà accablé des affaires de la guerre. L'internonce même ne jugea pas dans la conjoncture présente devoir aller trouver le marquis à Gand, où il étoit, pour le presser de la parole qu'il avoit donnée au cardinal de la Cuéva, quoyqu'il en eût ordre de Rome. Le père Bivéro, confesseur du marquis, reçut environ ce temps une lettre du cardinal de Lugo (1) sur la question qui occupoit alors les esprits dans la Flandre, savoir si le roy pouvoit suspendre la publication d'une bulle du Saint-Siége jusqu'à ce que son conseil l'eût examinée pour y donner son agrément. Le sentiment de ce cardinal étoit que la religion seroit renversée si cette maxime avoit lieu, parce que les décisions de l'Église doivent avoir toute leur autorité indépendamment de l'autorité séculière : ce qu'il établissoit dans sa lettre d'une manière si solide et si forte qu'il ne doutoit pas que, si le père Bivéro eût fait voir sa lettre au marquis, il en eût été persuadé; mais le temps n'étoit pas favorable. Le père répondit seulement au cardinal que le pape traitoit les partisans de l'évêque d'Ipres avec tant de ménagement qu'ils sentoient bien eux-mêmes qu'on les craignoit.

A la vérité, comme cette question étoit fort à la mode, qu'on en disputoit dans toutes les assemblées, et que le mémorial présenté au conseil de Brabant, qui établissoit ce droit du prince contre le droit du pape, faisoit un grand effet non-seulement dans le conseil, mais même sur tous les esprits, les deux docteurs Scinkélius et des Anges, qui tenoient le party du pape dans l'universsité de Louvain, présentèrent au conseil un autre mémorial pour l'opposer à celuy des partisans de l'évêque d'Ipres. Ce mémorial portoit qu'il « paroissoit « étrange que le conseil du roy Catholique favorisât dans ses États « une doctrine sur la grâce, et sur toute l'affaire de la prédestination, « dont on se servoit dans la Hollande pour y entretenir les esprits

(1) Jean de Lugo, né à Madrid le 25 novembre 1583, admis dans la Compagnie de Jésus en 1603, professa pendant vingt ans la théologie à Rome, et fut créé cardinal le 13 juillet 1643. Il mourut à Rome le 20 août 1660. Ses œuvres ont été imprimées à Lyon de 1639 à 1660, en 8 vol. in-folio.

« dans la révolte contre le roy d'Espagne; que, dans le synode tenu « à Dordrecht l'année 1617, où l'esprit du mensonge avoit prévalu « contre l'esprit de vérité, les gomaristes, qui défendoient la même « doctrine que M. d'Ipres et ses sectateurs, avoient été autorisés par « les états contre les arminiens, qui enseignoient que les com- « mandemens de Dieu n'étoient pas impossibles, qu'il y avoit une « grâce suffisante, et que Jésus-Christ étoit mort pour tous les « hommes; qu'Arminius luy-même, quoyque partisan zélé de la « doctrine de Calvin, avoit eu honte d'enseigner une doctrine si in- « jurieuse à Jésus-Christ, si opposée à la religion et si contraire à « la probité et aux bonnes mœurs qui doivent être le fondement d'un « État bien réglé (1); que c'étoit toutefois ce qu'enseignoit l'évêque « d'Ipres, et la doctrine que le conseil de Brabant vouloit autoriser « en s'opposant à la publication de la bulle qui condamnoit cette « opinion. » Ces docteurs ajoutaient qu'ils étoient surpris que l'université de Louvain, qui avoit toujours été si obéissante et si soumise au Saint Siége, se révoltât contre ses décisions pour soutenir l'erreur d'un particulier qui avoit déshonoré tout leur corps; qu'il étoit évident que cette doctrine étoit entièrement contraire à celle de l'Église, puisque tant de papes avoient déjà concouru à la condamner, car elle avoit déjà été proscrite par les papes Pie V et Grégoire XIII dans la personne de Baïus, et tout récemment par Urbain VIII et par Innocent X dans le livre de l'évêque d'Ipres. Enfin ils concluoient que le tribunal du pape devoit être indépendant dans les affaires de religion du tribunal du prince, autrement que les décisions du Saint-Siége passeroient pour des maximes de politique, et pour des lois purement humaines, ce qui seroit d'une conséquence dangereuse à la religion. Ce mémorial, tout pressant qu'il étoit, fut présenté à des gens trop prévenus pour être considéré. Mais s'il ne fut pas reçu en Flandre par le conseil de Brabant comme il le méritoit, il fut fort estimé à Rome, où l'internonce l'envoya, et il y fit l'effet sur les esprits qu'un écrit de cette force y devoit faire.

Il ne paroissoit pas seulement de l'emportement et de la passion dans les chefs de cette cabale en Flandre. Un augustin nommé Chrétien Le Loup (2), qui devint depuis célèbre par la chaleur qu'il

(1) Sur Arminius, Gomarus, le synode de Dordrecht et les doctrines qu'y puisa Jansénius, on peut consulter l'*Histoire du Jansénisme* du P. Rapin, livre II.

(2) Christian Wolf, plus connu sous le nom de Lupus, né à Ypres en 1612, entra à l'âge de quinze ans dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin et fit ses études à

témoigna pour la doctrine de l'évêque d'Ipres, prêchant à Louvain dans l'église des pères dominicains le 4 d'août, qui étoit le jour de la fête de saint Dominique, s'emporta à un si grand excès d'animosité contre les jésuites qu'il compara leur conduite à celle des Juifs dans l'entreprise qu'ils formèrent de faire mourir le Sauveur du monde; mais cet excès alla bien plus loin puisqu'il n'épargna pas même le Saint-Siége; car ce prédicateur dit avec bien de l'insolence que les colonnes de l'Église étoient ébranlées, que la vérité étoit dans l'oppression, mais qu'il y avoit apparence qu'elle seroit victorieuse puisque Dieu suscitoit des princes séculiers pour opposer leur autorité aux décisions trop précipitées du Saint-Siége et injurieuses à la mémoire d'un grand prélat. Il n'est pas étrange qu'un particulier s'emporte à de pareils excès, mais on doit s'étonner qu'il y ait des gens qui écoutent favorablement ces extravagances, comme elles furent écoutées en cette occasion par la plupart des docteurs de cette université. L'internonce ayant été averty de cet emportement en fit ses plaintes aux supérieurs, qui pour s'excuser luy écrivirent qu'on avoit puny le prédicateur, qu'il ne convenoit pas de ce qu'on lui reprochoit, qu'au reste il avoit du talent, mais que son zèle n'étoit pas tout à fait selon la science. L'internonce ne fut nullement satisfait de cette réponse; il témoigna que, la faute étant publique, la punition devoit l'être, et dans la suite il eut ordre de Rome de faire savoir à ses supérieurs que, s'ils laissoient une témérité de cette conséquence impunie, on y pourvoiroit. Mais les augustins s'étoient laissé entêter de la chimère que les sectateurs de l'évêque d'Ipres leur avoient faite de son livre, qu'ils faisoient passer pour la véritable doctrine de leur patriarche saint Augustin. On leur en faisoit des éloges admirables, et on leur disoit que l'évêque d'Ipres avoit pris pour guide, dans le dessein qu'il avoit de rétablir la doctrine de ce grand saint, Grégoire d'Arimini (1), un des plus grands ornemens de leur ordre. On se servit de pareils artifices pour gagner l'esprit des dominicains; on leur représenta que l'ouvrage de l'évêque d'Ipres décidoit à leur avantage la question de la grâce efficace par elle-même, qui fit cette dispute si célèbre entre eux et les jésuites, que Clément VIII ne put terminer; ce qui les flattoit fort. On n'eut

Louvain. Il professa la philosophie à Cologne et la théologie à Louvain, où il mourut le 10 juillet 1681.

(1) Grégoire de Rimini, le plus subtil des scolastiques de son temps, fut élu général des ermites de Saint-Augustin au mois de mai 1357, et mourut l'année suivante à Vienne, en Autriche.

pas de peine à faire approuver cette doctrine aux chanoines réguliers de Saint-Augustin par les mêmes raisons ; on s'attira aussy fort aisément tout l'ordre de Prémontré par l'abbé de Saint-Michel d'Anvers (1) et par l'abbé du Parc (2), proche de Louvain, les deux chefs de cet ordre en Flandre, qui étoient bien aises d'avoir un peu de part aux bonnes grâces de l'archevêque de Malines, car il étoit puissant dans le pays par le poste qu'il tenoit dans le conseil du roy. Les capucins, les minimes, les carmes et les pères de l'Oratoire se rangèrent de ce party par la jalousie qu'ils avoient la plupart contre le trop grand crédit des jésuites, qui les blessoit, et on se déclaroit aisément pour ceux qui les attaquoient parce qu'on avoit de la peine à les souffrir. L'archevêque de Philippes (3), vicaire du pape en Hollande, avec les missionnaires qui étoient à sa suite, donnoient leur approbation à cette doctrine, qui faisoit du progrès parmy tous les religieux et les ecclésiastiques des Pays-Bas.

L'internonce en ayant eu avis représenta par ses lettres du 8 juillet au cardinal Pamphile qu'il seroit bon que Sa Sainteté ordonnât aux généraux d'ordres à Rome de recommander à leurs sujets en Flandre une soumission entière aux décisions du Saint-Siége, et surtout au général des jacobins, parce qu'il y avoit dans le pays un provincial de cet ordre qui avoit des liaisons fort étroites avec Fromond et Calénus et paraissoit entièrement dévoué à ce party. Le pape fit donner cet ordre aux généraux, mais cela n'eut pas tout l'effet qu'on espéroit, surtout en Flandre, où les esprits étoient prévenus. Après tout, cette grande chaleur de l'archevêque de Malines, du président Rooze et des autres chefs de ce party, n'aboutissoit en ce pays-là qu'à sauver la réputation de l'évêque d'Ipres, dont la doctrine étoit attaquée par les censures de Rome. Le clergé de Flandre, qui paroissoit de tous les corps du pays le plus gâté de cette nouveauté par la dépendance où il étoit de l'archevêque, ne laissoit pas que d'être fort partagé. Les évêques de Namur, d'Anvers, de Saint-Omer, s'attachoient aux sentimens du Saint-Siége ; l'université de Douay s'y étoit soumise

(1) Jean-Chrysostome Vanden Sterre, né à Bois-le-Duc, fut élu abbé de Saint-Michel le 7 octobre 1629 et vicaire général de l'ordre de Prémontré en Brabant. Il mourut le 28 juillet 1652.

(2) Jean Masius, né à Louvain, fut élu abbé du Parc, ordre de Prémontré, en 1635, et mourut le 24 mai 1647.

(3) Philippe Rovénius, né en 1575 dans la province d'Over-Yssel, nommé vicaire apostolique de Hollande par Paul V, le 11 octobre 1614, et sacré archevêque de Philippes le 8 novembre 1620, mourut à Utrecht le 3 octobre 1651. On lui reproche d'avoir pris quelquefois contre tout droit le titre d'archevêque d'Utrecht.

et n'entroit nullement dans les sentimens de l'université de Louvain, qui l'avoit sollicitée de s'intéresser dans la défense de l'évêque d'Ipres et de faire paroître son zèle pour la doctrine de Saint-Augustin; et, malgré toutes les intrigues du président Rooze, on ne prenoit encore à la cour aucune part à ces questions de la grâce, qui n'avoient nul attrait pour des courtisans.

LIVRE DEUXIÈME.

1645-1646-1647.

A la vérité la nouvelle opinion ne brilloit en France et n'avoit de succès que par les ouvrages de Port-Royal qui étoient en grande vogue parmy tous ceux qui se piquoient d'esprit. On montroit cette nouveauté par ce qu'elle avoit d'agréable, et on avoit grand soin de cacher ce qu'il y avoit de sombre et d'épineux dans la profondeur de la doctrine; on ne parloit point de cette dureté du législateur qui commande des choses impossibles, de l'anéantissement de la liberté de l'homme par le péché, de l'inutilité de la grâce suffisante, de la peine du péché originel et de toutes ces questions odieuses qui effarouchoient les gens raisonnables; on ne faisoit mention que de saint Augustin, que de la grâce du Rédempteur, que de l'Église primitive, que de réforme, que de morale étroite, que de l'élégance des livres du Port-Royal, dont les dames étoient charmées. C'est ainsy que ce poison se répandoit dans la plupart des esprits, parce qu'il étoit agréable, et c'est ainsy que cette nouveauté étoit bien mieux reçue des honnêtes gens en France qu'en Flandre, parce qu'en France on eut soin de ne la faire voir que par son bel endroit. Mais elle ne laissa pas que de trouver bien de l'opposition parmy les véritables savans et parmy tous les gens de bien, au milieu des applaudissemens avec lesquels elle fut reçue de tous ceux qui ne l'étoient pas ou qui s'étoient laissé éblouir à ce nouvel éclat qui l'environnoit.

Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, que Louis XIII honoroit d'une estime et d'une confiance particulières par la vertu et la probité qu'il avoit reconnues en ce prélat, voyant que le cours de cette doctrine croissoit davantage par le livre *de la Fréquente Communion*, dont la réputation s'augmentoit tous les jours, et que le mal s'aigrissoit, en fut si touché, par la tendresse véritable qu'il avoit pour les intérêts de la religion, qui étoit si fort attaquée, qu'il prit la résolution d'en écrire le premier ses sentimens au pape sur la fin de l'année 1645,

luy protestant qu'il se sentoit pressé par les entrailles de Jésus-Christ d'implorer le secours du Saint-Siége pour détourner l'orage qui menaçoit l'Église de France; il mandoit que le danger luy paroissoit d'autant plus grand qu'on se servoit du prétexte de piété pour combattre la religion. Il faisoit mention dans la même lettre de cette triple cabale formée de l'évêque d'Ipres, de l'abbé de Saint-Cyran et du docteur Arnault; il ajoutoit les effets pernicieux que le livre *de la Fréquente Communion* commençoit à avoir dans le monde, en ce que les libertins se sentoient autorisés dans leurs maximes par cette conduite, les dévots devenoient languissans par ce conseil qu'on leur donnoit de s'abstenir de ce Pain céleste qui faisoit leur force et leur vigueur; les prêtres mêmes qui s'attachoient à ce party mettoient leur vertu à se retirer des autels, qu'on déserteroit si ce désordre croissoit. Enfin il concluoit par les raisons qu'on avoit de tenir ce livre pour suspect, à cause des approbations mendiées dont on l'avoit accompagné pour le produire dans le monde; qu'ainsy il conjuroit le pape d'apporter un prompt remède à un danger si manifeste qui sembloit menacer l'Église.

L'évêque de Senlis eut pour imitateur de son zèle Charles-François de Raconis, docteur célèbre de Sorbonne et évêque de Lavaur, qui écrivit aussy au pape une lettre de la même force et presque au même temps. Il représentoit à Sa Sainteté les désordres que cette nouvelle doctrine commençoit à faire dans le royaume, les artifices dont on se servoit pour séduire les peuples et pour les attirer, et la licence que se donnoient les femmes de décider dans les assemblées des mystères les plus profonds de la grâce et de la prédestination. Ces lettres eurent leur effet dans l'esprit du pape, qui fit ses réflexions sur toutes les diverses informations qu'on lui donnoit de plusieurs endroits de cette affaire, pour prendre les mesures nécessaires afin d'y apporter remède sans rien précipiter. Le cardinal de La Rochefoucault avoit si bien compris les désordres que le livre *de la Fréquente Communion* étoit capable de causer dans l'Église que, tout accablé qu'il étoit de vieillesse et d'infirmité, il ne laissa pas de faire un nouvel effort pour réfuter ce livre qu'il trouvoit si pernicieux. L'extrémité de sa dernière maladie ne fut pas capable de le détourner d'un si glorieux dessein, et l'on le trouva, comme un généreux défenseur de la loy de Dieu, les armes à la main, en mourant pour la défense de l'Église. Sa mort fut un des avantages des plus considérables que reçut le party dans les premières années de sa naissance; car son autorité étoit d'un si grand poids dans tout le

clergé qu'elle eût sans doute servy de barrière pour arrêter le cours de cet orage qui menaçoit l'Église. Ce grand homme, qui avoit signalé par la pureté de sa foy la sainteté de sa vie, après avoir toujours défendu les intérêts de la religion contre les hérétiques et les libertins, mourut à Paris, dans son hôtel de Sainte-Geneviève, le 12 de février de cette année 1645, et il laissa en mourant la religion privée d'un des plus grands appuis qu'elle eût en France, qui ne trouva presque plus après luy un grand crédit et un grand pouvoir joints à une droiture d'intention la plus grande qui eût paru depuis longtemps; car ceux qui le suivirent dans les premières places du clergé, ou n'étoient pas assez puissans pour pouvoir soutenir les intérêts de la religion, ou n'étoient pas assez vertueux pour le vouloir. Ainsy la maison de La Rochefoucault se signala par la protection qu'elle donna alors à l'Église par le zèle de ce cardinal et par celuy de la marquise de Senecey, sa nièce.

L'assemblée du clergé à Paris, qui commença le vingtième may et qui choisit le cardinal Mazarin pour premier président, donna lieu à l'archevêque d'Athènes, nonce du pape en France, d'espérer quelque règlement sur les désordres naissans et particulièrement sur le livre *de la Fréquente Communion,* qui avoit déjà commencé à faire tant de bruit dans le monde. Le nonce écrivit à Rome qu'il espéroit qu'on y régleroit les choses pour arrêter les esprits. Mais le cardinal Mazarin ne fut pas d'avis qu'on touchât à ces matières-là; on luy fit même comprendre que les prélats qui avoient donné leur approbation à ce livre s'intéressoient si fort à le soutenir qu'il ne crut pas devoir souffrir qu'on traitât de cette affaire. Car, outre qu'il ne vouloit rien remuer dans les délibérations de l'assemblée qui pût déplaire au clergé, à qui il vouloit être agréable dans les premières démarches de son établissement pour le rendre plus inébranlable, il avoit encore des raisons secrètes qui l'empêchoient de prendre part en ce que le pape souhaitoit (1). C'étoit là son esprit de chercher

(1) La nomination du pape Innocent X avait fort déplu à la cour de France, qui avait voulu lui donner l'exclusion. Cette nomination fit retirer la protection française au cardinal Barberin, qui n'avait pas servi les intentions du ministre dans le conclave. Le mécontentement de Mazarin fut tel que l'ambassadeur de France à Rome, le marquis de Saint-Chaumont, fut plus d'un an sans oser reparaître sur le territoire français et n'obtint permission de rentrer dans sa patrie qu'à condition de rester éloigné de la cour. Le ressentiment de Mazarin ne se serait pas seulement contenté d'éclater contre les agens du gouvernement français; une note du P. Rapin signale les excès où il eût voulu entraîner la France et la raison de la passion extraordinaire manifestée par le ministre contre Innocent X :

« *La nouvelle de la promotion d'Innocent ayant été envoyée* (1644) *à la reine*

des tempéramens en toutes choses. Et, comme il n'avoit ny haine ny amitié qu'autant qu'il y trouvoit son avantage, il n'avoit ny chaleur, ny indifférence pour les affaires qui regardoient la religion que par la considération de sa fortune. Et par ce motif il faisoit entrer en cette affaire des raisons d'État pour l'avancer ou la reculer selon son intérêt, en représentant à la reine que, pendant la minorité du roy, il étoit de la dernière importance que tout fût tranquille à la cour, ce qui ne luy faisoit proposer que des voyes douces dans les conseils qu'il donnoit à cette princesse, et arrêtoit par là ce qu'elle avoit de chaleur et de zèle contre la nouvelle opinion. Ainsy il n'avoit d'ordinaire d'empressement sur quoy que ce soit, et il ne s'embarrassoit de rien parce que le temps le tiroit toujours d'affaires, et sa grande politique étoit de temporiser. Ce qui fut cause que l'assemblée dura plus d'un an sans qu'il s'y réglât aucune chose sur les nouveaux différends qui avoient déjà commencé à jeter le trouble dans les esprits.

Toutefois, comme la reine paroissoit prévenue contre cette nouveauté et que les maximes luy en déplaisoient, on prit la résolution au Port-Royal, dans une assemblée secrète des chefs qui s'y fit, de députer deux docteurs de Sorbonne à Rome pour s'y rendre favorables les esprits de ceux qui y gouvernoient, parce qu'il sembloit que la reine, à qui le cardinal Mazarin vouloit plaire, n'entreroit nullement dans les intérêts de cette doctrine pendant qu'elle seroit combattue à Rome; on jeta les yeux sur l'abbé de Bourseys (1) et sur Jean Bourgeois, l'un et l'autre d'une assez grande capacité, et d'un mérite propre à s'attirer du crédit dans la cour de Rome. L'abbé de Bourseys étoit domestique de l'hôtel de Liancourt, fort opposé d'a-

de France par le marquis de Saint-Chaumont, son ambassadeur à Rome, le cardinal Mazarin proposa au conseil d'y faire opposition de la part du roy, parce que le pape, ayant eu l'exclusion de France et étant fait par la faction d'Espagne, ne pouvoit être favorable à la France. Ce n'étoient pas les véritables raisons de l'opposition qu'il conseilloit. Il avoit connu l'esprit d'Innocent, et par des démêlés secrets qu'il avoit eus avec lui il jugeoit qu'il ne seroit pas favorable à sa famille, qui étoit à Rome. Le prince de Condé résista à cette opposition avec toute la chaleur du zèle qu'il avoit pour les affaires de la religion, et parla dans le conseil avec tant de vigueur que la proposition du cardinal ne fut pas écoutée. » R. R.

Cette conduite du prince de Condé lui attira la reconnaissance du souverain pontife, qui durant son pontificat ne cessa de lui donner à lui, et à sa maison, des marques de bienveillance et d'intérêt.

(1) Amable de Bourzeis, né à Riom en 1606, abbé de Saint-Martin de Cores, ordonné prêtre à Paris le 22 décembre 1640, mort doyen de l'Académie française le 2 août 1672 et inhumé à Saint-Eustache.

bord à cette doctrine, parce qu'il voyoit que la marquise de Liancourt (1) ne pouvoit la souffrir dans ces commencemens. Cette marquise s'attachoit fort alors à faire sa cour à la reine, et, comme dans le Louvre on parloit souvent des nouvelles opinions, la marquise de Senecey avoit grand soin de faire observer aux dames ce qu'on trouvoit d'odieux en cette doctrine. Cet anéantissement de la liberté de l'homme, ces commandemens de Dieu impossibles, cette mort de Jésus-Christ qui n'étoit pas pour tous les hommes, et ces autres maximes, qui dégoûtaient si fort l'esprit de la reine et qu'on cachoit ailleurs, étoient débitées par la marquise de Senecey, qui s'étoit donné de l'autorité par la place qu'elle tenoit, par la considération que la reine avoit pour elle, par la pureté de son zèle, par la droiture de ses intentions et par la grandeur de sa naissance; car elle faisoit servir toutes ces raisons à la religion, qu'elle avoit à cœur par-dessus toutes choses (2); et la marquise de Liancourt revenoit tous les jours au logis ayant l'esprit plein de ces désagréables idées. L'abbé de Bourseys, qui vouloit luy plaire, entroit de tout son cœur dans ses sentimens, et disputoit souvent avec chaleur en sa présence contre le P. Esprit (3), de l'Oratoire, qui étoit un homme très-superficiel et qui donnoit dans ces nouveautés en qualité de bel-esprit, dont il faisoit une profession déclarée; mais, comme il n'étoit pas de la force de l'abbé de Bourseys, la doctrine de Port-Royal n'avoit pas succès dans l'hôtel de Liancourt. Néanmoins, parce qu'on voyoit bien l'im-

(1) Jeanne de Schomberg, fille de Henri, maréchal de France, et de Françoise d'Espinay, née en 1601, mariée le 24 février 1620 à Roger du Plessis, marquis de Liancourt, duc de la Rocheguyon, morte le 14 juin 1674.

(2) Mme de Motteville a fait de Mme de Senecey un portrait peu bienveillant, mais où l'on reconnaît néanmoins quelques-uns des traits retracés par notre historien. « La marquise de Senecey avoit beaucoup d'esprit, de vertu, de piété, un cœur fort noble joint à une amitié sincère et de la chaleur pour les intérêts de ses amis; mais elle étoit ambitieuse et trop sensible à la grandeur de ses proches. Le nom de La Rochefoucauld seulement à prononcer luy donnoit une joie extrême. Son esprit alloit toujours à l'extrémité de toutes choses; il étoit plein d'emportements et d'impétueuse vanité, de sorte que la modération n'y avoit pas beaucoup de place; et ses défauts se mêlant à ces qualités, on peut dire qu'elle n'étoit pas toute parfaite. » (*Mémoires*, p. 53.) Il y a longtemps que le zèle pour les intérêts de l'Église est accusé d'intempérance, et il faut remarquer que les emportements de la marquise s'exerçaient à propos des jansénistes, dont Mme de Motteville n'épousait pas les doctrines, mais dont elle goûtait l'esprit et les personnes, étant du cercle de Mme de Guénégaud et des habituées de Fresne avec Mme de Sévigné.

(3) Jacques Esprit, né à Béziers le 22 octobre 1611, entra en 1629 dans l'Oratoire, où Thomas, son frère aîné, était prêtre; il fut reçu académicien en 1639, quitta l'Oratoire, se maria, et mourut à Béziers le 6 juillet 1678. Il a composé des paraphrases de quelques psaumes et le livre *de la Fausseté des Vertus humaines*.

portance qu'il y avoit de s'y établir, on engagea l'abbé de Bourseys à une conférence avec Labadie, dans le temps qu'il demeura à Paris avant son voyage d'Amiens. Labadie étoit un homme qui avoit un talent de parler extraordinaire (1) et une grande vivacité d'imagination; il cajola si bien l'abbé, il luy dit tant de douceurs sur sa capacité, il luy parla de saint Augustin avec tant d'éloges, que l'abbé fut épris d'abord de son mérite. Ils se revirent une seconde fois; Labadie affecta de ne luy parler que de saint Augustin, et il luy persuada si bien de l'étudier et d'examiner la doctrine de l'évêque d'Ipres dans sa source que l'abbé en fut bientôt entêté; et, comme il avoit naturellement une assez bonne opinion de sa suffisance, il n'eut pas de peine à s'imaginer qu'il s'alloit rendre considérable par cette doctrine, dont il fit son unique étude. Il devint bientôt un des plus zélés partisans du Port-Royal, car, comme il s'y signala par-dessus tous les autres en se remplissant l'esprit de saint Augustin, dont il récitoit de grands passages qu'il savoit par cœur, il devint un des principaux tenans du party dans les occasions de disputes qui se présentoient; ce qui donna lieu aux chefs de la cabale de jeter les yeux sur luy pour la députation que le Port-Royal destinoit d'envoyer à Rome.

L'archevêque d'Athènes en donna avis à Albissy, assesseur du Saint-Office, par ses lettres de Paris du 2 juin; il ajoutoit « qu'il avoit été « averty de bonne part que cette députation secrète n'avoit pas plu « à la cour, parce qu'on y remarquoit du dessein, et qu'on pourroit « bien faire paroître qu'on ne l'approuvoit pas dans l'ocasion qu'on « auroit de le témoigner; qu'il avoit cru en devoir avertir pour « marquer que la cour ne donnoit nullement en ces nouveautés qu'on « vouloit introduire dans le royaume, parce qu'elle les jugeoit préjudi- « ciables à la religion. » Néanmoins, parce qu'on avoit aussy dans le Port-Royal de grands desseins sur l'hôtel de Liancourt, que le génie de la marquise et son caractère paroissoient propres à s'affectionner à la nouvelle doctrine si l'on pouvoit la luy faire goûter; qu'on gagneroit le marquis de Liancourt (2) si la marquise, qui le gouvernoit, étoit gagnée, et que par elle-même on pouvoit espérer de gagner la reine, ou du moins de l'adoucir à l'égard du Port-Royal, on jugea

(1) Feydeau raconte que « le cardinal de Richelieu, étant dans son diocèse pendant l'octave de l'Assomption, avoit fait prêcher M. Labadie (on peut en douter) tous les jours, ne l'avertissant que de jour en jour, et que tout le monde etoit ravi de l'entendre. »

(2) Roger du Plessis, marquis de Liancourt, duc de la Rocheguyon et pair de France, fils de Charles et d'Antoinette de Pons, né en 1598, mourut le 1er août 1674.

plus à propos de retenir à Paris l'abbé de Bourseys, qui dans la suite pourroit être plus utile en France qu'à Rome, où le docteur Bourgeois, qui étoit grand théologien, suffiroit. On trouva même moyen d'intéresser, l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, et l'archevêque de Toulouse, Charles de Monchal (1), en cette députation, pour l'autoriser; car, comme ils avoient donné l'un et l'autre leur approbation au livre *de la Fréquente Communion* avec de grands éloges, le docteur Arnault leur fit demander leur protection contre les persécutions qu'on faisoit à son livre, qu'ils ne purent luy refuser après la démarche qu'ils avoient faite; ainsy ils donnèrent des lettres de recommandation au député de Port-Royal, qui partit de Paris environ le 20 juillet (1645).

L'archevêque d'Athènes donna avis au cardinal Pamphile que Bourgeois, député de Port-Royal, étoit party avec les recommandations de ces deux prélats, qui étoient alors à Paris et présidens de l'assemblée; et il luy rendit compte peu de temps après du bref que le pape avoit écrit à la Sorbonne, dont il avoit été chargé. Il luy manda qu'il trouvoit ce corps disposé à ne pas souffrir qu'on parlât des opinions nouvelles dans l'école, ny dans les chaires, que tous les docteurs de cette faculté, qui s'étoient rendus célèbres par leur capacité ou par leur vertu, étoient dans la résolution de s'attacher toujours aux sentimens du Saint-Siége et de les soutenir avec tout le zèle et toute la fidélité que devoient de véritables enfans de l'Église. C'étoit la disposition où étoient en effet les docteurs les plus considérables de la Sorbonne, quoyque Sainte-Beuve commençât à faire du bruit et à s'attirer la jeunesse par le traité de la grâce qu'il dictoit en sa classe conformément aux sentimens de l'évêque d'Ipres. La réputation de ce prélat commençoit à devenir un mystère par l'artifice de ses sectateurs, qui publioient sa doctrine sans le nommer, déclarant hautement que c'étoit l'intention de l'archevêque de Paris, qui en avoit fait un mandement exprès le onzième décembre 1643, défendant qu'on ne parlât point de luy; ainsy on n'osoit pas même dire son nom dans l'école ny dans la chaire quand on le réfutoit; et par cette adresse on mit non-seulement son nom à couvert, qu'on épargnoit toujours, mais même

(1) Charles de Montchal, fils de Pierre et d'Anne de Guillon, né à Annonay en 1589, sacré archevêque de Toulouse le 9 janvier 1628, assista aux assemblées du clergé de 1635, 1641 et 1645. Il mourut à Carcassonne le 22 août 1651. Il avait approuvé le livre d'Arnauld le 5 avril 1644, et il renouvela son approbation le 2 mars 1646. Il a écrit un journal très-curieux de l'assemblée de 1641.

on sauvoit sa doctrine, car on ne convenoit point alors que ce fût sa doctrine quand on ne le nommoit pas; et l'on eut grand soin dans le party d'entretenir cette manière respectueuse dont on le traitoit même dans les lieux où l'on luy étoit plus contraire; et cette conduite luy attira encore plus de crédit dans les lieux où l'on luy étoit favorable. Mais, quoyque les anciens docteurs de Sorbonne eussent tout à fait de l'opposition à cette doctrine, il se trouva toutefois plusieurs de ce corps qui voulurent demander éclaircissement à Rome sur quelques points de la bulle. Ils en furent empêchés par le sentiment assez uniforme de l'assemblée du clergé, qui ne jugea pas qu'on en dût contester davantage, puisque cette bulle avoit été reçue de la plus grande partie des évêques et publiée dans leurs diocèses.

Il parut en cette année une suite de l'apologie de M. d'Ipres dont la première partie avoit été imprimée sur la fin de l'année passée, l'une et l'autre imprimée à Paris sans nom et sans approbation (1), contre les sermons qu'Habert, docteur de Sorbonne et théologal de Paris, et depuis évêque de Vabres, avoit prêchés dans l'église de Notre-Dame le premier et le second dimanche de l'Avent de l'année 1642, et le dimanche de la Septuagésime de l'année 1643. Comme ces sermons attaquoient directement la doctrine de l'évêque d'Ipres, que le théologal traitoit sans façon d'hérétique, le dessein de ses deux apologies étoit de justifier la pureté de cette doctrine en faisant voir l'impossibilité des commandemens de Dieu à certains justes en certaines ocasions, la destruction de la liberté par le péché originel, la nécessité de la grâce, la mort de Jésus-Christ pour les seuls prédestinés, et que la grâce suffisante étoit une erreur des semi-pélagiens, enfin que les cinq propositions qui furent depuis condamnées étoient la doctrine toute pure de saint Augustin. Il ne faut que considérer le dessein universel du livre, voir les seuls titres des chapitres et en examiner le détail, pour y reconnoître ces propositions. En effet il y a un enchaînement si manifeste entre les unes et les autres qu'on ne peut les désunir; car, dès que la grâce du Rédempteur est efficace par elle-même indépendamment de la volonté de l'homme, il n'y a plus de liberté, Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, les commandemens de Dieu sont impossibles dans les occasions où l'on manque à les pratiquer, et la grâce suffi-

(1) I. Apologie de M. Jansénius, évêque d'Ypres, et de la doctrine de saint Augustin, expliquée dans son livre intitulé *Augustinus*; Paris, 1643. — II. Apologie pour Jansénius, en quatre livres; Paris, 1645. L'auteur est Ant. Arnauld.

sante est une grâce tout à fait chimérique. Je ne parle point de toutes les fausseté qui se trouvent dans les préfaces de ces deux apologies, de tous les contes qu'on avoit écrits de Flandre sur la bulle, de tous les faux raisonnemens sur la conduite de Rome en cette affaire, de toutes les injures que l'apologiste dit au théologal et au père Nouet (1), jésuite; il me suffit de remarquer pour mon dessein que l'on ne peut parcourir ces apologies avec un esprit un peu désintéressé sans y reconnoître les cinq propositions extraites du livre de l'évêque d'Ipres d'une manière à n'en pas douter, et sans y remarquer un esprit d'aigreur et d'orgueil, un esprit opposé à l'humilité et à la charité chrétiennes.

Cette apologie, du style dont elle étoit écrite avec bien de la pureté et avec bien de l'élégance, fit beaucoup d'impression sur les esprits; car, comme peu de personnes étoient capables de lire l'ouvrage de l'évêque d'Iprès tout entier, qui étoit écrit d'un air trop sombre, trop sec et trop scolastique pour être agréable, on trouvoit dans l'apologie un abrégé de sa doctrine expliquée par les conciles et par les Pères avec bien de la politesse (2); et il ne se fit rien depuis de plus heureux pour donner de la réputation au party que cet ouvrage. C'étoit un traité des matières les plus épineuses et les plus profondes de la théologie et écrit d'un style si beau que les gens de la cour, les cavaliers et les dames pouvoient prendre plaisir à le lire, parce que l'auteur en avoit non-seulement retranché cet air grossier de l'école qui rebute les esprits délicats, mais même y avoit mêlé cet agrément qui attire la curiosité des honnêtes gens. La chaleur pour ce bel ouvrage vint particulièrement du côté des femmes, qui, étant naturellement curieuses, se laissent aisément toucher au désir de tout savoir pour dire leur sentiment de toutes choses. Les plus vaines et les moins modestes furent prises les premières par ce piége qui n'étoit préparé que pour les esprits légers, et elles trouvèrent une merveilleuse satisfaction à s'occuper de la lecture de ces grandes questions de la prédestination et de la grâce, dont on leur faisoit auparavant des mystères qui étoient au-dessus de leur portée et de leur capacité. Paris

(1) Jacques Nouet, né au Mans en 1605, fut admis dans la Compagnie de Jésus en 1623. Après avoir professé les humanités, il fut employé à la prédication et gouverna pendant vingt-cinq ans les colléges d'Alençon et d'Arras. Il mourut à Paris le 21 mai 1680. C'est un de nos auteurs ascétiques les plus estimés.

(2) Cette *politesse*, qui ne s'interdit pas les injures, ne doit pas être prise au sens qu'on lui donnerait aujourd'hui; elle n'empêche pas en effet Arnauld de traiter l'évêque de Vabres de médisant, falsificateur, imposteur, arrogant, ignorant, etc. D'après ces titres on jugera de ceux prodigués au jésuite.

se remplit de ces sortes d'entretiens, et rien ne donna tant de vogue au party que la licence qu'on prenoit de décider d'une pleine autorité des matières les plus importantes de la religion ; car les esprits les plus bornés, les courtisans les plus ignorans, les femmes les plus mondaines disoient sans hésiter leur sentiment sur saint Augustin et sur la grâce ; et, comme on se faisoit une réputation de bel-esprit par cette hardiesse, le party grossissoit tous les jours par la vanité de ceux et de celles qui aspiroient à se rendre considérables en s'attachant à la nouvelle doctrine. Les dames qui se piquoient d'esprit étoient charmées de voir la princesse de Guémené, la comtesse de Brienne, la marquise de Liancourt parler d'un air décisif de la doctrine de Molina (1) et de celle de saint Augustin, s'enfoncer dans les abîmes les plus profonds de la prédestination, citer l'histoire des semi-pélagiens, le concile d'Arles, le second concile d'Orange ; et elles se persuadoient aisément qu'il ne falloit que devenir jansénistes pour devenir savantes. Ainsi on s'attiroit du crédit en se déclarant de ce party, lequel devint si considérable, par cette fantaisie de bel-esprit qui régnoit alors, qu'on n'osoit plus nommer l'évêque d'Ipres sans éloge, ny réfuter sa doctrine que par des détours, sous des noms couverts et jamais de droit fil, ny à découvert. Par cet art les sectateurs de cette nouveauté avoient une pleine liberté de la publier, et ceux qui s'y opposèrent n'osoient parler ; car on se faisoit des affaires, et même fâcheuses, dès qu'on se déclaroit.

L'abbé de Bourseys, qui s'étoit attaché à la lecture de saint Augustin depuis quelque temps par le conseil de Labadie, fut bientôt épris de cette étude. Mais comme il lisoit ce Père avec un esprit de curiosité, une ardeur de jeune homme, et toute la préoccupation dont il étoit capable par la qualité de son tempérament, il ne put éviter l'écueil où Michel Baïus (2), docteur de l'université de Louvain qui florissoit sur la fin du dernier siècle, et où l'évêque d'Ipres, qui vivoit au commencement de celui-cy, avoient déjà donné en lisant les ouvrages de ce saint docteur sur la grâce. Il est vray que saint Augustin se laissoit quelquefois emporter à la chaleur de son esprit dans les disputes qu'il avoit avec les pélagiens, et qu'il mettoit

(1) Louis Molina, né en 1535 à Cuença, en Castille, d'une famille noble, fut admis dans la Compagnie de Jésus en 1553 et fit ses études à Coïmbre. Il enseigna la théologie pendant vingt ans à Évora et mourut à Madrid le 12 octobre 1600. Le P. Rapin le fait mourir le 10 février. (Voir le livre troisième de ces *Mémoires*.)

(2) Michel de Bay ou Baïus, né à Melin, près Ath, en 1513, professa en 1551 à l'université de Louvain, qui le députa au concile de Trente. Il rétracta le 24 mars 1580 les erreurs qu'il avait enseignées et mourut le 19 septembre 1589.

en usage ses conjectures aussy bien que ses raisons contre eux, pour diminuer le mérite que ces hérétiques donnoient à la liberté en l'élevant par-dessus la grâce. Ce fut par ce principe qu'il enseigna le premier la doctrine de la prédestination gratuite, contre le sentiment des Pères grecs qui l'avoient précédé, ainsy que l'assure saint Prosper; car cette opinion de saint Augustin, avec la distinction qu'il établit entre la grâce donnée à l'homme criminel par le Rédempteur d'avec celle qui fut donnée à l'homme innocent par le Créateur, et l'économie universelle de cette grâce, qu'il explique dans les deux traités qu'il écrit à Valentin, abbé d'Adrumet en Afrique, servit de prétexte presque à tous les hérétiques des derniers siècles pour établir un système nouveau de la grâce et pour combattre la doctrine orthodoxe de l'Église; et ce fut sur le fondement de cette distinction que Wiclef, Luther, Calvin, Mélanchthon, Baïus et Jansénius formèrent la nouvelle opinion de la grâce, et qu'ils enseignèrent qu'elle agissoit dans le cœur de l'homme avec quelque sorte de nécessité : ce que saint Augustin n'a jamais prétendu, mais seulement que cette opération étoit infaillible, d'autant que la nécessité dans l'action blesse la liberté, et l'infaillibilité ne la blesse pas. En quoy consiste le nœud de la question qui étoit alors entre Rome et l'évêque d'Ipres.

Ce fut principalement par la lecture de ces livres de saint Augustin sur la grâce que l'abbé de Bourseys entra dans le sentiment de l'évêque d'Ipres et qu'il s'affectionna à sa doctrine, en laquelle il trouva un champ assez vaste pour faire valoir le talent qu'il avoit de disputer et pour se produire. Il est vrai qu'il s'étoit tellement remply l'esprit de cela qu'il défioit toute la terre à la dispute sur la grâce, qui étoit son champ de bataille le plus ordinaire et le prétexte spécieux dont il se servoit pour débiter aux compagnies la doctrine de l'évêque d'Ipres, dans l'hôtel de Liancourt.

Depuis son retour d'Italie il étoit entré en qualité de domestique dans cet hôtel par l'intrigue de Gomberville (1), qui y avoit de l'accès et même du crédit en qualité de bel-esprit. On n'eut pas de peine à faire passer cet abbé pour un homme d'un mérite extraordinaire auprès du marquis de Liancourt, qui, par un amour qu'il avoit pour les gens d'esprit, les attiroit volontiers en sa maison; et Gomberville luy prôna tant la capacité et le mérite de cet abbé, pour lui en faire venir le goût, que le marquis, transporté d'un

(1) Marin Le Roy de Gomberville, né à Chevreuse en 1599, un des pères de l'Académie française, bel-esprit et grand faiseur de romans, se lia en 1644 avec les solitaires de Port-Royal. Il mourut le 14 juin 1674.

mouvement d'impatience, dit qu'il donneroit la moitié de son bien pour avoir un si grand homme. L'abbé de Bourseys, qui devint dans la suite un des principaux acteurs dans l'affaire de Port-Royal, étoit Auvergnat. Il entra étant jeune dans la maison du marquis de Chandenier (1), gouverneur de la province. Le P. Arnoux (2), jésuite, confesseur de Louis XIII, qui le faisoit passer pour son neveu, quoy qu'il ne le fût pas, luy donna accès en cette maison en qualité de page de musique; depuis il étudia à la Flèche avec les enfants du marquis (3); il alla même à Rome avec eux, il y fit ses études de théologie dans le collége des Jésuites, et après ses études il entra chez le cardinal de Savoye (4), parce qu'il chantoit, jouoit du luth, et qu'il avoit de l'esprit. Étant revenu en France, le P. Arnoux, qui avoit quitté la cour, luy donna des lettres de recommandation auprès de la comtesse de Saint-Paul (5), qui avoit bien de la considération pour luy, et cette princesse en chargea Gomberville, qui brilloit dans le monde par la réputation que ses romans lui avoient acquise. Le marquis de Liancourt étoit alors attaché au P. Jean d'Haraucourt (6), jésuite dont il goûtoit l'esprit; ce père se servit de la confiance que le marquis avoit en luy pour le faire

(1) Jean-Louis de Rochechouart, marquis de Chandenier, fils de Louis, baron de Chandenier, et de Marie-Silvie de La Rochefoucauld, né le 24 avril 1582, marié le 11 septembre 1609 à Louise de Montberon, mourut le 11 décembre 1635.

(2) Jean Arnoux, né à Riom en 1592, admis dans la Compagnie de Jésus en 1609, confesseur du roi Louis XIII en 1617, mourut provincial de Toulouse en 1636.

(3) Le marquis de Chandenier a eu cinq fils : François, marquis de Chandenier, né en 1611, mort le 14 août 1696; Charles, d'abord abbé de Tournus, puis militaire, mort en 1653; Louis, abbé de Tournus et de l'Aumône, qui renonça à ses abbayes pour s'adonner aux missions et qui mourut le 3 mai 1660; Jean-Hélie, chevalier de Malte, mort de la peste à Paris le 20 juillet 1627, et enfin Claude-Charles, abbé de Monstier Saint-Jean, mort le 18 mai 1710.

(4) Maurice de Savoie, fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et de Catherine d'Autriche, né en 1593, créé cardinal par Paul V en 1607, renonça au cardinalat en 1643 pour se marier avec sa nièce Louise-Marie de Savoie, et mourut sans enfants le 3 octobre 1657.

(5) Anne de Caumont, fille unique de Geoffroy, baron de Caumont, et de Marguerite de Lustrac, marquise de Fronsac, veuve en 1590 d'Henri d'Escars, prince de Carençy, remariée le 5 février 1595 à François d'Orléans, comte de Saint-Pol, qu'elle perdit le 7 octobre 1631. Elle mourut le 2 juin 1642.

(6) César-François (et non Jean) d'Haraucourt de Chambley, né en 1598 au château de Chambley, diocèse de Metz, reçu dans la Compagnie de Jésus en 1619, mort en 1640. C'est de lui qu'Arnauld d'Andilly écrit le 22 janvier 1642 (*Lettre* CCXXII) au P. Paul Le Jeune, supérieur de la mission du Canada : « Dieu m'avoit donné dans votre Compagnie, en la personne du P. d'Haraucourt, un homme admirable, et qui ne m'aymoit pas moins que sa vie; et me l'ayant ôté pour le tirer à luy, je crois fermement que, par ses prières, il me le redonne maintenant en vous. » *Lettres* d'Arnauld d'Andilly, p. 303.

penser à son salut, en quoy il luy fut fort utile; car, après les liaisons que le marquis avoit eues dans les premières années de sa jeunesse avec Théophile (1) et les libertins de ce temps-là, il avoit besoin d'être averty de son devoir sur la religion. Mais après tout il fut toujours fort susceptible de ces pensées par un grand fond de bonté qui luy étoit naturelle. Il écouta les avis du père avec une docilité fort chrétienne, et il observa si fidèlement tout ce qu'il luy ordonna pour la conduite de sa conscience qu'il continua jusques à la fin de sa vie de dire exactement tous les jours, en se levant et en se couchant, deux oraisons latines que le P. d'Haraucourt luy avoit faites, auxquelles le marquis avoit une fort grande dévotion. Comme ce fut par la direction de ce père qu'il prit les premiers sentimens de cette piété, où il a persévéré depuis, il eut un grand attachement à luy pendant sa vie et une grande vénération à sa mémoire après sa mort.

L'abbé de Bourseys n'eut de part à la confiance et à l'affection du marquis qu'après le décès du P. d'Haraucourt; ceux qui prônoient son mérite redoublèrent alors leurs louanges, et, l'esprit du marquis s'étant détaché des jésuites par la perte de son directeur, il se remplit bientôt de ce nouveau venu, lequel, étant d'une figure à ne pas être exposé au public, se retranchoit aisément au cabinet et aux conférences, où il se soutenoit par sa capacité : ce qui l'attacha encore davantage au logis et auprès de la personne du marquis et de la marquise, à qui il rendoit de grandes assiduités, et il leur plut fort par là.

Jeanne de Schomberg, femme du marquis de Liancourt, étoit naturellement bonne et bienfaisante; elle avoit de la douceur pour tout le monde et une grande complaisance pour son mary, pour qui elle avoit un attachement qui a à eu la cour peu de semblables; elle avoit l'esprit grand, aisé, solide; mais la trop grande facilité qu'elle avoit à comprendre les choses les plus difficiles dans les sciences luy donnoit une avidité d'apprendre et une trop grande curiosité de savoir les questions les plus abstraites de la théologie et d'en pénétrer le fond. L'abbé de Bourseys, dans les entretiens qu'il avoit avec elle, luy en faisoit venir le goût encore davantage, surtout quand il luy rendoit

(1) Théophile de Viau, né dans l'Agénois, à Clérac ou à Boussière Sainte-Radegonde, vers 1590, est plus connu par son libertinage que par ses vers, quoique aux yeux de certains critiques l'un donne du prix aux autres. Le parlement de Paris l'avait banni de son ressort comme professant l'athéisme. Théophile revint secrètement à Paris et y mourut dans l'hôtel de Montmorency le 15 septembre 1626. On a cherché de nos jours à rendre quelque relief à sa réputation poétique justement immolée par Boileau.

469569

compte des merveilles qu'il trouvoit dans la lecture de saint Augustin sur les questions de la grâce et de la prédestination, dont la marquise étoit charmée. Ainsy non-seulement elle fut bientôt prise par l'éclat de la nouvelle opinion et par la conformité qu'on luy représentoit qu'elle avoit avec la doctrine de saint Augustin; mais elle aida même à l'abbé à prendre son mary, qui avoit très-bon sens, mais qui ne se donnoit pas la peine d'examiner les choses à fond, s'en rapportant d'ordinaire à sa femme, qui le gouvernoit et qui le fit bientôt entrer dans ses sentimens, sans écouter même les conseils que son frère le maréchal de Schomberg luy donna pour luy ôter cette nouveauté de l'esprit.

Le maréchal étoit revenu depuis quelque temps de son gouvernement de Languedoc, ainsy que les amis qu'il avoit à la cour luy avoient conseillé; ils luy donnèrent avis que le duc d'Orléans, voyant diminuer la santé du roy de jour en jour, se disposoit à demander son gouvernement, qu'on ne pouvoit pas luy refuser, et que dans un changement sa présence feroit son party meilleur. Il arriva à la cour devant le carême de l'année 1643, peu de temps après la mort du cardinal de Richelieu. Le roy le reçut bien, et comme il se fioit à luy, qu'il l'estimoit homme de bien et, même zélé pour la religion, il l'envoya à l'archevêque de Paris pour luy ordonner de sa part de défendre aux prédicateurs du carême de prêcher la nouvelle opinion, qui faisoit du bruit dans le monde, et que le P. Desmares (1) avoit déjà

(1) Toussaint-Guy-Joseph Desmares, né en 1599 à Vire, fut reçu dans l'Oratoire étant déjà prêtre. Dès 1638 il avait commencé à prêcher la nouvelle doctrine avec succès et scandale. En 1648, comme on peut le conclure d'après nos *Mémoires*, le manuscrit de Feydeau et les assertions de madame de Motteville, et non pas en 1643, comme l'assure le *nécrologe* de Port-Royal (tome I, p. 232); le P. Desmares, sur le point d'être arrêté et relégué à Quimper, parvint à s'évader; la lettre de cachet ne fut révoquée qu'en 1652; il partit pour Rome au commencement de 1653. A son retour, il fut exclu de l'Oratoire et se retira à Liancourt. En 1668 on obtint des pouvoirs d'Hardouin de Péréfixe pour lui faire prêcher l'Avent à Saint-Roch et l'opposer à Bourdaloue. Le P. Desmares était en effet le parangon de l'éloquence janséniste :

Desmares dans Saint-Roch n'aurait pas mieux prêché.

Toutefois, si l'on n'avait pas d'autre témoignage sur le mérite de ce prédicateur, il ne faudrait pas trop s'y fier, malgré la pertinence du juge, car la lunette janséniste coloriait bien des choses aux yeux de Boileau; mais la puissance de l'apôtre du parti sur les grandes assemblées est attestée par tous les contemporains, et l'on en verra à diverses reprises le sentiment du P. Rapin. Le P. Desmares est mort à Liancourt, le 19 janvier 1687. C'était, malgré son éloquence, un singulier personnage, au témoignage même de ses amis. Le docteur Claude Taignier écrivait à Saint-Amour, le 7 septembre 1652: « Le P. Desmares partira mercredy ou jeudy pour le voyage que vous savez (*le « voyage de Rome*); on est obligé de luy donner un homme d'honneur pour le con-

prêchée en l'église des pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré (1). De sorte que, le maréchal ayant naturellement de l'opposition à la nouveauté, et ayant reconnu une grande aversion de celle qui se débitoit dans l'esprit du feu roy son maître, qu'il aimoit et dont il respectoit les sentimens, il pria sa sœur de n'y être pas favorable et de ne point donner accès dans sa maison à ceux qui la publioient. La marquise de Liancourt écouta les conseils de son frère comme une femme prévenue, c'est-à-dire avec une honnêteté apparente, et dans le fond n'y fit aucune attention; car elle ne changea rien en sa conduite, et l'abbé de Bourseys dogmatisoit toujours dans l'hôtel de Liancourt avec la même liberté : ce qui obligea le maréchal à tenter une autre voie pour guérir sa sœur de sa préoccupation; car il l'invita avec son mary de s'en vouloir rapporter à l'abbé Ollier, alors curé de Saint-Sulpice, leur paroisse (2); mais ce curé étoit si déclaré contre la nouvelle opinion, et la marquise sa sœur en étoit si préoccupée, que le maréchal ne put rien gagner; ainsy elle continua à suivre toute l'inclination dont elle étoit prévenue pour ce party. Il est vray que les entretiens de l'abbé de Bourseys, joints à la curiosité naturelle qu'elle avoit d'apprendre des secrets, l'y engageoient fort; mais, après tout, cela n'étoit rien en comparaison de l'exemple de la princesse de Guémené, qui, de mondaine qu'elle étoit, devint en peu de temps une grande dévote par la direction de Port-Royal et par les maximes de la nouvelle opinion. La marquise, croyant aisément pouvoir par là devenir comme la princesse, dont la dévotion commençoit à faire du bruit dans le monde, s'affectionna tout à fait à la doctrine qui opéroit ces merveilles, malgré les remontrances de son frère. Ainsy l'hôtel de Liancourt devint bientôt une école où l'opinion de l'évêque d'Ipres se débitoit, sous le nom de saint Augustin, à tous ceux qui vouloient écouter l'abbé de Bourseys.

Le P. Esprit, de l'Oratoire, parleur agréable, d'une capacité superficielle, mais répandu dans le commerce du grand monde, avoit alors habitude dans l'hôtel de Liancourt, où il étoit bien venu,

« duire, qui est un des meilleurs amys de M. Duhamel, et qui est le seul qui peut « divertir ce père en des temps dans lesquels il a besoin de divertissement. Cela s'est « fait afin de vous décharger dans les temps dans lesquels vous ne seriez pas en état « de le divertir. Cet homme d'honneur s'appelle M. Chanlatte, et je croy qu'il est votre « parent. » (Bibl. imp. Résid. Saint-Germ., 324, n° 41.)

(1) Cette église est devenue un temple du culte protestant.

(2) L'hôtel de Liancourt, devenu plus tard l'hôtel de La Rochefoucauld, était rue de Seine; ses jardins atteignaient au midi et au couchant les rues des Marais et des Petits-Augustins.

et il commença à redoubler ses assiduités en cet hôtel pour se consoler d'une disgrâce qui luy arriva. Le chancelier le considéroit, car il avoit dans sa manière un air de douceur, de civilité et de complaisance, qui le rendoit aimable aux gens de qualité (1). Toutefois, parce qu'il se mêla un peu trop dans l'intrigue du mariage de la marquise de Coaslin (2), fille du chancelier, avec le marquis de Bois-Dauphin, comte de Laval (3), on luy ferma la porte à l'hôtel Séguier, où il eut ordre de ne plus paroître. Pour se dédommager de cette disgrâce il se donna encore davantage à l'hôtel de Liancourt, où il étoit toujours bien reçu, et la grande intrigue qu'il avoit dans le monde et son honnêteté l'y rendoient considérable. La marquise de Sablé, qui se plaisoit aux manières et à l'esprit de ce bon père, le fit connoître à la duchesse de Longueville, laquelle, prévenue d'estime pour le P. Desmares, qu'elle suivoit quand il prêchoit, n'eut pas de peine à s'affectionner au P. Esprit et à le prôner. Il étoit alors de l'Oratoire sans en être, c'est-à-dire sans aucun engagement dans les ordres, car il quitta depuis cette communauté par chagrin. Mais, comme il n'avoit rien que la réputation de bel-esprit et un assez grand commerce dans le monde parmy les gens de qualité, à la plupart desquels il plut si fort que, s'étant ennuyé des pères de l'Oratoire et s'étant marié n'ayant pas de bien, ses amis (4) luy firent une somme de plus de quatre mille francs pour avoir une femme en son pays qui luy en apporta autant; et ce fut luy qui fit quelque temps après le livre *de la Fausseté des Vertus* (5), où il déclame si fort contre l'amitié,

(1) Chapelain disait d'Esprit que l'inégalité de sa vie, quoique toujours innocente, le faisait connaître pour un homme de peu de tête, et le comparant à Lamothe-Levayer il le trouvait encore bien moins supportable. « Il a les principes viciés, ajoute-t-il, et nous le pouvons mettre entre les incurables. Cependant il plaît à ceux à qui rien ne devroit plaire qui ne fût bon, et il en reçoit des bienfaits. » Lettre à Balzac, du 11 mars 1639. Le chancelier admettait Esprit à sa table et lui donnait 500 écus de pension. (D'Olivet.)

(2) Marie-Magdeleine Séguier, fille aînée de Pierre et de Marie Fabri, née le 10 août 1618, mariée, le 22 janvier 1634, à César du Cambout, marquis de Coislin, décédé en 1641, épousa en secondes noces Guy, marquis de Laval-Boisdauphin, et mourut le 31 août 1710.

(3) Guy, marquis de Laval-Boisdauphin, fils de Philippe-Emmanuel, marquis de Sablé, et de Magdeleine de Souvré, né en 1622, marié en 1644, mort le 18 octobre 1646, laissant une fille.

(4) Deux de ces amis d'Esprit, qui lui firent ains la somme de quatre mille francs *de rente*, étaient, d'après d'Olivet, le prince de Conti, qui lui donna une promesse de quarante mille livres sur le comté de Pézénas, et M^me^ de Longueville, qui lui remit quinze mille livres comptant. Ces faits sont postérieurs à la paix de Bordeaux et au mariage du prince de Conti lui-même.

(5) Le livre *de la Fausseté des Vertus* fut publié en 1678, l'année même de la mort de l'auteur.

prétendant qu'il n'y en avoit point de vraye, luy qui avoit reçu plus que nul autre en ce siècle des fruits les plus solides de la vraye amitié. Cet homme, quoyqu'il n'eût alors que l'habit de l'Oratoire, ne laissoit pas que d'en avoir un certain esprit qui s'y étoit glissé depuis quelque temps. Car il faut remarquer que le P. Carré, de l'Oratoire, docteur de Sorbonne et ancien amy du feu évêque d'Ipres, avoit déjà donné impression de la nouvelle doctrine à quelques esprits curieux de cette société. On croit que le P. Esprit et le P. Desmares, par une certaine complaisance qui leur étoit naturelle, furent des premiers qui se laissèrent surprendre à cette nouveauté. Mais le P. Charles [de] Condren (1), général de l'Oratoire, un fort homme de bien, attaché aux sentimens de l'Église et solidement vertueux, avoit en quelque façon dissipé par sa prudence et par toute la vigilance de son zèle ces premières impressions, qui n'avoient paru dans sa communauté que comme de petits nuages, et la punition du P. Séguenot (2), qui avoit été arrêté avec l'abbé de Saint-Cyran, avoit intimidé les autres. Comme le P. [de] Condren ne recommanda rien tant aux pères de sa congrégation que de s'éloigner entièrement de ces nouvelles doctrines qu'on répandoit dans le monde, il laissa en mourant sa maison assez pure de ces nouveautés. Mais sa mort, qui arriva le 8 [7] janvier de l'année 1641, rendit à ceux qui avoient du penchant à ces doctrines une partie de leur liberté, et cet obstacle étant levé ils reprirent aisément leurs premières idées. Le P. Esprit fut bientôt ressaisy de ce poison, dont le grand commerce qu'il avoit dans le monde sans aucun discernement l'avoit déjà infecté, et la disposition où il trouva alors l'hôtel de Liancourt acheva de le gâter tout à fait. L'abbé du Croisil (3) et le marquis de la Roche-

(1) Charles de Condren, né au château de Vaubuin, près Soissons, le 15 décembre 1588, entra dans l'Oratoire, dont il devint le second général après la mort du cardinal de Bérulle, en 1629; il mourut à Paris le 7 janvier 1641. Voir sur ce grand homme la Vie de M. Olier par M. Faillon, t. Ier. Il s'opposa toute sa vie à la propagation dans l'Oratoire des doctrines jansénistes, dont Bérulle, par animosité contre les jésuites, avait laissé introduire et peut-être même favorisé les germes dans sa congrégation.

(2) Claude Séguenot, né à Avallon le 6 mai 1596, entra dans l'Oratoire en 1624 après avoir brillé dans le barreau à Dijon et à Paris. Il fut supérieur de plusieurs maisons; mais, ayant publié en 1638 une traduction du livre *de la Virginité*, de saint Augustin, avec des notes dont le véritable auteur était l'abbé de Saint-Cyran, il fut mis à la Bastille, et son livre censuré par la Sorbonne. Il devint plus tard assistant du général en 1661, 1666 et 1669, et supérieur de la maison de Paris de 1667 à 1673. Il mourut à Paris le 7 mars 1676.

(3) Jean-Baptiste Croisilles, abbé de la Couture, diocèse du Mans, précepteur du comte de Moret et du comte de Guiche, après avoir joui d'une réputation de bel-esprit, mourut dans une profonde misère en 1651. Il était prêtre; on l'accusa de s'être marié. Tallemant des Réaux lui a consacré une *historiette*.

posé (1) fréquentoient en ce temps-là dans cet hôtel l'un et l'autre en qualité de bel-esprit; ils avoient tous deux de la disposition à devenir favorables à la nouvelle opinion, mais l'abbé moins que le marquis, qui étoit déjà prévenu par des considérations de famille en faveur de ce nouveau party; car ce fut l'évêque de Poitiers (2), son oncle, qui reçut en sa maison du Vergier, quand il quitta son pays pour se produire; ce fut luy qui, touché de son mérite, luy donna l'abbaye de Saint-Cyran et qui le mit le premier en réputation dans le monde. Après tout, comme le talent du P. Esprit se bornoit aux ruelles, à cajoler les dames sur la grâce, et à leur débiter ce que l'abbé de Bourseys luy apprenoit de la doctrine de saint Augustin sur la prédestination et ce qu'il entendoit dire à l'hôtel de Liancourt, le P. Desmares faisoit plus de bruit par le talent extraordinaire qu'il avoit pour la prédication, et ce bruit le rendit dans la suite un des plus considérables du party, par le crédit et la réputation que luy attira le succès de ses sermons.

C'étoit un homme d'une capacité très-bornée; sa naissance et son éducation luy avoient donné un caractère d'esprit fort souple, car il étoit d'un village de Normandie où il fut élevé; il devint précepteur des enfans d'un gentilhomme du pays nommé de Lonconay (3): ce qui luy donna le moyen d'achever ses études au collége des jésuites de Caen; comme il les avoit commencées fort superficiellement, son plus grand talent étoit une grande adresse cachée sous l'apparence d'un air simple et une candeur naturelle ou artificielle; car cela ne se distingue pas aisément dans ceux de Basse-Normandie. Il se fit de la réputation en son pays dès qu'il commença à prêcher; on le proposa pour toutes les cures qui venoient à vaquer dans son voisinage, et, après avoir vécu quelque temps dans un certain trafic de cures par des permutations, des échanges et d'autres commerces, il vint à Paris se mettre dans la congrégation des pères de l'Oratoire, où il fut reçu par le P. [de] Condren, et, comme il avoit l'esprit na-

(1) Charles Chasteigner, seigneur d'Abain et de la Rochepozay, fils de Jean et de Diane de Fonsèque de Surgères, marié à Charlotte Jousseran de Londigny, dont il n'eut qu'une fille.

(2) Henri-Louis Chasteigner de la Rochepozay, fils de Louis, seigneur d'Abain et de la Rochepozay, et de Claude du Puy de Bellefaye, né à Tivoli le 6 septembre 1577, sacré évêque de Poitiers le 13 mai 1612, mort le 30 juillet 1651.

(3) Charles de Longaunay, seigneur de Boisherout, fils d'Antoine, seigneur de Fresnes, et d'Anne de Grante, gouverneur de Carentan, marié à Suzanne-de Bréauté, dont il eut six fils.

turellement soumis, il gagna son affection par ses complaisances et par les assiduités qu'il luy rendoit (1)...

La mère Angélique Arnault, alors supérieure de cette maison [*Port-Royal*], se faisoit un point d'honneur encore plus que de conscience d'y soutenir de tout le poids de son autorité et de toute l'ardeur de son zèle ce nouvel esprit, par l'attachement qu'elle avoit aux sentimens de l'abbé de Saint-Cyran, dont elle s'étoit entêtée. Antoine Singlin (2), alors confesseur de la communauté de Port-Royal, la secondoit fidèlement dans son zèle par le ministère de la direction; c'étoit un de ces directeurs souples et complaisans dont le principal talent est de se laisser diriger aux personnes qu'ils dirigent, car il étoit dans une si grande dépendance de la mère Angélique que c'étoit moins par ses propres lumières et par son esprit qu'il conduisoit la maison que par l'esprit et les lumières de cette supérieure. Voicy comme il entra dans le Port-Royal.

Antoine Singlin étoit fils d'un marchand de vin de Paris; son père, qui avoit mal fait ses affaires, laissa sa famille fort incommodée. Sa mère n'ayant pas de quoy subsister se retira à l'hôpital de la Pitié (3), dans le faubourg Saint-Victor, dont elle devint concierge. On prétend qu'Antoine n'ayant pu réussir dans le commerce chez un marchand de toile proche les halles, où il demeura quelque temps (4), alla à Reims se faire religieux dans une abbaye de bénédictins, d'où étant sorty avant sa profession il vint achever ses études à Paris, au collége de Clermont (5), d'où il passa au collége des Bons-Enfans, proche la porte de Saint-Victor (6), pour y prendre les ordres. Étant prêtre il fut reçu chapelain dans l'hôpital où sa mère logeoit. Il de-

(1) Il y a ici une lacune d'un feuillet dans le manuscrit.

(2) Antoine Singlin, né à Paris en 1607, fut encouragé dans ses études et conduit aux ordres sacrés par saint Vincent de Paul; il fut ordonné prêtre le 26 mars 1633. L'abbé de Saint-Cyran l'enleva au fondateur de la Mission et le donna pour confesseur à Port-Royal. En 1661 il se cacha dans une des terres de la duchesse de Longueville. Il mourut subitement à Paris, où il était revenu en secret, le 17 avril 1664, et fut inhumé dans le cimetière de Port-Royal de Paris.

(3) Fondé en 1612.

(4) Jusqu'en 1629. D'après le manuscrit de Marguerite Perrier (Biblioth. imp., suppl. franç., 1485), ce marchand drapier se nommait Faveroble.

(5) Le collége de Clermont, situé rue Saint-Jacques, était dirigé par les jésuites; il s'appela plus tard Louis-le-Grand, et ce nom est demeuré aux bâtiments occupés aujourd'hui par un lycée universitaire.

(6) Il était rue Saint-Victor. Saint Vincent avait le titre de principal depuis 1624, et il y demeurait depuis 1634. C'est là qu'il a commencé la congrégation de la Mission et qu'ont eu lieu en 1631 les premiers exercices des ordinands à Paris; c'est aussi là que s'est essayé en 1637 le séminaire.

meura quelque temps en cet employ, s'occupant avec beaucoup de gravité à assister les pauvres filles tant de la Pitié que du refuge. Il eut commerce en ce temps-là avec l'abbé de Saint-Cyran, qui, à ce qu'on prétend, s'étant confessé à luy par un pur hasard, en fut fort satisfait. D'autres disent que Singlin, voulant se perfectionner dans l'état d'ecclésiastique, où Dieu l'avoit appelé, alla le premier trouver Saint-Cyran, attiré par le bruit que sa réputation faisoit dans le monde pour la direction; ce fut pour se faire connoître à luy et pour savoir ses sentimens sur l'état de vie qu'il avoit pris. L'abbé ayant trouvé en ce jeune homme un esprit borné, mais docile et capable de recevoir les impressions qu'on voudroit luy donner, parce qu'il luy trouva un sens assez droit, un caractère sage et de bonnes intentions, le jugea capable d'être élevé dans ses sentimens. En effet, après l'avoir instruit à ses manières, après l'avoir mis à l'épreuve ordinaire de la privation des sacremens et l'avoir tenu plusieurs mois sans dire la messe, il l'employa au service des religieuses de Port-Royal, dont il devint directeur en chef après la mort de l'abbé de Saint-Cyran. La mère Angélique, à qui il étoit fort soumis dans toutes les fonctions de son ministère, commença à luy donner vogue dans le party, le faisant passer pour un homme fort intérieur, qui étoit entré le mieux de tous dans les sentimens du feu abbé de Saint-Cyran, et qui possédoit tout à fait son esprit et ses maximes. Ces éloges qu'elle faisoit sans cesse de Singlin le rendirent fort considérable à Port-Royal et luy attirèrent la réputation d'un homme extraordinaire pour la direction dans le monde. Quoyqu'il eût peu de capacité, il avoit du jugement et de la conduite, faisant état de suivre dans ceux qu'il dirigeoit la lumière de Dieu plutôt que ses propres lumières : ce qu'il n'oublioit pas de répéter souvent pour rendre sa direction encore plus recommandable. Et quoy qu'il affectât une manière fort simple dans ses prédications, qui étoient plutôt des catéchismes que des sermons, et qu'il les débitât d'un air misérable, car il n'avoit nul talent pour la prononciation, néanmoins, parce qu'il parloit en prophète, qu'il débitoit une morale sévère, et que son air et son discours même étoient édifians, on alloit l'entendre avec un grand concours, et ce qu'il disoit étoit reçu avec quelque sorte d'applaudissement (1).

(1) Ce qui est raconté dans la vie de M. Olier du frère Jean de la Croix, distributeur de ses aumônes, qui s'était mis à suivre les prédications de Singlin, s'accorde bien avec ce que dit notre auteur. « Ce qui l'attirait surtout à Port-Royal, c'était qu'on y lisait tout l'Évangile en latin, et qu'ensuite on l'expliquait en français, pratique qu'il croyait être la marque d'un grand zèle pour la pureté de l'Évangile, ne compre-

L'approbation toutefois n'était pas si universelle qu'il n'y eût des sentimens différens, non-seulement sur sa manière, mais aussy sur sa doctrine. Sa morale parut à ceux qui l'examinoient plus sévère qu'exacte, et il se trouvoit de temps en temps parmy ses auditeurs des gens capables et bien intentionnés qui y remarquèrent des erreurs assez notables. Les plaintes en furent portées à Denys Talon (1), curé de Saint-Gervais, alors grand-vicaire de l'archevêque de Paris, qui crut devoir s'en instruire par luy-même, de sorte qu'il alla entendre ce nouveau prédicateur à Port-Royal le jour de saint Augustin, après l'en avoir fait avertir. On eut soin de luy fournir des mémoires sur un si beau sujet pour donner quelque éclat à son discours; mais il en fit un si mauvais usage, et il parut tant d'ignorance dans tout ce qu'il dit, que, le grand-vicaire l'ayant appelé chez luy pour luy faire rendre compte de quelques propositions qu'il avoit avancées, entre autres : que le péché mortel portoit essentiellement une irrégularité en luy et qu'il falloit avoir conservé l'innocence baptismale pour être en état de recevoir dignement les ordres ; sur quoy il répondit si mal que le grand-vicaire fut obligé de l'interdire; mais le crédit de la cabale commençoit déjà

nant rien du reste aux discours de ces novateurs. M. Olier en ayant été averti le fit appeler et lui dit : « J'ai appris que vous alliez à Port-Royal, ce qui m'a autant surpris qu'affligé. Ne savez-vous donc pas que ces Messieurs sont dans de nouvelles « opinions contraires au sentiment de toute l'Église? » Frère Jean répondit que, sans avoir aucune conférence avec eux, il se contentait d'entendre la prédication, ne trouvant point de prédicateurs qui, à son avis, prêchassent si bien et d'une manière si salutaire. « Est-ce donc, lui répartit M. Olier, que le père de Lingendes... et beaucoup d'autres prédicateurs que nous avons, ne prêchent pas bien? » Le frère ayant ajouté qu'il lui suffisait d'entendre l'Évangile bien expliqué, comme on faisait en ce lieu-là, et que les autres prédicateurs n'entretenaient leurs auditeurs que d'histoires romaines : « Vous me fâchez, lui dit alors M. Olier d'un ton grave et sévère, « et, si toute autre personne que vous m'eût tenu ce langage, je l'eusse mise hors de « céans tout à cette heure. » Et là-dessus il se retira. Il demeura trois jours sans lui parler... M. Olier le fit enfin appeler, et dès qu'il le vit entrer : « Est-il possible, « dit-il, qu'un petit homme sans doctrine, que ce pied de mouche soit en opposition « avec tout le monde?... » Il lui dit plusieurs autres choses vives et fortes, qui anéantirent tellement ce pauvre frère qu'il ne put ouvrir la bouche pour dire un seul mot. Alors M. Olier, s'apercevant de son trouble et le voyant tout interdit, lui dit avec sa douceur ordinaire : « Je sais que vous n'en avez agi de la sorte que pour « avancer davantage dans la vertu; ainsi je vous excuse pour cette fois ; mais n'y « retournez plus. » Ces paroles furent si efficaces qu'elles changèrent à l'instant les dispositions de ce bon frère; il promit à M. Olier de ne plus mettre le pied à Port-Royal, et il fut constamment fidèle à sa promesse. » — Vie de M. Olier, II, 140, 141.

(1) Charles-François (et non Denis) Talon, fils d'Omer Talon et de Suzanne Choart de Buzenval, licencié en théologie en 1614, avocat général au parlement de Paris, résigna sa charge à son frère cadet, Omer, dont on a les *Mémoires*, en 1631 ; docteur de Sorbonne, curé de Saint-Gervais et vicaire général de Paris, il fut nommé chanoine de Notre-Dame en 1648, et mourut le 25 septembre 1651.

à être si grand, l'intrigue fut si forte et les sollicitations si pressantes auprès de l'archevêque, que cet interdit fut levé peu de temps après; et le prédicateur rétably prêcha encore avec moins de précaution qu'auparavant, n'ayant plus rien à craindre des observateurs après un rétablissement qui luy donnoit l'autorité de tout dire, et après que le coadjuteur, qui devenoit tous les jours plus favorable au party, luy eût donné l'autorité de tout faire en luy donnant son pouvoir pour autoriser sa direction.

Le bruit de ces succès donna encore plus de vogue à la maison de Port-Royal, qu'on commençoit à regarder comme le siége de l'empire du nouveau party et comme le lieu où le conseil, les assemblées, les délibérations devoient se tenir sur les affaires qui se présenteroient, et d'où devoient sortir les réponses et les oracles dans les décisions de ce qu'on devoit croire ou ne pas croire; car rien n'avoit d'autorité que ce qui venoit de Port-Royal. Ainsy on ne pensa plus qu'à chercher de l'argent pour y bâtir; sur l'idée que les chefs de la cabale s'étoient faite de l'établissement du party dans ce lieu-là, on délibéra même d'abandonner tout à fait la maison de Port-Royal des Champs et de la vendre pour faire une somme d'argent plus prompte et plus considérable. On en traita avec un nommé Rollet, qui étoit d'Orléans (1) et qu'on fit venir demeurer à Paris pour cela. Mais le traité fut rompu, et dans la suite on fut obligé de quitter entièrement ce dessein, parce que l'abbé de Cîteaux (2), ayant appris qu'on pensoit à déserter tout à fait cette maison, prit ses mesures pour s'en saisir comme d'un lieu abandonné qui appartenoit originellement à son ordre; et parce que l'abbesse de Port-Royal fut avertie de bonne part qu'on pensoit à demander au roy cette maison, comme un lieu déserté par les propriétaires, pour un nouvel établissement de religieuses et pour une

(1) Rollet, dont il est question dans la première satire de Boileau,

J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon,

était, selon tous les commentateurs, un procureur du parlement de Paris, fameux par sa rapacité. Il se nommait Charles Rollet et n'a peut-être rien de commun avec le Rollet venu d'Orléans pour traiter de la vente du Port-Royal des Champs; rien ne nous dit non plus que la rupture du traité qu'on voulait faire avec ce dernier Rollet eût laissé quelque grief dans l'âme des jansénistes; cependant, à voir Rollet égorgé dans la première satire et encore frappé dans la huitième, on a peine à croire que le Rollet d'Orléans n'ait pas été dans la visée du poëte, et que quelque rancune du parti n'ait pas ému sa verve.

(2) Claude Vaussin, moine de Clairvaux, docteur en théologie de la faculté de Paris, élu abbé de Cîteaux le 10 mai 1645, confirmé par Innocent X le 29 novembre, prit possession le 15 janvier 1646 et mourut le 1er février 1670, à l'âge de soixante-trois ans.

nouvelle abbesse, on pensa à Port-Royal à d'autres voies pour avoir de l'argent. La princesse de Guémené, qui devenoit zélée pour la nouvelle doctrine parce qu'elle devenoit tous les jours par là plus considérable, fournit une grande somme d'argent pour bâtir un grand corps de logis, où elle alla loger. L'on renvoya des religieuses à Port-Royal des Champs pour y rétablir l'habitation, et d'Andilly, qui depuis qu'on avoit quitté ce lieu y alloit quelquefois comme à une de ses maisons de campagne, s'y tint avec bien plus d'assiduité qu'auparavant.

On emprunta alors des sommes d'argent assez considérables pour accroître le Port-Royal de Paris, car il falloit donner à la maison de l'étendue à mesure que les troupes grossissoient et qu'on recevoit des filles pour être religieuses ou pensionnaires, dont le nombre s'augmentoit tous les jours. Il est vray qu'on y élevoit avec un fort grand soin les filles de qualité et surtout celles qui avoient de l'esprit, à qui l'on apprenoit le latin, les Pères, saint Augustin et le grand mystère de la grâce et de la prédestination. Les mères étoient ravies de voir leurs filles devenues savantes et théologiennes en peu de temps (1)...

...D'Andilly ne réussit pas mieux auprès de la duchesse de Chevreuse (2), femme d'un génie aussy appliqué aux grandes choses qu'elle sembloit indifférente et distraite pour les petites; car, quoyqu'elle prît plaisir à le voir chez elle à Dampierre et qu'elle le trouvât agréable, néanmoins elle n'eut aucune attention à tout ce qu'il luy disoit des intrigues de Port-Royal, car elle en avoit bien d'autres dans la tête qui l'occupoient davantage. Elle étoit revenue depuis peu à la cour dans l'espérance de gouverner la reine, qui luy avoit attiré une partie des persécutions qu'elle avoit souffertes par le cardinal de Richelieu : car, outre que la reine avoit eu autrefois une entière confiance en elle avant sa retraite de la cour, elle avoit sujet de croire que ce qu'elle avoit souffert pour elle devoit l'obliger à la considérer encore davantage. Mais la reine étoit trop prévenue par le cardinal Mazarin, qui commençoit à se rendre maître des affaires, pour en donner part à la duchesse de Chevreuse, pour laquelle elle n'eut que de véritables froideurs cachées sous de fausses confidences; ce qui l'obligea à penser à retourner encore en Espagne. Montrésor (3), La Chas-

(1) Nouvelle lacune d'un feuillet dans le manuscrit.

(2) Marie de Rohan, fille d'Hercule de Rohan-Montbazon et de Magdeleine de Lenoncourt, née au mois de décembre 1600, mariée à Charles d'Albert, duc de Luynes, connétable, et en secondes noces à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, mourut le 12 août 1679, après avoir été mêlée à toutes les intrigues du temps.

(3) Claude de Bourdeilles, comte de Montrésor, fils de Henri et de Madeleine de

tre (1), Barillon (2), Châteauneuf (3), ses vieux amis, l'en dissuadèrent; mais le chancelier, qui prévoyoit qu'elle ne pouvoit pas avoir part à la faveur sans penser à rétablir le marquis Châteauneuf et luy faire rendre les sceaux dont il avoit été dépossédé par sa disgrâce, ne manquoit pas de rendre la conduite de la duchesse suspecte à la reine et au cardinal pour se conserver. Et la princesse de Condé (4), devenue considérable par les victoires du duc d'Enghien, son fils, qui avoit eu de grands démêlés avec elle, luy faisoit des affaires à la cour, outre que le comte d'Estrade (5) avoit écrit de Hollande qu'on craignoit en ce pays-là que la duchesse n'entrât dans la connoissance des affaires, par la qualité de son esprit. Et la cabale du cardinal Mazarin ayant prévalu à celle du garde des sceaux Châteauneuf, la reine ordonna à la duchesse de se retirer à Dampierre. Elle vit alors le livre *de la Fréquente Communion*, dont la princesse de Guémené luy fit présent, et, sur le bruit que ce livre faisoit dans le monde, elle eut la curiosité de le lire sans avoir la force de l'achever. Ainsy elle n'avoit point l'esprit capable des intrigues de Port-Royal, l'ayant si plein de ses intrigues présentes et des passées; et quoyque d'Andilly fût toujours bien reçu chez elle, il ne put jamais toutefois la faire entrer dans les intérêts de Port-Royal, dont elle regardoit les affaires peu dignes d'elle, après avoir couru les cours les plus considérables de l'Europe et après avoir eu part à tant de grandes choses. Elle ne laissa pas toutefois, dans la suite, de s'y affectionner un peu, parce que les femmes de qualité et d'esprit y étoient fort considérées, et parce que ce commerce fournissoit de la matière et de l'occupation à son esprit, qui aymoit toujours l'intrigue, et qu'on

la Chastre, né en 1606, mourut le 2 juillet 1663, sans avoir été marié. On a de lui des *Mémoires*.

(1) Edme, comte de la Chastre, marquis de Nancey, fils de Henri et de Marie de la Guesle, mourut à Philisbourg le 2 septembre 1645. Il a raconté la déroute des Importants, sous prétexte de faire son apologie et d'expliquer ses disgrâces.

(2) Jean-Jacques de Barillon, seigneur de Châtillon-sur-Seine, fils de Jean Barillon, seigneur de Mancy, et de Judith de Mesmes, marié à Bonne Fayet, conseiller et président aux enquêtes, mourut prisonnier à Pignerol le 31 mars 1644.

(3) Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, fils de Guillaume et de Marie de la Chastre, né à Paris en 1580, garde des sceaux de 1630 à 1633 et de 1650 à 1651, mourut sans alliance le 26 septembre 1653.

(4) Charlotte-Marguerite de Montmorency, fille de Henri et de Louise de Budos, née en 1593, mariée le 3 mars 1609 à Henri de Bourbon, prince de Condé, mourut à Châtillon-sur-Loing le 2 décembre 1650.

(5) Godefroy, comte d'Estrades, fils de François et de Suzanne de Secondat, ambassadeur en Angleterre et en Hollande, maréchal de France le 30 juillet 1675, mourut le 20 février 1686, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

apprenoit par les gens de la cabale, qui commençoient à se fourrer partout, ce qui se passoit à Paris de plus secret et de plus curieux dans le royaume ; et cela ne luy déplaisoit pas ; elle y trouvoit de quoy satisfaire la curiosité naturelle de son esprit, qui étoit grande ; on la flatta même de l'espérance de cabales contre le cardinal Mazarin, dont elle étoit très-mécontente parce qu'il n'oublioit rien pour la détruire dans l'esprit de la reine. Toutes ces vues qui luy passèrent par la tête ne purent luy persuader d'entrer dans le party, dont elle ne se servit que d'un amusement à sa curiosité ou d'un vain projet à sa vengeance. Mais cela ne dura qu'autant qu'elle fut à Dampierre, sa maison de campagne en la vallée de Chevreuse, proche Port-Royal, d'où elle fut reléguée à Tours (1) par les jalousies qu'elle donna au cardinal avec le commerce secret qu'elle entretenoit à la cour. Sarmiento (2), seigneur espagnol, civil et galant, qui l'avoit vue et aimée à Bruxelles pendant le séjour qu'elle y fit en revenant d'Espagne, ayant appris sa disgrâce et son éloignement de la cour, traita d'une souveraineté pour elle dans le Frioul avec la duchesse d'Inspruc (3), par la voie du ministre de l'empereur qui résidoit en Flandre. Le cardinal Mazarin le sut ; on luy envoya (*à la duchesse de Chevreuse*) Riquetti, exempt des gardes, pour l'intimider (4). Sur l'avis qu'elle eut de sa marche elle se sauva la nuit avec sa fille, déguisées en hommes. Elle alla à Saint-Malo, où Coaquin (5), gouverneur de la place, luy fournit un vaisseau pour retourner en Espagne ; ce vaisseau fut pris par les Anglais ; la mère et la fille menées à Londres y coururent d'autres aventures, qui n'ont aucun rapport à notre histoire. Ce fut toute la part qu'elle eut en cette cabale, qui fut légère. On trouva dans la suite plus de disposition à gagner l'estime et la confiance du duc de Luynes, son fils (6), mais son heure n'étoit pas encore venue.

(1) Après l'arrestation du duc de Beaufort, septembre 1643.

(2) Antoine Sarmiento, comte de Crescente, gouverneur de Franche-Comté en 1640, marié à Alexandrine de Hénin-Liétard.

(3) Anne de Médicis, née le 21 juillet 1616 de Cosme II, grand-duc de Toscane, et de Marie-Magdeleine d'Autriche, mariée le 10 juin 1646 à Ferdinand-Charles d'Autriche, archiduc d'Inspruck, mourut le 12 septembre 1676.

(4) Et pour la conduire à Angoulême, où la duchesse craignait d'être retenue prisonnière.

(5) Malo I, marquis de Coëtquen, comte de Combourg, fils de Louis et d'Henriette d'Orléans, marié à Françoise de la Marzelière, mort à Paris le 9 août 1674 sur la paroisse de Saint-Paul, fut transporté à sa terre de Combourg pour y être inhumé. (*Registre de la paroisse de Saint-Paul.*)

(6) Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, fils de Charles, connétable, et de Marie de Rohan, né en décembre 1620, marié d'abord à Marie-Louise Séguier, marquis d'O, puis à Anne de Rohan-Montbazon, sa tante, et enfin à Marguerite d'Aligre,

Il est vray que, ou bien par l'antipathie naturelle que les courtisans ont pour la doctrine, ou bien par l'aversion que la reine faisoit paroître contre ce party, ou parce que la marquise de Senecey, la marquise de Hautefort et les autres dames qui étoient attachées à sa personne, ne luy étoient pas favorables, et que le cardinal même en paroissoit éloigné, la cour ne donnoit en aucune manière dans ces nouveautés, d'autant que, dans la situation où se trouvoit alors le gouvernement nouveau, qui arrêtoit les esprits, chacun pensoit à soy et à ses affaires. On cherchoit des mécontens, comme c'est la coutume dans les intrigues de faction; mais il ne s'en trouvoit point encore à la cour, où chacun se faisoit un plan de fortune conforme à ses prétentions ou à ses espérances, dont il s'occupoit.

La curiosité remuoit davantage les esprits en Sorbonne, où toute la jeunesse avoit les yeux arrêtés sur le mérite d'Antoine Arnault, qu'on leur proposoit comme un modèle de vertu, de doctrine et de bel-esprit, qui leur devenoit plus considérable par la persécution qu'il souffroit, car il avoit déjà été obligé de se cacher. Mazure (1), Faydeau (2),

veuve de Charles-Bonaventure, marquis de Manneville, mourut à Paris le 20 octobre 1690.

(1) Nicolas Mazure, né au diocèse d'Avranches, d'abord chanoine de Coutances, ordonné prêtre à Paris le 17 avril 1632, succéda à son oncle Guillaume Mazure, curé de Saint-Paul, décédé le 12 mars 1633. Docteur de la maison et société de Sorbonne, grand-maître de l'oratoire du roi jusqu'en 1653, il permuta pour l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, diocèse de Chartres, avec André Hameau, docteur de Sorbonne, conseiller au parlement, prieur et comte de Percy, et celui-ci prit possession de la cure de Saint-Paul le 19 juillet 1664. Pendant les trente et un ans que Nicolas Mazure avait été curé, il avait toujours été en luttes et en procès avec ses marguilliers; ils avaient beau obtenir le désistement de ses prétentions, il les renouvelait constamment. Il ne voulait pas surtout qu'on appelât les jésuites pour prêcher dans son église, et les marguilliers, usant de leur droit, les appelaient souvent. Au mois d'avril 1665, quoiqu'il ne fût plus curé, Mazure continuait à occuper le presbytère; « il fallut l'en faire sortir et faire ôter un marbre que de son autorité il avoit fait mettre au corps de logis. » Ce sont les termes du registre de la fabrique. On avait composé sur son nom un double anagramme : *Nicolaus Masure, curio malesanus, curio sane malus.* Il ne faut pas le confondre, comme ont fait les auteurs du *Gallia Christiana*, avec un Guillaume Mazure reçu docteur de la faculté de théologie en 1669 et qui était peut-être son neveu. Nicolas, devenu doyen de la faculté de théologie, mourut à Paris, proche la porte Montmartre, paroisse Saint-Eustache, le 25 juin 1685, « à huit heures et demie du matin; » il fut transporté le 26 à l'église Saint-Paul et inhumé dans le chœur.

(2) Matthieu Feydeau, né à Paris en 1616, d'une famille de robe, filleul de Matthieu Molé, fut licencié en 1644, docteur de Sorbonne, théologal de Beauvais, vicaire de Duhamel à Belleville et à Saint-Merry. Il fut exclu de la Sorbonne lors de la censure d'Arnauld, se retira à Melun, devint curé de Vitry-le-Français, théologal d'Aleth, exilé à Bourges, puis enfin à Annonay, où il mourut le 24 juillet 1691. Il a laissé de curieux Mémoires qu'on trouve en manuscrits à la Bibliothèque impériale

Hermant (1), La Lane (2), Dorat (3), Tannier (4), Quéras (5), Guillebert et quelques curés de Paris furent les premiers qui se laissèrent éblouir aux éloges perpétuels qu'on leur faisoit de ce jeune docteur, lequel, peu de temps après avoir pris le bonnet, n'ayant plus d'opposition à craindre pour son degré, tout caché qu'il étoit, se mettoit déjà à la tête des nouvelles troupes et se déclaroit chef du party. Sa capacité lui donnoit cet avantage par-dessus tous les autres; il avoit encore celuy d'être frère de la mère Angélique et de la mère Agnès, qui étoient les maîtresses à Port-Royal; et, comme il avoit été formé par l'abbé de Saint-Cyran, on le regardoit comme le véritable dépositaire de son esprit particulier et de l'esprit général de la cabale. La réputation qu'il s'étoit acquise par le livre *de la Fréquente Communion*, qui s'étoit déjà répandu par plusieurs éditions dedans et dehors le royaume, lui avoit donné une si grande autorité sur les esprits que rien ne se faisoit sans sa participation, et tout se décidoit par ses sentimens.

Sainte-Beuve le secondoit de tout le pouvoir et de tout le crédit qu'il s'étoit acquis sur l'esprit de ses écoliers, qu'il avoit soin de cultiver

(résid. Saint-Germain, 302). Il est auteur du Catéchisme de la grâce et des Méditations sur les principales obligations du chrétien.

(1) Godefroy Hermant, licencié en 1646, docteur en théologie de la faculté de Paris et chanoine de Beauvais, était né dans cette ville le 6 février 1617, et il est mort subitement à Paris, devant l'hôtel Saint-Paul, le 11 juillet 1690. Il avait été élu recteur de l'Université en 1646. Il est auteur de nombreux ouvrages et d'une Histoire manuscrite du Jansénisme, souvent citée par M. Sainte-Beuve.

(2) Noël de La Lane, abbé de Valcroissant, licencié en 1644, docteur de la maison de Navarre, né en 1618, mourut à Paris le 23 février 1673, et fut inhumé le lendemain à Saint-Eustache. Il est auteur d'ouvrages en faveur du jansénisme.

(3) Jean-Jacques Dorat, fils de Joseph et de Marie-Magdeleine Péléus, né en 1618, licencié en 1644, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Germain, et curé de Massy au diocèse de Paris, avait fait partie de la communauté de Duhamel à Saint-Merry; il mourut à Paris le 4 mars 1677. « C'étoit un homme fort doux, fort commode, fort savant, dit Feydeau, mais qui n'avoit aucun talent pour parler en public, ni aucune force pour rien entreprendre. »

(4) Claude Taignier, né à Paris, licencié en 1642, docteur de la maison de Navarre en 1643, ordonné prêtre le 19 décembre de la même année, était allié à la famille Angran, fut obligé de disparaître en 1661 pour éviter une lettre de cachet, mourut dans sa retraite le 22 juillet 1666 et fut inhumé à Saint-Jean en Grève. Il est singulier qu'aucun des nécrologes de Port-Royal ne parle de lui; il a été le correspondant le plus assidu de Saint-Amour durant le séjour de ce dernier à Rome.

(5) Mathurin Quéras, né le 1er août 1614 au bourg de la Chapelle-la-Reine, près Nemours, d'Antoine et de Suzanne Regnier, licencié en 1646, reçu docteur de Sorbonne le 1er mars 1647, nommé vicaire général de Sens le 6 décembre 1656, et placé à la tête du grand séminaire par Louis-Henri de Gondrin, fut enfin prieur de Saint-Quentin de Troyes le 20 avril 1674. Après la mort de Gondrin Quéras se retira dans son prieuré et y mourut le 9 avril 1695. Une partie de ses papiers se conserve à la bibliothèque de la ville de Troyes.

par des entretiens particuliers, outre les écrits qu'il donnoit en classe sur la grâce conformément à la doctrine de l'évêque d'Ipres; et les discours qu'il faisoit d'un air insinuant, en expliquant ses leçons, luy attiroient un grand nombre d'auditeurs. Parmy les sujets qu'on formoit dans la jeunesse de Sorbonne et parmy les ecclésiastiques de toutes les professions en la ville et dans tout le royaume, on recherchoit particulièrement ceux qui avoient de l'esprit, ou du moins de la hardiesse, car dans les intrigues de party la hardiesse tient lieu d'esprit; on aymoit encore mieux que les autres ceux qui avoient quelque animosité contre les jésuites. C'étoit un grand caractère que celuy d'être leur ennemy dans une cabale qui ne se formoit que par aversion de leur compagnie. Ce fut particulièrement cette considération qui attacha une partie des curés de Paris et des villages voisins à la nouvelle opinion, parce que, les intérêts de la hiérarchie les ayant révoltés contre cette société, ils furent des premiers à s'engager dans une ligue qui ne s'élevoit que pour la détruire.

Mais, quoyque les motifs d'intérêt ou de vanité eussent déjà corrompu une partie de la jeunesse dans l'Université de Paris, il s'y trouva néanmoins un assez grand nombre de sujets bien intentionnés, qui s'élevèrent contre les novateurs et qui se servirent de tout le poids que leur donnoient l'expérience et l'autorité de leur âge pour s'opposer à l'audace de cette volée de jeunes docteurs. Ce qui fit un grand effet dans les esprits; car quand on vit tout ce qu'il y avoit de considérable dans la Sorbonne et dans le collége de Navarre (1) ou pour la vertu ou pour la capacité se déclarer si hautement contre ces nouveautés, bien des gens commencèrent à les tenir pour suspectes. Les plus sages et les plus célèbres docteurs de toute l'Université étoient sans controverse l'évêque de Vabres, l'évêque de Lavaur, l'évêque de Chartres, Cornet, syndic de la faculté, Pereyret, Le Moyne, Grandin (2), Morel (3), qui firent tous éclater leur zèle ou par leurs voix, ou par

(1) Le collége de Navarre était sur la montagne Sainte-Geneviève, rue Clopin; ses bâtiments sont aujourd'hui occupés par l'École polytechnique.

(2) Martin Grandin, né à Saint-Quentin le 11 novembre 1604, étudia la théologie à Paris sous le P. Louis Le Mairat, enseigna la philosophie au collége du cardinal Le Moine, licencié en 1638 et docteur de la maison et société de Sorbonne. Après avoir consacré quelques années au ministère pastoral, il fut rappelé à Paris pour y professer la théologie. Il occupa sa chaire plus de cinquante ans, fut doyen de la faculté de théologie, sénieur de Sorbonne, professeur royal et principal du collége de Dinville, et mourut le 6 ou le 16 novembre 1691. On a imprimé son Cours de Théologie, 6 vol. in-4°, 1710.

(3) Claude Morel, né à Vitry-le-Français, licencié en 1624, docteur de la maison et société de Sorbonne, prédicateur du roi en 1640, chanoine de Notre-Dame de Paris et théologal en 1662, mourut doyen de la faculté de théologie le 30 avril 1679.

leurs écrits, contre la nouvelle doctrine. Mais, parmy ceux qui se signalèrent en cette occasion, François de Raconis, évêque de Lavaur, parut un des plus animés ; comme ce fut luy qui s'étoit avisé (1) le premier de la proposition contenue dans la préface du livre *de la Fréquente Communion*, qui fit tant de bruit, que saint Pierre et saint Paul étoient également les deux chefs de l'Église, il écrivit contre une erreur si manifeste pour en faire voir au public tout le venin par les conséquences qu'on en pouvoit tirer. Le Port-Royal répondit à cet écrit par un autre plein d'aigreur, qui portoit pour titre : *la Défense des deux chefs qui n'en font qu'un*, où le docteur Arnault (2), qui en fut l'auteur, avoit copié tout le livre que de Dominis (3), archevêque de Spalatro, avoit fait autrefois contre l'Église romaine, s'étant retiré en Angleterre après avoir abjuré la foy catholique. C'est un ouvrage dont se servent tous les hérétiques pour combattre l'autorité du Saint-Siége par les raisons, tirées des Pères, que cet apostat met en usage pour prouver que, saint Pierre et saint Paul ayant reçu ensemble du Fils de Dieu le droit de primauté, ce droit ne pouvoit pas être perpétué dans les successeurs; car, après avoir été communiqué à deux apôtres dans sa première institution, il étoit finy dans leurs personnes. Il est vray qu'Arnault n'avoit rien oublié pour ôter dans son ouvrage ce que cette doctrine avoit de plus odieux et qu'il avoit mis son art à luy donner quelque tour ortodoxe; mais, dans le fond, la difficulté restoit toujours ; car, si l'autorité avoit été partagée entre deux chefs dans son institution, il ne paroît pas comment elle a été réunie en une seule personne dans les successeurs. Une si pernicieuse doctrine alarma fort les gens de bien ; le P. Vincent ne put apprendre cette hardiesse du party sans en être effrayé ; il écrivit une grande

(1) Voilà le secret de la haine vivace que Port-Royal garda à la mémoire de Raconis : il s'étoit *avisé* le premier, c'est-à-dire il avait remarqué.

(2) La défense des deux chefs se compose de deux traités, tous deux publiés en 1645, in-4°, sans nom d'auteur, à la mode janséniste : 1° *la Grandeur de l'Église romaine établie sur l'autorité de saint Pierre et de saint Paul ; 2° de l'Autorité de saint Pierre et de saint Paul qui réside dans le pape, successeur de ces deux apôtres.* Un troisième ouvrage (1646) est intitulé : *Éclaircissement de quelques objections formées contre la grandeur de l'Église romaine.* Ces trois ouvrages sont de Barcos, et non d'Arnauld.

(3) Marc-Antoine de Dominis, né en 1566 à Arbe, en Dalmatie, entra dans la Compagnie de Jésus, en sortit par ambition, devint évêque de Segni, puis archevêque de Spalatro. Il quitta son siége en 1615 pour aller en Angleterre se faire protestant. Il revint en Italie, se rétracta, retomba, et finit par mourir prisonnier au château Saint-Ange en décembre 1625. Son livre est intitulé : *de Republica Christiana, Londini*, 1617 *et* 1620 ; *Francofurti*, 1658, 3 vol. in-fol. C'est l'arsenal où vont puiser les canonistes jansénistes, parlementaires et ultra-gallicans.

lettre au cardinal Grimaldi, qui l'avoit connu pendant sa nonciature en France, et avec lequel il avoit eu quelque sorte de commerce pour les affaires de la religion, étant luy-même du conseil de conscience de la reine régente; et voicy les termes dans lesquels il écrivit:

« Je supplie très-humblement V. E. d'agréer que je luy adresse « quelques écrits contre l'opinion des deux chefs saint Pierre et « saint Paul, composés par un des plus savans théologiens et un des « plus honnêtes hommes du royaume qui ne veut point être nommé. « Il a appris par la gazette de Rome que l'on y examine le livre qu'il « réfute et que deux docteurs de Sorbonne y sont qui soutiennent « que la doctrine de ce livre est celle de leur faculté. Et cette même « faculté, ayant été informée qu'on luy attribuoit cette opinion des « deux chefs, s'est assemblée et a député vers M. le nonce pour dé- « savouer ces docteurs, et l'assurer qu'elle est de sentiment contraire, « et pour le supplier en même temps de faire en sorte que la pro- « chaine gazette fasse mention qu'on luy attribue à faux cette doc- « trine. »

Cette lettre, datée du 4 octobre de l'année 1646, fut envoyée au cardinal avec une réfutation fort ample de cette doctrine pour servir de mémoire à ceux que le pape avoit députés pour examiner le livre des deux chefs. A la vérité l'archevêque d'Athènes, Guido Bagny, alors nonce en France, ayant envoyé ordre à Nicolas Cornet, docteur de Navarre et syndic de la faculté, de le venir trouver pour luy faire voir, par les lettres qu'il avoit reçues, que les deux docteurs de Sorbonne, Bourgeois et Duchesne (1), envoyés à Rome par les archevêques et évêques qui avoient approuvé le livre *de la Fréquente Communion* pour le défendre, y soutenoient la doctrine du livre des deux chefs comme une doctrine de la Sorbonne, et, Cornet en ayant fait rapport à la faculté, les esprits se révoltèrent si fort contre cette doctrine qu'elle fut condamnée sur-le-champ; le syndic fut chargé d'en avertir le nonce, qui, l'ayant écrit à Rome, elle y fut censurée comme contraire à la monarchie du Saint-Siége et comme pernicieuse à l'Église par les terribles conséquences qu'on en pouvoit tirer; et les deux docteurs, désavoués de leur corps, furent entièrement décrédités. Outre l'évêque de Lavaur, Isaac Habert, nommé à l'évêché de Vabres, et dom Pierre de Saint-Joseph (2), feuillant, firent aussy paroître leur zèle pour la

(1) Jérôme du Chesne, né à Paris, licencié en 1626, docteur de la maison et société de Sorbonne, devint barnabite et prit le nom de dom Thomas.

(2) Pierre Comagère, né à Auch en 1594, entra tout jeune chez les feuillants de Paris, où il prit le nom de Pierre de Saint-Joseph. Il professa la philosophie et la

religion contre une si dangereuse doctrine, laquelle fit voir de quel esprit étoit animé ce party qui faisoit profession d'une morale si rigide. Car une démarche si hardie contre le Saint-Siége, et soutenue avec tant d'animosité, marquoit assez que les chefs de cette cabale n'étoient pas si bien intentionnés pour l'Église et pour la religion qu'ils vouloient le persuader.

Au reste il faut convenir que, dans ces commencements qui étoient comme la naissance de la nouvelle opinion, tout se faisoit à Port-Royal dans un secret si profond qu'on n'y pouvoit rien pénétrer, par le soin qu'on avoit de dérober à la connoissance du public les desseins et les résolutions qu'on prenoit. Ainsy l'on peut dire que les intrigues principales de ce temps-là demeurèrent presque tout à fait inconnues, et qu'il n'éclata rien au dehors que ce qui ne pouvoit être absolument caché par la qualité des affaires qui s'y traitoient, ou par leur exécution, parce qu'il n'y avoit encore personne assez considérable pour soutenir de son nom et de son crédit le poids d'une affaire de cette importance, contre laquelle la cour se déclaroit; que la foiblesse et la nouveauté du party inspiroient un air de mystère à tout ce qui s'y faisoit, pour suppléer par une conduite si cachée et si artificieuse ce qui manquoit de force et d'équité à un dessein qu'on vouloit faire réussir par une innovation si hardie et par de si mauvaises intentions. La plupart des démarches qu'on faisoit étoient timides et circonspectes, telles que sont celles qu'on a coutume de faire dans les entreprises où la politique a plus de part que la justice et la probité, soit que la difficulté de faire réussir ce dessein demandât toutes ces précautions pour ménager les esprits, que ces nouveautés devoient choquer, soit que les chefs de l'intrigue n'eussent pas encore bien pris les mesures nécessaires pour un projet aussy vaste qu'ils se l'étoient proposé.

Quoy qu'il en soit, c'étoit là à peu près l'esprit dans lequel les affaires les plus importantes se traitoient à Port-Royal pour mettre plus à couvert la foiblesse d'un party qui ne faisoit que de naître, et pour en affermir les fondemens par le secret, par la fidélité et par les autres précautions qu'on peut prendre dans des desseins de cette nature. Ce qui a été principalement cause qu'on a si peu pénétré dans tout le mystère de cette intrigue, dont la conduite a été cachée avec

théologie pendant trente ans et déploya un zèle extraordinaire à combattre le jansénisme. Il a composé un grand nombre d'ouvrages; le premier, *de Gratia*, parut en 1625, et le dernier, *Defensio Formularii*, en 1662, l'année même où ce bon religieux mourut, le 10 juillet, au couvent de Paris.

tant de soin. Après tout, on n'a pas laissé de savoir en général qu'on vivoit d'une manière à Port-Royal propre à y détruire l'esprit d'oraison parce qu'on enseignoit qu'il falloit une vocation particulière pour la faire ; on y avoit établi exprès le travail des mains, et on obligeoit chaque religieuse à apprendre un métier, selon son inclination, pour s'y occuper dans le temps qui étoit destiné à prier avant que Saint-Cyran eût établi ses maximes dans cette maison. Ce qu'on n'avoit pas de peine à persuader à ces filles, à qui l'on faisoit faire ce qu'on vouloit dans l'idée qu'on leur donnoit que Dieu vouloit se servir d'elles pour rétablir par leur moyen le véritable esprit des premiers chrétiens, et que le rétablissement de l'Église étoit un ouvrage que la Providence leur avoit réservé. Sur ce beau principe les artisans de Paris entroient tous les jours dans le couvent de Port-Royal pour apprendre leur métier aux religieuses qui choisissoient celuy qui étoit à leur gré ; ce qui dans la suite donna lieu à une petite aventure qui parut plaisante à la cour. Il y avoit dans Port-Royal la veuve du feu marquis de Saint-Ange (1), laquelle s'étoit faite religieuse en ce monastère après la mort de son mary ; elle avoit un fils officier de la reine (2), jeune, spirituel, bien fait. La mère, qui l'aymoit tendrement, ne le voyoit que des moments à la grille qui ne la satisfaisoient point ; de sorte qu'elle s'avisa pour le voir à son ayse de le prier d'apprendre un métier pour entrer dans la maison sous cet honnête prétexte. Le fils n'eut pas de peine à accorder cette petite satisfaction à une mère qu'il aymoit luy-même ; il apprit à faire des lanternes (3), ou parce que la mère choisit cet art, ou parce qu'il luy parut plus aysé et moins embarrassant que les autres. De sorte que ce jeune homme entroit à Port-Royal toutes les fois qu'il vouloit, et la mère le vouloit encore plus que le fils. On en fit de petites railleries à la cour. Cette

(1) Anne de Boulogne, fille du gouverneur de Nogent-le-Roi, mariée à François Le Charron, baron de Saint-Ange, premier maître d'hôtel de la reine, qui mourut le 17 février 1651, se fit religieuse à Port-Royal en 1664 et prit le nom d'Anne de Sainte-Eugénie. Elle fut bientôt enlevée et renfermée à la Visitation de Chaillot. De retour à Port-Royal des Champs, elle tomba malade, et, ayant obstinément refusé de signer le formulaire, elle mourut privée des sacrements, le 13 décembre 1667. On lui refusa la sépulture ecclésiastique. Son fils parvint cependant par supercherie à lui faire faire un service funèbre dans l'église des Augustins. (Ms. de Marguerite Perrier, Biblioth. imp., suppl., f. 1485.)

(2) François Le Charron, marquis de Saint-Ange, fils de François et d'Anne de Boulogne, premier maître d'hôtel de la reine après son père, épousa Ennemonde Servien, dont la conduite lui causa bien des déboires. Il fut obligé de quitter la cour, et on ignore l'époque de sa mort.

(3) L'état de vitrier, dit Marguerite Perrier.

fantaisie de travail des mains régna quelque temps avec tant de chaleur dans cette maison qu'elle donna lieu au bruit ridicule, qui courut depuis par le royaume et particulièrement à Paris, qu'on apprenoit à faire des sabots à Port-Royal en y apprenant la nouvelle morale. Après tout, ce bruit ne fut pas sans fondement, car on envoyoit à Port-Royal des Champs les hommes qui se rangeoient avec plus de soumission dans le party pour y faire pénitence; on prétend qu'un gentilhomme, après avoir vécu dans le libertinage, étant touché de Dieu et voulant s'humilier plus que les autres, apprit à faire des sabots (1) pour se confondre davantage par une occupation si opposée à sa première condition, et qu'il y en eut d'autres qui l'imitèrent. Il est vray qu'on prenoit plaisir d'abaisser ceux qui avoient quelque élévation de naissance ou d'esprit pour ôter toutes les distinctions que la chair et le sang ont établies dans le monde et réduire par là les choses à quelque ressemblance des premiers siècles, où il n'y avoit de distinction parmy les chrétiens que celle de la grâce et de la vocation.

Quoy qu'il en soit, on reconnut en ce temps-là que cette nouveauté du travail des mains ne fut établie dans le fond à Port-Royal que pour en ôter l'esprit d'oraison que l'abbé de Saint-Cyran ne pouvoit souffrir, et pour amuser les esprits d'une vaine apparence de la vie pénitente que les solitaires d'Égypte menoient dans le désert, où ils s'occupoient tous d'un travail extérieur, au rapport de Palladius et de Théodoret; ce fut pour cela que d'Andilly fit imprimer les deux tomes de la *Vie des Pères*, qui furent si bien reçus du public. Enfin cet esprit posséda si fort dans la suite les religieuses de Port-Royal, et régna dans cette maison avec tant d'autorité, qu'on y travailloit les jours de fêtes comme les autres jours (2), que les filles portoient leurs ouvrages aux conférences qui se faisoient à la grille et que toute la communauté y travailloit.

On sut que les principales maximes de leur morale secrète étoient d'inspirer aux âmes, qui commençoient à se donner à Dieu et à pratiquer la vertu, l'esprit d'austérité, de pénitence et de mortification, pour les préparer par ces épreuves au pur amour de Dieu; et quand

(1) Non des sabots, mais des souliers. Il est vrai que ces souliers étaient *pour les religieuses*, et cette destination ennoblissait tout. Le gentilhomme qui faisait ces souliers était La Petitière; il en sera question plus loin.

(2) Une main anonyme a placé ici en marge du manuscrit de la Bibliothèque impériale : *Cela est faux, si faux que M. d'Andilly ne traduisoit point les jours de fête, ce qui faisoit que ces jours lui sembloient fort longs.*

on y étoit parvenu, tout cela ne servoit plus de rien, parce que l'amour pur tenoit lieu à l'âme de toutes choses et la mettoit même au-dessus de la loy. Ainsy l'on dispensoit sans façon de l'observation des commandemens de l'Église et de la régularité celles qu'on présumoit être dans cet admirable état de perfection, et c'étoit à celles qui en étoient venues là à qui l'on recommandoit particulièrement de prier pour les besoins de l'Église, de gémir incessamment de la corruption de mœurs qui s'étoit glissée dans l'esprit de ceux qui la gouvernoient, et de voir combien ils avoient dégénéré de la pureté des premiers siècles. On leur répétoit souvent cette même leçon pour leur faire mieux comprendre que c'étoit ce qui devoit le plus occuper leur zèle, qu'elles ne devoient pas même penser à ce qui les regardoit pour paroître dans un plus grand désintéressement devant Dieu, et qu'il y avoit une espèce d'imperfection à s'occuper de leurs imperfections et à faire des retours sur elles-mêmes. On apprit aussy que c'étoit un des points des plus importants de la direction de ce nouveau party de tenir en pénitence les pécheurs des années entières sans communier, et qu'on pratiquoit au pied de la lettre la doctrine d'Arnault du livre *de la Fréquente Communion,* qui étoit la doctrine de Saint-Cyran qu'on enseignoit à Port-Royal; qu'il y avoit de la perfection à s'éloigner des sacremens; que la communion de Pâques n'étoit pas d'une plus grande obligation que celle des autres jours, comme il (*Saint-Cyran*) l'enseigne en son catéchisme (1), où il dit que le confesseur peut et doit dispenser de la communion de Pâques comme des autres communions : et c'est en l'explication des commandemens de l'Église qu'il enseigne une si belle doctrine. Et non-seulement on accoutumoit les hommes et les femmes à s'en abstenir sans scrupule, mais même on en faisoit une espèce de pratique de vertu et de pénitence, dont on se servoit pour mettre à l'épreuve ceux qu'on destinoit aux mystères de la cabale. Ce fut par là qu'on prépara Singlin aux grandes fonctions de la maison, et l'on faisoit si peu de façon d'interdire la communion de Pâques aux pénitentes de Port-Royal qu'une religieuse avoua un jour à une personne, de qui je l'ay su, qu'étant encore séculière son confesseur luy défendit de faire ses pâques parce qu'elle avoit porté de la dentelle à son mouchoir. On sut même que cela se pratiquoit encore plus exactement pour les malades, qu'on accoutumoit à mourir sans sacremens, par l'idée qu'on leur donnoit de la

(1) Le titre du catéchisme de Saint-Cyran est la *Théologie familière*, imprimé en 1642.

perfection qu'il y avoit de s'abandonner entièrement à Dieu sans penser à autre chose en cette extrémité que de luy laisser entièrement le soin de son salut. Mais il entroit dans cette conduite je ne sais quoy d'affreux touchant l'opinion qu'on avoit à Port-Royal de la prédestination (et c'étoit là le fonds de la doctrine de l'évêque d'Ipres et de Saint-Cyran), que dans les derniers momens de la vie l'on ne changeoit point de disposition, et qu'ainsy l'usage des sacremens devenoit inutile parce qu'on mouroit dans l'état où l'on avoit vécu. Il paroît assez que c'étoit là une de leurs maximes par ce qui arriva un jour à une religieuse de Port-Royal, dont on n'a pas su le nom. Elle vit une de ses sœurs à l'extrémité qu'on laissa trois jours en cet état sans luy parler de Dieu et sans l'exhorter à la confiance en ses miséricordes; touchée qu'elle fut de cet abandon, elle s'approcha de la malade pour luy inspirer quelque bon sentiment, dont elle fut reprise fort aigrement par la mère Angélique qui survint, laquelle luy dit qu'il n'étoit plus temps de rien dire à cette pauvre fille, que le jugement étoit irrévocable et qu'on demeuroit dans l'état de grâce ou de péché, où l'on avoit vécu. Ainsy, pour toute assistance qu'on rendoit aux mourantes dans cette maison, on se contentoit de gémir en secret pour les imparfaites et de se réjouir pour celles qu'on présumoit n'avoir plus rien à craindre, de sorte que le jugement des deux mères Arnault, à qui on s'en rapportoit, se faisoit devant le jugement de Dieu; car c'étoient elles qui décidoient de l'état où l'on étoit.

Cela se pratiquoit universellement pour toutes personnes qui mouroient à Port-Royal de la ville et des champs et pour toutes celles qui étoient dans la direction de la nouvelle opinion, hommes et femmes, et cela se pratiquoit d'une manière si exacte dans les commencemens, à cause que la ferveur y étoit plus grande, que la plupart de ceux qui y moururent dans ces premières années moururent sans sacremens; car on se faisoit un point d'honneur de cette conduite dans le party et une maxime de perfection à ceux qui mouroient. Pour les enfans qu'on instruisoit à la première communion, on leur enseignoit un silence intérieur pour écouter Dieu après l'avoir reçu, sans penser à rien et sans s'appliquer à faire les actes d'adoration, de remercîment, de reconnoissance, qu'on appeloit des méthodes vulgaires, et l'on leur répétoit souvent que c'étoit un grand secret que de laisser agir Dieu et la grâce sans interrompre leur opération par des sentimens d'une dévotion humaine.

Enfin, à travers de tous les mystères dont se servoit la politique de Port-Royal pour cacher sa conduite, on apprit qu'on y élevoit les

filles dans une haute idée de leur état et dans un grand mépris de toutes les autres religieuses, parce qu'on leur mettoit dans l'esprit que Dieu avoit jeté les yeux sur elles pour rétablir l'Église par le Port-Royal; ce qui leur faisoit regarder tout le reste des créatures avec toute la pitié que leur inspiroit la mauvaise opinion qu'elles avoient de tout ce qui n'étoit pas dans leur sentiment. On commençoit même à décréditer auprès d'elles tout ce qui venoit de Rome, pour les préparer insensiblement à la fermeté que demandoit d'elles l'attachement aveugle qu'on vouloit leur donner pour leurs directeurs. Ainsy on comptoit déjà à Port-Royal pour peu de chose l'autorité du pape et de toutes les puissances ecclésiastiques. A la vérité, dans le mépris qu'on avoit conçu en cette communauté de toutes les autres communautés de religieux et de religieuses, on avoit encore soin de se ménager tellement que cela ne parût pas au dehors, mais on ne ménageoit rien à l'égard des jésuites; l'animosité qu'on avoit contre eux étoit venue à un tel excès qu'on ne pouvoit les entendre nommer sans émotion; dès qu'on parloit d'eux on étoit saisy d'horreur et d'indignation (1) : car on les regardoit comme les ennemis les plus déclarés contre l'établissement de la nouvelle doctrine, et comme ceux de qui l'on craignoit plus d'opposition, par le crédit qu'ils avoient à Rome et par la réputation où ils étoient dans tout le royaume.

Après tout, quoyqu'on sût toutes ces choses, il y en avoit un grand nombre d'autres qu'on ne savoit pas; on n'avoit pu encore pénétrer les ressorts secrets qui faisoient jouer les intrigues principales du party; on ne connoissoit point le détail particulier de la conduite et des instructions des chefs; on ne savoit pas à quoy visoient leurs desseins, car bien des gens prétendent qu'ils en vouloient à la religion, et que sous le prétexte de réforme ils pensoient à en combattre les maximes et à renverser ce qu'il y avoit de plus étably dans l'Église. A la vérité tout cela se pratiquoit par des intrigues si sourdes et par des voyes si cachées que rien n'éclata presque qu'autant qu'il en falloit pour fonder des conjectures fort légères dans ces

(1) Il n'en avait pas toujours été ainsi; dans les premiers temps que la mère Angélique travaillait à la réforme de sa maison, qui commença vers l'année 1607, elle avait souvent eu recours aux pères de la Compagnie de Jésus, et le souvenir du plaidoyer de son père, l'avocat Arnauld, n'avait pas empêché les jésuites d'aider la jeune supérieure de leurs lumières, de leurs conseils et de leur zèle. Le P. Suffren, entre autres, prêcha souvent dans l'église et aux religieuses de Port-Royal. Les choses changèrent dès que Saint-Cyran eut un pied dans la maison, et l'animosité la plus violente, l'horreur et l'indignation remplacèrent aussitôt la confiance que la mère Angélique avait toujours témoignée à la Compagnie.

commencemens, quoyque dans la suite cela parût davantage. On n'avoit pu encore découvrir où Arnault s'étoit caché, quoyqu'on ne doutât point qu'il ne fût le chef du party et qu'il ne s'y faisoit rien que de sa participation et par sa conduite. Pour le jeune abbé de Saint-Cyran, on disoit qu'il étoit en son abbaye, qui étoit un lieu retiré et obscur sur la frontière du Berry et de la Touraine. Il y avoit encore mille autres petits secrets qu'on gardoit aux particuliers, et l'on avoit même de l'attention à les cacher pour affectionner les gens au party, dont on vantoit sur toutes choses la fidélité, qui est toujours recommandable parmy des conjurés. Bien de ces secrets avoient été éventés par l'abbé de Pons, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, qui, dans les temps que la reine alloit au Val-de-Grâce pour y faire ses retraites aux bonnes fêtes, avoit soin de l'informer de ce qui se passoit dans sa paroisse; il luy disoit que la dévotion des sectateurs de la nouvelle doctrine au tombeau de l'abbé de Saint-Cyran croissoit tous les jours, qu'il s'y trouvoit les samedis un concours de gens de qualité extraordinaire, que d'Andilly avoit fait graver le portrait de cet abbé, comme d'un béat, qu'on distribuoit dans la paroisse pour attirer le peuple par cet artifice à son tombeau, que l'on portoit cette image aux malades pour en obtenir la guérison, et qu'on avoit l'art d'autoriser cette nouvelle dévotion par des miracles prétendus dont on répandoit le bruit parmy les femmes, qui sont d'ordinaire plus faciles à se laisser tromper parce qu'elles ont inclination à croire ce qui est au-dessus de leur portée, sans l'examiner. Il avoit encore rendu compte à la reine de trois assemblées qui se faisoient toutes les semaines à Port-Royal : dans la première on traitoit des maximes du party et de la manière de les mettre en pratique par la voye de la direction et des conférences; dans la seconde on délibéroit des moyens d'attirer ceux qui avoient de l'esprit, de la capacité, du génie pour la prédication, ou enfin quelque caractère propre à la cabale, et l'on n'épargnoit rien quand on y trouvoit des sujets propres; ce fut par cette voye-là qu'on gagna Louis Hersant (1), esprit naturellement brouillon, mais hardy déclamateur, qui fit du bruit à Paris par ses sermons; dans la troisième assemblée l'on régloit la police des trois séminaires qui avoient été établis dans le faubourg Saint-Jacques, et l'on rendoit compte de tout

(1) Charles (et non Louis) Hersent, docteur en théologie de la faculté de Paris, né à Paris, entra dans l'Oratoire en 1615 et en sortit en 1625. Il devint alors chancelier de l'Église de Metz. Ayant prêché le jansénisme dans l'église Saint-Louis des Français, à Rome, en 1652, il fut excommunié et forcé de s'enfuir en France. Il y mourut en 1660, au château de Largoue, en Bretagne.

ce qui s'y passoit. Le premier séminaire étoit des hommes mariés, qu'on séparoit de leurs femmes pour les mettre en pénitence, dont un nommé de La Touche (1), âgé de vingt-cinq ans, d'un esprit fort borné, étoit supérieur, parce qu'il avoit apporté à Port-Royal vingt-cinq mille livres de rente en fonds de terre et qu'il ne s'étoit réservé que deux mille livres pour vivre : ce séminaire étoit proche le Val-de-Grâce ; on s'y occupoit au travail des mains et à la prière. Le second séminaire étoit des femmes mariées et des filles dirigées par des femmes : on n'a point su le détail de leur conduite par le secret qu'on y observoit (2). Le troisième étoit des enfans et des jeunes garçons qu'on élevoit aux études : ce séminaire étoit dans la rue de Saint-Thomas (3), au logis d'un nommé Lambert (4), payeur des rentes de la ville, qui avoit donné une partie de son bien au party ; on faisoit faire de grandes abstinences à ces enfans pour les accoutumer à l'esprit de pénitence ; ils étoient maigres et secs, et il en mourut plusieurs de langueur ; le curé de Saint-Jacques ajoutoit qu'on ne l'envoyoit quérir que pour l'Extrême-Onction et qu'il n'entendoit point parler des autres sacremens. Et lorsqu'il rendoit compte de toute cette conduite à la reine, la comtesse de Brienne, qui ne la quittoit pas, en avertissoit ses amis de Port-Royal, car elle servoit fidèlement les deux partis : ce qui attira de nouvelles persécutions à l'abbé de Pons et l'obligea enfin de traiter de sa cure, ne pouvant plus y demeurer en sûreté parce qu'on avoit gagné la plupart des prêtres de son église contre luy et qu'il étoit au milieu de ses ennemis (5).

(1) Paul Le Pelletier des Touches (et non de La Touche), né en 1622, « se trouvoit maître d'un bien considérable, lorsque, étudiant en philosophie sous M. Guillebert, celui-ci lui procura la connoissance de M. du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. M. des Touches se rendit si docile aux instructions de ce grand homme qu'en peu de temps il fit des progrès merveilleux dans la piété. Le saint abbé, de son côté, goûta si fort le caractère de son esprit (*faut-il ajouter : et la beauté de sa fortune*) qu'il le prit près de sa personne et en fit un de ses plus chers confidens. Il servit même pendant quelque temps comme de secrétaire à cet homme incomparable, et ce fut lui qui écrivit en partie ses pensées sur la pauvreté. » C'est ainsi que le Nécrologe de Port-Royal (in-4°, p. 247) confirme le récit de notre auteur. Des Touches suivit Barcos à Saint-Cyran, et après la mort de cet abbé il vint se cacher à Paris, où il mourut le 22 juin 1703. Il a été inhumé à Saint-Magloire.

(2) Voilà une raison dont Molière, Boileau et La Fontaine seraient bien étonnés !

(3) La rue Saint-Thomas subsiste en partie ; elle allait de la rue d'Enfer à la rue Saint-Hyacinthe ; elle traversait le mur d'enceinte de Paris bâti par Philippe II.

(4) Lambert était beau-frère d'Hamelin, qui a son article dans le Nécrologe, et il est sans doute le père de Marguerite Lambert, morte le 10 février 1668, à l'âge de vingt-cinq ans, qui s'y trouve aussi. Mais le Nécrologe se tait sur son compte. Il y a un Noël Lambert, payeur de l'hôtel de ville, encore vivant en 1698.

(5) *La Bonne*, c'était le surnom de la comtesse de Brienne, aurait été ainsi non

Pendant ce temps-là, pour donner une forme plus certaine à l'établissement du nouveau party et pour affermir la doctrine qu'on y enseignoit par des fondemens durables et solides, on ne pensoit qu'à des écoles et à des séminaires afin d'élever les enfans dans les principes et dans l'esprit de Port-Royal; on avoit même déjà des gens propres à enseigner, qui s'étoient formés à cela depuis quelques années dans la solitude de Port-Royal des Champs, par une longue application à l'étude et par l'exercice actif auprès des enfans qu'ils enseignoient, dont le plus considérable fut Claude Lancelot (1), qui, après avoir copié la grammaire d'Alvarès (2), jésuite, composa sa nouvelle méthode dont on se servit depuis pour instruire la jeunesse qu'on élevoit. Cette compilation de préceptes n'étoit pas un mauvais ouvrage, mais après tout peu propre aux enfans, à qui il faut quelque

pas la complice, mais la cause assez directe de la tentative d'empoisonnement faite contre le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas.

(1) Claude Lancelot, né à Paris vers 1615, entra en 1627 dans la communauté de Saint-Nicolas du-Chardonnet, où il demeura dix ans. Il avait eu d'abord la pensée d'entrer dans la Compagnie de Jésus, mais il n'y fut pas admis. En 1637 il fit la connaissance de Saint-Cyran, qui l'envoya à Port-Royal des Champs le 20 janvier 1638. En 1639 il est à la Ferté-Milon, puis à Saint-Cyran, enfin à Paris, où il est chargé des petites écoles de Port-Royal jusqu'en 1660. Il fut plus tard employé à l'éducation des enfants du prince de Conti. Enfin en 1672 il se fit bénédictin à l'abbaye de Saint-Cyran. A la mort de Barcos dom Claude Lancelot fut exilé à Sainte-Croix de Quimperlé; il y mourut le 12 avril 1695. Il n'était que sous-diacre. On sait qu'il a laissé des Mémoires intéressants. Il a été l'un des maîtres de Racine.

(2) Emmanuel Alvarez, né en 1526 dans l'île de Madère, d'une famille portugaise, fut admis dans la Compagnie de Jésus en 1546, et mourut à Évora le 30 décembre 1582. Il est auteur d'une grammaire latine (*de Institutione grammatica libri tres*) qu'on suit toujours dans les colléges de la Compagnie. Cette grammaire, qui procède avec une simplicité et une largeur merveilleuses, me paraît un de ces chefs-d'œuvre dus à la Compagnie de Jésus, dont on parle peu dans la république des lettres à cause du lieu d'où ils sortent. Rien n'est, à mon sens, comparable à la grammaire d'Alvarès, mais elle a eu beaucoup d'imitateurs. Le système d'Alvarès est tout différent de celui de Lhomond, dont je ne conteste ni le mérite ni la clarté, mais dont l'introduction dans nos écoles n'a peut-être pas causé, mais en tout cas n'a pas combattu l'affaiblissement des études latines. Lhomond se souvient trop qu'il enseigne le latin à des Français; il part de leur langue comme pour arriver à une inconnue, et il s'embarrasse souvent dans les rapports de l'une à l'autre. Alvarès dans sa science profonde et complète de la langue antique ne se préoccupe pas des langues modernes: il enseigne le latin comme il ferait de la langue maternelle de ses écoliers: de là une clarté et une aisance dont le premier abord peut étonner un esprit accoutumé à la démarche prudente et réservée de Lhomond, mais qui permettent d'aller vite et qui introduisent dans des voies larges et étendues. Toute la première partie de la grammaire d'Alvarès contient, sur les mots et leurs formes, des principes dont Lhomond ne donne aucune idée, et qui sont précieux pour aplanir les difficultés du début. Quelques travaux récents des grammairiens contemporains ont utilisé ces remarques d'Alvarès, mais l'esprit de suite, de cohésion et de codification, leur a fait défaut: ils auraient eu avantage à reproduire simplement les préceptes du jésuite portugais.

chose de plus simple pour des commencemens. Ce Lancelot avoit un collègue dans son ministère, nommé Silvain Gaudon (1), qui étoit moins capable mais plus laborieux que luy. Avec ces deux maîtres on dirigea plusieurs petites écoles dans le faubourg Saint-Jacques et à la campagne, dont ils furent les principaux directeurs. Toutefois cela n'alloit point à faire le bruit qui étoit nécessaire pour attirer du concours et pour assembler un grand nombre d'écoliers. Ainsy on s'appliqua à chercher un collége dans l'Université dont on pût se rendre maître : la chose étoit difficile pour bien des raisons, mais on crut pouvoir surmonter les difficultés dans une occasion assez favorable qui se présenta. La place de principal du collége de Montagu (2) vint à vaquer par la mort de celuy qui le gouvernoit (3) ; on prit des mesures avec dom Carrouge (4) et les autres chartreux qui s'intéressoient à la nouvelle opinion, parce que cette place étoit à leur nomination. Mais parce que dom Flogny (5), qui étoit alors prieur de la Chartreuse de Paris, ne favorisoit pas le party, on trouva le moyen de luy proposer un voyage en Normandie, dont il étoit visiteur, qu'on luy fit paroître en quelque façon nécessaire, afin que pendant son absence la nomination du principal de Montagu se fît par les autres

(1) Sylvain Gaudon fut un des premiers solitaires de Port-Royal, avec son frère cadet, mais Dieu lui fit la grâce de ne pas persévérer. Il devint abbé de Pleinpied, au diocèse de Bourges, et prédicateur du roi.

(2) Le collége de Montaigu, fondé en 1387, était situé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

(3) Ce principal se nommait Carrel ou Carrol. Ces intrigues au sujet du collége de Montaigu eurent lieu en 1652. Le 15 novembre Sainte-Beuve écrivait à Saint-Amour : « Nous sommes prêts présentement pour faire M. Cordon principal de Montagu en la place de feu M. Carrol. Il y a grande opposition de la part des chartreux, mais nous espérons que nous réussirons. » (Bibl. imp.; manuscr.; Résid. Saint-Germain, 324, p. 45.) Voir aussi sur cette affaire le *Journal de Saint-Amour*.

(4) Sauval, dans les *Antiquités de Paris* (t. I, p. 440), remarque que deux des cellules de la Chartreuse de Vauvert de Paris, celle « marquée à l'*R*, dit-il, et celle où demeure à présent dom du Carrouge, sont les plus commodes, les plus logeables et les plus régulières que j'aie vues dans toutes les plus belles Chartreuses de l'Europe. » La notoriété de ce religieux, dont les documents du dix-septième siècle parlent peu, lui venait-elle de ses accointances jansénistes ? L'histoire manuscrite de la Chartreuse de Vauvert, très-complète, qui se conserve aujourd'hui à la grande Chartreuse, non plus que la notice de cette maison qu'on trouve au *Rerum Cartusiæ*, ne parlent pas de dom Carrouge, et ce silence est tout à fait extraordinaire. On lit en effet dans la carte du chapitre général de 1654, tenu le 4 mai : *Obiit dom Claudius du Carruge.* Il était donc mort depuis le dernier chapitre général, tenu le 12 mai 1653. Avec ce que dit notre auteur, c'est tout ce que nous savons de ce religieux.

(5) Dom Pierre Flogny, religieux profès de la Chartreuse de Vauvert de Paris, y avait fait profession en 1620 et en fut prieur de 1648 à 1653. L'année suivante il fut élu prieur de la Chartreuse de Fontaine-Notre-Dame ; il y mourut le 13 novembre 1661, *habens plenum monachatum*, dit le Nécrologe. Il était aussi visiteur de France.

officiers de la Chartreuse affectionnés aux intérêts de Port-Royal, pour un bachelier de théologie nommé Cordon (1), homme fort dévoué au party, qu'ils proposoient. Mais, le secret étant découvert, dom Flogny remit son voyage après l'élection du principal, prétendant que la chose ne pouvoit souffrir de retardement, par les sollicitations pressantes que l'Université faisoit de remplir cette place, et il donna l'exclusion à celuy que le Port-Royal proposoit. Le peu de succès d'un si important dessein ne fut pas capable de rebuter ceux qui l'avoient entrepris, car dans la suite du temps ils portèrent leurs vues et leurs intrigues ailleurs, ayant reconnu la nécessité où ils étoient de trouver un collége pour donner de la réputation à la nouvelle opinion. En effet, la place de principal du collége des Grassins étant devenue vacante quelques années après, tout le party s'intrigua auprès de l'archevêque de Sens, de qui dépendoit la nomination de cette charge, pour y placer Jean du Montier (2), bachelier de Sorbonne, de qui l'on s'étoit assuré. Mais le zèle trop emporté de ce nouveau principal gâta tout, car, ayant voulu prendre les intérêts de la nouvelle doctrine avec trop de chaleur sans ménager les esprits, il choqua les vieux officiers de ce collége, qui furent s'en plaindre à quelques conseillers du parlement et des autres cours souveraines, qui y avoient été élevés et conservoient encore quelques restes de considération pour la mémoire du feu principal, et agirent auprès du Tellier (3), secrétaire d'État, qui leur fit expédier une lettre de cachet pour déposer du Montier, ce qui ne se pouvoit faire dans les formes que par un ordre qu'il eut de se retirer à Tours. On voulut apaiser les officiers du collége, qui

(1) Claude Cordon, prêtre du diocèse de Sens, licencié en 1650, docteur en théologie de la faculté de Paris, professait la philosophie au collége de Montaigu en 1652, fut élu principal par les boursiers; mais des ordres supérieurs l'en firent exclure. Après avoir quitté sa chaire il vint demeurer à Saint-Merry, d'où il passa à la cure de Saint-Maurice, dans son diocèse natal. Enfin il se retira à la Trappe, et y fit profession sous le nom de dom Arsène. Il y mourut le 10 février 1685.

(2) François (et non Jean) du Monstier, qu'on croit fils de Daniel, fameux peintre et valet de chambre de Henri IV, après avoir professé plusieurs années dans l'université de Paris et au collége de Navarre, fut recteur de l'Université en 1644 et se déchaîna contre les jésuites; car il avait hérité de l'animosité que son père, catholique à gros grains, dit Tallemant, professait contre la Compagnie. En 1647 il fut nommé professeur royal d'éloquence au Collége de France. Le P. Cossart ayant attaqué Ramus (1651) dans une harangue latine, du Monstier prit la défense de son prédécessseur. Il mourut en 1661.

(3) Michel Le Tellier, fils de Michel, seigneur de Chaville, et de Claude Chauvelin, né le 19 avril 1603, maître des requêtes en 1638, secrétaire d'État en 1643, en remplacement de des Noyers, dont il exerça la charge par commission jusqu'à la mort de ce dernier, en 1644, chancelier et garde des sceaux en 1677, marié à Élisabeth Turpin, mourut le 28 octobre 1685.

s'étoient plaint des nouveautés que ce principal vouloit introduire dans leur maison, et on leur offrit cinquante mille francs pour bâtir; mais, ayant fait réflexion que leur collége avoit commencé à se déserter dès qu'on y parla de la nouvelle doctrine, ils n'écoutèrent aucune proposition de la part de ceux qui leur en parurent suspects, et, quelque soin qu'on y prît de conserver la réputation de cette maison par une conduite non suspecte, on ne put la rétablir dans la suite en son premier état.

On eut sujet de se consoler à Port-Royal de ce peu de succès par l'abondance qui y vint de divers endroits, dont on fit un fonds propre à fournir à toutes les dépenses que pouvoit demander le vaste projet qu'on s'y proposoit : car, outre les sommes immenses d'argent que la princesse de Guémené, Marie d'Aquaviva (1), fille de Scipion d'Aquaviva, duc d'Atrie, qui avoit été élevée dès sa jeunesse à Port-Royal, le marquis et la marquise de Liancourt avoient déjà données pour faire bâtir; outre les contributions de plusieurs particuliers de médiocre condition et surtout des veuves de la paroisse de Saint-Merry, dirigées par Henry Duhamel, habile à persuader le dépouillement des biens à ses dévotes (2); outre les legs testamentaires de ceux qui moururent en ce même temps, qu'on tiroit d'eux pour élever, à ce qu'on leur disoit, des ecclésiastiques dans la véritable doctrine des premiers siècles, et pour faire la guerre aux nouveaux casuistes corrupteurs de la morale, la marquise d'Aumont (3) fut gagnée au party environ

(1) Marie-Angélique d'Aquaviva d'Arragon, duchesse d'Atri, élevée à Port-Royal, se retira après la dispersion, en 1669, près de Forcalquier, où elle mourut le 21 octobre 1676.

(2) L'abrégé conservé à la bibliothèque de Troyes, qui est copié sur le manuscrit du collége des jésuites de Pont-à-Mousson, ajoute ici quelques noms et quelques détails. « On emprunta alors de grosses sommes d'argent pour accroître le Port-Royal de Paris, « où on élevoit avec un fort grand soin les filles de qualité, surtout celles qui avoient de « l'esprit, à qui on apprenoit le latin, les Pères, saint Augustin et le grand mystère de « la grâce et de la prédestination. Duhamel, curé de Saint-Merry, ne contribuoit pas « peu aux frais qu'il falloit faire. Il s'étoit rendu maître de la plupart des veuves de sa « paroisse; il avoit l'adresse d'engager les plus considérables à de petites parties de dé- « votion et à des rendez-vous sur le mont Valérien, où l'on faisoit des conférences « sur la grâce et sur la doctrine de saint Augustin, dont les bourgeoises étoient char- « mées, et tout cela se terminoit par de petites collations propres et honnêtes, mais « qui ne laissoient pas d'inspirer à la compagnie un certain air de familiarité, qui « est toujours d'un grand ragoût à des femmes avec un directeur d'importance et de « réputation, quand il sait relâcher à propos quelque chose de sa gravité de père « spirituel et de pasteur par condescendance à ses brebis. Ces femmes si attachées à « Duhamel étoient entre autres la Devarize, veuve d'un conseiller au Parlement; la « Doublet, veuve d'un avocat; la Dubosc, veuve d'un marchand ; la Humbert, veuve « d'un chirurgien. » (P. 73.)

(3) Anne Hurault de Cheverny, fille de Henri, comte de Cheverny, et de Marie-

ce temps-cy, qui y apporta tout son bien, et la chose arriva de cette sorte.

Anne Hurault de Chiverny, petite-fille du chancelier de Chiverny, ayant perdu son premier mary, le comte de Briançon (1), frère du comte du Lude (2), elle épousa en secondes noces le marquis d'Aumont (3), et vécut avec luy quelques années dans l'union et dans l'amitié la plus tendre d'un saint mariage. La marquise avoit mérité du marquis par sa douceur et par sa complaisance toute l'estime qu'une femme peut mériter d'un mary, et jamais mariage ne fut suivy de plus de bénédictions par l'amour réciproque qu'ils avoient l'un pour l'autre. Cette douceur dura quelques années, mais elle se changea en amertume pour la marquise par la mort de son cher époux. Le corps du défunt fut porté à Picquepus, au bout du faubourg Saint-Antoine, en grande cérémonie. La veuve, accablée d'affliction par la perte d'un mary qu'elle aymoit tant, pour ne pas s'éloigner de son tombeau, vint se loger à l'entrée même du faubourg proche, les religieuses de la Visitation de la rue Saint-Antoine (4), où elle passa ses premières douleurs. La maison qu'elle prit joignoit le jardin du couvent, où elle entroit quand elle vouloit. Elle porta dans cette maison le cœur de son mary, pour avoir toujours avec elle l'objet de sa douleur, afin de s'en occuper le reste de ses jours et de se mettre en état de ne s'en consoler jamais. L'exemple d'une si grande affliction fut admiré

Gaillard de la Molinière, veuve d'Érasme de Daillon, comte de Briançon, se remaria le 17 septembre 1637 à Charles, marquis d'Aumont, dont elle n'eut point d'enfants. En 1651 elle obtint de l'archevêque de Paris la condamnation du livre du P. de Brisacier. Elle mourut le 19 décembre 1658 à Port-Royal.

(1) Érasme de Daillon, comte de Briançon, né le 18 novembre 1605, fils de François et de Françoise de Schomberg, marié à Anne Hurault de Cheverny, mourut dans les derniers jours de juillet 1637.

(2) Timoléon de Daillon, comte du Lude, mariée à Marie Feydau, mourut au Lude.

(3) Charles, marquis d'Aumont, lieutenant général, fils de Jacques d'Aumont, baron de Chapes, et de Charlotte Catherine de Villequier, mourut à Spire, le 5 octobre 1644, des suites d'une blessure reçue au siége de Landau.

(4) Le couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine était le premier monastère de Paris, d'abord établi au faubourg Saint-Michel. Dès 1621 les religieuses avaient acquis du sieur Zamet l'hôtel du Petit-Bourbon, rues du Petit-Musc et de la Cerisaie; en 1628 elles achetèrent l'hôtel Cossé, rue Saint-Antoine, près la Bastille. En 1632 messire Brulard de Sillery, chevalier, bailli et grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Troyes et de Villedieu, posa la première pierre de l'église, qui fut consacrée en 1634, par André Frémyot, ancien archevêque de Bourges. Des lettres du roi, datées du Pont-Saint-Esprit, 16 septembre 1632, avaient autorisé à faire saillir sur la rue Saint-Antoine le portail de cette église, qui est aujourd'hui affectée au culte protestant. Le cœur du baron de Chantal, fils de la sainte, et le corps de sa femme, Marie de Coulanges, mère de Mme de Sévigné, ont été inhumés dans cette église.

de toute la ville, et l'on ne parloit partout que de l'amour que la marquise d'Aumont avoit pour son époux. En effet, un amour si fidèle, si constant, si ingénieux même à s'affliger, fut une des choses des plus mémorables de ce temps-là. La marquise passa une partie de l'année de son grand deuil soupirant auprès du cœur de son cher mary, et ne cherchant de consolation qu'au pied des autels, où elle faisoit sans cesse prier Dieu pour luy. Et comme le marquis luy avoit laissé de grands biens, elle les employoit à procurer par des aumônes et des prières le secours qu'elle pouvoit pour le repos de son âme. Les libéralités qu'elle fit au couvent de la Visitation, et qui montèrent jusques à la somme d'environ quarante mille francs, ne purent pas être sues dans le monde sans y faire du bruit. L'abbé Mazure, curé de Saint-Paul (4), l'apprit des premiers, et, par le zèle qu'il avoit compris qu'il importoit à Port-Royal d'avoir auprès des veuves qui étoient riches, il vint luy rendre visite, comme à une de ses brebis; il luy parla de Dieu, il la cultiva avec bien du soin, et par ses assiduités auprès d'elle il la rendit capable d'écouter un ecclésiastique hibernais nommé Jean de Callagan (2), qui s'étoit déjà rendu recommandable auprès des chefs de la nouvelle doctrine par une inimitié déclarée contre les jésuites. Il avoit fait ses études de théologie à la Flèche, sous le P. Bagot (3), et, outre que par son tempérament il avoit de la disposition à la nouvelle doctrine, il y fut encore porté par un esprit de vengeance contre les jésuites, desquels il prétendoit avoir reçu un affront qu'il ne pouvoit pardonner. Deux dames anglaises réfugiée, à Paris pour la religion, dont l'une étoit la comtesse d'Amilton (4) et

(1) L'église Saint-Paul, située dans la rue du même nom, est détruite; le nom et le titre de la paroisse ont été transportés à l'église de la maison professe des jésuites, rue Saint-Antoine; une partie des bâtiments de cette maison professe est affectée au lycée Charlemagne.

(2) Jean Callaghan, né en Irlande, vint en France et fut recueilli par charité à la porte du collége de Quimper, où il remplit pendant cinq ou six ans les fonctions de valet et de balayeur. Il parvint à faire ses études, et, aidé par les secours qu'un père de la Compagnie de Jésus lui procura, il put prendre les degrés, fut licencié en 1642 et devint docteur en théologie de la faculté de Paris. Ordonné prêtre, il retourna dans son pays, où il brigua un évêché qui fut donné à un cordelier plus savant que lui. Pour se venger Callaghan se mit à prêcher les nouvelles doctrines, et, ayant encouru des censures, il revint à Paris en 1647 et se réfugia à Port-Royal de Paris, auprès de Singlin. En 1650 la marquise d'Aumont le nomma à la cure de Cour-Cheverny, au diocèse de Blois, où il professa le jansénisme plus hardiment que jamais. Ce fut alors que le P. Jean de Brisacier publia contre lui *le Jansénisme confondu*. Callaghan mourut à Paris le 19 mai 1664.

(3) Jean Bagot, né à Rennes en 1590, enseigna la philosophie et la théologie, fut censeur des livres à Rome, et mourut supérieur de la maison professe à Paris, le 23 août 1664. C'était un religieux d'une éminente sainteté.

(4) Marie Buttler, fille de Thomas, vicomte de Thurles, et d'Élisabeth Pointz, ma-

l'autre la comtesse de Maquerie (1), qui étoient dirigées par Callagan, le firent connoître au curé de Saint-Paul ; et le curé de Saint-Paul, avec la comtesse d'Amilton, par je ne sais quelle intrigue, l'introduisit auprès de la marquise d'Aumont, qui étoit alors disposée à écouter volontiers tous ceux qui luy parloient de son salut : car elle étoit bonne de son propre fonds, et son affliction l'avoit encore rendue plus sensible à la piété.

L'abbé Mazure étoit un homme hardy, impérieux, et qui, par son caractère de pasteur, avoit des entrées chez toutes les personnes de qualité de sa paroisse, telles qu'il vouloit. Ce fut par là qu'il s'insinua chez la marquise, et qu'il s'y donna toute l'autorité que son humeur et son caractère pouvoient luy faire prendre. Il éblouit d'abord cette dame par de nouvelles vues de perfection qu'il luy donna, en luy parlant de la nouvelle morale. Callagan le seconda de telle manière que la marquise fut bientôt enchantée de ces deux nouveaux directeurs ; on luy fit voir le P. Desmares, qui étoit alors dans une haute réputation pour la prédication, et l'on luy fit venir l'envie de l'entendre ; il prêcha à la Visitation, et elle en fut si touchée qu'enfin, ne gardant plus de mesures, elle s'abandonna aux conseils et aux imaginations de ces deux émissaires de Port-Royal, qui luy mirent dans a tête d'offrir une grande somme d'argent au couvent où elle étoit, pour s'ériger en fondatrice, avoir le pouvoir d'y faire prêcher qui elle voudroit et d'y donner des confesseurs extraordinaires. En effet la marquise offrit un fonds de quarante mille écus pour avoir ce pouvoir, s'offrant d'ailleurs à se soumettre à tous les devoirs de la régularité qui s'observoient dans la maison. Le dessein étoit d'y faire une espèce de Port-Royal, pour avoir dans Paris les deux postes les plus considérables par la situation avantageuse aux deux extrémités de la ville. Les filles de la Visitation, qui n'en prévoyoient point les suites, se laissèrent d'abord surprendre à de si belles propositions, s'étant un peu endettées pour le bâtiment de leur église et du reste de leur couvent. Mais la mère Angélique Luillier (2), qui étoit alors supé-

riée à sir Georges Hamilton, qui avait une sœur à la Visitation de la rue Saint-Antoine.

(1) Lady Muskery, Marguerite Buttler, était sœur de lady Hamilton et de Jacques, duc d'Osmond. Le lord Muskery était un riche et grand seigneur d'Irlande, Donogh Maccarthy, vicomte de Muskery, qui en 1655 vint avec Hamilton à Paris, où les deux sœurs étaient déjà. Les religieuses de Port-Royal élevèrent les filles de milord et de milady Muskery jusqu'après le rétablissement de Charles II. En 1658 le vicomte de Muskery avait été créé comte de Clancarthy ; il mourut en 1663. De son troisième fils, Callaghan, descendit en ligne directe le célèbre P. Maccarthy, jésuite.

(2) Hélène Lhuillier, fille de François, seigneur d'Interville, et d'Anne Brachet,

rieure, ne voulut rien faire sans en demander conseil au P. Vincent (1), supérieur de la Mission, qu'elle avoit coutume de consulter. Le P. Vincent, qui connoissoit parfaitement où cela alloit, luy fit ouvrir les yeux; la pauvre supérieure eut honte d'avoir même délibéré : on remercia la marquise des offres qu'elle faisoit; et comme on reconnut qu'elle étoit gouvernée par l'intrigue de Port-Royal, dont elle s'étoit laissé posséder l'esprit, on eut dans la suite des froideurs pour elle à la Visitation, qui l'obligèrent à se retirer après y avoir demeuré deux ans. On luy offrit de luy rendre les deux sommes qu'elle avoit données en cette maison, mais elle eut la générosité de le refuser, parce que dans le fond elle avoit sujet d'être contente de la manière dont on l'avoit traitée; elle laissa cet argent pour obliger cette communauté à prier Dieu pour l'âme de son mary, et elle ne quitta la Visitation que pour se retirer à Port-Royal, où elle prit le petit habit et y donna tout son bien, qui étoit de plus de quatre cent mille livres, pour y passer le reste de ses jours (2); car jamais personne ne s'entêta

dame de Frouville, née en 1592, fut mariée en 1608 à Thomas Gobelin, seigneur du Val, maître ordinaire en la chambre des comptes. Elle était livrée tout entière à la vanité et aux divertissements du monde, quand un sermon du P. Arnoux la toucha si vivement qu'elle fit une confession générale et changea de vie de manière à causer un grand étonnement. Ce fut vers 1616 qu'elle reçut cette grâce, et, quelque temps après, son mariage fut déclaré nul. Après une confession générale qu'elle fit à saint François de Sales, et sur sa décision, elle entra à la Visitation le 2 juillet 1620. Elle prit le nom d'Hélène-Angélique, et fut élue supérieure du premier monastère peu d'années après sa profession. Ce fut elle qui attira à la piété le commandeur de Sillery. Ayant été réélue plusieurs fois, elle mourut le 25 mars 1665. C'était une âme forte et généreuse, digne fille du saint évêque de Genève et de sainte Chantal, et que saint Vincent de Paul considérait beaucoup.

(1) Saint Vincent de Paul était supérieur des filles de Sainte-Marie. Il avait accepté ce fardeau avant la fondation de la Mission (dont on sait que les règlements défendent aux membres la direction des religieuses, incompatible, selon le saint, avec la conduite du pauvre peuple). Ce fardeau, pour continuer à nous servir des expressions mêmes du saint, lui avait été imposé par le bienheureux évêque de Genève. Toutefois saint Vincent, comme il le remarque lui-même, n'était que supérieur, et ce devoir de supériorité n'exigeait de lui qu'une visite par mois à chacune des maisons; tout le reste se faisait par lettres. On voit néanmoins que sa vigilance n'était pas endormie. Il ne fut pas seul à conseiller les religieuses de la Visitation en cette occurrence. L'évêque du Puy, Henri de Maupas, qui avait d'intimes relations avec les filles de saint François de Sales, et les jésuites de la maison professe, située près du premier monastère de la Visitation, et qui furent toujours les conseillers de cette maison, furent aussi appelés à délibérer sur les offres de Mme d'Aumont. (On peut consulter à la fin du volume le récit des Annales de la Visitation sur toute cette affaire.)

(2) La mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny raconte ainsi la retraite de Mme d'Aumont à Port-Royal : « Au commencement de l'année suivante (1646), madame la marquise d'Aumont, qui doit tenir une belle place dans cette histoire, entra en qualité de bienfaitrice à Port-Royal, où elle a demeuré douze ans... La mère Angélique faisoit d'elle un cas tout particulier. Cette dame, qui se nommoit Anne Hu-

sy aysément qu'elle de tout ce qu'on y croyoit, et même de ce qu'on y faisoit. On commença à bâtir l'église de cette grande somme d'argent. Ce fut en ce même temps-là que le Port-Royal trouva la somme de cent mille écus pour acheter au sieur de Pomponne (1), fils d'Arnault d'Andilly, la charge de secrétaire des commandemens de la reine, voyant de quelle importance il étoit qu'il y eût auprès de cette princesse un homme du party ; et la chose alloit se conclure sans la vigilance de la marquise de Senecey, qui découvrit le mystère à la reine et luy en représenta les suites avec ce zèle qui luy étoit si ordinaire dans les affaires où il s'agissoit des intérêts de la religion.

Environ ce même temps, le luxe étant devenu excessif dans la ville par l'opulence des gens d'affaires, le P. Desmares prêcha contre cet excès avec une véhémence qui augmenta beaucoup sa réputation. La plupart des gens du monde, et surtout les femmes, touchés de son zèle, portèrent leur bien à Port-Royal. Et cette abondance de toutes choses qui s'y trouva alors, et qui paroissoit venir d'une particulière bénédiction du Ciel, ne contribua pas peu à autoriser une doctrine accompagnée de tant de prospérités. Ces grands secours d'argent attirèrent à Port-Royal un nombre de sujets et surtout d'ecclésiastiques, qu'on choisissoit partout avec de grandes précautions et qu'on engageoit dans le party par des pensions considérables. On se faisoit même une espèce de mérite d'en être, parce que la cabale prônoit ceux qui en étoient; par là les plus ignorans et les plus stupides devenoient habiles dès qu'ils se faisoient disciples de saint Augustin, car c'étoit le nom qu'on leur donnoit, et l'on étoit théologien, prédicateur, directeur incomparable dès qu'on épousoit les intérêts de Port-Royal. Enfin la pureté de la morale dont on y faisoit profession éblouit les femmes, et la réputation de saint Augustin toucha les savans par la vénération que l'Église a toujours eue pour sa doctrine; l'on faisoit même une comparaison fort odieuse de la doctrine de ce grand saint,

rault de Chiverni, se retira, après la mort de M. le marquis d'Aumont, son mari, chez les religieuses de la Visitation, près le faubourg Saint-Antoine, où elle apporta de grosses sommes d'argent, qu'elle y a laissées lorsque, convaincue des calomnies horribles qu'on y débitoit contre les défenseurs de la vérité, elle en sortit pour venir à Port-Royal. Elle vendit alors une terre considérable, dont elle donna le prix pour faire bâtir le chœur et un appartement pour elle. On s'en servit aussi pour payer une partie des dettes, qui étoient alors très-grandes. » *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*.... I, 507. — Utrecht, 1742.

(1) Simon Arnauld, marquis de Pomponne, fils de Robert Arnault d'Andilly et de Catherine Le Fèvre de la Boderie, né en 1618, ministre et secrétaire d'État en 1671, disgracié en 1679 et rappelé à la cour en 1691, mourut le 26 septembre 1699. C'était le bien-aimé de d'Andilly.

qu'on mettoit toujours à la tête du nouveau party pour en faire les honneurs, avec la doctrine des jésuites, dont on faisoit chef un Espagnol nommé Molina, qui à peine étoit connu hors de l'école ; et l'on se donnoit de grands succès par cette comparaison, laquelle ne servoit pas peu à décréditer ceux qui se déclaroient contre la nouvelle opinion. On avoit un fort grand soin, dans les discours publics et même dans les entretiens particuliers, de faire plutôt mention de la morale qu'on suivoit à Port-Royal que de la doctrine, parce que la doctrine n'étoit capable que d'effaroucher les esprits, non-seulement par la sécheresse des matières de la grâce, dont les questions sont les plus épineuses et les plus difficiles de la théologie, mais aussy par le caractère odieux et farouche qu'elle donnoit à Dieu dans l'économie universelle du salut des hommes et dans l'ordre éternel des décrets de sa justice ; au lieu que la morale n'avoit rien que d'engageant, par les apparences de dépouillement de soy-même, de détachement du monde, de pénitence et des autres vertus qu'elle proposoit. L'on déclamoit aussy avec assez de chaleur contre les autres abus qui régnoient dans le siècle, contre la profanation de la parole de Dieu par de jeunes abbés qui prétendoient par là s'élever aux dignités de l'Église, contre la vie scandaleuse des ecclésiastiques, contre les superbes ameublemens des gens de qualité, contre la somptuosité des tables, contre l'immodestie des femmes dans leurs habits et contre la licence et le déréglement général des mœurs. Car c'est par ces invectives que tous les novateurs se sont rendus recommandables et qu'ils ont particulièrement réussy à donner du crédit à leurs erreurs. Il est vray que le P. Desmares déclamoit contre ces abus avec tant de chaleur et d'un air de réformateur si animé que le peuple prenoit pour un véritable zèle ce qui n'étoit qu'un pur esprit de partialité. Après tout, la grâce de la nouveauté faisoit de grands effets sur les cœurs d'une nation naturellement curieuse ; car, dès qu'on a quelque chose de nouveau à dire, surtout en matière de religion, quelque extravagant qu'il soit, on est toujours écouté en France, où tout ce qui n'est pas ordinaire est toujours d'un grand ragoût pour les esprits ; et cet extérieur de réforme dont on faisoit profession à Port-Royal étoit bien reçu d'un peuple aussy sensible et aussy affectionné aux bonnes choses qu'est celuy de Paris.

Il ne se peut pas dire combien les affaires avancèrent par une conduite si artificieuse, car on avoit l'art d'intéresser tout le monde à suivre la nouvelle opinion. Les uns étoient gagnés par des espérances de fortune, et les autres par des espérances de gloire ; on se laissoit

tellement persuader que c'étoit un party de gens d'esprit que ceux qui s'en piquoient et qui étoient avides de réputation s'y engageoient sans réflexion pour être plus considérés ; et il arriva même quelque temps après que, l'archevêque d'Ambrun (1) passant par Blois, où le duc d'Orléans s'étoit retiré mécontent du gouvernement, ce prélat luy dit, pour luy faire sa cour, que Son Altesse Royale avoit trop d'esprit pour ne pas être du party de Port-Royal. Mais cet archevêque changea bientôt de sentiment dès que Rome eut parlé. Ce fut aussy par la négligence qu'eut le nouveau ministre, le cardinal Mazarin, à étouffer les premières semences de cette doctrine, que la cabale grossissoit de jour en jour. A la vérité son intérêt et l'application qu'il avoit à soutenir dans une minorité son autorité, qui n'étoit pas encore bien affermie, ne luy permettoient pas de penser aux affaires de la religion autant qu'il falloit, outre qu'il regardoit cette innovation, qui se faisoit dans l'Église, comme une chose qui ne devoit être de nulle conséquence auprès de luy, parce qu'il jugeoit que cela n'alloit point à choquer son autorité ny à attaquer son ministère ; et il voyoit tout ce qui passoit là-dessus le plus froidement et le plus indifféremment du monde.

Mais, parce que les gens de bien ne pouvoient se taire voyant qu'on en vouloit à la religion, et qu'il se trouva en Sorbonne et dans la ville des personnes assez courageuses pour faire éclater leur zèle contre ces nouveautés qu'on introduisoit, on trouva moyen à Port-Royal d'imposer silence à tous ceux qui avoient la hardiesse de parler, par des écrits piquans et satiriques qu'on répandit dans le monde contre ceux qui osoient se plaindre. L'abbé Ollier, curé de Saint-Sulpice, fut attaqué un des premiers. C'étoit un homme bien intentionné, d'une des plus anciennes familles de la robe et fort considérable dans la ville, lequel par un pur désir de servir Dieu se fit curé de cette grande paroisse pour occuper son zèle dans la vaste étendue du faubourg Saint-Germain, où les besoins pour les secours spirituels sont si fréquens. Toute sa famille voulut s'opposer à ce dessein, car les gens de qualité regardoient ces bénéfices à charge d'âmes bien au-dessous d'eux en ce temps-là, et sa mère (2) ne pouvoit pas se ré-

(1) Georges d'Aubusson de la Feuillade, fils de Fançois et d'Élisabeth Brachet de Pérusse, né en 1609, licencié en 1642, fut sacré archevêque d'Embrun le 11 septembre 1649 et transféré à Metz en 1668. Il mourut le 12 mai 1697, léguant sa bibliothèque au collége des jésuites.

(2) Marie Dolu, fille de Marie Dolu, secrétaire du roi, et de Marie Alleaume, mariée à messire Jacques Olier de Verneuil, mourut à Paris, rue du Roi-de-Sicile, le

soudre, disoit-elle, à voir son fils courir après un trépassé dans les rues de Paris : ce qui étoit une des principales fonctions de son ministère. Mais enfin il surmonta ces obstacles par le désir ardent qu'il avoit de servir Dieu dans une si ample moisson qu'est celle de cette paroisse; il le fit en effet, comme il l'avoit projeté : et son zèle l'avoit rendu habile et industrieux à servir le prochain, car par une vigilance infatigable il se trouvoit partout où l'appeloit le besoin de ceux que la Providence avoit mis sous sa conduite; et comme il étoit amy de l'abbé de Pons, il avoit appris des choses assez particulières des détails de la conduite de Port-Royal pour en avoir un grand éloignement luy-même et pour en éloigner ceux et celles de sa paroisse qu'il trouvoit y avoir du penchant. Il avoit aussy assez souvent des entretiens avec le prince de Condé, qui étoit de sa paroisse, sur la nouvelle opinion, que ce prince ne pouvoit souffrir, et ils s'étoient souvent animés l'un et l'autre à la combattre sans aucun ménagement. L'abbé Ollier en disoit ses sentimens dans les compagnies où il se trouvoit, quand l'occasion s'en présentoit, avec une liberté qui le rendoit recommandable dans sa paroisse : ce qui refroidit la plupart de ceux qui commençoient à se déclarer dans le faubourg Saint-Germain en faveur de la nouvelle doctrine, et inspira au séminaire de Saint-Sulpice une grande opposition à ce party, qu'ils combattirent toujours avec plus de fermeté que les autres communautés d'ecclésiastiques de Paris, par l'aversion que cet abbé leur inspira de la doctrine qu'on y enseignoit, dès qu'elle parut dans le monde. Mais on ne luy pardonna pas à Port-Royal, dont une des principales maximes étoit de ne jamais pardonner à ceux qui se déclaroient contre ses sentimens; car l'aigreur et le peu de charité étoit le principal caractère de ce party. On traita l'abbé Ollier de la même manière dont on avoit traité le P. Noüet, le P. Pétau, l'évêque de Vabres, l'évêque de Lavaur et tous les autres qui avoient osé parler ou écrire contre le nouveau party, lequel se rendit tellement redoutable par la véhémence de ses invectives que les plus gens de bien qui devoient se déclarer contre cette nouveauté, ou par leur caractère ou par leur zèle, furent obligés de mettre toute leur prudence à se taire et à se ménager eux-mêmes par un silence peu chrétien dans une affaire de cette importance et qui alloit au renversement de la religion. Il se trouva des ecclésiastiques de Saint-Sulpice assez courageux pour ré-

1er juin 1659, et fut inhumée le 2 dans la chapelle de Sainte-Anne, à Saint-Paul. (*Registre de Saint-Paul.*)

pondre aux calomnies de Port-Royal et pour défendre leur curé ; lequel l'ayant su, il fit apporter leurs écrits et les jeta dans le feu en leur présence ; ce qu'ayant fait : *Ne savez-vous pas*, dit-il, *que la calomnie est une des récompenses que Dieu donne à ceux qui défendent la religion? Bénissons-le de ce qu'il nous a jugés dignes de souffrir la persécution pour avoir défendu ses intérêts.* Ce fut par de si grandes maximes qu'il imprima dans sa communauté l'horreur des opinions nouvelles.

C'étoit un nommé Vitart (1), agent du party, qui faisoit la distribution dans la ville des libelles qu'on composoit ; on l'avoit chargé du soin de faire savoir aux chefs tout ce qui s'imprimoit contre la doctrine ou contre la morale de Port-Royal, de faire imprimer les réponses et de les répandre par la ville : et parce qu'il étoit obligé d'en donner un fort grand nombre, il avoit l'adresse d'en prendre de l'imprimeur une quantité qu'il réservoit jusqu'à ce que l'impression fût épuisée, pour les revendre au double et au triple afin de se dédommager de ceux qu'il donnoit. Cette méthode, qui s'observa toujours depuis, rendoit leurs écrits tellement publics qu'ils se trouvoient dans les mains de tout le monde : ce qui intimida si fort les gens les mieux intentionnés pour la religion qu'on n'osa plus se déclarer ouvertement contre une cabale qui étoit déjà si puissante et si terrible. Les prédicateurs mêmes qui entreprenoient de réfuter la doctrine de l'évêque d'Ipres n'osèrent plus dire son nom dans la chaire, et les professeurs les plus zélés contre luy ne le combattirent que sous les noms empruntés des hérétiques du siècle passé, pour ne pas s'exposer à la satire de Port-Royal. C'étoit la méthode de prêcher ce nouvel évangile. Voilà l'état où l'artifice et l'industrie des chefs avoient porté les affaires, en imposant silence à tous ceux qui pouvoient leur résister et en gagnant ceux qui ne pouvoient pas se défendre. Mais, s'ils faisoient de grands progrès dans la ville et dans les provinces, ils n'en faisoient aucun à la cour, quoyque le cardinal Mazarin n'eût pas assez de zèle pour s'opposer à eux ; car la reine-mère, le prince de Condé, le chancelier et la marquise de Senecey avoient une si grande opposition d'esprit à ces nouveautés qu'ils ne pouvoient pas même en souffrir les propositions. Et ce fut ce qui préserva la cour en ce temps-là

(1) Nicolas Vitard, contrôleur du grenier à sel de la Ferté-Milon, avait un fils qui fut élevé par Lancelot avec son cousin, Jean Racine, et devint plus tard intendant du duc de Luynes ; mais ce fils, dont j'ignore le prénom, né en 1625, n'était-il pas, vers 1645, encore trop jeune, malgré toute la précocité de son zèle, pour être chargé de tout le soin de la distribution des écrits du parti ?

du méchant air dont la ville s'infectoit. Et quoyque la duchesse de Longueville eût alors des affaires qui ne compatissoient pas avec celles de Port-Royal, elle ne laissoit pas d'y aller quelquefois par un esprit de curiosité, de cabale et de partialité : car elle aymoit les partis par-dessus toutes choses; c'étoit par ce même esprit qu'elle alloit quelquefois entendre prêcher le P. Desmares, qui ne luy déplaisoit pas, et qu'elle mena avec elle le P. Esprit de l'Oratoire à Munster quand elle y suivit le duc de Longueville, son mary, pour discourir avec luy de la grâce et de la prédestination, trouvant cela fort beau; et étant à Munster elle en parloit à tout le monde, pour paroître savante, de sorte que la gouvernante (1) de sa belle-fille, mademoiselle de Longueville (2), disoit à sa maîtresse : Votre belle-mère décide à table, en se jouant, des choses dont les Pères et les conciles ne parlent qu'en tremblant. C'étoit ainsy que la nouvelle opinion faisoit peu à peu ses progrès dans son esprit, mais par des commencemens de vanité et de curiosité.

Quoyque les affaires de la cabale allassent au même but en Flandres, les moyens et les intrigues en étoient bien différens; le roy d'Espagne, le gouverneur des Pays-Bas, l'internonce et toutes les puissances concouroient à faire publier la bulle d'Urbain contre la doctrine de l'évêque d'Ipres. Un seul homme, malade, sans action, attaché par la goutte à son lit dans la ville de Bruxelles, rompoit toutes leurs mesures et renversoit tous leurs desseins. C'étoit Jacques Boonen, archevêque de Malines, homme d'un génie médiocre, mais qui se laissoit tellement gouverner par Libert Fromond et par Henry Calénus qu'il n'avoit de mouvement ny d'action en cette affaire que par les vues, par les desseins et par l'esprit de ces deux ministres, qui étoient tout son conseil. Et comme ils s'entendoient assez bien l'un et l'autre,

(1) Madame Lemaître, mère d'Antoine Lemaître, avait été gouvernante de Mlle de Longueville; mais elle entra en 1640, le 11 octobre, à Port-Royal, sous le nom de Catherine de Saint-Jean. La gouvernante qui accompagna Mme de Longueville à Munster pourrait être Mme de Bourgneuf, Calliope d'Argentré, fille de Charles, président au parlement de Bretagne, veuve de Jean Rogier de Villeneuve, remariée à Henri de Bourgneuf, seigneur de Cucé, conseiller d'État en 1628 et depuis premier président du parlement de Bretagne : une femme d'esprit, d'intrigue, qui n'avait rien d'approchant du beau, dit Lenet, mais qui avait du sens, de l'assiduité, de la complaisance, toute la correspondance de Mme de Longueville et la conduite de messieurs ses enfants. Mme de Bourgneuf avait en outre beaucoup d'accès auprès de la princesse de Condé, Marguerite de Montmorency, et plus tard elle entra en étroite liaison avec Montreuil, dont il sera parlé plus loin, dont elle avait gagné l'esprit et le secret.

(2) Marie d'Orléans, fille d'Henri, duc de Longueville, et de Louise de Bourbon-Soissons, sa première femme, née en 1625, mariée en 1657 à Henri de Savoie, duc de Nemours, décédé le 2 janvier 1659, mourut à Paris le 16 juin 1707.

qu'ils étoient habiles, sages, mais hardis et entreprenans; que Fromond s'étoit acquis une autorité si grande dans l'université de Louvain qu'il s'y étoit entièrement rendu maître des esprits, et que Calénus, par son caractère de grand-vicaire de l'archevêque et par le crédit qu'il s'étoit acquis en qualité de son domestique, gouvernoit une partie du clergé régulier et séculier du pays, ces avantages inspiroient à l'un et à l'autre toute la hardiesse qu'il falloit pour ne se rebuter pas dans la poursuite d'une affaire qu'ils avoient déjà poussée si loin et qu'ils ne pouvoient abandonner sans se détruire eux-mêmes. Outre les considérations de différens intérêts qui les obligeoient de défendre la doctrine de l'évêque d'Ipres, qui les y avoit engagés en mourant, le désir qu'ils avoient de se venger du mépris que le pape venoit de faire d'eux en leur refusant des bulles pour les évêchés de Ruremonde et de Tournay, où ils avoient été nommés, les animoit encore davantage que tout le reste. Ainsy ils employèrent tout leur art à faire éluder par l'archevêque de Malines et par le président Rooze, tous deux chefs du conseil de Brabant, les ordres réitérés qui venoient d'Espagne pour faire publier la bulle, en suggérant les expédiens à l'archevêque et au président pour gagner du temps. Car ils étoient l'un et l'autre fort appliqués à chercher de jour en jour de nouveaux obstacles à cette affaire.

L'abbé de Sainte-Anastasie, qui les observoit depuis longtemps dans toutes leurs démarches, mandoit à Rome qu'il n'y avoit rien à espérer pour la publication de la bulle que par un ordre fort exprès et fort absolu du roy d'Espagne, parce que l'archevêque de Malines et le président Rooze étoient maîtres dans le conseil de Brabant, comme Fromond et Calénus étoient les maîtres dans l'université de Louvain. Ce qui obligea le pape à réitérer ses ordres à l'archevêque de Tarse, son nonce en Espagne, pour presser le roy de faire exécuter ce qu'il avoit déjà tant de fois promis. L'archevêque de Tarse fit de nouveaux efforts et par luy-même et par ses amis auprès du roy, afin qu'on donnât satisfaction au pape. Le roy ordonna à Coloma, son secrétaire d'État, d'écrire au marquis don Castel Rodrigue, gouverneur des Pays-Bas, de faire obéir au pape. Le marquis fit savoir la volonté du roy à l'université de Louvain, et le docteur Scinckélius, qui étoit malade, voulant faire effort pour surmonter son mal par la joye qu'il eut de cette nouvelle, et ayant eu une longue conférence avec ses deux amis, Santuoert et des Anges, l'un et l'autre également bien intentionnés pour les intérêts de la religion, mourut le lendemain par la trop grande violence qu'il s'étoit faite. Ce qui redonna courage aux sectateurs de l'évêque d'Ipres; car ce docteur étoit le plus ferme appuy de la reli-

gion dans cette université, et celuy que Dieu sembloit avoir suscité, parmy tant de révoltés contre le Saint-Siége, pour en défendre l'autorité (1); et quoyqu'ils fussent ses ennemis, ils ne laissèrent pas que de faire son éloge dans leurs assemblées et de bénir sa mémoire après sa mort.

Ce nouvel incident ne fut pas capable d'apporter aucun changement à l'ordre du roy d'Espagne, mais il ne laissa pas de servir encore de prétexte à ceux qui s'y opposoient pour embarrasser l'exécution, et l'on résolut, dans l'assemblée qui se fit en l'université sur cette affaire, de représenter au conseil que don Mello, étant gouverneur du pays, avoit ordonné en l'année 1644 que la bulle d'Urbain ne pourroit point être publiée sans le consentement exprès du roy, donné par le conseil dans les formes. Le marquis ayant appris le dessein qu'ils avoient de former de nouveaux obstacles envoya quérir le recteur de l'université pour luy déclarer que c'étoit la volonté du roy qu'on obéît au pape, et luy ajouta que le prince luy écrivoit qu'il étoit obligé pour le repos de sa conscience de luy ordonner de faire exécuter la publication de la bulle, de se conformer aux volontés du pape, et même de donner assistance à l'internonce pour cet effet. Cependant l'internonce, qui avoit reçu cet avis en secret de l'archevêque de Tarse, commença à faire exécuter lui-même ce qu'il poursuivoit depuis si longtemps; car, sur l'assurance que le nonce d'Espagne luy donnoit que le roy, informé par son confesseur combien le retardement de la publication de la bulle étoit préjudiciable à la religion dans les provinces de Flandres, avoit tenu conseil pour prendre une dernière résolution en cette affaire et qu'il avoit ordonné que la bulle fût publiée, l'internonce la publia lui-même, sans prendre de nouvelles mesures, ny avec l'archevêque de Malines, ny avec le conseil de Brabant; et, sur l'avis que le nonce lui donnoit qu'il pouvoit s'ayder, il fit un mandement par lequel il ordonnoit à tous les fidèles de sa nonciature d'obéir à la bulle d'Urbain et au bref d'Innocent. Le mandement, daté du 8 mars de l'année 1646, fut affiché aux lieux ordinaires à Bruxelles, et il fut envoyé aux évêques et aux universités du pays, accompagné d'une lettre circulaire du gouverneur au nom du roy, qui ordonnoit qu'on obéît au pape. Cette publication se fit sans aucune opposition.

(1) Les docteurs de Louvain, révoltés contre le pape et enflammés pour Jansénius, redoutaient extrêmement ce docteur, et, écrit l'internonce à Albissy (3 juin 1644), ils avaient coutume de ne pas l'appeler à leurs assemblées, ou même de le faire sortir par force, ainsi que ses deux compagnons Santwort et Guillaume des Anges. (*Ms. de l'Ars. Théolog.*, 53.)

Il est vray que le président Rooze chercha le moyen de la traverser encore par de nouvelles difficultés qu'il forma pour faire retourner l'affaire au conseil d'Espagne, afin de fomenter par ces retardements l'opiniâtreté des désobéissans et d'entretenir la révolte dans l'université de Louvain; mais l'ordre du roy au gouverneur étoit si exprès qu'il ne pouvoit se différer. Ainsy les raisons du président ne furent point écoutées. A la vérité le gouverneur, en faisant son devoir et en entrant dans les sentimens de l'internonce, eut un dépit secret qu'il eût avant luy reçu avis de l'ordre du roy, comme il s'aperçut des discours de l'internonce : ce que luy donna lieu de craindre qu'il n'eût quelque intelligence dans le conseil d'Espagne, sans sa participation. Ce soupçon n'eut aucun fondement, car l'internonce n'avoit appris l'intention du roy que par les lettres de l'archevêque de Tarse, nonce en Espagne, qui avoit su ce secret de don Pédro de Coloma, son amy et secrétaire d'État pour les affaires de Castille.

Cependant Fromond brouilla tellement les esprits dans l'université par ses intrigues qu'on y mit de nouveau en délibération si la bulle d'Urbain y seroit reçue, et la conclusion ne fut point favorable. Car, quoyque l'internonce eût envoyé son mandement par Jacques Santuoert, doyen de la faculté, au recteur de l'université, et que le gouverneur eût fait signifier l'ordre du roy à l'assemblée, les sectateurs de la nouvelle doctrine s'y opposèrent à la sollicitation de Fromond, qui révolta les esprits par un discours fort séditieux. En déclamant avec bien de l'animosité contre les ennemis de l'évêque d'Ipres, « qu'il traita d'un air fort injurieux, et qu'il appela les ennemis de « la grâce et les adversaires de saint Augustin, il dit que le pape « et le roy avoient été prévenus par l'artifice de ces gens-là; que, la « bulle et la déclaration ayant été surprises, on ne devoit pas s'em- « barrasser de l'acceptation de l'une ny de l'autre, puisque l'arche- « vêque de Malines, qui devoit savoir les intentions du roy, étant chef « de son conseil dans le pays, ne faisoit aucune attention aux em- « pressemens de l'internonce, ny aux ordres du gouverneur, puis- « qu'il ne faisoit pas publier la bulle dans son diocèse; qu'au reste « on ne pouvoit pas avoir de la déférence pour le mandement de « l'internonce sans offenser le conseil, lequel ayant été informé de « cette affaire n'avoit point été consulté sur la résolution dernière « qu'on avoit prise; qu'il paroissoit, par la manière dont la doctrine « du feu évêques d'Ipres étoit reçue en France, qu'on ne devoit pas « la traiter si outrageusement dans une université où il avoit été « nourry et élevé; que, si l'on souffroit que son livre fût condamné,

« la doctrine de saint Augustin, reçue si universellement de toute « l'Église, deviendroit méprisable; qu'il ne savoit pas en quelle dispo- « sition étoient les esprits de l'université sur les sentimens de ce grand « saint dans la matière de la grâce; que pour luy il étoit prêt de « répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour défendre « saint Augustin; qu'il conjuroit par les entrailles de la miséricorde « du Sauveur ceux qui avoient du zèle pour la foy de le seconder « dans la fermeté et le courage que Dieu luy inspiroit en une affaire « aussy importante à la religion que celle-là. » Ce discours, animé de tout l'emportement dont la passion est capable dans une pareille occasion, ébranla la plupart des esprits de l'assemblée : on se disposa à prendre les avis sur la délibération de l'acceptation de la bulle. Tous les docteurs de la faculté de théologie, excepté quatre seulement qui étoient pour le bon party, toute la faculté du droit civil et la faculté de médecine, représentée par un seul médecin, qui s'y trouva par hasard, furent d'avis qu'il falloit suspendre l'exécution de la publication; et les deux autres facultés du droit canon et des arts furent d'un avis contraire, prétendant qu'on ne pouvoit pas se dispenser d'obéir à des ordres si exprès qu'étoient ceux du pape et du roy; mais enfin, après plusieurs contestations opiniâtrées de part et d'autre, le médecin, qui se trouva entre les quatre facultés, partagées par deux avis si opposés, décida l'affaire. Car, comme l'on comptoit les suffrages des facultés et non pas des personnes, les quatre autres se trouvant d'avis contraire, ce fut son sentiment qui donna tout le poids à cette délibération, où il s'agissoit de la religion.

Une démarche si ridicule, dans une affaire si sérieuse, fut soutenue avec toute l'audace dont étoit capable le plus zélé sectateur de l'évêque d'Ipres et le plus entêté de la nouvelle doctrine, Libert Fromond. Ce fut en vain que les docteurs du bon party, des Anges, Sanctuoert, Pérès (1) et le P. Paludan (2), augustin, homme de réputation qui s'étoit joint depuis peu à eux, déclarèrent qu'ils s'opposoient à cette résolution, n'estimant pas juste que, dans une délibération où il s'agissoit de la religion, la chose passât par l'avis d'un

(1) Antoine Perez, né en 1587 à Alforo sur l'Èbre, en Espagne, fit ses études à Bruxelles et à Louvain, où son père avait suivi l'infante Isabelle. Il fut nommé en 1614 professeur de droit civil et canonique à l'université de Louvain. Il y enseigna pendant plus de trente ans la jurisprudence avec succès. Il mourut à Louvain en 1674.

(2) Michel Van Broeck ou Paludanus, né à Gand le 23 septembre 1593, entra en 1609 dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin. Docteur de Louvain en 1622, il enseigna la théologie aux religieux de son ordre et en exerça les premières charges. Il mourut à Louvain le 17 avril 1652.

médecin ; ce fut en vain aussy que la faculté des arts s'offrit à se soumettre à la bulle ; le tumulte qui s'éleva par la cabale empêcha que les uns et les autres ne fussent écoutés. On remit la délibération à l'après-dînée, où il fut résolu qu'on écriroit au roy et au conseil du pays ; ceux qui étoient bien intentionnés s'y opposèrent ; le grand nombre l'emporta pour écrire au conseil sans écrire au roy. Le docteur des Anges protesta contre cette résolution et demanda que sa protestation fût enregistrée par le doyen de la faculté ; mais Fromond, qui ne gardoit plus aucune mesure dans la passion qui le faisoit agir, avoit déjà composé luy-même la lettre qu'on délibéroit encore d'écrire au conseil, et il la fit lire à l'assemblée, pour l'engager à écrire conformément à son dessein, sans même donner lieu d'en délibérer. Le sens de cette lettre étoit : « qu'on avoit jugé à « propos, dans l'assemblée qui s'étoit tenue le neuvième d'avril de « cette année, d'informer pleinement le roy du scandale que l'ani- « mosité des jésuites contre la mémoire du feu évêque d'Ipres alloit « causer dans le pays ; que le livre de cet illustre prélat qu'on vou- « loit condamner ne contenoit que la doctrine toute pure de saint « Augustin, qu'on ne pouvoit condamner l'un sans condamner l'autre ; « que ce seroit donner un avantage aux jésuites, qui humilieroit « tous les autres ordres religieux, que de donner une préférence si « grande à la doctrine de leur père Molina au désavantage de la « doctrine de saint Augustin ; que l'université de Louvain s'étoit tou- « jours attachée aux sentimens de ce saint Père, et qu'elle s'étoit « conservée par là dans la foy et dans l'obéissance au roy d'Espagne ; « que leur attachement et leur fidélité méritoient bien que le roy « voulût les protéger auprès du pape, en luy faisant représenter la « conséquence d'une si importante affaire ; que l'évêque d'Ipres « méritoit luy-même cette protection, luy qui avoit autrefois signalé « son zèle dans la défense du roy d'Espagne contre la France par le « livre admirable (1) qu'il avoit composé contre le Roy Très-Chré- « tien ; que les François ne laissoient pas de s'attacher à la doctrine « de l'évêque d'Ipres, et d'avoir même du respect et de la vénération « pour sa mémoire, quoyqu'il eût écrit ce livre si injurieux à leur « prince et à leur nation, en quoy ils donnoient de la confusion aux « sujets du roy d'Espagne. »

Cette lettre si peu judicieuse ayant été produite à l'assemblée, Guillaume des Anges représenta qu'il n'y avoit aucune apparence

(1) *Mars Gallicus.*

d'écrire au conseil en des termes si peu respectueux au Saint-Siége; que le pape et le roy même seroient choqués d'une si grande liberté; que l'affaire dont il s'agissoit ne regardoit en aucune façon ny les jésuites, ny la doctrine de Molina, qu'on vouloit rendre odieuse par la comparaison qu'on en faisoit avec la doctrine de saint Augustin, dont il ne s'agissoit pas; que le pape vouloit être obéi, et qu'il étoit raisonnable, puisqu'on se piquoit de foy et de soumission dans l'université, qu'on le fît paroître en cette occasion; qu'il étoit d'avis que la lettre fût supprimée et qu'on obéît au pape et au roy. Toute la jeunesse de la faculté de théologie, qui n'espéroit de degrés que par l'attachement à la doctrine de l'évêque d'Ipres, parce que les formalités de la promotion dépendoient toutes de ceux qui étoient de ce party, et la multitude l'emporta contre ce docteur si bien intentionné, qui ne se trouva soutenu que de trois docteurs qui étoient alors les seuls de ce grand corps de l'université de Louvain dans les intérêts du pape et attachés au Saint-Siége. Ainsy la résolution fut prise avec précipitation de faire porter la lettre au conseil de Brabant par Fromond et Sinnick, qui furent députés pour expliquer de vive voix le respect avec lequel la faculté de théologie et tout le corps de l'université avoient pris la liberté de l'informer de cette affaire, où il s'agissoit de l'honneur d'un des plus grands prélats du pays et d'un des ornemens de l'université.

Le conseil, qui savoit les intentions du roy, ne voulut recevoir ny la lettre, ny la députation, et les députés furent envoyés à l'internonce pour luy obéir, ainsy que le gouverneur, qui avoit eu ordre de faire exécuter la publication de la bulle par lettres expresses du roy, le fit entendre au conseil, et d'une manière dont le président Rooze, tout attaché qu'il étoit à la mémoire de l'évêque d'Ipres, ne laissa pas que de profiter; car il courut alors un bruit à Bruxelles, dont il y a apparence que le marquis don Castel Rodrigue fut l'auteur, que, si le roy continuoit à être mécontent de la conduite du président, il pourroit bien le tirer de son poste sous quelque spécieux prétexte, ce qui n'étoit pas tout à fait sans fondement comme on verra dans la suite. L'internonce soutenu par le marquis commença à exécuter tout de bon l'ordre qu'il avoit eu de Rome de faire publier la bulle dans l'université de Louvain; il y envoya à cet effet le notaire de la nonciature avec ordre d'engager le recteur de le seconder, ce qu'il refusa; et le notaire ayant affiché le mandement de l'internonce dans le lieu ordinaire, un écolier de théologie et d'un collége, dont le docteur Sinnick étoit principal, l'arracha au même temps que le notaire se fut retiré et

le mit en pièces. Ces résistances réitérées et soutenues avec tant d'opiniâtreté donnèrent du dépit à l'internonce; il pensa prendre des résolutions assez violentes pour punir l'opiniâtreté des désobéissans; mais il fut arrêté par quelques-uns de ses amis, qui luy représentèrent que, dans la chaleur où étoient alors la plupart des esprits à Louvain, le peuple pourroit s'échauffer luy-même, et que dans la conjoncture des affaires, qui étoient en mauvais état par la guerre que les François et les Hollandois faisoient à la Flandre, s'il arrivoit quelque révolte, on luy en imputeroit la cause : on doutoit même s'il trouveroit des gens pour exécuter ses ordres, supposé qu'il voulût procéder à la punition des rebelles. On luy fit aussy comprendre que, son pouvoir n'étant pas absolument spirituel, comme celuy d'un évêque, mais seulement juridique, il trouveroit des difficultés insurmontables s'il vouloit entreprendre de faire leur procès. Il est vray qu'il avoit reçu des ordres réitérés de Rome de punir par des censures et par les autres peines canoniques une si manifeste désobéissance, mais l'exécution luy paroissoit difficile. Ce qui luy fit prendre le party d'écrire ce qui s'étoit passé au cardinal Pamphile pour savoir ses sentimens et luy découvrir les siens dans une affaire qui luy paroissoit fort embarrassante; et il luy écrivit en ces termes :

« Votre Éminence saura par les relations que j'envoye comme l'uni-
« versité de Louvain étoit en disposition d'obéir, sans un discours
« fait par Libert Fromond dans l'assemblée générale des facultés,
« et sans toutes les secrètes pratiques dont il s'est servy pour gagner
« les esprits. Ainsy il est désobéissant au pape et au roy, ce qui
« m'avoit fait penser à procéder contre luy par les censures eccclé-
« siastiques. Mais, comme j'ay sujet de craindre l'animosité de ceux
« qui le protégent et les fâcheuses suites qui pourroient arriver dans
« un pays déjà ému par la guerre, j'ay cru qu'il seroit plus à propos
« d'informer le nonce d'Espagne que toutes les difficultés qui se for-
« ment dans l'université de Louvain ne viennent que de deux ou trois
« brouillons, qui ne sont pas sujets du roy : ce sont Fromond, Ca-
« lénus, Sinnick, Pontan, Vanverme (1), qu'il seroit aysé d'écarter.
« Fromond, Calénus et Pontan sont tous trois du pays de Liége,
« Sinnick est Irlandais, Vanverme est de Maestric; et que par un ordre
« du roy, bien exprès, qui les obligeroit à se retirer en leur pays, ce
« qui s'est pratiqué en des occasions de bien moindre considération,
« on pourroit rétablir la paix dans l'université de Louvain; car, comme

(1) Gérard Van Werm, né à Maëstricht, docteur de Louvain et professeur royal de théologie en 1639.

« ils sont peu considérables par leur naissance, ils n'auroient pas le « crédit de brouiller ; il n'y a pas d'apparence qu'on puisse les réduire « que par cet expédient, dont j'ay fait ouverture au marquis don « Castel Rodrigue, gouverneur du pays, qui m'a témoigné souhaiter « avoir l'ordre d'Espagne de les renvoyer, car il trouveroit de l'ob- « stacle auprès de quelques-uns des ministres, qui protègent ces gens- « là, s'il entreprenoit de son chef de les chasser. Il est vray que le « président Rooze a bien de l'attachement à ce party et qu'il n'ou- « blie rien pour l'appuyer, comme j'ay appris du gouverneur, qui s'en « est ouvert à moy avec assez de sincérité. On a su même que, depuis « peu, ce président avoit écouté fort froidement le discours d'un « jacobin qui s'étoit emporté en sa présence contre le roy d'Espagne, « blâmant l'ordre qu'il avoit donné à l'université d'obéir au pape, « et disant, avec un mépris punissable, que Philippe quatrième étoit « encore jeune et qu'il ne savoit pas ce qu'il faisoit. » Cette froideur d'un ministre dans l'occasion présente, où il s'agissoit du respect qu'on doit au roy, montroit assez qu'il étoit plus fidèle à son amy, le feu évêque d'Ipres, qu'au roy son maître, et qu'il étoit plus zélé pour la nouvelle opinion que pour l'État. La lettre de Bruxelles, datée du 14 d'avril de cette année 1646, fut envoyée à Rome, d'où l'archevêque de Tarse, nonce d'Espagne, reçut de nouveaux ordres de faire de nouvelles instances auprès du roy pour l'exécution de ce qu'il avoit déjà réglé. Car le pape, qui ne se rebutoit pas des difficultés qu'on luy faisoit dans une affaire sy importante à la religion et à l'honneur du Saint-Siége, animoit luy-même le zèle de ses officiers par sa vigueur et encourageoit par son exemple ceux qu'il employoit en ce dessein, qu'il avoit si fort à cœur. Cependant la chaleur dont on poursuivoit au conseil de Brabant l'exécution des ordres envoyés d'Espagne réveilloit fort l'intrigue de Fromond auprès de l'archevêque de Malines, qui étoit malade à Bruxelles. Les voyages de Louvain à Malines, de Malines à Bruxelles, les allées, les venues, les conférences ne finissoient point, et il paroissoit dans tout le party un certain air d'inquiétude et d'émotion qui en troubloit un peu la tranquillité. L'intelligence du gouverneur avec l'internonce, les ordres d'Espagne, la disposition du conseil, prêt à suivre les intentions du roy, rompoient toutes les mesures que Fromond et Sinnick prenoient avec l'archevêque dans les audiences secrètes qu'il leur donnoit. L'archevêque fomentoit à la vérité leur résistance par tout ce qu'il leur disoit des nullités de la bulle, qu'il appeloit injuste parce qu'elle imposoit une doctrine à l'évêque d'Ipres qui n'étoit point de luy;

mais il ne remédioit pas au pressant danger de la contrainte dont on les menaçoit. Ce qui obligea Fromond d'aller trouver encore une fois l'internonce [pour le prier] de ne pas presser l'exécution de la publication de la bulle, parce qu'il avoit appris que le roy avoit dessein de prier le pape de faire une espèce de déclaration en faveur de saint Augustin pour sauver sa doctrine. Ce n'étoit pas tout à fait le dessein de Fromond de persuader l'internonce de ce qu'il luy disoit; mais il prétendoit gagner temps par là et l'amuser pour le distraire des poursuites qu'il faisoit pour la publication. L'internonce le connoissoit assez pour ne pas se laisser surprendre à ses artifices: il luy répondit le plus civilement du monde qu'il falloit commencer à obéir au pape et au roy avant que de parler d'autre chose, qu'il avoit ses ordres par écrit, dont il n'étoit pas en son pouvoir de rien relâcher. Mais, quoyqu'il luy représentât son devoir avec toute l'honnêteté imaginable, Fromond, qui étoit naturellement emporté, n'y fit aucune attention, et, voyant qu'il n'avançoit rien, il se retira en disant à l'internonce que ce qu'il prétendoit faire étoit contraire aux manières du pays, où rien ne se peut faire en matière de publication de bulle de Rome sans le consentement du conseil.

Toute ridicule que parût cette conduite de Fromond à l'internonce par des prières mêlées de menaces et par une soumission accompagnée de fierté, il ne laissa pas que de le traiter civilement. Mais le flegme naturel de l'Italien déconcertoit toute la prudence de ce liégeois, qui étoit encore plus naturel dans ses emportemens que l'internonce ne l'étoit dans sa froideur et dans sa politique. Il arriva peu de temps après une affaire à l'internonce qui ne luy fut suscitée que par le mécontentement qu'eurent de luy Fromond et ceux de son party. Un curé de Malines, père de l'Oratoire, vint à Bruxelles faire de grandes plaintes à l'internonce du pitoyable état auquel l'évêché de Ruremonde étoit réduit par l'opposition que faisoit Rome à la nomination d'un évêque; ce père exagéra fort au long le besoin de ce diocèse d'où il venoit de faire un voyage. Il luy représenta que le clergé y vivoit scandaleusement, que le peuple y étoit dans un abandon étrange pour les choses de la religion, et que tout le monde se plaignoit du pape qui laissoit cette Église si longtemps sans pasteur. Cette intrigue fut jouée pour remettre l'affaire de Calénus en négociation et pour détourner l'esprit de l'internonce de la poursuite de la publication. Quoyque le père de l'Oratoire parût suspect à l'internonce, il luy dit toutefois que, dès que Calénus voudroit obéir au Saint-Siége, il auroit ses bulles, et l'église de Ruremonde un pasteur. On voulut

savoir en quels termes il seroit obligé de faire sa protestation : l'internonce répondit qu'il avoit reçu depuis peu de Rome la dernière résolution qu'on y avoit prise sur cette affaire et la fit voir au père, qui, étant théologien et aventurier de son naturel, voulut disputer contre l'internonce sur la bulle d'Urbain, et luy dit nettement qu'il ne croyoit pas que Calénus s'y soumît pour être évêque et qu'il seroit indigne de l'être s'il s'y soumettoit.

Cette démarche du curé de Malines fut soutenue par une autre bien plus hardie. Ce bon père entreprit d'intimider l'internonce par la menace d'une requête que le clergé et le magistrat de Ruremonde vouloient présenter à l'archevêque et au conseil privé pour faire déclarer Calénus incapable de cette nomination, ou bien, sur l'information de sa vie et de ses mœurs, le faire nommer par le clergé et par le peuple, selon le droit commun, sans recourir à Rome. L'internonce répondit qu'on feroit ce qu'on voudroit, que pour luy il savoit bien ce qu'il auroit à faire et que rien ne l'embarrassoit moins que les menaces qui n'étoient que des menaces. La chose toutefois paraissoit si importante au party qu'il y eût un évêque dans le pays du caractère de Calénus et aussy attaché à la nouvelle doctrine, parce que l'archevêque de Malines étoit vieux, qu'on fit intervenir de nouveaux incidens pour renouer la négociation. Calénus même fit faire des avances à l'internonce de sa soumission, mais les mesures qu'on commençoit à prendre pour la conclusion de cette affaire furent rompues par des gazettes de France et par des lettres écrites de Paris du quatorzième d'avril, qui portoient que Calénus se soumettoit enfin au Saint-Siége pour être évêque de Ruremonde. Il est vray qu'on avoit fait des propositions de soumission et d'obéissance de la part de Calénus à l'internonce; mais on luy donna avis en secret que la protestation qu'il prétendoit faire contre la doctrine de l'évêque d'Ipres n'étoit pas sincère ; car son intention étoit, en déclarant qu'il tenoit la doctrine de l'évêque d'Ipres pour bien condamnée, d'entendre cela de la manière qu'on en avoit usé dans le dernier traité du roy d'Espagne avec les Hollandois, où il reconnaissoit cette république libre à son égard, non pas qu'elle le fût en effet, mais qui prétendoit l'être.

A la vérité ces nouvelles de France qui s'étoient répandues dans le pays ébranlèrent un peu les esprits dans l'université de Louvain, où l'on fut scandalisé de voir un des chefs de la nouvelle doctrine y renoncer si tôt pour un évêché ; et le bruit qui en courut à Paris eut été capable d'altérer l'union qui commençoit à se former entre l'université de Louvain et le Port-Royal de Paris si Calénus n'eût fait une

prompte déclaration de ses sentiments et n'eût entièrement renoncé aux prétentions qu'il avoit par la nomination du roy à l'évêché de Ruremonde. Et pour se raccommoder avec le party il publia que l'internonce avoit fait courir le bruit de sa soumission à la bulle d'Urbain sans aucun fondement, afin d'autoriser les poursuites qu'il faisoit au conseil de Brabant pour en obtenir la publication; et il fit dire à l'internonce, qui luy avoit envoyé son aumônier pour savoir sa dernière résolution, qu'il ne pensoit plus à Ruremonde, sans dire d'autre raison sinon qu'il ne trouvoit pas bon qu'on fît publier son infamie par les gazettes de France pour décrier sa conduite, quoyque l'internonce n'eût eu aucune part aux bruits, qu'on avoit fait courir, de sa soumission au pape, parce qu'il n'en n'avoit rien cru.

Cependant, comme l'internonce pressoit l'exécution des ordres que le roy avoit donnés pour publier la bulle, l'archevêque de Malines, malgré son indisposition, fit un dernier effort auprès du marquis de Castel Rodrigue, auquel il fut rendre visite, pour obtenir encore quelque retardement. Il luy fit un grand discours pour luy persuader que cette bulle n'avoit été obtenue que par l'intrigue des jésuites, sans que les amis de feu l'évêque d'Ipres eussent été écoutés; qu'il y avoit bien de l'apparence que le roy n'avoit pas été informé des priviléges du pays pour la publication des bulles de Rome : car on faisoit une maxime d'État de ce prétendu privilége; le marquis luy répondit fort sagement qu'il ne comprenoit pas comment une bulle confirmée par tant de brefs d'Urbain VIII et par les brefs d'Innocent X auroit été surprise par l'intrigue des jésuites, qu'au reste elle ne pouvoit pas passer pour suspecte après que les députés de l'université de Louvain à Rome l'avoient reconnue pour véritable, ayant été favorablement écoutés dans les doutes qu'ils avoient eu ordre de proposer sur la condamnation du livre de l'évêque d'Ipres; qu'il ne voyoit pas qu'il y eût rien de nouveau à représenter au roy sur cette matière, après tout ce qui luy avoit été représenté déjà tant de fois; que, le roy ayant mûrement tout considéré et n'ayant trouvé personne dans son conseil privé qui ne luy conseillât d'obéir au pape, il étoit résolu de le faire; qu'il en avoit luy-même reçu l'ordre, auquel il ne pouvoit pas résister. Toutes ces raisons imposèrent silence à l'archevêque. Le marquis changea de discours, et, après s'être séparés l'un de l'autre assez froidement, le marquis rendit compte à l'internonce de l'entretien qu'il avoit eu avec l'archevêque, pour luy marquer par cette confidence non-seulement la considération qu'il avoit pour luy, mais encore la disposition où il étoit de luy donner contentement sur

l'affaire de la publication de la bulle qu'il avoit si fort à cœur. Cette confiance du marquis encouragea fort l'internonce, et ce courage redoubla à la nouvelle qu'il reçut peu de temps après que l'évêque d'Anvers et celuy de Namur avoient fait publier la bulle d'Urbain dans leurs diocèses par des mandemens pleins de vigueur : ce qui déconcerta toutes les mesures de l'archevêque de Malines et de ses deux ministres, lesquels voyant qu'il n'y avoit plus rien à espérer du côté du conseil privé parce que le marquis de Castel Rodrigue y étoit maître de toutes les résolutions qui s'y prenoient, ils se retranchèrent dans l'université de Louvain pour y ménager les esprits par leurs intrigues, et pour embarrasser les affaires par l'opposition des résolutions contraires à celles du conseil.

De sorte que Fromond et Calénus tinrent une assemblee le huitième de juin ; et, s'étant rendus maîtres de la plus grande partie des docteurs et des bacheliers de la faculté de théologie, ils luy firent prendre la résolution d'écrire encore de nouveau à l'archevêque de Malines pour le prier d'assembler les évêques ses suffragans et représenter au roy d'Espagne qu'il importoit à la religion et à la tranquillité de ses États d'obtenir une déclaration du pape par laquelle il parût qu'il n'avoit point prétendu censurer la doctrine de saint Augustin en censurant celle de l'évêque d'Ipres, et que c'étoit une pure fausseté de dire que ce livre contenoit des propositions déjà condamnées par les papes. Mais, comme ce n'étoit que le tumulte et la passion qui eurent part à cette résolution, elle fut changée deux jours après ; on fut d'avis que l'archevêque de Malines demanderoit au roy qu'il voulût s'en rapporter au jugement d'un synode provincial des évêques ses suffragans, où il présideroit. La proposition étoit admirable de s'offrir à être juge d'une affaire dont il étoit partie, et même d'une manière passionnée.

Guillaume des Anges protesta hautement contre ces avis, qui luy parurent avoir bien plus l'air de schisme et de révolte que d'une véritable délibération. Le P. Paludan, les docteurs Teychius (1) et Davius (2) opinèrent pour l'acceptation de la bulle sans être écoutés. Mais tout ce grand fracas n'aboutit à rien ; car toutes les résolutions

(1) Matthieu Theige, né à Limerick, en Flandre, reçu dans l'Oratoire de Belgique en 1630, enseigna d'abord la théologie à Malines, reçut le bonnet de docteur le 23 novembre 1638, fut chanoine et chantre de Saint-Pierre de Louvain, président du collége des Irlandais, et mourut à Louvain le 9 décembre 1652.

(2) Antoine d'Ave, né à Chimay en 1597, docteur et professeur de morale à l'université de Louvain en 1625, mourut dans cette ville en 1664.

qu'on prenoit dans l'université de Louvain étoient de nulle considération hors de l'université, parce que le conseil privé s'attachoit aux ordres du roy et que le gouverneur et l'internonce s'entendoient bien.

Le pape cependant, étant informé par l'internonce de l'attachement du docteur des Anges aux intérêts de la religion et [de] la résistance qu'il faisoit presque luy seul à la cabale du feu évêque d'Ipres, luy envoya un bref daté de Sainte-Marie-Majeure, du 7 juin 1646, pour luy témoigner que son zèle lui avoit été agréable et pour l'encourager encore davantage à continuer de la même manière qu'il avoit commencé, dans les occasions qui se présenteroient de servir l'Église. Il ordonna aussy qu'on le pourvût d'un des premiers bénéfices, qui vaqueroit, à la nomination du Saint-Siége, et qui pourroit être à sa bienséance. Mais ce docteur fut si touché de l'honneur que le pape luy avoit fait de luy écrire qu'il le remercia des récompenses dont on luy faisoit la proposition, prétendant qu'il n'avoit plus rien à espérer après avoir mérité l'honneur de faire quelque chose qui fût au gré de Sa Sainteté.

Après tout, quelque bien intentionné que fût le marquis de Castel Rodrigue pour donner contentement à l'internonce, toutefois sa lenteur dans l'exécution ne laissoit pas de relever le courage à l'archevêque de Malines et à ses partisans; ils jugeoient bien que, s'ils pouvoient gagner temps jusques à ce que les troupes fussent en campagne, les affaires de la guerre seroient un obstacle à celles de la paix, et qu'on n'entreprendroit rien qui pût aller à choquer les esprits, dans un temps où l'on pensoit à les ménager. Fromond et Calénus profitèrent de cette conjoncture, et, pour maintenir dans Louvain leur party, que l'internonce intimidoit par des menaces de censures ecclésiastiques, ils firent répandre le bruit dans l'université, surtout parmy la jeunesse, que ceux qui prétendoient aux bénéfices n'avoient rien à espérer que par l'attachement qu'ils auroient à l'archevêque et à ses sentimens, lequel sauroit bien distinguer dans le conseil de conscience pour la promotion aux bénéfices ceux qui feroient paroître leur zèle pour la doctrine de saint Augustin et de l'évêque d'Ipres dans les occasions qui s'en présenteroient. Cet artifice fit tant d'effet sur les esprits que le party grossit notablement par la multitude des jeunes gens qui vinrent peu de jours après faire leur cour à Fromond et luy demander ses bons offices auprès de l'archevêque, à qui s'attachoient tous ceux qui pensoient à leur fortune. La chose même alla si loin que l'internonce manda au cardinal Pamphile qu'à moins de faire ôter l'archevêque du poste de président au conseil des béné-

fices, par le conseil d'Espagne et par le moyen de l'évêque de Tarse, il n'y avoit pas d'apparence de rien espérer des Flandres, où cet archevêque étoit le maître par la distribution des petits bénéfices, dont il se servoit pour attirer à son party tous ceux qui avoient des espérances, dont le nombre n'est toujours que trop grand.

L'expédient que proposoit l'internonce ne parut pas naturel; car il n'étoit pas juste de demander au roy d'Espagne qu'il changeât ses officiers selon qu'ils seroient agréables ou désagréables aux officiers du pape, et qu'on se servît de ceux qui mériteroient la confiance des autres : ainsy l'on ne fit aucune attention à cette proposition. Mais pendant que l'exécution des promesses que le marquis de Castel Rodrigue avoit tant de fois réitérées à l'internonce traînoit en des longueurs effroyables, les nouvelles arrivèrent à Bruxelles que les armées du roy de France, commandées par le duc d'Orléans et par le duc d'Enghien, filoient vers la frontière de Picardie et de Champagne; ce qui obligea le marquis à faire ses diligences pour munir les places de la frontière de Flandres d'hommes et de préparatifs ordinaires pour soutenir de grands siéges. Il marcha luy-même à la tête des troupes d'Espagne, et tout le temps de la campagne se passa sans qu'il fût possible à l'internonce d'avancer ses affaires, parce que le marquis commandoit l'armée et que le reste du conseil privé étoit dans une entière dépendance à l'archevêque de Malines et au président Rooze, qui étoient les maîtres à Bruxelles pendant l'absence du gouverneur. Ce qui donna lieu à Calénus de faire un coup d'autorité qui fit du bruit à Bruxelles. Le père Claude Maillart (1), jésuite, fit imprimer, environ ce temps-là, un livre qui avoit pour titre *la Madeleine pénitente*, où ce père expliquant le mystère de la Rédemption enseignoit que Dieu vouloit sauver tous les hommes, qu'il y avoit une grâce suffisante distincte de la grâce efficace, que la coopération libre de la volonté étoit absolument nécessaire à la justification, et que les infidèles pouvoient faire des bonnes œuvres. C'étoit l'abrégé auquel se réduisoit la doctrine de ce livre, qui fut arrêté par Calénus en qualité de grand-vicaire de l'archevêque de Malines, parce que cette doctrine étoit contraire à celle de l'évêque d'Ipres. Car, comme il

(1) Claude Maillard, né à Bayon-sur-Moselle en 1586, admis dans la Compagnie de Jésus en 1606, recteur des colléges de Charleroy et de Nancy, prêcha pendant trente ans avec succès en Lorraine et dans les Pays-Bas et mourut à Ruremonde en 1655. Son livre est intitulé : *la Magdelaine convertie, ou les saillies de l'âme éprise de l'amour de Dieu*, etc.; Bruxelles, Jean Mommart, 1646, in-4°. La permission du provincial est du 1er septembre 1645, l'approbation du 28 mai 1646.

falloit l'approbation de l'archevêque pour l'impression, le grand-vicaire la refusa, prétendant ne pouvoir adopter une doctrine si manifestement contraire à la foy. Les gens de bien furent scandalisés d'un procédé si violent. L'internonce s'en plaignit; mais, voyant qu'on n'avoit aucun égard à ses plaintes, il envoya le livre du P. Maillart à Rome, pour y être revu par la congrégation du Saint-Office, laquelle donna la permission de le faire imprimer sur les lieux, comme un livre dont la doctrine étoit orthodoxe.

Dans la consternation où étoit alors tout le pays de la prise de Courtray (1) par l'armée que commandoit le duc d'Orléans, de la prise de Dunkerque (2) par celle que commandoit le duc d'Anguyen, et par la jalousie que l'armée des Hollandois, confédérés de la France, donnoit à tout le Brabant et aux pays voisins, les partisans de la nouvelle doctrine s'avisèrent de faire une assemblée secrète en l'abbaye de Grimbergh (3), éloignée de trois lieues de Bruxelles, pour prendre des mesures certaines dans la conduite qu'on tiendroit en l'affaire de la doctrine de l'évêque d'Ipres, qui étoit attaquée de tant de côtés par tant de puissances; et dans cette conférence, qui dura quelques jours, il fut résolu qu'on ne conviendroit point que l'évêque d'Ipres eût jamais enseigné les propositions contenues dans la bulle d'Urbain, qu'on n'étoit point obligé de soumettre son esprit dans une pure question de fait, pour croire que les propositions condamnées fussent contenues dans le livre de l'évêque d'Ipres. L'internonce fut averty de cette assemblée et des résolutions qu'on y avoit prises après qu'elle fut finie; aussy il ne put pas s'y opposer, mais il ne manqua pas d'en donner avis au cardinal Pamphile, par des lettres écrites de Bruxelles du 8 de septembre de cette même année. Ce qui obligea ce cardinal de faire de nouvelles instances de la part du pape au roy d'Espagne par l'archevêque de Tarse, son nonce auprès de ce prince. Mais comme le roy étoit alors à Saragosse pour soutenir de sa présence son armée, qui étoit sur la frontière de Catalogne, le nonce ne put pas représenter en personne au roy la négligence qu'on avoit eue en Flandres à exécuter ses ordres sur la publication de la bulle et le

(1) Courtray, investi le 13 juin 1646 par le duc d'Orléans, lui avait ouvert ses portes le 29 du même mois, à la vue d'une armée de trente mille Espagnols qui ne purent y porter secours.

(2) Le duc d'Enghien se présenta devant Dunkerque le 17 septembre, après que le duc d'Orléans, croyant la campagne terminée, fut retourné à la cour; la place se rendit le 11 octobre. Outre ces deux villes les Espagnols avaient encore perdu durant cette campagne Bergues, Mardick et d'autres places moins importantes.

(3) Grimberghen, petite ville de Brabant, avec une abbaye de l'ordre de Prémontré.

presser de la part de son maître de faire obéir ses peuples; mais il pria et fit prier par ses amis don Francisque de Mello, qui partoit de Madrid pour aller trouver le roy, de luy en parler. Ce qu'il fit en effet. Le roy, qui n'écoutoit alors que ce qui regardoit la guerre, ne laissa pas d'ordonner à don Pédro de Coloma, son secrétaire, d'écrire un mot à l'inquisiteur général d'Espagne pour voir ce que le nonce souhaitoit, et de luy mander; ce que fit l'inquisiteur, qui étoit bien intentionné pour cette affaire. Mais après tout il fallut attendre la fin de la campagne et le retour du roy à Madrid, dont le nonce eut une audience assez favorable : il représenta au roy que le pape ne pouvoit comprendre pourquoy les ordres que Sa Majesté avoit donnés si exprès au marquis de Castel Rodrigue de faire publier la bulle d'Urbain ne s'exécutoient point; qu'on avoit de la peine à luy parler tant de fois d'une même affaire, dont on se garderoit bien de l'importuner si l'intérêt de la religion n'étoit plus pressant que tous les autres intérêts. Ce discours parut faire plus d'impression sur l'esprit de ce prince que les autres que le nonce luy avoit faits. Il répondit qu'il pourvoiroit à cette affaire d'une manière dont le pape seroit content.

En effet il fit écrire au gouverneur de Flandres qu'il étoit fort surpris de ce que ses ordres étoient si mal exécutés, qu'il avoit ordonné par l'avis de son conseil qu'on fît publier la bulle d'Urbain dans le pays, et que depuis le trentième de janvier de l'année 1646 jusques au septième de décembre, qui étoit la date du jour auquel il luy faisoit écrire, il ne s'étoit rien fait de ce qu'il luy avoit ordonné; qu'il luy rendit raison d'un si grand retardement à l'exécution de ses ordres. Le marquis fit réponse qu'il avoit offert à l'internonce, de la part de Sa Majesté, toute son autorité et tout son pouvoir pour la publication de la bulle, et qu'il n'avoit tenu qu'à luy d'en user; qu'à la vérité il n'avoit pas compris pourquoy il avoit paru si froid dans l'exécution d'une affaire qu'il poursuivoit avec tant de chaleur : car il est vray que l'internonce avoit affecté de la modération et qu'il s'étoit ménagé dans sa conduite pour ne pas donner lieu à de nouvelles plaintes du marquis, qui avoit écrit au cardinal La Cuéva qu'il avoit trop d'ardeur et trop d'empressement dans les choses qu'il entreprenoit. Ce fut cette fausse prudence qui gâta tout; car dans le fond le marquis étoit dans la disposition d'user de tout son pouvoir pour favoriser la publication de la bulle; mais l'internonce luy manqua par trop de circonspection. A la vérité il ne laissoit pas de l'avertir des faux prétextes dont l'université se servoit pour ne pas obéir, et de la résistance ouverte que Fromond et Calénus apportoient à tous les

expédiens qu'il proposoit. Ce qui donna lieu à quelques-uns de croire que le marquis avoit sa politique sur l'exécution de cette affaire aussy bien que son prédécesseur, mais que sa conduite étoit d'autant plus fine qu'elle étoit plus cachée, et qu'il ne donnoit à l'extérieur aucune démonstration de confiance ou de liaison avec l'archevêque de Malines ny avec le président Rooze, qui étoient les principaux acteurs en cette affaire.

Rien n'augmenta davantage ce soupçon que la condescendance qu'eut le marquis aux artifices du président Rooze; car, quoyque le dernier ordre envoyé d'Espagne fût si précis qu'il semblât devoir ôter tout prétexte au retardement, néanmoins le président trouva encore de nouveaux embarras à l'exécution, dans lesquels le marquis donna trop légèrement; car le président, faisant semblant de consentir à la publication de la bulle, suggéra au marquis qu'il étoit à propos, pour ne pas choquer les évêques du pays, de leur en donner avis par une lettre circulaire, laquelle, sous prétexte de demander leur consentement, serviroit de raison pour les y engager. Ce que demandoit le président avoit déjà été fait, et non-seulement l'évêque de Namur et l'évêque d'Anvers avoient consenty à la publication, mais avoient déjà eux-mêmes fait publier la bulle. Mais le marquis se servit de ce bel expédient pour justifier par là sa conduite auprès du roy, qui se plaignoit de sa lenteur. Ainsy, quand le nonce d'Espagne fut demander à don Pédro de Coloma si les derniers ordres du roy pour la publication de la bulle avoient été exécutés en Flandres, don Pédro luy répondit que le marquis de Castel Rodrigue avoit envoyé au roy une lettre circulaire qu'il avoit écrite aux évêques du pays, de l'avis du conseil, pour les engager à la faire publier. Cet artifice servit à amuser quelque temps le roy et son conseil, qui ne pouvoient pas pénétrer dans le véritable secret de toutes ces longueurs parce qu'ils ne voyoient les choses que de loin; car le président Rooze avoit l'art de donner à toute la conduite de cette affaire une certaine couleur de soumission aux ordres qui venoient d'Espagne, sans venir jamais à l'exécution, et le marquis donnoit à l'internonce des ouvertures pour faciliter l'exécution de la publication qu'il poursuivoit, sans en venir à la conclusion.

Ces difficultés donnoient de jour en jour de nouvelles inquiétudes à l'internonce, qui ne voyoit rien de plus honteux pour luy que de ne pas consommer cette affaire si importante à la gloire du pape et dont le succès étoit si nécessaire à sa propre réputation. Son chagrin luy auroit inspiré des moyens violens pour l'exécution si sa prudence

naturelle ne s'y fût opposée. On luy réitéroit de Rome les ordres de procéder par la rigueur et par les punitions ecclésiastiques ; mais il y trouvoit des inconvéniens qui le décourageoient ; car il voyoit bien que l'archevêque et le président interposeroient leur autorité pour empêcher l'exécution de tout ce qu'il ordonneroit. Il ne laissa pas que d'entreprendre le procès de Calénus dans les formes d'une procédure juridique pour faire un essay de son pouvoir. Il produisit huit témoins qui déposèrent plusieurs faits capables de le convaincre d'avoir suivy la doctrine condamnée par les papes, et il envoya l'information à Rome. Mais la chose n'alla pas plus avant, car il ne crut pas devoir, sur ces dépositions, procéder contre luy, voyant bien qu'il seroit protégé par l'archevêque et par le président. On luy conseilla même de ne pas s'exposer à faire du bruit dans la conjoncture présente ; car le trouble étoit presque universel dans tout le pays par les disgrâces de la campagne, si bien qu'il ne voulut rien hasarder qui pût être capable d'ébranler les esprits. Il est vray qu'il fit faire le procès à un imprimeur de Bruxelles, nommé Martin Bossuit, pour avoir imprimé un livre qui contenoit les principaux points de la nouvelle doctrine, qu'il fit saisir tous les exemplaires par le magistrat, et fit condamner l'imprimeur à l'amende, lequel ne laissa pas de trouver de l'appuy, et on ne put en venir à l'exécution.

Après tout, comme toute cette intrigue, qui se tramoit en considération de l'évêque d'Ipres, étoit bornée à peu de gens, et que le peuple et les personnes de qualité de la cour n'entroient en aucune façon dans tout ce qui se faisoit pour empêcher la publication de la bulle, on s'avisa de faire à Bruxelles ce que les calvinistes firent le siècle passé en France : on mit en vers vulgaires les principaux points de la nouvelle opinion pour en remplir plus aysément l'esprit et l'imagination du peuple, et pour donner cours dans tout le pays à des mystères qui n'étoient connus que dans l'université de Louvain et de quelques ecclésiastiques ; car ce n'est que par l'esprit du peuple que se font les grandes révolutions en matière de religion : ce qui se pratiqua aussy quelque temps après à Paris, où l'on fit imprimer des *Heures* (1) dont toutes les prières latines étoient traduites dans une

(1) *L'Office de l'Église et de la Vierge, en latin et en françois, avec les hymnes traduites en françois*, et dédié au roi, *par M. du Mont* ou *M. Laval* selon les éditions. C'était toujours Sacy, de son vrai nom Isaac Lemaître. Cette traduction a été condamnée par le pape Innocent X, et, si l'on en croit Saint-Amour en son *journal*, rédigé par le même Isaac Lemaître et quelques autres des solitaires de Port-Royal, un des motifs de cette condamnation aurait été l'insertion au calendrier du nom du cardinal de Bérulle avec le titre de bienheureux. L'estime particulière de Port-

grande pureté de langage, et l'on avoit eu soin de cacher sous ces fleurs tout le venin de la nouvelle doctrine, qui se répandoit aysément dans tous les esprits sous des apparences si trompeuses.

Henry de Bourbon, prince de Condé, qui avoit dans toutes les occasions fait paroître tant de zèle contre l'opinion nouvelle et qui s'y étoit toujours opposé avec bien de la chaleur, mourut à Paris le 26 de décembre de cette année 1646. En mourant il voulut encore signaler la pureté de sa foy par le soin qu'il prit d'inspirer à la reine l'ardeur du zèle qu'il avoit eu pour la religion; car il ordonna à Perrault (1), intendant de sa maison, d'aller faire ses derniers complimens à cette princesse et de luy dire de sa part que la cabale de la nouvelle doctrine qui se formoit à Port-Royal seroit peut-être un jour capable d'enlever la couronne de dessus la tête du roy son fils, si elle n'avoit une grande application pour s'y opposer et pour la détruire. Il pria le nonce du pape, l'abbé Olier, l'abbé de Pons, qui se trouvèrent à sa mort, d'aller trouver cette princesse pour luy faire le même compliment de sa part; ce qu'ils firent dès le lendemain. Cet avis d'un prince mourant et bien intentionné pour l'État fut reçu favorablement d'une princesse déjà prévenue de toute l'aversion dont elle étoit capable, et par la qualité de son esprit, et par les idées que les personnes qu'elle écoutoit le plus luy avoient déjà données; mais elle ne put s'empêcher de soupirer de douleur de la mort d'un prince si affectionné à la religion et à l'État, et de donner en même temps des marques d'aversion pour une doctrine qui luy parut si abominable.

Ce prince mourut trop tôt pour le bien de l'État et pour l'intérêt de la religion; car comme le clergé, la cour, le parlement et tous les

loyal pour Bérulle confirme les réserves du cardinal de Richelieu sur ce personnage, beaucoup trop vanté à notre avis dans l'Église gallicane. L'impression des *Heures à la janséniste* fait souvenir du cri de douleur poussé par un des bourgeois de Paris, qui, en 1594, quelques jours après l'entrée d'Henri IV à Paris, appuyé sur la boutique de « madame Houzé, au palais, y voyant des Heures étalées, qui étoient à l'usage de Rome, lui demanda si elle vendoit encore de ces livres-là : auquel ayant répondu qu'elle en vendoit plus que jamais : « Ah ! Madame, lui dit-il, vous n'en vendrez plus guère. Bienheureux qui est bien mort ! car tout est perdu. » (*Journaux de L'Estoile.*) Tout n'était pas perdu sans doute, mais tout était bien entamé et nos *Mémoires* montrent bien le progrès et l'étendue du mal.

(1) Jean Perraut, baron d'Angerville, seigneur de Milly, Chailly, etc., conseiller et secrétaire du roi, nommé président en la chambre des comptes en 1647, était entièrement dévoué à la maison de Condé, dont il était l'intendant. Il avait été secrétaire du duc d'Enghien et avait signé comme tel, en 1641, les protestations du prince sur la nullité de son mariage. Il mourut à Paris le 19 avril, 1681 à l'âge de soixante-dix-huit ans, et fut inhumé dans l'église Saint-Louis des Jésuites, où il avait fait décorer magnifiquement la chapelle destinée à recevoir le cœur du prince Henri de Bourbon.

ordres du royaume avoient pris une entière confiance en luy, qu'il s'étoit attirée par sa probité et par la droiture de ses intentions pour l'État, s'il eût encore vécu quelques années, les affaires se fussent pacifiées sans tous les malheurs qui arrivèrent depuis par les guerres civiles, et l'on eût eu plus d'attention à la cour pour s'opposer au progrès que faisoit la nouvelle doctrine par la négligence du ministre, qui s'occupoit d'autres pensées. Le pape même, qui avoit pris ce prince en affection depuis qu'il avoit soutenu son exaltation au pontificat dans le conseil du roy contre le cardinal Mazarin, qui la vouloit contester, avoit une créance si grande en luy qu'il eût eu bien de la déférence à ses sentimens s'il eût vécu, parce qu'il étoit assuré que ses résolutions seroient appuyées dans le royaume de tout le crédit et de toute l'autorité qu'avoit le prince. C'étoit aussy ce qui l'obligeoit à le considérer si fort et avoir avec luy des liaisons secrètes, que peu de gens savoient, par l'archevêque d'Athènes, son nonce, par lequel il luy fit offrir un chapeau de cardinal pour le prince de Conty, son fils, ou pour tel autre qui luy plairoit, l'abandonnant tout à fait à sa nomination. Et quoyque le duc d'Orléans écrivît à Sa Sainteté en faveur de Louis-Henry de Gondrin, archevêque d'Héraclée, qui venoit d'être nommé à l'archevêché de Sens, pour obtenir ses bulles *gratis*, néanmoins, parce que le prince de Condé luy en écrivit aussy, les bulles furent expédiées et le *gratis* tout à fait accordé en sa considération; car ce fut luy qui engagea le duc d'Orléans à soutenir de son autorité l'exaltation d'Innocent au pontificat; ce qui obligea ce pape à considérer le prince d'une si extraordinaire manière. Jamais aussy recommandation ne fut mieux reçue que celle qui fut faite à Rome pour les bulles de l'archevêque de Sens par le prince de Condé, qui sans doute en eût usé autrement s'il eût mieux connu l'esprit de ce prélat, ou qu'il eût vécu plus longtemps.

Car, dès que le nouvel archevêque de Sens eut pris possession de son Église et qu'il se sentit maître de son diocèse, n'ayant plus rien à craindre, il fit bientôt connoître le fond de son naturel et de son esprit, qu'il avoit eu soin de cacher à ceux qui contribuèrent le plus à sa nomination, et surtout aux jésuites qui y eurent grande part. En effet ce fut un des hommes les plus extraordinaires de ce siècle: outre sa vanité naturelle, qui étoit extrême, il régnoit dans tout son caractère un air gascon qu'il avoit pris en son pays, et dont le commerce de la cour, qui rend les gens sages et honnêtes, n'avoit pu le défaire, car il ne faisoit rien que par ostentation et pour faire du bruit. Il y avoit de l'excès dans ses vertus aussy bien que dans ses vices; et

quoyqu'il fût dans la conduite ordinaire de sa vie fier et rampant, vain et modeste, ce n'étoit que par orgueil qu'il étoit humble, car il ne s'abaissoit que pour s'élever; et comme il tiroit avantage de la foiblesse et de la modestie de ceux à qui il avoit affaire, il avoit l'art de se radoucir quand il trouvoit de la vigueur et de la résistance; il n'étoit avare en certaines rencontres que pour être prodigue en d'autres qui flattoient son humeur; par un esprit faux et déjà corrompu, il faisoit consister le mérite dans le faste et dans l'ostentation. Ce n'est donc pas merveille s'il fit tant parler de luy et en de si différentes manières, avec un caractère si plein de contrariétés. Ce fut avec ces belles qualités que ce prélat monta sur le siége archiépiscopal de l'Église de Sens, lesquelles s'augmentèrent encore davantage dans la suite à mesure que s'augmentoit son indépendence. Car, ayant secoué peu à peu le joug presque de toutes les puissances que la Providence avoit mises au-dessus de luy, il n'y eut rien de hardy et d'extraordinaire qu'il n'entreprit de son autorité pour satisfaire à son ambition. Les jésuites, qui avoient eu plus de part à sa promotion, furent les premiers à luy en témoigner leur joye par leurs complimens, et, voulant faire éclater leur zèle pour sa gloire par-dessus les autres communautés religieuses, ils furent les premiers à l'inviter à venir honorer leur fête de la Circoncision de cette année 1647 de sa présence et de sa bénédiction : ce qu'il leur promit; mais, n'ayant pas été reçu comme il vouloit l'être dans un lieu qu'il prétendoit être de sa juridiction, et non exempt, il fit éclater son ressentiment bientôt après; car, comme ces pères se préparoient à la célébration de la prière des Quarante Heures, instituée pour détourner le cours de la licence du carnaval, l'archevêque leur envoya faire défense d'exposer le Saint-Sacrement en leur église, avec menace d'aller lui-même l'enlever et de transporter l'indulgence dans une autre église. Ce furent là les premières démarches qu'il fit contre ceux qui avoient le plus contribué à sa promotion, et qui luy furent inspirées par les émissaires de Port-Royal, dont il avoit commencé à prendre l'esprit dans le commerce qu'il eut avec l'abbé de Saint-Cyran avant qu'il mourût, et avec Singlin qu'il connoissoit, et parce qu'il trouva dans leurs sentimens bien des choses dont il s'accommoda, comme nous verrons dans la suite.

L'archevêque de Corinthe, coadjuteur de l'archevêque de Paris, Jean-François-Paul de Gondy, qui commençoit à briller dans le monde par les avantages de sa naissance et de son esprit et par la nouvelle dignité de coadjuteur de l'archevêque son oncle, dont il avoit été

revêtu, attiroit les yeux de toute la cour et de tout le royaume sur luy. Mais il parut d'abord en sa conduite qu'il regardoit favorablement le nouveau party qui se formoit à Port-Royal, et il n'y eut personne qui ne crût qu'il trouvoit son inclination de ce côté-là : ce qui étoit véritable dans le fond, mais les raisons qu'on en imaginoit ne l'étoient pas. Ce n'étoit ny par déférence aux sentimens du père de Gondi, qui avoit de grandes liaisons avec d'Andilly, ny par l'amitié qu'il avoit luy-même avec La Martillière (1) et quelques autres des plus importans de Port-Royal, qui luy faisoient la cour pour l'engager dans les intérêts de la nouvelle doctrine; car on savoit assez dans le monde que le père n'avoit aucun crédit, pas même de bienséance, dans les moindres choses auprès du coadjuteur son fils, et que l'estime et la considération qu'il témoignoit pour La Martillière et les autres n'avoient rien de fort solide, comme il parut dans la conduite des uns et autres.

Ainsy l'inclination que le coadjuteur fit paroître d'abord pour la nouvelle opinion n'étoit qu'un effet de l'aversion et de la hayne qu'il avoit conçue depuis quelque temps contre les jésuites; ce qui luy fut commun avec quantité d'autres gens qui ne se déclarèrent que par l'opposition d'esprit ou d'intérêt qu'ils avoient contre la société, quoyqu'après tout on n'ait jamais bien pu pénétrer quel fondement pouvoit avoir cette hayne; mais, comme on ne l'a jamais vu se démentir dans la conduite qu'il tint à l'égard des jésuites dans ces temps-là, ce n'est pas sans raison qu'on crut qu'il s'étoit passé quelque chose de secret dont il se sentit offensé contre eux. Il y en eut qui firent courir le bruit que le peu de ménagement qu'on eut pour luy pendant ses premières études au collége de Clermont, où en effet il fut traité sans aucune distinction, fut un des premiers sujets de mécontement qu'il eut contre les pères. D'autres disoient qu'il ne pouvoit pas les aymer parce qu'ils l'avoient trop connu dans un âge qui ne luy permettoit pas encore de se déguiser : et c'est à ce qu'on prétend ce qu'il n'a jamais pardonné à personne. La trop grande réputation où étoient alors les jésuites lui donna aussy peut-être quelque sentiment de jalousie contre eux; ce qui étoit même capable de luy donner lieu de craindre qu'il ne pût pas les soumettre tout à fait dans le dessein qu'il avoit d'exercer un empire fort absolu quand il seroit en pos-

(1) Philippe de la Martillière, fils de Pierre, seigneur de Champaillaume, et de Marie Le Grand de Montabbé, reçu conseiller au parlement en 1632, marié le 3 octobre 1634 à Magdeleine Marescot, et en secondes noces à Magdeleine Fraguier, mort le 7 avril 1676 et inhumé à Saint-Séverin.

session de toute l'autorité après la mort de son oncle. On ajoutoit à tout cela, qui étoit secret, des sujets de mécontentement qui éclatèrent. Il apprit qu'un jésuite dont on n'a pas su le nom s'emporta jusques à dire des paroles de mépris des premiers sermons qu'il fit et qui furent bien reçus dans le monde. Toutes ces choses, jointes à quelques autres paroles peu respectueuses de ces mêmes pères qui luy furent rapportées, commencèrent à luy donner de l'aversion pour eux et l'obligèrent à tourner ses inclinations vers un party qui s'élevoit contre leur société. Du moins est-il certain que, quand il se déclaroit en public d'être leur ennemy, ce n'étoit pas tant par une espèce de vanité, pour montrer un esprit au-dessus des préjugés de la jeunesse et des mesures qu'il devoit garder avec des gens qui l'avoient élevé, que par une véritable passion et par une impuissance toute pure de se modérer, comme il fit souvent paroître par des invectives fréquentes qu'il faisoit contre eux en présence de toute sorte de gens, sans qu'il pût avoir en cela aucun but, ny en tirer aucun avantage. Ce furent là à peu près les dispositions qui rendirent le coadjuteur favorable à la nouvelle doctrine, dont les sectateurs se servirent pour appuyer leurs intérêts auprès de l'archevêque de Paris, dans les occasions où ils eurent besoin de sa faveur ou de son autorité, quoyque ce prélat ne donnât point dans ces nouveautés, mais il n'avoit pas assez de fermeté d'esprit pour se défendre contre ceux qui entreprenoient de le gouverner.

Pour le chancelier il étoit toujours inaccessible à ces novateurs, soutenu qu'il étoit dans ces sentimens par la mère Jeanne (1), sa sœur, carmélite fort considérée de la reine, qui avait ces nouveautés en aversion et que le chancelier considéroit fort luy-même; et ce fut en vain qu'on employa des personnes de la première condition du royaume pour disposer son esprit à écouter ces gens-là; il eut toujours toute la résistance pour cette cabale que devoit avoir le premier magistrat de France et le chef de la justice. On employa même environ ce temps-là une personne de grande qualité pour luy demander un privilége afin d'imprimer la vie de saint Louis, qu'Antoine Le Maître venoit

(1) Jeanne Séguier, fille de Jean Séguier, lieutenant civil au Châtelet, et de Marie Tudert de la Bournallère, née à Paris en 1596, prit l'habit de carmélite le 17 octobre 1610, et fit profession le 25 avril 1613 au couvent de Pontoise. Elle fut élue prieure en 1625, et remplit ce poste pendant trente ans, soit à Pontoise, soit à Saint-Denis, soit à Gisors. Anne d'Autriche fit plus d'une fois le voyage de Pontoise pour s'entretenir avec cette vénérable religieuse, accoutumée aux lumières divines, et lui amena quelquefois ses deux enfants. La mère Jeanne de Jésus, c'était son nom de religion, mourut à Pontoise le 3 juin 1675.

d'achever ; on prétendoit au Port-Royal gagner par cet ouvrage le roy et la reine-mère par les portraits de la reine Blanche et du roy son fils, dont l'auteur faisoit des applications favorables au règne présent, qui eussent été bien reçues dans le public. Mais le chancelier refusa ce privilége avec bien de la vigueur, disant pour toute raison que ces gens-là n'avoient déjà que trop de réputation dans le monde.

Le lieutenant civil François Daubray (1) n'agissoit pas alors avec le même zèle et la même fidélité en cette affaire, soit qu'il ne comprît pas de quelle importance elle étoit pour la religion, soit qu'il eût été gagné par quelque personne de qualité, à quoy il étoit sujet, soit enfin que sa propre inclination l'eût rendu favorable à la nouvelle opinion. Quoy qu'il en soit, la reine-mère, étant toujours informée de ce qui se passoit de plus secret à Port-Royal par l'abbé de Pons, avoit ordonné au lieutenant civil de faire des informations dans les formes de toute la conduite et de toutes les intrigues les plus cachées de la cabale, ce qu'il ne fit pas avec toute l'application et toute la fidélité que demandoit une affaire de cette importance. Et toute la procédure qu'il fit de cette information n'alla presque à rien. On sut depuis qu'il avoit été intimidé par des menaces secrètes que quelques personnes puissantes du party luy firent faire, car il étoit circonspect. Ainsy les ordres de la reine ne furent point exécutés. L'abbé de Pons disoit même que, dans l'empressement qu'il faisoit paroître au lieutenant civil pour servir à l'exécution des ordres de la reine, qui le chargeoit de presser cette affaire, ce magistrat avoit coutume de luy dire qu'il avoit tort de faire paroître tant de chaleur contre des gens qu'il devoit ménager, et que ce qui luy étoit déjà arrivé (2) devoit luy faire faire réflexion qu'ils étoient à craindre et qu'on ne pardonnoit pas aysément à Port-Royal (3).

(1) François Dreux d'Aubray, seigneur d'Offemont, fils de Claude et de Louise Dreux, lieutenant civil au Châtelet en 1643, marié à Marie Olier, sœur du fondateur de Saint-Sulpice, mourut le 10 septembre 1666, empoisonné par sa fille, la marquise de Brinvilliers.

(2) La tentative d'empoisonnement dont il a été question plus haut.

(3) Le lieutenant d'Aubray n'était pas brave. « Je n'ay jamais vu à la comédie italienne de peur si naïvement et si ridiculement représentée, » dit en parlant de lui le cardinal de Retz ; de sorte qu'on pourrait croire à quelque exagération de sa part sur les menées des jansénistes et les craintes qu'on en pouvait prendre. Mais l'historien de la mère Eugénie de Fontaines confirme les sentiments du lieutenant civil, et raconte que, lorsque cette grande et digne fille de saint François de Sales fut, en 1664, établie par ordre du roi et par commission de l'archevêque supérieure de Port-Royal, il ne manquait pas de personnes du dehors et du dedans qui lui disaient : « Ma mère, croyez-moy, le party des jansénistes est grand ; ne les aigrissez pas contre vous ; ils sont puissants à la cour et à la ville ; un peu de condescendance vous établiroit une belle réputation

Cette politique du lieutenant civil et toute cette fausse prudence ne servit pas peu à relever le courage des principaux acteurs du party et de tous les sectateurs de la nouvelle opinion, qui ayant reconnu le caractère de cet homme s'en assurèrent encore davantage dans la suite par des menaces réitérées, et on se servit de cette conduite à Port-Royal pour arrêter ceux qui auroient la hardiesse de s'opposer au progrès de la nouvelle opinion. Ce fut en vain qu'on mit cet artifice en usage pour intimider le curé de Saint-Sulpice et les ecclésiastiques de ce séminaire, qui continuèrent à se déclarer contre le party avec un zèle et une fermeté qui en empêcha le progrès dans toute la paroisse; on continua à répandre dans le monde des médisances contre leur réputation et à remuer les esprits du peuple dans le faubourg de Saint-Germain contre ces ecclésiastiques; mais tout cela ne fut point capable de refroidir le zèle que Dieu leur avoit donné pour défendre la religion.

La chaleur cependant, qui s'augmentoit tous les jours dans la Sorbonne, commençoit à échauffer tellement les esprits des plus emportés qu'il s'en trouva d'assez hardis pour répandre, parmy la jeunesse qui s'élevoit sur les bancs, qu'on avoit déjà des assurances que tous les évêques du royaume se déclareroient dans peu de temps pour la doctrine de l'évêque d'Ipres, sur l'exemple de l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, et de l'archevêque de Sens, qui étoient en une si grande considération dans le clergé qu'on voyoit déjà de fort grandes dispositions dans la plupart des prélats à se déclarer. Et pour gagner ce qu'il y avoit de jeunes gens dans cette compagnie on assuroit hardiment que dans six ans on seroit maître de tous les évêchés pour les distribuer à ceux qui suivroient la nouvelle doctrine. Car on espéroit gagner l'esprit de la reine, et en effet on prenoit des mesures en secret pour y réussir; la marquise de Liancourt et la comtesse de Brienne n'oublioient rien pour cela: ce qui les rendoit plus assidues l'une et l'autre à faire leur cour. La marquise, qui par la qualité de son esprit raisonnoit naturellement sur tout, avoit été si bien instruite par l'abbé de Bourseys qu'elle savoit déjà tout le mystère de la nouvelle opinion mieux que personne; et comme elle débitoit au Louvre la doctrine de l'évêque d'Ipres sous le nom de saint Augustin, elle s'y faisoit écouter; et la comtesse de Brienne, qui n'avoit pas tant d'esprit que la marquise de Liancourt,

et toutes choses en iroient mieux. » *La Vie de la vénérable mère Louise-Eugénie de Fontaines, religieuse du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, morte le 19 septembre de l'année* 1694.

servoit à luy attirer de l'attention des autres dames par ses admirations, dont elle étoit fort libérale sur tout ce que disoit la marquise : car la comtesse ne raisonnoit sur rien; et elle n'étoit de ce party que parce que ses amis et ses amies en étoient, qu'elle aymoit la nouveauté et tout ce qui avoit quelque air de singularité, surtout en matière de dévotion.

Mais comme on ne savoit pas encore dans le monde l'aversion secrète qu'avoit la reine de ces opinions et les difficultés qu'il y avoit à surmonter son esprit, parce qu'elle ne s'en déclaroit pas publiquement, on faisoit aysément croire ce qu'on vouloit à ceux qui avoient du penchant pour la doctrine, et surtout aux jeunes gens qui commençoient à briller en Sorbonne. C'étoit sur de si belles espérances et sur des avances si favorables que la plupart des bacheliers se donnoient l'autorité d'insérer de jour en jour des propositions dans leurs thèses qui avoient du rapport à la doctrine de l'évêque d'Ipres. Tantôt les uns avançoient que l'indifférence ne faisoit pas la liberté, et qu'on pouvoit être *libre* quoyqu'on fût *nécessité;* tantôt les autres soutenoient que les actions les plus équitables des païens et l'observation des devoirs les plus justes étoient des péchés mortels; d'autres plus hardis ne faisoient pas de difficulté d'insinuer dans leurs thèses que Jésus-Christ n'étoit pas mort pour tous les hommes. Cette licence, qui croissoit de jour en jour parmy la jeunesse dans la Sorbonne, se répandoit même dans le public par les prédicateurs. Le père Desmares prêchoit cette année-là (1) le carême à Notre-Dame avec un concours qui luy donnoit de la hardiesse à avancer les erreurs qu'on enseignoit à Port-Royal, comme, par exemple, que les actions faites hors l'état de la grâce et en péché mortel étoient de nouveaux péchés mortels; et il s'emporta jusques à dire qu'entendre la messe un jour de fête, en état de péché, n'étoit pas satisfaire au précepte, mais commettre un autre péché qui étoit le même que faire une communion indigne. Le P. de La Barre (2), jésuite, qui prêchoit en même temps à Saint-Benoît, paroisse de l'université, réfuta une doc-

(1) 1647. M^me^ de Motteville signale le retentissement de ces prédications du père Desmares, « qui prêchoit avec beaucoup de zèle et tout à fait selon l'Évangile quant aux mœurs, et qui étoit suivi des gens de la plus grande qualité, des plus beaux-esprits et même de plusieurs personnes les plus retirées du monde; mais quant à la doctrine on le croyoit de l'opinion de Jansénius... Cette question, ajoute l'historien, partageoit non-seulement les écoles, mais les ruelles et la ville aussi bien que la cour. »

(2) Jean-Baptiste de La Barre, né à Chinon en 1608, admis dans la Compagnie de Jésus le 4 septembre 1625, était regardé comme un des meilleurs prédicateurs de son ordre et soutint cette réputation plus de trente ans; il mourut à Paris le 10 janvier 1680. Il est auteur de plusieurs ouvrages de controverse de piété, entre autres de la *Vie de la mère Agnès Dauvaine.*

trine si dangereuse par l'exemple de la Samaritaine, le jour de cet évangile (1). Car si cette femme eût donné à boire à Notre-Seigneur, qui luy en demandoit, étant actuellement dans un commerce criminel par ses impudicités, l'action bonne en elle-même eût été un péché ; si elle l'eût refusé, le crime auroit été plus grand de ne pas soulager Jésus-Christ dans un besoin pressant et de ne pas lui obéir. Cet exemple pris de l'Évangile fit comprendre la fausseté de la doctrine que prêchoit le P. Desmares, en la faisant voir si contraire aux bonnes mœurs et au bon sens naturel.

Il est vray aussy que l'approbation que donna le public à la réfutation de cette doctrine fit tant de bruit dans Paris que, quelque temps après Pâques, Paget (2), maître des requêtes, homme riche et somptueux en sa table, donna à dîner à quelques gens de la cour ; le P. Desmares, qui étoit de ses amis, s'y trouva avec le marquis du Coudray-Montpensier (3), le marquis de la Rocheposé et quelques autres ; on parla de la nouvelle doctrine, qui étoit alors un sujet de discours fort ordinaire ; le P. Desmares dit ce qu'il voulut sans trouver de la contradiction parmy des gens peu versés en la connoissance de ces matières, et dans son discours il traita les jésuites peu charitablement. Le marquis du Coudray luy dit que dans sa profession il n'avoit jamais fait état d'un homme qui parloit mal des autres en leur absence, que cela n'étoit ny chrétien ny honnête, qu'il seroit bien aise de le voir aux prises avec un jésuite. Le P. Desmares répondit que ce seroit quand il luy plairoit, qu'il ne souhaitoit rien tant que cela. « Le P. de La Barre, dit le marquis, est de mes amis et de mon pays ; je l'en prieray, il ne me refusera pas. » Le P. Desmares accepta le party ; on avertit le P. de La Barre ; on prend jour pour la conférence, et le rendez-vous fut donné à Arcueil, à une lieue de Paris, proche la source des fontaines bâties par la reine Catherine de Médicis. Le P. Desmares, pour marquer encore plus son assurance, demanda des témoins et des spectateurs ; outre le marquis de la Rocheposé, son amy et son patron, favorable à la nouvelle opinion par intérêt de

(1) Le vendredi de la troisième semaine du Carême.

(2) Jacques Paget, seigneur de Villemomble, fils de Jacques, receveur des tailles en Picardie, et de Nicole Tevenin, né en 1610, président de la cour des comptes de Montpellier, puis reçu en 1643 maître des requêtes, fut successivement intendant à Tours et à Limoges, et enfin secrétaire du roi en 1655. Il résigna sa charge en 1665 et mourut doyen honoraire des maîtres des requêtes le 6 décembre 1695. Il avait épousé Anne Gelée, et en secondes noces Geneviève de Souillac, dont il n'eut point d'enfants.

(3) Claude (Henri ?) d'Escoubleau, marquis du Coudray-Montpensier, fils de Louis et de Sara de Rochefort, marié à Charlotte Pot de Fontmorand, fille de Charles et de Marguerite de la Trémouille.

famille (car ce fut son oncle, l'évêque de Poitiers, qui prit le premier l'abbé de Saint-Cyran en sa protection), il prit pour second La Barde (1), docteur de Sorbonne, frère de l'évêque de Saint-Brieuc (2), autrefois père de l'Oratoire, le marquis de Liancourt, Bernières (3), maître des requêtes, ses deux amis; et le P. de La Barre prit le P. Deschamps (4) pour son compagnon, qui s'étoit déjà signalé par son livre d'*Antonius Ricardus* sur les matières dont il s'agissoit, le maréchal de la Meilleraye (5) et d'Orgeval (6), maître des requêtes. Mais on fut d'avis à Port-Royal que, pour retrancher un témoin d'un aussy grand éclat que l'étoit le maréchal de la Meilleraye, le marquis de Liancourt ne

(1) Léonor de La Barde, né à Paris en 1607, entra dans l'Oratoire en 1627. Il y enseigna la philosophie et la théologie. En 1640 il fut chargé des conférences sur la morale à Saint-Magloire. Ce fut un des apologistes les plus zélés de *la Fréquente Communion*. En 1642, par la résignation de son frère, il fut pourvu d'un canonicat de Notre-Dame de Paris. Il mourut à Paris le 12 janvier 1672.

(2) Denys de La Barde, frère du précédent, d'abord chanoine de Notre-Dame en 1628, fut sacré évêque de Saint-Brieuc le 6 juillet 1642 par son oncle, Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours. Quoique approbateur du livre d'Arnauld, il fut très-lié avec le P. Julien Maunoir et eut à souffrir des jansénistes. Il mourut le 22 mai 1675.

(3) Charles Maignart de Bernières, fils de Charles et de Françoise Puchot de la Vaupallière, né à Rouen, nommé conseiller au parlement le 3 avril 1637 et maître des requêtes le 30 mars 1643, résigna sa charge en 1649. Il épousa en 1638 Anne Amelot de Carnetin, dont il eut trois enfants. Il a été fort actif dans les intrigues de la Fronde et fort considéré à Port-Royal. Il avait recueilli dans sa terre du Chesnai une partie des élèves de Port-Royal. En 1661 il fut exilé à Issoudun, où il mourut le 31 juillet 1662.

(4) Étienne Agard de Champs, fils de Claude, seigneur de Champs, et de Marie Bigot, né à Bourges le 11 octobre 1613, condisciple du prince de Condé, dont il devint plus tard le confesseur, fut admis dans la Compagnie de Jésus en 1630. Dans les thèses qu'il soutint à la fin de ses études théologiques il entreprit de démontrer, la conformité de Jansénius avec Luther et Calvin sur la question du libre arbitre et il réussit de telle sorte qu'on l'engagea à publier ce qu'il avait dit. Il le fit sous le titre de *Disputatio theologica de libero arbitrio, auctore Ricardo Antonio, theologo. Parisiis, 1645, apud S. et Gabr. Cramoisy;* et ce travail devint le germe de son grand ouvrage in-folio, dédié au pape Innocent X, *de Hæresi Jansseniana, ab Apostolica sede merito proscripta, libri tres, ad SS. Papam Innocentium X*, qui est le livre le plus solide et le plus fort qui ait paru contre les doctrines de l'évêque d'Ipres. le P. de Champs le composa à la Flèche, et l'édita à Paris en 1654. Il professa ensuite la philosophie et la théologie au collége Louis-le-Grand, fut recteur des colléges de Rennes et de Paris, supérieur de la maison professe, deux fois provincial de France, et se retira à la Flèche en 1699; il y mourut le 31 juillet 1701.

(5) Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, fils de Charles, seigneur de la Lunardière, et de Claude de Champlais, né en 1602, grand-maître de l'artillerie, reçut le bâton de maréchal sur la brèche après la prise d'Hesdin, en 1639. Il épousa en février 1640 Marie Ruzé d'Effiat, et en mai 1637 Marie de Cossé-Brissac; il mourut sans postérité le 8 février 1664.

(6) Geoffroy Luillier, seigneur d'Orgeval, fils de Geoffroy et de Claire Faucon de Ris, d'abord chevalier de Malte, puis reçu le 12 mars 1627 conseiller au parlement, et le 20 décembre 1632 maître des requêtes, épousa le 13 juin 1629 Marie Aubery de Brevanes et mourut le 6 avril 1671.

s'y trouveroit pas. Cependant il ne se passa aucun jour jusques à celuy du combat que le P. Desmares ne fît courir le bruit que le P. de La Barre ou délibéroit, ou se trouvoit mal; ou que ses supérieurs n'étoient pas d'avis de la conférence; ce qui obligea ce père d'être plus ponctuel au rendez-vous. Le jour assigné, d'Orgeval, son amy, l'y mena de meilleure heure; et comme il étoit déjà hors du faubourg, leur carrosse fut arrêté par l'abbé de Saint-Laumer (1), fils du marquis du Coudray, qui avoit été envoyé par son père au marquis de la Rocheposé, lequel apportoit une lettre de ce marquis pour avertir que le P. Desmares n'avoit pas cru devoir entreprendre une dispute en matière de religion sans permission de l'archevêque de Paris. Du Coudray écrivit en colère à la Rocheposé, son neveu, qu'on avoit eu du temps pour obtenir de l'archevêque cette permission si l'on eût voulu sincèrement la conférence. D'Orgeval, pour ne manquer à rien, souhaita qu'on ne laissât pas d'aller à Arcueil, d'où le marquis du Coudray envoya un gentilhomme à cheval au marquis de la Rocheposé, qui ne se trouva pas chez luy. L'aventure fut bientôt sue à Paris; le lendemain le chancelier dit à d'Orgeval en raillant qu'il avoit fait contre les ordonnances de nouer des conférences sur la religion sans la permission du roy; d'Orgeval répondit sur le même ton qu'il n'avoit prétendu faire qu'une action de charité pour tirer de l'erreur un de ses confrères qui s'étoit laissé gâter l'esprit de la nouvelle hérésie. Bernières, irrité de ce discours, tira de sa poche un Nouveau Testament et dit au chancelier : « Voilà ma créance et mon évangile; je n'en ay pas d'autre. » On se moqua un peu de luy; on fit des railleries plus fortes de Desmares, et on luy appliqua un verset du psaume de David; *Quid est tibi, mare, quod fugisti?* Le bruit s'en répandit dans la ville de Paris aux dépens de la sincérité de la nouvelle morale, dont on fit de plaisans contes.

Il arriva quelque temps après une autre aventure à un des prédicateurs de la nouvelle opinion qui en humilia encore plus les chefs. Charles Hersant étoit revenu depuis quelque temps de Rome, où il avoit été envoyé pour modérer l'ardeur de son zèle par le commerce des sages de ce pays-là; c'étoit un homme impétueux et entreprenant; mais, parce qu'il avoit du talent pour la prédication, qu'il s'étoit entièrement dévoué au party, on crut qu'en le ménageant on en feroit

(1) François d'Escoubleau, fils de Claude, marquis du Coudray-Montpensier, et de Charlotte Pot de Fontmorand, nommé abbé de Saint-Laumer de Blois en 1629, mourut en 1653.

un bon sujet. Il avoit déjà fait parler de luy en la défense du livre *de la Fréquente Communion* du docteur Arnault, écrite dans son caractère, qu'il fit imprimer à Paris en l'année 1643. Mais, comme son talent pour la prédication étoit un air populaire soutenu d'une grande hardiesse, on le jugea capable de remuer l'esprit du peuple et de faire du fracas parmy les ignorans. Ce qui d'abord eut quelque succès. Mais les plus sages trouvèrent tant de chaleur dans sa conduite qu'on l'envoya à Rome pour prendre un peu de modération dans le flegme de cette cour. Il n'y fut pas longtemps sans y faire des habitudes par cette liberté de tout dire qui luy étoit naturelle. On prenoit plaisir dans le pays de la circonspection à entendre parler un homme qui ne se ménageoit sur rien. Il trouva même bientôt accès dans le palais du pape, dont il eut des audiences par ses intrigues, et le pape se divertissoit à l'entendre parler du détail des affaires de France, et surtout de celles qui regardoient le ministère du cardinal Mazarin, dont il ne pouvoit souffrir la réputation parce qu'il le connoissoit et qu'il en craignoit les suites. Hersant, qui étoit un discoureur, en contoit au Saint-Père tant qu'il en vouloit sur le chapitre du cardinal Mazarin, et par là il s'établit si bien dans son esprit qu'il mérita sa confiance en une affaire qui luy tenoit au cœur. L'abbé de la Rivière s'étoit rendu si considérable par le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du duc d'Orléans, qu'il gouvernoit entièrement, que le cardinal prenoit souvent des mesures avec luy pour l'engager à faire prendre à ce duc les résolutions qui regardoient le bien de l'État et qui étoient les plus conformes au plan de son ministère. Ces déférences, que le ministre étoit obligé d'avoir pour luy, le firent penser à ses propres intérêts. Il étoit si sûr de la bonne volonté de son maître qu'il crut pouvoir tout oser par sa protection pour son établissement : ce qui l'encouragea à prendre des liaisons secrètes avec le pape pour un chapeau de cardinal. Il en fit faire les avances à Sa Sainteté sans la participation du cardinal Mazarin, et le pape, qui se croyoit obligéau duc d'Orléans, lequel avoit soutenu avec le prince de Condé son exaltation dans le conseil du roy contre le cardinal Mazarin, qui la combattoit, paroissoit disposé à le favoriser en considération du duc. Le pape, qui ne connaissoit pas le fond de l'esprit de Hersant, s'ouvrit à luy pour luy faire part du dessein qu'il avoit de faire cardinal l'abbé de la Rivière, pourvu qu'il voulût persuader au duc d'Orléans d'interposer son autorité dans le conseil du roy pour faire la paix de France avec l'Espagne, et que si, pour donner un fondement solide à un dessein de cette importance, il vouloit luy conseiller de sa part le mariage de sa fille aînée, made-

moiselle Anne-Marie-Louise de Montpensier (1), avec le roy d'Espagne, il l'assuroit d'un chapeau de cardinal pour la récompense d'un si grand ouvrage. Hersant, charmé d'une si importante négociation, vient en diligence à Paris, rend compte à l'abbé de la Rivière de la commission dont le pape l'avoit chargé. Mais l'abbé, qui ne faisoit rien que de concert avec le cardinal Mazarin, l'ayant averty de la proposition que le pape luy faisoit faire par Hersant, cet envoyé fut mis le lendemain dans la Bastille par ordre de la reine, parce que tout ce beau projet devoit se proposer et s'exécuter même sans la participation du cardinal, qui assura l'abbé de la Rivière de sa nomination au chapeau de cardinal par la France pour récompense de sa fidélité en cette occasion, laquelle ne servit qu'à luy faire redoubler les soupçons qu'il avoit déjà de la mauvaise volonté du pape à son égard. Ce fut ainsy que Hersant fut enfermé pour être puny de sa méchante politique et pour avoir eu l'effronterie de traiter de la plus importante affaire qui fût alors dans l'Europe sans la participation du ministre, sans lequel rien ne se faisoit. La cause de son emprisonnement fut secrète pour deux raisons : la première parce que c'étoit une espèce de mortification pour le pape, dont on ne voulut pas donner part au public dans la conjoncture des affaires, où les esprits paraissoient déjà mécontens du nouveau ministre ; la seconde parce que le peuple et les gens de bien auroient murmuré d'une conduite si dure, d'emprisonner un homme envoyé du pape pour une affaire si favorable qu'étoit celle de la paix, et qu'on proposoit par des voyes si douces et par des moyens si innocens (2).

Ce fut aussy une des politiques de Port-Royal de ne pas faire éclater cet emprisonnement, qui eût pu donner lieu de croire qu'ils vouloient se mêler des affaires d'État et de rendre odieuse ou du moins suspecte la morale qu'on y débitoit, parce qu'elle eût paru intéressée par de pareilles entreprises. Mais comme ce fut un secret que la cause du voyage de Hersant à Rome, qui avoit été interdit par l'archevêque de Paris pour avoir prêché, contre la défense de ce prélat, la nouvelle opinion, ce fut un mystère que sa prison, laquelle après tout ne dura

(1) Anne-Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, princesse de la Roche-sur-Yon, Dauphine d'Auvergne et duchesse de Montpensier, fille de Gaston, duc d'Orléans, et de Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, née le 29 mai 1627, mourut le 5 avril 1693. Mademoiselle, dans ses *Mémoires*, ne parle pas de ce projet du pape, et assure qu'elle avait en tête à ce moment un mariage d'Allemagne.

(2) Nous sommes de l'avis du peuple et des gens de bien, et il est singulier que le père Rapin n'ait pas senti que l'effronterie de Hersent n'était pas grande d'obéir au pape et de concourir à ses desseins.

pas longtemps, parce qu'on remua tant, par des intrigues secrètes auprès du cardinal Mazarin et auprès de l'abbé de la Rivière, qu'on obtint enfin son élargissement. Il est vray qu'il avoit paru tant d'imprudence dans toute sa conduite, et que c'étoit un homme déjà si noté par l'interdit de l'archevêque et par cet emprisonnement, qu'on crut qu'on ne pouvoit pas, avec bienséance, le reproduire en public; on le fit disparoître aussytôt, et on le renvoya à Rome pour la seconde fois, où l'on espéra qu'ayant déjà eu le bonheur d'être agréable au pape il pourroit être utile dans la suite aux affaires du party, parce qu'il avoit le talent de parler hardiment et même de se faire écouter.

Cette petite disgrâce qui arriva à Port-Royal, dont on eut la prudence de ne se pas vanter, fut raccommodée par une bonne fortune, qui y arriva presque à même temps. L'abbé d'Aubigny (1), de la maison royale d'Angleterre et qui portoit le nom de Stuart, s'étoit étably depuis quelque temps à Paris, où il s'étoit retiré pour faire profession de la religion catholique, qu'il avoit embrassée, et pour se mettre à couvert de l'orage qui commençoit à s'élever à Londres contre les catholiques par les entreprises du parlement, qui devenoit le maître des affaires. Comme cet abbé s'étoit dévoué à l'Église pour y servir Dieu plus tranquillement, ses amis luy conseillèrent de demander des bénéfices au roy, parce qu'il étoit d'une qualité à n'être pas refusé; l'état même de ses affaires l'obligea à cela, quoyque, par la fierté que luy inspiroit sa naissance, il ne fût pas d'humeur à faire ce qu'il falloit pour obtenir ce qu'on demandoit sous un ministre fait comme le cardinal Mazarin. L'abbé d'Aubigny avoit l'âme grande, l'esprit vaste et propre aux grandes choses; il avoit peu de capacité pour les lettres, qu'il n'avoit pas eu le temps d'étudier; mais sa qualité, jointe à une douceur naturelle qui luy séioit extrêmement, luy servoit d'un grand charme pour s'insinuer dans les cœurs. Toutes ces qualités luy furent inutiles auprès du cardinal Mazarin, qui, dans la confusion où étoient alors les affaires, ayant plus de gens à récompenser que de bien à leur faire et craignant plus ses ennemis qu'il ne considéroit ses amis, oublioit souvent un service rendu pour en récompenser un qui étoit à rendre, ce qui dura autant que l'autorité fut foible. Ainsy l'abbé d'Aubigny, n'ayant qu'une grande qualité

(1) Louis d'Aubigny, cinquième fils d'Edme Stuart, duc de Richmond et de Lennox, et de Catherine, comtesse Clifton de Broonswoold, nommé abbé de Hautefontaine, au diocèse de Châlons, en 1647, permuta en 1653 pour un canonicat de Notre-Dame, et mourut le 10 novembre 1665, étant grand-aumônier de la reine d'Angleterre. Il fut inhumé le 11 novembre aux Chartreux.

pour toute considération, avec les sollicitations de tous ses amis et surtout de la reine d'Angleterre, ne put rien gagner sur l'esprit du ministre, qui luy refusa une abbaye considérable, vacante depuis peu, pour luy donner l'abbaye de Haute-Fontaine, d'un revenu très-petit, qui ne convenoit nullement ny à l'état de ses affaires ny à sa qualité. C'étoit la manière du cardinal de donner peu de chose et de le donner de mauvaise grâce. L'abbé, choqué de ce mépris qu'on faisoit de sa personne et avec si peu de ménagement, avoit coutume de dire plaisamment que, comme chrétien, il étoit obligé de pardonner au cardinal le mal qu'il luy faisoit, mais qu'il n'étoit pas obligé de luy pardonner le bien qu'il venoit de luy faire en luy donnant une abbaye de deux mille livres de rente qu'il permuta avec une chanoinie de Notre-Dame de Paris; ce qui luy donna lieu de se joindre au coadjuteur, lequel attiroit les mécontens de son côté. Car il (*le coadjuteur*) avoit une ambition si démesurée qu'il n'avoit pu s'assujettir à toutes les façons qu'il falloit pour gagner les bonnes grâces du cardinal; il pensoit même déjà, sans se déclarer ouvertement, à s'ériger en chef de party et à se faire des créatures. Mais comme son intérêt paroissoit tourner vers le Port-Royal, c'étoit se déclarer pour la nouvelle opinion que de se ranger du party du coadjuteur. L'abbé d'Aubigny alloit plus simplement; il ne s'attacha au coadjuteur que pour se détacher des intérêts du cardinal, dont il étoit mécontent, et ce ne fut que par une pure politique qu'il se donna à luy sans que le Port-Royal y eût aucune part; car il prenoit peu d'intérêt aux nouveautés qu'on y enseignoit, et, quoyqu'il ne fût pas fort zélé pour la nouvelle morale, dont il railloit le premier, on ne laissoit pas de se servir de son nom dans les occasions pour donner de la réputation aux affaires. J'ay ouy dire même à la présidente Tambonneau (1), chez qui l'abbé d'Aubigny, mangeoit souvent avec le maréchal de Turenne (2), qui aymoit tendrement l'abbé d'Aubigny, qu'il appeloit d'un air familier son abbé, parce qu'il étoit plaisant et agréable,

(1) Marie Boyer, fille d'Antoine, seigneur de Villemoisson, et de Françoise de Vignacourt, née en 1619, mariée en 1633 à Jean Tambonneau, président en la chambre des comptes, se retira aux Enfants-Trouvés pour y vivre dans des pratiques exactes de dévotion et de charité; elle y mourut le 14 février 1700. Saint-Simon parle d'elle avec éloges; Tallemant des Réaux en raconte toutes les indignités que son imagination de protestant et les bruits de la ville ont pu lui fournir. La présidente Tambonneau était sœur de la duchesse de Noailles.

(2) Henri de la Tour, vicomte de Turenne, second fils d'Henri, duc de Bouillon, et de Charlotte de la Mark, né à Sedan le 11 septembre 1611, maréchal de France en 1643, marié à Anne de Nompar de Caumont, dont il n'eut point d'enfants, mourut le 27 juillet 1675.

que dans la suite, quoyqu'on le crût de ce party, il s'en divertissoit (1) : et comme la présidente luy reprochoit qu'il étoit trop gay pour un janséniste, il luy répondoit qu'on s'accommodoit bien de luy parce qu'il étoit bon à leurs affaires, car il gouvernoit plus que personne le coadjuteur (2), et qu'avec un caractère de la sorte on étoit toujours propre à Messieurs de Port-Royal, qui étoient fort entendus en tout ce qui avoit rapport à leurs intérêts. C'est ainsy que l'abbé parloit d'eux ; car il les connoissoit bien.

L'église de Port-Royal de Paris, qui fut achevée cette année par les libéralités de la marquise d'Aumont, donna lieu à une cérémonie qui attira les yeux de toute la ville et un grand concours de personnes de qualité, qui se trouvèrent à l'ouverture qui s'en fit par l'archevêque de Paris, le jour de la Trinité (3), avec toute la magnificence dont étoit capable la morale réformée. Ce ne fut pas sans dessein que non-seulement cette église fut dédiée au Saint-Sacrement, mais même que les religieuses de Port-Royal quittèrent leur premier habit de l'ordre de Cîteaux pour prendre le scapulaire rouge (4) au lieu du noir, et se firent appeler les filles du Saint-Sacrement, pour détruire par leur dévotion à ce mystère les bruits qu'on avoit commencé de répandre dans le monde, qu'à Port-Royal on n'étoit pas bien intentionné envers le Saint-Sacrement, comme on y avoit donné lieu de le croire et par le livre *de la Fréquente Communion* qu'on avoit fait imprimer, et par les messes basses qu'on vouloit y supprimer, et par le nombre des prêtres qu'on persuadoit aux évêques de diminuer. Il est vray qu'on crut devoir prendre des précautions pour détourner ces bruits, qui ne laissoient pas de faire un mauvais effet dans le monde contre une morale qui recherchoit principalement à se signaler par la pureté de sa créance. Mais l'obligation à laquelle s'engagèrent ces religieuses d'une adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, en se succédant jour et nuit les unes aux autres d'heure en heure, rétablit davantage leur réputation que le nom de filles du Saint-Sacrement qu'elles avoient pris. Car en matière de religion les actions sont toujours crues davantage que les paroles, et la persévérance de cette conduite leur fit bien honneur.

(1) On peut voir de quelle manière dans les *Conversations* de Saint-Evremond.

(2) Cette raison pouvait-elle être la bonne, si l'abbé d'Aubigny n'entra au chapitre de Notre-Dame qu'en 1653, après l'emprisonnement du cardinal de Retz?

(3) La première pierre avait été posée en avril 1646 par Mlle de Longueville, depuis duchesse de Nemours.

(4) C'est-à-dire la croix rouge sur le scapulaire blanc : ce changement d'habit eut lieu en octobre 1647.

Le bâtiment de la nouvelle église de Port-Royal n'avoit rien de magnifique, mais il ne laissoit pas que d'avoir de la beauté, de l'art, d'être propre et bien entendu. L'affectation qu'on avoit eue à n'y pas souffrir d'ornemens, cette suspension du saint, ciboire en l'air à la manière qui se pratique dans les églises cathédrales, et ce retranchement universel de chandeliers, de vases d'argent et d'autres parures ordinaires aux autres églises, donnoient à celle-cy un air simple et modeste qui n'étoit pas d'un petit agrément; et il éclatoit parmy tout cela je ne say quoy de singulier qui avoit bien du rapport à la nouveauté d'opinion et de conduite dont on faisoit une profession si particulière en ce monastère. Le dedans de la maison étoit plus magnifique que ce dehors, par l'étendue immense des bâtimens et par la commodité des offices et des appartemens nécessaires à une communauté dont la destinée étoit si grande, dans le vaste projet que s'en formoient les chefs. Car ce devoit être le siége de l'empire de la nouvelle doctrine.

Les personnes de qualité qui s'établirent à Port-Royal firent bâtir, dans le dehors, autour de l'église, divers appartemens pour s'y loger: comme la princesse de Guémené, Marie d'Aquaviva, fille du duc d'Atrie, le bonhomme de Sevigny (1), qui avoit épousé la comtesse de la Vergne (2), la marquise de Sablé et d'autres. La princesse de Guémené étoit encore trop jeune et aymoit trop le monde pour se réduire à demeurer toujours là. La fille du duc d'Atrie s'y établit tout à fait, et quelque temps après la marquise de Sablé la suivit. Il est vray que dans cette retraite il entra beaucoup de ces considérations qu'avoit la marquise pour sa santé. Et quoyqu'elle fût simple en apparence, elle étoit très-habile en effet, s'appliquant à plaire à tout le monde, cherchant en chacun de quoy le louer, par un fond de complaisance qui ne s'épuisoit point; mais autant qu'elle étoit naturelle dans ses autres manières, autant avoit-elle d'art, d'étude et d'affectation en tout ce qui regardoit sa santé, sur laquelle elle avoit des circonspections qui alloient quelquefois jusques à l'excès. Étant mal en ses affaires par de grands procès qu'elle avoit eus avec ses enfans pour son douaire, ses conventions et ses autres biens, elle fut contrainte par épargne de se retirer dans une maison religieuse. Elle fut rebutée de plusieurs auxquelles elle s'étoit adressée, parce qu'on

(1) René-Bernard-Renaud de Sévigné, fils puîné de Joachim de Sévigné, seigneur d'Olivet, et de Marie de Sévigné, dame des Rochers, né en 1610, marié en décembre 1650 à Marie de Pena, se retira à Port-Royal vers 1660, après la mort de sa femme, et mourut le 16 mars 1676. Il fut inhumé dans le cloître qu'il avait fait rebâtir.

(2) Marie de Pena, mariée en premières noces à Aymar Pioche de la Vergne, gouverneur du Havre, dont elle avait une fille, qui fut M^me^ de La Fayette.

la chicana sur des bagatelles, et la manière même dont on la traita luy déplut encore davantage que le refus qu'on luy faisoit, car elle avoit l'esprit délicat. Enfin on luy conseilla d'aller à Port-Royal, qui étoit alors en vogue, et, dans l'empressement que luy en firent quelques-uns de ses amis, elle ne put s'en dispenser. Elle parla à la mère Angélique Arnault, qui étoit alors supérieure, à qui elle exposa l'état de ses affaires. Cette fille, qui avoit eu avis en secret du mérite de la marquise, la reçut le plus honnêtement, mais aussy le plus artificieusement du monde. Elle luy dit d'abord que, s'il entroit dans son dessein quelque vue de se retirer et de penser à son salut, qu'on la recevroit à Port-Royal avec bien de la joye de la servir dans une si sainte résolution; elle l'assura même que, sans penser à ce qu'elle avoit ou à ce qu'elle n'avoit pas, il ne luy manqueroit rien si elle ne songeoit qu'à se donner à Dieu; que, si par un dégoût du monde et par un amour de la retraite elle ne cherchoit que du repos, elle pourroit en trouver partout ailleurs. La marquise, charmée de tant d'honnêteté, conçut une si grande estime pour la mère Angélique et pour une maison où on la traitoit si bien qu'elle prit la résolution d'y faire bâtir un logis pour y passer le reste de ses jours. Ce qui l'obligea particulièrement à se retirer dans un couvent fut une délicatesse qu'elle avoit à ne pas s'exposer dans les églises à entendre la messe aux jours d'obligation parmy le peuple; car elle avoit des foiblesses et des imaginations toutes particulières sur tout ce qui avoit rapport à la conservation de sa vie, qui étoit sa grande application, parce qu'elle craignoit la mort par-dessus toutes choses. On luy accorda ce qu'elle voulut, d'autant qu'elle étoit en une réputation, dans le monde, qui en pouvoit apporter au party, lequel donna de grandes démonstrations de joye de la nouvelle conquête qu'on faisoit à Port-Royal de la marquise de Sablé. Celle-ci dans le fond s'intéressa dans la suite en la nouvelle opinion plutôt par la qualité de son esprit, naturellement curieux sur les choses de la religion, et par l'estime qu'elle avoit pour les personnes qui en étoient, avec qui elle prit de grandes liaisons, que par un véritable attachement de cœur à la doctrine qu'on y enseignoit, quoyque la morale luy plût extrêmement par une espèce de ragoût, dont elle se faisoit honneur; ce qui est assez ordinaire aux personnes naturellement honnêtes et équitables : elles sont bien ayses qu'on leur propose leur devoir dans toute sa rigueur, quoyqu'elles ne soient pas elles-mêmes les plus sévères du monde, et elles se piquent d'approuver la sévérité qu'elles ne pratiquent pas en leurs personnes. La marquise de Sablé

étoit de ce caractère; la morale la plus rigide étoit celle à qui elle donnoit le plus d'approbation, ce qui n'empêchoit pas qu'elle ne cachât une grande finesse sous les apparences d'une grande simplicité, qu'elle ne tirât le secret des gens et ne les fît parler par des innocences malicieuses, en hésitant même sur ce qu'elle savoit le mieux. Sa table ne laissoit pas aussy d'être des plus délicates de Paris par le talent qu'elle avoit de dresser elle-même des femmes pour la servir proprement, qui surpassoient les meilleurs officiers. Sur quoy l'abbé de la Victoire (1) lui dit un jour fort plaisamment que le diable, qu'elle avoit banny de sa chambre, de sa garde-robe et de son cabinet, où tout étoit devenu modeste depuis qu'elle s'étoit réformée, s'étoit habilement retranché dans la cuisine. Elle aymoit le monde, la compagnie, les conversations de bel esprit, les beaux ouvrages, sur quoy elle prenoit grand plaisir d'être consultée; elle vouloit qu'on la considérât, et elle n'aymoit rien tant que d'être visitée, estimée, recherchée de tous ceux qui avoient de la réputation. Elle s'attiroit aussy de tout cela par l'honnêteté de sa conduite et par le plaisir qu'elle avoit de faire plaisir à tous ceux qui avoient de l'assiduité auprès d'elle; car il est vray que jamais personne n'a été plus régulière à ses amis. Voilà à peu près l'humeur dont étoit la marquise de Sablé, qui, tout bien considéré, étoit une des femmes des plus accomplies et des plus extraordinaires de ce siècle. Au reste, elle s'étoit acquis un si grand crédit sur l'esprit de ses amis, et de tous ceux universellement qui avoient commerce avec elle, qu'elle avoit autorisé auprès d'eux toutes les visions qu'elle avoit pour sa santé et qu'elle les contraignoit à approuver jusques à ses faiblesses et à ses défauts (2). Ainsy, avec tant d'esprit et tant de réputation, elle attira bien des gens à Port-Royal, et le

(1) Claude du Val, seigneur de Coupeauville, abbé de la Victoire, diocèse de Senlis, et prieur de Saint-Laud de Bois-Achard, mourut le 8 décembre 1676.

(2) Cette contrainte, que la marquise de Sablé exerçait sur ses amis, allait jusqu'à les faire entrer dans ses visions sur la prolongation de la vie. La grande application de son intelligence était, on le sait, avec la chère délicate et le bel-esprit, la composition et la recherche de certains élixirs et de certaines confitures destinés à lui procurer une longévité fort approchante de l'éternelle. Ses amis admiraient une telle entreprise. N'est-elle pas de celles qu'il est toujours glorieux de tenter, bien qu'elles ne puissent réussir? Tous n'étaient pas persuadés d'ailleurs qu'une femme si habile ne pût arriver à quelque chose. Malheureusement elle mourut au moment où elle allait atteindre son but : c'est ce qu'exprime en style précieux l'abbé d'Ailly : « La grandeur de son esprit, qui lui donnoit tant de vues inconnues aux autres, jointe à une longue expérience, l'avoit si bien instruite de mille voies secrètes qui peuvent altérer ou conserver la santé que ses amis ont sujet de croire qu'elle leur auroit encore épargné la douleur de l'avoir perdue, si Dieu n'avoit limité nos jours en leur prescrivant des bornes certaines que toute la science et toute l'industrie des hommes ne peuvent passer. »

rendit encore plus célèbre par la demeure qu'elle y fit, quoyque ce ne fût qu'après les guerres de Paris; et son exemple alors fit presque autant de jansénistes dans le grand monde et parmy les gens de qualité que le livre de l'évêque d'Ipres en avoit fait dans l'école et dans le cabinet.

Mais, pendant que le Port-Royal de Paris se peuploit par le concours de tant de personnes qui s'y établissoient, la mère Angélique envoya au Port-Royal des Champs, par la permission de l'archevêque de Paris, quelques religieuses pour s'y rétablir, sur l'avis qu'elle avoit eu qu'on avoit demandé au roy cette abbaye comme un lieu vacant par la désertion de celles qui l'habitoient. Et en effet on commençoit déjà à écouter à la cour les sollicitations de ceux qui demandoient à s'y établir, ce qui fut empêché par le rétablissement de la discipline, qui s'y fit assez promptement pour l'intérêt qu'on y avoit; car le Port-Royal de Paris ne pouvoit subsister que par le Port-Royal des Champs, qui étoit proprement le lieu titulaire de cette nombreuse communauté, laquelle commençoit déjà à faire tant de bruit dans le monde. Et cette grande machine, qu'on élevoit avec tant de soin et par tant d'intrigues pour insulter à la religion, fût demeurée en l'air et sans fondement si le roy eût disposé de l'abbaye et de la terre de Port-Royal des Champs comme d'un lieu abandonné par les propriétaires.

C'est ainsy que la nouvelle opinion faisoit de jour en jour de nouveaux progrès en France, parce qu'on n'oublioit rien pour la rendre agréable à ceux qui se piquoient d'esprit, ou en la faisant débiter par des dames pour qui on y a bien de la considération et de la complaisance, ou par l'élégance et la politesse des écrits qu'on répandoit dans le public avec succès. Mais on agissoit d'une autre manière et par d'autres vues dans les Pays-Bas, d'où cette nouveauté avoit été apportée en France. Toute la politique du président Rooze et l'obstination naturelle de l'archevêque de Malines sembloient se borner à sauver la mémoire du feu évêque d'Ipres en sauvant son livre de la censure de Rome, car l'affaire eût été finie si la bulle d'Urbain eût été reçue. Ainsy leur premier soin fut de prévenir l'esprit du nouveau gouverneur que le roy d'Espagne envoya cette année en Flandres en la place du marquis de Castel-Rodrigues, qu'il rappela à Madrid; c'étoit l'archiduc Léopold (1), prince d'une grande piété et zélé pour les intérêts

(1) Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand II et d'Anne-Marie de Bavière, né le 6 janvier 1614, nommé en 1627 évêque de Strasbourg et de Passaw, gouverneur de Belgique en 1647, mourut le 10 novembre 1648. On l'avait surnommé *le prince sans défaut*, et sa réputation, dit Mme de Motteville, était grande tant pour la politique que pour la guerre.

de la religion et de l'Église; et comme il avoit entendu parler fort diversement de l'affaire de la bulle d'Urbain, dont on parloit depuis tant d'années dans le pays, il envoya quérir l'internonce pour s'informer entièrement du détail de cette affaire. L'internonce, trouvant l'occasion favorable, luy exposa fort au long tous les artifices dont les partisans de l'évêque d'Ipres s'étoient servis depuis quelques années pour rendre inutiles tous les ordres qui venoient d'Espagne de faire publier la bulle d'Urbain; il l'avertit des intelligences secrètes qu'avoient dans le conseil de Brabant les fauteurs de la nouvelle doctrine; il n'oublia pas de le prévenir sur l'archevêque de Malines et sur le président, qui étoient les principaux chefs de cette intrigue; il luy ajouta que, ces deux ministres étant prévenus d'un attachement si opiniâtre à la mémoire de cet évêque, il ne devoit prendre aucune confiance en leur conseil, dont il ne pouvoit assez se défier après toutes les démonstrations qu'ils avoient données de leur passion au public. Le reste de l'audience se passa en des réflexions et des raisonnemens sur la conduite qu'il y avoit à prendre pour apporter un remède prompt et efficace à un si dangereux mal qui menaçoit les provinces; que pour en arrêter le cours, sans aller aux moyens violens, rien n'auroit plus d'effet que de donner des exclusions positives pour les bénéfices à tous ceux qui seroient le moins du monde soupçonnés de la nouvelle opinion, pour intéresser par là les prétendans aux dignités et aux grâces ecclésiastiques à prendre des précautions contre ce soupçon et à donner des sûretés de leur conduite. L'archiduc goûta fort tout ce que luy dit l'internonce, que le grand usage avoit rendu éclairé en tout ce qui regardoit cette affaire; il approuva même beaucoup cet expédient, et il luy promit de prendre une confiance entière en luy sur cela et de ne rien faire sans sa participation.

Ce fut en vain que l'archevêque et le président voulurent mettre en usage les pratiques dont ils s'étoient servis tant de fois pour gagner l'esprit de l'archiduc; tout luy devenoit suspect par la jalousie que l'internonce luy avoit donnée d'eux dans tout ce qui regardoit le pape et la religion. Il commença même par une action de hauteur et d'autorité en ordonnant au président de faire expédier les provisions du baron de Rassenghien, que le roy avoit nommé à l'évêché de Tournay et qui étoit cet honnête homme auquel Calénus avoit fait de si grandes oppositions pour l'expédition de ses provisions. L'archiduc reçut presque en même temps un ordre du roy d'Espagne de faire supprimer incessamment dans tout le pays le livre de l'évêque d'Ipres condamné par le pape et de faire publier la bulle dans les formes ordinaires,

avec commandement exprès de fournir à l'internonce le secours nécessaire pour une plus prompte exécution des choses qui concernoient la publication ; et cet ordre fut donné à Madrid le quatorzième may de cette année 1647, à l'instance de l'archevêque de Tarse, nonce de Sa Sainteté en Espagne. L'internonce, trouvant l'esprit de l'archiduc disposé à l'écouter et les avenues favorables, luy présenta une requête pour commencer à faire visiter les boutiques des libraires à Bruxelles, où il s'imprimoit tous les jours des nouveautés qu'on débitoit au peuple avec une fort grande licence. La requête fut mise entre les mains du président pour être rapportée au conseil ; mais, le jour destiné au rapport étant venu, le président fit dire à l'internonce qu'il l'avoit perdue. Il en présenta une seconde à l'archiduc, en le priant de la mettre entre les mains du chancelier, qui n'étoit point homme suspect ; ce qu'il fit ; mais par un autre artifice du président elle ne fut point rapportée.

Cette considération où se trouva l'internonce auprès de l'archiduc alarma si fort tout le party qu'on mit tout en œuvre pour la détruire. On fit courir divers bruits de luy à Bruxelles pour le rendre suspect au conseil du roy et pour donner ombrage de sa conduite au gouverneur. Il y eut même des gens assez hardis pour assurer effrontément qu'il avoit des intelligences secrètes en France, qu'il pratiquoit par l'entremise de l'archevêque d'Athènes, nonce du pape en cette cour ; on ajoutoit qu'on luy faisoit espérer un évêché considérable en ce pays-là, que cela se faisoit à la sollicitation du pape par le ministère du nonce, et qu'il y avoit apparence qu'il partiroit bientôt pour en aller prendre possession ; qu'ainsy on devoit prendre des défiances de luy par les liaisons étroites qu'il pratiquoit avec les plus puissans et les plus déclarés ennemis du roy d'Espagne ; que, dans la connoissance qu'il avoit du pays, il pourroit donner des avis préjudiciables à l'État ; qu'il commençoit déjà à brouiller les affaires dans le conseil privé par la jalousie et la mésintelligence qu'il fomentoit entre le gouverneur, l'archevêque, le président et les principaux officiers de Sa Majesté Catholique dans le Pays-Bas ; que tout étoit à craindre par leur désunion. Ces discours et plusieurs semblables, qui furent tenus chez l'archevêque, furent soigneusement répandus dans Bruxelles par des gens intéressés ; mais ils ne firent aucune impression sur l'esprit de l'archiduc, qui s'en éclaircit avec l'internonce sans croire des choses si peu vraysemblables et qui n'eurent cours que dans la maison de l'archevêque, tant elles avoient peu de fondement.

Le pape, averty de la manière dont l'archiduc traitoit l'internonce,

luy écrivit un bref pour luy en faire des remercîmens en forme, et pour l'engager à prendre une confiance entière en luy sur les matières de la religion, dans un pays où tout ce qui venoit de Rome étoit si mal reçu par la préoccupation des principaux officiers; et, louant son zèle, il l'exhortoit à signaler sa piété en donnant sa protection dans son gouvernement à la religion. On réitéra à l'abbé de Sainte-Anastasie l'ordre de poursuivre la publication de la bulle auprès de l'archiduc, qui y paroissoit disposé, selon l'intention du roy d'Espagne. Mais, l'archiduc étant party pour l'armée, l'internonce, pour obéir à l'ordre exprès qu'il avoit reçu, alla le trouver au camp de Landrecies (1) sous prétexte de luy représenter la pressante nécessité qu'il y avoit de pourvoir à l'évêché de Ruremonde, dont Calénus avoit déjà eu l'exclusion de Rome et de Madrid, mais en effet pour luy parler de l'affaire de la bulle, qui traînoit depuis longtemps dans des longueurs préjudiciables à la religion, et pour luy communiquer le commandement qu'il avoit reçu du pape de déposer le docteur Jacques Pontan de la commission qu'il avoit de censurer les livres qui s'imprimoient dans le pays, en qualité de censeur apostolique, parce qu'il avoit approuvé un livre composé par un religieux de Saint-Norbert, nommé Pierre Cobbaert (2), qui contenoit plusieurs propositions déjà condamnées dans le livre de l'évêque d'Ipres, et qu'il avoit fait imprimer des vers sur la nouvelle doctrine en la langue du pays, pour remplir l'esprit du peuple de ces nouveautés et les établir en les rendant communes et populaires. Non-seulement l'archiduc promit à l'internonce de donner les ordres nécessaires pour exécuter ce qu'il demandoit, mais il écrivit même au président Rooze pour luy ordonner de terminer avec toutes les diligences possibles l'affaire de la nomination à l'évêché de Ruremonde, et il écrivit au chancelier de faire exécuter l'ordre qu'il avoit donné avant de partir de visiter les boutiques des imprimeurs, et d'empêcher le débit des livres qu'on imprimoit sur les matières défendues.

Cependant Jacques Pontan fut déposé de sa charge de censeur apostolique, et le docteur des Anges fut nommé par l'internonce en sa place; et parce que son zèle luy donnoit bien de l'employ dans l'université, où il étoit comme le chef du bon party, on luy substitua

(1) Landrecies, investie par l'archiduc le 27 juin 1647, lui fut rendue le 18 juillet.

(2) Pierre Cobbaert, né en 1589 à Ninove, en Flandre, admis en 1607 dans l'ordre de Prémontré, licencié et professeur de théologie, puis curé de Liederkercke, mourut à Gand le 14 juillet 1654. Voici le titre de son livre : *Rythmica Consideratio altitudinis consilii divini super salute generis humani, ex S. Augustino proposita*, Brux., 1647, apud Mart. Bossuyt.

le P. Paludan pour le soulager dans les fonctions de cette commission. Pontan présenta requête au conseil pour se conserver dans son poste; la requête fut renvoyée à l'internonce, qui la supprima. Mais comme le livre du religieux de Saint-Nortbert et les vers imprimés sur la nouvelle doctrine se répandoient dans la ville de Bruxelles et que les partisans de l'évêque d'Ipres y donnoient cours, ce désordre fut arrêté par un décret de l'internonce, qui censuroit ces deux livres et en défendoit le débit.

Les deux ministres de l'archevêque de Malines, Fromond et Calénus, qui remarquoient que l'internonce s'impatientoit des retardements qu'on apportoit de jour en jour à l'exécution des ordres donnés par l'archiduc, firent encore naître de nouveaux incidens pour embarrasser l'affaire, en faisant paroître de l'empressement pour l'exécuter; car, sous le prétexte d'un zèle fort universel d'obéir aux ordres de l'archiduc, ils formèrent de nouveaux obstacles à l'exécution en particulier. Ils luy firent représenter, par des personnes qui étoient dans leurs intérêts sans le paroître, que, si la recherche des livres défendus se faisoit par son autorité, et s'il condamnoit luy-même de son chef les écrits où la doctrine nouvelle se trouveroit, les esprits s'y soumettroient plus volontiers qu'aux ordres de l'internonce, qui ne paroissoit pas assez désintéressé en l'affaire dont il s'agissoit, et que, dans la conjoncture présente, un ordre exprès de sa part pouvoit terminer le différend que l'université de Louvain avoit avec l'internonce et qui jetoit le trouble dans tout le pays. On proposa cet expédient au P. Jean Schega (1), jésuite, confesseur de l'archiduc, pour luy en faire comprendre l'importance. Il parut d'abord admirable à l'un et à l'autre; mais, l'archiduc en ayant fait l'ouverture à l'internonce, et du dessein qu'il avoit de s'en servir pour terminer par là les affaires, ainsy qu'on lui faisoit espérer, l'internonce le pria de considérer qu'on le trompoit; que, cette affaire étant du ressort immédiat du Saint-Siége, il ne pouvoit y entrer que pour faire exécuter les ordres qui émanoient de cette juridiction; il luy fit comprendre que, pour rendre inutiles toutes les procédures qui s'étoient faites et toutes celles qui se feroient, on prétendoit par ce bel expédient confondre la puissance ecclésiastique et la puissance séculière, et par un mélange si monstrueux renverser l'ordre naturel des choses.

(1) Jean Schega, né à Laybach, dans la Carniole, en 1594, reçu dans la Compagnie de Jésus en 1622, fut six ans recteur du noviciat, puis de l'université de Vienne. L'archiduc le choisit alors pour confesseur et le mena en Flandre. Le père refusa de faire partie du conseil privé. Il mourut le 14 juin 1664.

Il n'étoit plus question d'examiner les livres qu'il falloit condamner : c'étoit une chose déjà faite, et, si elle ne l'eût pas été, c'étoit au pape à le faire, et non pas à l'archiduc ; et l'artifice de cet expédient étoit d'autant plus grand que l'incompétence de juridiction dans ce seul article eût été capable de rendre défectueuse toute la procédure qui s'étoit faite depuis tant d'années en cette affaire, outre que l'on prétendoit engager par là l'archiduc à condamner sans distinction aucune tous les livres qui auroient été faits en France contre les calvinistes, aussy bien que les *Dogmes* du P. Pétau, le livre d'*Antonius Ricardus*, composé par le père Deschamps', qui avoit été si bien reçu partout parce qu'ils faisoient mention de la grâce ; car rien n'étoit plus capable de mettre à couvert l'honneur du livre de l'évêque d'Ipres que de condamner des livres orthodoxes en le condamnant. C'étoit aussy à quoy buttoient principalement ses sectateurs, pour embarrasser davantage les choses en les confondant.

Mais cet artifice étant devenu inutile par la vigilance de l'internonce, on s'avisa d'un autre pour luy donner de l'occupation. Il se trouva une difficulté dans la cassation de la commission de censeur apostolique ôtée à Pontan, en ce que, cette commission étant unie à une prébende de Saint-Pierre de Louvain, Calénus et Fromond prétendoient qu'on ne pouvoit pas luy ôter la commission sans luy ôter la prébende ; et l'internonce, qui ne jugea pas à propos d'entreprendre de déposséder les sectateurs de la nouvelle doctrine de leurs bénéfices, parce que cela alloit trop loin, ne voulut rien remuer sur ce point qu'il ne vît à quoy s'étendoit le secours que l'archiduc luy faisoit espérer. Au milieu des difficultés qu'on proposoit à l'occasion de la déposition de Pontan, l'internonce eut avis que l'archiduc avoit jeté les yeux sur le docteur des Anges pour le nommer à l'évêché d'Ipres, qui étoit vacant depuis quelque temps par la mort de l'évêque (1). L'archiduc s'étoit souvenu que l'internonce luy avoit proposé, parmy les expédiens qu'il luy avoit suggérés pour empêcher le cours de la nouvelle doctrine, de ne point souffrir qu'on nommât des gens suspects de nouveautés aux grands bénéfices, qu'on ne devoit réserver qu'aux personnes bien intentionnées pour la religion. Il importoit à l'internonce que cette place fût remplie d'un sujet dévoué au Saint-Siége, et qui eût de la vigueur et du zèle pour faire ôter l'épitaphe

(1) Louis Bouckaert, successeur de Jansénius, mort en 1638, fut sacré le 2 novembre 1641 et mourut le 1er novembre 1646. Son successeur fut Louis de Croï, mort en 1647 sans avoir été sacré. C'est comme successeur à ce prélat que l'archiduc Léopold avait nommé Guillaume des Anges.

de Jansénius, qu'on avoit affecté de remplir de grandes louanges pour en faire un éloge propre à servir de témoignage à la postérité de la vertu de ce prélat. Guillaume des Anges avoit non-seulement les qualités requises pour remplir cette place avec quelque sorte de dignité, mais encore pour seconder les intentions du pape, qui souhaitoit qu'on supprimât cette épitaphe. Mais tant plus il paroissoit propre à l'internonce pour ce poste par la connoissance qu'il avoit de son mérite, tant plus avoit-il de crainte que la nomination de l'archiduc ne fût pas suffisante; et sa crainte ne fut pas sans fondement; car, quoyqu'il eût eu avis d'un conseiller d'État, son amy, fort affectionné au Saint-Siége, que l'archiduc avoit un plein pouvoir de nommer aux évêchés vacans, qu'il fût revêtu de l'autorité du prince pour cela, et qu'il eût même averty le docteur des Anges de sa nomination à l'évêché d'Ipres, il se trouva toutefois que le roy d'Espagne y avoit déjà nommé le P. Mario-Ambrosio Capello, dominicain (1); ce qui fit un embarras dont les partisans de la nouvelle opinion firent des railleries, où l'honneur de l'internonce et du docteur fut un peu intéressé. Il est vray que, l'expédition des pouvoirs de l'archiduc ayant été faite sur le modèle de celle qui fut faite à l'archiduc Albert, qui nommoit aux évêchés vacans, l'archiduc Léopold ne sçavoit pas encore à quoy précisément le roy avoit limité son pouvoir dans la distribution des bénéfices. Ainsy la nomination du docteur des Anges pour l'évêché d'Ipres n'eut pas de lieu parce qu'elle fut postérieure à celle que le roy avoit faite du P. Mario.

Cette nomination du docteur des Anges, faite à contre-temps, ne laissa pas que d'alarmer les novateurs, quoyqu'elle n'eût pas eu de succès; car ils jugèrent par là de la disposition d'esprit où étoit l'archiduc, ce qui les obligea de faire une apologie nouvelle de la doctrine de l'évêque d'Ipres à ce prince pour prévenir son esprit en leur faveur. Et quoyque leurs écrits n'eussent pas d'ordinaire tout l'effet qu'ils s'en promettoient, ils ne laissoient pas de savoir par expérience que cela faisoit toujours quelque impression qui ne leur étoit pas désavantageuse, qu'en matière d'innovation les plaintes étoient des moyens de se faire écouter, et qu'on gagnoit toujours quelque chose

(1) Marie-Ambroise Capello, fils de François et de Marie de Boxboun de Eyck, né à Anvers en 1597, entra en 1614 dans l'ordre de Saint-Dominique et fut envoyé à Salamanque pour faire ses études théologiques. Il était commissaire général de son ordre pour la Belgique, la Bohême, la Styrie et la Carinthie, quand Philippe IV le nomma évêque d'Ypres en 1647. La ville étant alors au pouvoir des Français, il ne put prendre possession de son évêché, et il fut transféré à Anvers pour succéder à Gaspard Némius, nommé le 2 septembre 1652 archevêque de Cambrai. Le P. Capello fut sacré à Anvers le 13 septembre 1654; il mourut dans cette ville le 4 octobre 1676.

à faire du bruit. Cette apologie étoit un grand discours pour justifier la doctrine de l'évêque d'Ipres, montrant qu'elle n'étoit nullement différente de celle de saint Augustin, que l'autorité de ses sectateurs devoit être un peu considérée pour empêcher qu'on ne précipitât rien dans une affaire où tant d'honnêtes gens se trouvoient intéressés; que l'archevêque de Malines, l'évêque de Gand, les abbés de l'ordre de Prémontré, l'université de Louvain, le commissaire général des cordeliers, le provincial des dominicains, les pères de l'Oratoire étoient de ce party qu'on vouloit condamner. Le P. Schega, confesseur de l'archiduc, écrivit à l'internonce du camp d'Armentières (1), où étoit l'armée, pour luy donner avis de cette nouvelle tentative, en l'assurant qu'elle n'avoit fait aucune impression sur l'esprit de l'archiduc.

Mais comme c'étoit sur la fin de la campagne, l'internonce, pour ne rien négliger, alla au-devant de luy l'attendre à Gand, afin de luy faire de nouvelles instances, de la part du pape, sur les ordres que le roy luy avoit envoyés de publier la bulle; ce qui se fit, quoyque dans une ville où la nouvelle opinion avoit bien du crédit par l'autorité de l'évêque, grand partisan de cette doctrine. Et comme l'archiduc avoit pris la résolution de faire la même chose dans toutes les villes de son gouvernement, l'archevêque de Malines alarmé de ce dessein écrivit à l'archiduc pour le prier de ne rien précipiter dans une affaire de cette importance sans s'assurer des esprits, qui étoient disposés à un éclat dont les suites seroient peut-être terribles; que le pape, en condamnant le livre de l'évêque d'Ipres, avoit supposé qu'il y avoit des propositions déjà condamnées par Pie V et par Grégoire XIII; que tous ceux qui avoient lu ce livre sans préoccupation ne doutoient pas que Sa Sainteté n'eût été surprise; que, parmy tant de gens de bien qui en approuvoient la doctrine, il n'y avoit que les seuls jésuites qui la blâmoient; que la reine de France ayant ordonné la publication de la bulle d'Urbain en avoit révoqué l'ordre, après avoir été pleinement informée de la vérité; que le clergé de France et la Sorbonne avoient déclaré qu'ils ne pouvoient en conscience recevoir une bulle défectueuse en tant de chefs. Ce prélat ajoutoit qu'il avoit encore bien des choses à représenter à Son Altesse, et d'une plus grande importance, qu'il ne pouvoit luy dire qu'en secret; que son peu de santé l'empê-

(1) Armentières avait été attaquée et prise par l'archiduc au début et non à la fin de la campagne de 1647. C'est le 11 mai que cette place fut investie, et elle se rendit à l'armée espagnole le 31. La dernière opération militaire de l'archiduc durant cette campagne de 1647 a été le siége et la prise de Dixmude; ce serait du camp devant cette place, investie le 5 septembre et prise le 5 octobre, que devait être datée la lettre du P. Schega.

choit d'aller en personne pour luy confier des choses qui regardoient cette affaire et d'où dépendoit la sûreté du pays et le bien de l'État; qu'au reste, s'il luy refusoit la grâce qu'il luy demandoit avec toutes les instances possibles, ce qu'il n'osoit s'imaginer, qu'il le prioit de luy permettre de demander un passeport pour se retirer en France et s'épargner la douleur de voir son pays dans le désordre par une conjoncture qui alloit sans doute y jeter la dernière confusion. Cette lettre si ardente, qui fut écrite de Bruxelles le dix-septième de septembre de cette année 1647, fut suivie d'une autre lettre du moins aussy hardie et aussy pressante que celle-cy, qui fut écrite par l'évêque de Gand, homme dévoué au party et fort attaché aux sentimens et aux intérêts de l'archevêque. Il retouchoit en sa lettre les raisons de l'archevêque sur la surprise de la bulle, qui avoient été tant de fois rebattues, et il concluoit à la convocation d'un synode national pour y examiner à fond les motifs qu'on avoit dans le pays à s'opposer à la condamnation du livre de l'évêque d'Ipres; que si l'assemblée d'un concile national dans une si pressante nécessité avoit des difficultés qui parussent insurmontables, qu'au moins le roy se fît informer par son conseil de la qualité de l'affaire pour la question de fait, et que, sur l'information qu'on luy en auroit faite, il imposât silence de son plein pouvoir à l'un et à l'autre party, pour empêcher le scandale, qui arrivoit tous les jours par la chaleur des disputes et par l'animosité de ceux qui y prenoient intérêt, dont les suites pouvoient être pernicieuses à la sûreté publique.

Ces deux lettres eurent l'effet que prétendoient les deux prélats par qui elles furent écrites. L'archiduc suspendit l'exécution de l'ordre qu'il avoit fait donner de publier la bulle jusques à ce qu'il fût de retour à Bruxelles, où, étant arrivé, il fit ses excuses à l'internonce du nouveau retardement qu'il apportoit à la publication, contre la parole qui luy en avoit été donnée. Il luy avoua qu'ayant trouvé plusieurs qui s'intéressoient en cette affaire il n'avoit pu se dispenser de donner du temps pour les écouter les uns et les autres, afin que personne n'eût sujet de se plaindre de luy ou de luy reprocher qu'il se laissoit prévenir aux empressemens de son confesseur qui étoit jésuite. L'internonce luy répondit qu'il devoit faire réflexion que les longueurs étoient toujours très-préjudiciables dans les affaires où il s'agissoit de la religion, parce que, d'ordinaire, les malintentionnés étant les plus hardis et les plus entreprenans, ils profitoient du temps qu'on leur donnoit et avançoient par leur audace ce que les gens de bien gâtoient quelquefois par leur prudence et par leur circonspection;

qu'il supplioit S. A. de penser à terminer cette affaire qu'on laissoit languir depuis tant d'années. Il ajouta qu'il n'y avoit rien à éclaircir sur cela qui ne fût déjà suffisamment éclaircy, et qu'on ne luy demandoit du temps que pour le tromper, en empêchant l'effet de son zèle et de ses bonnes intentions par des longueurs à contre-temps. Mais ce fut inutilement que l'internonce représenta toutes ces raisons à l'archiduc; il ne luy fut pas possible de passer outre, quelque bien intentionné qu'il fût; car les intrigues des partisans de la nouvelle doctrine luy firent changer de résolution à l'occasion de l'archevêché de Cambray qui vint à vaquer (1).

Il fut résolu dans le conseil secret de l'archevêque de Malines que le président Rooze demanderoit l'archevêché vacant pour en remplir la place. On jugea que, tenant le premier poste dans le conseil de Brabant, où il servoit depuis tant d'années avec tant de fidélité, le roy seroit bien ayse de trouver cette occasion de récompenser ses services, et que même il trouveroit son compte de placer un homme de tête comme luy, dont il étoit sûr, dans un lieu aussy avancé sur la frontière que celuy-là; et l'on ne doutoit pas qu'il ne dût l'emporter dans le peu de concurrens qui paraissoient sur les rangs pour briguer ce bénéfice; qu'outre ses services, qui parloient si hautement en sa faveur, l'intérêt que l'archevêque de Malines, l'évêque de Gand et la plupart des conseillers d'État prendroient à solliciter l'archiduc, en sa considération, étoit une espèce d'assurance qu'il l'obtiendroit. Ce fut principalement pour ces considérations que l'archevêque de Malines, après avoir fait un éloge du président en exagérant ses mérites, le proposa à l'archiduc pour remplir cette place; et comme l'archiduc témoigna douter que le président y pensât bien sérieusement, ce magistrat vint luy-même luy en faire la demande. L'archiduc, qui l connoissoit, luy fit des honnêtetés en termes généraux, mais il avertit l'internonce de ce dessein qui se tramoit. L'internonce voulut luy faire ouvrir les yeux pour luy en découvrir les conséquences; il luy représenta que, si le président devenoit archevêque de Cambray, la religion courroit risque dans le pays, dont les deux chefs seroient partisans si dévoués à la mémoire du feu évêque d'Ipres; que deux postes aussy importans que l'étoient l'archevêché de Malines et celuy de Cambray, et les deux seules primaties des Pays-Bas, ne pouvoient pas être remplies par deux esprits si entreprenans et d'un caractère si intrigant sans donner lieu de craindre une révolution manifeste

(1) Joseph de Bergaigne, archevêque de Cambrai depuis le 24 février 1645, était mort le 24 octobre 1647.

dans l'État; il ajouta à ces considérations des raisons de politique encore plus fortes, que l'archiduc luy témoigna avoir déjà prévues dès la première proposition qu'on luy en fit, et fit des railleries secrètes à l'internonce de cette entreprise, qu'il traita de vision. Mais, parce que l'internonce connoissoit bien l'ardeur de ces deux esprits, auxquels rien ne paroissoit impossible dans les desseins qu'ils entreprenoient, il crut devoir en donner avis au cardinal Pançirole, pour prévenir l'Espagne par son entremise; sans se fier à l'assurance que l'archiduc luy donnoit de ne pas même les écouter. La lettre d'instruction qu'il luy en donna fut datée de Bruxelles du vingt-troisième de novembre de mil six cent quarante-sept.

Le président étoit d'un caractère d'esprit trop ardent et même trop habile pour s'en tenir à de simples sollicitations dans une affaire qui devoit être au party d'une aussy grande conséquence que celle de l'archevêché de Cambray; car, pour donner plus de chaleur à sa négociation, il affecta de faire le zélé pour le bien de l'État dans des conférences qu'il eut très-fréquentes avec l'archiduc sur les affaires présentes. Il luy dit que, quelque expérience qu'il eût acquise par la longueur de ses services dans la connoisssance du pays, dont il savoit mieux les véritables intérêts que les autres, il ne prétendoit point faire valoir ses conseils que par la pureté de ses intentions et par son désintéressement; qu'au reste, dans l'affaire de la publication dont il s'agissoit, il n'étoit point du sentiment de l'archevêque de Malines ny de ses partisans; qu'il étoit d'avis que, pour obéir au roy et pour contenter le pape, on devoit publier la bulle, mais qu'il falloit voir de quelle manière cela pourroit se faire sans s'exposer à des inconvéniens dont les suites pourroient être fâcheuses; qu'il ne vouloit point entrer dans le fond de l'affaire, qu'il ne connoissoit pas, parce qu'il n'étoit pas théologien, mais qu'il avoit ouy dire à l'évêque d'Anvers, homme éclairé et de nul party, que la doctrine dont il étoit question n'étoit nullement nécessaire au salut; que, cela supposé, il restoit à voir l'intérêt que devoient prendre ceux qui sont établis pour gouverner l'État, et si la conjoncture des affaires permettoit qu'on fît une entreprise de cette nature; qu'on devoit considérer la situation présente du pays, troublé depuis longtemps par les guerres, plein d'esprits brouillons qui ne respiroient que l'agitation, et environné de novateurs et d'hérétiques; qu'on devoit se souvenir de la conduite du duc d'Albe, dont la sévérité fut si fatale à l'État; qu'enfin il y avoit des voyes plus douces et peut-être plus efficaces à prendre, dont on pouvoit examiner les suites sans se laisser prévenir à de faux préjugés; que pour

luy il étoit persuadé que, si la publication ne se faisoit pas par ordre du roy, les peuples ne croiroient pas peut-être être obligés d'obéir, à cause des priviléges du pays ; que, si elle se faisoit par le mandement de l'internonce, il ne répondroit pas de la soumission de ceux du pays, qui n'obéissoient jamais plus volontiers en matière de religion qu'à leurs pasteurs ordinaires; qu'ainsy il étoit d'avis que les ordres du roy pour publier la bulle ne pouvoient s'exécuter en sûreté que par les évêques.

Le président ne se contenta pas de parler de la sorte à l'archiduc, il luy laissa encore la copie de son discours pour l'obliger à le revoir en particulier et à y faire ses réflexions. L'archiduc le donna à l'internonce; il luy fit connoître par cette confidence le peu d'impression qu'un discours si artificieux avoit fait sur son esprit. Il est vray que l'archiduc connoissoit trop bien l'humeur du président Rooze et toutes ses manières pour donner dans le piége qu'il luy tendoit. Et le conseil qu'il luy donnoit de s'en rapporter au jugement des évêques du pays pour la publication de la bulle étoit trop partial pour être bien reçu de l'archiduc, lequel ne pouvoit pas ignorer que les sentimens des évêques sur le sujet de la bulle étoient partagés d'une manière à ne pouvoir s'accorder, et qu'ainsy cet expédient étoit captieux, en ce qu'il étoit plus propre à brouiller encore plus les affaires qu'à les accommoder. Le président ne laissa pas que de tirer un avantage de sa négociation, qui fut d'occuper l'esprit de l'archiduc autant qu'il falloit pour suspendre encore quelque temps la publication de la bulle, à quoy principalement buttoit tout l'art des fauteurs de la doctrine de l'évêque d'Ipres. On doute même si le dessein qu'avoit le président de prétendre à l'archevêché de Cambray n'étoit pas un prétexte pour amuser l'archiduc; car, dans le fond, le président étoit un grand comédien qui savoit dans les occasions jouer bien des personnages pour venir à ses fins; et il gagna par là une partie de ce qu'il prétendoit, qui étoit, à ce qu'on a cru depuis, plutôt d'empêcher qu'on remplît ce poste de quelqu'un affectionné au Saint-Siége, comme le plus important du pays après celuy de Malines, que de le remplir luy-même. Et si les sectateurs les plus zélés de l'évêque d'Ipres ne réussissoient pas dans tous leurs desseins, au moins ils traversoient les desseins de leurs adversaires. Et ce fut ainsy que l'émulation, croissant de part et d'autre, commença à éclater davantage par une guerre plus déclarée des deux partis.

LIVRE TROISIÈME.

1648-1649.

Mais comme la résistance qu'on fait aux passions ne sert souvent qu'à les irriter, l'opposition qu'on fit à la nouvelle opinion, dans les lieux où elle se débitoit le plus, ne servit qu'à redoubler son animosité et à échauffer davantage les esprits. On avoit déjà commencé à Paris et à Louvain à faire des comparaisons de Molina et de saint Augustin pour autoriser l'erreur et pour rendre la doctrine de l'Église odieuse par ces comparaisons ; et parce que les catholiques s'avisèrent d'appeler jansénistes les disciples de Jansénius, évêque d'Ipres, les jansénistes ne manquèrent pas dans leurs écrits, qui parurent alors, d'appeler molinistes ceux qui se déclaroient contre eux : voicy sur quel fondement.

Dans la fin du dernier siècle un jésuite espagnol, nommé Louis Molina, composa un livre qui portoit pour titre : *la Concorde de la liberté de l'homme avec la volonté de Dieu*, suivant une nouvelle méthode dont il avoit pris la première idée dans la doctrine du père Pierre Fonséca (1), jésuite portugais, qui avoit été son maître, et d'un autre nommé Déza (2). Outre la science absolue de Dieu, par laquelle il connoît les choses qui sont actuellement et qui doivent être, et la science de simple intelligence, comme on l'appelle dans l'école, par laquelle il connoît les choses purement possibles, le fond de cette doctrine alloit à établir une science conditionnelle, que Molina appeloit moyenne parce qu'elle participoit à quelque chose des deux autres :

(1) Pierre de Fonséca, né en 1528 à Cortizada, en Portugal, admis dans la Compagnie de Jésus en 1548, eut une grande réputation de science et de capacité. Il enseigna la philosophie à Coïmbre, et dès l'année 1566 il donna ses idées sur la science moyenne. Il mourut à Lisbonne le 4 novembre 1599. Il a publié un commentaire estimé sur la *Métaphysique* d'Aristote, en 4 vol. in-4°.

(2) Alphonse Déza né à Alcala le 12 février 1530, admis dans la Compagnie de Jésus, professa pendant plus de vingt-cinq ans la théologie avec un nombreux concours d'auditeurs. Il mourut supérieur de la maison professe de Tolède, le 29 janvier 1589.

et par cette science, dont Dieu se sert pour se représenter à luy-même tous les différens événemens des choses sous les différentes conditions dont elles peuvent être accompagnées, il voit dans le trésor immense de ses grâces celle à quoy l'homme ne résisteroit pas, quoyqu'il pût y résister. Ainsy la grâce qu'il donne par cette connoissance et dans cette vue a toujours infailliblement son effet sans blesser la liberté ; et par là ce docteur accordoit la flexibilité de la volonté de l'homme avec la fermeté immuable de la volonté de Dieu : ce que les autres théologiens ne peuvent bien expliquer.

Les dominicains, qui s'étoient élevés dans l'université de Salamanque contre la doctrine des jésuites, qu'ils regardoient avec mépris comme de nouveaux-venus, alarmés du bruit de ce nouveau livre, dont le seul projet paroissoit préjudiciable à leur doctrine de la prédestination, se liguèrent par toute l'intrigue qu'ils avoient dans les cours d'Espagne et de Portugal pour en empêcher l'impression. Bannès (1), docteur célèbre de Salamanque de l'ordre de Saint-Dominique, étoit alors occupé à faire censurer dans cette université, où il avoit du crédit, quelques propositions sur la grâce et sur la liberté tirées des écrits des professeurs de la Compagnie qui enseignoient dans l'Espagne, parce que ces propositions alloient à renverser entièrement le principal fondement de la doctrine de son ordre. Outre cet intérêt qui le faisoit agir avec toute la chaleur dont un savant passionné est capable, il s'étoit mêlé à son animosité un reste de jalousie qui lui avoit été inspiré par son maître Melchior Cano (2), évêque des Canaries, le premier auteur de la persécution qui fut suscitée en Espagne contre les jésuites à l'occasion de leur doctrine. Bannès ayant appris que le livre de Molina s'imprimoit à Évora (3), où ce jésuite enseignoit la théologie avec une grande réputation, écrivit au confesseur de l'ar-

(1) Dominique Bañez, né en 1527 en Biscaye, entré dans l'ordre de Saint-Dominique en 1544, étudia la théologie sous Melchior Cano, Diégo de Chaves et Pierre de Sotomayor. Il l'enseigna à son tour pendant près de cinquante ans. Sainte Thérèse le choisit pour confesseur, et il l'aida beaucoup dans sa réforme. Il mourut à Médina del Campo, le 21 octobre 1604. Il est regardé comme l'inventeur de la prédétermination physique.

(2) Melchior Cano, né vers 1515 à Tarançon, en Castille, fit profession dans l'ordre de Saint-Dominique le 19 août 1524. Il fut envoyé en 1551 au concile de Trente et sacré l'année suivante évêque des Canaries ; mais, n'ayant pu se décider à quitter l'Espagne, il ne tarda pas à donner sa démission et mourut à Tolède le 30 septembre 1560. Son livre *de Locis theologicis* est fort estimé. C'était, assure-t-on, un caractère emporté et un peu visionnaire ; il appelait les jésuites les *précurseurs de l'Antechrist*, et on l'accuse d'avoir été un des persécuteurs de son confrère Barthélemi Carranza, archevêque de Tolède.

(3) Évora, ville archiépiscopale de Portugal.

chiduc Albert (1), vice-roy de Portugal, pour empêcher que ce livre ne parût. La Cuéva (2), confesseur du prince, amy de Bannès et de l'ordre de Saint-Dominique comme luy, fit arrêter le livre de Molina, qu'on achevoit d'imprimer. Le livre fut présenté par l'auteur à l'inquisiteur d'Espagne Barthélemy Ferreyra (3), dominicain, qui, l'ayant lu exactement, l'approuva. Sur cette approbation Molina en fit achever l'impression et présenta son livre au cardinal (4), lequel, à la sollicitation de son confesseur, en fit suspendre le débit jusques à ce que Bannès y consentît, auquel La Cuéva l'avoit envoyé. Bannès en tira treize propositions pour être examinées dans l'université de Salamanque, où il régnoit. Cependant Molina présenta une requête au cardinal-archiduc, avec l'approbation de Pierre de Montoya et de Jean Villa, théologiens du roy d'Espagne, et avec un privilége pour faire débiter ce livre, dont la lecture ne servit qu'à aigrir l'esprit de Bannès et à luy faire redoubler ses intrigues auprès de La Cuéva pour en arrêter le cours. L'archiduc, gouverné par son confesseur, y donna les mains. Mais Corréa (5), provincial des jésuites en Portugal, représenta au prince l'injustice qu'il y avoit d'arrêter un livre dont la doctrine étoit universellement approuvée même par les plus considérables de l'ordre de Saint-Dominique, comme étoient alors Soto (6), qui avoit été confesseur de Charles-Quint, Barthélemy des Martyrs, archevêque de Bragance (7), Louis de Gre-

(1) Albert, archiduc d'Autriche, sixième fils de Maximilien II et de Marie d'Autriche, né en 1559, fut créé en 1577 cardinal de Tolède. Philippe II le nomma en 1583 gouverneur du Portugal et en 1596 gouverneur des Pays-Bas. Il renonça en 1598 à la pourpre et à son siége pour épouser l'infante Isabelle-Claire-Eugénie; il mourut sans enfants en 1621, regretté des populations des Pays-Bas, qu'il avait gouvernées avec une sagesse, un esprit de foi et une douceur dignes d'un prince chrétien.

(2) Jean de las Cuévas, dominicain, confesseur d'Albert d'Autriche, fut évêque d'Avila et mourut en 1596.

(3) Barthélemi Ferreyra, né à Lisbonne, fit profession dans l'ordre de Saint-Dominique et devint censeur des livres pour l'Inquisition.

(4) Le cardinal-archiduc Albert, vice-roi de Portugal.

(5) Emmanuel Corréa, né à Lisbonne, entra dans la Compagnie de Jésus en 1555 et mourut à Lisbonne en 1618, dans une extrême vieillesse.

(6) Pierre de Soto, né à Cordoue, fit profession dans l'ordre de Saint-Dominique le 1er avril 1494. Charles-Quint le choisit pour confesseur, et Philippe II l'emmena en Angleterre pour y rétablir la foi. Pierre de Soto assista comme théologien au concile de Trente. Il mourut dans cette ville le 20 avril 1563, protestant de la supériorité du pape sur tous les conciles et exprimant le désir que cette doctrine devînt dans l'Église une vérité de foi; car, disait-il, l'opinion contraire tend manifestement à la sédition, à la guerre et au schisme.

(7) Le vénérable Barthélemy des Martyrs, né en mai 1514, près de Lisbonne, de Dominique-Fernandez et de Marie Corréa, entra au couvent des dominicains de Lisbonne le 11 novembre 1527 et y fit profession le 20 novembre 1529. Il fut sacré

nade (1), et quelques autres, pour satisfaire l'animosité d'un particulier qui s'y opposoit. L'archiduc, qui aymoit naturellement l'équité, ne put résister à ces remontrances ; il permit enfin que le livre se débitât. Il est vray que le retardement qu'on avoit fait au débit ne servit qu'à luy donner plus de réputation, car dès qu'il parut il fut en même temps imprimé à Venise, à Anvers et en d'autres lieux ; il fut approuvé en Portugal par l'université de Coïmbre et en Espagne par celles de Saragosse, de Valladolid et d'Alcala ; on proposa des thèses à Grenade et à Tolède pour y défendre publiquement la doctrine de Molina, laquelle eut une approbation si universelle dans toutes les écoles les plus célèbres de l'Europe que Bannès, épouvanté d'un si grand succès, prit la résolution de faire porter l'affaire à Rome. Il écrivit au cardinal Alexandrin (2), protecteur de son ordre, qu'il paroissoit un livre en Portugal capable de renverser la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, s'il n'avoit le soin de prévenir l'esprit du pape en une affaire aussy importante à la religion ; que ce livre n'étoit qu'une suite de la jalousie des jésuites contre l'ordre de Saint-Dominique et un effet de leur aversion.

Clément VIII, mécontent du P. Aquaviva (3), général de la Compagnie, qui luy avoit refusé le P. Antoine Possevin (4) en sa légation de Bologne, et qui avoit résisté avec trop de chaleur à la promotion qu'il avoit destiné de faire de François Tolet (5) au cardinalat, se laissa prévenir contre le livre de Molina par les plaintes que luy en fit le cardinal Alexandrin, qu'il écouta trop favorablement ; sur quoy il

archevêque de Bragne (et non de Bragance, qui est un évêché à quarante lieues de Bragne) le 3 septembre 1559, assista au concile de Trente, se démit de son siége le 20 février 1582 et mourut le 16 juillet 1590. Le procès de sa béatification a été commencé.

(1) Louis de Grenade, né dans cette ville, dont il prit le nom, en 1504 ou 1505, reçut l'habit de Saint-Dominique le 15 juin 1524. Ses ouvrages ascétiques l'ont rendu célèbre. On sait combien saint François de Sales recommandait aux âmes pieuses *la Guide du pécheur*. Louis de Grenade est mort à Lisbonne le 31 décembre 1588, après avoir refusé les plus hautes dignités ecclésiastiques de son pays.

(2) Antoine Bonelli, neveu de saint Pie V, né à Bosco en 1541, prit le nom de Michel en entrant dans l'ordre de Saint-Dominique, en 1559. Créé cardinal par son oncle le 6 mars 1566, il prit le nom de cardinal Alexandrin, qu'avait porté le saint pape. Il fut élevé au siége d'Albano le 20 mars 1591 et mourut à Rome le 28 mars 1598.

(3) Claude Aquaviva, né à Naples en 1542, reçu dans la Compagnie de Jésus le 22 juillet 1567, élu général le 19 février 1581, mort le 31 janvier 1615.

(4) Antoine Possevino, né à Mantoue en 1534, fut admis dans la Compagnie de Jésus en 1559, et s'y rendit aussi célèbre par son habileté dans les négociations que par ses travaux littéraires. Il mourut à Ferrare le 26 février 1611.

(5) François Tolet, né à Cordoue en 1532, entra dans la Compagnie de Jésus en 1558. Clément VIII l'éleva au cardinalat en 1594. Tolet mourut le 14 septembre 1596.

ordonna que la doctrine de ce livre seroit examinée en sa présence dans des conférences réglées, où les matières s'éclairciroient par la dispute. Ce dessein, qui fut pris le 1er de janvier de l'année 1599, ne commença à s'exécuter que le troisième de février de l'année 1602 par les grandes difficultés qu'il fallut régler pour établir la forme qu'on donneroit à la dispute. Outre les autres obstacles qui se formèrent à régler ces différends, la mort du P. Molina qui arriva le 10 février de l'année 1600 à Madrid, les détours dont se servoient les dominicains pour éviter le détail d'une dispute qui alloit à approfondir leur doctrine de la prédétermination, qu'ils avoient de la peine à bien justifier, l'inégalité du P. Didaque Alvarès (1), dominicain, au P. Grégoire à Valentia (2), jésuite, dans le progrès de la dispute, le changement qu'on fut obligé de faire du P. Thomas de Lemos (3) au P. Alvarès pour résister au P. à Valentia, la confusion des matières qui se traitèrent dans les premières conférences sans être digérées, la chaleur qui s'étoient mise dans l'esprit des cardinaux commissaires, les partialités des personnes intéressées et quantité d'autres difficultés firent durer plus de deux ans les seuls préliminaires de cette fameuse conférence.

Mais enfin Philippe III, roy d'Espagne, lassé des divisions qui se fomentoient dans son État à l'occasion de ces contestations, pressa si fort le pape d'en arrêter le cours par ses décisions qu'il se résolut d'y penser tout de bon. Le commencement de la conférence fut proprement le 20 de mars de l'année 1602. Le P. à Valentia, jésuite espagnol d'une profonde capacité, eut ordre du P. Aquaviva de déclarer, avant que de commencer la dispute, que la doctrine de Molina n'étoit point celle de la Compagnie, laquelle faisoit profession de n'avoir point d'autre doctrine que celle de l'Église, mais que la Compagnie entreprenoit de défendre le livre de Molina comme orthodoxe

(1) Diégo Alvarez, né vers 1550 à Médina del Rio-Secco, dans la Vieille-Castille, entra jeune encore dans l'ordre de Saint-Dominique, où il se fit une grande réputation comme théologien. Il fut nommé par le pape Paul V archevêque de Trani, dans le royaume de Naples, le 19 mars 1606, et mourut en 1635.

(2) Grégoire de Valentia, né en 1557 à Médina del Campo, admis dans la Compagnie de Jésus le 25 novembre 1565, enseigna la philosophie à Rome, et la théologie à Dilinghem et à Ingolstadt, pendant vingt-quatre ans, de la manière la plus brillante. En 1598 il vint occuper la chaire de théologie au Collége romain. L'excès de travail épuisa ses forces. Il mourut à Naples le 25 avril 1603.

(3) Thomas de Lemos, né vers 1545 à Ribadavia, en Galice, fut reçu jeune encore dans l'ordre des FF. Prêcheurs. Il y professa avec succès la théologie au couvent de Saint-Paul de Valladolid. Il fut nommé le 15 novembre 1607 consulteur du Saint-Office à Rome; il mourut dans cette ville, au couvent de la Minerve, le 23 août 1629.

et conforme aux sentimens du concile de Trente. Le cours des conférences qui se firent sur cette affaire devant le pape, qui durèrent plus de trois ans, fut encore interrompu par divers incidens. Le cardinal Bellarmin (1), qui avoit succédé à l'affection qu'avoit le pape pour le cardinal Tolet, ne put s'empêcher de parler avec toute la liberté que donne la vertu à un homme de bien, et dit hautement, par la confiance, que sa capacité luy inspiroit, que le pape mourroit plutôt que de décider une question que le concile de Trente venoit de laisser indécise : ce qui choqua si fort Sa Sainteté que, pour l'éloigner de Rome sous le spécieux prétexte de la résidence, il le fit nommer à l'archevêché de Capoue. Le P. à Valentia, qui étoit le principal défenseur des jésuites, étant tombé malade par l'émotion que luy causa la dispute, alla à Naples par ordonnance des médecins pour changer d'air, où il mourut empoisonné, à ce qu'on prétend, par un pot de confitures donné au portier sans qu'on ait su d'où il venoit (2), sa grande capacité l'ayant rendu redoutable à ses adversaires. Le P. Arrubal (3), secondé du P. Bastida (4), entra en sa place et recommença les conférences, qui furent encore peu de temps après discontinuées par les grandes chaleurs. On en reprit le cours vers l'automne avec bien de l'assiduité, pendant les deux années suivantes. Car, Arrubal étant mort, le P. Jean de Salas (5), qui luy succéda, eut plus de force pour soutenir la conférence sans interruption.

Mais il survint d'autres incidens qui altérèrent tellement l'esprit du pape contre la Compagnie qu'à mesure que les choses s'éclaircissoient par la dispute en faveur des jésuites il devenoit plus favorable aux dominicains. L'aliénation qu'il avoit déjà, comme j'ay dit, s'augmenta par de nouveaux sujets de mécontentement qu'il eut du P. Aquaviva,

(1) Le Vénérable Robert Bellarmin, né à Montépulciano le 4 octobre 1542, fils de Vincent Bellarmini et de Cynthia Cervini, sœur de Marcel II, fut admis dans la Compagnie de Jésus le 20 septembre 1560, créé cardinal le 3 mars 1599, sacré archevêque de Capoue le 21 avril 1602, mourut à Rome le 17 septembre 1621. Le procès de sa béatification est fort avancé.

(2) Malgré la précision des détails il faut remarquer que l'empoisonnement du père à Valentia est bien problématique, et notre auteur est seul à en parler.

(3) Pierre de Arrubal, né à Cénicéros, diocèse de Calahorra, en 1559, admis dans la Compagnie de Jésus en 1579, professa la théologie à Alcala, à Salamanque et à Rome. C'était un saint religieux. Il mourut à Salamanque le 22 septembre 1608.

(4) Ferdinand della Bastida, né en 1571, fut reçu dans la Compagnie de Jésus en 1588. Paul V lui ayant permis de ne point se tenir sur la défensive, il porta de rudes coups à la prémotion physique. Ayant reconnu que ses vœux étaient nuls, il ne voulut pas les renouveler et mourut hors de la Compagnie.

(5) Jean de Salas, né en 1553 à Gonula, en Castille, admis dans la Compagnie de Jésus en 1569, enseigna la théologie à Compostelle, à Barcelone, à Salamanque et à Rome. Il mourut à Salamanque en 1612.

ce père ayant eu le crédit de se maintenir à Rome par l'entremise des rois de France, de Pologne et de l'archiduc d'Autriche, contre l'ordre que Sa Sainteté luy avoit donné d'aller en Espagne pour y rendre compte de sa conduite à l'occasion d'une conjuration suscitée contre luy par le P. Ferdinand de Mendosa (1), homme de qualité et de capacité, qui s'étoit mis à la tête des jésuites mécontens de ce pays-là, et le pape s'étant laissé surprendre aux intrigues de ce père, où le roy et la plupart des grands d'Espagne furent mêlés.

Ce mécontement qu'eut le pape du général des jésuites fut suivy d'un autre qui ne l'aigrit pas moins. Le bruit s'étant répandu dans Rome que le livre de Molina couroit risque d'être condamné, le P. Aquaviva fit voir aux commissaires de la conférence quelques lettres des universités d'Alcala, de Séville, de Mayence, de Virsbourg, d'Ingolstad et de plusieurs princes d'Allemagne, qui donnoient de grands éloges à cette doctrine, dont le pape fut si choqué qu'il prit la résolution de la condamner. Il ne fit pas même de réflexion aux remontrances du cardinal Baronius (2), qui luy représenta qu'on ne pourroit plus combattre l'hérésie de Luther et de Calvin si le livre de Molina étoit censuré; et les partisans de Bannès publièrent alors dans Rome qu'on avoit vu briller des rayons sur le visage du P. Lemos, dominicain, dans la ferveur d'une des disputes qu'il eut avec le P. Bastida, jésuite, pour faire croire que sa doctrine étoit autorisée du Ciel; mais ces

(1) Ferdinand de Mendoza, fils de Ferdinand de Carillo de Mendoza, comte de Priégo, et de Jeanne de Cardenas, entra dans la Compagnie de Jésus et s'y conduisit d'abord en bon religieux ; mais, s'étant mêlé au commerce des grands, où l'eût appelé sa naissance, il commença à négliger la pratique des vertus religieuses. Pour l'y ramener les supérieurs l'éloignèrent de la cour. Loin de reconnaître leur charité, il essaya de s'affranchir des liens qu'elle lui imposait. Il ranima dans les provinces espagnoles de la Compagnie les oppositions qu'Aquaviva avait rencontrées et conjurées. Il entraîna dans ses intrigues les grands d'Espagne et le roi Philippe III ; il conquit même une influence redoutable à Rome. Son but était de s'affranchir des prescriptions de la règle tout en restant membre de l'institut de saint Ignace. Ce privilége lui paraissait dû à l'illustration de sa naissance et à la grandeur de ses services. La sixième congrégation générale (1608) dénoua ses complots et ruina ses espérances. Tout le crédit de Mendoza se borna désormais à être dégagé de ses vœux ; quand il eut atteint son but, ses illusions s'évanouirent. Nommé en 1611 à l'évêché de Cuzquo, au Pérou, il montra, avec un grand zèle pour ses ouailles, un extrême désir de témoigner à la Compagnie son regret de l'avoir longtemps agitée et affligée par ses intrigues. Il appela les jésuites dans son diocèse. Il s'était réservé dans leur collége une modeste cellule où il vivait plus volontiers que dans le palais épiscopal. Enfin, après les avoir comblés de faveurs, il mourut entre leurs bras en 1617.

(2) César Baronius, né à Sora en 1538, vint à Rome se mettre sous la direction de saint Philippe de Néri, qui le fit entrer dans sa congrégation de l'Oratoire et l'obligea à composer les *Annales ecclésiastiques*. Clément VIII le créa cardinal le 5 juin 1596. Baronius mourut à Rome le 30 juin 1607.

sortes de visions n'ont guère de cours parmy des esprits solides comme sont les théologiens.

Le pape toutefois, prévenu de ces considérations, déclara au cardinal du Perron (1), arrivé tout fraîchement de France pour les affaires d'Henry IV, qu'il alloit censurer la doctrine des jésuites. Ce cardinal, le plus expérimenté de ce royaume en la manière dont il faut combattre les hérétiques, luy répondit qu'il donneroit un trop grand avantage aux huguenots de France s'il censuroit la doctrine de Molina, étant la seule dont on pouvoit se servir utilement pour les réduire. Cette parole d'un homme de la réputation du cardinal étonna le pape, lequel, craignant d'être surpris dans une affaire de cette importance, voulut lire luy-même le livre de Molina et ne se fier à personne ; mais il fut saisy, en le lisant, de la maladie dont il mourut le 3 de mars de l'année 1605, après trente-sept conférences qui s'étoient tenues en sa présence sur cette affaire, sans qu'il décidât rien. Léon XI (2) luy succéda, et le peu de temps qu'il régna ne lui donna pas le temps de penser à la continuer. Paul V (3), qui fut élu à sa place, s'appliqua à finir cette controverse ; il rappela le cardinal Bellarmin de Capoue, dont il tira de grandes lumières, aussi bien que du cardinal du Perron, pour la conclusion de cette dispute qui duroit depuis tant de temps, et déclara enfin, après environ trois ans de conférences, la doctrine de Molina saine et orthodoxe, et le décret n'en fut publié qu'au mois de septembre de l'année 1608 (4).

(1) Jacques Davy du Perron, fils de Julien et d'Ursine Le Cointe, né à Berne le 25 novembre 1556, abjura le protestantisme et entra dans l'état ecclésiastique. Il fut sacré évêque d'Évreux à Rome le 27 décembre 1595 et créé cardinal le 6 juin 1604. Transféré à Sens et grand-aumônier en 1606, il mourut à Paris le 5 septembre 1618.

(5) Alexandre-Octavien de Médicis, né à Florence en 1535, évêque de Pistoie, puis archevêque de Florence et cardinal, fut en 1596 légat en France pour recevoir du roi Henri IV la ratification des promesses faites par ses ambassadeurs. Exalté pape le 1er avril 1605, il prit le nom de Léon XI et mourut le 27e jour de son pontificat.

(3) Camille Borghèse, fils d'Antoine, né à Rome en 1552, nonce du pape Clément VIII en Espagne, cardinal en 1596 et vicaire de Rome, fut élu pape au conclave qui suivit la mort de Léon XI, après que Baronius, sur qui se portèrent d'abord les voix, eut eu l'exclusion d'Espagne. Il prit le nom de Paul V, et mourut le 28 janvier 1621.

(4) L'écueil des écrivains qui sont assurés de ne pouvoir publier leur ouvrage est d'abonder dans leur sens et de ne pas voir les exagérations où ils tombent. S'il eût été appelé à donner son ouvrage au public, le P. Rapin aurait peut-être modifié le récit qu'on vient de lire, où le pape Clément VIII, dont l'esprit de piété et de douceur est attesté par les historiens, paraît avoir eu plus de préventions et de sentiments de vengeance qu'on n'en peut supposer au père commun des fidèles. Il faut croire aussi que les dominicains, tout passionnés qu'ils aient pu être, ne se sont pas livrés à tous les excès dont on les accuse, et il faut rappeler que Banez, dont le rôle paraît si odieux dans ces pages et qui fut si emporté et si violent en effet dans toute cette affaire, a été le confesseur et le conseil de sainte Thérèse.

Et comme Molina avoit formé son opinion sur les Mémoires que les pères Laynès (1) et Salmeron (2) luy avoient laissés du vray sentiment des Pères du concile de Trente sur la grâce, dont ils étoient pleinement instruits, ayant assisté au concile en qualité de théologiens du pape, cette doctrine parut très-solide à tous les savants qui l'examinèrent sans préoccupation. Ainsy ce fut en vain qu'elle fut attaquée avec tant de violence par de puissans adversaires dans ses commencemens, et que les sectateurs de l'évêque d'Ipres voulurent la rendre ridicule par la comparaison odieuse qu'ils faisoient de Molina avec saint Augustin, prétendant qu'il étoit important de ne pas écouter les imaginations d'un nouveau venu sur la grâce, dont tout le mystère avoit été expliqué par saint Augustin d'une manière où il n'y avoit rien à désirer; que c'étoit luy que l'Église reconnoissoit le véritable docteur de la grâce, sans qu'il fût besoin d'en attendre de nouveaux éclaircissemens par un moderne de nulle autorité et sans d'autre caractère que celuy de professeur de théologie dans l'université d'Évora : comme si le trésor des lumières que Dieu a laissé à son Église étoit épuisé et qu'après luy avoir donné saint Augustin il n'avoit plus rien à luy donner. C'étoit sur un fondement si frivole qu'on voulut tourner en raillerie tout ce qui se déclaroit contre le Port-Royal, et que, dans les déclamations, dans les disputes, dans les ruelles, on appela molinistes ceux qui n'étoient pas de la nouvelle opinion. Ce fut un des artifices qui leur réussit le mieux dans le public : car ils ne laissèrent pas de faire croire à bien des gens que, s'ils étoient soupçonnés d'avoir innové quelque chose dans l'ancienne doctrine de la grâce, ils n'étoient pas les seuls novateurs, puisque, Molina, de son propre aveu, étoit auteur de son opinion, dont il n'y avoit aucun vestige avant lui, quoyqu'il n'eût inventé qu'un nouveau moyen d'expliquer la doctrine ancienne de l'Église pour accorder l'infaillibilité de l'opération de la grâce avec la liberté de l'homme, et que dans le fond ce moyen ne fût qu'une méthode pour combattre les hérétiques et tous les novateurs, plus aysée que toutes les autres. Les Apologies de Jansénius, les livres de Fromond (3) contre

(1) Jacques Laynez, né en 1512 à Almazan, en Castille, fut un des premiers compagnons de saint Ignace. Élu second général de la Compagnie de Jésus le 2 juillet 1558, il mourut le 19 janvier 1565.

(2) Alphonse Salmeron, né en 1516, à Tolède, de parents pauvres, fut aussi un des premiers compagnons de saint Ignace. Il mourut à Naples le 13 février 1585.

(3) Le principal ouvrage de Fromond contre les PP. Petau et de Champs est pseudonyme, sous ce titre : *Vincentii Lenis Theriaca adversus Dionysii Petavii et Antonii Ricardi libros de libero arbitrio*, Louvain, 1647, in-8°. Il revint à la

le P. Petau et contre le P. des Champs, les considérations du docteur Arnault sur les cinq propositions et leurs autres ouvrages étoient pleins d'invectives contre cette doctrine; et, par un art qui fut depuis en fort grand usage à Port-Royal d'altérer toutes choses et de ne dire presque point la vérité, on déguisoit tout. Ce fut par cette conduite que les affaires du party s'établissoient en France, quoyque la cour ne se fût point encore laissée gâter à ce poison, par l'aversion que la reine avoit naturellement de ce party, et par les impressions que le père Paulin (1), jésuite et depuis peu nommé confesseur du roy, continuoit à lui inspirer, luy en faisant voir les conséquences.

Parmy les sujets qui furent alors jugés propres aux choix d'un confesseur du roy, le P. Paulin, ayant, outre les qualités requises pour cet employ, le bonheur d'être agréable au duc d'Orléans et au prince de Condé, dont il falloit avoir l'agrément, fut choisy par la reine quand le roy commença à avoir l'âge de raison; et en plaisant extrêmement aux princes, il ne déplut pas au ministre. Sa conduite sage et judicieuse luy attira tant d'estime de la reine pendant la régence qu'il avoit des audiences privilégiées quand il vouloit. Cette liberté lui fit prendre la résolution d'informer quelquefois cette princesse de ce qui se passoit dans le monde sur les nouveautés qui se débitoient à Port-Royal; et le plaisir qu'elle y prenoit n'excitoit pas peu le zèle du père, qui la trouvoit toujours préparée à l'écouter favorablement, par les dispositions que la marquise de Senecey avoit mises en son esprit, de sorte que, comme il avoit dans les provinces des gens fidèles et exacts à l'informer de tout, il venoit rarement au Louvre sans avoir quelque petite histoire à y raconter sur le jansénisme. Si un prédicateur du party avoit fait l'emporté quelque part, si un directeur s'étoit laissé aller à quelque extravagance dans sa morale, si l'on avoit donné quelque pénitence ridicule dans l'usage qu'on se proposoit de la pénitence publique, si un mary avoit chicané avec sa femme sur la direction de la nouvelle opinion, si une fille de la morale nouvelle n'avoit pas été heureuse dans sa conduite, il venoit en faire le conte à la reine; cela se redisoit dans le cercle, on s'en réjouissoit dans le Louvre, et le

charge dans les deux livres suivants : *Vincentii Lenis, Theol. Arausicani... epistola Prodroma gemella*, in-4°, sans date, sans nom de ville ni d'imprimeur; et *Stratagemæ Antonii Richardi*, etc., in-4°.

(1) Charles Paulin, né à Orléans en 1593, admis dans la Compagnie de Jésus en 1610, professa la grammaire et la rhétorique, fut recteur du collége de Blois et supérieur de la maison professe. Choisi pour confesseur de Louis XIV, il le prépara à la première communion et mourut à Paris le 12 avril 1653.

roy, qui écoutoit ces petits contes, croissoit dans les sentimens de mépris et d'aversion de ceux qui donnoient lieu à ces histoires. Il est vray qu'il se fit en ce temps-là, dans divers lieux du royaume, des choses si extravagantes dans le nouvel usage de la pénitence publique, qu'on vouloit introduire pour rendre le party recommandable par une affectation mal entendue de sévérité, que bien des gens se détrompèrent d'une conduite si peu raisonnable ; et l'on peut dire que rien ne gâta tant les affaires de Port-Royal et ce grand projet d'établissement qu'on y méditoit que les différentes aventures qui se publièrent à Paris des différentes espèces de pénitences qu'on imposa en divers lieux, sur l'idée de celle dont l'abbé de Saint-Cyran avoit dressé le plan, et que les nombreux directeurs commençoient déjà à mettre en usage selon la chaleur de leur zèle et la bizarrerie de leur humeur.

Mais ce que la ferveur et la mauvaise politique de Port-Royal commençoient à gâter par là se raccommoda peu à peu par les troubles des guerres civiles dont on profita fort, quoyqu'elles pensèrent renverser l'État. En voici l'occasion, qui fera voir la liaison secrète que le jansénisme eut avec la Fronde, d'où se forma la guerre de Paris, et que peu de gens ont sue, par le soin qu'on prit dans le party de la cacher. Le roy ayant apporté des édits à vérifier au parlement dans le commencement de l'année 1648 (1), pour de nouvelles créations d'officiers et pour la réunion du domaine inaliénable de son fonds, Molé, qui étoit alors premier président, magistrat dont les vertus n'étoient presque mêlées d'aucun vice, qui par un esprit d'équité et de désintéressement portoit à la cour les intérêts du parlement et au parlement les intérêts de la cour (2), parla en cette occasion avec toute la fermeté que demandoit sa dignité ; il représenta la misère du peuple et l'oppression où étoient les provinces, et il dit, avec une assurance que luy donnoit sa probité, que, dans le temps où tout Paris bénissoit Dieu de la santé du roy, qui venoit d'être guéry de

(1) Le 15 janvier.

(2) Les contemporains, unanimes à louer le courage de Molé en présence des cris et des séditions, ne donnent pas les mêmes éloges à son caractère. « Quoiqu'il parlât assez vigoureusement en quelques occasions, dit le caustique Guy-Joly, ce n'étoit que pour gagner du crédit dans le parlement et pour faire peur à la cour, afin d'être mieux payé de ses cent mille livres qu'on lui donnoit tous les ans, et pour obtenir tous les jours de nouvelles grâces pour ses enfants, qui le gouvernoient et le vendoient à la cour. » M^me^ de Motteville représente le premier président comme voulant *quelquefois* faire son devoir, et lui reproche d'agir entre la cour et sa compagnie de sorte que, sans beaucoup travailler pour arrêter le cours de la révolte, on ne pouvait pas néanmoins trop se plaindre de lui. « Il étoit de tous les partis quand bon lui sembloit, » ajoute-t-elle.

la petite vérole, on abusoit de son nom et de la foiblesse de son âge pour faire vérifier des édits; que dans la place qu'il tenoit il étoit obligé de représenter à Leurs Majestés ce désordre, ajoutant qu'il voyoit avec douleur former un orage qui menaçoit l'État, qu'on devoit le divertir par prudence, au lieu de l'exciter par une si violente conduite (1). Cette liberté du premier président encouragea tout le corps. L'avocat général Omer Talon (2) parla encore plus hardiment. Les édits ne laissèrent pas de passer, le roy présent; mais, à la réquisition des maîtres des requêtes, qui y étoient le plus intéressés par la création de huit (3) nouveaux officiers de leur compagnie, ils furent le lendemain relus au parlement et cassés (4).

Les tempéramens que chercha le ministre pour accommoder les choses ne servirent qu'à faire voir au peuple sa foiblesse. Le retour du duc de Longueville de Munster, qui publioit hautement partout que le cardinal avoit empêché la paix, irrita encore davantage les esprits contre le gouvernement. Mais rien n'alarma tant le ministre que l'union des cours souveraines (5), par un arrêt du 13 may, pour l'intérêt commun des compagnies sur le retranchement des gages et du droit annuel (6), parce que cet arrêt attaquoit son autorité. Ce fut en vain que le premier président, attaché à la cour moins par complaisance et par lâcheté que par les règles de son devoir, tâcha à s'opposer à une entreprise si hardie. Le reste de l'été se passa en négociations entre la cour et le parlement, où les mécontens, dont le nombre croissoit tous les jours, devenoient fiers à mesure que le cardinal se rendoit traitable à écouter les propositions qu'on faisoit

(1) Retz est de l'avis du P. Rapin et trouve que le premier président parla hardiment; Mme de Motteville dit au contraire que, voulant flatter la cour, il fit une harangue qui parut faible à sa compagnie et ne fut pas même louée dans le cabinet. (P. 209-212.)

(2) Omer Talon, fils d'Omer et de Suzanne Choart de Buzenval, reçu avocat général le 15 novembre 1631, marié à Françoise Doujat, mourut, âgé de cinquante-sept ans, le 29 décembre 1652, et a été inhumé le même jour à Saint-Côme. (*Reg. de la paroisse.*) Il a laissé des Mémoires, imprimés pour la première fois en 1732. On y trouve le texte de la harangue qu'il prononça en cette circonstance.

(3) Douze.

(4) Ce ne fut que le vendredi 17 janvier que les maîtres des requêtes s'opposèrent à l'exécution des édits, qui furent non pas cassés, mais lus et mis en délibération, ce qui suffisait bien d'ailleurs à les infirmer.

(5) Les cours souveraines étaient, avec le parlement, le grand conseil, la chambre des comptes et la cour des aides.

(6) Le droit annuel, connu sous le nom de la Paulette, assurait la survivance de leurs offices aux enfants de ceux qui l'acquittaient. La cour consentait à le rétablir, à la condition de retrancher quatre années de gages à chacun des officiers.

de leur part à la cour. Et la trop grande envie qu'il fit paroître de les contenter ne servit qu'à les rendre encore plus déraisonnables. Car on donna alors l'arrêt de révocation des intendans de provinces (1), qui offensa encore plus le ministre, cet arrêt allant à la révocation des traitans et des prêts, le seul moyen qui lui restoit de faire subsister l'État. Ce fut aussy en ce temps-là que, plusieurs gens des provinces ayant été emprisonnés pour les tailles qui se payoient solidairement, on porta de divers endroits des requêtes au parlement pour demander sa protection contre une oppression si manifeste. Il y avoit en cette compagnie un homme de bien, d'un petit génie pour les affaires, mais d'une grande intégrité, nommé de Broussel (2), qui, sans faire les réflexions qu'auroit pu faire un plus grand politique que luy, se chargeoit volontiers de ces requêtes et se rendit par là si célèbre dans le peuple qu'on commença à le regarder comme le protecteur de ceux que le cardinal opprimoit. Ce tour malicieux que les mécontens donnèrent à la conduite intéressée du cardinal et au désintéressement de Broussel, sifflé par Longueil (3), conseiller de la grand' chambre, homme hardy et dangereux, fit une impression dans les esprits qui fut la source des désordres. On ne put s'empêcher à la cour de prendre ombrage du crédit de ce conseiller, lequel fut bientôt si grand qu'on grava son portrait comme d'une personne illustre pour le débiter, et que, par un effet bizarre de l'opinion que conçut le peuple de sa probité, il devint l'idole du public. Pour fomenter ce commencement d'émotion populaire, on prit soin

(1) Le samedi 4 juillet.

(2) Pierre de Broussel, conseiller d'État et au parlement en la grand'chambre, mourut le 4 septembre 1654, à l'âge de quatre-vingts ans et deux mois, et fut inhumé à Saint-Landry, dont il était marguillier. Il était simple et facile comme un enfant, assure le cardinal de Retz, aigre toutefois, si on en croit Talon, et offensif en paroles contre le ministre et le premier président, qui avait la faiblesse d'être jaloux de ce bonhomme. Celui-ci se prenait beaucoup au sérieux, affectait les sentiments d'un Romain et s'était érigé en tribun, dit M^me^ de Motteville. Toutefois *le Désintéressé* le signalait au peuple de Paris (1649) : « T'imagines-tu que Broussel eût fait si fort son tribun s'il eût pu obtenir pour son fils la compagnie aux gardes qu'il poursuivoit ? »

(3) Pierre de Longueil, fils de Jean et de Magdeleine Luillier, né en 1599, conseiller-clerc au parlement, chanoine de la Sainte-Chapelle, chancelier de la reine-mère, abbé de Beaulieu, de Valdieu et de Fontaines-Jean, mort le 10 mai 1656, était frère du président de Maisons. C'était un homme d'un esprit noir, décisif et dangereux, dit le cardinal de Retz, babile, rusé, principal auteur de toute la faction, allant à ses fins pour son intérêt particulier (Montglat), aimant la nouveauté et l'intrigue (Motteville), qui avait des sous-mains, dit encore le cardinal de Retz, plus dangereux que les déclamations des autres. Il est à remarquer que le cardinal de Retz se sert de la même expression que le père Rapin et nous montre Broussel sifflé par Longueil.

au palais d'écouter favorablement les requêtes de ce bonhomme pour le rendre encore plus estimable au peuple par ces succès; ce qui obligea le ministre de le faire arrêter avec le président de Blancmeny (1) qui le secondoit. Ils furent conduits au bois de Vincennes le jour qu'on chanta le *Te Deum* pour l'heureux succès de la bataille de Lens, gagnée par le prince de Condé (2). Le peuple prit les armes, la sédition fut universelle dans Paris. Le coadjuteur, pour signaler son crédit, courut au Palais-Royal, accompagné du duc de Brissac (3) et du marquis de Laigues (4), qui s'étoient trouvés chez luy; il fut offrir son service à la reine pour apaiser l'émotion. Comme on se défioit déjà de luy, ses offres furent mal reçues; il ne laissa pas de se servir de son caractère pour calmer les esprits; le bruit s'étant dissipé où il parut, il retourna en rendre compte à la reine. Nogent (5), l'ayant vu rentrer, fut dire malicieusement au cardinal qu'il revenoit en triomphe, dont le cardinal aigry le fit attendre une heure en la chambre de Guitaut (6), capitaine des gardes de la reine, et on le renvoyoit sans l'entendre si le duc d'Orléans, qui s'y trouva, n'y eût obligé la reine. Le coadjuteur, plus ému de

(1) René Potier, seigneur de Blancmesnil, fils de Nicolas, seigneur d'Ocquerre, et de Marie Barré, reçu conseiller au parlement en 1646; président à la première des enquêtes; marié à Marie de Grimonville, il n'eut qu'une fille; mourut le 17 novembre 1680. Il était, selon Saint-Julien,

De nos frondeurs le mieux frondant.

(2) La bataille de Lens fut gagnée le 20 août; le 24 Châtillon apporta la nouvelle de la victoire; le 26 fut chanté le *Te Deum* à Notre-Dame.

(3) François de Cossé, duc de Brissac, fils de Charles, maréchal de France, et de Judith d'Acigné, marié à Guyonne-Ruelan du Rocher-Portail, mourut le 3 décembre 1651, à l'âge de soixante-dix ans. Le cardinal de Retz ne le nomme pas parmi ceux qui l'accompagnaient au Palais-Royal, et il remarque même qu'en 1649 il avait encore peu d'habitude avec ce duc, quoique la duchesse fût sa cousine.

(4) Geoffroy, marquis de Laigues, né en 1614 au château de Laigues, en Dauphiné, capitaine des gardes du corps de Gaston d'Orléans, se distingua au siége de Gravelines et à la bataille de Lens, et mourut à Paris le 19 mai 1674. Les Mémoires du cardinal de Retz ne font pas non plus mention de lui en cette circonstance; mais, Mme de Motteville, en remarquant que le marquis de Laigues n'était peut-être pas en son âme au désespoir des mauvaises aventures de la cour, signale sa présence à l'entrevue du coadjuteur avec la reine, et ajoute qu'il n'avait pas quitté le coadjuteur de la journée. Une faute d'impression dans la collection Michaud ferait croire au contraire que Laigues n'avait pas quitté la cour de toute la journée.

(5) Nicolas Bautru, comte de Nogent, fils de Guillaume, conseiller au grand conseil, et de Gabrielle Louetz, capitaine des gardes de la porte, mourut en septembre 1661. Il avait épousé Marie Coulon.

(6) François de Comminges, seigneur de Guitaut, fils de Pierre et de Joachine du Breuil, capitaine des gardes de la reine-mère, fut fait gouverneur de Saumur le 3 mars 1650, et mourut d'apoplexie le 12 mars 1663, à l'âge de quatre-vingts ans, sans avoir été marié.

colère que de zèle, luy dit l'état où étoit Paris, que tout étoit à craindre si elle ne rendoit les prisonniers. La reine choquée de ce discours lui tourna le dos. Le coadjuteur si maltraité se retira en son logis, d'où, ne méditant que le dépit et la vengeance, il regarda avec joie grossir la nuée qui menaçoit le cardinal (1). Et pour fomenter mieux le trouble, il ne perdit aucune occasion de faire le populaire, se rendant affable aux petits et complaisant aux grands. Son palais fut toujours depuis également ouvert aux pauvres et aux riches; et ayant la vue basse, il étoit presque toujours découvert quand il marchoit par les rues, crainte de manquer à être civil et à saluer tout le monde, n'oubliant rien pour se faire des amis, et surtout au parlement. Le bruit même courut qu'il manda des principaux bourgeois (2), à qui il devoit de grandes sommes, pour les avertir en secret qu'ils pensassent à eux, qu'on en vouloit au parlement et à tout Paris; cet artifice lui réussit pour émouvoir encore plus les esprits, et Laignes (3), soldat de fortune, alors son confident, se mêla de tout, affectant de paroître ne se mêler de rien; et, après luy avoir inspiré ce dessein, il commença le premier à exciter la sédition parmi le peuple hors du cloître et sur le Petit-Pont (4). Et comme il a été dans la suite un des plus engagés dans l'intrigue de Port-Royal, il y a apparence qu'il étoit déjà dans cet intérêt-là, mais on n'a pas bien su par où il y étoit entré, autrement que par le caractère de son esprit; car ç'a toujours été un esprit inquiet, ambitieux, qui de chanoine de Vienne, son pays, devint cavalier, et enfin, de cavalier, dévot; c'étoit un homme qui vouloit être de quelque chose à quelque prix que ce fût: l'oisiveté commençoit à luy déplaire.

Après tout, rien ne piqua davantage le coadjuteur que les railleries qu'il apprit que Bautru (5) avoit faites de luy, le soir du même

(1) On connaît trop les Mémoires de cette époque pour qu'il soit nécessaire de les rapprocher de la courte narration de notre auteur. Le coadjuteur se vante de n'avoir pas seulement regardé grossir la nuée, et, comme on est porté à rabattre beaucoup des aveux de ce fanfaron personnage, il faut remarquer que Mme de Motteville confirme les témoignages du prélat et l'accuse d'avoir envoyé insulter et attaquer le chancelier afin de faire voir que le mal était plus grand qu'on n'avait pensé à la cour.

(2) On peut voir tout le détail de cette machination et de son succès dans les Mémoires du cardinal de Retz.

(3) On manque de renseignements sur ce personnage; mais la mention de notre auteur en prouve au moins l'existence, contestée par M. Champollion, et le distingue du marquis de Laigues, avec qui on voulait le confondre.

(4) Le Petit-Pont réunissait la Cité au quartier Saint-Jacques.

(5) Guillaume Bautru, comte de Serrant, frère aîné de Nicolas, conseiller d'État et introducteur des ambassadeurs, était célèbre par ses bons mots et ses fines reparties. Il mourut le 7 mars 1665, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

jour, dans le cabinet de la reine, et qu'on y écouta avec plaisir. Cette circonstance, ayant été rapportée au prélat avec l'esprit de charité qui se pratique à la cour, le détermina plus que tout le reste à prendre des liaisons avec les frondeurs, c'est-à-dire les mécontens du parlement, qui furent ainsy appelés par un conseiller nommé Coulon (1), lequel pour plaisanter dit un jour à ses amis : *Je m'en vas bien fronder la cour dans mon avis* au parlement, faisant allusion aux enfans qui se battoient à coups de fronde derrière les Chartreux (2). Ce fut, dis-je, ce qui irrita le coadjuteur, car rien n'irrite davantage un esprit ambitieux que la raillerie jointe au mépris. Le lendemain le chancelier porta par ordre de la reine une déclaration du roy au parlement pour en interdire les assemblées sur l'emprisonnement de Blancmeny et de Broussel. Mais son carrosse fut arrêté par un reste de populace encore émue de la journée précédente ; ce qui l'obligea à s'enfuir dans l'hôtel de Luynes (3), à l'entrée du quay des Augustins, pour s'y cacher. Et sans le maréchal de la Meilleraye, qui y accourut avec quelques compagnies du régiment des gardes pour le tirer de l'état où il étoit, le peuple l'eût déchiré en pièces : l'hôtel de Luynes fut pillé. Ce nouvel incident fit fermer les boutiques, tendre les chaînes dans les rues et dresser des barricades jusques au Palais-Royal. Le parlement y marcha en robe et bonnet, jusqu'au nombre de près de deux cents conseillers, dans un silence qui marquoit de la résolution, et, le peuple s'étant rendu maître des avenues du palais, la reine, par l'avis du duc d'Orléans et du cardinal Mazarin, fit élargir les deux prisonniers, qui furent conduits par le peuple jusque dans leurs maisons avec démonstration d'une joye publique (4). Ce fut, à ce qu'on prétend,

(1) Jean Coulon, conseiller au parlement en 1627, était si décrié de toutes manières que, si l'on en croit *le Désintéressé*, on avait souvent délibéré de le chasser du parlement.

(2) La Chartreuse de Vauvert, fondée par saint Louis, était derrière le Luxembourg ; une partie du terrain des Chartreux est occupée aujourd'hui par la pépinière, le jardin botanique et l'avenue de marronniers qui mène à la grille de l'Observatoire. Il subsiste encore des bâtiments de la Chartreuse un grand corps de logis dont l'entrée était naguère rue d'Enfer ; il avance dans le jardin actuel du Luxembourg, et est reconnaissable à son toit aigu. Ces lieux étaient à peu près déserts au dix-septième siècle.

(3) L'hôtel d'O, disent le cardinal de Retz et la dépêche adressée par le secrétaire d'État de Loménie-Brienne aux gouverneurs de province. C'est à l'hôtel d'O, en effet, qu'avait son logement le duc de Luynes, dont la femme était fille du marquis d'O, cousin du chancelier. L'hôtel d'O était sur le quai des Augustins, au coin de la rue Git-le-Cœur.

(4) Broussel fut porté sur la tête des peuples avec des acclamations incroyables, dit le cardinal de Retz. Jamais triomphe de roi ou d'empereur romain ne fut plus grand que celui de ce pauvre homme, dit de son côté Mme de Motteville.

un nommé Nicolas Charpentier (1), grand janséniste, procureur de l'archevêque de Sens, alors secrétaire de Broussel, qui fut le premier auteur des barricades, en excitant le peuple, en animant son maître et les esprits les plus factieux du parlement à la révolte.

L'autorité du ministre, attaquée déjà depuis quelque temps par le comte de Fiesque (2), le marquis de Châteauneuf, garde des sceaux, le marquis de la Châtre, le président de Barillon, le comte de Chavigny, et tant d'autres mécontens, fut enfin tout à fait ébranlée par cette tumultueuse journée des barricades, qui augmenta le crédit du parlement autant qu'elle diminua celuy du ministre, contre lequel on ne cessa presque plus de cabaler et de faire de jour en jour des intrigues nouvelles en divers lieux de la ville, où le coadjuteur se trouvoit avec plus d'assiduité et plus de zèle que le bien public n'en demandoit d'une personne de son caractère. Ce fut aussy environ ce temps-là que, le duc de Longueville étant à Noisy (3), maison de plaisance qui est sur les hauteurs de Versailles, avec la duchesse, il s'y tint cette fameuse conférence (4) dont on a tant parlé, dans laquelle se forma le dessein de la guerre de Paris.

La duchesse de Longueville, mécontente du prince de Condé, son frère, qui avoit fait des plaintes de sa conduite au duc de Longueville, son mary (5), flatta le coadjuteur ; il vint à Noisy avec le père de Gondy,

(1) Nicolas Charpentier, procureur en la cour du parlement, mort le 9 mai 1674, inhumé le 11 à Saint-Landry, sa paroisse, dont il avait été marguillier. L'église de Saint-Landry était dans la Cité, proche le quai qui regarde la Grève ; elle avait donné son nom au petit port qui existait en cet endroit. C'est au port Saint-Landry que demeurait Broussel, dont les fenêtres donnaient sur la rivière et permettaient d'appeler les gens de la Grève, ce que Charpentier n'avait pas manqué de faire lors de l'arrestation de Broussel.

(2) Charles-Léon, comte de Fiesque, fils de François, comte de Lavagne, et d'Anne Le Veneur, marié en 1643 à Gilonne d'Harcourt, veuve de Louis, marquis de Piennes, avait été des *Importants* ; mais avant la régence il était ami du cardinal Mazarin. Il fut exilé lors de l'emprisonnement du duc de Beaufort. Rappelé ensuite par le ministre, dont l'inclination naturelle était à la douceur (Motteville) et qui chercha à se réconcilier avec lui, le comte de Fiesque, qui était d'un tempérament contraire, n'étant jamais content et désapprouvant toujours les actions de ceux qui gouvernaient, fut exilé de nouveau en 1647, à cause des accusations qu'il portait contre le ministre d'être la cause des malheurs de la campagne de 1647.

(3) Où furent établies, en 1684, avant la fondation de Saint-Cyr, les jeunes demoiselles que Mme de Maintenon faisait élever.

(4) Les conférences de Noisy eurent lieu pendant que la cour était à Saint-Germain. Elle était partie de Paris le 14 septembre pour Ruel, où elle resta jusqu'au 24 ; elle ne rentra à Paris que le 31 octobre 1648

(5) Le cardinal de Retz prétend qu'il n'a jamais pu pénétrer le motif de la fureur et de la rage de Mme de Longueville contre son frère, poussées jusqu'à un excès incroyable, assure-t-il. Il avait peu de pénétration apparemment, ou un goût particulier à évo-

le duc de Retz et quelques autres personnes importantes de Port-Royal, dont on n'a pas su le nom. On parla du ministre et du ministère avec toute la liberté que la sûreté du lieu et de la compagnie pouvoit donner, et sur la proposition que fit le premier le duc de Retz, instruit par le coadjuteur son frère (1), de penser à un party contre le cardinal Mazarin, il fut résolu qu'on y penseroit. On laissa le soin d'en imaginer les moyens au duc de Longueville (2) et au coadjuteur, qui étoient l'un et l'autre malcontens, amis et alliés, circonstances alors capables de leur donner toute la confiance réciproque que demandoit l'exécution d'un si grand dessein. C'est tout ce qu'on a pu savoir de ce qui se fit en cette conférence (3), où l'on jeta pour ainsy dire les premiers fondemens de cette révolution qu'on méditoit. La chose ainsy résolue, le coadjuteur, qui fut comme le premier mobile de cette conspiration, ainsy qu'on verra dans la suite, y fit entrer le duc de Brissac, Fosseuse (4), de la maison de Montmorency, Noirmoutier (5), le comte de Montrésor, le marquis de Laigues, Fontrailles (6),

quer, tout en le contredisant, « l'air d'inceste » que les démêlés et les accords de la sœur avec les frères donnèrent injustement, dit-il, à cette maison.

(1) Le frère du coadjuteur, Pierre de Gondy, n'était pas encore duc de Retz, son oncle Henri, dont il hérita du titre, n'étant mort qu'en 1659.

(2) Le duc de Longueville, faible, irrésolu et soupçonneux, dit La Rochefoucauld, était, selon le cardinal de Retz, l'homme du monde qui aimait le mieux les commencements de toutes affaires.

(3) Le cardinal de Retz, outre M. et Mme de Longueville et le duc de Retz, nomme, comme ayant pris part au complot avec lui, La Rochefoucauld, le maréchal de la Motte et Varicarville; Broussel, Longueil et Viole, stipulant tous trois pour le parlement, et enfin le duc de Bouillon, qui ne voulut s'engager qu'avec le coadjuteur.

(4) François de Montmorency, marquis de Fosseuse, fils de Pierre et de Charlotte du Val de Mareuil, marié en 1632 à Élisabeth de Harville, mort le 4 février 1664, à soixante-neuf ans. Mazarin, dans une lettre de 1651, lui reproche « d'être de ceux dont la profession est de médire et se moquer des bons, et qui, ne sortant jamais de Paris ni du cabaret, mènent une vie honteuse, se veulent ériger en réformateurs de l'État, trouvent à redire à tout, exaltent les malheurs qui arrivent au royaume, s'affligent de ses prospérités, et battant le pavé décident sur tout ce qui se fait à la guerre et s'appliquent à éplucher et rendre mauvaises toutes les bonnes actions qui se font par tant de braves officiers qui hasardent à tout moment leur vie pour l'État, ne croyant pas à propos de hasarder la leur, car, si une de ces colonnes venoit à tomber, le royaume en feroit de même. » Mme de Nemours place Fosseuse dans la *même volée* que d'Alluye, Sévigné et Matha.

(5) Louis de la Trémouille, duc de Noirmoutiers, fils de Louis, marquis de Noirmoutiers, et de Lucrèce Bouhier de Beaumarchais, né le 25 décembre 1612, marié en novembre 1642 à Renée-Julie Auberi, mourut à Château-Villain le 12 octobre 1666. Les plus célèbres de ses enfants sont le cardinal de la Trémouille et la princesse des Ursins. Noirmoutiers était mécontent de Condé, qui l'avait raillé de sa conduite à la bataille de Lens et l'avait accusé de s'être laissé débaucher de son service par le cardinal Mazarin, à qui, dit le cardinal de Retz, il servait d'espion à l'armée de Condé à l'aide d'un commerce de chiffres.

(6) Louis d'Astarac, marquis de Marestang et de Fontrailles, sénéchal d'Armagnac,

Saint-Ibal (1), Coaquin, Matha (2), Cugnac (3), tous gens de qualité et de résolution (4), qui entrèrent dans les intérêts du coadjuteur, sans toutefois entrer dans les sentimens qu'il avoit alors pour le Port-Royal, où l'on se servit de la conjoncture présente des affaires, qui devenoient favorables à la nouvelle opinion par l'entremise d'un si grand acteur; car il avoit déjà pris de secrètes liaisons avec ce party, par l'espérance qu'il eut d'y trouver des moyens de se venger du mépris que le cardinal Mazarin avoit eu pour luy. Ce fut par cet esprit,

fils de Benjamin, baron de Fontrailles, et de Marguerite de Montesquiou, fut impliqué dans la conjuration de Cinq-Mars, se sauva en Espagne, revint en France après la mort de Richelieu et mourut le 15 juillet 1677, sans avoir été marié. Désagréable par sa personne et par sa bosse, dit M^me^ de Motteville, qui le représente cependant comme spirituel, généreux, honnête homme selon les maximes du monde et ayant de grands charmes pour la société, mais empoisonnant d'athéisme l'âme de tous ceux qui le fréquentaient, Fontrailles était cruellement débauché, dit le cardinal de Retz, et ses chansons n'épargnaient pas même Dieu. Il était avec Matha, Brissac et Vitry, lorsqu'au sortir du cabaret, rencontrant un enterrement, ils le chargèrent l'épée haute et coururent au crucifix en criant : Voilà l'ennemi!

(1) Henri de Pérusse d'Escars, seigneur de Saint-Ybar, fils de Léonard, seigneur de Saint-Bonnet, et d'Adrienne de Bourdeilles, fut tué au siége de Valenciennes, en mars 1677, sans avoir été marié. On trouve souvent son nom écrit de diverses manières; lui-même signait quelquefois Sainttibal ou Saint-Tibal; Saint-Ybar est la véritable orthographe du nom de son fief. Il est parlé de lui à chaque instant dans les Mémoires du temps; c'est le perpétuel instigateur de la trahison, toujours botté pour aller en Pays-Bas traiter avec l'Espagne, d'ailleurs homme d'esprit et de cœur, dit Retz, dont le travers était de n'estimer les hommes que selon qu'ils étaient mal à la cour. « Dans la république, dit de son côté Mazarin, qu'ils ont formée à leur mode, dont les lois ne sont connues que des législateurs, la domination est toutefois absolue, et il n'y a pas d'appels en leurs arrêts, si ce n'est de Béthune à Montrésor et de celui-ci à Saint-Ibar; car la même déférence que les autres ont à ces trois, le premier l'a au second et tous deux au troisième. Ces trois messieurs se rendent des respects les uns aux autres par degrés suivant la primauté de la suffisance qui est établie parmi eux, qui ne sont pas compréhensibles. »

(2) Charles de Bourdeilles, marquis d'Archiac, comte de Mastas, fils de Claude et de Marguerite du Breuil, capitaine au régiment des gardes à la place de son frère Barthélemi, tué au siége de Turin en 1640, épousa au mois d'avril 1671 Catherine de Nouveau, et mourut le 14 juillet 1674. Il a été inhumé aux Carmes du fauhourg Saint-Germain. (*Registres de la paroisse Saint-Gervais.*) Il était de ceux dont la société n'était pas, selon l'expression du cardinal de Retz, un bénéfice sans charge.

(3) Antoine de Cugnac, seigneur de Dampierre, fils de François et d'Anne Le Loup de Beauvoir, petit-fils du maréchal de la Force, marié à Magdeleine du Texier, mourut en 1666. Il fut chargé en 1650 d'aller à Bordeaux traiter des intérêts de sa maison avec la princesse de Condé. Ils étoient plus que jamais en dessein de servir les princes, disaient-ils, ajoutant avec simplicité qu'ils demandaient seulement de l'argent. Et Lenet remarque à ce propos combien il savait par expérience « que l'argent étoit en effet tout ce que cette maison désiroit davantage et que rien n'étoit plus capable de l'engager dans nos intérêts. » La grande action du marquis de Cugnac est d'avoir échappé à la prise de Charenton (1649) et d'avoir descendu la Seine sur un glaçon depuis Charenton jusqu'à Paris.

(4) Pour Saint-Ibar il est vaillant, écrivait Mazarin; Montrésor le voudroit être.

plus que par un attachement à la nouvelle doctrine, que le coadjuteur y entra. Ce beau prétexte fut si bien coloré que l'animosité de ce prélat contre le cardinal passa pour un véritable zèle du bien de l'État parmy les frondeurs et pour un amour de la religion parmy les jansénistes. Ce fut à peu près par cet esprit que l'abbé d'Aubigny devint favorable à la nouvelle opinion, aussy bien que la comtesse de Maure (1), nièce du maréchal de Marillac (2), qui conservoit depuis longtemps un dépit secret contre la cour de l'injustice qu'on avoit faite à son oncle (3); que la comtesse du Plessis (4), femme du secrétaire d'État, et d'autres personnes de qualité entrèrent dans ce party. Et ce fut ainsy que le nouveau troupeau grossissoit de la plupart des mécontens du ministre et du ministère, et s'animoit de l'animosité, du chagrin et de toutes les passions qui régnoient alors parmy les gens de condition de la cour, du clergé et du parlement; avec cette différence toutefois que ceux qui y entroient par d'autres intérêts que ceux de la religion n'étoient pas les plus zélés pour la doctrine, quoy qu'ils fussent les plus emportés dans les résolutions qui se prenoient sur les affaires dont on délibéroit à Port-Royal.

En quoy l'archevêque de Sens se signala encore davantage que les autres par le fonds de son esprit, qui le portoit aysément aux dernières extrémités quand une fois il avoit passé les bornes ordinaires de la modération et de la prudence. Outre la connoissance de l'abbé de Saint-Cyran et l'amitié de Singlin, mille autres raisons l'avoient engagé à s'intéresser dans ce party; entre lesquelles l'animosité qu'il avoit conçue contre les jésuites; le crédit d'une cabale qui donnoit de la réputation à ceux qui en étoient; les arrêts du parlement pour la coupe de ses bois obtenus (5) par la faveur des jansénistes, et dont il

(1) Anne Doni d'Attichy, fille d'Octavien, baron d'Attichy, et de Valence de Marillac, mariée à Louis de Rochechouart, comte de Maure, morte dans les derniers jours d'avril 1663. Elle entra bien dans la Fronde avec son mari, qui s'y couvrit d'un ridicule dont il ne s'est jamais relevé (Mme de Nemours), mais elle ne fit que côtoyer le jansénisme et en fréquenter l'héroïne du monde, Mme de Longueville.

(2) Louis de Marillac, fils de Guillaume et d'Antoinette Camus de Saint-Bonnet, né en 1573, reçut le bâton de maréchal en 1629. Il eut la tête tranchée le 10 mai 1632, pour avoir conspiré contre Richelieu.

(3) Et du peu de bienfaits qu'elle avait tirés elle-même de la reine depuis la régence. Voir les *Notices littéraires du XVII^e siècle.*

(4) Isabelle de Choiseul, fille de Charles, marquis de Praslin, et de Claude de Gazillac, née en 1610, mariée à Henri de Guénegaud, morte le 10 août 1677, inhumée à l'église Saint-Paul. (*Registre de la paroisses.*)

(5) Les coupes de bois furent une des grosses affaires de l'épiscopat de Henri de Gondrin. « Pour subvenir à ses grandes dépenses il faisoit couper les grands bois dépendants de son archevêché, dit Charles-Henry Fenel, doyen du chapitre, dont l'*Histoire* manuscrite *des Archeveques de Sens* se conserve à la bibliothèque de cette ville

avoit besoin pour soutenir les folles et excessives dépenses que sa vanité luy faisoit faire; l'éloignement des sacremens et des autels autorisé par la conduite de la nouvelle morale, qui favorisoit l'inclination qu'il avoit au libertinage (car il passoit des six et sept années sans dire la messe); les écrits qu'on faisoit à Port-Royal pour la défense de son autorité et de la juridiction épiscopale, dans la guerre qu'il avoit déclarée aux réguliers, furent les plus considérables. Mais rien n'aigrit davantage l'aversion qu'il prit contre les jésuites que le démêlé qu'il eut avec le P. Chauveau (1), de cette compagnie, environ le temps qu'il prit possession de son archevêché (2). Ce père, qui avoit été son amy à la Flèche pendant qu'il y faisoit ses études, étant devenu directeur général de l'hôpital des armées du roy et ayant un grand maniement de deniers, luy en prêta une somme, l'année qu'il fut fait coadjuteur, pour faire son équipage. Mais, étant pressé de rendre ses comptes l'année d'après, il fut obligé de le presser luy-même de luy payer la somme de quinze cents écus qu'il luy avoit prêtée; et, dans un temps où l'état de ses affaires ne luy permettoit pas de faire ce payement, on le menaça de contraintes, dont il fut si choqué qu'il commença dès lors à n'avoir que de l'aversion pour les jésuites. Il ne fut pas difficile aux chefs de la nouvelle opinion, entre les mains desquels il tomba d'abord, d'aigrir un cœur déjà ulcéré contre la compagnie, pour laquelle il n'eut depuis aucun ménagement; il révoqua les permissions qu'il leur avoit données en prenant possession, et les traita dans toutes les occasions avec toutes les rigueurs imaginables. L'on prétend qu'il recevoit dès ce temps-là une pension des jansénistes, qui commença par dix-huit mille livres et qui augmenta dans la suite à proportion de son dévouement au party et de ses services. Mais, comme la vanité étoit sa passion dominante, il se perdit à la cour par trop d'ambition. Sur l'exemple du marquis de Jarzé (3), qui eut l'effronterie d'aspirer, par une extravagante galan-

(tome II, p. 4). Le chapitre, qui avoit intérêt à ce que les bois ne fussent vendus qu'avec les formalités ordinaires... fit faire opposition, le 29 mars 1649, à ces dégradations. Cela n'empêcha pas l'archevêque de continuer ce qu'il avoit commencé. » Le parlement alors lui était assez favorable; mais en 1655, bien après la Fronde, l'archevêque fut condamné à 1,200,000 livres de réparation envers son Église à cause des dégradations commises dans les bois. Il prétendait que le chapitre ne lui avait intenté ce procès que parce qu'il lui disputait la juridiction de l'archidiaconé de Provins.

(1) François Chauveau, né au diocèse de Sens en 1599, admis dans la Compagnie de Jésus le 30 avril 1616, mourut à la suite des armées du roi le 17 septembre 1647.

(2) Henri de Gondrin avait été élu le 14 mai 1645 coadjuteur de l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, qui mourut le 16 mai de l'année suivante.

(3) René du Plessis, comte de Jarzé, seigneur de la Roche-Pichemer, fils de Fran-

terie, aux bonnes grâces de la reine, la plus vertueuse princesse qui fut jamais, l'archevêque de Sens fut assez dépourvu de jugement pour prétendre à plaire à cette princesse et à devenir aussy son galant, pour aller par là à quelque chose capable de flatter les folles idées qu'il rouloit en sa tête sur le ministère (1), ou du moins pour satisfaire la sotte gloire qu'il avoit de faire du bruit et de chercher l'éclat en toutes choses. Pour parvenir à un si bizarre dessein il se servit du secours de la Beauvais (2), première femme de chambre de la reine, qui gouvernoit alors cette princesse dans les petites affaires du domestique de la même manière que le cardinal la gouvernoit dans les grandes affaires qui regardoient l'État. C'étoit la créature du monde la plus intéressée; ainsy il ne fut pas difficile au prélat de la gagner, luy qui n'épargnoit rien en de semblables entreprises et qui avoit trop bonne opinion de luy pour douter qu'il ne pût aspirer au ministère, s'il pouvoit une fois commencer à plaire à la reine. La Beauvais, satisfaite de l'archevêque de Sens, dont elle tira ce qu'elle voulut, le servit fidèlement auprès de sa maîtresse; car la reine la considéroit par son habileté à luy faire de beaux ameublemens et à l'habiller proprement, en quoy cette princesse étoit curieuse (3). Elle luy ordonna de faire bien meubler un appartement au Louvre, qu'elle aymoit; sa femme de chambre luy dit qu'elle consulteroit sur cela l'archevêque de Sens. « Vous êtes folle, luy dit la reine, avec votre archevêque. — Point du tout, répondit la Beauvais; c'est un homme

çois et de Catherine de Beaumanoir, marié en 1634 à Catherine Ami, nommé le 16 août 1648 capitaine des gardes de la reine-mère, en remplacement du marquis de Charost, est mort en 1672, tué par une sentinelle. Il était, dit Mme de Motteville, d'humeur incompatible avec le bon sens.

(1) L'archevêque de Sens avait donné autour de lui crédit à ses folles idées, et Fenel, remarquant que ce prélat était aimé des princes et considéré de la reine-mère, ajoute : « Des personnes assurent qu'il auroit eu part au gouvernement s'il n'eût témoigné trop ouvertement son attachement au party de M. le prince de Condé et un trop grand éloignement pour le cardinal Mazarin » (t. II, p. 5).

(2) Catherine-Henriette Bellier, première femme de chambre d'Anne d'Autriche, mariée à Pierre de Beauvais, seigneur de Gentilly, morte en 1690, eut pour fille Jeanne-Baptiste de Beauvais, qui épousa J.-B. Amador de Vignerod, marquis de Richelieu.

(3) La reine considérait Mme de Beauvais, non pas par ses vertus ni par la beauté de son âme, ni par celle de son visage, mais seulement par l'adresse de ses doigts et son extrême propreté (Motteville). Le P. Rapin, si bien informé des motifs intimes de la considération d'Anne d'Autriche pour sa première femme de chambre, offre cependant ici une petite difficulté chronologique. L'aventure du marquis de Jarzé est de 1649; la Beauvais, qui y remplit un rôle analogue à celui que notre historien lui attribue dans l'intrigue de l'archevêque de Sens, fut chassée du Palais-Royal et se retira dans sa maison de Gentilly. Sa disgrâce dura un an, dit Montglat.

d'une étendue d'esprit étonnante ; car, avec sa grande capacité pour les affaires, il s'entend aux étoffes, aux ameublemens, aux garnitures d'habits et à toutes nos bagatelles mieux que nous. Je le trouvay ces jours passés chez un marchand, où il m'entretint d'une idée d'ameublement qu'il avoit imaginée, dont je fus charmée moy-même. » Enfin cette femme fit tant par ses discours qu'elle donna envie à la reine, qui aymoit cela, d'entendre parler l'archevêque sur un si beau sujet. Il est vray qu'ayant de l'esprit il parloit bien de toutes choses, mais surtout de la bagatelle, dont il se piquoit davantage. La reine le vit dans une audience secrète où il fut introduit par sa femme de chambre, et elle en fut si contente qu'il ne fut pas malaisé à la Beauvais de luy procurer d'autres audiences. Ce commerce ne put pas durer longtemps sans qu'on le sût ; la reine l'avoua au maréchal d'Albret (1), qui en avoit su quelque chose d'ailleurs ; le maréchal le dit à la duchesse de Montbazon (2), laquelle en fit confidence à Vineuil (3), luy au Tellier, secrétaire d'État ; Le Tellier en avertit le cardinal Mazarin, à qui la reine ne le désavoua pas. Le cardinal jugea bien que ces entretiens alloient à d'autres choses qu'à des ameublemens, quoyqu'il ne soupçonnât rien de la reine. La Beauvais fut disgraciée et l'archevêque renvoyé en son diocèse, où, de janséniste encore novice qu'il étoit, il devint un frondeur achevé, ne respirant que la guerre, car l'un menoit à l'autre. C'étoit une disposition à se révolter contre le prince que d'être de la doctrine de Port-Royal, où l'on cherchoit à brouiller les affaires pour profiter du trouble.

Le duc de Luynes, fils du connétable, entra dans le party par une autre intrigue ; sa femme (4), qu'il aymoit, étant morte par une couche, il se retira à la campagne en une maison qu'il avoit en Brie, nommée Lésigny, pour fuir le monde et pour chercher de la con-

(1) César-Phébus d'Albret, fils d'Henri, baron de Pons et de Miossens, et d'Anne de Gondrin, né en 1614, maréchal de France en 1653, gouverneur de Guienne, marié à Magdeleine de Guénégaud, mourut le 13 septembre 1676. Il s'était appelé M. de Scandillac dans sa jeunesse ; on le nommait Miossens au temps où se place notre récit.

(2) Marie de Bretagne, comtesse de Vertus, fille de Claude et de Catherine Fouquet de la Varenne, née en 1612, mariée en 1628 à Hercule de Rohan, duc de Montbazon, mourut le 18 avril 1657.

(3) Henri Le Bouteiller de Senlis, seigneur de Vineuil, fils de Paul, seigneur de Rancières, et d'Antoinette de Haraucourt, dame de Marguières, marié à Antoinette des Armoises, mourut à la bataille de Rhetel, en 1653.

(4) Marie-Louise Séguier, fille unique de Pierre, marquis d'O et de Sorel, et de Marguerite de la Guesle, dame de Chars, née en 1626, mariée à Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, mourut le 16 septembre 1651.

solation en sa retraite dans les exercices de piété et de dévotion, car il étoit homme de bien. Le marquis de Liancourt, ancien amy de sa maison et son amy particulier, fut le voir dans sa solitude, qui n'étoit pas fort éloignée de Liancourt, où il étoit alors. Cette visite du marquis fut suivie de celle de la marquise, et l'un et l'autre, trouvant la solitude du duc trop forte pour une personne de sa qualité, luy en proposèrent une plus douce. Ils vivoient aussy ensemble dans leur maison de Liancourt, retirés du commerce du monde, pensant à leur salut. Le duc de Luynes étoit luy-même trop homme de bien pour n'écouter pas de si vertueuses personnes; il ne put résister à leurs honnêtetés; il vint à Liancourt; le P. Desmares s'y trouva, et ce bon père, soutenu du marquis et surtout de la marquise, qui avoit de l'esprit infiniment, luy parla de la nouvelle morale avec tant d'éloges, dans les promenades et dans les conversations à la maison, que le duc, déjà prévenu sur ce chapitre-là par sa femme, qu'il avoit aymée et qui s'étoit faite janséniste par direction de son curé, en fut touché. Et comme il se donna à eux pour rester quelque temps à Liancourt, charmé de leur entretien et de leur manière de vie, ils eurent le temps de luy représenter qu'il n'y avoit plus lieu d'espérer de faire du bien à la cour, où le cardinal, qui s'étoit rendu maître des affaires, prenoit une conduite peu conforme aux besoins où se trouvoit alors la religion; que la prostitution qu'il commençoit à faire des bénéfices, par le ministère d'Ondedei (1), Italien de nulle probité, sans égard aucun au mérite des sujets qu'il choisissoit, marquoit assez qu'il n'avoit nul sentiment de la vraye piété; qu'on ne pensoit plus à l'observation des anciens canons dans l'usage ordinaire de la discipline ecclésiastique, et qu'on voyoit avec gémissement la profanation se glisser dans tout ce qu'il y avoit de plus saint en l'Église. On répéta tant de fois toutes ces choses au duc dans les entretiens qu'on eut avec luy qu'il en fut bientôt touché, car sa vertu le rendoit sensible à tous les intérêts de la religion. Dès qu'on vit son esprit un peu ébranlé, on tâcha à luy faire comprendre que le party qui se formoit à Port-Royal n'étoit que pour s'opposer à ce malheur qui menaçoit l'Église; qu'on ne demandoit son secours, son nom et son autorité, que pour agir de concert avec luy, dans une conjoncture où il y alloit de la religion; que, le ministère du cardinal Mazarin étant un obstacle presque universel à toute sorte de bien, on étoit obligé d'implorer le zèle des gens comme luy pour s'y opposer. Le duc étoit trop vertueux pour ne pas se rendre

(1) Joseph Zongo Oudedei, Italien, fils de Louis et de Marie Jordani, sacré évêque de Fréjus le 20 octobre 1654, mourut le 23 juillet 1674.

à de si fortes raisons; il se donna dès lors au party avec un dévouement qui eut peu d'imitateurs; car, après s'être rangé du côté de la Fronde (1), contre la fidélité qu'il devoit au roy par son caractère de duc et pair de France; après avoir tenu contre l'armée de la cour, dans son château de Lesigny en Brie, pendant les guerres civiles, il vendit cette maison pour se retirer à Port-Royal des Champs, où il fit bâtir une superbe solitude dans le dessein d'y passer le reste de ses jours (2), et il donna pour soutenir les intérêts de la nouvelle opinion plus de huit cent mille livres, comme il l'a depuis avoué. Mais il ne réussit pas à faire élever son fils, le duc de Chevreuse (3), dans les maximes de cette doctrine, pour laquelle ce jeune homme n'eut que de la froideur et de l'indifférence, parce qu'il fut rebuté des manières sombres dont il fut élevé par ceux qui eurent soin de son éducation. Pour le duc [*de Luynes*] il s'abandonna si fort à tout ce que la solitude de Port-Royal avoit de plus austère et à toute la sévérité de ses directeurs qu'il devint dans la suite un des plus zélés partisans de la nouvelle doctrine et un des modèles de la perfection qui se pratiquoit en cette école. L'absence de sa mère, la duchesse de Chevreuse, alors disgraciée et errante de royaume en royaume, de cour en cour, par la destinée de son étoile ou par sa malheureuse conduite, donna

(1) Le duc et la duchesse de Liancourt ont toujours été du parti de la cour et ne sont jamais allés, dans leur opposition au ministre dominant, plus loin que Senneterre, Mortemart ou Villeroy. Mais l'intrigue du duc de Luynes dans la Fronde et dans le Port-Royal est bien antérieure à la mort de la duchesse. Loret, dès 1650, chantait :

> .....Luynes qui, quoique duc,
> Lit saint Jean, saint Paul et saint Luc,
> Suit saint Augustin à la piste,
> Par conséquent grand janséniste
> Et de plus honnête frondeur.

Il avait en effet offert ses services à la Fronde dès la première quinzaine de janvier 1649, « par une dévotion de jansénisme assez mal entendue », dit Mme de Nemours, qui, sans respect pour la dévotion, met notre duc dans la même volée que le débauché Brissac et l'athée de Fontrailles. Quoique la duchesse de Luynes, qui était une des mères de Port-Royal, et que la chronique du parti représente encore aujourd'hui avec une auréole de sainteté (Sainte-Beuve), se vantât de désirer vendre, s'il eût été possible, l'honneur du tabouret pour en employer le prix au soulagement des pauvres, le duc de Luynes, lorsque six semaines environ après sa déclaration pour la Fronde on traita de la paix, éleva la prétention de toucher 42,000 écus pour payement de quatre années des gages de la charge de grand-fauconnier et pour dédommagement des dégâts que la guerre avait causés dans ses meubles et sa basse-cour de Lésigny.

(2) Les constructions de Vaumurier avaient été aussi entreprises avant la mort de la duchesse de Luynes, puisqu'en les voyant s'élever elle avait le pressentiment de ne pas les habiter, disent toujours les mystiques et tendres écrivains du parti.

(3) Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, né en 1649 à Paris, tenu sur les fonts du baptême par le coadjuteur de Paris et Mlle de Chevreuse, capitaine des chevau-légers du roi, marié en 1667 à Jeanne-Marie Colbert. C'est l'ami de Fénelon.

lieu au duc son fils de s'abandonner à son naturel morne et de suivre avec toute sa liberté cette humeur sombre qui le rendoit si particulier. Mais cela ne dura pas toujours, car en consultant l'ardeur de son zèle il ne consulta pas toujours la mesure de ses forces, et, en s'attachant aux maximes de la morale sévère, il tomba depuis dans un relâchement qui a eu peu d'exemple; car il épousa sa propre tante (1), par foiblesse, comme on verra dans la suite, ce qui parut d'une grande indécence dans un homme aussy réformé que luy.

Ce fut aussy environ ce temps que Pascal (2), l'auteur des fameuses Lettres au provincial et un des grands acteurs de la cabale, se livra tout à fait au party par l'entremise d'une sœur qu'il avoit à Port-Royal, nommée Julienne de Sainte-Euphémie (3), qu'il aymoit fort : c'étoit un homme extraordinaire, d'un esprit vaste et d'une pénétration profonde, mais d'un génie le plus admirable pour les mathématiques qu'on ait vu en ce siècle. La trop grande vivacité qu'il avoit luy donna une si grande légèreté d'esprit que, pour chercher à se convaincre de la religion, dont il n'étoit pas tout à fait persuadé dans les premières années de sa jeunesse, par un étrange égarement, il s'abandonna à tout ce que la curiosité a de plus affreux pour évoquer le diable des enfers par ce qu'il y a de plus noir dans la science des ommes, et pour voir des esprits, étonné qu'il étoit du profond silence qu'il trouvoit dans toutes les créatures sur la religion (4). Ce fut là son occupation pendant les premiers emportemens de l'âge, et il

(1) Anne de Rohan, fille d'Hercule, duc de Montbazon, et de Marie de Bretagne, sa seconde femme, née en 1640, mourut le 29 octobre 1684. Elle était sœur de père de la duchesse de Chevreuse, mère du duc de Luynes, et ce seigneur était en outre son parrain.

(2) Blaise Pascal, fils d'Étienne, second président en la cour des aides de Clermont, né en cette ville le 19 juin 1623, mourut à Paris le 19 août 1662.

(3) Jacqueline (et non Julienne) Pascal, née en 1625, fit profession à Port-Royal en 1653 sous le nom de Jacqueline de Sainte-Euphémie; elle y mourut le 4 octobre 1661.

(4) Ces évocations magiques accusent un désordre affreux dans l'intelligence et dans le cœur humain; les philosophes de nos jours en ont fait un titre de respect et de sympathie pour le génie de Pascal. Dans le trouble où la nouvelle opinion avait jeté les esprits, dans l'affaiblissement de la foi et de la pratique religieuse que ces doctrines sévères et décourageantes avaient déjà causé, au milieu de la curiosité excitée par les questions les plus ardues de la théologie, les évocations magiques n'étaient pas le privilége particulier ni l'appel suprême de la volonté d'un génie impatient de déchirer les voiles qui enveloppent l'intelligence humaine. Mme de Guémené se faisait évoquer le malin, et Arnauld d'Andilly avait pour elle cette complaisance afin de la convertir. Le prince de Conti, en prison à Vincennes, bien qu'éclairé et incrédule alors, dit Lenet, avait recours aux puissances des ténèbres, et, désespérant de l'intrigue des hommes, ramassait dans les fossés du château des verveines et d'autres herbes mystérieuses afin de se procurer la liberté à l'aide des esprits.

eut pour compagnon de son égarement le chevalier de Méré (1), Miton (2), Tevenot (3) et d'autres, dont il eut tant de honte dans la suite, après que son esprit fut devenu plus mûr, qu'il travailla à instruire les autres de la vérité de la religion, en s'en instruisant luy-même, par ce bel ouvrage des *Pensées*, qui parurent en son nom après sa mort, sur l'idée qu'il en prit dans un livre que le père Élizalde (4), jésuite espagnol, fit sur ce sujet, dont il fut touché. Ses camarades l'imitèrent et ils devinrent plus gens de bien.

On prétend qu'ayant vécu dans cette espèce de libertinage en sa jeunesse il tomba entre les mains de l'abbé de Saint-Cyran, qui, pour se faire honneur de la conversion d'un homme si plein d'esprit, la fit éclater dans le monde et le fit connoître au duc de Roannés (5), auquel il le donna. Ce duc qui étoit sage et réglé, quoyque jeune, dans

(1) Le chevalier de Méré, dont on a les lettres, est un bel-esprit peu agréable, assez célèbre, dont l'identité est débattue. M. Sainte-Beuve le nomme Georges de Brossin et le dit originaire de Touraine, et non de Poitou; M. Paulin Pâris assure que ce Georges de Brossin était marquis et non chevalier de Méré. Il restitue ce dernier, qui était protestant, au Poitou, le nomme Gombaud de Plassac, chevalier, sieur de Méré. Ce chevalier Gombaud de Méré, qui abjura le protestantisme, mourut en 1685.

(2) Miton, trésorier extraordinaire des guerres, mort en 1690 après avoir été pendant plus de vingt ans retenu au lit par la parlysie. Dans sa jeunesse, pour faire le bon compagnon, dit Tallemant, il s'était associé aux débauches que des Barreaux affectait la semaine sainte. Il passait pour avoir une politesse exquise et recherchée. *Il sait tout à fait bien son monde*, dit Loret; et Pascal, qui lui adresse la parole (Faugère, t. I, p. 191), lui reproche de ne pas ôter le *moi*, qui est toujours haïssable, et de se contenter de le couvrir. Tallemant le donne pour un grand joueur, et Loret ajoute que les joueurs illustres se réunissent à toute heure chez lui. (*Décembre* 1660.) *Le Mercure Galant* l'appelle « le fameux M. Mitton, » et dit que « quantité de personnes de la cour et d'un rang très-distingué, qui avoient pour luy beaucoup d'estime, luy rendoient des visites fort fréquentes pour le plaisir de jouir de sa conversation. Il étoit fort éclairé, savoit bien la langue, et les plus beaux ouvrages qu'on ait imprimés depuis un fort grand nombre d'années luy ont été apportés en manuscrit pour en avoir son avis... Il en jugeoit sainement, et sa critique étoit toujours aussi honnête que judicieuse. » (*Février* 1690.)

(3) Melchisédech Thévenot, né à Paris en 1621, résident de France à Gênes, garde de la Bibliothèque du roi, connu, dit la Gazette de France, parmi les savants pour ses grandes connaissances, surtout dans les langues et les mathématiques, avait réuni de curieux manuscrits, est inventeur d'un niveau ; est mort à Issy le 29 octobre 1692.

(4) Michel de Élizalde, né au diocèse de Pampelune, enseigna la théologie à Valladolid, à Salamanque et à Rome, fut recteur du collége de Naples. Il mourut en Espagne en 1678. Voici le titre de son livre : *Forma veræ Religionis quærendæ et inveniendæ liber unus. Neapoli, apud Hyacinthum Passerum*, 1662, in-4°. Ouvrage rare et difficile à trouver. Le corps du livre a 576 pages. D'après la date de l'édition, il est matériellement impossible que Pascal ait pu s'en servir. Mais peut-être les premiers éditeurs des *Pensées*, imprimées en 1670, ont-ils suivi le plan d'Élizalde dans l'arrangement des fragments de Pascal?... On sait que la connaissance du plan que se proposait Pascal n'est connue que par la tradition janséniste.

(5) Artus Gouffier, duc de Roannez, pair de France et gouverneur de Poitou, fils de Henri, marquis de Boissy, et d'Anne-Marie Hennequin, né en 1629, embrassa l'état ecclésiastique vers 1654 et se retira à l'Oratoire de Paris. Il mourut le 4 octobre 1696.

de grands biens et avec un gouvernement de province, trouva Pascal fort à son gré parce qu'il luy trouvoit plus d'esprit qu'aux autres. Et Pascal par ses manières sut si bien luy plaire, en contrefaisant le sévère pour donner dans le sens de son patron, que le duc, charmé de ses entretiens, fut prêt de vendre son gouvernement et ses terres pour donner son bien à Port-Royal, sans le comte de Caravas (1), son parent, qui luy fit ouvrir les yeux et de qui je l'ay appris; mais l'attachement de Pascal auprès de ce seigneur devint encore plus grand dans la suite parce qu'il le gouvernoit absolument : et ce fut par luy que le duc de Roannès fut gagné au party.

Ainsy ce fut une grande conquête pour le Port-Royal qu'un homme d'un esprit si profond et d'une si vaste étendue, car il étoit propre à tout. Et ce fut moins par fantaisie de bel-esprit qu'il se rangea de ce côté-là, comme faisoient alors ceux qui s'en piquoient, que par la tendresse et par la complaisance qu'il eut pour sa sœur, religieuse de Port-Royal.

La joye qui y régnoit alors par ces petits succès fut un peu troublée par l'aventure de la princesse de Guemené, qui y étoit fort considérée. Parmy les autres raisons qui rendoient le ministère du cardinal odieux, sa confiance à d'Émery, surintendant des finances, n'étoit pas des dernières. C'étoit un homme dur, avare, impitoyable, haï du peuple, qui le croyoit auteur de toutes les oppressions qu'on luy faisoit. Le cardinal ne put s'en apercevoir sans luy donner des marques de froideur et de défiance. Émery l'ayant pénétré voulut prendre des précautions pour éviter son malheur; il gagne la princesse de Guemené, à qui la reine se confioit, il l'intéresse par des présens et par des caresses à le servir (2) : la princesse touchée de ces deux côtés, par où elle étoit sensible, luy promet tout; et sur ces promesses Émery fut assez fou pour se mettre dans la tête qu'il pourroit remplir la place du cardinal mieux que luy. Il aymoit une demoiselle fameuse par sa beauté et par le nombre de ses galans, qui s'appeloit Marie de Lorme (3); il luy fait confidence de son intrigue avec la princesse; Émery fut sacrifié à des galans qui tenoient plus au cœur de la de Lorme que luy; le cardinal le sut. Émery, dépouillé de sa charge de surintendant, eut ordre de se retirer à Tanlay (4) ; la princesse fut dis-

(1) Louis-Armand Gouffier, comte de Caravas, fils de Louis et de Magdeleine de Gaucourt, né en 1632, marié en 1656 à Élisabeth de Riperda.

(2) Ses amis de la cour travaillaient à le soutenir de toutes leurs forces; car, comme il les payait bien, ils le servaient de même, dit la clairvoyante et imperturbable Motteville.

(3) Marion Delorme, née à Châlons en 1611, morte en juin 1650.

(4) Le 9 juillet 1648. Le maréchal de la Meilleraye lui succéda.

graciée, et sa conduite ne passa pas pour fort chrétienne à la cour, quoyque d'une personne confirmée en grâce à Port-Royal, où cette intrigue dans les principes de la morale sévère ne devoit pas être fort approuvée, non plus que celle du comte de Chavigny, disciple de Saint-Cyran, qui, déchu de l'état florissant où il étoit au commencement de la régence, pour se venger du cardinal qui l'anéantissoit peu à peu, prit de grandes liaisons avec les frondeurs du parlement, par Viole (1), Longueil et de Croissy (2), ses confidens, et qui dans l'emprisonnement de Blancmeny et de Broussel courut le jour au Louvre pour animer le cardinal contre le parlement, et courut la nuit chez ses amis du parlement pour les animer contre le ministre (3). Mais ce politique ayant voulu prendre des mesures avec le prince de Condé, après la journée de Lens, contre le cardinal, par Perrault, homme sombre et farouche qui luy en donna avis, fut arrêté (4) par ordre du roy et mené au bois de Vincennes. On sut depuis que les mécontens s'assembloient chez luy et qu'il brouilloit plus que personne par son propre caractère autant que par celuy de la nouvelle morale, qui ne respiroit que la nouveauté (5).

Cependant les religieuses de Port-Royal, animées du zèle que leur inspiroient leurs directeurs, s'intriguoient avec chaleur à faire des prosélytes du nouvel évangile qu'on leur prêchoit, et la princesse de Guemené, disgraciée et retirée à Port-Royal, la comtesse de Brienne

(1) Pierre Viole, seigneur du Chemin et de Guermaute, fils de Claude et de Marguerite Poussepin, baptisé le 23 avril 1601 à l'église Saint-Gervais (Paris), marié le 21 août 1632 à Marie Vallée, sœur de des Barreaux, conseiller au parlement en 1642, président de la quatrième chambre des enquêtes en 1647. Il était chancelier de la reine, et « le dépit d'avoir été exclu de cette charge l'a emporté dans l'espérance de parvenir aux plus hautes charges de l'État. » (*Notes sur des membres du Parlement.*) Viole n'était pas cousin germain de la duchesse de Châtillon, comme le dit Lenet, mais sa femme était cousine germaine d'Élisabeth de Vienne, mère de la duchesse. Il était aussi allié de M. Olier, et, dit Retz, ami *intimissime* de Chavigny. Il allait toujours aux partis les plus violents contre le ministre dans les délibérations du parlement. Mais son zèle, comme celui de bien d'autres, était réglé selon son intérêt, et la Fronde l'accusa de trahison. Les registres de la paroisse ne donnent pas la date de sa mort. Sa veuve, morte à Paris le 7 février 1692, fut inhumée à Saint-Gervais.

(2) Fouquet de Croissy, conseiller au parlement, auteur du *Courrier du temps*, envoyé par d'Avaux de Munster en Transylvanie, « homme d'esprit, de probité et bien instruit des affaires, mais défiant et arrêté à ses opinions autant qu'homme que j'aie vu. » (Lenet.)

(3) O. Talon marque tous les jeux de Chavigny conseillant à la reine l'emprisonnement de Broussel, faisant conseiller la retraite au cardinal Mazarin par le président Longueil, et animant Viole aux opinions les plus extrêmes dans le sein du parlement.

(4) Le 15 septembre 1648.

(5) M. de Chavigny faisoit profession de dévotion et même de jansénisme; tous ceux qui étoient de cette opinion n'aimoient pas le gouvernement présent de l'État. (Omer Talon.)

et d'autres dames attiroient au party ceux qui cherchoient la réputation de bel-esprit. La comtesse du Plessis, femme de Guénégault (1), secrétaire d'État, avec Gisbert de Choiseul (2), évêque de Comenges, son cousin germain, homme d'esprit, tenoit des assemblées de gens choisis à l'hôtel de Nevers, qui, depuis la chambre de justice, est devenu l'hôtel de Conty (3). C'étoit là qu'on débitoit, avec toute la politesse dont cet hôtel étoit plein, toutes les bonnes fortunes du party et tout ce qu'il y avoit d'agréable dans la nouvelle morale : et autant que la doctrine prétendue de saint Augustin s'avançoit par le Port-Royal parmy les dévots, autant faisoit-elle de progrès par l'hôtel de Nevers dans le beau monde. Car la comtesse du Plessis étoit alors jeune, bien faite, et, comme elle avoit beaucoup d'esprit, qu'elle faisoit bien les honneurs de sa maison par un air de grandeur et de magnificence qui luy étoit naturel, elle attiroit chez elle grand nombre de gens de qualité de la cour et de la ville, et son logis étoit un des plus célèbres de Paris pour les personnes d'importance qui s'y assembloient. Ce furent des mystères que tout ce qui se passa dans cet hôtel sur les intrigues de la cabale, dont on n'a pu rien savoir au vray par l'habileté de cette dame, qui avoit l'art d'inspirer de la fidélité, de la discrétion et du silence à tous ceux qui l'approchoient. Car son mary, qui s'occupoit de la cour et de ses affaires particulières, luy laissoit une pleine liberté ; il n'entroit en rien de tous ces secrets ; mais, comme il étoit mal content du ministre, il laissoit à sa femme le soin de s'en venger ; et elle entroit volontiers dans tout ce qui étoit contre la cour, et ce ne fut que par aversion du cardinal qu'elle devint janséniste.

(1) Henri de Guénégaud, marquis de Plancy, seigneur du Plessis, fils de Gabriel et de Marie de la Croix, né en 1609, marié le 23 février 1642 à Isabelle de Choiseul, mourut à Paris le 16 mars 1676. C'est lui qui, le 14 juin 1648, chargé par la reine d'aller arracher des registres du parlement l'arrêt de convocation des cours souveraines, fut mis en fuite par les clercs du Palais.

Ayant reçu quelque gourmade,
Il chanta l'hymne *In exitu*,
Qu'il fait bon n'être pas têtu
Et n'avoir pas trop de courage,
Puisque, s'il n'eût plié bagage,
Il ne vivroit plus à gogo,
Ce bon monsieur de Guénégau.
(Saint-Julien, *Courrier burlesque.*)

(2) Gilbert de Choiseul, fils de Frédéric, comte du Plessis, vicomte d'Ostel et d'Oigny, et de Magdeleine Barthélemy de Beauverger, sacré évêque de Comminges le 8 avril 1646, transféré à Tournai en 1671, mourut à Paris le 31 décembre 1689.

(3) C'est aujourd'hui l'hôtel de la Monnaie.

Duhamel, curé de Saint-Merry, qui se signaloit parmy les veuves et les bourgeoises de sa paroisse par sa direction et par ses prônes, faisoit encore plus de bruit. C'étoit un homme d'un petit sens, mais qui avoit bonne opinion de luy-même et le plus grand comédien de ce siècle, en matière de dévotion. Il savoit si bien raccommoder par ses souplesses ce qu'il gâtoit par son imprudence qu'il prêchoit dans sa paroisse la nouvelle doctrine tête levée et avec un certain air de confiance, qui sentoit moins le prédicateur que l'aventurier. Cette hardiesse luy venoit principalement de l'art qu'il avoit de gagner les esprits par ses caresses, par ses flatteries, par ses embrassemens et par ses contorsions affectées du corps et du visage, dans les protestations d'amitié qu'il faisoit à ceux qu'il vouloit gagner, et par mille autres manières de hâblerie qui luy étoient particulières. Car jamais personne n'a mieux su se contrefaire que luy quand il s'agissoit d'imposer à quelqu'un pour le mettre dans ses intérêts et pour se rendre maître de sa conduite. Mais il régnoit encore plus sur les femmes que sur les hommes; car cet esprit doucereux qu'il mêloit le plus dans son caractère, joint à des grimaces de dévotion par où il s'étoit acquis l'opinion d'un homme de bien, le faisoit considérer du sexe. Et comme il ne recevoit point de femme sous sa direction que par une confession générale de toute la vie, il devenoit le maître de celles qu'il dirigeoit par cet attachement d'où elles ne reviennent point quand une fois elles se sont livrées à un directeur par une confidence si générale de leur personne et par une déclaration de toute leur vie. Il avoit même l'industrie de se servir de la connoissance qu'il prenoit des confessions pour conduire celles qu'il dirigeoit par leur humeur et par leurs propres inclinations, ce qui luy étoit un moyen de se les attacher d'une manière si forte que, quand il les avoit prises par là, elles ne pouvoient plus luy échapper. Voicy ce que Edme Amyot (1),

(1) Edme Amyot, né à Villemer, au diocèse de Sens, étudia d'abord à Auxerre, puis à Nevers, où il prit l'habit de Saint-François, qu'il quitta bientôt pour aller achever ses études théologiques au collége des Grassins. Il fut reçu docteur de la maison et société de Sorbonne en 1623. Après avoir professé la philosophie au collége du cardinal Le Moine, il fut successivement curé de Villemer, de Champignelles et de Châteauneuf, au diocèse de Sens, et le 19 octobre 1632, doyen du chapitre d'Auxerre, vicaire général et official de l'évêque, et prieur de Saint-Sauveur. Pierre de Pons lui résigna la cure de Saint-Jacques du Haut-Pas, dont il prit possession le 2 février 1649. L'année suivante Amyot se démit de son doyenné d'Auxerre, et en 1652 Étienne Barré, premier curé chefcier de Saint-Merry, lui résigna sa cure pour l'opposer à Duhamel. Amyot mourut le 6 juin 1663, dans son presbytère, rue de la Verrerie, et fut inhumé le 18 dans le chœur de Saint-Merry. Il paraît qu'il n'était point parent de l'évêque Jacques Amyot, quoiqu'il en eût adopté les armes. Voici comment, dans ses curieux Mémoires, Matthieu Feydeau, de la congrégation de Duhamel, raconte la

son collègue dans la cure de Saint-Merry, en écrit au père Annat (5), alors confesseur du roy, le 9 septembre de l'année 1655 : « Les attachemens et les affections qu'ont pour luy les dames de la paroisse « sont si déréglées qu'elles ayment mieux se damner avec luy que se « sauver avec les autres. Les liens dont il les a attachées à sa personne « ne sont que charnels, et le voile sous lequel il met à couvert ses « corruptions, à l'égard de ceux qui n'y sont pas liés, est la piété, la « religion et l'aumône. La chair est puissante quand on la berce de « piété et qu'on la couvre de la religion; il n'y a en luy que flatterie « et que cajolerie; il a autant d'artifice pour se couvrir qu'il en a « pour dépouiller les femmes et leur faire donner jusques à leurs « chemises; c'est ce qui le rend puissant, et ce qui fait qu'en luy seul « consiste toute la force du jansénisme; les autres ne sont que des « barbouilleux de papier qui ne sont pas capables de faire un prosé- « lyte. Mais luy il les flatte et il les gagne par mignardise et par une « piété apparente, ce qu'il fait avec tant de dextérité qu'on ne luy « échappe point. Quand il trouve un homme qui luy résiste il l'a- « borde en le caressant et en luy disant : *Mon frère! n'y a-t-il pas « moyen de rompre la glace qui est entre vous et moy?* Il n'a que des « mignardises mêlées de quelques traits de piété pour gagner les « femmes. Sa force et sa puissance à leur égard consiste principale- « ment en sa direction; il commence à se les attacher par des confes- « sions générales pour les connoître et pour les gouverner par là « et par les visites actives et passives. Les dames ont les clefs de sa

nomination d'Amyot à Saint-Merry : « Le comble de nos peines fut qu'enfin M. Barré, n'étant pas satisfait de l'arrêt qui régloit ses prétentions, voulut quitter la cure. Il n'y eut pas moyen de rompre ce coup, et quand nous sûmes qu'il la vouloit donner à M. Amyot notre déplaisir augmenta encore beaucoup, sachant que ce M. Amyot étoit un emporté.... M. Barré avoit un neveu qui avoit toutes les qualités pour être un bon curé; il étoit docte et prêt d'être docteur, un esprit doux et modéré; mais M. Barré dit que c'étoit par cette raison-là qu'il ne le vouloit pas donner à M. Duhamel pour confrère, et que M. Duhamel l'auroit mangé d'un grain de sel. Je ne pouvois assez admirer ce que c'est que l'esprit humain. M. Barré avoit autant de zèle que nous pour la doctrine de saint Augustin, et il en étoit encore plus instruit, et il va chercher entre tous les ecclésiastiques celui qui y avoit le plus d'opposition et qui en étoit le plus ignorant... Sitôt que je le vis entrer dans la paroisse je dis à M. Duhamel : Cet homme n'est venu icy que pour vous en faire sortir. »

(1) François Annat, né à Rodez en 1590, admis dans la Compagnie de Jésus en 1607, fut professeur de philosophie et de théologie à Toulouse pendant treize ans, recteur des colléges de Montpellier et de Toulouse, assistant de France à Rome, provincial et confesseur de Louis XIV en 1654. Il quitta sa place de confesseur dans les commencements de l'inclination du roi pour la duchesse de La Vallière. Il a composé des ouvrages nombreux et solides contre le jansénisme. Le P. Annat mourut à Paris le 14 juin 1670.

« maison pour y entrer sous prétexte d'entrer en l'église plûs com-
« modément, et quand elles vont à la messe ou à vêpres, ou au prône,
« elles ne s'en retournent jamais qu'après luy avoir rendu leurs ado-
« rations et leurs offrandes comme à un saint en chair et en os. Sa
« maison est toujours pleine de dames, auxquelles il fait des caresses
« comme font les galans les plus passionnés; il les prend par les mains
« et les bras, il les pince même avec un air de familiarité, il les touche
« au visage en disant quelques mots d'édification sur la dévotion et
« sur l'amour de Dieu, ou en se recommandant à leurs prières. Il
« tient longtemps en pénitence celles qui ont de la difficulté à luy
« donner, pour les attendrir, et il épouvante des jugemens de Dieu
« celles qui luy résistent; il y en a plusieurs qui en sont mortes, et
« d'autres devenues folles. Dans l'église il se compose le visage à la
« modestie, ayant toujours les yeux baissés; hors l'église ce nê sont
« que privautés, caresses, mignardises, qu'il accompagne toujours de
« quelques paroles do piété; il passe quelquefois des trois heures
« entières avec des femmes tête à tête en son cabinet, avec lesquelles
« on l'a vu prendre des airs trop familiers. Il a une maison en la pa-
« roisse sous le nom d'un certain Chanlat (1), proche le cloître (2), où
« il voit les dames qui viennent de nouveau à sa direction : on le laisse
« seul avec elles; les conférences pour les convertir durent plusieurs
« mois et plusieurs fois la semaine, deux ou trois heures par jour,
« selon le mérite des personnes, si elles sont belles, mondaines, riches.
« Il se moque de ceux du party qui se piquent de doctrine, sachant
« bien qu'il a des attraits plus puissans pour se faire rechercher. »

Ce furent là les premiers traits par où son collègue, qui le connoissoit mieux que personne, commença à le faire connoître au père Annat, dans le temps que ce père fut appelé à la cour pour être confesseur du roy, afin de l'obliger à s'opposer aux intrigues qui se faisoient pour son retour, comme on verra, lors de son exil. Sur quoy il est à remarquer que ce tempérament affectueux, en luy servant pour gagner des gens au party, le menoit quelquefois plus loin que la bienséance du caractère de pasteur ne luy devoit permettre. Car on sut bien des choses, qui éclatèrent alors malgré toutes les précautions des personnes intéressées, que la pudeur d'une histoire sainte comme est celle-ci ne permet pas de publier. Mais parmy les dou-

(1) C'est probablement Chanlatte, parent de Saint-Amour, qui accompagna le P. Desmares à Rome en 1653 et qui joua au curé de Saint-Merry un tour de son métier dont il sera parlé plus tard.

(2) *En la petite rue qui se rend dans le cloître Saint-Merry.* R. R.

ceurs et les tendresses qu'avoit ce directeur pour les dames auxquelles il s'affectionnoit, il avoit des rigueurs et des sévérités pour les autres, qui firent d'étranges effets dans les esprits. C'étoit à ces pauvres âmes qu'on découvroit tout ce qu'il y avoit d'affreux dans la nouvelle doctrine, surtout au sujet de la prédestination et sur les frayeurs des jugemens de Dieu, qu'on y débitoit pour intimider les consciences, comme il arriva à une pauvre créature (1) qu'on trouva environ ce temps-cy sur une hauteur située entre le bourg d'Issy, proche Paris, et la ferme de Molineau, appartenant aux Chartreux. Elle choisit en ce lieu un peu écarté du chemin une petite roche qui sortoit de terre et qui formoit sous elle une espèce de profondeur, où elle se retiroit la nuit, sur des herbes qu'elle y avoit ramassées; le jour elle se tenoit sous un arbre proche d'une petite fontaine, d'où elle puisoit de l'eau dans sa main pour boire et pour s'en laver le visage. Sa nourriture ordinaire étoit des herbes et des racines, refusant de manger du pain et d'autres aliments qu'on lui apportoit des villages prochains, où le bruit de cette nouveauté s'étoit répandu; ce qui obligea même bien des gens à la venir voir et à l'interroger sur la vie qu'elle menoit et pourquoy elle vivoit de la sorte. Elle portoit sur sa coiffure, qu'on reconnut avoir du rapport à celle des Champenoises, une manière de voile dont elle se couvroit le visage; elle étoit nu-pieds. Enfin, pressée qu'elle fut de dire pourquoy elle se tenoit là et ce qu'elle y prétendoit faire, elle répondit qu'elle y faisoit pénitence; elle ajouta que son cœur étoit à Saint-Merry et son corps en ce lieu-là, d'où enfin quelques personnes charitables la pressèrent de se retirer, en luy représentant qu'elle ne pouvoit pas y demeurer en conscience, que ce seroit tenter Dieu et l'obliger à faire des miracles en sa personne que de prétendre y vivre de la manière dont elle faisoit, exposée à l'air nuit et jour, sans y prendre de nourriture. Elle pria qu'on lui fît par charité une loge en ce lieu-là pour y passer le reste de ses jours; mais, ne pouvant l'obtenir, elle refusa de se retirer à moins que le curé de Saint-Merry ne vînt la quérir luy-même. Et étant interrogée sur d'autres choses, elle fit des réponses qui firent juger de la foiblesse de son esprit. On croit que le curé l'envoya enlever par des dames de sa paroisse, et l'on apprit dans la suite que, par un étrange égarement d'esprit, elle se jeta de la fenêtre d'un logis où l'on l'avoit retirée, et, comme elle ne fit que se blesser, on la fit tout à fait disparoître pour ne pas

(1) Voyez la Vie de M. Olier, par M. Faillon, II, 147.

donner au public sujet de parler d'une matière qui faisoit déjà bien du bruit; car on commençoit à murmurer de la conduite du curé en particulier et de celle de Port-Royal en général, qu'on remarquoit pleine de douceurs pour certaines personnes et pleine de sévérités pour d'autres. En effet on y sacrifioit certaines gens qu'on ne traitoit avec rigueur que pour ménager les autres, afin de donner idée d'une doctrine qui ne prêchoit que les premiers siècles en faisant éclater certains traits d'austérité propres à attirer les yeux et l'admiration des vrays fidèles, comme l'on fit à un jeune homme parent de la comtesse de Fiesque (1), qui devint fou par la manière sévère et rigoureuse dont on le traitoit. Il étoit élevé au faubourg Saint-Jacques dans une espèce de séminaire avec d'autres personnes de son âge, et, l'accès de sa folie l'ayant pris, il se sauva du logis, nu en chemise, enfila le faubourg et ne fut arrêté qu'au Pont-Neuf, où il fut reconnu et mis dans un carrosse.

Mais rien n'arriva en ce temps-là sur ce sujet de plus funeste ny même de plus horrible que la mort d'un prêtre flamand, Étienne Mester, qui, s'étant laissé gâter l'esprit par les maximes de la nouvelle doctrine sur la prédestination, conçut des idées si affreuses des jugements de Dieu que, saisy de frayeur et désespérant de son salut, il se tua d'un coup de couteau, dans une mission qu'il faisoit à Metz avec l'évêque de Madaure (2), le P. de Monchy (3), de l'Oratoire, et d'autres personnes de vertu. Son esprit s'étant troublé, dans le fort de l'accès de son désespoir sa langue s'abandonna à des blasphèmes exécrables contre Jésus-Christ, et il mourut comme un furieux et un désespéré au milieu d'une ville où, quelques jours auparavant, on l'avoit écouté comme un saint prêcher la parole de Dieu. Ce malheur luy arriva pour s'être laissé noircir l'imagination des pensées tristes et mélancoliques que son tempérament et le commerce avec Labadie, qu'il avoit accompagné en sa mission en Picardie quelque

(1) Gillonne d'Harcourt, fille de Jacques, marquis de Beuvron, et de Léonore Chabot de Saint-Gelais, comtesse de Cosnac, née en 1619, mariée en janvier 1632 à Louis de Brouilly, marquis de Piennes, et en 1643 à Charles-Léon de Fiesque, mourut le 16 octobre 1699 et fut inhumé à Saint-Eustache. (*Registres de Saint-Paul.*) Elle avait été dans sa jeunesse célébrée par les cercles des Précieuses sous le nom de la *Reine Gillette.*

(2) Martin Meurisse, né à Roye, en Picardie, franciscain, docteur en théologie de la faculté de Paris, nommé suffragant de Metz et sacré évêque de Madaure en 1628, mourut le 22 août 1644.

(3) Pierre de Monchy, fils de Charles, seigneur de Moimont, et de Marthe Le Grand de Franqueville, né en 1608, entra dans l'Oratoire, où il travailla longtemps dans les missions. Il mourut à Saint-Magloire le 8 novembre 1686.

temps auparavant, et avec d'autres docteurs de Port-Royal, luy avoient inspirées; et cette manière de mort si terrible fit tant de brui partout où l'on la sut que la reine ordonna au P. Vincent d'écrire à l'évêque de Madaure, qui en fut témoin, pour luy en rendre compte ce qu'il fit d'une manière qui effraya cette princesse et toute la cour (1).

C'étoit souvent par trop de sévérité qu'arrivoient ces histoires. E quoy que cette conduite s'observât au dedans de Port-Royal, où l'o exerçoit presque toute la communauté dans la pénitence, dan l'humiliation et dans une profonde ignorance de tout le mystère d party, cependant les mères du Fargis, Angélique, Agnès, Ligny (2), la sœur Angélique de Saint-Jean (3) et quelques autres des plus spirituelles brilloient au parloir pour y débiter ce qu'il y avoit de curieux dans la nouvelle opinion et ce qu'il y avoit d'agréable dans une morale dont les principes étoient terribles. L'on peut dire que cette conduite donna lieu à ce faux caractère de dévotion qui dans la suite a le plus régné dans le siècle, semblable à celuy des pharisiens de l'Évangile, qui imposoient des lois dures et rigides aux autres et se traitoient eux-mêmes avec toute l'indulgence imaginable. On ne parloit que de réforme et d'austérité, et l'on recherchoit sa commodité et son intérêt en toutes choses. Car c'est toujours la maxime des novateurs de cacher la fausseté de leur doctrine sous les apparences d'une belle morale.

Mais la hardiesse que faisoit paroître le curé de Saint-Merry dans ses prônes et dans ses conférences aux dames de la paroisse, qu luy donnoient de la réputation dans le monde, ne servit pas peu à

(1) Nous avons déjà montré que le P. Rapin a confondu la mission donnée en 164 à Amiens par les disciples du P. de Condren avec celle de Labadie et de Dabillo en 1644, où Meyster ne prit aucune part. La mort de ce missionnaire fut diverse ment jugée; nous pensons qu'il faut s'en tenir au sentiment de M. Olier et d P. Chrysostome. (Vie de M. Olier, II, 344, 345, 346.) Il existe à la Bibliothèqu impériale une relation manuscrite de la mort de Meyster, composée peu de jours après l'événement, et qui pourrait bien être celle dont le P. Rapin fait mention.

(2) Magdeleine de Ligny, fille de Jean, seigneur de Rentilly, et de Charlotte Séguie d'Autry, née en 1615, fit profession en 1640 au monastère du Saint-Sacrement, où l M. Angelique était supérieure. En 1661 elle fut élue abbesse de Port-Royal, et e 1664 enfermée à la Visitation de Meaux. L'évêque de cette ville, Dominique de Ligny son frère, ne put rien gagner sur elle. La M. de Ligny mourut à Port-Royal de Champs le 11 mai 1675.

(3) Angélique Arnauld, fille de Robert Arnauld d'Andilly et de Catherine Le Fèvr de la Boderie, née le 28 novembre 1624, fut élevée à Port-Royal dès l'âge de six ans elle y fit profession le 25 janvier 1644 sous le nom d'Angélique de Saint-Jean. Élu abbesse le 3 août 1678, elle mourut le 29 janvier 1684. Elle continua à Port-Royal, pou les qualités intellectuelles et surtout pour l'entêtement, les traditions de sa tante, l *grande Angélique.*

encourager dans ses prédications le P. Desmares, que les défenses faites par l'archevêque de parler des matières contentieuses avoient rendu timide et circonspect. C'étoit le grand prédicateur et presque l'unique du nouveau party ; sa manière de dire populaire, son étendue de voix, l'art qu'il avoit de mettre en œuvre l'Écriture sainte et les Pères, la morale sévère qu'il prêchoit, son air pathétique et ses autres talens l'avoient rendu fort célèbre à Paris, où l'on prenoit grand plaisir à l'entendre ; on prétend même qu'il y faisoit du fruit par le don qu'il avoit de toucher les cœurs, et le bruit qu'il fit alors par ses prédications ne laissa pas que de donner de la vogue à la nouvelle opinion. Ce bon père, prêchant à Saint-Merry le jour de la Purification de cette année 1648, où il devoit prêcher le carême suivant, fut interdit par l'archevêque de Paris parce qu'il avoit avancé des propositions favorables à la nouvelle doctrine et d'une dangereuse conséquence. Cet interdit ayant été approuvé de la cour, où l'on commençoit à se lasser des entreprises que faisoient tous les jours les jansénistes dans Paris par leurs intrigues, le P. Desmares fut obligé non-seulement de se taire, mais encore de disparaître et de se cacher (1) ; car on le regardoit comme un homme des plus capables de brouiller, avec le talent rare qu'il avoit de parler en public. Si bien qu'avec tout le crédit qu'on avoit à Port-Royal sur l'esprit du coadjuteur on ne put rien changer dans la résolution qui fut prise sur l'interdit de ce prédicateur (2). Mais on se servit d'un reste de pouvoir que le

(1) « Le P. Desmares prêcha le jour de la Purification à Saint-Merry que Notre-Seigneur avoit donné un nouveau commandement à ses disciples de s'aimer l'un l'autre ; il dit : Voilà quelque chose de nouveau que ce commandement ; mais si ce sont là les nouveautés qu'on m'accuse de prêcher, vous en entendrez bien d'autres en carême. On fut dire à la reine-mère, qui étoit déjà indisposée contre luy, que le P. Desmares avoit dit qu'il prêcherait bien des nouveautés ce carême ; elle envoya aussitôt un exempt à Saint-Cloud, où il s'étoit retiré pour travailler à ses prédications dans la maison de M. le président Le Coigneux, avec ordre de le conduire à Quimper-Corentin. Le P. Desmares en ayant eu avis se sauva, et puis demeura à Paris en silence chez M. de Liancourt. Car tout ce que ses envieux demandoient étoit qu'il ne prêchât pas, parce qu'il les effaçoit tous. Du reste, on n'a jamais pu rien rapporter de luy qui ne fût très-bien dit. » (*Mémoires de Feydeau.*)

(2) « Un des dimanches entre la Purification et le carême, M. Duhamel fut voir M. l'archevêque. Il me mena avec luy. C'étoit un matin, environ neuf heures. Nous le trouvâmes dans un cabinet un peu long, avec un mantelet doublé d'hermine et son bonnet de nuit. D'abord que nous l'eûmes salué, M. Duhamel de luy-même prit un siége et se couvrit, et commença à parler. Je me couvris et m'assis comme luy. Nous trouvâmes M. de Paris fort rude ; il interrompoit M. Duhamel et le tournoit en ridicule sur tout ce qu'il disoit ; il élevoit la voix d'une manière terrible en disant : *Ergo*, monsieur le curé, *ergo*, monsieur le curé, saint Ambroise a fait cela. *Ergo*, pardieu ! s'il y avoit icy quelqu'un on diroit : M. l'archevêque vous a bien appris à parler et vous a

neveu avoit sur l'esprit de l'oncle pour faire un sacrifice à la cabale, par l'interdit de quelque important prédicateur du party contraire. L'occasion s'en présenta bientôt. Le P. Castillon (1) prêchant peu de jours après à Saint-Gervais l'évangile de la zizanie dans une cérémonie particulière, il expliqua cet évangile dans le sens de tous les interprètes, sur les fausses doctrines que les hérétiques ou les mauvais catholiques répandoient dans le monde, pour y étouffer la vérité. A la vérité ce père, ayant un talent admirable de s'insinuer dans les esprits par le détail d'une morale pure et naturelle et connoissant le cœur humain mieux que les autres prédicateurs, s'étoit acquis depuis quelques années une grande vogue, et dans ce sermon il fit des peintures si naïves du caractère des hérétiques en général qu'on n'eut pas de peine à y reconnoître certains traits qui convenoient en particulier aux théologiens de Port-Royal (2). Le bruit s'en répandit dans le monde; le coadjuteur, sollicité par le party, interposa tout son crédit auprès de l'archevêque, son oncle, pour faire interdire le P. Castillon, comme ayant violé l'ordonnance qui défendoit également aux deux partis de prêcher sur les matières de controverses. Et quoy qu'on laissât dire aux autres prédicateurs orthodoxes tout ce qu'ils vouloient, l'orage tomba sur le P. Castillon, auquel on en vouloit en particulier parce qu'il falloit interdire un prédicateur de réputation du bon party pour sauver en quelque façon l'interdit du P. Desmares. En effet l'un couvrit l'autre, et les esprits foibles du petit troupeau se rassurèrent de l'aventure arrivée à leur prédicateur par celle du P. Castillon, qui servit à adoucir ce qu'il y avoit d'odieux dans la disgrâce du P. Desmares.

Ce coup de foudre également lancé sur les deux partis par l'ar-

bien fait votre leçon. Monsieur le docteur, mettez votre argument en forme ! Cependant M. Duhamel luy parloit très-raisonnablement en faveur du père Desmares, suppliant M. l'archevêque d'employer son autorité pour obtenir de la reine sa liberté. Étant rebuté au dedans de moy-même de cette réception, je dis tous bas à M. Duhamel : Prenons sa bénédiction et nous en allons. Il nous vit tout d'un coup mettre à genoux et incontinent il changea de ton. Il dit à M. Duhamel qu'il l'avoit toujours considéré et au-dessus de tous les autres curés; que, s'il pouvoit faire quelque chose pour le Père Desmares, il le feroit. Nous le laissâmes assez radouci... La faute que M. Duhamel avoit faite, dont nous avons été bien punis, est qu'aucun curé du diocèse ne devoit ni se couvrir ni s'asseoir devant M. l'archevêque de Paris qu'il ne le luy eût commandé par deux fois... Le père Desmares ne prêcha point le carême et a demeuré plus de vingt ans sans prêcher dans Paris. » (*Mémoires de Feydeau.*)

(1) André Castillon, né à Caen en 1599, admis dans la Compagnie de Jésus en 1614, gouverna plusieurs colléges et se fit une réputation d'éloquence. Il mourut à Paris le 23 mai 1671.

(2) Bourdaloue n'est pas le premier qui ait introduit les portraits dans la chaire.

chevêque arrêta les autres prédicateurs, intimidés par cette conduite ; mais il ne fut pas capable d'apaiser le feu qui se fomentoit en Sorbonne et qui croissoit de jour en jour par l'animosité des esprits. La jeunesse, à l'exemple du coadjuteur, qui ne gardoit plus de mesure, perdant le respect pour les anciens qui étoient presque les seuls bien intentionnés, et les docteurs chefs du party désespérant de se rendre la cour favorable ou d'avoir de l'accès auprès du ministre, on ne commençoit à s'occuper dans ce grand corps que de violentes résolutions pour donner une autre face aux affaires par quelque biais que ce fût. Toute la maison se partageoit non-seulement par des sentimens différens, mais aussi par des soupçons, par des jalousies, et les esprits s'envenimoient par les défiances, les rapports, les aigreurs, et par tout ce que la partialité a coutume d'inspirer dans les premières agitations d'une faction naissante, où deux partis se rencontrent également intéressés à la soutenir ou à la détruire.

Les esprits, déjà aigris, s'aigrirent encore bien davantage par une contestation qui arriva en Sorbonne à l'occasion d'un livre qui parut cette année sur la fin du carême. Le P. Véron (1), curé de la paroisse de Charenton, où il exerçoit avec bien du succès le talent que Dieu luy avoit donné pour les controverses contre les huguenots, encouragé par les bénédictions que son zèle luy attiroit du Ciel, se mit aussy à écrire contre les jansénistes, qu'il croyoit dans les mêmes sentimens à peu près comme les calvinistes sur le sujet de la grâce et celui de la prédestination. Il dédia son livre à la reine, sachant combien cette princesse avoit d'aversion de ces nouveautés, et, pour commencer à luy rendre cette doctrine encore plus odieuse, il n'oublia pas de l'avertir dans son épître que Corneille Janssen, qui en étoit auteur, avoit été fait évêque d'Ipres pour avoir fait un livre contre les rois de France, plein d'invectives et d'injures fort atroces ; il montroit ensuite que l'opinion de cet évêque n'étoit nullement différente de celle de Gothescalque (2), religieux de l'ordre de Saint-Benoît en l'abbaye

(1) François Véron, né à Paris vers 1575, fut admis dans la Compagnie de Jésus en 1595 et en sortit en 1620 pour travailler plus librement à la conversion des protestants. C'était un controversiste très-distingué. Il mourut à Charenton, où il était curé, le 6 décembre 1649. Voici le titre complet de son livre contre les jansénistes : *La condamnation de la doctrine des Jansénistes par cinq Conciles françois, huit cents ans il y a, selon les Méthodes de saint Augustin, ou Jansenii Gothescalcus Hæreticus, et le Baillon des Jansénistes, présenté à la Reyne régnante, seconde édition augmentée.* A Paris, chez Denys Langlois, 1648, in-4°.

(2) Gotescalc, né en Allemagne vers 806, prit l'habit de Saint-Benoît à Orbais, diocèse de Soissons, et y fut élevé au sacerdoce. Il enseignait que Dieu *nécessite* les hommes à se sauver ou à se perdre. Dénoncé en 847 à Raban Maur, qui l'anathé-

d'Orbec (1), dans le diocèse de Soissons ; que la doctrine de ce moine avoit été condamnée, il y avoit huit cents ans : premièrement dans un concile tenu à Mayence par Rabanus (2), qui en étoit archevêque, et par tous les évêques de Germanie ; deuxièmement par le concile de Carisy (3), tenu par Hincmar (4), archevêque de Reims ; troisièmement par le concile de Valence, où se trouvèrent les archevêques de Lyon (5), de Vienne (6) et d'Arles (7) ; quatrièmement par le concile de Toul en Lorraine, et cinquièmement dans le concile de Langres (8), comme il est rapporté par Flodoard (9), dans l'histoire ecclésiastique de Baronius. Il prétendoit en troisième lieu que l'évêque d'Ipres étoit un calomniateur quand il osoit appuyer sa doctrine de celle de saint Augustin, montrant que l'une n'avoit rien de commun avec l'autre. Il faisoit voir enfin que la doctrine de Jansénius est la même que celle de Gothescalque, puisque l'une et l'autre enseigne que *Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes ; que, comme Dieu en a prédestiné à la vie éternelle, il en a aussy prédestiné d'autres à la mort éternelle,* qui sont les deux maximes fondamentales de la doctrine de Jansénius. C'étoient là les

matisa dans un concile en 848, il fut dégradé au concile de Quierzy-sur-Oise en 849 et enfermé dans l'abbaye d'Hautvilliers, où il mourut impénitent en 868.

(1) *Orbacum*, aujourd'hui Orbaix, au département de la Marne.

(2) Raban-Maur ou Hrabanus-Maguentius, né à Fulde en 788, offert par ses parents quand il avait dix ans à l'abbaye de Fulde, y fut formé d'abord aux lettres et envoyé ensuite à Tours pour étudier sous la discipline d'Alcuin. Élu abbé de Fulde en 822, il devint archevêque de Mayence en 847. Il mourut à Winfeld en 856, en grande réputation de savoir et de sainteté. Ses œuvres, en 5 vol. in-fol, ont été imprimées à Cologne en 1627.

(3) *Karisiacum*, Quierzy-sur-Oise, près Chauny, aujourd'hui du département de l'Aisne.

(4) Hincmar, religieux de Saint-Denis, archevêque de Reims en 845, l'un des plus savants hommes de son temps, mort à Épernay en 882. Dans la discussion contre Gothescalc Hincmar excéda quelque peu, ce qui donne occasion aux historiens indépendants de nos jours de donner les conciles de Valence et de Langres, qui définirent la doctrine catholique dans le sens qui fut confirmé par le pape Nicolas, pour favorables à Gothescalc. (Guizot, *Hist. de la Civilisat.*)

(5) Saint Remi, archichapelain de l'empereur Lothaire, archevêque de Lyon en 852, mort le 28 ou 29 octobre 875.

(6) Agilmar, archevêque de Vienne, mort le 6 juillet 874.

(7) Rodlandus, archevêque d'Arles, mort prisonnier des Sarrazins le 19 septembre 769. Le concile de Valence, auquel présidèrent ces trois archevêques, s'ouvrit le 8 janvier 855. Voyez Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, XII, 90-114 et 213-215. La question fort embrouillée du prédestinatianisme est discutée dans ces pages avec toute la science et la solidité d'un véritable historien de l'Église.

(8) Ces deux conciles se tinrent en 859 et 860.

(9) Flodoard, né à Épernay en 893, mort en 966, a laissé une chronique et une histoire de l'Église de Reims, généralement estimées.

principaux articles du livre du P. Véron, et il concluoit que la doctrine de Port-Royal n'étoit point différente de celle de Charenton, montrant cette conformité par l'attachement de la famille des Arnauls au party huguenot, parce que cette famille avoit toujours été dans les intérêts et dans le service du duc de Sully (1), et que leurs ancêtres étoient huguenots (2). Car le P. Véron étoit un homme tout d'une pièce, lequel, s'étant accoutumé à ne garder aucune mesure avec ceux de la religion prétendue réformée, qu'il traitoit d'un grand mépris pour les humilier, s'étoit imaginé qu'il falloit en user de la même manière contre ceux qu'il croyoit dans les mêmes sentimens, ne doutant point qu'ils ne fussent hérétiques les uns et les autres. Ce qui l'obligea, en se servant du conseil de l'Apôtre, qui est d'avis qu'on impose silence à l'hérétique, et que, selon la version du texte grec, on lui ferme la bouche (3), à donner pour titre à son écrit *le Baillon des Jansénistes*. Ce titre, qui passa pour un quolibet dans le public et pour une espèce de mépris, piqua au vif des gens dont la présomption et l'orgueil étoient le principal caractère et les humilia fort pour deux raisons : la première parce que ce titre ridicule réjouit le public à leurs dépens ; la seconde, que l'auteur les traitoit comme il avoit fait des huguenots et par la même méthode. Le party, pour se venger d'un traitement si injurieux, se ligua pour faire condamner en Sorbonne ce livre, qu'on fit passer d'abord pour un libelle diffamatoire, plein de maximes scandaleuses préjudiciables au salut et à l'édification des fidèles. Il est vray que Daubray, lieutenant civil, homme foible de lui-même, sollicité par quelques personnes de qualité, en interdit le débit aux colporteurs, qui avoient déjà fait retentir tout Paris de cette nouveauté dont le peuple se divertit. Mais on ne put pas même avoir le crédit dans la Sorbonne, où Jean Guillebert, docteur de la faculté, fit sa plainte, en la première assemblée du mois de may suivant, contre la hardiesse de cet auteur qui entreprenoit de rendre ridicules d'honnêtes gens par le titre de ce livre et par le livre même, qu'il soutenoit plein d'erreurs et d'invectives. Le syndic embarrassa Guillebert, prétendant que ce livre avoit des approbateurs, et qu'il seroit injuste de le censurer sans les avoir écoutés. Ce que la faculté

(1) Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de Sully, né à Rosny en 1559, surintendant des finances en 1598, grand-maître de l'artillerie en 1601 et après la mort de Henri IV maréchal de France en 1634, mort au château de Villebon en 1641.

(2) Voyez *la Vérité sur les Arnauld*, par Varin, I.

(3) *Quos oportet redargui*, ad Tit., c. I, v. 2.

trouva raisonnable. Le P. Charruau (1), cordelier, qui l'avoit approuvé, parut à l'assemblée du mois suivant et soutint son approbation avec bien de l'assurance, mais il s'emporta avec quelque sorte de chaleur contre l'évêque d'Ipres, dont il ne s'agissoit pas. Et quoyque Guillebert eût fait l'extrait des propositions qui lui parurent dignes de censures, les plus sages de l'assemblée jugèrent qu'il étoit important de ne pas condamner légèrement le livre d'un homme qui remportoit tous les jours tant de victoires sur Charenton et qui paroissoit suscité de Dieu pour combattre l'hérésie. Car ce seroit non-seulement rendre son talent inutile que de censurer sa doctrine, mais encore détruire tout ce qu'il auroit fait ou écrit contre les huguenots, et leur donner par là un grand avantage en diminuant si fort son crédit.

Mais, après tout, la comparaison que fit le P. Véron dans son écrit de la doctrine de l'évêque d'Ipres à celle de Gothescalque, qui avoit été condamnée par cinq conciles, offensa encore plus les théologiens de Port-Royal et tout le party que les railleries du public à l'occasion du titre qui parut burlesque. Car ils craignoient avec raison que cette prétendue ressemblance n'allât à ébranler les principaux fondemens de leur opinion, et cette crainte leur tint si fort au cœur et alarma tellement le troupeau qu'on mit tout en usage pour arrêter le cours d'une pensée qui pouvoit devenir préjudiciable au projet qu'on se formoit à Port-Royal de réformer l'Église ; on fit de gros volumes pour justifier Gothescalque, car il ne pouvoit pas être hérétique que le soupçon de son erreur ne retombât sur la nouvelle doctrine et sur eux-mêmes qui la débitoient. Ce fut aussy ce qui blessa davantage leur délicatesse et ce qui les obligea à remuer cette grande question de l'hérésie des prédestinatiens par trois gros volumes qui parurent bientôt après, parce que le fonds véritable de leur doctrine ne pouvoit subsister que sur ce qu'en avoit écrit Gothescalque. Et ce fut le P. Sirmond (2), dont l'autorité étoit d'un poids considérable dans l'Église, qui le premier détrompa le public de l'erreur que l'évêque d'Ipres avoit prétendu y introduire qu'il n'y avoit jamais eu d'hé-

(1) Nicolas Charneau ou Charruau, franciscain du couvent de Troyes, docteur en théologie de la faculté de Paris, licencié en 1636. Son nom se trouve écrit diversement. La liste manuscrite des licenciés et Ellies-Dupin l'appellent Charneau.

(2) Jacques Sirmond, né à Riom le 22 octobre 1559, admis dans la Compagnie de Jésus en 1577, après avoir enseigné dix ans la rhétorique à Paris, fut appelé à Rome pour servir de secrétaire au P. général. Il revint en France en 1608, fut confesseur de Louis XIII en 1637, et mourut à Paris le 7 octobre 1651. C'était un des hommes les plus érudits du dix-septième siècle.

résie des prédestinatiens, fondé sur l'autorité de Jacques Ussérius (1), archevêque d'Hibernie, qui avoit intérêt d'établir cette erreur pour appuyer la doctrine de Calvin, dont il étoit un des plus zélés défenseurs. Il est vray que Gothescalque, qui étoit brouillon et inquiet, s'étant gâté l'esprit par la lecture de saint Augustin, qu'il prit de travers, et ayant ramassé la plupart des erreurs qui se débitoient en Allemagne de son temps, comme l'assure Hincmar, archevêque de Reims, fit revivre au huitième siècle l'hérésie des prédestinatiens, qui enseignoient *qu'il y avoit une prédestination positive à la peine, comme il y en avoit une à la récompense, et que Jésus-Christ n'étoit pas mort pour tous les hommes.* Ce fut principalement sur l'autorité de ce moine que l'évêque d'Ipres établit en son grand ouvrage de l'*Augustinus*, qui fut imprimé en l'année 1640, ce qu'il y avoit de plus essentiel en sa doctrine de l'hérésie des pélagiens. Deux ans après ou environ, le P. Sirmond, qui avoit une connoissance exacte et profonde de l'antiquité, pour renverser le fondement de cet ouvrage, fit imprimer le manuscrit d'un auteur anonyme contenant trois livres, dont le premier étoit une espèce de catalogue de quatre-vingt-dix hérésies, dont la dernière est celle des prédestinatiens; le second livre est la réfutation d'un écrit qui attribue cette doctrine à saint Augustin; et le troisième est la réfutation de cette hérésie. Il imprima cet écrit en l'année 1643, sous le titre de *Prædestinatus*, n'ayant pu trouver dans le manuscrit le véritable nom de l'auteur. Et quoy que cet ouvrage eût son effet pour détruire l'opinion qu'avoit voulu introduire l'évêque d'Ipres, prétendant que ce n'étoit pas une hérésie de croire la prédestination à la peine, parce que c'étoit un des fondements capitaux de sa doctrine, le P. Sirmond toutefois, pour éclaircir encore davantage cette question en la faisant remonter à sa source, fit imprimer, cette année 1648, un abrégé de l'histoire des prédestinatiens, où il fait voir que cette hérésie naquit en Afrique dans le monastère d'Adrumet, dont quelques religieux furent les premiers auteurs pour avoir pris à contre-sens les livres de saint Augustin sur la prédestination, comme le remarque Hincmar dans une de ses lettres au pape Nicolas (2); que de là elle se glissa en France à l'occasion aussy des livres de saint Augustin, dont il fut averty par saint Prosper et par saint Hilaire, parce qu'on luy imputoit l'origine

(1) Jacques Usher ou Ussérius, né à Dublin en 1580, fut nommé en 1626 par Jacques Ier évêque anglican d'Armagh. Il vint se fixer en Angleterre en 1640 et mourut à Londres en 1655. Il est auteur d'ouvrages historiques où il déploie beaucoup d'érudition. Son histoire de Gothescalc parut à Dublin en 1631.

(2) Saint Nicolas le Grand, sacré le 24 avril 858, mort le 13 novembre 867.

de cette doctrine, et que saint Augustin s'en justifia; que, cette hérésie ayant été condamnée par le pape Célestin (1), le cours en fut un peu réprimé dans les Gaules par les diligences de saint Hilaire et de saint Prosper, et qu'enfin elle fut censurée par les conciles d'Arles, de Lyon et d'Aurange; et qu'ayant été ressuscitée par les écrits de Gothescalque elle fut proscrite par quatre autres conciles de France, comme j'ay déjà remarqué.

La suite de cette histoire mise au jour par un homme de l'autorité et de la réputation du P. Sirmond étonna les chefs du nouveau party; et, comme ils n'avoient ny le crédit ny la capacité nécessaire pour réfuter un si savant homme, ils employèrent tout ce qu'ils avoient d'intrigues et d'artifice pour faire censurer l'écrit du P. Véron, où l'affaire de Gothescalque étoit mise au jour, afin que le contre-coup en pût retomber sur le livre du P. Sirmond, qui parut presque à même temps que l'autre. Mais ils n'y réussirent pas quoy qu'ils eussent la chose fort à cœur et qu'ils fissent jouer de grandes machines pour venir à bout de ce dessein. Enfin, n'ayant pu obtenir ce qu'ils prétendoient, ils composèrent un ramas en deux volumes, de petits auteurs du neuvième siècle, dont les écrits sembloient favoriser la doctrine de Gothescalque comme de Ratram (2), moyne de Corbie, de Prudence (3), évêque de Troyes, de Lupus de Ferrière (4), de Florus (5), avec le fragment d'une épître du pape Adrien, une réfutation prétendue de Jean Scot Erigène (6) par Florus, et tout n'alloit à rien d'essentiel qui touchât le fonds de la question, ou, s'il y avoit quelque chose de favorable à la doctrine de Gothescalque, cela n'étoit point d'une autorité à contrebalancer celle des conciles, que citoit le P. Sir-

(1) Saint Célestin I^er^, successeur de saint Boniface I^er^, pape l'an 423, mort en 435.

(2) Ratramne, moine de l'abbaye de Corbie, a donné lieu à de grandes disputes entre les savants par ses livres sur l'Eucharistie et la prédestination. On peut voir dans l'abbé Rohrbacher qu'il était très-orthodoxe, XII, 88 et 98.

(3) Saint Prudence de Troyes, né en Espagne, se nommait Galindon; il passa en France pour se soustraire aux persécutions des infidèles. Élu évêque de Troyes en 840 ou 845, il mourut le 8 avril 861.

(4) Loup, abbé de Ferrières, né vers 805, portait en latin le nom de *Servatus Lupus*. Il mourut vers 862. Son traité des trois questions contre Gothescalc a été édité en 1630, in-8°, à Paris, par le P. Sirmond.

(5) Drépanius Florus, célèbre docteur du neuvième siècle, était diacre de l'Église de Lyon; il a écrit un livre sur l'élection des évêques et a combattu les doctrines de Gothescalc.

(6) Jean Scot, surnommé Érigène, c'est-à-dire l'Irlandais, passa en France sous Charles le Chauve, qui conçut pour lui une grande estime. C'était un esprit sophistique, qui se mêla plus qu'il ne fallait de questions théologiques, auxquelles il n'entendait rien. Il mourut vers 873.

mond, par lesquels la doctrine de ce religieux avoit été condamnée. Ces deux volumes furent accompagnés d'un troisième plus ample que les autres, qui contenoit l'histoire de la vie, de la conduite et des sentimens de Gothescalque, par un ordre chronologique. On y combattoit le témoignage d'Hincmar, dont les lettres au pape Nicolas Ier donnoient une méchante opinion de la doctrine de ce religieux, qu'on justifioit en tous ses chefs pour la rendre orthodoxe, en ôtant la créance aux décisions des conciles, aux sentiments de l'Église de Lyon et à l'autorité d'Hincmar, archevêque de Reims, de Rabanus Maurus, archevêque de Mayence, d'Amalarius, archevêque de Trèves (1), de Faustus, évêque de Riès (2), et de tous les savants de réputation de ce siècle-là. Ces trois volumes, composés avec un travail incroyable, on ne sait pas bien par quel auteur, parurent en public en l'année 1650, sous le nom de Gilbert Mauguin (3), président en la cour des Monnoyes à Paris, qu'on choisit pour l'opposer au P. Sirmond, c'est-à-dire un officier de la plus petite cour du royaume au plus célèbre et au plus illustre savant du siècle. Mais il parut peu de temps après une histoire si exacte et si complète de toute cette affaire, écrite par le P. Cellot, jésuite (4), le véritable sentiment de Gothescalque sur la prédestination à la peine comme à la récompense y étoit si fort établi, le caractère du moyne si bien peint, les fauteurs de sa doctrine sur les mémoires d'Ussérius si fortement réfutés, l'histoire du neuvième siècle sur les questions de la grâce et de la prédestination tellement éclaircie, l'opinion reçue alors dans l'Église de France reconnue pour si orthodoxe, et la conformité de la doctrine de Port-Royal avec l'erreur des anciens prédestinatiens, de Gothescalque et des calvinistes, si manifestement démontrée, enfin tout le fonds de

(1) C'est à tort qu'Amalarius, archevêque de Trèves, se trouve cité dans ces questions; il était mort en 814.

(2) Saint Fauste de Riez peut bien être mêlé dans ces questions de la prédestination, mais non pas dans ce siècle-là; il était né vers l'an 390 dans la Grande-Bretagne, et fut d'abord moine à Lérins; il y succéda en qualité d'abbé, en 433, à saint Maxime, qu'il remplaça ensuite sur le siége épiscopal de Riez en 455 ou 462; il mourut l'an 485. Les Bollandistes l'ont vengé de l'accusation de semi-pélagianisme.

(3) Gilbert Mauguin, président de la cour des Monnaies, mourut à Paris dans un âge très-avancé, le 6 juillet 1674, et fut inhumé à Saint-André des Arcs. Son recueil est intitulé: *Veterum scriptorum, qui in nono seculo de gratia scripserunt, opera*, Paris, 1650, 2 v. in-4°. Il contient contre le P. Sirmond une dissertation sous ce titre: *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ*. L'abbé d'Olivet prétend que le second volume de ce recueil est de l'abbé de Bourzeis.

(4) *Historia Gotteschalci prædestinatiani, et accurata controversiæ per eum revocatæ disputatio, in libros quinque distincta, auctore Ludovico Cellotio, Parisino, Societatis Jesu theologo.* Parisiis, Sébast. Cramoisy, 1655, in-f°.

cette controverse approfondy avec tant de capacité qu'il n'y avoit plus rien à désirer pour l'éclaircissement de cette question. Il est vray qu'autant le nouvel apologiste de Gothescalque avoit pris soin de confondre les témoignages des savants qui avoient parlé de ce religieux, pour embarrasser encore davantage cette affaire qui l'étoit déjà beaucoup ; qu'autant il avoit répandu de nuages sur toutes les traces de cette intrigue pour la rendre plus obscure et plus impénétrable, en affectant d'amplifier les choses indifférentes et en supprimant les essentielles, suivant en cela pas à pas l'histoire d'Ussérius ; autant le P. Cellot paroît exact et appliqué à éclaircir tout, en démêlant les intérêts différens des évêques de la cour de l'empereur Lothaire et ceux de la cour de Charles le Chauve, en déchiffrant avec discernement les caractères des savans les plus célèbres de ce siècle-là, en établissant l'autorité de ce Florus, diacre de l'Église de Lyon, qu'Hincmar regardoit comme l'auteur le plus sûr et le plus éclairé qui fût alors, et en distinguant ce Florus d'avec celuy qui écrivit sur cette affaire contre Jean Scot, que Mauguin confond tous deux ; enfin en établissant que la vraye opinion de Gothescalque étoit celle des prédestinatiens, que Wiclef, Jean Hus, Luther, Calvin, Ussérius, Vossius (1) et Jansénius ont enseignée après luy : ce qui obligea Mauguin et les jansénistes à la défendre avec tant de bruit et tant d'ardeur comme un des points fondamentaux de leur doctrine. Mais après tout, quelque sages et prudens qu'ils parussent alors dans leurs affaires, il faut avouer que leur conduite parut peu judicieuse d'opposer à toute la capacité et à toute la réputation du P. Sirmond, qui avoit commencé le premier à écrire contre la doctrine de Gothescalque, l'écrit d'un homme sans caractère, sans crédit, sans même aucune teinture de théologie, en une affaire de l'importance de celle-cy, qui étoit, à proprement parler, le fond de la dispute de la grâce, agitée depuis tant de siècles entre tous les hérétiques modernes et l'Église romaine. Tout l'avantage que le party retira de l'ouvrage de Mauguin, pour défendre la doctrine de Port-Royal par la défense de celle de Gothescalque, fut d'éblouir le public et d'imposer aux savans ; et il se trouva peu de gens capables alors d'approfondir cette affaire, jusques à ce que le P. Cellot s'en fût mêlé.

Cependant, malgré les efforts qu'on fit en Sorbonne pour supprimer le livre du P. Véron, il eut le plaisir de jouir de tous ses avan-

(1) Gérard Vossius, né près d'Heildelberg en 1577, mourut le 19 mars 1649 en Hollande. C'était un savant homme, partisan d'Arminius ; son histoire du pélagianisme, publiée en 1618, lui attira la haine des gomaristes ou remontrants.

tages, de voir son livre débité, et ceux qui prétendoient l'opprimer tomber eux-mêmes dans le ridicule qu'ils luy préparoient. Mais on réussit mieux dans le dessein qu'on concerta de se venger du cordelier qui avoit eu la hardiesse de déclamer contre l'évêque d'Ipres dans l'assemblée du premier de juin; car presque tous les religieux qui se trouvèrent alors à l'assemblée, ayant paru attachés aux sentimens de Cornet, syndic, et de Pereiret, et n'ayant point d'autre règle que l'avis de ces deux docteurs dans tous les différens sujets dont on délibéroit, Le Roux (1), docteur de Sorbonne, et Saint-Amour (2) présentèrent requête au parlement pour régler le nombre des docteurs religieux qui assisteroient désormais aux assemblées selon les statuts de la faculté et les anciens arrêts du parlement qui avoient déjà réglé ce nombre. Il fut ordonné aux parties de venir informer la cour de leur droit. Les quatre ordres mendians intervinrent pour ceux de leurs bacheliers qui y étoient intéressés; l'affaire fut plaidée l'onzième d'août, et le parlement régla que, suivant les arrêts de l'année 1626 et suivant les statuts de la faculté, le nombre des docteurs mendians qui peuvent avoir entrée dans les assemblées de la Sorbonne se réduiroit à deux de chaque ordre.

L'arrêt fut signifié à la faculté et lu à l'assemblée du premier septembre. Le syndic, suivy de Pereyret, de Morel, de Le Moyne, d'Amyot, de Bail (3), de Grandin, de Guyart (4) et de tous les gens bien intentionnés, s'y opposa, prévoyant les dangereuses suites d'un règlement qui alloit à donner l'exclusion à la plupart de ceux qui étoient les plus éclairés et les plus zélés pour l'intérêt de la religion. Bernard Guyard, jacobin, parla pour les religieux, et Pereyret pour les docteurs réguliers; ils remontrèrent à la cour l'un et l'autre de quelle importance il étoit de conserver dans la faculté les gens de

(1) Raymond de Roux, fils de Philippe et de Jeanne de Toulouze, archidiacre de Carcassonne, docteur de la maison et société de Sorbonne, mourut vers 1681.

(2) Louis Gorin, dit de Saint-Amour, fils d'un cocher du roi et filleul de Louis XIII, né en 1619, docteur de la maison et société de Sorbonne en 1644, mourut en 1687. Il est assez dépeint dans la suite de ces Mémoires pour qu'il soit superflu de le caractériser. Nous citerons souvent le *Journal* de son voyage à Rome, rédigé ou du moins revu par Sacy et Lemaître, qui n'ont pas fait disparaître complétement le caractère du personnage. Le cardinal Bona avait fait de ce livre, condamné à Rome et brûlé à Paris, une censure détaillée restée manuscrite.

(3) Louis Bail, né à Abbeville, docteur de Sorbonne en 1628 et sous-pénitencier de Notre-Dame de Paris, mourut à Paris en 1669.

(4) Bernard Guyard, né à Craon en Anjou en 1601, entra dans l'ordre de Saint-Dominique au couvent de Rennes, fut nommé sous-prieur du couvent de la rue Saint-Jacques à Paris, et reçu docteur en 1644. Élu provincial à Nantes le 19 octobre 1660, il mourut à Paris le 19 juillet 1674.

bien dans un temps où la religion étoit menacée d'un grand orage, qui se formoit contre elle, par les nouvelles doctrines qu'on débitoit. La cour ordonna qu'ils seroient ouïs plus amplement sur les causes d'opposition à la Saint-Martin. Ce retardement ne servit qu'à embarrasser encore plus l'affaire et à en grossir la procédure. Cornet, animé par son propre zèle autant que par l'importance de la cause dont il s'agissoit, représentoit aux anciens que la jeunesse, qui n'est pas d'ordinaire la mieux intentionnée, alloit devenir la maîtresse dans les délibérations de la faculté si l'on donnoit l'exclusion aux religieux docteurs dans les assemblées; que la faction qui se formoit contre eux par la cabale de Port-Royal avoit de plus dangereuses suites qu'on ne s'imaginoit; qu'il étoit de la dernière importance que, dans l'esprit de nouveauté qui s'introduisoit dans la compagnie par l'intrigue de quelques esprits brouillons et inquiets, la faculté n'eût pas le malheur de consentir qu'on retranchât de son corps ceux qui en étoient le principal appuy dans les affaires de religion qu'on commençoit à y traiter depuis quelque temps. On opposoit à ces raisons l'arrêt du parlement de 1552 et du sixième juillet 1626, par lesquels il étoit ordonné aux religieux mendians de se retirer en leurs maisons de profession sitôt qu'ils ont pris le bonnet, et de n'assister aux assemblées qu'au nombre de deux de chaque maison. Mais, comme ces arrêts n'étoient plus en vigueur, que la connoissance de cette affaire fut interdite au parlement par un arrêt du conseil du second novembre de la même année 1626, et que, nonobstant les arrêts du parlement, le roi permit aux religieux de se trouver aux délibérations de la faculté en tel nombre que bon leur sembleroit, la pratique depuis ce temps ayant autorisé cet usage jusques à la fin de l'année 1648, le parlement ne décida rien de nouveau sur cette affaire, sur laquelle on ne put pas prendre de nouvelles résolutions par les troubles qui suivirent l'année d'après, par l'enlèvement du roi, dont voici l'occasion.

Pour empêcher les assemblées du parlement et les fâcheuses suites de l'arrêt d'union des cours souveraines, la cour proposa une conférence sur le besoin pressant des affaires chez le duc d'Orléans, en son palais de Luxembourg, où les princes et les députés du parlement se trouvèrent. Mais cette conférence fut rompue par la hardiesse du président de Novion (1), qui représenta que ce n'étoit point la satisfac-

(1) Nicolas Potier, seigneur de Novien, fils d'André et de Catherine Cavellier, né en 1618, conseiller au parlement en 1637, président en 1645, secrétaire des ordres du roi en 1656 et premier président en 1678, se démit de cette charge en 1689. Il

tion des particuliers de sa compagnie qu'on vouloit, que ce n'étoit que le soulagement des peuples. Les assemblées recommencèrent en la chambre de Saint-Louis. On menaça les premières têtes de cette compagnie, mais en vain, car l'État étoit dans une si violente agitation que rien n'étoit capable de remédier à un tel désordre, et, comme il arrive dans les maladies extrêmes, les remèdes mêmes ne servoient plus qu'à aigrir le mal. Mais quoy que les factions, qui se formoient dans le royaume, fussent partagées en différens partis selon les intérêts différens de ceux qui les composoient, elles alloient toutefois au même but de ruiner le ministre, lequel devenoit tous les jours plus odieux au public, qui le croyoit foible et mal intentionné.

L'esprit de faction qui régnoit depuis quelques années à Port-Royal par toute la chaleur de l'intrigue du nouveau party se réveilla dans la conjoncture présente des affaires. On y étoit aussy mécontent en général de la cour et en particulier du ministre, qu'on avoit peine à intéresser dans cette nouvelle doctrine, et l'on espéroit que dans une révolution, où alloient les désirs et les espérances de tous les mécontens, on en pourroit trouver [de] plus favorable au party, ou que du moins on profiteroit du trouble et du tumulte; de sorte qu'on peut dire qu'alors toutes les assemblées qui se tenoient à Port-Royal étoient des nuages qui se formoient contre le cardinal et des projets de révolte où, sous prétexte de réformer l'Église, on pensoit à réformer l'État. Le coadjuteur de Paris, gouverné par les jansénistes, et qui ne ménageoit plus rien avec le cardinal, visitoit jour et nuit les mécontens du parlement avec toute la vigilance et toute l'application dont étoit capable son ambition, jointe au désir qu'il avoit de se venger du mépris qu'on avoit fait de luy. Il étoit bien servy par le curé de Saint-Merry, homme dévoué à ses intérêts; le président de Novion et le président de Blancmeny étoient de sa paroisse; il avoit par là de l'accès auprès d'eux, et c'étoit par luy qu'on les gouvernoit. Ils avoient l'un et l'autre de l'animosité contre le cardinal. Blancmeny, fils du secrétaire d'État d'Oncaire (1), qui avoit eu pour

fut reçu à l'Académie en 1681, et mourut en sa maison de Grignon le 1er septembre 1693. Il avait épousé Catherine Gallard de Courances. Il était, disent les *Notes sur les membres du Parlement*, intéressé et timide, assez habile, de grande présomption et de peu de sûreté. Malgré les motions hardies qu'il portait au sein du parlement et plusieurs preuves de présence d'esprit qu'il donna pendant les troubles, il tremblait facilement devant le populaire, et lors de l'arrestation de Broussel, lorsque le parlement revenant du Palais-Royal fut contraint par l'émeute de retourner sur ses pas demander la liberté des prisonniers, Novion fut du nombre des présidents et conseillers *qui se perdirent* et parvinrent à se sauver en se déguisant.

(1) Nicolas Potier, seigneur d'Ocquerre, président en la chambre des comptes,

précepteur un nommé Rebours (1), grand janséniste, et dont le cad étoit élevé par Herman, plus entêté encore que Rebours, se mit la tête de tous les frondeurs de la robe pour aigrir les esprits cont le ministre, qui venoit d'éloigner de la cour le comte de Tresme (et le marquis de Gesvres (3), son fils, un peu trop légèrement.] disgrâce du père et du fils rappela dans l'esprit de Novion et Blan meny, leurs cousins germains, celle de l'évêque de Beauvais, le oncle (4). Novion, qui avoit du crédit au parlement par sa charge président au mortier et par le caractère de son esprit, avoit même intérêt que Blancmeny d'être mal content, parce que la f veur de l'évêque de Beauvais, qui étoit aussi son oncle, lui donn lieu d'aspirer à être premier président, comme elle donnoit lieu Blancmeny de rentrer dans la charge de secrétaire d'État de s père. Mais il étoit plus indifférent sur l'opinion nouvelle, pour laque il avoit peu de zèle, ayant l'esprit occupé d'autres pensées. Il est vr que toute la maison des Potiers, qui étoit une des plus puissantes des plus considérables du parlement, avoit encore alors sur le cœur traitement qu'on avoit fait à Augustin Potier, évêque de Beauvais grand-aumônier de la reine, quand sa nomination au cardinalat, port à Rome par Monrouge (5), aumônier de la reine, fut détruite par ordre contraire envoyé de la part du cardinal Mazarin, lequel engag

puis secrétaire d'État en 1622, marié à Marie Barré, mourut au siége de la Roch en 1628.

(1) Antoine Rebours, né à Paris en 1592, se retira à Port-Royal en 1640. Sai Cyran le fit ordonner prêtre en 1642 et le chargea de la direction des religieu qu'il confessa jusqu'en 1661. Il se retira chez le président de Blancmesnil, don avait été précepteur, et mourut le 16 août 1661.

(2) René Potier, comte, puis en 1648 duc de Tresmes, capitaine des gardes corps, fils de Louis, seigneur de Tresmes, et de Charlotte Baillet, né en 1579, ma à Marie de Luxembourg, mourut à Paris le 1er février 1670.

(3) Léon Potier, duc de Gesvres, gouverneur de Paris, né en 1620, marié en 1(à Marie-Françoise-Angélique du Val de Fontenay-Mareuil, et le 29 janvier 170: Marie-Renée de Romillé de la Chénelaye, mourut le 9 décembre 1704. Il exerçait 1648, en survivance de son père, la charge de capitaine des gardes, lorsqu'à pro d'une querelle survenue en présence du roi le 15 août 1648, aux Feuillants, entre gardes du roi et ceux du grand-prévôt, la reine lui fit redemander le bâton de comm dement. Sur leur refus le père et le fils furent éloignés.

(4) Augustin Potier, fils de Nicolas et d'Isabeau Baillet, sacré à Rome évêque Beauvais, le 17 septembre 1617, grand-aumônier de la reine Anne d'Autriche, do sa démission en 1650 et mourut le 20 juin de la même année. Il avait été gra ami de saint Vincent de Paul, mais fut dominé sur la fin de sa vie par des chan nes jansénistes.

(5) Jacques de Montrouge, né à Paris, docteur de Sorbonne, aumônier et prédi teur de la reine Anne d'Autriche, sacré évêque de Saint-Flour en 1647, fut tra féré au Puy en 1661 ; mais il revint à Saint-Flour, et mourut à Gannat le 20 a 1664.

Nogent, vieux courtisan attaché à sa fortune, à traiter ce prélat d'imbécile dans l'antichambre de la reine. Nogent n'étoit pas tout à fait si dangereux que son frère Bautru, qui s'étoit rendu redoutable par ses bons mots sous le ministère du cardinal Richelieu, qui l'appuyoit. Par une protection si puissante il étoit devenu un hardy parleur dont on se servoit dans les besoins pour détruire les personnes dont on vouloit se défaire. Nogent, son cadet, n'avoit d'ordinaire rien d'aigre dans ses railleries, mais il y mêloit un air plaisant et ridicule qui piquoit sans qu'on eût grand sujet de se plaindre de luy. L'évêque de Beauvais, traité d'innocent par l'homme le moins sérieux de la cour, y devint si méprisable qu'il fut contraint de se retirer luy-même, et de céder au cardinal Mazarin, son rival, la place de premier ministre, où la confiance que la reine avoit pour luy sembloit le porter. Le souvenir de cette aventure (1) et des artifices secrets dont se servit le cardinal pour le perdre animoit encore les esprits de cette famille pour faire des affaires au ministre dans le parlement, où ils s'étoient ligués contre luy et avoient attiré dans leurs intérêts et dans leurs sentimens la plupart des malcontens de cette grande compagnie. On y avoit soin tous les jours d'y faire retentir les plaintes des peuples contre le nouveau gouvernement, et de faire sans cesse des assemblées pour ordonner des remontrances au roy sur tout ce qui se régloit dans le conseil, pour fatiguer le ministre : ce qui obligea la cour à prendre d'autres résolutions. Les ordres furent donnés pour assembler des troupes à petit bruit autour de Paris. Cela ne put pas se faire si secrètement qu'on ne s'en aperçût dans les lieux où elles commencèrent à paroître ; les peuples, persuadés de la protection du parlement, y vinrent faire leurs plaintes. Ce nouvel incident fit renouveler les assemblées des chambres, qu'on avoit interrompues par des négociations de la cour pour calmer les esprits ; on parla de la dissipation des finances, du brigandage des gens d'affaires et de la mauvaise administration de l'État. Le peuple rentra par là dans les sentimens du parlement ; le roy fut obligé de faire une nouvelle déclaration (2) pour apaiser les esprits. Les principaux articles de cette déclaration (3) furent : premièrement, que le

(1) *Le Désintéressé* (1649) disait au peuple de Paris : Que t'importe que les présidents de Novion et Blancmesnil n'aient pu avoir la coadjutorerie de l'évêché de Beauvais pour un de leurs proches? et pourquoi t'intéresser à la vengeance qu'ils veulent prendre de l'éloignement de leur oncle?

(2) Elle contient quinze articles et se trouve aux *Mémoires* d'Omer Talon, p. 293.

(3) *Datée de Saint-Germain-en-Laye, le 2 octobre* 1648. R. R.

roy consentit à une diminution du cinquième des tailles et des autres droits sur le pied de cinquante millions qui se levoient alors, ce qui faisoit une remise de dix millions; que désormais il ne se feroit aucune nouvelle création d'offices de judicature et de finances, les quatre années suivantes; que le commerce seroit rétably; que les étapes seroient remises par tout le royaume, pour faciliter la marche des gens de guerre sans que les peuples en fussent incommodés; que l'ordonnance de Blois, favorable à l'honneur et à la dignité de tous les parlemens de France, seroit gardée dans toute sa vigueur.

Cette déclaration (1), bien loin d'apaiser les mécontens, les irrita davantage. Les enquêtes demandèrent un nouveau pouvoir de s'assembler pour en examiner les contraventions. On s'assembla le 26 du mois de novembre, et il se trouva que l'article de la réduction des impositions sur le peuple à quarante millions avoit déjà été violé par une nouvelle imposition de quatorze cent mille livres pour établir des étapes et pourvoir à la marche des gens de guerre. On y fit de nouvelles plaintes des troupes qu'on assembloit dans le voisinage de Paris, qui donnoient de grandes jalousies à la ville; on y ajouta d'autres contraventions aux articles de la déclaration qui regardoient la manutention du commerce et la réformation de la police pour la diminution des denrées. On prit la résolution de s'assembler le lendemain, dont la cour ayant été avertie, le duc d'Orléans, le prince de Condé, les ducs de Joyeuse (2), d'Elbeuf, de Monbazon (3), de Retz et d'autres seigneurs de la cour y furent envoyés de la part de la reine pour y empêcher le désordre. Le duc d'Orléans déclara qu'il étoit venu avec son cousin le prince de Condé pour assurer le parlement, de la part de la reine, que l'intention du roi étoit que la déclaration du 24 octobre fût exécutée en tous ses articles, ajoutant qu'il importoit aux affaires du roy, tant du dedans que du dehors le royaume, qu'on fît cesser les assemblées du parlement, qui ne pouvoient aller qu'à inspirer aux peuples un esprit de révolte

(1) *Lue au parlement, les chambres assemblées, le 24 du même mois.* R. R.

(2) Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, fils de Charles, duc de Guise, et de Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, né le 11 janvier 1622, grand-chambellan en 1644, puis colonel général de la cavalerie légère, marié le 3 novembre 1649 à Françoise-Marie de Valois, duchesse d'Angoulême, mourut le 27 septembre 1654 des suites d'une blessure reçue près d'Arras le 22 août précédent.

(3) Hercule de Rohan, duc de Montbazon, fils de Louis, prince de Guémené, et, d'Éléonore de Rohan, comtesse de Rochefort, né en 1568, marié à Magdeleine de Lénoncourt, et en secondes noces à Marie de Bretagne, comtesse de Vertus, mourut le 16 octobre 1654.

et à fomenter la division dans Paris. Le duc d'Orléans avoit le talent de parler aysément en public et une éloquence naturelle ; quoyqu'il ne parlât pas avec toute la dignité de son rang, il ne laissoit pas d'avoir un air populaire qui le faisoit écouter; et la persuasion qu'on avoit qu'il étoit bien intentionné pour l'État lui donnoit une grande autorité sur tous les gens raisonnables. Le prince de Condé s'étoit acquis plus de créance dans les esprits que le duc d'Orléans, quoyqu'il ne parlât pas si bien; mais la grande expérience qu'il avoit dans les affaires luy avoit donné plus de lumières dans toutes ses vues et plus de fermeté dans toutes ses résolutions. Au moment qu'il prit la parole il affecta de laisser entrevoir de la colère et de l'indignation sur son visage, car il savoit bien qu'il falloit intimider les gens auxquels il parloit, qui cherchoient mal à propos à brouiller. Il dit qu'il n'avoit rien à ajouter aux assurances que le duc d'Orléans venoit de leur donner de la part de la reine et qu'il seroit responsable de l'exécution de ce qu'on venoit de leur promettre ; il ne laissa pas d'ajouter et d'un air plus sec que, pour les gens de guerre dont on se plaignoit, la plainte regardoit le duc d'Orléans, étably lieutenant général des armées, et qu'on ne pouvoit y trouver à redire sans l'offenser. Il s'éleva un bruit confus à ce discours, qui fit connoître au prince qu'on ne se contentoit pas de semblables raisons; ce qui l'obligea à dire qu'on devoit plus de respect au duc d'Orléans, lequel pria la compagnie de parler avec moins de confusion. On alla aux opinions; le président Viole voulut remonter à la source des désordres de l'État (1) par un grand discours sur la cause des troubles ; mais il fut interrompu par le duc d'Orléans; et, le président voulant reprendre la parole, le prince de Condé l'interrompit d'un ton d'autorité; Viole répondit qu'il se taisoit puisqu'on ne trouvoit pas bon qu'il parlât. L'assemblée fut remise au lendemain. Les princes s'y étant encore trouvés par ordre de la reine, ils ne purent empêcher qu'on ne députât au roy pour le supplier d'ordonner qu'il fît retirer les troupes à vingt lieues de Paris. C'étoit un corps de six mille hommes commandés par Erlac (2), qui avoient combattu à la journée de Lens et qu'on avoit mis dans le Soissonnois en quartier d'hyver. On différa à rendre réponse aux

(1) « Il s'échappa de dire que tous les désordres ne cesseroient point si l'on ne mettoit la main à la racine, mais il n'osa pas aller plus avant. » (Omer Talon.) Cette séance est du 16 décembre (Omer Talon et Retz), et non du 27 novembre, comme on pourrait l'induire de ce récit.

(2) Jean-Louis d'Erlach, né en 1594, à Berne, d'une des plus illustres familles du canton, lieutenant général et gouverneur de Brisach, mourut dans cette ville le 5 février 1655.

députés jusques à ce qu'ils eussent examiné les autres contraventions à la déclaration : ce qu'on fit pour gagner temps. Mais enfin le cardinal, lassé de ces assemblées où l'on ne pensoit qu'à le détruire, et ne pouvant plus en souffrir les longueurs qu'on fit encore traîner jusques au mois de janvier de l'année suivante, fit prendre dans le conseil cette funeste résolution, qui pensa perdre l'État, d'enlever secrètement le roy hors Paris et de bloquer cette grande ville. Ce qui s'exécuta avec un grand secret la nuit du sixième de janvier (1649), et le roy fut suivy de tous les princes et de toute la cour, qui fila depuis les deux heures du matin jusques à sept heures pour se rendre à Saint-Germain.

Cet enlèvement si imprévu laissa Paris dans une profonde surprise et dans une grande consternation; les honnêtes gens, qui trouvèrent dans toutes ces circonstances l'air d'une véritable fuite, en furent indignés comme d'une sortie contraire à la majesté royale. Mais le peuple, qui n'entroit point dans tous les sujets de mécontentemens des cours souveraines et des gens de qualité, et qui ne s'attendoit pas à ce malheur, parut dans un triste et morne étonnement pendant tout le jour suivant, qui devint d'un jour de fête destiné à la joye et à la bonne chère un jour de douleur et d'amertume par les funestes suites dont il fut accompagné; car le parlement eut ordre de se transporter incessamment à Montargis; les postes les plus importans sur les rivières furent saisis par les troupes qui investirent Paris, et tous les grands chemins furent fermés pour affamer cette grande ville, qu'on vouloit punir de l'insolence qu'elle avoit eue de vouloir imposer des lois à son souverain. Le coadjuteur, dont la conduite étoit devenue suspecte plus que celle des autres, qui eut ordre de se rendre auprès de la personne du roy, n'ayant pas obéi, le prince de Conty (1) lui écrivit un billet en partant pour lui donner avis qu'il le reverroit bientôt, n'ayant pas changé de résolution; qu'il n'alloit à Saint-Germain que pour contenter sa mère, prêt à revenir au premier billet de sa part. On raisonna fort par tout le royaume de cet enlèvement du roy hors la ville capitale de son État et dans une conjoncture si favorable aux ennemis. Parmy les différens raisonnemens qui

(1) Armand de Bourbon, prince de Conti, fils de Henri, prince de Condé, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, avait d'abord été destiné à l'état ecclésiastique, et le P. Étienne de Champs avait été chargé de lui enseigner la théologie. Il renonça aux bénéfices dont il avait été pourvu pour épouser, le 22 février 1654, Anne-Marie Martinozzi, nièce de Mazarin. Il était né à Paris le 11 octobre 1629; il est mort à Pézenas le 21 février 1666.

it alors sur un sujet de parler où tout le monde prenoit intérêt,
ouva des gens qui en imputèrent la cause aux jansénistes, pré-
t qu'ils avoient dessein de se rendre maîtres de la personne
pour le faire élever dans leur opinion, d'enfermer la reine
-de-Grâce, de renvoyer le cardinal Mazarin en Italie, et de ré-
l'esprit nouveau de leur morale par l'autorité et par la di-
dans tout le royaume. Cela même se répandit dans Paris par
ots mélancoliques bien intentionnés à la vérité, mais peu
s des affaires. Car dans le fond la cabale de Port-Royal
pas encore assez considérable pour une entreprise de cette
ance.

véritable cause de l'enlèvement du roy fut l'impatience du
al et une grande irrésolution sur le party qu'il y avoit à prendre
le désordre, jointe à une plus grande timidité. Il n'eut pas la
ez forte ni l'esprit assez ferme pour se voir tous les jours
aux bizarreries des frondeurs et à l'indiscrétion du peuple,
le de toutes les extrémités dans une émotion, comme il parut
journée des barricades de l'année précédente. La considération
djuteur qui croissoit de jour en jour par le soin qu'il avoit de
ir populaire, ses intrigues, les assemblées continuelles du parle-
la cabale de Chavigny irritée de sa prison, les plaintes du
, les pratiques sourdes des mécontens furent toutes raisons
rent leur effet dans son esprit, et surtout l'avis que donna Le
, qui assura que Paris ne pouvoit pas subsister quinze jours sans
de Gonesse, par l'expérience qu'il en avoit eue étant autre-
ocureur du roy au Châtelet. Comme il étoit agréable au cardi-
r l'attachement qu'il eut à sa fortune, ses avis étoient préférés
les autres, outre qu'on déféroit beaucoup à l'expérience qu'il
doit avoir parce que l'on ne le croyoit pas visionnaire. Ce fut
y qu'on en ait pu dire, le véritable motif de la sortie du roy.
lier avoit répondu au cardinal qu'il verroit bientôt le parlement
t Paris, la corde au col, aux pieds du roy, implorer sa miséri-
(1). Mais, s'il fut un bon politique, il ne fut pas un bon pro-
; car, outre les grands magasins de vin, de blé, et d'autres den-

(1) Le comte de Brienne assure que Le Tellier n'avait pas émis cet avis, et il l'attribue
président Le Bailleul, qui avait été lieutenant civil et prévôt des marchands. Le Tel-
lier néanmoins dans la confidence de la sortie du roi et il en approuva le projet. En
effet il blâmait les déférences qu'on avait pour les mécontentements du parlement,
disant du conseil où fut arrêtée la déclaration du 22 octobre 1648, il raillait cette dé-
cision et assurait qu'il serait trop fâché que le parlement eût envie de sa tête, parce
qu'infailliblement, disait-il, et sans le consulter, on la lui ferait couper trop promptement.

rées nécessaires à la vie, qui étoient alors dans la ville, la plupart des officiers qui commandoient les troupes d'autour Paris et les soldats mêmes, qui y avoient leurs femmes, leurs enfants et leurs amis, ne purent se résoudre à être cruels et avoir de l'inhumanité pour ce qu'ils avoient de plus cher au monde. Ainsi les postes pris pour empêcher la communication des vivres fut mal gardés, et le roy mal servy.

La frayeur qui s'étoit répandue dans la ville à la nouvelle du départ de la cour obligea le parlement à s'assembler extraordinairement le même jour, fête des Rois, sur les neuf heures [du matin]. Comme on y délibéroit pour arrêter l'effroy du peuple et pour rassurer les esprits, le prévôt (1) des marchands, suivy des échevins, se présenta à la porte de la grand' chambre avec des lettres de cachet du roy adressées à eux pour les informer des raisons de sa retraite. Le premier président les fit entrer, et la lettre du roy fut lue à l'assemblée. Le roy marquoit par cette lettre le déplaisir qu'il avoit d'être obligé de sortir de sa bonne ville de Paris d'une manière si peu conforme à sa dignité et si injurieuse à ses sujets ; qu'il y avoit été contraint par les pernicieux desseins de quelques-uns de ses officiers du parlement, lesquels, après avoir attenté à son autorité en diverses manières et abusé depuis longtemps de sa bonté, s'étoient portés jusques à conspirer à se saisir de sa personne, et que, du conseil de sa très-honorée mère, la reine régente, il leur donnoit part de sa résolution en partant, leur ordonnant d'empêcher qu'il n'arrive rien de contraire au repos de ses sujets ny à son service.

Cette lettre du roy étoit accompagnée d'une autre du duc d'Orléans au même prévôt des marchands et aux échevins, portant que le principal motif de la retraite si précipitée et si secrète du roy de la ville de Paris étoit les avis qu'il avoit eus de divers endroits qu'une plus lon-

(1) Jérôme Le Féron, seigneur d'Orville et de Louvre en Parisis, président aux enquêtes, fut élu prévôt des marchands le 5 mars 1646 et continué jusqu'en 1650. Les quatre échevins étaient, en 1649 : Gabriel Fournier, premier échevin et président en l'élection; Jean Héliot, bourgeois de Paris et conseiller de ville; Pierre Hachette, conseiller au Châtelet; Raymond Lescot, marchand et bourgeois de Paris, conseiller de ville. D'après le registre de l'hôtel de ville, deux échevins seulement, Fournier et Hachette, avaient été députés au parlement avec aucuns de MM. les conseillers. Ils n'y portèrent pas les lettres du roi; mais, sur le désir du parlement, ils les envoyèrent quérir à l'hôtel de ville par un des conseillers, ainsi que celles écrites par les princes du sang, le duc d'Orléans et le prince de Condé. Jérôme Le Féron mourut le 8 septembre 1669. (*Registres de Saint-Jean en Grève.*) Il était beau-frère du président de Novion et dévoué à la cour. Gabriel Fournier était ami du coadjuteur et de sa cabale.

gue demeure y fût devenue préjudiciable à la sûreté de sa personne (1). On n'a point su précisément si le bruit, qui courut alors du prétendu dessein qu'avoient les jansénistes d'enlever le roy pour se rendre les maîtres de sa personne, étoit fondé sur ces deux lettres, qui marquoient en général qu'on en vouloit à la personne du roy. Comme je m'étudie à ne m'attacher qu'à la vérité sans m'abandonner aux conjectures dans les choses essentielles, j'avoue que je n'ay rien trouvé, dans les Mémoires qui m'ont été fournis sur ces affaires, qui donne lieu de croire que ce dessein d'enlever le roy dût regarder la cabale qui se formoit à Port-Royal, quoyque peu favorable au gouvernement présent; mais je ne laisse pas d'avouer que, s'il falloit partager ce soupçon entre le parlement et le Port-Royal, j'en justifierois bien plus aisément le parlement, qui ne perdit jamais son respect à l'égard du prince, et qui n'en vouloit qu'au ministre, comme il a paru dans la suite d'une manière à n'en pas douter.

Mais, quoyque les uns et les autres me paroissent fort innocens d'une entreprise si criminelle, et qu'on ne puisse, ce me semble, les en soupçonner sans injustice, je sens bien toutefois l'obligation que je me suis imposée d'instruire le public de tout ce qui est venu à ma connoissance sur ce sujet, et je ne puis pas en conscience me dispenser de dire qu'il m'est tombé entre les mains la copie d'une dépêche du baillif de Valencé (2), alors ambassadeur du roy à Rome, datée du 25 juillet de cette année 1649, adressée au cardinal Mazarin et dont voicy les termes :

« Le pape m'ayant interrogé au sujet des troubles de France, j'ay « répondu qu'un des principaux sujets de la guerre civile venoit des « soins que prenoit la reine d'étouffer les nouvelles doctrines qu'on « semoit dans le peuple par l'artifice de certains dévots, qui suivent « l'opinion de Jansénius, et que les principaux moteurs de la rebel- « lion de Paris étoient des gens attachés à l'opinion de cet évêque « flamand, ennemy juré de la monarchie et principalement de l'ec- « clésiastique et romaine; qu'en cette occasion Leurs Majestés « avoient montré leur zèle pour la vérité de la religion (3). »

Outre le discours de cet ambassadeur, qui étoit alors l'organe par lequel le roy s'expliquoit au pape de ses sentimens, et qui doit être

(1) La lettre du prince de Condé contient la même mention.

(2) Henri d'Estampes, bailli de Valençai, fils de Jacques, marquis de Valençai, et de Louise Blondel de Bellebrune, chevalier de Malte, ambassadeur extraordinaire à Rome, puis grand-prieur de France, mourut à Malte en avril 1678.

(3) *Mémoires de l'ambassade du baillif de Valencé à Rome.* R. R.

d'un grand poids, j'ay ouï dire au prince de Conty, au même temps qu'il fut fait généralissime des troupes de Paris, qu'il avoit grande obligation aux jansénistes, lesquels, pour soutenir le party opposé à la cour et au roy, venoient tous les jours luy offrir leurs suffrages et les bourses de leurs amis pour entretenir la guerre, et luy demandoient quel avis il vouloit qu'on ouvrît ou qu'on soutînt au parlement, plus favorable aux affaires de la Fronde. Le prince de Conty étoit homme d'habitude, selon le caractère de sa maison, car tous les Bourbons sont princes d'accoutumance; il alloit au collége de Clermont plus souvent que toutes les semaines, depuis qu'il en étoit sorty après y avoir fait ses études; et, étant devenu le chef des frondeurs, il ne laissa pas d'aller voir les jésuites, ses bons amis, partie pour apprendre ce qui se disoit dans Paris sur l'état des affaires présentes, partie aussy parce qu'il s'étoit accoutumé à cette visite, qui n'étoit qu'un amusement; et il leur disoit souvent combien il trouvoit les jansénistes des gens commodes, car ils étoient toujours prêts à fronder la cour en toutes choses. Il est vray qu'ils surent bien profiter de la présente conjoncture des affaires pour se rendre considérables, et que le trouble de l'État accommoda fort les intérêts de la nouvelle morale qu'on prêchoit à Port-Royal.

Ce qui parut encore bien plus dans la suite, car les amis du coadjuteur s'étant déclarés les premiers, Noirmoutier, naturellement brouillon, et Laigues, qui n'avoit plus rien à ménager après la journée des barricades, le coadjuteur reçut un nouvel ordre du roy de se rendre auprès de sa personne, qui l'embarrassa plus que le premier. Montrésor, piqué de ce que la reine ne l'avoit pas fait avertir de la suivre et d'avoir été oublié, étoit venu offrir son service au coadjuteur (1). C'étoit une espèce de philosophe qui faisoit le suffisant, qui, après luy avoir représenté que trop délibérer faisoit souvent perdre le fruit de la délibération, luy ajouta qu'étant un homme public, attaché par son caractère au salut d'un grand peuple, son devoir l'obligeoit à ne pas l'abandonner; qu'après tout, s'il vouloit garder des bienséances, quoy que superflues en l'état des affaires, il se fît ordonner par l'archevêque son oncle de ne le pas quitter comme ne pouvant pas se passer de luy. Noirmoutier prétendoit qu'il devoit se faire défendre par le

(1) Montrésor pouvait être piqué d'avoir été oublié par la reine et de n'avoir pas eu une part suffisante à son gré dans les bienfaits de la régente, mais il s'était donné au coadjuteur avant le départ de la cour, et le 17 décembre 1648 il était dans le conseil de sa cabale. Il avoit la mine d'un Caton sans en avoir le jeu, dit Retz; et, ajoute Mme de Motteville, il étoit, avec Saint-Ibar, de ces personnes extraordinaires qu'on appeloit alors des esprits forts.

parlement de sortir de Paris ; Laignes, déjà soupçonné de luy inspirer des pensées plus hardies, qu'il devoit faire mine d'obéir, l'ordre étant si exprès, car le roy luy avoit écrit luy-même, mais qu'il eût des gens apostés pour l'en empêcher. Sur quoy le coadjuteur, sans leur répondre, prit de son chef son party ; il monte en carrosse, fait dire dans le voisinage qu'il a ordre d'aller à Saint-Germain ; mais il ne fut pas sorty du cloître Notre-Dame, en équipage d'un voyage, qu'il fut arrêté par la populace et reconduit à l'archevêché. Et, croyant avoir par là satisfait à l'ordre qu'il avoit, il ne pensa plus qu'à brouiller encore plus les affaires. Il envoya Noirmoutier, son amy, homme sûr et de résolution, à Saint-Germain, au prince de Conty, pour le sommer de sa parole. La lettre de créance étoit signée de la duchesse de Longueville. Ce prince et Marcillac, son amy (1), chagrins l'un et l'autre d'être négligés au lieu où ils étoient et de se voir éloignés de la duchesse, viennent à Paris le 10 janvier. Le coadjuteur, suivy de Blancmeny (2), courut au-devant à la porte de Saint-Honoré pour les recevoir, et, les ayant trouvés au corps de garde parce qu'ils étoient venus la nuit dans les neiges, il les conduisit à la maison de ville, où la duchesse avoit été menée en triomphe dans une chaise découverte, suivie du coadjuteur et d'une foule de peuple qui, par un aveuglement horrible, travailloit luy-même à son propre malheur, et se faisoit une multitude de nouveaux maîtres pour secouer le joug de son maître naturel.

Mais, pendant qu'on délibéroit au parlement pour la sûreté de Paris, un gentilhomme nommé Delisle de la Sourdière, lieutenant des gardes du corps, se présenta à la porte de Saint-Honoré (3), chargé d'un paquet de la part du roy. C'étoit un ordre au parlement de se retirer à Montargis ; l'ordre ne fut ny reçu ny le gentilhomme écouté. La compagnie députa les gens du roy pour aller à Saint-Germain y apprendre ses volontés. Sanguin (4), maître d'hôtel, les arrêta en chemin et leur dit que le roy ne recevroit de députation du parlement que de Montargis. Le parlement, irrité de ce traitement, déclara, par arrêt (5) des chambres assemblées, le cardinal Mazarin auteur

(1) Le duc de Longueville était avec le prince de Conti ; ils étaient accompagnés de Marcillac et de Noirmoutier.

(2) Du bonhomme Broussel que j'allay prendre, dit le cardinal de Retz.

(3) Le 7 janvier.

(4) Jacques Sanguin, seigneur de Livry, fils de Jacques et de Jeanne de Thou, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, mourut au château de Rumigny, près Aubenton, le 1er septembre 1680.

(5) L'arrêt est du 8 janvier.

du désordre, perturbateur du repos public, ennemy du roy et de
État, avec ordre de se retirer dans huit jours hors du royaume.
arrêt renversa toutes les mesures qu'on commençoit à prendre p
pacifier les choses. Les gens de la cour en firent eux-mêmes des
leries; le duc de Châtillon (1) et le chevalier de Rivière (2), tous d
alors favoris du prince de Condé, furent le matin, avant qu'il fût l
à la porte de sa chambre, luy crier en ton de colporteurs : *Arrê
parlement contre le Mazarin!* Ce ne furent plus qu'actes d'hostilit
côté de la cour, qu'écrits satiriques et injurieux et qu'arrêts du
lement contre la cour du côté de Paris. Et, par un châtiment qu
colère du Ciel préparoit à nos crimes, les esprits s'envenimèrent
lement de part et d'autre qu'il s'ensuivit une confusion dont i
s'en est presque jamais vu de pareille dans le royaume.

Ce fut dans ce désordre presque universel de tout l'État qu'o
l'allégresse renaître et la prospérité se rétablir à Port-Royal, e
qui pensa faire la désolation de tout le royaume, par une pente
révolution, faisoit toute l'espérance d'un party qui ne chercho
subsister que par le tumulte. Singlin, animé par l'applaudissen
nouveau qu'on luy donna, prêcha la nouvelle morale avec plu
hardiesse qu'il n'avoit encore fait. Le petit troupeau, qui jusques a
s'étoit formé dans le silence, par la timidité, ne put sentir cette
mière image de liberté sans donner des démonstrations de joye et
les faire retentir hors de leur solitude; la satisfaction du dedan
Port-Royal se répandit dans le dehors. On commençoit à publier d
la ville que la vérité ne seroit plus désormais retenue et étouffée c
l'injustice, qu'il seroit permis de parler sans crainte et de dire
sentimens, et que la rigueur des lois ne seroit plus un obstacle
prédication du nouvel évangile. Il se mêloit dans une joye si peu t
quille, parce qu'elle se formoit de désordre, un esprit d'intrigue e
cabale qui sortoit des bornes de la prudence et de la modérati
Enfin tout étoit alors en action sur ce grand théâtre qui attiroit
yeux de tout le royaume par l'importance de l'affaire dont il s'agis
et qui regardoit ce que la religion a de plus essentiel. Et chacu
jouoit un rôle proportionné à son talent et à son humeur. Car le
sordre de l'État et le tumulte avoient causé un redoublement de chal

(1) Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, fils de Gaspard, maréchal de Franc
d'Anne de Polignac, né en 1609, marié à Élisabeth-Angélique de Montmorency-L
teville, abjura le protestantisme en 1643 et mourut le 9 février 1649.

(2) Gratien de Rivière, tué à la tête du régiment de Navarre à la journée de W
den, en 1672, premier gentilhomme du prince de Condé, était d'une famille
Guienne.

dans toutes les fonctions qui s'y faisoient comme une conjoncture favorable aux affaires du party. Les ermites de Port-Royal des Champs, Antoine Le Maistre, Isaac, son frère, qu'on appeloit Sacy (1) par anagramme de son nom, et leurs compagnons se renfoncèrent encore davantage dans leur désert pour s'attacher à l'étude de la langue, à quoy ils s'appliquoient le plus comme à un moyen des plus propres à établir leur opinion, et qui leur avoit déjà réussy avec tant de succès dans les livres qu'ils avoient déjà donnés au public, et qui leur avoient attiré l'estime des honnêtes gens. Persuadés aussy qu'ils étoient de l'avantage que le talent d'écrire purement leur donnoit sur ceux qui s'en mêloient, il n'est pas croyable la peine qu'ils prenoient pour s'y perfectionner ; car on disoit alors que Le Maistre, qui étoit le plus habile de tous, travailloit dix et douze heures par jour, avec un attachement incroyable ; et, après avoir passé le matin enfermé dans le cabinet, on le trouvoit quelquefois dans le bois au pied d'un arbre, enveloppé en son manteau, dans une rêverie profonde, comme un homme que l'étude et la solitude avoient rendu sauvage ; et quelquefois il étudioit depuis deux heures du matin qu'il se levoit jusques à cinq heures du soir, sans manger, tant il avoit d'attachement à son travail. On prétend qu'il travailloit alors à un dessein d'une *Vie des Saints* complète, dont il a paru depuis des fragmens assez considérables sous le nom de son oncle d'Andilly. C'étoit à quoy s'occupoient pour lors les solitaires de Port-Royal des Champs, qu'on destinoit à servir le party de leur plume. L'expérience qu'ils avoient du bruit que faisoient leurs écrits par tout le royaume, et la grande réputation qu'ils acquéroient par là, ne les encourageoient pas peu au travail, quelque rude qu'il fût.

Il y avoit dans le monastère des Champs quelques religieuses destinées seulement à l'habiter ; elles prenoient soin des ermites, mais elles n'entroient en rien pour le fond de la doctrine ; car tout ce qu'il y avoit de personnes d'esprit dans cette communauté étoit à Paris pour y faire honneur à la nouvelle opinion dans les conférences qui se tenoient aux grilles et dans les visites des personnes de qualité qu'on leur amenoit. Et pendant que la chaleur et l'intrigue y redoubloient, la sévérité de la morale et la vigueur de la discipline établie dans cette maison par l'abbé de Saint-Cyran redoubla à proportion dans tout le reste de la communauté, c'est-à-dire bien de la mortification sans

(1) Isaac Le Maistre, dit de Saci, fils d'Isaac Le Maistre, maître des requêtes, et de Catherine Arnauld, né le 29 mars 1613, ordonné prêtre en décembre 1649, dirigea longtemps les religieuses de Port-Royal et mourut le 4 janvier 1684.

presque aucune oraison mentale qui fût réglée, la méthode de s'éloigner de la communion par dévotion, une affectation de travail des mains pour retracer à notre siècle quelque ressemblance des anciens ermites et de la discipline des premiers siècles, une suffisance sur les questions de la grâce en ce qu'il y avoit de beaux-esprits dans le couvent, et une ignorance grossière jointe à une grande simplicité dans le reste de la maison. Les directeurs parlèrent avec plus d'autorité dans toutes les fonctions de leur ministère, et il n'y eut point de confesseur qui ne prît le ton de prophète pour exercer avec plus de hauteur un empire souverain sur les âmes et pour se faire obéir plus hardiment, comme il arriva environ ce temps-cy à Dugué-Bagnols (1), maître des requêtes et allié de Tellier, secrétaire d'État.

C'étoit un homme d'un sens et d'un esprit assez droits, né aux affaires, naturellement éloquent, agréable en ses manières, ardent et fidèle amy, capable de tout, parce qu'il avoit dans l'âme un fonds d'équité qui rehaussoit l'éclat de ses autres qualités. Cet homme, touché de Dieu, ou parce qu'il étoit d'un naturel tendre à la dévotion, ou par quelque aventure qu'on n'a pas su, alla aux jésuites de la rue Saint-Antoine chercher un confesseur : il tomba entre les mains du P. Labbé (2), qu'il avoit connu à Lyon, d'où ils étoient l'un et l'autre, car le père étoit de cette province-là. De Bagnols se confessa, et soit qu'il n'eût pas toute sa confiance au père pour luy découvrir sa disposition présente et l'opération de la grâce dans son cœur, soit que le père n'eût pas aussy de son côté toute la lumière nécessaire pour connoître cet esprit et ce que Dieu demandoit alors de ce nouveau pénitent, il le traita à l'ordinaire avec une légère pénitence et sans luy représenter ce qu'il y avoit d'essentiel dans ses devoirs; de sorte que, le pénitent, peu satisfait de son confesseur, s'en étant plaint à un de ses amis, on luy dit que, puisqu'il n'avoit pas trouvé de satisfaction aux jésuites, il devoit aller à Port-Royal, où il y avoit un directeur, nommé Singlin, dont la réputation faisoit du bruit. Il y va, on luy fait des façons; on excite son ardeur et son impatience par des len-

(1) Guillaume du Gué, seigneur de Bagnols, fils de Gaspard et de Marie Charrier, né en 1607, reçu conseiller le 21 mars 1637, maître des requêtes en 1643 et enfin conseiller d'État, marié le 19 juin 1640 à Gabrielle Feydeau, qu'il perdit le 20 juin 1648, vendit sa charge après la mort de sa femme et se retira au château des Trous, près de Port-Royal, où se forma une petite école. Il mourut à Paris, chez M. de Bernières, le 15 mai 1657.

(2) Pierre Labbé, né à Clermont en 1594, admis dans la Compagnie de Jésus en 1612, y professa pendant vingt-trois ans la rhétorique, la philosophie et la théologie, fut recteur des colléges d'Arles, de Grenoble et de Lyon, et mourut dans cette dernière ville vers 1680.

teurs affectées; on veut savoir son état et celuy de la grâce dans son cœur avant que de l'admettre au sacrement. Toutes ces cérémonies le gagnèrent encore davantage; l'idée qu'on luy avoit donnée de la direction de Port-Royal s'augmente par les difficultés qu'on luy fait, et tout cet attirail de sévérité qu'on luy fait passer devant les yeux ne déplut pas à un homme qui vouloit être traité rudement. Enfin on le confesse, on mêle à sa pénitence une obligation de se défaire de sa charge de maître des requêtes comme d'un obstacle invincible à son salut; on l'instruit de la pureté de la nouvelle morale, on ne luy parle que des premiers siècles; il s'attendrit mal à propos à tout cela, on l'embarque dans le nouveau party; il s'y abandonne avec un dévouement si aveugle qu'il se défait de sa charge, établit un séminaire à Saint-Jean des Trous, sa maison de campagne entre Chevreuse et Limours, pour y élever la jeunesse à la nouvelle opinion, renonce à ses affaires, à ses amis et presque à toutes les habitudes qu'il avoit dans le monde, prêt à en faire encore davantage si l'on veut, charmé qu'il est de la beauté de la nouvelle doctrine; et, par un dévouement si général, il devient un des plus zélés sectateurs du jansénisme, dont il fut le premier martyr, comme nous verrons dans la suite de cette histoire.

Mais le tumulte croissoit de jour en jour dans Paris; le peuple ému s'emportoit à des résolutions si violentes que Le Féron, prévôt des marchands, courut risque de sa personne, étant soupçonné d'intelligence avec la cour et d'être peu favorable au parlement (1); le prince de Conty, les ducs de Longueville, d'Elbeuf, de Bouillon (2), de Brissac, le maréchal de la Mothe-Houdancour (3), tous mécontens du cardinal Mazarin, s'unirent aux intérêts de la ville. La duchesse de Longueville et de la duchesse de Bouillon (4) étoient venues loger à la maison de ville avec leurs enfans pour servir d'otage de la fidélité

(1) Le samedi 9 janvier. L'émeute suscitée contre le prévôt des marchands fut apaisée par le premier échevin Fournier.

(2) Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon et prince de Sedan, fils d'Henri, vicomte de Turenne, et d'Isabelle de Nassau, mourut à Pontoise le 9 août 1652. Il avait échangé en 1651 la principauté de Sedan pour le comté d'Auvergne et la baronnie de la Tour.

(3) Philippe de la Mothe-Houdancourt, duc de Cardonne, fils de Philippe de la Mothe, seigneur de Houdancourt, et de Louise du Plessis-Piquet, né en 1605, maréchal de France le 2 avril 1642, marié le 21 novembre 1650 à Louise de Prie, mourut à Paris le 24 mars 1657. « Bon soldat, mais de très-petit sens, » dit Retz.

(4) Éléonore-Catherine Fébronie de Bergh, fille de Frédéric, gouverneur de Frise, et de Françoise Ravenel, mariée le 1er février 1634 à Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, morte le 14 juillet 1657.

de leurs maris. Et le duc de Beaufort, qui s'étoit sauvé depuis quelque temps de sa prison de Vincennes, après avoir été renvoyé absous par le parlement, prit le même party. Ce qui donna lieu aux chefs de la nouvelle doctrine de s'assembler à Port-Royal pour y délibérer des moyens qu'il y avoit à prendre dans la conjoncture présente pour profiter des désordres, qui paroissoient favorables au dessein qu'on y avoit; dont les plus considérables furent le coadjuteur de Paris, le duc de Luynes, le marquis de Liancour (1), et quantité d'autres d'une moindre qualité, mais d'un aussy grand zèle pour les intérêts de la doctrine nouvelle. Il fut délibéré en cette assemblée des moyens de faire au roy la guerre, qu'on y appela l'œuvre de Dieu; on prit la résolution de vendre les calices et l'argenterie des églises de Paris pour fournir aux frais de la guerre; et cet avis, ouvert, à ce qu'on prétend, par le coadjuteur, fut reçu avec applaudissement de toute la compagnie (2). On a depuis ouy dire à la reine que ce fut en cette assemblée qu'on proposa de se saisir de sa personne et de l'enfermer dans un couvent.

Le lendemain de cette délibération, les troupes de Paris filèrent par le faubourg Saint-Jacques et passèrent par-devant le Port-Royal, pour y recevoir une espèce de montre (3), qui fut distribuée par des

(1) Le 16 janvier madame de Liancourt faisait demander un passeport à l'hôtel de ville pour pouvoir sortir de Paris.

(2) Le coadjuteur, qui explique comment il mêlait l'influence des curés de Paris dans ses brigues et ses intrigues contre Mazarin, ne parle pas de cette délibération, non plus que les autres Mémoires contemporains, ni même les pamphlets. Peut-être ce triolet y fait-il allusion :

Monsieur notre coadjuteur
Vend sa crosse pour une fronde;
Il est vaillant et bon pasteur.
Sachant qu'autrefois un frondeur
Devint le plus grand roi du monde,
Monsieur notre coadjuteur
Vend sa crosse pour une fronde.

(3) Montre : la paye qui se donne aux soldats toutes les fois qu'on leur fait faire *montre* (revue), *Dictionnaire de l'Académie*, 1740. Les Mémoires ne sont pas très-explicites sur la part que les jansénistes prirent aux armements de la Fronde, et le Port-Royal a voulu la nier. Les pamphlets ne s'en taisent pas. Le régiment de Paris, que commandait M. de Luynes, composé de 1,500 hommes, y est appelé le régiment des jansénistes : ce régiment était à la solde des bourgeois de Paris; il n'était pas bien brave. On l'envoya rejoindre l'armée de la Fronde, campée à Villejuif; quand il approcha on lui cria : Qui vive ?

Il crut qu'il étoit déjà mort,
Et demanda quartier d'abord;
Il étoit fait de jansénistes,
D'illuminés et d'arnaudistes,

s et Lambert, selon la résolution prise en cette assemblée. Ce
our que les troupes furent conduites à Charenton par les ducs
ifort et d'Elbeuf pour chasser le prince de Condé, qui avoit
ec les troupes du roy sur les hauteurs qui règnent le long de
e de Marne, afin de se saisir d'un poste si avantageux. Mais
juteur, qui avoit pris commission du parlement de faire un
it de cavalerie, donna dans toutes les occasions de si grandes
trations de son zèle pour la défense de Paris, dont il se re-
comme le pasteur, que, ne ménageant plus ny sa pudeur ny
actère, il fit un régiment en son nom, pour payer de sa
ie. On prétend que les commissions en furent délivrées au
i roy, ou pour les rendre plus considérables, ou par dérision.
royoit sans cesse à cheval à la tête de son régiment pour
les chemins aux convois nécessaires à la subsistance de la
est vray que ses courses n'étoient pas longues (1); il ne pas-
s pour l'ordinaire le Bourg-la-Reine, ou tout au plus Palai-
our ne pas priver Paris de ses conseils dans les assemblées
enoient réglément tous les matins au parlement, où il avoit
séance à la sollicitation de l'archevêque son oncle, en qualité
eiller d'honneur (2), qui est la place que le parlement donne
evêque quand il assiste luy-même aux assemblées. La cha-
ce prélat, qui se trouvoit partout, aux sorties hors la ville,
ibérations de Port-Royal, aux assemblées du parlement, aux
spirituels de ses fonctions pastorales, et qui ne cherchoit que
upation à son zèle, ou plutôt de l'exercice à son ambition, et

Qui tous en cette occasion
Requéroient la confession,
Dont ils avoient blâmé l'usage.
J'ouis un de ce badaudage
Qui demandoit à Dieu tout bas
La grâce qu'il ne croyoit pas.
(SAINT-JULIEN.)

Monseigneur le coadjuteur
Est à la tête des cohortes;
Comme un lion il a du cœur,
Monseigneur le coadjuteur:
En partant il est en fureur;
Mais, s'il faut regagner les portes,
Monseigneur le coadjuteur
Est a la tête des cohortes.

cardinal de Retz ne parle pas des sollicitations de son oncle; il dit avoir été
eiller le 18; les *Courriers de la Fronde* disent le 16, et ils sont d'accord avec
re de l'hôtel de ville. Le journal du parlement reporte cette réception au 21
près qu'elle eut été proposée le 12 et discutée le 18.

son application aux affaires présentes ne servoient pas peu à exciter les autres à leur devoir. Son aversion du cardinal Mazarin et le désir qu'il avoit de se venger de ses mépris, qu'il faisoit paroître dans toutes les occasions, luy donnoient un rayon de gloire, lequel, joint à celuy de son caractère, le rendoit fort recommandable au public et luy attiroit les yeux et les applaudissemens du peuple toutes les fois qu'il se montroit dans les rues : ce qu'il faisoit souvent pour ne laisser rien perdre d'un honneur qu'il croyoit si bien mériter par sa jalousie contre le ministre, et pour exciter encore davantage les esprits à la rébellion par un aussy grand exemple que le sien. Mais il luy arriva une aventure qui luy attira les railleries de la cour et de ceux qui n'étoient pas frondeurs dans la ville. En une sortie qu'il fit un jour vers Montrouge à la tête de son régiment, il fut surpris par une embuscade des troupes du roy et fut bien battu (1); ce qui donna lieu à la plaisanterie qui courut alors de la défaite des Corinthiens, parce que le coadjuteur étoit archevêque de Corinthe.

Comme on cherchoit des fonds (2) pour faire subsister les troupes de la Fronde, on donna avis au parlement de deux cent soixante-dix mille livres qu'on avoit trouvées dans une cave du bureau des Gabelles, cachées sous du bois, en deux coffres et deux tonneaux, lequel argent étant au roy pouvoit servir à faire la guerre au ministre qui l'avoit enlevé; car c'étoit le prétexte dont on coloroit la révolte présente. Le parlement ordonna à Gué-Bagnols, colonel du quartier, d'investir la nuit suivante la maison où étoit cette somme, dont on se saisit le lendemain : on en donna quatre-vingt mille livres au maréchal de la Mothe-Houdancour pour faire des troupes; le reste fut mis entre les mains de Sébastien Cramoisy (3), comme noble bourgeois, pour être

(1) Le 28 janvier. Le cardinal de Retz ne commandait pas son régiment ce jour-là; c'était Renaud de Sévigné qui conduisait l'entreprise.

(2) Dans le cours des trois mois de blocus (de Paris), pendant lesquels le parlement s'assembla réglément tous les matins et quelquefois même les après-dînées, l'on n'y traita que de matières si légères et si frivoles qu'elles eussent pu être terminées par deux commissaires en un quart d'heure. Les plus ordinaires étoient les avis que l'on recevoit à tous les instants des meubles ou de l'argent que l'on prétendoit être cachés chez les partisans et chez les gens de cour. De mille il ne s'en trouva pas dix de fondés. (Retz.)

(3) Sébastien Cramoisy, imprimeur du roi et directeur de l'imprimerie royale, né en 1606, mort le 29 janvier 1669, inhumé le 1er février 1669 à Saint-Benoît. (*Registre de Saint-Benoît.*) Il était veuf de Marie Chaillou. La dénonciation de cet argent de la Gabelle fut faite le 26 janvier au parlement, qui, le même jour, dans une assemblée chez le premier président, nomma Cramoisy et Frotté « commissaires pour la recette des deniers destinés et levés pour la subsistance et entretien des gens de guerre. » Le lendemain 27, le parlement ordonne que l'argent saisi soit versé entre les mains de Cramoisy, dont la maison est le même jour confiée, par délibération de l'hôtel de

distribué dans les besoins les plus pressans, selon l'ordre du président Viole, commis pour cela. Et ce fut un des premiers services que ce colonel rendit à la Fronde, depuis sa conversion, que de faire enlever l'argent du roy pour luy faire la guerre. Duhamel, son curé, avoit grand soin d'exercer les premières ferveurs de ce nouveau prosélyte, qui après tout ne fut que l'instrument de l'ordre du parlement, auquel il ne pouvoit pas se dispenser d'obéir dans une conjoncture si fâcheuse.

Mais quoyque le peuple parût assez disposé à soutenir les premières démarches du parlement et à seconder les mouvemens qu'on luy donnoit, toutefois le coadjuteur, qui en craignoit la légèreté, entreprit de l'attacher à ses intérêts par les liens de la religion, qui sont d'ordinaire les plus forts dans les émotions populaires, car l'on a vu quelquefois donner de la couleur aux entreprises les plus injustes par l'image de la piété. Ce prélat, n'ayant plus dans l'esprit d'autres idées que celles de son ambition, prit l'occasion de prêcher dans la paroisse de Saint-Paul, le jour de la conversion de cet apôtre, et d'appuyer la révolte de Paris du poids de la prédication. Mazure, qui en étoit curé, luy étant dévoué par son attachement au party, prôna ce sermon quelques jours devant, surtout parmy les personnes de qualité, pour faire une assemblée digne du prédicateur. Le discours fut poly, élégant, plein d'ostentation, le dessein roulant moins sur les circonstances du mystère que sur les affaires présentes. Il avança des principes propres à émouvoir encore plus les esprits, assurant qu'une bonne guerre entreprise pour la défense de la liberté alloit mieux qu'une mauvaise paix qui mèneroit à une honteuse servitude; que, dans la guerre qu'ils entreprenoient, ils devoient considérer que ce n'étoit point contre leur prince naturel qu'ils prenoient les armes, mais contre l'usurpateur de son autorité, déclaré par le parlement perturbateur du repos public et condamné par arrêt; qu'ils devoient se faire un devoir de conscience de s'attacher aux protecteurs que la Providence leur donnoit; que, les lois humaines ayant

ville, à la garde d'une compagnie de milice bourgeoise. C'est le maréchal de la Motte-Houdancourt qui avait apporté au parlement avis de l'existence de la somme saisie; mais il ne voulut en donner d'indication qu'après avoir obtenu promesse de prélever huit mille livres (et non pas quatre-vingt mille) que lui devait l'Épargne, disait-il, et qui ne furent pas livrées pour faire des troupes. La somme saisie se serait, montée à quatre-vingt mille écus, selon *le Courrier de la Fronde*, à deux cent soixante-dix mille livres, selon le *Journal du Parlement*. La dénonciation du maréchal de la Motte amena l'emprisonnement de La Raillère, « un des partisans connu pour le mal qu'il a fait à la France. » (Saint-Julien.) Cet emprisonnement a été un événement dans la Fronde et a suscité un grand nombre de pamphlets.

une liaison secrète avec les divines, le parlement, qui ne pouvoit soutenir les unes sans les autres, devenoit le ministre de Dieu, et qu'ils ne devoient plus le considérer d'une autre manière. Il conclut ce discours en exhortant le peuple à la patience, et en luy représentant que c'étoit pour mettre leur foy à l'épreuve par les souffrances que Dieu permettoit l'état où ils se trouvoient, et il finit, en citant des exemples de l'Écriture, par des apostrophes si ardentes, si pathétiques et si remplies de zèle, que la plupart des femmes fondirent en larmes, pendant que les hommes, pour s'animer, vomissoient des injures contre le cardinal. Enfin l'action eut tout le succès que le prélat et le curé s'en étoient promis, pour l'intérêt de la nouvelle doctrine et pour la Fronde (1).

Ce fut aussy le coadjuteur qui porta les députés du parlement d'Aix, mécontens de la cour, à se lier au parlement de Paris (2); ce fut luy qui conseilla au duc de Chevreuse (3) à présenter requête aux chambres assemblées pour le retour de la duchesse sa femme. Ce fut luy qui fit faire le maréchal de la Mothe-Houdancour conseiller d'honneur, afin qu'il assistât aux délibérations (4); ce fut luy qui ouvrit l'avis à

(1) Est-ce par modestie que le cardinal de Retz ne parle pas de ce sermon? Les *Courriers de la Fronde* s'en taisent aussi. Mme de Motteville n'en dit mot ; mais Omer Talon remarque que le sermon fut de la pénitence et divisé en trois points : « Le premier, que saint Paul *erat prostratus*, que nous devions être prosternés de cœur devant Dieu ; le second (*Saul, Saul, quid me persequeris* ?), que nous devions être appelés de Dieu et le regarder dans notre affliction ; le troisième (*Domine, quid vis me facere?*), que nous devions nous humilier, recevoir la pénitence de sa main, principalement dans ce temps de misère et de tribulation publique dans lequel les peuples étoient obligés de prendre les armes contre les ennemis domestiques de l'État, contre un étranger qui usurpoit l'autorité royale. A ce sermon étoit présent M. le prince de Conti... dedans l'œuvre de l'église, auquel seigneur prince de Conti il adressa la parole pour le fortifier dans sa résolution. »

(2) Ce jour du dimanche dix-sept (*janvier*),
Sur l'ambassade de Provence
La cour voulut tenir séance,
Pour recevoir le compliment
De cet éloigné parlement
Qui demande de faire ensemble
Contre le Mazarin qui tremble.
(Le second Courrier de la Fronde.)

Le cardinal de Retz ne se vante pas d'avoir eu quelque part dans cette démarche, qui eut lieu le 22 janvier selon le *Journal du Parlement*, et le 27 d'après le *Registre de l'hôtel de ville*.

(3) Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, cinquième fils d'Henri, duc de Guise, et de Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, né le 5 juin 1578, marié à Marie de Rohan, veuve du connétable de Luynes, mort le 24 janvier 1657.

(4) « Le grand La Motte-Houdancourt », comme dit *le Courrier de la Fronde*, fut reçu au parlement le 15 février conseiller *ad honores*, à condition qu'il obtiendrait des lettres de S. M. dans six mois. (*Journal du Parlement.*)

la grande chambre pour écrire une lettre circulaire à tous les parlemens de France, afin de s'unir au parlement de Paris. Ce fut luy enfin qui par son intrigue fit recevoir au parlement le duc de Beaufort pair, sans les lettres du roy (1). Ce duc, depuis qu'il se fut sauvé du bois de Vincennes (2), avoit erré sur les bords de Loir pour se cacher et pour attendre l'occasion de se reproduire et de se venger du cardinal, qui l'avoit fait arrêter sur le soupçon d'une conjuration contre sa personne, avec Saint-Ibal, Varicarville (3), Beauregart (4) et quelques autres mécontens du ministère (5), et, ayant trouvé l'occasion favorable dans ce renversement presque général de tout l'État, il vint en poste à Paris, et il ne fut pas si tôt descendu chez Prudhomme, son baigneur (6), que la rue d'Orléans (7), où il logeoit, fut à même temps remplie de femmes et de cris de joye, tant le peuple s'entête aysément de ses espérances et de ses imaginations.

Le comte de Maure (8), cadet de Mortemart, s'attacha au prince de Conty par complaisance à sa femme, laquelle avoit bien de l'esprit et de la raison, mais qui s'étoit intriguée aux affaires de Port-Royal, où elle voyoit souvent sa nièce, fille du duc d'Atrie.

(1) La lettre du parlement de Paris aux autres cours de France est du 18 janvier. Le même jour prenait place comme pair « le grand duc de Beaufort, sans pair. » Le cardinal de Retz se tait de la part qu'il peut avoir prise à ces décisions.

(2) Le 31 mai 1648.

(3) Varicarville ou Valliquerville, fils de Philippe, seigneur de Valliquerville (près Yvetot), gouverneur de Mantes et de Meulan, et de Marie Briconnet. Campion le donne pour un intime ami de la maison de Vendôme; il avait été, avec Montrésor et Saint-Ibal, un des principaux agents de la conspiration formée contre la vie du cardinal de Richelieu par le duc d'Orléans et le comte de Soissons. Le coadjuteur se vante, on le sait, d'avoir trempé dans ce complot; je ne sais si c'est à cette occasion que Varicarville était devenu de sa plus intime cabale. Il était aussi pensionnaire du duc de Lorraine.

(4) Honorat-Benjamin de Beauregard, écuyer, seigneur de Fresne, capitaine des gardes du comte de Soissons (?), cornette de la compagnie de chevau-légers du duc de Vendôme, agent et non confident de l'entreprise contre la vie du cardinal Mazarin. Dégoûté des mœurs du duc de Vendôme et rebuté de ses procédés, il se laissa gagner par le ministre et devint maître d'hôtel du roi.

(5) Les Mémoires de Campion établissent que les soupçons de Mazarin étaient parfaitement fondés. L'entreprise du duc de Beaufort contre la vie du cardinal manqua par un de ces hasards vulgaires que la Providence oppose souvent aux combinaisons les plus audacieuses et les plus compliquées. Un jour le cardinal ne sortit pas; une autre fois, par pure politesse, il prit une route différente de celle qu'il avait accoutumé et où l'attendaient les affidés du duc.

(6) Le 11 janvier, dit le cardinal de Retz, le 13 disent les *Courriers de la Fronde* avec raison et le *Registre de l'hôtel de ville*.

(7) Au Marais.

(8) Louis de Rochechouart, comte de Maure, fils puîné de Gaspard, comte de Mortemart, et de Louise, comtesse de Maure, grand-sénéchal de Guienne, marié à Anne Doni d'Attichy, mort sans enfants à Essay, près Alençon, le 9 novembre 1669, âgé de soixante-sept ans.

gagé le duc de Retz, son frère, dans les mêmes intérêts, en fit neurs et les complimens de sa part au parlement, luy déclai son frère ayant appris l'obligation que tous les gens de bien les personnes de qualité avoient à la compagnie de s'opp mauvais desseins du cardinal Mazarin, il étoit prêt de la ser une entreprise si utile à l'État en luy offrant son bien, se ses amis, son crédit et sa personne pour la défense d'une cause. Ce prélat ajouta qu'il avoit reçu nouvelle de Norma le duc de Longueville, qui étoit party de la cour depuis qui pour se rendre en son gouvernement, armoit puissamment, avoit déjà près de quatre mille maîtres, tous gentilshommes, a sa personne, disposés à bien servir (2). Car toutes les nouve pres à donner de la chaleur aux affaires venoient principale le coadjuteur, qui étoit toujours prêt à animer les esprits d feu dont il étoit animé luy-même. Il faut avouer aussy que, différens intérêts et dans les différentes passions qui donr mouvement aux ressorts les plus cachés de cette conjuratio le ministre, celle du coadjuteur étoit la plus violente; car frondeur et janséniste que pour être de tous les partis qui p

(1) Henri Massuès, marquis de Bonneval et de Ruvigny, marié en premiè Marie Tallemant, sœur de Tallemant des Réaux, et en secondes noces à la so de Southampton, à diverses reprises député général des Églises réformées se retira en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes et mourut en 1692.

(2) Le duc de Longueville était à Coulommiers lorsque le roi quitta P rendit à Saint-Germain, d'où il accompagna le prince de Conti à Paris et y

servir à sa vengeance. Ce fut dans ce même esprit qu'il demanda aux chambres assemblées, le même jour 3 février, des passeports pour plusieurs prélats arrêtés à Paris, représentant la nécessité qu'il y avoit, dans l'état présent des affaires, qu'ils se trouvassent dans leurs diocèses, pour y empêcher les désordres qui sembloient menacer leurs peuples. Beau prétexte, à la vérité, mais qui n'étoit qu'une couleur pour faire sortir de Paris des gens qu'il avoit gagnés pour aller jeter dans les provinces le feu de la révolte, comme il le fit entendre secrètement au parlement, en leur insinuant que leur présence dans leurs diocèses ne seroit pas inutile au bien et au service de la compagnie, dont il ménageoit les intérêts en toutes choses, ou par luy-même ou par ses amis.

Ce fut alors que Deschâteaux (1), recteur de l'université et bachelier de Sorbonne, un des plus zélés sectateurs de la nouvelle doctrine, homme hardy et remuant, se députa luy-même, avec les Arts et sa suite, pour offrir au parlement leurs services, leurs personnes et une bourse de mille pistoles (2), pour faire la guerre au roy, après avoir répandu son esprit et son emportement contre la cour en ce qu'il y avoit alors de brouillons en l'université. Dans un déréglement si universel, il arriva une aventure qui a peu d'exemples dans les histoires. Le douzième de février, un capitaine de la porte Saint-Honoré se présenta au parquet des huissiers, ayant quelque chose d'importance à dire à la compagnie; on le fit entrer en la grande chambre, où il déclara qu'il venoit d'arrêter au corps de garde (3) un héraut d'armes, avec sa cotte et son habit de cérémonie (4), accompagné de deux trompettes, qui demandoit à parler à la cour et à la ville de la part du roy; et que, l'ayant fait entrer en sa maison avec sûre garde, il étoit venu en donner avis à la compagnie. On délibéra ce qu'il y avoit à faire sur cet incident. Le prince de Conty, les ducs de Beaufort, d'Elbeuf, de

(1) Pierre des Chasteaux, Parisien, docteur de Sorbonne, chapelain de la Cornette, diocèse d'Angers, ordonné prêtre le 30 mai 1643, recteur de l'université en 1648.

(2) « *Du sabmedy* 16 *janvier*. Les recteurs et suppôts de l'université vinrent au parlement luy faire offre de dix mil livres pour le service du public, suppliant la cour de les vouloir conserver en leurs priviléges; à quoi il fut reparty par M. le premier président que la cour acceptoit leurs offres et qu'ils pouvoient s'assurer qu'elle les conservera en tout ce qui dépendra d'elle. » *Registre de l'hôtel de ville.*

(3) Le capitaine qui arrêta le héraut se nommait Michel; mais ce fut le colonel du quartier, Longueil, fils du président de Maisons, qui donna avis au parlement, au prince de Conti et à la ville.

(4) Le héraut se nommait de Loyaque; il était hérant du titre de Navarre; son habit était une mandille sans manches, de velours bleu, couverte de fleurs de lis d'or, une toque de velours noir sur sa tête et un bâton à sa main, couvert d'un même velours et pareillement semé de fleurs de lis.

Luynes, le maréchal de la Mothe furent appelés à la délibération. Il y eut deux avis, le premier qu'on ne pouvoit pas dans la bienséance refuser de l'écouter, que les ennemis recevoient les envoyés de leurs plus grands ennemis, et qu'il étoit du droit des gens, droit sacré et inviolable, de respecter dans les hérauts d'armes l'image des princes et des grands dont ils étoient officiers et qui les envoyoient. L'autre avis, qui fut suivy, étoit que l'on devoit bien se donner de garde de le recevoir, de crainte qu'on ne s'imaginât à la cour que l'esprit d'empire et de domination ne fût monté en la tête de la compagnie, en recevant un héraut d'armes, ce qui ne se pratique que d'égal à égal ou d'ennemy à ennemy : et ceux qui portèrent cet avis soutinrent hautement qu'on ne pouvoit entendre parler le roy par cet organe sans luy faire injure et sans se déshonorer. Ce raffinement de politique pour chercher des détours afin de ne pas obéir ne fut pas approuvé des gens sages. En effet, le biais parut admirable en apparence, mais grossier dans le fond, de fermer la porte à un envoyé du roy qui venoit déclarer ses intentions à la compagnie et de refuser de l'entendre par un principe de respect et d'honneur. Les intelligens ne doutèrent point que le prince de Conty, qui trouvoit son compte dans la guerre et qui la vouloit, ayant en sa disposition les avis des jansénistes qui donnoient aux résolutions le tour qui luy plaisoit, ne fussent ensemble les auteurs d'une désobéissance couverte d'un prétexte spécieux (1). Le parlement envoya les gens du roy au héraut pour luy dire les raisons qu'avoit la compagnie de ne pas le recevoir. Le héraut, sans se lever de son siége ny sans se découvrir, leur répondit que c'étoit à des sujets à obéir sans rien examiner. Ensuite de quoy, ayant commandé aux trompettes de sonner la chamade dans les formes, il déclara le refus injurieux que le parlement faisoit de l'entendre, ajoutant que le roy y pourvoiroit. Le cardinal avoit à Paris deux espions d'importance, Denis Cohon (2), évêque de Dol, et Charles d'Angleure (3) de Bourlemont, auquel il venoit de procurer l'évêché

(1) Le cardinal de Retz, qui se vante toujours, réclame pour lui l'honneur d'avoir inventé ce biais pour refuser les propositions de la cour ; il l'aurait suggéré au bonhomme Broussel, qui en ouvrit l'avis à la délibération.

(2) Anthyme-Denis Cohon, fils d'un fabricant de chandelles, né à Craon, en Anjou, sacré évêque de Nîmes le 29 octobre 1634, transféré à Dol en 1644, se démit de ce dernier siége le 24 novembre 1648. Redemandé par le clergé et le peuple de Nîmes, il fut de nouveau préconisé pour ce diocèse le 27 août 1657 ; il mourut le 7 novembre 1670. Il assista aux assemblées du clergé de 1635, et il est particulièrement maltraité et décrié, à cause de son dévouement au cardinal de Richelieu, dans le *Journal* de cette dernière assemblée, rédigé par l'archevêque de Toulouse, Charles de Montchal.

(3) Charles-François d'Anglure de Bourlemont, fils de Claude, marquis de Sy, et d'An-

d'Aire, qui luy donnoient avis de tout ce qui se passoit au parlement, et qui luy conseillèrent d'envoyer ce héraut, parce qu'ils avoient vu de la disposition dans les esprits à écouter des propositions. Mais ce n'étoit pas leur talent d'être espions, du moins leurs avis ne réussirent pas.

Le même héraut se présenta encore (1) à la porte Saint-Honoré, demandant à parler de la part du roy au prince de Conty et aux officiers de la maison de ville. Longueil, conseiller au parlement, étant de garde, le refusa. Le héraut, après ce refus, mit ses paquets sur la barrière de la porte et se retira. Ces paquets étoient trois déclarations du roy, l'une au parlement, l'autre au prince de Conty, la troisième à la ville, qui furent mises entre les mains du colonel du quartier en dépôt. Quelques jours après on reçut au parlement un envoyé de l'archiduc Léopold, qui venoit luy offrir du secours de la part du roy d'Espagne, comme si cet esprit d'équité et de raison qui étoit le véritable caractère de cet illustre corps eût été éteint par l'esprit de la Fronde joint à celuy de la nouvelle doctrine, lequel régnoit alors dans les délibérations de cette compagnie; car on n'y écoutoit plus les devoirs de l'honneur et de la conscience dans l'étrange confusion où étoient les affaires. Ce fut le reproche que la reine fit au premier président et aux autres députés du parlement qui vinrent à Saint-Germain pour savoir les intentions du roy (2). Cette princesse leur dit avec sa fermeté ordinaire qu'il étoit honteux que le parlement, qui avoit donné tant de marques de sa fidélité au roy, n'eût pas voulu recevoir

gélique de Châteauvillain, né en 1605, ne fut sacré évêque d'Aire que le 25 mars 1650; il fut transféré à Castres en 1657, et à Toulouse en 1662; il est mort le 25 novembre 1669. L'évêque d'Aire était encore en 1648 Gilles Boutaut, évêque depuis 1626, mort en 1649. Guy-Joly, au lieu de l'évêque d'Aire, nomme le P. Faure, cordelier, confesseur de la reine, évêque de Glandèves en 1651, d'Amiens en 1654, mort en 1687. Il avait un grand renom d'éloquence.

(1) Le héraut ne quitta pas la porte Saint-Honoré après avoir reçu la réponse des gens du roi; il fit une seconde semonce au prince de Conti et à la ville. Le prince chargea un gentilhomme de porter ses civilités au héraut et de lui dire qu'il se conformait à la réponse du parlement. « MM. les prévôt des marchands, échevins de la ville de Paris, conseillers et quartiniers, s'assemblèrent ce 12 février, à sept heures du soir, pour entendre et délibérer sur la proposition que venoit de faire M. de Longueil. L'assemblée députa le premier échevin Fournier, le chargeant de témoigner le déplaisir qu'avoit la ville de Paris de ne pouvoir entendre le héraut ni recevoir le paquet que le roy luy a fait l'honneur de luy envoyer, et de donner assurance que la ville étoit toujours disposée d'informer Sa Majesté de la sincérité de ses intentions lorsqu'il luy plaira de luy permettre de luy en donner les assurances de vive voix. » (*Registre de l'hôtel de ville.*) Le lendemain 13 février le héraut fit une troisième chamade et laissa ses paquets sur la barrière. Le parlement ordonna qu'ils demeureraient entre les mains du colonel du quartier.

(2) Le 26 février.

le sieur de l'Isle ny le héraut d'armes envoyés de sa part pour luy faire savoir ses volontés, et qu'il eût écouté un envoyé du roy d'Espagne, l'ennemi de l'État.

Mais enfin, le mauvais exemple de la révolte de Paris se répandant dans les provinces, et les peuples mécontens du ministère commençant à se liguer à la capitale du royaume, on fut d'avis à la cour d'écouter les propositions que les députés du parlement vinrent faire à la reine d'une conférence de paix; laquelle, étant résolue de part et d'autre, commença à Ruel le 4 de mars, où les députés des cours souveraines et de la maison de ville se trouvèrent. Les ducs d'Orléans, de Condé, le cardinal Mazarin, le chancelier, La Meilleraye, d'Avaux (1), Le Tellier et de Brienne (2), secrétaires d'État, furent les députés de la cour. Mais les frondeurs, qui vouloient la guerre aussy bien que les jansénistes, firent naître mille difficultés pour embarrasser la conférence : tantôt c'étoit le maréchal de Turenne qui assuroit le prince de Conty par un courrier au duc de Bouillon, son frère, qu'il amenoit d'Allemagne des troupes les plus aguerries de l'Europe pour secourir Paris; tantôt c'étoit le duc de la Trémouille (3) qui venoit en personne, suivy de la noblesse de Poitou; d'autres fois c'étoient des plaintes de l'infraction de la parole donnée aux députés de Paris pour ouvrir les rivières aux vivres. D'ailleurs les brouillons, pour donner des défiances au cardinal du peu de sincérité du parlement et pour réveiller sa jalousie, écrivoient en cour qu'on traitoit secrètement avec l'archiduc Léopold pour avoir une armée d'Espagne. Mais ces bruits firent un effet tout contraire aux desseins de ceux qui en étoient les auteurs; ils ne servirent qu'à avancer la paix qu'on vouloit empêcher. Car le ministre ayant reconnu la faute qu'il avoit faite d'enlever le roy hors de Paris, par les liaisons que les frondeurs et les jansénistes prenoient avec les Espagnols et par la révolte des provinces qui s'unissoient au parle-

(1) Claude de Mesmes, comte d'Avaux, second fils de Jean-Jacques, seigneur de Boissy, et d'Antoinette de Grossaine, maître des requêtes et conseiller d'État en 1623, ambassadeur à Venise, à Rome, à Mantoue, à Florence et à Turin, puis en Allemagne, prit part au traité de Munster, et mourut à Paris sans alliance, le 19 novembre 1650. On a dernièrement imprimé (1858) quelques-unes de ses lettres à Voiture; en 1650 on avait imprimé *les Lettres de MM. d'Avaux et Servien concernantes leurs différends en l'année* 1644.

(2) Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, fils d'Antoine, seigneur de la Ville-aux-Clercs, et d'Anne d'Aubourg, né en 1595, secrétaire d'État au département des affaires étrangères en 1643, marié en 1623 à Louise de Béon de Luxembourg-Brienne, mort le 5 novembre 1666.

(3) Henri, duc de la Trémouille, fils de Claude et de Charlotte Barbantine de Nassau, né en 1599, abjura le calvinisme en 1628 et mourut le 21 janvier 1674.

ment, on accorda tout de la part du roy dans la conférence pour empêcher la guerre civile, qui s'allumoit de tous côtés, par une paix précipitée, dont le premier président avec les autres députés apportèrent la ratification au parlement le 13 mars, du côté de la cour.

LIVRE QUATRIÈME.

1649.

it inquiet, volage et factieux de la Fronde ne pouvoit pas noder d'une si promte paix, qu'on traversa par toutes sortes : le prince de Conty proposa au parlement (1) qu'il seroit à la compagnie d'écouter l'accommodement sans y mêler des généraux et des personnes de qualité entrées dans le ıvec tant de désintéressement, et dans l'ouverture des avis il ien des gens disposés à aigrir les affaires pour leur propre ar le peuple se plaignit que les passages ne s'ouvroient point ɛs comme la cour l'avoit promis. Ces plaintes furent répan- ıs Paris par le curé de Saint-Merry, dont on se servoit pour e bourgeois de la rue Saint-Martin et de la rue Saint-Denys. lte l'avoit rendu fier, car il se faisoit mieux écouter dans le , son talent principal étant de haranguer des mécontens et oir les esprits à la sédition; il gouvernoit les maris par les dont il s'étoit rendu maître par ses cajoleries dans la direc- prétend aussy qu'il ne servit pas peu à rendre le duc de recommandable dans les halles et à luy donner de la répu- ırmy le peuple. Cet air guerrier du duc joint à son affabilité aux petites gens, et ces belles qualités, prônées par ce curé, grand hâbleur du monde, faisoient tout l'effet que pouvoient ɛeux qui ne cherchoient qu'à brouiller. Ce fut aussy luy qui oire de travailler davantage à l'union de la nouvelle opinion 'ronde; comme l'un et l'autre party étoient animés à peu près ɛ esprit et que l'amour de la nouveauté y régnoit surtout, Du- ɛ trouva par son caractère l'homme le plus propre de tous à pour pratiquer l'union et l'intelligence qui devoit faire la ɛs deux partis. Car, outre qu'il gouvernoit le président de No-

3 mars.

vion, le président de Blancmeny, Morangis (1), frère du président Barillon, qui s'accommodoit de tout, et Gué-Bagnols, ses paroissiens, il s'étoit étably auprès du duc de Beaufort d'une manière à avoir des heures privilégiées pour la communication des affaires et pour les négociations dont on le chargeoit. Enfin c'étoit alors, pour ainsy dire, l'âme des deux partis, afin de les réunir dans un même intérêt, qui étoit de fomenter le désordre, parce qu'on regardoit la paix dans le Port-Royal comme un obstacle aux affaires, aussy bien que dans la Fronde. C'étoit aussy ce que vouloit dire Amyot, son collègue, dans une lettre qu'il écrivoit au P. Annat pour empêcher le retour de Duhamel après son exil, et qui m'est tombée entre les mains; voicy ses termes : « Il ne faut pas penser, mon révérend Père, à faire re-« tourner M. Duhamel; c'est luy qui est auteur de tous les mouvemens « de Paris depuis l'année 1648; il a bien gâté des gens par sa doc-« trine, et encore plus par ses mœurs, qui se servent de la religion « et de la piété pour perdre les autres. » Cette lettre est datée du 9 septembre de l'année 1655 : elle fut écrite à l'occasion des bruits qu'on faisoit alors courir du retour de Duhamel, et personne ne savoit tant de ses nouvelles qu'Amyot, qui le voyoit de près, étant curé de Saint-Merry comme luy.

Le coadjuteur, qui avoit pareil intérêt d'empêcher la paix, cabaloit avec le président Viole, Longueil, Croissy, Blancmeny, et les autres frondeurs qui tous ne craignoient rien tant que le calme, le désordre des affaires publiques leur paroissant avantageux au désordre de leurs propres affaires. Le coadjuteur s'étoit bien mis dans l'esprit du peuple par son dévouement au parlement et par les honnêtetés qu'il faisoit à tout le monde; il commençoit déjà à attacher bien des gens à sa fortune; il prenoit goût à la douceur qu'il trouvoit à tenir chez luy sa cour, comparant ce plaisir aux peines et aux inquiétudes qu'il trouvoit à faire la sienne au ministre. Il avoit soin, par une politique qui luy étoit naturelle, de dire de temps en temps à ses amis du parlement qu'il ne doutoit pas que ce qu'il avoit fait dans l'affaire de Broussel ne luy attirât la colère de la cour, mais qu'il trouvoit tant de gloire à avoir servy tout le parlement en la personne d'un homme si plein de probité qu'il ne s'en repentiroit jamais; que, dans la situation où étoient alors

(1) Antoine Barillon, seigneur de Morangis, fils de Jean, seigneur de Mancy, et de Judith de Mesmes, né en 1599, reçu conseiller le 24 juillet 1620, maître des requêtes le 1er février 1625, résigna en 1643 et fut nommé en 1648 conseiller d'État et l'un des directeurs des finances. Il épousa en 1625 Philiberte d'Amoncourt, dont il n'eut point d'enfants; il mourut le 4 avril 1672 et fut inhumé le 5 à Sainte-Croix de la Bretonnerie. Il était premier marguillier de Saint-Merry (Feydeau).

les esprits à Saint-Germain, il commençoit à se regarder déjà comme la victime publique si l'on faisoit la paix, mais qu'en quelque part de la terre il fût rélégué il y porteroit le même cœur et le même zèle pour leur service; qu'il est vray qu'il n'avoit perdu l'estime de la reine que pour avoir détourné l'orage qui menaçoit le parlement; qu'on ne luy avoit refusé l'agrément du gouvernement de Paris, dont il avoit voulu traiter avec le duc de Montbazon, que parce qu'on l'avoit jugé trop bien intentionné pour le peuple : mais il se trouva, assez heureusement pour luy, que ceux auxquels il vouloit donner de la chaleur pour se les attacher davantage avoient intérêt de l'échauffer luy-même pour le retenir dans leur cabale et pour s'en assurer. Ils n'oublièrent rien aussy de tout ce qui pouvoit ou flatter son ambition ou exciter sa vengeance. Ils le flattoient sur sa naissance, sur son nom, sur le mérite de ses deux oncles cardinaux qu'on luy proposoit comme des modèles, sur sa capacité et sur les autres grandes qualités qui le rendoient bien plus digne du ministère que l'étranger qui gouvernoit, et, par des comparaisons affectées qui ne luy déplaisoient pas, ils l'animèrent d'une manière qu'il se laissa persuader de tout ce qu'on voulut. Impatient qu'il étoit de gouverner, et avide de la place dont on luy parloit, il ne regardoit plus tant les présages des autres et leurs destinations que sa présomption et ses propres espérances; et ce fut sur ce plan qu'il redoubla ses intrigues, et qu'il se donna tous les mouvemens dont son ambition et son naturel remuant le rendoient capable.

Ce fut aussy en ce même temps-là que, ne roulant plus dans sa tête que de grands desseins et de vastes idées, et disant à ses amis les événemens et les suites de cette guerre civile qui ne faisoit que de commencer, Jean de Lingendes (1), alors évêque de Sarlat, l'entendant discourir de la sorte, luy dit plaisamment : « Vous faites comme le diable, Monseigneur, qui prédit le mal qu'il veut faire. » Une autre fois (2), étant venu un peu tard au parlement, où l'on avoit déjà commencé la délibération sur les affaires dont il s'agissoit, en prenant sa place il voulut faire ses excuses au premier président de ce qu'il n'avoit pas été assez ponctuel pour se trouver à l'assemblée dès le commence-

(1) Jean de Lingendes, parent du P. Claude de Lingendes, né à Moulins en 1595, précepteur du comte de Moret et prédicateur distingué, fut sacré évêque de Sarlat le 14 décembre 1642, donna sa démission en 1649, et fut nommé en 1650 évêque de Mâcon. Il mourut le 2 mai 1665.

(2) Le jeudi saint 1er avril. Il s'agissait au parlement de la vérification de la déclaration de la paix. Le cardinal de Retz, qui a noté le mot du premier président, ne convient pas qu'il lui ait été adressé directement.

ment, parce qu'il avoit été obligé de faire les saintes huiles, qui est une cérémonie fort longue, le premier président, avec sa gravité ordinaire, luy demanda *s'il n'y avoit point mêlé de la poudre à canon*; voulant dire par là qu'il y avoit bien de l'ardeur dans l'action qu'il se donnoit. Un mot si plaisant et si à propos ne tomba pas à terre. Et quoyqu'on ne doutât point alors que le mouvement que se donnoit le coadjuteur sur les affaires présentes ne fût un effet de son ambition autant que de sa vengeance (car il n'aymoit pas à être méprisé), on n'a pas toutefois laissé de croire qu'il y entroit aussy quelque chose du dessein pris avec la duchesse de Longueville, où l'on jeta pour ainsy dire les premiers fondemens de cette révolution qu'on méditoit.

Ainsy, malgré les empressemens que la cour faisoit paroître pour la paix, la conférence languit le reste du mois par les froideurs de ceux qui vouloient brouiller. Et quoyque les sages du Port-Royal applaudissent en secret par leur silence à ce dessein sans avoir de mouvement, espérant tirer de grands avantages du trouble où étoient les affaires, on ne laissa pas de remarquer, dans ceux qui y étoient les maîtres, ces inquiétudes et ces agitations qui sont d'ordinaire les effets des grands desseins et des violentes résolutions. Le coadjuteur même y alloit de temps en temps y faire des conférences secrètes avec ce qu'il y avoit de personnes importantes dans le party; mais ce n'étoit que dans les moments qu'il pouvoit dérober à ses autres affaires qui l'attachoient au parlement ou chez la duchesse de Longueville. Car c'étoit là principalement qu'on délibéroit de ce qu'il y avoit à faire contre la cour et pour fomenter le désordre. Il est vray que les visites qu'il rendoit alors à Port-Royal étoient un peu intéressées; car, dans l'abondance qui s'y trouva en ce temps-là par les contributions des dames de qualité qui furent prises dans les rets de la nouvelle opinion, on eut de quoy fournir à la grande dépense que le coadjuteur fut obligé de faire pour soutenir l'éclat de son entreprise, conformément à son génie qui aymoit le faste et la magnificence. Ainsy la considération où il se trouvoit, le pouvoir souverain où se voyoit le prince de Conty, l'adoration du peuple où s'accoutumoit la duchesse de Longueville, qui étoit devenue la reine de Paris et qui gouvernoit alors absolument le prince de Conty, son frère, et le coadjuteur, enfin l'état des affaires de tous les chefs qui se trouvoient en meilleure situation par la guerre, furent alors des obstacles invincibles à la paix. Et sur le bruit qui courut à Paris que le cardinal avoit signé la paix et qu'il revenoit plus glorieux que jamais, les femmes s'attroupèrent dans les rues pour empêcher le traité : entre lesquelles

une harangère nommée dame Anne (1) se distingua par ses cris, disant qu'on laissoit périr des gens de bien leurs bons amis, surtout le coadjuteur, si saint homme, pour faire revenir le Mazarin; et l'on entendit au palais une voix dans la grande salle crier qu'il falloit faire brûler le traité par la main du bourreau (2).

Mais parce que le cardinal vouloit absolument la paix à cause que l'esprit de révolte se répandoit dans les provinces, qui suivoient l'exemple de Paris les unes après les autres, et que les gens raisonnables soupiroient après un accommodement, le coadjuteur ayant mis en vain toute sa politique en usage pour l'empêcher par les écrits que distribuoient les colporteurs, il prit la résolution d'envoyer le marquis de Laigues, son confident, en Flandres, pour avoir des troupes d'Espagne (3). Longrue (4), gentilhomme de Noirmoutier, homme brave et hardy, se joint à Laigues; ils arrivent à Valenciennes, où la duchesse de Chevreuse, qui revenoit d'Angleterre, se trouva par le destin de ses aventures pour connoître Laigues. Ce marquis, qui avoit quelques traits de politesse, de la raison et de la douceur (5), plut à la duchesse par luy-même, mais il luy plut encore plus par le caractère d'envoyé contre le cardinal Mazarin, qu'elle ne regardoit plus que comme l'auteur de ses disgrâces et son persécuteur. Et ce fut par son entremise que Laigues eut de grandes conférences avec le

(1) Loret l'a dépeinte :

..... au large chaperon,
Vieille et hideuse laideron,
La plus séditieuse folle
Qui soit de l'un à l'autre pôle,
La chère idole des frondeurs,
Des coquins et des ravaudeurs,
Bref qui dans corps de harangère
Enferme une âme de mégère.

Elle fut ramassée un jour (1653) par les sergents du guet : l'on s'attendait de la voir à quelque potence qu'elle avait bien méritée, mais la reine la fit relâcher.

(2) Le président de Novion, qui, dit le cardinal de Retz, étoit bien voulu pour s'être signalé dans les premières assemblées des chambres contre le Mazarin... trouva un certain du Boisle, méchant avocat, qui, à la tête d'un nombre infini de peuple dont la plupart avoit le poignard à la main, dit qu'il vouloit qu'on lui donnât les articles de la paix pour faire brûler par la main du bourreau dans la Grève la signature du Mazarin (p. 141).

(3) Ces circonstances sont antérieures à la paix de Ruel et reportent le récit au mois de février.

(4) Pierre du Four, seigneur de Longuerue, lieutenant au gouvernement de Charleville, marié a Barbe Le Blanc de Clois.

(5) Il étoit lourd, dit au contraire le cardinal de Retz, avoit peu de sens et beaucoup de présomption.

comte de Fuensaldagne (1), auquel il représenta qu'il étoit de l'intérêt d'Espagne d'envoyer du secours à Paris. L'archiduc, se défiant de la légèreté de la nation, qui se soumet avec la même facilité qu'elle se révolte, députa don Diégo d'Illescas (2) pour s'informer sur les lieux de l'état des affaires. Ce député fut reçu par le coadjuteur chez Noirmoutier (3) et de là conduit au parlement, auquel il demanda, de la part du roy son maître, que la paix rompue sans raison par le cardinal Mazarin au traité de Munster fût ratifiée et que le désir qu'en avoient tous les peuples ne fût pas frustré par l'intérêt d'un particulier. Comme tout son discours ne roula que sur cet article propre à émouvoir les esprits, le premier président et le président de Mesme (4) trouvèrent que cet envoyé parloit si à propos, pour exciter l'indignation de la compagnie contre le ministre, qu'ils le crurent

(1) Alphonse Pérez de Vivéro, comte de Fuensaldagne, capitaine général des Pays-Bas sous l'archiduc Léopold, mort à Cambrai en 1661.

(2) Don Diégo de Illescas était « un moine bernardin nommé Arnolfini, que Fuensaldagne fit habiller en cavalier », dit Retz, et envoya à Paris dès le mois de février. Il était porteur d'une lettre en blanc-seing de l'archiduc Léopold, qui fut remplie par Longueil et le président de Bellièvre, dit Joly, datée du 17 février et portée au parlement le 19. Cet ambassadeur « un peu d'auberge », en effet, sifflé par le coadjuteur et le duc de Bouillon, signa don Joseph Illescas Arnolfini les propositions qu'il fit au parlement de la part de l'archiduc. Son ambassade fut ensuite fortifiée de celle de don Gabriel de Tolède, qui arriva à Paris après la signature des articles de la paix et la proposition de l'accommodement des généraux de la Fronde. On imagina alors d'un nouveau blanc-seing de l'archiduc dont on fit une lettre au prince de Conti, portant proposition de la paix générale. Cette nouvelle comédie, dont le coadjuteur rendit compte au parlement le 22 mars, et dont il dit qu'il n'y eut peut-être jamais de bêtise plus complète, fit un effet déplorable pour la Fronde au parlement et dans le public, et elle précipita la ratification et la vérification de la paix, qui étaient encore en suspens. Il serait curieux que le bernardin Don Diégo de Illescas Arnolfini fût le religieux de Cîteaux que l'assemblée du clergé de 1641 recommandait à la Sorbonne de charger de faire une *Somme morale*, en réponse au livre du P. Bauny. Il y a deux Joseph (Diégo) Arnolfini, tous deux moines de Cîteaux, sur le registre de la licence de la faculté de théologie, l'un reçu en 1660 et l'autre en 1644. Un troisième Arnolfini, aussi cistercien, a été reçu en 1644; ce dernier se nommait Vincent.

(3) Don Diégo de Illescas, en arrivant à Paris, descendit chez le duc d'Elbœuf. Son ambassade avait été déterminée par Saint-Ibar, toujours *botté* pour traiter avec l'Espagne et toujours en correspondance secrète avec Fuensaldagne. Le coadjuteur correspondait avec Saint-Ibar par l'intermédiaire de Montrésor. Le prélat, ne voulant pas s'aventurer à introduire lui-même l'Espagne dans les affaires de la Fronde, se flatte d'avoir indiqué M. d'Elbeuf, qui donna aussitôt dans le piége et crut par là devenir le plus considérable du parti.

(4) Henri de Mesmes, fils de Jean-Jacques et d'Antoinette de Grossaine, président à mortier en 1627, marié le 21 juin 1621 à Jeanne de Montluc, veuve de Charles, marquis de Resnel, et le 30 décembre 1639 à Marie des Fossés, veuve de Gilles, marquis de Lansac, mourut en 1650. Il avait quelque peu frondé, mais s'était bien vite rallié à la cour, dont il soutenait les intérêts sans trop de hardiesse, car il tremblait comme la feuille, remarque le cardinal de Retz, au milieu des orages du parlement.

aposté; et l'opinion s'étant répandue dans la ville que c'étoit un ambassadeur d'auberge, qui avoit pris ses instructions du prince de Conty et du coadjuteur, on y eut peu d'attention. Les pensionnaires que la cour avoit au parlement favorisèrent cette opinion parmy le peuple, et l'ambassade, qui se faisoit pour fomenter la guerre par des espérances de secours, ne servit qu'à avancer la paix. Le cardinal la vouloit absolument, parce que la guerre partageoit l'autorité entre luy et le prince de Condé, devenu fier par le besoin qu'on avoit de sa personne, et les bourgeois de Paris se lassoient de la guerre. Ainsy la paix, qui fut signée à Saint-Germain (1) le 11 mars, après la modification des articles contestés et l'entière satisfaction qu'on vouloit donner aux intéressés dans la Fronde, fut conclue et ratifiée le 31 (2).

Les députés du parlement et toutes les personnes de qualité qui étoient à Paris allèrent à Saint-Germain faire leur cour dans les fêtes de Pâques, et ce fut alors que la reine répéta tant de fois à toutes les personnes qui vinrent luy faire leurs complimens que les jansénistes avoient fait paroître plus de chaleur que les autres en cette guerre, qui étoit en quelque façon un de leurs ouvrages, et que le roy s'en souviendroit quand il seroit majeur. Cette opinion qu'on en eut à la cour les rendit encore plus suspects et plus odieux, car personne ne douta de la part qu'ils avoient eue dans les désordres; ce qui donna lieu à la cour de nommer cette entreprise la guerre des jansénistes; ce qui fut alors si étably qu'il se trouva peu de gens qui en disconvinrent (3). Et le maréchal de Villeroy (4), gouverneur du jeune prince,

(1) A Ruel.

(2) A Saint-Germain.

(3) On n'exprimait toutefois cette opinion qu'en faisant valoir, comme on dit aujourd'hui, les circonstances atténuantes, et le chansonnier, en blâmant les jansénistes, leur portait respect et leur disait :

Pour vous dont les pieux desseins
Vous font révérer comme saints,
Je n'entends pas bien vos mystères;
Mais sans pénétrer dans le fonds,
Si les motifs en étoient bons,
Les effets étoient bien contraires.

Je n'ose appeler attentat
Votre grand zèle pour l'État,
Voulant nous tirer de souffrance;
Vous ne jugiez pas que ce vœu
Pourroit un jour mettre le feu
Dans les quatre coins de la France.

(4) Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France, fils de Charles, marquis d'Alincourt, gouverneur du Lyonnais, et de Jacqueline du Harlay, né en 1597, marié en 1617 à Madeleine de Créquy, mourut le 28 novembre 1685.

qui connoissoit bien l'esprit du Port-Royal et des nouveaux réformateurs de la morale, avoit coutume de dire souvent au roy, en l'élevant, que le caractère de ces gens-là étoit de ne vouloir ny de pape, ny de roy : ce qu'il répéta encore bien plus dans la suite après la bulle d'Innocent X; et ce qu'il disoit ne laissoit pas d'avoir bien de l'autorité, quoyque le cardinal fût alors le gouverneur en chef et que Villeroy n'en eût presque que le nom. Mais c'étoit un homme sage, bien intentionné, qui avoit plus de solidité d'esprit que de brillant, allant toujours au bien public, informé des affaires du dedans et du dehors le royaume, science qu'il avoit de son aïeul, un des plus grands hommes (1) d'État de son siècle. Ainsy ce qu'il disoit avoit du poids. Et quoyque la reine, par une fausse gloire de fermeté qu'elle fit paroître dans un trop grand attachement au cardinal Mazarin, pensât perdre l'État, toutefois, par sa délicatesse sur la religion et par la fidélité qu'elle eut toujours à s'opposer au jansénisme, elle attira les bénédictions du Ciel sur sa régence et se tira du péril où la foiblesse du cardinal l'avoit exposée dans les premières années de son ministère.

A la vérité, comme cette paix qu'on venoit de faire étoit plutôt une suspension de haine et d'animosité entre les partis qu'une véritable paix, Noirmoutier alla joindre le marquis de Laigues (2), qui négocioit sur la frontière avec les Espagnols pour renouer la guerre : l'un et l'autre étoient dans les intérêts du coadjuteur, qui vouloit des affaires, et les affaires étoient de bons présages à la nouvelle opinion, à quoy le calme étoit contraire. Mais les Espagnols, qui nous regardoient sans cesse flottans entre la tranquillité et l'agitation, n'écoutoient plus ny les envoyés du coadjuteur, ny toutes les propositions de la Fronde. Pour le marquis de Laigues, il fut plus heureux que Noirmoutier, car, en faisant mal les affaires de la Fronde auprès des Espagnols, il fit bien les siennes auprès de la duchesse de Chevreuse, avec laquelle il prit des liaisons qui alloient à quelque chose de plus solide pour sa fortune que sa négociation; et par le bonheur qu'il eut de plaire à

(1) Nicolas de Neufville, seignenr de Villeroy, né en 1543, conseiller d'État en 1567, servit en cette qualité les rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII ; mort à Rouen le 12 novembre 1617.

(2) Noirmoutiers était parti le 6 ou 7 mars pour la Flandre afin de négocier avec M^me^ de Chevreuse auprès de l'archiduc et de soutenir les intrigues de Laigues, qui n'était pas de force à acquérir du crédit ; mais Noirmoutiers lui-même n'avait pas de secret ni de jugement, dit le cardinal de Retz, et pensait surtout à se rendre considérable et à faire ses affaires personnelles. Le coadjuteur voulut en vain le détourner de ce voyage de Flandre. Il le voulut il le fallut. « Il portoit le nom de la Trémouille, il étoit lieutenant général, il brilloit dans le parti. Voilà le malheur des guerres civiles : l'on y fait souvent des fautes par bonne conduite. »

cette duchesse il luy persuada de revenir en France, où il luy fit espérer que l'esprit de la Fronde, qui n'étoit pas éteint, pourroit peut-être la rendre considérable dans une cour humiliée par la paix qu'elle avoit été contrainte de faire avec le parlement, et l'assura même que le prince de Conty, gouverné par le coadjuteur, dont il étoit intime amy, pourroit faire passer son retour pour une des suites du traité, qui s'étendoit à tous les disgraciés. La duchesse, en consentant aux raisons de Laigues, redoubla d'affection pour luy, et cela alla aussy loin que tout le monde l'a su. La nouvelle de son retour étant venue aux oreilles de la reine, elle luy fit défendre de rentrer dans le royaume par la princesse de Guémené, sa belle-sœur; mais il n'étoit plus temps : la duchesse étoit déjà en France, et elle fut reçue à Paris (1) du coadjuteur et des frondeurs d'une manière à donner de la jalousie à la cour, où elle étoit connue par la réputation de son esprit et par le bruit de ses intrigues.

Il ne fut pas difficile au marquis, qui s'étoit déjà rendu maître de l'esprit de la duchesse, de la mettre dans les intérêts du coadjuteur. Elle et luy, ayant d'aussy grands sujets d'être mécontens du cardinal qu'ils en avoient, ne pouvoient pas être désunis : et les liaisons qu'ils prirent ensemble partant du même principe, c'est-à-dire de l'aversion et de l'animosité qu'ils avoient l'un et l'autre contre le ministre, ils firent une cabale qui dans la suite devint redoutable à la cour (2). Au nom de la duchesse, nom de bon augure aux brouillons, les frondeurs, déjà dissipés par la paix, se rallient. Les conférences recommencent, et l'esprit de rébellion se ranime au seul esprit de cette femme aigrie contre la reine et contre le cardinal. La cour étoit alors dans une situation violente, et qui ne pouvoit pas durer longtemps de la sorte. Car ny la reine ne pouvoit satisfaire aux prétentions du prince de Condé par des récompenses proportionnées à ses services, ny le prince, jeune et ambitieux qu'il étoit, ne pouvoit plus garder de modération après le mérite qu'il venoit de se faire auprès du cardinal en le retirant de l'abîme où il étoit : l'obligation que luy avoit le cardinal devenoit insupportable à ce dernier et par son impuissance d'y satisfaire et par les désirs immodérés du prince. Car le cardinal n'espéroit presque plus rien de la douceur molle et languissante du duc d'Orléans, qui ne passoit plus dans son esprit que pour foiblesse.

(1) Le 12 avril.

(2) M. de Luynes servit de lien entre sa mère et le coadjuteur. La duchesse de Luynes étant accouchée, on fit tenir l'enfant sur les fonts par le coadjuteur et mademoiselle de Chevreuse.

Cependant Chavigny, relégué à Pons (1) après son élargissement, écrivoit sans cesse des lettres au prince de Condé pour remplir son esprit de défiances contre le cardinal. La princesse sa mère l'alarmoit d'un autre côté par les ombrages qu'elle luy donnoit des liaisons que la maison de Vendôme prenoit avec le ministre par le mariage de sa nièce (2) avec le duc de Mercœur (3), qui attachoit à ses intérêts le duc de Beaufort et le duc de Nemours (4). La mère, d'un air d'autorité, demandoit au prince son fils s'il trouveroit de la gloire à disputer les grâces de la cour avec le duc de Beaufort. Le prince, animé de toutes ces considérations, faisoit des railleries secrètes et piquantes du prétendu mariage. C'étoit un dangereux railleur; son air méprisant et ses railleries furent empoisonnées par les gens de la cour, toujours prêts à faire des rapports offensans. Les cœurs s'ulcérèrent : ce ne fut plus que défiance entre le prince et le ministre. La défiance fut fomentée par les ennemis de l'un et de l'autre et par leur mutuelle mésintelligence. On avoit apaisé le prince de Conty par l'entrée qu'il eut au conseil à l'âge de vingt et un ans, et par Damvilliers (5), place forte sur la fontière de Champagne, qu'on luy donna en propre. On promit au duc de Longueville le Pont-de-l'Arche, passage important sur la Seine, à cinq lieues de Rouen, et la survivance du gouvernement de Normandie pour ses enfans. On gagna le duc de Bouillon par des espérances qu'on luy rendroit Sedan Le premier président se contenta de la droiture de ses intentions pour toute sa récompense; il est vray aussy qu'il acquit tant d'honneur par sa fermeté, et par la conduite sage qu'il fit paroître dans les désordres, qu'il semble qu'ils n'arrivèrent que

(1) Pont-sur-Seine, département de l'Aube. Magnifique habitation construite par le surintendant Le Bouthillier sur les desseins de Lemuet, détruite et brûlée de fond en comble en 1814 par les alliés.

(2) Laure Mancini, fille de Michel-Laurent et de Marie-Hiéronyme Mazarini, née en 1636, mariée le 4 février 1651 à Louis de Vendôme, duc de Mercœur, mourut le 8 février 1657, après avoir reçu les derniers sacrements des mains de son oncle, le cardinal Mazarin. (*Daniel de Cosnac.*)

(3) Louis de Vendôme, duc de Mercœur, fils aîné de César de Vendôme et de Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, né en 1612, nommé en 1652 gouverneur de Provence, devint par la mort de son père, le 22 octobre 1665, duc de Vendôme. Après la mort de sa femme il embrassa l'état ecclésiastique, fut créé cardinal le 7 mars 1667 et déclaré légat *a latere*. Il mourut à Aix le 6 août 1668.

(4) Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, fils d'Henri et d'Anne de Lorraine, né en avril 1624, marié le 9 juillet 1643 à Élisabeth de Vendôme, fut tué en duel le 30 juillet 1652 par son beau-frère le duc de Beaufort. C'est lui dont le salut, après cette mort tragique, préoccupa la sœur Denise de Martignat, visitandine, dont la vie a été écrite par la mère de Chaugy, qui entre dans le détail des communications surnaturelles dont cette vénérable sœur fut gratifiée à ce sujet. (Voir *les Serviteurs de Dieu.*)

(5) Aujourd'hui du département de la Meuse.

pour sa gloire. On amusa le président de Mesme par des promesses. Mais, quoyque le fort de la révolte parût tout à fait éteint au parlement dans la désunion du corps, dont on avoit gagné la plupart des particuliers par des grâces ou par des espérances, il y resta toutefois encore bien de l'émotion dans les esprits, les intentions étant à peu près les mêmes, par le mécontentement de ceux qu'on y avoit négligés, qui déclamoient contre la paix et en décrioient l'utilité. Le marquis de Laigues, qui vouloit brouiller, parloit de l'accommodement comme d'un calme funeste à l'État. Mais enfin on trouva le moyen de luy fermer la bouche et aux autres amis du coadjuteur par l'accommodement de la duchesse de Chevreuse, qui fut bien reçue de la reine (1) et du cardinal, à condition qu'elle seroit responsable de la conduite du coadjuteur : ce qu'elle promit.

Cet accommodement, qui donna un autre tour aux affaires, fit une nouvelle scène à la cour. Louis Barbier, abbé de la Rivière, homme de nulle naissance, qui avoit gagné les bonnes grâces du duc d'Orléans, auquel l'évêque de Cahors (2) l'avoit donné, s'étoit rendu si considérable au ministre, par l'ascendant qu'il s'étoit acquis sur l'esprit de ce prince, que le cardinal Mazarin fut obligé de garder de grandes mesures avec luy et même de le flatter par des espérances du chapeau de cardinal afin de gouverner l'esprit du duc d'Orléans par son entremise. Cette conduite dura quelque temps; mais l'abbé fut bientôt négligé du ministre dès qu'on n'eut plus besoin de luy, et la nomination prétendue qu'on avoit faite de luy pour être cardinal fut révoquée par un ordre exprès qu'eut le baillif de Valencé, ambassadeur à Rome, d'empêcher secrètement sa promotion, à laquelle on avoit été contraint à la cour de consentir pour soutenir l'inconstance du duc d'Orléans pendant les troubles et pour le retenir dans les intérêts du ministre. Mais, quoyque la cour fût changée par la nouvelle faveur de la duchesse de Chevreuse, qui y devint en grande considération (3), le coadjuteur, s'étant rendu luy-même considérable par le crédit de la duchesse, soutint toujours les intérêts de Port-Royal autant que

(1) Mme de Chevreuse fut reçue à Compiègne par la reine le 8 août. Mme de Motteville donne par le menu les détails de cette réception et signale la curiosité et l'empressement des courtisans à voir Mme de Chevreuse.

(2) Pierre Habert de Montmor, fils de Louis, seigneur du Mesnil, et de Marie de Rubentel, conseiller au parlement et maître des requêtes, grand-aumônier de Gaston, duc d'Orléans, fut sacré évêque de Cahors le 2 mai 1617, est mort à Paris le 27 février 1636.

(3) Mme de Chevreuse ne reprit, sinon crédit, du moins accès auprès de la reine qu'en travaillant aux intérêts du cardinal Mazarin et en fomentant les intrigues contre le prince de Condé.

l'intérêt de ses propres affaires pouvoit luy permettre. Les secours qui luy venoient de ce côté-là, pour fournir à ses dépenses, ne luy permettoient pas de l'oublier, et il savoit fort bien s'en souvenir dans l'occasion où il s'agissoit de rendre service au party, quoyqu'il ne fût pas fort zélé pour la doctrine, comme j'ay remarqué. Il est vray que le peu d'accès qu'avoient les jansénistes à la cour rendoit timides toutes leurs démarches de ce côté-là. Le roy étoit gouverné par le P. Paulin, son confesseur, pour les choses de la religion, qui n'oublioit aucune occasion de luy rendre toutes leurs entreprises suspectes. La reine les connoissoit trop bien pour n'en avoir pas de l'aversion : outre que les avenues auprès de cette princesse leur étoient fermées par la marquise de Senecey, sa dame d'honneur, qui se faisoit un point de religion de leur donner l'exclusion en toutes choses. Le maréchal de Villeroy, gouverneur, et l'abbé de Beaumont (1), précepteur de Sa Majesté, regardoient ces nouveautés comme dangereuses à l'État. Le ministre y prenoit peu d'intérêt à la vérité ; mais, depuis la guerre, le party de la nouvelle doctrine luy étoit devenu odieux parce qu'il ne pouvoit plus douter de l'union de Port-Royal avec la Fronde, de sorte que ce n'étoit que par des chemins couverts et par des intrigues sourdes que cette cabale avoit accès à la cour. Et ce furent les difficultés qu'elle y trouvoit dans tout ce qu'on y entreprenoit qui rendirent les chefs si peu affectionnés au service du roy et les obligèrent toujours à prendre des liaisons avec les frondeurs, n'ayant les uns et les autres rien à espérer que par le désordre ; et, quoyque leur fin fût différente, on peut dire toutefois que le principe étoit le même ; et c'est cette conformité qui m'a particulièrement donné lieu de faire un si grand détail de l'affaire de la première guerre de Paris, qui ne paroîtra point une pure digression à ceux qui seront instruits de l'union de ces deux partis, qui en vouloient à l'autorité souveraine pour s'établir. Ce qui est si vray que l'esprit de la nouvelle opinion imprima l'esprit de révolte dans tous les lieux presque où il se trouva. Car autant que les chefs de la cabale étoient timides et circonspects dans les démarches qu'ils faisoient à l'égard de la cour, dont toutes les avenues leur étoient fermées, autant étoient-ils fiers et hardis dans tout ce qui ne la regardoit pas.

1) Hardouin de Beaumont de Péréfixe, fils de Jean et de Claude de l'Estang, né en 1605 au diocèse de Poitiers, précepteur de Louis XIV en 1647, proviseur de Sorbonne, sacré évêque de Rodez le 18 avril 1649, transféré à Paris en 1662, y mourut le 1er janvier 1671. Il a écrit pour le roi une vie de Henri IV d'un style excellent et charmant, et un recueil de maximes sur les devoirs d'un roi, sous le titre de *Institutio principis*.

Le curé de Saint-Merry, qui avoit pris un caractère et une autorité d'ambassadeur de Port-Royal auprès du duc de Beaufort, du président de Blancmeny et des autres frondeurs, avoit pris aussy un air d'audace parmy les bourgeoises de sa paroisse, qui l'avoit rendu impérieux et téméraire pour tirer d'elles les contributions nécessaires à l'établissement de la nouvelle opinion. Ce fut par cette hardiesse qu'il avoit à demander que toutes ses pénitentes devinrent ses dupes, par les douceurs et par les artifices qu'il mettoit en usage pour les cajoler et pour tirer ce qu'il vouloit d'elles. Car rien ne luy réussissoit mieux que son effronterie et sa témérité, et rien ne l'encourageoit que le trouble universel qui décourageoit les gens de bien.

Ce fut aussy en ce temps-cy que l'archevêque de Sens, devenu orgueilleux par la foiblesse du ministre et par le désordre des affaires, reprit d'un air plus violent ses premiers erremens dans la persécution qu'il avoit commencé à faire aux jésuites et autres religieux, prétendant relever d'autant plus les intérêts de la nouvelle doctrine qu'il humilioit davantage tous ceux qui étoient dans la doctrine orthodoxe de l'Église et dans les bons sentimens, surtout les jésuites. On avoit résolu, dans l'assemblée du clergé qui se tint à Paris en l'année 1645, de ne donner plus que des approbations limitées aux réguliers, pour les tenir davantage dans la dépendance, et de leur interdire les confessions de la quinzaine de Pâques. L'archevêque de Sens, qui ne cherchoit qu'à faire parler de lui, fut le premier à faire le zélé dans l'observation de cette ordonnance, et, après avoir défendu aux jésuites d'exposer le saint Sacrement aux quarante heures, les trois jours de carnaval, selon la manière qui se pratique dans toutes leurs églises (1), il leur ordonna l'année d'après de ne confesser à Pâques que dans son église cathédrale : à quoy ils se soumirent par une humble condescendance, avec précaution toutefois, pour ne pas luy donner lieu de fonder un titre de possession pour l'avenir sur une conduite qui n'étoit que de bienséance, mais dont il se servit comme d'une démarche pour faire l'année d'après le fracas qu'il méditoit. Car ce n'étoit presque jamais que pour satisfaire sa vanité et pour se distinguer par quelque chose qu'il pensoit à faire du bruit. Il avoit alors un grand-vicaire nommé de Segures (2), dont la vie n'étoit pas fort réglée. Il étoit Basque, de

(1) Cette pratique de dévotion avait été instituée au seizième siècle par le cardinal Gabr. Paleotti, archevêque de Bologne.

(2) François de Ségures, né au diocèse de Bayonne, licencié en théologie de la maison de Sorbonne en 1642, avait donné de grandes espérances au parti janséniste, si nous en jugeons par ce fragment inédit d'une lettre du docteur Arnauld à Saint-Cyran, du mois de septembre 1641 : « M. d'Andilly me dit aussi qu'il travailloit à

médiocre condition, et il fut donné à l'archevêque par Duhamel : il en fit son vicaire et le confident secret de ses intrigues. L'archevêque s'étant attaché à une veuve d'un maître des requêtes, qui s'étoit venue établir en une terre qu'elle avoit au diocèse de Sens, nommée de Grandchamp, Segures s'attacha à une parente qu'elle avoit alors auprès d'elle, qui venoit de se convertir, qu'il fut obligé d'épouser pour s'être précipité à luy donner des marques prématurées de son amour ; le mariage s'étant fait clandestinement, il continua ses fonctions de grand-vicaire : et on prétend qu'on le vit servir à l'autel après cette équipée. Il étoit devenu le ministre public des ordres de l'archevêque dans la conduite de son troupeau, et aussy l'instrument de ses débauches, luy qui étoit l'organe de ce qu'il y avoit de plus saint dans le ministère de son caractère sacré. Le mariage étant découvert, Segures fut obligé de se retirer à Paris, où il tomba dans la misère et fut réduit à se faire maître d'école : et après avoir subsisté quelque temps des aumônes de Duhamel, il mourut misérable.

Cependant l'archevêque faisoit de petits voyages de Sens à Paris pour y voir la duchesse de Longueville et pour luy rendre ses assiduités : car elle luy tenoit alors fort au cœur et il eut bien de l'attachement pour elle. Il ne s'est rien vu de pareil aux cadeaux qu'il luy donna, et aux magnificences qu'il luy fit dans ses voyages de Paris pendant cette année ; et l'on dit que, dans les banquets qu'il fit alors à la duchesse et à d'autres dames de ses bonnes amies, il inventa un parfum qui n'eut point d'imitateurs, tant la dépense en étoit excessive et le luxe exquis. Car toutes les bougies des lustres et des chandeliers étaient parfumées ; et les parties du parfumeur, qui montoient pour

cultiver quelques bons mouvemens que Dieu sembloit avoir mis dans l'esprit de M. de Ségures ; vous le connoissez, et il me semble qu'il vous venoit voir autrefois. Il est certain que, s'il étoit entièrement à Dieu, il pourroit beaucoup servir, ayant de l'esprit et réussissant fort bien dans l'école. Il est amateur de M. Jansen à un point étrange, et il le possède fort bien. Il me satisfit au dernier point au dernier acte qu'il a fait. Il s'apprête d'en faire un où il veut couler adroitement tout ce qu'il pourra de la doctrine de M. Jansen. Ce seroit un garçon, si Dieu l'attiroit à lui tout de bon, qu'on pourroit porter à une chaire. » Sur un si bon témoignage l'archevêque de Sens s'empressa de s'attacher le personnage en qualité de vicaire général. Ségures n'avait cependant pas encore reçu les ordres sacrés, car il ne faut pas oublier que la juridiction est indépendante du caractère sacerdotal. La catastrophe qui priva le vicaire général de l'archevêque de Sens de la place brillante qu'on lui eût donnée dans le nécrologe de Port-Royal fit aussi disparaître des diverses éditions des *Lettres* d'Arnauld l'aveu des espérances qu'on avait fondées sur lui. On le trouve dans l'*Histoire de la constitution* UNIGENITUS de dom Vincent Thuillier, liv. III, p. 519. (Bibl. imp. Résidu Saint-Germain, 326.) Et ce fragment appartenait à la lettre huitième de l'édition de 1727. Ségures intervint dans les orages de la Sorbonne concernant le syndicat d'Hallier et fut chargé alors par l'archevêque d'Embrun de porter des paroles d'accommodement aux opposants.

ce seul article à huit cents francs, sont encore à payer. Ce parfumeur s'appeloit Valdor. La cause fut plaidée au parlement de Paris, où l'archevêque fut condamné à payer. Il faisoit tremper dans de l'ambre liquéfié les bougies de cire dont il se servoit pendant le repas, qui rendoient une si suave odeur qu'on oublioit les viandes et qu'on cessoit de manger par l'enchantement où l'on se trouvoit d'une respiration si délicieuse, le goût, qui est un sens plus terrestre et plus grossier, cédant à l'odorat, qui est un sens plus noble et plus spirituel. Et il avoit fait mettre sous chaque couvert une paire de gants de femme musqués : l'eau d'ange, le jasmin et la fleur d'orange y furent répandus à profusion Ce fut ce prélat, qui s'appeloit d'ordinaire dans ses lettres pastorales le successeur des Apôtres et l'imitateur de leur zèle, luy qui nommoit les jésuites et les capucins indignes du nom chrétien, corrupteurs de la morale, séducteurs des âmes, gens relâchés et dissolus, qui fut auteur d'un plaisir si mol et si délicat qui étoit sans exemple et qui depuis n'a pas eu de suite, tant il étoit somptueux. Le bruit courut environ ce temps-là qu'il donna un repas à la duchesse de Longueville, et à quelques autres dames des plus mondaines et des plus brillantes de Paris, qu'il fit servir par autant de jeunes hommes mollement vêtus, avec une délicatesse et dans une magnificence qui ne ressentoit que la volupté. Et l'on prétend que ce fut par ces sortes de dépenses qu'il gagna les bonnes grâces de la duchesse, qui prenoit plaisir à être adorée, et que, dans la privauté de la table et de la bonne chère, elle luy inspira cet esprit de révolte qu'il fit paroître depuis, se mettant à la tête de quelques troupes, comme nous verrons l'année suivante. C'étoit là l'esprit, le caractère et la conduite de ce prélat, qui ne parloit que de l'Évangile, que des canons, que de l'esprit des apôtres, quand, revêtu de son autorité épiscopale, il prenoit la plume à la main pour écrire un mandement ou pour composer une lettre pastorale : sévère et voluptueux, dévôt et galant, selon le personnage qu'il jouoit, tantôt entêté d'intrigues de femmes, et tantôt zélé pour la manutention des droits de l'épiscopat, léger et volage dans toutes ses passions, ferme et immuable dans sa seule vanité : car la vanité étoit le principal ressort de tous les différens mouvemens de son esprit ; jamais homme ne fut plus vain ny d'un air plus ridicule : ce ne fut que par cet esprit qu'il se mit dans la tête de faire la guerre au roy, après avoir eu la témérité de faire des galanteries à la reine. C'étoit là à peu près le caractère de l'archevêque de Sens, qui étoit payé de Port-Royal pour en soutenir les intérêts, comme le coadjuteur de Paris :

et voilà quel fut l'esprit de ces deux grands prélats qu'on entretenoit splendidement pour paroître à la tête de la cabale, afin que du moins leur qualité pût servir à éblouir, si leur vie ne servoit pas à édifier. Et comme on les connoissoit bien, on employa moins leur personne que leur nom pour donner de la réputation aux affaires d'un party qui ne cherchoit à se signaler que par les maximes d'une morale étroite et d'une vie sévère et réformée.

L'émotion de Paris s'étoit répandue jusque dans la Sorbonne : ce n'étoit pas un même corps, tant les esprits en étoient partagés : on n'y respiroit que la division et la partialité. Et tout ce qui s'y étoit passé jusqu'alors n'étoit à proprement parler que des froideurs, en comparaison de ce qui suivit. Car, outre qu'on jeta la défiance dans tous les esprits pour les envenimer les uns contre les autres, il ne se trouva presque point de bachelier sur les bancs qui ne cherchât à se signaler par quelque nouveauté. La jeunesse, charmée de la doctrine de l'évêque d'Ipres dont on luy battoit sans cesse les oreilles, s'exerçoit à défendre ses sentimens, qu'elle fourroit partout. Les disputes retentissoient des matières de la grâce et de la liberté, dont on faisoit entrer quelque trait dans toutes les thèses. Cette licence de tout dire et de tout penser, qui croissoit de jour en jour, choqua Nicolas Cornet, théologien du collége de Navarre, alors syndic de la faculté, homme bien intentionné, et, tout modeste qu'il étoit, d'une grande expérience, zélé pour la religion, savant dans les matières de la grâce; il en parla à Jacques Pereyret, professeur en théologie du même collége et à quelques autres de ses amis, qui luy représentèrent qu'il étoit de son devoir de s'opposer à ce désordre et d'en informer la faculté : ce qu'il fit après y avoir mûrement pensé. Il en parla à l'assemblée qui se tint le premier jour de juillet de cette année 1649; il fit de grandes plaintes de la liberté que prenoient la plupart des bacheliers de mettre dans leurs thèses des propositions peu orthodoxes, ajoutant qu'il paroissoit même de l'affectation dans la hardiesse qu'ils prenoient d'introduire des opinions nouvelles, peu conformes à l'esprit de la faculté et tout à fait contraires à la doctrine qu'on y avoit toujours enseignée. Il représenta que cette licence étoit montée à un tel excès qu'ayant rayé, le mois passé, de la thèse, d'un bachelier une de ces propositions, elle avoit été remise et soutenue, et qu'un docteur nommé du Castel (1), qui

(1) Peut-être François Castel, curé de Compans, près Dammartin, diocèse de Meaux, aujourd'hui département de Seine-et Marne, licencié en 1640, signataire de l'appel au parlement contre les propositions de Cornet.

présida à une thèse au collége de Montaigu, en fit soutenir une autre dans un sens tout opposé à celuy qui avoit été corrigé ; que, dans une dispute, Sainte-Beuve avoit, des écoutes, imposé silence au bachelier qui disputoit, sans faire réflexion qu'il entreprenoit sur les droits du président. Il se plaignit de ce qu'on voyoit avec douleur que la Sorbonne commençoit à se départir de ses anciens sentimens, ne se gouvernant plus par les formes ordinaires; que c'étoit une vieille maxime révérée de tous les sages, qui y avoient eu du crédit, de ne rien innover dans un corps qui ne subsistoit depuis tant de siècles que par un attachement inviolable à ses principes; qu'il falloit détruire cet esprit de nouveauté qu'on vouloit introduire, et que la seule voye qui restoit de remédier à ce désordre étoit de faire examiner un extrait de sept propositions auxquelles, par un esprit d'innovation, on vouloit donner cours dans la faculté.

Il falloit tout le zèle d'un aussy homme de bien qu'étoit le syndic pour faire une démarche aussy pleine de résolution que celle-là; car l'extrait des sept propositions étoit un abrégé de ce qu'il y avoit de dangereux dans le livre de l'évêque d'Ipres, dont les cinq premières propositions étoient tirées; les deux autres, qui regardoient le sacrement de Pénitence, y avoient été ajoutées pour faire passer les cinq autres en leur compagnie et pour cacher le dessein qu'on avoit d'attaquer de droit fil la doctrine de cet évêque, ce qui étoit une entreprise délicate dans la situation où étoient les esprits. Mais cette précaution fut inutile. Les docteurs intéressés en cette doctrine s'alarmèrent. On prit feu de part et d'autre, de telle force qu'on entendit des voix, dans la confusion et dans le tumulte de la délibération, qui parloient de martyre et d'autres de nouvelles barricades si l'on passoit plus avant. Sainte-Beuve, Bourgeois, Guillebert, Marcan (1), Saint-Amour s'opposèrent avec bien de l'opiniâtreté à l'examen de ces propositions; Marcan dit qu'on en vouloit à la doctrine de l'évêque d'Ipres sous le prétexte de ces propositions. Mais, après bien de la chaleur des deux partis, Mulot (2), doyen de la faculté,

(1) Philippe Marcan, né à Paris en 1623, docteur de Navarre, signataire de l'appel au parlement contre les propositions de Cornet, entra en 1650 dans la communauté de Duhamel, à Saint-Merry. Forcé de quitter la paroisse en 1656, il suivit Feydeau au Plessis-Picard, à Melun et à Saint-Maurice. Pour éviter une lettre de cachet qui l'exilait à Sarlat, il se réfugia à Merentais, maison de campagne de l'abbé Le Roy, près du Port-Royal des Champs ; il y mourut subitement le 1er janvier 1658.

(2) Jean Mullot, né à Paris en 1568, licencié en 1600, docteur de la maison et société de Sorbonne, mourut sénieur de Sorbonne et doyen de la faculté de théologie, le 2 décembre 1653. Il avait été confesseur de Richelieu. Il passait pour aimer suffi-

conclut, suivant la pluralité des suffrages, qu'on examineroit ces propositions, et l'on députa des commissaires pour les examiner. C'étoit beaucoup, pour ainsi dire, que de rompre la glace dans une affaire si importante, où l'on n'avoit encore osé toucher par le soin qu'on avoit eu de faire passer la doctrine de l'évêque d'Ipres sous le nom de saint Augustin.

L'entreprise de Cornet ayant été prise par les jansénistes pour un attentat (1) dont on craignoit les suites, il parut divers écrits pour la combattre, dont les principaux furent celuy de l'abbé de Bourseis et celuy du docteur Arnault : celuy de Bourseis étoit écrit en latin et portoit pour titre : *Propositions à examiner au premier jour de Sorbonne* (2). Tout le dessein de cet écrit étoit que les propositions étoient tirées du livre de l'évêque d'Ipres, mais qu'elles ne contenoient que la doctrine toute pure de saint Augustin. Celuy d'Arnault étoit d'un style amer, violent, emporté, injurieux aux jésuites, qui ne paroissoient point en toute cette affaire et dont il ne s'agissoit pas, et avoit pour titre : *Considérations sur l'entreprise faite par M. Cornet, syndic de la faculté, en l'assemblée de juillet* 1649 (3).

samment la bouteille, et la couleur rubiconde de son nez prêtait à bien des plaisanteries. C'était d'ailleurs un des adversaires des réguliers.

(1) C'est bien un attentat en effet aux yeux du parti : Saint-Amour et ses illustres et graves secrétaires, Le Maître et Sacy, décrivent minutieusement et solennellement toutes les circonstances du crime. « Le concours des docteurs tant séculiers que réguliers, disent-ils, que Cornet avoit fait venir de toutes parts, commença à faire soupçonner qu'il y eût quelque coup d'importance à faire. M. Cornet luy-même parut plus agité et plus pensif qu'à son ordinaire; et, bien qu'il eût eu tout le loisir qu'il luy falloit pour se rendre familière cette résolution extraordinaire, il hésitoit pourtant et paroissoit interdit lorsqu'il étoit sur le point de l'exécuter; comme si Dieu luy eût voulu donner quelque pressentiment des maux effroyables qu'il alloit faire à l'Église par cette proposition. Quand il voulut commencer à parler, après avoir ouvert à demy la bouche deux ou trois fois, il la ferma et baissa la vue à terre; puis, la relevant, il se tourna vers la porte de l'assemblée, de laquelle il étoit très-éloigné, car c'étoit dans la grande salle de la Sorbonne que cette assemblée se tint; et, voyant cette porte tant soit peu entre-bâillée, il recommanda à celuy qui la gardoit de la fermer entièrement. Enfin après être demeuré beaucoup en suspens et avoir tenu l'assemblée assez longtemps dans l'attente de ce qu'il avoit à proposer, il dit qu'il avoit par le passé fait tout son possible pour maintenir le repos et l'union dans la faculté...; qu'il avoit dissimulé et s'étoit accommodé autant qu'il avoit pu dans l'espérance de remédier [au désordre] par la douceur....; mais qu'à présent il voyoit bien que toute son adresse et sa patience étoient inutiles, qu'on en abusoit, qu'on prenoit son silence et celui de la faculté pour une tacite approbation de ces opinions-là, qu'il ne croioit pas pouvoir en conscience dissimuler davantage ces désordres sans en avertir la faculté et sans la supplier d'y apporter les remèdes nécessaires. » *Journal* de Saint-Amour, prem. partie, ch. VI, p. 11 et 14.

(2) Propositiones de gratia in Sorbonne facultate prope diem examinandæ, propositæ Calend. Jun. 1649.

(3) Il eut trois éditions. (Saint-Amour.)

Arnoult, que la reine voulut envoyer à Rome pour rendre compte de sa doctrine, avoit disparu depuis quelque temps : on croit qu'il étoit alors caché, ou à Port-Royal, ou chez la veuve Angran (1), sa pénitente affidée, qui le tint dans sa maison plusieurs années sans que son domestique en eût connoissance. Ce fut de ce lieu de retraite si secret qu'il envoya à ses amis son écrit, où il débute par une audace qui ne pouvoit venir que d'un esprit présomptueux : et cette présomption étoit le caractère qui régnoit le plus souvent dans cet ouvrage. Il appelle ce projet de propositions tirées du livre de l'évêque d'Ipres une chimère formée en la tête du syndic, qui ne tend qu'à mettre la division dans la faculté et à y former une espèce de schisme, pour l'affoiblir et la rendre moins capable de résister aux ennemis de l'Église, l'esprit de la faculté étant de laisser chacun dans son sentiment pour empêcher que la diversité d'opinions n'éclate en des partialités scandaleuses. Il déclare que c'est surprendre la faculté par la proposition imprévue d'une affaire de cette importance sans en communiquer à personne qu'à ceux de sa faction : artifice digne d'un homme qui a porté la robe de jésuite, comme a fait Cornet (2). Il représente que c'est flétrir en quelque sorte l'auteur de ce livre que de se défier de sa doctrine en luy donnant des juges et des censeurs ; que cette conduite du syndic n'est qu'un artifice de cabale, qui ne tend qu'à ruiner l'honneur de la faculté, l'exposant aux passions de ceux qui sont de son corps et au mépris de ceux qui n'en sont pas ; que ce n'est qu'un complot formé pour ruiner la doctrine de saint Augustin. Il déclare que les sentimens nouveaux, dont se plaint le syndic, qu'on veut introduire dans la faculté par la jeunesse, ne sont que les anciennes maximes de ce Père, et que ce ne sont que les ennemis de la solide pénitence et les disciples de Molina, c'est-à-dire les jésuites, qui sont auteurs de cette entreprise afin de couvrir la honte de leur doctrine si décriée dans le public. Après quoy il s'emporte contre les commissaires nommés pour l'examen de ces propositions, qu'il appelle les chefs de cette faction ; et il maltraite Pereyret, savant homme, l'appelant insolent, de se départir des sentimens de saint Augustin, pour lequel

(1) Catherine Angran, fille d'Euverte, vicomte de Fontpertuis, et de Catherine Taignier, née en 1613, mariée le 10 janvier 1639 à Jacques-Barthélemy Angran, sieur de Belisi, conseiller au grand conseil, mourut le 25 mai 1701 et fut inhumée à Saint-Louis-en-l'Ile.

(2) Nous avons déjà rectifié cette erreur, qui pouvoit être volontaire de la part d'Arnauld; nous en avons indiqué le prétexte.

il n'a nul respect; car saint Augustin, dit-il, étant l'organe de la grâce, il s'agit s'il doit être juge ou jugé. Enfin, après avoir fait de grands éloges de la doctrine de ce saint, dont il n'étoit pas question, il convient que les cinq propositions extraites par le syndic sont prises du livre de l'évêque d'Ipres; mais il prétend qu'elles ne sont pas extraites dans leur sens naturel, et que le syndic ne les a embarrassées d'équivoques et de ténèbres affectées que pour surprendre le jugement de la faculté. Car, si son intention a été droite, pourquoy n'a-t-il pas démêlé la vraye doctrine de saint Augustin d'avec celle qu'il luy impute, si ce n'est qu'il n'a pas été assez habile, ny assez laborieux pour cela? Le reste du discours est remply d'injures et d'invectives; ce ne sont, à ce qu'il prétend, que des excès, que des énormités, que de la passion, que lâchetés inouyes, que hardiesses insupportables, qu'aveuglement et que toutes sortes d'attentats. Il montre que la faculté ne peut former de censures sur des propositions si vagues, capables de jeter les censeurs dans la confusion et dans des disputes à ne jamais finir. Et il conclut par des faussetés qu'il avance sur la congrégation *de Auxiliis*, prétendant que les papes ont défendu de traiter de ces matières et que l'archevêque de Paris ne vouloit point qu'on en disputât. Et après avoir traité le syndic et les jésuites d'un air si passionné et leur avoir dit tant d'injures, il propose une conférence pour pacifier ces différends à l'amiable, en citant un grand passage de saint Prosper aux semi-pélagiens, qui n'avoit nul rapport aux affaires présentes.

Un discours si plein de chaleur marquoit quelque intérêt caché; car un homme sage et modéré n'auroit point parlé de la sorte s'il n'eût été piqué par de fortes considérations. Et si la doctrine de l'évêque d'Ipres, dont on a prétendu si faussement depuis qu'il ne s'agissoit pas dans les cinq propositions, luy eût été indifférente, ou que ces propositions ne l'eussent pas regardé, il n'auroit pas fait tant de bruit. Mais, outre que le docteur ne risquoit rien à parler si hardiment, étant sûr de la personne qui le cachoit, il voulut échauffer les esprits de ceux qui étoient sur les rangs pour défendre la doctrine de l'évêque d'Ipres contre laquelle on commençoit à se déclarer si hautement, ne pouvant pas le faire, et leur apprendre ce qu'ils avoient à faire par ce qu'il faisoit luy-même. Ainsi il n'oublia rien de ce que l'éloquence a de force pour animer tout le party à résister au dessein de Cornet : et d'autant plus que la démarche que ce syndic faisoit étoit importante à la cabale, d'autant plus vouloit-il faire paroître la nécessité qu'il y avoit à s'y opposer, sans rien mé-

nager. Il est vray aussy qu'un écrit si véhément et si hardy fut ou comme un signal pour obliger ceux qui s'intéressoient à la doctrine de l'évêque d'Ipres à la défendre, ou comme une règle des sentimens et de la conduite qu'on devoit prendre dans le party pour résister à ceux qui l'attaquoient. Ce qui eut tout son effet : car, comme on ne considéra plus l'examen des propositions présentées par le syndic que comme un attentat contre l'évêque d'Ipres, on s'opiniâtra à l'empêcher par tous les artifices dont on put s'aviser. Car ce qui n'étoit auparavant que chaleur et animosité devint emportement et fureur. L'assemblée du mois suivant, où les commissaires devoient rendre compte des propositions qu'ils avoient examinées, se passa dans le désordre et dans la confusion. Louis de Saint-Amour, homme hardy et entreprenant, produisit un acte d'appel comme d'abus au parlement de l'entreprise du syndic et du jugement des commissaires, qui fut signé par plus de soixante docteurs jansénistes, et l'assemblée fut rompue par la contestation de Loizel (1), curé de Saint-Jean en Grève, chancelier de la faculté, qui prétendoit devoir présider en cette occasion où il s'agissoit de censure, le doyen prétendant que c'étoit à luy : on ne put décider la chose dans le tumulte qui s'étoit déjà formé sur l'examen des propositions.

La requête fut dressée et mise entre les mains de Broussel (2), l'homme du parlement alors le plus à la mode. Elle portoit que, l'entreprise étant abusive, contraire aux statuts de la faculté et aux arrêts de la cour confirmatifs de ces statuts, il luy seroit défendu et aux commissaires de passer outre en l'examen des propositions jusques à ce que la cour en eût ordonné. Le public avoit été déjà amplement informé de cette affaire par l'écrit d'Arnault, de sorte qu'au moment où Broussel ouvroit la bouche, pour faire son rapport de la requête, Molé, premier président, habile magistrat et consommé dans les affaires, sans donner le temps au rapporteur d'exposer les moyens de l'appel et d'expliquer les fins de la requête, prit la parole et dit que c'étoit une chose à examiner à loisir avant que d'en rien ordonner, et ajouta que les appelans étoient des novateurs, niant que Jésus-Christ fût mort pour tout le monde et enseignant que les

(1) Pierre Loisel, né à Compiègne le 6 juin 1606, licencié en 1636, reçut le bonnet de docteur le 26 juin de la même année, et le même jour de l'année suivante fut nommé curé de Saint-Jean en Grève. Il fut chancelier de l'université et sept fois recteur. Il mourut le 19 mai 1679. Il fut aussi le second supérieur des ermites du Mont-Valérien.

(2) On peut la lire au *Journal* de Saint-Amour, p. 22 et suiv.

commandemens de Dieu étoient impossibles même aux personnes justifiées. L'autorité du premier président et cette gravité qui luy étoit naturelle fermèrent la bouche à Broussel (1). Mais, pendant qu'on proposoit un accommodement, il parut dans le mois de septembre un projet informe de censure des propositions extraites du livre de l'évêque d'Ipres, qu'on fit courir par Paris. On crut que c'étoit une copie de l'écrit que Pereyret, docteur de Navarre, avoit présenté au nonce du pape pour l'informer de ce qui se passoit et pour l'obliger d'en écrire à Rome. Les jansénistes, alarmés de ce projet, firent assigner à la cour Cornet, Pereyret et Morel, sous le nom desquels on le faisoit courir, pour le reconnoître ou pour le désavouer. Le président Le Coigneux (2), qui présidoit à la chambre des vacations, après avoir tenté en vain de les accommoder en leur représentant l'indécence qu'il y avoit de s'emporter les uns contre les autres étant d'un même corps et devant être animés d'un même esprit, ordonna des défenses aux parties, respectivement de part et d'autre, de publier ce projet de censure et de disputer sur les propositions contenues dans l'extrait jusques à ce que la cour en eût ordonné autrement. Le syndic et ses amis n'eurent pas de peine à se soumettre à l'arrêt et à se taire, dans le dessein qu'ils prirent de se pourvoir à Rome de crainte qu'une opposition interjetée au parlement par leurs adversaires ne le fit avorter. Ce projet de censure, où les propositions étoient qualifiées, avoit en effet été dressé par Pereyret pour servir d'instruction au nonce, sur l'expérience qu'avoit ce docteur que le nonce avoit beaucoup déféré à son sentiment lorsque, ayant été consulté si c'étoit l'avis de la Sorbonne que l'autorité fût égale entre saint Pierre et saint Paul, à l'occasion du livres *des Deux Chefs*, le nonce fit passer le désavœu par écrit de Pereyret pour le sentiment de tout le corps.

Dans le dessein que prirent Cornet, Le Moyne, Morel, Pereyret,

(1) Saint-Amour, dont le métier était déjà d'écouter aux portes, remarque que Broussel essaya une fois ou deux de répliquer; mais M. le premier président reprenait sans cesse la parole dès que M. Broussel disait deux mots pour lui répondre. « Ce fut une chose dont je fus moy-même témoin, la porte de la grande chambre du côté du greffe étant demeurée quelque temps entr'ouverte, et moy m'y étant rencontré dans ce moment-là. » *Journal*, p. 24.

(2) Jacques Le Coigneux, seigneur de Lierville et de Bachaumont, marquis de Belabre, fils unique d'Antoine et de Marie de Longueil, reçu conseiller au parlement en 1611, président des requêtes le 26 décembre 1616; en la chambre des comptes en 1619; chancelier et chef du conseil de Gaston d'Orléans, et enfin le 20 décembre 1630 président à mortier; marié d'abord à Marie Cerisier, puis à Marie Bitault, et en troisièmes noces à Léonore de Chaumont, mourut le 2 août 1651. On l'avait surnommé Maître Gonin.

Grandin et les autres docteurs du bon party, de penser à consulter Rome sur les propositions dont il s'agissoit, ils crurent qu'il importoit de faire nommer Hallier pour succéder à Cornet au syndicat, comme le plus propre à entrer en ce dessein et à le faire réussir, parce que c'étoit un homme de réputation dans la faculté, ferme dans ses résolutions et assez bien intentionné pour les affaires de la religion. Le dessein pris, la brigue des amis de Cornet jointe aux amis de Hallier le fit réussir : il fut déclaré syndic le premier d'octobre. Saint-Amour, docteur de la faculté, s'y opposa. C'étoit une espèce d'homme d'un caractère fort particulier : il étoit fils d'un cocher de la reine et s'étoit fait docteur de Sorbonne par ces sortes d'intrigues dont se servent ceux qui ne peuvent l'être par les règles. Comme, par le caractère de son esprit, il étoit de ces aventuriers qui se fourrent d'eux-mêmes partout et qu'on fait entrer en ce qu'on veut, on l'engagea aisément à s'opposer à la nomination de Hallier pour le syndicat, malgré l'ancienne amitié qui avoit été entre eux. Car Hallier n'avoit pas peu contribué à faciliter la promotion de Saint-Amour au doctorat, qui n'avoit nul fond pour y parvenir de son chef : et cette amitié s'étoit fomentée par de petits régals que Saint-Amour faisoit à Hallier, qui aimoit le bon vin, dont Saint-Amour, qui ne le haïssoit pas, étoit toujours bien pourvu. Il y ajoutoit des omelettes à la janséniste : car on donnoit ce nom à tout ce qu'il y avoit d'exquis pour le manger dont on étoit assez curieux parmy les importans de la cabale, qui n'étoient nullement sévères ny à eux-mêmes ny à leurs amis. Ils se traitoient bien, s'étant laissé persuader que ce qui est bon ne doit être que pour les élus comme eux. Les raisons de l'opposition que fit Saint-Amour à la nomination de Hallier furent qu'elle devoit être suspecte à la faculté parce que Cornet étoit chef de ceux qui le portoient, et qu'on savoit que Hallier, qui commençoit à penser à luy, prenoit des liaisons à la cour par le maréchal de Villeroy; qu'il étoit amy de Lescot, évêque de Chartres, et de tous ceux presque qui paroissoient être dans les bons sentimens, et qu'il s'étoit réconcilé avec les jésuites, avec lesquels il avoit eu de grands démêlés. On fit même entrer le coadjuteur dans les intérêts de cette opposition. Mais la reine étant venue, le jour de sainte Ursule (1), en la chapelle de Sorbonne, pour entendre l'archevêque d'Ambrun prêcher à la cérémonie qui se faisoit le jour de cette fête, cette princesse témoigna souhaiter que la nomination subsistât, ayant appris

(1) Le 21 octobre.

qu'il n'y avoit nulles raisons de cette opposition, et qu'il importoit à la religion qu'un homme aussy capable que l'étoit Hallier fût soutenu dans des temps aussy difficiles pour la religion qu'étoient les temps présens. En effet Hallier étoit un bon sujet, savant dans les controverses, grand théologien et d'une profonde érudition, mais d'une simplicité grande avec sa capacité ; il s'étoit rendu considérable dans la maison de Villeroy, évêque de Chartres (1), et le maréchal de Villeroy interposa l'autorité de la reine pour soutenir son élection, le regardant comme un domestique et comme un serviteur attaché à sa maison. L'archevêque d'Ambrun proposa des accommodements qu'on n'écouta pas : on prit feu de part et d'autre, et ce redoublement de chaleur, qui se mit en ce grand corps, fit une altération dans les esprits encore plus grande que la première. Les uns se faisoient une affaire de la dernière conséquence de maintenir la nomination du syndic, les autres de la renverser ; et ce ne fut plus que défiances et qu'animosités dans les deux partis qui portèrent les choses à d'étranges extrémités. Mais le premier président, persuadé que les jansénistes étoient mal intentionnés et trouvant que la chose s'étoit faite dans les formes, confirma le syndicat de Hallier et finit par là ces contestations.

Les troubles de Provence, causés par l'orgueil de la comtesse d'Alais (2), femme fière et superbe, qui par ses lettres aigrit l'esprit du ministre, pour mettre le semestre dans le parlement d'Aix, et fomentés par la mollesse du comte (3) son mary, gouverneur de la province, ne contribuèrent pas peu à répandre dans le pays la nouvelle

(1) Ferdinand de Neufville de Villeroy, fils de Charles, marquis d'Alincourt, et de Jacqueline de Harlay, né à Rome en 1608 pendant l'ambassade de son père, fut nommé coadjuteur de Saint-Malo et sacré évêque de Sébaste le 28 août 1644 ; transféré à Chartres en 1657, il mourut à Paris le 8 janvier 1690. Il était frère du maréchal de Villeroy. Hallier, qui avait été théologal de l'Église de Chartres et était né dans cette ville, s'était rendu considérable dans la maison de Ferdinand de Neufville avant l'élévation au siége de Chartres de ce prélat, qui n'y fut intronisé que l'année même où Hallier fut sacré évêque de Cavaillon.

(2) Henriette de la Guiche, fille et héritière de Philibert de la Guiche et de Chaumont, grand-maître de l'artillerie, et d'Antoinette de Daillon du Lude, née en 1598, mariée à Jacques de Matignon, comte de Thorigny, qui fut tué en duel en 1628, épousa en secondes noces, le 8 février 1629, Louis, comte d'Alais ; elle mourut à Paris le 22 mai 1682, à cinq heures du matin, et fut inhumée le 26 aux Minimes de la place Royale. (*Registre de la paroisse de Saint-Paul.*)

(3) Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alais, fils de Charles de Valois, duc d'Angoulême, et de Charlotte de Montmorency, né en 1596 à Clermont, colonel de la cavalerie légère et gouverneur de Provence, marié à Henriette de la Guiche, mourut à Paris le 13 novembre 1653. Le comte d'Alais était par sa mère cousin du grand Condé. Sur les troubles de la Provence, voir les *Mémoires* de Monglat, d'Omer Talon et de Brienne.

opinion, qui avoit déjà commencé à s'introduire à Marseille par l'intrigue de quelques ecclésiastiques qui faisoient les réformés. Les pères de l'Oratoire les secondèrent, s'étant rendus considérables sous le règne d'Eustache (1) et Jean-Baptiste Gault (2), tous deux frères, qui se succédèrent à l'épiscopat en cette ville-là, et tous deux pères de l'Oratoire, qui y vécurent l'un et l'autre en estime de sainteté. Ces ecclésiastiques furent favorisés de l'autorité d'Étienne Puget (3), qui étoit alors évêque de cette ville-là, lequel n'eut pas le soin de prévoir les suites de cette doctrine, et ils s'appuyèrent du crédit de ceux qui, dans les désordres de la province, se déclaroient contre le service du roy. L'ignorance que le négoce entretient dans le pays, et la facilité de ce peuple porté aux choses qui ont quelque couleur de réforme et de dévotion, donnèrent lieu à ces nouveautés, dont les ignorans et les simples ne se défièrent pas. Les moyens qu'on employa pour leur donner cours furent premièrement de décrier la conduite des religieux par des railleries et par des médisances, d'exagérer dans les chaires et dans les ruelles les abus qui s'étoient glissés en l'usage trop fréquent des sacremens et dans les mœurs des chrétiens, ce qu'on imputoit à la pernicieuse doctrine des nouveaux casuistes, marquant les jésuites sous ce nom ; on blâmoit les expositions trop fréquentes du Saint-Sacrement, auquel le peuple de Marseille a une fort grande dévotion.

Le public étant préparé par ces dispositions, les pères de l'Oratoire commencèrent à débiter les maximes pernicieuses de la doc-

(1) Eustache Gault, fils de Jean, sieur des Hautes-Roches, et de Marguerite Poitevin, né à Tours en 1590, fut reçu dans l'Oratoire, ainsi que son frère, par le cardinal de Bérulle, vers 1618. Nommé évêque de Marseille en 1639, après avoir dirigé le séminaire de Bordeaux, il mourut à Bazas, avant d'avoir été sacré, le 13 mars 1640. C'est par distraction que le P. Rapin parle de son épiscopat et de son séjour à Marseille.

(2) Jean-Baptiste Gault, frère d'Eustache, né le 29 décembre 1595, fit avec son frère ses études à Lyon, à la Flèche et à Paris, où il étudia la théologie sous du Val et Gamaches. Ordonné prêtre à Troyes, il dirigea à Langres une maison de l'Oratoire, porta la congrégation du cardinal de Bérulle à Madrid, se fit connaître en France par plusieurs missions et fut en dernier lieu chargé de la cure de Sainte-Eulalie, à Bordeaux, d'où Richelieu le tira, après la mort d'Eustache, pour l'élever au siége de Marseille. Il fut sacré à Paris, dans l'église de Saint-Magloire, par l'archevêque de Tours, Victor Le Bouthillier, le 5 octobre 1642. Il occupa son siége un peu plus de sept mois, s'y distingua par sa charité et son zèle apostolique. Ses sollicitudes s'adressèrent d'abord à la partie la plus misérable de son troupeau, et son premier soin fut de donner une mission dans les bagnes. Il y contracta la maladie dont il mourut, en grande réputation de sainteté, le 23 mai 1643. Sa vie a été écrite par le P. Giry.

(3) Étienne du Puget, fils d'Étienne, seigneur de Pomeuse, et de Louise Prévôt, né vers 1588, sacré évêque de Dardanie, suffragant de Reims et de Metz, fut transféré à Marseille en 1644 et y mourut le 11 janvier 1668.

trine de Jansénius, sous le nom de saint Augustin. Un de leur société, nommé du Faur (1), homme hardy, mais nullement théologien, prêchant l'Avent dans l'église des Accoules, y loua la pénitence publique enseignée par Saint-Cyran, et s'emporta avec tant de véhémence sur les scolastiques modernes que les auditeurs en furent scandalisés. Le philosophe du collége de ces pères dictoit à ses écoliers une philosophie nouvelle, sous le nom de la philosophie de saint Augustin, à laquelle il avoit réduit toute la doctrine de Jansénius, et en faisoit imprimer des cahiers qu'on faisoit courir par la ville; et l'on n'enseignoit point d'autre catéchisme dans les classes d'humanités que le nouveau *Catéchisme de la grâce* (2), composé à Port-Royal, qui n'est qu'un abrégé de la doctrine de l'évêque d'Ipres. On prenoit un fort grand soin de détourner ces enfans de l'usage des sacremens, par la difficulté de faire de bonnes confessions et de bonnes communions, dont on remplissoit leur esprit. On portoit même une si dangereuse doctrine jusques aux grilles par des exhortations et des conférences étudiées; et, comme les femmes sont naturellement vaines et curieuses, on y écoutoit ces nouveautés avec plaisir; la langueur pour les sacremens s'introduisoit peu à peu dans les esprits; on se laissa séduire au beau langage des livres du party; on faisoit des comparaisons de Saint-Cyran au bienheureux François de Sales, et de l'évêque d'Ipres à saint Charles, archevêque de Milan; et, partout où ces nouveaux prédicateurs mettoient le pied, on y voyoit aussytôt naître le trouble et la division, qui croissoient à mesure que croissoit le désordre de la province.

Ce fut aussy dans ces temps orageux, auxquels l'étoile de la ré-

(1) Charles du Faur, fils aîné de Jacques, conseiller au parlement de Toulouse, et d'Anne-Marie du Ferrier, entra à l'Oratoire de Paris le 16 septembre 1627. Il enseigna pendant dix ans la rhétorique à Troyes, à Saumur et à Angers. Il vint l'enseigner à Marseille en 1638. Le comte d'Alais venait quelquefois assister à ses leçons. Ordonné prêtre en 1638, il se livra à la prédication, où il se montra âcre et mordant. Comme il commettait ses confrères avec beaucoup de gens par ses vivacités, il fut exclu de l'Oratoire en 1652. Il était alors au Mans. Il fut exilé vers la même époque à Notre-Dame de Garaison pour avoir dit en prêchant à Toulouse que le diable avait été le premier casuiste. Ses parents obtinrent peu de temps après son retour. Il a fait imprimer contre la Compagnie de Jésus un ouvrage en vers latins avec la traduction en vers français sous le titre de *Jesuiticæ*. On ignore l'époque de sa mort. Il était petit-neveu du fameux Pibrac.

(2) *Le Catéchisme de la grâce* fut imprimé sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni de lieu, en 1650, dit la bibliothèque janséniste, qui se trompe de date. Il fut condamné à Rome en octobre 1650. On a cru qu'Hermant en était l'auteur. Feydeau en réclame la paternité et explique dans ses *Mémoires* qu'il a composé ce petit et malfaisant ouvrage à la demande de Caumartin, évêque d'Amiens, et pour son diocèse.

volte porta le trouble en Guyenne, que le jansénisme commença à y introduire. Le gouvernement impérieux et superbe du duc d'Épernon (1), étant devenu insupportable aux peuples de cette province, leur mit les armes à la main. La bataille se donna sur les bords de la Dordogne (2), et l'avantage étant demeuré au duc, lequel, éblouy de son succès, par une sévérité dont il usa à contre-temps pour humilier les vaincus, effaroucha davantage les esprits et les irrita d'une sorte qu'ils prirent les armes une seconde fois. Guyonnet (3), député du parlement, étant venu en cour rendre compte de l'état des affaires, eut des conférences secrètes avec le coadjuteur, pour le rembarquer de nouveau dans les troubles de la province. La Vie (4), avocat général, envoyé depuis Guyonnet, eut ordre de luy offrir tout. Mais le prince de Condé, mécontent du cardinal Mazarin, en ayant eu avis, prévint le coadjuteur retenu alors par la duchesse de Chevreuse, promit aux envoyés de Guyenne son secours. Cette assurance ranima les esprits. Le château Trompette fut pris et pillé, et à peine le duc sauva Cadillac (5), sa maison de plaisance, du pillage. Du Daugnon (6), gouverneur de Brouage, eut ordre de la cour de venir à Bordeaux (7); et étant entré dans la rivière, il vint jusqu'à Lor-

(1) Bernard de Nogaret de La Valette et de Foix, duc d'Épernon, fils de Jean-Louis et de Marguerite de Foix, comtesse de Candale et d'Astarac, né en 1592, gouverneur de Guienne de 1634 à 1651, et de nouveau après la paix des Pyrénées; marié à Gabrielle-Angélique, légitimée de France, morte le 24 avril 1627, et le 28 novembre 1634 à Marie du Cambout de Coislin, mourut à Paris le 25 juillet 1661.

(2) Sous les murs de Libourne, le 25 mai 1649. Le duc d'Epernon avait d'abord été obligé de sortir de Bordeaux.

(3) Jacques de Guyonnet, fils de Pierre, avocat, et de N. Le Blanc, conseiller au parlement de Bordeaux le 15 avril 1644, lieutenant général de la marine, homme fort séditieux, dit Talon, d'un esprit hardi et indiscret, ajoute Lenet, et employé, quoique jeune, pour exécuter des choses de vigueur dans un temps où les sages se dispensaient volontiers d'agir; il se mêla à tous les troubles et à toutes les intrigues du parlement de Bordeaux, fut disgracié en 1653 et mis à la Bastille en 1656 au moment où il allait en Flandre rejoindre Condé.

(4) Thibaut de la Vie, fils de Bernard et d'Antoinette de Camain, marié à Marguerite de Maillard, d'abord avocat général au parlement de Bordeaux, succéda à son père dans la charge de premier président du parlement de Pau en 1655; il est souvent question de lui dans les *Mémoires* de Lenet. Il avait pris le parti de la cour, et son zèle suscita dans Bordeaux de violentes émeutes qu'il brava avec intrépidité. Sa maison fut pillée le 9 juin 1650. On peut s'étonner de le voir ici chargé de gagner le coadjuteur aux intérêts du parlement.

(5) Aujourd'hui au département de la Gironde, à six lieues de Bordeaux.

(6) Louis Foucault, comte du Daugnon, fils de Gabriel et de Jeanne Poussart de Fors du Vigean, né vers 1616, page de Richelieu, puis gouverneur de Brouage, maréchal de France le 20 mars 1653, marié au mois d'avril de la même année à Marie Fourré de Dampierre, dont il légitima les trois enfants, mourut à Paris le 10 octobre 1659.

(7) Avant que du Daugnon n'entrât dans la rivière de Bordeaux, le maréchal du

mont (1) avec huit vaisseaux et quantité de barques. Mais le ministre, apprenant que les mutins avoient dépêché Montalais (2) à Madrid, accorda tout au peuple, qui, lassé de l'arrogance du duc d'Épernon, ne pensa plus qu'à la guerre. Et ce fut dans ce désordre qu'on vit les premiers nuages de la nouvelle opinion se former dans la province, où la rébellion devint favorable au jansénisme comme dans les autres lieux, parce que le premier effet du désordre est d'imposer silence aux lois lesquelles sont destinées à servir de barrière aux innovations en matière de religion. Ce fut un nom heureux que celuy de du Verger, abbé de Saint-Cyran, à ces pays-là, et rien n'étoit plus capable à embarquer des Gascons en la nouvelle doctrine que l'autorité d'un Béarnois, qui en étoit le chef en France. La plupart des ecclésiastiques de Bordeaux, qui vivoient en quelque espèce de réforme et auxquels les jésuites donnoient de la jalousie, furent les premiers qui eurent de la disposition à écouter ces nouveautés. Mais rien ne marqua tant alors cet esprit que l'emportement du curé de Sainte-Eulalie (3). C'étoit un père de l'Oratoire qui s'étoit altéré l'esprit des nouvelles opinions. Car on dit qu'il assembla dans un des quartiers de la ville une troupe de mutins, qu'il se mit à leur tête pour les conduire au delà de la rivière, et que, prenant occasion de l'émotion universelle où les esprits se trouvoient, il les harangua d'un air séditieux pour leur inspirer la révolte. Il est vray que, par le soin des magistrats, cette entreprise n'eut pas tout le succès que s'étoit promis le harangueur, tout hardy déclamateur qu'il étoit. Et quoy qu'un discours de ce ton-là n'eût pas son effet parmy des révoltés, il ne laissa pas de donner lieu à une espèce de satire qui parut peu de temps après sous le titre du *Curé bourdelois*. Elle traitoit la harangue d'attentat punissable. Les extravagances que Labadie, apostat de la

Plessis avait été chargé de conduire une armée en Guienne, mais avec ordre de négocier plutôt que de combattre. Les parlementaires, occupés au siége du château Trompette, répondirent qu'ils voulaient prendre cette forteresse avant d'entendre parler d'accommodement. Ils la prirent en effet le 18 octobre 1649 et la gardèrent après la conclusion de la paix.

(1) Petit port sur la Garonne, à une lieue et demie au nord de Bordeaux, sur la rive opposée.

(2) Pierre de Montalais, seigneur de Chambellay, fils de Mathurin et d'Anne Le Voyer, marié à Renée Le Clerc de Sautre.

(3) Louis Bonnet, né à Poitiers, appartint d'abord à l'Oratoire, et fut nommé curé de Sainte-Eulalie par Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Il embrassa avec frénésie la cause du parlement, car il était, dit Lenet, grand dévot et encore plus grand frondeur. Il ne se contenta pas de servir la Fronde de sa plume et de sa parole; il porta les armes au siége de Libourne et fut fait prisonnier; il mourut en 1650.

ompagnie de Jésus, avoit autrefois faites dans le diocèse de Bazas l'occasion du livre d'Arnault sur *la Fréquente Communion*, dont il ouloit faire pratiquer les maximes, furent encore comme des seences de cet esprit qui se réveilla dans les province et que la uchesse de Longueville eut soin de fomenter en y fomentant la ébellion par l'entremise de ses deux frères, le prince de Condé et prince de Conty, comme on verra dans la suite.

Le marquis de Renty (1) mourut à Paris cette année 1649, sur la n du mois d'avril, dans une grande opinion de sainteté : c'étoit un omme qui avoit renfermé dans une vie séculière toutes les vertus e la vie religieuse la plus parfaite. Il ne se faisoit point de bonnes uvres dans la ville où il n'eût quelque part, car sa charité, qui 'avoit de bornes que l'étendue immense de son zèle, devint utile à ut le monde. Une des principales occupations de sa piété fut de sister de tout son pouvoir au progrès de la nouvelle doctrine, ont il avoit des premiers reconnu le venin qu'il tâchoit à faire reconoître aux personnes en qui il s'intéressoit : on dit même qu'étant amy u marquis et de la marquise de Liancour il se résolut d'aller loer proche d'eux pour avoir, par le voisinage, la commodité de les oir souvent et de les détromper de l'attachement qu'ils avoient l'un t l'autre à ces nouveautés. Enfin c'étoit un homme d'une piété exemlaire, d'une ardente charité, d'un zèle infatigable et d'une vertu onsommée. Mais, comme on copie tout en France, il se trouva des ersonnes de qualité qui, vivant dans le siècle, voulurent imiter sa ertu : et ce fut sur ce modèle que la secte des dévots, qui fit depuis nt de bruit, se forma, dont le marquis de Fénelon (2), le comte e Brancas (3), le marquis de Saint-Mesme (4), le comte d'Albon (5),

(1) Gaston-Jean-Baptiste, baron de Renti, fils de Charles et de Magdeleine de Pasureau, né en 1611, au château de Béni, diocèse de Bayeux, marié en 1633 à Élisaeth de Balsac, comtesse de Graville, se distingua par son éminente piété. Après la ort du P. Charles de Condren, son premier directeur, il s'adressa au P. J.-B. de aint-Jure, qui a publié sa vie. Il mourut à Paris le vendredi saint, sur les trois heus de l'après-midi, le 24 avril 1649.

(2) Antoine de Salignac, marquis de Fénelon, fils de François et de Marie de Bonneval, né en 1621, marié à Catherine de Montberon, mourut le 8 octobre 1683 et t inhumé dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice.

(3) Charles, comte de Brancas, marquis de Maubec, fils de Georges, duc de Villars, et de Julienne-Hippolyte d'Estrées, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, marié à Susanne Garnier, mourut le 8 janvier 1681.

(4) Anne-Alexandre de l'Hospital, comte de Sainte-Mesme, fils de Jacques et e Claire Barillon, né en 1624, marié à Élisabeth Gobelin, mourut le 4 décembre 701.

(5) Gilbert-Antoine, comte d'Albon, fils de François, seigneur de Chazeul, et d'An-

tous personnes de qualité et de la cour, furent les principaux chefs : lesquels commencèrent à se liguer pour exterminer les duels dans le royaume et pour détruire le blasphème parmy les gens de qualité. Dieu versa bien de la bénédiction sur leur zèle. Mais comme les copies dégénèrent toujours de leur original, ils eurent aussy ou des imitateurs ou des collègues de leur vertu, qui, voulant trop embrasser de choses, sortirent de leur caractère, et par une neutralité ridicule voulurent faire mal à propos les médiateurs entre la bonne et la mauvaise doctrine et se dépouiller de toute sorte d'intérêt, même de celuy de la religion, pour se mettre au-dessus des uns et des autres et composer un party de la ruine des deux autres. Et comme c'est se déclarer contre la religion que de n'être pas pour elle, cette secte de dévots, qui ne laissa pas de subsister quelque temps, n'ayant rien de solide dans ses principes, eut peu de sectateurs. Ceux mêmes qui en furent devinrent odieux à la cour par l'affectation qu'ils eurent de donner ou de faire donner des avis au ministre sur sa conduite par des voyes choquantes et nullement honnêtes : ce qui irrita le cardinal et l'obligea dans la suite à rendre ces gens suspects au roy, lequel pour les décrier les fit jouer quelques années après sur le théâtre par Molière, le plus célèbre comédien de son temps (1).

Mais il arriva, par un de ces ressorts secrets dont se sert la Providence pour balancer les affaires du monde, que ce qui avoit été favorable à la nouvelle opinion en France y devint contraire dans les Pays-Bas, où son crédit diminua par les troubles de Paris, dont le Port-Royal avoit profité. Il y avoit près de sept ans qu'on sollicitoit la publication de la bulle d'Urbain sur la censure du livre de l'évêque d'Ipres, que le pape et ses nonces Pancirole et Rospigliosi, que le cardinal Albornos, ambassadeur du roy catholique à Rome, que toutes les puissances d'Italie et d'Espagne, que le roy même pressoient cette affaire par des ordres fréquens au gouverneur du pays, et l'intrigue

toinette de Bigny d'Ainay, marié le 2 août 1644 à Claude Le Bouthillier de Rancé, veuve de René de Faudoas d'Averton, comte de Belin, mourut en 1680.

(1) Ainsi le *Tartuffe*, si l'on prenait à la lettre les paroles de notre historien, aurait été commandé par Louis XIV. Pour l'honneur du roi, il faudrait supposer alors que ses ordres ont été mal exécutés et fort artificieusement. *Le plus célèbre comédien de son temps*, en attaquant les dévots, s'en est donné à cœur-joie sur la dévotion, comme le remarque avec tant de finesse et de gravité Bourdaloue, dont le sermon sur l'hypocrisie est une si heureuse critique littéraire et un si bel enseignement de morale. On peut consulter sur la secte dont parle notre historien M. de Chantelauze, qui, dans son *Etude sur le P. de la Chaise*, signale l'aversion de ce père pour les *dévots*. Cette aversion bien déclarée était la cause de la froideur de Mme de Maintenon à l'égard du confesseur du roi.

de l'archevêque de Malines et du président Rooze rendoit tout cela inutile. Leur grand art étoit d'intimider les gouverneurs, les uns après les autres, par les alarmes continuelles que causoient dans la Flandre les armes du roy de France par tant de conquêtes que l'esprit des peuples en étoit ébranlé : et ils ne manquoient pas de leur représenter que ce seroit trop risquer, si, dans le trouble où étoit le pays, on pensoit à censurer le livre d'un prélat dont la vertu et le nom y étoient en vénération, et que, la doctrine de l'évêque d'Ipres étant bien venue en France, où elle étoit en quelque façon étrangère, les peuples parmy lesquels elle avoit été conçue s'offenseroient de la voir condamner parmy eux. Ces raisons, proposées dans le conseil de Brabant, rendoient timides les gouverneurs, qui ne pouvoient se résoudre à prendre sur eux le sort de l'événement, si l'on publioit la bulle, dont le conseil les rendoit responsables. On n'y proposoit même jamais le danger qu'il pouvoit y avoir sans l'exagérer avec les artifices ordinaires à la cabale.

Ce fut ainsy que le président Rooze joua les gouverneurs sur l'affaire de la bulle d'Urbain et éluda les ordres d'Espagne, tant de fois réitérés, l'espace de sept ans. Cet homme souple et adroit s'étoit rendu maître du conseil royal sans le paroître. Car, sans se déclarer, il faisoit tourner d'ordinaire les résolutions qui se prenoient sur les affaires par ses avis, en inspirant ses sentimens aux officiers sans qu'ils s'en aperçussent, et en donnant le tour qu'il vouloit, aux délibérations qui se faisoient, par les biais et les tempéramens qu'il y apportoit. L'archevêque de Malines n'étoit pas tout à fait si habile ; mais Fromond et Calénus, qui étoient tout son conseil, le tenoient toujours en état de seconder toute l'adresse du président et d'enchérir même sur sa politique en ce qui concernoit la publication de la bulle, où étant plus intéressé il étoit plus clairvoyant. Toutefois, les affaires de Flandres ayant changé de face par la guerre de Paris, l'archiduc changea de conduite ; et la prise d'Ipres et de Saint-Venant, la levée du siége de Cambray (1) et les autres succès des armes du roy d'Espagne sur les François le rendirent plus indépendant de ces ménagemens qu'il gardoit avec le conseil, pour l'affaire de l'évêque d'Ipres.

Il avoit commencé dès l'hiver passé (2) de faire défendre au P. Carré, provincial de l'Oratoire dans le pays, aux PP. Marcellin,

(1) Ypres fut repris par les Espagnols le 10 mai. Saint-Venant était tombé entre leurs mains le 25 avril. Le comte d'Harcourt, qui avait mis le siége devant Cambrai le 24 juin, fut obligé de le lever le 5 juillet 1649.

(2) Au mois de novembre 1648, quelques jours avant l'Avent. (*Ms. de l'Ars.*)

Paul de Namur et Héliodore Barca, tous trois capucins, ses prédicateurs ordinaires et soupçonnés de la nouvelle doctrine, de la prêcher à Bruxelles pendant l'Avent et le Carême, et il leur ordonna de se défaire de ces sentimens-là ou de se retirer. Les trois capucins obéirent; le P. Carré, qui avoit de grandes liaisons avec l'archevêque de Malines, aima mieux quitter la cour que d'obéir à l'archiduc, parce que, ayant été amy de l'évêque d'Ipres, il ne pouvoit renoncer à sa doctrine sans renoncer à l'amitié : et il crut qu'étant à la tête d'une congrégation qui ne faisoit que de naître en ce pays-là, il étoit de la réputation de sa société et de la sienne propre de faire paroître de la fermeté dans ses sentimens, qu'il eut soin de perpétuer dans sa congrégation. Ce fut aussy l'archiduc qui pressa Calénus de faire abjuration de la doctrine de l'évêque d'Ipres ou de renoncer à sa nomination à l'évêché de Ruremonde, et qui fit expédier le brevet à des Anges, docteur de Louvain, qui avoit été nommé en place de Calénus, après sa renonciation (1). Ce fut luy qui trouva le moyen de commettre l'université de Douay avec celle de Louvain, pour favoriser la publication de la bulle en les désunissant; car les docteurs de Louvain, qui s'étoient attachés à la doctrine de l'évêque d'Ipres, pour autoriser leur conduite, répandoient le bruit dans tout le pays que l'université de Douay étoit rangée de leurs sentimens. Ce qui obligea cette université de députer vers l'archiduc pour protester le contraire et pour luy déclarer qu'elle ne se départiroit jamais de l'obéissance au Saint-Siége. La députation ayant été bien reçue, l'archiduc engagea les docteurs de Douay à se déclarer par quelque acte public : ce qu'ils firent par une espèce de manifeste qu'ils luy adressèrent en forme de lettre, luy déclarant qu'ils étoient prêts de justifier à Son Altesse combien leur université avoit toujours été éloignée des sentimens de l'évêque d'Ipres; qu'elle s'en étoit déjà suffisamment expliquée par des lettres expresses à Sa Sainteté; que le bruit qu'on faisoit courir à Bruxelles, à Malines et à Louvain, que leur faculté favorisoit la nouvelle opinion de cet évêque, étoit une fausseté dont ils feroient voir l'imposture à toute la terre, et que jamais ils ne s'éloigneroient de l'obéissance au Saint-Siége, dont ils avoient reçu la bulle. Cette lettre (2) fut signée par Valentin Randoux (3), François Syl-

(1) Le 4 juin 1648. Le pape avait donné l'ordre à l'internonce de faire des efforts pour obtenir la nomination du docteur des Anges à cet évêché. (*Ms. de l'Ars*).

(2) Datée de Douai le 27 juillet 1648. (*Ms. de l'Ars.*)

(3) Valentin Randour, né près de Bavay, docteur en 1633, professeur et recteur de l'université de Douai, mourut dans cette ville en 1653.

vius (1) et George Convorden (2), au nom de toute la faculté.

L'archiduc répondit (3) à cette lettre par des éloges qu'il donnoit à leur soumission; mais il les louoit principalement de ce que, parmy tant d'habiles gens qui s'étoient laissé surprendre à la nouvelle doctrine, ils avoient eu assez de lumière et de discernement pour en reconnoître la fausseté, et pour se préserver d'un poison qui se glissoit peu à peu dans les esprits. Enfin il les exhortoit à le secourir dans le dessein qu'il avoit d'exterminer une si pernicieuse opinion, conformément aux ordres exprès qu'il en avoit du roy, parce qu'elle menaçoit le pays de son dernier malheur; et il les conjuroit de luy aider à conserver, par la pureté de leur doctrine et par toutes leurs lumières, la vraye doctrine de l'Église, et de le secourir de leurs conseils et de leurs vues pour aller au-devant d'une tempête qui se formoit contre la religion. Une réponse si civile et si chrétienne encouragea encore davantage cette université, qui ne cessa dans la suite de signaler son zèle dans toutes les occasions où il s'agissoit de se déclarer contre la doctrine de l'évêque d'Ipres et contre la faction de l'archevêque de Malines et ceux qui brouilloient dans l'université de Louvain.

Mais cette université, offensée par la lettre de l'université de Douay à l'archiduc, dont les copies s'étoient répandues dans le public, députa un de ses docteurs, nommé Jean Reecht (4), à cette université avec des lettres pleines de ressentiment (5). Ils se plaignoient des reproches injustes que l'université de Douay faisoit de leur conduite dans l'affaire de l'évêque d'Ipres; ils protestoient qu'il n'y avoit eu personne dans leur faculté assez imprudent pour leur imputer l'opinion que les jésuites décrioient sous le nom de janséniste pour la rendre ridicule, et que, si quelqu'un avoit donné lieu à ces discours, ce ne pouvoit être que quelque ennemy de l'une et de l'autre faculté, pour les désunir malicieusement toutes deux et pour tirer avantage de leur désunion; qu'ils les supplioient de vouloir bien les recevoir dans leurs

(1) François de le Boe, ou *Sylvius*, né en 1581 à Braine-le-Comte, en Hainaut, de Guillaume de le Boe ou du Bois et de Marguerite de Compère, fit ses études et prit le bonnet de docteur à Louvain. Envoyé à Douai pour y professer la théologie, il fut nommé, le 1er février 1618, président du séminaire des évêques et chanoine de Saint-Amé, et le 28 janvier 1622 doyen de cette collégiale. C'était un pieux et savant théologien. Il mourut le 27 février 1649.

(2) Georges Colveneer, né à Louvain en 1564, docteur en théologie, chancelier de l'Université et prévôt de la collégiale de Saint-Pierre de Douai, mourut en 1649.

(3) Cette réponse est du 3 septembre 1648, datée de Tournay. (*Ms. de l'Arsenal.*)

(4) Jean Recht, né à Helebeck, auprès d'Ath, en Hainaut, promu docteur de Louvain le 18 novembre 1648.

(5) Les lettres étoient signées de Jean Sinnick.

bonnes grâces, et de leur accorder cette ancienne amitié qui avoit joint les deux universités dans un même esprit et dans un même intérêt, pour s'opposer encore aux ennemis communs de l'Église, avec la même vigueur et la même fidélité qu'ils avoient fait autrefois. Après que la lecture de cette lettre eut été faite dans l'assemblée de la faculté de Douay (1), le député demanda, de la part de la faculté de Louvain, pourquoy ils avoient appelé la doctrine de l'évêque d'Ipres pernicieuse dans la lettre qu'ils avoient écrite à l'archiduc. Randoux, homme d'une grande probité et d'un grand crédit parmy les docteurs de Douay, répondit avec toute la fermeté d'un homme de bien qu'on n'avoit suivy en cela que les sentimens du pape, lequel avoit déjà qualifié cette doctrine de ce nom. C'est ainsy qu'Urbain huitième l'avoit appelée dans la bulle dont il s'agissoit, que l'université de Douay avoit reçue et que celle de Louvain ne vouloit pas recevoir. « Mais, dit le docteur député, la doctrine de saint Augustin n'est-elle pas bonne et ne l'approuvez-vous pas? — Ouy, dit Sylvius, pourvu que ce soit l'Augustin d'Hippone, car pour l'Augustin d'Ipres nous y renonçons. — J'en suis surpris, dit le député, car on ne peut pas s'éloigner de la doctrine de l'évêque d'Ipres qu'on ne devienne favorable à celle de Lessius (2), jésuite, que vous n'estimez pas. — Ce n'est pas [ce] dont il s'agit, répondit Randoux, et l'un n'a nul rapport à l'autre. » Ce fut la fin de la conférence et le commencement de la désunion des deux universités, à quoy la politique de l'archiduc donna lieu, qui crut que rien ne seroit plus capable de diminuer le crédit de l'université de Louvain que la déclaration que faisoit celle de Douay d'être d'un autre sentiment sur l'opinion de l'évêque d'Ipres. Car comme on amusoit le public du consentement prétendu de ces deux universités sur cette affaire, on ne put pas en reconnoître la fausseté sans prendre de méchantes idées du peu de sincérité de celle de Louvain.

Au reste, l'université de Douay ne fit point d'autre réponse aux lettres de celle de Louvain, par leur député, que de l'exhorter à recevoir la bulle d'Urbain comme la recevoit leur université, qui tiendroit toujours à grande gloire de se soumettre aux ordres du Saint-Siége et particulièrement dans la présente affaire, où ils étoient bien aises

(1) Le député était arrivé à Douai le 7 octobre 1648, et l'assemblée se tint le 8 à onze heures du matin, dans la maison du doyen Colveneer. Le *Ms.* de l'Arsenal (f° 91) contient un abrégé en latin du procès-verbal.

(2) Léonard Leys ou Lessius, né à Brecht, près d'Anvers, en 1554, admis dans la Compagnie de Jésus en 1572, professa pendant sept ans la philosophie à Douai et pendant vingt ans la théologie à Louvain. Il mourut à Louvain, en odeur de sainteté, le 15 janvier 1623. Saint François de Sales faisait grand cas de ses écrits.

de leur donner exemple de ce qu'ils devoient faire pour l'union et la paix de tout le pays, qui ne se perdoit que par leur mésintelligence. Rien aussy n'humilia tant l'orgueil des chefs de la faction de l'archevêque de Malines qu'une si ferme et si courageuse déclaration. Mais ce qui acheva la consternation du party fut la disgrâce du président Rooze, qui eut ordre, par un courrier exprès, de partir de Bruxelles au plus tôt pour venir en Espagne rendre compte au roy de sa conduite en cette affaire. Et l'on prétend que l'archiduc, lassé des tours de souplesse dont se servoit dans le conseil ce magistrat rusé et artificieux, luy attira cet ordre. Car, quoyque ce voyage passât dans le pays pour un de ces mystères de la cour d'Espagne, dont on ne rend point compte au public, on ne douta pas néanmoins parmy les gens éclairés que ce ne fût l'ouvrage de l'archiduc. Le président l'avoit si peu ménagé dans tout ce qui regardoit l'intérêt de l'évêque d'Ipres, pour lequel il avoit le dernier dévouement, qu'il rompoit toutes les mesures qu'on prenoit dans le conseil pour exécuter les ordres d'Espagne. C'étoit, après tout, un officier fidèle que Rooze, attaché aux intérêts de l'État et grand Espagnol, mais semblable à ces serviteurs qui gâtent les affaires de leur maître par un faux plan de zèle qu'ils se font et par de fausses idées de fidélité. Car ce président, tout habile qu'il étoit dans les autres affaires qu'on proposoit au conseil, où il raisonnoit toujours assez juste, s'étoit imaginé mal à propos qu'il y alloit du service du roy d'empêcher la condamnation de la doctrine de l'évêque d'Ipres et qu'il étoit de l'intérêt de l'État d'empêcher la publication de la bulle. C'étoit par de si faux principes qu'il remuoit les esprits de ses collègues dans le conseil et qu'il renversoit tous les ordres qui venoient d'Espagne pour terminer cette affaire. Ce qui luy causa sa disgrâce. Il fut enlevé de son pays et transporté au delà de la mer par cet ordre comme par un coup de foudre, qui le fit disparoître de la même manière que s'il eût été tout à fait anéanty. Car on ne parla plus de luy, et l'on n'a point su au vray ce qu'il devint pendant quelque temps.

Un coup si subit et si imprévu, au lieu d'intimider Fromond et Calénus, les deux véritables chefs de la faction de l'évêque d'Ipres, quoyqu'ils ne parussent que les seconds de l'archevêque de Malines et du président, leur donna de la résolution. Ils avoient prévu que la disgrâce de Rooze, accompagnée de circonstances si terribles, alloit déconcerter le party s'il n'étoit soutenu par quelque démarche où il parût de la fermeté : ce qui les obligea à se servir du peu d'autorité qui restoit à l'archevêque après la désunion des deux universités de

Louvain et de Douay et après la disgrâce du président Rooze. Car Calénus et Fromond s'étoient tellement rendus maîtres du pouvoir de ce prélat qu'ils le mettoient à tout ce qui leur plaisoit. Ainsy, pour amuser ceux qui restoient affectionnés à la mémoire de l'évêque d'Ipres et à sa doctrine dans Louvain et dans le reste du pays, ils firent faire une déclaration à l'archevêque des raisons qu'il avoit eues de ne pas consentir à la publication de la bulle d'Urbain. Ces raisons n'étoient que des redites tant de fois déjà rebattues sur ce sujet : que la doctrine de l'évêque d'Ipres n'étoit que la doctrine toute pure de saint Augustin pour l'opposer à celle des jésuites, dont Molina étoit auteur, et qui penchoit au pélagianisme ; qu'il y avoit à craindre qu'on ne crût que la doctrine de saint Augustin ne fût condamnée par le Saint-Siége, si l'on acceptoit la bulle ; que, le pape ayant prononcé sur cette affaire sans l'avoir examinée à fond, il y avoit lieu d'espérer de l'équité du roy catholique qu'il interposeroit son autorité pour la faire examiner afin de sauver la réputation et le crédit de saint Augustin. Ainsy ce n'étoit à peu près qu'une copie du Mémoire qui fut présenté l'année précédente à l'archiduc par l'archevêque, et, quoyque cela eût peu d'effet sur l'esprit des honnêtes gens et à la cour, on ne laissoit pas d'amuser le peuple par ces sortes d'écrits qu'on répandoit dans le public. Mais les intelligens commençoient à se lasser de ces rapsodies de Fromond, qui avoit fait un ramas de lieux communs qu'il fourroit partout. Car, s'il eût retranché de ses écrits les noms de saint Augustin, des pélagiens, de Molina et des jésuites, il seroit tombé dans la sécheresse et n'auroit eu presque rien à dire. Mais, quoyqu'il parût de la foiblesse en sa conduite, on y croyoit trouver toujours de la vigueur, parce que la passion faisoit encore ce que la raison n'étoit plus capable de faire. Ce qui parut dans une réponse que fit ce théologien à un écrit où le P. Ripalda (1), jésuite, avoit fait voir la justice de la censure de Baïus et la conformité de cette doctrine à celle de l'évêque d'Ipres (2). Car

(1) Jérôme de Ripalda, né au royaume d'Aragon en 1537, admis dans la Compagnie de Jésus en 1551, gouverna les maisons de Villagarcia, Salamanque, Burgos et Valladolid. Ce fut un des principaux confesseurs de sainte Thérèse. Nous ne connaissons pas d'autre jésuite du nom de Ripalda. Il était mort en 1618.

(2) Il y a dans notre texte une confusion où ne tombe pas le Manuscrit de l'Arsenal. « Comme le P. Rispalda, dit-il, avoit écrit un livre excellent contre la doctrine de Baius, qui servoit fort à se désabuser de celle de Jansénius, pour décrier ce livre ils trouvèrent des citations qui n'étoient pas exactes et firent un livre intitulé : *Joannis Martinez de Ripalda, e Societate Jesu, vulpes captæ per theologos Lovanienses.* » (Lovan., 1649.) La différence des prénoms donnés au jésuite est-elle une erreur de Fromond ou implique-t-elle un autre personnage ?

Fromond ne répondit à un si solide écrit que par de certains traits d'une raillerie fort puérile, en faisant le fanfaron sur des citations du jésuite peu exactes, qui sont des fautes moins d'ignorance que de surprise et auxquelles sont sujets les plus savans.

Mais, pendant que le docteur Fromond jetoit une partie de son feu par ces sortes d'écrits volans, qu'on fit courir dans le peuple pour l'occuper, et qu'il cherchoit à faire paroître son esprit en signalant son animosité contre ceux qui attaquoient la doctrine de l'évêque d'Ipres, l'archiduc regagnoit peu à peu ceux qui s'étoient laissé aller aux vaines espérances de l'archevêque en ne distribuant les bénéfices et les dignités dans le pays qu'à ceux qui avoient de l'éloignement pour la nouvelle doctrine, en faisant un sujet d'exclusion à toutes sortes de prétentions pour ceux qui en étoient suspects, et en marquant de la considération aux gens bien intentionnés pour la religion. Ce qui contribua si fort à décréditer la doctrine nouvelle que Fromond fit imprimer en cette rencontre un écrit qui portoit pour titre : *le Gémissement de la Vérité* (1), pour amuser les gens du party. L'internonce, qui inspiroit à l'archiduc de si bons sentimens, n'oublioit rien pour faire paroître cet esprit dans sa conduite; car tous les obstacles ayant été levés pour la nomination de des Anges à l'évêché de Ruremonde, il écrivit à Rome avec chaleur qu'on expédiât les bulles de ce docteur de la manière la plus gratuite qu'il seroit possible, afin qu'il parût que l'on y savoit distinguer ceux qui servoient fidèlement comme luy; ce qui se fit d'une manière qui encouragea fort les gens de bien. Mais ce docteur, étant prêt à partir pour aller en personne prendre possession de son évêché, fut arrêté à Louvain par une maladie dont il mourut, au grand regret de tous ceux qui étoient dans les bons sentimens, qui commençoient à s'encourager au service par la justice qu'on rendoit à un si bon sujet. Dieu, qui a d'autres vues que les hommes dans l'exécution de ses desseins, voulut montrer par là combien il est indépendant du secours des hommes dans les choses qu'il entreprend pour sa gloire.

Il arriva environ ce temps-là une grande division dans l'ordre des frères ermites de Saint-Augustin par la faction de Jean Ruvio (2),

(1) *Planctus Augustinianæ veritatis in Belgio patientis. Louvain*, 1646, dit la Bibliothèque janséniste, qui se trompe peut-être dans la date.

(2) Jean Rivius (et non Ruvio), né à Louvain en 1599, était fils de l'imprimeur Gérard Rivius. Il entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, y devint prieur, puis provincial, et mourut à Ratisbonne le 1er novembre 1665. Il a composé en latin une vie de saint Augustin qui respire le jansénisme, une histoire de Belgique jusqu'en 1500, un journal du siége de Louvain en 1635 et quelques poésies.

provincial de cet ordre, qui fit bien du bruit dans le pays. Cet homme, intrigant de son naturel, s'étoit laissé gagner aux caresses de l'archevêque de Malines, qui l'avoit trouvé capable de remuer les esprits dans son ordre en faveur de la nouvelle doctrine : et ayant attiré en son party la plupart des considérables de l'ordre, il écarta ceux qui étoient capables de s'opposer à son dessein, il éloigna des charges et des dignités ceux qui favorisoient la bulle, et il maltraita tous les gens de bien. Frère Michel Paludan, docteur de Louvain, et frère Pierre-Damase de Connink (1), prévoyant la confusion où le provincial les alloit jeter, se joignirent ensemble pour en donner avis à l'internonce et pour concerter avec luy des moyens d'empêcher un si grand malheur. L'internonce, prévenu d'estime pour Paludan, qui avoit déjà bien servy en beaucoup d'occasions dans l'université de Louvain, où il avoit porté les intérêts du Saint-Siége avec bien de la fermeté, les reçut favorablement, et il leur promit de faire ordonner par Sa Sainteté à leur général (2) d'interdire Ruvio et de le déposer de sa charge, qui étoit le seul moyen de remédier à ces désordres. L'audience que l'internonce donna à Paludan et à Damase ne put pas être si secrète que le provincial n'en fût averty, et, pour détruire l'impression que Paludan pouvoit avoir donnée à l'internonce contre ses intérêts, il luy porta un écrit plein de fiel et d'amertume contre Paludan et Damase, et fort passionné pour la mémoire de l'évêque d'Ipres : ce qui donna lieu de croire que cet écrit ne s'étoit point fait sans la participation de l'archevêque de Malines et que Fromond y avoit mis la main. L'écrit fut envoyé à Rome, avec la réponse de Paludan, par l'internonce. Ruvio avoit engagé presque tous les prieurs de son ordre en Flandre de signer l'écrit qu'il avoit fait pour la défense du livre de l'évêque d'Ipres ; l'écrit de Paludan n'étoit signé que de luy et de ses deux (3) associés en cette affaire. Le pape, informé de ces bruits, appelle le général de l'ordre, luy commande de pourvoir aux plaintes qu'on luy fait de Flandre du P. Ruvio et de la plupart des supérieurs de son ordre, qui se révoltent contre les décisions du Saint-Siége. Le

(1) Pierre-Damase de Coninck, né à Bruges le 14 juillet 1600, docteur de Louvain le 14 octobre 1628, devint prieur et visiteur de l'ordre des ermites de Saint-Augustin en 1636, provincial en 1655, mourut à Bruxelles le 12 décembre 1662.

(2) Philippe Viscomti, fils de Jean-Ambroise de Sérono, docteur en droit, et de Françoise Balsamo, né le 9 août 1596, admis dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin en 1609, y fit profession en 1612. Urbain VIII le nomma en 1629 vicaire général de la congrégation d'Iliceto ; il devint ensuite procureur de son ordre à Rome, et enfin général en 1649. Il fut nommé par Alexandre VII évêque de Catanzaro le 16 avril 1657 et sacré le 6 mai suivant. Il y mourut en 1664.

(3) Notre historien n'en a nommé qu'un.

ion d'autorité dont le pape parla au général l'obligea d'employer toute la sienne pour remédier à ce désordre. Il écrit au P. Ruvio d'une force qui l'intimida; ce chef des révoltés, pour apaiser son général, qui vouloit luy-même apaiser le pape, luy envoye une déclaration (1) par laquelle il abjure la doctrine de l'évêque d'Ipres, déclare qu'il a été séduit par l'archevêque de Malines, proteste de se soumettre à la bulle, et répond de la soumission de toute sa province. Ainsy le général fut satisfait du provincial et le pape le fut du général.

Une affaire d'un si grand éclat dans le pays eut tout le succès que l'internonce s'en étoit promis, et ce concert dans lequel l'archiduc agissoit avec luy, en tout ce qui regardoit la nouvelle doctrine, la décrédita fort dans l'esprit de ceux qui s'étoient laissé prévenir à l'autorité de l'archevêque. Les résistances mêmes que Fromond et Calénus faisoient à la bonne doctrine s'affaiblissoient de jour en jour. Ce n'étoient plus que de vains efforts qu'ils faisoient dans l'université de Louvain et dans de petits sujets, qui n'avoient pas de suite, comme par exemple ce qui arriva au P. Alexandre Sébille (2) de l'ordre de Saint-Dominique. Ce père ayant proposé des thèses dans une assemblée provinciale qui se tenoit en leur couvent de Louvain, les docteurs de cette université qui y favorisoient le jansénisme firent opposition à la dispute, laquelle fut différée parce que ces thèses contenoient des propositions contraires à la doctrine de Baïus et à celle de l'évêque d'Ipres, et, après quelques procédures faites par des docteurs du party, ces thèses furent supprimées. L'évêque d'Anvers n'en fut pas plus tôt informé qu'il envoya (3) la copie de ces thèses à l'internonce, lequel, instruit par le P. Sébille du fond de cette affaire et de ses circonstances, reconnut dans un procédé si injuste l'esprit artificieux et violent de Fromond, qui cherchoit à exercer sa passion dans de petites choses, n'en ayant presque plus de grandes entre les mains pour la signaler. L'internonce envoya les thèses à Rome, informa le pape de l'injustice et de la violence qu'on avoit faite à ce religieux, et tant de plaintes qui venoient de tous côtés au souverain tribunal de l'Église grossissoient peu à peu le nuage d'où devoit se former la foudre que le Ciel

(1) Cette déclaration fut envoyée à Rome le 30 janvier 1649.

(2) Alexandre de Sebille, né à Anvers en 1592, entra jeune dans l'ordre de Saint-Dominique. On l'envoya étudier à Salamanque; mais il revint prendre ses grades à Louvain et y professer la théologie. Son général, Thomas Turci, voulut qu'il soutînt à Louvain ses thèses qu'on y avait voulu censurer. Le P. de Sebille prêcha à la cour de Bruxelles avec distinction, fut élu prieur d'Anvers, et y mourut le 28 mai 1657. Il a publié un livre contre Fromond.

(3) Le 14 juin 1649.

préparoit pour réprimer l'audace de ces nouveaux ennemis de l'Église.

L'intelligence secrète qui étoit entre l'archiduc et l'abbé de Sainte-Anastasie pour les affaires de la religion alarma tellement l'archevêque de Malines et ses deux émissaires qu'ils prirent la résolution de députer en Espagne le docteur Reecth, qu'ils avoient député à l'université de Douay, afin d'adoucir l'esprit du roy qui paroissoit s'aigrir sur l'affaire de la bulle dont on luy rompoit la tête depuis sept ans (1). On promit audience au docteur; mais, ayant appris que le roy ne vouloit rien luy répondre sans la participation de l'archevêque de Tarse, nonce du pape, il jugea à propos de ne pas faire paroître d'empressement dans une affaire qui auroit pu se gâter par trop de chaleur. Cependant il alla à Salamanque (2) pour découvrir adroitement, et sans se déclarer, le sentiment de cette université sur les questions qui occupoient les esprits dans le Pays-Bas. Mais ce docteur ne put pas faire ce voyage si secrètement que le nonce d'Espagne n'en fût averty. Il écrit à l'inquisiteur général qu'il étoit venu un docteur de l'université de Louvain en Espagne pour prévenir le roy contre la publication de la bulle, et que ce docteur étoit allé à Salamanque pour cabaler dans cette université et y gagner les esprits. L'inquisiteur, informé du dessein de ce député, le fait chercher; on luy en donne avis, et, épouvanté qu'il fut de la peur qu'on luy fit du tribunal de l'Inquisition, il retourna à Madrid bien plus vite et à plus petit bruit qu'il n'étoit venu à Salamanque, satisfait de s'être si habilement tiré d'un si mauvais pas où l'avoit engagé son zèle peu judicieux. Cependant, après de grandes longueurs, il eut l'audience du roy qu'il avoit sollicitée, mais nulle satisfaction.

Un voyage aussy infructueux que fut celuy-là refroidit beaucoup l'ardeur qu'il y avoit dans l'université de Louvain pour les intérêts de l'évêque d'Ipres. La plupart des docteurs qui s'y étoient embarqués commencèrent à ouvrir les yeux et à s'apercevoir que tout le bruit qu'on faisoit sur cette affaire n'étoit que l'effet de la passion de Fromond et de Calénus, qui ne remuoient tous ces ressors que pour satisfaire leur ambition. Ils sentirent bien eux-mêmes que, ayant contre eux toutes les puissances du ciel et de la terre, il n'y avoit rien à espérer de toute la chaleur de leurs intrigues dans une si forte oppo-

(1) Et pour tâcher d'obtenir pour quelqu'un du party la chaire du docteur des Anges à Louvain, ajoute le manuscrit de l'Arsenal.

(2) Son départ pour Salamanque est annoncé dans une lettre du nonce de Madrid en date du 12 janvier 1650; une autre lettre du docteur Recht, de Madrid, du 3 janvier, donne le détail de l'audience qu'il avait eue du roi.

sition. Ainsy rebutés qu'ils furent de tant de fâcheuses aventures qui traversèrent leurs prétentions, ils s'abandonnèrent à toute l'inquiétude dont ils se trouvèrent capables, sans relâcher rien de leur persévérance en la poursuite de leur dessein, le principal caractère le plus essentiel de l'erreur étant d'ordinaire l'obstination. Mais enfin l'archiduc étoit persuadé par l'internonce que deux ou trois docteurs, qui remuoient dans l'université de Louvain, ne devoient plus l'empêcher d'obéir aux ordres du roy d'Espagne par un fantôme de crainte qu'on luy mettoit devant les yeux sur la révolte du pays pour l'intérêt de quelques brouillons; et le président Rooze disgracié, l'archevêque devenu suspect, l'université de Douay déclarée contre celle de Louvain, firent changer de face aux affaires de la nouvelle doctrine dans la Flandre, pendant que tout luy paroissoit favorable en France, jusques aux troubles et aux désordres dont elle profitoit. Néanmoins l'archevêque de Paris, ou mécontent du coadjuteur, son neveu, qu'il croyoit trop déclaré pour le Port-Royal, ou voulant plaire à la reine qui ne pouvoit souffrir ces nouveautés, ou pressé enfin de son devoir, interdit Singlin, qui avoit avancé dans le Port-Royal, le jour de saint Augustin (1), des propositions qui alloient à autoriser la pénitence publique sur le plan que l'abbé de Saint-Cyran en avoit tracé et à détruire la liberté qu'il y avoit dans l'Église sur l'usage de ce sacrement. Comme ce prédicateur étoit directeur du couvent, son interdit fit de l'émotion dans le party. La princesse de Guémené et toutes les dames de qualité sollicitèrent, par elles ou par leurs amis, l'archevêque de rétablir leur prédicateur; et, après plus de trois mois d'intrigue et de négociation, l'interdit fut enfin levé, à condition que Singlin se rétracteroit et prêcheroit le contraire de ce qu'il avoit prêché. Il déclara qu'il reconnoissoit la confession des péchés faite en secret pour une matière suffisante à l'absolution, et qu'il étoit persuadé que la déclaration publique des péchés n'avoit jamais, ny dans les premiers siècles ny dans les derniers, été nécessaire au sacrement. Secondement, il protesta que, quoyqu'il eût prêché qu'Adam avoit perdu la liberté par le péché, il reconnoissoit toutefois qu'on pouvoit consentir à la grâce ou n'y pas consentir, et qu'il prêcheroit toute sa vie une doctrine si orthodoxe. Il ajouta pour conclusion à sa rétractation qu'il étoit enfant de l'Église catholique, apostolique et romaine, qu'il s'attachoit aux décisions du concile de Trente sur la grâce et sur la liberté, et que les fidèles ne pouvoient en conscience suivre d'autre

(1) 28 août 1649.

doctrine que celle-là, qui étoit la véritable doctrine de l'Église.

Cette rétractation si ample, si nette, et faite dans toutes les formes le 1er janvier de l'année 1650 dans l'église de Port-Royal, satisfit l'archevêque qui y fut présent; l'interdit fut levé et le prédicateur rétably dans ses fonctions de directeur et de supérieur de la maison. La soumission de Singlin parut louable à ceux qui la jugèrent sincère, mais la conduite générale du party ne fut pas approuvée des honnêtes gens, parce qu'on y changeoit de langage selon les différens intérêts qu'on en avoit, et qu'on se rétractoit sans façon des choses qu'on avançoit selon la nécessité qu'on y trouvoit; ainsy cette rétractation du directeur passa pour un trait de politique, pour éviter l'embarras où l'archevêque vouloit porter les affaires en poussant le Port-Royal à bout, ce qui eût été soutenu de la cour dans l'état où étoient les choses. Mais Duhamel, curé de Saint-Merry, étant tombé grièvement malade sur la fin du mois de juillet de cette année, il se fit un nouveau micmac de morale à Port-Royal, qui contribua encore à en faire connoître l'esprit. Cette cure fut résignée (1) à un prêtre dont l'évêque d'Angers (2) répondoit, qui étoit de son diocèse, nommé Louis de Beauvais (3). Il demeuroit alors à Port-Royal, où l'on l'avoit mis à l'épreuve ; il prit possession de la cure, et pour toutes fonctions il ne donna que la bénédiction du Saint-Sacrement le jeudy suivant; car Duhamel, se trouvant hors de danger et tout à fait rétably, reprit son poste, que l'autre luy céda par ordre du conseil secret de Port-Royal, et, en ayant été de nouveau pourvu par une résignation prétendue, il en prit possession le 20 septembre suivant sans autre cérémonie (4).

(1) Le 19 juin 1649.

(2) Henri Arnauld, fils d'Antoine et de Catherine Marion, né en 1597, appelé M. de Trie, suivit d'abord le barreau. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé abbé de saint Nicolas d'Angers; il alla par deux fois à Rome et fut sacré évêque d'Angers à Port-Royal le 29 juin 1650. Il n'était donc pas encore évêque d'Angers quand il vint au secours du parti, qui voulait se conserver le poste de Saint-Méry. H. Arnauld est mort le 8 juin 1692. Les jansénistes lui ont fabriqué une réputation de sainteté qui subsiste encore à certains yeux. Il paraît du reste avoir été plus faible que méchant.

(3) Louis de Beauvais, né au diocèse d'Angers, prieur-curé de Notre-Dame de Beaufort-en-Vallée, ordonné prêtre à Paris le 25 novembre 1638.

(4) Feydeau glisse légèrement sur ces circonstances, et les remplace par des détails sur l'émotion que la maladie de Duhamel causa dans Paris : « M. Duhamel augmentant toujours ses travaux dans la paroisse tomba malade d'une maladie qui réduisit à l'extrémité. Non-seulement toute la paroisse, mais une grande partie de Paris témoigna n'y être pas insensible. Il y avoit tant de monde qui venoit de toutes parts demander l'état où il étoit que nous n'y pouvions fournir. Nous fûmes contraints d'afficher chaque jour auprès de la porte, en dedans de la maison, comme

L'année se termina par les préparations à l'assemblée du clergé arrêtée au mois de may de la suivante, qui est remarquable en l'affaire présente par la révolution qu'elle y causa. Car le P. Jacques Dinet (1), jésuite, ayant appris que son frère Louis Dinet (2), évêque de Mâcon, devoit être un des présidents de l'assemblée, pour réparer la faute qu'il avoit faite d'avoir, par sa simplicité, contribué à faire sortir l'abbé de Saint-Cyran de sa prison de Vincennes (3), concerta avec cet évêque des moyens d'engager les évêques de la France à demander au pape qu'il prononçât sur les questions controversées de la grâce, dont on commençoit à disputer partout avec tant de chaleur, au grand désavantage de la charité chrétienne et de la paix de l'Église. Ce qui se fit l'année suivante à la poursuite de ce père, lequel se servit du crédit qu'il s'étoit acquis dans le clergé de France auprès de quantité d'évêques, qu'il avoit eu lieu d'obliger, étant confesseur de Louis XIII. Et il trouva bien des secours de tous côtés pour porter une affaire de cette importance au souverain tribunal de l'Église, comme on verra dans la suite de cette histoire.

avoit passé la nuit et comme il se portoit le jour. M. Bouvard premier médecin du roy, quoyqu'il ne fût point de la paroisse ny de la connoissance de M. Duhamel, venoit tous les jours, avec les médecins qui le voyoient, faire consultation. Enfin je luy donnay l'Extrême-Onction au milieu des larmes et des cris du monde de la paroisse qui y assistoit. On luy fit permuter sa cure contre un nommé M. Beauvais, qui luy donna un petit bénéfice et qui prit possession de Saint-Merry. » Il continue ensuite son récit après que M. Duhamel eut recouvré la santé, sans expliquer par quels artifices il se réintégra dans la cure qu'il venait de résigner.

(1) Jacques Dinet, né à Moulins en 1580, reçu dans la Compagnie de Jésus en 1604, fut recteur des colléges d'Orléans, de Tours, de Reims et de Paris, provincial de France et de Champagne, et confesseur de Louis XIII et de Louis XIV. Il mourut à la maison professe de Paris, le 22 décembre 1653.

(2) Louis Dinet, fils de Jacques, seigneur du Puy-Royal, né à Moulins en 1592, sacré évêque de Mâcon le 25 avril 1621, succédant à son oncle Gaspard Dinet, qui avait été minime. Louis Dinet mourut à Paris pendant l'assemblée du clergé, le 3 octobre 1650; il fut inhumé dans sa cathédrale, aujourd'hui détruite.

(3) Voir l'*Histoire du Jansénisme*, livre X, où est racontée la délivrance de l'abbé de Saint-Cyran.

LIVRE CINQUIÈME.

1650-1651-1652.

Il est vray aussy que la doctrine de l'évêque d'Ipres faisoit déjà tant ɜ bruit dans le monde, par la qualité des personnes de toutes les ɔnditions qui s'y intéressoient et par leur animosité, qu'elle com-ıençoit à devenir assez considérable pour qu'on pensât à la porter Rome afin de la régler selon l'ancien usagê de l'Église, qui recou-ɔît le souverain pontife pour juge des controverses de la foy, et de ı soumettre à son jugement comme à l'oracle de la vérité et à l'organe rdinaire du Saint-Esprit.

L'archevêque d'Adrianopolis, nonce du pape en Pologne, qui voit eu ordre de Sa Sainteté de faire publier en ce royaume la bulle 'Urbain contre le livre de l'évêque d'Ipres, et d'empêcher le pro-rès de cette doctrine, écrivoit au cardinal Pancirole, à Rome, qu'un ɔclésiastique françois, nommé Fleury (1), confesseur de la reine (2), yant apporté le livre *de la Fréquente Communion*, en débitoit les laximes dans Varsovie, et avoit déjà gagné l'archevêque de Pos-ıanie (3), l'évêque de Zamoischi (4), avec d'autres ecclésiastiques, et

(1) François de Fleury, docteur de la maison et société de Sorbonne et chanoine ı Verdun, né au diocèse de Langres, fut un des approbateurs du livre *de la Fréquente mmunion*. Le parti le donna pour confesseur à Marie de Gonzague, quand elle rtit pour la Pologne en 1645. Il était fort attaché à Port-Royal et en grand com-ɜrce de lettres avec la Mère Angélique. Saint-Amour rend témoignage de son habileté de son honnêteté (*Journal* p. 127). Obligé de revenir en France, Fleury mourut ns les premiers jours de novembre 1658.

(2) Marie-Louise de Gonzague de Clèves, fille de Charles, duc de Nevers, puis de ntoue, et de Catherine de Lorraine, née en 1612, mariée en 1645 à Wladislas-gismond, roi de Pologne, et en 1649 à Jean-Casimir, son beau-frère, mourut d'apo-ɜxie à Varsovie le 10.... 1667, sans laisser d'enfants.

(3) André Szoldrski, fils de Stanislas et de Marguerite Piglovska, né en 1583, étu-a à Rome, devint secrétaire du roi Wladislas, puis son chancelier, et fut promu ı 1636 à l'évêché de Przemysl, d'où il passa la même année à celui de Posen. Il mourut d'apoplexie en 1650 et fut inhumé dans la cathédrale. C'était un prélat sa-ınt et vertueux.

(4) Jean Zamoyski, second fils de Jean, castellan de Khelm, admis en 1615 dans ɔrdre de Saint-Dominique, remplit plusieurs emplois dans le couvent de Cracovie, où il fut tiré pour être promu à l'évêché de Bakow, en Moldavie; transféré en 1652

que le roy (1) ne pouvoit souffrir que les grands du royaume, qui sont presque tous savans, disputassent en sa cour de ces matières.

Tout le pays du haut et du bas Rhin étoit imbu de ces questions par le voisinage de Louvain, qui en étoit infecté, et par le commerce de Liége, le pays de Fromond et de Calénus. Le prince François de Lorraine (2), évêque de Verdun, voyant le trouble que causoit cette doctrine dans son diocèse et dans les lieux circonvoisins, en écrivit au pape pour luy en faire ses plaintes. L'Espagne ne s'étoit défendue jusqu'alors de ce poison que par la vigilance du grand-inquisiteur et par les rigueurs de l'Inquisition; et cette nouveauté y avoit déjà des protecteurs dans la cour, qu'on y entretenoit de Flandre. La Flandre même, où étoit née cette doctrine, en étoit tellement gâtée que le pape Innocent X avec le roy d'Espagne n'avoit encore pu avoir le crédit de faire publier la bulle d'Urbain. Ce venin se répandit dans toutes les provinces de la France, où il étoit reçu favorablement des peuples, naturellement curieux et grands amateurs des nouveautés. Enfin le trouble devenoit si universel qu'il n'y avoit plus d'autre voye pour y remédier que d'implorer le secours de cette puissance marquée dans l'Évangile, qui seule peut imposer silence à la mer et aux vents et calmer les tempêtes qui s'élèvent dans le royaume de Jésus-Christ, c'est-à-dire le pouvoir de Jésus-Christ même, ou de son vicaire en terre, auquel il a été donné. Car ce fut le remède qu'on proposa de toutes parts pour empêcher le progrès d'un mal qui croissoit de jour en jour; et comme le jugement de cette affaire, qui fut portée à Rome pour y être décidée, se fit avec un esprit d'équité, avec une application et une maturité où la faveur ny l'intérêt, qui sont les ressorts les plus ordinaires qui font agir les hommes, n'eurent aucune part, ainsy que la médisance a voulu le publier, il est à propos

à Przemysl et en 1654 à Lutsk, il mourut à Bidgoraye, en se rendant dans son nouveau diocèse, en 1655. Il fut inhumé à Zamoïsk. On voit que le P. Rapin, peu au courant de la géographie ni des généalogies de Pologne, et qui vient de changer en archevêché l'évêché de Posen, a fait ici du nom de l'évêque celui de l'évêché.

(1) Jean-Casimir, fils de Sigismond III, roi de Suède et de Pologne, et de Constance d'Autriche, né en 1609, fut admis dans la Compagnie de Jésus en 1643, en sortit en 1646, fut créé cardinal l'année suivante et renvoya le chapeau. Il fut élu roi de Pologne en 1648, et en 1649 il épousa sa belle-sœur, Marie de Gonzague, veuve de Wladislas. Il abdiqua en 1668, et se retira à Saint-Germain des Prés, dont il fut nommé abbé. Il mourut à Nevers le 14 décembre 1672.

(2) François de Lorraine, fils d'Henri, comte de Chaligny, et de Claude de Moy, né à Fougères le 13 janvier 1599, grand-prévôt et doyen de Cologne et de Strasbourg, succéda en 1623 à son frère Charles dans l'évêché de Verdun. Il ne reçut que le sous-diaconat, et mourut à Dieuze le 11 juillet 1661.

d'exposer l'état où étoit alors la cour de Rome avec celle de France, et le caractère des personnes les plus importantes qui se mêlèrent de cette affaire, pour détruire l'artifice et l'imposture de ceux qui ont voulu faire croire qu'il s'étoit glissé dans le jugement de cette affaire des intérêts humains.

Le cardinal Pamphile, avant que d'être pape, avoit eu de grands démêlés avec la maison des Barberins, et principalement avec le cardinal Antoine (1). Le fils aîné (2) d'Olympia (3), sa belle-sœur, ayant été tué vers Cologne, voyageant en Allemagne, le cardinal Mazarin fut soupçonné d'avoir eu quelque part en ce meurtre avec le cardinal Antoine. L'idée de ce soupçon, qu'on avoit caché dans le silence à cause du pouvoir de ces deux cardinaux, se réveilla à la création d'Innocent. Le bruit de l'exaltation de ce nouveau pape ayant été porté à Fontainebleau où étoit la cour, le cardinal Mazarin, qui y étoit malade, ne fut point ménagé sur cette nouvelle, qu'on crut devoir luy être indifférente, mais il en fut tellement affligé qu'il ne put pas en dissimuler son chagrin, disant tout haut qu'il ne comprenoit pas comment le cardinal Pamphile avoit été fait pape, étant le seul, avec le cardinal Maculano (4), qui eût eu l'exclusion de la France, Maculano comme Espagnol, Pamphile comme ennemy de sa maison. Il s'emporta contre les Barberins, qui, sachant les intérêts du roy, n'y avoient pas fait d'opposition. Il se trouva des flatteurs, et même des évêques, qui pour faire leur cour conseillèrent au cardinal de s'opposer de la part du roy à cette élection. La chose fut mise en délibération dans le conseil. Mais le prince de Condé s'éleva avec bien du zèle contre la seule proposition qu'on en fit, soutenant que dans une minorité c'étoit

(1) Antoine Barberini, troisième fils de Charles, duc de Monterotondo, et de Constance Magalotti, né à Rome en 1607, d'abord chevalier de Naples, fut créé cardinal par son oncle le 30 août 1617; il était camerlingue à la mort d'Urbain VIII. Nommé, en 1653, grand-aumônier de France, il ne put obtenir de bulles pour l'évêché de Poitiers. Il n'en obtint pour Reims qu'en 1667, et mourut à Nemi, près de Rome, le 3 août 1671.

(2) Le nom de ce fils aîné et les circonstances de sa mort nous sont inconnus; le cardinal de Retz y fait allusion, ainsi qu'aux soupçons élevés à ce sujet contre les cardinaux Antoine et Mazarin.

(3) Olympia Maidalchini, née à Viterbe en 1594, mariée à Pamphile Pamphili, frère d'Innocent X, eut un grand crédit sur l'esprit du pape, fut disgraciée en 1650, et mourut d'une maladie contagieuse à Orviète en 1656, au moment où Alexandre VII se préparait à faire faire son procès.

(4) Vincent Maculani, fils d'un maçon, né à Firenzola en Lombardie, entra dans l'ordre de Saint-Dominique et y fut procureur général et vicaire général. Nommé commissaire du Saint-Office en 1632 et maître du sacré-palais en 1639, il fut créé cardinal du titre de Saint-Clément en 1641 et mourut le 15 février 1667, âgé de près de 89 ans. Il eut beaucoup de voix aux deux conclaves qui se tinrent de son vivant.

déjà trop d'affaires que la guerre contre l'Espagnol, sans aller encore s'exposer à un schisme.

Le pape sut l'obligation qu'il avoit au prince et luy offrit par un esprit de reconnoissance le chapeau de cardinal pour le prince de Conty, son second fils, ou pour tel sujet qu'il voudroit. Cependant, pour colorer son ressentiment, il demande aux Barberins, dont Mazarin étoit créature, le compte du maniement des deniers de la chambre apostolique. Ces deux cardinaux, pour se mettre à couvert de l'orage qui les menaçoit, arborèrent sur la porte de leur palais les armes de France avec ostentation. La persécution redoubla; on en voulut à leurs personnes; ils se sauvèrent de Rome à la faveur de la nuit, et se retirèrent en France. Antoine y arriva le premier à la cour (1), où le cardinal Mazarin, pour faire éclater la protection qu'il vouloit donner à son patron, le reçut avec bien du faste. Dans la première conférence qui se tint entre les deux cardinaux, on ne parla que de guerre. On prit la carte d'Italie pour choisir l'endroit où il la falloit porter. Car le cardinal Antoine prétendoit que la seule voye de réduire le pape étoit de l'intimider. François Barberin, qui avoit plus de flegme, jugea en arrivant (2) qu'il ne falloit rien précipiter. Mais le cardinal Mazarin, qui ne consultoit plus que son indignation, conclut le siége d'Orbitel, place forte située sur la côte de Toscane. Antoine luy applaudit; on fait général d'armée le duc de Fronsac (3), fils unique du maréchal de Brésé (4), beau-frère du duc d'Enguien, pour apaiser le prince de Condé qui par principe de religion dissuadoit la guerre d'Italie, pour ne pas donner du chagrin au pape. Le comte du Daugnon, homme affidé au duc de Brésé, fut nommé lieutenant général, et le chevalier Garnier (5) commanda les galères. Cette entreprise, toute malheureuse

(1) En octobre 1645.

(2) Il arriva à Marseille avec son frère Thaddée en janvier 1646; ils avaient débarqué à Cannes.

(3) Armand de Maillé-Brézé, duc de Fronsac, fils d'Urbain, marquis de Brézé, et de Nicole du Plessis-Richelieu, né en 1619, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation, fut tué d'un coup de canon devant Orbitello, le 14 juin 1646. La flotte française, composée de vingt-quatre vaisseaux et de vingt galères, était partie des îles d'Yères le 24 avril 1646. Le maréchal de Brézé était à bord du *Grand Saint-Louis;* le comte du Daugnon, vice-amiral, montait *la Lune*; sur *le Soleil* était le chevalier de Montigny, contre-amiral.

(4) Urbain de Maillé, marquis de Brézé, fils de Charles et de Jeanne de Thévalle, né en 1597, marié le 25 novembre 1617 à Nicole du Plessis-Richelieu, maréchal de France en 1632, mourut le 13 février 1650.

(5) L'*Histoire de la Marine royale*, de Damécourt (archives de la marine du ministère), ne mentionne pas cette particularité. Le nom de Garnier se représente souvent dans nos annales maritimes. Il y eut un Jean-Baptiste Garnier qui servit sous

qu'elle fut par la mort du général, emporté par une volée de canon en combattant vaillamment, ne rebuta point le cardinal Mazarin : il pense à une nouvelle flotte et à de nouvelles troupes. L'armement se fait à Toulon : l'archevêque d'Aix (1), frère du ministre, eut ordre d'en prendre soin. Ce prélat, revenu nouvellement de la cour, étoit un esprit léger et inconstant; mais le dégoût qu'on avoit déjà de la conduite trop fine de son frère, qu'il n'approuvoit pas, luy avoit attiré la réputation d'homme droit et candide. Ainsy le dessein de la guerre cessa bientôt d'être un secret par l'ingénuité de l'archevêque qui ne fut pas assez politique. Le pape s'emporta contre les Barberins, qu'il en crut les auteurs, et publia cette bulle pour obliger les cardinaux à la résidence (2), laquelle fit alors tant de bruit, qui leur ordonnoit de se rendre dans deux mois à Rome sous peine de confiscation de tous leurs biens et de perdre leurs priviléges. On s'en moqua en France, et le maréchal de la Meilleraye fut tiré de la frontière de Picardie, dans les affaires les plus pressantes de la guerre qu'on faisoit en Flandre, pour être envoyé en Italie (3) assiéger Portolongone, place forte dans l'île d'Elbe, entre la Corse et la Toscane, et Piombino sur la côte, qui furent prises l'une après l'autre (4). Et le cardinal Mazarin, par un intérêt

Henri IV et « commanda aux îles de Marseille » pendant quarante ans. Ses fils se signalèrent dans l'armée et dans la marine. L'un d'eux fut avocat du roi à l'amirauté de Marseille. Je ne sais si le chevalier Jean (?) Garnier appartenait à cette famille. D'après l'*Histoire de la Marine royale*, il commandait en 1638, dans l'escadre de M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, l'*Espérance de Dieu*, vaisseau de deux cents tonneaux, monté par un équipage de cent hommes. En 1641, le 27 mars, il se distingua dans la baie de Roses, et concourut à l'attaque et à la prise de cinq vaisseaux espagnols. En 1644 le chevalier Garnier était chef d'escadre; le 27 mai il mit à la voile à Toulon pour Barcelone avec neuf vaisseaux et trois brûlots : il était à bord du *Sourdis;* le 8 juin il attaquait les vaisseaux espagnols dans le port même de Valence et les brûlait; le 24 août il faisait avec huit cents hommes une descente près de Saragosse, battait les Espagnols et les repoussait dans les murailles de la ville, et facilitait ainsi au maréchal de la Motte la prise du môle. En 1646, dans l'escadre du maréchal de Brézé partant pour Orbitello, le chevalier Garnier montait encore *le Sourdis*, qui était le troisième navire après les vaisseaux de l'amiral, du vice et du contre-amiral. En 1647 on retrouve le chevalier Garnier à bord du *Grand Saint-Louis*, de huit cents tonneaux, commandant l'escadre partie de Toulon à la fin de décembre pour aller secourir les Napolitains et le duc de Guise. Le chevalier Garnier est mort en 1649.

(1) Michel Mazarini, fils de Pierre et d'Hortense Buffalini, né à Rome en 1607, entra dans l'ordre de Saint-Dominique et fut maître du sacré-palais. Sacré archevêque d'Aix en juillet 1645 et créé cardinal en 1647, il mourut à Rome le 2 septembre 1648.

(2) Cette bulle, du 20 février 1646, est antérieure à l'entreprise d'Orbitello.

(3) Le commandement de l'armée fut partagé entre les maréchaux de la Meilleraye et du Plessis-Praslin.

(4) Le 8 et le 28 octobre 1646.

personnel, eut le plaisir de tenir Rome en jalousie et le pape en sa dépendance.

L'extrémité où se trouva le pape fut une disposition à l'accommodement des Barberins, qui se fit par le mariage du prince de Palestrine (1), leur neveu, avec la princesse Justiniani (2), nièce du pape. Et le duc de Guise (3), qui étoit alors à Rome pour solliciter lui-même en cette cour la dissolution de son mariage avec la comtesse de Bossu (4), voulut accommoder le pape et le cardinal Mazarin. C'étoit un prince qui, avec plus de qualités qu'il n'en faudroit pour faire plusieurs personnes accomplies, ne l'étoit pas luy-même; car il avoit joint à la grandeur d'âme de ses ancêtres et à cette affabilité populaire et bienfaisante, qui étoit le caractère de sa maison, bien d'autres perfections qui luy étoient personnelles. Mais il s'étoit aussy mêlé à tout cela je ne sçay quoy de volage qui tenoit de l'ancienne chevalerie et avoit un peu de l'air d'Amadis. Du reste il étoit brave, civil, agréable, éloquent, et par toutes ces qualités il sut tellement plaire au pape qu'il luy persuada de faire cardinal l'archevêque d'Aix, frère du ministre, pour le prévenir par une grâce de cette nature et le gagner. Le pape le fit plus par grandeur d'âme que par un esprit de réconciliation; le cardinal Mazarin en fut touché, et pour répondre à cette honnêteté il fit offrir une pension à Olympia, belle-sœur d'Innocent, et de grands bénéfices à ses neveux, dans le dessein de faire une liaison sincère avec luy. Mais le pape ayant à se ménager avec l'Espagne

(1) Maffeo Barberini, prince de Palestrina, fils de Thaddée et d'Anne Colonna, duchesse de Paliano, né en 1632, n'épousa Olympia Giustiniani que le 15 juin 1653. L'accommodement des Barberins fut consommé et prouvé par le mariage de ce prince; mais il était bien antérieur; dès 1647, avant de donner, à la sollicitation du duc de Guise, le chapeau de cardinal à l'archevêque d'Aix, le pape avait révoqué les mesures prises contre les Barberins, à la seule condition qu'ils rentreraient dans les États de l'Église; il leur avait même désigné pour résidence le comtat d'Avignon. Le prince de Palestrina mourut le 26 novembre 1685.

(2) Olympia Giustiniani, fille d'André, prince de Bassano, et de Louise Pamphili, mariée à Maffeo Barberini.

(3) Henri de Lorraine, duc de Guise, fils de Charles et d'Henriette-Catherine de Joyeuse, né le 4 avril 1614, mourut le 2 juin 1664. C'est le héros de l'aventure de Naples. « Il y alla seul, accompagné de l'espérance et de son courage. Il étoit le vrai table portrait de nos anciens paladins, et sa valeur peut être comparée à la leur — parloit bien, il étoit éloquent, civil aux dames et bien fait de sa personne; il a l'âme grande par certains endroits et une mine toute martiale. Il ressembloit m dans ses plaisirs aux chevaliers errants; il aimoit les tournois et les combats à barrière, de la même façon que nous les voyons dépeints dans les Amadis et Guerres de Grenade » (*Motteville.*)

(4) Honorée de Glimes, fille de Geoffroy, comte de Grimbergh, veuve d'Albe Maximilien de Hénin, comte de Bossu, fut mariée à Bruxelles, le 11 novembre 1641, à Henri, duc de Guise; mais ce mariage fut déclaré nul en 1650.

n'écouta point ces offres. Les défiances recommencèrent, et l'on entendit le cardinal dire en sa mauvaise humeur qu'il sauroit bien détromper la France du fantôme de Rome : le pape, qui le sut, se confia au cardinal Albornos, ambassadeur d'Espagne, à mesure qu'il se défioit de la France. Et cette confiance dura jusque à [la fin de] la guerre de Parme. Urbain VIII ayant trouvé à redire que Odoart, duc de Parme (1), feudataire de l'Église, eût fortifié Castro, principauté sur la frontière du patrimoine de l'Église, parce que cette entreprise, excédant le pouvoir de vassal et étant contre les clauses de l'investiture, marquoit du dessein, dont les Barberins jaloux animèrent leur oncle à déclarer la guerre à Odoart (2), Innocent fut obligé de la continuer. Mais l'Espagne s'étant jetée dans les intérêts du duc de Parme, et le cardinal Albornos, qui savoit gouverner l'esprit du pape, étant mort sur la fin de l'année 1649, ce fut tout de bon que Sa Sainteté voulut prendre des liaisons avec la France. Il s'en expliqua au baillif de Valencé, envoyé depuis peu ambassadeur du roy à Rome; les premières audiences se passèrent en éclaircissemens qui ne furent pas si sincères du côté de l'ambassadeur que du côté du pape, auquel le cardinal Mazarin ne pouvoit pas se fier. Et comme il ne retenoit le duc d'Orléans dans ses intérêts que par l'espérance qu'il donnoit à l'abbé de la Rivière, qui le gouvernoit, de le faire cardinal, quoyqu'il n'en eût pas d'envie, il avoit besoin de garder du moins des bienséances avec le pape pour le ménager sur cela.

Mais les instructions secrètes qui venoient de France sur les brouilleries de Paris les exagéroient pour dégoûter le pape de la liaison qu'il méditoit de faire avec le ministre par le mécontentement qu'il avoit des Espagnols. On prétend même que le coadjuteur de Paris et le duc de Beaufort, mal satisfaits du cardinal, commencèrent alors à avoir un commerce secret avec le pape contre les intérêts du ministre, et que le pape, fatigué des fausses sollicitations pour la nomination de l'abbé de la Rivière au cardinalat, fit dire par Bagni, son nonce, au coadjuteur qu'il pouvoit luy-même y prétendre s'il vouloit travailler à la destruction du cardinal Mazarin pour donner une autre face aux affaires (3) : ce qui causa la révocation du nonce et augmenta en

(1) Édouard Farnèse, duc de Parme, de Plaisance et de Castro, fils de Ranuce et d'Olympia Aldobrandini, né le 28 avril 1612, marié le 11 octobre 1628 à Marguerite de Médicis, mourut le 10 septembre 1646.

(2) Dès 1641, après la mort d'Odoard Farnèse la guerre se continua avec Ranuce, son successeur, et ne fut terminée que par la confiscation du duché. La ville de Castro fut rasée en 1647 et l'évêché de cette ville fut transféré à Acquapendente.

(3) Le cardinal de Retz prétend que les premières propositions du chapeau lui

même temps les défiances entre le pape et le cardinal, qui furent plus grandes que jamais, le cardinal, qui étoit maître des affaires, faisant tout faire au pape par la force de l'autorité du roy et par des menaces, et rien par la confiance et par la douceur.

Voylà l'état où la France étoit avec Rome quand les évêques de ce royaume pensèrent à demander au pape son sentiment sur les questions de la grâce qui s'élevoient de toutes parts à l'occasion du livre de l'évêque d'Ipres et qui partageoient déjà les esprits. Léonor d'Estampes, archevêque de Reims, Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, Jacques Lescot, évêque de Chartres, docteur et professeur célèbre de Sorbonne, Charles d'Anglure de Bourlemont, évêque d'Aire et depuis archevêque de Toulouse, Louis d'Attichy (1), évêque de Riès, Roger d'Aumont (2), frère du maréchal (3), évêque d'Avranches, furent les premiers qui se déclarèrent par des lettres qu'ils écrivirent chacun en particulier au pape, selon le mouvement de la grâce qui les faisoit agir, sans avoir pris ensemble des mesures de concert pour écrire dans un même esprit, comme cela se fit dans la suite. Alfonse de Richelieu (4), frère d'Armand, premier ministre d'État sous Louis XIII, étant archevêque de Lyon, fut prié par les évêques ses amis, qui avoient déjà écrit à Rome, d'y écrire aussy luy-même, parce que son nom devoit être d'un grand poids en une affaire de cette importance, dans la grande réputation de vertu et de zèle pour la religion où il vivoit, et étant alors proviseur de Sorbonne. Ce cardinal eut des raisons de ne pas le faire, qui étoient avantageuses à l'affaire même dont il s'agissoit; car, ayant été nommé par le pape commissaire du Saint-Office, il crut ne devoir pas prendre

furent faites, au nom du pape, par le cardinal Pancirole, qui prit pour intermédiaire le vicaire général des Augustins; il avoue que ses amis de la Fronde y avaient déjà songé pour lui, mais assure que ses premières démarches à ce sujet eurent lieu dans les derniers mois de l'année 1650, au retour du roi de la guerre de Guienne.

(1) Louis Doni d'Attichy, fils d'Octavien et de Valence de Marillac, entré jeune dans l'ordre des minimes, fut sacré évêque de Riez le 7 avril 1630 et transféré à Autun en 1652; il mourut le 30 avril 1664. C'était le frère de madame de Maure.

(2) Roger d'Aumont, fils de Jacques, baron de Chapes, et de Charlotte de Villequier, sacré évêque d'Avranches au mois de mai 1645, se démit en 1651, et mourut à Paris le 25 mars 1653.

(3) Antoine d'Aumont et d'Estrabonne, marquis de Villequier, puis duc d'Aumont, né en 1600, marié à Catherine Scarron de Vaures, maréchal de France le 5 janvier 1651, gouverneur de Paris en 1662, mourut d'apoplexie, dans cette ville, le 11 janvier 1669.

(4) Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, fils de François et de Suzanne de la Porte, né en 1582, fit profession à la grande Chartreuse en 1606. Sacré le 22 juin 1626 archevêque d'Aix, transféré à Lyon en 1628, créé cardinal en 1629, nommé grand-aumônier en 1632, il mourut le 23 mars 1653.

party dans une affaire où il devoit être juge. Mais en s'excusant à ses amis de ce qu'il n'écrivoit pas à Sa Sainteté pour consulter ses sentimens sur ces nouveautés qui se débitoient dans le royaume, il en avoit horreur parce qu'il les trouvoit pernicieuses à la religion, et il avoit soin de les exterminer de son diocèse. François de Harlay (4), archevêque de Rouen et primat de Normandie, s'excusa aussy à ses amis de ce qu'il n'écrivoit pas à Rome, ayant dessein de prévenir les censures de ce pays-là dans un synode qu'il méditoit de faire en sa maison de Gaillon, et se préparant à censurer la doctrine de l'évêque d'Ipres : ce qu'il fit l'année suivante dans toutes les formes ; car c'étoit un homme qui se piquoit de formalités et qui savoit bien son cérémonial.

Mais pendant que quelques particuliers du clergé, pressés par l'ardeur de leur zèle, faisoient ces avances pour intéresser le Saint-Siége à prendre connoissance d'une affaire si importante à la religion, le P. Dinet, secondé du P. Vincent, général des pères de la Mission, concertoit une lettre circulaire avec les évêques députés à l'assemblée, qui se tenoit à Paris cette année, pour la faire signer de tout le clergé. Et parce que la chose ne pouvoit s'exécuter que par des ressors qui demandoient de grandes longueurs de temps, à cause qu'il falloit écrire dans les provinces à tous les évêques et qu'il falloit en avoir réponse, on fut obligé de passer toute cette année en négociations pour venir à bout d'un si grand dessein, qui ne put s'accomplir que l'année suivante. Et comme le P. Vincent y fit paroître son zèle plus que les autres, on ne peut pas se dispenser de dire quelque chose de la manière dont il se comporta en cette affaire, et quels étoient ses sentimens sur ces nouveautés. « J'ay craint toute ma vie, disoit-il un « jour à sa communauté, de me trouver à la naissance de quelque « hérésie, faisant réflexion aux désordres que l'hérésie de Luther et « de Calvin avoit causés dans l'Église. » Dieu toutefois, par une conduite particulière de sa providence, permit qu'il arrivât pendant sa vie ce qu'il craignoit le plus, par la naissance du jansénisme, qu'il a vu se former et croître à ses yeux, comme dit l'auteur de sa vie (2). Mais ce n'étoit que pour faire paroître davantage la fermeté de sa foy et la vigueur de son zèle et pour le mettre dans son Église comme

(1) François de Harlay, fils de Jacques, seigneur de Chanvalon, et de Catherine de la Marck, dame de Bréval, né en 1583, fut sacré archevêque d'Augustopolis en 1613 et nommé coadjuteur de Rouen, dont il devint titulaire en 1615. Il se démit en 1651 en faveur de son neveu, et mourut le 22 mars 1653.

(2) Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, livre II, chap. XII.

une colonne de fer et un mur d'airain, ainsy que parle le prophète. Car le mal croissant de jour en jour par la division qu'il causoit non-seulement dans les écoles, mais même dans les familles et dans les maisons religeuses, attaquant déjà en quelque façon la tranquillité de l'État, il ne pouvoit voir ces progrès sans gémir dans le secret de son cœur devant Dieu et sans implorer son assistance pour en arrêter le cours. Quelles mortifications ne fit-il pas alors pour fléchir la colère de Dieu, afin qu'il luy plût de détourner ce malheur dont les commencemens paroissoient déjà si terribles! Ses larmes et ses prières ne furent pas sans effet : il apprit du P. Dinet que plusieurs prélats de sa connoissance avoient déjà concerté entre eux les moyens de presser le pape et de remédier promptement à ces désordres. La joye qu'il en eut l'encouragea à écrire à des prélats ses amis, pour les conjurer de se joindre aux autres. Car, dans l'état où étoient les affaires, c'étoit le seul remède qu'il y eût pour y mettre ordre. Voicy en quels termes il leur écrivit :

« Les mauvais effets que produisent les opinions du temps ont « fait résoudre un bon nombre de nos seigneurs les prélats du royaume « d'écrire à notre saint-père pour le supplier de prononcer sur cette « doctrine. Les raisons qu'ils ont sont que, par ce remède, ils espè- « rent que plusieurs se rangeront aux opinions communes, qui s'en « pourroient écarter sans cela, comme ils ont fait tous sur la censure « des deux chefs. Secondement c'est que le mal croît parce qu'on le « tolère; en troisième lieu parce qu'à Rome on impute ces sentimens « à la plupart des évêques du royaume. Et, en quatrième lieu, cecy « est conforme aux ordonnances du saint concile de Trente, qui veut « qu'on ait recours au souverain pontife quand il s'élève des opi- « nions contraires aux choses décidées (1). »

Outre cette lettre qu'il écrivit aux prélats qui étoient ses amis, il leur envoya la liste de ceux qui avoient déjà écrit, pour les engager à écrire eux-mêmes; et ceux qu'il voulut intéresser en cette affaire furent Nicolas Pavillon (2), évêque d'Aleth, Alain de Somnihac (3),

(1) Lettre de février 1651. Abelly, liv. II, ch. xii. M. Maynard, t. II, p. 326.

(2) Nicolas Pavillon, fils d'Étienne, correcteur en la cour des comptes, et de Catherine de la Bistrade, né à Paris le 11 novembre 1597, ordonné prêtre en 1627, se livra à la prédication et se mit sous la direction de saint Vincent de Paul. Sacré évêque d'Alet en juin 1639, il mourut dans son diocèse, le 8 décembre 1677. Son amour pour la morale sévère l'entraîna insensiblement dans le jansénisme.

(3) Alain de Solminihac, fils de Jean, seigneur de Belet, et de Marguerite de Marquessac, né le 25 novembre 1593 au château de Belet, en Périgord, entra dans l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin et réforma son abbaye de Chancelade.

évêque de Cahors, François-Etienne Caulet (1), abbé de Foix, évêque de Pamiers, Jacques Raoul de la Guibourgère (2), évêque de la Rochelle, Pierre de Nivelle (3), évêque de Luçon, François Perrochel (4), évêque de Boulogne, et quelques autres qu'on n'a pas sus. Mais, quelque bonne intention qu'eût le P. Vincent dans une entreprise de cette importance, toutes les démarches qu'il fit ne luy réussirent pas. Car il arrive souvent que les difficultés les plus invincibles qui se rencontrent dans les affaires ne sont pas tant des affaires mêmes que du caractère d'esprit de ceux par les mains desquelles elles passent; comme il arriva en celle-cy, où, quelque soin que prirent le P. Dinet et le P. Vincent pour ménager ceux qu'ils vouloient engager en ce dessein, ils ne laissèrent pas d'y trouver de grands obstacles, la plupart de ceux qu'ils sollicitèrent alléguant de méchantes raisons pour s'en excuser, ou n'étant pas suffisamment instruits de la qualité de l'affaire, ou étant prévenus par d'autres intérêts.

A la vérité, pendant qu'on concertoit dans le clergé les moyens d'informer le pape du progrès que faisoit dans tout le royaume une si pernicieuse doctrine, les premières instructions en furent portées à Rome par deux aventuriers, qui, sans mission et sans caractère, s'avisèrent d'aller de leur chef en prévenir les esprits : ce furent le P. Mulard (5), cordelier, et Saint-Amour, docteur de Sorbonne, qui firent

Sacré évêque de Cahors le 27 septembre 1637, il mourut en odeur de sainteté le 31 décembre 1659. Les jansénistes lui ont donné place dans leurs nécrologes ; mais M. Sainte-Beuve lui-même reconnaît que c'est à tort.

(1) François-Étienne de Caulet, né à Toulouse le 19 mai 1610, fit ses études au collége de la Flèche. Nommé abbé de Saint-Volusien de Foix en 1627, il déposa en 1638 contre l'abbé de Saint-Cyran. En relations intimes avec M. Olier, il avait été un de ses trois compagnons dans la fondation du séminaire à Vaugirard. Sacré évêque de Pamiers le 5 mars 1645, il fut entraîné dans le jansénisme par son voisin l'évêque d'Alet, et mourut le 7 août 1680.

(2) Jacques Raoul de la Guibourgère, fils de Guillaume, président de la chambre des comptes de Bretagne, né à Nantes en 1589, était conseiller-clerc au parlement de Rennes et sénéchal de Nantes, quand il fut nommé évêque de Saintes. Sacré le 11 janvier 1632, il fut en 1646 transféré à la Rochelle; il mourut le 15 mai 1661 et fut inhumé dans l'église des capucins de Fontenay-le-Comte.

(3) Pierre Nivelle, né à Troyes, docteur en théologie de la faculté de Paris, religieux, puis abbé de Cîteaux, fut sacré évêque de Luçon le 25 janvier 1637 et mourut le 11 février 1660.

(4) François Perrochel, fils de Charles, grand-audiencier de France, et de Marie-Charles de Gibercourt, né à Paris le 18 octobre 1602, sacré évêque de Boulogne le 11 juin 1645, se démit en 1676 et mourut le 8 avril 1682.

(5) Les correspondances jansénistes et le *Journal* de Saint-Amour parlent beaucoup de ce personnage. Il a été quelque temps la terreur du parti et y fut toujours en exécration. On peut voir, dans la lettre de Racine *à l'auteur des Hérésies imaginaires*, la réception que la mère Angélique fit à un pauvre moine demandant un soir

l'un et l'autre le voyage d'Italie par tout autre motif que par un véritable zèle pour les intérêts de la religion. On disoit que le cordelier, pour se tirer de l'observance où la régularité du couvent l'assujettissoit, imagina le prétexte d'un voyage de pure dévotion au tombeau des apôtres et en obtint la permission de ses supérieurs. Mais le véritable motif de ce voyage fut, à ce qu'on prétend, l'impatience du nouveau syndic (1), dont le P. Mulard étoit parent. Car ce docteur ayant eu de grands démêlés avec les jansénistes, qui s'opposèrent à son élection pour le syndicat, il engagea ce père à faire le voyage de Rome pour découvrir en secret les sentimens qu'on pouvoit y avoir sur les opinions nouvelles qu'on commençoit à débiter dans le royaume. L'envie qu'eut le cordelier de réussir en cette affaire, étant arrivé à Rome, luy fit trouver accès auprès de l'assesseur du Saint-Office, qui étoit monsignor Albissy, avec lequel il eut des conférences secrètes sur l'état de la religion, qui le firent considérer de ce prélat. Ce qui l'encouragea à se produire chez le cardinal Barberin, duquel il fut reçu aussy favorablement, car ce cardinal luy donna à entendre que non-seulement on seroit disposé à écouter des députés de la Sorbonne sur cette affaire, mais même qu'il fourniroit à la dépense du voyage en cas de députation. Cette réponse parut trop belle au cordelier, qui aymoit à courir le monde, pour ne pas en être luy-même le porteur; il retourne à Paris pour s'en faire honneur auprès du syndic son parent. Mais, pendant qu'il prend des mesures pour retourner en Italie afin de suivre le fil de cette affaire, Saint-Amour, qui étoit encore plus alerte que luy, arrive à Rome (2) en la compagnie d'un jeune homme de qualité, auquel il s'étoit donné pour faire ce voyage, sous le prétexte de luy tenir compagnie pour l'année sainte et en effet pour observer ce qu'on pensoit en ce pays-là du livre et de la doctrine de l'évêque d'Ipres, à quoy il s'engagea volontiers, la vie qu'un docteur de Sorbonne a coutume de mener à Paris paroissant trop languissante à un homme aimant les affaires, cherchant fortune, ne se rebutant de rien, et dont le principal talent étoit l'amour de l'intrigue et la hardiesse.

Le pape voyoit alors assez volontiers les François qui venoient à Rome, et le chagrin qu'il avoit contre le cardinal Mazarin luy donnoit de la curiosité de s'informer de temps en temps de sa conduite; il

l'hospitalité à Port-Royal des Champs, où « le diable, pour l'empêcher de souper à son aise, » le fit passer pour le P. Mulard.

(1) Hallier.

(2) Vers la fin du mois de novembre 1650.

étoit même quelquefois bien ayse d'apprendre que le gouvernement de ce ministre n'étoit pas universellement approuvé de tout le monde dans le royaume. Tout sage qu'il étoit, il ne laissoit pas de s'en expliquer trop ouvertement aux François qui venoient luy baiser les pieds, et il déploroit le malheur de la France d'être gouvernée par un étranger. Cette liberté de parler de la sorte, contre son naturel timide et circonspect, ne luy venoit que des instructions qu'il recevoit de son nonce de l'état des affaires de France, qui étoient fort brouillées. C'étoit alors les sentimens qu'avoit le pape du cardinal Mazarin sans penser à aucun ménagement, comme il paroît par les dépêches du baillif de Valencé, ambassadeur de France, qui en écrivoit de Rome au cardinal Mazarin, le 22 d'août de cette année 1650, en ces termes :

« Dès que le pape voit quelque François, gentilhomme, ecclésias-
« tique, religieux ou enfin de quelque condition que ce soit, ses
« discours ordinaires, après des soupirs et des élévations d'yeux au
« ciel, témoignent de la peine à expliquer ses pensées et protestent
« qu'il ne demande [rien] à Dieu sinon que leurs Majestés et la nation
« françoise puissent connoître l'amour cordial et passionné qu'il a
« pour le roy et pour tout le royaume ; que cette inclination luy est
« héréditaire de ses pères et de ses ayeux, jusque-là que son oncle
« le cardinal Pamphile a eu l'exclusion de la papauté des Espagnols,
« qui le tenoient trop partial pour la France, et que Henri IV l'avoit
« marqué pour un de ceux avec lequel il vouloit que sa faction con-
« courût dans le conclave qui se fit de son temps ; il accompagne
« ces paroles de larmes, faisant entendre que V. E. est le seul obs-
« tacle d'une bonne intelligence entre luy et leurs Majestés. Et par
« là il tâche d'imprimer dans les esprits de ceux auxquels il parle
« qu'il n'a point de plus forte envie que de bien vivre avec vous, et
« que la mésintelligence ne vient que de la mauvaise humeur de
« V. E. » L'ambassadeur ajoutoit dans cette lettre bien d'autres considérations, moins peut-être pour aigrir l'esprit du cardinal Mazarin contre le pape que pour faire valoir le zèle qu'il avoit pour son service. Car c'étoit un homme qui vouloit plaire au ministre et aller par là à son but. Mais la dépêche du 29 may de l'année suivante marque encore davantage la disposition où étoit l'esprit du pape contre le cardinal Mazarin. Voicy ce qu'écrit l'ambassadeur au comte de Brienne, secrétaire d'État : « Sa Sainteté prend occasion à tous venans
« de France de témoigner son mécontentement particulier et le dé-
« plaisir qu'il a de voir que le gouvernement de ce royaume, soit
« entre les mains d'un étranger et d'un homme qui l'a toujours haï. »

Il ajoute que Sa Sainteté tâchoit d'engager M. le coadjuteur de Paris à « faire en sorte que les princes et le peuple demandassent l'éloigne- « ment de monseigneur le cardinal Mazarin, dont la présence causoit « tous les désordres du royaume; » qu'elle blâmoit sans cesse les princes et les magistrats qui le souffroient, et offroit sa protection et des récompenses mêmes à ceux qui contribueroient à le faire sortir de France.

Quoyque cette disposition, où se trouvoit alors le pape, et cette curiosité qu'il avoit d'apprendre des nouvelles particulières du ministère de ce cardinal, eussent pu contribuer à faire obtenir à Saint-Amour tout nouvellement arrivé à Rome une audience assez favorable de Sa Sainteté, il n'eut pas toutefois la hardiesse de la demander après l'avis qu'il reçut du sieur Matarel (1), qui faisoit les affaires du roy de France à Venise en la place de l'ambassadeur, qui avoit été rappelé. Saint-Amour y étant arrivé (2), Matarel luy apprit le fracas que Hersant venoit de faire à Rome par un sermon séditieux qu'il fit le vingt-cinquième d'août dans l'église de Saint-Louis, le jour de la fête. Ce prédicateur s'étoit mis dans la tête que ce seroit une belle occasion de signaler son zèle que de prêcher, dans une cérémonie de réputation, la doctrine de l'évêque d'Ipres au milieu de Rome, parce que rien ne l'autoriseroit davantage que cela si l'on n'y trouvoit rien à redire, et qu'en tout cas, si l'on le chicanoit sur le sermon, il pourroit se tirer d'affaire par le crédit de l'ambassadeur de France, qui l'aimoit. En effet il étoit assez bien dans l'esprit de l'ambassadeur, lequel prenoit plaisir à ses discours : c'étoit un plaisant dont il se servoit pour animer sa table et réjouir ceux qu'il y invitoit. Sur un si beau projet, on prône le sermon et le prédicateur; le concours y fut grand, outre les cardinaux Barberin, d'Este (3), des Ursins (4), et l'ambassadeur, il s'y trouva grand nombre de François et d'Italiens. Hersant, avec une

(1) Louis de Matharel, fils d'Augustin, seigneur de Maneville et la Rivière, et de Claude Le Cirier de la Haye, né le 4 octobre 1619, conseiller du roi, secrétaire général de la marine et intendant de la marine du Levant, avait longtemps résidé à Venise et avait été ensuite envoyé à Parme et à Mantoue. Il épousa le 29 mai 1666 Marie Le Secq, et mourut en 1673. Sa famille, appelée primitivement Matarelli, était originaire de Ravenne et s'était établie en Auvergne après la bataille de Fornoue.

(2) Saint-Amour passa tout l'été de 1650 à Venise même ou dans les États vénitiens.

(3) Renaud d'Este, fils d'Alphonse, duc de Modène, et d'Élisabeth de Savoie, né en 1618, créé cardinal-diacre en 1641, sacré évêque de Reggio en novembre 1651, se démit en 1661, fut nommé cardinal-évêque de Palestrine le 24 août 1671, et mourut à Modène le 1er octobre 1672 ou le 30 septembre 1673.

(4) Virgino Orsini, fils de Ferdinand, duc de Bracciano, et de Justiniane Orsini de San-Gemino, né le 17 mai 1615, créé cardinal-diacre en 1641, évêque d'Albano en 1671 et de Frascati en 1675, mourut dans le conclave le 21 août 1676.

ardiesse de déclamateur achevé, débite dans cette grande assemblée que *l'homme en perdant l'innocence a perdu la liberté; qu'on ne peut résister aux mouvemens de la grâce, dont le pouvoir est toujours victorieux :* qui étoient les points fondamentaux de la doctrine de l'évêque d'Ipres.

Ce sermon fut prononcé avec tant de brusquerie et si peu de gravité que, si le prédicateur n'eût eu l'effronterie de le faire imprimer et même de le dédier au pape, avec une épître peu respectueuse pour la Sainteté et remplie des louanges de l'évêque d'Ipres, on n'y auroit peut-être pas pensé. Mais cette hardiesse parut comme une espèce d'attentat fait au Saint-Siége. L'ordre fut donné pour arrêter le prédicateur, lequel, rendant visite à l'ambassadeur de Malte, eût été pris par les sbires qui avoient investi l'hôtel de cet ambassadeur, si l'ambassadeur de France, averty du danger où étoit le docteur, ne luy eût promptement envoyé un de ses carrosses pour l'enlever, sous ses livrées, du lieu où il étoit, et ne l'eût fait partir la nuit en secret pour le tirer d'un si mauvais pas par une fuite précipitée (1). Car l'ordre qu'on avoit donné étoit si exprès qu'on devoit même l'arrêter chez l'ambassadeur de Malte, s'il ne s'en fût bientôt retiré. Le dominicain, nommé Dufour (2), qui donna l'approbation pour l'impression du sermon au maître du sacré-palais, fut mis en prison dans la Minerve pour rendre compte de la part qu'il prenoit en cette affaire, et il y demeura longtemps pour s'être laissé surprendre par l'auteur. Cette entreprise parut au pape d'une effronterie punissable, et fut trouvée même si hardie des chefs du party en France qu'ils jugèrent à propos d'éloigner de Paris un homme qui leur avoit déjà fait tant d'affaires, le trouvant eux-mêmes d'une qualité d'esprit propre à renverser des mesures dans un dessein où l'on avoit besoin de prudence en mille occasions très-délicates. Ainsy on l'envoya en Bretagne au marquis d'Asserac (3), dont on vouloit s'assurer par un esprit de ce caractère

(1) Le *Journal* de Saint-Amour n'accuse pas si nettement la connivence de l'ambassadeur : d'après la version janséniste, Hersent se serait jeté dans un carrosse de l'ambassade française qui, heureusement pour lui, passa par-devant la porte de l'ambassadeur de Malte, tandis que les sbires guettaient le prédicateur pour le saisir et le mener au palais Borghèse, où Abbissy, qui dirigeait cette entreprise, l'attendait avec un carrosse pour le conduire au Saint-Office.

(2) Pierre du Four, né à Toulouse d'une famille noble, fut admis dans l'ordre de Saint-Dominique le 24 juin 1612. Pour délivrer son frère, prisonnier dans la citadelle de Montpellier, il changea de vêtement avec lui, ce qui l'obligea de se retirer à Rome, où il se fit bien venir du cardinal Roma. Après la mort de ce cardinal il fut envoyé à Avignon en qualité d'inquisiteur général; il passa ensuite à Toulouse, où il mourut le 8 novembre 1670.

(3) Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Asserac, fils de Jean et de Suzanne de

qui ne trouvoit rien de difficile. Et Hersant ayant plu à ce marquis, il le fit son confident et son curé dans une de ses terres, où il mourut peu de temps après.

Le résident de Venise, qui venoit d'apprendre l'aventure du prédicateur et de la prédication par le P. Georges Le Juge, capucin (1), qui arrivoit de Rome, ne put s'empêcher de la redire dans toutes ses circonstances à Saint-Amour, et, comme il étoit son amy, il n'oublia rien pour le dissuader de faire le voyage de Rome; il luy représenta combien cette affaire étoit capable de rendre odieux en cette cour-là tous ceux qui seroient soupçonnés des opinions nouvelles; que les démêlés qu'il avoit eus à Paris contre Cornet, contre Hallier, syndic de Sorbonne, et contre les religieux mendians, ne seroient pas ignorés à Rome; qu'il y trouveroit des gens du party contraire, qui ne manqueroient pas de le rendre d'abord suspect et de le faire passer pour un homme substitué à Hersant, qu'on envoyoit en ce pays-là pour y tenir sa place auprès de l'ambassadeur et pour y entretenir des intrigues secrètes dans cette cour; que l'affaire qui venoit d'arriver à un docteur de Sorbonne comme luy devoit luy faire comprendre la délicatesse où l'on y étoit sur les nouveautés qui se débitoient en France, dont il étoit luy-même sectateur.

Ces raisons du résident, n'ayant pas été assez fortes pour empêcher Saint-Amour d'aller à Rome, luy parurent du moins assez considérables pour l'obliger à se ménager en ce pays-là et à cacher une partie du feu que luy donnoit l'amour des affaires et la démangeaison qu'il avoit de se signaler. Ainsy, pour profiter des avis de son amy, toute sa politique fut dans ce premier voyage de bien connoître le terrain sans se déclarer : il ne pensa pas même à voir le pape pour ne pas s'exposer. Il est vray qu'il trouva des lettres de ses amis du party, en arrivant à Rome, par lesquelles on luy mandoit que l'évêque de Vabres avoit écrit au pape (2) pour l'obliger à censurer les propositions que Cornet avoit présentées à la Sorbonne, sur la fin de son syndicat, pour y être examinées, et qu'on sollicitoit aussy de cette cour la censure de la traduction françoise des *Heures* faite à Port-Royal; qu'on le prioit de s'en informer. Il le fit, mais avec toute la circonspection imaginable,

Rieux de Châteauneuf, marié à Anne Angot, et en secondes noces à sa cousine Jeanne Pélagie de Rieux, comtesse de Châteauneuf, fut nommé en 1650 gouverneur de Guérande, du Croisic et de Saint-Nazaire; il mourut en 1656.

(1) « Un capucin célèbre, dit Saint-Amour; je crois que c'était le P. Georges. »

(2) Saint-Amour remarque ingénument (page 48) que le parti eut connaissance de la lettre de l'évêque de Vabres par une copie qu'un des docteurs du parti trouva *par hasard* sur la table d'Hallier en allant rendre visite au syndic.

sans rien hasarder; car il répondit à ses amis qu'il ne devoit pas s'exposer, après l'affaire de Hersant, dans un pays où il pourroit être suspect; qu'on luy avoit donné avis que toutes ses démarches seroient observées; qu'il avoit même peu d'habitudes dans le pays; que sa santé n'étoit pas encore bien rétablie et qu'il avoit d'autres engagemens qui ne luy permettoient pas de disposer tout à fait de luy. C'étoit dire en bon françois qu'il n'étoit pas homme à se commettre, tout aventurier qu'il étoit.

Il est vray qu'alors il apprit que le fameux *Catéchisme de la Grâce* fait à Port-Royal et la traduction des *Heures* avec les hymnes, qui parurent en public sous le nom de Dumont, furent l'un et l'autre censurés pour des propositions qu'on y trouva qui favorisoient la doctrine de l'évêque d'Ipres. Car on commençoit déjà à ouvrir les yeux dans cette cour sur les conséquences d'une si dangereuse doctrine et à ne plus ménager un party qui paraissoit s'élever contre le Saint-Siége. Ce qui redoubla la timidité de Saint-Amour, et ce qui luy fit dire à une personne de ce pays-là, en laquelle il avoit pris confiance, que la prévention de cette cour contre ceux qu'on y faisoit passer pour jansénistes luy diminua beaucoup le désir qu'il avoit de représenter, à quelqu'un qui fût capable de le faire connoître aux maîtres de ces censures, jusqu'où ils se laissoient emporter par les poursuites des jésuites (1). Et ce furent les raisons dont il se servit auprès de ses amis de France pour se dispenser de se mêler de cette affaire. Mais tout réservé qu'il fut en cela, il ne laissa pas de voir quelques cardinaux pour découvrir leurs sentimens. Il arriva sur la fin du mois de novembre une affaire à l'ambassadeur de France qui le brouilla avec le pape, leque ayant envoyé une partie de sa garde, avec le barisel et les sbires, pour saisir, dans le palais de l'ambassadeur, des Napolitains qui s'y étoient réfugiés après un meurtre, l'ambassadeur, prenant pour une insulte cette entreprise faite en son palais, qui est une maison privilégiée, en donna avis au roy et eut ordre pour toute réponse de se retirer de Rome jusques à une satisfaction sur cette entreprise (2).

(1) *Journal* de Saint-Amour, p. 49.

(2) Le roi prévint les cardinaux de l'ordre donné à son ambassadeur par la lettre suivante :

« Mon cousin, après avoir été bien informé de la vérité de ce qui s'est fait par les officiers du pape, qui ont violé tout respect en forçant le palais de mon ambassadeur, je luy ay commandé de sortir présentement de Rome en attendant que j'examine les moyens que j'auray à tenir pour repousser une si grande injure. De quoy j'ay bien voulu vous informer, ne mettant point en doute que vous ne vous intéressiez en une cause si juste, qui doit être commune en ce qu'elle viole le droit des gens et l'intérêt de tous les princes, ainsi que mon ambassadeur vous fera savoir plus particulière-

Cette aventure servit à Saint-Amour d'excuse auprès de ses amis de Port-Royal qui le pressoient par de fréquentes lettres de voir le pape et de le prévenir en faveur de l'évêque d'Ipres, à quoy Saint-Amour ne pouvoit se résoudre, ayant toujours devant les yeux les avis du résident de Venise et l'aventure d'Hersant. Il ne laissa pas, afin de se justifier à ses amis, de faire de foibles efforts pour obtenir une audience du pape par monsignor Torrejany (1), archevêque de Ravennes, introducteur des étrangers auprès de Sa Sainteté, sans y pouvoir réussir, dont il se consola aysément comme un homme qui avoit plus de soin de sa personne que des intérêts de l'affaire qu'on luy recommandoit. Et il ne pensa plus à solliciter d'audience depuis que l'ambassadeur de France se fut retiré à Tivoli, se défiant de tout dans la conjoncture présente et ayant à traiter d'une affaire qui devenoit délicate de jour en jour par les instructions qu'on en recevoit dans cette cour. Il trouva toutefois le moyen, sans faire d'éclat, d'en parler à quelques cardinaux et à quelques religieux, dont il eut l'adresse de se faire écouter en les intéressant dans cette affaire, comme au général des augustins et à quelques dominicains, pour les engager les uns et les autres à soutenir la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas touchant l'efficacité de la grâce. Ce fut tout ce qu'il put faire pour marquer à ses amis combien il s'attachoit à l'affaire qu'ils luy recommandoient. Il ajouta aux réponses qu'il leur faisoit une longue instruction des raisons pour et contre qui devoient obliger le party à faire une députation à Rome, afin d'y défendre la doctrine de l'évêque d'Ipres. Les raisons qu'il apporta pour presser la députation furent : « que le besoin étoit pressant; que les décrets qu'on obtenoit tous les jours de Rome, comme on avoit fait nouvellement celuy contre *le Catéchisme* de Port-Royal, ne servoient que de triomphe à la vanité et à l'ignorance des jésuites, mettoient les disciples de saint Augustin et sa doctrine dans l'oppression et engageoient de plus en plus cette cour; qu'on devoit craindre que la lettre de l'évêque de Vabres n'attirât quelque condamnation mal digérée, qui seroit honteuse au Saint-Siége; qu'il étoit à craindre qu'on ne s'accoutumât à prendre

ment; auquel me remettant, je prieray Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde. Paris, le 29 décembre, 1650. »

(1) Luc Torregiani, fils de Raphaël et de Camille Guidacci, né à Florence, fut nommé après son grand-oncle, le cardinal Louis Caponi, archevêque de Ravennes et sacré le 15 octobre 1645. Il mourut dans son diocèse le 11 décembre 1669, laissant un grand renom de prudence et de piété. Il conduisit une fois à l'antichambre de Sa Sainteté le docteur Saint-Amour, qui s'y était présenté une autre fois tout seul : ce furent là, d'après le *Journal*, toutes les démarches du docteur pour obtenir audience.

une mauvaise idée de la doctrine de la grâce par les censures qu'on faisoit de jour en jour des livres qui la défendoient; que, quoyqu'on ne pût pas espérer peut-être encore une entière satisfaction et une protection vigoureuse de la doctrine de saint Augustin, on obligeroit au moins, dans l'état présent des choses, ceux de qui elle dépendoit principalement à être plus circonspects en leur conduite et à se défier davantage des intrigues des jésuites; que dans la cour de Rome il y avoit des prélats et des cardinaux même, quoy qu'en petit nombre, qui connoissoient la vérité, qui gémissoient de la voir maltraitée, qui seroient sans doute favorables à ceux qui pensoient à la défendre et les assisteroient de leur protection. »

Les raisons qu'il apporta contre la députation furent : « qu'il n'y avoit nulle apparence qu'elle pût avoir aucun bon effet; que le pape ne se plaisoit nullement à traiter de ces matières; qu'il ne pouvoit se résoudre à en entendre parler; qu'il pourroit y employer des personnes peu intelligentes; que les jésuites avoient bien du pouvoir sur les officiers du Saint-Office; que, toutes ces dispositions étant si contraires, le pape étant fort avancé en âge, il seroit peut-être plus expédient de laisser passer ce pontificat dans le silence, pour en attendre un autre plus favorable; que cependant l'affaire pourroit venir à une maturité plus grande et plus capable d'être éclaircie dedans les formes, et qu'enfin les intérêts de Dieu devoient moins se traiter par les affections et les précipitations d'une sagesse trop humaine que par les lenteurs d'une patience chrétienne et par le respect qu'on doit à sa providence (1). »

Ce furent à peu près les raisons que Saint-Amour donna à balancer de part et d'autre aux chefs du party pour les amuser, et par là il trouva le moyen de se faire un mérite auprès d'eux de sa prudence en gardant ses sûretés. Car toute cette instruction ne luy coûta qu'un peu de réflexion dans son cabinet, sans rien hasarder de sa personne. Il employa le reste du temps qu'il demeura à Rome à observer ce qui s'y passoit, avec sa circonspection ordinaire. Mais il ne laissa pas de parler trop ingénument à certains cardinaux, qui l'ayant fait passer pour un janséniste dans l'assemblée des commissaires qui se tient les mercredis matin à la Minerve pour l'Inquisition, dont on fit le rapport au pape le jour même, on délibéra devant Sa Sainteté de l'arrêter; mais le cardinal de Saint-Clément (2), à qui il avoit rendu quel-

(1) *Journal* de Saint-Amour, II^e^ part., chap. 6, p. 58, 59.
(2) Maculani.

ques visites, opina qu'il falloit le laisser partir; le pape en fut d'avis, et ce fut par un jésuite que Saint-Amour fut averty charitablement du danger où il étoit : ce qui le fit partir plus tôt, malgré les lettres très-pressantes qu'il reçut de Paris de différer son départ par le besoin qu'on avoit à Rome d'un homme aussy habile que luy. La censure du sermon de Hersant et l'exclusion secrète du P. Luca Vadingo (1), supérieur des religieux de Saint-François de la réforme des Hibernois au couvent de Saint-Isidore, et du P. Hilarion Rancati (2), bernardin, de la congrégation de l'Inquisition, dont ils étoient consulteurs, ne contribuèrent pas peu à avancer le départ du docteur. Car ces deux théologiens, quoy que très-savans, n'eurent l'ordre de se retirer de cette congrégation que parce qu'ils laissèrent échapper quelques paroles un peu favorables à la doctrine de l'évêque d'Ipres, qui devenoit de jour en jour plus odieuse en cette cour par les avis qu'on recevoit de divers endroits, des nonces qui résidoient auprès des princes, du trouble que cette doctrine répandoit partout. Comme c'eût été une honte pour Saint-Amour de ramener son jeune gentilhomme en France sans baiser les pieds du pape, il parvint à avoir une petite audience (3) pour cela, qui fut la plus succincte qu'il put, s'estimant heureux d'en être quitte sans être entré en quoy que ce soit qui pût regarder l'évêque d'Ipres. Mais enfin, pour amuser encore ses bons amis de Port-Royal, il leur manda qu'ayant fait quelque sorte d'amitié avec Lucas Holsténius (4), bibliothécaire du Vatican, il l'avoit en-

(1) Luc Vaddingh, né à Waterford, en Irlande, en 1587, entra dans l'ordre de Saint-François, dont il devint l'annaliste. Il mourut à Rome le 18 novembre 1657, dans le couvent de Saint-Isidore, qu'il avait fait bâtir et dont il était comme le fondateur et le supérieur, dit Saint-Amour, qui vante « le grand esprit et la singulière piété » de ce consulteur, favorable à Jansénius.

(2) Hilarion Rancati, né à Milan le 2 septembre 1594, prit l'habit religieux à Clairvaux, d'où on l'envoya au monastère de Saint-Ambroise de Milan pour y étudier la philosophie et les langues grecque et hébraïque. Il fit sa théologie à Salamanque, apprit à Rome l'arabe et le syriaque, et fit partie de la congrégation chargée d'examiner les livres liturgiques des Syriens. Successivement qualificateur du Saint-Office et consulteur de la congrégation des Rites, il fut nommé abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, procureur général et enfin président de la congrégation italienne de Cîteaux. Il mourut à Rome dans son monastère de Sainte-Croix, le 17 avril 1663. Saint-Amour trouve que « c'étoit un très-homme de bien, ayant de fort bons sentiments sur la grâce, mais estimant que, pour le bien de la paix et par égard de l'infirmité et de l'égarement de beaucoup, il étoit nécessaire de taire beaucoup de vérités. »

(3) Le lundi saint de l'année 1651.

(4) Luc Holste ou Holsténius, né à Hambourg en 1596, fit ses études à Leyde, abjura le protestantisme en 1625, et se rendit à Rome, où le cardinal Barberini le fit nommer chanoine de Saint-Pierre et garde de la bibliothèque Vaticane. Il fut envoyé en 1655 à Inspruck pour recevoir l'abjuration de la reine Christine de Suède. Il mourut à Rome le 2 février 1661.

gagé à représenter au pape, dont il avoit des audiences réglées, de ne point songer, à l'âge où il étoit, à décider cette affaire, parce que ses décisions ne pourroient pas calmer les esprits, et qu'il valoit mieux laisser les choses comme elles étoient jusques à ce qu'elles s'apaisassent d'elles-mêmes, comme elles feroient sans doute quand les uns et les autres seroient las de disputer. Holsténius luy promit : on n'a point su s'il tint parole : mais il fut peu écouté, s'il le fit. Enfin Saint-Amour partit de Rome (1) sans y avoir fait autre chose que de connoître le danger qu'il y avoit de parler pour l'évêque d'Ipres, fort satisfait de s'être tiré si heureusement d'un si mauvais pas et résolu de ne s'y plus exposer. Mais il changea de résolution à Gênes, où il trouva des lettres qui l'obligeoient à retourner, si pressantes qu'il ne put y résister.

A la vérité, on commençoit à agir avec tant de vigueur, dans le clergé et dans la Sorbonne, contre la nouvelle doctrine, par les mesures qu'on y prenoit pour s'opposer au progrès qu'elle faisoit, par une députation dans les formes, que, le nouveau party s'en étant alarmé, on écrivit fortement à Saint-Amour pour l'engager à retourner à Rome (2). On lui représenta que tout étoit perdu sans luy, que l'évêque de Vabres gagnoit tous les jours d'autres évêques pour signer la lettre qu'il envoyoit au Pape, afin de censurer l'extrait des propositions fait par Cornet; qu'il y avoit d'autres évêques qui écrivoient aussy pour empêcher cette censure; qu'on avoit jeté les yeux sur luy pour le députer de leur part au pape; qu'il n'y avoit rien à craindre pour luy portant ce caractère, et, quand on sauroit qu'il étoit député des évêques de France qui avoient pris la doctrine de saint Augustin en leur protection, qu'on auroit du respect pour une qualité que le droit des gens et la seule équité naturelle seroient capables de rendre inviolable, si d'ailleurs on pensoit à l'inquiéter. Persuadé qu'il fut par de si fortes raisons, il s'arme de résolution, trouvant en cette commission de quoy satisfaire sa vanité et se regardant déjà comme le restaurateur du party : il part de Gênes deux jours après pour retourner d'où il venoit.

Mais les brouilleries de France s'étant renouvelées par la prison

(1) Le 13 d'avril 1651.

(2) Le docteur Taignier lui avait écrit de Paris dès le 13 mars : « Nous avons considéré les raisons qui sont dans vos lettres et nous avons jugé que la députation étoit absolument nécessaire. Maintenant nous travaillons à la faire réussir. Messieurs de Val-Croissant (*Lalane*) et de Bourzéis entreront dans le nombre des députés, et ils vous iront trouver pour vous fortifier. Cependant vous demeurerez, s'il vous plaît, au lieu où vous êtes, et n'en partirez point que *messieurs nos pères* vous le mandent, car vous êtes le député-né et le directeur de la députation. » (Biblioth. Imp. Ms. J. S. G. 324.)

du prince de Condé, du prince de Conty et du duc Longueville, qui furent arrêtés le 18 de janvier 1650 et conduits au bois de Vincennes par l'intrigue du coadjuteur et de la duchesse de Chevreuse, on forma le dessein d'une seconde guerre bien plus ardente et plus dangereuse que la première. Le ministre, qui n'avoit consenty à l'emprisonnement des princes que pour s'affranchir de l'empire que le prince de Condé prenoit de jour en jour sur luy, tomba dans la dépendance du coadjuteur, de la duchesse de Chevreuse et de l'abbé de la Rivière (1), dont il se servoit pour gouverner le duc d'Orléans, et, pour se délivrer du joug de l'un, s'imposa mal à propos celuy des trois autres, qui luy devint plus fâcheux dans la suite que le premier, l'abbé de la Rivière déclarant tout haut qu'il ne pouvoit plus répondre du duc d'Orléans si l'on ne luy accordoit l'intercession du roy, qu'on luy avoit promise, pour l'expédition de sa nomination au cardinalat, qu'il poursuivoit à Rome sans y rien avancer; et la duchesse de Chevreuse représentoit qu'elle ne pouvoit plus être garante de la conduite du coadjuteur si on ne l'assuroit du chapeau qu'on luy faisoit espérer. Mais le cardinal Mazarin ne pouvoit, en aucune façon, se résoudre à se faire un collègue pour partager l'autorité avec un homme aimé du peuple et qui commençoit déjà à luy donner de l'ombrage. Car pour l'abbé de la Rivière il en étoit moins inquiété, étant sûr du baillif de Valencé, dont il se servoit à Rome, pour le jouer par des apparences d'empressements sur la sollicitation d'un chapeau que dans le fond on ne vouloit point. Mais enfin le cardinal, ne pouvant plus prendre de confiance au coadjuteur, ny le coadjuteur au cardinal, ils s'envenimèrent l'un et l'autre d'une telle façon qu'il n'y eut presque plus d'intelligence entre eux, et les choses en vinrent à une telle extrémité qu'on conseilla au ministre de faire sortir la reine de Paris pour se mettre à la tête de l'armée commandée par le maréchal du Plessis (2), qui revenoit victorieuse après la défaite du vicomte de Turenne et la prise de Rhetel (3), afin que cette princesse

(1) Le crédit de l'abbé de la Rivière fut au contraire ruiné par la prison des princes, et ce favori du duc d'Orléans quitta de ce moment tout à fait la place au coadjuteur. Il n'avait d'ailleurs jamais été, ce semble, de taille à prendre le haut rang que lui attribue notre historien.

(2) César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, fils de Ferry et de Magdeleine-Barthélemy de Beauverger, né le 11 février 1598, marié à Colombe Le Charron de Saint-Ange le 2 août 1625, reçut le bâton de maréchal le 20 juin 1645 et mourut au mois de décembre 1675.

(3) Notre historien joint ici d'un trait de plume le commencement et la fin de l'année 1650. Rhetel capitula le 13 décembre. Deux jours après, le maréchal du Plessis gagna la bataille et il proposa de conduire son armée victorieuse aux portes de Paris.

demandât aux portes de la ville qu'on luy livrât le coadjuteur et la duchesse de Chevreuse, eux deux la seule cause des désordres ; car les peuples, étant lassés de la guerre, aimeroient mieux les abandonner que de se rembarquer à soutenir un nouveau siége. Mais le cardinal, qui n'écoutoit point les conseils violens, crut la gloire de ce succès assez éclatante d'elle-même pour imposer silence aux mécontens : en quoy il se trompa.

Car, la Guyenne s'étant de nouveau révoltée (1), les affaires se trouvèrent dans un état qu'on ne put sauver la réputation des armes du roy que par un traité d'accommodement. Ce qui fit entrer le cardinal en de nouvelles défiances du coadjuteur, prétendant qu'il l'avoit empêché de punir la rébellion de ce parlement par l'intelligence qu'il y avoit pour y fomenter la révolte par des gens favorables à la nouvelle opinion, dont il s'étoit luy-même fait patron pour se mettre à la tête d'un party dont il tiroit d'assez grands secours pour s'y attacher. Car on sut que les révoltés entretenoient un commerce secret avec luy pour s'appuyer de son nom et de son crédit dans leur révolte. Ces plaintes du cardinal touchèrent moins le coadjuteur, qui alloit à son but, que la duchesse de Chevreuse, laquelle s'étant rendue responsable de luy à la reine n'oublia rien pour le retenir dans les intérêts du cardinal, le croyant perdu s'il s'en départoit. Cependant les amis des princes, dont le nombre grossissoit tous les jours par le mépris qu'on avoit du ministre, tentoient toutes sortes de voies pour gagner le coadjuteur, et l'on prétend qu'Arnault, qui avoit été gouverneur de Philisbourg (2) et qui l'avoit laissé prendre, le visitoit alors toutes les nuits pour le mettre dans les intérêts du prince de Condé, dont il étoit créature, et pour accommoder les affaires de Port-Royal, auxquelles le tumulte étoit favorable.

La prison des princes étant devenue la sûreté du ministre, dont le

(1) Les nouveaux troubles de Guienne, suscités par la princesse de Condé, éclatèrent au mois de mai 1650 ; la pacification fut signée à Bourg le 28 septembre. Le roi entra à Bordeaux le 7 octobre.

(2) Isaac Arnauld, fils d'Isaac, intendant des finances, abjura le protestantisme, fut lieutenant général, gouverneur de Philisbourg, qu'il laissa prendre le plus malheureusement du monde, ce qui lui attira le surnom d'Arnauld-Philisbourg ; il eut ensuite le gouvernement de Dijon, où il mourut en 1652. Le concert plus ou moins sincère du coadjuteur avec Arnauld pour la délivrance du prince de Condé est attesté par tous les documents. Lenet accuse cet Arnauld, dont les exploits militaires furent, il est vrai, peu brillants, d'avoir été fort visionnaire dans toute la conduite de cette intrigue et de ne s'y être engagé que pour cacher la honte qu'il ressentoit de n'avoir pas pris tout d'abord les armes pour le prince de Condé ; et la princesse Palatine, qui connaissait les hommes, remarque que dans toute cette affaire l'avidité d'Arnauld pouvait seule soutenir ses espérances. (Retz, p. 225.)

crédit ne subsistoit plus que par leur détention, la reine et toute la cour ne s'occupoient que de cette affaire, sans penser à ce qui se passoit à Port-Royal, où la liberté de faire tout ce qui pouvoit contribuer à l'établissement de la doctrine s'augmentoit de jour en jour par le peu de soin que le cardinal prenoit de tout ce qui n'avoit pas de rapport à sa conservation : et les plus zélés du party ne manquoient pas de profiter de cette négligence en débitant avec plus de hardiesse les maximes de la nouvelle morale et les principaux points de la doctrine, qu'on prêchoit dans les paroisses et qu'on enseignoit en Sorbonne sans aucun ménagement. Duhamel, curé de Saint-Merry, prêchoit tous les dimanches le matin en sa paroisse, et Singlin prêchoit le soir à Port-Royal; les importans du party se trouvoient fort assidûment à ces sermons, c'est-à-dire le duc de Luynes, la princesse de Guémené, le marquis et la marquise de Liancour, laquelle y menoit quelquefois le maréchal de Schomberg, son frère, qui y vint par complaisance à sa sœur; les marquis de Chavigny et de Laigues; Gué-Bagnols, Le Nain (1), de Bernières, maîtres des requêtes, qui y attiroient aussy leurs amis. La doctrine de l'évêque d'Ipres et la morale de l'abbé de Saint-Cyran se débitoient en ces sermons fort hardiment : et ce n'étoit après le sermon que chuchoteries qui se faisoient à l'oreille parmy ces gens, qui avoient plus l'air de faction et de cabale que de vraye dévotion. Rien aussy n'attira pour lors plus d'estime et plus de réputation au party que la traduction des *Confessions de saint Augustin* faite par d'Andilly dans une pureté de langage et dans une élégance qui mérita les applaudissements du public. Que ne fit-on point aussy pour donner cours dans le monde à un si bel ouvrage et pour le faire valoir autant qu'il méritoit? Car, parmy les prédicateurs qui le recommandèrent dans leurs sermons pour luy donner vogue, l'évêque de Mâcon, qui prêchoit le carême de cette année à Saint-Gervais avec un grand concours de personnes de qualité, en fit un éloge qui le rendit encore plus célèbre parmy les honnêtes gens : en quoy il fut secondé par l'évêque du Belley (2), qui prêchoit

(1) Jean Le Nain, seigneur de Beaumont, fils de Jean et d'Anne de Bragelogne, né en 1613, reçu conseiller au parlement en 1632, puis maître des requêtes, marié à Marie Le Ragois, mourut le 9 février 1698. Jean-Sébastien de Tillemont et D. Pierre Le Nain, sous-prieur de la Trappe, étaient ses enfants.

(2) Jean-Pierre Camus, fils de Jean, seigneur de Saint-Bonnet, gouverneur d'Etampes, et de Marie des Contes, né à Paris en 1582, sacré évêque de Belley le 31 août 1609 par saint François de Sales, donna sa démission en 1629 et fut nommé abbé d'Aulnay. Il remplit alors les fonctions de vicaire général de Rouen. Il se retira enfin à Paris aux Incurables et y mourut le 26 avril 1652, au moment où il venait d'être nommé évêque d'Arras.

la même année à Saint-Jean-en-Grève, pendant que les dames les plus galantes, qui sont d'ordinaire les plus spirituelles, éblouies par le beau langage, le louoient dans les ruelles et que tout Paris retentissoit de tous côtés du bruit que faisoit ce livre; lequel, pour dire vray, tout digne qu'il étoit d'être prôné, le fut encore plus qu'il ne méritoit. Car toute l'intrigue de la cabale se réchauffa pour porter, par des suffrages sollicités et par des recommandations mendiées, sa réputation encore plus loin que sa destinée.

On tira aussy deux avantages à Port-Royal du succès extraordinaire de cette traduction, quoyqu'elle ne contînt rien qui favorisât la doctrine de l'évêque d'Ipres, ny la morale étroite. Le premier avantage fut que ce livre donna aux dames et aux ignorans qui ne connoissoient pas saint Augustin une grande idée de son mérite : ce qui ne pouvoit être que très-favorable à ceux qui se vantoient d'être ses disciples. Le second fut qu'on conçut dans le public une grande estime pour un party qui étoit capable de produire des ouvrages si admirables, dont on n'avoit encore rien vu de semblable dans tous les livres de dévotion qui avoient paru jusques alors. Et comme les troubles qui s'augmentoient attiroient à ce party les gens qui aimoient les affaires et tous les brouillons, les livres bien écrits y attiroient les beaux-esprits et les savans; la pureté de la morale qu'on prêchoit à Port-Royal, et qu'on débitoit dans les ouvrages qui en sortoient, attiroit les gens de bien : ainsy le troupeau grossissoit tous les jours avec la satisfaction de ceux qui en étoient les principaux chefs. Comme l'on ne savoit rien mieux parmy eux que profiter de ses avantages, dans la conjoncture présente d'estime et d'admiration que la nouvelle traduction de d'Andilly attiroit au Port-Royal, on prit le soin de redoubler cet esprit de rigueur et de sévérité, dont on se faisoit un art pour gagner les gens de bien. Les directeurs devinrent encore plus rigides et plus austères dans leur conduite, et les prédicateurs prêchèrent contre le luxe avec tant de force qu'ils ne contribuèrent pas peu à réformer cette immodestie que les femmes faisoient paroître en leurs habits par la nudité de leurs bras et de leurs gorges, comme un des plus grands déréglements du siècle. En effet ce désordre étoit venu à un tel excès qu'il ne restoit presque plus aucun vestige de la modestie chrétienne dans la plupart des femmes du monde. Les dames de la direction de Port-Royal commencèrent à prendre des collerettes et des manches pour se couvrir le sein et les bras; elles furent imitées par les autres dames du monde, et cette réforme eut assez de cours pour qu'on en fît une mode; et l'on appela ces manches à la Janséniste,

parce qu'elles furent introduites par la morale de Port-Royal, dont les pénitentes se mirent en vogue par leur modestie, et donnèrent bien de la réputation à ceux dont elles suivoient la conduite.

Le succès de cette réforme fut accompagné et soutenu même par un esprit de sévérité dont on remplissoit ceux qui gouvernoient les séminaires de la ville et de la campagne, où l'on élevoit la jeunesse dans une austérité de mœurs qui avoit l'air des premiers siècles : outre qu'on amusoit les parens par les apparences d'une discipline exacte et rigoureuse, on empoisonnoit plus hardiment les jeunes esprits des maximes de la nouvelle opinion à la faveur d'une morale si pure et si sainte, afin d'infecter les sources de la religion par la religion même. L'école la plus considérable de toutes fut placée dans le faubourg Saint-Jacques, au cul-de-sac de la rue Saint-Dominique (1). Les principaux maîtres étoient Lancelot, Nicole (2), Guyot (3), Fontaine (4), François (5), Basque (6) et quelques autres. Lancelot

(1) Devenu depuis impasse Royer-Collard.

(2) Pierre Nicole, fils de Jean et de Louise Content ou Constant, né à Chartres le 13 octobre 1625, fut envoyé à Paris en 1642 pour y étudier la philosophie et la théologie. Il se contenta du grade de bachelier. Il serait long de faire le récit de ses voyages et de ses métamorphoses ; il mourut d'apoplexie, le 16 novembre 1695, à Paris, et fut inhumé à Saint-Médard. Il était resté dans les ordres mineurs et avait le titre d'acolythe.

(3) Thomas Guyot, auteur de huit volumes de traductions françaises de Plaute, de Virgile, des plus belles lettres et des *Billets* (sic) de Cicéron, publiés de 1665 à 1678 sans nom d'auteur ou sous le pseudonyme de Le Bachelier. Après s'être retiré de Port-Royal il s'attacha à l'université, dont il devint ou dont il était déjà maître ès-arts. Dès 1666 il avait tout à fait quitté les erremens de Jansénius et faisait dans une de ses préfaces l'éloge des jésuites et de la méthode d'enseignement du collége de Clermont. Cela explique le silence que la secte a gardé sur lui malgré tout le mérite de ses travaux. Thomas Guyot est mort à Paris dans un âge avancé.

(4) Nicolas Fontaine, né à Paris en 1624, était fils d'un maître écrivain qui mourut en 1636. Un jésuite son parent, le P. Grisel, chercha à l'introduire auprès du cardinal Richelieu ; mais la mère confia l'enfant à Hillerin, curé de Saint-Merry ; celui-ci l'emmena en Poitou, quand il renonça à sa cure en 1644, et finit par le remettre aux messieurs de Port-Royal. En 1666 Fontaine fut mis à la Bastille avec Saci ; il en sortit en 1668. Sur la fin de ses jours il se retira à Melun, où il mourut le 20 janvier 1709. On a publié ses *Mémoires*, d'un style agréable, où, parmi beaucoup de longueurs, on trouve des particularités curieuses sur les grands hommes de la secte.

(5) François Bouilli, chanoine d'Abbeville, quitta son bénéfice en 1647 et se donna avec tout son bien à Port-Royal des Champs. Pour mieux dissimuler son caractère sacerdotal il n'était connu que de son prénom de François ; il affectait un extérieur négligé. Il mourut le 7 avril 1668, à la ferme des Granges, où il passoit pour vigneron. Un autre M. François, jardinier, était un gentilhomme anglais. Nous ne voyons pas dans les historiens jansénistes que ni ce jardinier ni ce vigneron, fort appliqués à tailler la vigne et l'espalier spirituel de leur cœur, ait été appliqué aux écoles.

(6) Étienne de Bascle, né à Martel en Quercy, fit ses études à Cahors et à Bourges, éprouva de grands désastres dans sa fortune et son mariage ; ruiné et sans res-

étoit savant dans la grammaire. On partageoit les maîtres par chaque chambre; en chaque chambre il n'y avoit que cinq (1) écoliers; on ne les punissoit, quand ils n'étudioient pas, que par des jeûnes qu'on mettoit trop en usage parmy une jeunesse tendre et délicate, ce qui les rendoit hâves et défaits, et par là on donnoit bonne opinion de la morale étroite. Cependant le lieutenant civil, qui est le magistrat du peuple et qui a soin de la police dans la ville, fermoit les yeux à ce désordre parce qu'on l'avoit intimidé ou qu'on le gouvernoit, et le ministre, qui n'étoit occupé que des soins qu'il donnoit à sa sûreté par celle de la prison des princes, s'endormoit sur les affaires de la religion, et même n'étoit pas fâché d'en susciter par là au pape, dont il se défioit toujours. Mais, pendant que ceux qui avoient en main le gouvernement de l'État abandonnoient les intérêts de la religion, l'esprit de zèle se renouvela tellement dans la plupart des évêques qui étoient alors assemblés à Paris, pour s'opposer au progrès de cette doctrine qu'on débitoit partout, que le nombre de ceux qui proposoient d'en demander la condamnation au pape croissoit tous les jours par les sollicitations du P. Vincent et du P. Dinet : il y en avoit déjà plus de soixante et dix qui se déclaroient : ce qui jeta dans le Port-Royal une telle frayeur que les chefs furent cabaler chez leurs amis du clergé pour y gagner aussy des évêques à leur party et pour embarrasser Rome par cet artifice, en les opposant les uns aux autres, afin de brouiller les affaires par cette division.

Cela ne leur fut pas difficile dans l'état où étoient alors les esprits de l'assemblée du clergé, qui par des intérêts divers se trouvèrent dans de différents sentiments sur l'affaire de l'évêque d'Ipres, qui étoit le sujet principal des conversations. Aussy ceux qui furent les premiers auteurs du dessein de faire écrire les évêques à Rome pour demander la censure de cette doctrine, et qui ménageoient les moments pour exécuter ce dessein, jugèrent sagement qu'il n'étoit point à propos d'en faire la proposition à l'assemblée, quoyque l'affaire fût d'une qualité à y être proposée; on ne doutoit point que dans la délibération il n'y eût de grandes contestations, par la diversité d'engagements qui régnoit en cette assemblée, et il parut plus expédient

sources, il se mit en 1635 sous la direction de l'abbé de Saint-Cyran, qui l'envoya à Port-Royal des Champs; il y passa plusieurs années dans la solitude; on l'appelait le troisième des solitaires : il passait pour avoir été guéri miraculeusement à la mort de l'abbé de Saint-Cyran. On le chargea de la conduite des enfants, et il les suivit dans les divers lieux où furent transportées les petites écoles. Il mourut dans la maison de M. de Bernières, le 3 mai 1661.

(1) Six.

d'informer en particulier ceux qu'on prétendoit engager à écrire du mérite et de l'importance de l'affaire, et de leur faire comprendre la pressante nécessité qu'il y avoit d'aller au pape, pour l'obliger à calmer par une décision l'émotion qui s'élevoit dans les esprits; et l'on comprit très-bien qu'une affaire de cette nature, qui n'avoit nulle difficulté étant traitée tête à tête avec les prélats qu'on vouloit y embarquer, pourroit peut-être trouver de grandes oppositions dans le tumulte et dans l'agitation des délibérations d'une assemblée composée de tant de têtes, qui avoient des vues et des pensées si différentes par la diversité des esprits et des intérêts. Ce raisonnement se trouva si vray dans la suite que les évêques de Valence (1), d'Agen (2), d'Orléans (3), de Cominges, de Châlons (4), ayant appris par les lettres de Saint-Amour qu'on parloit à Rome d'une lettre de l'évêque de Vabres au pape (5) pour condamner la doctrine de l'évêque d'Ipres, en prirent l'alarme, et à cette nouvelle ils furent ensemble (6) voir le nonce pour luy déclarer que ce n'étoit nullement de la part de l'assemblée du clergé, ny de leur participation, que l'évêque de Vabres avoit écrit au pape sur l'affaire de l'évêque d'Ipres; que ce procédé même ne pouvoit être approuvé par les autres prélats, parce que leur caractère étoit comme le sceau du pouvoir qu'ils avoient d'examiner et de décider eux-mêmes des controverses qui se formoient dans leurs diocèses en matière de foy; que la lettre prétendue de l'évêque de Vabres ou des autres évêques qui s'étoient joints à luy, s'il y en avoit d'autres, donnoit une manifeste atteinte à leur pou-

(1) Charles-Jacques de Gelas de Leberon, né en 1592, sacré à Toulouse en 1624 évêque de Valence, mourut au Mesnil, près Saint-Germain-en-Laye, le 5 juin 1654.

(2) Barthélemy d'Elbène, fils de Pierre et d'Anne d'Elbène, sacré évêque à Agen en 1636, mort le 4 avril 1663.

(3) Alphonse d'Elbène, frère de Barthélemy, né en 1600, sacré évêque d'Orléans le 27 mai 1647, mort à Paris le 20 mai 1665, et inhumé le 26 à Orléans. (*Registre de Saint-Jean-en-Grève.*)

(4) Félix Vialart, fils de Michel, seigneur de la Forest et de Hercé, et de Charlotte de Ligny, né à Paris le 5 septembre 1613, sacré évêque de Châlons le 6 juillet 1642, mourut le 10 juin 1680.

(5) Saint-Amour, qui, malgré la rédaction savante et polie de Sacy et de Lemaître, a gardé dans son *Journal* son caractère d'enfant terrible, après l'anecdote de la lettre *trouvée* par un docteur janséniste sur la table de Hallier, rapporte une autre aventure d'une lettre du P. Dinet, « tombée de la poche dudit sieur Hallier en Sorbonne », qui fut ramassée par un des confrères de la cabale et envoyée à Rome, de sorte que tout le parti fut mis au courant des démarches et des projets des propagateurs de la lettre de l'évêque Vabres.

(6) Le lundi 20 février 1651. Le *Journal* de Saint-Amour ajoute à ces prélats l'archevêque d'Embrun, un des présidents de l'assemblée.

voir, et que cette affaire méritoit plus qu'aucune autre une circonspection extraordinaire. Ils luy ajoutèrent le péril qu'il y auroit d'en juger sans l'avoir examinée par une confrontation des parties faites dans les formes, et ils prièrent le nonce de donner avis au plus tôt à Sa Sainteté de la déclaration qu'ils étoient venus luy faire, afin qu'il fût informé de leurs sentiments et de la qualité de l'affaire sur laquelle on luy demandoit son jugement, et qu'il ne précipitât rien.

L'archevêque de Sens, étant alors à Paris, quoyqu'il ne fût pas de l'assemblée, et devant être du nombre de ceux qui furent trouver le nonce par le même intérêt qu'il prenoit en cette affaire, pour suivre son caractère qui luy faisoit chercher des distinctions en toutes choses, affecta une raison de différer sa visite afin de la faire en particulier. Ce qu'il fit huit jours après (1), déclarant au nonce, avec sa hauteur ordinaire, les considérations qui devoient obliger le pape de procéder en cette affaire avec une mûre délibération, dans les formes établies par les canons et selon l'ordre des jugemens ecclésiastiques, luy ajoutant, peut-être trop cavalièrement, que l'on auroit peu d'égard à ce qu'ordonneroit le Saint-Siége sur cela s'il en usoit autrement. Un ton si fier ne contribua pas à donner au nonce bonne opinion de l'affaire que l'archevêque luy recommandoit : on doit parler avec plus de respect du vicaire de Jésus-Christ quand on se soumet à son tribunal et qu'on croit avoir raison; car la raison est toujours honnête et respectueuse, lorsque particulièrement on s'en sert pour demander des résolutions en matière de religion, et rien n'est moins judicieux que d'aigrir ceux auxquels on doit la soumission. Ainsy cette démarche de l'archevêque de Sens et des autres prélats qui l'avoient prévenu seroit devenue de nulle considération si elle n'eût été soutenue d'une lettre et d'une députation de leur part et de ceux qui se déclaroient pour la nouvelle doctrine. Ce fut à quoy on s'appliqua davantage à Port-Royal, où l'on mit crédit, faveur, intercession, tout en usage pour gagner des évêques et pour les engager à la défense de l'évêque d'Ipres. Et quoyque ce fût un party déjà décrié parmy ceux qui se piquoient de religion, on ne laissa pas que de trouver des prélats dans le royaume qui s'offrirent d'écrire au pape pour demander la protection du Saint-Siége, dans une affaire où l'on prétendoit que saint Augustin étoit intéressé ; Dieu, par une providence toute spéciale, permettant que cette doctrine, qu'on alloit décider à Rome, trouvât des partisans, pour être jugée avec d'autant plus de

(1) Accompagné de quelque autre évêque, dit Saint-Amour.

discussion qu'elle seroit davantage contestée, et pour donner plus de poids à un jugement dont la procédure alloit devenir contradictoire.

A la vérité, comme c'est une grande machine à remuer que le clergé de France, il y avoit de grands détours à prendre pour gagner les esprits d'un corps composé de tant de têtes et divisé alors par tant de différens intérêts. Ainsy les sollicitations de part et d'autre traînèrent tellement en longueur qu'il fallut un temps considérable pour prendre les mesures nécessaires dans une négociation si importante aux uns et aux autres. Car il falloit écrire par tout le royaume aux évêques absens, attendre leurs réponses, faire jouer mille ressorts indispensables en de pareilles entreprises, lesquelles sont toujours lentes, parce qu'elles sont toujours sujettes à de grands embarras et à de grandes oppositions. Cependant le jansénisme commençoit à se répandre dans les provinces. Callagan, qui fut nommé sur la fin de l'année 1649 à la cure de Cour-Chiverny (1) par la marquise de Monglat (2), à la sollicitation de la marquise d'Aumont, sa sœur, le débitoit dans le Blaisois et sur les bords de la Loire, car c'étoit un homme entreprenant qui ne pensoit qu'à remplir les esprits de ce pays-là de la nouvelle opinion dont il étoit plein luy-même ; et comme il trouva de la résistance du côté des jésuites et qu'il eut sur cela de grands démêlés avec le P. Brisacier (3), recteur du collége de Blois, il s'anima encore davantage par les liaisons qu'il prit avec de Barcos, neveu du feu abbé de Saint-Cyran et son successeur en cette abbaye, laquelle, étant située sur les frontières de la Touraine et du Berry, n'étoit pas fort éloignée de Chiverny. De sorte que Callagan, soutenu des conseils de cet abbé, homme sage et savant, devint en cette province-là un petit patriarche de la nouvelle doctrine, laquelle après tout n'eut pas de succès dans le voisinage de Saint-Cyran par les soins

(1) A trois lieues au sud de Blois, aujourd'hui au département de Loir-et-Cher.

(2) Cécile-Élisabeth Hurault de Chiverny, fille d'Henri et de Marie Gaillard, née en 1618, mariée le 8 février 1645 à François de Paule de Clermont, marquis de Montglat. Le marquis de Monglat est auteur de Mémoires véridiques et sincères, animés d'un sage et judicieux esprit, publiés pour la première fois en 1727 par le P. Bougeant; ce père les tenait du P. de la Rue, à qui les avait communiqués le comte de Chiverny, petit-fils de l'auteur. La marquise de Montglat, comme presque toutes les héroïnes de la nouvelle doctrine, avait été galante, et elle est fort célébrée par Bussy. Elle mourut le 27 février 1695.

(3) Jean de Brisacier, né à Blois en 1603, admis dans la Compagnie de Jésus en 1619, après avoir professé, fut recteur des colléges d'Aix et de Blois, visiteur de Portugal et enfin recteur à Rouen et à Paris. Il prêcha avec zèle et succès des missions dans le diocèse de Castres. Épuisé par les travaux apostoliques, il vint mourir à Blois le 10 septembre 1668.

qu'eut Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, qui préserva son diocèse de cette erreur, et par l'éloignement qu'on eut dans le pays de la conduite du nouvel abbé [*de Saint-Cyran*]. C'étoit un homme assez borné pour le génie, mais qui s'étoit acquis une grande capacité par une profonde étude des Pères, qu'il étudioit depuis plusieurs années avec toute l'assiduité et toute l'application que luy pouvoit fournir le loisir d'une solitude aussy austère que la sienne. Il avoit étably en son abbaye une espèce de communauté, composée de religieux et de laïques qui vivoient d'une manière tout extraordinaire, faisant pratiquer le prétendu ancien usage de la pénitence publique. Outre qu'il n'aimoit pas à se produire, il étoit encore devenu un peu sauvage par l'austérité de sa retraite et par un entêtement trop grand du mérite de son oncle, le feu abbé de Saint-Cyran. Il s'étoit renfermé dans son monastère pour y vivre selon ses maximes et selon son esprit, à quoy il ne trouvoit rien de comparable. Ce fut par cet amour de la retraite qu'il se rendit recommandable dans un party où l'on recherchoit l'éclat même par l'obscurité d'une vie humble et cachée. Mais une conduite si sombre, des airs si farouches, un changement des cérémonies les plus essentielles en l'usage des sacremens, cette pratique d'une dévotion barbare qu'on introduisoit dans le monastère d'y laisser mourir les religieux sans confession et sans communion, comme il paroît par le procès-verbal du procureur du roy du présidial de Tours (1) fait au mois de may 1661, empêchèrent les peuples du pays d'approuver une si étrange conduite.

La doctrine de l'évêque d'Ipres faisoit plus de progrès sur la Garonne, où les troubles de la Guyenne luy étoient devenus propices, par le soin qu'on avoit d'en profiter. L'archevêque (2) y faisoit toute la résistance que luy donnoit son crédit, qu'on écoutoit peu dans le tumulte de la province. Il ne se faisoit encore rien de considérable dans le Languedoc qui autorisât ces nouveautés, quoyque Charles de Gelas Le Beron, évêque de Valence, voulût engager Charles de Monchal, archevêque de Toulouse, à y prendre intérêt par la considération et par le respect qu'on devoit à saint Augustin et à sa doc-

(1) Il se nommait Nicolas Souchay. Dès 1597 un Nicolas Souchay avait été reçu conseiller du roi et son procureur au bailliage et présidial de Tours, au lieu et place de Charles Houdry. Cette charge resta jusqu'en 1682 dans la famille Souchay, qui s'éteignit à Tours vers le milieu du siècle dernier; une branche de cette famille avait été transplantée à Nantes.

(2) Henri de Béthune, fils de Philippe, comte de Celles et de Charost, et de Catherine Le Bouteiller de Moucy, né à Rome en 1604, sacré évêque de Maillezais le 6 janvier 1630, transféré à Bordeaux le 20 novembre 1646, mourut le 11 mai 1680.

trine (1); à quoy l'archevêque prêta l'oreille et permit même qu'on se servît de son nom à Rome, parmy ceux qui s'intéressoient en la doctrine de l'évêque d'Ipres (2). Mais il mourut peu de temps après à Carcassonne (3), où il s'étoit rendu pour assister à l'assemblée des états de Languedoc : et l'évêque de Couserans, Pierre de Marca (4), homme d'une capacité extraordinaire, ayant été nommé archevêque de Toulouse en la place de Charles de Monchal, il arrêta, par la seule autorité de son nom et de son crédit, le cours des opinions nouvelles en ce pays-là, où les autres évêques de la province, qui se déclarèrent depuis, ne s'étoient pas encore déclarés.

L'évêque d'Angers, qui étoit entré dans la cabale de Port-Royal par des raisons de famille, étant frère du docteur Arnault qui en étoit le chef, se conduisoit assez sagement. C'étoit luy-même un homme d'un esprit réglé, irréprochable en ses mœurs, et qui vivoit en moliniste avec les jésuites de la Flèche, tant il les traitoit bien, tout janséniste qu'il étoit. C'étoient des manières qu'il avoit rapportées de Rome, où il avoit appris ces airs honnêtes qu'on y pratique à l'extérieur, pendant le séjour qu'il y fit, étant abbé de Saint-Nicolas. De sorte qu'il ne fit point d'abord l'emporté sur la nouvelle opinion de la grâce pour en répandre les maximes dans son diocèse, soit qu'il craignît de la résistance du côté des religieux et surtout des carmes, qui avoient du crédit à Angers, soit qu'il espérât de mieux réussir par une conduite douce, qui étoit plus conforme à son naturel. Quoy qu'il en soit, sans parler de dogmes pour ne pas effaroucher les esprits, il réduisit toute la controverse du temps à la seule hiérarchie, et il s'avisa de chicaner les réguliers sur leurs priviléges. Il mit en jeu un

(1) La lettre où l'évêque de Valence entretient l'archevêque de Toulouse de cette affaire est du 3 mars 1651 ; elle se trouve imprimée au *Journal* de Saint-Amour. L'évêque de Valence y raconte la visite des prélats au nonce et analyse le discours que l'archevêque d'Embrun fit en leur nom. Il raconte aussi la visite que fit, huit jours après, l'archevêque de Sens, et presse l'archevêque de Toulouse de signer et de faire promptement partir pour Rome la lettre des évêques jansénistes au pape.

(2) Il ne signa pas avec les onze évêques jansénistes dont la lettre était Rome le 14 juin 1651; il en adressa une au pape, que Saint-Amour reçut après la mort du prélat, en même temps que la lettre de l'évêque de Grasse ; elles ne furent remises entre les mains d'Innocent X que le 17 octobre 1651.

(3) Le 22 août 1651.

(4) Pierre de Marca, fils de Jérôme et de Catherine de Lartet, né à Gant, en Béarn, le 24 janvier 1594, conseiller au conseil souverain de Béarn en 1615, président au parlement de Pau en 1621, embrassa l'état ecclésiastique après la mort de sa femme. Nommé en 1642 évêque de Couserans, il ne fut sacré qu'au mois d'octobre 1648. Transféré à Toulouse en 1652, il fut, sur la démission du cardinal de Retz, nommé archevêque de Paris le 26 février 1662; il mourut le 29 juin de la même année, trois jours après avoir reçu ses bulles.

père de l'Oratoire, nommé Bonichon (1), vicaire de la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre, dont les bénédictins de Saint-Serge sont curés primitifs : et ce père fit paroître au même temps un livre traitant de l'autorité des évêques et des curés dans l'administration des sacremens, et des priviléges des réguliers. Comme ce livre donnoit au curé et à l'évêque le même pouvoir qu'au pape, et qu'il traitoit les confessions du peuple faites aux religieux dans la quinzaine de Pâques de vaines et tout à fait nulles, il parut aussi peu de temps après une réfutation de ce livre, qui portoit pour titre : *la Défense de l'autorité de N. S. le Pape contre les erreurs de ce temps, par Jacques Vernant* (2). C'étoit un nom supposé, car on prétend que les carmes furent les auteurs de cet ouvrage. Mais parce que l'on se servit alors de la question des priviléges des réguliers comme d'une machine qu'on met en œuvre, pour liguer tous les curés du royaume contre les religieux et pour les faire entrer par là dans les intérêts de la nouvelle opinion, qui se déclaroit pour eux et pour la conservation de leurs droits, il semble qu'il est à propos d'en examiner les principes pour éclaircir à fond cette question.

Ainsy, sans m'arrêter à examiner ce que rapporte le cardinal Baronius, qui prétend que les papes et les évêques, dès l'an cinquante-sixième de Notre-Seigneur, se trouvant accablés du nombre des fidèles, furent obligés d'appeler à leur secours pour l'administration des sacremens les religieux qui se trouvèrent alors, et sans m'amuser à rechercher l'institution des curés, qui se fit sous la fin du troisième siècle par le pape Denys, comme de vicaires qu'on révoquoit et qu'on déposoit à discrétion, ainsy qu'il paroît par le concile de Taragone sous Hormisdas et par le quatrième concile de Tolède, je diray seulement ce que remarque Filsac (3), doyen de la faculté de théologie de Paris, dans

(1) François Bonichon, né à Angers, entra dans l'Oratoire en 1631, y enseigna les humanités et fut ensuite pourvu de la cure de Saint-Michel-du-Tertre à Angers. Il y mourut le 8 novembre 1662. Son livre est intitulé : *l'Autorité épiscopale défendue contre les nouvelles entreprises de quelques réguliers mendiants du diocèse d'Angers sur la hiérarchie ecclésiastique*. Angers, 1658, in-4°.

(2) Bonaventure Hérédie, né en 1606 à Oudon, diocèse de Nantes, entra chez les carmes de la réforme de Bretagne, où il prit le nom de Bonaventure de Sainte-Anne. L'ouvrage qu'il composa contre Bonichon fut imprimé à Metz en 1658 et est intitulé : *Défense de notre saint-père le Pape et de nos seigneurs les cardinaux, les archevêques et évêques, et de l'emploi des religieux mendiants, contre les erreurs du temps ; par Jacques de Vernant*. La faculté de Paris censura ce livre le 24 mai 1664. Alexandre VII publia le 25 juin 1665 une bulle contre cette censure et celle du livre du P. de Moya (*Amedeus Guemeneus*). Le P. Bonaventure de Sainte-Anne mourut à Nantes le 2 avril 1667.

(3) Jean Filesac, né à Paris, professa les humanités et la philosophie au collége de

le livre qu'il a fait, *de l'Autorité des évêques*, que les religieux administrèrent les sacremens aux chrétiens jusques au douzième siècle, et que Théodore de Balsamon (1), nommé patriarche d'Antioche, choqué de cette coutume, qui se pratiquoit alors dans la Grèce, donna permission aux prêtres séculiers de confesser les fidèles, et que les religieux continuèrent de confesser les peuples jusques à l'empereur Baudouin, qui régnoit l'an 1204. Le pape Innocent III ayant approuvé l'ordre de Saint-François l'an 1225, et le pape Honorius ayant confirmé l'ordre de Saint-Dominique l'année suivante, parmy les privilèges que donnèrent ces papes à ces deux ordres, celui de prêcher et de confesser fut un des premiers. Ces privilèges furent confirmés par leurs successeurs. Mais la plupart des curés de Paris étant docteurs de Sorbonne, il se trouva des brouillons dans cet illustre corps qui ne faisoit que naître, lesquels s'alarmèrent des grâces que le Saint-Siége faisoit à ces religieux. Et un certain Guillaume de Saint-Amour (2), chanoine de Mâcon, célèbre dans la Sorbonne encore plus par sa hardiesse que par son esprit, fit un écrit injurieux contre les privilèges que les papes avoient accordés à ces deux ordres. Cet écrit fut bien reçu dans le monde par l'intrigue des curés de Paris et par le mécontentement que le pape Innocent IV venoit de recevoir des dominicains, qui avoient donné leur habit à un jeune homme de ses parens, qu'il destinoit à quelque chose de grand. Saint-Amour, se voyant soutenu, parle plus hardiment au nom de toute l'université pour combattre les privilèges de ces deux ordres : on veut les obliger d'y renoncer ; pour éviter l'orage qui les menaçoit, saint Thomas et saint Bonaventure répondent à Saint-Amour d'une force qui devoit lui fermer la bouche s'il eût entendu raison. Alexandre IV ayant succédé à Innocent, qui mourut à Naples assez subitement, ordonna à Saint-Amour et à ses partisans de venir à Anagni, où il étoit alors, rendre compte de sa doctrine : il y

la Marche, fut élu recteur de l'Université en 1586 et curé de Saint-Jean-en-Grève. Reçu docteur en théologie le 9 avril 1590, il mourut le 27 mai 1638, sénieur de Sorbonne et doyen de la faculté de théologie. Il était ami de l'abbé de Saint-Cyran ; c'est à lui que l'assemblée du clergé s'adressa pour connaître le nom de *Petrus Aurelius* ; il était par conséquent peu favorable aux réguliers, ce qui rend son témoignage plus frappant.

(1) Théodore Balsamon, schismatique grec, diacre, puis garde des chartes de l'église de Constantinople, et enfin patriarche d'Antioche, vivait sur la fin du douzième siècle. Il a beaucoup écrit sur les canons.

(2) Guillaume de Saint-Amour, né à Saint-Amour, en Franche-Comté, au commencement du treizième siècle, chanoine à Beauvais et docteur de Sorbonne, se déclara avec force contre les religieux mendiants, surtout dans son livre ; *de Periculis novissimorum temporum*. Il eut l'honneur d'être refuté par saint Bonaventure et par saint Thomas. Il mourut en 1272.

vint accompagné d'Odon de Douay (1) et de Chrétien de Beauvais (2), deux autres docteurs qui étoient dans ses sentimens. Sa doctrine fut traitée d'hérétique par le consistoire, ses livres brûlés : ses deux compagnons ayant abjuré son erreur, et lui persistant dans son opiniâtreté, il fut excommunié par le pape, dépouillé de ses bénéfices, banny du royaume par saint Louis, et les religieux maintenus dans la possession de leurs priviléges, qui furent confirmés par un décret de tous les docteurs de Sorbonne assemblés le second de janvier de l'année 1252, à la sollicitation de Robert Sorbon (3), fondateur de cette université. C'étoit un homme de bien, qui n'avoit pu voir sans indignation des gens pour ainsi dire élevés dans son sein se révolter contre les sentimens des papes. Mais, environ quarante ans après, un autre docteur de cette faculté, nommé Jean de Pouilly (4), suscité de nouveau par les curés de Paris, fit revivre l'erreur de Saint-Amour contre les priviléges des réguliers; il fut condamné par Jean XXII; et cette doctrine de la validité de ces priviléges fut confirmée non-seulement par Eugène IV, Nicolas V, Calliste III et leurs successeurs, mais encore par les conciles généraux de Vienne, de Latran, sous Léon X, et de Trente. Le clergé de France, dans deux assemblées tenues à Paris l'année 1625 et 1645, fit des règlemens pour faire observer les décisions des conciles sur cet article, et l'évêque d'Angers étant à Rome en l'année 1645, n'étant alors qu'abbé de Saint-Nicolas, eut ordre de la part des évêques assemblés de représenter au pape Innocent X que l'assemblée du clergé trouvoit à propos de limiter les priviléges des réguliers; le pape lui répondit qu'il ne falloit rien innover dans une chose si établie. Enfin cette doctrine a toujours passé pour si orthodoxe dans l'Église qu'elle n'a été combattue que par Wiclef, par Luther, par Calvin, par Brente (5) et par tous les

(1) Odon de Douay, docteur de l'université de Paris, envoyé vers le pape pour défendre le livre de Saint-Amour, se soumit à la condamnation qu'en fit Alexandre IV.

(2) Chrétien de Beauvais, chanoine de Beauvais et docteur de l'université de Paris, député avec Odon de Beauvais, se soumit comme lui; ce que Guillaume de Saint-Amour ne voulut jamais faire.

(3) Robert de Sorbon, né en 1201 à Sorbon, près de Rethel, docteur en théologie de Paris, chapelain et confesseur de saint Louis, devint en 1251 chanoine de Cambrai, puis en 1258 de Paris. Pour faciliter aux étudiants le moyen d'acquérir les grades, il fonda en 1250 le collége célèbre qui porta son nom. Ce vertueux personnage mourut en 1274.

(4) Jean de Polliac (*de Polliaco*), docteur de Paris. La célèbre bulle de Jean XXII, *Vas electionis*, datée du 25 juillet 1321, adressée à tous les évêques, condamne les erreurs de ce docteur de Paris, qui interprétait faussement les canons *Utriusque sexus* du quatrième concile de Latran. Raynald, 1321. Rohrbacher, t. XX, p. 226.

(5) Jean Brentzen ou Brentius, né en 1499 à Weil, en Souabe, d'abord chanoine de

hérétiques modernes, parce que la doctrine contraire va au renversement et à la destruction de l'autorité du pape, à quoi principalement butte l'hérésie pour s'établir. Rien aussy ne réussit mieux aux jansénistes ; car par là ils mirent la plupart des curés et même des évêques du royaume dans leurs intérêts, et l'on peut dire que ce fut, de toutes leurs intrigues, celle qui leur réussit le mieux. Les curés d'Angers, mis en jeu par l'évêque, écrivirent aux curés de Paris, et la cabale ne commença à devenir puissante et redoutable que par là, comme on verra dans la suite.

Pour le diocèse de Beauvais, où l'on fit depuis tant de bruit pour donner cours à la nouvelle opinion, il n'étoit pas encore infecté de ce poison, car l'évêque Augustin Potier vivoit encore ; mais sa vieillesse et ses infirmités l'avoient réduit en un état qui l'obligea à s'abandonner à la conduite de Tristan (1), Hermant et Lévesque (2), trois chanoines de son église et tous trois des plus animés du party. Hermant étoit son docteur, Tristan son homme d'affaires ; Lévesque, par un air plus composé que les autres, luy servoit d'une espèce de directeur. C'étoit une manière de dévôt intéressé qui s'étoit réservé des pensions sur les cures qui avoient passé par ses mains dans la direction du diocèse, dont il étoit grand-vicaire, et qui louoit à des gens mariés le logis qu'il avoit dans le cloître, contre les règlemens du chapitre, dont les plus gens de bien luy donnèrent des avis en luy faisant scrupule. Et quoyque ces trois chanoines se fussent rendus maîtres de l'esprit du prélat par leur assiduité auprès de luy, ils n'osoient toutefois se servir de son autorité, qu'ils avoient presque tout entière entre les mains, pour établir ouvertement le jansénisme dans la ville. Car l'abbé Chaillou (3), doyen du chapitre, homme de naissance et d'une an-

Wurtemberg, embrassa le protestantisme à la persuasion de Luther. Il mourut en 1570 à Tubingen, où il professait la théologie luthérienne. Ses œuvres forment 8 volumes in-folio.

(1) Claude Tristan, seigneur de Maisoncelles, fils de Nicolas, seigneur de Houssoy-le-Farcy, et de Suzanne Le Boucher, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine, grand-archidiacre et vicaire général de Beauvais pendant quarante ans, fut exclu du chœur et privé des fruits de sa prébende en 1666 pour refus de signer le formulaire. Il mourut le 29 juin 1692.

(2) Nicolas Lévesque, né à Gerberoy, après avoir été curé de campagne, principal du collége de Beauvais, sous-chantre et chanoine de la cathédrale, fut placé à la tête du grand séminaire, qu'il gouverna pendant vingt-huit ans. Il mourut le 18 juin 1676 et fut inhumé dans la chapelle du collége.

(3) Jean Chaillou de Thoisy, fils de Jean, maître de la chambre des comptes, et de Lucrèce de Lesrat, reçu docteur de Sorbonne le 19 avril 1644, fut fait doyen du chapitre de Beauvais en 1651. Il donna sa démission en 1672, et mourut à Paris le 8 mai 1695, à cinq heures du soir. Il fut inhumé aux Minimes de la place Royale. (*Reg. de Saint-Paul.*)

ienne famille de la robe de Paris, que son zèle et la place qu'il te-oit dans l'église de Beauvais encourageoient à défendre la religion, vertissoit de leurs desseins le prélat qui ne vouloit pas de bruit : et ne se faisoit rien par leurs intrigues dans la ville, pour favoriser a nouvelle opinion, que l'abbé n'allât leur reprocher devant l'évêque vec une hardiesse qui les étonnoit. Ils ne laissoient pas cependant de agner les esprits dans le chapitre parce que les grâces passoient par eurs mains ; ils répandoient même sourdement leurs maximes dans a ville et à la campagne ; et le grand-vicaire, qui gouvernoit le collége ar un homme qu'il y avoit mis, commença à y ôter ces méthodes u'on y avoit d'éveiller l'émulation des écoliers par des titres et des ignités qu'on leur donnoit en la distribution des places, comme cela e pratique partout ailleurs, prétendant mal à propos que ces sortes le distinctions étoient de la vanité et ne servoient qu'à exciter la cu-idité des enfants : c'étoit le langage de Port-Royal et cela même 'y pratiquoit de la sorte. C'étoit ainsy que les trois chanoines janséistes commençoient à jeter en secret les semences de la nouvelle loctrine dans les esprits, et par leur direction, et par leurs discours, orsque l'évêque de Beauvais mourut (1).

Ce fut pendant les guerres de Paris, où le cardinal Mazarin, qui ensoit à ménager le parlement, ne put refuser ce poste au président le Novion, qui le sollicita avec chaleur, sa famille étant en possession le donner depuis longtemps des évêques à ce diocèse. Ainsy, le cardinal l'ayant fait maître de cet évêché, il le donna au neveu du défunt, icolas de Buzenval (2), son cousin germain, après s'être réservé une ension de douze mille livres de rentes pour un de ses enfans qu'il estinoit à l'Église. Le nouveau prélat entra dans cette place avec eu de marques d'une véritable vocation, ayant eu d'autres desseins ans la tête ; il eut même de la peine à prendre sur cela son party et s'accoutumer aux fonctions épiscopales ; de sorte que, n'y pouvant rendre goût, il les abandonna aux trois chanoines qui avoient gouverné son oncle et qu'il trouva en quelque sorte de possession d'autorité. L'intendance du séminaire fut conservée à Lévesque, qui étoit grand-vicaire ; les deux autres furent du conseil et eurent part à la confiance du neveu. Cependant on gagnoit secrètement les curés de

(1) Le 19 juin 1650.

(2) Nicolas Choart de Buzenval, fils de Théodore et de Magdeleine Potier, né à Paris e 25 juillet 1611, fut d'abord conseiller au parlement de Bretagne, maître des requêtes, conseiller d'État et ambassadeur en Suisse. Entré dans l'état ecclésiastique our empêcher l'évêché de Beauvais de sortir de la famille, il fut sacré le 8 janvier 651, et mourut le 21 juillet 1679.

la campagne, on remplissoit les bénéfices de gens affidés; mais on fit peu de progrès pour l'essentiel de la doctrine par la vigilance de l'abbé Chaillou, qui s'opposoit à tous leurs desseins et portoit hautement ses plaintes au nouvel évêque, qui n'agissoit encore que timidement, n'étant pas fort étably ou n'entrant pas dans les sentimens de ces gens-là avec toute la chaleur qu'ils eussent souhaité : voylà l'état où étoit alors le diocèse de Beauvais. Rien ne se déclaroit encore dans le reste de la Picardie, où la plupart des évêques faisoient leur devoir, hormis ce qui s'étoit passé à Amiens, où il y avoit encore des restes du fracas que Labadie y avoit fait.

L'Auvergne donnoit les plus belles apparences du monde de la disposition où étoient pour la nouvelle doctrine presque tous ceux qui se piquoient d'esprit dans la ville de Clermont, la capitale de la province (1). Il est vray que, ce pays-là ayant été le lieu de l'origine des Arnaults, de l'abbé de Bourseys, de Brousse (2), de Rebours, de La Porte (3), du président Mauguin, qui écrivit les deux grands volumes de l'Apologie de Gothescalque, et du fameux auteur des Lettres au provincial, Pascal, c'étoit déjà une grande raison à la province de se laisser prévenir en faveur du jansénisme par le mérite de si grands noms qui paroissoient avoir quelque chose de propice au party. Ce fut aussy sur un fondement si spécieux que la plupart de ceux qui étoient en quelque sorte de considération, ou par l'esprit ou par les charges, en la ville de Clermont, s'engagèrent dans le parti, comme Montorcier (4), président en la cour des aydes; Périer (5), conseiller en la même cour, ayant épousé la sœur de Pascal (6), femme d'un esprit extraordinaire; Daumas (7), avocat du roi au présidial, homme d'une

(1) Ce que dit Fléchier, dans ses *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne en* 1665, sur l'état du jansénisme à Clermont, confirme le récit du P. Rapin.

(2) Jacques Brousse, né en 1589 en Auvergne, licencié en 1626, docteur en théologie de la maison de Navarre en 1628 et chanoine de Saint-Honoré à Paris en 1629, fut, en 1651, député par les jansénistes à Rome, où il ne resta que quelques mois. Il mourut à Paris le 7 novembre 1673.

(3) Antoine de la Porte, né à Clermont, fut ordonné prêtre à Paris le 6 juin 1648. Il ne faut pas le confondre avec un autre Antoine de la Porte, chanoine de Saint-Quentin, né le 10 février 1627 et mort chanoine de Notre-Dame de Paris le 24 décembre 1710.

(4) Jacques Montorcier, second président en la cour des aides, échevin de Clermont en 1645, marié à Anne Aragonez. Fléchier, non sans malice, le montre en 1665 argumentant contre l'évêque de Clermont « en des termes théologiques. »

(5) Florin Périer, conseiller à la cour des aides de Clermont, marié à Gilberte Pascal, mourut subitement à Clermont le 23 février 1672.

(6) Gilberte Pascal, sœur de Blaise, née en 1620, mariée en 1641 à Florin Perier, mourut aussi de mort subite, à Paris, le 25 avril 1687.

(7) Jean Domat, né à Clermont le 30 novembre 1625, était neveu du P. Sirmond. Il

grande vivacité, qui, s'étant rendu habile dans les matières de la grâce, corrompit par ses discours la plupart de la jeunesse qui fréquentoit le barreau ; Guerrier (1), avocat, et une sage-femme, nommée la Baudoin (2), qui croyoit avoir de l'esprit, n'ayant que de la hardiesse et une certaine démangeaison de se produire et de parler de la grâce, toujours mal à propos, partout où elle se fourroit. Ces gens en attiroient d'autres. Et comme les esprits de cette province ont de la fermeté pour s'attacher aux sentimens dont ils se laissent une fois prévenir, le jansénisme, qui y fut reçu avec applaudissement par des personnes si considérables, y auroit fait plus de progrès si Louis d'Estaing (3), d'une des anciennes noblesses du pays, n'eût été choisi par la reine mère, dont il avoit mérité l'estime, pour remplir l'évêché de Clermont alors vacant, et pour servir de bouclier à la religion parmy des gens qui ne pensoient qu'à cabaler contre elle. C'étoit un homme ferme, capable, zélé, qui préserva son clergé et la plupart des ecclésiastiques de son diocèse de cette zizanie, par la vigueur avec laquelle il s'y opposa. Car, excepté le doyen de l'église collégiale de Saint-Amable de Riom, nommé Courtin (4), il se trouva peu d'esprits dans le clergé qui en fussent alors infectés. On ne laissoit pas que de faire des assemblées secrètes dans la maison de campagne de Périer, hors

exerça pendant trente ans la charge d'avocat du roi au présidial de Clermont. Il était tout dévoué au jansénisme et au gallicanisme : aussi poursuivit-il par des procédures juridiques le P. du Hamel, jésuite, pour avoir prêché l'infaillibilité du pape, en 1673, dans une chaire de Clermont. Domat mourut à Paris le 14 mars 1696 et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Benoît.

(1) Peut-être Paul Guerrier, encore avocat à Clermont en 1698, père de dom Jean Guerrier, bénédictin, et aïeul de Pierre Guerrier, oratorien, qui reçurent de Marguerite Périer les autographes et les copies des écrits de Pascal déposés aujourd'hui à la Bibliothèque impériale sous les nos 3002 bis et 176 du *Suppl. franç.*

(2) M. Arnauld, dans ses lettres à Pascal, la salue. *Manuscrits* de Marguerite Périer. Vallant, médecin de Mme de Sablé, la considérait fort et faisait cas d'un traité des accouchements dont elle était auteur.

(3) Louis d'Estaing, fils de Jean et de Gilberte de la Rochefoucauld, né en 1601, chanoine-comte de Lyon et aumônier de la reine, succéda à son frère aîné Joachim, et fut sacré évêque de Clermont au mois d'août 1651. Il choisit aussitôt Jacques Pereyret pour son vicaire général et official ; il fonda le grand séminaire de Clermont, qu'il confia aux Sulpiciens. Il mourut dans son palais épiscopal le 15 mars 1664 et fut inhumé dans la chapelle du séminaire. Fléchier, il est vrai, « pour se divertir l'esprit par quelque conversation libre et peu sérieuse, » parle avec dédain de ce prélat et l'accuse précisément de manquer de fermeté.

(4) Jean Courtin, né à Riom d'une famille noble, licencié le 20 octobre 1653, reçu docteur de Navarre la même année, nommé doyen de Saint-Amable de Riom en 1656, refusa de souscrire à la censure d'Arnauld, et mourut le 20 décembre 1691. Dans l'écrit attribué à *quelque jésuite* qui se trouve au recueil de Marguerite Périer, il est signalé comme un fameux janséniste « qui vient souvent à Clermont pour rendre ses assistances à la cabale. »

les murailles de Clermont (1); mais rien n'éclata, et les pères mêmes de Sainte-Geneviève, avec les prêtres de l'Oratoire, qui eurent de la peine à se taire, gardèrent de grandes mesures dans ces commencemens pour ne pas déplaire à l'évêque, qui les faisoit observer.

Mais parmy tant de choses qui se faisoient dans les provinces pour la propagation de l'évangile qu'on prêchoit à Port-Royal, il ne se fit rien d'une force ou plutôt d'une violence pareille à ce qui se passa à Sens sur la fin du carême de cette même année. La duchesse de Longueville s'étant sauvée de Paris (2) à cause des avis secrets qu'elle eut de la cour qu'on la regardoit comme la cause principale de la guerre et qu'on vouloit l'arrêter, et s'étant embarquée à Dieppe, ou pour chercher sa sûreté chez nos voisins, ou pour y travailler à la liberté des princes ses frères et du duc son mary, l'archevêque de Sens, qui luy faisoit assez assidûment sa cour, se trouvant l'esprit libre de ce côté-là, le tourna, à ce qu'on dit, du côté de ses fonctions épiscopales, pour avoir quelque chose de quoy s'occuper, soit qu'il fût poussé par les principaux chefs de la faction nouvelle, qui connoissoient de quoy il étoit capable quand une fois il avoit pris feu et qui l'engageoient par de grands intérêts à entreprendre les jésuites, les ennemis les plus déclarés de la nouvelle opinion, soit aussy qu'il fût animé de son chef et emporté de la violence de son tempérament, dont le principal caractère étoit d'entreprendre des choses impossibles à tous les autres et de se roidir contre les plus grands obstacles en ce qu'il entreprenoit : il fut le premier dans le royaume lequel éleva pour ainsy dire l'étendard contre les jésuites pour attaquer leurs privilèges, malgré la protection qu'ils avoient du pape par leur général à Rome et du roy par son confesseur, qui étoit de leur compagnie, et pour les interdire de toutes fonctions dans tout son diocèse. Voicy comme la chose se passa.

(1) Cette maison, appelée Bienassis, alors à deux'cents pas des murailles de la ville, est aujourd'hui dans un faubourg de Clermont. Le recueil de Marg. Périer contient un fragment, intitulé *de l'État du jansénisme dans la ville de Clermont en* 1661, attribué « à quelque jésuite, » dont M. Faugère a publié les premières lignes ; il y est dit que les jansénistes « font beaucoup d'assemblées secrètes dans leurs maisons et dans celles de quelques communautés suspectes ; mais le lieu des conventicules ordinaires est la maison du sieur Périer. C'est là qu'ils s'assemblent les dimanches et les jours de fête : on n'a pas pu découvrir jusqu'ici quels sont leurs exercices. L'assiduité néanmoins des personnes, le temps qu'ils y emploient et les précautions qu'ils prennent font conjecturer quelque mystère d'iniquité : il est à croire qu'on y débite les plus belles maximes de la cabale, et que, pour délasser les esprits, on fait lecture de certaines gazettes écrites à la main qui leur viennent réglément deux fois la semaine de la part de leurs confrères de Paris, et qui contiennent les récits avantageux au party. »

(2) Lors de l'arrestation des princes ses frères et du duc de Longueville, le 18 janvier 1650,

Il écrivit de Paris, où il étoit alors pour ses affaires ou pour ses intrigues, à son grand-vicaire, sur la fin du carême, d'ordonner de sa part à tous les jésuites, qui confessoient dans leur église de Sens, de ne le pas faire pendant la quinzaine de Pâques, ou de le faire dans les paroisses de la ville dépendamment des curés, comme ils l'avoient fait l'année précédente dans sa cathédrale. Les jésuites, qui avoient eu confirmation de leur approbation par l'archevêque le 20 octobre dernier, voyant qu'après une marque de leur soumission que ce prélat n'avoit demandée que pour cette fois-là, qu'ils avoient confessé en son église, il vouloit faire contre sa parole une conséquence fondée en acte et en titre de possession, le prièrent de trouver bon qu'ils se tinssent à sa parole et à l'usage fondé sur le droit et sur le dernier concile de Latran. L'archevêque, choqué de cette réponse, envoya, peu de jours après, leur faire défense de confesser pendant la quinzaine de Pâques. Le recteur répondit à Benjamin (1), son official, accompagné de son promoteur et d'un notaire apostolique, qu'il n'étoit pas le maître et qu'il ne pouvoit abandonner de son chef un droit de toute sa compagnie sans consulter son supérieur. Cela demandoit du temps qu'on ne vouloit point donner. Dès le même jour un sergent vint sommer le recteur, de la part de l'official, de déclarer en vertu de quoy les jésuites entendoient les confessions dans la ville et dans le diocèse. Le père, sans reconnoître l'official pour son juge, fut luy dire qu'ils les entendoient en vertu du pouvoir légitime qu'ils en avoient par leurs priviléges et par l'approbation qui leur en avoit été continuée depuis six mois par l'archevêque, ce que l'official ne pouvoit ignorer luy-même; il presse le recteur de la produire, lequel déclare qu'il ne l'a que de vive voix, que l'archevêque défunt ne l'avoit jamais donnée autrement, que la plupart des évêques de France en usoient ainsy, et qu'il ne croyoit pas qu'une approbation donnée verbalement par un grand prélat, qui n'étoit pas moins homme d'honneur de vive voix que par écrit, eût besoin d'attestation auprès de son officier, qui en avoit été témoin. Ces raisons, quoyque recevables, n'empêchèrent pas que, dès le même jour, le recteur ne fût assigné pour la seconde fois à l'officialité, et le lendemain, veille des Rameaux, pour la troisième. Ce qui fut suivy d'une sentence par laquelle il étoit défendu aux jésuites

(1) Charles de Henniques de Benjamin, né au diocèse de Senlis, conseiller du roi et docteur en droit canon, d'abord chanoine de Sens, vicaire général, official et archidiacre d'Étampes, élu doyen du chapitre le 7 octobre 1661, céda ses dignités au docteur Jacques Boileau en 1667, devint vicaire général et official de Paris, et enfin, en 1675, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet. Il mourut le 29 avril 1677 et fut inhumé dans son église.

d'entendre les confessions dans tout le diocèse, sous peine d'excommunication et des autres censures ecclésiastiques. Elle fut signifiée le même jour, et, afin qu'il ne manquât rien aux formes, elle fut publiée le lendemain, jour des Rameaux, dans leur église par l'official et sa suite, pendant que le prêtre lisoit la Passion à la messe, au grand scandale du peuple qui y assistoit.

Le recteur ayant fait ses protestations contre une si violente procédure ne manqua pas, au nom de tous, d'en appeler au pape, et continua avec les autres pères d'entendre les confessions de ceux qui se présentèrent, sur l'assurance qu'avoient les uns et les autres qu'ils étoient approuvés et que l'appel interjeté par eux au Saint-Siége suspendoit l'effet et l'exécution de cette sentence, qui ne pouvoit subsister et par l'incompétence du juge et par la fausseté du fondement sur lequel elle étoit appuyée, savoir : le défaut prétendu d'approbation, car l'archevêque les avoit autorisés luy-même dans l'exercice de leurs fonctions, qui duroit depuis trente ans. Cette première sentence fut suivie de deux autres, sans qu'on y observât les formes et les intervalles qui s'observent dans une justice réglée. Peu de temps après, l'archevêque vient luy-même de Paris à Sens, y apporte une ordonnance outrageuse aux jésuites, qu'on a prétendu avoir été composée par les gens de Port-Royal, par laquelle il déclare que « les jésuites sont des imposteurs; que, n'ayant point de pouvoir de « confesser, ils abusent des peuples qu'ils reçoivent en leurs confes- « sionnaux; qu'il excommunie ceux qui se confesseront à eux et les « confesseurs jusqu'à ce que Dieu leur ait donné l'esprit de soumis- « sion aux ordres de l'Église et qu'ils ayent obtenu l'approbation; et « il enjoint aux curés d'exhorter les peuples en leurs prônes de prier « Dieu qu'il leur donne un cœur nouveau, afin qu'ils puissent con- « tribuer à l'augmentation de sa gloire et au salut des âmes. » Cette ordonnance si injurieuse et si offensante fut publiée le dimanche suivant, huitième jour du même mois de may, par tous les curés dans les messes paroissiales, affichée aux portes des églises, et les prières portées par l'ordonnance faites publiquement pour les jésuites comme pour les plus grands scélérats du diocèse.

On n'eut pas de peine à deviner d'où venoit une si terrible persécution; car, quoyque l'archevêque fût d'un caractère fort emporté, n'ayant toutefois reçu aucun nouveau sujet de mécontentement de la part des jésuites qui dût le porter à ces extrémités, il ne parut que trop qu'une entreprise si violente et si mal fondée luy avoit été inspirée par la cabale dont il commençoit à prendre l'esprit et les em-

portemens, desquels il n'étoit pas capable, tout excessif qu'il étoit. Mais il s'étoit vendu si cher au party, à ce que prétendent ceux qui en savoient le secret, qu'il n'étoit plus en état de rien ménager pour les servir selon leur interêt et leur passion.

Cependant on répond de Rome à l'appel interjeté contre la sentence de l'official, et par une déclaration donnée le onzième de juin le pape envoya le règlement de cette affaire à celuy qui avoit été fait pour l'archevêque de Bordeaux (1), dans un démêlé semblable à celuy-cy, qu'il avoit eu avec les jésuites de cette ville-là. Ce règlement se fit dans une congrégation de cardinaux le neuvième juillet de l'année 1644, dont voicy les termes : « La sacrée congrégation des cardinaux établie interprète du concile de Trente, après une mûre délibération, a déclaré que l'archevêque de Bordeaux ne peut pas empêcher les jésuites de confesser la quinzaine de Pâques, parce qu'ils sont privilégiés. » Et ce règlement fut donné pour tout le royaume de France; car la bulle d'Innocent X datée du 7 février de l'année 1645, ayant été présentée au roy dans son conseil privé, fut reçue comme une règle à laquelle il falloit se tenir, ainsy qu'il paroît par l'arrêt donné sur cette bulle l'onzième mars de l'année 1645.

Mais quand une fois l'archevêque de Sens se sentoit environné de tout le faste de sa dignité et de tout l'orgueil dont la chimère de sa maison luy remplissoit l'esprit (car il prétendoit descendre des rois d'Aragon), il n'y avoit autorité ny du pape ny du roy capable de le mettre à la raison; car enfin ce n'étoit pas un homme d'humeur à céder. Ainsy les jésuites, qui le connoissoient, sans penser à se servir de leur droit, prirent des voyes plus douces. Ils prièrent le P. Paulin, confesseur du roy, de leur compagnie, qui étoit alors en grande considération à la cour, d'interposer le crédit de la reine, qui aimoit la compagnie, pour faire leur paix avec l'archevêque. Cette princesse avoit déjà écrit une lettre à l'archevêque qu'il ne considéra nullement, la lettre luy ayant été rendue dans la chaleur de la procédure qu'il venoit de faire contre les jésuites. Benjamin, son official et son grand-vicaire, auquel elle fut rendue, la renvoya à l'archevêque, qui n'étoit pas à Sens, en poursuivant les jésuites avec toute l'animosité qu'il avoit coutume de faire quand il vouloit plaire à son maître, dont il

(1) Henri d'Escoubleau de Sourdis, troisième fils de François, marquis d'Alluye, et d'Isabelle Babou de la Bourdaisière, né en 1594, sacré évêque de Maillezais le 19 mars 1623 par son frère François, cardinal de Sourdis, fut transféré à Bordeaux en 1629 et mourut à Auteuil le 18 juin 1645. C'est un des approbateurs du livre *de la Fréquente Communion*.

connoissoit l'humeur dans les choses qui regardoient son autorité, sur laquelle il avoit de grandes délicatesses : si bien que la reine, pour ne pas se commettre avec un homme qui s'oublioit quelquefois du respect, ayant su qu'il étoit revenu à la cour, obligea le cardinal Mazarin de luy parler et de luy faire entendre raison. Le cardinal ne crut pas l'affaire d'un mérite à parler à l'archevêque d'un ton d'autorité. L'archevêque, qui, tout fier qu'il étoit, savoit s'anéantir quand il y alloit de son intérêt, répondit au cardinal civilement sans luy rien promettre. Le cardinal, qui connoissoit sa vanité, voulut le flatter. « Eh ! Monsieur de Sens, luy dit-il, vous êtes capable de gouverner un royaume, et vous vous amusez à faire la guerre aux moines ! — Ils en veulent à mon autorité, repartit l'archevêque. — Vous vous moquez, dit le cardinal ; pour les jésuites, ce sont gens sages, de service, que la reine considère, et vous luy ferez plaisir de les laisser en paix. — Il faut donc, reprit aigrement le prélat, que je luy remette ma mitre et ma crosse entre les mains et qu'ils soient les maîtres ! » Le cardinal, voyant qu'il s'échauffoit et ne voulant pas faire d'éclat : « Je vous diray une petite histoire, dit-il à l'archevêque, qui arriva lorsque j'étois en Italie. Une manière de visionnaire croyoit au Père et au Fils, sans vouloir croire au Saint-Esprit. Les théologiens du pays mirent en vain leurs raisonnemens en usage pour le convaincre ; il ne put se laisser persuader qu'au bon sens tout simple d'un homme du commun qui luy dit : Vous croyez au Père et au Fils, croyez aussi au Saint-Esprit : il ne vous en coûtera pas davantage, car ils sont tous trois la même chose. » L'archevêque sentit bien par la petite histoire que le cardinal le traitoit de visionnaire, mais il n'en fut ny plus ny moins. Le père Paulin avec son crédit de confesseur du roy, le cardinal avec tout son pouvoir de ministre et la reine avec son autorité de régente ne furent nullement considérés. L'archevêque ne les écouta pas : mais il satisfit sa vanité en faisant du bruit, à quoy il visoit toujours, étant né vain et Gascon tout ensemble, et il se fit par cette fermeté un mérite auprès des gens de Port-Royal qui le distingua fort de tous les autres qui se déclaroient. Il passa le reste de l'été sans inquiéter les jésuites ; mais, le nouveau prédicateur du collége s'étant présenté au mois d'octobre pour avoir son approbation du grand-vicaire, on luy refusa. Et la veille de Noël l'archevêque vint à la tête d'une compagnie de sergents et d'autres officiers armés en l'église des jésuites pour se saisir de ceux qu'il trouveroit dans les confessionnaux ; les pères, qui en eurent avis, ne parurent pas, et l'archevêque se retira avec ses troupes, après avoir laissé échapper quelques menaces contre leur recteur de

le faire emprisonner ; car personne ne s'emportoit si aysément que ce prélat quand une fois il avoit pris feu. On fut obligé de se pourvoir à Rome. L'affaire fut renvoyée à un archevêque et à deux évêques pour en juger. L'évêque de Senlis, qui étoit un des commissaires, accepta luy seul la commission. Le promoteur de l'archevêché de Sens, à la requête duquel les sentences avoient été rendues, fut cité devant luy ; mais n'ayant pas comparu, l'affaire fut portée au conseil, où le roy donna un arrêt de défense à l'archevêque et à ses officiers de rien attenter contre les jésuites, lesquels se voyant appuyés d'un arrêt dans les formes et de la protection du roy crurent pouvoir continuer d'entendre les confessions du peuple dans leur église, en ne faisant confesser que ceux de leurs pères qui avoient eu approbation de l'archevêque sans une révocation personnelle de cette approbation. L'année d'après, l'archevêque étant monté en chaire dans son église cathédrale pour la première et pour la dernière fois, à ce qu'on prétend, après une sanglante invective contre les jésuites et les capucins, qui dura plus d'une heure, excommunia avec des cérémonies tragiques tous ceux qui se confesseroient à eux, pendant que les cloches de son église et de toutes les paroisses sonnoient d'un son lugubre, comme pour les morts, et que la ville assemblée à ce funeste appareil fit paroître ses frayeurs à la vue d'un si triste spectacle (1). Cette excommunication fut suivie d'une défense à tous les curés et à toutes les maisons religieuses du diocèse de souffrir les jésuites dans leurs églises pour y célébrer la messe, avec ordre de les traiter eux-mêmes d'excommuniés. Sa colère n'alla pas plus avant, car c'étoit tout le mal qu'il pouvoit faire à des personnes indépendantes de sa juridiction : et le traitement injuste qu'il fit à ces pères dura jusques à sa mort, sans qu'aucune puissance ou autorité pût le fléchir. C'étoit aussy par ces sortes d'emportemens inouïs que l'archevêque de Sens s'efforçoit de donner de la chaleur aux affaires de la cabale, qui sembloit languir partout ailleurs en comparaison de ce qu'il faisoit.

Mais cet air gascon qui prédominoit dans le prélat le faisoit quelquefois sortir mal à propos de son caractère, d'une manière qui le ren-

(1) Brousse écrivait de Paris à Saint-Amour, le 14 février 1653 (selon la copie manuscrite de la Bibliothèque impériale, dont les dates sont parfois inexactes) : « Ce qui est « certain, c'est que Monsieur l'archevêque de Sens a de nouveau excommunié les Jésui- « tes, mais avec les mêmes cérémonies que le Pape fulmine la bulle *In Cœna Domini*, « c'est-à-dire avec la chappe et la mitre, tous ses curés avec les surplis et l'estole, « des torches à la main qu'ils jettèrent contre terre et les esteignirent avec les pieds. « Je n'en sçay pas le subject; quelque autre vous le pourra mander qui le sçaura « mieux que moy. » (*Bibl. imp. Rés. S. G.*, 124.)

doit digne de mépris à ceux mêmes qui devoient n'avoir que du respect pour luy. Car quoyque souvent, enivré de son autorité, il fulminât des interdits et des excommunications, la mitre en tête, suivy de son clergé, pour effrayer son troupeau, il montoit aussy quelquefois à cheval pour assembler des troupes contre le service du roy, afin de mettre les princes en liberté. Le duc de Nemours, que la duchesse de Châtillon (1) avoit engagé dans leurs intérêts pour l'obliger à faire une entreprise dans la translation qu'on méditoit d'en faire de Vincennes en un lieu plus sûr, écrivit en ce temps-cy aux comtes de Bussy (2) et de Chanlost (3) de venir se joindre avec ce qu'ils avoient de noblesse à l'archevêque de Sens, qui assembloit des troupes de son côté pour le même sujet. Isabelle de Montmorency, veuve du duc de Châtillon, qui avoit été tué l'année précédente à Charenton, avoit succédé aux inclinations quel'archevêque avait eues pour la duchesse de Longueville : c'étoit une femme d'une grande beauté et d'un esprit fort engageant, et comme elle s'étoit attachée, depuis la mort de son mary, à la princesse de Condé, la douairière, sa cousine, mère des princes, elle attira dans leur party le duc de Nemours, qui devint amoureux d'elle aussy bien que l'archevêque. Bussy, qui étoit alors lieutenant de la compagnie des gens d'armes du prince de Condé, avoit amené avec Chanlost cent gentilshommes au rendez-vous que l'archevêque luy avoit donné, qui les traita (4) avec sa magnificence ordinaire et les mena le lendemain, pour joindre les troupes qu'il avoit assemblées, en un village sur la rivière de Loing nommé Dourdines, pour y attendre des nouvelles du duc de Nemours ; lequel peu de temps après manda au comte de Bussy qu'il n'y avoit rien à faire, les princes ayant été transférés de Vincennes à Marcoussy avec tant de troupes qu'il n'avoit pas trouvé à propos de paroître. Bussy, qui n'étoit pas d'humeur à faire des démarches inutiles, proposa à l'archevêque et à cette noblesse de faire

(1) Isabelle-Angélique de Montmorency, fille de François, comte de Bouteville, et d'Isabelle-Angélique de Vienne, née en 1625, mariée en 1645 à Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, et en 1664 à Christian-Louis, duc de Meckelbourg, prince des Vandales, mourut le 24 janvier 1695.

(2) Roger de Rabutin, comte de Bussy, fils de Léonor et de Diane de Cugnac, né à Epiry, en Nivernais, le 3 avril 1618, marié en 1643 à Gabrielle de Toulongeon, sa cousine, et en 1650 à Louise de Rouville, mourut à Autun le 9 avril 1693. Il était en correspondance avec le P. Rapin.

(3) Louis Piédefer, baron de Champlost, fils de François et de Catherine de Chasteauneuf de Rochebonne, marié en 1646 à Catherine Durand de Villegaignon, fut tué aux portes de Périgueux le 16 septembre 1653. « C'étoit, dit Bussy, une manière de coq de paroisse et d'accommodeur de querelles. »

(4) Au mois d'août 1650.

un traité d'union, pour servir les princes dans l'occasion. Ce qui fut fait : on en dressa deux copies, une pour l'archevêque, qui étoit chef de l'entreprise, l'autre pour les deux comtes, ainsy que je l'ay appris du comte de Bussy même (1).

Une conduite si opposée au caractère d'un prélat qui fait serment de fidélité au roy, et le traitement plein d'injustice et de violence qu'il faisoit aux jésuites et aux capucins, ne servirent pas à donner de l'estime au peuple du diocèse de l'évangile de Port-Royal : les esprits s'en effarouchèrent si fort que personne ne se rangea de ce party. Mais, comme l'archevêque étoit violent, la plupart des curés de la ville et de la campagne, les officiers principaux de son chapitre, quelques religieux, et presque tous ceux qui étoient foibles et dans sa dépendance, furent contrains d'entrer dans ses sentimens par une pure complaisance. Cela fit un fâcheux effet dans le diocèse ; car les curés qui mêloient les maximes de Port-Royal dans leurs directions auprès de leurs pénitentes et de leurs pénitents vouloient les forcer malgré eux à s'en accommoder, et cette conduite rebutoit bien des gens de la fréquentation des sacremens. Mais quand on s'aperçut que les curés les plus affidés au prélat engageoient ceux qui venoient se confesser à eux à souffrir qu'ils luy rendissent compte de leurs péchés les plus considérables, et qu'on introduisoit peu à peu cette pratique comme un moyen qu'on prétendoit nécessaire au pasteur pour mieux connoître son troupeau, on commença à se défier de tous les confesseurs qu'on crut dans les mêmes principes, et l'on venoit exprès à Paris pour se confesser, quand on vouloit le bien faire.

A la vérité les violences qu'exerça l'archevêque contre les jésuites luy firent un grand honneur parmy les principaux chefs du party, étant important à la nouvelle doctrine qu'on fermât la bouche dans tout le diocèse à ceux qui pouvoient s'y opposer. Aussy les appoin-

(1) « Nous montâmes à cheval, Chanlost et moi, avec près de cent gentilshommes, et nous vînmes le premier jour loger à Sens, où l'archevêque, de la maison de Gondrin, qui étoit de notre parti parce qu'il étoit amoureux d'Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon, aussi bien que le duc de Nemours; où cet archevêque, dis-je, nous traita magnifiquement, et le lendemain nous allâmes loger à un village sur la rivière de Loing, appelé Dourdines. Après y avoir attendu trois jours des nouvelles du duc de Nemours, il me manda que les princes avoient été transférés à Marcoussy avec tant de troupes qu'il n'avoit pas jugé à propos de paroître. Je remerciai la noblesse, et chacun se retira chez soi. Mais avant que de nous séparer je proposai de faire une union entre nous pour la liberté des princes : ils y consentirent, et on en fit deux originaux signés de tout ce qu'il y avoit de gentilshommes; Chanlost en garda l'un, et moi l'autre. » (*Mémoires de Bussy*, t. I, p. 202, édit. Lalanne.) Le comte de Bussy était-il dans ses paroles plus explicite que dans ses *Mémoires* sur la part que prit l'archevêque de Sens à ce traité d'union?

tements qu'il recevoit de Port-Royal pour se déclarer si ouvertement, qui allèrent dans le commencement jusques à dix-huit mille livres tous les ans, augmentèrent dans la suite à proportion de ses services, comme j'ay su par les Mémoires que les gens du pays m'en donnèrent en ce temps-là. C'étoit alors l'état où le jansénisme commençoit d'être dans le diocèse de Sens, et il s'établissoit dans les autres provinces selon que les évêques étoient prévenus. Mais comme les peuples entroient peu dans ces sentimens-là, qui étoient au-dessus de leurs lumières par la doctrine et au-dessus de leurs manières par la morale, cela empêcha peut-être que cette doctrine fît tout le progrès qu'on en espéroit dans les divers lieux du royaume où l'on la prêchoit. Ce fut aussy ce qui obligea les chefs à s'attacher davantage à la mettre en vogue à Paris, auprès des personnes de qualité : et cela réussissoit, car c'est assez la manière de Paris que les personnes de qualité font ce qu'elles voyent faire aux personnes de qualité; et cet air règne même parmy les bourgeois, dont les femmes, surtout quand elles sont vaines et qu'elles se piquent d'esprit, se font un modèle des personnes de condition pour attraper cet air de qualité qu'elles admirent. On eut soin à Port-Royal, où l'on savoit profiter de tout, de mettre la nouvelle doctrine plus que jamais à la mode : car rien ne remue tant Paris que cette fantaisie-là. Les curés, qui commençoient à s'affectionner à la direction des dames de qualité, furent d'un grand secours pour y donner vogue à la nouvelle doctrine : on les y engagea en les intéressant par les espérances qu'on leur donnoit de maintenir leurs droits par les considérations de la hiérarchie.

Antoine de Breda (1), curé de Saint-André des Arts, docteur de Sorbonne, fut gagné des premiers par le goût qu'il prit à la direction des dames de sa paroisse. La duchesse de Luynes, qui fut une de ses premières pénitentes, luy fit venir ce goût. Elle étoit héritière de la maison d'O et de la famille des Seguier, qui devint considérable par la promotion de Pierre Seguier, président au mortier dans le parlement de Paris, à la charge de chancelier. Elle n'eut pas le bonheur de se faire aymer des femmes de qualité de sa connoissance, lesquelles eurent de la peine à la voir devenue duchesse, en un temps où il y en avoit si peu, n'ayant qu'un médiocre mérite : elle ne fut même pas

(1) Antoine de Bréda, né à Paris d'une famille originaire de Hollande, reçu docteur de la maison et société de Sorbonne en 1628, curé de Saint-André des Arts jusqu'en 1673, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, dit son acte mortuaire, mourut le 16 avril 1678, à trois heures du soir, dans la maison presbytérale, et fut enterré le 19 dans le chœur de l'église Saint-André des Arts. Il avait signé l'appel comme d'abus des docteurs jansénistes contre les propositions de Cornet.

bien traitée à la cour, où l'on fit des railleries d'elle, comme d'une personne qui ne savoit pas vivre. Et le peu de succès qu'elle eut dans le monde ayda à la faire dévote : elle fréquenta la paroisse, prit le curé pour directeur, luy rendit de l'assiduité et eut une grande docilité pour ses instructions. Le curé, charmé d'avoir une duchesse pour sa pénitente, la cultiva soigneusement, la visitant tous les jours presque et souvent même plus d'une fois. Cette fréquentation fit un attachement mutuel de part et d'autre : et comme rien n'attachoit tant que la nouvelle doctrine ou par la ferveur qui se trouve dans la nouveauté, ou par l'air de mystère qui s'y rencontroit et faisoit des sujets perpétuels de confidence, le curé, pour se la conserver encore plus, la fit janséniste : et elle gagna son mary, qui, du tempérament qu'il étoit, avoit déjà de grandes dispositions à le devenir. Mais la duchesse mourut peu de temps après. Cependant son exemple avoit déjà fructifié dans la paroisse de Saint-André ; la présidente de Hersé (1), mère de l'évêque de Châlons-sur-Marne, prévenue déjà en faveur de la nouvelle secte par son fils, Le Nain, et Pelletier de la Houssaye (2), alors conseillers au parlement et depuis maîtres des requêtes, et quantité d'autres, avoient imité la duchesse ; et le curé étoit secondé dans son zèle par Sainte-Beuve, docteur de Sorbonne, qui faisoit de grands progrès et de grandes conquêtes pour le Port-Royal dans cette paroisse dont il étoit. Il demeuroit avec sa mère et deux sœurs qu'il avoit, jeunes, mondaines et grandes joueuses, qui attiroient chez elles grand monde : le docteur demeuroit au second étage, de sorte que ses pénitentes se rencontroient souvent dans le degré avec les galans de ses sœurs : ce qui faisoit mal à propos de petits embarras aux dévotes et des quiproquos de galanterie et de dévotion. On en fit des plaintes au curé, qui obligea Sainte-Beuve d'en donner avis à ses sœurs, lesquelles, n'étant pas d'humeur à se réformer sitôt, luy répondirent qu'elles attendroient la grâce efficace de Port-Royal et le renvoyèrent assez sèchement à son saint Augustin. Après tout, ce docteur, qui avoit un talent admirable pour cajoler les femmes

(1) Charlotte de Ligny, fille de Jean, seigneur de Rentilly, et de Charlotte Séguier, mariée à Michel Vialart, seigneur de la Forest et de Hercé, qu'elle perdit en 1634, mourut en 1662 ; parente de M. Olier, très-charitable, associée aux grandes œuvres de charité de mademoiselle de Lamoignon, de madame d'Aiguillon, des princesses de Condé et de Conti. (Voir les Mémoires de Dubois de Lestourmières, dans les *Notices du XVII^e siècle*, p. 375.)

(2) Nicolas Le Pelletier de la Houssaye, fils de Nicolas, seigneur de Château-Poissy, et de Catherine Vialart, reçu conseiller au parlement le 19 février 1653, maître des requêtes le 9 décembre 1660, marié à Catherine Le Picart de Périgny, mourut le 9 décembre 1674 et fut inhumé le 11 aux feuillants.

et pour tourner leur esprit où il vouloit, avança tellement les affaires de Port-Royal en cette paroisse qu'il donna jalousie au curé.

Pour Mazure, curé de Saint-Paul, quoy qu'il ne fît pas tant de bruit par la direction, il ne laissa pas de se signaler plus que les autres dans le party par la hardiesse qu'il eut d'entreprendre les jésuites, qu'il chicanoit en toutes choses, parce qu'ils étoient ses voisins et dans sa paroisse. Tantôt il vouloit les obliger à l'encenser quand il portoit le Saint-Sacrement à la Fête-Dieu, en passant devant leur église; tantôt il faisoit donner des batailles par ses prêtres aux pères de la maison professe, quand on faisoit chez eux des enterremens de quelqu'un de la paroisse; d'autres fois il faisoit de grandes difficultés de donner les derniers sacremens à ceux de ses paroissiens qui s'étoient confessés aux jésuites, comme il arriva au fils de la duchesse de Chaune (1), qui mourut en sa maison de la place Royale, et à bien d'autres. Ce qui luy attira de grands éloges de Port-Royal, qu'on n'épargna pas pour l'entretenir dans cette belle humeur. Mais rien ne l'y rendit plus recommandable que la manière dont il traita le P. de Lingendes, jésuite, le plus grand prédicateur de son siècle et l'homme le plus digne de respect. Ce père prêchant sur la fin du carême à Saint-Paul de la nécessité qu'il y avoit de faire une bonne confession à la mort, dès qu'il eut ouvert la bouche pour dire que tous les confesseurs étoient bons à ce dernier moment pourvu qu'ils fussent habiles, et que les plus habiles étoient les meilleurs, le curé fit sonner les cloches, entonner vêpres, et contraignit ce grand prédicateur à se taire, luy que son siècle n'avoit jamais écouté sans admiration (2). Ces sortes de violences, qui rendirent le curé et l'esprit de

(1) Charles d'Albert, marquis de Rayneval, fils d'Honoré, duc de Chaulnes, et de Charlotte-Eugénie d'Ailly, né en juillet 1625, mourut, sans avoir été marié, en 1647.

(2) Cet incident arriva au mois d'avril 1654. Christophe Petit, prêtre habitué de Saint-Paul, de 1602 à 1659, en a consigné le récit dans un registre qui se trouve aujourd'hui aux archives de l'état civil, et qu'on pourrait appeler la chronique de la paroisse. « Le jour de Pâques closes, le frère père Lingende, jésuite, fort long prêcheur, séditieux et perturbateur du repos et unité des oüailles avec leurs pasteurs, persistant « d'une arrogance jésuitale, quoyque prié par Monsieur de Saint-Pol de ne point « apporter de schisme et désunion en son église, demeura orgueilleusement opiniâtre. « Quoy voyant, mondit sieur de saint Pol, et l'entendant jargonner, fit commencer « none et ensuite vespres, de sorte que les jésuites et jésuitesses firent de l'église « une sédition non jamais oüye, disant qu'il falloit assommer et le curé et ses prêtres, persécution semblable à celle des Juifs contre le Fils de Dieu, leur vray et légitime pasteur, qui disoient tous : *Tolle, tolle, crucifige eum.* Voylà à quel temps « nous sommes arrivés de préférer un étranger, qui n'est point de la hiérarchie de « l'Église, à son propre et très-digne pasteur, marque à la vérité de la prochaine « venue de l'Antechrist. Lesquels dits jésuites et leurs adhérens remuèrent le ciel et « la terre pour faire prêcher le dit père Lingende le dimanche suyvant. Et vinrent à

la nouvelle doctrine également méprisables à tous les honnêtes gens de la paroisse, le mirent dans une haute réputation à Port-Royal, où l'on reconnut de quoy il étoit capable. Et ces entreprises-là, toutes folles qu'elles étoient, ne laissoient pas d'être approuvées par les intéressés : car on les proposoit aux autres curés à imiter. Mais il ne s'en trouvoit point ailleurs d'aussy téméraires que celuy de Saint-Paul.

Marlin (1), curé de Saint-Eustache, qui devoit son élection aux harangères des halles et à tout le petit peuple de cette paroisse, la plus grande et la plus nombreuse de Paris, avoit à se ménager après le fracas de sa promotion (2). Car il fut fait curé malgré la cour et le ministre, et il fut préféré au frère (3) de Poncet, maître des requêtes, amy du chancelier. Cette affaire, qui fut la première source de la guerre de Paris, parce que le peuple, qui avoit reconnu son pouvoir en l'emportant sur l'autorité du souverain, étoit devenu par là plus insolent, rendoit le curé timide et circonspect, outre qu'il n'étoit pas du tempérament de Mazure; ainsy il laissoit les choses aller leur cours sans faire d'éclat. La considération du chancelier, qui étoit de sa paroisse et ennemy de ces nouveautés, le retenoit; il ne laissoit pas que de permettre à ses prêtres d'agir dans leur direction selon leurs lumières, et de gâter ceux qui vouloient l'être, à proportion qu'ils étoient eux-mêmes gâtés. Rousse (4), curé de Saint-Roch, et Gre-

« bout de leur prétention, ayant de rage fait exiler M. de Saint-Pol en sa maison « par une lettre de cachet qu'ils obtinrent : et l'exil dura quinze jours. » Les *jésuites*, *jésuitesses* et leurs adhérent sont, sans aucun doute, les marguilliers de la paroisse, avec qui monsieur de Saint-Paul fut toujours en procès.

(1) Pierre Marlin, né au diocèse de Sens, ordonné prêtre à Paris le 22 décembre 1634, curé de Saint-Hilaire dans son diocèse natal, fut reçu docteur en théologie de la maison et société de Navarre en 1645; il était curé de Saint-Eustache dès 1644, d'après les *Mémoires* de Mademoiselle; conseiller et aumônier du roi vers la même époque, chanoine de Notre-Dame en 1678; il mourut la même année, dans sa maison presbytérale le 23 juillet.

(2) Les troubles durèrent trois jours : on avait sonné le tocsin, fait des barricades, et menacé de piller l'hôtel du chancelier, qui ne prenoit pas parti pour le populaire de la paroisse; les harangères députèrent à la reine et lui firent un discours dont toute la raison fut que tous les *Merlins* avaient été leurs curés de père en fils. (*Mémoires* de Mademoiselle, p. 24.) Faut-il réfuter ce discours des harangères, si bien relaté par la princesse, et remarquer que le prédécesseur de Marlin se nommoit Tonnelier ou Le Tonnelier, de la famille de Breteuil?

(3) Michel Poncet de la Rivière, fils de Matthias et d'Antoinette de Pallaër, aumônier du roi, sacré évêque de Sisteron le 28 novembre 1667, transféré à Bourges en 1674, mourut le 21 février 1677. Son frère aîné était Pierre, comte d'Ablis, né en 1600, avocat au parlement le 19 novembre 1619, maître des requêtes le 16 janvier 1642, conseiller d'État, marié à Catherine Lattaignant; il mourut le 3 mai 1681.

(4) Jean Rousse, docteur de Sorbonne, d'abord vicaire amovible de Saint-Roch, qui n'était qu'une chapelle dépendante de Saint-Germain l'Auxerrois, fut nommé vicaire perpétuel ou curé en 1633, et mourut le 16 octobre 1659. Il affectait d'être

net (1), curé de Saint-Benoît, étoient l'un et l'autre fort dévoués à la nouvelle doctrine, mais l'un et l'autre de peu de crédit dans leurs paroisses, Grenet par la foiblesse de son génie et Rousse par l'emportement de son esprit, et tous deux capables de peu de chose; mais ils payoient de leurs personnes dans les assemblées des curés, et frondoient contre les religieux, pour les intérêts de la hiérarchie, d'une aussy grande force que les meilleures têtes; c'étoit aussy là leur principale fonction dans les affaires de la cabale. Mais aucun n'avançoit tant dans sa paroisse que Duhamel, curé de Saint-Merry; c'étoit un homme qui faisoit de son visage, de ses yeux et de son esprit, ce qu'il vouloit : qualités rares pour faire le comédien mieux que le curé. Ce caractère le rendoit propre à tout. Il étoit prédicateur et charlatan, humble et évaporé, décisif et patelin, père spirituel et bouffon, baisant tout le monde et n'aymant personne, de toutes les parties de dévotion et de toutes les intrigues. C'étoit luy dont on se servoit à Port-Royal pour réchauffer les esprits de la Fronde par le moyen du duc de Beaufort, auprès duquel il avoit accès. C'étoit par son organe qu'on débitoit les maximes de la cabale dans le monde et les principaux points de la nouvelle doctrine : car la chaire de Saint-Merry étoit comme le premier écho de Port-Royal, où l'on faisoit retentir le bruit de la trompette du nouvel évangile par la bouche de cet apôtre : et quand il y avoit quelque personne considérable à gagner au party, c'étoit par le ministère de Duhamel qu'on faisoit les premières démarches, n'y ayant jamais eu d'homme plus propre à rompre la glace, comme l'on dit, et à faire l'aventurier en toutes choses : comme il arriva dans l'affaire de Magdeleine de Lamoignon (2), fille du feu président au mortier du parlement de Pa-

étranger à la secte; il affirme dans ses lettres à Saint-Amour qu'il n'est pas pour la doctrine de Jansénius; mais il donnait des lettres de recommandation aux docteurs jansénistes; il leur communiquait, sous prétexte d'impartialité, les moyens de contester les reproches que leur adressaient leurs adversaires, et il avait signé l'appel au parlement contre les propositions de Cornet.

(1) Claude Grenet, né en 1605, reçu docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne le 6 août 1642, nommé à la même époque curé de Saint-Benoît, résigna son bénéfice à son vicaire en 1680. L'archevêque de Paris, trompé sur ses sentiments, le nomma en 1668 supérieur de Port-Royal des Champs. Grenet mourut le 15 mai 1684. Il est faux, comme le prétend le Nécrologe, I, 212, qu'il ait été exclu de la faculté pour avoir pris la défense d'Arnauld en 1656, puisqu'on le trouve sur le catalogue des docteurs de 1683. Il avait signé la requête contre les propositions de Cornet.

(2) Magdeleine de Lamoignon, fille de Chrétien et de Marie de Landes, née le 18 septembre 1609, morte le 14 avril 1687, fut inhumée le 16 aux « Cordeliers du grand couvent. » (*Reg. de Saint-Paul.*) Le *couvent des Grands Cordeliers* était dans la rue des Cordeliers, dans le même îlot de bâtiments que l'église Saint-Cosme et le col-

ris (1), comme elle me l'a raconté elle-même. Cette demoiselle étoit élevée avec une mère sainte (2), qui n'avoit d'autre occupation que la prière et les exercices de la charité envers les pauvres. Car elle passoit les jours entiers au pied des autels, et le reste du temps elle l'employoit à distribuer par ses mains la plus grande partie de ses biens aux nécessiteux, ou à les nourrir dans sa maison. Une fille d'un naturel admirable pour la vertu, élevée auprès d'une mère si vertueuse, le devint elle-même, et le bruit de sa vertu se répandit dans la ville d'une telle manière qu'on ne douta point à Port-Royal qu'elle ne fût capable d'y donner une grande réputation à la morale qu'on y enseignoit, si l'on pouvoit la gagner. Duhamel, qui étoit dans le voisinage de la rue Aubry-le-Boucher, où logeoit la présidente de Lamoignon, sa mère, fut choisy pour faire les premières tentatives : il prit occasion pour la voir de luy porter un sac d'argent pour faire des aumônes. Ce premier sac fut suivy quelque temps après d'un second, qu'on fournissoit de Port-Royal, où régnoit alors l'abondance. La demoiselle, qui ne faisoit état d'aucune vertu tant que de l'aumône et qui n'avoit point d'autre plaisir que de donner, charmée de cette libéralité qui luy venoit de Port-Royal par les mains du curé de Saint-Merry, venoit le dire à sa mère et luy raconter sa bonne fortune. Mais cette dame, éclairée d'en haut et qui se défioit fort de ces gens-là par ce qu'elle en entendoit dire dans le monde, luy disoit avec une simplicité de sainte : « Ma fille, ne nous laissons point surprendre à des nouveautés : tenons-nous au gros de l'arbre et ne quittons point l'Église de nos pères pour en chercher une nouvelle. » La fille entendit ce langage : elle n'écouta point les discours de Duhamel, mais elle recevoit son argent pour le distribuer aux pauvres; ce commerce dura quelque temps, et il finit dès que le curé s'aperçut qu'il n'y avoit rien à faire. Ainsy la sainte vigilance de la mère sauva la fille, qui étoit capable de se laisser séduire à la tentation d'avoir de quoy soulager les pauvres, qui étoit sa plus grande passion.

lége d'Harcourt, qui avaient l'un et l'autre leur entrée rue de la Harpe. Le collége d'Harcourt est devenu le lycée Saint-Louis.

(1) Chrétien de Lamoignon, seigneur de Basville, fils de Charles et de Charlotte de Besançon, né le 22 août 1567, reçu conseiller au parlement le 24 janvier 1596, président aux enquêtes le 1er avril 1623, président à mortier le 12 avril 1633, marié à Marie de Landes, mourut à Paris le 18 janvier 1636.

(2) Marie de Landes, fille de Guillaume, seigneur de Magnanville, et de Bonne de Vitry, née le 28 septembre 1576, mariée à Chrétien de Lamoignon le 10 juin 1597, mourut le 31 décembre 1651. Les pauvres de sa paroisse, qui l'appelaient leur mère-nourrice, empêchèrent qu'on ne transportât son corps aux récollets de Saint-Denis, et le firent inhumer à Saint-Leu-Saint-Gilles.

C'étoit ainsy qu'on mettoit à tout ce curé, dont ceux qui le connoissoient ne laissoient pas de s'étonner que les affaires les plus importantes de Port-Royal fussent entre les mains d'un homme de si peu de poids et de ce caractère. Car il étoit si ignorant, même dans la créance de cette nouvelle Église, qu'on l'arrêtoit sur tout quand on disputoit de quelque chose avec luy. « Tenons-nous cela, disoit-il? Est-ce là notre doctrine? Croyons-nous cela? » Ses bons amis de Port-Royal s'en réjouissoient eux-mêmes, trouvant fort plaisant qu'un homme de la sorte fût un des grands acteurs du party. Mais il étoit hardy et téméraire, qui sont de grands talens pour réussir dans une cabale semblable à celle qui se formoit alors parmy ces gens-là.

Le marquis de Liancourt, les comtes de Chavigny et de Laigues s'assembloient souvent chez un chartreux nommé dom Carouge, dont la cellule étoit un des rendez-vous où se débitoient les nouvelles qui regardoient la nouvelle doctrine : et ils y menoient le comte d'Albon, qui, prévenu par les jésuites, dont il étoit pénitent, se moquoit d'eux. Mais comme on avoit par politique mis à la mode de visiter les religieuses de Port-Royal comme une des merveilles du siècle, on y menoit les dames de la plus grande qualité, et on les accoutumoit à avoir de l'admiration pour la vertu de ces filles qui parloient de la grâce et de la prédestination en théologiennes, afin qu'on allât de l'admiration à l'estime et de l'estime à l'engagement. C'étoit un concours incroyable de gens de toutes les façons, et on y mettoit tout en œuvre.

La cour n'étoit en ce temps-là occupée que des inquiétudes du ministre sur la prison des princes : on luy donnoit sans cesse des alarmes sur le peu de sûreté qu'il y avoit dans le lieu où ils étoient; car les ennemis ayant pris le Castelet, la Capelle, Château-Porcien et Rhetel en peu de temps cette campagne (1), et l'effroy de leur marche s'étant répandu jusques à Paris, il courut des bruits que les amis des princes s'unissoient pour se joindre aux ennemis afin de les obliger de venir jusques à Vincennes les délivrer, et que le public, touché de la rigueur de la durée de leur prison, les regardoit d'un œil favorable ; ce qui pressa le cardinal de les faire transporter à Marcoussy (2), château situé au delà des deux rivières, fermé de bons fossés, à huit lieues de

(1) Le Catelet fut pris le 15 juin 1650 par l'armée espagnole, commandée par Turenne, la Capelle le 25 juillet, et aussitôt après Rhétel et Château-Porcien tombèrent au pouvoir des ennemis.

(2) Le 28 août les princes furent conduits à Marcoussy sur la proposition du duc d'Orléans et avec l'assentiment de Le Tellier, qui, pressé des craintes que donnait l'armée de Turenne, n'eut pas le temps de consulter la cour, encore en Guienne.

Paris. Mais parce qu'on sut qu'Arnault, surnommé Philisbourg, cousin germain des Arnaults de Port-Royal, avoit souvent des conférences secrètes avec le coadjuteur pour concerter ensemble des moyens de délivrer les princes, et que les jansénistes étoient alertes sur ce dessein, le comte d'Harcour (1) eut ordre de se mettre à la tête des troupes pour les transporter au Havre (2). Le cardinal s'assura par là de leurs personnes, qui par le voisinage de Paris étoient exposées dans le château de Marcoussy aux entreprises du coadjuteur; car il pensoit s'en rendre maître par les frondeurs et par les jansénistes qui s'offroient à luy. Il est vray que les jansénistes, qui le regardoient alors comme leur chef, luy faisoient fort la cour : et le bruit étoit qu'il tiroit d'eux de grands secours dans les vastes desseins que luy inspiroit son ambition : ce qui les attachoit si fort auprès de luy que Claude Auvry (3), évêque de Coutances et premier maître de chambre du cardinal Mazarin, amy du coadjuteur, le luy reprocha, en luy représentant avec son honnêteté ordinaire que, dans le poste qu'il tenoit, c'étoit s'abaisser que de prendre party, luy qui devoit être le père commun et embrasser tous les partis ou du moins s'en rendre l'arbitre par l'autorité que luy donnoit son caractère. Le coadjuteur reçut cet avis comme une marque d'amitié de la part de l'évêque, mais il ne laissa pas de luy répondre que messieurs de Port-Royal avoient leurs raisons, qu'on trouveroit bonnes quand on les examineroit. Il n'en étoit pas tout à fait persuadé; mais on prétend qu'il étoit payé pour parler de la sorte.

Le transport des princes de leur prison de Marcoussy en celle du Havre rompit toutes les mesures que leurs amis avoient prises pour les délivrer, et donna lieu à de nouvelles intrigues, ou pour les tirer du Havre, ou pour donner des jalousies au duc d'Orléans des desseins que le cardinal avoit de se rendre le seul maître des princes par ce changement, à son exclusion. Les différens intérêts du duc d'Orléans, du cardinal et du coadjuteur, faisoient alors toutes les

(1) François de Lorraine, comte d'Harcourt, fils de Charles, duc d'Elbeuf, et de Catherine-Henriette, légitimée de France, né en 1623, marié en 1645 à Anne d'Ornano, comtesse de Montlaur, mourut le 27 juin 1694.

(2) Partis de Marcoussis le 15 novembre 1650, les princes arrivèrent le 25 au Havre.

(3) Claude Auvry, fils d'un marchand de draps, né à Paris, vécut longtemps à Rome dans la maison des Barberins. Sacré évêque de Coutances le 15 février 1647, il permuta en 1658 avec Eustache Le Clerc de Lesseville, abbé de Saint-Crespin. Il avait été nommé en 1653 trésorier de la Sainte-Chapelle; il mourut le 9 juillet 1687. C'est le héros du *Lutrin*. Le P. Cahour a donné de ce prélat une piquante notice dans son choix de *Poésies françaises à l'usage des colléges*, ouvrage qui abonde en notes savantes et curieuses qu'on ne s'attendrait pas à trouver sous ce titre.

intrigues de la cour. Le cardinal, qui avoit eu l'art de balancer le crédit du duc d'Orléans par celuy du prince de Condé, avant sa prison, n'avoit plus tant d'égards pour les volontés du duc, dont l'autorité diminua encore plus par la translation des prisonniers. Le coadjuteur, la duchesse de Chevreuse et le garde des sceaux Châteauneuf firent ouvrir les yeux au duc d'Orléans sur l'entreprise du cardinal : le duc en fit de grandes plaintes : on voulut l'apaiser par l'abbé de la Rivière, auquel on fit de nouvelles promesses du chapeau de cardinal (1) ; ce n'étoit pas l'intérêt du coadjuteur, qui ne pensoit qu'à entretenir le duc en son mécontentement, qui éclata enfin. Arnault en avertit le président Viole et les autres amis des princes, qui s'assembloient les nuits chez la princesse Palatine : on travailla par la cessation de toutes les autres affaires à redonner de la chaleur au parlement, qui s'étoit refroidy pendant le temps des vacations ; on réussit si bien qu'on y recommença les délibérations sur les désordres de l'État, et l'on reçut les requêtes de Madame la princesse (2) pour son mary, et l'on y parla de leur détention (3) : et le coadjuteur, qui avoit déjà levé le masque, y opina (4) pour leur liberté avec une hardiesse qui étonna les frondeurs.

C'étoit l'intérêt des jansénistes que les princes sortissent de prison parce que les troubles de l'État, qui étoient favorables à la nouvelle opinion, se perpétuoient par leur sortie : le crédit du ministre attaché aux sentimens de la reine diminuoit : et il n'y avoit rien à espérer d'avantageux à Port-Royal pendant que l'autorité de cette princesse subsisteroit après qu'elle s'étoit si fort déclarée contre ces nouveautés : car on connoissoit sa fermeté. Mais ce ne fut pas le principal motif qui obligea le coadjuteur à ouvrir dans le parlement cet avis avec tant de résolution. Il apprit, par le dernier entretien qu'eut le cardinal avec la duchesse de Chevreuse, peu de jours auparavant, qu'on ne vouloit plus de liaison à la cour avec luy, le cardinal luy ayant ajouté avec un ton élevé qu'il s'agissoit de voir qui seroit le maître, ou le

(1) La disgrâce de l'abbé de la Rivière avait été consommée au moment de la prison des princes (18 janvier 1650), et depuis ce temps il vivait retiré à sa maison de Petit-Bourg, sans considération comme sans crédit.

(2) Claire-Clémence de Maillé-Brézé, fille d'Urbain, marquis de Brézé, et de Nicole du Plessis-Richelieu, née en 1628, mariée le 11 février 1641 à Louis de Bourbon, prince de Condé, mourut le 16 avril 1694.

(3) La requête que la princesse de Condé fit présenter au parlement, le 2 décembre, par Deslandes Payen, avait été concertée chez la princesse Palatine entre celle-ci, Croissy, Viole et le coadjuteur ; elle avait été minutée chez le premier président Matth. Molé, le 1er décembre.

(4) Le 20 décembre.

roy ou le coadjuteur. On prétend aussy qu'environ ce temps-cy le chevalier d'Elbène (1), étant à Rome pour les intérêts du coadjuteur, obtint du pape un prieuré à simple tonsure en Bretagne, parce qu'il promit de mettre le coadjuteur dans les intérêts de Sa Sainteté contre le cardinal Mazarin, comme il paroît par les Mémoires du baillif de Valencé, ambassadeur de France à Rome : et il est à croire que le coadjuteur, qui pensoit à ses affaires, vouloit encore plus plaire au pape qu'aux jansénistes. Quoy qu'il en soit, il ouvrit l'avis de la liberté des princes d'une force qu'il se fit écouter : on s'assura du duc d'Orléans, qui fut du même sentiment, et le parlement fit des remontrances à la reine pour leur élargissement, lequel, après bien des négociations de la part de la cour et bien des délibérations de la part du parlement, fut enfin conclu vers le commencement de l'année suivante. La prise de Rhetel par le maréchal du Plessis, qui devoit sauver le cardinal, le perdit : il étoit revenu à Paris triomphant (2) mais son succès réunit les frondeurs, qui le voyant devenu par là trop puissant se rangèrent du côté du duc d'Orléans, qu'ils firent entrer dans l'intérêt des princes : les princes furent mis en liberté (3); le cardinal Mazarin sortit du royaume et se retira à Cologne.

Dans la situation où l'on étoit à la cour, où tout paroissoit déconcerté par la retraite du ministre, on ne pensoit à rien moins qu'aux affaires de la religion. Le P. Vincent avec le P. Dinet étoient presque les seuls qui travailloient alors utilement pour l'intérêt de l'Église. Ce n'est pas qu'il n'y eût dans le clergé, dans la cour, dans la Sorbonne et dans quelques autres communautés du royaume, des gens de bien qui faisoient paroître leur zèle en s'élevant avec bien du courage et de la fermeté contre le progrès de ces dangereuses nouveautés : mais personne n'alloit par le chemin qu'il falloit prendre. Le seul moyen qu'il y avoit pour réussir en une affaire si importante étoit d'engager les évêques de France à s'adresser au Saint-Siége pour luy demander son sentiment dans une doctrine qui commençoit à jeter le trouble dans les provinces et à exciter l'orage dans l'Église. Car il ne se fait rien à Rome de fort effectif, surtout en matière de

(1) Alexandre d'Elbène, fils de Pierre et d'Anne d'Elbène, chevalier de Malte, commandeur de Coulommiers, receveur général du grand-prieuré de France, mourut en 1654.

(2) Rhetel fut repris sur les Espagnols le 13 décembre; le 15 l'armée française gagna la bataille de Rhetel, et Château-Porcien se rendit aussitôt. Mazarin, qui avait présidé à tous ces mouvements des troupes, rentra à Paris le 31 décembre, après avoir refusé la proposition du maréchal du Plessis de conduire l'armée victorieuse aux portes de Paris.

(3) Le 13 février 1651.

religion, que, par les formes; ce qui est si vray que le P. Dinet ayant fait signer par plusieurs évêques la lettre qu'on destinoit d'envoyer au pape pour le prier de déclarer son sentiment, il l'envoya au P. Annat, qui étoit auprès de son général en qualité d'assistant. Ce père ayant trouvé la lettre comme il falloit, et la voyant signée de tant d'évêques dont le nom donnoit un grand poids à la demande qu'on faisoit, la porta à l'assesseur du Saint-Office, François Albissy, qui avoit du crédit auprès de Sa Sainteté, surtout en l'affaire qui regardoit la doctrine de l'évêque d'Ipres. L'assesseur luy répondit que cela n'auroit aucun effet, et que, pour faire les choses dans les formes, il falloit que les évêques s'adressassent eux-mêmes au nonce, parce qu'en matière de religion rien ne pouvoit réussir à Rome que par les formes. Le P. Dinet, qui avoit employé près d'une année en sollicitations par luy et par ses amis auprès des évêques, bien loin de se rebuter, recommence avec plus de chaleur à reprendre son ouvrage, engage le P. Vincent, qui étoit aussy zélé que luy, à le seconder: on fait entendre aux évêques qu'il est nécessaire qu'ils s'adressent eux-mêmes au nonce, qu'on ne va au pape que par ses officiers, que c'est une formalité tout à fait essentielle à l'affaire dont il s'agit: on luy fait de grandes difficultés; la plupart de ceux qui avoient déjà signé, parce qu'il l'avoit souhaité, eurent de la peine qu'on fît mention d'eux au nonce, ne voulant point faire d'éclat dans une affaire qu'ils faisoient à petit bruit: mais enfin ce père eut assez de courage pour surmonter ces obtacles.

Le père Vincent, qui n'avoit pas moins de zèle (1), écrivit de son côté à ses amis, qui firent tous ce qu'il souhaitoit, excepté l'évêque d'Aleth et l'évêque de Pamiers. Ils étoient l'un et l'autre ses bons amis: il ne pouvoit comprendre qu'étant aussy gens de bien qu'ils l'étoient ils eussent de la peine à faire ce que plus de soixante prélats avoient déjà fait; il leur écrit une seconde lettre plus forte que la première: il leur représente le trouble où est l'Église par les divisions que cause dans l'esprit des fidèles la doctrine de l'évêque d'Ipres; que, si le pape ne décide bientôt de ce différend, le mal croîtra et sera dans la suite sans remède; enfin il les presse par toutes les considérations qui pouvoient avoir du poids auprès de deux personnes aussy bien intentionnées qu'il les croyoit l'un et l'autre (2), mais sans effet: ces deux prélats

(1) Saint-Amour à diverses reprises se plaint du zèle de M. Vincent et des prêtres de la Mission; voir surtout au *Journal*, part. 3, ch. IX, p. 133.

(2) La lettre de saint Vincent de Paul à Caulet et à Pavillon est du 23 avril 1655; les historiens de saint Vincent de Paul en ont donné le texte, Abelly, seconde partie, chap. XII; l'abbé Maynard, t. II, p. 335.

avoient déjà pris le party, qui étoit le plus méchant de tous les partis, de se taire dans cette affaire, où, chacun parlant selon sa conscience, c'étoit en avoir peu que de ne parler pas, la neutralité en fait de religion étant quelque chose de pire que la partialité. Mais, pour comprendre par quel esprit ces deux évêques s'avisèrent de garder le silence dans une affaire qui obligeoit les personnes de ce caractère à parler, il est bon de connoître un peu à fond leur génie pour connoître le véritable principe qui les faisoit agir de la sorte, puisqu'aussy bien l'un et l'autre furent des plus grands acteurs de ce party.

Nicolas Pavillon, fils d'un auditeur des comptes de Paris, fut nommé à l'évêché d'Aleth par le cardinal de Richelieu pour le mérite de sa probité : il avoit été élevé au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, où il s'étoit distingué des autres ecclésiastiques par sa vertu et par son zèle au service de Dieu. Le bruit courut en ce temps que le cardinal qui l'avoit fait évêque s'en repentit peu de temps après, ayant connu en cet esprit je ne say quoy de travers causé par un tempérament sec et mélancolique, qui luy donnoit un attachement à son sens et un entêtement dont on a vu peu de semblables. Dès qu'il eut pris possession de son évêché, il ne pensa qu'à s'acquitter de toutes ses fonctions de pasteur en homme zélé pour son troupeau : les jésuites furent les premiers auxquels il eut recours pour sa conscience et pour ses affaires. Il ne faisoit ses visites dans son diocèse qu'avec eux : il ne logeoit que chez eux quand il venoit à Toulouse : et il s'étoit formé une liaison si étroite et une si parfaite confiance entre ce prélat et eux qu'il faisoit les exhortations domestiques au noviciat et au collége comme un de la maison. Cette confiance qu'il avoit aux jésuites dura autant qu'il ne connut rien de plus grande perfection que leur compagnie. Mais comme il étoit d'un tempérament à ne vouloir aller à la vertu que par le chemin le plus rude, on dit qu'il trouva dans le livre *de la Fréquente Communion*, fait par le docteur Arnault, des pratiques qu'il n'avoit point connues parmy les jésuites : et ce livre, qui choqua tant de gens sages, luy parut admirable, de l'humeur dont il étoit : il le lut en son particulier avec grand plaisir : il le fit lire dans la communauté de ses ecclésiastiques et le louoit partout : heureux s'il eût eu assez de modération pour s'en tenir là ; mais par un esprit d'austérité il s'abandonna à des pensées sombres pour faire pratiquer tout ce qu'il trouva de sévère en ce livre sur l'usage des sacremens. Car s'étant laissé persuader que la vertu de pénitence étoit plus nécessaire que le sacrement pour purifier l'âme, et que les péni-

tences extérieures étoient plus salutaires que le sang même du Sauveur appliqué par la confession, il commença à faire suspendre les absolutions dans la pratique du sacrement, à tenir les pécheurs dans de longues pénitences, et même à obliger les femmes qui s'accusoient d'avoir péché avec des prêtres d'aller luy révéler leur péché et les complices. Et un jésuite auquel il s'ouvrit pour obliger ceux de sa compagnie, dont il se servoit dans les missions, à ne point absoudre sans cela, déclara que le prélat avoit bien d'autres desseins, dont il ne s'expliquoit point autrement qu'en les nommant des maximes horribles. Ce père ne put pas les entendre sans les désapprouver : ce fut ce qui commença à l'éloigner des jésuites, qu'il avoit auparavant tant aimés. Étant venu en ce temps-là à Toulouse, le recteur du collége s'alla présenter pour luy rendre visite ; il luy fit dire qu'il le prioit qu'on ne le visitât plus. S'étant confirmé dans les sentimens de sévérité qu'il avoit pris dans le livre d'Arnault, il ne regarda plus les jésuites que comme des gens radoucis dont la doctrine alloit au relâchement des mœurs : et s'étant un jour engagé aux filles de la Visitation de Montpellier de prêcher leur fête, il fit un portrait des jésuites avec des couleurs fort noires, en expliquant le fond de la morale qui étoit des personnes qu'il falloit éviter dans le commerce du monde, conformément au mystère de la Visitation, et des visites qu'il falloit faire ou ne pas faire. Ces belles dispositions où il se trouva alors le rapprochèrent fort des jansénistes, quoy qu'il ne se fût pas encore déclaré.

D'autres prétendent qu'ayant mis toute sa confiance en un de ses laquais, nommé Ragot (1), dont il fit depuis son grand-vicaire, supposant que l'honneur qu'il avoit d'être sa créature étoit un fonds de mérite assez grand pour soutenir tout ce qu'il voudroit mettre de dignité en un sujet si disproportionné, les jansénistes crurent qu'il ne seroit pas difficile de gagner par argent un laquais essentiellement mercenaire, pour tourner l'esprit du maître de quel côté on voudroit : et l'on dit que le saint prélat s'en rapporta à son laquais sur le party qu'il prit pour la religion, et qu'il ne fut janséniste que parce qu'un valet intéressé luy conseilla. C'est ce que j'ay appris d'un domestique (2) du prince de Conty, qui connoissoit très-bien cet évêque.

(1) Jean Ragot, bénéficier de Reims, selon l'éditeur des *Mémoires* de Lancelot, se donna en 1643 à Pavillon, qui le fit chanoine de son église et ensuite archidiacre. En 1675 il fut exilé à Brives, puis auprès de Commiuges, et enfin à Concarneau, en Basse-Bretagne, où il vivait encore en 1695. Il ne faut pas le confondre avec Vincent Ragot, son cousin germain, promoteur du diocèse d'Alet.

(2) On sait dans quel sens on entendait ce mot au XVII^e^ siècle. Cosnac, qui fut évêque

Pour l'évêque de Pamiers, il avoit été élevé chez les jésuites à la Flèche, où il étudia en théologie, et au séminaire de Saint-Sulpice ; mais il ne laissa pas, avec ces préservatifs les plus grands qui pussent être alors, de se laisser aller à la nouvelle doctrine ; car, ayant l'esprit fort borné, il s'abandonna tellement à la direction de l'évêque d'Aleth qu'il n'avoit de sentimens que par les sentimens de cet évêque. Et quoy qu'ils ne fussent pas encore ouvertement déclarés pour la nouvelle opinion, il est à croire qu'ils en étoient déjà grandement prévenus, puisqu'ils ne voulurent pas même écouter un des plus grands hommes de bien de tout le royaume, le P. Vincent, leur amy particulier dont ils connoissoient la vertu, qui leur mandoit en ces termes : « L'exemple d'un nommé Labadie est une preuve de la malignité de cette doctrine, qu'on vous propose de désapprouver. C'est un prêtre apostat qui passoit pour grand prédicateur, lequel, après avoir fait bien du dégât en Picardie, et depuis en Gascogne, s'est fait huguenot à Montauban : et par un livre qu'il a fait de sa prétendue conversion, il déclare qu'ayant été janséniste il a trouvé que la doctrine qu'on tient à Port-Royal est la même créance qu'il a embrassée. En effet les ministres se vantent dans leurs prêches, parlant des jansénistes, que la plupart des catholiques sont de leur côté, et que bientôt ils auront le reste (1). »

De si fortes raisons, avec les autres motifs que le P. Vincent écrivoit aux évêques d'Aleth et de Pamiers, pour leur faire ouvrir les yeux sur la résistance qu'ils faisoient d'écrire à Rome pour demander le sentiment du Saint-Siége sur les controverses présentes, n'en furent pas même écoutées : tant leur préoccupation étoit grande devant même qu'ils eussent pris party. Ce qui causa tant d'étonnement au saint homme qui leur écrivoit qu'il eut de la peine d'en revenir, ne pouvant comprendre comment il fût possible que ces deux prélats d'une probité si reconnue eussent de la difficulté à mêler leur voix parmy celles de tout le clergé de France, qui demandoit au pape une décision sur les questions présentes qui jetoient le trouble dans les esprits : et le P. Vincent s'étonnoit de ce que leur vertu et leur raison ne leur servoient pas à faire ce que tous les autres faisoient. Mais cette

de Valence et archevêque d'Aix, était domestique du prince de Conti, ainsi que Montreuil et Sarrazin, de l'Académie française.

(1) Ce fragment n'est pas extrait de la lettre de saint Vincent aux évêques de Pamiers et d'Aleth, mais d'une autre lettre, en date du 23 avril 1651, adressée dans le même but par le saint à l'évêque de Luçon Pierre Nivelle. Abelly, seconde partie, chap. XII ; Maynard, t. II, p. 337.

conduite marque qu'ils avoient déjà pris party, quoyque, pour en mériter les honneurs, ils ne s'en étoient pas encore déclarés.

Cependant le P. Dinet, qui avoit redoublé ses diligences parmy les difficultés qui s'opposoient à son dessein, travailloit avec le P. Vincent avec tant de succès que le nombre des évêques, qu'il intéressoit à écrire à Rome pour demander au Saint-Siége une résolution dernière sur les cinq propositions, grossissant de jour en jour, il dressa une lettre sur le premier plan qui avoit été proposé dès l'année passée par l'évêque de Vabres, signée de près de quatre-vingts évêques, lesquels demandoient au pape son sentiment sur les propositions contestées : la lettre étoit conçue en ces termes :

« Très-Saint Père,

« C'est la coutume ordinaire de l'Église de consulter le Saint-Siége « dans les affaires de conséquence à la religion, et la foy que nous « avons reçue des apôtres exige que la pratique de cette cou- « tume soit toujours inviolablement observée. Ainsy, suivant une « règle si justement établie, nous avons jugé à propos d'écrire à « Votre Sainteté d'une affaire qui nous a paru très-importante à la « religion, pour savoir son sentiment. Il y a environ dix ans qu'à « notre grand déplaisir le trouble s'est répandu dans tout le royaume « de France à l'occasion de la doctrine de l'évêque d'Ipres et d'un « livre qui a été imprimé après sa mort. Le saint concile de Trente, « les décrets des papes Pie V et Grégoire XIII contre la doctrine de « Baïus, la bulle d'Urbain VIII contre la doctrine de Jansénius, « avoient suffisamment pourvu aux désordres que ce livre causoit « partout, par la confirmation de cette censure que Votre Sainteté « avoit donnée par une nouvelle condamnation qu'Elle en a faite. « Mais, parce que cette censure ne tombe sur aucune proposition en « particulier, cela a donné lieu aux explications artificieuses et aux « défaites des sectateurs de cette doctrine. Ce qui nous fait espérer « que Vôtre Sainteté, pour remédier à ce désordre, voudra bien ex- « pliquer plus distinctement les sentimens du Saint-Siége sur cette « doctrine. Ainsy nous La supplions avec toute l'instance possible « qu'Elle nous déclare ce qu'il en faut penser, particulièrement sur les « propositions les plus dangereuses et les plus contestées, et qu'Elle « prononce nettement son jugement sur chacune en particulier. « Voicy les propositions dont il s'agit principalement :

« 1° Quelques commandemens de Dieu sont impossibles aux hom- « mes justes, lors même qu'ils veulent et qu'ils s'efforcent selon le

« pouvoir qu'ils ont dans l'état où ils se trouvent, et la grâce qui « doit les rendre possibles leur manque.

« 2° Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la « grâce intérieure.

« 3° Pour mériter et pour déméríter dans l'état de la nature cor- « rompue, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte « de la nécessité de vouloir ou d'agir : mais il suffit d'une liberté qui « le dégage de la contrainte.

« 4° Les semi-pélagiens admettoient la nécessité de la grâce inté- « rieure prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le « commencement de la foy, et ils étoient hérétiques en ce qu'ils vou- « loient que cette grâce fût telle que la volonté humaine pût luy « résister ou luy obéir.

« 5° C'est parler en semi-pélagien de dire que Jésus-Christ est mort « ou qu'il a répandu son sang pour tous les hommes, sans en excep- « ter un seul.

« Votre Sainteté a vu par expérience la soumission qu'on a eue « dans tout le royaume pour la censure qu'Elle a faite du livre *des* « *Deux Chefs :* la tempête a cessé à sa voix comme à la voix du « Seigneur à laquelle la mer et les vents ont obéi. De sorte que nous « implorons la même voix, à laquelle l'évêque d'Ipres s'est déjà « soumis par avance en mourant, afin que Votre Sainteté, en cal- « mant le trouble et en dissipant le nuage qui s'est jeté dans les es- « prits, rende à l'Église sa splendeur et sa tranquillité. Dans l'espé- « rance d'un secours si nécessaire nous prions Dieu qu'il La comble « de ses grâces, et qu'après une longue vie il Luy donne une heu- « reuse éternité. »

Une lettre si sage, si pressante et d'un si grand poids, ayant été mise entre les mains du nonce et envoyée à Rome dans les formes qu'on y souhaitoit, ne pouvoit pas qu'elle n'eût tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Rien aussy ne fut conduit avec plus de sagesse ny plus heureusement, et l'on peut dire que ce fut le pas le plus important qui se fit en France contre tous les artifices de l'intrigue de la nouvelle opinion. Car ce fut ce qui obligea uniquement le Saint-Siége à déclarer son sentiment et à condamner les sectateurs de cette doctrine. La chose ne put pas être si secrète qu'elle n'éclatât ; le seul soupçon qu'on en eut à Port-Royal y alarma les esprits : on y eut recours aux ruses ordinaires, à l'imposture et à la calomnie, pour diminuer l'effet d'une démarche si terrible à la doctrine de l'évêque d'Ipres, dont tant d'évêques demandoient la condamnation. On s'étoit tellement rendu

redoutable dans le party par les écrits, et on y réussissoit si bien parce qu'on n'écrivoit presque pas ailleurs, que ce fut par là qu'on tâcha premièrement à ôter le crédit à la lettre des évêques. On fit imprimer des *Considérations* sur cette lettre, qu'on appela par mépris la *lettre composée par l'évêque de Vabres* à cause qu'on s'étoit servy de son projet, qui fut trouvé conforme à l'idée qu'on devoit prendre pour écrire. On se plaignoit en cet écrit que, le clergé étant actuellement assemblé à Paris, les évêques de France ne devoient point penser à écrire à Rome d'une affaire importante à la religion sans la participation de l'assemblée ; que les prélats qui avoient écrit l'avoient fait sans s'assembler entre eux pour examiner ce dessein, qu'on faisoit passer pour le dessein de M. de Vabres ; on déclamoit contre luy de ce qu'il avoit osé insérer dans sa lettre que la doctrine de l'évêque d'Ipres n'étoit pas conforme à celle du concile de Trente, puisque ce n'étoit que la doctrine toute pure de saint Augustin ; on y appeloit la bulle d'Urbain VIII contre le livre de Jansénius subreptice, et l'on faisoit passer pour une passion de jésuites, pour de vieilles querelles de sémi-pélagiens et pour une entreprise de molinistes, tout ce qui étoit contenu en cette lettre : c'étoient les chansons ordinaires que les jansénistes répétoient à tout propos et les faussetés dont ils se servoient pour répondre à ce qui se faisoit contre eux de solide et d'effectif.

Mais, parce que la lettre signée par les quatre-vingt-dix évêques marchoit nonobstant les Considérations imprimées, on fut d'avis au Port-Royal, pour en empêcher l'effet à Rome, de faire écrire les évêques attachés au party pour les opposer aux autres, et d'embarrasser les choses par cette opposition. Ce fut alors que le docteur Saint-Amour, qui revenoit de Rome mal satisfait, trouva à Gênes les lettres qui l'obligèrent à retourner d'où il venoit, s'étant laissé rassurer par la qualité de prétendu député des évêques de France en cette cour-là, et par les lettres de recommandation aux cardinaux les plus considérables. Il trouva, étant arrivé à Rome (1), dans les principaux points des instructions de son ambassade, qu'il ne devoit parler de l'affaire de l'évêque d'Ipres que comme de l'affaire des dominicains et des jésuites, qui avoit été commencée sous Clément VIII et Paul V sans avoir été finie : car ce n'étoit qu'une chicane de théologie qu'on vouloit remettre sur le tapis ; et qu'il falloit demander au pape l'établissement d'une congrégation comme celle qui avoit été tenue sous

(1) Le 15 juin 1651.

Paul et Clément, avant que de commencer, afin de rebuter les esprits par ces difficultés et empêcher par là qu'on entrât dans le fond de l'affaire pour juger des propositions dont il s'agissoit. Car c'étoit risquer pour la doctrine de l'évêque d'Ipres que de demander une décision dans un tribunal dont on n'étoit pas tout à fait sûr, et c'étoit l'établir que de ne la pas condamner, parce qu'ayant été portée à Rome pour être examinée, rien ne l'autoriseroit tant que si l'on ne la censuroit pas. Saint-Amour comprit assez l'importance de cet avis, sur lequel il se guida dans toutes les démarches qu'il fit. Il trouva dans son paquet des lettres pour les cardinaux d'Este, Spada, Barberin, que l'évêque d'Angers qui les connoissoit particulièrement leur écrivoit, les suppliant de favoriser de leur protection ce docteur de Sorbonne dans une affaire où il s'agissoit de la doctrine de saint Augustin, qu'on vouloit condamner. Il trouva aussy une lettre au pape des onze évêques qui le députoient. Et toute l'intrigue de cette députation rouloit sur l'empêchement qu'il falloit apporter au jugement de la doctrine de l'évêque d'Ipres : ce qui ne marquoit déjà que trop l'opinion qu'ils en avoient, et le principe qui faisoit agir les chefs du party dans la conduite de cette affaire (1).

Le docteur Saint-Amour, qui avoit vu la disposition où étoient les esprits de cette cour à l'égard de l'évêque d'Ipres et qui se souvenoit encore du danger qu'il avoit couru de parler en sa faveur, étoit d'avis de ne rien précipiter. C'étoit plutôt pour son propre intérêt et pour cacher son embarras que pour l'intérêt de l'affaire ; il vouloit vivre le docteur ; son zèle ne luy inspiroit point encore l'amour du martyre pour Jansénius, et il avoue dans son *Journal* qu'il s'imaginoit de temps en temps voir le pape dire à Albissy, l'assesseur du Saint-Office :

(1) Les correspondances jansénistes sont remplies de la crainte d'une décision et ne roulent que sur les moyens de l'éviter. L'abbé de Lalane écrivait de Paris, le 14 juillet 1651, à Saint-Amour, à Rome : « Faites tous vos efforts possibles afin qu'on ne prononce rien sur les propositions; mais si vous voyiez qu'on voulût prononcer, il faudroit tâcher de faire faire trois choses, savoir : 1° que l'on déclarât expressément que l'on ne veut donner nulle atteinte ny à la doctrine, ny à l'autorité de saint Augustin, que le Saint-Père veut être révérée de tous les fidèles ; 2° que l'on ne prétend blesser nullement la grâce efficace par elle-même et nécessaire à toutes les bonnes actions, à tous les bons mouvemens de la volonté qui regardent le salut ; 3° que l'on ne veut aussy donner aucune atteinte aux propositions selon la connexion qu'elles peuvent avoir avec la même doctrine de la grâce efficace par elle-même, nécessaire à tous les bons mouvemens de la volonté. Dites-leur que sans cela ils condamnent Clément VIII, Paul V et toute la congrégation *de Auxiliis*. Ce n'est pas qu'il ne fût bien plus à souhaiter qu'on ne fît rien du tout ; mais, si l'on fait quelque chose, je ne vois pas de meilleur tempérament pour donner quelque satisfaction à tout le monde et pour ne pas réduire les choses à l'extrémité. Gardez-vous bien de proposer ce tempérament que dans la dernière extrémité » Bibl. Imp. Ms. *Suppl. franç.*, 324.

Faites-le pendre (1). Il est vray qu'on avoit déjà conçu à Rome une si mauvaise opinion de l'affaire qu'il venoit y solliciter, par le bruit qu'elle y avoit déjà fait et par le peu de soumission qui avoit jusques alors paru dans les sectateurs de l'évêque d'Ipres aux décisions qui partoient du Saint-Siége dans les occasions où on le consultoit, que Saint-Amour n'avoit pas mauvaise raison de vouloir attendre que les esprits eussent été plus disposés qu'ils n'étoient à l'écouter. Mais son conseil n'en fut pas d'avis. Car on sut qu'il y avoit déjà une congrégation établie qui travailloit secrètement sur ces affaires, laquelle ne recevant point ny d'opposition ny d'instruction contraires aux instructions qui luy étoient données par la lettre des quatre-vingt-dix évêques et par tant d'autres personnes intéressées, elle pourroit suivre ces impressions et conclure à la condamnation, si l'on ne prenoit les devans : et on luy ajouta qu'on imputeroit à sa négligence ce qui arriveroit par son retardement.

Ce qui obligea cet envoyé de voir au plus tôt le cardinal d'Este (2) pour luy rendre la lettre que luy écrivoit l'évêque d'Angers et pour savoir ses sentimens sur sa conduite. Le cardinal, qui avoit assisté à cette assemblée chez le pape où on parla d'arrêter Saint-Amour, surpris qu'il fut de son retour, luy demanda s'il avoit bien pensé à la résolution qu'il avoit prise de revenir à Rome et d'y revenir pour ces affaires-là, lesquelles y étoient fort odieuses et capables de rendre suspects ceux qui pourroient s'en mêler ; et que, pour luy en particulier, il ne devoit pas y paroître pour des raisons qu'il ne pouvoit pas luy dire, car il nuiroit sans doute à l'affaire plutôt que d'y servir, et qu'il étoit obligé de luy conseiller de ne pas se montrer davantage et de s'en retourner au plus tôt. Saint-Amour répondit qu'étant envoyé par quelques prélats de France, qui s'intéressoient en la doctrine de l'évêque d'Ipres, pour défendre cette doctrine, il ne pouvoit pas s'en dispenser. Le cardinal luy demanda le nombre de ces évêques. Saint-Amour biaisa sur la réponse (3), ayant honte d'avouer qu'il n'y avoit qu'onze évêques pour l'évêque d'Ipres, à ce cardinal qui savoit déjà le grand nombre de ceux qui se déclaroient contre. Il eut peur qu'un si petit nombre ne donnât « une idée désavantageuse à la réputation « de l'affaire, dans un pays où l'on compte le nombre des suffrages « en toutes choses (4). »

(1) *Journal* de Saint-Amour, 2e p., ch. 14, p. 81.

(2) Alors protecteur de France. Saint-Amour le visita le 17 juin 1641. P. 86.

(3) « Je me dispensay de le luy dire en répondant que leur lettre étoit cachetée. » P. 87.

(4) *Journal*, p. 87.

N'étant pas satisfait de cette visite, il alla porter ses lettres aux cardinaux Spada et Barberin, qu'il se rendit plus favorables, dans l'audience qu'il eut d'eux, par un faux exposé du sujet de sa députation, mais sans tirer d'eux aucune lumière pour sa conduite en cette affaire : car l'excommunication sous peine de laquelle ces cardinaux sont obligés au secret des affaires qui se traitent au Saint-Office leur fermoit la bouche. Ce qui obligea le docteur à se pourvoir ailleurs pour avoir audience du pape et pour luy rendre en main propre la lettre des évêques qui le députoient. Il alla à Tivoli voir l'ambassadeur de France pour luy demander conseil : l'ambassadeur luy promit de l'assister de son crédit, qui étoit diminué par son éloignement de Rome et par la retraite du cardinal Mazarin, laquelle donna un autre tour aux affaires de France en cette cour, où l'on se gouverne fort selon les mouvemens hauts et bas des autres cours. Le pape, qui n'aymoit pas le cardinal Mazarin, ne fut pas fâché de sa disgrâce ; mais comme il étoit sage et que les affaires de France ne prenoient point d'autre face par l'éloignement du cardinal, lequel paroissoit toujours maître dans la cour quoyqu'il n'y fût pas, et que la reine, dont le principal caractère étoit une fermeté d'âme qui ne se laissoit jamais abattre aux oppositions, avoit toujours un attachement secret au cardinal et le consultoit par ses courriers dans les choses les plus importantes à l'État (ce que le pape, informé par les lettres de son nonce, n'ignoroit pas), toute sa politique alloit à écouter plus que jamais les sollicitations que l'abbé de la Rivière luy faisoit faire pour son chapeau de cardinal, afin d'exciter par là cet abbé à relever le courage de son maître le duc d'Orléans, que les frondeurs avoient commencé à détacher des intérêts du cardinal Mazarin. Ce prince étoit naturellement timide ; et, comme il se contentoit trop aysément de l'apparence du pouvoir sans se soucier de la réalité, il avoit trop de froideur pour la gloire et trop peu d'action pour les grands desseins. Ce que l'abbé de la Rivière, qui s'étoit mis en possession de luy donner les sentimens qu'il vouloit et de tourner son esprit de quel côté qui luy plaisoit, luy représentoit sans cesse, espérant se faire par là un mérite auprès du pape et solliciter son chapeau par les remontrances qu'il faisoit au duc d'Orléans, qu'il se repentiroit un jour de l'indifférence qu'il faisoit paroître à souffrir que le cardinal Mazarin, tout exilé qu'il étoit, gouvernât encore l'État, et qu'il laissoit opprimer son autorité par celle d'un fugitif.

Ce biais ne valoit plus rien ; car le coadjuteur de Paris s'étoit si bien mis dans l'esprit du duc d'Orléans, par l'attachement qu'il prit

à sa personne et par l'intrigue des frondeurs qui le portoient, que les prétentions de l'abbé de la Rivière au cardinalat furent bientôt renversées; et luy-même avec toute sa faveur fut tout à fait supplanté par le coadjuteur, que la duchesse de Chevreuse, le marquis de Chavigny et le garde des sceaux prônoient incessamment au duc. Il paroît, par une dépêche du baillif de Valencé au comte de Brienne, datée du 29 may de cette année 1651, que le pape écoutoit plus favorablement les sollicitations qu'on luy faisoit de la part du duc d'Orléans pour la nomination du coadjuteur de Paris : laquelle étoit soutenue par le crédit du duc de Toscane (1), sollicité par le baillif de Gondy (2), son secrétaire d'État et parent du coadjuteur. L'ambassadeur de France ajoutoit dans la même dépêche que le grand-duc offroit de grandes sommes d'argent pour faire réussir cette nomination, et qu'il étoit venu à sa connoissance que les Espagnols s'intriguoient en ce dessein et offroient jusques à soixante et dix mille pistoles pour le faire réussir; qu'on en préparoit le payement par un banquier florentin, nommé Antonio, demeurant à Lyon, et que le pape se servoit de toutes ces machines plutôt pour détruire le cardinal Mazarin, son ennemy déclaré, que pour brouiller la France. Car, quoyque, le pape ne fût pas alors affectionné aux François, il pensoit moins à nous jeter dans le désordre des guerres civiles qu'à se venger du cardinal Mazarin. L'ambassadeur représentoit qu'il étoit de la politique et de la prudence de la reine de ne pas souffrir qu'un homme, dans le crédit où étoit le coadjuteur à Paris par son poste, avec de l'argent à souhait, trouvant les esprits disposés à la révolte, hasardât tout dans l'espérance qu'il avoit de se mettre à couvert sous une soutane et un bonnet rouges. C'étoient les avis que l'ambassadeur de France donnoit à la cour. Il est vray que le coadjuteur, ayant reconnu le cardinal Mazarin mal intentionné à son égard, avoit pris des mesures secrètes avec le pape par le duc de Toscane, qui l'appuyoit dans ses prétentions; que le duc d'Orléans avoit abandonné la Rivière pour favoriser sa nomination; et l'on a de grandes raisons de croire que les jansénistes contribuèrent par des intrigues secrètes et par leur argent à ce dessein. Mais cette nomination du coadjuteur fut traversée par un

(1) Ferdinand II de Médicis, grand-duc de Toscane, fils de Cosme II et de Magdeleine d'Autriche, né le 14 juillet 1610, marié le 26 septembre 1633 à Julie-Victoire de la Rovère, mourut le 24 mai 1670.

(2) Jean-Baptiste de Gondi, bailli de Pise, fils d'Alexandre et de Jeanne Bicci, né à Florence le 17 novembre 1589, fut dès l'âge de sept ans élevé à Lyon et naturalisé Français en 1607. Premier ministre et secrétaire du grand-duc en 1636, marié le 15 août 1637 à Magdeleine Buonacorsi, il mourut à Florence le 18 décembre 1664.

envoyé du prince de Condé pour solliciter le chapeau que le pape avoit autrefois promis au prince de Conty, son frère, en reconnoissance du service que feu son père avoit rendu à Sa Sainteté en appuyant son exaltation au pontificat dans le conseil du roy, contre le cardinal Mazarin. Montreuil (1) étoit envoyé des princes plutôt pour empêcher la promotion du coadjuteur que pour solliciter celle du prince de Conty; et cette variation de nominations de cardinaux pour la France faisoit que le pape n'en écoutoit aucune : mais cela ne laissa pas de le rendre plus fier. A la vérité le duc d'Orléans s'étant tout à fait refroidy pour l'abbé de la Rivière et ayant envoyé l'abbé Charrier (2) solliciter en son nom le chapeau pour le coadjuteur, on ne pensa plus qu'à luy. Le cardinal Mazarin mandoit de Cologne à l'ambassadeur de France d'employer toute l'autorité du roy de France pour s'y opposer, et cette opposition de la part du cardinal Mazarin étoit auprès du pape une forte raison pour la nomination du coadjuteur.

Voylà où en étoient les affaires quand Saint-Amour arriva à Rome; il frappa à toutes les portes pour avoir quelque introducteur auprès de Sa Sainteté et pour obtenir une audience. Les cardinaux d'Este,

(1) Jean de Montreuil ou Montereul, comme écrit Pellisson, fils d'un avocat au parlement, né à Paris vers 1614, fut secrétaire d'ambassade à Rome et en Angleterre, puis résident en Écosse, et enfin, en 1648, secrétaire du prince de Conti. Quand ce prince fut arrêté, le 18 janvier 1650, Montreuil agit avec beaucoup de zèle, d'esprit et d'intrigue pour sa délivrance. Joly vante ses inventions subtiles; il était le seul homme que la Palatine voulût employer pour traiter avec le coadjuteur, et le prince de Condé déclara qu'il lui était redevable de la liberté plus qu'à personne. Selon le cardinal de Retz, Montreuil avait formé des serviteurs de ce prince « un corps invisible plus à redouter que les gros bataillons. » Il était d'ailleurs un des plus jolis garçons que le cardinal eût connus; Lenet le dépeint doux, assez fin, assidu, et animé de l'envie de plaire à Mme de Longueville, qui avait un pouvoir absolu sur le prince de Conti. Montreuil ne profita pas des grâces que son zèle et son habileté devaient attendre des princes de la maison de Condé; il mourut quelques semaines après leur délivrance, le 27 avril 1651. Son message à Rome pour traverser la nomination du coadjuteur doit être de 1650, durant la prison des princes, et il faut le distinguer de celui dont il avait été chargé en 1648, avant les troubles, pour solliciter le chapeau, où prétendait alors sérieusement le prince de Conti. Montreuil était de l'Académie française.

(2) Guillaume Charrier, né à Lyon, nommé à l'abbaye de Chage, diocèse de Meaux, au mois de novembre 1623, mourut à Paris en 1667. D'après les Mémoires de Retz, il n'aurait été expédié à Rome par le coadjuteur, dont les intérêts étaient soutenus du duc d'Orléans, qu'après qu'on eut reçu à Paris la nouvelle de la mort du cardinal Pancirole, c'est-à-dire vers les derniers mois de 1651. Mais Retz avait antérieurement déjà pris des mesures, et dès le mois d'août 1650 il avait expédié un courrier et des messages à Rome pour s'entendre avec le cardinal Pancirole et la princesse Rossane au sujet de ses prétentions au chapeau. Il ne dit pas si l'abbé Charrier fut employé à cette première ambassade.

Spada, Barberin, connoissant par eux-mêmes qu'il ne seroit pas agréable au pape après ce qui s'étoit passé, s'en excusèrent. Le retour de l'ambassadeur de France se ménageoit par l'ambassadeur de Venise et traînoit en des négociations. La maison du pape étoit dans une espèce de division par les partis que la jalousie avoit formés en son palais entre Dona Olympia, sa belle-sœur, et les cardinaux Pamphile et Pancirole : tellement que les grâces sortoient immédiatement des mains du pape, sans passer par d'autres canaux, ny sans être sollicitées ou par les proches ou par les ministres. Les audiences mêmes ne s'obtenoient que par les sollicitations personnelles des gens intéressés. Ce fut de la sorte que Saint-Amour eut audience de Sa Sainteté (1), après s'être présenté bien des fois à l'antichambre pour y débiter les raisons de son ambassade. Le docteur, ayant fait ses complimens à Sa Sainteté dans les cérémonies ordinaires, luy fit un grand discours sur les motifs de sa députation, plein de faste, d'un air assez spécieux, mais où il n'y avoit rien moins que de la vérité. C'étoit une exposition fausse de l'histoire des cinq propositions, qu'il prétendoit avoir été fabriquées par des gens passionnés et imputées faussement à l'évêque d'Ipres. Ce discours, faux dans le fond, l'étoit encore davantage dans ses circonstances, toutes composées de la façon de cet envoyé, lequel, pour pousser son audace jusques au bout, se déclara à Sa Sainteté le député des évêques de France, luy qui ne parloit qu'au nom de onze prélats contre quatre-vingt-dix qui avoient déjà écrit au pape pour faire condamner ces propositions. Le pape luy dit que, si c'étoit l'affaire de la bulle d'Urbain VIII qui avoit condamné la doctrine de Jansénius, il n'y avoit rien à faire ; que, si c'étoit une nouvelle affaire qui n'eût aucun rapport à celle-là, il vît Albissy, l'assesseur du Saint-Office. Saint-Amour, qui connoissoit l'assesseur, fut fort surpris, mais n'ayant pas le mot à dire sur cet ordre il présenta la lettre des prélats qui le députoient.

Cette lettre avoit été composée à Port-Royal de Paris : elle étoit pleine de mensonges et d'impostures, l'esprit ordinaire de l'erreur et celuy qui régnoit alors le plus dans la cabale ; elle fut signée par onze évêques après toutes les intrigues qu'on fit pour briguer des signatures ; et voicy ceux qui la signèrent : l'archevêque de Sens, qui étoit payé pour cela et qui avoit pris de grandes liaisons avec ceux qui régnoient dans le party pour des raisons qu'on sait ; Barthélemy d'Elbène, évêque d'Agen, neveu de Gaspard d'Elbène (2), qui fut déposé de l'é-

(1) Le 10 juillet 1651. (*Journal.*)

(2) Gaspard ou plutôt Alphonse d'Elbène, fils de Julien et de Catherine Torna-

vêché d'Alby pour s'être attaché au duc d'Orléans dans sa révolte contre le roy, et pour avoir conspiré de rendre le duc de Montmorency (1) maître du Languedoc, où il avoit du pouvoir quand ce duc fut défait par le maréchal de Schomberg, et ce fut par animosité contre les jésuites qu'il devint janséniste; Gilbert de Choiseul du Plessis, évêque de Comminge, qui se rangea du party par un esprit singulier et par un attachement aux sentimens de l'évêque d'Aleth, lequel le tourna de ce côté-là avant que de s'en déclarer luy-même; ce fut par des raisons de famille que l'évêque d'Angers s'engagea à signer cette lettre; ce fut par préoccupation que l'évêque de Beauvais le fit, qui se laissoit gouverner par ses officiers, lesquels étoient eux-mêmes prévenus; en quoy d'Elbène, évêque d'Orléans, l'imita, se laissant conduire par Musnier (2), son grand-vicaire, mécontent des jésuites et qui ne fut favorable à la doctrine de l'évêque d'Ipres que par aversion contre ces pères; on prétend aussy que l'évêque d'Orléans conçut luy-même bien de la jalousie contre le P. Lecointe (3), de la même compagnie, parce que le duc d'Orléans le traitoit plus honnêtement que luy; Félix Vialar, évêque de Châlons-sur-Marne, étoit allié des Arnauls et amy intime du coadjuteur de Paris, qui étoient pour luy de grandes raisons pour être du party; les trois autres évêques, Salette (4), évêque de Lescar, Bernard (5),

buoni, né en 1580, sacré évêque d'Alby en 1608, déposé en 1635, et mort le 9 janvier 1651.

(1) Henri, duc de Montmorency, fils du connétable Henri et de Louise de Budos, né le 30 avril 1595, maréchal de France le 11 décembre 1630, marié en 1614 à Marie-Félice Orsini ou des Ursins, dont il n'eut point d'enfants, fut décapité à Toulouse le 30 octobre 1632.

(2) Charles Meusnier, né à Paris, docteur de la maison et société de Sorbonne en 1630, nommé le 5 octobre 1633 chanoine d'Orléans, devint successivement archidiacre de Pithiviers et de Beauce, chantre, et enfin, le 26 septembre 1646, doyen du chapitre. Après avoir été vicaire général et official de trois évêques, il mourut le 20 juin 1667. C'est un des approbateurs du livre *de la Fréquente Communion*.

(3) Nous ne connaissons qu'un jésuite de ce nom : Charles Lecointe, ordonné prêtre à Paris le 19 avril 1642; mais on peut supposer que notre auteur parle ici du P. Louis Le Comte, novice en 1606 et professeur de morale à Orléans dès 1625.

(4) Jean Henri de Salette, sacré évêque de Lescar le 6 octobre 1632, mourut 21 juin 1658. Il avait approuvé le livre *de la Fréquente Communion*.

(5) Bernard Despruetz, né en 1583, sacré évêque de Saint-Papoul le 9 novembre 1636, mourut le 20 juillet 1655. « Ce prélat... se voyant au lit de la mort sur le point d'aller rendre raison de sa foy au jugement de Dieu, et pour lever l'opinion que quelques-uns pouvoient avoir conçue qu'elle n'eût pas été assez sincère touchant les cinq propositions de Jansénius, fit venir en sa présence un notaire et des témoins, et passer un acte par lequel il protestoit qu'il aquiesçoit à la condamnation des cinq propositions de Jansénius comme hérétiques, reconnoissoit le Pape juge souverain des controverses en matière de foy, et prioit ceux qui trouveroient parmi ses pa-

de Saint-Papoul. Leberon, de Die, n'avoient alors rien de considérable qui pût faire deviner l'intérêt qu'ils prenoient en cette affaire. De sorte que, de ces onze évêques qui écrivirent au pape pour sauver l'évêque d'Ipres de la censure et dont Saint-Amour étant député se disoit le député des évêques de France, pour faire plus de bruit, les uns étoient sans autorité, les autres sans réputation, la plupart passionnés, et tous universellement agissans par tout autre intérêt que par celuy de la religion, dans une affaire où l'on ne devoit avoir que la religion en vue. Voicy ce que ces prélats écrivirent au pape :

« Très-Saint Père,

« Nous avons appris que quelques-uns de Messieurs nos confrères « ont écrit à Votre Sainteté touchant une affaire importante et dif- « ficile, et qu'ils la supplient de vouloir décider nettement quelques « propositions qui excitèrent l'année dernière un grand trouble dans « la faculté de Paris, sans aucun fruit. Ce qui ne pouvoit réussir au- « trement, puisque ayant été faites à plaisir et composées en des termes « ambigus, elles ne pouvoient produire d'elles-mêmes que des dis- « putes pleines de chaleur dans la diversité des interprétations qu'on « y peut donner, comme il arrive toujours dans les propositions « équivoques. Ainsy Messieurs nos confrères nous permettront, s'il « leur plaît, de dire que nous ne saurions approuver leur dessein. « Car, outre que les questions de la grâce et de la prédestination di- « vine sont pleines de difficultés et qu'elles ne s'agitent d'ordinaire « qu'avec de violentes contestations, il y a encore d'autres raisons « très-considérables, qui nous donnent sujet de croire que le temps « où nous sommes n'est pas propre pour terminer un différend de « cette importance : si ce n'est que Votre Sainteté veuille, pour porter « un jugement solennel, ce qui ne semble pas être leur intention, y « procéder selon les formes pratiquées par nos pères, reprendre « l'affaire dès son origine et l'examiner tout entière et de nouveau, en « entendant les parties, comme firent Clément VIII et Paul V, de sainte « mémoire. Car, si Votre Sainteté n'en usoit pas de la sorte, ceux qui « seroient condamnés se plaindroient avec justice de l'avoir été par « les calomnies et par les artifices de leurs adversaires, sans avoir été « entendus. A quoy ils pourroient peut-être ajouter que cette cause « avoit été portée à Votre Sainteté avant que d'avoir été jugée dans

piers quelque chose contraire à cette sienne confession de le faire brûler, comme chose qu'il avoit désavouée. » *Hist. du Jansénisme....*, par le R. P. Moïse du Bourg, S. J., 1658, ch. IV, § 6; 127, 128.

« un concile d'évêques. Et, pour fortifier la justice de leurs plaintes « par des exemples de l'ancienne discipline de l'Église, ils allégueroient « le concile d'Alexandrie contre Arius, celuy de Contantinople contre « Eutychès, ceux de Carthage et de Milève contre Pélage et d'autres. « Et certes, Très-Saint Père, s'il étoit à propos d'examiner ces pro- « positions et d'en décider, l'ordre légitime des jugemens de l'Église « universelle, joint à la coutume observée dans l'Église gallicane, « veut que les plus difficiles questions qui naissent en ce royaume « soient d'abord examinées par nous. Ce qui étant, l'équité nous « obligeroit de considérer mûrement si ces propositions dont on se « plaint à Votre Sainteté ont été faites à plaisir pour rendre odieuses « quelques personnes et pour exciter du trouble; en quels livres, « par quels auteurs, en quel sens elles ont été avancées et soutenues; « d'entendre sur cela de part et d'autre ceux qui contestent, de voir « les ouvrages sur ces propositions, d'en distinguer les véritables sens « d'avec les faux et les ambigus, de nous informer de tout ce qui « s'est passé sur ce sujet depuis qu'on commence à en disputer, et « après cela faire entendre au Saint-Siége tout ce que nous aurions « ordonné en cette affaire (où il s'agit de la foi), afin que tout ce « que nous aurions prononcé avec justice sur cette matière fût « confirmé par votre autorité apostolique. Mais, en s'adressant comme « on fait directement à votre siége sans que nous ayons examiné et « jugé la cause, par combien d'artifices la vérité ne peut-elle point « être opprimée? par combien de calomnies la réputation des pré- « lats et des docteurs ne peut-elle point être noircie? et par combien « de tromperies Votre Sainteté ne peut-elle pas être surprise? car « d'un côté on voit ceux en faveur desquels Messieurs nos confrères « ont écrit à Votre Sainteté soutenir fermement et opiniâtrément « que le plus grand nombre des scolastiques est de leur opinion, « et que leur doctrine est la plus conforme à la bonté de Dieu et à « l'équité de la raison naturelle; d'autre part, ceux qui s'attachent en- « tièrement à saint Augustin déclarent que les questions dont il s'a- « git, ne sont plus problématiques; que c'est une affaire finie il y « a longtemps; que ce sont les décisions des conciles et des papes, et « principalement du concile de Trente, dont les décrets sont presque « entièrement composés des paroles et des maximes de saint Augus- « tin, comme tous ceux du second concile d'Orange. Ainsy, au lieu « d'appréhender notre jugement et le Vôtre, ils le désirent, ayant su- « jet de se promettre de Votre Sainteté qu'étant assistée du Saint- « Esprit Elle ne se départira point en la moindre chose de ce qui a

« été ordonné par les saints Pères, et qu'il n'arrive pas que la ré-
« putation du Saint-Siége et de l'Église romaine tombe dans le mé-
« pris des hérétiques, qui observent de près jusques aux moindres
« de ses actions et de ses paroles. Mais nous avons sujet d'espérer
« que cela n'arrivera jamais, principalement si, pour retrancher à
« l'avenir toute contestation, il plaît à Votre Sainteté, en marchant
« sur les traces de vos prédécesseurs, d'examiner à fond cette af-
« faire et d'entendre, selon la coutume, les défenses et les raisons des
« parties. Ayez donc agréable, Très-Saint Père, ou de permettre que
« cette dispute si importante qui dure depuis plusieurs siècles, sans
« que l'unité catholique en ait été altérée, continue encore un
« peu de temps, ou de décider toutes les questions en y observant
« les formes légitimes des jugemens ecclésiastiques. Et que Votre
« Sainteté emploie, s'il luy plaît, tout son zèle pour faire que les inté-
« rêts de l'Église qui a été confiée à sa conduite ne soient blessés
« en aucune sorte dans cette rencontre. Dieu veuille durant plusieurs
« années combler Votre Sainteté de toute prospérité et de tout bon-
« heur. Nous sommes,

« Très-Saint Père,
« de Votre Sainteté,
« Les très-humbles fils et serviteurs
« en Jésus-Christ,

« Louis-Henry de Gondrin, arch. de Sens; B. d'Elbène, év. d'Agen;
« Gilbert, év. de Comminge; Leberon, év. de Valence et de Die;
« A. d'Elbène, év. d'Orléans; Bernard, év. de Saint-Papoul; Henry
« de Salette, év. de Lescar; Félix, év. de Châlons; François, év.
« d'Amiens; Henry, év. d'Angers; Nicolas, év. de Beauvais. »

Ce fut la première démarche dans les formes que firent les jansénistes à Rome auprès du pape, au nom de ces onze évêques, par le docteur Saint-Amour, leur envoyé. Le principal dessein de cette lettre étoit d'éloigner le pape de connoître de ces matières pour en décider, par les grandes difficultés qu'on luy représentoit qui se trouveroient dans la discussion de cette affaire; car leur politique alloit à en empêcher le jugement. Au reste cette lettre parut si pleine de contradictions, en disant tantôt que ces questions avoient été fabriquées à plaisir, et tantôt qu'elles étoient tirées de saint Augustin et que c'étoit une affaire terminée, et les termes de la lettre furent jugés si peu respectueux envers le pape auquel elle s'adressoit, qu'elle ne fut nullement considérée et qu'elle ne servit qu'à augmenter la mauvaise opinion qu'on avoit déjà prise en cette cour de cette affaire.

Mais le docteur Saint-Amour se trouva bien plus embarrassé après son audience que devant. Car le pape luy ayant ordonné de s'adresser à Albissy, assesseur du Saint-Office, pour l'informer du fond de l'affaire et pour s'expliquer à luy du détail de sa députation, il jugea que ce n'étoit pas un homme auquel il en pût faire accroire, par l'expérience qu'il avoit déjà eue de son esprit et de sa conduite. En effet, Albissy avoit pris un si grand ascendant par la qualité de son caractère sur Saint-Amour qu'il le désoloit partout où il le rencontroit, prenant plaisir à l'appeler l'envoyé des ennemis du Saint-Siége, luy qui se nommoit l'envoyé des évêques de France : et il le traita un jour si rudement chez le cardinal Pancirole, secrétaire d'État, sur l'affaire des *Heures* jansénistes que Saint-Amour vouloit défendre, qu'il ne put s'empêcher de s'en plaindre au cardinal Barberin lequel étoit trop politique pour y mettre ordre. Enfin Albissy devint, comme on dit, la bête du docteur Saint-Amour, qui ne le pouvoit voir sans trembler.

Cependant l'accommodement de l'ambassadeur de France étant fait avec le pape par la médiation de l'ambassadeur de Venise, l'ambassadeur de France, après les visites de cérémonie au pape et aux cardinaux à son retour à Rome, eut ordre du roy et de la reine-mère de solliciter auprès de Sa Sainteté la condamnation des propositions extraites du livre de l'évêque d'Ipres : le P. Paulin, confesseur du roy, ayant eu avis du P. Dinet qu'il étoit important que la lettre que les quatre-vingt-dix évêques venoient d'écrire au pape fût soutenue d'une recommandation du roy, qui fît paroître l'intérêt que tout son royaume prenoit en la décision de cette affaire, d'où dépendoit une partie de la tranquillité de son État. L'ambassadeur, en servant son maître, crut qu'il feroit sa cour au pape de luy parler de cette affaire. Ainsy, par les maximes de sa politique, il fit fort bien son devoir dans l'audience qu'il eut de Sa Sainteté, le 16 octobre de cette année 1651, qui fut une des premières qu'il eut après son retour de Tivoli : et ce fut la première fois qu'il parla au pape de ces affaires-là. Voicy ce qu'il en mande au comte de Brienne, secrétaire d'État, pour en rendre compte à Leurs Majestés, par sa dépêche du 16 octobre : « J'ai prié le pape, de la part de Leurs Majestés, de se disposer à prononcer sur la dispute de la grâce et de la prédestination, luy représentant la nécessité qu'avoit l'Église de décider quelque chose sur des points si délicats, en déclarant les opinions de Jansénius et de Molina problématiques ou erronées, parce que de chaque côté l'on appeloit mutuellement les partisans de ces deux docteurs ou pélagiens ou calvinistes, et que, si ce débat continuoit encore sans la décision

de Sa Sainteté, peut-être que le corps de l'Église alloit beaucoup perdre de sa splendeur, parce que ses ennemis, la voyant dans la division, pourroient tirer avantage pour décrier la vérité de ses dogmes, puisque ses enfants mêmes en disputoient et n'en tomboient pas d'accord, et le chef balançoit à déclarer de quelle part étoit l'erreur ou la vérité. » Cette recommandation de la part du roy de France faite au pape par son ambassadeur en des termes si pressans fut d'un grand poids auprès de Sa Sainteté pour soutenir la demande que luy faisoient les évêques de dire son sentiment sur les propositions qu'on luy avoit présentées de leur part.

Mais Saint-Amour ne pouvant faire de démarches que par Albissy, auquel le pape l'avoit renvoyé, et ne pouvant se résoudre de passer par les mains d'un homme qui le traitoit si rudement, s'en ouvrit à l'ambassadeur pour luy demander un expédient dans l'étrange embarras où il se trouvoit. L'ambassadeur luy conseilla de chercher prétexte à une nouvelle audience qui pourroit donner un autre tour aux choses. Il eut cette audience le lendemain (1), sous le prétexte de rendre au pape une lettre que l'évêque de Grasse (2) luy écrivoit sur cette affaire. Le pape reçut froidement la lettre aussi bien que les complimens que Saint-Amour luy fit de la part des évêques qui l'avoient député. Le docteur continua sa première méthode de faire entrevoir au pape des difficultés insurmontables dans le jugement d'une affaire aussy embarrassée que celle dont il s'agissoit. Et, luy ayant présenté un Mémoire en abrégé de cette affaire pour luy en donner quelque sorte de teinture, il le refusa assez sèchement disant qu'outre qu'il étoit déjà avancé en âge *il n'étoit pas théologien* (3) : parole dont les jansénistes tirèrent de si grands avantages dans la suite, et dont ils firent tant de bruit si mal à propos, comme si l'assistance du Saint-Esprit, que le Fils de Dieu a promise à son vicaire pour régler la créance des fidèles, étoit dépendante des études de théologie

(1) 17 octobre 1651.

(2) Antoine Godeau, fils d'Antoine et de Marie Terge, un des plus célèbres précieux, familier de l'hôtel Rambouillet, ami particulier de mademoiselle de Scudery, avec qui il entretint de son évêché une curieuse correspondance qu'on trouve dans les manuscrits de Conrart ; né à Dreux le 24 septembre 1605, fut des premiers académiciens. On l'avait surnommé *le Nain de Julie*. Sacré évêque de Grasse le 24 décembre 1636, il obtint l'union de l'évêché de Vence à celui de Grasse en 1644, sur de faux exposés. En 1650 il dut se réduire à Vence. Il mourut d'apoplexie le 17 avril 1672. Il est auteur de l'éloge de *Petrus Aurelius*. Nous avons fait, dans les *Notices du XVII^e^ siècle*, un éloge de ce prélat où il y aurait bien quelque chose à rabattre.

(3) *Oltra che son vecchio, non ho mai studiato in theologia.* (*Journal* de Saint-Amour, p. 150.)

qu'il avoit faites. Quoy que c'en soit, Saint-Amour écrivit à ses bons amis de Port-Royal qu'ils pouvoient envoyer en toute sûreté leurs députés sur l'affaire des cinq propositions à Rome, qu'il y faisoit bon, et que le pape s'étoit déclaré ; qu'il ne prétendoit point examiner cette affaire dans le fond pour en juger, parce qu'il n'étoit pas théologien.

Sur des assurances si positives, on pense tout de bon à envoyer des docteurs de Sorbonne (1), pour donner du crédit à l'affaire dont il s'agissoit et pour en soutenir la réputation dans une cour où l'on a de fort grands égards aux apparences extérieures. On jeta les yeux sur Jacques Brousse, chanoine de Saint-Honoré, La Lane, abbé de Valcroissant, docteurs de Sorbonne, et Angran (2), licencié de la faculté. Voicy l'idée que Cornet, docteur du collége de Navarre, en donna au P. Dinet par un Mémoire qu'il luy envoya sur cette députation : « Vous saurez donc, mon Révérend Père, que Brousse a « passé dans la faculté pour un esprit foible, qu'il a cru la venue de « l'Antechrist ; qu'il a suivy avec admiration un visionnaire comme « luy, qui se disoit le Paraclet ; qu'il a été mis en prison pour avoir « prêché séditieusement ; qu'il a été souvent interdit de la prédica- « tion ; qu'il est un de ceux qui s'opposèrent à mon syndicat parce « que j'étois trop attaché au pape. Il s'est élevé hautement dans la « faculté contre ces deux propositions : 1° *On ne peut appeler à au- « cun tribunal du jugement du pape ;* 2° *Les évêques sont institués par « le pape ;* et il me dénonça à l'avocat général Omer Talon de ce que « j'avois laissé passer dans une thèse ces deux propositions. Il est « colère et il s'emporte aysément.

« L'abbé de La Lane est aussy prompt que le premier, mais il

(1) La députation avait été annoncée et les noms des députés désignés dès le mois de mars 1651. C'étaient l'abbé de Bourzeis et Bourgeois qui devaient alors, disait-on, accompagner Lalane. Mais il y avait peu d'empressement à partir. Au mois de juillet Lalane accusait l'intention de quitter Paris au mois d'août pour s'acheminer vers son abbaye de Val-Croissant, au diocèse de Die, et y attendre ses compagnons d'ambassade. « Dites, écrivait-il à Saint-Amour, que les docteurs de Sorbonne partent. » Il annonçait leur arrivée à Rome pour le mois d'octobre, à cause des grandes chaleurs. Les grandes chaleurs le retinrent jusqu'au mois de décembre, jusqu'aux nouvelles assurances données par Saint-Amour. Brousse et Angran furent alors substitués aux deux compagnons qu'on lui avait d'abord donnés.

(2) Louis Angran, seigneur de Lailly, fils d'Euverte, vicomte de Fontpertuis, et de Catherine Taignier, né à Paris en 1622, élevé aux petites écoles de Port-Royal, d'abord chanoine de Troyes et licencié en théologie de la maison de Navarre, renonça à son bénéfice, et, devenu conseiller au parlement de Metz, épousa, le 22 novembre 1672, à Saint-André des Arcs, Françoise Maréchal. Il mourut dans sa terre de Vaugirard, le 10 novembre 1706. Le nécrologe se garde bien de relater son mariage.

« n'est pas si fou : c'est luy qui a composé le livre de la grâce efficace « par elle-même (1); il s'est déclaré contre le pape et contre les re- « ligieux en toutes occasions dans la faculté : et, quoyqu'il soit « superbe et emporté, il a plus de modération que le premier. « Saint-Amour est aussy opposé au pape que les deux autres, plus « caché, mais aussi plus ignorant. La première maxime de ces gens- « là étant de butter le pape en toutes choses, comme il a paru par « le livre *des Deux Chefs.* »

Pour Angran, Cornet n'en dit rien au P. Dinet; c'étoit un jeune homme de peu de capacité, mais qui étoit devenu considérable par l'attachement du docteur Arnault à sa sœur, sa pénitente bien aymée et sa dévote favorite; et ce fut elle qui cacha ce docteur dans le temps qu'on le cherchoit, pendant plusieurs années, avec une fidélité et un attachement sans exemple. Ces trois députés de Port-Royal, qui se faisoient appeler les députés de la Sorbonne pour se mettre à couvert sous un si beau nom, étant partis de Paris au commencement de l'automne, arrivèrent à Rome le 5 de décembre, où Saint-Amour les reçut avec de grandes démonstrations de joie et avec bien de la vanité, après avoir prôné dans la ville leur départ de France d'un air d'affectation qui marquoit du dessein. Il y en avoit en effet, car on vouloit faire du bruit par cette députation, où dans le fond il n'y avoit nulle sincérité; car ces docteurs ne furent envoyés à Rome que sur l'assurance que Saint-Amour avoit donnée que le pape ne pensoit nullement à approfondir cette affaire pour en juger, l'ayant appris de sa propre bouche ; et l'on ne vouloit faire du bruit que pour marquer avec plus de faste la bonne opinion qu'on avoit du succès de cette affaire, dont on venoit tête levée poursuivre le jugement par une députation si célèbre et par l'empressement qu'on faisoit paroître de vouloir être jugé. Mais Dieu, qui, par des ressorts secrets de sa providence, va à son but avec sa douceur et sa force ordinaires, se servoit de la vanité de ces gens-là pour les aveugler, en les faisant eux-mêmes solliciteurs d'une décision sur les propositions dont il s'agissoit, qu'ils appréhendoient comme l'écueil où la nouvelle doctrine devoit échouer. Car la députation des docteurs jansénistes réveilla les esprits des personnes zélées pour la religion et les fit penser à une députation de docteurs catholiques pour l'intérêt de l'Église. Ce qui fut une disposition pour engager le pape à

(1) *De la Grâce victorieuse de Jésus-Christ* par M. de Bonlieu, docteur en théologie, 1650.

connoître le fond de cette affaire, et pour imposer silence aux deux partis par une solennelle décision, ainsi que nous verrons dans la suite, après avoir remarqué ce qui se passa de plus mémorable en Flandre, en Espagne et en France, à l'occasion de cette affaire, dont la fin tenoit alertes la plupart des esprits, de ceux particulièrement qui avoient donné de leur loisir à examiner la vérité de ces disputes, qui se répandoient sans aucun fruit dans ces royaumes à l'occasion du livre de l'évêque d'Ipres et de la morale de Saint Cyran.

Marie-Anne d'Autriche (1), fille de l'empereur Ferdinand, ayant épousé, en l'année 1649, Philippe IV, roy d'Espagne, veuf depuis quelques années par la mort d'Élisabeth de France, cette princesse demanda au roy son mary, pour première grâce, ou plutôt pour premier gage de son amour, qu'il fît publier dans les Pays-Bas la bulle d'Urbain VIII contre l'évêque d'Ipres, qu'on différoit de publier depuis sept ans par les intrigues de l'archevêque de Malines. Le pape, qui avoit cette affaire à cœur, et qui avoit compris par les lettres de l'abbé de Sainte-Anastasie, son internonce en Flandre, de quelle importance cette publication étoit pour l'autorité du Saint-Siége et pour la religion, avoit ordonné à l'archevêque de Tarse, son nonce en Espagne, de demander cette grâce à la reine, en luy faisant les complimens ordinaires de sa part et en donnant la bénédiction apostolique sur le mariage. Cette princesse, qui avoit tout le fond de piété de la maison d'Autriche et qui venoit en Espagne avec un désir très-grand de s'intéresser dans les affaires de la gloire de Dieu et de la religion, demanda cela au roy d'une manière si pressante que ce prince ne put luy refuser, outre qu'il étoit déjà las de cette affaire, dont on luy rompoit la tête depuis si longtemps. Il fit ordonner à l'archiduc trois choses sur cet article : 1° qu'on publiât la bulle sans aucun délay; 2° qu'on prêtât main-forte à l'internonce pour l'exécution; 3° que, dans le choix qu'on devoit faire des sujets pour les évêchés et les autres bénéfices, le seul soupçon de la nouvelle doctrine fût une cause d'exclusion (2). Dans le temps que cet ordre si précis fut apporté en Flandres, il arriva une lettre de ce docteur Reecth, député de l'université de Louvain en Espagne pour empêcher la publication de la bulle. Ce docteur, après s'être caché quelque temps, sur l'avis qu'il eut qu'on le faisoit chercher

(1) Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III et de Marie-Anne d'Autriche, née en 1634, mariée en 1649 à Philippe IV, roi d'Espagne, morte le 16 mai 1696.

(2) Cet ordre du roi d'Espagne est du 3 août 1649.

par les officiers de l'Inquisition, trouva moyen, après les cérémonies du mariage du roy, d'obtenir une audience secrète par le ministère de don Louis de Haro (1), on n'a pas su par quelle intrigue. Ce député ayant représenté au roy la conséquence de la publication de la bulle par le caractère des esprits du pays et par le nombre des personnes qui s'intéressoient à la doctrine de l'évêque d'Ipres, le roy luy répondit qu'il avoit déjà été informé de l'importance de cette affaire et qu'il la régleroit selon que l'intérêt de la religion et l'état du pays l'exigeroient. Le député le supplia de considérer les raisons que l'archevêque de Malines, chef du clergé de Flandre et du conseil privé, luy représentoit par ses lettres; ce prince luy repartit qu'il le feroit. Cette audience avoit précédé l'ordre donné à l'archiduc à la sollicitation de la reine; mais la lettre du député à l'archevêque arriva presque en même temps en Flandre. Ainsy, l'archiduc ayant envoyé au conseil l'ordre qu'il venoit de recevoir d'Espagne pour savoir sa résolution, l'archevêque de Malines parla dans le conseil d'un air plus véhément et plus pathétique que d'ordinaire, exposa le contenu des lettres qu'il venoit de recevoir du député de l'université; déclara qu'il ne demandoit du temps pour suspendre l'exécution du dernier ordre du roy que par les raisons du bien commun du pays et pour la satisfaction de Sa Majesté, qui vouloit être informée de nouveau de cette affaire, prenant Dieu à témoin qu'il n'avoit d'autre vue que le bien de la religion, le repos du pays et le service de Sa Majesté: ce qu'il protestoit avec autant de sincérité qu'il étoit persuadé que rien ne peut être caché aux yeux de Dieu, au tribunal duquel son âge et ses indispositions, qui croissoient de jour en jour, l'avertissoient qu'il devoit bientôt paroître pour y rendre un compte exact de sa vie et de ses actions; qu'étant le chef de l'Église du pays il étoit plus obligé que personne d'en prendre les intérêts, qui luy avoient été confiés de la part de Dieu, et qu'ainsy il supplioit encore une fois leurs seigneuries de différer à dire leur résolution sur l'ordre du roy. Le conseil n'eut pas la force de résister à des remontrances colorées de tant d'artifices et à un discours si trompeur; il fut d'avis de donner à l'archevêque le peu de temps qu'il demandoit, vu même qu'il paroissoit que c'étoit l'intention de

(1) Louis de Haro, duc de la Paz, fils de Diégo de Haro et Sotomayor, comte de Carpio, et de Françoise de Guzman, né en 1598, marié à Catherine de Cordoue en Aragon, fut l'héritier de Gaspar de Guzman, comte-duc d'Olivarès, son oncle, mort sans postérité. Don Louis, après la paix des Pyrénées, fut créé duc de la Paix, et mourut le 17 novembre 1661.

Sa Majesté par la réponse qu'il avoit faite au député de l'université qu'il vouloit être encore plus pleinement informé de cette affaire; c'est-à-dire qu'on avoit de la déférence aux lettres d'un particulier, qui parloit de son chef pour flatter peut-être la passion de l'archevêque, que l'on écoutoit pour éluder l'exécution pressante des ordres d'Espagne. L'artifice de l'archevêque l'emporta encore une fois sur l'exprès commandement du prince : ce qui donnoit de grandes impatiences à l'internonce, qui voyoit venir d'Espagne les ordres les plus absolus du monde, sans aucun effet, ne pouvant en imputer la cause au nonce d'Espagne, qui faisoit son devoir, mais à la timidité du roy et à l'ascendant que l'archevêque avoit pris dans le conseil, où il avoit gagné la plupart des esprits par l'habileté du président Rooze et par l'application qu'il donnoit aux affaires. Mais ces retardemens faisoient leur effet dans l'esprit du pape, en augmentant le chagrin qu'il avoit déjà commencé de prendre contre les sectateurs de l'évêque d'Ipres : et ce chagrin ne contribuoit pas peu à grossir pour ainsy dire le torrent de son indignation, pour éclater avec plus d'impétuosité dans son temps. Et comme le nonce d'Espagne rendoit compte au cardinal Barberin et aux autres cardinaux, ses amis, des artifices dont se servoient les jansénistes dans les Pays-Bas pour empêcher la publication de la bulle d'Urbain, cela remplissoit les esprits de la cour du pape de méchantes idées contre ces novateurs.

Sur les remontrances faites au roy par l'archevêque de Malines et par le conseil de Brabant pour différer encore la publication, le roy écrivit une grande lettre à l'archiduc pour luy marquer plus précisément ses intentions. Cette lettre, datée du 15 juillet de l'année 1650, portoit en termes exprès : « Qu'ayant fait examiner dans son conseil les rai-
« sons et les informations présentées par le député de Louvain sur
« l'affaire de l'évêque d'Ipres, et luy ayant donné plusieurs audiences,
« il avoit jugé qu'on ne différât pas davantage la publication de la
« bulle, et qu'il falloit donner à l'internonce tous le secours qu'il
« souhaiteroit pour l'exécution, ordonnant toutefois à l'archiduc
« d'user en cela de toute la prudence que demandoit cette affaire
« dans la conjoncture présente des choses, sans différer davantage,
« ayant été luy-même informé de tout. Mais il promettoit, pour la
« satisfaction de ceux qui s'intéressoient en la doctrine de l'évêque
« d'Ipres, d'écrire au duc d'Infantado (1), son ambassadeur à Rome,

(1) Rodrigue Diaz de Bivar-Hurtado de Mendoça-Sandoval de la Véga y Luna, duc de l'Infantado, fils de Diégo Gomez de Sandoval et de Louise de Mendeça, duchesse de l'Infantado, né le 3 avril 1614, vice-roi de Sicile, marié à Isabelle de Mendoça de

« de prier le Saint-Père qu'il fît examiner le livre de cet évêque « pour le corriger, et d'en permettre l'usage au public après qu'il « auroit été réformé, comme cela s'est pratiqué dans les livres de plu- « sieurs grands personnages, qui sont devenus utiles aux peuples après « une révision du Saint-Siége : ce qu'il espère que le pape fera d'autant « plus volontiers qu'il verra exécuter dans les Pays-Bas ce qu'il « demande depuis si longtemps, par l'ordre exprès qu'il en donne, « sans aucun retardement. »

Cette lettre (1), qui fut adressée à l'internonce, pour qu'il la présentât luy-même et qu'il en pressât l'exécution, arriva à Bruxelles en un temps auquel l'archiduc étoit à l'armée, dans son camp, à deux lieues de Reims (2), où il s'étoit avancé à cause des troubles de la France qui favorisoient ses conquêtes. L'internonce ayant entre les mains un ordre du roy si pressant, voyant qu'il n'y avoit pas de temps à perdre, écrivit au P. Schéga, confesseur de l'archiduc, pour luy faire savoir l'ordre qu'il venoit de recevoir d'Espagne, et pour apprendre sur cet ordre les intentions de Son Altesse, s'il ne trouveroit pas bon qu'il allât luy porter luy-même. L'archiduc luy fit réponse qu'il le verroit volontiers, mais qu'il étoit si avancé dans la France, et qu'il y avoit si peu de sûreté dans les passages, qu'il ne luy conseilloit nullement de s'exposer au péril qu'il y avoit à courre dans ce voyage, et qu'il luy conseilloit de l'attendre à Bruxelles, ou du moins qu'il se fût retiré en Flandre, dans quelque lieu sûr où il pourroit le voir ; cependant qu'il disposât toutes choses pour exécuter l'ordre du roy, et qu'il prît bien ses mesures pour ne se servir de personne qui pût être suspect.

L'archevêque de Malines, alarmé de l'ordre pressant venu d'Espagne, dont il avoit eu avis par les amis qu'il avoit en cette cour, écrivit à l'archiduc de grandes excuses de ce qu'il n'avoit pas encore fait publier la bulle pour les raisons qu'il savoit ; qu'il n'avoit rien appris de nouveau, depuis la dernière lettre qu'il avoit écrite à Madrid sur cette affaire, dont il n'avoit pas eu de réponse, mais que, s'il y avoit quelque nouvel ordre, il étoit prêt à l'exécuter. Ce n'est pas qu'il eût changé d'avis, mais il prétendoit attirer par des avances si honnêtes la confiance de l'archiduc afin qu'il s'adressât à luy, pour trouver de nouveaux obstacles quand l'affaire passeroit par

Montesclaros, et en secondes noces à Marie de Silva de Pastrana, dont il n'eut point d'enfants, mourut le 14 janvier 1657.

(1) Datée de Madrid du 15 juillet 1650.

(2) Au mois d'août 1650.

ses mains. Mais l'archiduc connoissoit trop bien son esprit pour se fier à luy. Il s'adressa au président du conseil (1), qui avoit pris la place de Rooze sans avoir pris ses passions, et il luy ordonna de tenir tout en état pour contenter l'internonce.

Cependant Calénus, qui étoit allé faire une espèce de visite dans le diocèse de Malines, vers Tillemont, en qualité de grand-vicaire de l'archevêque, répandoit grand nombre d'exemplaire du *Catéchisme de la Grâce*, fait par les jansénistes, condamné depuis peu à Rome, dont les uns étoient en françois, pour les religieuses et les dames de qualité, les autres en flamand, pour le peuple, afin d'entretenir dans le diocèse des idées favorables à cette doctrine, en y entretenant l'estime pour le docteur.

La généreuse démarche que fit l'année précédente (2) l'université de Douay de se soumettre au Saint-Siége, en acceptant la bulle, fut soutenue dans la suite avec toute la vigueur et toute la force que donne le zèle joint à la bonne conscience. Car comme les sectateurs de l'évêque d'Ipres avoient composé un *Catéchisme de la Grâce*, pour répandre dans le pays le poison de la nouvelle opinion et les sentimens de l'évêque d'Ipres, il se trouva un docteur de l'université de Douay qui, pour arrêter le mal que pouvoit causer ce livre, composa un autre catéchisme orthodoxe selon la doctrine de la grâce qu'on enseigne dans l'Église romaine, pour l'opposer à l'autre comme une espèce de contre-poison. Les docteurs de Louvain, choqués de cet écrit, en firent des plaintes, prétendant qu'on les buttoit. Leurs plaintes furent si peu considérées à Douay qu'on y fit un livre qui devoit bien plus les choquer parce qu'il les regardoit de droit fil. C'étoit une justification de la censure de l'évêque d'Ipres faite par Urbain [VIII]; et cet écrit avoit pour titre : *la Vérité et la Justice de la censure des papes Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII*, qui fut imprimé à Gand. Fromond, qui avoit des lettres humaines un peu plus que n'en a d'ordinaire un théologien, et qui étoit d'un caractère d'esprit goguenard, s'échauffa sur cet écrit, qui alloit à décréditer tout ce que l'archevêque de Malines et les sectateurs de Jansénius avoient fait pour sa défense : il en fit un autre ; mais, parce qu'il eût eu de la peine à se tirer d'affaire en prenant la chose sérieusement, il prit le party de faire le plaisant, et il nomma son ouvrage : *la*

(1) Henri de Vicq, seigneur de Meulevelt, conseiller au conseil privé, puis ambassadeur en France, conseiller au conseil suprême à Madrid, et, le 27 mars 1638, président du grand conseil de Malines, avait remplacé le président Rooze appelé en Espagne. Il mourut le 30 mai 1651.

(2) Dès l'année 1648. Livre IV, p. 296.

Lanterne de saint Augustin pour découvrir la vérité (1). L'auteur de cet écrit prétendoit faire voir à la faveur de cette lumière le discernement qu'il falloit faire des anciens disciples de saint Augustin, dans l'université de Douay, comme d'Estius (2) et de Sylvius, d'avec les nouveaux : quoyque cet écrit n'eût rien de la gravité qui doit être attachée au sujet dont il s'agissoit, les docteurs de Douay répondirent à Fromond d'un air plus sérieux, mais piquant; car il est à propos quelquefois de dire la vérité aux gens qui se piquent de railler, pour les arrêter. Cet écrit faisoit allusion à ce qui s'étoit passé du temps de Baïus, lorsque l'archevêque de Verceil (3), qui étoit nonce l'année 1586 à Cologne, eut ordre d'examiner la doctrine de ce fameux docteur de l'université de Louvain. Toutes les circonstances de cette affaire avoient tant de rapport à celle de l'évêque d'Ipres que la condamnation de Baïus devoit être un préjugé infaillible de celle de cet évêque. Fromond, qui avoit une démangeaison d'écrire par la facilité qu'il y avoit, répondit à l'écrit de Douay, sous le nom Fulgentius, pour faire une manière de jeu de paroles à un quolibet qu'il donnoit pour titre à son ouvrage (4). Tout cet écrit roule sur la comparaison du P. Molina, jésuite, avec saint Augustin, et prétend faire voir aux docteurs de Douay qu'ils ressemblent à cette Aspasie, fille de la femme de Sénèque, laquelle, étant aveugle, imputoit son aveuglement à l'obscurité de la maison (5), et cet ouvrage n'est plein que d'injures et d'invectives contre les docteurs de Douay. Valentin Randour, doyen de l'université de Douay, qui étoit le plus offensé par cet écrit, y répondit de son chef par un autre, dans lequel il découvroit toutes les fourbes et les artifices des jansénistes à éluder la publication de la bulle d'Urbain et à ne pas obéir aux ordres souvent réitérés d'Espagne. Fromond fit une réponse au doyen, et, dans la réponse que le doyen lui fit, il montra que Fromond et les sectateurs de l'évêque d'Ipres faisoient des livres tant qu'on vouloit parce

(1) *Lucerna Augustiniana.*

(2) Guillaume Estius, né à Gorcum en 1543, docteur de Louvain en 1580, prévôt de Saint-Pierre de Douay et chancelier de l'université, mourut le 19 septembre 1613.

(3) Jean-François Bonomi, fils de Nicolas et de Claire de la Scala, né à Crémone le 6 décembre 1536, fut admis par S. Charles au nombre de ses plus intimes amis. Promu le 17 octobre 1572 au siége de Verceil, il fut sacré par le saint archevêque le dimanche de la quinquagésime de l'année suivante. Nonce en Suisse, il soutint avec le V. Pierre Canisius la foi catholique à Fribourg et y établit les jésuites. En 1581 il fut envoyé nonce à Cologne et en 1584 en Flandre. Il mourut à Liége le 26 février 1587.

(4) *Emunctorium Lucernæ Augustinianæ, quo fuligines a quibusdam aspersæ emunguntur.... ad seniores facultatis.*

(5) *Nescit esse cæcam... ait domum esse tenebrosam.* Senec. Epist. 50.

qu'ils redisoient sans cesse la même chose et rebattoient les mêmes discours : c'étoit toujours Molina et saint Augustin qu'ils remettoient sur les rangs sans changer de style.

L'internonce, qui ne prenoit pas plaisir à cette petite guerre d'écrits que se faisoient les deux universités, parce que cela n'alloit qu'à échauffer les esprits sans aucun fruit et que Fromond tournoit en railleries l'affaire la plus sérieuse du monde, n'osoit s'en expliquer aux docteurs de Douay, lesquels sans doute auroient eu de la déférence pour ses sentimens : toutefois il avoit sujet de craindre que le zèle tout pur qui les faisoit agir ne se refroidît à ses avis. Mais ce qui le chagrinoit davantage étoit que, par l'artifice ordinaire des jansénistes, on ne lisoit point les écrits de l'université de Douay et qu'on ne lisoit que ceux de Louvain, qu'on répandoit gratis avec profusion à Bruxelles, et l'on étoit obligé d'acheter ceux de Douay, dont les auteurs étant éloignés et n'ayant pas de commerce à la cour de l'archiduc, peu de gens s'intéressoient à les faire valoir, pendant que la cabale s'intriguoit à faire valoir les autres, et que les imprimeurs de Bruxelles et de tout le Brabant, intimidés par l'archevêque de Malines et par ses officiers, n'osoient débiter le peu de réponses des docteurs de Douay, qui étoit aussitôt ou supprimé par Calénus, ou décrié par ses émissaires. Et quoyque ce qu'on écrivoit à Douay fût sans comparaison plus solide, le public, qui se réjouit de tout, couroit après ce qui s'écrivoit à Louvain parce qu'il étoit plus agréable.

Cette guerre des universités de Flandres alla encore plus loin ; les évêques de la province vallonne, à la sollicitation des docteurs de Douay, prenant occasion de la désobéissance des docteurs de Louvain et de l'université, écrivirent à l'abbé de Sainte-Anastasie pour le supplier de demander au pape d'ôter à cette université la nomination aux bénéfices de leur province, que ses prédécesseurs luy avoient autrefois donnée, et de conférer cette nomination à l'université de Douay, qui se soumettoit au Saint-Siége en une affaire où celle de Louvain ne vouloit point se soumettre. L'abbé répondit qu'il étoit bien aise de trouver cette occasion de faire que le pape reconnût l'obéissance de l'université de Douay : il ne manqua pas d'en écrire à Rome, et le pape consentit à la demande qu'on luy faisoit, l'ayant trouvée très-juste, ainsy que nous verrons dans la suite. Mais un docteur de Louvain, dont on n'a pas su le nom, ayant appris par des lettres de Rome que le général des dominicains (1) se déclaroit en

(1) Ferdinand de Marinis, fils de Jean-Baptiste, seigneur de Bomba, et de Théodora Giustiniani, né à Rome le 28 novembre 1597, fit profession dans l'ordre de Saint-

ce pays-là pour la doctrine de l'évêque d'Ipres, cela se publia dans l'université de Louvain avec tant d'ostentation que, la nouvelle en étant venue à Bruxelles, l'internonce, ne pouvant le croire, écrivit au cardinal Pancirole qu'il étoit surpris que, le général de cet ordre se déclarât pour cet évêque, qui maltraitoit saint Thomas comme tous les autres scolastiques : *bastona san Thomaso come gli altri :* ce sont ses termes, tirés d'une lettre écrite à ce cardinal du 3 septembre de l'année 1650.

L'archiduc n'étant revenu de l'armée qu'au commencement de novembre, l'internonce ne put avoir plus tôt de conférence avec luy sur les ordres venus d'Espagne. Mais, comme le roy d'Espagne avoit ordonné à l'archiduc par des lettres secrètes de communiquer cette affaire au comte de Fuensaldagne, au seigneur Navarro (1) et au comte de Suart-Zemblérus (2), pour ne rien faire sans leurs avis, les deux derniers étoient à Bruxelles, et le comte de Fuensaldagne assiégeoit Mouson, on ne pouvoit prendre de résolution en cette affaire sans sa participation. Mais le jour ayant été pris par l'archiduc de concert avec le comte, pour l'exécution des ordres d'Espagne sur la publication de la bulle, tant de fois réitérés, Fuensaldagne devant présider au conseil, l'évêque d'Anvers, nommé à l'archevêché de Cambray, le père Capello, nommé à l'évêché d'Ipres, le comte Kinschot (3), chancelier de Brabant, et les autres conseillers d'État ordinaires, la délibération fut encore arrêtée et l'affaire suspendue par le départ subit et imprévu du comte de Fuensaldagne, qui partit pour Luxembourg pour s'aboucher avec le maréchal de Turenne, qui étoit vers ce pays-là à la tête d'une armée, et pour prendre ensemble des mesures de concert contre la France. On ne laissa pas, nonobstant le départ du comte, de délibérer sur l'affaire dont il s'agissoit. Mais l'archevêque de Malines, informé du dessein de l'archiduc, trouva le moyen d'y former

Dominique, au couvent de la Minerve, le 25 mars 1614, et prit le nom de Jean-Baptiste. Il fut élu général en 1650 et mourut le 6 mai 1669. Les jansénistes n'ont pas manqué de le mettre dans leur nécrologe.

(1) Augustin Navarro Burena paraît comme secrétaire de l'archiduc Léopold-Guillaume dans des actes de 1641 à 1651.

(2) Jean-Adolphe, comte de Schvartzemberg, fils d'Adam et de Marguerite de Palland, ami intime de l'archiduc Léopold, fut élevé à la dignité de prince en 1672. Il avait épousé le 15 mars 1644 Marie-Justine, comtesse de Stahremberg. Il mourut subitement à Luxembourg, dans la chambre du P. Sautter, confesseur de l'impératrice, le 26 mai 1683.

(3) François-Henri de Kinschot, seigneur de Clerchamp et Rivieren, fils d'Henri, avocat à la cour de Brabant, et de Marguerite Douglass de Schott de Bautershem, né en 1579 à Bruxelles, conseiller d'État, trésorier général des finances et enfin grand-chancelier de Brabant, mourut à Bruxelles le 3 mai 1654.

de nouveaux obstacles par les conseillers qui luy étoient affidés, dont les avis se trouvèrent différens de ce qui en avoit été concerté avec l'archiduc.

Rome, lassée de ces longueurs, ayant été informée par les lettres de l'internonce du 12 et du 19 janvier de l'année 1651, et voyant les esprits du conseil de Brabant si prévenus en faveur de l'évêque d'Ipres qu'il n'y avoit aucune apparence de les réduire après tant d'ordres réitérés de la cour d'Espagne, prit enfin la résolution, par un décret de la sainte congrégation, d'ordonner à l'internonce de [se] désister de ses poursuites pour la publication de la bulle, afin de ne pas exposer d'avantage l'autorité du Saint-Siége, que l'archevêque de Malines rendoit en quelque façon méprisable par les oppositions artificieuses qu'il faisoit depuis si longtemps à l'exécution des ordres du pape et du roy d'Espagne. En quoy paroît l'esprit superbe et orgueilleux de l'erreur, qui ne peut se soumettre aux ordres des puissances les plus légitimes et qui ne connoît de règle que son obstination et son caprice. A la vérité on aura de la peine à comprendre comment il s'est pu faire qu'un prélat d'un génie si médiocre et d'une capacité fort bornée ait vu toutes les puissance de la terre échouer à ses pieds, en résistant à toute l'autorité du pape et à tout le pouvoir du roy d'Espagne pendant l'espace de sept ans, et en rendant inutiles toutes les démarches que faisoient des officiers très-appliqués et très-fidèles pour faire que des peuples entiers obéissent à leurs maîtres naturels. Et cela paroîtra encore moins vraysemblable quand on saura que toute cette résistance, faite en matière de religion, où les esprits sont délicats et ne se laissent pas aysément gouverner, n'a été soutenue que par l'intrigue de deux prêtres étrangers dans le pays, de nulle naissance, de nulle réputation, sans autre crédit que celuy de leur maître, et sans opinion de bonne foy et de probité, qui est d'ordinaire le ressort le plus grand qui fait agir les peuples, enfin n'ayant rien l'un et l'autre de recommandable qu'un entêtement ou de respect pour la mémoire de leur amy, le feu évêque d'Ipres, ou de vanité pour soutenir leurs sentimens. Car c'étoit un homme inquiet et turbulent que Fromond, qui avec un peu de capacité d'esprit ou plutôt d'imagination aimoit les affaires, parce qu'il savoit s'en démêler par les expédients que luy fournissoit son expérience jointe à la fertilité de son génie. Calénus avoit quelque chose de ce caractère, mais il avoit moins de témérité et d'emportement que Fromond : il étoit moins capable, mais plus fin et plus délié. Ces deux personnages, s'étant trouvés à la mort de l'évêque

d'Ipres et ayant été faits comme les dépositaires de sa doctrine et de ses derniers sentimens, s'entêtèrent tellement de son esprit qu'ayant trouvé dans l'archevêque de Malines un esprit foible, crédule, facile à tromper et arrêté à ses visions, comme le sont d'ordinaire tous les petits esprits, ils abusèrent de sa facilité et de son caractère jusques à mettre son nom à leurs emportemens, et à se moquer de tout ce qui venoit d'Espagne et d'Italie contre la doctrine de l'évêque d'Ipres, dont ils s'étoient érigés en protecteurs malgré toutes les puissances du ciel et de la terre.

Mais dès qu'on commencera à lever les yeux plus haut, afin de découvrir dans ce tissu de cabales et d'intrigues, pour mettre à couvert la mémoire de cet évêque, les traces de la main de Dieu et les traits adorables de sa providence, on reconnoîtra que c'est par une conduite admirable de sagesse qu'il a permis cette longue résistance de ces gens-là à l'exécution des ordres du pape et du roy pour sauver l'honneur de l'évêque leur amy, afin de confondre l'artifice et l'imposture de ceux qui ont prétendu que, dans l'affaire de la condamnation des cinq propositions, il ne s'agissoit pas de luy. Car Calénus et Fromond, qui avoient reçu comme en dépôt la doctrine de Jansénius, qui furent les exécuteurs de son testament et les témoins de ses dernières volontés, et qui renoncèrent l'un et l'autre à des évêchés pour ne pas abandonner leur amy condamné par la bulle d'Urbain, n'auroient apparemment pas fait tant de fracas et ne se seroient point laissé emporter à ces extrémités si la doctrine de l'évêque d'Ipres et sa personne n'eussent point été intéressées dans la bulle qu'ils ne vouloient pas recevoir. Ainsy, quelque couleur qu'on puisse donner à cette révolte d'esprit qui dura si longtemps contre le pape et le roy d'Espagne, on y trouvera un grand préjugé que cette condamnation d'Urbain ne regardoit que la doctrine de Jansénius et une conviction invincible des cinq propositions extraites de cette doctrine, car l'une est une conséquence de l'autre. Voilà ce qu'a servy cette longue résistance de l'archevêque de Malines, conseillée par ces deux docteurs, dans les desseins de Dieu, afin qu'on ne pût douter dans la suite que la censure d'Innocent, qui suivit après, ne tombât sur Jansénius, que ces gens voulurent mettre à couvert par leur désobéissance, qui ne fut opiniâtrée si longtemps qu'en considération de ce prélat, dont ces docteurs étoient entêtés.

Néanmoins, pour plâtrer encore davantage leur dessein de sauver la réputation de l'évêque d'Ipres, aussy bien que sa doctrine que la bulle d'Urbain attaquoit directement, Fromond fit imprimer sur

la fin de cette année un écrit intitulé *la Molinomachie* (1). Le dessein de cet écrit étoit de faire voir la foiblesse et la vanité du dernier effort des molinistes contre l'*Augustin* de l'évêque d'Ipres, et de montrer que cet évêque ne défend en aucune façon les propositions condamnées par la bulle d'Urbain ; et cet écrit n'est qu'une répétition ennuyeuse des autres écrits, où l'on mêloit toujours la raillerie, la calomnie, l'imposture, l'ostentation et la fierté, caractères les plus essentiels de l'hérésie, quand tout cela se rencontre avec la désobéissance aux puissances légitimes et avec de la disposition à l'esprit de rébellion, comme cela se trouvoit dans ces deux docteurs, lesquels se déclaroient les chefs du nouveau party qui se formoit en Flandres pour la religion.

L'autorité du Saint-Siége étoit dans une considération et dans un respect tout autre en Pologne. L'archevêque d'Adrianopolis (2), nonce du pape en ce royaume, écrivoit au cardinal Pancirole (3), ministre d'État, de cette cour-là, que la soumission étoit si grande en ce pays pour les choses qui venoient de Rome et la déférence si admirable pour le Saint-Siége que la reine tenoit déjà le livre d'Arnault pour un livre défendu, parce qu'il avoit témoigné de la part de la congrégation du Saint-Office qu'il y avoit à redire en bien des choses quoy qu'elle ne l'eût pas condamné elle-même. C'étoit particulièrement le roy qui avoit une foy tendre et délicate, et qui donnoit sur cela l'exemple à toute sa cour ; ce n'étoit nullement par esprit de partialité, comme on a voulu faire croire, parce que ce prince avoit été jésuite quelque temps. Ayant appris que le pape Innocent X vouloit le tirer du noviciat de Saint-André pour le faire cardinal, il en étoit sorty pour se retirer en Pologne et fuir l'honneur qu'on vouloit luy faire. Le roy Ladislas, son frère, étant mort (1648), il fut élu en sa place et épousa la reine, sa belle-sœur : il vécut avec cette princesse dans une si grande intelligence et une conformité de vertu si parfaite qu'ils étoient l'un et l'autre comme la règle et le modèle de piété de toute leur cour. Ainsy, quoique la noblesse du pays prit plaisir à parler et à disputer de ces opinions nouvelles sur la grâce qu'on y apportoit de France par le commerce qui étoit entre les deux cours, le roy toutefois imposoit silence à ceux qui se donnoient la liberté d'en trop dire. Mais voyant, que

(1) Par *Aurélius Avitus*, 1650.

(2) Jean de Torrez, né en Italie, originaire d'Espagne, envoyé par Innocent X, nonce en Pologne, était de retour de sa nonciature le 21 décembre 1651, fut transféré à l'archevêché de Salerne en 1658, et mourut dans sa ville archiépiscopale en 1664.

(3) La lettre est du 17 septembre 1650.

le mal, qui croissoit de jour en jour, luy paroissoit déjà d'une terrible conséquence, il écrivit au pape pour le supplier d'y apporter remède. Voicy les termes pressants de sa lettre, datée de Bialovisci le 12 septembre de l'année 1650 :

« Très-saint Père,

« Je demande tous les jours à Dieu le moyen de purifier mon « royaume de l'hérésie dont il est malheureusement infecté, et « je le prie de m'assister de son secours, pour rétablir le culte et la « pureté de la véritable religion. Car je voy au milieu de ma cour « se former un schisme et une espèce de division de sentimens parmy « les catholiques mêmes, capable de gâter tout mon royaume et « d'exposer notre sainte foy aux railleries des hérétiques. La doctrine « d'Arnault, celle de Saint-Cyran et de l'évêque d'Ipres, sont cause « de ce désordre. Il y a des évêques et des docteurs qui se déclarent « pour eux, et d'autres qui s'y opposent avec un saint zèle et une « ardeur toute chrétienne. Et pour fomenter ce mal en ma cour, qui « est un grand théâtre exposé aux yeux de tout le monde, il y a deux « docteurs, dont l'un approuve la doctrine de ces auteurs, l'inspirant « avec bien de l'artifice dans les esprits, et peut-être est-ce luy qui a « fait imprimer le livre d'Arnault en ce royaume (1). L'autre dit « franchement que leur doctrine est tout à fait hérétique. Je supplie « Votre Sainteté de vouloir déclarer son sentiment sur ce différend, « et d'apaiser par sa décision les esprits, qui se rempliroient de ces « nouveautés si dangereuses, et je la conjure de vouloir apporter un « remède propre et proportionné à un danger et à un mal si pres- « sant. Le cardinal des Ursins luy exposera plus au long, en mon « nom, le détail de cette affaire, dont je luy ai donné la commission « d'entretenir Votre Sainteté. Je luy baise les pieds avec un profond « respect.

« Très-saint Père, de Votre Sainteté, le fils très-obéissant,

« Casimir, Roy. »

(1) Ce docteur était François de Fleury. La lettre du roi de Pologne fit du bruit à Rome. « J'allay voir l'après-dinée (du 12 mai 1651) M. le cardinal Ulsin... Comme il étoit protecteur de Pologne, il me dit qu'on luy avoit dit que ces disputes y étoient aussy en état de s'y échauffer, et me parla avec quelque obscurité d'une certaine lettre du roy de Pologne que le pape avoit reçue sur le sujet du confesseur de la reine, qu'on disoit être arnaudiste et engagé dans les sentimens qui partageoient aujourd'huy l'Église. Je luy dis que je le connoissois pour un fort habile et fort honnête homme, docteur de notre société de Sorbonne, qui se défendroit toujours fort bien des vaines accusations que l'on pourroit faire contre luy. (*Journal* de Saint-Amour, III^e^, part., ch. 7, p. 127.)

Cette lettre du roy de Pologne fut accompagnée d'une autre de archevêque de Varsovie (1), encore plus pressante, par laquelle ce prét représentoit au pape l'extrémité du mal par les étranges désordres ue le schisme et l'hérésie avoient autrefois causés dans ce royaume arce qu'on en avoit négligé les commencemens. La réponse du ape au roy et à l'archevêque, du 19 novembre, fut que la doctrine e l'évêque d'Ipres avoit déjà été condamnée par une bulle d'Urain VIII, sonprédécesseur; que, pour la doctrine d'Arnault contenue n son livre *de la Fréquente Communion*, il vouloit prendre du temps our l'examiner, et qu'il n'avoit pu se résoudre pour certaines raisons e rien décider encore sur cela jusques à une connoissance plus exacte es choses qu'il pourroit y avoir à redire en ce livre; cependant u'il avoit ordonné à l'archevêque d'Adrianopolis, son nonce, d'imoser silence à ceux qui voudroient favoriser cette doctrine. Le grand ombre des archevêques, évêques et docteurs de France, qui avoient pprouvé ce livre par les intrigues et par les sollicitations des personnes intéressées, avoit empêché le pape de rien décider sur la doctrine de ce livre.

Mais comme la chaleur de la cabale, que la nouvelle opinion avoit éjà formée en France, étoit incomparablement plus grande en ce oyaume que partout ailleurs, elle y faisoit aussi de plus grands proprès que dans tous les autres lieux où l'on avoit commencé à la déiter. Outre la curiosité naturelle des François pour les nouveautés, ui sont toujours bien reçues dans ce pays-là, la conjoncture des ffaires, qui y étoient plus brouillées que jamais par l'absence du inistre, favorisoit le cours de la réputation qu'on donnoit à la ouvelle doctrine; les raisons d'État, qui tenoient presque toutes choses ans la suspension pendant l'éloignement du cardinal Mazarin, foentoient les intérêts du nouveau party en fomentant le trouble, où toient alors presque tous les esprits. Le gouvernement déjà foible ous un roy encore mineur et sous une femme, l'étoit encore devenu avantage parce que rien ne se décidoit que par le courrier de Cogne et par les ordres d'un homme exilé. Ainsy il se faisoit bien des hoses impunément qu'on n'eût osé faire dans un État bien réglé. es assemblées des notables du party se faisoient bien plus fréquen-

(1) Charles-Ferdinand de Pologne, fils de Sigismond III, roi de Suède et de Pogne, et de Constance d'Autriche, frère des rois Ladislas et Casimir, né le 7 octobre 13, fut nommé évêque de Breslaw en 1625 et mourut le 9 mai 1655. Le père Rapin lu *Warsoviensis* pour *Wratislaviensis*; il n'y avait pas d'évêque de Varsovie. La ttre de l'archevêque de Breslaw est datée du 20 septembre.

tes à Port-Royal ; Singlin, rétably de l'année précédente par l'archevêque de Paris dans le pouvoir de prêcher et de diriger en ce monastère, dirigeoit et prêchoit comme auparavant, c'est-à-dire en débitant par la prédication et par la direction les maximes de la nouvelle doctrine. Sainte-Beuve dictoit en Sorbonne le jansénisme tout pur à la jeunesse plus hardiment que jamais. A la vérité ils n'osoient, dans les disputes, toucher aux questions qui regardoient la doctrine de l'évêque d'Ipres, depuis le départ de leurs députés pour Rome ; mais ils suivoient toujours leur caractère, qui les portoit à s'élever en toutes choses contre le Saint-Siége et à déclamer contre le pape, comme il arriva dans l'assemblée du 1er de février de l'année 1651, où Mincé (1) se plaignit hautement de Hallier, d'avoir signé une thèse, soutenue le mois de janvier précédent, dans laquelle il y avoit des propositions contraires à la doctrine de la faculté, et qu'en cela il n'étoit pas fidèle aux obligations de son syndicat. La première de ces propositions étoit : *Qu'on ne pouvoit pas appeler du pape à un autre;* la seconde : *Que c'est être opiniâtre, désobéissant et rebelle que de s'opposer à ses décrets.* On voulut porter ces plaintes contre le syndic au parlement, mais les plus intelligents n'en furent pas d'avis, crainte que leur mauvaise foy n'éclatât. Car il n'y avoit pas de raison à disputer au Saint-Siége sa souveraineté dans les décisions de foy dans un temps où le party députoit pour se soumettre à son jugement : en quoy il eût paru de la contradiction. Mais ces gens agissoient dans leur esprit et selon leurs principes quand ils disputoient au pape le pouvoir de juger souverainement des affaires de la religion, et selon les maximes et l'esprit de tous les hérétiques qui ne reconnoissoient point ce pouvoir. Et ce ne fut que par politique qu'ils eurent de la modération en cette affaire, afin de paroître agir conséquemment en l'affaire de la députation (2).

(1) Elie du Fresne de Mincé, né en Anjou, docteur de la maison et société de Sorbonne, doyen de la faculté et sénieur de Sorbonne en 1666, était mort avant 1678.

(2) Les ardents se plaignaient de cette réserve et ne comprenaient pas cette politique ; ils ne voulaient ni y adhérer ni y croire. « Le dedans de notre faculté ne se détruira pas, écrivait Taignier à Saint-Amour ; nous ne laisserons pas de nous exciter nous-mêmes et de conserver généreusement le peu de gloire qui reste à notre faculté. M. Brousse a déjà parlé à M. Talon (*l'avocat général*) contre M. Hallier, et M. le recteur se dispose pour porter les thèses qu'il (*M. Hallier*) a signées au parquet, et de faire des plaintes sur ce que, dans la conclusion du mois passé, il n'est point parlé des défenses qu'on luy fit de ne plus signer aucune thèse dans laquelle il y eût des propositions semblables à celles qui ont été le sujet de nos plaintes. C'est une affaire qui se poussera quoyque tous nos messieurs de Sorbonne lâchent le pied et que M. de Mincé se contente de la plainte qu'il a faite... » Lettre du 3 mars 1651.

Le docteur de Sainte-Beuve faisoit de si grands progrès parmy les femmes par la direction que l'on commençoit à Port-Royal à compter plus sur luy par là que par sa qualité de professeur en Sorbonne, qui luy donnoit lieu de remplir les esprits de la jeunesse des nouveautés qu'il dictoit. Il est vray qu'il avoit toutes les qualités pour se donner du crédit parmy les dévotes. Il avoit de la douceur, de la complaisance, un esprit d'insinuation et une éloquence naturelle propre à se faire écouter : outre qu'il ne parloit pas mal et qu'il s'expliquoit nettement, il étoit décisif en matière de conscience, et il avoit joint à tout cela un petit air dévot qui luy attiroit du respect et luy donnoit de l'autorité (1). Ces qualités luy firent une si grande réputation de parfait directeur dans la cabale, où l'on commença à le prôner plus que les autres et à luy confier les personnes de la plus grande qualité, qu'on ôta même au curé la duchesse de Luynes et la fille d'un gentilhomme de la paroisse fort riche, nommé de Châteauvieux (2), qui épousa depuis le fils (3) du duc de la Vieuville (4), pour les donner à Sainte-Beuve. Ce nouveau directeur fit tant de fracas dans la paroisse de Saint-André, où il avoit son confessionnal, qu'Antoine Breda, curé de la paroisse, qui étoit jaloux et capricieux, ne pouvant souffrir dans un lieu où il devoit être le maître un concurrent de cette importance et d'une plus grande réputation que luy, l'obligea de se retirer, et de janséniste qu'il étoit auparavant luy-même, pour s'ériger en directeur, il se fit moliniste ou quelque chose d'approchant, afin de se venger du party qui donnoit la préférence à un étranger qu'on prétendoit élever dans un troupeau dont il étoit le pasteur naturel. Sainte-Beuve, contraint de quitter la paroisse

(1) Dans la correspondance de Saint-Amour, les lettres de Sainte-Beuve se distinguent entre toutes les autres par je ne sais quoi d'hypocrite, de patelin et de venimeux; il s'y montre décisif et violent dans les conseils, et à l'en croire on n'en faisait jamais assez contre le pape et ses décisions. Dans sa pratique personnelle il était beaucoup plus doux, et il signa jusqu'à sept fois le Formulaire, sans rien changer à sa doctrine d'ailleurs.

(2) Françoise-Marie de Vienne, comtesse de Châteauvieux, fille de René et de Marie de la Guesle, dame de la Chaux, mariée le 25 septembre 1649 à Charles de la Vieuville, mourut en juillet 1669.

(3) Charles, duc de la Vieuville, fils de Charles, surintendant des finances, et de Marie Bouhier de Beaumarchais, né en 1615, gouverneur de Philippe, duc d'Orléans, mourut le 2 février 1689.

(4) Charles, premier du nom, fils de Robert, marquis de la Vieuville, et de Catherine d'Oi, marié à Marie Bouhier de Beaumarchais, grand-fauconnier de France, surintendant des finances le 21 janvier 1623, emprisonné le 13 août 1624 à Amboise, d'où il s'évada en 1625, établi de nouveau surintendant et ministre d'État en 1651, institué le 26 décembre duc et pair, mourut le 2 janvier 1653 et fut inhumé aux Minimes de la place Royale.

et ne pouvant avoir de ressources auprès des autres curés, qui craignoient sa réputation, devint une espèce de directeur en chambre garnie, pour recueillir quelques débris du grand nombre des pénitentes qu'il avoit et qui commençoient à se dissiper au bruit que Breda venoit de luy susciter.

Cette jalousie du curé ne servit qu'à donner encore meilleure opinion du directeur à ses dévotes. Mais elle ne laissa pas de rompre en quelque façon les mesures qu'on commençoit à prendre à Port-Royal pour gagner les curés de Paris, en les intéressant dans la nouvelle doctrine, ou du moins de différer pour un autre temps le dessein qu'on avoit de les gagner. On tourna cependant les yeux d'un autre côté pour suivre les pensées qu'on avoit d'amplifier la nouvelle Église; ce fut alors que le marquis de Laigues, voyant la duchesse de Chevreuse tranquille sur les intrigues de la cour et sur les siennes propres (1), se mit dans la tête de luy faire venir le goût de la nouvelle doctrine, profitant des entrées qu'il avoit chez elle pour gagner au Port-Royal une personne de cette importance. La duchesse, qui avoit pris un autre air et qui s'étoit exercée à d'autres intrigues, ne se trouva nullement disposée à l'écouter sur les questions de la grâce, où la princesse de Guémené et la marquise de Sablé prenoient tant de goût, soit que par le caractère de leur esprit naturellement curieux elles trouvassent de quoy se satisfaire en s'occupant à des matières dont s'occupoient les esprits les plus sublimes, soit que la considération qu'elles avoient eue autrefois dans le monde par leur jeunesse et par leur beauté se fût en quelque manière rétablie par leur esprit, en se déclarant pour la nouvelle doctrine, sur laquelle elles étoient consultées comme les docteurs : ce qui etoit une espèce d'engagement d'un grand ragoût à des dames déjà avancées en âge et qui vouloient être encore de quelque chose. Quoy qu'il en soit, elles trouvèrent l'une et l'autre, et celles qui leur ressembloient ou par leur ambition ou par leur curiosité, de quoy s'amuser dans ce party, où la duchesse de Chevreuse ne trouvoit rien d'engageant, et elle, qui avoit tant d'ouverture pour les affaires du monde et de la cour, avoit l'esprit tout à fait bouché sur les questions de la grâce et de la prédestination. Son ancien amy d'Andilly luy avoit présenté le livre *de la Fréquente Communion*, fait par le

(1) La duchesse de Chevreuse fut-elle jamais tranquille ? Au temps où notre récit est parvenu, elle n'était pas, il est vrai, inquiétée par la cour, mais elle s'occupait à se venger de la rupture du mariage de sa fille avec le prince de Conti et à faire tomber le chapeau de cardinal sur la tête du coadjuteur, dont elle avait ménagé l'entrée dans les intérêts de la reine.

docteur Arnault son frère, prétendant l'engager à le lire; mais elle n'eut pas la force de le lire tout entier, quelque contrainte qu'elle se fît pour en venir à bout. Ce n'étoit pas là son inclination : et elle a avoué à une personne, de qui je l'ay su, que son fils le duc de Luynes, qui n'ignoroit rien du secret de la cabale, luy avoit dit, dans le temps qu'il étoit le plus attaché à Port-Royal, que ces gens-là étoient dans de certaines opinions qu'il ne pouvoit approuver et qu'il ne croyoit nullement véritables. Mais aussy le marquis de Laigues ne vouloit-il qu'en conter à la duchesse de Chevreuse, sous prétexte de l'instruire de la nouvelle opinion : c'étoit un homme adroit, qui alloit à son but, et il est vray qu'il réussit mieux en cela qu'en autre chose (1).

Mais le grand théâtre où se débitoit avec plus de bruit et même avec plus d'applaudissement le nouvel évangile de Port-Royal étoit alors l'hôtel de Nevers, qui est à présent l'hôtel de Conty (2), au bout du Pont-Neuf, chez la comtesse du Plessis, femme du secrétaire d'État. La politesse de sa maison, dont elle faisoit les honneurs, la bonne chère, car la table y étoit d'une grande délicatesse et d'une grande somptuosité, la compagnie la plus choisie de Paris, tant de gens de la robe que de la cour, et toutes sortes de divertissements d'esprit y attiroient tant de monde, mais du monde poly, que c'étoit le rendez-vous le plus universel de la cabale. L'évêque de Comminge, cousin germain de la comtesse, le prince de Marcillac, depuis duc de Larochefoucault, le maréchal d'Albret, la marquise de Liancourt, la comtesse de Lafayette (3), la marquise de Sévigny (4), d'Andilly de Pompone, depuis secrétaire d'État, l'abbé Testu (5), amy intime de la comtesse du Plessis, beau parleur, mais sujet aux vapeurs à la mode, l'abbé de Rancé (6), homme agréable et spirituel, qui a été depuis le fa-

(1) Nous avons déjà cité l'opinion du cardinal de Retz sur Laigues, dont à diverses reprises il ne célèbre rien moins que l'adresse et la subtilité. Son succès auprès de la duchesse de Chevreuse avait été de l'engager à s'unir à lui par un mariage de conscience.

(2) C'est aujourd'hui l'hôtel de la Monnaie.

(3) Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, fille d'Aymar et de Marie de Pena, née en 1633, mariée en 1655 à François Mottier, comte de la Fayette, seigneur de Nades, mourut au mois de mai 1693.

(4) Marie de Rabutin, fille de Celse-Bénigne, baron de Chantal, et de Marie de Coulanges, née le 5 février 1627, mariée le 1er août 1644 à Henri, marquis de Sévigné, morte le 18 avril 1696.

(5) Jacques Testu, fils de Louis, seigneur de Villers, aumônier du roi, prieur de Saint-Denis de la Chartre et abbé de Belval en 1662, reçu à l'Académie en 1665, mourut le 21 janvier 1706.

(6) Armand-Jean-Baptiste Le Bouthillier de Rancé, fils de Denis et de Charlotte Joly

meux abbé de la Trappe, les Barillons (1), et tout ce qu'il y avoit de brillant parmy la jeunesse de qualité qui florissoit alors dans la ville ou à la cour, se rendoient régulièrement en cet hôtel ou alloient à Fresne, maison de plaisance de la comtesse, à sept lieues de Paris, pour y faire des conférences d'esprit : car c'étoit un lieu agréable, délicieux et propre à cela. Ce n'est pas que tous ceux qui s'y trouvoient fussent du party, car la plupart y alloient par un esprit d'intrigue et de curiosité qui étoit le caractère de la maîtresse du logis, et l'on venoit y apprendre les nouvelles aventures et les prospérités de Port-Royal, pour y faire les réflexions que les intéressés jugeoient à propos et pour donner vogue à la nouvelle opinion par ce qu'il y avoit de gens délicats à Paris. On n'a pas su fort exactement tout ce qui s'y passoit, ceux qui s'y trouvoient étant des gens qui savoient vivre sans se vanter de rien ; mais on savoit fort bien que la comtesse, qui avoit de l'honnêteté, de la politesse et de l'esprit, se servoit assez bien de ses talens pour avancer les intérêts de la nouvelle opinion, sans prendre même des précautions, sur l'assurance que luy donnoient les grands établissements de sa maison : en quoy elle fut trompée dans la suite. Mais ce n'étoit pas seulement à l'hôtel de Nevers que les patriarches et les prophètes de Port-Royal s'accommodoient de la bonne chère, car ils se traitoient en gens qui, par la haute estime qu'ils avoient d'eux-mêmes et de leur mérite, avoient un grand soin de leurs personnes. Un nommé Guille (2), fameux traiteur de Paris, qui s'étoit fait janséniste, porta cet esprit à Port-Royal : on luy avoit tant de fois dit qu'il n'y avoit point de salut à espérer que dans le bienheureux troupeau de cette

de Fleury, né à Paris le 9 janvier 1626, chanoine de Notre-Dame en 1637, renonça à tous les bénéfices, excepté à l'abbaye de la Trappe, et prit à Perseigne (Notre-Dame de Perseigne, près Alençon, au diocèse du Mans), le 13 juin 1663, l'habit religieux. Il mourut le 27 octobre 1700.

(1) Jean-Jacques et Henri de Barillon, fils de Jean-Jacques, seigneur de Châtillon-sur-Seine, et de Bonne Fayet. Jean-Jacques, nommé chanoine de Notre-Dame de Paris en 1648 et prieur de Gizy, près de Notre-Dame de Liesse, mourut le 21 septembre 1683 et fut inhumé à Laon. Henri, né le 4 mars 1639, sacré évêque de Luçon en 1672, mourut à Paris le 7 mai 1699 et fut inhumé dans l'église de l'institution des oratoriens.

(2) N'est-il pas étonnant que les nécrologes de Port-Royal gardent un profond silence sur cet homme précieux, qui faisait si bien dîner les élus? Fontaine le nomme pour un fameux traiteur, qui se piquait de dévotion; il demeurait sur la paroisse de Saint-Merry et ne demandait pas mieux que de traiter son curé. Le registre de la paroisse Saint-Gervais nomme, en 1642, un Charles Guille, traiteur. Le registre de Saint-Merry en note un autre, Jacques Guille, bourgeois de Paris, mort dans le cloître Saint-Merry le 11 octobre 1662 ; ce dernier était porté sur l'obituaire de la paroisse pour un service de huitaine.

nouvelle Église qu'il regardoit le reste des hommes comme des réprouvés, et ainsy les vins les plus exquis, les viandes les plus délicates, les bisques et les ragoûts les plus délicieux luy sembloient n'être que pour les prédestinés de Port-Royal, qui étoient les véritables enfans de la maison : et c'étoit sur ce principe qu'il traitoit les frères et qu'il leur apprit à se traiter. Pendant que les notables vivoient de la sorte, le commun faisoit pénitence pour faire les honneurs de la nouvelle opinion, dont les maximes alloient à la sévérité. Et quoyqu'on vécut fort austèrement dans la communauté de Port-Royal, on ne laissoit pas d'y bien régaler dans certaines rencontres les bons amis : et j'ay ouï dire à Marie de Beauvilliers de Saint-Agnan (1), de la maison de Béthune, alors abbesse de Montmartre, qu'ayant été obligée pendant les guerres de Paris de venir se retirer à la ville pour n'être pas exposée aux coureurs de la campagne, elle et ses religieuses, elle rendit un jour visite à l'abbesse de Port-Royal, où l'on luy fit une collation si propre et si délicate qu'elle me dit que jamais elle n'avoit mangé de meilleure pâtisserie, ny rien de si exquis : tout luy parut beau dans le couvent, mais la bonne chère qu'on luy fit la toucha encore plus que tout le reste.

Ce ne fut pas tout à fait par ce principe que la marquise de Sablé avoit la table la plus délicate du royaume; ce n'étoit point parce qu'elle étoit une prédestinée qu'elle se traitoit bien : c'etoit une femme naturelle, qui n'y cherchoit point tant de finesse; elle aimoit ses amis, la compagnie et la vie par-dessus toutes choses : elle satisfaisoit à tout cela en se traitant bien, et la politesse de son esprit alloit jusques aux viandes qu'on luy servoit. Il est vray que sa table étoit si polie que Philippe de France (2), frère unique du roy, alloit fort souvent dîner chez elle, sans même la faire avertir la veille, et il avouoit qu'il y étoit toujours mieux que chez luy, quoyqu'il eût des officiers fort habiles. Enfin cet esprit de bonne chère commençoit alors à régner parmy les importans de Port-Royal, soit qu'on les obligeât à se conserver par une meilleure nourriture, comme les colonnes de la nouvelle Église, soit qu'ils se jugeassent eux-mêmes dignes de ces grâces temporelles, se regardant en effet comme des élus, soit aussy que la bonne chère fût

(1) Marie de Beauvilliers, fille de Claude, comte de Saint-Aignan, et de Marie Babou de la Bourdaisière, née en 1574, fit profession dans l'ordre de Saint-Benoît en 1590 et fut nommée en 1598 abbesse de Montmartre. Elle trouva cette abbaye dans le plus grand désordre pour le spirituel et pour le temporel. Elle vint à bout d'y établir la réforme et mourut le 21 avril 1657.

(2) Philippe, d'abord duc d'Anjou, puis duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, né à Saint-Germain-en-Laye le 21 septembre 1640, mort le 1er juin 1701.

une suite de la prospérité et de l'abondance ; et ces messieurs vivoient de la sorte fort satisfaits d'eux-mêmes et de leurs affaires.

Il y avoit néanmoins un petit sujet de chagrin qui leur tenoit au cœur : l'archevêque de Paris avoit interdit le père Desmares. C'étoit le seul prédicateur du party qui prêchât raisonnablement. On avoit de la peine à voir que, dans le temps où tout florissoit à Port-Royal, on eût imposé silence à celuy qui avoit le plus de talent pour la parole ; les esprits délicats ne pouvoient se contenter de Duhamel et de Singlin, qui étoient les seuls qui prêchassent, dont l'un étoit d'un caractère fort borné, et l'autre fort brouillon, tous deux également superficiels pour la doctrine. On représenta dans les assemblées qui se tenoient pour les affaires qu'il n'y avoit point de néophytes à espérer tant qu'il n'y auroit point de prédicateurs ; que ce n'étoit que par la publication de l'Évangile que saint Paul avoit engendré en Jésus-Christ, comme il le dit luy-même (1) aux Corinthiens, et que sans la prédication, la nouvelle doctrine de la grâce, dont on étoit en quelque façon dépositaire à Port-Royal, ne pouvoit fructifier. Ces raisons persuadèrent les esprits : on députa les dames au coadjuteur pour faire lever l'interdit du P. Desmares par l'archevêque, qui avoit levé celuy de Singlin. Le coadjuteur étoit si brouillé avec son oncle qu'il crut que ce seroit une raison d'être refusé s'il luy demandoit, et il aima mieux s'adresser à la reine, en se rendant responsable du prédicateur. La reine luy répondit qu'elle étoit bien fâchée de ne pouvoir luy accorder ce qu'il souhaitoit, mais qu'on luy avoit fait tant de plaintes de cet homme qu'elle ne croyoit pas pouvoir luy permettre en conscience, parce qu'il mettoit par ses prédications la division dans l'Église et dans le royaume (2). Cette princesse luy parla d'un air si absolu et d'un ton si ferme que le coadjuteur, qui pensoit à se ménager à la cour par les espérances et les prétentions mêmes que luy pouvoit donner l'éloignement du ministre et par les affaires importantes qu'il avoit à Rome dans les sollicitations qu'il faisoit pour son chapeau, ne crut pas devoir faire paroître trop d'empressement pour une affaire dont on pourroit se servir pour empêcher sa promotion, que l'abbé Charrier, qu'il venoit d'envoyer en ce pays-là, luy faisoit espérer dans peu, par l'accueil que le pape luy avoit fait dès sa première audience. Ainsy le dessein de la cabale pour rétablir le P. Desmares avorta, et le coadjuteur fit céder les considérations de

(1) *Per Evangelium vos ego genui.* I Cor. c. 4.

(2) Cette petite négociation a dû avoir cours pendant les conférences secrètes que le coadjuteur commença à avoir avec la reine, le 3 mai 1651.

de l'avancement de la nouvelle opinion à celles de son intérêt, et sa politique l'emporta sur son zèle en cette occasion.

Il faut avouer aussy que le coadjuteur avoit un si grand mépris pour l'archevêque, et que l'archevêque avoit une jalousie si extraordinaire contre le coadjuteur, que toutes les mesures de correspondance ou de bienséance étoient rompues entre eux : de sorte que c'étoit une fort mauvaise recommandation auprès de l'oncle que la considération du neveu pour qui que ce fût. Et il est certain que, si les jésuites eussent voulu s'appliquer en ce temps-là à flatter un peu l'humeur du prélat et entrer dans ses sentimens, ils l'auroient gouverné. Mais ou ils ne connurent pas la conjoncture, ou ils ne crurent pas devoir se servir de cette division domestique pour en profiter, ou ils craignirent, en acquérant l'amitié de l'ancien archevêque, d'augmenter la haine du nouveau et de s'exposer à recevoir plus de mal de celuy-cy que l'autre n'auroit pu leur faire de bien. Les jansénistes, qui étoient plus appliqués, gardoient des mesures avec l'un et l'autre pour ne pas encourir toute l'indignation de l'oncle en se dévouant trop au neveu. Mais la politique du coadjuteur, qui prenoit un autre tour, faisoit voir aux jansénistes qu'ils ne devoient pas s'attacher à luy si ouvertement, crainte que l'amitié qu'il avoit pour eux ne leur fût préjudiciable auprès de l'archevêque : et il prenoit garde luy-même que l'attachement qu'il avoit au party ne luy nuisît auprès de la reine, dont il vouloit gagner l'estime et la confiance, dans l'absence du cardinal Mazarin. Il leur représentoit qu'il étoit important pour eux de dissimuler leur liaison, afin que l'indifférence et une espèce de neutralité à leur égard, dont il auroit fait profession devant le monde, donnât plus de poids et d'autorité aux choses qu'il feroit à leur avantage aussitôt qu'il seroit archevêque, ce qui pourroit arriver bientôt. Ce discours parut dur à ceux qui avoient été les témoins du dévouement de Port-Royal au service du coadjuteur et de ses engagemens avec le party : quand il leur parloit de neutralité, on ne vouloit point toutefois être mécontent de luy ; on aima mieux croire qu'il avoit des raisons pour en user de la sorte sans les examiner. On ne crut pas même devoir prendre des liaisons avec l'archevêque, qui n'eussent servy de rien, l'oncle et le neveu devenant tous les jours plus inconciliables l'un et l'autre par leurs manières.

Ce ne fut pas la seule mortification qui arriva alors aux jansénistes ; l'affaire de Labadie les toucha bien davantge. C'étoit un homme dont ils avoient fait de grands éloges dans plusieurs de leurs ouvrages, qu'ils avoient mis en œuvre dans leurs affaires les plus importantes

et qu'ils avaient prôné partout comme un fort digne sujet et fort propre à publier l'Évangile de la grâce nouvelle. En effet il avoit donné idée de luy en plusieurs rencontres où il avoit fait avec succès le prophète. Ce grand homme s'étant retiré à Montauban, par le commerce qu'il eut avec les gens de la religion prétendue réformée, abjura la foy et fit imprimer un écrit qu'il intitula, *le Grand Chemin du jansénisme au calvinisme* (1), pour justifier son apostasie, montrant par cet écrit que l'un va à l'autre, et que les principes de la doctrine de l'évêque d'Ipres pour la grâce et la prédestination étoient les mêmes que ceux de Calvin. Cet ouvrage, qui sortoit des mains d'un auteur estimé du party, qui y avoit eu de la réputation pendant qu'il en étoit, qui n'avoit reçu aucun mécontentement des jansénistes, qui ne paroissoit avoir d'autre intérêt que celuy de dire ingénument ce qu'il pensoit, devoit être d'un grand poids parmy des esprits exempts de préoccupation. Ce que déclare Labadie par cet écrit est vray, et le P. Étienne Deschamps dans les deux livres *de l'Hérésie de Jansénius* (2) et *du Secret du Jansénisme*, montre que le fond de la doctrine de l'évêque d'Ipres, les principes, les argumens, les conséquences sont les mêmes que les conséquences, les argumens, les principes et la doctrine de Calvin : et la démonstration est si claire et si évidente qu'on n'a jamais pu luy répondre pour le réfuter.

Mais rien ne persuada davantage le public de la conformité de la doctrine de Calvin avec celle de Jansénius que ce qu'en écrivit Samuel Marais (3), ministre et professeur de théologie dans l'université de Groningue, en Hollande, à l'occasion du *Catéchisme de la Grâce*, composé par les jansénistes. Ce ministre, charmé de cet ouvrage fait par des catholiques et conformément aux sentimens de la religion prétendue réformée, en fit une traduction en latin et mit à la tête de cette traduction un éloge fort ample de l'évêque d'Ipres, de Saint-Cyran, du docteur Arnault et du président Mauguin. Après avoir remarqué que l'autorité du pape est fort

(1) Ce n'est pas tout à fait le titre du livre de Labadie, dont le P. Rapin a déjà parlé, liv. I^er^, p. 57.

(2) *Stephani de Champs Biturici, e Soc. Jesu, de Hæresi Janseniana, ab apostolica sede merito proscripta, libri III. Opus ante annos novem sub Antonii Ricardi nomine inchoatum. Ad SS. Papam Innocentium X. Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Sebast. et Gabriel. Cramoisy*, 1651, in-f°. Cette publication sous ce titre définitif est postérieure à la condamnation des cinq propositions.

(3) Samuel des Marets, né à Oisemont, en Picardie, le 9 août 1599, fut reçu ministre à Charenton en 1620 et envoyé à Laon. En 1636 il devint ministre, puis professeur de théologie à Bois-le-Duc, et en 1642 à Groningue, où il mourut le 18 mai 1673.

ébranlée par les écrits d'Arnault, sorboniste, et de ceux de sa cabale, en enseignant comme ils ont fait que le pape peut errer; après avoir loué les sectateurs de ce party de soutenir des propositions censurées par les papes Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII, et montré par là que le concile de Trente est proche de sa ruine, que la créance de l'Église romaine sur la transsubstantiation va se détruire par l'ouvrage du président Mauguin, qui reconnaît Ratram (1), ou Bertrand, moine de Corbie, pour catholique dans l'écrit qu'il a fait *du Corps et du sang du Seigneur*, dédié au roy Charles, il conclut enfin par ces termes : « Je remarque que les jansénistes, qui sont « parmy les papistes, en cette controverse de la grâce, croyent en « effet le même que nous enseignons dans nos églises, et ce qui a été « décidé dans les canons du concile national de Dordrecht (2), contre « les Arminiens, qui avoient presque puisé leurs sentimens dans « Molina, Lessius, Suarez et les autres jésuites. Ainsy l'avantage que « nous tirerons de ces contestations est qu'elles feront évanouir toutes « les subtilités de la communion romaine : de sorte que cecy doit « se répandre et se répéter souvent dans nos universités, que la meil- « leure et la plus saine partie des docteurs de l'Église romaine jus- « tifie notre doctrine et nos sentimens; car ces vaillans héros de la « grâce, parmy les papistes, sont déjà de notre party en ce qu'il y « a de plus essentiel dans la grâce : et j'ay cru que je pouvois avec « raison proposer l'abrégé de leur doctrine, comme elle est contenue « dans le *Catéchisme* qu'ils imprimèrent en françois l'année passée, « le traduisant en latin. Et afin que cet ouvrage ait l'autorité et le « crédit qu'il mérite, je ne feray pas de difficulté d'en avouer l'au- « teur, qui est, à ce qu'on dit, le curé de Saint-Merry (3), docteur de « Sorbonne. »

La conformité de doctrine des jansénistes avec les protestants ne put pas se rendre si publique, par le livre du P. Deschamps, par l'aventure de Labadie et par l'aveu de ce ministre, sans faire ouvrir les yeux à tous les gens de bien, et sans donner à tous les vrais fidèles

(1) Sur Ratramne, dont le livre est dédié au roi Charles le Chauve, voir Rohrbacher, tom. XII. Les protestants n'étaient pas mieux fondées que les jansénistes à tirer parti de son livre *de Corpore et sanguine Domini*. Ratramne était un pieux moine et est resté un docteur catholique éclairé.

(2) Dans son *Histoire du Jansénisme* le père Rapin prouve, par la correspondance même de Jansénius, qu'il a puisé abondamment dans les décrets du synode de Dordrecht.

(3) Ce n'était pas le curé, mais le vicaire de Saint-Merry, docteur aussi de Sorbonne, Matthieu Feydeau.

d'étranges idées du party qui se formoit à Port-Royal. Les capucins ayant été les premiers à s'apercevoir de l'énormité de la doctrine de l'évêque d'Ipres, par la comparaison qu'ils en firent avec celle de Calvin, dans un chapitre général qu'ils tinrent à Rome le 25 de juin de l'année 1650, firent défense à tous leurs prédicateurs et à leurs professeurs de théologie de prêcher ou d'enseigner jamais la doctrine de l'évêque d'Ipres, comme déjà condamnée par le Saint-Siége, sous les peines portées par les constitutions du Saint-Siége. Les pères feuillans, qui avoient fait la même défense dans un chapitre tenu en leur couvent de Paris l'année 1646, renouvelèrent cette défense l'année 1649, en quoy ils furent suivis par les pères carmes déchaussés, les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, les minimes, les chartreux, c'est-à-dire tout ce qu'il y avoit presque de religieux réformés dans la France : lesquels, par un mouvement secret du Ciel, sans en avoir concerté les uns avec les autres, comme on a coutume de faire dans les entreprises de cabale et de faction, conspirèrent unanimement à se liguer contre le progrès d'un poison qui se répandoit peu à peu dans les esprits et qui sembloit menacer la religion par tout le royaume.

Ces précautions, que la plupart des gens de bien commençoient à prendre contre le danger évident dont l'Église étoit menacée par ces nouveautés, donnèrent lieu à quelques théologiens hibernois, qui vivoient dans une espèce de communauté en l'université de Paris, de faire un règlement entre eux pour ne pas s'y laisser surprendre. Mais comme la déclaration qu'ils firent fut combattue par toute l'animosité qu'inspire la passion, il est important d'en remarquer les circonstances, pour faire mieux connoître l'esprit de la cabale qui éclata en cette occasion. Jean Callagan, ayant fait une partie de ses études de théologie au collége des jésuites de la Flèche (1), vint à Paris y faire les cérémonies nécessaires pour prendre ses licences dans les formes. Mazure, curé de Saint-Paul, se trouvant sur les bancs de Sorbonne avec luy et l'ayant pratiqué, le trouva d'un génie propre à être de la nouvelle opinion, et rien ne contribua davantage à l'y préparer que le mécontentement qu'il témoigna avoir des jésuites et de leur conduite à son égard. Ce fut par là qu'on s'assura de luy et qu'il fut embarqué dans le party. Les preuves qu'il donna dans la suite de sa suffisance et de son entêtement firent jeter les yeux sur luy pour l'envoyer en Hibernie, son pays, en qualité d'apôtre de la

(1) Ou plutôt de Quimper. (Voir à la page 130.)

velle doctrine, pour en prévenir les esprits de cette Église. On à sa suite Hyferman (1), Butler (2), Poerus (3), Mulrian (4), formés s les mêmes principes, pour donner du crédit à sa mission. Mais hevêque de Fermo, monsignor Rinocini (5), envoyé en Irlande Innocent X en qualité de nonce durant les troubles d'Angleterre, ayant eu avis, les obligea de repasser la mer, sans leur donner le r de s'y établir. Callagan revint à Paris, Butler, Poerus et Mulrian nt arrêtés en Flandre; mais ce ne fut pas sans faire de petites eries dans les principes de la nouvelle doctrine sur le beau succès ette grande entreprise, disant que la grâce avoit manqué à leur sion. Callagan, qui étoit plus zélé que les autres, s'offrit à entre- dre les jeunes écoliers d'Irlande qui étudioient à Paris pour se er aux fonctions de pasteurs, quand on les renverroit dans leur s, et à remplir leur esprit des maximes de la nouvelle opinion. Il ny fut pas difficile de surprendre la simplicité de la plupart de a jeunesse. On assembla dans une maison sur le fossé du faubourg t-Marceau ceux qu'on gagnoit; on leur donna Malachias Kelly (6), re habitué en la paroisse de Saint-Germain, avec Callagan, Hyfer- , Cahil (7), tous Hibernois, pour supérieurs, et les pères Esprit (8) amus (9), de l'Oratoire, pour directeurs. Mais il se trouva parmy

Patrice Hifferman, du diocèse de Cashell, ordonné prêtre à Paris le 23 février ; mort à l'Hôtel-Dieu le 1er février 1683.

Edmond Butler, prêtre, licencié en théologie, habitait encore le collége des Irlan- en 1683.

Il y a en 1651 un bachelier en théologie de ce nom, logé au collége de Lisieux; mais, d'être dans la doctrine janséniste, il était à la tête des Irlandais qui firent la dé- tion dont il va être question.

Jean Moulrian, Irlandais, ordonné prêtre à Paris au mois de décembre 1637.

Jean-Baptiste Rinuccini, né à Florence, neveu du cardinal Bandini, fut nommé vêque de Fermo en septembre 1625. Innocent X l'envoya en Irlande en qualité at en 1645. Il mourut le 13 décembre 1653, dans sa 61e année.

Malachie Kelly, Irlandais, ordonné prêtre à Paris le 19 décembre 1637, était pro- r du collége des Irlandais, en 1637.

Hugues Cahilh ou O'Cahil, du diocèse de Cashell, ordonné prêtre le 10 août

Thomas Esprit, frère aîné de Jacques, entra avant lui dans l'Oratoire et y ut en 1671.

Pierre Camus, second fils de Nicolas, seigneur de Pontcarré, et de Magdeleine de i, né à Paris; entré à l'Oratoire, il devint le 9 juin 1643 curé d'Aubervilliers, mais révoqué le 16 octobre 1649. Il entra alors à Saint-Magloire et s'y déchaîna contre lier. Énumérant les divers travaux du curé de Saint-Sulpice dans la paroisse et l'établissement de sa compagnie, il ajoutait avec mépris et selon la théologie elle... *Omnia infidelium opera sunt peccata* (*Vie de M. Olier*, t. II, p. 306). ettre de l'abbé de Pontchâteau, conservée à la bibliothèque de Troyes, nous apprend Camus ne faisait plus partie de l'Oratoire en janvier 1656. Devenu conseiller

ces ecclésiastiques quelques gens de bien, lesquels, éclairés d'en haut, résistèrent aux autres, et, s'étant retirés de leur commerce comme d'un engagement dangereux, se lièrent ensemble et firent une déclaration par laquelle ils abjuroient (1) l'opinion nouvelle de l'évêque d'Ipres, avec protestation de ne jamais enseigner ny même soutenir les cinq propositions.

Cette résolution prise avec tant de prudence, afin d'empêcher que les ecclésiastiques du pays qui étudioient à Paris pour se rendre capables de servir en Irlande ne gâtassent leurs compatriotes après s'être gâtés eux-mêmes, ne put s'exécuter sans faire du bruit. Il est vray que les Hibernois catholiques, s'étant assemblés au collége des Bons-Enfans, proche la porte de Saint-Marceau, avec un des pères de la Mission (2), pour y être en sûreté contre l'impureté de la nouvelle opinion dont leurs compagnons jansénistes prétendoient les infecter, firent le projet de leur déclaration, laquelle contenoit en abrégé que, « pour se garantir des nouvelles opinions qu'on enseignoit, qu'on « prêchoit et qu'on débitoit par des catéchismes auxquels ceux de « leur nation, qui étudioient à Paris, pourroient se laisser surprendre et porter ce poison dans une Église déjà affligée par la « persécution des hérésies, ils s'engageoient à s'attacher aux déci- « sions des conciles œcuméniques, et surtout du concile de Trente, « et aux décrets des souverains pontifes Pie V, Grégoire XIII, Ur- « bain VIII, Innocent X, contre la doctrine de Baïus, de Jansénius et « de leurs sectateurs, et de n'enseigner ny de défendre jamais, ny « en public ny en particulier, aucunes propositions suspectes ou con- « damnées d'hérésie, d'erreur et de fausseté, et particulièrement les « cinq propositions dont il s'agissoit; » et ce projet fut signé par vingt et six ou gradués ou prétendans aux degrés (3). Le bruit de cette

et aumônier du roi, il mourut le 15 mai 1684 et fut inhumé le 16 à Saint-Merry. (*Registre de Saint-Merry.*)

(1) Poerus peut-être fut de ceux qui abjurèrent alors.

(2) Saint Vincent de Paul, qui en 1646 avait envoyé ses missionnaires en Irlande, s'occupa des étudiants irlandais de Paris avec tout son zèle et toute sa charité; c'était à son instigation que la déclaration avait été concertée et que les prêtres de la Mission présidèrent aux réunions qui se tinrent au collége des Bons-Enfants. Toutefois ce fut à la chambre de M. Poerus, au collége de Lisieux, où ils étaient réunis, que le recteur de l'université leur envoya, le 13 février 1651, un bedeau pour leur « signifier défense de faire tels conventicules et de porter aucun jugement en matière de foi. » Les Irlandais se dispersèrent; mais sans s'épouvanter ils achevèrent, toujours à l'instigation du saint, de dresser leur déclaration; ils la signèrent, et un exemplaire resta déposé entre les mains de saint Vincent.

(3) Il y avait « un docteur, deux bacheliers, deux maîtres ès-arts et tout le reste de simples écoliers, qui ne faisoient que commencer à étudier en philosophie et en

déclaration s'étant répandu dans la ville, la cabale par ses intrigues interpose l'autorité de Courtin (1), recteur de l'université, pour casser la déclaration par un décret (2). Les Hibernois appellent à la faculté de théologie, qui condamna la procédure du recteur comme injuste et violente, prit en sa protection ces pauvres étrangers qu'on maltraitoit sans sujet, et se joignit en cause avec eux pour interjeter appel au parlement contre le recteur et contre son décret (3). Cependant les esprits s'enveniment; le recteur et quatre maîtres ès-arts, ses adhérens, accusent la faculté de conspirer contre l'État. On imprime des apologies pour justifier le procédé du recteur, par lesquelles on prétend que la déclaration des Hibernois est « un acte « d'hostilité contre les droits de la couronne, que c'est une entre- « prise qui menace tout le royaume, qu'on en veut à la puissance « royale, en violant par là les droits les plus saints de l'Église gal- « licane et en renversant les arrêts du parlement et les censures de « l'université, surtout la dernière, portée contre le livre du jésuite « Santarelli (4); qu'on voit bien par cet attentat que c'est une in- « trigue des jésuites. » On y mêle le nom de Hallier, syndic (5), qui fait jouer ces ressorts, et la faculté de théologie est accusée de conjuration. C'est en abrégé le contenu de ces belles apologies, qui traitoient de conspiration contre l'État et d'infraction de tous les droits de la couronne une précaution qu'avoient prise ces pauvres écoliers en leur particulier pour reporter en leur pays leur foy toute pure et sans mé-

grammaire » (Saint-Amour). La déclaration portait : *Nos semper adhæsuros* OMNIBUS *secretis ac censuris summorum pontificum;* NUMQUAM *nos docturos ullas propositiones de errore aut hæresi suspectas, aut quomodolibet* A QUOVIS SUMMO PONTIFICE *damnatas, præsertimque sequentes.* Suivait le texte des propositions de Cornet. On ne saurait croire combien cet *omnibus*, ce *numquam* et ce *quovis summo pontifice*, allaient au cœur de Saint-Amour.

(1) C'était le doyen de Saint-Amable, de Riom, dont il est question page 347. Élu recteur le 28 mars 1650, il l'était encore le 25 mars 1652.

(2) En date du 4 mars.

(3) Elle nomma Amyot et Guyard pour suivre le procès *ubicumque* et *quomodolibet*. Ces deux mots parurent un nouvel attentat aux docteurs jansénistes, qui ne voulaient pas voir et qui découvraient toujours le pape dans le lointain de ces débats.

(4) Antoine Santarelli, né à Adria en 1569, admis dans la Compagnie de Jésus en 1586, après avoir enseigné les belles-lettres et la théologie morale, passa la plus grande partie de sa vie à entendre les confessions, dans la maison professe de Rome. Il y mourut le 3 décembre 1649. Son *Tractatus moralis de hæresi, schismate, apostasia, et de potestate Romani pontificis, in his delictis puniendis Romæ*, 1625, fut censuré par la Sorbonne, lacéré et brûlé par ordre du parlement.

(5) Les noms de Cornet, de Pereyret, d'Amyot, et de tous les docteurs opposés à la nouvelle doctrine, n'y sont pas non plus oubliés. On ne ménage pas saint Vincent de Paul, bien qu'il ne fût pas docteur, et on l'accuse d'avoir promis des bénéfices aux Hibernois pour les engager à signer la déclaration.

lange du poison qui se répandoit alors dans l'université de Paris. C'étoit le style de la belle morale de Port-Royal de traiter si outrageusement une action sainte et innocente, faite dans un esprit de religion Mais, comme il y a des lois qui protégent la probité contre l'oppression, le décret du recteur fut condamné par un arrêt du parlement (1); les Hibernois furent maintenus, malgré la cabale, dans tous les chefs de leur déclaration, et un si violent attentat, fait avec tant d'insulte et tant d'injustice, à la simplicité et à l'innocence de ces pauvres étrangers, qui ne cherchoient qu'à sauver la pureté de leur foy, ne servit pas peu à décréditer le nouvel évangile de l'évêque d'Ipres dans les esprits.

Après tout, comme la plupart de ces affaires n'arrivèrent au party qu'à l'occasion du *Catéchisme de la Grâce*, qui étoit l'abrégé de la doctrine du jansénisme condamné à Rome, on chercha des biais à Port-Royal pour en sauver l'honneur, du moins à Paris, où tant d'importantes personnes commençoient à s'y intéresser avec sujet, parce que c'était le fond de la doctrine dont il s'agissoit; l'on n'eut pas de peine à croire qu'on trouveroit aisément quelque couleur plausible pour mettre à couvert ce livre aux yeux du public contre ceux qui objectoient sa condamnation par le pape. Le biais qu'on imagina pour éblouir les esprits fut admirable : on fit courir à Paris la copie d'une censure du catéchisme des molinistes, faite par l'université de Salamanque, jointe à une autre censure de l'Inquisition de Valladolid sur le même catéchisme; et l'on prétendoit par là ou empêcher le discernement du vray et du faux en confondant ces deux censures, ou faire une espèce de diversion de sentimens dans le public de la première par la seconde, ou du moins arrêter en quelque façon les esprits du party qui s'ébranloient en voyant la doctrine de l'évêque d'Ipres condamnée dans leur catéchisme, qui en étoit l'abrégé, par la condamnation d'un autre catéchisme de la doctrine des molinistes. Cette imposture, avancée avec tant d'assurance par des personnes en opinion de probité, subsista quelque temps par la crédulité des intéressés, qui n'en savoient pas le fond. Mais il se trouva des gens zélés qui engagèrent le nonce de France à écrire au nonce d'Espagne, pour en savoir la vérité et pour dissiper ce fantôme. La réponse du nonce

(1) L'arrêt du parlement qui porte défense au recteur de donner suite à son décret est du 24 mars et avait précédé la déclaration de la faculté de théologie rendue en l'assemblée ordinaire au mois d'avril sur la plainte de Poérus. Cette circonstance aggravait le sens ultramontain et abominable d'*ubicumque* et de *quomodolibet*.

Espagne, en date de la fin de février 1651, de Madrid, fut par une testation des docteurs Joseph Randoli, Antonio de Ledesma, artin Lopès de Hontiberos, Diego-Bernardo de Xiros, André e Hennaa, tous docteurs ou professeurs de l'université de Salaanque, que cette censure étoit supposée, et qu'on n'avoit jamais it aucune mention dans cette université de ce catéchisme, et qu'il e paroissoit aucun vestige de cet acte prétendu dont il s'agissoit.

Pendant qu'on se soutenoit à Port-Royal par de si méchantes voyes, n ne pensoit pas même à se soutenir dans le bon party par celles ui sont justes et légitimes; on n'agissoit nullement de concert pour défendre la vérité. Les gens bien intentionnés n'avoient pas de rédit, et les gens de crédit manquoient de bonne intention : il ne se ouvoit que de petites étincelles de zèle dans quelques particuliers, ui n'alloient à rien d'effectif, et toutes les démarches que faisoient s évêques ou les personnes constituées en dignité contre la nouvelle octrine étoient lentes, timides, circonspectes, pendant que les déarches des autres étoient hardies et violentes. Enfin il sembloit que ut ce qu'il y avoit d'esprit, de chaleur, d'artifice, d'intrigue et de rudence humaine, étoit d'un côté en cette affaire, pendant qu'on oit dans la tranquillité et dans quelque sorte d'assoupissement de autre. Car, pendant que l'archevêque de Sens et les autres évêques vorables à la nouvelle opinion se déclaroient avec la chaleur qu'inspire d'ordinaire l'esprit de cabale; pendant que les quatre docteurs éputés de Port-Royal commençoient à Rome, où ils étoient arrivés (1), faire leurs sollicitations auprès des cardinaux avec tout le faste que abondance et les recommandations du party pouvoient leur donner, qu'ils faisoient déjà par leur équipage et par leur dépense un fort rand bruit dans un pays où l'on a bien de la considération pour cet clat extérieur qui va à l'ostentation; le docteur Hallier, syndic de orbonne, qui s'étoit mis de son chef à la tête du bon party n'envoya our opposer à ces quatre députés et à leur crédit, qui étoit grand, ue le cordelier Mulard, qui avoit fait déjà le voyage pour cette affire. C'étoit un homme qui luy étoit affidé, son parent, et qui, dans ne affaire de cette importance, n'avoit pour tout talent de négociaur que bien de la hardiesse et encore plus de témérité : ces deux elles qualités, jointes à celle d'un froc, qui se fourre partout, étoient ut le mérite du pèlerin pour cette ambassade; car c'étoit un grand arleur, avec peu de conduite et moins de capacité, mais qui,

(1) Le 5 décembre 1651.

par la dépendance de sa condition et par le caractère de son esprit, étoit propre à faire de certains pas et de certaines démarches dans une affaire dont des gens plus importans n'eussent pas été capables. Aussy Hallier ne l'envoyoit que pour observer en quelle situation étoient alors les esprits dans la cour de Rome sur cette affaire et pour rendre des lettres au cardinal Spada et à quelques autres (1). Ces lettres marquoient l'importance qu'il y avoit de ne pas laisser traîner cette affaire par les lenteurs ordinaires à la cour romaine; que le mal croissoit de jour en jour et devenoit terrible par ses progrès; que celuy qui devoit les rendre pourroit en dire le détail, si l'on vouloit prendre créance en luy. Ce fut par là que le cordelier eût accès auprès du cardinal Spada, qui l'écouta; et Saint-Amour, qui le trouvoit souvent en son chemin dans les lieux où il alloit, craignant que les instructions qu'il avoit apportées de Paris ne luy fussent pas favorables, s'intrigua avec le père général des cordeliers (2) pour faire renvoyer le père Mulard en France (3). Albissy,

(1) Le P. Mulard était arrivé à Rome dès le 12 septembre.

(2) Pierre Manero, né à Carlena, diocèse de Saragosse, prit l'habit de Saint-François le 21 octobre 1617, au couvent de Sainte-Marie-de-Jésus, à Saragosse. Le général, Jean de Naples, le nomma secrétaire de l'ordre en 1645. On l'élut au chapitre de 1651 ministre général des franciscains de l'Observance, qu'en France on appelait cordeliers depuis que les conventuels s'y étaient réunis aux observantins. Nommé en 1655, par Philippe IV, évêque de Tarazona, Manero y mourut en 1659.

(3) Le P. Mulard fut un instant la terreur des jansénistes; ils entrèrent à son occasion, contre lui et contre Hallier, dans des paroxysmes d'injures et de colères utiles à connaître. Taignier écrit à Saint-Amour : « Le P. Mulard est véritablement le Mercure de M. Hallier; c'est luy qui est le porteur de ses lettres, c'est luy qui est « l'interprète de ses pensées et de ses conceptions chimériques. Il n'a point trouvé « d'homme plus propre que ce moine, qui est son parent ou le parent de quelques- « uns de ses alliés, pour insinuer ses calomnies et ses injures dans l'esprit du sieur « Albissy et de ceux d'entre les qualificateurs, les consulteurs et les officiers desdites « congrégations qui sont aux gages des jésuites. Il étoit bien raisonnable que ce sage « docteur, qui autrefois avoit très-courageusement défendu l'honneur et les droits du « clergé de France, et qui depuis, par un horrible changement, est devenu l'amy de « ceux qui ont toujours tâché de flétrir cet honneur et d'anéantir les droits et les « prérogatives de ceux qui sont les princes de l'Église, n'eût pas d'autre interprète « de ses mauvais desseins qu'un moine, c'est-à-dire un véritable adversaire et un « ennemy juré de la sainte hiérarchie. C'est en cela que consiste le jugement de Dieu « sur ce docteur déplorable, et c'est par cette infâme commission que Dieu veut faire « connoître à toute l'Église de France qu'il ne l'a jamais servie dans la sincérité et « avec l'affection qu'il devoit... Nous avons découvert une partie des calomnies et « des accusations que ledit sieur Hallier avoit formées à Rome contre tous les dis- « ciples de saint Augustin, qui sont dans la France, mais particulièrement dans Paris; « nous espérons que dans la suite du temps on mettra des choses cachées en évidence, « qui chargeront cet homme d'une confusion épouvantable. *Paris*, 13 *octobre* 1651. » Ces fureurs d'ailleurs n'empêchaient pas les artifices, et ces emportements ne détournaient pas des voies tortueuses et perfides. Écoutons Saint-Amour expliquant

assesseur du Saint-Office, qui se servoit du cordelier pour apprendre des nouvelles de Saint-Amour et de la cabale, dont il faisoit une affaire capitale, pour en rendre compte au pape qui l'écoutoit sur cela, fit donner un ordre contraire pour arrêter ce père de la part de la congrégation du Saint-Office. Le général étant party pour la France, l'affaire fut portée au vicaire, qui ne put résister à l'ordre du Saint-Office.

Cette aventure rendit le cordelier plus hardy; il eut audience du pape, de l'ambassadeur de France et de quelques cardinaux; mais il décrédita son ambassade en voulant trop la faire valoir : car, en se vantant mal à propos d'être député de la Sorbonne, il se gâta auprès de certaines gens, qui étoient dans la disposition de le servir s'il n'eût voulu passer que pour un aventurier, comme il l'étoit : et Saint-Amour, auquel il étoit devenu incommode, avoit eu des Mémoires de France de sa vie et de ses mœurs, qui donnèrent à Rome mauvaise opinion de l'ambassade et de l'ambassadeur (1).

à Taignier comment il faut s'y prendre pour employer les avis qu'il donne et arriver à des dénonciations qui ne fassent courir aucun risque aux dénonciateurs. « Pour les « personnes qui ont donné charge au P. Mulard de tenir tels discours, je n'en ay « point voulu parler du tout, afin que, si l'université prenoit ensuite des conclusions « rigoureuses et humiliantes pour elles, comme il me semble que ce seroit de sa « justice et de ses intérêts, ces mêmes personnes me considérassent moins comme « l'auteur de leurs disgrâces. Tout ce que j'ay pu faire a été de les désigner et de « les nommer dans des endroits de ma lettre qui ne sembloient pas tendre à cette fin, « mais sur lesquels néanmoins l'université peut se fonder légitimement pour en conclure « tout ce que bon luy semblera. Et si jamais elle fait éclater cette intelligence de M. Hallier « avec les jésuites et avec l'assesseur [*du Saint-Office, Albissy*] jusqu'à luy envoyer par « son Mulard des Mémoires pour animer le pape et ses tribunaux contre l'université, « que ce sera une chose honteuse pour ce syndic déplorable! Si l'on mortifie cet homme « comme il le mérite, quel exemple pour les siècles à venir et pour ceux qui entrent « dans des pratiques semblables aux siennes! C'est avec regret que je le vois dans ce « bourbier. J'emploierois beaucoup de choses pour l'en tirer, si cela m'étoit possible, « et je ne vous fais ces ouvertures qu'avec grande répugnance quand je considère « ses intérêts et sa personne, mais je suis à la vérité et à la justice et je ne saurois « épargner ceux qui la violent. Il faut, s'il vous plaît, faire observer à M. le recteur « fort soigneusement qu'il manie ma lettre de telle sorte qu'il paroisse au dehors « qu'on en a plus reconnu que je n'avois dessein d'en découvrir, et épargner mon nom « et la part que j'ay dans ces avis tout le plus que les choses le permettent. *De Rome*, « 13 *novembre* 1651. » L'échantillon de la morale étroite n'est-il pas complet? et ne faudrait-il pas beaucoup de maximes d'Escobar ou de Bauny pour valoir cette pratique? Saint-Amour la généralise, et il remarque que cette lettre peut regarder diverses personnes et avoir différents effets. Mais son *Journal*, où il a imprimé tant de fatras et tant de correspondances, se garde de rien reproduire de ces précautions et de ces prudences.

(1) Ceux qui l'employaient n'avaient eux-mêmes qu'une médiocre estime du caractère de ce personnage, dont ils appréciaient d'ailleurs les talents. Le docteur moliniste Lagault écrivait de Rome, le 26 mai 1652 : « J'ay oublié dans mes précédentes lettres de vous « dire que nous avons trouvé le P. Mulard à Lyon et que nous l'avons fort entretenu.

Mais le docteur Hallier, qui se donnoit plus d'action et plus de mouvement sur l'affaire des cinq propositions, qu'on portoit à Rome pour en avoir la résolution du Saint-Siége, ayant appris par des lettres de ce pays-là que Saint-Amour s'y faisoit passer pour le député des évêques de France et de la Sorbonne, en conçut tant d'indignation que, pour détruire ces faussetés, il écrivit au nonce une lettre, du 8 novembre 1651, par laquelle il luy mandoit « qu'on se défiât des artifices des jansénistes, qui faisoient appeler leur envoyé le député « du clergé de France et de la faculté de théologie de Paris, quoyqu'ils ne pussent compter pour eux que dix ou douze évêques, tout « au plus, contre plus de quatre-vingts qui étoient contre, et que, de « quatre cent soixante docteurs de la faculté de Paris, il n'y en avoit « pas vingt de déclarés pour leur party; et que ce petit nombre les « avoit obligés de faire imprimer un discours de saint Athanase, traduit en françois avec des remarques, pour insinuer dans les esprits « qu'en matière de foy et de religion il ne falloit nullement avoir « égard au nombre, et que le seul suffrage de saint Athanase étoit « préférable aux sentimens d'un si grand nombre d'évêques qui se « déclaroient pour les ariens. Leurs impostures alloient encore plus « loin, car, pour prévenir les esprits en leur faveur, ils débitoient « partout que leur affaire n'étoit qu'une suite de celle qui fut traitée « sous Clément VIII et sous Paul V entre les dominicains et les jésuites, touchant la grâce, quoyque cette controverse, dont il s'agissoit présentement sur les propositions extraites du livre de l'évêque d'Ipres, fût à peu près la même que celle de Calvin avec « l'Église romaine, qui avoit été décidée au concile de Trente. Car « les dominicains, dans leur opinion contestée avec les jésuites, convenoient d'une liberté d'indifférence pour consentir ou résister à « la grâce, qu'ils reconnoissoient pour le principe essentiel du mérite « et du démérite : ce que les jansénistes nient avec Calvin; les dominicains reconnoissoient que les commandemens de Dieu étoient possibles, qu'il y avoit une grâce suffisante, que Jésus-Christ étoit mort « pour tous les hommes : ce que nioient les jansénistes; et c'étoit

« Nous avons jugé, quoy qu'il soit habile homme, que nous eussions eu de la peine à « nous accommoder avec luy s'il eût été de notre partie, parce qu'il est un peu arrêté « dans ses sentimens, et aussy il eût été capable de rompre la bonne intelligence que, « grâce à Dieu, nous avons conservée jusqu'à présent. C'est pourquoy je vous prie que, « si vous voyez quelques dispositions à l'envoyer à l'automne, de tâcher de le retenir « adroitement. Nous ne jugeons pas même qu'il puisse beaucoup servir dans son ordre, « parce qu'il y est fort suspect et qu'on le croit contraire à la doctrine des Thomistes. »

« en quoy consistoit principalement l'affaire présente dont il s'a-
« gissoit. Les évêques de France, la Sorbonne et tous les catholi-
« ques du royaume condamnoient cette doctrine et en demandoient
« la condamnation au Saint-Siége. Il ajoutoit que, si l'on n'y appor-
« toit un prompt remède, la religion courroit grand risque, et qu'au
« reste on ne s'étonnât point si ces gens coloroient leurs erreurs d'un
« spécieux prétexte d'antiquité et de la conformité de leurs sentimens
« aux premiers siècles, et que leur doctrine étoit la même que celle
« de saint Augustin; que tous les hérétiques modernes avoient tenu
« ce langage, dont il falloit extrêmement se défier; qu'on observât
« de quelle manière Calvin et tous ses sectateurs avoient établi leur
« opinion, qu'on prît garde à leurs principes aussy bien qu'à leurs
« réponses dans les disputes qu'ils avoient eues et dans les livres
« qu'ils avoient écrits contre les catholiques, qu'on trouveroit les
« mêmes principes, les mêmes réponses et les mêmes manières, le
« même attachement à saint Augustin que les jansénistes (1). »

Cette lettre, écrite au nonce dans un grand secret, que demandoit ce docteur pour continuer à servir plus utilement, fut envoyée à Rome et eut d'autant plus d'effet qu'elle se trouva conforme aux instructions qu'avoient Saint-Amour et ses collègues, qui arrivèrent sur la fin de cette année; car on leur ordonnoit de Paris de faire leur possible pour empêcher le jugement de cette affaire, en la faisant passer pour une suite de l'affaire *de Auxiliis*, afin d'en rebuter le Pape par la mémoire du peu de succès de ses prédécesseurs dans une même difficulté et pour en effaroucher les esprits : car on ne demandoit à Port-Royal que d'être toléré à Rome et point jugé. Ce qu'ils firent avec tant d'affectation qu'ils ne donnèrent à personne lieu de douter que ce ne fût leur dessein. Car Saint-Amour, dans les instructions qu'on lui envoyoit de France pour sa conduite dans sa députation, trouvoit toujours des ordres exprès de demander l'établissement d'une congrégation où l'on pourroit disputer de part et d'autre, comme dans l'affaire *de Auxiliis*, qu'on proposoit toujours pour modèle de celle dont il s'agissoit, afin de rendre celle-cy plus odieuse par le peu de succès de celle-là. Ce fut à ce dessein que ce même docteur copia des manuscrits de la bibliothèque des augustins, qu'il emprunta des dominicains de la Minerve l'original des Mémoires de Pegna (2), doyen

(1) La lettre d'Hallier est écrite en latin; ce texte est au manuscrit de l'Arsenal, fol. 98.

(2) François Pegna ou Penia, né à Villaroya de los Pinares, au diocèse de Saragosse, en 1540, nommé par Philippe II auditeur de rote pour l'Espagne, devint doyen

de la rote sous le pontificat de Clément VIII, lequel avoit eu la curiosité d'observer de jour en jour ce qui se passoit dans la congrégation *de Auxiliis;* qu'il en conserva deux copies collationnées à cet original pour y avoir recours dans le besoin, et qu'il eut soin de confronter cet original avec les autres écrits de Pegna, pour reconnoître si ce journal étoit effectivement de sa main, parce qu'il espéroit luy donner plus d'autorité par cette justification : ce qui se fit par l'ordre de du Noiset (1), successeur de Pegna dans cette dignité de doyen de la rote, en présence de Saint-Amour et des trois autres députés ses collègues, arrivés sur la fin de cette année en cette cour; rien n'étant plus formel dans leurs instructions que de tâcher à réduire toujours la négociation de leur députation sur le pied de l'affaire qui se traita sous Clément entre les dominicains et les jésuites à l'occasion du livre de Molina, parce qu'en donnant cette face à l'affaire des cinq propositions on trouveroit par là un moyen sûr de la faire échouer, selon les avis secrets qu'on en avoit eus de ceux qui avoient eu connoissance de l'embarras où l'on se trouva dans l'autre affaire (2).

Le temps du syndicat de Hallier étant finy, Grandin fut nommé en sa place, au commencement d'octobre (3); et, faisant son remerci-

de ce tribunal et mourut à Rome en 1612. Les jansénistes espéraient tirer grand parti de ses Mémoires; mais les copies de Saint-Amour laissaient à désirer, et l'esprit du document n'était pas tout à fait ce qu'on eût voulu. On peut voir dans la correspondance (Bibl. imp., F. S. G. 324) toute la peine que prit en vain Lalane pour en asseoir le texte d'une manière à peu près suffisante et avantageuse à la secte. Après que Lalane eut renoncé à cette besogne, on la proposa au président Mauguin, qui la refusa. Cependant le P. Serri (*Historiæ congregationum de Auxiliis*, 1700) invoque ces Mémoires de Pegna comme s'il en avait sous les yeux un texte authentique et favorable aux passions jansénistes. Nouvel exemple de la manière dont se compose souvent une vérité historique.

(1) Aimé du Broc, seigneur de Noizet, fils de François et d'Aimée de Thebault de Guerchy, abbé d'Aumale et de Nizors, auditeur de rote dès 1616 et doyen en 1646, fut nommé archevêque d'Aix en 1648 par Innocent X; il ne put obtenir du roi de France la reconnaissance de sa nomination, et consentit en 1655 à renoncer à ses droits en faveur du cardinal de Grimaldi. Il mourut à Rome le 14 octobre 1657, âgé de soixante ans, et fut inhumé à la Trinité du Mont.

(2) Le *Journal* de Saint-Amour constate et avoue à chaque page ce désir et cette prétention des docteurs jansénistes de prendre pour type la congrégation *de Auxiliis;* les correspondances accusent à chaque ligne la crainte d'une décision et les efforts pour entraver tout jugement.

(3) Cette nomination fut douloureuse au parti. Elle était prévue d'ailleurs, et dès le mois de septembre Taignier écrivait : « Je ne vous ay point parlé pour le syndicat « parce qu'il n'y a rien à faire avec les moines : ils sont tous aux docteurs molinistes : « ils ne donneront point leurs voix, sinon à celuy qui leur sera nommé par MM. Morel « et Le Moyne. Tout ce qu'on auroit pu faire, c'est qu'on auroit pu empêcher qu'ils se « fussent trouvés à l'assemblée, et cela ne nous pourroit avancer en quoy que ce soit.

ment à la faculté le 4 de novembre (1), il déclara que le nonce, l'ayant envoyé quérir avec Messier (2), sous-doyen, leur avoit ordonné de savoir de la faculté si Saint-Amour, qui se faisoit passer à Rome pour député de leur part au Saint-Siége, le faisoit de son chef ou s'il étoit en effet leur député. La jeunesse siffla cette proposition en objectant la députation du P. Mulard. « Il ne s'agit pas ici du P. Mulard, dit le syndic, mais de savoir ce qu'on répondra au nonce de la part de la faculté. » Et, après une longue délibération, on envoya le syndic et le sous-doyen au nonce pour luy déclarer que la faculté n'avoit encore député personne à Rome. Le père Mulard fut rappelé par Hallier et partit sur la fin de décembre, après avoir répandu les Mémoires dont on l'avoit chargé chez les cardinaux Roma (3), Ginetti (4), Barberin et quelques autres, qui eurent leur effet en leur temps: et Saint-Amour, désavoué de son corps en pleine assemblée, n'eut plus la hardiesse de se nommer député de la Sorbonne. Cette imposture, vérifiée dans les formes et mandée à Rome par le nonce, qui s'en étoit éclaircy, ne servit dans la suite qu'à faire connoître l'esprit du docteur et celuy de la cabale dont il étoit l'envoyé.

Le retour du cardinal Mazarin en France, d'un petit château où il étoit retiré au milieu des Ardennes avec un train fort médiocre, et d'où il gouvernoit le royaume par des courriers réglés qu'il envoyoit

« Dieu veut que nous gémissions sous la tyrannie des docteurs associés aux pères de « la Société. M. Hallier s'est vanté, en insultant à un disciple de saint Augustin, qu'il « feroit tel qu'il luy plairoit syndic, et même, s'il vouloit, qu'il se feroit continuer; « néanmoins nous savons qu'il voudroit être continué, mais il ne peut l'obtenir des « autres. Nous avions pris la résolution de nous opposer à sa continuation. On dit que « M. Pereyret, quoy qu'il soit absent, ou M. Grandin seront nommés. Si cela est, si « on me veut croire, on s'opposera à l'élection de M. Grandin, à cause de sa qua- « lité infâme de censeur des livres. *Paris*, 29 *septembre* 1651.

(1) Le syndic de la faculté de théologie était élu pour deux ans ; l'élection avait lieu à l'assemblée du mois d'octobre, et le nouveau syndic prenait séance et faisait son remercîment à l'assemblée suivante, l'assemblée de novembre, qui était la première de l'année ecclésiastique.

(2) Louis Messier, né à Paris en 1573, curé de Saint-Landry en septembre 1598, après le décès de Michel Dubisson, résigna son bénéfice à son neveu, Alexandre Baillot, en avril 1664, et mourut le 15 novembre 1666, doyen de la faculté de théologie, sénieur de la maison et société de Sorbonne et doyen des curés de Paris.

(3) Jules Roma, fils de Camille, prince milanais, et de Catherine de Coria, né à Milan le 16 septembre 1584, fut successivement évêque de Jesi, d'Orviette, de Camerino, de Pérouse, de Recanati et Lorette, et enfin, en 1634, de Tivoli. Créé cardinal le 11 janvier 1621, il mourut le 16 septembre 1652, étant alors doyen du sacré collége. C'était un des plus vertueux prélats de son temps.

(4) Marzio Ginetti, fils de Jean-Baptiste et d'Olympia Pontianelli, né à Velletri le 6 avril 1585, cardinal-diacre le 30 août 1627, et en 1666 évêque de Porto et sous-doyen du sacré collége, vicaire de Rome sous cinq papes, mourut à Rome le 1er mars 1671.

à la reine, et qui arriva sur la fin de cette année (1651) (1), en renouvelant la guerre civile, renouvela, par les troubles qu'il excita de nouveau, les espérances des jansénistes, lesquels, au lieu d'attendre paisiblement la résolution du Saint-Siége sur leur doctrine, qu'ils demandoient à Rome, remuèrent plus que jamais l'année suivante pour s'établir par le désordre, si la décision qu'ils demandoient ne leur étoit pas favorable; car ils étoient merveilleusement attentifs à se faire des ressources des événements différents de ce qui se passoit et à mettre tout à profit : ce qui leur réussissoit tantôt bien, tantôt mal, selon le tour que prenoient les affaires. Mais le malheur de la France fut qu'il se trouvât des gens frondeurs ou jansénistes, car c'étoit à peu près le même esprit et les mêmes principes, qui, en haine du ministre, ne faisoient pas de scrupule de haïr leur propre pays, et qui, pour perdre un seul homme, vouloient que l'État fût renversé, que la religion fût confondue et que tout le royanme se perdît. Et cette union de sentimens se forma par la liaison et par le commerce que fait d'ordinaire la disgrâce entre des personnes qui se croyent opprimées, tels qu'étoient tous les mécontens de la cour et tous ceux dont la conduite y étoit désapprouvée, par des sentments contraires ou à l'État ou à la religion. Le grand art et toute la politique du cardinal Mazarin, étant de retour à la cour où il avoit trouvé le maréchal de Villeroy, tous les vieux courtisans et les gens les mieux intentionnés entièrement contre luy, fut de brouiller par des soupçons et par des jalousies les cabales qui luy étoient opposées, et de travailler à gagner le peuple, qui étoit devenu le plus puissant de tous les partis par la mésintelligence et par la désunion des princes, dont le peuple étoit luy-même mal content.

Le cardinal Pancirole, qui mourut à Rome vers la fin de l'année (1651), avoit tant de part au gouvernement sous Innocent X, dont il étoit premier ministre, que sa mort ne put pas arriver sans apporter un grand changement aux affaires, ayant principalement contribué, quelque temps avant sa mort, plus que personne, à détruire dona Olympia dans l'esprit du pape, son beau-frère, par le zèle qu'il avoit pour la réputation de Sa Sainteté, dont l'éclat s'étoit bien obscurcy par le trop grand crédit de cette femme, qui vendoit tout et ne s'enrichissoit que pour enrichir la maison de Maldaquin, d'où elle sortoit. Le pape toutefois, dépourvu de sujets de son sang en qui il pût prendre confiance, jeta les yeux sur un clerc de

(1) Mazarin était à Sédan dans les derniers jours de décembre 1651; il y fut rejoint par divers gouverneurs de la frontière.

la chambre, allié de sa belle-sœur, nommé Camille Astalli (1), frère du marquis, lequel avait épousé la nièce d'Olympia ; il l'éleva à la pourpre, le nomma dans le consistoire le cardinal Pamphile, et luy donna, par cette espèce d'adoption, le caractère et les attributs de neveu, avec cent mille écus de rente pour en soutenir la dignité. Cette élévation si disproportionnée mit la division dans le palais. Les princes Ludovisio (2) et Justiniani (3), qui étoient bien plus proches au pape qu'Astalli, lequel n'étoit que frère du mary d'une des nièces d'Olympia, en furent choqués les premiers, parce que, ayant épousé les véritables nièces de Sa Sainteté et ayant des frères cardinaux plus dignes de ce poste, ils s'offensèrent de la préférence qu'on donnoit à un officier de si peu de mérite et d'un nom si obscur. Le prince Ludovisio se retira à Naples pour cacher son chagrin ; le prince Justiniani porta le sien avec plus de tranquillité, au moins dans les apparences, et sa belle-mère n'oublia rien pour l'en consoler, quoyqu'elle-même eût porté le plus grand poids de cette mortification par la destruction entière de son crédit, dont elle étoit fort jalouse. Ce qui l'obligea, malgré sa fierté naturelle, d'aller faire sa cour au duc d'Infantado, ambassadeur d'Espagne, et d'implorer son secours pour se rétablir dans l'esprit du pape.

Le cardinal Astalli fit par l'ambassadeur de France, pour sa conservation, ce que fit Olympia par celui d'Espagne pour son rétablissement. Le baillif de Valencé, pour profiter de la désunion de la maison du pape, servit Astalli assez fidèlement, louant avec exagération le choix que Sa Sainteté venoit de faire, luy représentant l'approbation qu'on luy donnoit en France, ajoutant que l'on imputeroit à la foiblesse de son âge s'il écoutoit ce que sa belle-sœur luy faisoit dire par l'ambassadeur d'Espagne pour le faire changer de conduite, et qu'un changement dans la conjoncture des affaires ne serviroit qu'à rendre sa personne méprisable aussy bien que son pontificat. Cet avis

(1) Camille Astalli, noble romain, fils de Fulvio et de Catherine Pinelli, né à Sambucci, près de Tivoli, le 21 octobre 1616, d'abord avocat consistorial, créé cardinal le 19 septembre 1650 par Innocent X, qui l'adopta et lui fit prendre le nom de Pamphili, disgracié quelque temps après, fut nommé évêque de Catane sous Alexandre VII et mourut dans son diocèse le 22 décembre 1663.

(2) Nicolas Ludovisi, prince de Piombino et de Salerne, fils d'Horace et de Lavinia Albergati, neveu de Grégoire XV, marié d'abord à Isabelle Gesualdi, puis à Polixène Mendoza, et en troisièmes noces à Constance Pamphili, nièce d'Innocent X, mourut en 1665.

(3) André Giustiniani, prince de Bassano, marié à Louise Pamphili, nièce d'Innocent X.

eut son effet. Le pape prit confiance à Astalli, et Olympia n'eut plus de part aux affaires. Mais il tomba, je ne say par quelle aventure, environ ce temps-cy, entre les mains du pape, une lettre d'un docteur de Sorbonne écrite en latin, assez docte et élégante, mais qui faisoit paroître une grande simplicité et peu de connoissance des affaires du monde. Cette lettre du docteur, écrite à un de ses amis, marquoit d'un air assez sincère la douleur qu'il avoit de la nouvelle de la mort du pape, qu'on faisoit courir en France, comme d'un homme d'un mérite extraordinaire, lequel n'avoit rien perdu de la réputation de son zèle pour la religion ny de ses autres vertus par les aversions secrètes qu'il avoit contre la France. Le pape, touché de ce reproche, s'en ouvrit à l'ambassadeur dans son audience et tâcha, par de grands éclaircissements qu'il eut avec luy, de détruire ce soupçon, que l'ambassadeur, qui étoit habile, eut soin de mettre en œuvre, afin de tirer avantage de l'inquiétude où il trouvoit le souverain pontife et de la confiance que le cardinal Astalli commençoit à prendre en luy.

Il y avoit alors deux affaires que le roy de France paroissoit avoir fort à cœur : l'une d'empêcher la promotion du prince de Conty au cardinalat, l'autre de faciliter, du moins en apparence, celle du coadjuteur de Paris, qu'on ne vouloit point en effet. Le pape profitoit aussy de son côté de la connoissance qu'il avoit des désirs du roi pour en éloigner l'exécution et y faire naître des obstacles, selon qu'il étoit plus ou moins content de la cour de France ; car le crédit où étoit le cardinal Mazarin, qui avoit trouvé moyen de l'humilier, luy tenoit toujours fort au cœur : ainsy ce ne fut pas sans quelque joie qu'il apprit la sortie de ce ministre hors de la France, et qu'il se flatta d'y avoir contribué en quelque chose, à ce qu'il prétendoit, par des intelligences secrètes avec les principaux du royaume ; on assure même que le cardinal Mazarin reçut alors un bref de Sa Sainteté, pour luy ordonner de s'opposer à son retour en France, si le roy le souhaitoit, parce qu'il ne pouvoit retourner sans préjudicier aux affaires d'un prince auquel il avoit tant d'obligation : dont le cardinal, qui avoit ses vues, fut extrêmement choqué. Son mécontentement redoubla quand il apprit que le pape prenoit plaisir à donner de temps en temps de petites mortifications à sa famille, malgré les lettres que le roy en avoit écrites au cardinal d'Este pour déclarer au pape qu'il la prenoit en sa protection. Mais ce ministre n'osoit faire éclater son ressentiment dans la crainte où il étoit que le pape ne s'en vengeât par la promotion du coadjuteur, qu'il craignoit plus que toute autre

hose dans son éloignement, le chapeau de cardinal étant devenu
ne voye au ministère.

C'étoit là à peu près l'état où étoit la cour de Rome et la situa-
on des esprits en la maison du pape, quand les députés des jansé-
istes de France arrivèrent à Rome : ce qu'il a été nécessaire d'ob-
erver pour remarquer mieux dans la suite les ressorts secrets
ui doivent jouer dans tous les mouvements de cette affaire, qui va
ccuper ceux qui s'intéressoient dans le jugement qui s'en devoit
aire. Saint-Amour, qui avoit les entrées libres chez l'ambassa-
eur de France, où il étoit assez bien reçu, luy présenta les dépu-
és ses collègues le 6 décembre 1651, qui étoient arrivés le cinquième ;
les reçut avec les démonstrations de bienveillance et les témoi-
nages d'estime qui se pratiquent en de pareilles cérémonies ; et les
éputés, pour se bien mettre dans l'esprit de l'ambassadeur, s'atta-
nèrent d'abord à luy faire leur cour et à l'accompagner dans les
arches qu'il faisoit, où il luy falloit du cortége, pour gagner par là
s bonnes grâces. Ce qu'ils commencèrent à la fête de Sainte-Lu-
e (1), dans une cérémonie qui se fait tous les ans dans l'église de
aint-Jean de Latran à la mémoire de Henry quatrième, qui avoit uny
cette église deux bénéfices considérables et en étoit devenu le bien-
iteur ; ce qu'ils continuèrent dans les autres occasions qui pou-
oient contribuer au faste de l'ambassade pour faire honneur à
ambassadeur, et affectèrent par là de devenir ses courtisans afin de
intéresser à leur donner sa protection dans les besoins qu'ils pour-
oient en avoir. L'ambassadeur leur conseilla surtout de faire pa-
oître bien de la douceur et de la modestie dans les poursuites qu'ils
roient de leur affaire, et les assura que, pour ce qui dépendroit de
ıy, il les serviroit volontiers. Après avoir fait leurs compliments à
ambassadeur, ils allèrent rendre visite au cardinal François Bar-
erin, que Saint-Amour croyoit avoir déjà mis dans les intérêts de
ı nouvelle doctrine. Le cardinal voulut les faire parler sur le des-
oin de leur députation ; il leur dit qu'il y avoit dans l'école deux
pinions orthodoxes sur la grâce, celle des thomistes et celle des jé-
uites, qu'ils avoient à prendre party entre ces deux opinions, et
u'ils ne devoient rien espérer sans cela. « Notre party est tout pris,
épondirent-ils ; c'est la doctrine de saint Augustin. » Le cardinal vit
ien par cette réponse qu'ils biaisoient, et c'est de luy que je say
particulier de cet entretien (2). J'eus l'honneur de le voir plusieurs

(1) 13 décembre.

(2) Saint-Amour avait donc ses raisons pour ne pas insister sur la première visite

fois dans le voyage que je fis à Rome en l'année 1667, et comme je voulus le faire expliquer sur ce que Saint-Amour luy fait dire en plusieurs endroits de son *Journal*, il me dit en colère : « Saint-Amour est un imposteur et un ignorant! » Il est vray que ce cardinal avoua au pape, à son retour de France, qu'il avoit toujours cru, pendant le règne d'Urbain, son oncle, qu'il n'étoit pas à propos de rien décider sur la présente affaire, s'étant imaginé que ce n'étoit qu'une question purement de l'école, dont la décision ne serviroit qu'à aigrir encore davantage les esprits ; mais qu'ils s'étoit détrompé dans son voyage [en France] par la chaleur et l'animosité qu'il avoit vues luy-même sur les lieux, et par les terribles conséquences de ces disputes qui se faisoient dans tout le royaume, au grand scandale de la religion ; qu'ainsy il étoit d'avis que Sa Sainteté prononçât sur cette affaire après l'avoir mûrement examinée, et que pour le bien faire on prît deux personnes entièrement instruites de l'opinion de saint Thomas, deux de l'opinion des jésuites, deux autres tout à fait neutres, et que sur leur sentiment Sa Sainteté pourroit décider. Le pape, qui étoit naturellement défiant, qui connoissoit le caractère du cardinal Barberin et qui craignit qu'il ne cherchât par là à se remettre dans les affaires et à reprendre cet esprit d'intrigue qu'il aimoit si fort et qui l'avoit tellement occupé pendant qu'il gouvernoit sous son oncle, luy fit paroître un grand éloignement d'esprit sur ce qu'il luy proposoit : ce qui donna lieu à Barberin de croire que le pape ne consentiroit jamais à entrer dans le fond d'une affaire si difficile. Peut-être que le pape ne voulut pas s'expliquer sur cela au cardinal, qu'il regardoit comme un homme qui cherchoit de l'occupation et qui vouloit des affaires ; car, en suivant son conseil, il eût été obligé de suivre ses lumières et d'entrer dans ses vues et dans ses sentiments ; peut-être aussy qu'il parloit sans déguisement, n'ayant pas encore pris les résolutions qu'il fut obligé de prendre dans la suite, et qui luy furent inspirées d'en haut, d'où ceux que Dieu a placés dans la chaire de saint Pierre reçoivent des lumières pour gouverner son Église et pour rendre sa conduite infaillible par l'assistance certaine du Saint-Esprit, dont il l'a assurée.

Les députés étant allés rendre leur première visite de cérémonie au cardinal Ursin (1), comme au cardinal de la faction françoise, après les complimens il leur montra un livre fait contre eux, qui portoit

qu'il fit avec ses collègues au cardinal Franç. Barberin, le 19 décembre ; il assure qu'elle fut courte et se passa toute en compliments. *Journal*, p. 167.

(1) Le 15 décembre.

pour titre : *Jansenius de Augustino pessime meritus, etc.* C'étoit un ouvrage qui se débitoit à Rome pour donner quelque idée de la mauvaise foy de l'évêque d'Ipres dans la doctrine qu'il impute faussement à saint Augustin. Le cardinal Ursin étoit un bon homme, sage, droit, de bon sens, mais qui n'entendoit finesse sur rien ; il voulut néanmoins faire parler les députés sur ce livre, dont on luy avoit fait état ; mais eux, sans s'expliquer du fond de ce livre et sans entrer en aucun détail de la doctrine, répondirent au cardinal que c'étoit un livre infâme, plein d'impostures, parce qu'on se tire d'affaires par ces sortes de réponses générales qui sont toujours prêtes. Ils ajoutèrent au cardinal qu'il ne s'agissoit pas de cela, qu'ils ne venoient à Rome que pour demander au pape une congrégation de gens capables pour examiner si les cinq propositions qu'on imputoit à Jansénius étoient de luy, quoy qu'en effet ils ne vinssent que pour défendre la doctrine de ce prélat ; mais ils avoient ordre de parler de la sorte, parce qu'ils n'eussent pas été écoutés s'ils eussent parlé de la doctrine de l'évêque d'Ipres, qui étoit déjà condamnée. C'étoit le mystère secret de la députation, qu'ils cachoient pour surprendre par cet artifice le Saint-Siége, comme si ce tribunal étoit capable d'être surpris. Le pape fut averty de la venue des députés dès le lendemain de leur arrivée, et le jour suivant on délibéra devant luy, après la résolution qui en fut prise le jour d'auparavant à la Minerve, de quelle manière Sa Sainteté les recevroit et ce qu'il répondroit à leurs propositions. Il fut résolu qu'on les recevroit civilement, mais sans faire paroître d'empressement à les écouter, et l'on ordonna que les cardinaux qu'ils visiteroient ou par la bienséance des cérémonies, ou par la nécessité de leur affaire, n'auroient tout au plus pour eux que d'honnêtes froideurs, sans entrer en aucun détail de la doctrine : ce qui fut réglé sagement, pour ne pas donner lieu, à des gens entêtés des nouveautés qu'ils venoient apporter à examiner au Saint-Siége, de fonder des espérances avantageuses sur des avances de civilité qui ne signifieroient rien ; ce qui s'exécuta exactement comme il avoit été arrêté ; car, après plusieurs voyages au palais et plusieurs tentatives pour avoir la première audience de Sa Sainteté, ils ne purent l'obtenir que le vingt et unième de janvier, c'est-à-dire plus de six semaines après leur arrivée.

Cependant le cordelier Mulard, qui n'étoit à proprement parler qu'une espèce d'aventurier sans aucun caractère en cette affaire et l'homme de confiance du docteur Hallier, partit de Rome chargé de dépêches de la part du cardinal François Barberin. Ce cardinal avoit

de grandes vertus parmy de grands défauts ; ce qu'il avoit d'admirable étoit un fond de foy qui lui donnoit du zèle pour les affaires où il s'agissoit de la religion ; mais, comme il n'avoit pas l'esprit ferme, on luy faisoit aysément changer de résolution. Le père Dinet luy avoit écrit le dessein qu'il avoit d'engager les évêques de France à demander au pape une déclaration sur les cinq propositions, pour le prier de trouver les moyens de prévenir Sa Sainteté sur une si importante affaire et de fournir à la dépense du voyage et de la députation de trois docteurs de Sorbonne, qu'on pensoit à envoyer à Rome. Le cardinal luy répondoit, par le cordelier qui retournoit en France, qu'il fourniroit volontiers à la dépense, et le mandoit aussy au docteur Hallier, témoignant être surpris de ce qu'ils n'étoient pas encore venus.

Il est vray que le bon party étoit dans une espèce d'assoupissement sur ce qu'il y avoit à faire pour la défense de la religion, et que la cause de Dieu paroissoit un peu abandonnée pendant qu'on agissoit avec chaleur pour le progrès de la nouvelle doctrine et qu'on cherchoit avec toute l'application imaginable les voyes de la maintenir. Mais c'est alors que Dieu prend plaisir à faire éclater son pouvoir pour soutenir l'intérêt de sa gloire, lorsque les hommes le négligent en oubliant leur devoir. Ce qui parut assez dans la suite ; car ce fut par une conduite toute particulière de la Providence que Fabio Chigi (1), qui avoit été envoyé plénipotentiaire à Munster de la part du pape pour la paix, en fut rappelé sur la fin de l'année 1651 pour être secrétaire d'État et pour prendre soin des affaires, malgré les oppositions du cardinal Astalli ; lequel, s'étant alarmé au bruit qui couroit dans Rome de la confiance que le pape alloit prendre en ce prélat, dont on vantoit partout le mérite, n'oublia rien pour le rendre suspect à Sa Sainteté, luy faisant représenter par les Espagnols que Chigi étoit amy intime de l'ambassadeur de France, avec lequel il avoit fait une grande liaison pendant sa nonciature à Malte, ce qui seul seroit capable de donner de grandes défiances au duc d'Infantado, ambassadeur d'Espagne, dans les affaires qu'il auroit à traiter avec luy. On ne manqua pas aussy d'alléguer à Sa Sainteté, pour luy dissuader ce choix, les conférences secrètes que Chigi avoit eues avec le cardinal Mazarin avant de partir de Cologne. D'autres ajoutoient

(1) Fabio Chigi, fils de Flavio et de Laure Marsigli, né à Sienne le 13 février 1599, sacré en 1635 évêque de Nardo, nonce à Cologne, nonce extraordinaire à Munster pour la paix de Vestphalie, créé cardinal le 19 février 1652, fut élu pape le 7 avril 1655 et prit le nom d'Alexandre VII. Il mourut le 22 mai 1667.

sa parenté avec le cardinal Bichi, son amitié avec Sachetti (1), sa reconnoissance aux Barberins, comme de grands sujets de défiance. Mais tous ces discours ne firent point changer de résolution au pape. Fabio Chigi, qui fut depuis Alexandre VII, fut fait secrétaire d'État presque au même temps que les députés des jansénistes arrivèrent à Rome; Dieu disposant ainsy les choses afin qu'une affaire aussy importante à la religion qu'étoit celle qu'ils apportoient à Rome pour y être jugée tombât entre les mains d'un homme aussy instruit que l'étoit ce nouveau ministre, lequel, par le voisinage de Louvain, à Cologne, où il avoit passé quelques années, et par le commerce de l'abbé de Sainte-Anastasie, internonce des Pays-Bas, qui étoit son neveu, avoit été pleinement informé non-seulement de toutes les violences que Fromond et Calénus, officiers de l'archevêque de Malines, avoient exercées dans tout le pays, sous l'autorité de ce prélat, pour y établir le jansénisme, mais encore du trouble qu'une si pernicieuse doctrine avoit causé dans ces provinces-là. Ainsy il sembloit que la providence de Dieu avoit conduit cet homme dans le ministère, après l'avoir en quelque façon préparé à devenir un des grands instrumens du jugement de cette doctrine par la connoissance qu'il en avoit eue et par les idées toutes fraîches qui luy en restoient de sa demeure à Cologne, où il avoit pris les précautions nécessaires contre les artifices que les sectateurs de la nouvelle doctrine méditoient pour le progrès de leur affaire.

Mais les traits de cette providence éclatèrent bien davantage dans l'affaire de la députation des docteurs catholiques; car on n'y pensoit pas à Paris : les docteurs de Sorbonne prétendoient que c'étoit l'affaire des évêques qui avoient écrit à Rome; les évêques croyoient avoir assez fait que de signer la lettre envoyée au pape pour demander le jugement des propositions; le P. Vincent étoit un pauvre prêtre, chargé d'une grande communauté; le P. Dinet étoit devenu particulier, sans crédit, n'étant plus confesseur du roy; Le Moyne, docteur de Sorbonne, des plus zélés contre la nouvelle opinion, sollicitoit Dominique Seguier (2), évêque de Meaux, de faire proposer au clergé la né-

(1) Jules Sachetti, Florentin, fils de Jean-Baptiste et de Françoise Altoviti, né à Rome le 18 décembre 1687, nommé évêque de Gravina en 1623, créé cardinal le 19 janvier 1626, et transféré la même année à Fano, où il siégea jusqu'en 1635; cardinal-évêque de Frascati en 1652 et de Sabine en 1655, mourut le 28 juin 1663.

(2) Dominique Séguier, fils de Jean, seigneur d'Autry, et de Marie Tudert de la Bournalière, né en 1593, conseiller au parlement, doyen de Paris, sacré évêque d'Auxerre le 18 ou 23 janvier 1632, transféré à Meaux en 1637, mourut le 16 mai 1659.

cessité qu'il y avoit de penser à un fonds pour les frais d'une députation de docteurs à Rome; ce prélat promettoit de s'y employer, et rien ne se faisoit, lorsqu'il tomba entre les mains de Jean Colombet (1), curé de Saint-Germain l'Auxerrois, une lettre venant de Rome, écrite par Saint-Amour ou par quelqu'un de ses collègues, pleine d'insultes, avec ces termes : *Ces fanfarons de molinistes, qui faisoient tant de bruit à Paris, n'osent paroître à Rome.* Cette lettre, qui courut par la ville et dont on faisoit des trophées à Port-Royal, tomba par hasard entre les mains de Colombet. C'étoit un homme de bien, mais de petit génie, et ce fut d'un instrument si foible dont Dieu voulut bien se servir pour commencer ce grand œuvre de la députation des docteurs de Sorbonne, dont dépendoit tout le succès de l'affaire de la condamnation des propositions. Cet homme, touché des railleries que faisoient déjà les jansénistes de la négligence qu'on avoit pour la défense de la religion et de l'abandon où il voyoit la cause de Dieu, réveilla le premier les esprits dans la Sorbonne, et après avoir fait faire une espèce de quête par les dames de sa paroisse, où l'on trouva environ mille écus, il fut porter cette petite somme au docteur Hallier, son amy, pour l'exciter par là à penser au voyage de Rome. Ce docteur, qui n'avoit rien tant à cœur, fut bientôt persuadé. Et comme tout citoyen peut se faire soldat quand sa patrie est attaquée, il crut que tout docteur de Sorbonne peut se députer luy-même pour la défense de la religion dans une nécessité pareille à celle-cy. Les jansénistes étoient à Rome pour y prévenir les esprits et pour les rendre favorables à leur doctrine, et la doctrine de l'Église étoit abandonnée, personne ne paroissoit sur les rangs pour la défendre. Hallier, qui connoît le danger, qui en prévoit les suites, qui n'ignore pas l'artifice des esprits de ses adversaires, entreprend le voyage de son chef, jette les yeux sur Lagault (2), docteur de Sorbonne comme luy, son amy et son allié, et sur Joisel (3), qu'on jugea plus propre que

(1) Pierre (et non Jean) Colombet, docteur ès-droits, nommé vicaire perpétuel ou curé de Saint-Germain-l'Auxerrois en 1633, conseiller et aumônier du roi, résigna sa cure à Antoine Colombet, son neveu, le 15 juillet 1657. Nous ignorons le lieu de sa retraite et la date de sa mort. En tête des registres écrits par son vicaire et dans le livre des ordinations de Paris, il est nommé *Colombel*, mais il signait Colombet, ainsi que son neveu. L'acte de décès de ce dernier, mort le 8 janvier 1673, porte : *Messire Antoine Colombet.*

(2) Jérôme Lagault, né à Paris, docteur de la maison, et société de Sorbonne, mourut en Suisse, à son retour de Rome, au mois d'octobre 1653. Lagault était ami de saint Vincent de Paul, à qui il adressa de Rome quelques lettres, dont une a été publiée par Abelly, autre ami de Colombet et d'Olier.

(3) François Joysel, né à Paris en 1619, docteur de la faculté de Paris le 31 octobre

les autres par l'accès qu'il pourroit avoir à la cour de Rome sur le crédit de son frère, célèbre banquier en cette cour, ce docteur ayant les autres qualités de capacité et de vertu requises à une affaire de cette importance. Ce fut de la sorte que se fit la députation des docteurs catholiques, c'est-à-dire que, par une espèce de hasard, une lettre injurieuse à la religion tomba entre les mains d'un homme simple, mais zélé, qui, par une petite somme quêtée dans sa paroisse, donna lieu à la députation, à quoy aucun ne pensoit de ceux qui devoient y penser par le caractère de leur état et parce qu'il y avoit de plus essentiel dans leurs obligations ; car ny la cour, ny les évêques, ny la Sorbonne ne songeoient à députer pour cette affaire, où ils témoignoient prendre tant d'intérêt. Ces trois docteurs se préparèrent au voyage d'Italie le reste du printemps ; car, n'étant secourus presque de personne, ils furent obligés d'y suppléer par leur industrie, et de différer leur départ jusques au mois d'avril de cette année 1652 (1).

Cependant les députés de Port-Royal, après avoir sollicité leur première audience de Sa Sainteté près de deux mois, l'obtinrent enfin par le moyen de dona Olympia, qu'ils intéressèrent à leur procurer cette grâce, et, à ce qu'on dit, à force de présens. Le jour marqué pour cette audience fut le 21 de janvier. Le docteur Brousse porta la parole, comme le plus ancien des quatre députés. Après la cérémonie du baisement des pieds et après avoir reçu la bénédiction de Sa Sainteté, il luy exposa le dessein de leur députation ; il déclara qu'ils étoient « envoyés des évêques de France « pour demander au Saint-Siége d'ordonner une congrégation « afin d'examiner certaines propositions sur la grâce qui avoient « déjà causé de grandes contestations dans le royaume. Il demanda « cette congrégation sur le plan de celle qui fut tenue sous Clé- « ment VIII et sous Paul V entre les dominicains et les jésuites. Il « déclara que cette dispute regardant l'autorité et la doctrine de « saint Augustin, et que, s'agissant de la grâce médicinale et victo- « rieuse de Jésus-Christ, il étoit de la dernière importance que l'af- « faire fût examinée avec une longue délibération. Il fit un grand

1648, mourut doyen de la faculté le 26 mai 1708. Son frère était alors banquier expéditionnaire en cour de Rome ; il fut ensuite avocat au parlement, et mourut secrétaire du roi en 1688.

(1) M. Olier contribua, conjointement avec saint Vincent de Paul et M. de Bretonvilliers, aux frais du voyage et du séjour à Rome des trois docteurs. *Vie de M. Olier*, II, 162.

« éloge de la doctrine de saint Augustin, qui avoit mérité les louan-
« ges et l'approbation de tant de papes, et surtout d'Innocent, de
« Zozime, de Boniface, de Célestin, de Gélase, de Hormisdas, qu'on
« seroit obligé de condamner si l'on condamnoit saint Augustin et
« la doctrine de la grâce qu'il avoit enseignée. » Il conclut son dis-
cours par de grandes louanges au pape et par une comparaison
d'Innocent X avec Innocent I^er^, pour gagner par ces louanges
les bonnes grâces de celuy qu'il regardoit comme son juge (1). Le
pape répondit à ce discours avec bien de l'honnêteté, donnant lieu
aux députés d'espérer qu'on leur feroit justice dans la discussion de
la doctrine dont ils demandoient la décision; car il crut qu'il étoit
de sa prudence de dissimuler les contradictions manifestes qu'il
avoit remarquées dans le discours des députés, qui se vantoient
d'être envoyés par les évêques de France, quoiqu'il n'y en avoit
qu'onze de leur party et plus de quatre-vingts de l'autre, et qui d'un
côté parloient de la doctrine dont il s'agissoit comme de la doctrine
toute pure de saint Augustin, et de l'autre côté se plaignoient qu'on
leur imputoit cette doctrine à faux dans des propositions fabriquées
par leurs adversaires. Ainsy c'étoit saint Augustin et ce ne l'étoit
pas, à bien examiner dans le fond le discours de Brousse. Le pape,
qui en voyoit l'artifice, ne voulut pas être mécontent dès la première
fois; il leur répondit civilement qu'il tâcheroit à faire les choses
d'une manière dont ils auroient sujet de se contenter, qu'il écouteroit
leurs raisons avec toute la patience qu'ils pourroient souhaiter; mais il
leur déclara hautement qu'il n'entendoit nullement qu'on révoquât
en doute la bulle d'Urbain VIII, qui avoit déjà condamné le livre de
l'évêque d'Ipres, ny qu'on prétendît en aucune façon qu'elle fût sub-
reptice, parce qu'il étoit luy-même au consistoire lorsqu'elle fut
donnée, et qu'il l'avoit confirmée comme légitime depuis qu'il étoit
entré dans le pontificat.

Ce discours alarma si fort les députés de Port-Royal qu'un d'eux,
on ne sait pas lequel, en sortant de l'audience, pressé par un mou-
vement de sincérité, dit à ses collègues : *Si celà est, je vois bien que
nous en tenons et que nous voylà condamnés.* Ce fut le cardinal de
Lyon qui dit cette particularité aux autres députés, passant par Lyon
pour aller à Rome (2), d'où un cardinal de ses amis luy avoit mandé

(1) Le discours de Brousse, prononcé « fort posément et pathétiquement, à son or-
dinaire, » était en latin; Saint-Amour l'a traduit dans son *Journal*, p. 178.

(2) Seconde lettre de Lagault, dans le recueil de la Biblioth. imp., datée de Turin du
26 avril 1652.

cette nouvelle. Ainsy rien n'est plus faux que ce que Saint-Amour fait dire au pape, en cette audience, qu'il ne vouloit pas que, dans l'examen de cette affaire, on parlât en aucune manière de Jansénius (1), puisque son nom fut mis presque dans toutes les délibérations pour expliquer dans quel sens il falloit entendre les propositions dont il s'agissoit, et qu'il en fit luy-même mention dans la censure de la cinquième proposition. Cette première démarche, qui réussit si mal aux députés de la grâce, fut d'un fort méchant augure pour toutes les autres. Ils reconnurent que, sur ce principe, qui étoit ce qu'il y avoit de capital en cette affaire, il n'y avoit rien de bon à espérer pour eux. Ce fut aussy ce qui les obligea à prendre tous les biais imaginables et tous ces détours que l'art a coutume d'inspirer à ceux qui sentent leur foiblesse.

L'affaire de la promotion du coadjuteur de Paris au cardinalat, qui avoit fait de grands progrès pendant l'éloignement du cardinal Mazarin par les pressantes sollicitations du duc d'Orléans, fut de nouveau traversée par le retour de ce cardinal en France, l'ambassadeur ayant eu un ordre secret de s'y opposer encore plus de la part du roy. Mais rien n'avança tant cette promotion que la nouvelle qui arriva à Rome de l'arrivée du cardinal Mazarin à Poitiers, où étoit la cour (2). Le pape, choqué de ce retour, ne pensa plus qu'à faire le coadjuteur cardinal pour l'opposer à ce ministre, qui revenoit triomphant de son exil, et à diminuer le crédit de l'un par l'élévation de l'autre. A la vérité les jésuites qui étoient venus à Rome pour l'élection d'un général, en laquelle le P. Gottifredi (3) fut choisy, y répandirent des bruits si désavantageux à la réputation du coadjuteur, qu'on faisoit passer en France pour un grand fauteur de la nouvelle doctrine, que l'abbé Charrier, qui sollicitoit cette promotion, en fut alarmé. Le père Claude Boucher (4), qui avoit enseigné la philosophie au prince de Condé lorsqu'il faisoit ses études dans le collége de Bourges et qui avoit été nommé confesseur des princes pendant leur prison au bois de Vincennes et au Havre, étoit dans leurs intérêts, et il parla à Rome peu favorablement du coadjuteur; les princes, qui

(1) *Journal*, page 178.

(2) Mazarin arriva à Poitiers le 28 janvier 1652.

(3) Alexandre Gottifredi, né à Rome le 3 mai 1595, admis dans la Compagnie de Jésus en 1610, se distingua dans l'enseignement des lettres et de la théologie, fut élu général le 21 janvier 1652 et mourut le 12 mars suivant.

(4) Claude Boucher, né à Paris vers 1600, admis dans la Compagnie de Jésus en 1618, provincial de Toulouse en 1652, provincial de France en 1660, élu assistant de France le 12 juin 1661.

le savoient à eux, l'avoient peut-être engagé à parler de la sorte ; ses discours auroient sans doute eu leur effet dans l'esprit du pape sans les diligences que fit l'abbé Charrier pour les détruire ; mais cet abbé n'eût rien avancé pour les intérêts du coadjuteur auprès du pape, quelque affectionné qu'il fût, si les Espagnols ne s'en fussent mêlés.

Le grand-duc de Toscane, qui portoit avec chaleur cette promotion, pressé par les sollicitations de son ministre, de la maison de Gondy, originaire de Florence, étoit alors non-seulement lié d'intérêt avec le roy d'Espagne, mais il étoit encore amy intime de don Louis de Haro, premier ministre de cette couronne, lequel fit presser le pape par l'ambassadeur du roy catholique. Le pape, qui trouvoit en cette promotion le moyen de brider le pouvoir du cardinal Mazarin par un concurrent qu'il luy donnoit, fut enfin déterminé à faire cardinal le coadjuteur, voyant qu'il feroit une chose agréable au roy d'Espagne et au grand-duc, qui tous deux l'en sollicitoient. Ainsy cette nomination se fit le 19 de février, sans aucune participation de la cour de France, et ce fut par un courrier exprès du grand-duc que le coadjuteur en eut avis. Le pape fit en cette promotion plusieurs autres cardinaux : Aldobrandin (1), Ottobono (2), Lomélino (3), Santa-Croce (4), Homodei (5), Chigi, Corrado (6), qui étoient à Rome, un prince de la maison de Hesse (7), et un Espagnol nommé Pimentel (8),

(1) Baccio Aldobrandini, né à Florence, en 1613, de la même famille que Clément VIII, mourut à Rome le 21 janvier 1665.

(2) Pierre Ottoboni, fils de Marc et de Victoire Tornielli, né à Venise le 19 avril 1620, évêque de Brescia en 1654, fut élu pape, sous le nom d'Alexandre VIII, le 6 octobre 1689 et mourut le 1er février 1691.

(3) Jean-Jérôme Lomellini, fils de Jérôme et de Marie Odoni, né à Gênes le 6 juin 1607, gouverneur de Rome sous Urbain VIII et Innocent X, mourut le 5 avril 1659.

(4) Marcel de Santa-Cocre, fils de Valerio, marquis de Petra-Forte, et d'Hélène Marie de Santa-Croce, né à Rome le 7 juin 1619, créé cardinal sur la demande du roi de Pologne, évêque de Tivoli au mois d'octobre suivant, mourut à Rome le 19 décembre 1674.

(5) Louis-Alexandre Omodei, fils de Charles, marquis de Villanuova, né à Milan le 6 décembre 1608, mort à Rome en 1685.

(6) Jacques Corradi, né en 1602, à Ferrare, d'une famille pauvre, d'abord avocat et professeur de droit, fut nommé auditeur de rote par Urbain VIII. Il fut nommé le 21 avril 1653 évêque de Jési ; il se démit de son siége en 1656 pour occuper la place de dataire sous Alexandre VII ; il mourut le 17 janvier 1666.

(7) Frédéric de Hesse, fils de Louis, dit le Fidèle, landgrave de Hesse-Darmstadt, et de Magdeleine de Brandebourg, né le 28 février 1616, abjura le luthéranisme en 1636, entra dans l'ordre de Malte, où il fut nommé grand-prieur d'Allemagne et général des galères de la religion, vice-roi de Sardaigne, et enfin évêque de Breslaw en 1670 et gouverneur de Silésie, mourut dans son diocèse le 25 février 1682.

(8) Dominique Pimentel, d'une famille illustre, né en 1580 à Ségovie, entra dans l'ordre de Saint-Dominique, où il enseigna la théologie et remplit les fonctions de prieur

qui n'y étoient pas. Le pape choisit Corrado, grand homme de bien, pour donner de la réputation à cette promotion, et Chigi pour élever son ministre par cette dignité et pour marquer par ce caractère la place qu'il luy destinoit dans sa confiance et dans les affaires. Car, ayant reconnu les désordres que l'attachement qu'il avoit à ses proches avoit causé dans Rome, parce qu'ils avoient abusé de son pouvoir pour s'enrichir aux dépens des lois et de la justice, il voulut y remédier en les éloignant des affaires et en mettant auprès de luy un homme qui n'auroit aucune dépendance d'eux. La belle-sœur du pape fut alors non-seulement tout à fait éloignée de la connoissance des affaires où elle avoit part auparavant, mais elle étoit même devenue méprisable par la punition du sous-dataire, Masquenbruny (1), sa créature, décapité pour ses malversations en son office. Don Camille (2), neveu de Sa Sainteté, et la princesse de Rossano (3), sa nièce, y étoient à la vérité un peu mieux ; mais le poste que venoit de prendre le cardinal Chigi par sa promotion étoit pour eux une exclusion déclarée de toutes choses. Enfin, soit que le pape voulût par là donner idée à toute la ville de Rome qu'il n'étoit point gouverné par ses proches, comme on avoit cru, soit qu'il se disposât par ce dépouillement de la chair et du sang à mériter l'assistance du Ciel dans la conduite de cette affaire qu'il entreprenoit pour mettre la paix dans l'Église, il ne les écouta plus.

La nouvelle de la promotion du cardinal de Retz fut reçue en France fort différemment : les frondeurs, qui voyoient le duc d'Orléans à leur tête, y trouvoient un grand avantage à leur party, qui de-

et de provincial. Évêque d'Osma en 1630, transféré en 1632 à Cordoue et en 1649 à Séville, ambassadeur d'Espagne à Rome en 1633 et 1634, il mourut à Rome le 2 décembre 1653.

(1) François Canonici, homme de basse extraction, né à Apiro, dans la Marche, fut d'abord valet, puis secrétaire de Jean-Camille Mascambruni, habile avocat consistorial de Bénévent, qui lui laissa son cabinet et son nom. Nommé sous-dataire dès les premiers jours du pontificat d'Innocent X, il gagna entièrement la confiance du pape ; mais il abusa tellement de sa position qu'il se perdit. Il alla jusqu'à s'engager à fabriquer des bulles à prix d'argent. Ses fraudes ayant été découvertes, il fut condamné à mort et exécuté le 15 avril 1653. Le *Journal* de Saint-Amour contient une analyse de son procès.

(2) Camille-François-Marie Pamphili, fils de Pamphile et d'Olympia Maidalchini, né à Naples le 21 février 1622, créé cardinal par son oncle le 14 novembre 1644, renonça à la pourpre en 1647 pour épouser Olympia Aldobrandini, veuve de Paul Borghèse, prince de Rossano, et mourut à Rome le 26 juillet 1666.

(3) Olympia Aldobrandini, fille de Guy, prince de Rossano, comte de Saint-Georges, mariée à Paul Borghèse et en secondes noces à Camille Pamphili. Le cardinal de Retz s'était fortement appuyé de « cette princesse de Rossane, » comme il l'appelle, dans ses intrigues pour obtenir le chapeau.

venoit plus considérable par la pourpre que le coadjuteur, déjà agréable de luy-même au peuple, venoit de recevoir; le Port-Royal et toute la cabale en devinrent plus fiers, par l'espérance qu'ils conçurent que leur doctrine se rendroit plus recommandable ayant un prince de l'Église pour défenseur; car, outre que c'étoit l'esprit du nouveau party de se faire honneur de tout, ils avoient sujet d'espérer quelque part en ses bonnes grâces, luy ayant fait un présent de mille pistoles à sa promotion, pour l'intéresser encore plus dans leur party. Mais le cardinal Mazarin en fut alarmé, ne se trouvant pas encore bien raffermy de l'orage qu'il venoit d'essuyer, la plupart des gens de la cour étant partagés par les différens sentimens que son retour causoit dans les esprits. Dans les premiers mouvemens de cette agitation, de Brienne, secrétaire d'État pour les affaires des pays étrangers, eut ordre de la reine d'écrire à l'ambassadeur de Rome qu'on s'étonnoit qu'après le commandement exprès qu'il avoit eu de faire une forte opposition, de la part du roy, à cette promotion, elle n'avoit pas laissé que de se faire: et, comme on avoit eu avis en cour que depuis peu le cardinal de Retz avoit dépêché plusieurs courriers à Rome, qui donnoient lieu au roy de prendre de grandes défiances de sa conduite, on luy ordonna de s'informer si cela n'alloit point à lier quelque union nouvelle avec le pape, contre les intérêts du cardinal Mazarin ou contre le service du roy. L'ambassadeur, qui étoit assuré de sa conduite, n'ayant manqué à rien d'essentiel qui regardât son ministère, répondit au cardinal Mazarin sur ces deux chefs: « Que, « pour les courriers exprès envoyés par le cardinal de Retz, il assu- « roit que, selon qu'il avoit pu pénétrer, ce n'avoit été que pour ses af- « faires particulières, sans qu'il entrât en cela aucune chose qui fût « contre le service du roy et les intérêts de Son Éminence; que la « princesse de Rossano luy avoit fait dire qu'il n'en étoit arrivé que « deux, et que l'un et l'autre n'avoient été expédiés que pour dissi- « per les bruits que quelques jésuites venus de France pour l'élection « de leur général avoient répandus dans Rome que le coadjuteur « étoit janséniste; sur quoy le pape faisoit semblant d'avoir pris « ombrage, pour avoir lieu de différer la promotion, et que le car- « dinal s'étoit tout à fait purgé de ces soupçons, en abjurant, à ce « qu'on prétend, le jansénisme par lettres expresses qu'il en avoit « écrites au pape; que, pour ce qui regardoit sa promotion, il n'avoit « pas été en son pouvoir de l'empêcher en la situation présente des « affaires, parce que toutes les voyes d'y apporter de l'obstacle luy « avoient manqué; que Fabio Chigi, secrétaire d'État, et la princesse

« de Rossano, les seuls dont il pouvoit se servir pour la retarder, « avoient intérêt de la désirer : la princesse pour Aldobrandin, son « proche parent, qui y prétendoit; Chigi pour luy-même, qui avoit « parole du pape d'avoir part à la première promotion, et qu'il n'a- « voit pu se résoudre d'engager le cardinal Barberin à la faire diffé- « rer, luy qui avoit tant d'intérêt de la presser pour Ottobono, Santa- « Croce, Corrado et Chigi, ses créatures; qu'enfin, désespérant de « l'empêcher, selon l'ordre qu'il en avoit, il avoit fait comprendre « à l'abbé Charrier l'obligation que le cardinal de Retz avoit à Leurs « Majestés et à Son Éminence pour sa promotion ; que, s'il manquoit « à la reconnoissance, il avoit entre les mains de quoy le convaincre « de la plus haute ingratitude du monde. »

Ces lettres de l'ambassadeur au cardinal Mazarin, datées du 1er avril, servirent à apaiser un peu ce ministre, mais ne justifièrent pas tout à fait l'ambassadeur, qu'on soupçonna d'avoir parlé trop foiblement au pape de la part de son maître, dont il n'avoit pas assez fait valoir le nom et l'autorité dans cette affaire ; mais, dans la vérité, il n'étoit plus en son pouvoir de l'empêcher. Car, dans le fond, ce ne fut que pour donner de la mortification au cardinal Mazarin que le pape fit cette promotion, dont le cardinal de Retz ne se tint nullement obligé au roy ny au cardinal Mazarin, ainsi que l'ambassadeur voulut lui persuader, parce qu'ayant promis à la reine que, si elle vouloit appuyer sa nomination auprès du pape par l'ambassadeur de France, il feroit ses efforts pour détacher le duc d'Orléans des princes et des frondeurs, il fit le contraire, étant cardinal ; et ce fut le premier sujet de mécontentement qu'il donna à la cour après sa promotion, ce qui commença à rendre depuis sa conduite si suspecte non-seulement au ministre, mais même au roy et à la reine.

Il est vray que le retour trop précipité du cardinal révolta si fort les esprits et à la cour et par tout le royaume qu'il redonna une nouvelle vigueur au party de la Fronde en grossissant celuy des princes de tous les mécontens de l'État, dont le nombre devint plus grand que jamais par ce rétablissement du ministre, qui se fit si mal à propos et qui fut désapprouvé de tout le monde. Le duc d'Orléans, le plus mécontent de tous par le peu de considération qu'on eut pour luy, se mit à la tête des autres. Les sujets du mécontentement qu'il eut en général furent le mépris qu'on eut pour son favory, l'abbé de la Rivière, qui devint ridicule dans le monde par les révocations réitérées de sa prétendue nomination au cardinalat et le peu d'état qu'on fit de sa propre personne, car tout se faisoit à la cour sans

prendre de mesures avec luy, parce que l'esprit et les maximes du cardinal y régnoient toujours : ce qui luy fut très-sensible, car rien ne le touchoit davantage que le faste extérieur de l'autorité et du pouvoir. Mais le grand sujet de son mécontentement en particulier fut le retour du cardinal, qui se fit sans sa participation, outre qu'étant bien intentionné pour l'État il trouvoit en ce retour un sujet de révolte à tous les brouillons du royaume. Le cardinal de Retz, le marquis de Chavigny, l'abbé de la Rivière, qui gouvernoient alors le duc d'Orléans, l'aigrissoient encore davantage pour l'obliger à se déclarer contre la cour afin de devenir par là plus considérables et se venger en même temps de Mazarin, dont ils étoient tous trois également mal satisfaits : ce qui obligea ce prince à faire cette déclaration du 20 janvier de cette année 1652, qui réunit toutes les différentes cabales, animées d'intérêts différens contre la cour, c'est-à-dire celles des princes de Condé, de Conty, du duc de Longueville (1), des frondeurs par le cardinal de Retz, de la duchesse de Chevreuse par le garde des sceaux de Châteauneuf, son amy, et du peuple même, auquel le duc d'Orléans étoit agréable. L'union du duc d'Orléans au prince de Condé donna tant de réputation à ce party que les jansénistes, pour fomenter le désordre, qui leur étoit bon, firent offrir au duc dix mille hommes de troupes entretenues à leurs dépens pour faire la guerre au roy, persuadés qu'ils étoient que rien ne pouvoit être plus propre à favoriser leur doctrine qu'une guerre civile : c'est le sentiment qu'on avoit d'eux à la cour, où ils passoient pour des gens fort mal intentionnés pour le service du roy. Ils avoient déjà commencé à ne plus le nommer dans leurs prières, comme avoient fait autrefois les calvinistes, ainsy que l'ambassadeur de France dit un jour à Saint-Amour (2) en une promenade qu'il faisoit à Rome avec luy. Mais c'est sans aucun fondement qu'on a dit qu'ils en avoient été la principale cause, puisqu'ils n'étoient pas alors assez considérables pour y avoir même la moindre part, comme je l'ay déjà remarqué. Et tout ce que j'ay pu trouver dans les Mémoires qui m'en ont été fournis est ce que le duc d'Orléans dit à Saugeon (3),

(1) Le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, resta étranger aux divers partis et ne prit d'engagement avec aucun ; « si bien, dit sa fille, qu'il empêcha qu'il n'y « eût des gens de guerre dans toute la Normandie, qu'elle demeura paisible dans un « temps où tout le reste du royaume étoit au pillage et en feu, ce qui charmoit les « Normands, qui sont naturellement intéressés, et leur a rendu longtemps la mé« moire de ce prince bien chère. » (*Mém. de la duchesse de Nemours.*)

(2) *Journal* de Saint-Amour, part. V, ch. 9.

(3) Anne-Marie de Campet de Saujon, fille de Samuel-Eusèbe et de Claude de

dame d'honneur de la princesse sa femme, de qui je l'ay su, que le Port-Royal s'étoit offert de luy entretenir ces dix mille hommes : ce que ce prince ne disoit qu'avec bien de la circonspection ; pour ne pas donner lieu de soupçonner le marquis de Chavigny de luy avoir fait cette proposition, étant presque le seul du party qui l'approchât ; car cela ne pouvoit tomber sur le cardinal de Retz, qui n'étoit pas tout à fait si déterminé à cause des ménagemens qu'il avoit à prendre avec des gens qui étoient dans d'autres intérêts qu'il avoit à ménager.

A la vérité Chavigny s'échauffoit fort alors dans les intérêts de la nouvelle opinion par ses assiduités à Port-Royal et par les fréquens rendez-vous qu'il donnoit chez dom Carrouge, chartreux, aux gens du party, ou à ceux qu'il vouloit y engager, comme il fit au comte d'Albon, son allié, qui avoit commencé alors à changer de vie et à embrasser la vertu, et qui depuis a vécu d'une manière qui a édifié toutes les personnes de qualité avec lesquelles il a eu quelque commerce. Mais cet homme de bien connoissoit trop le danger des nouveautés qu'on enseignoit à Port-Royal pour s'y laisser surprendre, et les discours du marquis n'eurent aucun effet sur son esprit, prévenu qu'il étoit par les instructions du P. Saint-Jure (1), jésuite, son directeur. L'abbé de Rancé, cousin germain du marquis de Chavigny, qui brilloit en ce temps-là dans le monde par le caractère de son esprit, vif, ardent, éclairé, prêtoit plus l'oreille aux discours que luy faisoit le marquis, qui le menoit quelquefois aux conférences qu'on tenoit chez dom Carouge, où se débitoient les mystères les plus secrets de la cabale. Mais le zèle pour la nouvelle doctrine n'étoit pas ce qui occupoit davantage l'esprit du marquis de Chavigny, lequel, dévoré des pensées trop vastes de son ambition, ne songeoit qu'à se rétablir dans le ministère, d'où il étoit déchu, par toutes les intrigues que luy inspiroit sa vanité, se faisant valoir auprès du duc d'Orléans par le crédit qu'il se vantoit d'avoir sur l'esprit du prince de Condé, gouvernant le prince de Condé en se vantant de gouverner le duc d'Orléans, et prenant des liaisons avec le cardinal Mazarin par son amy Fabert (2), qui avoit

Comminges, dame d'atours de la duchesse d'Orléans, eut grande part à la faveur de Gaston d'Orléans, auprès duquel elle resta, par le conseil de M. Olier. L'abbé de la Croix-Christ, janséniste, l'avait envoyée aux Carmélites. (Voyez *Vie de M. Olier*, II, 106, 129-132.) Elle mourut le 10 février 1694.

(1) Jean-Baptiste de Saint-Jure, né à Metz en 1588, admis dans la Compagnie de Jésus en 1604, recteur des colléges d'Amiens, d'Alençon et d'Orléans, et du noviciat de Paris, auteur ascétique bien connu, mourut à Paris le 30 avril 1657.

(2) Abraham de Fabert, fils de Michel et d'Anne d'Alamont, né à Metz en 1599,

gardé les nièces et les écus de ce cardinal dans Sedan, dont il étoit gouverneur, pendant la première guerre de Paris et son éloignement à Cologne. Ainsy il prenoit des mesures de tous les côtés et dans tous les partis ; il étoit au duc d'Orléans et au prince de Condé, au parlement et à la cour, frondeur et Mazarin, janséniste et à peu près moliniste, selon que l'exigeoient son intérêt et sa fortune. On ne sait pas toutefois bien précisément par quelle raison il étoit alors si attaché aux nouveautés qui se débitoient à Port-Royal, parce que c'étoit un party qui ne pouvoit le mener à rien de solide pour son intérêt ; on crut qu'il n'avoit pris ce party que parce qu'il aimoit la singularité en toutes choses, qu'il s'éloignoit des voyes communes, et qu'il n'étoit janséniste que comme il étoit cornariste. Car c'étoit par tempérament qu'il affectoit de suivre les sentiments d'un certain Cornaro (1), Vénitien, homme chagrin, visionnaire et mélancolique, qui imagina un régime de vie, pour la santé, par lequel il détruisoit la nature en réduisant toute la nourriture de l'homme, pour chaque jour, à douze ou treize onces et le breuvage à proportion. Le marquis gâta bientôt son tempérament par les idées qu'il avoit prises de cet Italien, tant il étoit singulier en toutes choses. Mais c'étoit de ces sortes d'esprits-là qu'il falloit pour être de la nouvelle opinion. Après tout, il étoit dans le fond un assez homme de bien, craignant Dieu et voulant tout de bon se sauver ; mais le mauvais état de ses affaires et le peu de reconnoissance qu'avoit pour luy le cardinal Mazarin, qu'il avoit servy dans les choses essentielles, car il l'avoit fait cardinal et premier ministre, luy étoient de grands obstacles pour se donner tout à fait à Dieu ; et comme il avoit encore bien du chemin à faire pour la perfection où il aspiroit, il crut que le chemin qu'il prenoit par le Port-Royal seroit une manière d'abrégé pour aller à son but. Son malheur fut d'avoir été haléné par l'abbé de Saint-Cyran ; car les gens d'un caractère singulier faisoient plus d'impression sur son esprit, qui étoit singulier luy-même, que tous les autres : et ce qui acheva de l'engager tout à fait dans le party fut la fréquentation qu'il eut dans l'hô-

marié à Claude Richard de Clévant, maréchal de France en 1658, mourut à Sédan le 17 mai 1662.

(1) Louis Cornaro, né à Venise, composa un livre des avantages de la vie sobre, traduit en latin par le P. Léonard Lessius et en français par François-Sébastien Hardy, sous le titre de *Traité de la Sobriété*, Paris, 1646. Cornaro mourut à Padoue le 26 avril 1566, âgé de plus de cent ans. De Thou fait mention de lui au livre CVIII de son *Histoire*. M. de Monmerqué avait oublié ce personnage lorsqu'il s'est demandé quelle allusion pouvait renfermer l'épithète de *cornarien* appliqué à Chavigny par Tallemant des Réaux.

tel de Liancourt, où il se laissa cajoler par la marquise, femme d'esprit, et par l'abbé de Bourseys, grand mais fade discoureur, qui ne laissoit pas que d'imposer en expliquant la doctrine de saint Augustin sur la grâce et sur la prédestination, qu'il débitoit dans l'hôtel de Liancourt avec une hardiesse et une assurance propres à se faire écouter. Chavigny étoit luy-même assez beau parleur, ayant pris la fleur des belles-lettres et une superficie de science qui ne sied pas mal à un homme de la cour; et, comme il étoit agréable et bon amy, il avoit l'art de s'insinuer dans les esprits, de se fourrer partout et d'être de toutes les intrigues, parce qu'on prenoit aisément confiance en luy dans tous les partis. Ce fut avec un pareil caractère qu'il s'entêta de la nouvelle opinion, qu'il prit goût à la morale de Port-Royal et que Singlin devint son directeur : car rien ne luy plaisoit tant que ce qui luy paroissoit extraordinaire.

Cependant la guerre civile, qui avoit porté le désordre et la désolation dans le reste du royaume, sembloit ne donner à Port-Royal que de l'abondance, de l'éclat et de la prospérité : les esprits se réunissoient, malgré l'étoile de la révolte et de la division qui régnoit dans l'État, et tout y étoit plus florissant que jamais. La princesse de Guémené, la marquise de Liancourt, la comtesse du Plessis, la comtesse de Brienne, qui étoit de toutes choses à cause de la facilité de son naturel et par une sotte complaisance, et quelques autres femmes de qualité y attiroient le crédit, l'honneur, la réputation par le bruit que leur assiduité y faisoit : et il étoit tellement devenu à la mode en ce temps-là d'aller voir les religieuses de Port-Royal, par l'admiration que causoit leur vertu, qu'on avoit soin de prôner partout, que Jeanne et Magdeleine Potier (1), filles du secrétaire d'État d'Oncaire, dont l'aînée avoit épousé le petit-fils du garde des sceaux, de Marillac (2), et la cadette avoit épousé Guillaume de la Moignon (3), qui fut depuis premier président, toutes deux dans une grande réputation de vertu et fort attachées à la vraye doctrine de l'Église, allèrent aussy voir les mères Angélique et Agnès Arnault,

(1) Jeanne Potier, fille de Nicolas, seigneur d'Ocquerre, et de Marie Barré, mariée à Michel de Marillac, morte le 1er juillet 1681, et Magdeleine, sa sœur, mariée à Guillaume de Lamoignon, morte le 17 octobre 1705, en sa quatre-vingt-deuxième année.

(2) Michel de Marillac, seigneur d'Ollainville, fils de René et de Marie de Creil, mort conseiller d'État, le 28 novembre 1684, et inhumé aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques. (*Rég. de Saint-Merry.*)

(3) Guillaume de Lamoignon, marquis de Basville, fils de Chrétien et de Marie de Landes, né le 20 octobre 1617, reçu conseiller le 14 décembre 1635, maître des requêtes le 15 décembre 1644, premier président le 2 octobre 1658, mourut le 10 décembre 1677. Il était ami du P. Rapin.

touchées du bruit que faisoit leur vertu dans Paris : et ces dames furent assez édifiées de ce que ces religieuses leur protestèrent, dans l'entretien qu'elles eurent avec elles, que, l'affaire dont il s'agissoit ayant été portée à Rome pour être jugée par le pape, elles ne manqueroient de se soumettre au jugement qui s'en feroit, de quelque manière qu'il pût être. Ce qu'on disoit à Port-Royal sur cela se disoi tpartout ailleurs, et c'étoit le langage de tous les importans de la cabale : c'étoit ainsy que la princesse de Guémené parloit au Louvre, que le marquis de Chavigny disoit dans les conférences qui se faisoient chez dom Carrouge, qui, pour soutenir l'ennuy de sa solitude, ouvroit la porte de sa cellule à tous les profès et à tous les néophytes de Port-Royal ; c'étoit ainsy que l'abbé de Bourseys l'assuroit à la duchesse d'Aiguillon (1), femme toujours assez bien intentionnée sur la religion : car, par un ascendant qu'elle avoit pris sur cet abbé qui s'étoit fourré chez son oncle, le cardinal de Richelieu, elle luy reprochoit de temps en temps qu'il n'étoit pas dans la bonne voye, étant dans les sentimens de Port-Royal ; il luy répondit qu'on y avoit pris la résolution de se soumettre dès que Rome auroit parlé, et que jusque-là on n'avoit rien à leur reprocher. C'étoit aussy le langage que tenoit Gué-Bagnols à son amy de la Moignon, alors maître des requêtes comme luy, lequel lui faisoit sans cesse des reproches de son égarement et du peu de sens qui paroissoit en sa conduite à suivre des nouveautés : car Bagnols luy répondoit que l'affaire étoit à Rome pour y être jugée, qu'il renonceroit à cette doctrine dès que le pape l'auroit condamnée. Mais personne ne disoit cela d'un ton plus ferme que le marquis de Liancourt, qui parloit peut-être plus sincèrement que tous les autres, et jamais on n'a été dans l'erreur de meilleure foy que luy : il est vray que le penchant de la marquise, sa femme, qui étoit tout à fait de ce côté-là, ne laissoit pas que d'être pour luy une raison d'un fort grand poids.

C'étoit là à peu près la manière dont on vivoit alors à Port-Royal et c'étoient les sentiments qu'on y avoit : il seroit mal aisé de dire si c'étoit sincèrement qu'on y promettoit de se soumettre aux décisions de Rome sur la doctrine qu'on y enseignoit, mais on y pensoit sur toutes choses à entretenir la bonne opinion qu'on avoit dans le monde de la vertu qui s'y pratiquoit et à écouter à la grille toutes sortes de personnes qui s'y présentoient, attirées ou par la réputation de la

(1) Marie-Madeleine de Vignerod, fille de René, seigneur de Pontcourlay, et de Françoise de Plessis-Richelieu, mariée à Antoine du Roure, seigneur de Combalet, créée duchesse d'Aiguillon en 1638, mourut le 17 avril 1675, sans avoir eu d'enfants.

maison ou par la curiosité de la doctrine. Ce qui ne donnoit pas peu d'occupation aux plus savantes des religieuses, qui se faisoient une matière de zèle d'écouter et d'instruire tout le monde, dont le concours étoit grand : ainsy elles étoient obligées de quitter le chœur et les fonctions principales de la communauté pour satisfaire aux occupations que ce zèle prétendu de la nouvelle doctrine leur imposoit : car elles se regardoient comme les apôtres de cet évangile nouveau qu'on introduisoit dans le monde.

La mère Angélique et sa sœur Agnès, qui étoient de bonnes religieuses, qui avoient de l'amour pour la régularité et pour l'observance de leur institut, voyant que la plupart des filles de leur couvent s'émancipoient par les intrigues continuelles où la maison se trouvoit engagée pour soutenir la doctrine qu'on y enseignoit, et considérant combien cela étoit capable de dissiper l'esprit où l'on avoit vécu jusques alors, s'en plaignoient l'une à l'autre et en gémissoient quelquefois dans le secret de leur cœur devant Dieu, disant qu'il ne leur demanderoit point compte de la doctrine de l'évêque d'Ipres ny de celle de Saint-Cyran, mais qu'il leur demanderoit un compte exact et rigoureux de la conservation de l'esprit de leur institut, de l'observation des règles et de la fidélité à leur vocation. Ces deux sœurs, dans l'embarras de conscience où elles se trouvèrent, s'en étant un jour expliquées à sœur Angélique de Saint-Jean, fille de d'Andilly et leur nièce, qui s'étoit encore plus entêtée que toutes les autres et qui soutenoit l'intrigue principale de cette affaire dans la maison, parce qu'elle n'assistoit presque jamais à l'office, se donnant tout entière à cela, elle leur répondit brusquement que la doctrine dont il s'agissoit étoit le fondement de tout le reste, que rien ne pouvoit subsister que par là, qu'il falloit renoncer aux autres affaires et périr plutôt que d'abandonner en celle-cy ce qu'il y avoit d'essentiel à la religion. Cette fille ardente, appliquée, s'entêtant aisément de ses sentiments, qui savoit à ce qu'on dit le grec et le latin, qui lisoit les Pères et entendoit saint Augustin, d'une imagination vive et d'un esprit opiniâtre dans ses sentiments, parce qu'elle étoit attachée à son sens, fut celle qui contribua le plus à soutenir dans le Port-Royal cette nouveauté, dont on vouloit infecter le reste du royaume ; car les mères Angélique et Agnès avoient, avec un fond de religion, plus de solidité dans l'esprit, et elles étoient capables d'écouter la raison et de s'y soumettre, n'étant point sujettes aux emportements de leur nièce, qui étoit d'un caractère outré presque en toutes choses.

Ce prétendu zèle, qu'on entretenoit alors à Port-Royal avec tant de soin pour la publication de la nouvelle opinion, se répandit si fort dans le dehors de la ville que Duhamel, curé de Saint-Merry, traita, environ ce temps-cy, d'une terre à la campagne, de la grande abondance des aumônes qu'il avoit reçues de ses dévotes. Cette terre s'apeloit Balizi; il l'acheta d'une veuve de condition nommée Chazé (1) : et parce qu'il employa l'argent des aumônes, qu'il n'eut pas de peine à détourner à son profit, à cause des sommes considérables qu'il reçut alors, il fut obligé de mettre cette acquisition sous le nom de son confident, nommé Chanlat (2), son voisin, qui demeuroit dans la petite rue Brise-Miche, derrière Saint-Merry. Mais un homme du caractère de ce curé, qui faisoit de ces tours-là, ne pouvoit avoir pour confident qu'un fripon. Ce Chanlat, qui avoit pris chez le notaire la terre de Balizi sous son nom, trouva dans la suite moyen de la retenir pour luy, Duhamel n'ayant pu faire voir qu'elle luy appartenoit : et ce fut par une juste conduite de Dieu que celuy qui avoit dupé ses dévotes, en détournant l'argent de leurs aumônes à son profit, fût luy-même pris pour dupe. Ce fut là un des traits de cette morale qu'on enseignoit à Port-Royal et qu'on vantoit si fort dans le monde. On n'en sut rien toutefois alors dans le public, car Duhamel fut trop sage pour s'en vanter luy-même. Et tout ce qui se fit environ ce temps-là de la sorte et par de tels principes, soit pour la subsistance du party en général, soit pour l'intérêt des particuliers, fut mis à couvert avec toute la sagesse et toute la politique de ceux qui en étoient les chefs. Car, quoyqu'on y fût fort appliqué pour tout ce qui regarde l'intérêt, on ne laissoit pas d'y avoir grand soin de tout ce qui regardoit la réputation, qu'on jugeoit encore plus nécessaire aux affaires que l'abondance qu'on avoit tant de soin d'attirer.

(1) Lée Bochart de Champigny, fille de Jean, premier président au parlement de Paris, et de Lée de Vigny, née en 1598, mariée en 1620 à Henri de la Guette, seigneur de Chazé, veuve en 1648, prit l'habit à Port-Royal en 1658 sous le nom de Lée-Magdeleine, de Sainte-Élisabeth, fit profession le 1er mai 1659, et mourut le 6 décembre 1669. Plusieurs lettres de Saint-Cyran lui sont adressées, si l'on en croit le recueil d'Utrecht (1740).

(2) Nicolas Chanlatte, oncle du docteur Gorin de Saint-Amour, comme nous l'apprend une lettre du docteur Taignier, du 25 septembre 1652, échevin de Paris en 1670, et l'un des directeurs de la Compagnie des Indes orientales, mourut en sa maison, rue Quinquempoix, le 21 janvier 1675, et fut inhumé le lendemain à Saint-Merry, sa paroisse.

LIVRE SIXIÈME.

1652.

A la vérité cette soumission qu'on promettoit aux décisions du pape, dès qu'il auroit parlé, parut peu sincère à ceux qui surent avec combien d'ardeur on pensoit à Port-Royal à faire des conquêtes, à grossir le nombre des prosélytes, qui augmentoit tous les jours, et à se donner du succès par la publication de la nouvelle doctrine. Il semble en effet que ce n'étoit pas assez de bonne foy qu'on portoit au souverain tribunal de l'Église une doctrine pour y être examinée, au même temps qu'on pensoit si fortement à l'établir à force d'argent dans les lieux où elle n'étoit pas connue : comme il arriva au commencement de cette année à Port-Royal, où l'on n'épargna ni dépenses, ni intrigues, pour gagner une maison religieuse dans une petite ville nommée Magny (1), située entre Paris et Rouen, qu'on trouvoit devoir être d'une grande commodité aux affaires du party. Ce dessein parut si étrange à ceux qui en eurent connoissance, et les gens de bien y trouvèrent je ne sais quoy de si mal intentionné, de vouloir abuser un couvent tout entier dans le temps qu'on pensoit à se désabuser soy-même à Port-Royal en consultant à Rome, qu'il est bon d'en faire un détail un peu circonstancié pour reconnoître tout l'égarement de cette conduite.

Le couvent des Ursulines de Magny, se trouvant chargé de quarante-cinq religieuses en l'année 1651, de plus de quarante mille livres de dettes, dont la plupart étoient rentes courantes d'un intérêt qu'il falloit payer ponctuellement, qui montoit à plus de dix mille francs, et n'ayant que deux cents livres pour tout revenu, se trouva accablé d'une manière à n'avoir aucune ressource dans toute l'étendue

(1) Magny, petite ville de l'Ile-de-France, dans le Vexin français, sur la route de Paris à Rouen et à quatorze lieues environ de chacune de ces villes; maintenant chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mantes, département de Seine-et-Oise, et qui compte environ 1,500 habitants; autrefois du diocèse de Rouen, à présent de celui de Versailles.

des voyes humaines pour sortir d'un état déplorable : et pour surcroît de misère la guerre civile, qui étoit si allumée par tout le royaume, augmentoit la cherté des vivres et éloignoit toutes les espérances de secours qu'on pouvoit avoir. Il y avoit près de six ans que ces pauvres filles, dépourvues de toutes choses, gémissoient aux pieds des autels pour demander l'assistance du Ciel dans la nécessité où elles étoient réduites. Mais enfin, pressées par le besoin, elles se résolurent à déclarer leur misère à toutes les personnes qui pouvoient les soulager, lorsqu'il passa par Magny une demoiselle nommée de Moussy, parente de Bernières, maître des requêtes, qui, partie par tempérament, partie par l'intrigue de ses amis, s'étoit alors laissé engager aux sentimens et aux intérêts de Port-Royal. La demoiselle, touchée de ce qu'elle vit dans une visite qu'elle rendit à ces pauvres filles, en fit une peinture assez triste au maître des requêtes, son parent, quand elle fut arrivée à Paris. C'étoit un homme riche et charitable que ce magistrat; il envoya quinze pistoles à cette maison affligée; cette somme fut réitérée quelque temps après, avec assurance d'un secours encore plus considérable. Et passant luy-même avec sa femme (1) pour aller en Normandie, d'où il étoit et où étoient ses principales terres, il fut voir cette désolée communauté, s'informa par luy-même de leurs nécessités, les exhorta d'un air fort chrétien à la souffrance, à l'humiliation et aux autres vertus convenables à leur état, leur recommanda, selon les principes de Port-Royal, le travail manuel, leur déclara qu'étant pauvres elles devoient quitter une partie de leurs observances du chœur pour travailler; que le travail des mains, qu'il leur conseilloit, étoit le premier commandement que Dieu eût fait à l'homme après son péché, de gagner son pain à la sueur de son front; que c'étoit ce qu'il demandoit d'elles dans l'état où elles étoient; qu'elles pourroient envoyer leurs ouvrages à sa femme, lorsqu'elle seroit à Paris, pour les faire vendre aux dames de sa connaissance. Puis, se tournant vers sa femme : « Mon Dieu, ma sœur, luy dit-il, la belle communauté ! Prenons-en soin, je vous en prie, et pensons-y tout de bon. » Ils donnèrent quarante écus en sortant, et, ayant appris que ces pauvres filles avoient besoin de linge, ils leur apportèrent plusieurs pièces de toile à leur retour de Normandie. Et c'est alors que, croyant s'être suffisamment insinué dans l'esprit de toute cette communauté, il leur parla pour la pre-

(1) Anne Amelot, fille de Jacques, seigneur de Carnetin, et de Charlotte Girard, née le 3 septembre 1620, mariée le 8 mai 1638 à Charles Maignart, seigneur de Bernières, mourut à Paris le 12 juillet 1653.

mière fois d'un grand directeur qu'il avoit à leur proposer pour la consolation de toute leur maison, ajoutant que c'étoit un homme puissant en œuvres et en paroles; que, pour luy, n'étant qu'un laïque et qu'un pécheur, il devoit demeurer dans l'humilité et dans le silence pour ce qui regardoit le spirituel, mais qu'il ne connoissoit pas d'homme plus propre à les secourir de ce côté-là que ce grand homme, dont il leur fit un éloge incomparable; il ajoutoit que ses occupations à Port-Royal, dont il étoit confesseur, étoient si grandes que ce seroit une grâce bien particulière s'il vouloit prendre la peine de leur accorder quelque visite; mais que, s'il leur faisoit cette grâce, elles n'auroient autre chose qu'à faire ce qu'il leur diroit, et que tout le bien de cette communauté alloit dépendre absolument de luy. Il ne leur parloit ainsi que pour leur donner une haute idée de cet homme, qu'on différa à leur envoyer pour le faire valoir encore plus par une longue attente. Cependant on avoit soin, pour disposer les esprits à le bien recevoir, d'envoyer de Port-Royal, par lettre de change, cinquante écus tous les mois pour soulager les besoins de cette communauté, qu'on vouloit engager dans les intérêts du party : et, afin que ces secours si fréquents dans de si pressans besoins fussent encore reçus plus agréablement, Bernières, qui avoit commencé à s'ériger en vray père de cette maison, accompagnoit ces aumônes, où il contribuoit, de grandes lettres pleines de bienveillance et de cordialité, où il y avoit toujours quelque trait de louange de Singlin pour le faire désirer encore davantage. Ce fut enfin vers le commencement du mois de novembre de cette année 1652 que ce prophète, annoncé déjà tant de fois et tant prôné à ces pauvres filles, qu'on vouloit surprendre, arriva à Magny pour tâcher de se rendre maître d'une maison qu'on regardoit déjà comme un second Port-Royal entre ces deux villes, Paris et Rouen, et comme le poste le plus important du party par la sûreté du commerce qu'on prétendoit établir. Ce nouveau directeur, après de grandes démonstrations de bienveillance et de charité, voulut se faire passer comme un envoyé de Dieu pour prendre soin du temporel et du spirituel de cette maison : il déclara d'abord qu'on étoit dans le dessein à Port-Royal de payer leurs dettes et de leur donner un nouveau fonds pour les fonder. Ces offres, si honnêtes en apparence, étoient fort intéressées en effet, car on prétendoit se rendre maître du spirituel de la maison par le temporel. Mais il y avoit dans ce couvent un ecclésiastique nommé Nicolas Moussart (1), homme de bien, grand ennemy des

(1) Nicolas Moussart, né au diocèse de Rouen, ordonné prêtre à Paris le 19 sep-

nouveautés qu'on semoit dans le royaume sur la grâce, et qui en avoit donné de l'aversion à ces filles, dont il étoit le directeur; ainsy elles ne se laissèrent point éblouir à l'éclat des promesses que leur fit Singlin, auquel elles avouèrent la crainte qu'elles avoient d'embarrasser leur conscience des opinions de Port-Royal, à quoy tout le monde trouvoit à redire. Singlin répondit qu'à la vérité leur doctrine étoit fort persécutée, mais que la contradiction étoit le caractère ordinaire des œuvres de Dieu; que luy et ses amis étoient entièrement soumis à l'Église, dont ils attendoient la décision, et qu'enfin ce qu'on leur objectoit n'étoit que de pures calomnies. Il prêcha le jour de la Présentation de la Vierge (1), où ceux qui l'entendirent, quoyque capables d'en juger, ne trouvèrent rien que d'orthodoxe, non plus qu'aux autres sermons qu'il fit à la communauté sur la pénitence et sur d'autres sujets. Mais, comme on l'observoit en tout, on remarqua bien du faste et peu de vraye humilité dans tous ses déportements; car il se faisoit servir par deux jeunes gentilshommes bien faits, en qualité de valets de chambre, qui selloient et bridoient son cheval, luy tenant l'étrier tête nue, avec des respects extraordinaires. On remarquoit de la mollesse dans ses habits, de la délicatesse dans son manger et du luxe dans toute sa personne. Il faisoit porter une cassette pleine d'or et d'argent, qu'il répandoit partout avec profusion,

tembre 1637. Les Chroniques de l'ordre des Ursulines, par (la mère) D(e) P(ommereu), Paris, 1676, parlent de ce saint homme et exaltent son mérite et ses travaux. « La plus grande peine de la supérieure étoit de n'avoir pour confesseur de la maison qu'un vieillard de quatre vingts ans; Dieu luy suscita une personne en qui toutes les qualités requises pour ce sacré ministère se rencontroient éminemment. Ce fut M. Nicolas Moussart, un des disciples du vénérable serviteur de Dieu M. Vincent de Paul, instituteur de la congrégation de la Mission. Il recommença charitablement l'office de confesseur, qu'il avoit fait dès l'abord et qu'il exerce encore à présent (1676), essuyant douze ou quinze ans durant des peines et des travaux inconcevables à tous autres qu'à ceux à qui l'expérience apprend les difficultés de la conduite dans les états extraordinaires; de sorte que, sans une vocation très-puissante pour cet employ, il étoit moralement impossible qu'un homme qui n'y avoit nulle obligation, ny nul intérêt, au contraire qui donnoit souvent de sa propre subsistance dans les besoins de la communauté, et qui d'autre part avoit plusieurs occasions d'établir ailleurs sa fortune, pût résister à tant de contradictions qui luy naissoient de toutes parts; car il avoit une guerre continuelle à soutenir du dedans et du dehors et de toutes sortes de personnes. On le calomnia plusieurs fois et en toutes façons auprès des prélats et des supérieurs; et cependant il a toujours paru en leur présence avec la force d'esprit et la générosité de cœur qui accompagnent partout une âme pleine d'innocence et de sincérité, et il a su si bien les informer qu'enfin victorieux il en a obtenu ce qu'il prétendoit et qui étoit nécessaire pour cette communauté. » I, 357,358. C'est en 1642 que Nicolas Moussart était devenu « dès l'abord » confesseur des religieuses; il vivait encore en 1678.

(1) 21 novembre.

faisant l'homme de qualité, disant rarement la messe, et sur les reproches qu'on luy en fit s'excusant sur les dispositions que demandoit un si redoutable mystère. Et quoy que le sujet le plus ordinaire de ses sermons et de ses exhortations fût la pénitence et l'esprit de mortification, il n'en paroissoit aucun trait dans ses actions et dans sa conduite. Sa conversation étoit attrayante, pleine de douceur et de charmes, pour gagner les esprits ; mais il ne put réussir à gagner le cœur du père Moussart, qui sans cesse représentoit à ses filles le péril où elles étoient par les piéges qu'on leur dressoit : et il détruisoit d'une parole tout le progrès que faisoit Singlin par ses douceurs et ses libéralités. Il s'avisa de redoubler ses caresses à l'égard du confesseur, auquel il promit des bénéfices et de grands avantages s'il vouloit aller à Paris et demeurer à Port-Royal, mais en vain : cet homme éclairé d'en haut n'écoutoit rien de ces propositions, prenant la résolution de périr plutôt que d'abandonner une maison que Dieu sembloit luy avoir confiée.

L'envoyé de Port-Royal, rebuté de cette fermeté et ne se sentant pas assez fort pour la vaincre, alla chercher du secours, et, après avoir rendu visite à une abbesse de Normandie de ses amies, il revint quelque temps après à Magny, accompagné de deux autres ecclésiastiques, c'est-à-dire d'un docteur de Sorbonne nommé Guillebert et du curé des Fossés, tous deux dévoués au party, qu'il amenoit pour surmonter la résistance du bonhomme Moussart par les argumens du docteur ou par le bénéfice du curé, qu'on luy présenta. Cette attaque qu'on livroit au confesseur fut accompagnée d'une plus forte qu'on fit à toute la communauté. Singlin offrit de commencer par leur donner une somme de cinquante mille francs qu'une personne de qualité défunte depuis peu leur avoit laissée, d'associer cette maison à Port-Royal, de prendre soin de toutes leurs affaires, pourvu qu'elles consentissent à prendre un confesseur de sa main et à envoyer leur confesseur à Port-Royal, ou à [luy faire] accepter la cure qu'on luy offroit. Ces offres parurent bien charmantes à de pauvres filles dépourvues d'espérance, de toute sorte de secours, et à la veille de périr ou de changer la condition de religieuses en celle de vagabondes, et dans un si pressant besoin qu'il y avoit déjà deux décrets commencés contre elles par leurs créanciers. Mais enfin la grâce de leur vocation et la confiance aux miséricordes de Dieu prévalurent ; elles résistèrent à une si forte tentation, on n'écouta pas ces propositions, et l'on pria Singlin et ses deux collègues de se retirer. Ce qui les confirma dans cette résolution furent les avis

qu'elles reçurent du prieur de la Chartreuse de Gaillon (1), et de deux autres gens de bien (2) qu'elles avoient consultés, qui tous trois leur répondirent qu'il valoit mieux laisser périr la maison que d'écouter les propositions qu'on leur faisoit : ce qu'elles firent avec toute la fidélité que leur inspira la confiance qu'elles prirent en la sainte Vierge en mettant leur maison et leurs personnes sous sa protection par une cérémonie toute particulière. Le jour de la Conception, la communauté fit vœu de reconnoître pour supérieure cette sainte protectrice, de luy dresser des statues en divers endroits de la maison sous le nom de Notre-Dame-de-Grand-Pouvoir, et d'avoir recours à elle dans tous les besoins par tous les hommages que leur dévotion pourroit leur suggérer. L'intention principale de ce vœu fut de demander à Dieu, par les mérites de sa mère, l'assistance contre les ennemis visibles et invisibles de leur maison, et de luy demander un fondateur ou une fondatrice pour rétablir ce monastère.

Jamais dévotion ne se fit avec plus de foy ny ne réussit avec plus de succès. Les jansénistes furent congédiés avec les richesses qu'ils offroient. Le secours ne vint à la maison que par des miracles ; dans les besoins les plus pressants il paroissoit au tour et à la porte des personnes inconnues qui apportoient à point nommé les sommes dont on avoit besoin. Un jour, la dépositaire ayant ramassé tout ce qu'il y avoit d'argent dans la maison et n'ayant trouvé que trente doubles, elle dit à la tourière : « Ma pauvre sœur, voilà tout ce que je possède;

(1) Le prieur de Gaillon était, en 1646 (le 30 avril) et encore en 1662 (le 17 juillet), frère Juste Tapperel (archives du département de l'Eure). Les archives de la Grande-Chartreuse n'ont pu me fournir aucun renseignement sur ce religieux.

(2) *Le P. Senault, de l'Oratoire; Billard, curé de Notre-Dame de Vernon.* R. R. Jean-François Senault, né en 1601 à Anvers, où Pierre, son père, secrétaire du roi et greffier du parlement, un des *Seize*, était exilé, fut reçu par le cardinal de Bérulle dans l'Oratoire. Il en fut élu le quatrième général le 17 avril 1668, et il mourut le 5 août 1672. C'était un bon prédicateur et un écrivain distingué.

Jean Billard apparaît pour la première fois et signe au registre de la paroisse de Notre-Dame de Vernon, comme curé, le 1er janvier 1642. En 1664, le « dixième de juin, à la plus grande gloire de Dieu, pour la paix, union et concorde de Messieurs les ecclésiastiques de Vernon, aux applaudissements des bourgeois et contentement d'un chacun, après plusieurs années de discord et litige au parlement de Rouen entre le chapitre et le curé de Notre-Dame de Vernon, suivant accommodement mutuel et amiable, maître Jean Billard, curé de cette église, a été déclaré et mis en possession de chanoine-curé par M. de Carel de Mursay, doyen, avec les solennités requises » (*Registre de baptême et mariage de la paroisse de Notre-Dame de Vernon*) ; et le 20 novembre 1670, « vénérable et discrète personne, messire Jean Billard, prêtre chanoine curé de l'église collégiale de Vernon, âgé de soixante-dix ans deux mois et demi, a rendu son âme à Dieu, et le lendemain a été inhumé en l'église du grand cimetière de ladite paroisse, par Messieurs du chapitre de ladite église. » (*Registre mortuaire* de ladite paroisse. Archives de la ville de Vernon.)

allez les présenter à la sainte Vierge et la priez de les convertir en pistoles. » Ce que cette fille ayant fait tout simplement, on rappela à même temps la dépositaire pour luy mettre entre les mains trente pistoles, dont on acheta du pain et l'on paya des créanciers auxquels on avoit donné parole de les satisfaire ce jour-là. Une autre fois qu'il n'y avoit rien pour dîner, la messe conventuelle étant finie, on fit une prière à la Mère du Grand-Pouvoir, et il parut au tour un jeune homme fort modeste, qui présenta avec bien de la civilité vingt écus d'or, disant en général qu'il avoit ordre de les apporter sans nommer personne; puis il fit une profonde révérence et se retira si promptement qu'on ne sut d'où il venoit et ce qu'il devint; et de la manière dont la chose se passa, la plupart des religieuses ne doutèrent pas que ce ne fût un ange. Je ne finirois point si je voulois raconter toutes les merveilles dont la sainte Vierge accompagna les faveurs qu'elle fit à cette pauvre maison. J'ay trouvé dans les mémoires que m'en a fournis sœur Marie de la Nativité (1), alors supérieure du couvent, qu'il y auroit des volumes à remplir « de tous les miracles qui se firent par « l'assistance de cette sainte Mère de Grand-Pouvoir, pour tirer cette « communauté de l'extrême nécessité où elle étoit, mais que le plus « grand de tous fut le fondateur envoyé d'en haut, qui, ayant com- « mencé par payer toutes les dettes, fit une fondation de six mille « livres de rente et donna dans la suite plus de cent mille écus à cette « maison, qui, de misérable et affligée qu'elle étoit, devint riche et flo- « rissante comme elle l'est à présent. » Ce fut Charles de Saveuse (2),

(1) Marie Boullart, née en 1597, entra au couvent des Ursulines de Rouen en 1623, prit le nom de Marie de la Nativité, et y fit profession le 8 décembre 1624. L'archevêque de Rouen, François de Harlay, voyant la détresse du couvent de Magny et voulant le relever, lui donna la sœur Marie de la Nativité pour supérieure, le 30 novembre 1649. C'était une religieuse d'une éminente vertu. Ayant pris à cœur la conversion de trois âmes attachées au péché, elle s'offrit à la justice divine pour endurer tout pour elles pourvu qu'elles fussent sauvées; à quelques jours de là il lui vint un cancer au sein, qui au bout de quelques mois amena sa mort. Le jour de saint Ignace, à qui elle avait une singulière dévotion, elle pria instamment qu'on la laissât communier au chœur, quoiqu'elle fût très-mal. « Il y a cinquante ans, dit-elle, que je n'ai point manqué de reconnoître la grâce de ma conversion, arrivée à pareil jour. » Elle mourut en prononçant les saints noms de Jésus, Marie, Joseph, le 17 août 1673. (*Journal des illustres religieuses de l'ordre de Sainte-Ursule*, par la Mère Jeanne de Sainte-Ursule de Cambonnet de la Mothe. Bourg en Bresse, 1684.)

(2) Charles de Saveuses, fils de Louis, seigneur de Rouquinville, et d'Anne de Hellin, né à Amiens en 1595, porta d'abord les armes. Le 5 mai 1617 il entra chez les Carmes déchaussés avec un de ses frères; mais le 20 août suivant son père l'obligea d'en sortir, par arrêt du parlement. Il s'appliqua dès lors à l'étude de la théologie. Ordonné prêtre en 1626, il s'unit aux jésuites pour donner des missions dans les campagnes. Son frère Jean-Robert, conseiller au parlement, ayant été assassiné, il fut contraint de prendre sa charge, au mois de mars 1629, et devint le modèle

conseiller au parlement de Paris, d'une ancienne famille anoblie par la robe et par les armes. La comtesse de Buhy (1), qui est un château proche Magny, étoit sa sœur, et il étoit prieur de Saint-Clair, qui n'est pas loin. Ce fut dans ce voisinage-là que Dieu le prit comme

des magistrats. En 1658 il permuta son prieuré de Saint-Clair-sur-Epte pour un canonicat de la Sainte-Chapelle. « Il avoit, dit l'auteur de sa vie, une liaison particulière avec tous ceux de son temps qui vivoient dans la réputation d'être du nombre des plus grands serviteurs de Dieu. Il étoit intime ami du père Bernard.... Ce saint personnage avoit aussy une tendresse et une estime singulières pour M. de Saveuses, l'ayant choisy pour être l'exécuteur de son testament. Le père Vincent, instituteur et supérieur général de la Mission, avoit pour luy les mêmes sentiments, et leur union étoit si parfaite qu'une même âme sembloit être en deux corps. » (*Vie de messire Charles de Saveuses...* par le R. P. Jean-Marie de Vernon, religieux du tiers-ordre de Saint-François. Paris 1678, ch. XXIII, p. 155). Après avoir exercé la charge de conseiller au parlement pendant quarante et un ans, il mourut le 1er juillet 1670, et fut inhumé le 3 dans l'église des religieuses de l'*Ave Maria*. Si ses confrères les chanoines de la Sainte-Chapelle lui ressemblaient, on comprend les griefs que les jansénistes avaient contre eux et leurs raisons de les signaler à la verve du satirique. Voici en effet ce qu'on lit dans la vie de M. Charles de Saveuses, en termes aussi explicites que le permettaient l'intolérance et la toute-puissance du parti janséniste, qui dominait dans le parlement et dans les ministères, comme il avait dominé dans les ruelles : « On luy nomma un personnage que plusieurs estimoient être dans un haut degré de sainteté, et qu'ils croyoient capable d'y élever les âmes en peu de temps. M. de Saveuses l'ayant consulté, et n'ayant pas trouvé sa doctrine orthodoxe, il se retira aussitost de sa conduite, parce que le moindre ombrage d'erreur... luy estoit odieux et terrible. » (P. 154.) M. de Saveuses « aperçut et pénétra jusques au fond l'importance d'un bruit qui ne faisoit que de naistre, et l'abhorra plus de trente ans devant que le chef visible de l'Église et le vicaire de Jésus-Christ parlât. Il en préjugea les dangereuses suites, qui ont enfin obligé le Saint-Siége d'y remédier par la juste condamnation de ces erreurs.» (P. 160.) « Il avoit tant de respect pour le pape qu'il s'étonnoit de voir des esprits qui eussent des sentimens contraires. Ces questions, qui ont causé tant de troubles parmi les enfans de l'Église luy étoient insupportables. Tout ce qui pouvoit violer tant soit peu l'obéissance que les chrétiens doivent au Saint-Siége le touchoit sensiblement. Il s'est toujours opposé à ceux qui ne s'y soumettoient pas volontiers. » (P. 205.)

(1) Catherine de Saveuses, née vers 1593, mariée à Pierre de Mornay, seigneur de Buhy ou de Buis, neveu du fameux du Plessis-Mornay, sous-lieutenant de la compagnie des gendarmes du roi, mort le 3 février 1637, appartenait à la maison de mademoiselle de Longueville. Loret célèbre volontiers

La sage dame de Buhy,
Près de vous mon meilleur appuy,
Et sa judicieuse fille,
Rare ornement de sa famille;

et il attribue à cette fille l'ordre qu'il avait reçu de composer sa *Muse historique:*

Mademoiselle de Buhy,
A qui j'ay toujours obéy,
Ayant sur moi beaucoup d'empire,
M'a fort enjoint de vous écrire
Tant maintenant qu'à l'avenir.

par la main, en l'année 1655, vers l'octave de la Visitation, pour le mener voir l'extrémité où étoit ce pauvre couvent des ursulines et pour le rétablir. Et jamais les traits les plus particuliers de cette providence, qui est toujours attentive aux besoins des hommes, n'éclatèrent plus visiblement que dans cette occasion, dont la mémoire durera éternellement en ce lieu-là. Ce qu'il y eut de remarquable dans la comparaison que firent ces bonnes filles du secours que les jansénistes et ce grand homme de bien leur donnèrent, c'est qu'on ne les secouroit de Port-Royal que par des vues intéressées; ce n'étoit que pour établir la nouvelle doctrine dans leur maison qu'on leur faisoit du bien, et ce n'étoit que pour les tirer de l'abîme où la nécessité les avoit jetées que leur charitable père, donné de Dieu, les assistoit; il paroissoit dans les aumônes des uns des vues d'une prudence charnelle qui ne les faisoit penser qu'à eux et à l'établissement de leur doctrine, et l'on ne voyoit dans l'autre que les effets d'une charité toute céleste. Les uns ne pouvoient se résoudre à penser aux dettes qu'il falloit payer, regardant ces secours comme quelque chose de trop obscur à des gens qui ne cherchoient que l'éclat; l'autre crut ne pouvoir réussir que par là, sans y chercher de faste ny de vanité; car il ne pensoit qu'à se cacher et les autres ne cherchoient qu'à se montrer. Voylà ce qui passa par l'esprit de ces filles, quand [elles] comparoient les bienfaits des uns et des autres et qu'elles en examinoient les motifs et le principe (1).

Quelques mois après avoir donné au poëte cet ordre,

La vertueuse de Buhy,
Cette officieuse personne,
Si douce, si sage et si bonne,
Et dont l'esprit en vérité
N'est que lumière et clarté,
De la terre étant détachée,
Alla s'enfermer samedi (30 juillet 1650),
A six heures après midy,
Au couvent de Sainte-Marie,

à la Visitation de la rue Saint-Antoine. Malgré la sagesse dont l'a gratifiée Loret, la comtesse de Buhy passait pour une femme bizarre et fantasque. Elle contraignit sa fille à quitter au bout d'un an la Visitation, et lui fit subir une espèce de martyre domestique qui a été décrit dans l'histoire de cette pieuse fille, composée en partie sur les Mémoires fournis par la mère Eugénie de Fontaines. La comtesse de Buhy avait le titre de fondatrice du couvent de Magny, mais elle n'était pas, disait M. de Saveuses, en état de secourir cette maison. Elle mourut en 1668 et fut inhumée le 27 février à Saint-Sulpice. (*Registre de Saint-Sulpice.*)

(1) L'histoire des Ursulines de Magny est racontée en détail dans la *Vie de la mère Eugénie de Fontaines*, p. 116 à 121. Cette aventure n'étant pas à l'avantage du parti, il eut le crédit de faire supprimer cet ouvrage, dont la première édition est devenue très-rare. La seconde édition ne fit plus aucune allusion à ces événements.

Mais ce que ces nouveaux évangélistes tâchoient de faire aux ursulines de Magny, ils le firent aux ursulines de Rouen, qui, dans le besoin où elles étoient, profitèrent de leurs aumônes pendant quelque temps; elles y renoncèrent aussy dès qu'il leur parut dans leurs bienfaiteurs du dessein de les gouverner et de leur inspirer par là les nouveautés qu'on enseignoit à Port-Royal. C'étoit une manière de prêcher l'évangile qui n'étoit en usage que parmy ces gens-là, et qui ne s'est jamais pratiquée par les apôtres et leurs véritables successeurs de persuader la foy à force d'argent et de présents, comme ils firent encore quelque temps après pour s'insinuer dans l'abbaye du Lys, proche Melun, par Benjamin, grand-vicaire de l'archevêque de Sens, cette abbaye étant dans son diocèse, où ils trouvèrent de la résistance par la vigilance de la sœur Marie-Françoise de la Papotière (1), fille d'une grande vertu, qui en étoit abbesse, de même qu'ils en avoient trouvé dans les ursulines de Magny et de Rouen (2).

Je ne say si cette conduite paroîtra bien conforme à celle qu'ils tenoient à Paris et à Rome; car on aura de la peine à comprendre par quel principe ils tâchoient à persuader leur opinion aux autres sans y rien épargner, dans un temps où ils devoient en douter eux-mêmes, puisqu'ils étoient allés consulter le Saint-Siége pour régler leur créance et leurs sentiments par la décision qu'ils luy demandoient. Car enfin cela n'étoit pas fort sincère, particulièrement à des gens qui faisoient profession d'une morale si austère, non plus que la conduite que tenoient à Rome leurs députés, lesquels, faisant imprimer en petit deux tomes de saint Augustin contre Pélage, y ajoutèrent des notes aux marges, qui favorisoient leur doctrine. Le P. Annat, qui y étoit alors assistant de France auprès du général, en ayant eu avis, le fit savoir à François Albissy, assesseur du Saint-Office, lequel s'en étant plaint au pape, l'ordre fut donné de saisir l'impression chez Ignatio Lazara, qui l'a-

(1) Marie-Françoise Lescuyer, fille de René, seigneur de la Papotière, et d'Edmonde de Beaulieu, née le 12 mars 1608, entra par surprise et malgré ses parents à l'abbaye du Lys, où elle fit profession vers 1624, sous le nom de Marie de Saint-François. A la demande de Marie-Marguerite de la Tremoille, transférée à Jouarre en 1638, elle fut nommée abbesse du Lys afin d'y affermir la réforme que cette dernière abbesse y avait établie. La M. Marie de Saint-François mourut en odeur de sainteté le 25 avril 1668. (*Éloges de plusieurs personnes illustres en piété de l'ordre de Saint-Benoît*, par la M. Jacqueline Bouette de Blemur, II, 301-345).

(2) Toutes les tentatives de Port-Royal sur les communautés religieuses de femmes n'échouèrent pas comme celles-ci. Les ursulines de Bazas, qui succombèrent aux artifices dont elles furent l'objet, ont été célébrées dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, où sont surtout relevés la générosité et le désintéressement de la mère Angélique, que l'aventure de Magny peut contribuer à éclairer et à expliquer.

voit entreprise et qui n'étoit pas encore achevée. Les députés de Port-Royal, qui avoient de l'accès auprès du cardinal Spada, chef de la congrégation de *l'Indice*, le surprirent par des plaintes qu'ils avoient artificieusement colorées. « Où est la liberté, luy dirent-ils, s'il ne nous est pas permis de faire imprimer les ouvrages de saint Augustin, pour montrer la conformité de notre doctrine avec la sienne? » Le cardinal, trouvant de l'injustice en ce procédé, qui luy parut avoir l'air d'oppression, parce qu'il n'en pénétroit pas le fond, en informe le pape, lequel répondit au cardinal qu'on l'avoit averty qu'il y avoit du dessein en cette impression affectée. « Car à quoy bon, luy dit-il, imprimer saint Augustin, dont les bibliothèques sont pleines? — C'est en petit qu'ils l'impriment, dit le cardinal, pour le faire voir plus commodément à leurs commissaires, qui pourroient s'effaroucher d'un Saint-Augustin en grand, qu'il faudra souvent consulter, parce que c'est de sa doctrine dont il s'agit ; » ajoutant que ce n'étoit que pour faciliter cette affaire qu'on pensoit à cette édition, et que Sa Sainteté pourroit donner lieu de croire à ces députés qu'elle étoit prévenue contre eux, de leur ôter un moyen si innocent de justifier leur doctrine et de la défendre. Le pape, qui étoit équitable, fit appeler Albissy pour savoir de luy le mystère de cette impression qu'il n'avoit pas approfondy; ce qui ne luy fut pas difficile, ayant luy-même confronté les notes, qui avoient été ajoutées aux marges, avec le texte de saint Augustin, où il n'y avoit nulle conformité, parce que, ces docteurs n'ayant pas eu le front de falsifier le texte de saint Augustin, qu'on auroit aisément vérifié par d'autres éditions, ils avoient falsifié les marges, où ils avoient mis les points principaux de leur doctrine. Il ajouta au pape, pour luy faire mieux comprendre l'artifice de ces gens-là, que, s'il vouloit leur permettre d'imprimer ce traité de saint Augustin sans notes, qu'il leur imposeroit silence, parce qu'ils ne pensoient qu'à surprendre : ce que le cardinal Spada leur déclara de la part de Sa Sainteté. Ils s'en tinrent là, sans aller plus avant ny sans se plaindre davantage, voyant leur dessein découvert. Mais le cardinal, dont ils avoient mal à propos interposé le crédit auprès du pape pour soutenir leur artifice, eut tant de honte de s'être laissé surprendre en cette affaire qu'il fut plus circonspect dans la suite pour ne plus être surpris par des gens si artificieux, et il les traita dans toutes les règles de cette circonspection.

C'étoit aussy le principal caractère de leur conduite que d'imposer à ceux à qui ils avoient affaire, comme ils firent presque au même temps au cardinal Ginetti, dans une visite de civilité qu'ils luy ren-

dirent. Il avoit été choisy du pape parmy les commissaires qu'il destinoit pour connoître de cette affaire, et, ayant demandé à Saint-Amour si leurs parties étoient venues, il luy répondit qu'il voyoit bien qu'ils n'auroient point d'autres parties qui parussent que les jésuites, lesquels employoient tout leur crédit contre la doctrine de saint Augustin pour maintenir celle de Molina; que, pendant que toute leur société étoit assemblée à Rome pour créer un général (1), ils pourroient choisir, et qu'ils avoient d'habiles gens pour se défendre des plaintes qu'on feroit contre eux dans la discussion de cette affaire (2). On ne sut pas alors pour quoy précisément Saint-Amour mit en jeu les jésuites, qui ne paroissoient en aucune façon en cette affaire ny en qualité de parties ny de solliciteurs, et qui ne présentèrent aucune requête dans tout le cours de ce procès, quoyqu'on en voulût à la doctrine de Molina, célèbre théologien de leur compagnie, qu'on attaquoit avec tant de violence. Ce fut peut-être un traité que le P. Annat fit imprimer en ce temps-là, sur la liberté (3), qui donna lieu à Saint-Amour de parler de la sorte. Il est vray que ce père, s'étant rendu redoutable par sa capacité à tous ceux qui s'écartoient des sentimens de l'Église et de la doctrine reçue dans l'école, ne put pas penser à imprimer sur ce sujet, qui étoit le fond de la question de la grâce, sans faire trembler ceux qui vouloient innover sur cette matière. Car, dès qu'on apprit que l'impression de ce livre étoit déjà fort avancée, les députés de Port-Royal coururent au maître du Sacré-Palais (4) pour en arrêter le cours, parce que le pape avoit défendu d'écrire de ces matières sans la permission de la congrégation du Saint-Office. Mais le maître du Sacré-Palais fut bien surpris d'apprendre que cette congrégation avoit déjà donné la permission d'imprimer ce livre et luy avoit ordonné de l'approuver, et il ne put pas se dispenser de le faire, étant dépendant de cette congrégation. Et ce livre ne parut point avec ces éclatantes marques d'une si grande approbation sans attirer les yeux de tous les savants, lesquels trouvè-

(1) Le P. Alexandre Gottifredi, élu, comme nous avons dit plus haut, le 21 janvier 1652, mourut le 12 mars suivant. La congrégation, qui n'était pas encore séparée, procéda aussitôt au choix de son successeur, et le P. Goswin-Nickel fut élu le 17 mars;

(2) Saint-Amour parle de sa visite et de son discours au cardinal Ginetti, « qui applaudit, dit-il, à ce que je luy disois. » (*Journal*, p. 176.)

(3) *De libertate inchoata.*

(4) Vincent Candido, né à Syracuse, le 2 février 1572, d'une famille noble, reçu dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent de la Minerve, en 1593, fut élu vicaire général de l'ordre en 1643 et 1649. Innocent X le nomma maître du sacré palais en 1645. Candido mourut à Rome le 7 novembre 1654. Quoique le P. Échard l'accuse de morale relâchée, les jansénistes n'ont pas laissé de l'insérer dans leur Nécrologe.

rent en cet ouvrage de grands préjugés contre la nouvelle doctrine.

Rien aussy ne fut plus sensible aux députés de Port-Royal que cette impression avec l'approbation de la congrégation du Saint-Office, parce qu'il contenoit une doctrine qui renversoit les principes de celle qu'ils venoient défendre et qu'ils prétendoient établir. Et la chose les toucha si fort que Saint-Amour, dans la première audience que le pape donna aux députés ses collègues (1), ne put s'empêcher d'en faire ses plaintes à Sa Sainteté comme d'un attentat à ses ordres, ayant défendu d'imprimer sur ces matières, en déclamant fortement contre l'assesseur du Saint-Office, Albissy, et contre les jésuites, qui tâchoient à surprendre Sa Sainteté par des voyes injustes et à engager le Saint-Siége à entrer dans les sentimens de leur société par ces approbations mendiées. Le pape luy répondit qu'il se trompoit fort de penser que ce qui s'imprimoit à Rome par l'approbation de la congrégation du Saint-Office, ou par la permission du maître du Sacré-Palais, fût les sentimens, du Saint-Siége. Mais, ayant appris que cette impression s'étoit faite dans les formes, il n'eut pas fort bonne opinion de ce docteur qui commençoit à luy rompre la tête si mal à propos par des plaintes contre un de ses officiers auquel il se fioit beaucoup à cause de la longue expérience qu'il avoit de sa fidélité, et venoit déclamer contre un livre muny de toute l'autorité du Saint-Office parce qu'il étoit capable de découvrir l'artifice dont on soutenoit la nouvelle doctrine. Mais ce docteur luy parut encore bien plus impudent quand il voulut s'ingérer de luy donner des avis sur la manière dont il devoit se comporter dans le jugement de leur affaire par le plan de la conduite que Clément VIII avoit tenue dans le différend des jacobins et des jésuites; qu'on avoit délibéré près de cinq ans sur cette affaire sans que le pape se fût jamais trouvé en aucune des congrégations, et que pendant la délibération des consulteurs il étoit allé à Ferrare, l'année 1598, pour le recouvrement de ce duché, et que les congrégations continuoient pendant son absence; prétendant ôter à Sa Sainteté par cet exemple la pensée de s'appliquer à cette affaire, dont on eût été bien ayse de luy dérober la connoissance, pour avoir des ressources dans un jugement qui ne seroit pas favorable. Le pape, qui étoit d'un caractère à ne pas se laisser surprendre, pénétra le dessein du docteur et se moqua de son avis, faisant tout le contraire de ce qu'il luy proposoit. Car tout le mystère de la députation, dont Saint-Amour avoit le secret, alloit à donner au jugement qu'on demandoit le tour de

(1) Le 21 janvier 1652.

celuy que Clément VIII avoit donné à l'affaire *de Auxiliis*, parce qu'on espéroit par là qu'on ne la termineroit jamais, en y mêlant les disputes dont on prétendoit embarrasser les délibérations pour éluder le jugement qu'on craignoit à Port-Royal. Car ceux qui en étoient les chefs ne demandoient que d'être tolérés, et point d'être jugés, comme j'ay déjà remarqué et ce qu'on ne peut assez redire, parce qu'en cela consistoit tout le secret de la députation de Port-Royal et toute l'intrigue de la cabale.

Les députés firent une nouvelle tentative auprès du pape par l'ambassadeur de France (1) pour empêcher l'impression du livre du P. Annat, qu'ils craignoient; dont Sa Sainteté choquée se plaignit à l'ambassadeur de l'injustice de ces docteurs, qui s'émancipoient à contrôler l'ordre et la discipline des impressions qui se faisoient dans Rome et prétendoient la réformer; il luy ajouta que ce livre avoit été vu par le maître du Sacré-Palais, que la congrégation du Saint-Office y avoit donné son approbation, que toutes les cérémonies ordinaires y avoient été observées, et que ce seroit renverser la police établie pour l'impression des livres que d'arrêter celle-là; qu'il étoit fatigué d'en entendre parler davantage (2). Ainsy il leur convint de prendre patience sur cela, comme leur conseilla l'ambassadeur. Il est vray que, quoyqu'il ne se fît encore rien pour l'affaire qui les avoit attirés à Rome, ils n'y perdoient pas tout à fait leur temps; car, outre qu'ils rendirent visite à tous les cardinaux, depuis la fin de décembre qu'ils arrivèrent jusques au mois de may, en attendant les autres députés leurs parties, ils eurent soin de voir assez assidûment certaines personnes qui se distinguent en ce pays-là par leur capacité et s'y rendent nécessaires dans les congrégations qui se tiennent pour les affaires de la religion, sur lesquelles on a coutume de les consulter : ce qui donne un si grand poids aux délibérations qui s'y font. Car quoyque toute la science du monde ne se trouve pas d'ordinaire dans le sacré collége des cardinaux, où les papes sont obligés d'élever des sujets aussy bien pour le mérite de la vertu et de la naissance que pour celuy de la doctrine et de la capacité, pour donner à un corps si illustre de l'autorité par tout ce qu'il y a de grand dans les choses humaines, on peut toutefois dire qu'il n'y a point de tribunal dans

(1) Le 20 février 1652. (*Journal de Saint-Amour*, p. 192.).

(2) L'ambassadeur, d'après le *Journal* de Saint-Amour, serait revenu à diverses reprises sur cette impression, entre autres le 23 février et le 28 mars. La réponse du pape fut toujours la même ; on peut vérifier le résumé qu'en donne le P. Rapin aux récits de Saint-Amour, *Journal*, p. 193, 201.

le monde où l'on ait soin d'éclaircir les affaires qui s'y traitent avec plus d'attention, et où les secours soient plus grands pour juger dans toute la certitude dont l'esprit peut être capable. Car, outre que Dieu a promis à son Église ses lumières dans les choses de foy et une espèce d'assistance infaillible, on a soin de faire préparer les matières dont on consulte le Saint-Siége par les plus habiles théologiens de l'Europe, qui se trouvent d'ordinaire à Rome dans les ordres religieux, où les premiers postes sont toujours remplis par tout ce qu'il y a de plus grand mérite en chaque ordre. Les cardinaux que le pape occupe dans les congrégations ont chacun leur théologien, dont ils prennent les instructions pour s'éclaircir des affaires, de sorte qu'on ne juge de rien qu'avec une parfaite connoissance de ce qu'on juge: et comme les décisions que rend le Saint-Siége doivent être essentiellement immuables et éternelles, rien ne s'y juge qu'avec toute la sagesse et toute la maturité dont des hommes sont capables.

Ce fut particulièrement à ces sortes de savants auxquels les députés jansénistes pensèrent à faire leur cour pendant ces quatre premiers mois qu'ils n'eurent rien à faire, pour se les rendre favorables. Et parmy les autres qu'ils cultivèrent, il y en eut trois ou quatre auxquels ils s'attachèrent davantage pour certains intérêts particuliers. Le P. Luca Vadingo, religieux de l'ordre de l'Étroite-Observance; le P. Raphael Aversa (1), clerc régulier du couvent de Saint-Laurent *in Lucina;* le P. Ubaldin (2), clerc régulier d'un autre couvent, et le P. Hilarion Rancati, abbé de l'ordre de Saint-Bernard et supérieur du couvent de Sainte-Croix de Jérusalem. Vadingo étoit un homme assez singulier dans ses sentiments et d'un caractère propre à s'entêter des nouvelles opinions sous prétexte de la doctrine de saint Augustin; ainsy il ne fut pas difficile à Saint-Amour de le gagner par les amis qu'il avoit auprès de luy et par ses civilités; car il le consultoit comme un oracle. Aversa étoit amy du P. Thomasi Lolli (3), confesseur du pape, du

(1) Raphaël Sangro, né en 1588 à Aversa, dont il prit le nom, fut reçu dans l'ordre des clercs réguliers mineurs par saint François Caraccioli. Il fut élu: quoique jeune encore, assistant général, et le 27 décembre 1643 général de sa congrégation. Il refusa les évêchés de Nocera et de Nardo, et mourut le 10 juin 1657.

(2) Gentile Ubaldini, né à Urbino, fut reçu au noviciat des somasques à Rome sur la fin de décembre 1615 et y prit le nom d'Augustin. Il fut nommé visiteur apostolique de la congrégation des Écoles-Pies en 1643 et prit la défense de saint Joseph Cazalanz. Il mourut vers 1652. Saint-Amour le donne pour général des Somasques, et assure qu'il était grand ennemi des jésuites et de leurs doctrines (p. 120), très-subtil et fort vigoureux (p. 154).

(3) Donat-Antoine Lolli, fils de Jules et de Laure Marchetti, né à Agnone, dans les Abruzzes, le 20 juillet 1586, prit en entrant dans l'ordre des clercs réguliers mineurs

même ordre et du même couvent; il y avoit lieu d'espérer qu'on pourroit gagner le confesseur en gagnant le P. Aversa, son amy. Les deux autres, Ubaldin et Rancati, devinrent favorables à ces docteurs, ou par leur propre prévention, ou par les caresses de Saint-Amour, qui les cultiva fort. L'assiduité, les flatteries, les honnêtetés de ces docteurs de Paris, suivis d'estaffiers, dans un équipage assez leste, éblouirent un peu ces bons pères; car c'est une espèce de mérite à Rome que d'y être bien suivy et d'y faire de la dépense, comme faisoient ces députés, auxquels rien ne manquoit de ce qui pouvoit contribuer à attirer les yeux sur eux; et j'appris, étant à Rome, qu'Innocent ayant eu la curiosité de savoir le détail de leur dépense, dont tout Rome fut choquée, il trouva sur les mémoires des banquiers qu'ils avoient touché la somme de quarante mille écus pour leur dépense et pour leurs présents, qui furent répandus partout avec profusion.

On gagna aussy le général des augustins par l'intérêt qu'on luy représenta qu'il devoit prendre en la doctrine du patron et du fondateur de son ordre, dont on luy dit qu'il s'agissoit; et l'on gagna celuy des dominicains par les considérations du différend qu'ils avoient eu autrefois avec les jésuites, sous Clément VIII et sous Paul V, en la dispute *de Auxiliis*, qu'on faisoit revivre en cette affaire. Mais l'engagement de ce dernier parut bien plus grand que celuy de tous les autres, par la hardie démarche qu'il luy fit faire. Ce général ayant à présenter au pape les œuvres d'Albert-le-Grand, le plus savant homme sans contredit de tout leur ordre, nouvellement imprimées, en six volumes, à Lyon, par un dominicain (1), pour faire mieux les honneurs de son présent, il se fit accompagner par le P. Fani (2),

le nom de Thomas, par dévotion pour saint Thomas d'Aquin. Il eut l'avantage de faire son noviciat sous saint François Caraccioli, à Rome, où on l'avait envoyé pour le soustraire aux persécutions de sa famille. Étant supérieur du collége de Sainte-Agnès à Rome, il fut choisi par le cardinal Pamphili pour confesseur. Celui-ci, devenu pape sous le nom d'Innocent X, le nomma en 1654 évêque de Cyrène *in partibus infidelium*, malgré ses résistances. Thomas Lolli mourut à Rome le 25 septembre 1666.

(1) *Pierre Jameny*. R. R.— Jammy, né en Languedoc, entra jeune dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent de Toulouse, où il professa en 1632 la théologie. En 1647 il fut appelé à Grenoble et il y mourut en 1665. Il a imprimé à Grenoble, en 1658 et 1659 (in-12): *Veritates de auxilio gratiæ... quas defendunt theologiæ Gratianopolitanæ candidati*, etc. Son édition des œuvres d'Albert le Grand, Lyon, 1651, forme 21 vol. in-fol.

(2) Vincent Fani, né à Viterbe, entra jeune dans l'ordre de Saint-Dominique et fut désigné en 1654 comme compagnon du P. Vincent Candido, maître du sacré-palais, et en 1664 secrétaire de la congrégation de l'Index. Il vivait encore en 1670. Il était, au sentiment de Saint-Amour, spirituel, vif et clairvoyant dans les matières de

compagnon du maître du Sacré-Palais, et par les pères les plus considérables du couvent de la Minerve. Le présent ayant été reçu assez agréablement, ce général s'émancipa à demander à Sa Sainteté qu'avant de procéder à l'affaire des docteurs de Paris elle ordonnât qu'on reprît les choses où elles avoient été laissées par Paul V, parce que ce pape, aussy bien que Clément VIII, avoit jugé bien des choses en faveur de son ordre, qui pourroient servir de préparation au jugement de l'affaire présente; ajoutant que ses religieux avoient toujours été demandeurs en cette affaire et qu'on vouloit les rendre défendeurs, qu'il espéroit de la justice de Sa Sainteté qu'on auroit égard à leurs intérêts, qui étoient fort mêlés à celuy de ces docteurs, et qu'on les écouteroit. A quoy le pape répondit sèchement qu'il ne devoit pas espérer qu'on fît revivre cette dispute ny qu'on entrât en aucune façon dans l'affaire *de Auxiliis*, dont il ne s'agissoit nullement (1). On prétend que, le général des augustins ayant fait la même demande au pape, Sa Sainteté luy fit aussy la même réponse. Mais les députés de Port-Royal ne laissèrent pas de compter beaucoup sur cette déclaration; quelque mal reçue qu'elle fût du pape, on en fit des trophées à Paris sur les lettres qu'en écrivit Saint-Amour, et le party devint si présomptueux à Port-Royal de se voir grossy des prétendus suffrages de ces deux généraux, par l'intérêt qu'ils voulurent bien prendre en cette affaire, que ce fut peut-être sur la nouvelle qu'on y reçut de la manière dont ces deux chefs d'ordres se déclaroient qu'on répondoit déjà de la soumission qu'on rendroit aux décisions du Saint-Siége, parce qu'on ne doutoit pas du succès, après cette déclaration.

Dans le commencement de la seconde guerre de Paris, l'abbé Fouquet (2), qui s'étoit tout à fait attaché à la fortune du cardinal Mazarin, jugeant bien qu'il alloit devenir plus puissant que jamais, luy proposa un moyen de détacher le parlement de Paris du party

la grâce et rempli de très-sincères et très-droites intentions. (*Journal*, p. 114.)

(1) Le général des dominicains fit cette proposition au pape le 4 mai. La première congrégation des consulteurs chargés d'examiner les cinq propositions avait dû avoir lieu le 14 avril; mais le commissaire du Saint-Office, sous divers prétextes qu'il allégua au cardinal Roma, parvint à faire différer cette réunion : ce qu'il fit avec dessein, dit Saint-Amour, non-seulement de faire en sorte que les qualificateurs eussent plus de loisir de se préparer à bien faire, mais aussi pour donner temps à son général (le commissaire du Saint-Office était dominicain) de faire au pape la supplique dont je viens de parler. (*Journal*, p. 211.)

(2) Basile Fouquet, fils de François, vicomte de Vaux, et de Marie de Maupeou d'Ableiges, d'abord trésorier de Saint-Martin de Tours, puis abbé de Noaillé et de Barbeaux en 1651, renonça en 1656 à ses abbayes, et mourut le 31 janvier 1689.

des princes en le transférant à Pontoise ; le procureur général (1), son frère aîné, fut le premier auteur de cet avis, qu'il fit proposer au cardinal par l'abbé, qui étoit alors son homme de confiance. Le président Le Coigneux fut gagné par la promesse d'une survivance de sa charge pour son fils (2), le président de Novion par une pension considérable pour un de ses enfants sur l'évêché de Beauvais, qu'on donna à l'abbé de Busenval, son cousin-germain ; les autres furent attirés par d'autres espérances que le procureur général leur proposa de la part de la cour : et on assembla environ douze ou treize officiers, tant présidens que conseillers, avec quelques avocats, dont on forma un parlement qui fut érigé par arrêt du conseil (3), par lequel le parlement de Paris fut interdit. Les gens qui vouloient se déclarer pour la cour alloient à Pontoise : et ce fut par là que l'abbé de Bourseys s'insinua dans les bonnes grâces du cardinal Mazarin. On ne sait pas bien s'il s'avisa de son chef de prendre ce party-là ou s'il fut choisy de Port-Royal pour en être le résident à la cour, où, dans la révolte presque générale de tout le royaume, on espéroit profiter de la conjoncture présente pour gagner l'esprit du cardinal, qui recevoit assez favorablement tous ceux qui se déclaroient pour luy dans un temps où les villes et les provinces se déclareient contre. L'abbé de Bourseys n'étoit pas un homme agréable de sa personne, mais il étoit savant, et dans le peu de gens capables qui se trouvoient alors à la cour, lorsqu'elle étoit à Pontoise ou à Saint-Germain, il n'eut pas de peine à se distinguer et à trouver moyen de s'introduire auprès du cardinal par cette distinction ; il trouva même des gens amis du marquis et de la marquise de Liancourt, dont il étoit domestique, qui parlèrent de luy comme d'un homme fort intelligent dans la doctrine de saint Augustin. Il est vray aussy que, rien n'étant plus à la mode, le cardinal, qui n'étoit pas fort occupé de sa cour, alors peu nombreuse, eut le loisir et même la curiosité de s'informer du fond de cette affaire, et s'il étoit vray en effet que les propositions

(1) Nicolas Fouquet, né à Paris en 1615, surintendant des finances, célèbre par sa disgrâce et sa prison, marié d'abord à Marie Fourché, dame de Quehillac, et en secondes noces à Marie-Magdeleine de Castille-Villemareuil, mourut le 23 mars 1680.

(2) Jacques Le Coigneux, marquis de Morfontaine, fils aîné de Jacques, marquis de Belabre, et de Marie Cerisier, conseiller au parlement le 18 juin 1646, président aux requêtes le 8 octobre 1648, président à mortier le 21 août 1651, marié à Marie d'Aloigny, veuve de Jean de Ponteves, comte de Carces, mort le 25 avril 1686, inhumé le 25 à Saint-Germain l'Auxerrois.

(3) L'arrêt est du 31 juillet 1652 ; il fut publié à Pontoise le 7 août et enregistré le lendemain.

dont il s'agissoit et qui faisoient tant de bruit fussent dans saint Augustin. L'abbé, qui s'étoit remply la tête de cette imagination-là par l'étude qu'il avoit faite de ce Père et par la persuasion qu'il en avoit prise à Port-Royal, où il n'y avoit rien de plus étably que cela, répondit au cardinal, avec toute l'assurance d'un docteur entêté, qu'il n'y avoit que ceux qui n'avoient jamais lu saint Augustin lesquels en doutassent. Le cardinal repartit : « Si cela est, Rome ne décidera rien sur les propositions, parce qu'on y considère trop saint Augustin, et les jésuites y ont aussy trop de crédit pour qu'on y prononce quoy que ce soit au désavantage des deux partis. » Il parloit en homme sage, mais il étoit trop mal informé sur les instructions de cet abbé, si prévenu du mérite de l'opinion nouvelle, pour parler correctement. L'abbé eut encore d'autres audiences du cardinal (1), dont il profita peut-être assez pour luy faire connoître sa capacité, mais pas assez pour luy faire estimer sa doctrine, dont il eut toujours un grand mépris, ou par complaisance envers la reine, qui ne pouvoit souffrir ces nouveautés, ou par indifférence pour ces questions-là, dont il n'avoit des connoissances que fort superficielles : et la Fronde qui faisoit revivre les anciennes cabales contre luy, en en suscitant de nouvelles, luy donnoit aussy bien d'autres affaires.

Il est vray que, dans la chaleur de cette seconde guerre civile, qui fut bien plus ardente que la première par la diversité et par l'importance même des intérêts dont elle fut animée, chacun reprit bientôt ses premiers égaremens et ses animosités. Le cardinal de Retz, irrité de ce qu'ayant excité la première guerre, dont il fut pour ainsy [dire] le principal auteur, elle s'étoit terminée sans luy, ne pensa qu'à se rendre maître de l'esprit du duc d'Orléans pour faire durer celle-cy tant qu'il luy plairoit. Il se servit pour y réussir de toutes les personnes agréables à ce prince, c'est-à-dire de la princesse sa fille aînée, Anne-Marie-Louise de Bourbon de Montpensier (2), de la

(1) L'abbé de Bourzeis, après le transfèrement du parlement, n'aurait pas eu beaucoup de temps à Pontoise pour avoir plusieurs audiences du cardinal Mazarin, qui quitta la cour le 19 août et sortit encore une fois de France; aussi, malgré ce que dit notre historien à la fin de ce livre, il semble que l'abbé de Bourzeis accompagna ce cardinal à Bouillon, et Lagault écrivait de Rome, le 14 octobre 1652 : « Je vous prie de « prendre la peine de saluer M. Le Moyne de ma part et de luy dire qu'il fasse en « sorte que, par le moyen de Monsieur de Meaux, M. le chancelier prenne garde « que l'abbé de Bourzeis, qui, à ce qu'on nous a appris, *est auprès de M. le cardi-* « *nal* Mazarin, ne nous fasse pas faire quelque coup fourré à la cour. Nous ferons tout « ce que nous pourrons icy pour nous en parer. »

(2) Anne-Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier,

duchesse de Chevreuse, du marquis de Chavigny, de l'abbé de la Rivière et du garde des sceaux de Châteauneuf, qui conspiroient tous d'un même esprit à faire valoir auprès du duc le cardinal de Retz, encore plus qu'il ne valoit par luy-même; et, pour l'embarquer davantage dans le dessein de cette nouvelle guerre, on luy faisoit des comparaisons du génie du cardinal Mazarin avec le sien, auquel on donnoit sans façon la préférence. Le cardinal de Retz, qui se sentoit porté par la duchesse de Chevreuse et par sa cabale auprès du duc d'Orléans, par des éloges perpétuels de sa capacité pour le gouvernement qui l'établissoient fort dans l'esprit de ce prince, afin de répondre aux bons offices que lui rendoit la duchesse, inspiroit sans cesse au duc qu'on ne pouvoit pas s'assurer du prince de Condé pendant qu'il différeroit la conclusion du mariage du prince de Conty, son frère, avec mademoiselle de Chevreuse (1), qu'on faisoit languir par des négociations. Le duc d'Orléans pressa le prince de Condé de conclure cette affaire, luy disant que la cabale de la duchesse de Chevreuse ne pouvoit prendre de confiance en luy que par là. L'affaire se réchauffa; le prince de Conty envoya Montreuil, son secrétaire, à Rome pour demander au pape permission de retenir les fruits de ses bénéfices à la concurrence de cent mille écus, afin de soutenir sa qualité en se mariant. Le pape fit espérer à l'envoyé du prince quelque sorte de satisfaction si le mariage se concluoit, se souvenant toujours des obligations qu'il avoit au feu prince de Condé, qui avoit appuyé son exaltation dans le conseil du roy contre l'avis du cardinal Mazarin, qui ne vouloit pas qu'on le reconnût.

Quoyque la réponse du pape fût favorable, le mariage prétendu ne se fit pas : le prince de Condé, voyant que le cardinal de Retz prenoit un grand empire sur l'esprit du duc d'Orléans, et que par là il se rendoit maître des affaires, ne put se résoudre à se fier à luy après ce qui s'étoit passé entre eux deux : et il ne luy fut pas difficile de dégoûter son frère de ce mariage en luy faisant entrevoir ce qui se disoit dans le monde de la petite de Chevreuse et du cardinal de Retz, de Noirmoutier et de quelques autres. Mais la demoiselle étant tombée malade de la petite vérole, elle fut emportée en peu de jours (2) : et les mesures que le cardinal de Retz prenoit par

fille de Gaston, duc d'Orléans, et de Marie de Bourbon, née le 29 mai 1627, morte sans alliance le 5 avril 1693.

(1) Charlotte-Marie, demoiselle de Chevreuse, fille de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, et de Marie de Rohan, née en 1627, morte le 7 novembre 1652.

(2) Il y a une assez grande confusion dans ces divers événements, dont quelques-uns sont de l'année 1651. Montreuil en effet était mort au mois d'avril de cette année.

ce mariage, pour s'assurer du prince de Condé, dont on se défioit, se trouvant rompues, on chercha d'autres voyes pour prendre les sûretés qu'on jugeoit nécessaires avec ce prince, qui ne se laissoit pas aysément gouverner. On jeta les yeux sur le comte de Chavigny, qui se vantoit d'avoir part en sa confiance. En effet il s'étoit insinué dans les bonnes grâces du prince, qui le trouva dans la même animosité que luy envers le cardinal Mazarin, dont ils cherchoient à se venger l'un et l'autre : cet intérêt commun fit une si grande liaison entre eux qu'on crut ne pouvoir engager tout à fait le prince de Condé dans les intérêts du duc d'Orléans et dans l'entreprise de cette seconde guerre que par Chavigny. Le cardinal Mazarin, qui avoit des espions dans toutes les cabales, lesquelles se formoient contre luy, en fut averty : il fit faire des propositions d'accommodement avec ce comte par l'abbé Fouquet ; le prince le sut, il s'en plaignit. Chavigny eut encore l'adresse de l'amuser par des protestations nouvelles de fidélité à son service, luy représentant qu'après les traitemens du cardinal il seroit le plus imprudent de tous les hommes s'il pouvoit encore se fier en luy. Il disoit vray dans le fond, et le prince, qui avoit le sens droit, le jugeoit ainsy; mais, du caractère d'esprit dont étoit Chavigny, il étoit difficile de s'assurer de luy, parce que sa légèreté naturelle luy faisoit prendre des desseins et des partis mêmes directement opposés les uns aux autres, ce qui fut la cause de sa perte. Car enfin, vaincu par ses propre irrésolutions, regardant le party des princes comme une hydre à plusieurs têtes où chacun vouloit être le maître, embarqué peut-être par les conseils de ses amis de Port-Royal qui ne cherchoient qu'à se bien mettre dans l'esprit du ministre, ou lassé enfin des intrigues qu'il remarquoit dans les différentes cabales dont la Fronde étoit composée, il écouta une seconde fois des propositions que le cardinal Mazarin luy fit faire par l'abbé Fouquet, qui se mêloit partout et qui étoit alors son espion et son agent le plus affidé ; l'abbé, par malice concertée apparemment avec

La rupture du projet de mariage du prince de Conti avait été annoncée à M^me^ de Chevreuse le 4 du même mois. Chavigny avait été rappelé dans le conseil quelques jours auparavant. C'était un des gages que la reine donnait à Condé en le séparant de la Fronde. Mazarin était encore à Bruhl alors (avril 1651) ; le coadjuteur n'était pas cardinal, et à la suite de ces diverses circonstances il s'était retiré à l'archevêché de Paris *pour y siffler les linottes*. Il ne quitta cette grave occupation que pour entrer dans les intérêts de la reine, se mettre en lutte avec Condé et le faire sortir de Paris (6 juillet 1651). Chavigny n'était pas resté longtemps en crédit auprès de la reine, et pour soutenir sa fortune il s'embarrassa dans les intrigues, dont va parler notre auteur, qui amenèrent la mort de ce ministre.

le cardinal, avertit le prince de Condé. Le prince alla aussitôt le dire au duc d'Orléans, qui, ayant envoyé quérir Chavigny, avec ordre de les venir trouver au plus tôt à Luxembourg, ils le traitèrent tous deux, quand il fut venu, avec tant de mépris et d'indignité que le pauvre comte, accablé de confusion, pénétré de chagrin, desséché par le régime de Cornaro qu'il pratiquoit depuis quelque temps, tomba malade dès qu'il fut de retour chez luy et mourut en peu de jours, méprisé de tous les partis qui régnoient alors et de ceux dont il avoit le plus été considéré. Voicy ce qui arriva de particulier dans sa maladie, et ce que j'ay su de la comtesse (1) sa femme après sa mort.

Sa maladie commença (2) par une fièvre violente accompagnée de redoublemens réglés et d'autres fâcheux accidens. Le danger se déclara dès le quatrième jour (3); il le sentit luy-même, par l'état où il se trouva; il fit appeler sa femme pour luy dire qu'il vouloit se confesser, voulant la prévenir pour adoucir ses frayeurs en témoignant de ne pas s'effrayer luy-même. La comtesse avoua qu'elle eut de la joie du dessein de son mary, parce qu'il n'avoit pas communié à Pâques, ainsy que cela se pratiquoit à Port-Royal, où l'on faisoit une maxime de s'éloigner des sacremens. Sa femme le loua de prendre cette résolution de luy-même dans l'état où il étoit, et luy dit que, s'il vouloit, elle enverroit quérir le curé de Saint-Paul, qui étoit sa paroisse ; il luy demanda du temps jusques au lendemain pour y penser. Mais sa résolution étoit prise ; il ordonna à son premier valet de chambre de luy faire venir Singlin, son directeur secret, car il ne s'étoit pas encore déclaré qu'il se confessât à luy. Singlin vint du matin et le confessa sans qu'on en sût rien dans la maison (4). Dès que la comtesse fut éveillée elle envoya son valet de chambre pour savoir comment son mary avoit passé la nuit ; on luy répondit que Singlin, confesseur des religieuses de Port-Royal, étoit enfermé avec

(1) Anne Phelypeaux, fille unique de Jean, seigneur de Villesavin, comte de Busançois, et d'Isabelle Blondeau, née en 1611, mariée en 1627 à Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny, mourut le 3 janvier 1694 et fut inhumée le 5 à Saint-Paul. (*Reg.* de cette paroisse).

(2) Le 1er octobre 1652.

(3) Le 4 octobre.

(4) Le récit janséniste ne va pas si vite en besogne et recule les circonstances. Singlin serait venu une première fois le samedi 5 octobre; et le lendemain, dimanche, il serait revenu pour confesser le malade; à cette fin il s'était muni, remarque avec soin M. Sainte-Beuve, qui eût été un grand hiérarque, de la permission de M de Saint-Paul. Cette permission, d'après le texte même de la lettre du docteur Sainte-Beuve, qu'on trouvera à la fin de ce volume, doit paraître problématique.

luy pour le confesser. Elle se lève, se fait habiller à demy par ses femmes pour aller entendre la messe en sa chapelle domestique, parce qu'il étoit fête. Vers le milieu de la messe le comte envoye un de ses valets de chambre pour prier sa femme de le venir trouver; elle répondit que, s'il n'étoit pas tout à fait pressé et qu'il pût souffrir qu'elle entendit la messe tout entière, il luy feroit plaisir. On luy dit qu'elle le pouvoit parce qu'il paroissoit avoir envie de dormir. Après la messe la comtesse descendit dans l'appartement de son mary, le trouve assoupy, ce qui l'obligea à se retirer pour achever de s'habiller et le laisser un peu en repos; mais quand elle revint il n'étoit plus temps; le transport s'étoit fait au cerveau, il avoit perdu le jugement, et il mourut le huitième (1) jour de sa maladie.

Trois jours après la mort, Goulas (2), secrétaire des commandemens du duc d'Orléans, amy commun de Messieurs de Port-Royal et de la maison de Chavigny (3), vint voir la comtesse pour l'avertir qu'elle ne fût pas en peine de quelques papiers que son mary avoit mis entre les mains de son confesseur en mourant : elle demande ce que c'est; Goulas ne put luy dire, parce qu'en effet il ne le savoit pas ou il ne le jugea pas à propos. La comtesse s'informe des valets de chambre. L'un d'eux répondit que son maître se leva dans la nuit du quatrième au cinquième jour (4), alla en son cabinet, prit des papiers liés d'un ruban jaune qu'il mit sous son chevet, et qu'il ne savoit pas ce qu'il en avoit fait, s'il ne les avoit donnés à son confesseur, qui fut longtemps avec luy. La dame en fut alarmée, se souvenant de quelle importance étoit la liasse des papiers au ruban jaune; car elle la connoissoit fort bien, ayant toujours gardé cette liasse dans la même cassette où elle gardoit ses pierreries, comme ce qu'il y avoit de plus précieux dans la maison, parce qu'il y avoit pour environ onze cent mille francs d'effets dans ces papiers en obligations ou billets de l'épargne. Et comme la comtesse prioit souvent son mary

(1) Le onzième (11 octobre 1652).

(2) Léonard Goulas, seigneur de Ferrières, fils de Paul, conseiller au Châtelet, et de Magdeleine de Repichon, conseiller du roi et secrétaire des commandements du duc d'Orléans, né à Paris le 2 octobre 1594, mourut à Paris le 19 juillet 1661. Nicolas Goulas, qui figure au Nécrologe, était son cousin-germain, et il avait une parente religieuse à Port-Royal.

(3) Mazarin refusait d'appuyer auprès du duc d'Orléans le crédit de Goulas, qu'il trouvait trop dépendant de Chavigny, et Omer Talon remarque que le secrétaire des commandements de Monsieur était en effet ami, commensal et comme domestique de Chavigny.

(4) La nuit du dimanche au lundi, dit au contraire M. Sainte-Beuve, qui prend le plus de temps qu'il peut.

de reprendre cette liasse, il s'en défendoit toujours, luy disant qu'elle la garderoit mieux que luy. Néanmoins, ayant été obligé, vers le mois d'octobre de l'année précédente, de faire réformer à l'épargne un des billets de cette liasse, elle luy donna malgré luy la liasse entière, et, le billet étant réformé, elle ne voulut point la reprendre quoy qu'il l'en pressât. Voicy le detail de la somme contenue dans ces papiers. Il y avoit un billet de l'épargne de deux cent mille écus, dont la reine avoit acheté du comte la charge de secrétaire d'État pour le comte de Brienne; il y avoit en second lieu une obligation de cinquante mille écus pour une place que le roy luy avoit donnée vers la rue Saint-Honoré, qu'il avoit vendue; en troisième lieu il y avoit un billet de cent mille écus que le marquis d'Estrades et Faber, ses bons amis, l'avoient prié de prendre pour les faire valoir à l'épargne; il y avoit encore d'autres papiers : et comme le comte destinoit cent mille écus de cette somme pour le mariage d'une de ses filles, qui épousa depuis le maréchal de Clérambault (1), la comtesse ne put comprendre que son mary se fût servy de cet argent pour des restitutions ou pour des aumônes, comme la cabale de Port-Royal eût voulu le faire croire. Les conjectures de la comtesse furent qu'il avoit pris ces papiers dans son cabinet pour les remettre luy-même entre ses mains, que ce fut pour cela qu'il l'envoya quérir le matin du cinquième jour de sa maladie lorsqu'elle entendoit la messe, et que, le transport au cerveau s'étant fait et ayant perdu le jugement, il les donna à son confesseur, pensant les donner à elle-même; car elle ne pouvoit s'imaginer que son mary, qui n'étoit point injuste, eût voulu donner du bien qui étoit à elle, à ses enfants et à ses amis, pour faire des aumônes ou des restitutions. Ainsy, toute désolée qu'elle étoit de la perte de son mary et alarmée d'une somme si considérable qu'on luy enlevoit si injustement et par un si grand artifice, elle alla dans les premiers jours de son grand deuil, où les femmes de sa qualité ont coutume de s'enfermer, se plaindre au parlement à la tête d'onze de ses enfants, dont elle tira quelques-uns de religion où ils étoient élevés, pour toucher de compassion les cœurs de ces saints dispensateurs de la justice, et pour implorer leur protection contre le Port-Royal, qui la dépouilloit de la partie la plus nette et la plus considérable de son bien, dans la terrible conjoncture de la perte

(1) Louise-Françoise Le Bouthillier, fille aînée de Léon et d'Anne Phelypeaux, mariée à Philippe de Clérembauld le 27 juin 1654, mourut le 27 novembre 1722, en sa quatre-vingt-neuvième année. Philippe de Clérembauld, comte de Palluau, maréchal de France en 1653, mourut à Paris le 24 juillet 1665, âgé de cinquante-neuf ans.

qu'elle venoit de faire d'un mary qui l'aymoit si fort ; et comme elle avoit de l'esprit, elle donna à ses plaintes toute la couleur qu'il falloit pour les faire écouter, par cette troupe d'enfants qui la suivoient, et par le triste et funeste appareil dont les femmes de qualité ont coutume d'accompagner leur douleur dans les premiers jours de leur veuvage.

Cette action eut tout l'effet que s'étoit proposé la comtesse. Le bruit se répand dans Paris que les jansénistes avoient volé au feu comte de Chavigny pour onze cent mille livres de papiers. Sur le fracas que ce bruit faisoit dans la ville, on envoye, de la part de Messieurs de Port-Royal, Gué-Bagnols, maître des requêtes, à la comtesse de Chavigny pour l'apaiser ; on luy fait des propositions qu'elle n'écouta pas, assurée et même déjà fière peut-être de la protection du parlement, qui parut irrité d'une entreprise si hardie et si injuste. Bagnols luy propose un arbitrage ; elle eut de la peine à mettre son bien en compromis. Sûre toutefois qu'elle étoit de la justice de son affaire, elle consent à prendre les arbitres ; on luy représenta que, comme il s'agissoit d'une chose qui s'étoit passée entre le comte de Chavigny et le confesseur, il étoit de la bienséance de prendre des ecclésiastiques : elle n'y eut pas de difficulté. On nomma Sainte-Beuve pour le Port-Royal, et la comtesse nomma Rousse, curé de Saint-Roc, et, du consentement mutuel des deux parties, on prit Mazure, curé de Saint-Paul, pour surarbitre. Quoique la comtesse crût Rousse et Mazure dans ses intérêts, l'un par l'attachement qu'il avoit depuis longtemps à sa maison, l'autre parce qu'il étoit son curé, ils étoient toutefois sectateurs secrets de la nouvelle doctrine (1), et

(1) Rousse protestait qu'il n'appartenait pas au parti. « Je ne suis point de cette doctrine de la grâce que vous défendez, écrivait-il à Saint-Amour, ni de ces questions que j'estime être ou de ces inutiles que la piété commande d'éviter, ou de ces difficiles que le concile de Trente défend de proposer. Néanmoins, parce que *Deus non eget nostro mendacio* et que j'ai expérimenté comme souvent on défend la vérité ou par le mensonge ou par de mauvais moyens, et quelquefois calomnieux, j'ay cru devoir à la vérité ce témoignage.... comme en tout, quand on voudra charger de mensonges ou de calomnies ou d'hérésie ceux qui professent cette doctrine, je défendrai l'innocence de leur vie et d'hérésie leur doctrine, quoiqu'elle ne soit pas à mon sens. J'ay toujours ainsi procédé en la faculté et ailleurs.... et je dirois aux uns et aux autres : *Infirmum autem in fide assumite non in disceptionibus cogitationum, et nullus aliquem judicet*. Laissons plutôt en terre le jugement au Saint-Siége et au ciel à celuy *cui unusquisque nostrum pro se rationem reddet ; non ergo amplius invicem judicemus.* » *De Saint-Roc de Paris*, 10 janvier 1653. (Bibl. imp. Résid. S.-G., 324.) Vraiment ces principes corroborés de saint Paul auraient facilement droit de cité de nos jours, et, dans l'oubli des doctrines où vivent les hommes de notre siècle, ils prendraient facilement pour charité cette trahison et cette connivence. Le curé de Saint-

ainsy on ne douta point à Port-Royal qu'ils ne dûssent bien faire. La chose fut jugée : Singlin fut condamné à rendre les papiers à la concurrence de la somme d'un million, et la comtesse obligée à souffrir qu'on retint cent mille francs à Port-Royal pour les pauvres. Les jansénistes vouloient que la distribution s'en fît par leurs mains ; la comtesse voulut que ce fût par les siennes : ce qu'on ne put pas luy refuser honnêtement, puisque la somme venoit de son mary et qu'elle y avoit ses droits par le droit de la communauté. Mais, outre que les jansénistes furent contraints de rendre ces papiers, dont il ne tourna rien à leur profit, le bruit que cette affaire fit dans le monde donna au public une méchante opinion de la morale de Port-Royal ; et, quelque couleur qu'on tachât à donner à la conduite de Singlin par le spécieux prétexte d'aumône ou de restitution, elle ne laissa pas de passer dans la plupart des esprits pour une espèce de friponnerie (1).

Il y avoit en récompense des gens à Port-Royal qu'on tenoit en pénitence et qu'on exerçoit par des austérités qui servoient beaucoup à la réputation de cette morale qu'on y vantoit si fort. Parmy ceux qui se signaloient davantage par cet esprit pénitent, austère et humilié, il s'y trouva alors trois braves qui avoient vieilly dans le service, sous le ministère du cardinal Richelieu ; le premier s'appeloit

Roch s'en rapporte au Saint-Siége et sa déférence est admirable. La conduite du personnage éclaire sa doctrine. Il signa l'appel au parlement contre les propositions de Cornet, il rendit mille services au parti, et, quand il n'y aurait eu que ses efforts pour placer l'erreur au même rang que la vérité, les jansénistes lui devraient de la reconnaissance. La conduite de saint Vincent de Paul, qui se donna tant de mouvements, déploya tant d'énergie, et ne se contenta pas de s'en rapporter au jugement du Saint-Siége sans chercher à lui faire parvenir les documents propres à donner quelque lumière, montre d'ailleurs comment procède la charité dans toutes les questions où il y va de l'intérêt de la foi. On trouve dans la correspondance de M. Tronson un billet qui stigmatise ces principes de Rousse et en signale la dangereuse et facile duplicité. Plus d'un docteur au dix-neuvième siècle pourrait profiter de cette décision. « Il y a des jansénistes de doctrine et il y en a d'autres de parti. Entre ceux-ci les plus dangereux sont ceux qui déclarent ne prendre aucun parti, mais qui estiment les personnes qui en sont et qui conseillent ou qui ne désapprouvent pas assez la lecture de leurs livres. » *Décembre* 1677. (Ms. de Saint-Sulpice.) Ce principe n'est pas seulement applicable au jansénisme ; il est vrai pour toute erreur durant ses jours de vogue et de popularité. Ses plus grands propagateurs ne sont pas ses partisans avoués.

(1) Voir à la fin de ce volume une lettre du docteur Sainte-Beuve, du 27 octobre 1652. C'est la version que le parti aurait voulu donner de cette affaire ; mais l'opinion était si bien formée sur ce point que les habiles secrétaires de Saint-Amour abandonnèrent Singlin, tout comme avaient fait le fougueux Maxure, le prudent Rousse et le perfide Sainte-Beuve lui-même ; car, malgré toute la subtilité de l'avocat, on renonça à insérer son factum dans le *Journal*, où il y a cependant tant d'extravagances et d'effronterie.

Betular de la Petitière (1), gentilhomme poitevin; le second, de Pontis (2), gentilhomme provençal; le troisième avoit nom de la Rivière (3), Normand ce me semble : tous trois soldats de fortune, qui s'étoient poussés dans les armes et avoient fait du bruit par leur valeur. S'étant convertis sous la régence de la reine-mère et ayant pris le party de la nouvelle doctrine dans le dessein de faire une plus rude pénitence, on les envoya à Port-Royal des Champs, où, s'étant laissé attrister l'esprit par la morale qu'on y pratiquoit et par la direction qu'on y suivoit, ils menoient une vie retirée, sombre, rude, et dans une manière d'austérité dont il n'y a point d'exemples dans les siècles passés. La Petitière étoit un de ces soldats de fortune, hardy et déterminé, qui s'étoit donné au cardinal de Richelieu pour le servir dans des coups de main, et qui, par le caractère de son esprit, fut soupçonné d'avoir tué le comte de Soissons (4) à la fameuse journée de la bataille de Sedan, qu'il gagna contre l'armée de Louis treizième. On dit que ce brave, touché de son crime et des désordres de sa vie passée, se retira à Port-Royal des Champs, où il ne vivoit que d'herbes avec un peu de pain et d'eau, ne voyant personne, et dans une séparation du monde fort affreuse.

De Pontis n'étoit pas tout à fait si austère ny si retiré, quoy qu'il vécût aussi dans une manière de pénitence dont il y avoit differents degrés à Port-Royal, selon les différentes conduites de chacun. Ce cavalier avoit passé sa vie à la guerre, où il avoit couru bien des dangers et avoit eu d'étranges aventures; et à force de les raconter à ses camarades de pénitence, car c'étoit un grand parleur, on fit des Mémoires de sa vie qui furent arrangés par les écrivains de Port-Royal, et depuis donnés au public en l'année mille six cent soixante et seize, et en furent reçus assez agréablement parce qu'ils

(1) André Pizon Bétoulat, seigneur de la Petitière, né en 1604, se retira en 1648 à Port-Royal des Champs, où il exerça le métier de cordonnier. Obligé de quitter sa solitude en 1661, il alla demeurer sur la paroisse Saint-Paul et y mourut le 5 janvier 1679.

(2) Louis de Pontis, seigneur d'Ubaye en Provence, né vers 1584, servit pendant cinquante ans, ne se retira à Port-Royal qu'après la bataille du faubourg Saint-Antoine, puisqu'il rapporte dans ses Mémoires les conseils qu'il donna aux habitants d'une maison du faubourg où il se trouvait pour empêcher les soldats d'y pénétrer. Il fut chassé de Port-Royal en 1661, y revint en 1669, et y mourut en 1670.

(3) Pierre de Perthuis, seigneur d'Éragny de la Rivière, gentilhomme du Vexin, fut élevé dans la religion protestante. Il abjura de bonne heure le protestantisme et en 1645 il se retira à Port-Royal, à la persuasion d'Henri Litolfi Maroni, évêque de Bazas. Il mourut le 29 mars 1668.

(4) Louis de Bourbon, comte de Soissons, fils de Charles et d'Anne, comtesse de Montafié, né le 11 mai 1604, mort à la bataille de la Marfée le 6 juillet 1641.

n'étoient pas mal écrits et qu'il y avoit une grande variété de faits racontés naïvement (1). Il est vray que la tristesse de la direction et de la morale de ce pays-là n'avoit point ôté à de Pontis sa belle humeur ; il étoit plaisant, surtout quand il faisoit ses petits contes sur le cardinal de Richelieu et sur son ministère, qu'on recueilloit avec bien du soin à Port-Royal, où le nom de ce cardinal n'étoit pas en fort grande vénération. Et les critiques de ce siècle, qui cherchoient par quel motif on avoit imprimé à Port-Royal les deux tomes des Mémoires de Pontis, n'en trouvoient point d'autres que les contes qu'il y avoit du cardinal Richelieu, dont on maltraitoit la mémoire, parce qu'il avoit été contraire à la nouvelle opinion; car, avec la profession qu'on faisoit à Port-Royal de bien aymer Dieu, on ne pardonnoit point au prochain.

La Rivière, qui étoit le troisième de ces cavaliers qu'on avoit mis en pénitence, vivoit d'un air bien opposé aux deux autres : comme il aymoit l'agitation et qu'il ne pouvoit souffrir une vie tranquille et sédentaire, il s'étoit fait garde des bois de Port-Royal pour les conserver. Il prenoit le matin un fusil sur l'épaule et un tome de saint Augustin dans la poche, et faisoit tous les jours sans y manquer le tour des bois ; quand il étoit las il se jetoit sur l'herbe au pied d'un arbre et lisoit son livre pour se délasser. Son principal attrait, dans la vie pénitente qu'il menoit, étoit de s'exposer à la pluye et au mauvais temps tout le jour, sans en rien perdre et sans jamais se sécher ny se chauffer, même en hyver. Il ruina aussy bientôt sa santé par un si dur exercice et par une si étrange vie, et il mourut le premier des trois.

La Petitière, qui avoit pris un employ plus abject, mais moins pénible, car il avoit appris le métier de cordonnier pour raccommoder les souliers des paysans par charité, dura le plus et survécut de beaucoup aux deux autres. Il étoit si vaillant que, menant un jour l'âne du monastère au moulin, au retour son âne et sa farine furent pris par trois soldats, dont la campagne étoit alors infestée pendant la seconde guerre de Paris. Comme il fut de retour au logis, on lui demanda comment il s'étoit laissé dévaliser de la sorte. « Est-il per-

(1) « Je suis attachée à des Mémoires d'un M. de Pontis, Provençal, qui est mort depuis six ans à Port-Royal, à plus de quatre-vingts ans. Il conte sa vie et le temps de Louis XIII avec tant de vérité, de naïveté et de bon sens, que je ne puis m'en tirer. Monsieur le Prince l'a lu d'un bout à l'autre avec le même appétit. Ce livre a bien des approbateurs. » (Lettre du 11 mai 1676.) Mme de Sévigné avait bien des préventions pour tout ce qui venait de Port-Royal ; son jugement néanmoins sur les agréables Mémoires de Pontis est le bon.

mis de se défendre à un chrétien dans notre morale? dit-il. — Pourquoy non? » luy répondit-on? A même temps il prend un bâton à deux bouts, qu'il trouva par hasard en son chemin, court après les soldats qui l'avoient volé, les désarme et les amène les poings liés derrière le dos à Port-Royal, où, les ayant conduits à l'église pour faire amende honorable devant le Saint-Sacrement, il leur fit une espèce de réprimande charitable mêlée d'instruction et les renvoya avec une aumône. Jamais aussy homme ne fut plus vaillant, plus hardy, ni plus intrépide.

Comme, parmy le grand nombre de pénitens qui vivoient à Port-Royal, ces trois cavaliers s'étoient fort distingués des autres et par la vie qu'ils avoient menée dans le monde, et par celle qu'ils menoient alors dans cette retraite, j'ay cru pouvoir faire cette petite digression sans sortir de mon sujet, vu même que l'on peut reconnoître l'esprit qui régnoit dans cette solitude par la conduite qu'on tenoit à l'égard de ceux qui s'y retiroient. Ce n'est pas que tous ceux qui y étoient vécussent de la sorte; les chefs, qui se considéroient comme les colonnes de cette Église naissante, se ménageoient; ils avoient soin de leur santé comme d'un bien public; ils se persuadoient ou du moins s'étoient laissé persuader que l'établissement de l'évangile nouveau dépendoit de leur conservation, et, pour n'avoir rien à se reprocher sur cela, ils se traitoient le plus indulgemment du monde. C'est ainsy que vivoient Arnault d'Andilly, Isaac et Antoine Le Maistre, Lancy (1) et quelques autres qui s'occupoient aux affaires de la maison ou à donner au public ces beaux livres de dévotion qui faisoient tant d'honneur au party, où ils étoient considérés comme les évangélistes de la nouvelle doctrine. Arnault ne demeuroit pas alors à Port-Royal comme les autres; mais comme il étoit caché à Paris chez la veuve d'un conseiller de la cour des aydes, nommé Angran, en la rue de la Verrerie, dans la paroisse de Saint-Merry, depuis qu'il avoit disparu dans le public pour éviter l'ordre qu'il avoit eu de la reine d'aller à Rome afin de s'y justifier sur sa créance, il venoit, à ce qu'on prétend, toutes les semaines à Port-Royal des Champs, déguisé en paysan ou autrement, dans une charrette, pour y conférer des affaires les plus importantes de la nouvelle Église avec les autres chefs, et pour y concerter ce qui se donnoit au public sur la nouvelle opinion, d'où il

(1) Charles de Lancy, conseiller et maître d'hôtel du roi, décédé à Paris le 13 août 1670 et inhumé dans l'église Saint-Louis des jésuites, rue Saint-Antoine. (*Reg. de Saint-Paul.*)

revenoit réglément les soirs chez sa veuve, qui le gardoit depuis quelques années avec un soin, un secret et une fidélité qui tenoient quelque chose de la dévotion des premiers chrétiens envers les martyrs qu'ils cachoient dans leurs maisons. Cette veuve étoit une de ces dévotes de profession, dont Paris est plein, qui s'affectionnent à leurs directeurs par tout ce que l'amitié la plus étroite peut avoir d'empressement. Mais, outre que celle-ci s'étoit attachée au sien par les liens ordinaires d'une estime parfaite, fondée sur le grand mérite qu'elle avoit reconnu en luy, la persécution qu'il souffroit [le] luy rendoit encore bien plus recommandable. Ainsy elle se fit une espèce de religion d'avoir soin de la conservation d'un si grand homme et si nécessaire à l'établissement de la nouvelle doctrine. Elle avoit en sa maison un galetas sur sa chambre où l'on n'entroit point : elle le fit meubler sans qu'on y fît réflexion, et elle cacha dans ce lieu secret son directeur, à qui elle portoit elle-même une partie de ce qu'on luy servoit à manger, sans qu'on le sût. Il demeura quelques années chez cette veuve, sans que la plupart des domestiques s'en aperçussent : le zèle qu'elle avoit pour une œuvre qui luy sembloit si sainte et si méritoire l'avoit rendue industrieuse, et elle n'étoit secourue que par Duhamel, curé de la paroisse, et par une de ses femmes, qui avoient part au secret. Jamais peut-être directeur ne s'est abandonné avec plus de confiance aux soins de sa pénitente, et jamais pénitente n'a fait paroître tant de fidélité pour un directeur : elle savoit aussi tout ce qui se décidoit d'important à Port-Royal et tous les secrets de la cabale, ce qui est toujours un grand ragoût pour les femmes, qui sont naturellement curieuses. Et l'on disoit que ce directeur sortoit de temps en temps de sa prison pour aller présider au conseil de Port-Royal et disposer de tout ce qui s'y faisoit d'important par les ordres qu'il y donnoit en personne ou par écrit.

A la vérité il ne pouvoit pas faire ses voyages fort régulièrement dans la chaleur de la guerre, qui dura presque le reste de l'été; mais il fut plus exact depuis que la paix fut faite, qui se fit enfin à cause du peu d'union qui se trouva parmy les chefs, dont la défiance mutuelle des uns et des autres croissoit de jour en jour par les différens intérêts dont la Fronde étoit animée; la duchesse de Chevreuse se défiant toujours du prince de Condé, quoyque pour ménager l'esprit de la duchesse on eût cherché des expédiens (1) de rompre le

(1) Les expédients furent chétifs; Viole, chargé du message, « mangea la moitié de ce qu'il avoit à dire; madame de Chevreuse lui répondit galamment; mademoiselle de Chevreuse se prit à rire. Nous ne fûmes pas surpris de la chose; je vous avoue que je

mariage prétendu de sa fille avec le prince de Conty, sans aigreur. L'affaire toutefois étoit si délicate et les circonstances si piquantes que la duchesse, irritée de ce procédé, aigrit le cardinal de Retz contre le prince, encore plus qu'il n'étoit. Ce fut par là que les esprits commencèrent à se désunir; que le duc d'Orléans, gouverné par le cardinal, ne se fia plus au prince de Condé; que le prince de Condé, se défiant de tout, n'agissoit presque plus de concert dans ses entreprises avec le duc d'Orléans; que le cardinal Mazarin ne pensa plus qu'à brouiller les cabales qui se formoient contre luy par des soupçons et par des jalousies qu'il avoit soin de fomenter entre les chefs de la Fronde; que la cour ne butta plus qu'à gagner le peuple, comme le plus important party de tous; que la sanglante journée de la maison de ville (1), où tant d'honnêtes gens furent tués, et le triste succès de celle de la porte de Saint-Antoine (2) dégoûtèrent tout à fait les bourgeois et le peuple même de Paris de l'attachement qu'ils avoient aux princes; que le cardinal de Retz et tous ceux qui étoient dans son party entrèrent en négociation avec le cardinal Mazarin; que le prince de Condé, trahy presque de tous ceux auxquels il s'étoit fié, mécontent du duc d'Orléans, qui n'écoutoit plus que le cardinal de Retz, ne pouvant plus se fier à la cour, où le cardinal Mazarin étoit plus puissant que jamais, maltraité de la fortune et rebuté de sa propre destinée, se retira en Flandre, s'étant mis mal à propos dans l'esprit qu'il pourroit peut-être devenir semblable au duc de Lorraine, lequel, dépouillé de ses États, s'étoit rendu considérable à toute l'Europe par ses troupes et par sa vieille réputation; que la paix se fit enfin, et qu'après tant d'égaremens ou forcés ou volontaires chacun rentra dans son devoir, au grand désavantage de la nouvelle opinion, qui s'établissoit bien mieux dans le trouble, et malgré les espérances qu'on avoit conçues à Port-Royal de profiter du désordre des affaires, dont on souhaitoit la continuation pour en recevoir plus longtemps l'avantage qu'on y recevoit, parce qu'on n'avoit pas le temps de penser à eux à la cour, où l'on avoit d'étranges idées de leur conduite : et ce n'est pas sans fondement, car le coadjuteur de Paris et l'archevêque de Sens, qui étoient presque les seuls [prélats] ouvertement déclarés pour le party, faisoient alors la guerre au roy, sans parler de tout ce qui se fit à Port-Royal pour fomenter cette seconde guerre, qui

le suis encore de la manière; je n'ai jamais pu la concevoir, mais qui plus est je n'ai jamais pu me la faire expliquer. (Retz.)

(1) 4 juillet 1652.

(2) 2 juillet 1652.

dura trop peu à leur fantaisie. On dit qu'Arnault Philisbourg, qui s'étoit enfermé dans le château de Dijon pour les princes, y mourut de chagrin quelque temps avant la paix. Car sa femme, qui étoit d'un esprit hautain et impérieux, et qu'il craignoit par l'ascendant de l'empire qu'il luy avoit laissé prendre sur luy, dans le temps qu'il étoit pressé par les troupes du roy, luy ayant un jour reproché avec des termes amers et piquants qu'il devoit mourir de honte de s'être ainsy enfermé mal à propos pour les princes dans une espèce de ratière, luy qui avoit commandé pour le roy dans les plus importantes places du royaume, il n'eut pas la force de souffrir un reproche si juste et si outrageux ; la confusion et la mélancolie le saisirent, et il ne put pas résister à une attaque à quoy il étoit si peu préparé.

La paix étant faite, le roy rentra à Paris le 22 octobre de cette année 1652 ; et à même temps le duc d'Orléans eut ordre de se retirer à Blois, Mademoiselle à Saint Fargeau, le duc de Beaufort à Chenonceau, sur la rivière du Cher, en Touraine ; la duchesse de Monbazon, qui avoit eu quelque part aux intrigues de la Fronde, à Conzières, sur la rivière de l'Indre, proche Monbazon. L'abbé de Rancé se trouvant à Veretz, maison de plaisance située sur la rivière du Cher, à la gorge de la belle prairie de Bléré et à deux lieues de Tours, pour y ménager l'esprit de Victor Le Bouthillier, son oncle, qui étoit archevêque et qui étoit vieux, afin de le disposer à le nommer son coadjuteur, le voisinage de Conzières donna lieu à l'abbé de voir souvent la duchesse de Monbazon, qui, à l'âge de quarante-six ans et plus, étoit encore plus belle que jamais. Et ce fut là qu'il prit une inclination si forte pour elle, qui, dans la suite, fut cause de sa conversion et de sa retraite à la Trappe, comme on prétend. Il y vécut dans une grande réforme et dans une austérité de vie qui a eu peu de semblables en ce siècle. Et cette réforme, qui parut outrée à tous ceux qui la regardoient de sang-froid, donna lieu de croire qu'il étoit du party. Les jansénistes mêmes, qui s'attribuoient sans façon tout ce qui se pratiquoit de sévère dans le royaume, ne contribuèrent pas peu par leurs discours à établir cette créance dans le public, comme on verra dans la suite. Mais, quoy qu'on les laissât assez en paix du côté de la cour par les affaires qu'on y avoit, et que Paris fût dans un reste d'agitation qui l'occupoit encore, on ne les ménageoit point dans la paroisse de Saint-Sulpice, où l'abbé Ollier, qui en étoit curé, faisoit éclater son zèle de la même manière que s'il eût été soutenu de la cour et que tous les gens de bien eussent unanimement concouru avec luy à s'opposer au progrès

de la nouvelle doctrine, quoyqu'il fût alors presque le seul qui parût sur les rangs pour y résister. Il ne pouvoit souffrir que deux personnes aussy illustres par leur naissance et par leur vertu qu'étoient le marquis et la marquise de Liancourt autorisassent de leur protection ce nouveau party et donnassent quelque atteinte à la pureté de leur foy par le commerce fréquent qu'ils avoient l'un et l'autre à Port-Royal. Comme son zèle luy donnoit de la hardiesse, il ne put leur dissimuler la peine que luy faisoit cette conduite ; il les supplia, par l'intérêt qu'il devoit prendre en leur salut, étant leur pasteur, de vouloir souffrir une visite de dom Pierre de Saint-Joseph, feuillant, son amy, qui avoit alors la réputation de bien entendre le fond de toute cette question de la grâce, qu'il avoit fort étudiée et dont il avoit imprimé déjà quelques traités assez bien reçus du public. Le marquis et la marquise consentirent à la proposition de leur curé, à condition que le père feuillant leur voudroit faire cet honneur. La marquise en parla au maréchal de Schomberg, son frère, qui n'approuvoit point l'attachement qu'elle avoit à Port-Royal et qui luy donnoit sans cesse des avis là-dessus; car c'étoit un homme droit, bien intentionné, qui s'étoit exercé sur la matière de la grâce et même aguerry pour ainsy dire dans des entretiens qu'il avoit eus quelquefois avec le P. Jean Bagot, théologien de la Compagnie de Jésus, dont il estimoit la vertu et la grande capacité. Mais cette prétendue visite, qu'on voulut préparer par des négociations, devint une conférence réglée dans les formes par toutes les façons qu'on y fit. Car le maréchal de Schomberg, qui vouloit profiter de cette occasion pour l'intérêt de sa sœur, qui luy étoit chère, souhaita non-seulement d'y assister, mais qu'il y eût des témoins de part et d'autre, pour tâcher de régler quelque chose par là qui pût servir de conduite à la marquise, qu'il ne pouvoit voir dans l'égarement où elle étoit sans en gémir. Ainsy, au lieu de la visite que le père feuillant devoit rendre au marquis de Liancourt chez luy, on s'assembla à Saint-Sulpice, chez le curé, vers le commencement du mois de may de cette année 1652, où, de concert avec les parties intéressées, se trouvèrent le maréchal de Schomberg, le marquis et la marquise de Liancourt, l'abbe Ollier, curé de Saint-Sulpice, le P. dom Pierre de Saint-Joseph, le P. Desmares, de Bretonvilliers (1), supérieur du séminaire de Saint-Sulpice,

(1) Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, fils de Claude et de Marie Acarie, né le 22 janvier 1621, curé de Saint-Sulpice en 1652, supérieur du grand séminaire en 1657, résigna sa cure à Antoine Ragnier de Poussé en 1658 et mourut le 13 juin 1676.

un docteur de Sorbonne nommé de Parlages (1), et l'official de Rodès, nommé Hudon (2).

La chose étant ainsy arrêtée entre le marquis de Liancourt et l'abbé Ollier, par la médiation du maréchal de Schomberg, qui crut qu'une conférence auroit plus d'effet, l'abbé manda au père feuillant qu'il se tînt prêt pour se trouver au jour qu'il luy marquoit chez luy, pour avoir une conférence avec le P. Desmares, en présence du marquis et de la marquise de Liancourt, sur la nouvelle opinion. Le feuillant fut un peu surpris de se voir embarqué par l'abbé dans une dispute au lieu d'une visite qu'on luy avoit proposée. Voicy ce qu'il répondit au billet de l'abbé Ollier.

« Je croiois qu'on vouloit faire une simple conférence avec des « personnes dociles et capables de suivre les bons avis qu'on leur « pourroit donner; mais, puisqu'on propose un des chefs les plus « importans pour la conférence, qui n'est pas homme à céder à la « vérité connue, qui tâcheroit même plutôt à l'embrouiller et à la « cacher aux autres, j'ay pensé que la prudence me défendoit de « paroître dans une assemblée où il y auroit beaucoup à chica- « ner, et où celuy qui parlera d'un ton plus haut l'emportera et de- « meurera victorieux, au préjudice de la cause commune. Mais, afin « qu'on ne tire pas avantage de ce refus, j'accepte l'offre qu'on « m'avoit fait de conférer par écrit, et pour cet effet je vous en- « voye quelques réflexions que j'ay faites sur la doctrine du temps, « qui me semblent assez fortes, sans entrer dans le fond de la ma- « tière, pour faire connoître à toutes les personnes équitables le peu « de sujets qu'il y a de suivre la nouvelle doctrine et d'abandonner « l'ancienne. Si vous jugez à propos de les communiquer à Madame « de Liancourt, de luy en faire concevoir l'importance, en luy repré- « sentant combien toutes les accusations dont on noircit notre doc-

(1) Jean de Grégoire des Gardiès de Parlages, fils de Jean de Grégoire des Gardiès, vicomte de Montpeyroux, et de Françoise de Claret de Saint-Félix, nièce de Louis de Claret, évêque de Saint Papoul, né au diocèse de Nîmes ou de Lodève, prieur de Saint-Julien de Monoblet, ordonné prêtre à Paris le 26 mars 1644, reçu docteur en théologie de la maison de Sorbonne en 1644, s'unit à M. Olier le 25 février 1645, fut nommé supérieur de la communauté des prêtres de Saint-Sulpice en 1658: Il mourut à Paris le 21 septembre 1662, fit le séminaire son héritier et lui légua sa bibliothèque.

(2) Jean Heudon, né à Paris le 2 février 1607, fut d'abord avocat, licencié *in utroque jure*; en 1640 il embrassa l'état ecclésiastique, fut pourvu du prieuré simple de Saint-Julien de Cambon, et nommé official de Rodez. De retour à Paris il fut ordonné prêtre le 22 septembre 1646, et admis au séminaire de Saint-Sulpice le 2 avril 1648. Il y mourut le 2 mars 1683 et légua au séminaire ses meubles et sa bibliothèque, composée principalement de livres de droit.

« trine sont frivoles et malicieuses, n'étant fondées que sur des mé-
« disances grossières faites à plaisir, cela fera peut-être quelque
« impression sur son esprit, vu même que la réponse qu'on y fera
« ne sauroit être solide ny capable de satisfaire une personne judi-
« cieuse. Mais je vous prie d'en retenir une copie exacte, comme
« aussy de tout ce qui sera écrit de part et d'autre, au cas qu'on
« veuille continuer un entretien de la sorte par écrit, qui sera à mon
« avis plus utile qu'une conférence verbale, comme étant moins su-
« jet aux illusions. Il faudroit demander qu'on réponde exactement
« à tous les points que je propose, ce qui ne sera pas sans peine. Je
« suis votre très-humble et très-obéissant serviteur, etc.

Il ajoutoit au bas de la lettre, en apostille, ces paroles : « Nonob-
« stant ce que je vous écris, si vous estimez qu'il soit à propos que je
« paroisse en personne à la conférence, je feray ce qu'il vous plaira,
« et en ce cas il faudroit retenir l'écrit vers vous. J'attends votre ré-
« solution.

Voicy l'extrait de son Mémoire.

« L'auteur du livre de la grâce victorieuse, avouant que toute cette dispute se réduit à la question de la grâce suffisante, il n'est pas nécessaire d'entrer en de grandes contestations sur cela. Et comme Messieurs les jansénistes prétendent que, dans l'état de la nature corrompue, il n'y a point de grâce qui ne soit efficace et qui ne nécessite notre volonté quand elle agit, ils tiennent cette doctrine pour très-orthodoxe, de sorte qu'ils nous traitent de semi-pélagiens, d'ennemis de saint Augustin et de molinistes, parce que nous sommes d'un autre sentiment. Mais je soutiens ces accusations sans fondement et très-injustes :

« 1° Parce qu'ils ne peuvent produire aucune parole des papes et des conciles qui ayent condamné Pélagius pour avoir reconnu des grâces suffisantes qui ne soient pas efficaces. Pélagius a bien été condamné pour n'avoir pas reconnu de grâce intérieure, et parce qu'il a cru que l'homme peut faire son salut par les seules forces de la nature ; mais il ne se trouvera pas que l'Église l'ait condamné pour reconnoître une grâce suffisante; d'où il s'ensuit que c'est une imposture de mettre l'opinion de la grâce suffisante parmy les erreurs des semi-pélagiens.

« 2° C'est une calomnie que de nous faire passer pour ennemis de la doctrine de saint Augustin, ce Père n'ayant jamais écrit qu'il n'y eût pas de grâce suffisante, ny que la grâce efficace nécessite la volonté.

« 3° C'est agir de mauvaise foy de nous traiter de molinistes parce que nous reconnoissons des grâces suffisantes, puisque, quatre cents ans avant la naissance de Molina, on défendoit en toutes les écoles de théologie cette doctrine. Aussy tous les gens raisonnables doivent prendre garde à tous ces artifice, qui ne buttent qu'à couvrir d'un spécieux prétexte le dessein qu'on a de ruiner la véritable doctrine, qui a toujours été enseignée dans l'Eglise. »

On ne se contenta pas de ce Mémoire; on souhaita que le P. feuillant parût en personne dans la conférence devant les huit personnes qu'on luy avoit marquées : à quoy il ne manqua pas, quelque répugnance qu'il eût à s'exposer à des gens qu'il jugeoit peu sincères et à une entreprise dont il n'y avoit rien à espérer. Tout le monde se trouva à point nommé à la conférence (1). Ce fut l'abbé Ollier qui, par l'autorité que luy donnoit son caractère, en fit l'ouverture, et, profitant du Mémoire du P. feuillant qu'il avoit gardé sans le communiquer au P. Desmares, commença par la première observation de ce Mémoire, persuadé qu'il étoit que, de tous les principes de l'opinion nouvelle, il n'y en avoit point qui révoltât plus les esprits et causât plus de troubles parmy les fidèles que celuy qui ôte à tous les hommes les grâces nécessaires et suffisantes pour faire le bien qu'ils ne font pas et pour éviter le mal qu'ils font. Ce qui l'obligea

(1) On conserve au séminaire de Saint-Sulpice un recueil manuscrit des lettres de M. Tronson, où se trouve, sur les préliminaires de cette conférence, un billet dont plusieurs expressions ont passé dans le récit de notre historien. Ce billet est adressé au P. Rapin qui, toujours en quête de la vérité et de ses moindres circonstances, avait interrogé M. Tronson.

« *Au père Rapin, jésuite.* » Juillet 1677.

« 1° M. de Bretonvilliers prit possession de la cure de Saint-Sulpice le 29 juin 1652, et la conférence entre D. Joseph, feuillant, et le père Desmares s'étoit faite à Saint-Sulpice peu de temps auparavant, M. l'abbé Ollier étant encore curé. 2° Je ne trouve pas precisement en quel mois elle se fit ; mais une personne (*ce doit être l'ancien official de Rodez, Jean Heudon*) vient encore de me dire que ce fut en été. Ce n'a pu être qu'au mois de may ou juin de la même année 1652. Pour le jour on ne l'a point marqué et on ne s'en souvient plus. 3° Ce ne fut point à la sollicitation de M. ni de madame de Liancourt que se fit cette conférence, car voici comme l'affaire se passa. M. Olier, qui etoit pour lors curé de Saint-Sulpice, ne pouvant souffrir que des personnes si illustres par leur naissance reçussent quelque atteinte en la foy par le commerce qu'ils avoient avec ces Messieurs de Port-Royal, les sollicita de recevoir une visite du P. feuillant ; à quoy s'étant accordés à condition que ce seroit en présence du P. Desmares, ils se rendirent tous deux chez M. Olier, avec M. le maréchal de Schomberg, au jour qu'on avoit arrêté, où le P. Desmares et le P. feuillant s'étant aussi trouvés, avec MM. Olier, de Bretonvilliers, de Parlages, docteur de la maison de Sorbonne, et Hudon, autrefois official de Rodez, la conference se passa entre ces neuf personnes. 4° Cette conference n'eut point d'autre effet que celuy qu'ont ordinairement ces sortes de conférences, c'est-à-dire que chacun en sortit comme il y étoit entré et que pas un ne changea de sentiment. »

d'ouvrir la conférence par l'examen d'une doctrine si étrange, et s'il est vray que Dieu traite les fidèles et même les justes avec cette rigueur. Il pria donc le P. feuillant de dire son sentiment là-dessus pour commencer la conférence par le point le plus important. Ce père n'eut pas de peine à soutenir de bouche ce qu'il avoit envoyé à cet abbé par écrit : que l'homme qui ne fait pas le bien qui luy est commandé le peut faire; s'il n'évite pas le mal qui luy est défendu, qu'il peut l'éviter; que Dieu, de son côté, luy offre tout le secours nécessaire pour cela, et qu'en ce sens on ne peut nier, sans renoncer à la foy, qu'il n'y ait dans l'état de la nature corrompue des grâces suffisantes qui ne sont point efficaces, et qu'il soutenoit que c'étoit là la doctrine de l'Église.

Le P. Desmares, pressé par l'abbé Ollier de dire son sentiment sur la question proposée et de reconnoître cette doctrine pour orthodoxe ou de la combattre, s'en excusa sous de faux prétextes, disant qu'il n'étoit pas aysé de parler nettement sur un point si difficile, et il ne fut jamais possible de l'obliger à soutenir le contraire, quoyque ce fût le principe le plus étably et le point le plus essentiel de la doctrine de l'évêque d'Ipres, expliqué fort au long dans son *Apologie* faite par les écrivains de Port-Royal, et encore tout nouvellement déclaré dans le livre *de la Grâce victorieuse*, par La Lane, abbé de Valcroissant. Il est vray que ce père, pour éblouir les assistants ou pour donner le change au P. feuillant, fit, l'espace de deux heures, des discours vagues, mêlés de distinctions inutiles de la doctrine de saint Thomas et de celle de Molina, qui n'alloient à rien de solide et dont il ne s'agissoit pas. Mais le feuillant, s'attachant toujours au point dont il s'agissoit sans s'en écarter, laissoit le P. Desmares s'éloigner du vray sens de la proposition et s'entortiller dans ses distinctions, qui n'alloient qu'à faire mieux voir son peu de sincérité, insistant toujours sur ce point comme sur celui d'où dépendoit la décision de cette conférence et la ruine de la nouvelle opinion. Enfin, après plus de trois heures de contestations, qui ne servirent qu'à fatiguer la compagnie, la conférence se termina sans d'autre effet que celuy qu'ont d'ordinaire ces sortes de disputes, c'est-à-dire que chacun en sortit ainsi qu'il y étoit entré, car pas un ne changea de sentiment. Mais comme le bruit de cette conférence s'étoit répandu dans le monde, et que les jansénistes publioient, pour s'en faire honneur, que l'avantage en étoit demeuré au P. Desmares, le P. feuillant fut obligé de faire un écrit qu'il adressa en forme d'épître à un évêque pour rendre compte de cette affaire au public, en déclarant comme elle s'étoit

passée. Le P. Desmares réfuta cet écrit sur les mémoires qui luy en furent fournis de Port-Royal, et ce ne fut pendant le reste de l'été qu'imprimés et lieux communs sur la grâce, qu'on répandoit dans Paris et dans les provinces de part et d'autre. Tout cela alloit bien plutôt à embrouiller cette question, comme le prétendoient les jansénistes, qu'à l'éclaircir. Ce qui obligea un homme de qualité à s'informer de l'abbé de Bretonvilliers, qui s'étoit trouvé à la conférence, de la manière véritable dont elle se passa; car on ne savoit ce qu'on en devoit croire sur les différens bruits qui en couroient par la ville. L'abbé de Bretonvilliers, qui avoit pris possession de la cure de Saint-Sulpice, par la démission de l'abbé Ollier, le vingt-neuvième jour de juin, fit cette réponse par une manière de lettre qu'il fit imprimer pour la satisfaction du public.

« Pour répondre à la demande que vous me faites sur la confé-« rence, nous pouvons vous assurer avec vérité que le P. Desmares « ne répondit jamais bien nettement à la question proposée par « M. l'abbé Ollier, à laquelle au contraire le P. feuillant répondit « sans difficulté. » Signé Ragois. De Parlages, un des docteurs de Sorbonne qui avoit assisté, signa ce billet.

Le maréchal de Schomberg, interrogé aussy par un de ses amis du succès de cette dispute, répondit que le P. Desmares n'avoit fait que biaiser. Le P. Desmares, honteux luy-même et en quelque façon humilié du peu de succès de la conférence, écrivit quelques jours après une grande lettre d'éclaircissement au feuillant, qui contenoit une explication des sens différens qu'on pouvoit donner à cette grâce suffisante qu'il avoit voulu établir, mais qui n'alloit point du tout au but : ce qu'il n'auroit jamais fait s'il avoit eu l'avantage en cette dispute, comme les jansénistes le débitoient. A quoy le feuillant repartit qu'il ne pouvoit pas donner son avis sur les thèses du P. Desmares (c'est ainsi qu'il appeloit son écrit), parce qu'étant conçues en termes vagues, obscurs et équivoques, il ne pouvoit pas deviner au vray en quel sens il prétendoit les défendre. Mais il ne laissa pas de donner au public un écrit fort savant pour déclarer le consentement universel des Pères et surtout de saint Augustin sur cette vérité de notre religion qu'il y a des grâces suffisantes, et il appela cet écrit *le Consentement universel de tout le monde* (*Consensus orbis*), afin de prévenir les esprits foibles sur cette doctrine contre les faux raisonnemens de Port-Royal; à quoy il ne fut pas répondu parce qu'il n'y avoit rien de solide à répondre. Mais outre que le P. dom Pierre de Saint-Joseph étoit amy de l'abbé Ollier, ce fut encore par pru-

dence qu'il jeta les yeux sur luy afin de détruire l'artifice des jansénistes, qui tâchoient à publier dans le monde que la résistance qu'on faisoit à la nouvelle doctrine n'étoit qu'une pure jalousie et une animosité des jésuites, qui s'intéressoient à défendre l'opinion de Molina, théologien de leur société. Car quel intérêt un feuillant y auroit-il pris? et par quelle raison luy, curé de Saint-Sulpice, et les ecclésiastiques qui gouvernoient le séminaire, auroient-ils pensé à soutenir cette doctrine si elle n'eût été la doctrine de l'Église?

Mais le zèle et la chaleur avec laquelle tous les ecclésiastiques de cette paroisse se déclaroient dans toutes les rencontres contre ces nouveautés qu'on tâchoit d'introduire dans le monde et qu'on enseignoit à Port-Royal fit comprendre aux chefs de ce party quelle importance il étoit de gagner les curés de Paris, et quel soin on devoit prendre pour les attirer ou du moins pour les prévenir d'une manière à ne pas les rendre contraires. L'archevêque de Sens, qui commençoit à devenir un des grands acteurs de cette cabale, ou par l'autorité de son caractère ou par la chaleur de son tempérament, entreprit de faire les pas qu'il falloit pour y réussir. Jean Rousse, curé de Saint-Roc, étoit de ses amis; il avoit déjà des liaisons avec le Port-Royal, et l'archevêque, qui le crut propre à son dessein, jeta les yeux sur luy pour l'exécuter : il le pria de luy donner à dîner en sa maison avec quelques autres curés qu'il luy marquoit. C'étoit Martin, curé de Saint-Eustache, Mazure, curé de Saint-Paul, Dupuis (1), curé des Saints-Innocens; on n'a pas su les autres. Le jour destiné à la fête étant pris, les invités s'y étant trouvés, l'archevêque commença par se défaire de sa hauteur ordinaire pour prendre cet air familier et populaire qu'il se donnoit quelquefois pour gagner les cœurs; il joua bien son personnage, et, pour animer le repas de cette joye qui est le plus grand assaisonnement des viandes et de la table, après qu'on y eut fait de grands projets de ligue contre les réguliers, qu'on eut bien déclamé contre les priviléges, et qu'on eut discouru en l'air sur les pouvoirs du pape et sur la hiérarchie, il s'avisa, pour réchauffer les esprits, de faire un ragoût d'un reste de gibier; il fit apporter un réchaud, de l'orange et les autres ingrédiens qui piquent l'appétit; il ne manquoit plus pour la perfection du ragoût que du poivre blanc; il en demanda comme une chose importante à son dessein; il ne s'en trouva point à la maison. Enfin l'archevêque, après avoir bien fait des façons pour avoir du poivre blanc,

(1) Antoine Dupuys, docteur en droit canon, d'abord curé de Sainte-Opportune puis en 1639 curé des Saints-Innocents, mourut le 16 août 1672.

leva les yeux au ciel et ouvrit en même temps cette croix d'or qu'il portoit pendue au col, qui est la marque extérieure du caractère épiscopal ; laquelle s'étant trouvée pleine d'un poivre blanc fort exquis, il le répandit sur le ragoût et en servit aux conviés. Ce fut un applaudissement de toute l'assistance à cette belle action, qui ranima fort la joye du banquet : les cœurs furent gagnés plus que jamais par une si grande familiarité, et il n'y eut aucun de la compagnie qui ne fût charmé de l'archevêque, qui savoit se concilier les esprits par des manières si engageantes. Cette petite débauche si tendre et si pleine de privautés fit tout l'effet qu'on s'en étoit proposé, et ce fut sur cela que les curés de Paris se liguèrent dans la suite contre les réguliers ; car, les uns étant gagnés par les autres, il se fit une espèce de corps avec un syndic et d'autres officiers, qui s'assemblèrent régulièrement certains jours, dressèrent des statuts, et, quoiqu'ils ne se déclarassent pas tout à fait dans la suite pour la nouvelle opinion pour se ménager avec leurs peuples, qu'ils ne crurent pas devoir effaroucher, ils ne laissèrent pas de servir indirectement les jansénistes à bien des choses : et les curés de Paris ayant donné exemple aux curés de Rouen et à la plupart des autres villes du royaume, on commença à faire partout de grands éloges de la hiérarchie et à décrôner que les *hiérarches :* on appeloit de ce beau nom ceux qui s'attachoient à leur paroisse pour suivre la direction de leur curé. Ce fut par là que cet air sévère de direction, qui étoit en usage à Port-Royal, commença à devenir en vogue ; qu'on estima les directeurs qui refusoient quelquefois l'absolution pour des bagatelles et le plus souvent sans raison ; que les ecclésiastiques affectèrent de l'austérité dans leur direction pour s'attirer de la pratique : et comme on n'approuvoit à Port-Royal que la dévotion de la paroisse et que la conduite des curés, qu'on appeloit les véritables pasteurs, parce qu'on vouloit leur donner du crédit pour se les rendre favorables, cette fantaisie devint alors tellement à la mode que, jusque dans les compagnies les plus libres et les plus honnêtes, on se moquoit des dames qui se confessoient à des réguliers, comme n'étant pas de la hiérarchie ; car on disoit que c'étoit n'en être pas que de ne pas se confesser à son curé. Rien aussi ne diminua si fort le crédit des religieux, qu'on vouloit anéantir pour détruire les jésuites, et rien ne releva davantage l'esprit ecclésiastique et tout ce qui avoit du rapport à la paroisse ce qui auparavant étoit si méprisé que l'on abandonnoit les cures même les plus considérables de Paris aux Picards, aux Normands et aux Manceaux, comme des postes peu dignes des gens de qualité. L'abbé Ollier fut

e premier de condition qui par le zèle des âmes se fit curé à Paris ans le faubourg Saint-Germain, comme j'ay remarqué ; plusieurs imitèrent, mais non pas poussés du même motif : les considérations l'intérêt s'y mêlèrent. Et ce fut à proprement parler l'intrigue des ansénistes, qui mit en vogue cet esprit de paroisse qui régna depuis i fort à Paris, par où les curés devinrent si importants qu'ils se firent edouter des grands, respecter des petits, considérer de tout le monde.

Ce n'est pas que ce ne fût une chose fort louable de s'affectionner à a paroisse, puisque c'est une dévotion selon l'esprit de l'Église qui a conseille aux fidèles ; mais cet attachement devint alors blâmable ar l'esprit d'intrigue de la nouvelle opinion qui s'y mêla, joint à la néthode de direction de Port-Royal, et par cet air d'orgueil et d'emire qui prit à la plupart des curés, qui portèrent leur autorité au delà les bornes ; ce qui arriva entre autres à Mazure, curé de Saint-Paul, equel eut la hardiesse en ce temps-là de faire taire le P. de Lingenles, jésuite, qui avoit prêché le carême à sa paroisse (1). Ce père, ui avoit mérité l'admiration et les applaudissemens de tout Paris lepuis plus de trente ans qu'il y préchoit avec une bénédiction du iel extraordinaire, et qui s'étoit rendu digne de respect et de énération au public par le talent admirable de prédication que ieu luy avoit donné, prêchant sur la fin du carême qu'on pouvoit hoisir un confesseur à la mort pour mourir plus chrétiennement, t qu'on ne pouvoit le choisir avec trop de soin et trop de circonspection pour une affaire de cette importance, le curé, choqué de ce liscours, prétendant que, dès qu'on avoit un curé, il n'y avoit plus à hoisir, fit sonner les cloches et entonner vêpres par ses prêtres, bligeant par là ce grand homme, qu'on n'entendoit jamais sans l'admirer, à se taire et à descendre honteusement de chaire, dont tout 'auditoire fut indigné. C'étoit là les étranges extrémités où les esprits halénés de la doctrine nouvelle se laissoient emporter : et voylà ù étoient alors les choses à Paris et dans la plupart des villes du royaume.

Cependant le docteur Hallier, qui étoit party de Paris le mois d'avril avec ses deux collègues, après avoir été régalé du cardinal de Lyon en passant dans cette ville-là (2), et à Turin par le nonce de Savoie,

(1) Notre historien a déjà raconté dans le livre précédent ce fait, qui s'est passé en 1654.

(2) « Notre arrivée ayant été écrite de Paris à Lyon, et M. le cardinal de Lyon en ayant été informé; fit témoigner à M. Hallier qu'il désiroit le voir : aussy il ne manqua pas de l'aller saluer, et S. E. l'obligea de nous amener tous trois le lendemain pour

arriva à Rome le vingt-quatrième de may. Il trouva le nombre de ses adversaires diminué. Brousse en étoit party dès le commencement de ce mois, effrayé des chaleurs dont on luy avoit fait peur : on dit que le pape en fit en secret de petites railleries, disant qu'il prenoit plus de soin de sa santé que de sa doctrine, quoyque dans ses principes il se fît une religion de l'opinion qu'il venoit défendre. Et l'on n'eut pas à Rome bonne opinion d'une doctrine abandonnée de ceux qu'on y envoioit pour la soutenir par l'attachement qu'ils avoient à leur personne. En effet, c'est une marque qu'on a peu de religion quand on s'intéresse moins à sa défense qu'à la conservation de sa santé. Saint-Amour, qui étoit naturellement aventurier, alla rendre visite aux trois docteurs qui venoient d'arriver, et il leur fit de grandes honnêtetés, à quoy ils ne répondirent que par des froideurs, ayant eu avis que le commerce trop grand avec ces docteurs de contrebande pourroit nuire à la bonne cause dans un pays où l'on observe tout. Ainsy on ne prit leurs visites, leurs invitations à manger ensemble et toutes leurs autres civilités que pour des piéges, sans s'y laisser surprendre. Ils furent d'abord en arrivant à Rome fort encouragés d'y trouver la plupart des esprits prévenus en leur faveur et dans une manière d'opposition à la nouvelle doctrine. Après la première visite qu'ils rendirent à l'ambassadeur de France, par où ils commencèrent parce qu'ils eurent des lettres de recommandation de la part de la reine auprès de luy, pour ne point perdre de temps, ils sollicitèrent leur audience auprès du pape par les ministres, qu'ils obtinrent dès le quatrième jour après leur arrivée. Mais le cardinal-patron, qui eut ordre de les en avertir, s'en oublia, et le pape, qui fut obligé de faire un petit voyage à Frascati pour sa santé, n'en étant revenu que quinze jours après, ils eurent l'audience dès le lendemain de son retour, ce qu'on imputa à une faveur bien particulière (1).

Hallier, chef de la députation, harangua le pape en italien (2); il commença à déclarer à Sa Sainteté que l'affaire dont il s'agissoit, et sur laquelle ils venoient demander le jugement du Saint-Siége,

aller dîner chez luy. Il nous a reçus avec toutes les civilités possibles et entretenus avec une grande bonté fort longtemps. » Lagault. Lettre du 26 avril 1652.

(1) « Un jour après (*le retour du pape de Frascati*) nous eûmes audience ; cela a été une faveur particulière, car nos Messieurs (*les députés jansénistes*) furent près de deux mois à la poursuivre. De plus, le jour que nous l'eûmes, le pape se fit apporter la liste des audiences de ce jour, et, voyant que nous étions couchés dessus, il en fit effacer quantité d'autres afin que nous l'eussions ; de sorte que nous l'eûmes après les prélats. » Lagault. Lettre du 17 juin.

(2) « M. Hallier harangua en italien, qui nous est un grand soulagement, fort bien, avec force, n'omit rien et ne fut pas ennuyeux.» Lagault. Lettre du 17 juin.

n'avoit nul rapport à celle *de Auxiliis*, qui fut agitée sous Clément VIII ; qu'il s'agissoit en celle-cy de savoir si le livre de l'évêque d'Ipres avoit été censuré dans les formes, et qu'ils n'étoient venus à Rome se jeter aux pieds de Sa Sainteté que pour luy demander la confirmation de la bulle d'Urbain VIII, à quoy ils vouloient s'en tenir, et qu'ainsy l'affaire n'avoit nulle difficulté puisqu'elle étoit déjà jugée. Ce discours fut d'autant plus agréable au pape qu'il étoit conforme à ses désirs, car il ne vouloit rien changer luy-même à la bulle d'Urbain, comme il s'en étoit déclaré, et il se l'étoit proposée comme le plan qu'il vouloit suivre dans la conduite qu'il prétendoit tenir en ce jugement. Il eut même de la joye que ce docteur luy rendoit facile la chose où les autres luy faisoient voir tant de difficultés. Hallier, ayant finy son discours, luy présenta la lettre des évêques qui s'intéressoient dans le jugement qu'il demandoit, et, Sa Sainteté l'ayant fait lire, il en fut fort satisfait, la trouvant remplie de respect et de soumission envers le Saint-Siége : il ordonna qu'on la remît entre les mains de son secrétaire : il leur parla de la Sorbonne avec éloge, assurant qu'il avoit toujours eu de l'estime pour un corps si illustre depuis le voyage qu'il avoit fait en France avec le cardinal Barberin, en qualité de son dataire, lorsque ce cardinal fut envoyé légat en ce royaume. Et comme son cœur commençoit à s'épanouir de joye dans le plaisir qu'il avoit ressenty au discours de ce docteur, qui luy avoit en deux paroles levé toutes les difficultés que les autres luy faisoient pour l'embarrasser, il ne put s'empêcher de leur avouer qu'il n'avoit point été édifié de la délicatesse du chef de la députation de leurs adversaires, dont le zèle pour sa foy n'avoit pas été assez fort pour soutenir les premiers rayons des chaleurs du mois de may (1). Le pape acheva l'audience par la bénédiction qu'il donna à ces docteurs, et leur commanda, en les renvoyant, de mettre entre les mains du cardinal Chigi leur mémorial.

Il est vray que le Saint-Père fut si satisfait de ces docteurs dès cette première audience qu'il ne put s'empêcher de le témoigner dans son domestique : et le bruit s'en étant répandu dans la ville, les docteurs jansénistes en furent un peu alarmés. Voicy ce que le docteur Lagault en écrit de Rome à un docteur de Sorbonne de ses amis (2) : « Depuis

(1) « Il (*le pape*) nous parla de M. Brousse qui s'étoit retiré et pour qui l'on disoit que l'air de Rome n'étoit pas bon. M. Hallier et M. Joisel disent qu'ils prirent garde que le pape sourioit en disant cela ; pour moy je ne m'en apercevois pas. » Lagault. Lettre du 17 juin.

(2) En date du 17 juin. Nous venons de citer divers passages de cette lettre. Elle est à rapprocher du récit de notre historien, auquel elle ajoute quelques détails.

« notre audience nos gens ont bien rabattu de leur caquet : ils vien-
« nent nous sonder pour découvrir nos desseins : nous ne les ména-
« geons pas, et nous ne faisons rien sans bon conseil, dont nous sommes
« bien assistés icy. Au reste, que messieurs les jansénistes disent ce
« qu'il leur plaira, il y a icy de bonnes têtes et des gens qui lisent
« et entendent saint Augustin pour le moins aussy bien qu'eux et
« qui en jugent peut-être plus sainement. Ils font leurs efforts pré-
« sentement de joindre en cause les jacobins avec eux : ils veulent
« leur persuader que sous le nom de Jansénius le dessein des jé-
« suites est d'attaquer leur doctrine. C'est pourquoy nous vous
« prions de voir à Paris les docteurs jacobins et de faire en sorte
« qu'ils écrivent à leur général que cette affaire n'a rien de commun
« avec la doctrine de son ordre : ce qui est si véritable que nous
« l'avons déclaré au pape dans notre mémorial : et nous avons eu
« le bonheur de commencer à luy plaire par cette déclaration, la-
« quelle luy a été fort agréable. » Le baillif de Valencé, qui s'étoit mis dans l'esprit de se faire cardinal, la chose ne luy paroissant pas tout à fait impossible se comparant à son frère (1) qui l'étoit déjà, quoyqu'il n'eût ny l'esprit ny le caractère d'homme du roy très-chrétien auprès du pape, qu'il avoit luy-même, s'imagina que s'il pouvoit accommoder le différend de ces docteurs, dont le pape appréhendoit la discussion, il pourroit par là se faire un mérite auprès du roy son maître et même auprès de Sa Sainteté, qui seroit capable de contribuer à l'élévation qu'il souhaitoit. Il n'ignoroit pas le grand fracas que cette question de la grâce, qui faisoit leur différend, avoit déjà commencé de faire dans tout le royaume, et ne doutoit pas que le cardinal Mazarin, auquel il s'étoit toujours attaché, ne fût bien ayse de voir la fin de ces disputes avec celle de la guerre, pour rétablir son autorité en établissant celle du roy, qui deviendroit bientôt le maître dans une paix bien affermie, et qu'en y contribuant par l'accommodement de ces docteurs il luy deviendroit agréable d'une manière à ne pas trouver de l'obstacle de son côté à son dessein, si le pape pouvoit concevoir quelque bonne volonté pour luy. Il se mit cette vision, qui luy passa par la tête, si fort dans l'esprit qu'il se donna bien du mouvement pour prendre des mesures qui

(1) C'est l'oncle, et non le frère du bailly de Valençay, qui avait été cardinal; mais il était mort depuis 1646. Achille d'Estampes de Valençay, fils de Jean et de Sara d'Happlaincourt, né à Tours le 5 juillet 1593, grand-croix de Malte et général des galères de la religion, avait été créé cardinal-diacre le 14 décembre 1643; il était mort à Rome le 7 juillet 1646.

pussent mener à ce but-là qu'il s'étoit proposé. Il commença par envoyer inviter en cérémonie les docteurs de l'un et de l'autre party de venir dîner en son palais le vendredy trente et unième de may, pour commencer par là à observer de quoy ils pourroient être capables, en les commettant les uns avec les autres. Il les traita magnifiquement : après le dîner il s'enferma avec eux, ordonnant à son maître de chambre qu'on les laissât seuls. D'abord il les pria que, dans le différend qu'ils avoient à démêler, il ne parût rien dans leur conduite de ces aigreurs ny de ces animosités qui ont coutume de se glisser dans les disputes des gens d'école ; que ce n'étoit pas seulement pour l'honneur de la nation, où il devoit prendre intérêt dans le poste qu'il tenoit, qu'il se sentoit obligé de les exhorter de se traiter honnêtement, sans aucune démonstration d'emportement ny d'amertume, mais même pour leur propre considération, car ils déshonoreroient et leur personnes et leur caractère s'il paroissoit de la chaleur et de la passion dans leur procédé : ajoutant que c'étoit de la part du roy qu'il leur demandoit cette modération, pour ne pas se rendre méprisables à toutes les autres nations par des contestations amères et donner la comédie à tous les peuples sur le plus grand théâtre du monde ; que toutefois par cet avis il ne prétendoit pas les empêcher de représenter leurs raisons avec toute la force et toute la vigueur dont la bonté de leur cause étoit capable ; que, dans une affaire de la qualité de celle dont ils venoient informer le Saint-Siége, il n'avoit garde de s'offrir à eux pour médiateur, n'ayant pas la capacité nécessaire pour en connoître, mais qu'il souhaitoit qu'ils voulussent bien le considérer comme leur amy commun et suivre ses conseils dans la conduite qu'ils avoient à tenir les uns envers les autres.

Les six docteurs répondirent à ces honnêtetés avec de grandes marques de reconnoissance, et ce qu'Hallier promit à l'ambassadeur pour ses deux collègues, d'agir sans démonstration d'aigreur et d'animosité en la poursuite de leur affaire, l'abbé de la Lane le promit pour les siens. Mais au lieu que l'ambassadeur n'avoit fait ce grand discours que pour les faire parler et pour savoir de quoy ils étoient capables, s'il vouloit se mêler de les accommoder, en apprenant leur sentiment, Saint-Amour se servit de ce qu'il venoit de dire pour savoir le dessein de Hallier et ce qu'il prétendoit (1) ; si, pour agir dans cette intelligence réciproque que M. l'ambassadeur leur conseilloit, ils n'étoient pas dans le dessein de conspirer avec

(1) Je crus, dit-il, cette occasion assez commode pour pénétrer dans quelques-uns des desseins de ces Messieurs. *Journal*, 4e p., ch. X, p. 242.

eux pour demander au pape une congrégation afin que leur affaire pût être examinée à fond. Hallier repartit qu'il ne venoit pas à Rome pour imposer la loy au pape, mais pour la recevoir; qu'il demandoit d'être jugé sans vouloir prescrire au juge la manière du jugement, qu'il attendoit sans condition. — C'est-à-dire qu'ils demandent un jugement fait en secret, sans que les choses soient éclaircies, dit Saint-Amour à l'ambassadeur. Hallier, piqué de ce reproche, pour s'en justifier, dit qu'il n'avoit point d'ordre des évêques de France, de la part desquels il parloit, de demander de congrégation et qu'il ne la croioit pas nécessaire. L'abbé de la Lane prit la parole pour témoigner qu'il étoit à souhaiter, pour la paix de l'Église, que ce jugement se fît dans les formes avec les cérémonies ordinaires. On s'échauffa de part et d'autre; les députés jansénistes, ayant dans leurs instructions de tâcher à réduire le jugement qui se feroit en leur affaire sur le plan de la dispute *de Auxiliis*, faisoient leur capital d'obtenir une congrégation de Sa Sainteté, c'est-à-dire des juges réglés pour examiner leur différend. Les autres députés, qui agissoient plus simplement sans y entendre finesse, ne demandoient qu'une décision sans parler de la manière.

L'ambassadeur trouvoit qu'ils avoient raison, et voulut faire entendre aux autres que, dans la délicatesse où l'on vivoit à Rome, il y avoit danger qu'on ne prît la demande qu'ils faisoient d'une congrégation, avec tant d'instance, pour une loy qu'on voulût imposer au pape, et qu'en prescrivant l'ordre qu'il devoit tenir en ce jugement ils ne pensassent à l'instruire sous prétexte d'être ouïs. L'abbé de Valcroissant insista qu'en demandant une congrégation on ne proposoit qu'un expédient pour mieux éclaircir les matières dont il s'agissoit. Joisel et Lagault dirent qu'elles étoient suffisamment éclaircies. La Lane et Saint-Amour protestent du contraire. On s'aigrit de part et d'autre encore davantage, et l'ambassadeur, qui venoit de leur conseiller la modération, fut obligé de leur dire qu'ils fissent donc comme ils l'entendoient, peu satisfait des uns et des autres, et résolu dans la suite de les laisser agir comme il leur plairoit, trouvant dans le fond peu d'apparence d'espérer d'accommoder des gens qu'il trouvoit si peu disposés à entendre raison. Ils prirent congé de luy, et cet entretien si plein de chaleur qu'ils eurent ensemble pour la première fois servit aux députés catholiques à connoître dans quel esprit les autres étoient venus, le dessein qu'ils avoient de faire traîner l'affaire dont il s'agissoit par des conférences et des disputes sur le plan de celle des dominicains et des jésuites, pour fati-

guer le pape et l'en rebuter. Mais autant ils les voyoient s'opiniâtrer à demander l'établissement d'une congrégation pour y disputer, autant se tinrent-ils eux-mêmes dans le respect et la soumission pour attendre un jugement dans toutes les circonstances qu'on voudroit, sans rien prescrire au juge auquel ils se soumettoient déjà par avance, en ne demandant rien que ce qu'il jugeroit pour le mieux (1).

Le pape alloit cependant son chemin et suivoit le plan qu'il s'étoit luy-même proposé. C'étoit un homme de tête, résolu, à qui on n'en faisoit pas aysément accroire, d'un grand sens pour les affaires, éclairé, ne se fiant aux yeux d'autruy que quand il ne pouvoit pas s'instruire des choses par luy-même. Sa sobriété étoit si grande qu'il ne dépensoit pour sa table que deux jules par repas, à ce qu'on dit, et le peu de temps qu'il donnoit à sa nourriture luy en donnoit un plus grand pour les affaires, qu'il aimoit, parce que sa capacité luy rendoit tout facile et que son expérience le mettoit en état de n'être presque jamais surpris. Ce fut avec des qualités si rares et si extraordinaires qu'il entreprit de prendre connoissance de cette affaire, qui avoit commencé à troubler une partie de l'Europe, et de se mettre en état de rendre la paix à l'Église par l'invocation de l'assistance de cet Esprit-Saint que Dieu a promis au Saint-Siége. Ainsy, pour commencer à donner quelque forme à la procédure de cette affaire, il prit la résolution de nommer cinq cardinaux pour en faire les informations, afin de luy en rendre compte. Et à cet effet il jeta les yeux sur les cardinaux Roma, Spada, Ginetti, Ceccini (2), Chigi. Il choisit Roma parce qu'il le croioit homme de bien, incorruptible, zélé pour les intérêts de la religion ; Spada parce qu'il connoissoit sa capacité (3); Ginetti parce qu'il étoit doux, paisible, pa-

(1) Le parti janséniste était exaspéré par cette soumission. Les injures contre Hallier remplissent les correspondances. « Les desseins de M. Hallier ne nous ont pas surpris, écrit Taignier lorsqu'on lui raconte la scène qui avait eu lieu chez l'ambassadeur, les desseins de M. Hallier ne nous ont pas surpris ; nous le croyons capable de plus grandes impertinences. » On se rassurait néanmoins, et on soutenait le zèle des amis en prétendant qu'il n'y aurait point de décision. « M. l'abbé Charrier me fait des biens que je ne puis dire parce qu'il assure qu'on ne fera rien qui soit contraire à la doctrine de saint Augustin, et il passe plus avant, car il dit qu'il ne se fera aucune décision. Sans cela je serois en des peines extrêmes pour répondre aux uns et aux autres. »

(2) Dominique Cecchini, fils de Domitio et de Fausta Capisucchi, né à Rome le 7 février 1589, fut fait dataire par Innocent X au commencement de son pontificat, créé cardinal *in petto* le 14 novembre 1644, et déclaré le 6 mars 1646. Il mourut le 1er mai 1656.

(3) *Roma huomo da bene*, *Spada huomo capace*, avait dit le pape lui-même à Hallier dans la première audience qu'il donna aux députés de la faculté.

tient, laborieux; Ceccini parce qu'il étoit dataire; Chigi parce qu'il étoit son secrétaire d'État, et parce qu'enfin il se fioit en eux plus qu'aux autres. Un choix si sage fut approuvé de tous les gens de bien. Hallier et ses collègues en eurent avis par le cardinal Roma, qui luy parut dès cette première démarche assez bien intentionné : ce qui se confirma encore plus dans la suite, quoyque les députés jansénistes l'eussent fait solliciter par le P. Luca Vadingo, son amy, qui les avoit assurés de sa bonne disposition à leur égard. Saint-Amour en fut averty par le cardinal Barberin, lequel, tout homme de bien qu'il étoit et assez droit sur les affaires de la religion, n'avoit pas laissé de se décrier un peu parce qu'il faisoit état de servir les uns et les autres, sans examiner qui avoit raison. C'étoit là son esprit de s'intriguer partout; et outre ce caractère il avoit un théologien, nommé Marinaro, qui le gouvernoit un peu et le faisoit changer de sentiment quand il vouloit. Saint-Amour avoit trouvé accès auprès de ce théologien, qu'il avoit soin de régaler quelquefois, parce qu'il aymoit la bonne chère. Saint-Amour mettoit tout cela habilement en œuvre pour devenir le défenseur de la grâce de Jésus-Christ et de la doctrine de saint Augustin, dont il étoit le député et le défenseur.

Les cinq commissaires ayant été déclarés dans les formes aux parties l'onzième de juillet (1), on ne pensa qu'à travailler de part et

(1) Saint-Amour rapporte les formes observées vis-à-vis des députés jansénistes. Introduits le 11 juillet, ils trouvèrent auprès du cardinal Roma Albissy en qualité de secrétaire et chargé de prendre acte de ce qui allait se dire. « Il étoit assis, aussi bien que le cardinal Roma, mais dans une distance et manière convenables. On nous donna aussi des chaises, et quand nous fûmes assis M. le cardinal Roma commença à parler en italien, et ce fut à peu près en ces termes : Vous êtes icy, Messieurs, au nom de quelques évêques de France, comme aussi au vôtre, pour avoir de Sa Sainteté l'éclaircissement de quelques propositions qui font beaucoup de trouble en France. Le pape a ordonné sur ce sujet une congrégation, ainsy que vous l'avez demandé, et, afin que vous puissiez aller informer en particulier, si vous le voulez, les cardinaux qui en sont, vous serez avertis qu'il y en a cinq, savoir : Spada, Ginetti, Cechini, Chigi et moy. Quand vous serez prêts aussi et que vous désirerez nous parler à tous ensemble en congrégation, vous nous en avertirez; nous prendrons un jour pour le faire et nous vous le dirons. M. l'abbé de Valcroissant répondit en latin. M. le cardinal Roma dit encore un mot pour témoigner le désir qu'il avoit luy-même que cette congrégation produisît tous ses bons effets et l'espérance qu'il en concevoit. Nous luy en fîmes nos très-humbles remercîments, et il nous conduisit jusques où il put vers la porte de la chambre, avec des excuses qu'il nous fit de ce que sa lassitude ne lui permettoit pas d'aller plus loin. Ce que je ne rapporte pas, ajoute Saint-Amour, qui s'extasie à diverses reprises sur la politesse des cardinaux et des prélats romains, pour aucun avantage ny satisfaction que nous en puissions tirer pour ce qui nous touche, mais seulement pour rapporter comme les choses se sont passées et reconnoître en passant la bonté et la courtoisie de ce pieux cardinal. » (*Journal*, v. part., ch. I, p.

d'autre pour les informations : à quoy s'appliquèrent sérieusement Hallier et ses collègues, pour mettre leur affaire en état, pendant que Saint-Amour, pour se décharger d'une partie de ce soin, afin de vaquer aux visites et aux sollicitations, car l'intrigue et l'action étoient plus selon son génie que l'étude et l'application, donna ses papiers à un avocat de Rome, nommé Eugénio de Pérugia (1), pour faire les écritures ; ce qui fut traité d'un grand ridicule dans la ville, cet honnête homme, de son caractère grand aventurier en toutes choses, traitant cette affaire qu'on luy avoit mise entre les mains comme une matière civile capable de formalités et de chicanes, quoyque ce fût une affaire de religion. Voicy ce que Lagault en écrivoit à son amy, en une lettre datée du commencement de juillet (2) :

« Nous nous disposons à mettre notre affaire en état : on nous « menaçoit au commencement que l'on feroit venir l'abbé de Bour- « seis, on nous menace maintenant de deux Espagnols : on verra ce « que c'est. Le cardinal Barberin nous régala hier (3) magnifiquement « à l'italienne, et il nous mena à la promenade ; ce n'est pas tout à « fait de luy de qui nous attendons plus de secours. Le cardinal « Roma nous a averty que c'est chez luy que se tiendront les con- « grégations qu'on alloit bientôt commencer et que la chose s'expé- « dieroit (4). Le pape témoigne de l'estime de M. Hallier comme « d'un homme qui a déjà rendu de grands services à l'Église. Les « jansénistes, qui nous reprochoient que nous reculions cet hyver, « commencent à reculer eux-mêmes ; nous avons déjà produit, et ils

256, 257.) Hallier et ses collègues furent à leur tour mandés chez le cardinal Roma le mercredi 17 juillet, le matin, et l'établissement de la congrégation leur fut aussi notifié. (*Ibid.*, p. 201.) Lagault met moins d'appareil dans son récit. « Nous avons été cette semaine passée appelés tous trois par le cardinal Roma, qui nous a intimé la congrégation et nous a dit que nous pouvions, cela étant, informer les députés, soit de vive voix, soit par écrit, soit particulièrement, soit collégialement. Nous répondîmes que nous serions toujours prêts, mais que surtout nous le priions qu'on ne tirât pas l'affaire en longueur, parce que le mal alloit toujours en empirant. Le cardinal répondit : *Vestra Seignoria non dubite que si fara præsto, præsto.* Néanmoins il n'est pas encore temps de le dire, car les *præsto* d'Italie sont quelquefois des années. Bonne espérance pourtant, meilleure que jamais. » Lagault. Lettre de Rome, du 22 juillet 1652.

(1) Il signor Eugenio de Peruge, homme d'un grand esprit et d'un génie entièrement solide et libre. (*Journal*, p. 269.)

(2) Le P. Rapin réunit ici des fragments de diverses lettres de Lagault des mois de juin, juillet, août et septembre ; il en donne la substance plutôt que le texte.

(3) 23 juin. La lettre est datée du 24.

(4) Le cardinal Roma en avait dit autant aux députés jansénistes. « M. le cardinal Roma nous dit qu'on se hâteroit d'expédier cette affaire, *si spedira præsto.* » *Journal*, p. 266.

« ne l'ont pas encore fait. On les presse, et Saint-Amour, grand « chicaneur, fait faire les écritures de son affaire par un avocat : ce « qui donne un air assez ridicule à sa conduite de mettre entre les « mains d'un homme de ce caractère des matières les plus fines de « la théologie (1). Mais ces Messieurs distribuent en secret par la « ville le livre *de la Grâce victorieuse* de La Lane, qu'ils n'osent « avouer, et le font courir au lieu de produire ce qu'ils ont à dire : « et ils se décrient déjà par leur retardement. »

Il est vray qu'il paroissoit de l'affectation en leur procédé pour traîner les choses en longueur, pendant que leurs parties étoient préparées sur tout et fournissoient aux commissaires de la matière pour les occuper. Hallier reçut environ ce temps-cy deux lettres de la reine (2) pour recommander au pape l'affaire dont il s'agissoit : il y en avoit une au cardinal Barberin et l'autre à l'ambassadeur de France ; elles étoient pressantes l'une et l'autre. Elle ordonnoit à l'ambassadeur de parler de sa part au pape pour luy recommander l'affaire dont Hallier devoit l'entretenir, et, comme elle avoit comblé de grâces et de bienfaits le cardinal Barberin dans le voyage qu'il fit en France en l'année de la disgrâce dernière de sa maison, lorsqu'elle le prit en sa protection pendant sa régence, elle se servoit de tout le mérite qu'elle s'étoit fait auprès de luy, en le tirant de l'oppression, pour l'engager à rendre ses bons offices aux députés des quatre-vingt-huit évêques auprès de Sa Sainteté. Et quoyque ce cardinal fût tout à fait raccommodé avec le pape, il avoit néanmoins reçu de luy quel-

(1) Saint-Amour déduit les raisons qui le portèrent à prendre un avocat : « Afin, dit-il, qu'il pût, lorsque l'occasion s'en présenteroit, parler pour la justice de nos demandes avec plus de force que nous n'oserions le faire nous-mêmes, et presser Sa Sainteté et Leurs Éminences avec plus de liberté que nous n'en pourrions prendre... et en tirer enfin quelquefois quelque secret et quelque lumière que nous ne pourrions en tirer nous-même. » (*Journal*, part. V, chap. XI, p. 269.) Il redoutait, on le voit, d'être trop réservé. A ces excellentes raisons le docteur ajoute les conseils d'un des qualificateurs de la congrégation de l'Indice, gentilhomme florentin de naissance, curé de S. Salvator della Copella, qui devint ensuite sous-bibliothécaire du Vatican, « grand théologien d'ailleurs, fort instruit de la hiérarchie, insigne sur toutes choses pour la connoissance et l'indignation qu'il avoit de la conduite des jésuites et de leurs pernicieux sentiments dans la morale et dans la foi ; » en conséquence fort confident de Saint-Amour et multipliant les conseils et les démarches en faveur de la nouvelle doctrine. Il se nommait signor Cosimo Ricciardi de Accoltis. Les conseils de cet insigne théologien sur ce point firent toutefois peu de profit au parti, car Lagault remarque que l'avocat s'est contenté d'avoir les mains garnies, sans plaider, et n'a point été solliciter davantage. Lettre du 26 août.

(2) « On nous dit qu'on a envoyé des lettres de la part du roy à M. l'ambassadeur et d'autres au cardinal Barberin; il auroit bien mieux valu qu'elles eussent été adressées au pape, parce qu'il a témoigné qu'il s'étonnoit que le roy ne luy en eût point écrit. » Lagault. Lettre du 26 août.

que sorte de mortification sur la distribution de certains bénéfices à sa nomination, sans en parler à Sa Sainteté, qui en fut choquée. Et d'abord qu'il se présenta pour faire sa recommandation de la part de la reine, le pape le reçut sèchement; mais il se radoucit dès qu'il eut prononcé le nom de cette princesse, déclarant que c'étoit de sa part qu'il venoit luy parler; et sa joie redoubla lorsqu'il entendit que c'étoit pour luy recommander l'affaire dont Hallier et ses collègues venoient luy parler, témoignant la satisfaction qu'il avoit de voir l'ancienne doctrine de l'Église, ce fut ainsy qu'il parla, recommandée par une si grande princesse, qu'il avoit en particulière vénération. Dans la suite du discours il demanda au cardinal s'il voyoit quelquefois le docteur Hallier; il luy répondit qu'il le connoissoit depuis fort longtemps. « Mais vous voyez aussy Saint-Amour, dit le pape. — J'ay tant d'obligations et même si récentes à la France que je dois considérer toute la nation, repartit le cardinal. — C'est un étrange garçon, » répondit le pape (1). Il est vray que Sa Sainteté, qui étoit informée de tout, avoit déjà su toutes les intrigues qu'avoit ce docteur dans les couvens et dans la ville, pour prévenir les esprits de ceux qui devoient être employés à la connoissance et à l'information de l'affaire qu'il poursuivoit. Car jamais personne ne fut plus appliqué à l'intérêt de son affaire que ce docteur, qui faisoit tous les pas, frappoit à toutes les portes, mettoit tout en usage, ne

(1) « On nous a envoyé deux lettres de la part de la reine, l'une adressée à M. le cardinal Barberin, l'autre à M. l'ambassadeur. Tous deux en ont parlé au pape, lequel a témoigné à M. l'ambassadeur qu'il étoit très-satisfait de ce que la reine étoit si zélée pour l'ancienne doctrine de l'Église, qu'il avoit déjà donné ses ordres pour cette affaire, et que ledit sieur de Saint-Amour avoit fait ce qu'il avoit pu pour faire remettre la congrégation *de Auxiliis*, mais qu'il ne l'avoit voulu permettre, sachant qu'il ne s'agissoit pas des mêmes questions qui s'y étoient traitées, et qu'il vouloit terminer cette affaire. Lorsque le cardinal Barberin luy en parla, il luy en témoigna autant, et, comme ledit cardinal parloit de M. Hallier, le pape luy demanda : « Vous voit-il? » Ledit sieur cardinal répondit qu'il y avoit longtemps qu'il le connoissoit Le pape répliqua : « Mais vous voyez aussy Saint-Amour? » Le cardinal répondit : « Saint-Amour étant François, et moy étant obligé à la France, je ne puis que je ne voie de bon œil tous les François. » Le pape répondit : « On m'a dit que c'étoit un étrange garçon que ce Saint-Amour-là. » Je ne say assurément si ce sont les termes, mais enfin voilà comme M. Hallier me l'a rapporté du cardinal Barberin. De sorte que le cardinal luy dit qu'il leur donneroit à dîner et les avertiroit de se départir un peu de toutes leurs intrigues et poursuites. Le pape, comme vous voyez, est informé de tout. On est icy épié; je ne say qui luy avoit dit que le cardinal Barberin les recevoit. Le pape est aussy informé qu'on forme des intrigues pour tâcher à gagner du monde dans les monastères : on n'en dit rien, mais on n'en pense pas moins. Je vous prie de ne pas publier toutes ces choses, parce qu'il faut attendre la fin et qu'il ne faut encore se vanter de rien, mais toujours bien espérer, parce que jusqu'à présent l'affaire ne pouvoit pas prendre un meilleur train. » Lagault. Lettre du 8 septembre.

trouvant rien de difficile pour aller à ses fins et réussir en ce qu'il avoit entrepris.

L'ambassadeur, qui avoit reçu ordre de la reine d'en parler au pape de la part du roi et de la sienne, le fit aussy de toute la force qu'un ordre si exprès de Sa Majesté requéroit. Voicy ce qu'il en écrivit au comte de Brienne, secrétaire d'État, par sa dépêche du 9 septembre, pour en rendre compte à Leurs Majestés : « Le roy et la reine m'ayant « commandé de presser le pape de terminer le différend de la grâce, « et de luy recommander la personne du sieur Hallier et des doc- « teurs qui le secondent contre ceux qu'on nomme jansénistes, j'ay « exécuté les ordres de Leurs Majestés ; j'en ay parlé à Sa Sainteté et « à quelques cardinaux de la congrégation députée à cette affaire : « et l'on peut s'assurer qu'on en verra bientôt la fin, parce que Sa « Sainteté s'y échauffe, sans vouloir entrer en de grandes questions « vagues comme ont été celles qui ont été agitées sous Clément VIII « et Paul V. S'arrêtant seulement aux cinq propositions présentées « par lesdits jansénistes, il veut qu'elle soient diligemment exa- « minées et résolues, et autant que je puis juger ce ne sera pas à « l'avantage des auteurs, c'est-à-dire de Jansénius. »

En effet on entrevoyoit déjà, par le train que prenoit l'affaire et par les premières démarches qu'avoient faites les jansénistes et leurs adversaires, qu'elle ne réussiroit pas au contentement des premiers : et autant remarquoit-on d'artifice et de finesse dans ceux-ci, autant trouvoit-on de candeur, de simplicité, de droiture et de probité dans les autres. Et ce fut par cet air simple, honnête, doux, modeste, qu'ils attirèrent sur eux les yeux des cardinaux, leurs commissaires, et de ceux avec lesquels ils traitoient; et ils se rendirent fort recommandables par une conduite si sage et si chrétienne. Car, au lieu que les jansénistes faisoient une grande dépense, marchoient par la ville à grand train, ne faisoient leurs sollicitations qu'en carrosse, suivis d'estafiers, logeant dans un beau palais, faisant de grandes libéralités, répandant de l'argent partout et vivant en grands seigneurs, les autres n'alloient qu'à pied, sans suite, à petit bruit, dans une grande modestie, et logeant dans un logis fort commun. Ces différens équipages ne laissèrent pas que de faire de différentes impressions dans les esprits : et le public commença par là à juger des uns et des autres, devant que le pape en eût jugé luy-même. Et quoyque l'ambassadeur de France se fût défait de la vision dont il s'étoit laissé surprendre l'esprit de faire le médiateur entre les uns et les autres pour aller à son but, jugeant bien que cela le passoit

et qu'il falloit en abandonner le jugement au pape, il ne laissa pas de voir toujours Saint-Amour et de luy donner des conseils, car il le trouvoit plaisant, et il s'en réjouissoit (1).

Les députés jansénistes, qui avoient fait de grandes démonstrations de joye sur la grâce que le pape venoit de leur faire d'avoir étably une congrégation comme ils l'avoient tant souhaité, et qui en avoient fait leurs complimens aux officiers de Sa Sainteté, après avoir écrit aux évêques de leur party l'avantage qu'ils espéroient de cette congrégation, dont ils firent tant de trophées (2), commencèrent enfin

(1) Saint-Amour prenait au sérieux ce goût du bailly de Valencé, et le *Journal* fait foi que la nouvelle doctrine était toujours à visiter ou à *cortéger*, selon son expression, monsieur l'ambassadeur. Les amis de Paris étaient plus clairvoyants; le venimeux Sainte-Beuve surtout ne manquoit pas de perspicacité. Il écrivait à Saint-Amour : « Je me soumets avec grande peine à croire aux paroles que vous a dites monsieur l'ambassadeur, puisqu'il ne peut avoir d'autres sentimens que ceux de celuy qui l'a envoyé, que nous apprenons de jour à autre ne pas être avantageux à la cause pour laquelle vous êtes aux pieds du pape. Je vous manday, l'ordinaire dernier, ce que la reine avoit dit au cercle. (*Il y a huit jours que la reine dit en plein cercle que nous serions bientôt condamnés à Rome.* Lettre de Sainte-Beuve du 13 décembre.) Et depuis j'ay appris que le roy avoit aussi dit qu'il y avoit déjà quatre propositions des jansénistes condamnées. J'ay peine de croire que Leurs Majestés aient ainsi parlé que sur les lettres de leur ambassadeur. » Lettre de Sainte-Beuve du 20 décembre.

(2) La lettre aux évêques est insérée au *Journal;* elle est datée du 15 août. Dans la correspondance du docteur on trouve la copie d'une lettre sans signature écrite de Rome dès le 15 juillet, qui doit être celle que Saint-Amour adressa à Paris lorsque la congrégation fut établie ; le ton en est triomphant. « *De Rome, ce 15 juillet* 1652.

« Il y a déja assez de temps que je ne vous ay fait savoir de nos nouvelles; mais il en faut beaucoup pour en enfanter une, en cette ville, semblable à celle que j'ay à vous dire. M. Hallier en a été la sage-femme sans y penser et contre tous les desseins qu'il a fait paroître. Il n'avoit nulle envie que le pape établit la congrégation que nous avions demandée à Sa Sainteté suivant le mémorial que nous luy présentâmes le jour que nous en eûmes audience, et néanmoins cela n'a pas laissé d'être résolu et de nous être signifié jeudy dernier par M. le cardinal Roma, qui est le doyen des cardinaux destinés pour cette congrégation. On a une envie très-sincère d'y pénétrer le fond des choses et d'y reconnoître fort nettement qui sont ceux qui soutiennent la vérité, et de n'y faire aucune démarche qui ne soit réglée par elle. Ainsy cette congrégation la met à couvert des surprises et des artifices de ses ennemis, et donne sujet à tout le monde d'apporter quelque tempérament au zèle que chacun a eu pour ou contre, en attendant que l'issue fasse voir qui a raison. On n'a point désigné de temps préfixe pour la commencer; mais M. le cardinal Roma nous a dit que ce seroit quand nous serions prêts d'y comparoître. Nous n'y perdrons point de temps; vous en pouvez assurer tous nos amis et nos adversaires. Vous pourrez leur dire qu'il ne m'est non plus loisible de lâcher le pied en ces conjonctures que de cesser d'être. »

Ces rodomontades et ces espérances ne furent pas goûtées longtemps à Paris, et le 7 septembre Taignier écrivait à Saint-Amour une lettre dont le *Journal* (p. 299) n'a reproduit que les trois premières lignes et qui mérite d'être citée à peu près en entier.

« On a mandé de Rome à quelques-uns de Messeigneurs que la congrégation ne vous a point été accordée pour vous faire justice, mais pour vous surprendre, à dessein de

à s'apercevoir, par le procédé des commissaires, que ce n'étoit pas tout à fait ce qu'ils s'étoient imaginé. Car ils prétendoient qu'on éclaircît les matières dont il s'agissoit par des conférences et même par des disputes réglées, en présence des commissaires, et ce n'étoit que pour cela qu'ils avoient demandé une congrégation avec tant d'instance. Mais, voyant que les choses prenoient un autre train, ils ne purent pas s'empêcher de s'en plaindre. Voilà ce qui les émut et ce qui les obligea à faire tous les pas qu'ils firent alors pour porter leurs plaintes jusqu'au palais par des audiences qu'ils sollicitèrent, afin d'être écoutés du pape (1). Mais ce fut en vain. Les officiers de Sa Sainteté, auxquels ils s'adressoient, les renvoyoient au cardinal Roma, chef de la congrégation. Ce qui obligea Saint-Amour de se plaindre au cardinal Chigi de ce que Hallier et ses collègues vouloient empêcher le principal avantage qu'ils espéroient de la congrégation établie pour leur affaire, d'avoir avec eux des conférences réglées, sur les matières dont il s'agissoit, en présence des commissaires. Il en parla d'une manière dont le cardinal fut choqué. « Est-ce à vous, luy dit-il, à imposer la loi à vos juges? » Saint-Amour embarrassé changea de discours et tourna sa pointe contre Albissy; il dit au cardinal que, l'ayant vu paroître avec les commissaires le jour que la congrégation leur fut intimée, luy et ses collégues craignoient qu'il ne se disposât par là à être secrétaire de la congrégation, et qu'il y avoit de

rendre un jugement contradictoire... Prenez bien garde aux surprises. On a écrit que le seigneur Albissy, qui doit être secrétaire dans cette congrégation, travaille puissamment pour les jésuites, comme étant à eux, et qu'il s'est engagé à porter leurs intérêts jusques aux extrémités. Messeigneurs seroient d'avis que vous fissiez tous vos efforts pour le recuser, en cas qu'il y eût apparence d'y pouvoir reussir. Il y a assez de causes de récusation contre luy ; les seules paroles qu'il vous dit en parlant des *Heures* sont plus que suffisantes; neanmoins il faut toujours regarder l'usage du lieu où vous êtes, et après cela Messeigneurs disent qu'il ne faudroit plus qu'un [jésuite] au rang des consulteurs et quelque capucin. J'ay charge de vous dire que vous tâchiez par toutes sortes de moyens d'engager les jésuites dans la cause ; ils disent ici que c'est un debat entre les docteurs et qu'ils sauront bien se défendre quand on les attaquera. Cependant le P. Annat fait des brigues épouvantables contre vous, et il emploie toute son industrie pour vous rendre odieux sans éclater. Il a gagné une partie des jacobins, qui sans doute aimeront mieux vous maltraiter que de vous rendre aucune assistance. J'ay vu une lettre du général [des jacobins] à un religieux d'ici qui est épouvantable; pour moy, si je l'avois reçue et que je fusse de son ordre, je tâcherois d'en sortir dès demain. Nonobstant toutes ces choses, qui sont capables de jeter une infinité d'appréhensions dans l'esprit, Messeigneurs espèrent que Dieu aura soin de sa cause et qu'il confondra tous les méchans. »

(1) Le *Journal* de Saint-Amour note par le menu toutes les démarches que firent les députés à l'antichambre du pape pour obtenir audience ; l'ambassadeur de France plus d'une fois leur promit et leur prêta son crédit pour les faire pénétrer jusqu'à Sa Sainteté.

l'injustice à leur donner un homme si partial, et même si déclaré contre eux, pour tenir un poste de cette conséquence. Le cardinal luy demanda quelles preuves il avoit de cette partialité. Saint-Amour répondit que, sans compter les virgules qu'il avoit transposées dans la bulle d'Urbain contre l'évêque d'Ipres pour en altérer le sens pour complaire aux jésuites, sans parler de l'opposition qu'il avoit faite à l'impression des ouvrages de saint Augustin et de la chaleur qu'il avoit montrée pour l'impression du livre du P. Annat, il faisoit paroître tant d'attachement aux jésuites et tant de commerce avec leurs adversaires qu'il croyoit qu'en conscience on ne pouvoit pas se servir d'un homme si prévenu contre eux. Le cardinal luy repartit que, s'il falloit qu'un prince eût égard aux inclinations et aux aversions des parties dans leurs différends, il ne se feroit jamais d'affaire. Saint-Amour, luy représenta que, si Albissy étoit secrétaire de la congrégation, il donneroit un grand poids au choix qui se feroit des consulteurs, qu'il feroit donner la préférence à ceux qu'il connoîtroit favorables à la doctrine des jésuites et l'exclusion aux autres, en suggérant au pape les uns et le dégoûtant des autres. « Cela ne se fait pas ainsy, » dit le cardinal, qui se servit de toute sa modération pour laisser ce docteur jeter son feu, sans s'impatienter de son audace, afin de ne pas émouvoir un homme déjà aigry. Saint-Amour finit cet entretien par prier le cardinal que du moins Sa Sainteté ne mît point de jésuites parmy les consulteurs. « Pourquoy non un jésuite et un dominicain, dit le cardinal, afin d'examiner par eux la doctrine de l'un et de l'autre ordre et l'éclaircir par là? — Parce que, repartit Saint-Amour, les autres consulteurs ne parleroient pas en liberté devant un jésuite, d'autant que les jésuites étoient les premiers auteurs de toute cette querelle par les intrigues qu'ils avoient eues dans la Sorbonne, pour y faire condamner la doctrine de saint Augustin par des entreprises les plus injustes du monde; qu'ils avoient du crédit à Rome, qu'on les redoutoit, et qu'enfin cela seroit mal reçu du public (1). » Le cardinal, lassé de l'entretien de ce discoureur, le renvoya au cardinal Roma pour s'en défaire.

Comme le docteur n'étoit pas homme à se rebuter, il alla se plaindre au cardinal Roma, qui, après l'avoir écouté, le renvoya avec quelques réponses fort succinctes, sans entrer dans aucun détail, ayant d'autres choses à faire que d'écouter un homme si frivole. C'etoit

(1) Saint-Amour fait un long récit de cette audience et se plaint du procédé d'Albissy, qu'il qualifie de barbare l'appelant un *procedere di Turco*. (*Journal*, V^e^, part., ch. 2.)

à quoy s'occupoit Saint-Amour de se fourrer partout; de découvrir les secrets de ceux auxquels il avoit affaire, en les faisant parler; de rouler de palais en palais ; de se produire aux antichambres des cardinaux, où il affectoit de se montrer; de se plaindre mal à propos aux uns et aux autres, et enfin de faire du bruit, ou pour étourdir ceux auxquels il avoit affaire, ou pour se rendre par là recommandable à ceux qui l'avoient envoyé en remuant beaucoup et en leur rendant un compte exact de sa diligence (1); c'est-à-dire qu'il faisoit tout autre chose que ce qu'il devoit faire; car on le pressoit, luy et ses collègues, de fournir leurs écritures aux commissaires, qui s'assembloient depuis cinq semaines chez le cardinal Roma sans avoir encore reçu aucune instruction d'eux pour leur affaire : ce qui la faisoit languir. Le cardinal Roma pour presser Saint-Amour, qui venoit luy rompre la tête de mille choses inutiles, et pour l'obliger à faire ses diligences, luy dit que le docteur Hallier avoit déjà fourny des mémoires à la congrégation, laquelle ne pouvoit rien avancer sans cela; qu'on trouvoit à redire que leurs parties, qui n'étoient venues à Rome que six mois après eux, avoient produit longtemps devant eux; qu'ils avoient même déjà informé les commissaires en particulier de leur affaire, et que, s'étant plaints au cardinal Spada des longueurs étudiées que luy et ses collègues apportoient à l'information, il avoit paru à l'assemblée que ces retardemens étoient des marques visibles de leur foiblesse et de la mauvaise opinion qu'ils avoient de leur cause.

Le pape fit le même reproche à Saint-Amour dans l'audience qu'il luy donna le neuvième d'août, à l'occasion du tome de leur Saint Augustin corrigé, dont l'impression étoit achevée, qu'il présenta à Sa Sainteté. Le pape fit d'abord difficulté de recevoir ce présent de la main de ce docteur, craignant qu'on ne fît passer pour une approbation publique de sa part l'agrément particulier avec lequel il l'auroit reçu. Mais, ayant appris que c'étoit le texte tout pur de saint Augustin, sans notes, où il n'y avoit qu'une préface composée de quelques sentimens des Pères sur la grâce, il le reçut. Et il prit occasion de ce livre de presser ce docteur et de luy dire qu'on se plaignoit déjà de leur lenteur, qu'il ne falloit pas perdre de temps, qu'il étoit vieux,

(1) L'énorme in-folio que forme le *Journal* de Saint-Amour n'est que le plus fastidieux des procès-verbaux, qui sont loin d'être toujours sincères, des diverses démarches et visites du docteur et de ses collègues. En jetant un coup d'œil sur ce fatras, on voit combien est véridique le piquant aperçu que donne notre historien de tout leur labeur.

qu'il avoit quatre-vingts ans, et que, s'ils ne se hâtoient, il ne pourroit expédier leur affaire ; qu'on verroit s'ils vouloient une prompte expédition par leur conduite. Cet avis du pape n'ayant rien opéré, les commissaires se résolurent de faire sommer ces docteurs de produire ce qu'ils n'avoient point encore de quoy s'occuper. Et le quinzième du même mois, jour de l'Assomption, un estafier apporta à Saint-Amour, sur le soir, un billet de la part du cardinal Barberin, pour l'avertir de se rendre le lendemain matin avec ses deux collègues au palais du cardinal Roma. Ils s'y trouvèrent ; la sommation leur fut faite dans les formes. On leur fit apporter des siéges. Albissy, secrétaire de la congrégation, assis entre le cardinal et les députés, le cardinal leur dit qu'il y avoit plus d'un mois que la congrégation étoit établie et qu'ils n'avoient encore fourny aucun écrit ; que le pape vouloit expédier cette affaire ; que, si dans quinze jours ils n'étoient prêts, Sa Sainteté y pourvoiroit ainsy qu'elle jugeroit à propos. L'abbé de Valcroissant répondit qu'il ne leur avoit pas paru que la congrégation fût encore formée parce que les consulteurs n'étoient pas nommés. Le cardinal répondit qu'il falloit de la matière et aux commissaires et aux consulteurs, et qu'on vouloit expédier cette affaire. L'abbé promit que dans quinze jours on seroit prêt. Mais Saint-Amour, qui ne vouloit pas être pressé, ne put s'empêcher de se plaindre à ses collègues qu'on ne vouloit précipiter les choses que pour en étouffer la connoissance (1). Cependant il alla trouver son avocat, le signor Eugenio, pour avoir des écritures, afin de se tirer l'affaire auprès des commissaires : il met luy-même la main à l'ouvrage avec ses collègues, quelque aversion qu'il eût du travail ; mais l'attachement qu'il y eut ne l'empêcha point de répandre des calomnies dans Rome contre Hallier, qu'il commença à appeler l'émissaire des jésuites, prétendant que c' [étoit] d'eux qu'il tiroit du secours pour ses informations ; qu'il n'étoit venu que pour détruire saint Augustin et ruiner sa doctrine. Il ajoutoit mille autres faussetés qu'il avoit écrites en France et qu'on avoit malicieusement fait mettre dans la gazette. Voyci ce qu'en écrivoit Lagault à son amy (2) :

(1) Il y a une petite différence dans la version janséniste. La Lane s'excusa, promit d'être prêt dans le délai prescrit, et assura que, lorsqu'on verrait leurs écritures, on reconnaîtrait qu'il n'y avait pas de temps perdu. C'est Saint-Amour qui contesta la constitution complète de la congrégation et il demanda le nom des consulteurs. Le cardinal Roma ouvrait la bouche pour répondre et les nommer, lorsqu'Albissy lui coupa la parole (*uno procedere di Turco !*) et déclara qu'on n'avait que faire de nommer les consulteurs, et que c'étaient les cardinaux qu'il fallait instruire. (*Journal*, part. V^e^, ch. 5, p. 277.)

(2) *Extraits des lettres* du 9 et du 16 septembre.

« Saint-Amour, peu satisfait déjà de Rome et de ce qui s'y fait sur « l'affaire, écrit en France mille faussetés de M. Hallier et de la pro- « cédure de l'affaire dont il s'agit ; on dit même qu'il les a ren- « dues publiques par la gazette. M. Hallier s'en est plaint à M. l'am- « bassadeur, lequel en ayant rendu compte au secrétaire d'État, le « cardinal Chigi, et au cardinal Spada, ils ont traité cela de fripon- « nerie, l'un et l'autre. J'en ay donné avis à monseigneur Albizzy, « lequel, connoissant fort bien le docteur, demande un mémoire de « ces faussetés et promet de le signer en qualité d'assesseur du « Saint-Office pour luy faire son procès : ce que nous n'avons pas « jugé à propos. Ce seroit perdre le temps de réfuter ces calomnies, « le pape ne parlant de M. Hallier qu'en termes d'estime et obli- « geans. Mais laissons ces Messieurs triompher dans les gazettes. « Le cardinal Roma, chef de la congrégation, étant tombé malade « assez considérablement, les députés jansénistes, qui ne sont pas en- « core en état de produire, vont à sa porte porter des papiers, sachant « bien qu'il n'est pas luy-même en état de les voir (1). C'est un « homme bien intentionné, qui commençoit déjà à traiter la doctrine « des jansénistes d'hérétique, sans balancer. »

Mais Hallier, pour détruire les méchantes impressions que Saint-Amour répandoit de luy, fut trouver le général des jacobins pour luy déclarer que, dans l'affaire qu'il étoit venu solliciter à Rome et dont il demandoit le jugement au Saint-Siége, il ne s'agissoit nullement de la doctrine de saint Augustin ny de celle de saint Thomas, qu'on n'en vouloit point à la grâce efficace que son ordre enseignoit, et que cette affaire n'avoit nul rapport à celle qui avoit été disputée sous Clément VIII et Paul V entre son ordre et celuy des jésuites. Le général luy témoigna que cette déclaration le mettoit en repos, car il ne pouvoit pas s'empêcher d'intervenir en ce jugement, si la chose le regardoit. Hallier dit la même chose en tant d'endroits, et tâcha si bien à se justifier des faussetés que Saint-Amour avoit débitées contre luy, qu'elles retombèrent sur leur auteur, et que son crédit en devint plus grand, parce que sa réputation en devint plus pure. Ce qui ne contribua pas peu à faire bien recevoir un nouveau mémorial qu'il présenta au secrétaire de la congrégation pour y

(1) Tout le détail de ces démarches et des visites au cardinal ou à ses amis est au *Journal*, p. 277-291. Saint-Amour assure que ses écritures étaient prêtes et signées le 28 août ; le 31 cependant il vit le cardinal Roma à la descente de son carrosse, et ne lui remit rien que des compliments sur le rétablissement de sa santé et l'espérance de le voir vaquer bientôt à leur affaire. P. 278.

servir de fondement à la procédure qui se faisoit. C'étoit une explication des cinq propositions dans le sens de l'évêque d'Ipres, avec l'extrait des passages les plus formels de cet auteur pour justifier l'exposition du sens qu'il leur donnoit. Il supplia les commissaires de ne considérer les propositions que dans ce sens, afin d'abréger la matière et aller au-devant des sens dont les jansénistes vouloient embarrasser le vrai sens de cet évêque pour le sauver. Cet écrit fut d'une grande utilité aux consulteurs parmy les ambiguités dont on les enveloppoit.

Le cardinal Ceccini eut alors ordre de se retirer et de ne plus paroître en aucune cérémonie devant Sa Sainteté. Cette disgrâce fut une suite de l'affaire du sous-dataire Mascanbruny (1), décapité depuis peu pour les faussetés dont il avoit été convaincu dans la daterie. Le pape, croyant qu'il y avoit eu de la connivence de la part de ce cardinal, qui étoit dataire, dans la conduite de son officier subalterne, ou du moins qu'il y avoit eu quelque sorte de négligence, ne cessoit de mortifier en toutes occasions ce cardinal, lequel, lassé d'un traitement si injuste, car il n'avoit eu nulle part aux malversations du sous-dataire, demanda à Sa Sainteté permission de se retirer (2), ce que le pape luy accorda en luy reprochant qu'il avoit déshonoré sa maison et son pontificat : à quoy Ceccini répondit avec fermeté qu'il n'avoit rien fait d'indigne de luy, que, si Sa Sainteté vouloit se donner la peine de s'en informer, il pourroit reconnoître son innocence. Il se retira en son palais de Campo-Marzo, n'assistant plus aux consistoires, ny aux chapelles et autres lieux où le pape a coutume de se trouver; et il laissa sa place de dataire à un ancien serviteur de la maison du pape, nommé Hieronymo Bertucci (3) ; et, quoyqu'il continuât à assister aux congrégations, les jansénistes ne manquèrent pas de publier qu'il étoit bien intentionné à leur égard, mais que sa disgrâce avoit bien diminué de son crédit.

Il arriva encore un autre changement dans la congrégation environ ce même temps-là par la mort du cardinal Roma, qui mourut la nuit du seizième au dix-septième du mois de septembre : ce fut une perte pour le Saint-Siége très-considérable, car c'étoit un homme d'une intégrité reconnue et universellement estimé de tout le monde; il étoit d'un abord aysé, doux, équitable, incorruptible et inébranlable à la

(1) Mascambruni fut décapité dans la cour des prisons de None, le 15 avril 1652.

(2) Au mois de septembre 1652 ; le cardinal Ceccini quitta alors la daterie.

(3) Jérôme Bertucci avait été procureur, dit Saint-Amour; il avait été fait sous-dataire lors de l'emprisonnement de Mascambruni, arrêté le 20 janvier 1652.

faveur ; il étoit évêque de Tivoli, où il fit bâtir un hôpital pour les pauvres de son diocèse, qu'il nourrissoit tous; et de six vingt mille livres de rente qu'il avoit, il en donnoit réglément plus de cent pour ses aumônes : il vivoit du reste. Enfin c'étoit un homme d'une si grande réputation, dans une estime si publique, qu'il mérita les regrets et même les éloges des députés jansénistes et des autres après sa mort. Voicy ce qu'en dit Saint-Amour en la cinquième partie de son *Journal*, chapitre neuvième (1), après luy avoir donné de grandes louanges: « Ce n'est point icy le lieu de parler des actions et des vertus « particulières qui ont rendu ce cardinal recommandable pendant « tout le cours de sa vie; il me suffira d'ajouter icy, quant à notre « affaire, qu'il en étoit mieux informé et mieux intentionné pour la « doctrine de saint Augustin qu'il ne m'a jamais témoigné de l'être. « Il y avoit plus d'un an que je savois qu'il l'étudioit avec une affec- « tion particulière, qu'il en avoit pris les lumières sur des informa- « tions qu'il s'en étoit fait faire par un savant dominicain, qui agissoit « si confidemment avec moy qu'aussy tôt qu'il avoit achevé une « écriture pour la luy donner il m'en fournissoit une copie ; et quand « ils avoient conféré ensemble, il m'avertissoit comment ce cardinal « avoit pris et pénétré la chose, et de quelle façon il s'en estimoit « convaincu. »

Voicy ce que Lagault écrit à son amy de la mort de ce grand homme (2) : « J'ay le cœur saisy de la mort du cardinal Roma, d'autant « plus que nous avons appris de celuy qui l'a assisté à la mort com- « bien il étoit bien intentionné sur notre affaire; il en parloit dans « sa maladie comme d'une chose très-importante à la religion, di- « sant même qu'il s'étonnoit de ce qu'on délibéroit de condamner « cette doctrine ; il en parloit ainsy parce qu'il l'avoit étudiée. » Il est vray que, dans une affaire de l'importance de celle-cy, le jugement d'un homme de ce caractère eût été d'un grand poids, puisque les parties convenoient déjà de sa droiture et de sa capacité, et que l'opinion qu'ils avoient qu'il entendoit bien l'affaire, et qu'il la prenoit

(1) Page 292.

(2) La lettre est du 25 septembre 1652 ; voici les termes de la copie de la Bibliothèque impériale :

« J'ay le cœur tout saisy de la mort du cardinal Roma, et d'autant plus que nous « avons appris de ceux qui l'ont assisté à la mort que nous avons fait une très-grande « perte, tant en général qu'en particulier; qu'il leur avoit souvent parlé pendant sa « maladie, et de nous trois, pour qui il témoignoit beaucoup d'affection, et de notre « affaire, pour laquelle il avoit impatience qu'elle ne fût faite. Il disoit qu'il s'étonnoit « comment on usoit de tant de lenteur dans une affaire de si grande importance. »

comme il faut, eût pu contribuer à les rendre plus soumis à ses sentimens. Mais Dieu, qui agit par d'autres règles que par celles de la prudence humaine, en disposa autrement, et, par d'autres desseins inconnus aux hommes, il le retira à luy, satisfait du tour qu'il avoit donné à cette affaire pour la commencer, sans luy en demander la consommation.

Le cardinal Spada, le plus ancien de la congrégation, en devint le chef par la mort du cardinal Roma, et le cardinal Pamphile remplit la place du cardinal Spada; car, quoyque le cardinal Ceccini fût disgracié, que le pape eût mis en sa place un autre dataire, et qu'il luy eût défendu de paroître dans les fonctions qui se faisoient en sa présence, il ne laissa pas de continuer sa commission; et les consulteurs, qui avoient déjà été réglés avant la maladie du cardinal Roma, furent enfin déclarés après sa mort, afin de reprendre le fil de l'affaire, qui avoit été interrompu par la maladie et la mort du cardinal qui y présidoit en qualité de doyen. Mais on en fit un grand mystère quelque temps pour empêcher par ce secret les intrigues et les sollicitations que le pape tâchoit à supprimer. Saint-Amour, qui étoit une espèce de furet, ayant découvert que le procureur général des capucins (1) en devoit être, quoyque luy-même n'en sût rien, il alla luy rendre visite, luy fit de grandes civilités pour le gagner. Ce père, qui étoit un homme simple et droit, luy avoua sans façon que, la doctrine de Jansénius ayant été condamnée l'année précédente dans leur chapitre général, si l'on luy faisoit l'honneur de le consulter sur cela, qu'il ne se pouvoit pas départir des sentimens de son ordre. Saint-Amour se le tint pour dit et ne se vanta pas de cette aventure (2), qui luy donna du chagrin, aussy bien que les avis qu'il eut du cardinal Barberin et de l'ambassadeur de France, qu'on se plaignoit de leurs retardemens à produire : ce que l'évêque de Bethléem (3) luy confirma d'une

(1) Marc-Antoine Galizi, né àCarpinetti, près de Brescia, en 1589, entra dans l'ordre des capucins, et devint consulteur du Saint-Office, procureur général de son ordre à Rome pendant douze ans et enfin ministre général en 1662. Il était en grande réputation de sainteté et d'éloquence populaire. Il mourut à Nice le 27 juillet 1665, en faisant la visite de la province de Piémont.

(2) Le *Journal*, qui ne dit pas tout malgré sa diffusion, ne parle pas en effet de cette visite.

(3) Christophe d'Authier de Sisgau, fils d'Antoine, seigneur de Saint-André, et de Claire de Séguier, né à Marseille le 6 avril 1609, chanoine régulier de Saint-Victor de Marseille en 1627, fonda les clercs du Saint-Sacrement, confirmés par une bulle du 20 septembre 1647. Il fut sacré à Rome évêque de Bethléem le 26 mars 1651, se démit de son évêché en octobre 1663, et mourut au séminaire de Valence le 17 septembre 1667. C'était un très-saint homme, fort opposé aux jansénistes, ce dont

manière dont il ne put plus douter. Car, l'ayant rencontré par hasard le 12 de septembre, il l'avertit charitablement, qu'après la sommation qui leur avoit été faite dans les formes, et après le terme passé, on commençoit à avoir méchante opinion d'eux et à croire qu'ils étoient mal intentionnés.

La raison de ce retardement étoit que dans le fond ils ne vouloient point être jugés; qu'ils avoient pris leurs mesures sur cela; qu'ils s'étoient avancés de mander à Paris que le pape avoit de la peine à s'embarquer en cette affaire par les difficultés dont ils l'avoient embarrassée, et que ce n'étoit pas leur compte d'être jugés parce qu'il y avoit bien à risquer pour eux, et qu'au contraire rien n'autoriseroit davantage leur doctrine que de l'avoir portée au tribunal du Saint-Siége sans en remporter de réponse ny de décision. C'étoit leur véritable dessein. Et voylà le principe de ces longueurs affectées dont ils se servoient pour faire traîner la procédure. Car la congrégation avoit été établie dès le commencement de juillet; les commissaires s'assembloient toutes les semaines, le pape ne pensoit qu'à une prompte expédition, Hallier et ses collègues avoient produit dès le commencement des assemblées, on avoit sommé dès le 15 août les députés jansénistes de produire au plus tôt avec des menaces que, s'ils ne le faisoient, Sa Sainteté y pourvoiroit; et cependant ils n'avoient encore fourny aucune de leurs écritures au 25 de septembre. Ils se plaignoient en tous lieux à leurs confidens et à ceux qui ne l'étoient pas qu'on ne pensoit à précipiter cette affaire que pour les surprendre et pour faire *un coup fourré*, comme parle Saint-Amour (1). C'étoient là les discours qu'ils répandoient par la ville, parce qu'on vouloit les juger. Ils alloient à la Minerve pour faire retentir leurs plaintes au maître du Sacré-Palais, en les faisant à son général, qu'ils vouloient intéresser en leur cause. Du général des dominicains ils alloient à celuy des augustins, pour luy dire que c'étoit à la doctrine de leur patriarche à qui on en vouloit. Ils retournoient au cardinal Ceccini, qui, par sa disgrâce, étoit devenu plus traitable et plus patient, pour luy faire des propositions d'un autre biais qu'il y avoit à prendre pour traiter leur affaire autrement qu'on ne faisoit, prétendant que, pour la bien entendre, il falloit premièrement régler certains préliminaires pour donner une forme aux questions dont

on ne se douterait pas si l'on s'en rapportait au *Journal*, mais ce qui est très-apparent dans les correspon lances. Voir entre autres une lettre de Taignier, du 22 juin 1652. La vie de l'évêque de Bethléem a été écrite par Nicolas Borelly.

(1) *Journal*, ch. 9 de la V^e^ partie.

il s'agissoi et pour établir le sens des propositions dont on contestoit.

Mais ne profitant rien par là, parce que Ceccini les renvoyoit aux autres commissaires, qui alloient leur chemin sans écouter leurs expédiens, n'y ayant rien à changer dans le plan que le pape avoit étably luy-même en cette affaire; de sorte que Saint-Amour et ses collègues, pressés de tous les côtés pour produire ce qu'ils avoient à représenter sur leur défense, portèrent enfin au cardinal Spada deux écrits d'une prolixité à rebuter leurs commissaires. L'un étoit un grand discours pour sauver la doctrine de saint-Augustin, compris en six propositions de différente expression, mais qui aboutissoient toutes à demander qu'on ne fît aucune atteinte à la doctrine de ce Père, consacrée par l'approbation de tant de papes et de tant de conciles, dont il ne s'agissoit nullement, car on n'y pensoit pas même. L'autre écrit étoit une manière d'histoire de ce qui s'étoit passé en Sorbonne dans l'affaire des cinq propositions, depuis que le docteur Cornet, alors syndic de la faculté, les avoit proposées, le 1er juillet 1649, et la suite de cette entreprise, celle des Hibernois, la prétendue députation du P. Mullart, jusques à l'établissement de la congrégation déclarée le onzième juillet par le cardinal Roma. Et comme ce discours alloit à insinuer aux commissaires que toutes ces entreprises ne buttoient qu'à la destruction de la doctrine de saint Augustin, qu'on avoit cachée sous les nuages et sous les obscurités de ces propositions équivoques fabriquées à plaisir pour imposer, cet écrit étoit un préparatif à l'autre; et tous d'eux n'étant que pour mettre à couvert saint Augustin, l'un et l'autre étoient fort inutiles, car ce Père étoit en sûreté indépendamment de ces écrits; et les parties convenoient déjà sur cet article qu'il ne s'agissoit pas même des sentimens de ce saint, pour lequel on n'avoit que du respect. Mais les députés jansénistes se jetèrent de ce côté-là, qui étoit le grand lieu commun sur lequel on s'exerçoit le plus à Port-Royal pour éblouir les ignorans, au lieu de s'attacher à justifier la doctrine de la grâce efficace par elle-même, dont il étoit question; de quoy ils ne dirent pas un mot dans les deux premiers écrits qu'ils présentèrent à leurs commissaires pour les amuser et pour se sauver de la vexation qu'on leur faisoit sur le retardement de leurs écritures.

Il arriva alors des affaires qui brouillèrent plus que jamais le pape et le roy de France. Sa Sainteté ayant eu de la peine à rappeler Bagny, son nonce en France, qui n'étoit pas agréable au cardinal Mazarin ny à la cour, à cause de la protection qu'il avoit donnée à la Fronde et

au duc d'Orléans, dans la guerre de Paris, il nomma en sa place Corsini (1), Florentin, sans avoir demandé l'agrément au roy avant la nomination, comme la bienséance le vouloit, de sorte que ce prélat, s'étant embarqué à Civita-Vecchia pour passer à Avignon et négocier de là son agrément, fut arrêté à Marseille par ordre du duc de Mercœur, gouverneur de Provence, et ce duc le fit garder à vue et maltraiter la galère qui l'avoit apporté, par ordre exprès du roy, à dessein de mortifier le pape ; lequel en fit de grandes plaintes à l'ambassadeur de France, dans l'audience qu'il luy donna le 22 de novembre, en luy exagérant le scandale que ce traitement alloit faire à l'Église et les railleries que les hérétiques en feroient; il luy ajouta que jamais le Saint-Siége n'avoit peut-être reçu un pareil affront qu'un traitement si violent et si injuste fait à un officier du Saint-Siége nommé dans les formes à la nonciature, qui avoit été arrêté sans raison parce qu'on avoit manqué à demander dès Rome l'agrément du roy, qu'on prétendoit demander seulement à Avignon, ce qui ne s'étoit fait que pour laisser moins de temps cette place vacante. Sa Sainteté ajouta qu'il savoit bien distinguer dans cette conduite le roy, qui étoit bon, mais jeune, de son ministre, auquel il falloit imputer ces violences. L'ambassadeur repartit que le roy son maître ayant eu depuis peu de grands sujets de mécontentemens de Sa Sainteté par la rébellion que Bagny, son nonce, avoit fomentée en France en se déclarant pour le duc d'Orléans et par l'injustice qu'on venoit de faire au cardinal Barberin, auquel on venoit d'ôter le doyenné du sacré collége, vacant par la mort du cardinal Roma, pour le donner au cardinal de Médicis (2), protecteur d'Espagne, quoyque le cardinal Barberin, auquel il appartenoit de droit, fût sous la protection de France; qu'on voyoit bien, par une conduite si pleine d'un esprit de partialité, que Sa Sainteté se dépouilloit du caractère de père commun, qui étoit la plus belle de ses qualités, pour prendre party avec l'Espagne contre la France ; qu'il savoit de science certaine que le roy d'Espagne pensoit à faire une ligue avec l'Angleterre et la Suède, et que Sa Sainteté méditoit d'entrer en confédération avec des gens de la religion ; sur

(1) Néri Corsini, fils de Philippe, marquis Corsini, et de Marie Machiavelli, né à Florence en 1600, archevêque de Damiette, nommé nonce en France au mois de juillet 1652, créé cardinal *in petto* en 1664 et déclaré le 15 février 1666, nommé évêque d'Arezzo, se démit de cet évêché en 1674 et mourut à Florence le 19 septembre 1678.

(2) Charles de Médicis, fils du grand-duc de Toscane, Ferdinand I[er] et de Christine de Lorraine, né le 19 mars 1596, créé cardinal-diacre le 2 décembre 1615, sacré évêque de Sabine le 20 août 1645 et nommé protecteur d'Espagne, mourut doyen du sacré collége, le 19 juin 1666, à Florence.

quoy il dit qu'on sauroit bien en France distinguer le souverain pontife d'avec le prince temporel, et l'autorité de l'apostolat attaché à son siége d'avec les foiblesses de son humanité.

Le pape répondit à des paroles si fières avec toute la fermeté que luy donnoit son caractère, sans rien perdre toutefois de la gravité de père par des chaleurs inconsidérées : il dit à l'ambassadeur qu'il savoit bien distinguer luy-même le maître d'avec le ministre ; que c'étoit le style du cardinal Mazarin de supposer des faussetés pour faire une fausse satisfaction d'un véritable affront ; qu'un officier du Saint-Siége maltraité sans raison demandoit d'autres réparations que des reproches sur des soupçons qui n'avoient nul fondement. Le pape parla peut-être d'un ton si ferme sur la nouvelle qu'il venoit de recevoir de la prise de Barcelone (1) par les Espagnols, qui en firent de grands feux de joye à Rome ; à quoy il affecta de fermer les yeux, mais il n'en fut point affligé dans le fond du cœur. L'audience finit par un éclat de part et d'autre : ce qui fut un peu raccommodé dans l'appartement du cardinal neveu, qui parla à l'ambassadeur d'un air plus politique ; il luy dit que Sa Sainteté avoit toujours prétendu de demander au roy de France l'agrément pour Corsini ; qu'il avoit ordre de s'arrêter à Avignon jusqu'à ce qu'on l'auroit reçu ; qu'il étoit de sa prudence de porter le roy à l'agréer ; que c'étoit un bon sujet, capable de réunir les esprits du pape et du roy, et qu'il feroit plaisir au pape d'interposer son crédit pour accommoder une affaire de cette nature, qui pourroit avoir des suites désagréables. L'ambassadeur, qui ne vouloit plus être relégué à Tivoli, où il s'ennuyoit plus qu'à Rome, et qui étoit assez disposé à obliger le pape pour des raisons qu'il en avoit, promit au cardinal de le faire.

Mais au même temps qu'on commençoit des négociations afin d'accommoder cette affaire, il arriva un courrier extraordinaire à l'ambassadeur, pour donner avis au pape que le roy avoit fait arrêter le cardinal de Retz (2) pour des raisons d'État, dont il pourroit un jour l'informer. Le pape reçut très-mal cette nouvelle (3), parce qu'il commençoit à s'affectionner à ce cardinal, le croyant propre à soutenir ses intérêts en France contre le cardinal Mazarin, dont il ne pouvoit souffrir le crédit, et parce que cet emprisonnement étoit une nouvelle insulte au Saint-Siége. Il imputa aussitôt cette violence au cardinal

(1) Cette ville, après un siége de plus de six mois, s'était rendue le 15 octobre 1652 à don Juan d'Autriche.

(2) 19 décembre 1652.

(3) La nouvelle arriva à Rome le 1er janvier 1653.

Mazarin, se plaignant de l'outrage fait au sacré collége par un de ses propres sujets : il joignit ce mécontentement à celuy qu'il avoit reçu en la personne de Corsini, nommé nonce en France, qui avoit été arrêté à Marseille d'une manière violente et injurieuse. Le pape tint consistoire dès le lendemain pour savoir les sentimens des cardinaux sur cette détention, où tout leur corps étoit si fort intéressé ; il leur témoigna que la douleur qu'il avoit ressentie en cette rencontre par l'emprisonnement d'un cardinal, sans sa participation, ne le touchoit que par la considération qu'il avoit pour leur dignité, qui alloit s'avilir si les princes ne la respectoient; il leur représenta avec toute la véhémence dont il étoit capable qu'il voyoit bien qu'on en vouloit à sa propre personne, que c'étoit un reste d'animosité du cardinal Mazarin contre luy; que ce cardinal élevoit un jeune monarque né d'ailleurs avec de grandes qualités, et le nourrissoit dans des sentimens de mépris de l'Église et des personnes constituées dans les premières dignités, en se servant de son nom pour arrêter un nonce nommé dans les formes et un cardinal, sans même prendre des mesures pour l'informer des raisons de sa détention. Il fit opiner les cardinaux sur cette affaire, qui les regardoit si fort; chacun parla selon la chaleur ou selon les lumières qu'une délibération si précipitée put permettre, et sur ce qui se dit on ne prit pas de résolution. On s'assembla une seconde fois, où il ne fut rien résolu non plus que la première; et comme les partisans du cardinal de Retz, tant de Paris que de Florence, échauffoient l'esprit du pape sur cette affaire par de fréquens courriers, pour le solliciter à prendre ce cardinal en sa protection, il assembla pour la troisième fois les cardinaux pour délibérer ce qu'il y avoit à faire dans la présente occurrence, ordonnant un silence inviolable, sous peine d'excommunication, afin d'établir la liberté de la delibération par cette sûreté. On examina ce qui se pratiqua dans l'emprisonnement du cardinal de Clissel (1), arrêté en Allemagne par ordre de l'empereur, du cardinal de Lerme (2), arrêté en Espagne par ordre de Philippe III; et l'on ne manqua pas, en remontant plus

(1) Melchior Klessel, né en Autriche en 1553, d'une basse extraction, devint le favori de l'empereur Matthias, qui le fit nommer évêque de Vienne et créer cardinal le 11 avril 1616 ; mais le 20 juillet 1618 il fut arrêté dans le palais impérial et emprisonné dans un monastère. Grégoire XV ayant obtenu, quelque temps après, qu'il fût transporté au château Saint-Ange, lui fit son procès, le déclara innocent et le rétablit sur son siége, où il mourut en 1630.

(2) François de Roxas de Sandoval, duc de Lerme et favori de Philippe III, fut créé cardinal après la mort de sa femme, le 16 mars 1618; mais il fut disgracié et mis en prison le 4 octobre suivant. Il mourut à Valladolid le 17 mai 1625.

haut, de citer l'exemple de Volsey (1), que Henry VIII, mécontent de sa conduite, fit mettre en prison. Sur de si grands exemples, et même si récens, on conseilla au pape de ne point agir de hauteur en cette rencontre pour ne pas aigrir une affaire qu'il vouloit adoucir. Ce conseil parut sage et fut suivy. Sa Sainteté dépêcha un courrier au roy de France avec un bref, sur l'emprisonnement du cardinal de Retz, dont la substance étoit de prier honnêtement ce prince de faire réflexion à l'immunité ecclésiastique et aux priviléges de la dignité du sacré collége, et de luy représenter que c'étoit blesser le respect dû au Saint-Siége et à sa propre personne de faire arrêter un cardinal sans sa participation, et qu'on ne pouvoit traiter un de ses frères avec tant d'indignité, sans luy alléguer au moins quelques raisons de cette détention, qu'on n'eût un grand mépris pour son pontificat; ce que ne pouvant croire, il supplioit le roy de remettre le cardinal en liberté, l'assurant qu'il répondroit de sa conduite s'il vouloit [le] luy envoyer.

Outre l'empressement qu'avoit le pape de demander l'élargissement du cardinal de Retz de son propre mouvement, il y étoit excité par les lettres fréquentes de Bagny, son nonce en France, sollicité par des curés de Paris, lesquels firent grand bruit sur cet emprisonnement, aussy bien que les jansénistes; et quoyque le pape s'assemblât souvent avec les cardinaux pour délibérer avec eux de ce qu'il y auroit à faire sur la détention de ce cardinal, et qu'on eût avis en France de ces délibérations, qui se faisoient publiquement à Rome, par des consistoires réglés, l'ambassadeur ne laissoit pas de mander à Brienne, secrétaire d'État, par ses dépêches du 3 février 1653. « qu'il n'appréhendoit rien, tant du côté du pape que des cardinaux, sur la prison « du cardinal de Retz, mais bien du côté de France, de la part des « brouillons mécontens, et particulièrement des réformés spirituels « jansénistes, s'étant aperçu que ces nouveaux docteurs ont eu un « ressentiment extrême de l'emprisonnement de cette Éminence, « qu'ils tiennent pour le grand arc-boutant de leur party. » C'étoient les termes dans lesquels la dépêche de l'ambassadeur étoit conçue. Mais, dans le temps que le pape se plaignoit de la détention du cardinal de Retz comme d'un outrage fait au sacré collége, le roy d'Espagne envoya ordre au comte d'Ognate (2) de faire sortir de Naples,

(1) Thomas Wolsey, fils d'un boucher d'Ipswich et favori d'Henri VIII, qui le fit nommer archevêque d'York et légat *a latere*, fut arrêté dans sa ville épiscopale, pour s'être opposé au divorce du roi. Le roi avait ordonné de le conduire à la tour de Londres, mais Wolsey mourut en route, à Leicester, en 1533.

(2) Inigo Velez-Ladron de Guevara, comte d'Ognate, marié en 1666 à Claire-Louise

dont il étoit vice-roy, le cardinal Filomarino (1), et de l'exiler, sans écouter les raisons de Sperelli (2), nonce de Sa Sainteté, qui pourroit s'y opposer de la part du pape. Ce que l'ambassadeur de France sut mettre en œuvre dans le besoin qu'il en eut pour l'intérêt de son maître. Il arriva aussy environ ce temps-là que monsignor Massini (3), qui depuis fut cardinal, ayant été destiné nonce en Espagne sans qu'on eût pris des mesures pour avoir l'agrément du roy, eut l'exclusion de cette nonciature à cause qu'on avoit manqué à cette formalité. Et quoyque ces deux exemples fussent d'un grand poids pour fermer la bouche au pape sur les plaintes qu'il faisoit sans cesse à l'ambassadeur de France de l'opposition qu'on y avoit à la nomination de Corsini et de la détention du cardinal de Retz, les jansénistes toutefois, qui se joignoient toujours d'intérêt aux mécontens et à tous les brouillons du royaume, ne cessoient d'aigrir Sa Sainteté sur ce sujet, n'ayant pas d'autre voye que celle-là pour le mettre en liberté, sans laquelle ils voyoient évanouir les espérances qu'ils avoient fondées sur sa personne pour l'établissement de leur doctrine. Voicy ce que l'ambassadeur en écrivoit au comte de Brienne par sa dépêche du troisiéme de février :

« Je vous diray, sur le contenu de votre dépêche des remuemens « que font les curés de Paris sur l'emprisonnement du cardinal de « Retz, aussy bien que les autres personnes qui se qualifient dévots, « que les gens d'Église de par deçà se montrent plus jaloux de leurs « priviléges que le pape qui est leur chef. Mais nous n'aurons pas « grand bruit icy si vos ecclésiastiques de par delà, joints aux dévots, « ne le font exciter, et n'y portent violemment le pape et le sacré « collége, promettant d'être les exécuteurs des menaces de Rome. « Et, dans mes méditations pour le service du roy au sujet de la prison

de Ligne, veuve de Raymond de Portugal-Alencastro, duc d'Aveyro, prit le gouvernement de Naples en qualité de vice-roi le 1er mars 1652 et fut remplacé le 10 novembre 1653, à son grand regret, à cause de ses démêlés avec le cardinal-archevêque.

(1) Ascagne Filomarino, né près de Bénévent d'une famille noble de Naples, d'abord maître de chambre du cardinal François Barberini, fut fait archevêque de Naples et cardinal le 16 décembre 1641 par Urbain VIII. Ce fut un défenseur zélé des immunités ecclésiastiques. Il mourut à Naples le 3 novembre 1666.

(2) Alexandre Sperelli, né à Assise en 1588, nommé d'abord évêque d'Orthone, suffragant de Vellétri, puis transféré à Gubbio le 14 mars 1644, fut envoyé à Naples par Innocent X en qualité de nonce. Il mourut le 19 janvier 1672.

(3) Camille Massimi, fils de Jacques, marquis d'Arsoli, né à Rome le 20 juillet 1620, nommé nonce d'Espagne en 1653, et ayant été refusé, resta sans emploi jusqu'à la mort de Clément IX. Il fut alors gouverneur du conclave. Clément X le créa patriarche de Jérusalem et cardinal le 22 décembre 1670. Il mourut dans le conclave le 12 septembre 1677.

« de ce cardinal, il ne m'est jamais venu d'appréhension du côté du « pape ny des cardinaux, mais de la France et de trois sortes de « personnes, des mécontens, des brouillons et des jansénistes, c'est- « à-dire ceux qui se sont mis dans les nouvelles doctrines, m'étant « aperçu que telles sortes de docteurs ont parlé avec des ressenti- « mens inexplicables de dégoût et de fâcherie de l'emprisonnement « de cette Éminence, que je voy bien qu'ils tiennent pour le grand « chef et pour le défenseur de la doctrine de saint Augustin. C'est « ainsy que parlent icy ceux qui se sont enfarinés des nouveaux « dogmes de Jansénius. »

Mais, pour mieux comprendre le bruit que fit à Paris parmy les dévots de Port-Royal l'emprisonnement du cardinal, il est bon d'en remonter aux principes. On avoit conçu de si grandes espérances dans le party de la promotion de ce cardinal que, pour le mettre en état de soutenir sa dignité avec tout l'éclat dont elle est capable, on luy fournissoit de grandes sommes d'argent des contributions de toute la cabale, ce qui ne put pas être si secret que la cour n'en fût informée, et cela ne contribua pas peu à augmenter les soupçons qu'on y avoit déjà pris de luy par sa conduite dans les deux dernières guerres, dont il fut un des principaux mobiles par l'attachement au duc d'Orléans, qui avoit pris les armes contre le roy, par ses intrigues pour se faire cardinal malgré la cour, par les grandes liaisons qu'il avoit prises avec les jansénistes, qui passoient dans l'esprit du roy pour gens mal intentionnés. Outre ces raisons toutes assez importantes, on le connoissoit d'un caractère d'esprit vain, ambitieux et disposé à brouiller dans toutes les occasions qu'il en auroit; et le refus qu'il fit de prendre soin des affaires du roy à Rome, qu'on luy offrit avec des appointemens proportionnés à sa dignité, acheva si fort d'aigrir la cour contre luy qu'on prit des mesures pour l'arrêter à la première occasion. La proposition d'aller à Rome pour y servir le roy luy fut faite de la part du cardinal Mazarin par Le Tellier et Servien (1), sur ce que la princesse de Guémené, par l'entremise de laquelle on l'entretenoit dans les intérêts du nouveau party, dit à la reine qu'on pouvoit penser à luy donner de l'employ en Italie, assu-

(1) Abel Servien, marquis de Sablé, fils d'Antoine, seigneur de Biviers, et de Diane Bailly, né à Grenoble le 31 octobre 1593, procureur général au parlement de Grenoble en 1616, conseiller d'État en 1624, et enfin secrétaire d'État de 1630 à 1636, fut envoyé en 1643 au congrès de Munster comme plénipotentiaire. En 1653 il fut nommé surintendant des finances. Il avait épousé, le 7 janvier 1641, Augustine Le Roux, veuve de Jacques Hurault, comte d'Onzain et marquis de Vibraye. Il mourut en son château de Meudon, le 17 février 1659.

rant qu'il iroit volontiers. Mais il répondit depuis à la princesse Palatine, qui l'en pressa de la part de la reine, qu'il n'étoit pas encore temps; qu'il avoit des amis qui s'étoient attachés à sa fortune, auxquels il devoit penser; que, sous le titre spécieux d'emplois qu'on luy proposoit en la cour de Rome, on ne cherchoit qu'à l'exiler honnêtement; qu'il iroit toutefois si l'on vouloit rétablir le marquis de Chandenier dans l'exercice de sa charge de capitaine des gardes du roy, et donner à Noirmoutier le gouvernement du Mont-Olympe et d'autres récompenses à ses autres amis. Cependant le cardinal Mazarin, qui s'étoit retiré à Sedan pour ôter le prétexte au peuple de remuer en disparoissant, obligea le prince de Condé, qui se trouva chargé par là de ce qu'il y avoit d'odieux en la continuation de la guerre, à se retirer luy-même en Flandre; ainsy ce cardinal, se trouvant plus que jamais le maître des affaires, en reprit le maniement de loin par des courriers qu'il envoyoit au roy. Et ayant un jour chargé Langlade (1), en qui il avoit pris confiance, de dire de sa part à la reine qu'il s'étonnoit que le roy laissât le cardinal de Retz rouler impunément sur le pavé de Paris, après le refus qu'il avoit fait tout récemment à Sa Majesté de l'employ qu'on luy offroit à Rome, la reine, qui savoit les impatiences qu'avoit le cardinal Mazarin sur cet article, répondit à Langlade : « Pourquoy ne s'explique-t-il pas? Je voy bien qu'il veut qu'on l'arrête. Il aura contentement. » On délibéra dès le lendemain de la manière dont on l'arrêteroit. On crut qu'il seroit difficile au milieu de Paris, car il n'étoit pas désagréable au peuple (2); il fut résolu de l'arrêter au Louvre, comme on avoit arrêté les princes trois ans auparavant. La chose se passa ainsy. Le duc de La Rochefoucault, s'étant retiré à Stenay, place forte sur la frontière de Champagne, qui étoit au prince de Condé, dont il avoit suivy le party pendant la dernière guerre, craignant d'être arrêté, écrivit au cardinal de Retz, quoyque son ennemy déclaré, qu'il prît ses sûretés, parce qu'on vouloit l'arrêter. Cet avis vint au cardinal de Retz de plusieurs autres endroits moins suspects, surtout de Port-Royal, où il avoit des amis auxquels il se fioit

(1) Jacques de Langlade, baron de Saumières, né en 1620 au château de Limeuil, en Périgord, fut d'abord secrétaire du duc de Bouillon. Quoiqu'il eût pris part aux troubles de la Fronde, il sut plaire à Mazarin, qui le fit secrétaire du cabinet. Il mourut en mai 1680.

(2) Le crédit du cardinal de Retz avait cependant beaucoup diminué dans la ville, et ses amis en convenaient avec tristesse. Dès le mois de juin 1652, Brousse, à son retour de Rome, exprimant la joie que le cardinal de Retz avait manifestée à l'embrasser et à recevoir les baisemains des amis restés en Italie, Brousse ajoutait : « J'ay du déplaisir de voir qu'il a perdu beaucoup de la créance qu'il avoit dans l'esprit et dans l'affection du peuple. » Lettre à Saint-Amour, du 8 juin.

rement. On luy conseilla de se montrer au peuple plus que ja- et d'en rechercher les occasions ; il crut qu'il ne pouvoit mieux ire qu'en prêchant, cela luy ayant réussi l'année précédente à -Paul ; et comme Noël approchoit, il prit la résolution de prendre)ur-là, où tout le peuple et les personnes de qualité vont au on, pour prêcher à Saint-Germain-l'Auxerrois, qui est la paroisse oy (1). Dès qu'on sut au Louvre son dessein, la reine-mère oya complimenter sur cela, luy fit témoigner la joye qu'elle it de l'entendre. Le cardinal, éblouy de cette civilité, crut qu'on)mpoit par les frayeurs qu'on luy donnoit de la reine, qui le trai- ;i honnêtement ; et sa vanité ordinaire, qui étoit sa foiblesse la invincible, le fit donner dans ce piége. Il alla s'imaginer que, lant l'absence du cardinal Mazarin, il pourroit peut-être de- agréable, et, sur la confiance qu'il avoit en son mérite il alla ouvre remercier la reine de l'honneur qu'elle luy faisoit de penser :nir l'entendre et pour prendre des mesures avec elle de la

Le cardinal de Retz avait déjà prêché le jour de la Toussaint à Saint-Germain errois, et il dit qu'il avait dessein de prêcher au moins les dimanches et les fêtes de nt dans les plus grandes églises de Paris. Nous ne voyons pas qu'il ait accompli ssein. Leurs Majestés lui avaient fait l'honneur d'écouter à leur paroisse son)n de la Toussaint. La presse y avait été grande.

..... Notre église étoit si pleine
De gens, pour l'entendre prêcher,
Qu'on n'en pouvoit presque approcher.
Heureux qui pouvoit avoir place,
Soit par amitié, soit par grâce,
Soit en donnant un quart d'écu,
Soit par compliment ou par prière,
Ou par quelque autre manière.
. . . . . .
J'avois, pour être mieux à l'aise,
Donné dix sols pour une chaise ;
Mais, lorsque la cour arriva,
Ma chaise rompit et creva,
Tant grosse et grande étoit la presse ;
Et tout franchement je confesse
Que, ne pouvant plus respirer,
Il me fallut lors retirer.
. . . . . .
Ainsy ny moy ny mes oreilles
N'entendîmes point les merveilles
Qu'il débita dans ce saint lieu
En l'honneur des saints et de Dieu.

malheur n'empêche pas toutefois le gazetier de déclarer que le sermon fut beau ononcé

Avec un ton grave et hardy.

2 novembre, si l'on en croit le cardinal de Retz, il serait allé au Louvre pour re- ier le roi et la reine de l'honneur qu'ils lui avaient fait en assistant à ce sermon.

manière dont elle vouloit qu'il prêchât, parce qu'étant sûr de l'affection du peuple il se vantoit de pouvoir inspirer au public les sentimens qu'il voudroit. Le roy l'ayant reçu avec de grandes démonstrations de bienveillance, et luy faisant des reproches de ce qu'on ne le voyoit point, le mena luy-même à l'appartement de la reine. Cette princesse fit mille caresses au cardinal et le cajola finement sur le plaisir qu'elle se faisoit déjà d'entendre son sermon ; enfin elle le combla de tant d'honnêtetés que jamais homme ne fut plus content ; mais en repassant par la salle des gardes il fut arrêté par le marquis de Villequier (1), capitaine des gardes et fils du maréchal d'Aumont, qui le mena dîner avec luy en son appartement (2), et sur le soir il fut conduit au bois de Vincennes, escorté par les troupes de cavalerie de la maison du roy qui se trouvèrent alors à Paris, sans qu'il se trouvât personne dans le peuple qui branlât pour s'y opposer, quoyque le bruit s'en fût répandu dès le matin dans la ville.

Le marquis de Chandenier eut ordre dès le lendemain de se retirer dans ses terres de Poitou : il avoit mérité quelque part dans les bonnes grâces de la reine par l'attachement secret qu'il avoit eu au service de cette princesse dans un temps où l'on faisoit sa cour de l'abandonner ; mais les liaisons trop grandes qu'il prit mal à propos avec le cardinal de Retz (3) le rendirent si suspect au cardinal Mazarin qu'après avoir été interdit par deux fois de l'exercice de sa charge de capitaine des gardes du roy il fut exilé en sa province. Le bruit courut alors dans le peuple que, les jansénistes ayant pris le dessein,

(1) Louis-Marie-Victor d'Aumont, marquis de Villequier, puis duc d'Aumont après la mort de son père, fils d'Antoine, maréchal de France, et de Catherine Scarron de Vaures, né le 9 décembre 1632, marié le 21 novembre 1660 à Magdeleine Fare Le Tellier, et en secondes noces, le 28 novembre 1669, à Françoise-Angélique de la Mothe-Houdancourt, mourut subitement à Paris le 19 mars 1704.

(2) Le cardinal de Retz remarque que l'on trouva mauvais à la cour qu'il eût mangé de bon appétit, tant l'iniquité, ajoute-t-il, et la lâcheté des courtisans est extrême.

(3) Le cardinal de Retz reconnaît que Chandenier était venu le plus mal à propos du monde prendre liaison avec lui et lui offrir ses services au moment (6 janvier 1651) où le coadjuteur aurait pu raisonnablement avoir grand'peur d'être arrêté par le marquis, qui était alors capitaine des gardes du roi. D'après Mme de Motteville Chandenier aurait été définitivement renvoyé de la cour et disgracié quelques semaines à peine après ses visites et ses protestations d'amitié au coadjuteur, le 20 janvier 1651. Mme de Motteville ajoute : « Il se sépara de la cour pour toujours et voulut chercher dans le repos d'une agréable retraite un bonheur véritable et solide. Il l'a trouvé et vit heureux. » Avant de se résigner de la sorte il s'intrigua beaucoup pour rentrer en crédit, et il prétendait s'appuyer du cardinal de Retz, à qui du fond du Poitou il ne demandait rien moins, au moment de l'arrestation du cardinal, que d'être rétabli dans sa charge de capitaine des gardes du roi et d'être fait duc et pair. On voit qu'en toutes choses le marquis de Chandenier prenait bien son temps.

pendant la dernière guerre de Paris, de se saisir de la personne du roy pour l'élever dans les maximes de leur opinion, le cardinal de Retz s'étoit assuré du marquis pour l'exécution ; mais ce bruit étoit sans nul fondement, parce que le marquis de Chandenier n'étoit pas de commerce avec eux, et le party n'étoit pas encore alors assez formé pour une entreprise de cette importance. Et ce que la reine dit environ ce temps-là à Henry de Maupas, alors évêque du Puy (1), son premier aumônier et depuis évêque d'Évreux, que les jansénistes en vouloient à Dieu et au roy, comme je l'ay su de cet évêque, fait voir qu'ils ne manquoient pas de volonté s'ils manquoient de crédit et de forces. Mais, pour revenir à la disgrâce du marquis de Chandenier, la véritable cause de son exil fut qu'ayant trouvé bon que le cardinal de Retz dît qu'il étoit son amy, ce cardinal dressant le projet de sa cabale, dont il faisoit le plan à ses amis et à ceux qu'il vouloit mettre dans ses intérêts, on luy demanda s'il avoit quelque personne de nom et de crédit à la cour dont on pût être assuré ; il nomma le marquis de Chandenier : ce qui ayant été rapporté au cardinal Mazarin, il se souvint que, dans la première guerre de Paris, lorsqu'on s'assembloit dans le palais d'Orléans pour y délibérer des moyens d'accommodement avec le roy et pour y traiter de la paix, [on] proposa de se défaire du cardinal [Mazarin] lorsqu'il viendroit avec les autres députés de la cour ; dont ayant eu avis, il n'eut garde de s'y trouver ; sur quoy le marquis dit qu'il seroit aysé de faire au Louvre ce qu'on avoit voulu faire au palais d'Orléans. Tout cela joint à la conduite du cardinal de Retz fit la disgrâce du marquis et la détention du cardinal. Cette détention ne fit de bruit que parmy les jansénistes et quelques curés qui étoient attachés à luy, entre lesquels Loizel, curé de Saint-Jean-en-Grève, et Duhamel, curé de Saint-Merry, firent paroître plus de chaleur. Ce fut par d'autres intérêts que ceux du jansénisme que Loizel fit l'emporté ; il avoit des attachemens secrets avec le cardinal de Retz, qui, malgré le sang-froid de son tempérament, luy échauffèrent si fort la bile qu'il se laissa aller à des excès dont les suites pensèrent luy être funestes, tout modéré qu'il étoit. Duhamel, qui étoit naturellement plus emporté, auroit été sans doute encore plus loin par un intérêt plus pressant, qui étoit celuy de la cabale, si

(1) Henri Cauchon de Maupas du Tour, fils de Charles et d'Anne de Gondi, filleul d'Henri IV, né au château du Cosson, près Reims, en 1606, sacré évêque du Puy le 4 octobre 1643, transféré à Évreux en 1661, y mourut le 12 août 1680. Il est auteur d'une *Vie de M^me^ de Chantal* écrite sur les Mémoires de la mère de Chaugy. Le texte de ces Mémoires a été publié de nos jours et forme un des plus précieux monuments historiques et littéraires du dix-septième siècle.

l'ordre donné à Loizel de se retirer n'eût éteint une partie de son feu ; car il avoit commencé dans sa paroisse et dans le peuple, auprès duquel il étoit bien venu par ses manières, d'une aussy grande force que l'autre. Mais il ne put tellement se contraindre qu'il ne s'échappât de temps en temps, comme il fit peu après ; en lisant les prières pour le pape, au prône, il ajouta, « et pour notre cher pasteur, le cardinal « de Retz, afin qu'il ne soit point esclave des deux puissances, la spi- « rituelle et la temporelle, c'est-à-dire du monde et du prince des « enfers, *secundum principem potestatis aeris hujus* (Eph. 2). Et « puisque Dieu dit qu'il est avec ceux qui sont en tribulation, nous « ne devons pas faire difficulté d'être avec luy. » Et en lisant les prières pour le roy, il lut dans un papier écrit à la main, et inséré dans le rituel qu'il tenoit, ces paroles : « Nous remercions Dieu des « victoires qu'il donne au roy, et nous le prions qu'il verse dans sa « poitrine sacrée les vertus royales et chrétiennes, qu'il luy donne « principalement la victoire sur ses passions plus que sur ses ennemis, « la grâce de ne point s'enfler des applaudissemens que luy donnent « les mondains, une mansuétude de cœur envers tous ses sujets, de « protéger et de défendre son Église, qui est si agitée, et faire revenir « notre cher pasteur dans sa bergerie. » Car, quoyqu'il y eût dans ce discours un air de modération, ces mentions fréquentes du cher pasteur faisoient de l'émotion dans les esprits et attendrissoient le peuple.

Mais il arriva dans l'emprisonnement du cardinal de Retz une circonstance secrète qui a été sue de peu de monde, que je ne puis taire pouvant servir à la justification de ce cardinal. Langlade, l'homme de confiance du cardinal Mazarin vers la reine, passant en poste la nuit par Châlons, fut visité de l'évêque, qui en fut averty à point nommé. L'évêque, qui étoit dans les intérêts du cardinal de Retz (1), demanda à Langlade si le cardinal Mazarin passeroit bientôt pour retourner à Paris. Langlade, luy ayant répondu qu'il passeroit dans deux ou trois jours, continua sa route vers Paris, d'où, ayant reçu ses dépêches pour le cardinal Mazarin, il repartit quinze jours après, c'est-à-dire après l'emprisonnement du cardinal de Retz ; et repassant par Châlons, l'évêque vint le trouver et luy dit d'abord : « Monsieur, vous m'avez perdu. J'avois une lettre de confiance de M. le cardinal de Retz pour M. le cardinal Mazarin, par laquelle il s'offroit d'aller à Rome

(1) Et tout à fait dans les cabales de la secte ; signataire de la lettre des onze évêques au pape, correspondant et conseiller de Saint-Amour. C'est lui que le *Journal* et les correspondances signalent entre les amis comme « celuy des prélats qui a le plus d'usage de la cour romaine. »

et de faire ce qu'on voudroit; cependant on l'a arrêté, parce que vous m'avez trompé en me disant que M. le cardinal Mazarin passeroit dans deux ou trois jours; car, si vous ne m'eussiez pas parlé de la sorte, j'aurois été le trouver à Sedan, et, comme il ne demandoit que cela de M. le cardinal de Retz, il n'auroit pas été arrêté. — Nous nous sommes trompés l'un l'autre, dit Langlade; car j'avois ordre de dire que M. le cardinal Mazarin venoit dans deux jours, quoyque je susse le contraire, et vous m'avez caché votre secret touchant la soumission de M. le cardinal de Retz, que si vous m'eussiez confié il n'auroit sans doute pas été arrêté, puisqu'il ne l'a apparemment été que pour cela. — Au moins, dit l'évêque, pour raccommoder la chose, portez à M. le cardinal Mazarin la lettre de M. le cardinal de Retz, que j'ay déchiffrée : vous pouvez par là tirer l'un de l'abyme où il est, et l'autre de l'erreur où il a été de croire qu'on vouloit le butter. » Langlade ne voulut pas se charger de cette lettre, mais il promit à l'évêque d'en rendre compte au cardinal Mazarin, lequel fut fâché de la démarche qu'il avoit faite de faire arrêter le cardinal de Retz, faisant réflexion sur le mauvais exemple qu'il donnoit au public en luy faisant voir un cardinal en prison et en se dégradant par là, pour ainsy dire, de toute la grandeur dont son caractère l'avoit revêtu. Mais considérant d'ailleurs que ce cardinal sorty de prison ne luy pardonneroit jamais, et qu'allant à Rome il s'uniroit au pape contre luy, et qu'ils pourroient l'un et l'autre de concert luy faire des affaires qui seroient d'autant plus fâcheuses que les auteurs auroient plus de soin de se cacher, il ne voulut point voir l'évêque de Châlons parce qu'il ne vouloit point l'écouter. Mais ce qu'il y eut de rare dans la conduite artificieuse de ce cardinal est qu'après avoir fait presser la reine de faire arrêter le cardinal de Retz il écrivit au roy une lettre fort pressante pour luy représenter les priviléges de la dignité de cardinal, et pour le conjurer par les plus tendres sentimens de sa piété de le faire élargir au plus tôt, afin qu'en arrivant à Paris il pût justifier ses diligences auprès du clergé, qui devoit s'intéresser en cet emprisonnement et qu'il alloit avoir sur les bras.

Étant arrivé à Paris sur la fin de cette année 1652 (1), il trouva les esprits assez calmes dans la cour et dans le parlement, excepté quelques ecclésiastiques attachés à ce cardinal et les jansénistes, qui remuoient dans Paris ou par eux-mêmes ou par leurs émissaires,

(1) Le cardinal Mazarin, rentré en France dans les derniers jours de novembre, s'amusa à vétiller (Retz) à l'armée, reprit Bar-le-Duc, Ligny, Château-Porcien, et ne rentra à Paris qu'au mois de février 1653.

pour se plaindre de la détention de ce cardinal. A la vérité il y avoit de la vanité et de l'affectation dans la douleur que les jansénistes faisoient paroître sur la détention du cardinal de Retz. On prétendoit se faire honneur à Port-Royal de cette affliction, qu'on ne faisoit éclater que pour montrer à la tête du party un chef de l'importance de ce cardinal, quoyque dans le fond il ne fût encore jamais entré dans les véritables sentimens de leur doctrine par aucune déclaration. Ce ne fut d'abord que par aversion des jésuites et par ambition qu'il eut des liaisons avec les jansénistes. La réputation qu'ils avoient d'être savans et de bien écrire luy donna envie d'être de leurs amis; car, ayant toujours recherché la gloire de paroître savant et de bien écrire luy-même, il crut qu'il n'y avoit pas de voye plus aisée, ny plus convenable à son humeur pour en acquérir la réputation, que de faire voir dans le public qu'il avoit des liaisons de sentiment et d'intérêt avec ces gens-là, qui étoient alors à la mode. Mais la guerre de Paris acheva de luy rendre nécessaire l'affection à ce party, que son ambition ne luy faisoit paroître qu'utile. En effet ce fut principalement par le secours de Port-Royal qu'il fit jouer les intrigues qu'il forma dans le parlement et parmy les personnes de qualité mécontentes de la cour qu'il mit dans ses intérêts. Ce fut par là que réussit le commerce qu'il eut avec la princesse de Guémené, la duchesse de Chevreuse et les autres femmes qui animoient la cabale de leurs galanteries. Car on ne le vit jamais s'intéresser dans la doctrine ny à la tête des cérémonies de Port-Royal comme les autres personnes de qualité qui prenoient aisément feu dans les occasions où le zèle du party les engageoit.

Il est vray que, dans la sollicitation de sa promotion au cardinalat, il trouva de grands obstacles par le soupçon qu'on donna au pape de sa doctrine; ce qui alla même si avant que Sa Sainteté, qui pensoit à le faire cardinal, se trouva obligée, avant que de le nommer, de luy demander une déclaration signée de sa main, par laquelle il parut qu'il renonçoit aux sentimens dont on l'accusoit; ce qu'il refusa d'une fermeté et d'une hauteur même qui témoignoient qu'il se soucioit peu du chapeau de cardinal, puisqu'on étoit capable de prendre des ombrages de luy. Il est vray qu'il ne prit la résolution d'écrire de cette sorte que sur l'avis qu'il eut que la cour s'opposoit à sa promotion, et il aima mieux se faire l'honneur dans le monde de renoncer au chapeau qu'on luy contestoit que de l'obtenir par une signature qu'il croyoit honteuse, parce qu'on ne la demandoit à personne. Mais l'abbé Charrier, qui étoit son homme de confiance à Rome, voyant

que l'affaire devenoit meilleure par la révocation de la cour, à cause des jalousies que prenoit le pape du crédit du cardinal Mazarin, supprima cette lettre trop fière du cardinal de Retz, qui eût empêché sa promotion, mais qui ne fut écrite que dans le désespoir où l'on l'avoit jeté du succès de sa nomination. Et quoyqu'il eût été fait cardinal sans condition aucune qui dût le contraindre dans ses sentimens sur la nouvelle doctrine, il ne laissa pas encore de devenir plus circonspect sur cet article qu'il ne l'étoit. Car, comme sa vanité naturelle s'ouvroit par cette dignité une carrière plus vaste à son ambition, et que, dans la disposition où étoient les esprits dans tout le royaume à l'égard du cardinal Mazarin, que les peuples ne pouvoient plus souffrir, il ne laissoit pas que de luy passer par la tête qu'il pourroit prétendre au ministère, le vray moyen d'y parvenir étoit de se ménager par une espèce de neutralité entre les partis qui se formoient sur la religion, la reine, par l'entremise de laquelle on pouvoit parvenir à quelque chose, étant délicate sur cela au dernier point; il s'en expliqua même alors à quelques-uns de ses bons amis de Port-Royal pour les faire entrer dans ses vues et pour prévenir les impatiences qu'ils se pourroient donner sur les secours qu'ils espéroient de luy. Mais cette politique ne fut pas bien reçue des zélés de Port-Royal, et quoyque ce fût la disposition où étoit ce cardinal envers les jansénistes quand il fut arrêté, c'est-à-dire d'une grande indifférence pour la nouvelle opinion, à quoy il pensoit moins qu'à son ambition et à sa fortune, on ne laissa pas de s'intriguer fort dans le party sur sa détention et de le faire passer pour plus grand partisan de l'évêque d'Ipres et de sa doctrine qu'il n'étoit en effet, parce que cela faisoit grand honneur à la cabale de faire paroître à sa tête un prince de l'Église, qui alloit au premier jour être archevêque de Paris; et bien des gens se laissoient éblouir à de si belles apparences. Enfin on donnoit par là un chef considérable au party, qui n'en avoit alors que d'obscurs et de communs.

Ce fut aussy la raison qui obligea Bagnols, maître des requêtes, de proposer, dans une délibération qui se tint à Port-Royal sur la prison du cardinal de Retz, d'envoyer à Rome l'abbé Charrier, son oncle, pour y solliciter auprès du pape la liberté de ce cardinal, parce que l'abbé étoit agréable à Sa Sainteté. Cette proposition fut si bien reçue que l'abbé fut bientôt engagé à ce voyage, et l'on ne doutoit pas qu'il ne fût en ce pays-là fort utile aux affaires qui s'y traitoient pour le party, ayant l'accès libre auprès du pape et étant écouté à toutes les heures; qu'ainsy, sous le prétexte de parler à Sa Sainteté des intérêts du car-

dinal de Retz, il pourroit commodément parler de la nouvelle doctrine qu'on se disposoit à juger. C'étoit ce que l'ambassadeur de France craignoit davantage, comme il le déclare par ses dépêches du mois de janvier et février de l'année 1653, qu'un envoyé de la part des jansénistes, et un envoyé comme l'abbé Charrier, agréable au pape, et qui luy avoit fait des affaires dans la sollicitation de la promotion de ce cardinal, qu'il avoit ordre d'empêcher. Cependant les considérables du party, pour engager l'archevêque de Paris, oncle du cardinal, à demander au pape sa protection contre les violences du cardinal Mazarin, luy firent part de la députation secrète de l'abbé Charrier de la part de Port-Royal pour l'affaire de son neveu, et le pressèrent d'écrire au pape et aux cardinaux de sa connoissance pour son élargissement, ce qu'il ne fit que le plus lentement et le plus foiblement qu'il put, non-seulement parce que son âge et son tempérament ne le rendoient pas fort actif, mais parce que, dans la vérité, personne n'eut tant de satisfaction que luy de la prison de son neveu et n'eut moins d'empressement pour sa liberté; les démarches mêmes qu'on l'obligea de faire à la cour pour cela ne servirent qu'à faire connoître le peu d'intérêt qu'il y prenoit. Les jansénistes, qui fondoient toute l'espérance du succès de leur doctrine sur le cardinal, qui devoit être archevêque de la ville capitale du royaume, et qui mettoient leur salut dans son élargissement, ne se rebutèrent point; ils firent écrire quelques curés à l'abbé Charrier dès qu'il fut arrivé à Rome, qui ne cherchoit qu'à faire du bruit. Ce fut en vain qu'un ecclésiastique nommé Giroust (1), domestique du cardinal de Retz, qui avoit été élevé avec luy pendant ses études et qui le connoissoit à fond, s'étant retiré depuis quelque temps à Port-Royal des Champs avec son frère (2), y fit connoître l'esprit du cardinal et son indifférence pour le Port-Royal, dont ils ne luy avoient jamais ouy parler ny l'un ny l'autre qu'avec froideur. On ne laissa pas d'y avoir bien de la chaleur pour le servir, car les uns s'employèrent à faire des écrits en

(1) Antoine Giroust, né au diocèse de Paris, nommé chanoine de Saint-Nicolas du Louvre par la faveur du cardinal de Retz, chez qui il était entré, ayant voulu dire sa première messe en 1648 à Port-Royal, où sa sœur était religieuse, fut tellement bien chapitré par la mère Angélique, qui lui fit lire une lettre de Saint-Cyran sur le sacerdoce, qu'il prit la résolution de ne jamais monter à l'autel. Il tint parole, se démit de son bénéfice et devint second sacristain de Port-Royal des Champs, où il mourut le 9 décembre 1672.

(2) Julien Giroust de Bessy fut d'abord page et suivit la profession des armes. A vingt-trois ans il se décida, sur les instances de sa sœur, à se retirer à Port-Royal des Champs, où on lui confia le soin des hôtes et de la basse-cour. Il y mourut le 27 avril 1659.

sa faveur pour faire rumeur dans le peuple en les distribuant au public; d'autres fournirent de l'argent, comme Bagnols, qui donna à l'abbé Charrier de quoy faire le voyage d'Italie, où il ne fut pas inutile pour l'affaire des cinq propositions qui se jugeoient alors, par le commerce réglé qu'il eut avec son neveu Bagnols et avec Thomas (1), qui étoit auparavant greffier du criminel au Châtelet de Paris. Cet homme, qui avoit exercé sa charge avec estime de probité et de capacité, s'étoit rendu fort intelligent dans les affaires, et, comme il étoit d'un naturel ardent et impétueux, il s'attira bientôt la confiance des principaux du party, où l'on le regarda comme un sujet propre, disoit-on, à faire un martyr. Ce fut luy principalement qui envoyoit à l'abbé Charrier les mémoires pour presser le pape d'interposer son autorité dans l'affaire du cardinal; ce fut luy qui fournit depuis au cardinal même, lorsqu'il s'enfuit à Rome, s'étant sauvé de sa prison, tous ces mémoires tirés de l'Écriture, des Pères et de l'histoire ecclésiastique, pour sa défense, selon les informations que Giroust et son frère luy donnoient du génie de ce cardinal; et ce fut luy enfin qui servit depuis le Port-Royal en qualité de secrétaire, ce qu'il fit avec toute la chaleur que demandoit l'esprit de la cabale.

Mais parce que la fermeté ordinaire du cardinal fut ébranlée par le chagrin et par la solitude effroyable des premiers mois de sa prison, où il fut presque toujours gardé à vue, et qu'il fit faire des propositions au cardinal Mazarin de donner sa démission de sa coadjutorerie, lorsqu'il faisoit dire à Port-Royal, avec des sermens horribles, qu'il périroit plutôt que de la donner, les premiers écrits qui parurent dans le public pour sa défense étoient autant faits pour luy servir de modèle de constance et pour luy faire entrevoir l'infamie qu'il y auroit pour luy de manquer de fermeté, en luy marquant les raisons qu'il avoit d'être fidèle à sa vocation, que pour justifier son droit, en persuader le public et intimider le ministre. Cette conduite ne laissa pas de faire honneur à Port-Royal pour bien des raisons, parce que la fidélité qu'on y avoit à défendre le cardinal de Retz dans sa disgrâce donnoit bonne opinion de ceux qui y conduisoient les affaires; mais cela ne servit qu'à une vaine réputation de la cabale; car, le cardinal Mazarin soutenant de tout son crédit et de toute l'autorité du roy l'emprisonnement qu'il avoit fait faire de ce cardinal, rien ne branla,

(1) Claude Thaumas, né en 1619, d'abord greffier au criminel du Châtelet, quitta sa place pour se donner à Port-Royal. Il fut arrêté le 9 octobre 1680 et mis à la Bastille. Il n'en sortit que pour aller en exil à Quimper, où il mourut le 5 septembre 1681.

ny à Paris ny à Rome, qui pût favoriser sa liberté, et toute l'inquiétude que le pape se donna sur cette affaire fut inutile. Car, après avoir envoyé en vain deux brefs en France par un courrier extraordinaire, l'un au roy et l'autre à la reine, qu'il adressa à Bagni, son nonce, qui n'étoit pas encore party, avec ordre de représenter à Leurs Majestés les priviléges du sacré collége et de solliciter en son nom la liberté de ce cardinal, il ordonna à monsignor Marini (1), archevêque d'Avignon, homme recommandable par sa prudence et par sa grande piété, d'aller trouver le roy de sa part pour cette affaire, afin que par le voisinage de la France il fût en état de se rendre plus promptement à la cour. Mais ce prélat fut arrêté à Valence par une lettre de cachet que le doyen de Saint-Jean de Lyon (2) eut ordre de luy rendre pour l'empêcher de passer outre. Marini envoya cette lettre à Rome, dont le pape fit de grandes plaintes à l'ambassadeur de France, comme d'un outrage nouveau fait au Saint-Siége. Il luy ajouta qu'il n'avoit envoyé cet archevêque en France que pour justifier auprès des cardinaux et du duc de Florence la part qu'il prenoit en la détention du cardinal de Retz et le soin qu'il avoit de faire les pas nécessaires pour son élargissement. L'ambassadeur répondit que son maître avoit ses raisons, que ce n'étoit pas à luy à les pénétrer, qu'il n'avoit point d'autre ordre sur cette affaire que de dire en général que cet emprisonnement s'étoit fait pour des considérations d'État dont on pourroit quelque jour rendre compte à Sa Sainteté, mais qu'il n'étoit pas temps et qu'il falloit se donner de la patience. Le pape tint consistoire le troisième de février pour faire part aux cardinaux de ce qu'il venoit de faire pour l'affaire du cardinal de Retz, exagérant sa douleur et ses diligences ; il attendit quelque temps qu'ils parlassent pour savoir leur sentiment, mais ils opinèrent tous du bonnet, n'ayant rien de bon à dire dans la conjoncture présente ; le seul cardinal Caponi (3) parla, et, après avoir loué le zèle que Sa Sainteté faisoit paroître dans la dé-

(1) Didier de Marinis, fils de J.-B., seigneur de Bomba, et de Théodora Giustiniani, né à Rome le 21 octobre 1599, suivit ses deux frères aînés dans l'ordre des Frères-Prêcheurs, où il fut reçu le 2 février 1615 et prit le nom de Dominique. Il professa la théologie au couvent de la rue Saint-Honoré, à Paris, fut sacré archevêque d'Avignon le 11 avril 1649 et mourut dans cette ville le 20 juin 1669.

(2) Charles de Besserel, fils de François de Marillat et d'Huguette Doncien, fut élu doyen de Saint-Jean de Lyon le 31 mars 1650 et résigna à son neveu Roger-Joseph de Damas de Marillat du Rousset en 1676.

(3) Louis Capponi, fils de François et de Louise Machiavelli, né à Florence en 1583, créé cardinal-diacre le 24 novembre 1608, archevêque de Ravenne le 3 mars 1621, s'en démit en faveur de son neveu, Luc Torregiani, en 1645, et mourut à Rome le 7 avril 1659.

tention d'un de leurs frères, dit que toutefois il pouvoit y avoir des raisons pour appuyer la conduite du roy de France, comme pourroit être la nécessité des affaires de la France qui venoit d'être agitée par d'étranges orages, l'état où étoit le royaume, l'esprit, la qualité, les intrigues du cardinal de Retz, tout cela étant capable de renouveler les troubles dont à peine cette monarchie étoit bien remise. Le cardinal Spada dit à peu près la même chose, concluant que le pape ne devoit pas se rebuter, qu'il falloit penser à envoyer quelqu'un au roy pour traiter cette affaire. Mais la difficulté étoit en quelle qualité on l'y enverroit, après que Bagni, Corsini, Marini s'étoient trouvés tous trois désagréables. Et pendant qu'on délibéroit des moyens qu'on pourroit prendre et des sujets qu'on pourroit choisir pour adoucir l'esprit du roy et le rendre capable d'entrer en quelque espèce de négociation sur cette affaire, les nouvelles qui venoient de Naples du mauvais traitement que faisoit le gouverneur, par ordre du roy d'Espagne, au cardinal Filomarini, ne contribuèrent pas peu à refroidir le zèle qu'avoit le pape pour la liberté du cardinal de Retz, ou du moins elles en suspendirent les mouvemens pendant quelque temps.

Le conseil de Port-Royal ne s'occupoit que de l'affaire du cardinal de Retz, regardant sa liberté comme l'unique ressource à l'établissement de la nouvelle doctrine, si le pape la condamnoit, parce qu'il paroissoit par les infirmités de l'archevêque de Paris que le coadjuteur son neveu prendroit bientôt sa place, et que, de la qualité d'esprit dont il étoit, on gagneroit un grand défenseur du party si l'on pouvoit le gagner; de sorte que l'on ne pensoit qu'à luy dans les desseins généraux qu'on y avoit. Le temps qui précéda cet emprisonnement, qui fut un temps de confusion pour toute la France à cause que la seconde guerre de Paris avoit partagé les esprits dans le reste du royaume, n'avoit point jeté le trouble dans le Port-Royal; le calme y régnoit parce que le roy et la cour avoient bien d'autres affaires qu'à penser à inquiéter ceux qui y étoient, et l'abondance n'y manquoit pas parce que Duhamel, curé de Saint-Merry, avoit fait en sa paroisse une assemblée de veuves dont il tiroit de grandes contributions pour les besoins qu'on avoit, après les avoir retirées de leurs familles et des mains de leurs proches pour être plus pleinement le maître et de leurs cœurs et de leurs bourses. On avoit établi une autre communauté de femmes et de filles devant les Chartreux, qui avoient pour supérieure une femme d'esprit, nommée Richer (1),

(1) Marguerite Le Gaigneur gagna au parti son premier mari, Nicolas Richer, avocat au parlement, qui s'était d'abord opposé aux desseins de M. de Luynes, dont « il manioit

et pour directeur un ecclésiastique nommé Du Mont (1), qui étoit un des directeurs de Port-Royal. On vivoit dans cette maison comme dans le Port-Royal même, c'est-à-dire dans les mêmes fonctions et dans le même esprit; et dans la rue du Cimetière de Saint-André (2) il s'en érigea une autre d'hommes, chez un avocat nommé Girard, qui étoit conduite par le fils de cet avocat (3), ecclésiastique, homme fort zélé pour la nouvelle doctrine. Ainsy la cabale se multiplioit de jour en jour par des intrigues sourdes, et l'union croissoit dans le party lorsque la guerre civile mettoit la division dans le reste de l'État. Cependant, pour ne pas effaroucher les néophytes qui venoient de toutes parts à Port-Royal, on redisoit souvent qu'on attendoit que Rome eût parlé pour se soumettre à ses décisions, et l'on se faisoit une manière de politique d'un langage si séduisant, car rien ne paroissoit plus raisonnable à ceux qui s'y embarquoient de nouveau. Ils voyoient des gens de bien dans une morale exacte, qui ne faisoient profession que de défendre la doctrine de saint Augustin, en attendant avec soumission ce que le Saint-Siége régleroit sur leur créance: et c'étoit par là qu'ils imposoient alors plus que par tous les autres artifices. C'étoit ce qu'on répétoit sans cesse aux grilles de Port-Royal, ce qu'on redisoit à l'hôtel de Nevers, dans ces assemblées de beau monde, où présidoit la comtesse du Plessis; ce que disoit l'abbé de Bourseys à la duchesse d'Aiguillon, auprès de laquelle il s'étoit étably par le livre des *Controverses* du cardinal de Richelieu, son oncle, dont il avoit entrepris de justifier les passages par la confrontation avec les originaux, ces sortes de livres manquant d'ordinaire par le peu de fidélité dans les citations. Et ce fut pour cela qu'on fit courir dans le monde la promesse que le marquis et la marquise de Liancourt avoient faite l'année précédente, en secret, à l'abbé Ollier, alors curé de Saint-Sulpice, dont voicy la copie :

« Nous promettons, moyennant la grâce de Dieu, de suivre exac-

les affaires. » On peut voir dans Fontaine (t. II, p. 78-83) le récit de la conversion de cet avocat, qui finit par se retirer avec sa femme et ses enfants à Vaumurier; il y mourut assisté par Sacy. Sa veuve ne persévéra pas dans la pénitence; elle se remaria à Jean Caquelin, orfévre, et elle mourut le 22 octobre 1666.

(1) Charles Akakia Du Mont, né à Paris en 1622, licencié en théologie de la maison de Navarre, se retira à Port-Royal, où il fut pendant quatorze ans confesseur des religieuses. En 1661 il se cacha sur la paroisse Saint-Médard et mourut dans sa retraite le 9 juin 1670.

(2) Cette rue, à peu près parallèle à la rue Saint-André des Arcs, allait de la rue Haulefeuille à celle de l'Éperon.

(3) Claude Girard, licencié en théologie de la faculté de Paris, avait une sœur religieuse à Port-Royal. Il mourut vers 1690.

« tement toutes les décisions que le pape fera nettement et distincte-
« ment sur la matière de la grâce, quand même il condamneroit
« toutes les propositions que nous croyons être dans la doctrine de
« saint Augustin, voulant vivre et mourir dans la foy de l'Église
« catholique, apostolique et romaine, sans nous séparer jamais d'elle,
« ny douter d'aucun des points de la foy qu'elle nous enseignera. Fait
« à Liancourt, ce premier septembre 1651. *Signé* R. du Plessis. Jeanne
« de Schomberg. » Il y avoit au bas du billet en apostille : « Nous sup-
« plions très-humblement M. l'abbé Ollier de garder cet écrit, par
« lequel nous avons voulu luy déclarer nos véritables dispositions,
« pour sa satisfaction particulière, sans qu'il passe, s'il luy plaît, en
« d'autres mains. »

C'est ce qu'on disoit généralement dans le party en toutes rencontres, et l'on ne pensoit qu'à bien établir à Paris qu'on étoit dans ce sentiment, ce qui leur attira de grands applaudissemens dans le public. Et voicy ce qui se passoit alors de considérable dans les provinces sur le jansénisme.

François Le Fèvre de Caumartin, évêque d'Amiens, mourut cette année, et en mourant déclara qu'on l'avoit trompé sur la nouvelle doctrine, qu'il abjuroit, voulant mourir enfant de l'Église, et il pria sa famille d'estimer et de considérer le père de Feuguières comme un homme estimable, qu'il avoit autrefois maltraité fort injustement. Et cette nouvelle de l'abjuration du jansénisme, faite par ce prélat avant la condamnation de Jansénius, fut mandée à Rome, où elle fit son effet sur l'esprit des cardinaux établis commissaires pour l'examen des cinq propositions. Mais autant que le public fut édifié des sentimens de l'évêque d'Amiens à la mort, autant fut-il scandalisé de la vie que menoit alors l'archevêque de Sens, dont l'étrange conduite éclata par un trait de la justice divine, qui prit plaisir à humilier son orgueil par une aventure assez bizarre.

Cet archevêque exerçoit l'empire que luy donnoit son caractère avec tant de hauteur et de dureté dans son diocèse qu'il avoit révolté la plupart des esprits contre luy. Après avoir interdit les capucins et les jésuites de leurs principales fonctions; après avoir réduit les curés et les ecclésiastiques de Sens dans une dépendance et une servitude qui les rendoient suspects à ceux qui se confessoient à eux, dans la croyance où l'on étoit qu'ils rendoient compte des confessions à l'archevêque; enfin, après avoir maltraité les grands et les petits, les communautés et les particuliers, il n'épargna pas son propre chapitre, qu'il traita avec des violences et des injustices presque incroyables.

Octave de Bellegarde, son oncle et son prédécesseur, avoit laissé par son testament sa vaisselle d'argent au chapitre de son église, en mourant, pour le charger de prier Dieu pour son âme et pour quelques autres legs pieux (1). Cette vaisselle fut mise entre les mains de l'official, nommé Maulgean (2); il la garda quelque temps : il y en avoit pour environ dix mille écus. L'archevêque son neveu jeta des yeux de concupiscence sur cette vaisselle, et, pour se l'approprier, il l'emprunta du doyen (3), pour donner à manger au prince de Condé, qui revenoit de Vallery (4) et passoit par Sens. L'official ne put pas honnêtement la refuser (5). Le prince étant party, on redemande la vaisselle d'argent; on la refuse six mois durant sous différens prétextes, et, après quelques voyages à Paris et ailleurs, pour allonger le temps de la possession, on se moque et on raille quand on en parle, et enfin on déclare qu'on ne la rendra jamais. On ajoute des insultes à cette usurpation; on maltraite le chapitre en général, et l'on outrage les particuliers, qui, lassés de ces insolences, pensent à s'en faire raison ; et entre autres deux jeunes chanoines, tous deux gens d'esprit, mais d'une vie peu réglée et d'un caractère un peu folâtre, s'avisèrent de révéler au public la conduite de l'archevêque par une voie assez extraordinaire. Ils s'enfermèrent dans leur cabinet, prirent un livre dont ils coupèrent les lettres, et de ces lettres réunies ils composèrent une espèce de thèse qu'ils dédièrent à l'archevêque de Sens, en ces termes :

Au souverain pontife de Sens, savoir :

1° S'il est permis au pape de Sens de ne pas reconnoître le pape de Rome ;

(1) Par son testament en date du 15 juillet 1643 et ouvert après la mort du prélat, le 31 juillet 1646, Octave de Bellegarde avait institué le chapitre son légataire universel.

(2) Jean Maulgean, chanoine de Sens, archidiacre de Melun, serait mort le 13 octobre 1652, d'après le *Nécrologe capitulaire* de Fenel. La page qui devait contenir une notice sur ce personnage, au f° 346, manque dans le manuscrit de la bibliothèque de Sens. Il y a eu ailleurs plusieurs Maulgean parmi les dignitaires de l'Église de Sens.

(3) Étienne Ferrand, conseiller au présidial de Sens et vicaire général de l'archevêque, fut élu doyen du chapitre le 11 juin 1629 et mourut le 23 août 1661.

(4) Vallery, au diocèse de Sens, avait été choisi par Henri de Bourbon, prince de Condé, pour le lieu de la sépulture de sa famille; il y fut enterré, ainsi que son fils, le grand Condé. Leurs tombes et celles de neuf de leurs descendants, qui reposaient auprès d'eux ont été violées le 30 mars 1794.

(5) Henri de Bourbon, prince de Condé, est mort le 26 décembre 1646. Octave de Bellegarde était mort le 26 juillet précédent; il y a eu à Paris une vente de l'argenterie de ce prélat, dont le procès-verbal (archives de Sens), en date du 20 septembre 1646, forme un cahier de 118 pages. L'argenterie y est décrite; elle pesait 307 marcs 7 onces et s'élevait au prix de sept mille sept cent quatre-vingt-seize livres. Le chapitre, outre les objets décrits et vendus, avait-il conservé d'autres pièces d'argenterie?

2° S'il est permis de couper les forêts du chapitre, les vendre et tourner à son profit l'argent qu'on en a retiré ;

3° S'il est permis de donner le bal et la comédie aux dames dans une maison consacrée à l'habitation de l'archevêque ;

4° S'il est permis de vendre des bénéfices pour payer des rôtisseurs, et pour payer ses dettes ou les gages de ses officiers ;

5° S'il est permis de faire des galanteries publiques avec les dames, qui aillent au scandale de tout un diocèse.

Il y avoit bien d'autres articles de cette force. La thèse fut affichée la nuit à la porte de l'archevêque, où elle resta tout le matin et fut lue de tous les passans.

Gibbier (1) et Baillet (2), les deux meilleurs esprits du chapitre, furent soupçonnés de cette équipée-là, qui avoit l'air d'énigme pour ceux qui ne connaissoient pas à fond l'esprit du prélat, et dont voicy l'explication. Pour le premier article, il est vray qu'il vivoit dans son diocèse d'une manière si impérieuse et si absolue qu'il y faisoit le pape et n'avoit nul respect et nulle déférence pour celuy de Rome. Pour le second, on sait qu'il fit couper, contre toutes les formes, pour près de

(1) Daniel Gibier, chanoine-clerc de la cathédrale de Sens par résignation de Nicolas Gibier, son oncle, fut reçu le 11 avril 1626. Il ne se contenta pas de proposer des thèses à l'archevêque de Sens, il agit dans les procès que le chapitre soutint contre le prélat. En 1655 le chapitre avait député à Paris un de ses membres pour poursuivre l'exécution d'un arrêt du parlement qui avait condamné l'archevêque à 1,200,000 livres pour dévastation des forêts de l'Église de Sens. L'archevêque obtint contre ce chanoine une lettre de cachet qui l'exila à Brives-la-Gaillarde. Gibier alors fut député à Paris, et une nouvelle lettre de cachet, du 4 décembre 1655, l'obligea d'en sortir. Ce Gibier, fort zélé pour la défense des biens de l'Église et animé contre l'archevêque, n'était peut-être pas, comme le remarque notre historien, d'humeur très-réglée; dans une séance capitulaire il se serait laissé emporter à injurier et même à frapper un de ses confrères, nommé Cassin. Procès-verbal en fut dressé le 28 janvier 1660 par-devant notaire, sur le refus du président du chapitre, qui ne voulut pas même, selon un second acte notarié, s'entremettre pour procurer la moindre satisfaction au plaignant. Ce refus persistant du président, qui se nommait Bois-le-Roy (c'était le trésorier), laisse au moins subsister quelque doute sur les procédés reprochés à Gibier. L'annaliste du chapitre de Sens, Fenel, grand admirateur de Gondrin, assure que la conduite de Gibier n'était pas toujours ecclésiastique, et que l'archevêque, voulant se mettre en possession de faire le procès aux chanoines (et heureux peut-être de satisfaire d'anciens ressentiments), fit informer contre Gibier, le poussa vivement, obtint le 27 septembre 1672 un arrêt à l'exécution duquel le chapitre s'opposa, il est vrai, mais dont le résultat fut la résignation du bénéfice possédé par Gibier. Nous ignorons la date de la mort de ce personnage. Il a été enterré à Saint-Romain, dans le tombeau de sa famille.

(2) Gilles Baillet, chanoine clerc, reçu le 13 juin 1639 sur la résignation de son oncle, Claude Pierron, archidiacre de Melun, fut échevin de la ville de Sens en 1663 et 1664, et mourut le 10 juin 1670. Il était diacre et a été enterré dans la cathédrale, devant la chapelle de Saint-Savinien, où était, dit Fenel, le tombeau de MM. Pierron.

deux millions de bois dans les forêts du chapitre et dans les siennes, profitant des troubles du royaume, malgré les arrêts de défense des cours souveraines, foulant aux pieds l'autorité du roy et de ses parlemens, et persistant à faire par des conflicts de juridiction une dégradation de plusieurs forêts si excessive pour fournir aux dépenses de son luxe et de sa vanité, comme il paroît par les procès-verbaux, dressés longtemps après, du 21 août 1661, du 7, du 13 mars, du 29 août 1663, et du 13 avril 1666, qui en ont été imprimés (1). Pour le troisième article, s'il est permis de donner la comédie et le bal aux dames dans son palais archiépiscopal, c'est qu'il se permettoit cela luy-même pour se délasser des grandes fatigues qu'il prenoit dans le gouvernement de l'Église, et il se le permettoit souvent, sans y faire de façon (2). Pour le quatrième, de vendre des bénéfices pour payer ses dettes, les auteurs de la thèse prétendue en savoient plus que moy, qui avoue que je n'ay eu, dans les Mémoires qu'on m'a fournis, aucune connoissance en particulier de cet article, aussy bien que de la galanterie avec les femmes, n'étant pas d'une profession à chercher des instructions sur cet article, ny à débiter celles que j'aurois trouvées. Parce qu'enfin un historien qui travaille sur un sujet, lequel regarde la religion, ne doit rien avancer qui soit capable de la scandaliser, les observateurs des mœurs de cet archevêque prétendant qu'il y a bien des choses de cette nature-là à remarquer en sa conduite, je diray seulement une petite histoire qui a été sue de tout le royaume et que je ne puis pas me dispenser de raconter icy.

Le marquis Maulny (3), fils ayné du maréchal d'Estampes (4), étoit premier écuyer du duc d'Orléans; il avoit épousé la fille (5) de

(1) L'archevêque prétendait que le procès concernant les bois n'était qu'une représaille exercée contre lui par le chapitre à cause d'une contestation au sujet de la juridiction d'un des archidiaconés du diocèse. Le procès-verbal de l'état des bois a été commencé par le lieutenant général de Troyes le 21 juillet 1655. L'acte d'opposition du chapitre aux dégradations des forêts est daté du 29 mars 1649.

(2) Il menoit une vie princière, dit aussi Fenel : pages, gentilshommes, table somptueuse; il recevoit des duchesses et faisoit des dépenses excessives.

(3) François d'Estampes, marquis de Mauny, fils de Jacques, marquis de la Ferté-Imbaut, et de Catherine-Blanche de Choiseul, premier écuyer de Gaston d'Orléans, marié le 15 mai 1640 à Charlotte Brûlart, mourut en 1667.

(4) Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbaut, fils de Claude et de Jeanne de Hautemer, né en 1590, marié le 27 mai 1610 à Catherine-Blanche de Choiseul-Praslin, maréchal de France le 5 janvier 1651, mourut au château de Mauny, près Rouen, le 20 mai 1668.

(5) Charlotte Brûlart, fille de Pierre, marquis de Sillery et Puisieux, et de Charlotte d'Estampes-Valençay, mourut le 22 septembre 1697. Elle a composé son portrait, qui

la marquise de Puysieux (1); il l'ayma si fort dans les premières années de son mariage, à cause de son esprit et de sa beauté, que, la voyant exposée à la cour, qui est toujours dangereuse aux jeunes personnes, il prit la résolution de vendre sa charge et de la mener dans une terre qu'il avoit en Bourgogne, pour se la conserver dans la retraite et vivre avec elle, exempt de ce trouble et de ces frayeurs que sa jalousie luy donnoit dans le grand monde. Sa terre étoit dans le diocèse de Sens; l'archevêque rendit visite au marquis et à la marquise; il luy trouva bien de l'esprit; il redoubla ses visites, et les grandes assiduités qu'il luy rendit réveillèrent la jalousie du marquis, qui dans la suite ne fut pas sans fondement; car l'archevêque, qui ne laissoit pas que d'avoir des qualités propres à surprendre les femmes, ayma la marquise plus qu'un pasteur n'ayme sa brebis, et il s'en fit aymer. Le chagrin, les soupçons, les défiances du marquis s'augmentèrent à proportion que crût le commerce de l'archevêque avec sa femme, et les choses enfin allèrent à un excès qui jeta la division dans cette famille. Le mary n'eut plus que de l'aversion pour sa femme, dont il se sépara, et, ayant trouvé un jour le muletier de l'archevêque passant par Brinon (2), il le tua. Il fit une autre fois insulte à l'archevêque en personne, le maltraitant de paroles, dont il fut obligé de luy faire réparation (3). Le prélat, l'ayant trouvé quelques années après dans le désordre, voulut le mettre en pénitence, et l'animosité qu'il eut contre un homme qui avoit traversé ses inclinations entra un peu dans le zèle qu'il fit paroître en la conduite de ce pécheur; il porta cela bien plus loin que ne luy permettoit la rigueur des canons. Ainsy ce successeur des apôtres se servit des censures ecclésiastiques pour se venger mieux (4). Et il eut, même après la

se trouve parmi ceux de la galerie de Mademoiselle. Saumaize l'a mise au catalogue des Précieuses.

(1) Charlotte d'Estampes, fille de Jean, seigneur de Valençay, et de Sara d'Happlaincourt, sœur de Léonor d'Estampes, archevêque de Reims, et du cardinal de Valençay, née en 1593, mariée à Pierre Brûlart, marquis de Sillery et de Puisieux, mourut le 8 septembre 1697. Mme de Sévigné parle souvent de la marquise de Puisieux, dont elle a connu la verte vieillesse et dont elle cite volontiers les bons mots.

(2) Brinon-l'Archevêque est un bourg sur l'Armançon, arrondissement de Joigny, département de l'Yonne.

(3) Tallemant, qui raconte cette histoire et qui n'en indique que dubitativement la cause odieuse, dit que ce fut le même jour, en mai 1658, qu'après avoir maltraité et tué à Brinon les gens de l'archevêque le marquis de Mauny alla insulter le prélat tenant en ce moment son synode à Saint-Florentin.

(4) Dans la légende janséniste cette conduite de l'archevêque avec le marquis de Mauny devint un saint zèle contre les désordres de la cour et l'adultère du roi et de Mme de Montespan. Voir *Port-Royal*, par M. Sainte-Beuve, t. IV, p, 284.

mort du marquis, tant d'attachement pour la dame que, malgré les remontrances que luy faisoit la duchesse de Longueville, de la part des zélés du party, pour l'intérêt de la réputation de la nouvelle morale, il entretint avec elle une galanterie réglée, presque jusqu'à la fin de ses jours; et même après sa prétendue conversion il continua à luy écrire des douceurs et des tendresses dont on railla fort dans le monde aux dépens de Port-Royal. On trouva même le portrait de la marquise, sous l'habit d'une carmélite, dans sa ruelle, à sa mort. C'étoit là à peu près la conduite du cardinal de Retz et de l'archevêque de Sens, qu'on faisoit passer pour les deux patriarches de cette doctrine qui venoit pour réformer le monde.

A la vérité on continuoit à vivre bien d'un autre air sur la frontière de Berry et de Touraine, dans l'abbaye de Saint-Cyran. Martin de Barcos, qui avoit succédé en cette abbaye à Jean du Vergier, son oncle, étoit un mélancolique, qui s'étoit desséché le cerveau par la trop grande solitude et par la dévotion, dont il ne s'étoit formé dans la tête que d'affreuses idées; et comme, sur les principes de la morale de son oncle, dont il étoit un grand adorateur, il s'étoit fait un plan de vie fort austère, il avoit inspiré cet esprit à la plupart de ses religieux, qui tâchoient à l'imiter, touchés de son exemple. Le bruit de leur vertu se répandoit dans le pays; les curés et les ecclésiastiques des paroisses voisines, attirés par sa réputation, venoient le consulter, et insensiblement il les persuada de ses maximes, dont le pays fut bientôt infecté, parce que l'admiration qu'on conçut pour une morale si belle alla à la pratique; et ce ne fut bientôt dans toute la contrée que des troupes de pénitens éloignés des autels, suspendus de la confession et de la communion, séparés même du commerce de leurs femmes par les lois de la nouvelle doctrine dont l'abbé faisoit profession. On en voyoit d'autres condamnés à s'exposer aux injures de l'air, à passer nu-pieds des rivières en hyver, et à d'autres pénitences que leur imposoit le zèle extravagant de leurs directeurs. On s'y faisoit même une espèce de mérite d'accoutumer les agonisans à mourir sans sacremens, pour établir en ce lieu la bizarre conduite du feu abbé de Saint-Cyran, qui s'étoit follement mis dans l'esprit que la plus grande marque de confiance qu'on pût avoir en la bonté de Dieu étoit de s'abandonner à luy en mourant sans prendre de précaution par les sacremens; mais ce n'étoit que pour cacher sous un prétexte si funeste les horribles sentimens que cet abbé avoit de la réprobation de la plupart des hommes, qu'il croyoit damnés (1), conformé-

(1) Au sein de l'affreuse pénitence embrassée et pratiquée à Saint-Cyran, Barcos

ment à la réponse que fit Robert Denyau (1), curé de Gisors, environ ce temps-cy, à Duhamel, curé de Saint-Merry, qui vouloit le faire janséniste. *Vous me parlez*, dit-il, *d'une doctrine qui fait l'homme une*

n'était pas seulement mécontent de la discipline de l'Église, il blâmait amèrement la conduite du parti. Il souffrait de n'avoir pas hérité du crédit et de l'autorité de son oncle comme de son nom et de son abbaye. Il relevait avec une sorte d'orgueil sombre et concentré le mérite de ceux qui servaient la vérité sans parler et sans paraître, et il blâmait avec un dédain superbe ceux qui travaillaient beaucoup à faire des livres. On le consultait néanmoins dans sa retraite, et le docteur Saint-Amour lui avait écrit de Rome, comme à un des principaux du parti, sur l'opportunité des démarches au sujet des cinq propositions. La réponse de l'abbé, datée de Saint-Cyran, est du mois d'avril 1651.

« Monsieur, j'ay reçu quatre de vos lettres sans y faire réponse ; on m'en rendit deux presque à même temps, il y a bien trois mois, dont l'une étoit de janvier, lesquelles m'empêchèrent de vous écrire, parce que vous me mandiez par les dernières que vous n'attendiez plus de mes nouvelles si elles n'étoient déjà par le chemin, à cause que vous vous proposiez de partir de Rome dans le mois d'avril. L'incertitude où j'apprends que vous êtes de votre retour me fait hazarder celle-cy. Je n'ay point été à Paris depuis le mois de juillet que j'en suis party ; c'est pourquoi je n'ay eu aucune connoissance ny communication de la proposition que vous me mandez que quelques-uns de nos amis vous ont faite de demeurer encore à Rome, et je ne suis pas assez instruit du particulier des affaires et du sujet qui vous y arrêtent pour vous donner conseil. Je vois bien l'importance des choses que vous me représentez et tout ensemble la difficulté d'y travailler avec espérance de bon succès. Si c'étoit assez pour bien réussir et pour bien faire d'avoir bonne intention, je me promettrois beaucoup de votre bonne volonté ; mais, afin qu'elle soit véritablement telle devant Dieu, il faut qu'elle vienne de luy et qu'elle soit exécutée suivant ses ordres, comme vous me le marquez fort bien. Ce que je puis faire est de le prier de vous conseiller et de vous conduire en tout. Je vous puis assurer que ce qui vous touche ne me sera jamais indifférent et que je vous souhaite tout le bien que je désire pour moy-même. Je ne m'étonne point que la vérité soit combattue comme elle l'est ; vous reconnoîtrez, je m'assure, avec le temps, qu'elle l'est encore plus que vous ne voyez à présent, et vous le ressentirez à mesure que vous l'aimerez. Ceux qui la défendent sont quelquefois ceux qui la déshonorent davantage, non-seulement en la défendant mal, mais aussi en ne vivant pas suivant ses règles ; il y en a beaucoup lesquels, sans parler et sans paroître, luy servent davantage que ceux qui travaillent beaucoup à faire des livres et des discours pour la soutenir. Il faut l'avoir bien dans le cœur afin que l'on en puisse parler dignement et avec fruit. Je prie Dieu qu'il vous conserve et qu'il vous tienne toujours en sa protection. Il sait jusqu'à quel point va l'affection que j'ay pour vous et pour votre service. C'est de luy que j'espère les moyens de vous le rendre en toutes les occasions qui s'en présenteront. »

Faut-il rappeler que ces paroles violentes et acerbes, qui sentent si fort leur sectaire, ont été répétées presque à la lettre de nos jours et appliquées, par des catholiques constitués en crédit ou pleins de zèle, à une œuvre vouée à la défense de l'Église et autorisée par les bénédictions particulières comme par les actes solennels du souverain pontife?

(1) Robert Denyau ou Deniaud, né au diocèse de Rouen, docteur en droit, nommé en 1611 curé des Saints-Protais-et-Gervais de Gisors, a composé divers ouvrages de piété et d'érudition, entre autres *Rothomagensis cathedra seu Rothomagensium pontificum dignitas*, in-f°, 1633 ; une *Vie de saint Clair*, 1645 ; *Rollo Normanno-Britannicus*, dédié au duc de Longueville, in-f°, 1660 ; plusieurs traités de polémique à l'occasion des droits de l'archevêché de Rouen sur le vicariat de Pontoise ; une

bête et Dieu un bourreau; je vous baise les mains, je ne suis pas assez fou pour cela. Voylà la manière dont vivoit Barcos dans son abbaye, où il avoit étably une communauté composée de religieux, et de laïques auxquels il faisoit observer l'usage de l'ancienne pénitence, après avoir changé la plupart des cérémonies de l'Église, même dans les choses les plus essentielles, selon les Mémoires que j'en ay eu de Nicolas Souchay, procureur du roy au présidial de Tours, qui eut ordre de la cour d'en informer. Et voicy le fragment d'une lettre du prieur (1) des augustins de Châtillon sur l'Indre, dans le voisinage de l'abbaye de Saint-Cyran, qui m'est tombée entre les mains. « Je certifie qu'une « honnête dame, âgée de quarante-cinq ans, m'est venue trouver de « Saint-Cyran à Châtillon, pour me demander avis sur la défense « que son confesseur luy avoit faite de n'avoir plus le commerce, que « le mariage ordonne, avec son mary, qui étoit un homme de bien et « de bonnes mœurs. Je luy répondis que son confesseur étoit un igno- « rant. Et le propre frère d'une jeune femme âgée de vingt-deux ans, « mariée à un jeune homme de vingt-huit, m'a assuré que le confes- « seur de son beau-frère avoit donné pour pénitence à sa sœur de « passer en chemise la rivière pendant l'hyver par plusieurs fois; « que deux jeunes mariés avoient passé une année ensemble sans « avoir aucun commerce, comme frère et sœur, par pénitence d'un « confesseur du même lieu : ce qui fit dessécher le jeune homme et « le rendit méconnoissable; qu'on ne donne pas l'absolution aux « mourans, même à l'article de la mort; que deux ou trois curés du « voisinage et de la même secte font passer Pâques à la plupart de « leurs paroissiens sans communier; que l'abbé de Saint-Cyran « avoit prêché la prédestination et la réprobation comme l'enseigne

histoire manuscrite de Gisors et du Vexin normand. Les archives de l'archevêché mentionnent diverses donations de Robert Denyau à sa chère église des Saints-Gervais-et-Protais de Gisors. Il en garda le titre et l'administration jusqu'à sa mort, le 10 décembre 1664. Cette année même Robert Denyau avait été honoré du titre d'historiographe du roi.

(1) Pierre Reverdy, né à Moulins le 25 février 1594, fit profession chez les augustins réformés du faubourg Saint-Germain, à Paris, le 29 avril 1618. Au chapitre provincial de Vitré, en 1622, il fut nommé prieur des Gardes en Anjou, et en 1625 prieur de Châtillon-sur-Indre. Dans ce poste il gagna si bien l'affection de la ville et de la campagne qu'il parvint à rebâtir le couvent et à y faire régner l'aisance. Il resta dans sa charge jusqu'en 1634, et il fut alors élu provincial. En 1649 il fut de nouveau prieur de Châtillon et visiteur jusqu'en 1655. Il se retira ensuite au couvent de Paris. En 1663, en descendant du chœur, il se démit une hanche et resta estropié jusqu'à sa mort, ce qui ne l'empêchait pas de se rendre au confessionnal, Dieu lui ayant donné un talent particulier pour cet emploi. Il mourut à Paris le 1er mai 1679. Il a fait imprimer un *Manuel chrétien* dédié à la reine.

« Calvin, et qu'il n'y avoit de salut que dans la nouvelle doc-
« trine. »

Cet augustin, nommé le P. Reverdy, envoyoit ce Mémoire, signé de sa main, au P. Reverdy (1), jésuite, son frère, pour le faire voir au P. Annat, lequel étoit venu de Rome, cette année, où il étoit assistant de France auprès du général et où il avoit commencé à donner les premières instructions sur l'affaire des cinq propositions à ceux que le pape avoit choisis pour en prendre connoissance; et ce qu'il fit imprimer sur la liberté, avant que de partir de ce pays-là, servit comme de guide à ceux qui voulurent connoître le fond de ces questions dont il s'agissoit. C'étoit un des hommes des plus consommés en théologie et un caractère d'esprit pour ces sciences-là des plus solides qui ait paru en ce siècle. Il semble aussy que la providence de Dieu, qui fournit de temps en temps à son Église des sujets capables de la défendre dans le besoin qu'elle en a, ait suscité ce grand homme pour servir de bouclier à la religion dans ces temps malheureux, où elle fut attaquée avec tant de violence. Ce ne fut pas tant pour les affaires de sa compagnie que la même providence le mena à Rome que pour les affaires de l'Église, qu'il eut le bonheur de servir par les lumières secrètes qu'il donna, le premier, à Albissy, assesseur du Saint-Office, dans l'examen des cinq propositions, et par les informations qu'il donna aux commissaires sur cette affaire dans les traités qu'il en fit imprimer à Rome; et ce ne fut pas tant pour être provincial des jésuites de France et pour être le confesseur de Louis quatorzième que les ordres de cette providence l'amenèrent à Paris que pour y travailler à la destruction de cette erreur, qu'on vouloit introduire à la cour, en prévenant l'esprit du roy, en soutenant celuy de la reine et en affermissant celuy du ministre et de la plupart des nouveaux évêques de ce royaume contre ce poison, dont on avoit déjà infecté tant d'esprits et à la cour et à la ville : ce qu'il fit avec une capacité et avec un zèle qui furent bénis de Dieu (2).

Il ne se passa rien en Flandre de considérable que la nomination de Mangelli (3) en la place de l'abbé de Sainte-Anastasie, Antoine Bichi, qui fut fait cardinal avec les nonces de France et d'Espagne dans la

(1) Claude Reverdy, né à Moulins, fut admis dans la Compagnie de Jésus vers l'an 1613; il y enseigna les humanités. Nous ignorons l'époque de sa mort.

(2) Voilà bien des raisons pour motiver la guerre et les invectives des *Petites Lettres*.

(3) André Mangelli, abbé de Saint-Ange et internonce en Belgique, mourut en 1654.

dernière promotion, si ce n'est le retour du président Rooze en Flandres, après avoir été caché deux ans en Espagne, on ne sait pas en quel lieu. Étant arrivé à Bruxelles vers la fin de cette année ou au commencement de l'autre, la noblesse alla au-devant de luy pour le recevoir; mais, allant rendre ses respects à l'archiduc, ce prince luy dit tout haut qu'il pouvoit se retirer en son particulier et que le roy le remercioit de ses services. Dès lors il fut abandonné de tout le monde, selon la charitable maxime de la cour, et Hovines (1), qui étoit du conseil de Brabant, fut nommé président en sa place. Ainsy son affaire, qu'il avoit tâché de racommoder par son retour, passa pour une véritable disgrâce, puisqu'il eut ordre de se retirer; et il rentra dans sa première obscurité en devenant particulier, parce qu'il n'eut plus de part à ces affaires où il s'intriguoit si fort auparavant avec l'archevêque de Malines. L'archevêque et ses deux émissaires, Fromond et Calénus, continuoient à soutenir le party à Bruxelles et à Louvain de leur opiniâtreté, dont ils se servoient avec toute l'ardeur que la passion leur inspiroit pour sauver la mémoire et l'honneur de leur amy, le feu évêque d'Ipres, par le mépris qu'ils faisoient de tous les ordres qui venoient de Rome et de Madrid pour la publication de la bulle.

Et le cardinal Mazarin, après avoir été banny deux fois du royaume, après avoir vu son palais, sa bibliothèque, ses meubles vendus, sa tête proscrite par arrêt du parlement, et son nom en exécration au public, revint enfin à la cour, environ ce temps-cy, plus glorieux que jamais (2). Mais, comme il cherchoit des précautions et des sûretés pour ne plus être exposé à l'orage qu'il venoit d'essuyer, il se laissa tellement enjoler par l'abbé de Bourseys, auquel il avoit donné quelque entrée chez luy avant son voyage de Sédan et dans le temps de l'établissement du parlement de Pontoise, qu'il se laissa imprimer l'esprit des idées de la considération où le cardinal de Retz étoit dans le monde. Car cet abbé, pour le mettre dans les intérêts de Port-Royal, luy fit entendre que ce cardinal n'étoit devenu considérable que par le crédit qu'il avoit dans le nouveau party, et que, s'il vouloit luy donner sa protection, on pourroit l'assurer d'un puissant appuy

(1) Charles d'Hovine, seigneur de Gouvernies, Granbray, Winckel, etc., né à Tournay, marié à Marie de Gaule et créé président du conseil privé de Brabant par lettres du 22 décembre 1653, mourut à Bruxelles le 13 avril 1671 et fut inhumé en l'église de Notre-Dame de la Chapelle.

(2) Il entra à Paris le 3 février 1653 dans le carrosse et aux côtés du roi, qui, par un froid excessif, était allé au-devant de lui, sur la route de Laon, jusqu'au Bourget.

contre les vissicitudes auxquelles il s'étoit vu exposé et contre les bizarreries du peuple, qu'il avoit expérimentées avec tant de péril pour sa personne. Et soit que la tempête qu'il venoit d'éviter l'eût rendu timide, soit que l'abbé eût eu l'art de luy imposer, il écouta ses raisons et luy laissa espérer quelque part en sa protection dans l'occasion, mais en termes généraux, sans rien spécifier. Cette occasion arriva bientôt après; car les députés de Port-Royal, voyant, par ce qu'ils apprenoient de divers endroits, que leurs commissaires n'avoient pas fort bonne opinion de leur affaire, écrivirent à Paris pour qu'on leur envoyât du secours. On pensa d'abord à l'abbé de Bourseys et à Manessier (1), docteurs de Sorbonne, l'un et l'autre très-savans dans la connoissance de saint Augustin; et l'on prétend que le cardinal Mazarin, qui regardoit ce jugement sans en connoître l'importance, donna en secret des lettres de recommandation à l'abbé de Bourseys pour l'ambassadeur, lequel, voulant plaire au ministre, changea de conduite et devint favorable aux jansénistes, comme sa conduite donna lieu de croire dans la suite.

Mais, parce qu'il se trouva un obstacle invincible en la personne de l'abbé de Bourseys pour ce voyage, il fut premièrement différé et puis tout à fait rompu; et entre les autres raisons qui contribuèrent en ce changement, l'espérance qu'on eut à Port-Royal qu'il pouvoit gagner le cardinal Mazarin ne fut pas des dernières (2). Le P. Desmares fut substitué à sa place, et il partit l'année suivante avec le docteur Manessier.

Ce fut environ ce temps-là que le pape reçut une lettre de Jean Casimir, roy de Pologne, qui le pressoit fort d'expédier le jugement des cinq propositions, qui avoit été commencé, parce qu'il craignoit davantage les divisions qui pourroient naître dans son État sur ces questions qu'il ne craignoit la guerre des Tartares et des Moscovites, qui venoit d'être déclarée et à quoy il se préparoit. Car les esprits de la noblesse polonoise, naturellement curieuse et inquiète, se partageoient sur ces disputes, dont les suites luy paroissoient plus terribles que les troupes de ces deux ennemis et toute leur puissance

(1) Nicolas Manessier, né à Abbeville, reçu docteur de Sorbonne en 1652, fut nommé à une chaire de théologie de Caen peu de temps après; mais une lettre de cachet vint mettre obstacle à sa nomination et le relégua en Bourgogne. Il fut exclus de la faculté en 1656 pour refus de souscrire à la censure du docteur Arnauld. Il mourut à Paris le 17 janvier 1694 et fut inhumé à Saint-Jacques du Haut-Pas.

(2) L'abbé de Bourreis, comme l'indiquent la lettre de Lagault (page 463) et celle de Sainte-Beuve (p. 561), avait accompagné Mazarin hors de France.

réunie ensemble. Et Saint-Amour, qui fait mention de cette lettre du roy de Pologne en son *Journal* (1), ne s'aviseroit pas de dire qu'elle est supposée, par une autre lettre qu'il suppose luy-même (2), s'il l'avoit vue au Saint-Office en original, où elle est.

(1) *Journal* de Saint-Amour, part. VI, chap. IV, p. 377.

(2) La lettre que cite Saint-Amour peut ne pas être supposée, mais elle n'est pas très-concluante, et, comme elle émane du confesseur de la reine, Fleury, fort zélé pour la nouvelle opinion, elle est absolument sans autorité.

« A Grodno, en Lithuanie, le 17 de janvier 1653.

« Monsieur, j'ay lu à la reine le contenu en votre lettre du dernier jour de novembre. « Elle fut étonnée quand elle entendit qu'on vous avoit assuré que le roy de Pologne « avoit écrit en faveur des pères et pour presser la conclusion de votre affaire, et que « Sa Majesté appréhendoit que cette doctrine ne fît du progrès en son royaume. Deux « jours après, la reine me dit en présence de son premier médecin, bon ami des pères, « qu'elle avoit parlé au roy de cela et que le roy assuroit n'avoir point écrit. Il dit « bien qu'on l'en avoit fort pressé, et même encore depuis trois ou quatre jours, mais « qu'il avoit toujours refusé d'écrire et qu'il vouloit laisser juger la cause sans s'en « mêler; que ce n'étoit point l'affaire d'un roy, mais du Saint-Siége et du pape. Voilà, « Monsieur, ce que j'ay cru vous devoir écrire afin que vous soyez confirmé dans la « connoissance que vous avez d'ailleurs que les bons pères emploient d'autres armes « que l'étude et l'oraison pour avancer leurs desseins et pour le jugement d'une affaire « tout ecclésiastique. »

Il faut ajouter, pour la validité de cette épître du docteur Fleury, que Saint-Amour lui-même remarque qu'il avait appris de la bouche du pape, en l'audience du 9 juillet, le contenu de la lettre du roy de Pologne dont le P. Rapin indique l'original et dont la lettre de Fleury était destinée à infirmer l'autorité et à nier l'existence.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

I

Labadie.

Livre premier (p. 52).

« Labadie étoit natif du Bourg, près de Bourdeaux ; au sortir du collége il se fit jésuite et demeura plusieurs années chez les pères de la société, où il fut fait prêtre, donnant sujet d'attendre beaucoup de son esprit, qui étoit beau, et de sa piété, qu'il témoignoit avoir, mais qui, n'étant point solide, donna dans l'illusion des visions et des voyes extraordinaires. Après quoy il voulut quitter la compagnie : ce qu'on luy accorda avec beaucoup de difficulté et avec de grands éloges qui témoignoient l'estime qu'on faisoit de luy. La réputation du P. de Condren luy donna la vue de s'adresser à luy et de luy proposer de se joindre à notre petite troupe pour travailler aux missions. Le P. de Condren d'abord en fit état et nous fit sçavoir dans Marines, où nous étions, près de Pontoise, qu'il nous l'envoyeroit. Mais, après luy avoir fait faire une retraite à Saint-Magloire de dix jours sous la direction du père Gilly, homme fort docte et spirituel qui luy en fit un rapport très-avantageux, Dieu luy fit connoître qu'il ne faisoit pas pour nous ; et répondant à M. Amelotte, qui le pressoit de nous l'envoyer, il se contenta de luy écrire : *Nolite omni spiritui credere*... Ce pauvre homme (1), trompé par des illusions continuelles, n'en croyoit pas ce père, et agissant beaucoup il alla se faire connoître à M. d'Amiens, qui avoit une grande pente pour tout ce qui paroissoit surnaturel et extraordinaire. Il ne vit plus le P. de Condren après qu'il l'eut convaincu qu'il marchoit dans les voyes d'illusion. M. d'Amiens le prit et le mena à Amiens, le regardant comme un homme admirable, et ensuite l'envoya à Mondidier pour luy faire voir ses filles excellentes.....

« Il (2) me dit qu'il avoit reconnu que c'étoit un homme d'illusion et gâté, qu'au sortir de la retraite sous le père Gilly il l'avoit prié instamment de l'envoyer à Marines se joindre à nous ; mais il voulut ne le point faire sans l'avoir recommandé à Dieu quelque temps. Un jour priant pour cela il luy fut dit : » *Currebatis bene, quis vos impedivit* (3)? Cette parole, me disoit

(1) Labadie.
(2) Le P. de Condren.
(3) Gal., V, 7.

le père, luy ouvrit tout d'un coup les yeux et luy fit comprendre que Dieu ne vouloit pas qu'il se joignît à nous. Il en fut plus éclaircy lorsque Labadie luy vint dire une vision qu'il avoit eu le jour de la Purification..... Il me chargea d'en parler sérieusement à M. d'Amiens; il luy en parla ensuite luy-même sans pouvoir l'en dissuader. » *Mémoires de M. du Ferrier*, 103, 106, 107, *ms. de la Biblioth. Sainte-Geneviève*, D. F. 16.

II

Le premier monastère de la Visitation à Paris.

Livre deuxième (p. 129).

« VIVE JÉSUS ! Nostre monastere de Paris en France fut estably le sixième « de cet Institut, le 6 avril 1619, qui fut le jour que nostre très-honorée et digne « mere Jeanne-Françoise Fremiot y arriva et en fit l'establissement. » C'est ainsi que s'exprime un des registres de la Visitation déposé aux Archives de l'empire.

Un autre ajoute : « Nostre digne mere de Chantal est venue de Bourges « à Paris avec nostre honorée sœur Anne-Catherine de Beaumont et Jeanne-« Marie de la Croix, professes du premier monastere d'Annecy, d'où elles l'a-« voient accompagnée à Bourges pour la fondation de nostre monastere en la « mesme ville. Elle fit venir nos cheres sœurs Marie-Anastasie Pavillon et « Marie-Marguerite des Serpens, qui estoient novices en nostre monastere de « Moulins, et arriverent avec une fille de service à Paris le 6 avril 1619; cette « bonne fille y a esté receue pour sœur domestique et a pris le nom de sœur « Marie-Jacqueline Vavin. »

Le monastère de Bourges était le cinquième de l'institut de la Visitation, Moulins était le troisième. Le monastère de Lyon en Bellecour, fondé en 1614, avait été le premier essaim sorti de la petite et précieuse ruche d'Annecy, quatre ans après le premier et charmant établissement fait en cette ville, le sixième juin 1610, jour de la fête de la très-adorable Trinité (1). Moulins s'était essaimé en 1616, Grenoble et Bourges en 1618. Cette dernière nouvelle petite ruche commençait donc à peine à bourdonner et à s'épandre dans les champs qui l'entouraient lorsque la sainte mère de Chantal partit pour Paris.

Cette grande fondatrice a laissé de son arrivée à Paris un récit qu'on lisait encore, il y a quelques années, écrit tout entier de la main de la sainte dans un des registres des Archives du royaume, coté L. 1689. Nous reproduisons ce document.

« Nous sommes venue en cette ville de Paris par l'obeissance de mon-

(1) Voir le délicieux récit de la mère Chaugy, dans les *Mémoires sur sainte Chantal*, p. 121.

seigneur le reverendissime évesque de Genève, nostre très-honoré pere et instituteur, estant ici avec monseigneur le cardinal de Savoye pour le mariage de madame Chretienne de France et du prince-major de Savoye, où plusieurs personnes de calité luy ayant temoigné un grand desir de nostre establissement en cette ville, et proposé divers moyens pour cela, lesquels tirant un peu à la longue, et desirant en voir la resolution avant son depart, qui estoit pressé, [il] nous escrivit à Bourges, où nous estions pour la fondation du monastere de cette ville, que nous prissions avec nous le plus de religieuses que nous pouvions et que nous le vinssions trouver pour essayer de nous establir ici, que c'estoit un coup de hasard et pire que cela, mais qu'il l'entreprenoit sous la providence de Dieu et la protection de la très-sainte Vierge et du glorieux saint Joseph.

« Ayant reçu cet avis au commencement de la semaine sainte du carême dernier passé, nous avertîmes aussitôt monseigneur l'archevesque de Bourges (1), lequel fit de grandes difficultés et dit que nous ne trouverions point d'equipage pour cela. Mais luy ayant repondu que l'obeissance avoit de bonnes jambes, sa bonté fut telle qu'il nous donna son carrosse pour nous conduire jusqu'à Orleans. Cependant nous envoyâmes à notre maison de Moulins prendre nos sœurs Anastasie Pavillon et Marie-Marguerite des Serpens, novices, et partîmes le vendredi saint, passant le jour de Pâques à Orleans, et vînmes avec extrême courage et alegresse de nous voir embarquées dans la sainte obeissance sans autre espoir ni appuy temporel pour une entreprise si grande que celuy de la divine Providence, n'ayant pour tous moyens que dix testons. Nous arrivâmes ici le sixième d'avril 1619, où notre chere sœur madame de Goufies (2) nous reçut dans une petite maison qu'elle avoit, où nous avons demeuré trois mois, vivant et nous accommodant par le moyen de quelques petits emprunts. Quand on a sçu nostre arrivée, plusieurs maisons de religion et quantité de personnes de grande pieté se sont grandement alarmées, disant que la douceur de nostre vie attireroit tout, et que les autres religions demeureroient vuides (3), de sorte que l'on a fait ce que l'on a pu vers monseigneur

(1) André Frémyot, frère de la sainte, archevêque de Bourges de 1602 à 1622, cardinal en 1607.

(2) Les historiens de la Visitation n'ont pas nommé Mme de Goufies. Ne serait-ce pas elle, dont parle la mère de Chaugy, qui, après avoir prêté son assistance au commencement, se piqua de ce que la bienheureuse mère ne lui voulut pas souffrir quelques libertés qui étaient entièrement contre la règle et la bienséance d'une maison religieuse, et dès lors prit sujet de tout pour ergoter et désapprouver les actions de la bienheureuse mère, l'invectivant même et l'injuriant, cherchant à éloigner les filles qui voulaient se présenter, et dont les violences et les récriminations faillirent égarer et détourner la vocation de la sœur Angélique Lhuillier? *Mémoires*, p. 175.

(3) « Notre bienheureux père écrivoit de son logis un billet à notre digne mère, où il disoit : O ma chère mère! que la prudence humaine est admirable! Croiriez-vous que des serviteurs de Dieu m'ont encore dit aujourd'huy que la douceur et la piété de notre institut étoit tellement au goût des esprits françois que vous ôteriez toute la vogue aux autres maisons religieuses; que, quand on auroit vu cette Mme de Chantal, il n'y en auroit plus que pour elle? » La mère de Chaugy, *Mémoires sur sainte Chantal*, p. 172.

le cardinal de Retz, *pour lors archevesque de Paris* (1), pour s'opposer à nostre reception, luy faisant faire plusieurs propositions qu'il nous estoit impossible de recevoir, et même de bailler quinze mille escus pour aider un autre establissement, et plusieurs autres choses qui nous seroient tout à fait contraires. Nommement un bon pere de religion nous vint dire de la part de mondit seigneur que nous ne serions pas reçues si nous ne voulions nous unir avec les filles de Sainte-Madeleine (2) et en avoir soin, ou de leur donner la somme susdite; à quoy nous avons repondu que nous estions venue par obeissance, et que nous estions prete de nous en retourner par la même obeissance plutôt que de nous assujettir à cela. Enfin, après cette bourasque qui dura environ trois semaines, mondit seigneur le cardinal revenant de la cour prit la plume et le papier et escrivit luy-même nostre reception, ce qui a esté tenu à miracle d'un grand pere de religion.

« Aussitôt nous nous preparâmes pour l'exposition du Saint-Sacrement, ce qui fut fait le premier jour de may, fête de saint Jacques et saint Philippe, par nostre très-digne et cher pere et instituteur, monseigneur de Genève, qui dit la sainte messe et communia quantité de personnes et fit la predication; il s'y rencontra grand concours de peuple avec beaucoup de temoignage de joie et de bonne volonté; quantité de dames contribuèrent à l'ornement de notre chapelle par le prêt de divers beaux ornements. Mais à cette petite rejouissance succeda bien d'autres peines; car n'ayant nul moyen, ni personne qui nous aida pour seulement louer une maison, nous ne savions que faire, et cela arriva par le bruit que quelques personnes de nos amis firent courir à bon dessein que nous estions grandement riches. Mais la divine Providence, qui ne manque jamais aux besoins, eut soin de nous pourvoir par des mains dignes de sa debonnaireté et de son amour paternel, premièrement par une vertueuse demoiselle qui nous assista fort cordialement de sa personne et de sa bourse, laquelle neanmoins n'estoit pas suffisante pour subvenir à nos besoins. Elle fut secondée par une autre pieuse dame veuve qui nous vint dire avec une grande bonté et ingenuité qu'un homme tenant d'elle une rente de six cents escus luy estoit venue apporter ladite somme contre toute esperance et apparence, ce qui luy avoit fait tomber dans la pensée que peut-estre ces religieuses nou-

(1) Les mots soulignés sont d'une autre main et forment une addition interlinéaire. Henri, premier cardinal de Retz, évêque et non archevêque de Paris, 1598-1622, eut pour successeur son frère, Jean-François de Gondy, dont le siége fut érigé en archevêché par une bulle du pape Grégoire XV, en date du 20 octobre 1622.

(2) En 1629 saint Vincent de Paul, sur les instances de M^me^ de Maignelay, persuada à la mère Angélique Lhuillier d'entreprendre cette œuvre et de députer quatre de ses sœurs au gouvernement et à l'édification des filles repenties. Les religieuses de la Visitation retirent de longues années chargées de cette grande œuvre de charité. Parmi les supérieures qu'elles donnèrent à la maison de Sainte-Madeleine, on peut signaler la mère Eugénie Bertaut, sœur de M^me^ de Motteville, qui avait paru à la cour et dans les cercles privés d'Anne d'Autriche sous le nom de *Socratine*. Abelly assure que, lorsqu'on proposa en 161[illegible] à M^me^ de Chantal de se charger des filles de Sainte-Madeleine, le bienheureux évêque de Genève avait prédit que cela se pourrait faire un jour, mais que le temps n'en était pas encore venu. (*Vie du vénérable serviteur de Dieu*, 2^e^ part., ch. VII.)

vellement establies (qui estoient nous) en auroient à faire, et que pour cela elle nous venoit demander s'il estoit vray, avec autres six cents escus qu'elle donneroit dans quelque temps, et que nous envoyassions querir les premiers. Vraiment ce secours donné si à point dans nostre extrême necessité, par la douceur et suavité paternele de nostre bon Dieu, me ravit le cœur et à nostre très-bon pere, et il en eut un ressentiment incroiable de reconnoissance envers Dieu. Par ce moyen nous louâmes une maison, où nous logeons à present, au faubourg Saint-Michel, et y sommes venues environ la Visitation, le jour de l'octave. Nostre très-honoré et bon pere derechef vint exposer le Saint-Sacrement, dit la messe de communauté, fit le sermon, reçut le vœu de nostre sœur Marie-Anastasie Pavillon, et a donné le voile à six pretendantes. Voilà ce qui s'est passé en cet establissement, sixième de l'ordre, sur lequel je prie Dieu de repandre ses benedictions, nous faisant la grâce, et à toutes celles qui y seront appelées, de vivre dans une veritable humilité, douceur et simplicité et exacte observance.

« Sœur Jeanne-Françoise FREMYOT, *superieure.* »

Les traverses toutefois n'étaient pas terminées, et la mère de Chaugy les énumère. La peste avait rendu Paris désert, les maladies sévirent, la pénurie de ressources se faisait sentir dans la petite maison du faubourg Saint-Michel, sise entre deux tripots, d'où l'on entendait nuit et jour le tintamarre des joueurs. Saint François de Sales donna du renfort en 1620 et envoya à Paris « nos très-honorées sœurs » Marie-Constance de Bressand, professe du premier monastère de Grenoble, et Marie-Gasparde Davisse, du premier monastère d'Annecy. Les prospérités vinrent enfin. Au mois de février 1622 sainte Chantal quittant Paris remit le gouvernement du monastère à la très-honorée mère Anne-Catherine de Beaumont. La communauté se composait alors de trente-quatre religieuses. Parmi elles se trouvait la mère Angélique Lhuillier, dont la dot et les ressources avaient permis d'acquérir l'hôtel et les écuries du Petit-Bourbon. Sainte Chantal avait procédé à cette acquisition; saint François de Sales avait été consulté à ce sujet, et dans une de ses lettres il parle des rapports qu'on doit avoir avec M. le curé de Saint-Paul. On s'installa rue Saint-Antoine le jour de saint Alexis, 17 juillet 1623.

La mère Catherine de Beaumont fonda le second monastère de Paris, au faubourg Saint-Jacques, le 13 août 1626, et le gouverna, en même temps que celui de la rue Saint-Antoine, jusqu'au 18 juillet 1627, « que les supérieures « jugèrent à propos qu'elle restât supérieure au faubourg Saint-Jacques, et « firent procéder celles du premier monastère de Paris à une nouvelle élec- « tion, qui fut de nostre très-honorée mère Hélène-Angélique Lhuillier. » Celle-ci fut continuée en 1630, réélue en 1636 et encore continuée en 1639 mais sa santé ne lui permit pas d'achever ce quatrième triennat. Elle fut encore replacée à diverses fois à la tête de la communauté de la rue Saint-Antoine, et son nom et son influence sont signalés par tous les historiens religieux de ce temps.

« Nostre communauté de la rue Saint-Antoine, remarquent nos registres, a eu l'avantage d'avoir pour fondatrice et première supérieure nostre digne mère de Chantal, » et ce ne fut pas son seul avantage. Elle eut saint Vincent de Paul pour directeur et père spirituel. C'est saint François de Sales qui avait fait ce choix, et il avait éprouvé de la part du saint prêtre de vives répugnances qui ne cédèrent qu'à un ordre formel de l'évêque de Paris. Les historiens de saint Vincent de Paul ont raconté les bienfaits de sa direction dans les quatre monastères du diocèse de Paris. Plusieurs fois le saint essaya de se décharger du fardeau que lui avait imposé un autre saint, mais sainte Chantal et les religieuses de la Visitation tenaient à la direction que leur avait donnée leur saint fondateur, celui qui disait qu'il fallait choisir entre mille et dix mille. La commission de l'évêque de Paris donnant au saint des pouvoirs sur les filles de Sainte-Marie fut souvent renouvelée. Les Archives du royaume possèdent une de ces confirmations, du mois de mai 1628; nous la reproduisons à titre de pieuse curiosité.

« *Commission de Monseigneur l'archevesque à M. Vincent de Paul.*

« Jean-François de Gondy, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique archevêque de Paris, à nostre chier bien-aymé en Nostre Seigneur maistre Vincent de Paul, prestre, bachelier de théologie, salut en Nostre Seigneur. Savoir vous faisons que, nous enclinans à la suplication et requeste qui nous avoit été présentée par nos chiers et bien-aymées sœurs et filles, les supérieure et religieuses de la Visitation Sainte-Marie, de ceste ville de Paris, à ce qu'il nous pleust, conformément à nostre autorité et à leurs règles et constitutions, commettre telle personne de suffisance et probité cogneue que jugerions à propos pour estre leur père spirituel et supérieur soubs nous; à ces causes nous, à plein confians en vos sens, expérience, capacité, piété et intégrité de vie, vous avons commis et député, commettons et députons par ces présentes père spirituel du monastère des dittes filles de la Visitation, pour icelles régir et conduire de par nous suivant et conformément au pouvoir attribué aux pères spirituels de leurs monastères par les dittes règles et constitutions, tant et sy longuement qu'il nous plaira. En tesmoing de quoy nous avons fait signer les présentes par nostre secrétaire soubssigné et sceller du scel de nostre chambre. Donné à Paris, le neufviesme jour de may, l'an mil six centz vingt-huit. Signé :

« Par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevesque de Paris.

« Signé : BAUDOUYN.

« Et scellé de cire rouge.

« Collationné à l'original de laditte commission à l'instant rendu par les notaires du roy au Châtelet de Paris, soubsignez, l'an 1642, le 28e jour d'aoust.

« RENAUT. COUSINET. »

III

Madame d'Aumont et l'avis de saint Vincent de Paul.

Livre deuxième (p. 130 à 133).

« M^me^ la marquise d'Aumont nous donna une somme de 16,000 livr. et nous promit 1,200 livr. de pension, dont le contrat fut passé le 15 mars 1645. Le 16 d'août suivant cette dame, par un second contrat, nous donna 25,000 livr. Elle fit faire dans la chapelle de notre grille l'épitaphe de monsieur son mari, soutenue par deux anges en cuivre doré. Les charges de ses donations furent une messe tous les jours à perpétuité, deux services chaque année et vingt autres messes à certaines fêtes de sa dévotion. Elle fit un bail de la cave qui est sous la chapelle de notre grille, dédiée à saint Augustin, pour servir de sépulture à messieurs d'Aumont, et elle demanda une porte de communication de la maison qu'elle tenoit de nous et qui donnoit sur notre jardin, pour pouvoir entrer quand elle voudroit, ce qui lui fut accordé avec beaucoup de reconnoissance de notre part.

« Ses libéralités, quoique grandes, ne suffisoient pas à l'inclination qu'elle avoit de nous faire du bien. Madame la marquise d'Aumont nous offrit encore de payer toutes nos dettes, de faire dire tous les jours notre messe de communauté, de nous procurer de savants prédicateurs, confesseurs et directeurs, et cela sans qu'il nous en coutât rien. Une offre si avantageuse étoit bien capable de nous tenter, surtout dans un temps où nous avions plus de cent mille livres de dettes; cependant nos mères, ayant appris de madame d'Aumont le nom des ecclésiastiques qu'elle vouloit introduire dans notre maison, la supplièrent de leur donner quelques jours pour consulter ce qu'elles devoient faire. Elles demandèrent avis à monseigneur l'évêque d'Évreux (1) et à M. Vincent de Paul, qui, avec le R. P. Jacques de la Haye, supérieur des jésuites, s'assemblèrent à notre parloir. Monsieur Vincent dit qu'il avoit eu une extrême douleur de trouver M. de Saint-Cyran dans des sentiments hérétiques se rapportant à ceux de Calvin, et que les messieurs qu'on lui nommoit étoient imbus de sa doctrine; que le livre de Jansénius faisoit déjà un grand mal; que Luther avoit perdu deux royaumes et dix souverainetés, mais que, si l'on n'y apportoit remède, le jansénisme perdroit toute la France. La mère Anne-Marie Bolain, qui étoit présente, a laissé par écrit ces paroles de M. Vincent avec attestation. Monseigneur de Maupas et le R. P. de la Haye dirent aussi la même chose, et l'on conclut tout d'une voix de refuser les offres de madame d'Aumont aux conditions qu'elle demandoit. Cette dame en fut fort piquée; elle se retira à l'abbaye de Port-

(1) Henri de Maupas, il était encore alors évêque du Puy.

Royal, qui étoit alors le rendez-vous de ces messieurs; elle y répandit libéralement ses bienfaits et y mourut. Ni elle ni personne de sa famille n'a été enterrée dans notre cave, et nous avons béni Dieu mille et mille fois de nous avoir préservées du venin de l'hérésie. La foi est un trésor qu'il ne faut jamais risquer; tous les biens de ce monde ne lui sont pas comparables. » *Fondation du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Paris, rue Saint-Antoine*, etc... *Écrit en l'année* 1740, *sur les manuscrits que nos anciennes mères nous ont laissés* (p. 238). Ce manuscrit est conservé au premier monastère, à présent rue d'Enfer.

IV

Des démêlés de l'archevêque de Sens avec les jésuites.

Livre cinquième (p. 349-353).

Les démêlés de l'archevêque de Sens avec les jésuites durèrent plusieurs années et furent une grande affaire de l'épiscopat de M. de Gondrin. Cependant Ch. Fenel, l'historien des archevêques de Sens, ne cherche pas à l'éclaircir ni à en raconter les détails, et lui qui multiplie les citations et les notes, qui porte jusqu'à la minutie le scrupule de l'exactitude des dates, se contente, sur ce grave incident de l'administration du prélat qu'il admire, de reproduire un factum dont il avoue que les dates et les détails ont besoin d'être vérifiés. Ce factum, imprimé d'ailleurs, est intitulé : *Lettre d'un ecclésiastique à un évêque de l'assemblée du clergé sur l'affaire de M. de Gondrin avec les jésuites;* il porte la date *du* 17 *février* 1656 et forme 24 pages in-4°.

C'est en 1649 que les jésuites, par condescendance pour le prélat et apres avoir pris sa parole qu'il ne tirerait pas de conséquence de cette soumission, consentirent à ne pas confesser pendant la quinzaine de Pâques dans leur chapelle, mais à aller entendre leurs pénitents à la cathédrale. La sentence rendue contre eux l'année suivante et lue dans leur église le jour des Rameaux, qui se trouve reproduite *in extenso* dans la notice que Fenel a consacrée à Gondrin comme dans le factum imprimé dont nous avons parlé, est *donnée à Sens, à dix heures du matin, le samedy* 9 *avril* 1650, et elle fut signifiée le même jour. Les deux autres sentences, dont parle notre historien (p. 350), rendues par l'official, « qui n'y observa pas les formes et les intervalles d'une justice réglée, » reproduites par Fenel, sont du 11 et du 23 avril. L'appel des jésuites au pape avait été déclaré au lieutenant général du roi dès le 9 avril, et les Pères, pour expliquer leur situation et leurs griefs, avaient rédigé un petit écrit de 7 pages in-4°, intitulé *Théotime*, que l'archevêque réfuta par une *lettre* qui forme dix pages d'impression. Mais en même temps il rendait, le mercredi 4 mai, son ordonnance, qui fut signifiée le 6 aux Pères et lue le dimanche 8 mai

aux messes paroissiales et affichée aux portes des églises. L'archevêque de Paris de Péréfixe avait en vain voulu faire des observations à ce sujet à son confrère de Sens. Celui-ci, en train de juger et de condamner, ne s'arrêtait pas en route, et, non content d'avoir réfuté le *Théotime*, il rendit le 17 mai une sentence contre ce petit écrit. L'assemblée du clergé, qui en 1645 avait déjà défendu aux réguliers d'entendre les confessions à Pâques, prit parti, et par une lettre circulaire en date du 18 août approuva la conduite de l'archevêque de Sens.

Fenel, qui ne manque pas de reproduire cette pièce favorable à l'archevêque, ne parle point de l'appel fait au pape par les jésuites, et ne donne non plus ni le texte, ni la date, ni l'analyse de la réponse de Rome. Si favorable qu'elle leur fut, les jésuites tentèrent une démarche auprès du prélat et lui envoyèrent à Paris, où il résidait beaucoup plus que dans son diocèse, deux de leurs pères, accompagnés de deux notaires, pour lui demander son approbation pour confesser. Nous ne voyons pas bien le résultat de cette démarche, qui pouvait passer pour une hostilité aussi bien que pour une déférence; mais au mois d'octobre de la même année 1650, comme le marque le P. Rapin, le prédicateur du collége se présenta au grand-vicaire; et il crut en avoir assez fait, car, bien qu'il n'eût pas reçu l'autorisation de prêcher, il se fit entendre dans l'église des Pères le dimanche 6 novembre; il fut aussitôt ajourné devant l'officialité et fit défaut. On rendit contre lui un décret de prise de corps; il en appela à Rome et continua ses prédications. C'est alors que, le 24 décembre, à neuf heures du soir, l'archevêque, comme le dit notre historien, aurait pénétré dans l'église des jésuites avec des hommes armés, seize sergents, dit Fenel, pour saisir les confesseurs et les pénitents qu'il pourrait rencontrer dans les confessionnaux. Toutefois il faut remarquer que Fenel assure que c'est là un méchant bruit répandu par les ennemis de l'archevêque, qui déclinait absolument la gloire de cette expédition.

Fenel ne signale pas les suites qu'elle aurait eues, et l'on supposerait d'après lui que le récit du P. Rapin passe ici brusquement de l'année 1650 à l'année 1653. Ce serait en effet après l'excommunication prononcée par Gondrin, le 23 janvier 1653 (car la date de la lettre de Brousse que nous avons reproduite en note doit être exacte), que l'affaire aurait été renvoyée par la cour de Rome au jugement d'un archevêque et de deux évêques. L'historien des archevêques de Sens, après l'invasion à main armée de l'église des jésuites par M. de Gondrin, ne signale aucune circonstance de sa lutte contre les religieux pendant l'année 1651. En 1652 il cite une nouvelle entreprise du prélat, à propos des prières des Quarante Heures, contre le privilége que possédaient les jésuites; il signale certains monitoires de l'archevêque portant toujours défenses aux religieux de confesser, et il assure que les jésuites nonobstant continuaient à faire confesser ceux d'entre eux qui avaient obtenu en 1649 l'autorisation verbale du prélat. Le 24 janvier 1653 le père recteur aurait formé opposition à un de ces monitoires, l'arguant de nullité et appelant à Rome. Le dimanche 26 janvier l'archevêque répondit à cet appel par la sentence d'excommunication solennelle portée dans les formes que notre historien et Brousse ont dé-

crites. Il défendit en outre aux curés de la campagne de laisser les religieux célébrer la messe dans leurs églises. Les jésuites firent encore appel à Rome ; Fenel ne cite ni la date ni le texte de cet appel, non plus que du rescrit qui renvoya l'examen de l'affaire à des prélats français. L'évêque démissionnaire de Senlis, Nicolas Sanguin, cita devant lui le promoteur de l'archevêché de Sens, qui fit défaut, mais qui, peu soucieux en cette cause des immunités ecclésiastiques, interjeta appel au parlement contre le rescrit de Rome. Les jésuites alors firent évoquer l'affaire au conseil privé. Les requêtes furent présentées, et le conseil porta défenses aux parties de poursuivre les procédures et les entreprises pendant que l'affaire était pendante.

Elle parut dormir quelque temps ; il y eut seulement quelques nouveaux imprimés ; mais en 1658 l'archevêque renouvela ses monitoires ; en 1664 il accusait les jésuites de parler de lui trop vivement dans leurs catéchismes. La guerre continuait, et le promoteur renouvelait les procédures parce que les jésuites allaient dire la messe chez les cordeliers. Le 28 octobre une lettre de Le Tellier, secrétaire d'État, arrêtait encore les procédures au nom du roi. L'archevêque agit par ses amis à la cour et auprès du roi ; trois semaines après, une nouvelle lettre de Le Tellier, en date du 15 novembre, l'autorisait à reprendre l'instance. Le P. Annat s'entremit ; il arriva même à une espèce d'accommodement que désavouèrent les pères de Sens. Jusqu'à la mort de Gondrin les tracasseries et les débats continuèrent. On devrait, en dehors des récits de Fenel, trouver des traces de tous ces démêlés dans les archives de Sens ; mais le successeur de Gondrin, qui était loin de marcher dans ses errements, voulant effacer autant que possible le souvenir de ces désordres, a fait visiter avec soin les archives et détruire les documents les plus compromettants pour la mémoire de son prédécesseur.

V

Les ursulines de Magny et M. de Saveuses.

Livre sixième (p. 445-453).

« Nous allons voir les ursulines de Magny reduites dans un estat digne de compassion, qui, leur ayant esté fort avantageux par les vertus qu'elles y ont exercées, leur a merité enfin la recompense dès cette vie, Dieu les ayant consolées par des prosperités extraordinaires, lors qu'elles se croyoient estre dans l'extremité des misères, et les ayant enrichies de nouvelles grâces à mesure qu'il leur departoit les biens de la terre.

« La mere de Saincte-Cecile a souvent assuré qu'elle n'avoit que cinq deniers quand elle sortit de Gournay pour Magny. Sa communauté manquoit souvent de pain, parce qu'il n'y avoit point d'argent pour en acheter. On ne voyoit ny lits, ny aucuns meubles dans ce convent. L'hyver de cette année-là estant

fort rigoureux, ces bonnes religieuses le passèrent sans se chauffer... En quatre ans la maison se trouva chargée de quarante-cinq religieuses et d'un grand nombre de pensionnaires qu'il fallut loger. Leurs dots furent employez à faire la closture et de nouvelles acquisitions pour bastir et pour subsister. On prit mesme de l'argent en rente.

« Les affaires domestiques de madame de Buhy ne luy permettant pas d'accomplir ce qu'elle avoit promis par la fondation, et le sieur Le Clerc, lieutenant général, venant à mourir, ses créanciers, qui n'estoient point payés, ne voulurent pas entrer en connoissance du traité de madame de Buhy; mais ils attaquèrent les ursulines, parce qu'elles possedoient les lieux qui leur estoient hypothequés; ils firent des poursuites et des formalités pour decreter leur maison; ce qui obligea cette communauté d'acquitter les arrerages que devoit la fondatrice afin d'eviter la honte du decret.

« Les payemens, qui ne se faisoient qu'avec des emprunts notables, et la subsistance qu'il falloit fournir à un grand nombre de religieuses, engagèrent la maison de quarante-cinq mille livres, sans avoir un sol de revenu...

« Outre la nécessité de leurs affaires temporelles, qui les pressoit estrangement, la juste et raisonnable apprehension de tomber sous la conduite de quelques esprits suspects leur causoit bien de l'inquietude. Elles en avoient reçu plusieurs secours temporels, depuis deux ou trois ans, qui les avoient fait subsister, et les avantages auroient encore esté plus considerables de cette part si la communauté eust donné les mains à ce qu'ils pretendoient et se fust rangée sous leur gouvernement (1).

« La posterité doit sçavoir avec quelle constance les offres qu'on leur faisoit furent rejettées. Les ursulines de Magny voyoient leur maison proche du naufrage, quoyque la discipline regulière y fust exactement observée; le temporel n'y pouvoit estre aucunement soutenu sans miracle. Cette pensée estoit capable d'esbranler les plus grands courages, s'ils n'eussent esté fortifiés d'une grâce extraordinaire, qui encouragea les bonnes religieuses malgré les charmes de l'interest et la crainte de perir.

« Après avoir bien concerté, pris de salutaires conseils et recommandé l'affaire à Dieu, elles resolurent de souffrir la ruine entière de leur convent, ou d'y mener une vie languissante, plutost que d'accepter les avantages humains et temporels qu'on leur offroit au prejudice de la vertu. Ceste resolution fut une suite et un effet du recours qu'elles eurent à la sainte Vierge, la suppliant d'éloigner de leur monastere tout ce qui pouvoit estre prejudiciable à leur salut et à leur perfection, et de leur susciter un fondateur ou une fondatrice visible, qui les tirast de l'indigence et de l'incertitude, où elles estoient depuis plusieurs années, de quitter leur maison par la necessité ou de la voir tomber dans une decadence irreparable. Quand nous nous abandonnons

(1) Il n'est peut-être pas superflu de remarquer la réserve avec laquelle l'historien indique les démarches de Port-Royal et de Singlin. La suppression qu'on a fait subir à la *Vie de la mère Eugénie de Fontaines* démontre combien cette réserve était nécessaire.

pleinement entre les bras de Dieu, sans aucune consideration humaine, c'est alors qu'il nous couvre des ailes de sa providence particulière.....

« Cependant la communauté s'entretenant, au temps de la recreation, des grandeurs de la Reyne des anges, le jour mesme que l'Église celebre la feste de sa presentation au temple, qui est le 21 de novembre, quelques-unes proposèrent que, l'ayant reconnue jusques alors pour la protectrice de leur maison, il se falloit consacrer à son service par vœu sous cette qualité. Elles furent toutes ravies de cette proposition, et ne manquèrent pas de l'executer, le 8 de decembre, jour de la Conception Immaculée, la mesme année 1653.

« On fit une procession par le cloistre et par tous les offices du monastere, l'image de la Vierge ayant esté posée sur la teste de la superieure en tous les endroits où elle doit presider, au chœur, au chapitre, au refectoire, etc., afin que les religieuses la reconnussent comme leur veritable mere; de plus elles s'obligèrent par le mesme vœu à des processions annuelles et à d'autres pratiques fort devotes pour la feste de la Conception, et par devotion pour les autres solennités.

« Durant ceste ceremonie leurs cœurs estoient remplis d'une joye celeste et comblés d'une douceur interieure qui affermissoit leur confiance. On les voyoit depuis à tous momens se jeter aux pieds de l'image de la Vierge, placée dans le chœur, qu'elles avoient nommée Nostre-Dame de Grand Pouvoir, dans l'esperance qu'elle opereroit des merveilles pour leur retablissement.

« Peu de temps apres, la communauté faisant les prières de Quarante Heures devant cette image, obtint de la Mere de misericorde le total renversement des desseins de quelques-uns, dont la superieure apprehendoit la conduite, de peur qu'il n'arrivast de la division parmy ses filles....

« Dans la mesme année qu'elles firent leur dernier vœu et demandèrent à la Reine des anges une personne en sa place, elle suscita par ses merites et ses intercessions M. de Saveuses, qui fut divinement inspiré de prendre soin du retablissement de ceste maison.....

« Après une serieuse reflexion sur la misere de ce convent, il alla celebrer la messe pour prier Nostre-Seigneur de donner quelqu'un qui entreprist de le restablir. M. de Saveuses, qui ne croyoit pas estre appelé à un si haut dessein, reçut à l'autel une impression de lumiere qui le penetra interieurement, avec ce peu de paroles : *Dieu vous a choisi pour ce grand ouvrage; il veut que vous repariez les ruines de cette maison.* Le serviteur de Dieu fut si convaincu que, sans differer, il s'offrit à la divine Majesté dans le mesme sacrifice pour accomplir tout ce qu'elle avoit ordonné. Il declara tout cecy à une personne de confiance, de qui je l'ay appris (1).

« Ce qui arriva incontinent après ne servit qu'à le confirmer dans sa resolution, quoyque cela en apparence l'en deust detourner. Quelques-uns luy ayant fait des plaintes contre les religieuses pour luy en oster l'estime, il les estima et considera davantage, voyant la necessité de les secourir promp-

(1) C'était la mère Eugénie de Fontaines.

tement, veu qu'outre leur pauvreté on les accabloit encore de calomnies.

« Pour mieux reussir il jugea que l'obeïssance qui est deuue aux pasteurs luy en faciliteroit les moyens. Il supplia l'un de ses amis, qui approchoit monseigneur l'archevesque de Rouen, de luy representer que, s'il agreoit son dessein, il luy envoyast commission de les voir en qualité de visiteur, afin que, connoissant entierement leurs affaires par cette voye, il y pust apporter les remedes convenables. Son intention aussi estoit de couvrir ses liberalitez, qui auroient moins d'eclat estant cachées sous le pretexte d'une visite ordinaire...

« Cet illustre prelat, par une grande prudence, ne respondit que six mois après à cette proposition, voulant sçavoir les sentimens de la communauté avant que de rien conclure. Le confesseur de la maison l'ayant informé de la necessité d'un prompt secours, il fit expedier une commission plus ample que M. de Saveuses ne l'avoit demandée, luy donnant tout pouvoir au spirituel et au temporel, en qualité de superieur et directeur du monastere, en datte du.°. juin 1655.....

« Monsieur Moussart, le confesseur du monastere, l'estant venu trouver pour luy temoigner la joye de la superieure et des religieuses sur le bonheur qui leur arrivoit d'estre sous sa conduite et sa protection, il envoya par ses mains les cinq cents livres qu'il avoit promises, et, après une longue conference touchant l'execution de ses bons desseins, il remit son voyage de Magny aux vacations prochaines.....

« L'an 1655, le 26 de septembre, ayant esté receu des ursulines de Magny comme un ange de paix venu du ciel pour remedier à leurs maux, il leur exposa dans une ingenuité ravissante les motifs qui l'avoient obligé de se charger de leur conduite et le bien qu'il leur vouloit faire, sans rien decouvrir de la grâce extraordinaire qu'il avoit receue sur ce sujet. « Mes bonnes Meres, disoit-il, je n'accepte point cette qualité de vostre superieur, quoyque tres-indigne, que pour avoir lieu de vous aider au temporel ; si vous estiez riches, je ne l'aurois jamais fait. Quant au spirituel je n'y entends rien du tout ; monsieur vostre confesseur et vostre digne superieure sont beaucoup plus eclairés et intelligens que moy en ces matieres ; ils suppleeront à tous mes defauts. »

« Il avouoit quelquefois que, quand les religieuses l'auroient refusé pour superieur, il n'auroit pas laissé de les assister au temporel. La communauté, qui admiroit cet exemple d'une humilité si profonde, luy presenta requeste en forme, pour le supplier d'exercer sa commission dans toute son étendue et recevoir les vœux unanimes des obeïssances de toutes les religieuses. Il l'aggrea et soussigna de sa main avec ces termes :

« J'accepte, quoyque très-indigne, la qualité de superieur de ce convent de Sainte-Ursule de Magny, conformement à la commission que j'en ay receue de monseigneur leur archevesque, et au desir de ces bonnes religieuses.

« Charles de Saveuses..... »

« Il pourvut ensuite à toutes les plus pressantes necessitez. Puis il appliqua ses soins à payer les dettes, deboursant plus de trente mille livres pour ce

sujet, avec un si heureux succès qu'en trois ans elles furent entierement acquittées. « C'est le premier devoir de la justice chretienne, disoit-il, de rendre à un chacun ce qui luy appartient ; sans ce fondement il n'y a ny vertu, ny pieté, ny religion. » Après ce genereux effort de sa charité, son épargne et le fruit de ses travaux furent employez à faire un fond assuré au convent ; ce qui a reussi avec tant de benediction qu'il est maintenant en estat de chanter les misericordes du Seigneur sans aucune inquietude.

« Il auroit esté ravi que ces œuvres si éclatantes eussent esté obscurcies et couvertes de tenebres, ne cherchant que la gloire de Dieu et le soulagement du prochain ; mais les ursulines sont trop reconnoissantes pour ne les pas publier, et autant qu'il s'est efforcé de les empêcher d'en parler, autant montrent-elles d'ardeur à les faire connoistre, par un juste sentiment de reconnoissance.

« Comme M. de Saveuses augmentoit ses bienfaits en leur endroit, elles taschoient de luy en temoigner plus de gratitude. L'occasion s'estant trouvée de permuter son prieuré de Saint-Clair-sur-Epte avec une chanoinie de la Sainte-Chapelle de Paris, l'avantage qu'il y voyoit pour sa devotion et pour son logement, qui est dans la cour du palais, l'obligeoit de l'accepter. Ce ne fut pas neanmoins sans en écrire à la superieure et à ses religieuses, leur mandant de ne se point fascher de ce petit changement qui leur seroit plus avantageux ; il les assura qu'il seroit d'oresenavant leur receveur et leur donneroit tous les ans deux mille livres par ses propres mains.

« Il a executé si ponctuellement sa promesse jusqu'à la mort que tous les trois mois il leur envoyoit cinq cents livres, prevenant le temps avec un soin incroyable, veu que trois jours devant celuy de son decez, qui fut le premier de juillet l'an 1670, il leur fit encore tenir cet ordinaire...

« Son zele éclatoit singulierement aussi envers la decoration des autels. Celébrant la messe la premiere fois en son convent de Magny, il observa qu'il n'y avoit qu'un bassin et des burettes d'étain, et en donna aussitost d'argent, et trois chasubles, qu'il avoit receus de mademoiselle sa mère, pour son usage particulier. Pour garnir la sacristie il depouilla sa chambre et son cabinet d'une quantité de tableaux, bouquets et d'autres gentillesses, belles et devotes, dont il fit present aux ursulines pour parer leur eglise. Il ne les alloit jamais voir sans leur porter de ces ouvrages exquis et pieux qu'on luy presentoit souvent, et, la derniere fois qu'il les visita, il leur fit don d'un magnifique calice.....

« Les amis du convent et les personnes de qualité qui avoient eu connoissance de sa misere admiroient la charité de M. de Saveuses et l'en congratuloient, ce qui luy faisoit de la peine. « Ces bonnes filles, disoit-il, ont trop de reconnoissance. Je leur donne ce qui leur appartient comme estant pauvres, et pour moy je ne dois avoir, comme prestre, que le vivre et le vestement. » Il sembloit à l'entendre qu'il leur fust redevable. De vray, il leur tenoit la place d'un pere, se croyant obligé par justice d'en avoir soin et de les conserver comme ses enfants.....

« Monsieur Billart, curé de Vernon, personnage d'une haute vertu, ancien visiteur du convent, parle de cette sorte écrivant à la superieure :

« Ma reverende Mère, DIEU SOIT VOSTRE TOUT.... Nonobstant l'incroyable « infirmité où je suis...., si une affaire des plus importantes, qui furent « jamais dans Vernon, ne m'ostoit entierement la liberté de faire ce que de- « sirez de moy, je volerois à Magny plustost que d'y aller, tant je prends de « part à la benediction de vostre retablissement.... J'aurois desir de temoi- « gner sur le lieu mesme à ce bon et signalé serviteur de Dieu, monsieur de « Saveuses, l'estime que je fais de la grâce toute extraordinaire qu'il a receue « de la divine bonté pour estre son adjuteur en un si saint ouvrage, dont « l'excellence ne peut estre bien remarquée que par les personnes qui ont « connu vostre maison six ou sept ans avant ce secours du Ciel, et qui sont « temoins des inventions dont le diable s'est servy pour y ruiner, outre le « temporel, la verité et la charité.

« 24 octobre 1657...

«.... Ayant sçu que le monastere n'avoit point de lettres patentes de sa Majesté, il en obtint au mois de mars 1659, et ensuite il les fit verifier au Parlement, le 20 d'avril 1660, ce qui fut accordé sans aucun contredit et avec toute la civilité imaginable, à sa seule consideration, par cette cour souveraine, dont il estoit un des plus beaux ornemens, dans le mesme temps qu'elle commençoit à estre plus difficile à recevoir des establissemens nouveaux.

« Il remarqua aussi que les contracts d'acquisition des maisons et heritages n'avoient point esté ensaisinés; c'est pourquoy il satisfit promptement au droit des lots et ventes, qu'il paya de ses deniers, reparant ce defaut qui reduisoit les pauvres religieuses dans l'extremité d'estre depossedées tous les jours de ce qu'elles avoient acquis..... M. Moussart, confesseur du monastere, signala beaucoup son zele en ceste occasion comme en plusieurs autres, secondant de tout son pouvoir la charité de M. de Saveuses, non-seulement par les assistances spirituelles qu'il rend depuis plus de trente-six ans dans une approbation universelle, mais encore par une infinité de voyages et de travaux soutenus avec generosité pour le retablissement et le progrès de ceste maison.

« Le sceau de tant d'admirables bienfaits y fut mis enfin par l'egard singulier qu'eut l'incomparable bienfaiteur à faire plusieurs belles constitutions de rente, au nom et profit de son cher convent. » LA VIE DE MESSIRE CHARLES DE SAVEUSES, *prestre, conseiller du roy en la grand'chambre de Paris, superieur et restaurateur des Ursulines de Magny; par le R. P. Jean-Marie de Vernon, religieux du tiers-ordre de Saint-François. — Paris, Gaspar Meluras,* 1678. — Chapitres XII, pages 71-73; XIII, 82, 83; XIV, 85, 86, 87; XV, 90, 91, 92, 94; XVI, 99, 100, 102-104; XVII, 109, 110, 112; XVIII, 114, 115.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer sur les ursulines de Magny et les bienfaits de M. de Saveuses le récit des religieuses de la Visitation qui éveilla les susceptibilités jansénistes.

« M. de Saveuses étoit l'intime amy de la mère Eugenie; elle le consultoit dans toutes les affaires temporelles. Il disoit souvent qu'il n'avoit point veu de personne si éclairée qu'elle et qui eût une pareille soumission...

« Il la vint donc trouver un jour et luy conta que le convent de Magny estoit dans une grande misere, que madame sa sœur, qui en avoit le titre de fondatrice, n'étoit pas en état de le secourir. Il s'etendit ensuite sur la pieté de ces bonnes religieuses et sur les secours miraculeux qu'elles recevoient tous les jours de la très-sainte Vierge. Il touchoit dejà le tendre du cœur de notre unique mère, dont la devotion à l'incomparable Mere de Dieu a toujours fait les delices et les amours. Il poursuivit disant qu'elles avoient refusé des aumônes considerables de messieurs de Port-Royal après en avoir receu d'abord quelques-unes; mais que M. de***, avec d'autres, étant entré chez elles pour consulter ce qui se pouvoit faire à leur bâtiment qui tomboit en ruines, elles avoient entendu qu'ils se disoient. « Nous ferons bien de ce lieu un second Port-Royal. » Craignant les dangereuses nouveautez en fait de religion dont ces messieurs étoient accusés (1), et dont ils faisoient comme leur fort en ce lieu, en ayant dejà ouy parler, elles resolurent, malgré mille maux et plusieurs calomnies qu'il leur fallut essuyer, de supplier ces messieurs de ne plus revenir chez elles, se confiant en la protection de leur bonne maîtresse, qui ne leur avoit jamais manqué au besoin et dont elles reveroient incessamment l'image sous le nom de Notre-Dame de Grand Pouvoir.

« Ce zele et cette resolution charma la mere Eugenie et luy fit concevoir un amour et une estime merveilleuse pour cette maison.

« Monsieur de Saveuse ajouta encore une grâce extraordinaire qui lui étoit arrivée sur ce sujet. Ce fut, quand il disoit la messe deux jours auparavant (1), [et] qu'il recommandait à Dieu leur convent afin qu'il luy plût de le pourvoir d'un fondateur, il entendit intérieurement une voix distincte, entre les deux elevations, qui lui dit : *Tu es ille vir*. Ces paroles de Nathan à David, mais dans un sens bien different, luy imprimerent le desir d'être luy-même cet homme et ce fondateur.

Il representa à la mere Eugenie qu'il avoit épargné par son economie trente mille livres qu'il destinoit pour faire un beau mausolée à ses ancestres, qui étoient en effet fort nobles et fort illustres. Elle reprit la parole et luy dit : « Monsieur, si vous voulez bien me permettre de vous dire que je crois que « vous ferez bien mieux de les appliquer à ces bonnes filles, qui sont des pierres « vives de la Jerusalem celeste; elles vous bâtiront à vous-même un mausolée « eternel, et vous glorifierez Dieu bien plus hautement, comme sa volonté même « vous est declarée d'une maniere si miraculeuse qu'on ne peut accuser d'il- « lusion dans un homme de votre caractere. » Cette reponse le determina sur-le-champ à l'usage de cet argent, et de l'aveu de ces bonnes religieuses elles en ont receu bien davantage. Et le cœur de ce grand fondateur étoit si

(1) Se peut-il garder plus de réserve? *Accusés !* cela s'imprimait après l'année 1694.
(2) Deux jours *avant la conversation qu'il tenait avec la mère Eugénie.*

devoué à leur service qu'il sembloit en faire son unique affaire; il s'en entretenoit souvent avec notre mere et elle l'y encourageoit toujours. (LA VIE DE LA VÉNÉRABLE MÈRE LOUISE-EUGÉNIE DE FONTAINE, *religieuse du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine*, morte le 9 septembre de l'année 1694.)

VI

Les ursulines de Bazas.

Livre sixième (p. 454).

« Au mois de septembre de cette même année 1655, M. Akakia apporta ici (*à Port-Royal*) le contract de donation des maisons laissées par M. de Quincarnon aux filles de Port-Royal, et données par elles aux ursulines de Bazas. La mère prieure me manda sur ce sujet : « Nos sœurs ont signé le contract de « donation avec une joie et une dévotion singulière (1). »

« Il est bon de dire ce que c'étoit que cette donation. Un gentilhomme de Bazas, qui avoit entre autre bien quelques maisons, lesquelles valloient trente mille livres, laissa le tout aux religieuses de Port-Royal, qu'il ne connoissoit que de réputation. Son testament, qui étoit du 15 juillet 1646, portoit cette condition qu'elles viendroient s'établir dans sa maison de Bazas; mais, par un codicile du 14 février 1647, il les déchargea de cette condition et leur laissa tout son bien avec la liberté de le conserver ou d'en disposer autrement pour la plus grande gloire de Dieu. Ses héritiers naturels ayant intenté procès au parlement de Bourdeaux, la mère Angélique, dont la mère Marie des Anges, abbesse, prenoit les avis, croyoit qu'on devoit abandonner cette succession. Mais le procureur du roi de Bazas prit de son propre mouvement fait et cause pour les religieuses de Port-Royal, qui gagnèrent leur procès. Alors les ursulines de Bazas leur écrivirent pour les prier de leur vendre la maison qui étoit dans cette ville. La mère Angélique s'informa si ces religieuses étoient pauvres et si elles vivoient en bonnes religieuses. Lorsqu'elle eut appris que l'un et l'autre étoit, elle fut d'avis qu'on leur abandonnât cette succession, jugeant que cela seroit plus à la gloire de Dieu, quoique selon le monde ce parti fût moins utile au monastère de Port-Royal. Les ursulines de Bazas ayant accepté cette donation, la mère Angélique écrivit à la supérieure pour lui témoigner sa joie de ce que ce bien, que Dieu nous avoit fait la grâce de leur céder, les accommodoit et leur donnoit le moyen de vivre plus religieusement. Elle en écrivit aussi à M. l'evêque de Bazas et lui dit que nous estimions que Dieu nous avoit plus favorisées qu'elles.

« Voici les termes de l'acte de donation, passé par-devant Le Carron et Gal-

(1) Ce qui suit a été ajouté à la relation de M. Le Maitre. (*Note de l'éditeur d'Utrecht.*)

lois, notaires, le premier septembre 1655. Après l'exposition du fait on continue ainsi : « Quoique le sieur de Quincarnon, par son codicile du 14 février 1647, « ait laissé aux dites religieuses la liberté entière de conserver lesdits biens ou « d'en disposer autrement pour la plus grande gloire de Dieu, néanmoins, « pour se conformer autant qu'elles peuvent aux intentions dudit sieur de « Quincarnon, qui ont été, ainsi que les clauses de son testament le font pa- « roître, que lesdites maisons de Bazas et de la Graville fussent employées à « loger des religieuses et autres personnes de piété, pour y louer incessamment « Dieu, et qui non-seulement par leur vertu et leurs bons exemples édifias- « sent le pays où sont situés lesdits biens, mais encore par leur assistance « continuelle servissent à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse ; et ne « pouvant par elles-mêmes faire lesdits établissemens, elles ont cru ne pou- « voir faire un plus digne choix que celui des révérendes mères ursulines de « la ville de Bazas, lesquelles, par l'exacte observation des règles de leur ins- « titut et la pureté de leur vie, rendront au public l'édification et les services « que ledit sieur de Quincarnon a désirés, étant d'autant plus dignes de ce « choix qu'elles sont mal logées et manquent de biens. Et lesdites religieuses « de Port-Royal, ayant pris l'avis de personnes de vertu, de savoir et de piété, « qui leur enseignent tous les jours par l'exemple de leur parfait désintéresse- « ment et par leurs charitables instructions que des personnes consacrées à « Dieu doivent lui témoigner, dans les occasions qu'il leur offre par sa provi- « dence, qu'elles sont très-persuadées de cette vérité, sortie de la bouche du « Sauveur du monde, qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir, et « qu'elles ne sauroient attirer sur elles l'effusion de ses grâces, qui sont les « richesses du Ciel, que par un sincère détachement des richesses de la terre, « elles ont cru devoir montrer leur foi par leurs œuvres en cette rencontre, « et suivre dans leur conduite cette maxime évangélique sur laquelle est ap- « puyée toute la subsistance de leur maison, que les personnes de leur con- « dition ne manquent jamais de biens temporels quand elles ne cherchent « que les éternels.

« C'est pourquoi, conservant précieusement et comme un riche don de Dieu « le mouvement, qu'elles ont reçu de sa grâce et des conseils de ses serviteurs, « de ne prendre aucune part en cette succession que la joie d'en pouvoir « assister de fidelles servantes de Jésus-Christ et de donner par charité ce « qui leur avoit été donné par la même charité, lesdites abbesse et reli- « gieuses de Port-Royal ont volontairement, sans aucune induction ni con- « trainte, mais avec la liberté chrétienne que produit l'esprit du Seigneur, « cédé, quitté, transporté auxdites révérendes mères ursulines dudit cou- « vent de Bazas... tous les droits... qui appartiennent auxdites révérendes « mères abbesse et religieuses de Port-Royal par lesdits testament et codicile « du sieur de Quincarnon, consistant tant en la maison de Bazas, terre et « métairie de la Graville, que tous les autres biens et droits, à quoi que le « tout puisse se monter... à la charge que lesdites ursulines recevront en « leur dit monastère une fille pauvre de biens, où elles reconnoîtront la vo-

« cation de Dieu sur elle, sans aucune dot, ainsi que monseigneur l'évêque « de Bazas, leur prélat et supérieur, le jugera à propos, s'en remettant lesdites « religieuses de Port-Royal à sa prudence et sage conduite, afin que celle « que Dieu aura choisie le loue dans les saints exercices de son ordre et « prie pour le repos de l'âme dudit sieur de Quincarnon. »

« La mère Angélique écrivit vers le même temps à madame de Quincarnon en ces mêmes termes : « Nous avons cru qu'il seroit plus à la gloire de Dieu « que ce bien servît à mieux faire subsister de bonnes religieuses établies en « la ville de la naissance et de la sépulture du bon légataire que de le trans- « porter ici, où Dieu nous peut assister par nos compatriotes, comme il a « fait jusqu'à cette heure par sa miséricorde. Nous ne demeurons pas moins « obligées à M. votre mari, et sa mémoire ne nous sera pas moins précieuse « que si ce bien nous fût demeuré. Nous lui sommes encore plus obligées du « moyen qu'il nous a donné de faire cette action de charité envers vos bonnes « sœurs, qui nous sera plus avantageuse que la jouissance de ce bien. Je crois « que vous aurez joie de cette disposition, puisqu'elle donne part à M. votre « mari aux prières de deux maisons au lieu d'une, » etc.... (*Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal,* II^e^ part., I^re^ relat., art. 38, Utrecht, mdccxlij, tome II, p. 396-400.

VII.

La mort et les restitutions de Chavigny.

Livre sixième (p. 466 et suivantes).

Le docteur Sainte-Beuve au docteur Saint-Amour.

De Paris, le 27 d'octobre 1662.

Monsieur,

Nos adversaires ne sçauroient mieux faire cognoistre leur foiblesse qu'en produisant pour l'avantage de leur cause l'affaire de M. Chavigni. A ce que je voy (1), leur medisance s'étend aussy hors de la France, et ils n'ont point de honte de debiter à Rome des calomnies les plus noires qu'on puisse s'imaginer. Leur procedé m'oblige de vous en mander tout le particulier. Je n'en avois rien fait jusques à cette heure (2), ne pouvant pas m'imaginer qu'il y eust aucune connexion entre cette affaire et la matiere qui vous retient aux pieds du Pape. Vous sçaurés donc qu'il y a quatre ans que monsieur

(1) Chavigny était mort le 11 octobre ; comment le 27 du même mois, le docteur Sainte-Beuve pouvait-il être informé de ce qui se disait à Rome ? Il ne voyait pas, il prévoyait.

(2) Que de temps perdu, en effet, du 11 au 27, à travers les débats et les arbitrages dont il va raconter les détails ! Saint-Amour aurait dû effacer la date de cette lettre.

de Chavigni commença à penser plus serieusement à son salut qu'il n'avoit fait auparavant; et en ce temps-là il fit un memoire de tous ses biens et de la maniere dont ils luy estoient venus, portant mesme son jugement avec trop de severité sur quelques articles de ce memoire. L'ayant communiqué à M. Singlin, M. de Saint-Cyran (1) et des docteurs, on jugea avec luy qu'il devoit retrancher de son bien jusques à onze à douze cent mille livres pour la decharge de sa conscience. Il voulut en commencer l'execution, et en effet donna quelque somme considerable, fit une fondation aux Incurables de huit mille escus en fonds et autres choses semblables. Mais soit par l'embarras des affaires dans lesquelles il a esté depuis ce temps-là, soit par l'apprehension que sa femme en decouvrist quelque chose, de laquelle il se cachoit (ayant mesme fait la fondation des Incurables sous un nom emprunté, ce qui estant venu à sa cognoissance fut une occasion de bruit dans sa maison), soit dans l'esperance qu'il avoit de la faire consentir un jour à ce retranchement, luy insinuant souvent qu'il falloit faire de grandes aumosnes et qu'il avoit dessein de bastir un hospital semblable à celuy de Beaune; quoy qu'il en soit, il n'a executé cette resolution que dans une très-petite partie. Le premier jour d'octobre dernier, ayant eu grande prise avec M. le Prince, lequel le traicta très-mal, il tombe malade d'une fievre tierce. Le jeudy suivant, 3 du mois, il a un second accès. Incontinent il a un pressentiment de sa mort, et, quoyque les medecins luy assurent qu'il n'y a pas mesme d'ombre de peril, il dit qu'il doit mourir de ceste maladie, que les medecins se trompent, et que son mal n'est pas dans le sang, comme ils se le persuadent, mais qu'il est dans la teste. C'est ce qui le fait penser à sa conscience; et pour cest effet il envoie quérir M. du Gué Bagnols, maistre de requestes, son intime amy et auquel il avoit donné cognoissance des desirs que Dieu luy avoit fait naistre de sa conversion et de tout ce qu'il avoit fait ensuite. Estant venu, il le conjure de luy procurer une visite de M. Singlin, duquel Dieu s'estoit servi et auquel il avoit une particuliere confiance. Il luy amene le samedy. Il s'y confesse par la permission de M. de Saint-Paul, son curé, le 5, dimanche (2). La nuit du dimanche au lundy, il se leve de son lit, entre dans son cabinet, où il prend deux cents louys et des papiers, mande dès le matin du lundy M. son curé, auquel il donne cent louys pour estre distribués par luy aux pauvres; mande M. du Gué Bagnols, à qui il donne les autres cent louys à mesme fin; mande M. Singlin, à qui il dit qu'il a tiré des papiers de son cabinet, qu'ils se montent à sept à huit cent mil livres, qu'il le prie de les emporter pour les mettre entre les mains de M. du Gué (3), afin qu'ils servent à l'execution de

(1) Ce ne pouvait être que Barcos, Duvergier de Hauranne étant mort en 1643. Barcos et Singlin étaient des amis dont on ne craignait pas le démenti, et les *docteurs* qui viennent à la suite ne sont pas nommés.

(2) Le dimanche était le 6 octobre.

(3) Pourquoi mander Singlin pour le prier de remettre cette grosse somme à du Gué de Bagnols, qui sortait de chez le malade, qui l'avait mandé et lui avait remis une petite aumône? et comment Chavigny ne s'était-il pas expliqué complétement à ce pre-

ce qu'il a resolu dès il y a quatre ans, et que pour suppleer au reste qu'il faudra prendre de l'argent contant dans son cabiné. M. Singlin luy dit que rien ne presse, qu'il l'executera luy-mesme quand Dieu luy aura rendu la santé; outre plus, qu'il seroit à propos (quand bien il les devoit emporter pour les deposer entre les mains de M. de Bagnols) qu'il en parlast à madame sa femme. Sa response est qu'on les emporte; que, mort ou vif, il n'en veut plus entendre parler; qu'il en parlera à madame sa femme après avoir communié. Sur cet instant elle entre; il se contente, lui ayant témoigné la joye de son cœur, de luy dire entre autres qu'il luy reste une chose qui regarde la conscience, dont il luy parlera après la communion, et qu'il la prie de ne s'y point opposer. Le lundy après midi il est visité par M. le duc d'Orleans, lequel, l'espace de deux heures entieres, luy parle d'affaires. On veut le faire communier le mardy. Les medecins l'empeschent, disans qu'il n'est pas malade pour communier par viatique et que les remedes qu'ils ont à luy faire l'empeschent de communier à jeun. Le mercredy, jour de Saint-Denys (1), on veut le faire communier; les mesmes médecins disent qu'il est dans son accès et qu'il en sortira à deux heures après minuit; depuis laquelle heure jusques à sept heures, qu'on ne luy fist aucun remede, on pourra le communier. On se raporte à leur advis; et à dix heures de ce soir-là mesme il tombe en letargie, de laquelle il ne releva point et mourut le vendredy suivant. Aussitost après la mort, M. Singlin et M. du Gué, depositaires de ses papiers, deliberent de la maniere dont ils ont à se comporter en prenant advis de personnes d'intelligence et de probité. On fait differentes ouvertures. Les uns estiment qu'il faut s'exposer à un exploit, d'autres qu'il faut en donner advis à M. le premier president, qui y a le plus grand interest à cause qu'il est chef des hospitaux, et ayant une très-grande partie de cette somme qui doit estre employée pour le public. Un troisieme advis prevalut, lequel estoit de faire donner advis à madame de Chavigni et à M. de Saint-Paul tant de ce depost que des volontés du defunt. On prie M. Goulas, secrétaire des commandemens de M. le duc d'Orleans, amy de la maison et non suspect, de porter ceste parole à madame de Chavigni, et M. du Gué la porte à M. de Saint-Paul. Madame de Chavigni ne reçoit pas bien le discours et fait entendre qu'elle n'est pas resolue de soufrir ceste perte; elle en communique; on luy dit que la justice luy sera favorable. Elle menasse qu'elle plaidera. On luy fait dire qu'on ne veut point plaider, mais qu'on veut faire ce qu'on doit en conscience. Les amis communs proposent un arbitrage. Messieurs Singlin et du Gué non-seulement l'acceptent, mais mesme vont trouver M. de Saint-Paul, et le supplient, au cas qu'on en vienne là, d'accepter la qualité de surarbitre, laquelle ils luy offrent en qualité de curé du defunt et de directeur de la veuve. Il les remercie et l'accepte; on parle de nommer des arbitres. M. de la Moignon et moy sommes nommés par ces messieurs, messieurs les présidents

mier confident, son intime amy, au courant de ses affaires et des mouvements de sa conscience?

(1) Le 9 octobre.

de Maison et Tubœuf par madame de Chavigni. Cela paroissant estrange que deux hommes de finances fussent arbitres dans une affaire de conscience, on change de proposition, et madame de Chavigni souhaite que l'affaire soit examinée par les docteurs seulement; elle nomme M. de Saint-Roch de sa part, on me nomme de l'autre. Nous nous assemblons. Le fait posé de part et d'autre, les papiers dont nous estions saisis examinés, M. Singlin et madame de Chavigni entendus, mon advis est que la veuve doit soufrir l'execution de la volonté de son mary, selon qu'elle luy a esté signifiée et declarée tant par M. de Goulas que messieurs Singlin et Bagnols. Je ne suis pas suivy; l'advis qui prevault est qu'elle est obligée à de grandes restitutions; que dès à present elle doit donner cent mil livres, et de plus examiner tous les biens de la maison, voir comme ils y sont venus, et estimer ce qui ne sera pas trouvé estre bien acquis. La resolution [est] signée et signifiée aux parties, dans laquelle on rend témoignage de la sincerité des intentions et de la conduite de M. Singlin. Depuis l'on demande un certificat comme quoy les cent mil livres sont donnés par elle en suite de nos advis; je refuse de le donner, à cause qu'on le vouloit en des termes qui n'estoient pas raisonnables. On nous presse de nous assembler pour faire la distribution de ces cent mil livres. Je represente qu'il n'y a point à deliberer et qu'il faut, avant toute autre chose, que les deniers appartenans aux particuliers leur soient restitués. Je demande à M. de Goulas, en presence de ces messieurs, s'il n'y a pas des particulliers interessés. Il répond que ouy, et dit qu'il y en a un à qui il y a obligation de restituer sept mille pistoles. Cela surprend la compagnie. On se leve sans deliberer. Depuis, j'apprens que madame de Chavigni a distribué les cent mil livres à des hospitaux. Voilà au vray la chose comme elle s'est passée. Vous voyés par ce recit que ny Port-Royal n'a profité d'un teston, ny qu'il n'en pouvoit profiter, puisque c'estoit une somme qui devoit estre employée pour restituer tant aux particuliers qu'au public. Il est bon que vous sçachiés que l'on n'a pas plustos convenu d'arbitres qu'aussitost messieurs Singlin et du Gué ont esté se dessaisir des papiers entre les mains de M. de Saint-Paul, comme surarbitre, et qu'ils luy ont fait entendre qu'ils dechargeroient leur conscience sur la nostre en nous les remettant pour en disposer selon que nous en jugerions à propos. Comme aussy il est encore bon que vous sçachiés quels estoient ces papiers. Il y en avoit de toutes sortes. Les uns estoient promesses en blanc, et partant qu'il estoit aisé de remplir de tel nom qu'on eust voulu; les autres estoient payables au porteur, et les derniers estoient payables à M. de Chavigni *nominatim*. Je vous laisse après cela à juger si nos adversaires ont raison de parler comme ils font.

Je rends grâces à Dieu de la protection particuliere qu'il semble vouloir donner à la verité. Il faut continuer à apporter tous nos soins pour empescher qu'elle ne soit opprimée. M. Taignier se porte mal; il m'a prié de vous escrire pour luy et de vous conjurer de ne pas penser sitost à votre voyage. Vous estes absolument necessaire, et vous manqueriés dans le grand besoin si vous quittiés à présent, joint que vostre voyage suppose l'arrivée de M. de

Bourseys, ce qui ne se doit point supposer; car il est encore auprès de M. le cardinal Mazarin et ne peut, ainsi que M. de Chalons me l'a mandé, partir (1) que pour le printemps. Quand vous pourés quitter on vous mandera nos sentimens touchant la maniere et le pretexte que vous prendrés. Et je vous promets de menager vos interets plus que les miens propres. Je le dois puisque vous les abandonnés si genereusement pour le service de la verité. On verra aussy à vous envoyer l'ordre de messeigneurs selon qu'on l'estimera necessaire. J'entre dans vos sentimens pour ne point mettre une affaire de doctrine en negociation. Il faut tenir ferme et demander qu'ils prononcent. Il n'y a que ceux qui defendent le mensonge qui veuillent des accommodemens et qui disent avec ceste femme devant Salomon: *Non mihi nec tibi, sed dividatur;* joint que les Italiens ont plus d'avantages que nous dans les negotiations et dans les accommodemens. Le plus grand pas que nous pourrions faire seroit, au cas qu'il y eust condamnation des propositions, de demander qu'il soit dit dans la bulle qu'elles ne sont point nostres, que nous ne les pretendons et ne les avons pretendu soustenir que dans le sens de la necessité de la grace efficace, comme aussi qu'on y adjoustast qu'on ne pretendroit point qu'il fust permis d'inferer de ceste condamnation aucune chose contre ceste doctrine-là. Au nom de Dieu ne vous rebuttés pas des contradictions que vous pouvés avoir qui procedent de nous. Souvenés-vous que chacun abonde en son sens et que nous avons les intentions bonnes. Vostre stile nous fait craindre que vous entriés dans quelque mesintelligence les uns avec les autres. Si cela estoit vous feriés les affaires des molinistes. Sacrifiés-vous sans reserve: *tempus est acceptabile.* Je ne pense pas qu'il soit necessaire de m'expliquer davantage.

Comme les molinistes font fleche de tout bois, s'ils escrivent que M. Le Moyne a esté choisi pour confesser M. le cardinal de Retz dans le bois de Vincennes, que cela ne vous estonne pas. Pensés seulement que le roy ne permet pour confesseurs aux prisonniers d'Estat que ceux qui luy sont agreables, et que S. E. ne fait pas de difficulté pour declarer l'estat de sa conscience à qui que ce soit qui est dans la reputation d'homme de probité. Je suis votre trés-humble et trés-obéissant serviteur et confrere.

DE SAINCTE-BEUFVE.

(1) Il s'agit du voyage à Rome projeté par l'abbé de Bourzeis, qui avait suivi hors de France le cardinal Mazarin. Voir nos *Mémoires* et la lettre de Lagault, p. 463 et 537.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

Pages.

Introduction I
Éloge du P. Rapin par le P. Bouhours XXIX
Livre premier (1644-1645) 1
Livre second (1645-1646-1647) 87
Livre troisième (1648-1649) 191
Livre quatrième (1649) 268
Livre cinquième (1650-1651-1652) 317
Livre sixième (1652) 445

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

I. Labadie 539
II. Le premier monastère de la Visitation à Paris 540
III. Madame d'Aumont et l'avis de saint Vincent de Paul 545
IV. Des démêlés de l'archevêque de Sens avec les jésuites 546
V. Les ursulines de Magny et M. de Saveuses 548
VI. Les ursulines de Bazas 555
VII. La mort et les restitutions de Chavigny 557

Page 87, dernière ligne, année 1645, *lisez :* 1644, et *ajoutez en note :* 26 octobre.

Page 93, ligne 12, 20 juillet, *lisez :* 21.

Page 99, ligne 29, qui a eu la cour, *lisez :* qui en a eu à la cour.

Page 111, ligne 19, Riquetti, *ajoutez en note :* Christophe de Riquetti, seigneur de Gerzé, près Évreux, exempt des gardes du roi, marié à Charlotte de la Croix.

Page 112, note 1, ligne 2, son oncle, *lisez :* son frère.

Page 115, ligne 22, ortodoxe, *lisez :* orthodoxe.

Page 126, note 1, *rectifiez et complétez :* Sylvain Gaudon, né en 1617, attaché tout jeune à Duvergier de Hauranne, qui le plaça, ainsi que son frère Jean Gaudon, au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Sylvain Gaudon devint un des premiers solitaires de Port-Royal ; mais Dieu, assure-t-on, lui fit la grâce de ne pas persévérer dans son aveuglement. Nommé en 1682 abbé de Pleinpied, en Berry, il ne put obtenir de bulles. Il mourut grand-doyen de l'église de Toul et chanoine de la cathédrale de Rouen, en sa maison à Paris, rue du Harlay, le 16 février 1700, et fut inhumé le lendemain à Saint-Barthélemy. Il est qualifié dans un acte de baron de Haye.

Page 129, note 2, Feydau, *lisez :* Feydeau.

Page 130, ligne 13, (4), *lisez :* (1).

Page 140, note 1, ligne 4, Santwort, *lisez :* Santwoort.

Page 141, ligne 19, Santuoert, *lisez :* Santvoert.

Page 147, ligne 28, un curé de Malines, père de l'Oratoire, *ajoutez en note :* Christian de Cort, entré dans l'Oratoire belge en 1630, devint premier assistant, supérieur de la maison de Malines et curé de Saint-Jean en cette ville. Ce fut lui qui acheta l'île de Nordstrand ; il y mourut le 7 novembre 1669. Il avait donné dans les illusions d'Antoinette Bourignon et s'était enthousiasmé pour elles.

Page 150, note 1, Theige, *lisez :* Theighe.

Page 150, note 1, Limerick, en Flandre, *lisez :* Irlande.

Page 164, note 2, ligne 4, de controverse de piété, *lisez :* de controverse et de piété.

Page 177, ligne 3, il envoya quérir l'internonce, *ajoutez en note :* Le 26 avril 1647.

Page 179, ligne 26, il écrivit même au président Rooze, *ajoutez en note :* La lettre est du 13 juillet 1647.

Page 179, ligne 33, Jacques Pontan fut déposé, *ajoutez en note :* ce qui lui fut intimé et acte dressé le 17 juin 1647.

Page 182, note 1, Marie de Boxboun, *lisez :* de Boxhoun.

Page 183, note 1, *ajoutez :* *L'extrait des* 18 *tomes* (manuscr. de l'Arsenal) dit aussi, néanmoins, que cette lettre était datée d'Armentières, le 19 septembre 1647.

Page 184, lignes 9, 10, lettre.... écrite par l'évêque de Gand, *ajoutez en note :* En date du 28 septembre 1647.

Page 192, note 4, ligne 4, du pécheur, *lisez :* des pécheurs.

Page 202, note 3, cette note est rectifiée par la première de la page 57 du t. II.

Page 210, note 2, ligne 2, morte en 1690, *ajoutez :* le 6 août.

Page 215, note 2, ligne 2, parlysie, *lisez :* paralysie.

Page 215, note 4, lignes 8 et 9, la connaissance... du plan... n'est connue, *lisez :* ne nous est parvenue.

ERRATA ET ADDENDA

DU PREMIER VOLUME.

Page 2, note 3, dernière ligne, Grégoire IX, *lisez :* XV.

Page 4, note 6, dernière ligne, *ajoutez* : ou le 8 novembre selon nos ***Mémoires***, livre IX, tome II, p. 184.

Page 6, note 1, ligne 3, Lachatre, *lisez :* la Châtre.

Page 8, ligne 23, Dom Francisque, *lisez :* Don Francisque.

Page 9, ligne première, Dom Castel Rodrigue, *lisez :* don Castel Rodrigue.

Page 12, ligne 4, *ajoutez en note :* Cette lettre était datée du 5 juin 1644.

Page 12, note 2, *ajoutez :* L'archevêque de Malines voulait lui procurer un évêché. Bourguignon était un des premiers du parti, et, ayant étudié à Paris, il procurait l'union des jansénistes du Pays-Bas avec la Sorbonne ; il voulait aussi introduire en ce pays les coutumes de France pour les libertés gallicanes. ***Lettre de l'internonce,*** du 27 août 1644.

Page 21, ligne 4, dans ce bref, *ajoutez en note :* En date du 2 mars 1645.

Page 21, lignes 13 et 14, le pape jugea aussy à propos d'écrire, *ajoutez en note :* Les brefs sont datés du 20 février 1645.

Page 48, première ligne des notes, Marguerite de Sylly, *lisez :* Silly.

Page 53, lignes première et dernière, ainsi qu'à la note, Feuguières *lisez :* Feuquières.

Page 62, note 1, ligne 2, curé cheftier, *lisez* : chefcier.

Page 62, note 1, ligne 3, le 10 novembre 1663, *lisez* : le 28 mai 1653.

Page 72, ligne 16, Jean Wese, *ajoutez en note :* De Vegon, selon ***l'extrait des*** 18 ***tomes sur le jansénisme,*** manuscrit de l'Arsenal.

Page 73, note 2, ligne 1, Rassenghien, *lisez* : Rasenghien.

Page 75, ligne 20, l'université de Louvain, qui avoit reçu le bref du pape, *ajoutez en note :* Le 5 mai 1645.

Page 75, note 1, Santvoort, *lisez :* Santwoort.

Page 77, ligne 27, *ajoutez en note* : Le procureur fiscal, grand amy de l'archevêque, faisoit faire tous ces tours et artifices au président (***Rooze***) sur qui il avoit du pouvoir. (***Extr. des*** 18 ***tom.***, fol. 60.)

Page 78, ligne 7, Mintar, *ajoutez en note :* Pierre Mintar.

Page 78, ligne 31, règlement fait dans le commencement du siècle passé, *ajoutez en note :* la lettre de l'internonce porte, d'après ***l'extrait des*** 18 ***tomes,*** « cent cinquante ans avant le siècle précédent, nullement approuvé par le Saint-Siége ».

Page 80, ligne 22, les lettres du marquis, *ajoutez en note :* du 2 septembre 1645.

Page 83, ligne 23, à ses supérieurs, *lisez :* à ces supérieurs.

Page 85, ligne 3, doctrine de Saint-Augustin, *lisez :* de saint Augustin.

Page 356, ligne 26, et note 1, lignes 2 et 5, Saint-André-des-Arts, *lisez :* des Arcs.
Page 357, ligne 15, de Hersé, *lisez :* de Herse.
Page 357, note 1, ligne 2, de Hercé qu'elle perdit en 1634, *lisez :* de Herce, mort le 26 octobre 1634.
Page 358, ligne 14, Chaune, *lisez :* Chaulnes.
Page 358, note 1, ligne 2, de 1602 à 1659, *lisez :* de 1618 à 1659.
Page 359 ligne 1 des notes, en sa maison, *ajoutez :* de campagne.
Page 359, ligne 3 des notes, leurs adhérent, *lisez :* leurs adhérente.
Page 361, note 2, dernière ligne, le firent inhumer, *lisez :* l'inhumèrent.
Page 362, note 1, ligne 1, Le Catelet, *lisez :* le Câtelet.
Page 374, note 2, le 17 juin 1641, *lisez :* 1651.
Page 376, note 2, ligne 1, Jeanne Bicci, *lisez :* Ricci.
Page 377, note 1, ligne 13, il mourut, *ajoutez :* à Paris.
Page 377, note 1, ligne 13, 1651, *ajoutez :* et fut inhumé aux ursulines de la rue Saint-Jacques.
Page 449, ligne 22, le curé des Fossés, *ajoutez en note :* Il se nommait Manan et se démit de sa cure en 1650 pour se retirer à Port-Royal ; il était alors âgé de soixante-cinq ans.
Page 453, note 1, dernière ligne, *ajoutez :* elle se compose de la quatrième partie de l'ouvrage et traite uniquement des vertus de la mère. L'impression est la même, la pagination seule a été changée ; même on s'est contenté sur quelques exemplaires de coller une bande de papier sur les mots *Quatrième Partie* quise trouvent au premier feuillet.
Page 457, note 2, l'abbé de Bourreis, *lisez :* Bourzeis.
Page 457, lettre de Sainte-Beuve, ligne 3, s'étend, *lisez :* s'etend.
Page 503, note 2, le cardinal Ceccini, *lisez :* Cecchini.

Chez les mêmes éditeurs

DES RAPPORTS

DE

L'HOMME

AVEC

LE DÉMON

ESSAI HISTORIQUE ET PHILOSOPHIQUE

PAR

JOSEPH BIZOUARD

6 vol. in-8°. — Prix : 36 fr

RÉSUMÉ DE LA TABLE DES MATIÈRES DES TOMES I ET II

Tome I. — Origine des deux communications opposées données du monde invisible. — Première apparition de Satan, l'antique serpent ; formes symboliques sous lesquelles il se manifeste. — Le bouc, emblème de l'occultisme. — Le taureau, emblème de la puissance. — Prodiges. — Cultes impurs révélés par les démons.

Naissance de la philosophie ; elle rejette plusieurs croyances, mais admet les esprits.

Sectes diverses : mystique, sceptique, matérialisme. — L'homme attribue les prodiges à sa nature, à sa propre puissance, ou les nie. — Le matérialisme et l'épicurisme. — La Grèce, Rome.

Avènement du Sauveur, ses miracles. — Lutte de Satan dans le néoplatonisme. — Vains efforts du paganisme mourant ; triomphe de la Croix. — Doctrine de l'Écriture sur les esprits malins. — Par les hérésies, Satan veut ressaisir sa proie. — Il se dévoile davantage dans la sorcellerie, mieux connue à la Renaissance qu'au Moyen âge.

Rapports avec l'Orient dès le treizième siècle ; communication des doctrines de l'antiquité païenne. — Erreurs philosophiques condamnées par la doctrine de l'Église.

Tome II. — Magie et sorcellerie du quinzième au dix-septième siècle. — Exposé de la saine doctrine sur cette hérésie. — Pénitences imposées. — Châtiments par les tribunaux séculiers. — Apparition de Satan sous ses anciennes formes. — Le sabbat succède aux assemblées des gentils ; caractères impurs du démon avec ses suppôts.

Possession, ses signes naturels. — Les exorcismes. — Exposé des faits de possession et d'obsession. — Procès de sorcellerie dans toute l'Europe.

Typographie de H. Oudin frères. — Mesnil (Eure)

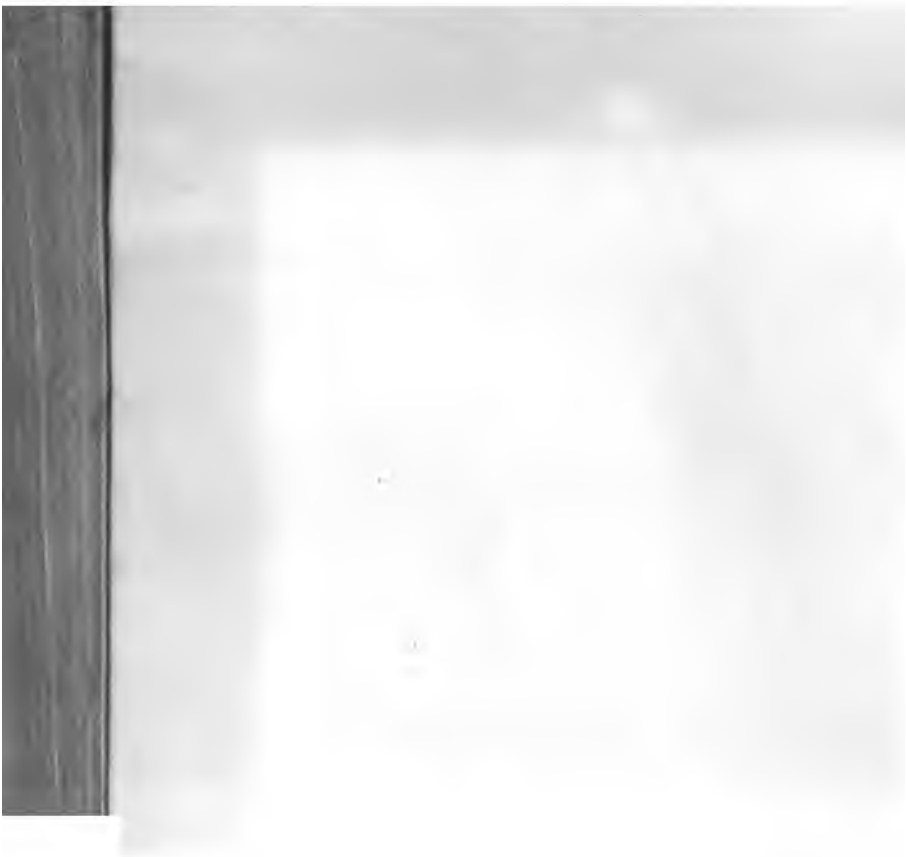

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

AUG 20 19[illegible]

Form 410